



Plumes royales : l'art épistolaire chez les souverains et souveraines de Navarre et de France au XVI^e siècle.

Chloé Pardanaud Pardanaud-Landriot

► To cite this version:

Chloé Pardanaud Pardanaud-Landriot. Plumes royales : l'art épistolaire chez les souverains et souveraines de Navarre et de France au XVI^e siècle.. Littératures. Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2012. Français. NNT : 2012STET2166 . tel-00959069

HAL Id: tel-00959069

<https://theses.hal.science/tel-00959069>

Submitted on 13 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ JEAN MONNET – SAINT-ÉTIENNE
ÉCOLE DOCTORALE LINGUISTIQUE LANGUES LETTRES ARTS
ED 3LA

Doctorat
Lettres Modernes

Chloé PARDANAUD-LANDRIOT

PLUMES ROYALES :
L'ART ÉPISTOLAIRE CHEZ LES SOUVERAINS ET SOUVERAINES
DE NAVARRE ET DE FRANCE AU XVI^e SIÈCLE.

Sous la direction d'Éliane Viennot

Jury
Michèle Clément
Gary Ferguson
Nicolas Le Roux
Gilbert Schrenck
Éliane Viennot

*À Hélène,
avec toute mon amitié
et toute mon admiration pour son incroyable courage.*

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à Éliane Viennot, qui a dirigé ce travail avec beaucoup d'exigence, d'attention et de patience, et dans le souci de me faire entrer *véritablement* dans le monde de la recherche. Tout ce qu'un directeur ou une directrice de thèse peut faire pour accompagner au mieux un-e doctorant-e, elle l'a fait.

Je remercie également l'Université Jean Monnet qui m'a permis d'occuper successivement un poste de monitrice puis d'A.T.E.R. à mi-temps, sans quoi ce travail n'aurait jamais vu le jour. Je suis particulièrement reconnaissante à Yves Clavaron, Stéphane Chaudier, Anne Martineau, Christelle Bahier-Porte, Corinne Perrin et Antony McKenna, qui ont été pour moi d'abord d'excellents professeurs, puis des collègues attentionnés, soucieux de me voir mener à bien ce travail de recherche. Chacun à leur manière, ils m'ont apporté aide et soutien.

Je remercie tout spécialement Évelyne Lloze, qui, après avoir dirigé mon mémoire de maîtrise, m'a littéralement mise sur les rails de la thèse. Elle fait partie des enseignant-e-s formidables qui savent accorder bienveillance, confiance et amitié à leur étudiant-e-s. L'avoir rencontrée a été pour moi une expérience très précieuse.

Précieux également ont été les encouragements de Gilbert Schrenck, professeur de littérature des XVI^e et XVII^e siècles à l'Université Marc Bloch de Strasbourg et de Diane Desrosiers-Bonin, professeur de littérature française du XVI^e siècle à l'Université de Montréal.

Je remercie chaleureusement Tristan Vigliano, maître de conférence en littérature du XVI^e siècle à l'Université Lumière Lyon II, pour ses conseils et pour les documents qu'il m'a fait parvenir.

Je n'oublie pas tous les ami-e-s qui m'ont entourée au cours de ce long travail et qui m'ont soutenue dans les moments de découragement : merci à Géraldine Louis pour ses relectures, à Élodie Argaud pour son optimisme, à Ioana Manea pour les longues conversations à la B.n.F., merci à Jean-Yves Caro pour son « coaching », à Danièle qui m'a prêté sa maison pour travailler, merci enfin à Hélène à et Quên, pour leur amitié tout simplement.

Ce travail n'aurait pas pu être achevé sans l'aide précieuse de ma mère, qui a grandement participé à la relecture et qui a consacré bien des journées à s'occuper de mon fils Guilhem pendant les vacances. Je peux dire qu'elle est un exemple de transmission maternelle et de solidarité féminine digne des princesses du XVI^e siècle.

Enfin, je remercie plus que je ne saurais dire mon époux Antoine. C'est parce qu'il est un père merveilleux que j'ai pu concilier la maternité et l'achèvement de cette thèse.

Résumé :

La première partie présente l'état des connaissances actuelles sur les souverains et souveraines de Navarre et de France au XVI^e siècle. Elle recense les publications de leurs écrits ainsi que les différents angles sous lesquels ils ont été envisagés jusqu'à présent par les chercheurs. Elle précise enfin selon quels critères a été établi le corpus étudié (choix des lettres, compléments inédits).

La deuxième partie définit les contextes culturels et matériels des correspondances royales. Elle fait le point sur l'état du genre épistolaire à la Renaissance, sur l'éducation et la culture des princes et princesses, ainsi que sur les contraintes matérielles qui pèsent sur la rédaction de leurs missives.

Les deux dernières parties sont consacrées à l'étude des lettres. Les stratégies discursives mises en place par les rois et les reines dépendent du rapport qu'ils entretiennent avec leur destinataire. Cela oblige à distinguer les lettres adressées aux membres de la sphère publique de celles qui sont réservées à la sphère privée. Au-delà de cette distinction, on constate que les différences stylistiques dépendent également de l'exercice (ou non) de l'autorité royale ainsi que du genre (masculin ou féminin) de l'épistolier. Les différences de genre ne sont nullement « naturelles », mais construites socialement pour répondre à des objectifs précis.

À partir de ces travaux, on peut faire l'hypothèse que la pratique épistolaire des rois et des reines exerce une influence sur les théories de l'époque. Enfin, ils confirment qu'au-delà d'une pratique d'écriture commune, la plupart des souverains et souveraines possèdent un véritable style personnel.

Mots-clés :

Art épistolaire

Genre

Pouvoir royal

Rois et reines de France

Rois et reines de Navarre

Education des princes-ses

Culture des princes-ses

Abstract

The first part shows what is known today about the Royals of Navarre and France in the sixteenth century. It lists the publications of their writings as well as different researchers' points of view about them up to now. Finally it specifies under which criteria the studied corpus has been established (choice of letters, unpublished works).

The second part describes the cultural and material contexts of the royal correspondence. It demonstrates the genre of letter writing during the Renaissance period, the education and culture of princes and princesses as well as the material constraints which influenced the ability of writing their letters.

The last two parts are devoted to the study of letters. The language used by the kings and queens depended on the relationship between them and their correspondents. This makes a distinction between letters to members of the public and those intended for personal correspondence. Beyond this distinction, it is noticed that the differences in style depend also on the exercising (or not) of royal authority, as well as on the gender of the writer. The different genres used in writing are in no way "natural" but dictated by society in order to address specific requirements.

From these works the following hypothesis can be made: the kings' and queens' practices of letter writing influenced the theories of the period. Furthermore, this study confirms that beyond the practice of a universal way of writing, the majority of kings and queens had their own unique personal style.

Key words:

The art of letter-writing

Genre

Royal power

Kings and Queen of France

Kings and Queens of Navarre

Education of princes and princesses

Culture of princes and princesses

INTRODUCTION.....	17
<i>Délimitation de l'objet d'étude</i>	17
<i>État présent des recherches sur l'art épistolaire à la Renaissance</i>	18
<i>Un problème : la place des femmes au sommet de l'État</i>	21
<i>Problématique : art d'écrire, genre, pouvoir</i>	23
<i>Méthode de sélection et de lecture des textes</i>	24
<i>Progression</i>	27
PREMIERE PARTIE : LE CORPUS.....	31
<i>Chapitre I : État des connaissances sur les rois et les reines</i>	33
Galerie de portraits.....	33
I) Les souverain-e-s les mieux connu-e-s.....	36
A) Catherine de Médicis (1519-1589).....	36
B) François I ^{er} (1494-1547).....	38
C) Henri IV (1553-1610).....	38
D) Jeanne d'Albret (1528-1572).....	40
E) Marguerite de Navarre (1492-1549).....	40
F) Marguerite de Valois (1553-1615).....	41
G) Marie Stuart (1542-1587).....	42
II) Les souverain-e-s récemment (ré)étudié-e-s.....	43
A) Anne de Bretagne (1476-1514).....	44
B) Charles IX (1550-1574).....	44
C) Henri II (1519-1559).....	45
D) Henri III (1551-1589).....	46
E) Louis XII (1462-1515).....	47
III) Les célèbres méconnu-e-s.....	48
A) Éléonore d'Autriche (1498-1558).....	48
B) Élisabeth de Valois (1545-1568).....	49
C) François II (1544-1560).....	50
D) Louise de Lorraine (1553-1601).....	51
E) Louise de Savoie (1476-1531).....	51
F) Marie de Guise (1515-1560).....	53
IV) Les oublié-e-s.....	54
A) Antoine de Bourbon (1518-1562).....	54
B) Claude de France (1499-1524).....	55
C) Élisabeth d'Autriche (1554-1592).....	55
D) Henri d'Albret (1503-1555).....	55
Conclusion.....	56
<i>Chapitre II : État des publications des lettres</i>	59
I) Les éditions monumentales (de 700 à 6000 lettres).....	59
A) Marie Stuart (1807).....	59
B) Henri IV (1843).....	61

C) Catherine de Médicis (1880)	63
D) Henri III (1959)	64
II) Des livraisons conséquentes (de 100 à 500 lettres rassemblées)	66
A) Henri II (1666)	66
B) Marguerite de Valois (1838).....	68
C) Marguerite de Navarre (1841)	69
D) François I ^{er} (1847).....	71
E) Antoine de Bourbon (1877).....	72
F) Jeanne d'Albret (1877)	73
G) Élisabeth de Valois (1949)	74
III) Des livraisons plus modestes et souvent éparses (100 lettres ou moins)	75
A) Charles IX (environ 100 lettres).....	75
B) Louis XII (plus de 80 lettres)	77
C) Anne de Bretagne (75 lettres)	78
D) Louise de Savoie (75 lettres)	79
E) Louise de Lorraine (61 lettres)	80
F) François II (50 lettres)	81
G) Éléonore d'Autriche (26 lettres).....	81
H) Marie de Guise (19 lettres)	82
IV) Des publications rares (moins de dix lettres)	83
A) Henri d'Albret (9 lettres)	83
B) Élisabeth d'Autriche (4 lettres).....	83
C) Claude de France (1 fragment).....	84
Conclusion.....	84
<i>Chapitre III : Angles d'approche des écrits des souverains et souveraines</i>	<i>87</i>
I) L'Histoire événementielle.....	87
A) Des dates, des événements, des personnages.....	87
B) Des personnalités	88
II) L'histoire des mentalités	91
A) Connaissance des relations familiales et sociales	91
B) Conceptions de l'exercice du pouvoir	93
III) Approches rhétoriques : à la croisée du littéraire et du politique	95
A) Les apports de la « lecture littéraire » à l'histoire.....	95
B) De l'habileté littéraire en politique	96
IV) Des souverains écrivains ?.....	99
A) De la prétendue incompatibilité entre action et création.....	99
B) La question des genres littéraires	101
C) La question du genre sexuel.....	102
D) L'exception qui confirme la règle : Henri IV	105
Conclusion.....	107
<i>Chapitre IV : Le corpus de travail.....</i>	<i>109</i>
I) Sélection par l'autographie et la signature.....	109

A)	Lettres autographes	109
B)	Lettres par secrétaire avec signature autographe	111
II)	Compléments inédits.....	114
A)	Observations à partir des catalogues consultés.....	114
B)	Lettres déchiffrées à la Bibliothèque nationale (Richelieu).....	115
1)	Charles IX.....	116
2)	Claude de France	116
3)	Éléonore d'Autriche.....	116
4)	François I ^{er}	117
5)	Henri II	117
6)	Henri d'Albret	117
7)	Louis XII	117
8)	Louise de Lorraine	118
9)	Louise de Savoie	118
10)	Marie de Guise	118
III)	Sélection par séries	119
A)	Marguerite de Navarre.....	119
B)	Antoine de Bourbon	120
C)	Jeanne d'Albret	120
D)	Elisabeth de Valois	120
E)	Marie Stuart	121
F)	Catherine de Médicis	121
G)	Henri III.....	122
H)	Henri IV	122
I)	Marguerite de Valois.....	122
IV)	Lettres contresignées, copies et minutes par secrétaire.....	123
A)	Secrétaires des finances et secrétaires d'État.....	123
B)	Copies et minutes par secrétaire	127
	Conclusion.....	128
	DEUXIEME PARTIE : CONTEXTES	131
	<i>Chapitre I : L'art épistolaire à la Renaissance.....</i>	<i>133</i>
I)	La lettre latine au Moyen Âge et à la Renaissance	134
A)	Les artes dictaminis	134
1)	Une <i>dispositio</i> à l'imitation de la rhétorique antique.....	134
2)	Importance accordée à la hiérarchie des correspondants et à la salutation	136
B)	L'art épistolaire humaniste	136
1)	Imitation du style cicéronien et expression personnelle.....	137
2)	Émergence de la lettre familière	139
II)	Les modèles de l'art épistolaire en langue vernaculaire à la Renaissance	141
A)	Les manuels.....	141
1)	La décadence des formulaires	141
2)	Les manuels français : valorisation du style familier	143

3)	La place des secrétaires dans les manuels : une exclusion paradoxale	145
4)	Le « gentilhomme secrétaire », expert en savoir vivre.....	147
B)	Les recueils de lettres familières publiés.....	150
1)	Un grand conformisme social	150
2)	Rejet de la rhétorique et de l'éloquence	153
III)	Les lettres de la grande noblesse : une autre culture épistolaire ?	155
A)	Importance des formules de courtoisie	156
1)	Cérémonial épistolaire et expression de l'affection	156
2)	Le positionnement par rapport au destinataire	160
B)	La lourdeur du style	162
1)	Une grande proportion de lettres stéréotypées.....	162
2)	Langue orale ou langue dictée ?	163
C)	Vers un style plus naturel ?	165
1)	Le mépris pour le style cérémonieux.....	165
2)	L'art de la séduction épistolaire	167
IV)	L'épistolaire dans les œuvres narratives et poétiques du XVI ^e siècle.....	170
A)	Les recueils de lettres d'amour	170
1)	Lieux communs de la lettre d'amour (<i>ethos</i> et <i>pathos</i>).....	171
2)	De la rhétorique courtoise au style naturel.....	175
B)	Les lettres dans <i>Amadis</i> et <i>La Diana</i> : un art épistolaire entre réalisme et fantaisie.....	180
1)	De la Cour aux romans, des romans aux manuels.....	180
2)	L' <i>ethos</i> princier et le <i>pathos</i> des lettres nobiliaires.....	182
3)	Les parties de la lettre : entre réalisme et fantaisie	184
4)	Style naturel ou fleurs de rhétorique ?.....	186
C)	L'épître, écriture ludique, écriture intime.....	188
1)	L'épître chez les Grands Rhétoriciens.....	189
2)	Les <i>Héroïdes</i> et leur succès : Lemaire de Belges, Michel d'Amboise	190
3)	Marot, ou l'invention de l'épître familière	192
	Conclusion.....	193
	Chapitre II : Parler, écrire, gouverner : la formation des princes et des princesses	195
I)	Tentative de définition de la parole royale	195
A)	Le roi doit-il être éloquent ?.....	197
1)	Des théoriciens ambigus et des mères convaincues	197
2)	Un instrument de pouvoir	200
B)	Caractéristiques de la parole royale (masculine)	202
1)	Entre « parler serré » et démonstration d'éloquence	202
2)	Simplicité d'une éloquence fondée sur l'entendement	203
3)	Henri III : parole royale, intellect et maîtrise des passions.....	206
C)	La parole royale au féminin.....	208
1)	La conversation maîtrisée ou l' <i>apte dicere</i>	208
2)	Un outil d'harmonisation et de pacification	211
3)	Des femmes éloquentes	214

II) Apprentissage et perfectionnement de l'art de parler et d'écrire	217
A) L'éducation des jeunes princes et princesses : culture générale et initiation à la vie mondaine et politique	218
1) Histoire et religion	218
2) Roman, poésie, théâtre	221
3) Les langues	223
4) Imprégnation, imitation : prendre exemple et s'entraîner	226
5) Initiation à la correspondance	228
B) Transmission orale d'une culture littéraire et philosophique	233
1) Un outil d'apprentissage informel : la conversation.....	233
2) Les Académies	236
C) Des rois et des reines bibliophiles, commanditaires et lecteurs	238
1) Louis XII	238
2) Anne de Bretagne.....	239
3) Louise de Savoie	240
4) François I ^{er}	241
5) Marguerite de Navarre.....	242
6) Henri II.....	243
7) Catherine de Médicis.....	243
8) Charles IX.....	244
9) Marie Stuart	244
10) Henri III.....	245
11) Louise de Lorraine	246
12) Marguerite de Valois	246
13) Henri IV.....	247
D) Des ouvrages spécialisés ?	247
1) Les ouvrages de rhétorique dans les « librairies » royales	247
2) Le genre épistolaire dans les « librairies » royales	250
Conclusion.....	253
<i>Chapitre III : Correspondances royales, modalités pratiques</i>	<i>257</i>
I) Écrire	257
A) Les conditions matérielles de rédaction.....	257
1) Les conditions idéales.....	257
2) Le manque de temps	258
3) L'inconfort	259
B) Écrire à plusieurs.....	261
1) Lettres à deux ou plusieurs mains	261
2) Redoublement des courriers	264
II) Transmettre et diffuser	266
A) La poste royale	267
1) L'organisation du réseau	267
2) Les imperfections	269

B)	Le porteur.....	270
1)	Rôle du porteur	271
2)	Le choix du porteur	274
3)	Des difficultés et des dangers.....	277
4)	Un exemple de communication avec l'étranger : les échanges d'Éléonore d'Autriche entre les Pays-Bas et la France.....	279
C)	Diffusion de l'information	282
1)	Réitération du message.....	282
2)	Lecture partagée	284
3)	Publication.....	285
III)	Réceptionner.....	286
A)	Un protocole pour les dépêches officielles	287
B)	Une réception moins formelle	289
C)	La conservation des lettres	291
	Conclusion.....	294
	TROISIEME PARTIE : L'ART EPISTOLAIRE ROYAL DANS LES RELATIONS PUBLIQUES.....	297
	<i>Chapitre I : Écrire aux souverains, aux souveraines.....</i>	<i>299</i>
I)	La posture du bon serviteur	300
A)	Mise en valeur de la posture de serviteur par le protocole	300
B)	Fidélité, obéissance, souci du service.....	302
C)	Mise en scène de l'information.....	304
D)	Les attentes du serviteur / de la servante et la pression du « malcontentement ».....	307
II)	La posture du bon parent	309
A)	Mise en valeur de la posture du bon parent par le protocole.....	310
B)	Contrainte exercée sur le destinataire et négociation des positions	311
C)	La justification des discours audacieux	314
D)	Une spécificité féminine.....	316
III)	Parler de souverain-e à souverain-e.....	317
A)	Le respect de l'honneur et des engagements	317
B)	L'amitié.....	320
C)	L'intérêt général.....	322
D)	Écrire aux reines.....	324
1)	Des reines médiatrices (mère, épouse, tante ou sœur) sollicitées pour leur influence	324
2)	La dissimulation du pouvoir par les reines	326
3)	Expression d'une solidarité féminine.	326
4)	Une destinataire particulière : Élisabeth d'Angleterre	327
	Conclusion.....	329
	<i>Chapitre II : Écrire aux membres des grands lignages.....</i>	<i>331</i>
I)	Dans le cadre des rapports d'autorité : la contrainte et l'affection.....	332
A)	Protocole.....	333
B)	Les reines, les « grandes » : des intermédiaires précieuses	336
C)	Une relation maître-serviteur spécifique aux destinataires masculins	338

D) Le problème de la confiance et l'elocutio de la sincérité	343
II) Hors des rapports d'autorité : entre déférence et familiarité	348
A) Protocole	348
B) Se rendre service en meilleurs parents	352
C) Échange de nouvelles et relations privilégiées	354
D) Elocutio : de l' « honnêteté » à la familiarité	356
III) Quelques postures particulières	359
A) Écrire à une veuve : Jeanne d'Albret à Mme de Langey	359
B) Écrire pour séduire : Henri d'Anjou à la duchesse de Nevers.	362
C) Écrire à un électeur libre : Henri IV au duc d'Épernon.	363
Conclusion	365
<i>Chapitre III : Écrire aux serviteurs de l'État</i>	<i>367</i>
I) Écrire en maître	368
A) Protocole	369
B) Définir le rôle du serviteur : missions, besoins, valorisation du service	372
C) Marques d'estime et de proximité à l'égard du connétable	375
II) Les femmes aux grands serviteurs : ressemblances et différences	378
A) Protocole	378
B) Une relation triangulaire	380
III) La lettre, laboratoire de la diplomatie	384
A) À l'ambassadeur : parler à cœur ouvert et exiger la dissimulation	385
B) Écrire en tant que reine d'un pays étranger : Élisabeth de Valois aux ambassadeurs de France en Espagne.	388
C) Transmettre des messages aux autres souverains : travail des lieux pathétiques et éthiques	389
IV) Écrire au serviteur d'un État étranger	392
A) Protocole	392
B) Solliciter l'appui amicalement	393
Conclusion	397
<i>Chapitre IV : Écrire à ses domestiques</i>	<i>399</i>
I) De simples exécutants (dans le premier tiers du siècle)	400
A) Un protocole très strict	400
B) Prééminence du roi dans les lettres de femmes	401
C) L'expression des besoins du maître ou de la maîtresse	402
II) Des relations plus personnelles	403
A) Un protocole variable	403
B) Des maître-sses avant tout	404
C) La colère et l'affection	407
Conclusion	409
<i>Chapitre V : Plumes dans la tourmente, les situations de crise</i>	<i>411</i>
I) Lettres de guerre	411
A) Rendre des comptes	411
1) Informer précisément	412

2) Justification et valorisation de soi	413
B) Un art d'écrire la guerre ?	416
1) Faire partager, faire vibrer	416
2) Servir ses intérêts, alimenter la propagande par le grandissement	419
II) Lettres de combat politique	424
A) Le pouvoir suprême menacé : stratégie de conservation	425
1) Minimisation et silence	425
2) En dépit des apparences : afficher sa force	429
B) La contrattaque : stratégie de lutte	433
1) Se désigner comme victime.....	434
2) Désigner, attaquer l'ennemi.....	437
3) Prince-sse-s épris de paix, de dignité et de foi	442
Conclusion.....	447
QUATRIEME PARTIE : L'ART EPISTOLAIRE ROYAL DANS LES ECHANGES AVEC LES PROCHES	451
<i>Chapitre I : Écrire à sa mère</i>	<i>453</i>
I) Très humbles et très obéissants fils et filles	453
A) Un protocole respectueux.....	453
B) Se faire humble	455
C) Donner des nouvelles : une dimension essentiellement politique	457
II) S'affirmer.....	459
A) François I ^{er} : s'affirmer en rassurant	460
B) Élisabeth de Valois, Marie Stuart : la « hardiesse » des filles.....	462
C) Marguerite de Valois : le rappel des devoirs maternels.....	464
Conclusion.....	467
<i>Chapitre II : Écrire à ses enfants</i>	<i>469</i>
I) Se montrer bonne mère, bon père.....	469
A) Protocole affectueux.....	469
B) Nouvelles des enfants et sollicitude parentale	471
C) Du sentiment sincère au chantage affectif	475
II) Diriger les affaires.....	477
A) Faire collaborer les filles.....	477
B) Diriger les fils tout en se dissimulant	479
III) Instruire, former les enfants.	482
A) Les grandes leçons : relations avec la noblesse, relations avec Dieu	482
B) L'analyse politique	485
IV) Écrire librement et privément.....	488
A) Liberté de ton.....	488
B) Confidences et complicité	491
Conclusion.....	492
<i>Chapitre III : Écrire à ses frères et sœurs</i>	<i>495</i>
I) Se montrer bon frère, bonne soeur.....	496
A) Protocole : frères et sœurs, bons, humbles, obéissants	496

B)	Liens du sang, devoir de service et de fidélité.....	499
II)	Exprimer ses sentiments pour renforcer l'alliance politique.....	502
A)	Sollicitude et affection : renforcement d'une alliance politique.....	502
B)	Utilisation du pathos.....	505
C)	Un exemple de lieu commun : le don des neveux et des nièces, signe de dévouement.	507
D)	Des lettres « trop honnêtes » ?.....	510
III)	Parler politique.....	513
A)	Marguerite de Navarre : rejet du lien de sang et de l'émotivité.....	513
B)	Marguerite de Valois : rejet du lien fraternel.....	516
C)	« Pour votre service et le bien de votre État ».....	517
D)	Hardiesse et franc-parler.....	519
	Conclusion.....	522
	<i>Chapitre IV : Écrire à son époux, à son épouse.....</i>	<i>523</i>
I)	L'épouse humble et obéissante, une alliée précieuse.....	524
A)	Protocole.....	524
B)	Claude de France, Éléonore d'Autriche, Jeanne d'Albret, Marguerite de Valois : des épouses plus soumises qu'aimantes.....	527
C)	Catherine de Médicis : un précieux serviteur.....	530
D)	Éléonore d'Autriche : une alliée puissante.....	532
E)	Marguerite de Valois : une partenaire séduisante.....	534
II)	Le bon mari et ... l'amant.....	539
A)	Protocole.....	539
B)	Henri II, Antoine de Bourbon, Henri de Navarre : entre maître autoritaire et collaborateur reconnaisant.....	542
C)	François I ^{er} , Antoine de Bourbon, Henri IV : des rois galants.....	546
D)	Antoine de Bourbon, Henri IV : bons maris et bons amis.....	550
E)	... et bons amants.....	553
	Conclusion.....	554
	<i>Chapitre V : Écrire aux amis et aux favoris.....</i>	<i>557</i>
I)	Dans le cadre des rapports d'autorité : le bon maître et ami.....	559
A)	Protocole.....	559
B)	Se dire bon maître, bonne maîtresse.....	563
C)	Exprimer l'affection : du bon usage de l'emphase.....	566
II)	En position de supériorité : confident-es et complices.....	568
A)	Abolition de la distance par l'oralité.....	568
B)	Partage d'un point de vue personnel et liberté de parole.....	570
C)	La plaisanterie.....	574
III)	Hors du cadre de l'autorité : l'amie.....	578
A)	Protocole.....	578
B)	Services, nouvelles et relations politiques.....	580
C)	Une amitié entre intimité et déférence.....	584
	Conclusion.....	588

<i>Chapitre VI : Écrire aux amant-e-s.....</i>	<i>589</i>
I) Des amants fidèles et soumis	590
A) Protocole.....	590
B) « Plus ferme foy ne fut onques jurée »	593
C) La soumission à l'être aimé	594
II) Des plumes séductrices	596
A) Se faire connaître, donner des preuves, imposer son image	596
B) Écrire avec passion : hyperbole et amplification.....	598
C) Prendre sa plus belle plume : François I ^{er} et sa petite fille.....	600
D) Écrire l'intimité : Henri II et son gendre	602
III) Exercer le pouvoir en amour	606
A) Louer pour infléchir.....	606
B) Afficher, cacher, jouer avec l'identité royale	608
C) Marquer l'autorité	614
Conclusion.....	621
<i>Chapitre VII : Écrire pour (re)créer.....</i>	<i>623</i>
I) La lettre comme lien délirant	623
A) Henri III ou l'épanchement de l'angoisse	623
B) L'autographie ou la chair de l'écriture	625
C) L'écriture infinie	625
D) Une dimension purement ludique	627
E) Inutilité et disparition de l'écriture	628
II) Écrire pour exister	630
A) François I ^{er} : un « moi » épistolaire dissous	630
B) Marguerite de Valois : écrire pour façonner l'amour.....	633
Conclusion.....	635
CONCLUSION GENERALE	637
ANNEXE I : LISTE DES ABREVIATIONS :	645
ANNEXE 2 : INDEX BIOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX DESTINATAIRES	647
ANNEXE 3 : FICHES BIBLIOGRAPHIQUES PAR PERSONNAGE	661
Anne de Bretagne	661
Antoine de Bourbon.....	662
Catherine de Médicis	663
Charles IX	664
Claude de France	666
Éléonore d'Autriche	666
Élisabeth d'Autriche.....	667
Élisabeth de Valois	668
François I ^{er}	668
François II.....	670
Henri d'Albret	671
Henri II	672

Henri III	673
Henri IV	674
Jeanne d'Albret	676
Louis XII	678
Louise de Lorraine	680
Louise de Savoie	680
Marguerite de Navarre	682
Marguerite de Valois	684
Marie de Lorraine	685
Marie Stuart	685
ANNEXE 4 : TABLEAU RECAPITULATIF DES LETTRES INEDITES UTILISEES	687
Anne de Bretagne :	687
Charles IX	687
Claude de France	689
Éléonore d'Autriche	691
François I ^{er}	694
Henri d'Albret	695
Henri II	695
Louis XII	697
Louise de Lorraine	698
Louise de Savoie	699
Marie de Lorraine	699
BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES CONSULTES	701
A) Sources :	701
1) Textes des souverains :	701
2) Autres textes du XVI ^e siècle :	706
B) Bibliographie critique :	708
1) Études sur le genre et l'échange épistolaire :	708
2) Autres études littéraires	710
3) Etudes sur la noblesse et les souverains au XVI ^e siècle : mentalités, culture, exercice du pouvoir, représentations.	710
4) Etudes portant sur un roi ou une reine en particulier	712
5) Autres	718

Introduction

Qui s'intéresse aux souverains et souveraines européens de la Renaissance est amené à faire le constat suivant : ces personnages ont presque tous énormément écrit. Ils ont écrit des lettres, bien entendu, pour les besoins de leur gouvernement, quotidiennement et par milliers. Des lettres plus personnelles aussi, à leur famille, à leurs amis et à leurs amours. Mais ils ont encore laissé des textes très divers, qui témoignent de leur volonté de se consacrer à des formes d'écritures littéraires. On sait que Charles-Quint avait entrepris de rédiger ses mémoires en français (aujourd'hui perdus) à la façon de César¹ ; Louise de Savoie tenait un étrange « Journal » et Marguerite de Valois s'est montrée précurseur dans le genre des Mémoires. Élisabeth d'Angleterre cultivait des genres très divers : traductions, poésies, discours et prières, parmi lesquels des textes écrits directement en français². Nombre de rois et de reines ont laissé des vers, en quantité variable. Pour la prose, on peut songer à l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre, mais aussi à ses pièces de théâtre, ou encore au traité de chasse de Charles IX. C'est ce constat qui nous a donné l'idée d'envisager les souverains et les souveraines de la Renaissance comme des écrivain-e-s.

Délimitation de l'objet d'étude

Cependant, la diversité de leurs textes était telle qu'il semblait difficile, à terme, de trouver une unité dans une étude d'une telle ampleur. Nous avons donc pris le parti de nous centrer sur un seul genre, et de choisir celui qui nous permettrait de ne laisser aucun-e souverain-e de côté : la lettre. En effet, nous voulions éviter de reproduire la tendance qui consiste à sélectionner les souverain-e-s *a priori* intéressant-e-s, qui sont souvent déjà les plus étudié-e-s, confortant par là-même les autres dans leur statut de personnages secondaires. Étant donné que plusieurs souverain-e-s d'Europe (tels l'Empereur Maximilien, Marguerite d'Autriche, Charles-Quint et ses frères et sœurs, mais aussi Élisabeth d'Angleterre) écrivent en français, la question du choix des auteur-e-s s'est posée : fallait-il englober tous les francophones ? Là

¹ Alfred Morel-Fatio, *Historiographie de Charles-Quint*, Première partie suivie des Mémoires de Charles-Quint, Texte portugais et traduction française. Paris, H. Champion, 1913.

² Elizabeth I, *Collected Works*, éd. Par Leah S. Marcus, Janel Mueller, and Mary Beth Rose, Chicago and London, The University of Chicago Press, 2000.

encore, par prudence, nous avons choisi de réduire notre objet d'étude à ce que nous pourrions appeler une « sphère française », et de ne prendre en considération que les souverain-e-s ayant régné en France, les reines élevées en France ayant régné à l'étranger, et les rois et reines de Navarre à partir de Marguerite de Navarre, en raison de leur étroite parenté avec les souverain-e-s français-e-s. Cela nous a permis de couvrir toute la durée du siècle, de Louis XII à Henri IV, et de compter autant de femmes que d'hommes parmi nos auteur-e-s.

État présent des recherches sur l'art épistolaire à la Renaissance

Tandis que la production épistolaire des XVII^e et XVIII^e siècles a été abondamment étudiée, celle du XVI^e siècle a longtemps été délaissée. Ce manque a commencé d'être comblé peu à peu durant ces quarante dernières années, jusqu'à faire apparaître la Renaissance comme une période hautement intéressante et féconde pour l'art épistolaire, tant en latin qu'en français. Les études sur les lettres de cette période peuvent être réparties essentiellement selon quatre axes : la production des chancelleries, l'art de la lettre humaniste, la naissance d'une littérature épistolaire en langue française, et l'étude des lettres écrites par la noblesse.

Les chancelleries sont, au Moyen-Âge et au XVI^e siècle, les lieux d'apprentissage et d'exercice de ceux que l'on pourrait appeler les « professionnels » de la lettre. Longtemps, les seuls manuels d'art épistolaire, les *artes dictaminis* du Moyen-Âge, ont été écrits principalement pour la formation des secrétaires des puissants. Des recherches sur la diplomatie française ont conduit Georges Teissier et Charles Giry-Deloison à se pencher sur les formulaires qui guident la rédaction de ces textes à la Renaissance et à en distinguer différents types³. Hélène et Henri Michaud ont quant à eux proposé une étude complète sur la Grande chancellerie au XVI^e siècle⁴. On connaît donc les règles qui président à l'écriture de ce type de lettres extrêmement normées, selon les catégories dans lesquelles elles peuvent être classées.

En second lieu, l'intérêt des chercheurs a porté sur la rhétorique épistolaire latine des humanistes. Pierre Mesnard a analysé leurs échanges comme une expression de

³ Charles Giry-Deloison, « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre au début du XVI^e siècle (1475-1520) », *Nouvelle revue du seizième siècle*, 1987, n°5, p. 41-58 ; Georges Tessier, « Les formulaires de la chancellerie royale française », dans *Diplomatique royale française*, Paris, A. et J. Picard, 1962, p. 266-267.

⁴ Hélène Michaud, *La Grande chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle (1515-1589)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967 ; Henri Michaud, *Les Formulaires de grande chancellerie (1500-1580)*, collection des *Notices et extraits des ms de la Bibl. nat.*, t. XLVI, Paris, 1972.

l'individualisme humaniste⁵. Marc Fumaroli a envisagé de définir une rhétorique humaniste de la lettre à travers toute la Renaissance⁶. La genèse de l'épistolographie classique a ensuite été détaillée par Luc Vaillancourt en 2003 dans son ouvrage sur la lettre familière⁷. La même année, Claude La Charité a publié une étude exhaustive sur la rhétorique épistolaire de Rabelais⁸. Enfin, en 2004 a paru l'ouvrage monumental posthume de Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste*⁹.

Or le « continent » de la lettre néo-latine n'est pas sans lien avec l'émergence de la littérature épistolaire en langue vulgaire. Nous parlons ici de littérature épistolaire, car le XVI^e siècle publie des recueils de lettres qui, dénuées de leur fonction première d'échange entre un scripteur et un destinataire, deviennent des textes littéraires à part entière. Le phénomène a été décrit par Alain Viala ainsi que par Janet G. Altman¹⁰. Janine Basso a pour sa part étudié les traductions françaises de la littérature épistolaire italienne¹¹. Au sein de ce genre littéraire, les études ont porté plus particulièrement sur la lettre familière, la lettre d'amour, et l'épître en vers¹².

Il existe enfin un quatrième pan de la production épistolaire de l'époque qui commence à faire l'objet de recherches. Il s'agit de celle de la grande noblesse, qui forme un groupe véritablement à part, ne pouvant se fondre ni avec les secrétaires de chancellerie, ni avec les humanistes, ni avec les auteurs de recueils. Ces nobles, princes et princesses, rois et reines, écrivent par nécessité, sans rechercher *a priori* à faire de leurs textes des œuvres littéraires ; toutefois, leur écriture se démarque de celle des secrétaires. Cependant, les études qui les prennent en considération portent le plus souvent sur les lettres d'un seul personnage : des articles sont consacrés à tel ou telle souverain ou souveraine. Elles peuvent aussi prendre la forme d'une

⁵ Pierre Mesnard, « Le commerce épistolaire comme expression sociale de l'individualisme humaniste », dans *Individu et société à la Renaissance*, Presses universitaires de France, 1967, p. 17-31.

⁶ Marc Fumaroli, « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre, de Pétrarque à Juste Lipse », *R.H.L.F.*, n°6, nov-déc. 1978, p. 886-905.

⁷ Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle. Rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion, 2003. La première moitié de l'ouvrage retrace l'histoire de l'épistolographie de l'Antiquité à la Renaissance.

⁸ Claude La Charité, *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Éditions Nota Bene, 2003.

⁹ Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste*, Éd. Francine Wild, Paris, Champion, 2004.

¹⁰ Janet Gurkin Altman, « The Letter Book as a Literary Institution, 1539-1789 : Toward a Cultural History of Published Correspondences in France », dans *Men-Women of letters*, Éd. Charles A. Porter, New Haven, Yale University Press, 1986, p. 17-62 ; Alain Viala, « La Genèse des formes épistolaires en français (XVI^e-XVIII^e siècles) » *Revue de littérature comparée*, 218, 1981, n°2 (avril-juin), p. 168-183.

¹¹ Janine Basso, « Les traductions en français de la littérature épistolaire italienne aux XVI^e et XVII^e siècles », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°6, nov.-déc. 1978, p. 906-921.

¹² Luc Vaillancourt, *op. cit.* ; Bernard Bray, *L'art de la lettre amoureuse, des manuels aux romans (1550-1700)*, Mouton, La Haye-Paris, 1967, « Les *Lettres amoureuses* de Pasquier, premier roman épistolaire français ? », *C.A.I.E.F.*, n°19, mai 1977, p. 133-145 ; Sophie Tonolo, *Divertissement et profondeur. L'épître en vers et la société mondaine en France de Tristan à Boileau*, Paris, Champion, 2005. La lettre d'amour au XVI^e siècle pourrait encore être un sujet de thèse.

introduction à une édition de lettres. Nous reviendrons en détail sur ces articles, sur ces éditions et sur leurs apports critiques dans la première partie de ce travail. Autre exemple d'étude portant sur un seul personnage : une partie de la thèse consacrée à Catherine de Bourbon-Navarre par Hélène Goffaux-Grintchenko est spécifiquement dédiée à sa correspondance, avec une attention toute particulière portée à la forme des lettres¹³.

On peut donc constater que, malgré ces études ponctuelles, on manque singulièrement de travaux traitant les membres de la grande noblesse comme un groupe d'auteurs épistolaires, alors que les secrétaires, les humanistes, ou les auteurs d'épîtres et de lettres familières ont été envisagés comme des groupes présentant une unité. Les seuls ouvrages qui prennent en compte un ensemble de correspondances sont ceux de Kristen B. Neuschel et d'Eugénie Pascal. La première s'est appuyée sur un ensemble de correspondances masculines de la grande noblesse pour mieux comprendre la culture nobiliaire du XVI^e siècle¹⁴. Ce faisant, elle a formulé quelques observations sur la forme des lettres, sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement, mais son point de vue reste essentiellement celui d'une historienne. La seconde, Eugénie Pascal, a traité d'un groupe de princesses au tournant du XVII^e siècle¹⁵, pour montrer, à travers leurs lettres, comment ces femmes se représentaient leur position au sein de la famille ainsi que leur action politique. Dans la dernière partie de son travail, elle s'interroge également sur les choix stylistiques des princesses et sur le regard qu'elles portent sur l'écriture.

Finalement, aucune étude ne porte sur un corpus mixte d'auteur-e-s, et aucune étude n'envisage un corpus de lettres de la grande noblesse sur toute la durée du siècle. Ainsi, l'étude des lettres de rois et reines de Navarre et de France tout au long du XVI^e siècle vient-elle combler un vide du point de vue de la recherche sur l'épistolaire, de même que sur les modes d'action politique des reines et princesses, le plus souvent étudiées sous d'autres angles – quand elles ne sont pas tout à fait négligées.

¹³ Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, « La correspondance », dans *Catherine de Bourbon-Navarre (1559-1604), réseaux, pouvoir et propagande d'une princesse calviniste*, thèse de doctorat, sous la dir. de Philippe Chareyre, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2005, vol. 3, p. 538-555.

¹⁴ Kristen B. Neuschel, *Word of Honor. Interpreting Noble Culture Sixteenth-Century France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1989.

¹⁵ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolaires au tournant du XVII^e siècle*, Thèse dirigée par Marie-Madeleine Fragonard, Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, 2004.

Un problème : la place des femmes au sommet de l'État

Si nous avons tenu à avoir un corpus d'auteur-e-s mixte, c'est parce que la place des femmes au sommet de l'État pose un certain nombre de questions. Depuis l'invention de la loi salique, faussement attribuée aux Francs Saliens pour justifier la captation du trône de Jeanne de France (capétienne directe) par son grand-oncle Philippe de Valois, en France, les femmes sont écartées de l'héritage de la couronne. Le premier texte à populariser cette prétendue règle grâce à l'imprimerie (*La Loi salique, première loi des Français*, issu du traité anonyme des années 1460), est publié pour la première fois à Rouen... en 1488, autrement dit, au tournant du XVI^e siècle. Il est ensuite plusieurs fois réimprimé, avant de donner naissance à d'autres traités, tandis que les nouvelles Histoires de France introduisent l'épisode de la fondation de la loi par Pharamond dans le récit des origines du pays. Peu à peu, des intellectuels s'en emparent, le plus souvent pour s'opposer aux femmes qui gouvernent, faisant pour finir de cette fameuse loi un véritable « mythe national », pour reprendre l'expression d'Éliane Viennot¹⁶. Le XVI^e siècle apparaît ainsi comme une période d'intense production écrite autour de la loi salique : il existe même des ouvrages qui démontrent qu'elle est une imposture et qu'elle ne concerne en rien les souverains. Toutefois, Catherine de Médicis elle-même préfère étouffer ces considérations : en effet, reconnaître la fausseté de la fameuse loi reviendrait à avouer que les Valois ne sont pas légitimes ! Mieux vaut donc, pour le pouvoir en place, infléchir le discours, et s'il faut admettre que la loi est fausse, à tout le moins dira-t-on que c'est par une très ancienne coutume française que les femmes ne règnent pas.

Mais qu'en est-il en réalité ? Force est de constater que le XVI^e siècle compte un nombre impressionnant de femmes au pouvoir, en France comme dans toute l'Europe. Marie Tudor monte sur le trône anglais en 1553, suivie par Élisabeth en 1558. En Écosse, Marie de Lorraine assure la régence écossaise à la mort de son mari en 1542, puis sa fille Marie Stuart lui succède. La Navarre voit également le règne de Jeanne d'Albret, seule héritière du trône. Les États de Béarn font d'ailleurs des difficultés pour reconnaître l'autorité de son époux Antoine de Bourbon : ils estiment que seule Jeanne est leur « vraye et naturelle Dame¹⁷ ». Charles-Quint nomme sa tante Marguerite d'Autriche régente des Pays-Bas en 1519 ; elle l'était déjà depuis 1507, à la demande de son père, l'empereur Maximilien. Pour la France, les régences de Louise de Savoie et de Catherine de Médicis, venant après celle d'Anne de

¹⁶ Eliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006, p. 571. Le développement qui suit fait entièrement référence à cet ouvrage.

¹⁷ Bernard Berdou d'Aas, *Jeanne III d'Albret, Chronique 1528-1572*, Anglet, Atlantica, 2002, p. 200.

France, mettent pendant de longues années des femmes à la tête du royaume. En outre, même quand elles ne sont pas régentes, ces deux mères exercent une influence considérable sur la personne des rois qu'elles ont élevés. Il faut aussi penser au rôle des maîtresses royales, qui sont souvent plus puissantes que les épouses elles-mêmes, et aux sœurs de rois, qui jouent aussi parfois un rôle politique considérable.

Sur le plan culturel, les femmes ont une fonction de premier rang : grandes mécènes, elles commandent des œuvres d'art, des livres, elles soutiennent l'émergence de mouvements littéraires. La Grande Rhétorique se développe dans l'entourage de Marguerite d'Autriche, Anne de Bretagne, Louise de Savoie. Marot est soutenu par la duchesse d'Etampes, Marguerite de Navarre, Marguerite de Savoie (la sœur de Henri II) et Renée de Ferrare (la sœur de la reine de France, Claude). Marguerite de Savoie protège également Ronsard, tout comme Catherine de Médicis, qui encourage les poètes de la Pléiade. Marguerite de Valois soutient Desportes avant qu'il devienne le poète de Henri III, et toute une série d'écrivains, de traducteurs, de philosophes, de savants, dans ses différentes cours. Elles vivent de leurs propres deniers et sont de grandes bâtisseuses. Elles jouent un rôle primordial dans l'éducation de leurs enfants : certaines princesses, sensibles aux idées nouvelles, font éduquer les leurs dans la foi protestante, en dépit du désaccord de leur mari. De manière plus générale, à la Cour, ce sont elles qui enseignent l'art de se conduire : selon Éliane Viennot, dans les années 1520, « il y a déjà longtemps [...] que l'idéal de l'homme accompli n'est plus le colosse brillant sur les seuls champs de bataille. Si une partie de la formation des jeunes nobles est à présent dispensée dans les collèges, une autre est maintenant acquise dans l'entourage des femmes de la Cour, qui seul permet d'acquérir l'art tant prisé de la "politesse"¹⁸ ».

« Cette indépendance, cette capacité d'intervention des femmes dans la vie politique, religieuse, culturelle, économique, les hommes les reconnaissent volontiers¹⁹ » écrit encore Éliane Viennot, qui parle au XVI^e siècle d'une remontée en puissance des femmes après une longue période très dure pour elles. Mais si elle se fait avec l'accord des hommes, elle est avant tout l'œuvre de femmes féministes. Le paradoxe, c'est finalement que les princesses et les reines, qui font publier des textes féministes, mettent en place des solidarités de genre, et voient leur influence reconnue par les hommes qui s'appuient sur elles, ne peuvent pas prétendre exercer pleinement le pouvoir. Victimes de forts courants de pensées misogynes émanant du milieu des clercs, souffrant d'un déficit de légitimité même lorsqu'elles coiffent la couronne en vertu de leur filiation (c'est le cas de Claude de France, fille aînée de Louis XII),

¹⁸ Eliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique*, op. cit., p. 471.

¹⁹ *Ibid.* p. 482.

contraintes au silence vis-à-vis de la loi salique et de tous les discours qui prônent la masculinité du trône français, les mères, les épouses et les sœurs ne peuvent absolument pas prétendre prendre leur place, ni même exercer leur influence trop ouvertement. La question du genre est donc un paramètre à prendre constamment en considération pour comprendre les stratégies discursives à l'œuvre dans les lettres que nous allons étudier.

Problématique : art d'écrire, genre, pouvoir.

Considérant les usages des lettres que font ces souverains et ces souveraines, nous avons cherché à savoir d'une part si l'on peut parler d'un art épistolaire royal, qui serait mis en pratique par l'ensemble de ce groupe au cours de la période, et d'autre part, si l'on peut voir émerger en son sein des écritures singulières, des styles originaux qui nous permettraient de parler d'elles et eux comme étant non seulement des épistolier-e-s, mais véritablement des auteur-e-s épistolaires. Nous reprenons ici à notre compte une distinction de Roger Duchêne²⁰ en la modifiant légèrement : selon sa définition, l'épistolier ne se soucie que de celui à qui il écrit, tandis que l'auteur épistolaire se préoccupe de son public. Pour notre part, nous appelons « épistolier-e » l'auteur-e d'une lettre qui ne se préoccupe que de transmettre son message à son destinataire, et « auteur-e épistolaire », celui ou celle qui crée à l'intérieur de la lettre un univers propre, de sorte qu'elle ne perde pas son intérêt une fois sortie de son contexte.

À ces questions, d'autres viennent nécessairement se greffer, dans la mesure où le paramètre de l'exercice du pouvoir ne saurait rester neutre et indifférent. Les hommes et les femmes que nous allons étudier ne sont pas en permanence en position d'autorité. Ils et elles commencent à écrire avant leur avènement ; et les femmes, à quelques exceptions près, n'exercent pas directement le pouvoir, mais agissent au nom de leur mari, de leur frère ou de leur fils. Nous nous sommes d'ailleurs efforcée de répartir le corpus des lettres de façon à ce que les différentes situations soient bien représentées. Nous devons donc observer en quoi le fait d'exercer ou non le pouvoir modifie les stratégies d'écriture. L'art épistolaire royal va-t-il de pair avec les positions d'autorité ? Déploie-t-on la même éloquence selon que l'on dispose ou non du pouvoir ?

²⁰ Roger Duchêne, « Réalité vécue et réussite littéraire : le statut particulier de la lettre », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 71 (1971), pp. 177-194.

À ce paramètre s'ajoute celui du genre (masculin ou féminin). Écrit-on de la même façon selon qu'on est un homme ou une femme ? Existe-t-il des stratégies rhétoriques typiquement féminines ? Nous avons tenu, sur ce chapitre, à rester attentive à tous les traits, figures, images, modes de pensée, qui peuvent être propres à un genre ou à l'autre, en même temps qu'à éviter des généralisations qui ne tiennent parfois qu'aux personnalités et aux situations. Le paramètre du genre se combine en effet de manière étroite avec celui du pouvoir, comme nous venons de l'expliquer, mais aussi avec la conception que les un-e-s et les autres se faisaient du « bien commun », et aussi avec les difficultés traversées par cette aire géographique, si violemment troublée pendant les quatre dernières décennies du siècle. Nous essaierons de comprendre dans quelles circonstances le genre façonne l'écriture, et dans quels cas l'exercice du pouvoir atténue ou amplifie le phénomène.

Méthode de sélection et de lecture des textes

Un des principaux problèmes qui s'est posé en amont de cette étude a été de réunir un corpus de textes. En effet, comme nous le verrons, les lettres de certain-e-s souverain-e-s ont été éditées dans leur totalité, constituant ainsi de véritables monuments, tandis que d'autres ont été totalement laissées de côté. Entre ces deux extrêmes, il y a différents cas de rois et de reines dont les missives ont été partiellement publiées, de façon plus ou moins éparse. Notre premier souci a donc été de combler, autant que faire se peut, ces disparités, notamment en recherchant des lettres inédites là où cela paraissait nécessaire. Mais la même disparité existe dans les manuscrits : pour certain-e-s souverain-e-s, on a conservé des centaines de lettres, alors que pour d'autres, c'est à peine si la Bibliothèque nationale de France en possède un exemplaire.

Nous avons donc, dans un premier temps, recensé toutes les éditions et tous les manuscrits disponibles pour chaque personnage. Puis nous avons déchiffré les manuscrits dont nous avons besoin pour que chaque personnage soit un minimum représenté dans notre étude. Du côté des « monuments », en revanche, il restait alors à faire une sélection dans les éditions les plus importantes, car il n'était pas envisageable de prendre en compte les milliers de lettres d'un Henri IV ou d'une Catherine de Médicis ! De plus, toutes les lettres des rois et des reines ne sont pas écrites par eux : nous avons privilégié dans la mesure du possible les missives autographes. Notre objectif était de disposer de cinquante lettres par personnage lorsque cela était possible. Nous nous sommes efforcée de sélectionner les mêmes types de destinataires

(serviteurs, famille proche, amis, souverains étrangers, etc.) chez tous les scripteurs. Nous avons aussi réuni des lettres abordant des événements similaires, ou se situant dans des périodes communes. Ainsi avons-nous choisi des séries de lettres concordantes chez plusieurs scripteurs : par exemple, chez Marguerite de Navarre, Louise de Savoie et François I^{er}, nous avons privilégié les lettres datant de la captivité du roi, alors que chez Catherine de Médicis et Charles IX, nous avons, entre autre, sélectionné les lettres traitant de la Saint-Barthélemy. Le détail de ces choix sera expliqué dans la première partie de cette étude.

Une fois le corpus établi, il restait à proposer une grille de lecture systématique, afin de faire apparaître ce qui relève de la norme de l'écriture épistolaire royale, ce qui a trait à la possession de l'autorité, ce qui tient au sexe de celui ou celle qui écrit, et ce qui distingue en propre certain-e-s souverain-e-s. Pour mener à bien ce travail, nous avons fait nôtre la notion de « cadre normatif » proposée par l'analyse conversationnelle et reprise par Jürgen Siess pour l'étude de la correspondance amoureuse : « Ce cadre concerne un ensemble de règles qui s'appliquent à l'interaction en fonction des données situationnelles. Dans la correspondance [...], des codes explicites ou tacites dont l'application varie selon le sexe, l'âge ou le statut du locuteur et de l'allocutaire, doivent être respectés²¹ ». Il s'agit à la fois des normes qui règlent les comportements et des normes purement rhétoriques de l'art de la lettre. Nous nous sommes donc efforcée de définir ces codes que respectent les missives de rois et de reines, en considérant que font partie intégrante du code le protocole, les lieux communs éthiques et pathétiques, ainsi que l'*elocutio*. L'ensemble de ces éléments définit la posture énonciative dans laquelle se place celui ou celle qui écrit par rapport à son destinataire. Dans la plus grande majorité des cas, chaque scripteur a le choix entre plusieurs postures possibles en face d'un même destinataire. Ainsi la mère d'un roi peut-elle choisir de se positionner comme mère ou bien comme sujette, ainsi un souverain écrivant à un membre d'un grand lignage peut-il mettre en avant son lien de parenté avec lui ou plutôt son amitié.

Nous nous sommes également beaucoup attachée au protocole épistolaire, qui comprend l'adresse, l'apostrophe, la formule de valédiction, la souscription et la signature. L'adresse est écrite au dos de la lettre : elle est davantage rédigée en fonction du porteur de la missive que du destinataire, c'est pourquoi nous n'y avons souvent accordé que peu d'importance. En effet, une adresse à un familier peut être rédigée de manière cérémonieuse parce que le porteur n'est pas un intime des correspondants. L'adresse ne nous renseigne donc guère sur la manière dont le scripteur ou la scriptrice se positionne par rapport à son destinataire. En re-

²¹ Jürgen Siess, « L'interaction dans la lettre d'amour », dans *La Lettre entre réel et fiction*, sous la dir. de Jürgen Siess, Sedes, 1998, p. 119.

vanche, l’apostrophe a véritablement pour fonction de définir le rapport qui les unit : elle donne une indication capitale sur la posture adoptée par celui ou celle qui s’exprime. On pressent immédiatement que « Mon ami » et « Mon cousin » ouvrent deux horizons d’attente différents, et autorisent un certain nombre de lieux communs, tout en en proscrivant d’autres. Le scripteur précise, par l’apostrophe, le rapport dans lequel il veut ou doit se placer vis-à-vis de son destinataire. Ce rapport est conforté par la formule finale, qui peut être plus ou moins solennelle ou personnelle, et comporter des variantes toutes chargées de significations, sur lesquelles nous reviendrons le moment venu. La souscription (c’est-à-dire les mots écrits sous le texte, en décrochage, avant la signature) désigne celui ou celle qui écrit (« Votre bon maître et ami », « Votre cousine », etc.) : elle confirme généralement la posture qui avait été choisie à travers l’apostrophe. Bien évidemment, l’absence de signature ou d’une autre partie du protocole épistolaire revêt chaque fois un sens particulier.

En second lieu, comme le rappelle Aristote, « on persuade par le caractère (*ethos*) quand le discours est de nature à rendre l’orateur digne de foi [...] Mais il faut que cette confiance soit l’effet du discours, non d’une prévention sur le caractère de l’orateur²² ». Cet *ethos* peut être construit, entre autres moyens, par un certain nombre d’idées que l’on pourrait appeler stéréotypes, et que la rhétorique nomme *topoi* ou lieux. Par le type de lieux qu’il convoque, celui qui écrit donne une certaine image de lui-même : ainsi le lieu du sacrifice, du don de soi, contribue-t-il à l’*ethos* de la fidélité. Pour qu’une lettre atteigne son objectif, il est d’ailleurs nécessaire qu’elle construise aussi bien l’*ethos* de la personne qui écrit que l’*ethos* de celle qui la reçoit. Afin de montrer à quel point les lieux touchant ce dernier sont puissants, citons l’exemple analysé par Joëlle Gardes-Tamine dans son ouvrage *La Rhétorique* et tiré de *Bérénice* de Racine²³ :

Pour empêcher Titus et Antiochus de se tuer, Bérénice n’a qu’un argument, c’est d’en appeler à leur magnanimité, c’est-à-dire à leur générosité :

Arrêtez, arrêtez, Princes trop généreux,
En quelle extrémité me jetez-vous tous deux !
et plus loin :
Vivez et faites-vous un effort généreux.
Ce n’est qu’au prix de leurs renoncements, fondés sur la grandeur d’âme, qu’ils pourront tous trois servir d’exemple à l’univers.

Dans cet exemple, c’est surtout en appelant ses interlocuteurs à se montrer dignes de l’image qu’elle leur donne d’eux (et qu’ils se font d’eux-mêmes) que Bérénice les persuade de renoncer au combat. Nous avons donc été attentive, dans les lettres de nos souverain-e-s, à tous les lieux qui renvoient à l’*ethos* de chacun des correspondants. Il nous a donc fallu défi-

²² Aristote, *Rhétorique*, I, 2, 1356 a.

²³ Joëlle Gardes-Tamine, *La Rhétorique*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 1996, p. 50.

nir un ensemble de lieux éthiques normés en fonction de certaines situations d'énonciation, pour percevoir d'éventuels écarts marquant une écriture plus personnelle.

Toutefois, une lettre ne se contente pas de construire l'image des deux épistoliers : elle doit aussi transmettre les émotions du scripteur et émouvoir le destinataire. C'est ce que la rhétorique appelle le *pathos* ou les passions, qui jouent un rôle capital non seulement dans l'art de persuader, mais tout simplement dans l'art de créer un lien avec autrui. De la solidité de ce lien, entre autre, dépendra la portée de la lettre. Or le choix des lieux pathétiques est, tout autant que psychologique, sociologique. Ainsi que l'écrit encore Joëlle Gardes-Tamine :

Les passions marquent ce qui nous unit et nous sépare des autres, et si la rhétorique consiste à réduire la distance entre l'orateur et son auditoire, on comprend pourquoi leur connaissance est si importante. On pourrait dire que, fondées sur des liens sociaux, elles sont la trace corporelle de ces liens²⁴.

Les lieux pathétiques développés dans chaque lettre dépendent donc du type de lien qui unit le scripteur ou la scriptrice et son destinataire, et de la posture qu'il ou elle choisit d'adopter. Nous avons donc cherché à définir, là aussi, une norme des lieux pathétiques en fonction des situations d'énonciation pour être en mesure de percevoir des écarts.

Enfin, nous avons accordé une attention particulière à l'*elocutio*, c'est-à-dire la mise en mots, la forme du discours, le style. Notre objectif n'était pas de comparer les styles utilisés dans les lettres de nos souverain-e-s avec les qualités de style recommandées et répertoriées par Théophraste, Cicéron ou Hermogène, ni de les classer selon les trois catégories de style, simple, moyen ou élevé. Nous sommes partie des lettres elles-mêmes et des remarques que les rois et reines formulent sur leur manière d'écrire, pour définir ce qu'elles et ils appellent le style « cérémonieux » ou plein d'« honnêtetés », et par opposition, le style familier, afin de montrer en quoi l'usage de tel ou tel style constitue également un marqueur de la posture choisie. Là encore, une norme doit nécessairement régir l'adaptation du style à la situation d'énonciation, et il s'agit de déceler de possibles écarts par rapport à cette norme. Enfin, nous nous sommes plus particulièrement interrogée sur les souverain-e-s qui font de l'*elocutio* l'objet d'un véritable travail et d'une recherche esthétique.

Progression

Nous l'avons dit, l'établissement du corpus de textes a posé de grands problèmes. La réflexion sur ce sujet a constitué en soi une part essentielle du travail de recherche : nous avons

²⁴ Joëlle Gardes-Tamine, *La Rhétorique*, op. cit., p. 52.

donc choisi de lui consacrer une partie entière, qui suit le déroulement de notre démarche. Le premier chapitre présente l'état des connaissances actuelles sur les souverains et souveraines. Il pose le constat que la qualité et la quantité de ces connaissances sont extrêmement variables de l'un-e à l'autre et interroge les raisons de cette hétérogénéité. Le chapitre suivant présente l'état des publications de nos rois et reines. Ce tour d'horizon nous a permis de savoir exactement de quel corpus publié nous disposions pour étudier la correspondance de ces personnages. Dans ce domaine également, les inégalités sont flagrantes, et nous avons cherché à comprendre aussi bien ce qui les avait motivées que les effets de ces « réceptions » si disparates sur la place de ces monarques dans notre lecture actuelle de leur « bilan » et de leur insertion (ou non) dans la communauté des écrivains du siècle. Une fois ces publications répertoriées, nous avons fait le point sur le regard que les chercheurs ont porté jusqu'à présent sur les écrits des souverain-e-s, afin de mieux situer notre recherche au sein des différentes approches qui ont existé ou qui émergent depuis quelques années. Enfin, le dernier chapitre de cette première partie rend compte de notre travail de sélection des lettres et de recherche d'inédits.

Il nous a ensuite semblé nécessaire, avant de passer à l'étude du corpus ainsi établi, de préciser le triple contexte dans lequel se placent les lettres des souverains et souveraines du XVI^e siècle. Notre deuxième partie répond ainsi à la question : « Qu'est-ce qu'écrire une lettre à la Renaissance, lorsqu'on est roi ou reine ? » Le premier chapitre est consacré à ce que l'on pourrait appeler le « contexte littéraire » : il s'agissait de comprendre comment se conçoit l'art épistolaire à la Renaissance, depuis la lettre latine jusqu'aux missives narratives et poétiques, en passant par les manuels en langue vernaculaire et par cette autre culture épistolaire que se transmet et pratique la noblesse. La deuxième dimension de ce contexte est pour ainsi dire « pédagogique et culturelle » : il s'agissait de faire le point sur ce qui était attendu des souverain-e-s du XVI^e siècle en matière d'éloquence, et de savoir quelle formation et quels outils ils et elles avaient à leur disposition pour y parvenir. Enfin, nous avons abordé le contexte véritablement concret et matériel dans lequel s'inscrit la correspondance des souverain-e-s. Ce dernier chapitre présente les circonstances et les contraintes qui président à la rédaction des lettres, à leur diffusion et à leur réception.

Une fois précisés ces éléments de contexte, l'étude des textes pouvait commencer. Le choix des divisions retenues nécessite ici une explication. Nous avons expliqué plus haut la nécessité de définir un « cadre normatif », un ensemble de règles qui régissent l'échange entre les correspondants, en fonction des « données situationnelles ». Nous avons donc distingué différentes situations d'énonciation nécessitant chacune la mise en œuvre de postures particu-

lières. Pour ce faire, nous avons comparé des séries de lettres adressées à des destinataires similaires, et des séries de lettres relatant le même genre d'événements. Au XVI^e siècle, la distinction entre le privé et le public, ou entre le personnel et le politique est extrêmement difficile à établir : on peut même dire qu'elle est inopérante, en particulier pour les personnages qui se trouvent au sommet de la hiérarchie. Dans les relations qui pourraient apparaître comme « publiques », c'est-à-dire dans les relations avec les autres souverain-e-s, avec les « grand-e-s » et avec les serviteurs, les sentiments et la fidélité personnelle occupent une place prépondérante. Dans les relations qui nous sembleraient aujourd'hui relever de la sphère intime, comme les rapports familiaux et amoureux, les enjeux du pouvoir ne sont jamais loin, et les scripteurs et scriptrices forgent d'eux-mêmes l'image qui sert le mieux leurs intérêts politiques. Il paraît alors simpliste de distinguer deux cercles de destinataires, les uns plus lointains, les autres plus proches. Pourtant, il nous a semblé malgré tout que l'articulation du personnel et du politique ne prenait pas la même forme selon que les souverain-e-s s'adressent ou non à un destinataire qui fait partie de leurs proches. Nous avons constaté que le cadre normatif des lettres aux « grand-e-s » et aux serviteurs est le plus uni, présente relativement peu de variations d'un scripteur à l'autre. Au sein de la sphère intime, les postures connaissent des variantes plus importantes.

Nous avons donc traité les lettres de la « sphère publique » dans la troisième partie, en distinguant en premier lieu diverses catégories de destinataires, et en second lieu des situations de crises qui nécessitaient la rédaction de lettres faites pour être largement diffusées. Le premier chapitre traite des lettres adressées à d'autres souverains, le deuxième, des lettres aux membres des grands lignages, le troisième s'intéresse aux missives envoyées aux serviteurs de l'État, et le quatrième à celles adressées aux domestiques. À l'intérieur de chaque chapitre, nous avons distingué différentes situations induisant des postures différentes. Enfin, le cinquième chapitre est consacré d'une part aux lettres écrites en temps de guerre et d'autre part aux lettres de combat politique.

La quatrième et dernière partie porte alors sur ce que l'on pourrait appeler la correspondance personnelle. Les six premiers chapitres sont successivement consacrés à différents types de destinataires : les mères, les enfants, les frères et sœurs, les époux et épouses, les amis et favoris, les amants. Pour finir, le septième chapitre s'interroge sur l'émergence, chez certains et certaines, d'une écriture gratuite, déconnectée de ses buts pragmatiques et créant son propre univers.

Nous voici donc sur le point de revisiter une grande galerie de portraits sous un angle rarement pris en considération : espérons que tous ces personnages seront d'agréable compagnie !

Première partie : Le corpus

Chapitre I : État des connaissances sur les rois et les reines.

Avant d'entamer cette étude, promenons-nous un instant dans la galerie de portraits de nos personnages, afin de les situer brièvement.

Galerie de portraits.

Le premier règne du XVI^e siècle fut celui de **Louis XII** (1498-1515). Né Louis d'Orléans en 1462, sous le règne de Louis XI, il n'était pas promis au trône, puisque le roi avait des frères et qu'il eut tardivement un fils, qui d'ailleurs régna (Charles VIII). Il y parvint toutefois, les différents héritiers du roi étant morts sans héritiers ou du moins sans héritiers mâles – condition nouvellement nécessaire, en France, pour régner. Dès son avènement, Louis XII fit annuler son mariage avec Jeanne de France, et épousa **Anne de Bretagne** (1476-1514), fille de François II duc de Bretagne et déjà reine de France, par son premier mariage avec Charles VIII. Louis XII et Anne de Bretagne restèrent ensemble au pouvoir plus de quinze ans. Lui poursuivit notamment la politique des « guerres d'Italie » commencée au règne précédent, elle celle du développement de la « grande cour des dames », à laquelle un nombre de plus en plus grand de créateurs furent associés. Ni l'un ni l'autre ne sont toutefois connus pour avoir écrit autre chose que des lettres.

Ils moururent également sans laisser d'héritier mâle à la couronne ; ce fut donc François d'Angoulême, déjà époux de leur fille Claude, qui devint roi de France. Contrairement à son prédécesseur, **François I^{er}** (1494-1547) s'attendait à monter sur le trône ; sa mère **Louise de Savoie** (1476-1531), veuve très tôt, l'y avait préparé. C'est à elle, assurément, qu'il doit son goût pour les lettres et les arts. Louise de Savoie avait été élevée par Anne de France, la fille de Louis XI, au temps où elle gouvernait la France (1483-1491 au moins), elle-même auteure, notamment des *Enseignements à sa fille Suzanne de Bourbon*. Louise fut à son tour régente pendant les deux campagnes d'Italie de François I^{er} (1515, 1524) puis pendant la captivité du roi (1524-1526). Son rôle politique se poursuivit bien au-delà de ses régences ; elle eut une importance particulière dans les relations internationales, concluant notamment avec Marguerite d'Autriche le traité de Cambrai ou « Paix des Dames » en 1529. Elle est auteure de lettres (cela va de soi) mais aussi d'un journal et de poésies. Son fils également, dont le règne fut d'une brillance exceptionnelle, nous a laissé des lettres et des vers, beaucoup moins nombreux toutefois que ceux de sa sœur.

Cette dernière, **Marguerite d'Angoulême** (1492-1549) devint reine de Navarre par son mariage avec Henri d'Albret en 1527 ; partie prenante de la « trinité royale », elle occupa une place politique de premier ordre en tant que sœur influente du roi et souveraine d'un pays frontalier. Mais elle est la seule parmi tous les autres qui soit aujourd'hui considérée avant tout comme écrivaine ; elle a en effet laissé bien plus que des lettres : des poésies, des pièces de théâtre et le célèbre *Heptaméron*. En revanche, son époux **Henri d'Albret** (1503-1555), roi de Navarre à partir de 1517, n'a apparemment pas laissé d'écrits – du moins conservés.

Les deux épouses de François I^{er} font également partie des personnages à étudier. La première, **Claude de France** (1499-1524), mourut au bout d'une dizaine de grossesses rapprochées après avoir toujours été éclipsée par la mère et la sœur du roi. La seconde, **Eléonore d'Espagne** (1498-1558), sœur de Charles-Quint, fut reine de France à partir de l'année 1529 ; elle aussi fut éclipsée, par la sœur et la maîtresse du roi, la duchesse d'Étampes. On sait bien peu de choses sur elles.

À la mort de François I^{er}, en 1547, son fils **Henri II** (1519-1559) lui succéda. Ce roi fut le dernier du « beau seizième siècle ». Sous son règne en effet, marqué par une dépression économique, commença en outre la répression systématique des protestants. Sa cour fut néanmoins des plus brillantes, avec notamment l'éclosion de la Pléiade. Il écrivit apparemment des poésies, mais elles sont inédites comme une grande partie de sa correspondance. Celle de son épouse **Catherine de Médicis** (1519-1589), en revanche, est connue dans toute son ampleur – mais non sa poésie. Catherine de Médicis n'avait pas encore beaucoup de pouvoir politique à la mort de son mari, en 1559, mais elle allait gouverner la France durant une trentaine d'années à après le court règne de son fils aîné.

Celui-ci, **François II** (1544-1560) n'exerça jamais réellement le pouvoir. Ayant laissé gouverner les Guises, oncles de sa jeune femme, cet adolescent de santé très fragile mourut après dix-sept mois de règne. On ne connaît pour l'instant de lui que des lettres. Par contre, son épouse **Marie Stuart** (1542-1587), qui fut reine d'Écosse après avoir été reine de France et eut une vie politique tumultueuse, nous a laissé des poèmes et des lettres. **Marie de Lorraine** (1515-1560), mère de Marie Stuart, fait aussi partie des souverains de notre corpus : élevée en France tout comme sa fille, elle assumait la régence d'Écosse, de la mort de son mari, Jacques V, en 1542, jusqu'à la fin de vie.

Le roi de France suivant, **Charles IX** (1550-1574), régna d'abord sous la régence de Catherine de Médicis puis, officiellement, à partir de 1563. C'est sous son règne qu'eut lieu la Saint-Barthélemy, dont le funeste souvenir devait lui rester attaché. Amateur de poésie, il

composa lui aussi des vers ; et il laissa également un ouvrage unique en son genre pour un roi de France : un traité de chasse. Il avait épousé **Élisabeth d'Autriche** (1554-1592) en 1570, dont on sait peu de choses.

La soeur aînée de Charles IX, **Élisabeth de Valois** (1545-1568) fut pour sa part reine d'Espagne, par son mariage avec Philippe II. Élevée à la cour des Enfants de France, elle eut le statut particulier des filles mariées à l'étranger, qui servent d'intermédiaire entre leur pays d'origine et celui de leur époux. Elle a laissé des lettres, adressées en particulier à sa mère et aux ambassadeurs de France en Espagne.

Les deux premiers fils de Catherine de Médicis et Henri II étaient morts sans descendance ; c'est donc un autre de leurs fils, **Henri III** (1551-1589), qui monta sur le trône en 1574. Il épousa aussitôt Louise de Lorraine Vaudémont, dite **Louise de Lorraine** (1553-1601), fille du comte de Vaudémont, oncle du duc Charles III de Lorraine. Henri III, qui eut à faire face aux quatre dernières guerres de religion, est connu pour sa monumentale correspondance et il a semble-t-il écrit des poèmes. On ne connaît en revanche que quelques lettres de Louise de Lorraine.

Le couple royal n'ayant pas d'enfant, et le dernier fils de Catherine de Médicis, François de Valois, étant mort en 1585, la couronne passa – non sans difficulté en raison de sa religion – à Henri de Navarre, petit-fils de Marguerite de Navarre et d'Henri d'Albret. Sa mère **Jeanne d'Albret** (1528-1572), avait épousé en 1548 **Antoine de Bourbon** (1518-1562), duc de Vendôme, avant d'hériter de la couronne de Navarre en 1555. Outre la correspondance des deux époux, on conserve de Jeanne des poésies et l'*Ample déclaration*.

Leur fils Henri, futur **Henri IV** (1553-1610) devint roi de Navarre en 1572, année où il épousa la dernière fille de Catherine de Médicis, **Marguerite de Valois** (1553-1615), sœur des trois derniers Valois. Il ne parvint au trône de France qu'en 1593, après des années de guerre civile, et avant de se remarier, à l'orée du XVII^e siècle, afin d'avoir les enfants légitimes qu'il n'avait pas eu avec sa première épouse. Lui aussi nous a laissé une très volumineuse correspondance, ainsi que quelques poèmes ; Marguerite de Valois, en revanche, est l'auteur de sa *Déclaration* de 1574, de Mémoires, de poésies, et d'un petit traité.

Des personnages aussi célèbres que les rois et reines de France d'une période aussi peu reculée que le XVI^e siècle devraient être tous bien connus. Curieusement, toutefois, même si on a beaucoup écrit sur les plus célèbres d'entre eux, le nombre des ouvrages n'est pas un gage de qualité. En outre, certain-e-s souverain-e-s ont été plus ou moins ignorés. La longueur ou la brièveté des règnes n'expliquent pas ces variations, pas plus que les problèmes qu'ils ou

elles ont pu rencontrer. Par exemple, Louis XII a régné aussi longtemps qu'Henri IV, il est comme lui arrivé au pouvoir sans être fils de roi de France, et pourtant il n'y a aucune commune mesure entre les quelques biographies qui lui ont été consacrées et la somme de travaux de tous genres réalisés sur le premier Bourbon... C'est bien plus l'aura de certains rois et reines, l'importance du travail de propagande qui a été effectué de leur vivant, le fait qu'ils ont été ou non saisis par la légende après leur mort, qui paraissent expliquer ces disparités.

Nous proposons de faire ici un tour d'horizon des connaissances aujourd'hui disponibles sur nos souverain-e-s. Dans chaque section, nous les présenterons dans l'ordre alphabétique. Afin de ne pas alourdir excessivement les notes de bas de page, nous renvoyons à la bibliographie pour les références précises des ouvrages.

I) Les souverain-e-s les mieux connu-e-s

A) Catherine de Médicis (1519-1589)

Si l'influence prégnante de la légende explique que plusieurs grands personnages ne sont jamais tombés dans l'oubli, elle a souvent été l'un des principaux obstacles à leur étude objective.

C'est le cas de Catherine de Médicis et de ses enfants, qui n'ont vu leur image s'en dégager que tardivement, voire très récemment. La longévité de cette légende noire a été assurée d'abord par l'historiographie protestante, qui a forgé la diabolisation des Valois-Médicis, puis par celle des Lumières, qui a mis en scène l'opposition entre le gouvernement fanatique de Catherine et le règne de Henri IV, règne de la Raison, de l'intelligence et de la tolérance, avant qu'Alexandre Dumas ne reprenne ce flambeau¹. Mais Catherine a eu aussi des défenseurs : Balzac dès 1828, laissant parler son fantôme dans *Les deux rêves*, a dénoncé les accusations excessives et infondées portées contre elle au fil du temps². Au XIX^e siècle, la mise au jour de sources nouvelles et abondantes (chroniques et mémoires, dépêches et relations diplomatiques) a également conduit certains historiens à réviser leur jugement. Pourtant, comme le note Ivan Cloulas, l'objectivité n'est pas au rendez-vous : « Chose étonnante : l'érudition relance la légende. Charrière veut faire de son recueil de documents [*Négociations de la*

¹ Sur la naissance et l'évolution de la légende qui entoure les Valois, voir Éliane Viennot, « Postface », dans Alexandre Dumas, *La reine Margot*, Le Livre de Poche, 1994, p. 627-630.

² « Ajoutez, reprit-elle, que toutes les plumes ont été plus injustes envers moi que ne l'ont été mes contemporains. Nul n'a pris ma défense. Je suis accusée d'ambition, moi riche et souveraine. Je suis taxée de cruauté, moi qui n'ait sur la conscience que deux têtes tranchées. Et pour les esprits les plus impartiaux je suis peut-être encore un grand problème. Croyez-vous donc que j'aie été dominée par des sentiments de haine, que je n'aie respiré que vengeance et fureur ? » Balzac, *Les deux Rêves*, Lausanne, Edition Rencontre, 1968, p. 505.

France dans le Levant (1853)] un monument impérissable élevé à la gloire de la reine³ ». Michelet prend le parti opposé, romanciers et écrivains populaires s'emparent du personnage, et les évocations romancées de « la reine noire » finissent par imprégner les grands dictionnaires historiques du XIX^e siècle, ainsi que les manuels scolaires... En 1920 encore, Jean-Hippolyte Mariéjol, qui utilise pour la première fois le corpus des lettres de la reine, déplore le manque total d'objectivité de ses prédécesseurs : « La plupart des historiens représentent cette grande coupable comme indifférente au bien et au mal, n'aimant rien ni personne, fausse, perfide et foncièrement cruelle, en un mot, comme une criminelle-née⁴ ». Il s'efforce pour sa part de faire preuve d'impartialité, et de reconnaître les mérites politiques de la reine mère.

Après la deuxième guerre mondiale, des ouvrages à son sujet continuent à paraître environ tous les cinq ans, écrits par des historiens aussi différents que André Castelot, Jean Orieux, Robert Knecht, Janine Garrisson, Ivan Cloulas, Denis Crouzet, et la légende noire continue d'aller bon train... Parmi les questions irrésolues que soulève son personnage, figure celle de sa culpabilité dans le massacre de la Saint-Barthélémy. Toujours totale pour certains, elle est toutefois récusée (au moins en partie) par les études les plus récentes. Prenant en considération les travaux de N. M. Sutherland, Denis Crouzet, Barbara Diedendorf, Jean-François Solnon et Jean-Louis Bourgeon s'accordent à dire que la reine n'avait pas prémédité l'assassinat de Coligny. Les deux derniers insistent plutôt sur la possible intervention du roi d'Espagne, désirant empêcher l'amiral de s'engager aux Pays-Bas. Mais Denis Crouzet maintient la thèse selon laquelle un conseil réuni par Catherine dans la nuit du 23 août aurait subitement choisi de recourir à la violence préventive contre les chefs huguenots. Cette version est totalement rejetée par Jean-Louis Bourgeon, qui montre pour sa part la couronne affaiblie face à une mutinerie militaire et à un ultimatum espagnol, qui la contraignent de consentir à la mort de Coligny et des principaux huguenots.

Étant donné la fascination que cette reine inspire, les livres de grande vulgarisation sont également nombreux, et parfois rédigés par ses plus grands spécialistes (Ivan Cloulas a également publié chez Tallandier *Catherine de Médicis, le destin d'une reine* et dans la Sélection du « Reader's Digest » *Catherine de Médicis la passion du pouvoir*). On trouve aussi des études sur des épisodes précis de son règne (sa première régence, le tour de France royal) ainsi que sur ses livres et ses collections.

³ Ivan Cloulas, « Introduction », *Catherine de Médicis*, Fayard, 1979, p. 15. Les italiques sont de nous.

⁴ Jean-Hippolyte Mariéjol, « Préface », *Catherine de Médicis*, Paris, Hachette, 1920, p. V.

B) François I^{er} (1494-1547)

François I^{er} est un personnage particulièrement en faveur chez les historiens et auprès du public. Dans la *Bibliographie de la littérature française du XVI^e siècle* de Cioranescu (édition de 1975), la colonne qui répertorie les études historiques le concernant n'a d'égale que celle de Henri IV, ces ouvrages ne couvrant parfois qu'une partie de la vie du personnage. Du XIX^e à la première moitié du XX^e siècle, on recense au moins huit études portant sur l'ensemble de son règne. De nos jours, le personnage suscite apparemment un intérêt toujours vif. Les trente dernières années comptent une dizaine de biographies, la plupart réalisée par de grands noms, si ce n'est toujours de grands historiens (René Guerdon, Raymond Rudler, André Castellet, Jean Jacquart, Robert Knecht, Emmanuel Bourrassin). Il arrive aussi, comme pour Henri IV, qu'un homme politique cherche à exploiter l'aura positive du souverain : c'est ce qu'a fait Jack Lang en 1997. Le « Père des Lettres » est un effet une figure valorisante pour un ancien ministre de la culture. François I^{er} est devenu enfin le sujet d'ouvrages, certes sérieux, mais destinés avant tout à plaire au grand public (aux éditions France-Empire ou dans la Sélection du « Reader's Digest »).

Il existe diverses études consacrées à sa captivité en Espagne, à ses relations avec Charles Quint, à ses diplomates, à son intervention dans le divorce du roi d'Angleterre, ou encore des articles sur ses essais de concorde avec les protestants, sa collection de peintures, ses relations avec Anne de Pisseleu duchesse d'Étampes, ses amours et sa mort, sa politique à l'égard de la Savoie, etc. Un colloque a eu lieu pour le cinq centième anniversaire de sa naissance (*François I^{er} du château de Cognac au trône de France*, 1995). Enfin, signalons l'étude capitale d'Anne-Marie Lecoq : *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française* (1987).

C) Henri IV (1553-1610)

Historiens et vulgarisateurs se plaisent depuis longtemps à l'évocation du personnage et au récit des anecdotes les plus savoureuses de son existence. Dès le XVII^e siècle, les historiens lui ont accordé une place importante, avant que Hardoin de Péréfixe puis Voltaire ne lui assurent une popularité sans commune mesure avec aucun autre souverain français⁵ et il a fait l'objet au fil des siècles suivants de fort nombreuses biographies. Jean-Pierre Babelon, auteur de la dernière étude d'importance, n'en mentionne pas moins de trente deux – et encore se limite-t-il aux plus considérables d'entre elles. Il précise que la ville de Pau rassemble un en-

⁵ Voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Perrin, 2008, p. 332-333.

semble particulièrement important de publications sur Henri IV, ouvrages anciens et bibliographies récentes, conservé pour partie à la bibliothèque municipale et pour partie au Musée National du château⁶.

Les ouvrages récents sont d'un sérieux très inégal et n'apportent pas forcément de nouveauté. Leurs auteurs sont fort divers et leurs productions vont des plus scientifiques aux plus romancées. Ils sont parfois des spécialistes du XVI^e siècle, comme Jean-Pierre Babelon et Janine Garrisson. Le premier est chartiste ; au moment où il écrit une biographie de Henri IV (*Henri IV*, 1982), il est conservateur en chef aux Archives nationales, et il y a organisé nombre d'expositions historiques, dont une sur Coligny et les guerres de religion. La seconde (*Henri IV*, 1984) est agrégée d'histoire, professeure des universités, spécialiste des protestants à la Renaissance. Parfois ce sont des spécialistes de droit. Les deux auteurs de *Henri IV, le règne de la tolérance* (2001), Jean-Paul Desprat et Jacques Thibaut, sont l'un, docteur d'État en droit, licencié d'histoire travaillant pour le groupe Saint-Gobain ; et l'autre, ancien élève de l'ENA, diplomate, historien et homme de télévision. Leur ouvrage, centré sur un seul aspect du règne, offre plus d'images que de développements et de données bibliographiques. On trouve aussi une biographie du Béarnais par François Bayrou (*Henri IV*, 1998), agrégé de lettres, ancien ministre de l'éducation nationale en 1993, président de l'UDF à l'époque. L'ouvrage paraît sérieux, avec une bibliographie d'une dizaine de pages, qui a été vraisemblablement confiée à un-e historien-ne de formation. Mais il renoue sur certains sujets « avec une tradition historiographique ancienne, [...] transposant dans un personnage emblématique du passé un projet politique du présent, sinon du futur⁷ ». On trouve même des livres illustrés pour la jeunesse, comme *Henri IV, roi de tolérance* par Béatrice Fontanel (2006).

Certains historien-nes (ou leurs éditeurs) n'hésitent pas à profiter de cette manne. Janine Garrisson a consacré au bon roi Henri un roman historique (*Meurtres à la Cour de Henri IV*, 2001) et elle a signé aux éditions du Reader's Digest un ouvrage dans lequel les illustrations sont plus volumineuses que le texte (*Henri IV, le roi de la paix*, 2001). Jean-Pierre Babelon lui-même a signé une édition des *Lettres d'amour et écrits politiques* de Henri IV (Fayard, 1988) – il est vrai fort peu complaisante.

⁶ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Fayard, 1982, p. 1017.

⁷ Christian Desplat, « Jeanne d'Albret : un modèle d'éducation maternelle ? », dans *Jeanne d'Albret et sa cour*, Actes du colloque international de Pau, 17-19 mai 2001, réunis par Évelyne Berriot-Salvadore, Philippe Chareyre, et Claudie Martin-Ulrich, Paris, Champion, 2004, p. 474.

D) Jeanne d'Albret (1528-1572)

La mère de Henri IV n'a pas eu droit aux mêmes honneurs que son fils, mais en tant que reine de Navarre ayant introduit la religion réformée dans son royaume et ayant tenu tête à Catherine de Médicis, elle a régulièrement intéressé les historiens. Quatre biographies lui ont été consacrées au XIX^e siècle et trois dans la première moitié du XX^e. Il faut également noter l'étude d'Alphonse de Ruble, en quatre volumes, datant de 1886, intitulée *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*. Depuis 1973, sa vie a été retracée dans trois biographies (Yves Cazaux, 1973 ; Nancy Lyman Roelker, 1968, traduction française en 1979 ; Françoise Kermina, 1998) et une chronique de Bernard Berdou d'Aas en 2002.

Il existe une quarantaine d'autres études, enfin, sur son évolution religieuse, ses voyages, ses lettres, son testament. On en trouve plusieurs dans les *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn*, *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, ou encore *Bulletin de la société des amis du vieux Nérac*. Signalons enfin un colloque récent intitulé *Jeanne d'Albret et sa Cour* (dont les actes ont paru en 2004).

E) Marguerite de Navarre (1492-1549)

On s'est intéressé à la sœur de François I^{er} et à la mère de Jeanne d'Albret bien davantage pour son œuvre, immense et essentielle dans l'histoire littéraire, que pour son rôle politique, pourtant non négligeable. Elle a ainsi inspiré moins d'études historiques et de biographies que ses confrères et consœurs. A la fin du XIX^e ont paru celle de la comtesse d'Haussonville (*Marguerite de Valois, reine de Navarre*, 1870) et celle de Mary Darmstetter (*La Reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême*, traduction de 1900). Celle de Pierre Jourda (*Marguerite d'Angoulême, Duchesse d'Alençon, Reine de Navarre, étude biographique et littéraire*), éditée pour la première fois en 1930 et rééditée depuis, a servi de référence à de nombreux autres ouvrages. Enfin, la seconde moitié du XX^e siècle compte quatre biographies de la reine de Navarre, ce qui n'est pas énorme compte tenu de l'identité du personnage et comparé au nombre de celles qui sont dédiées à son frère par exemple. La plus récente est celle de Jean-Luc Déjean, en 1987. L'ouvrage adopte le plan d'une biographie traditionnelle, mais l'auteur accorde une place très importante à ses œuvres et les intègre dans la chronologie : sa vie intellectuelle et sa production littéraire ne sont pas envisagées séparément de sa vie de reine et de sœur de roi.

On peut encore mesurer la popularité – littéraire – de Marguerite en rappelant qu'elle a été par deux fois « l'auteur du XVI^e siècle » du concours de l'agrégation. De nombreux colloques ont été publiés lors du cinq centième anniversaire de sa naissance (*Colloque pour le*

500^{ème} anniversaire de la naissance de Marguerite d'Angoulême, Nérac, 1993 ; *Marguerite de France, reine de Navarre, et son temps*, Agen, 1994 ; *Marguerite de Navarre, 1492-1992*, Pau, 1995 ; *Les Visages et les voix de Marguerite de Navarre*, Duke University, 1995, *Études sur "L'Heptameron" de Marguerite de Navarre*, Nice, 1996 ; *Marguerite de Navarre*, Lodz, 1997). On s'intéresse depuis peu à son théâtre, notamment grâce à l'édition complète de ses œuvres entreprise chez Champion sous la direction de la grande spécialiste, Nicole Cazauran (*Théâtre*, tome IV, 2002). Marguerite est aussi en bonne place dans le premier volume de l'édition de Nancy Erickson Bouzrara, Catherine Masson et Éliane Viennot (*Théâtre de femmes de l'Ancien Régime*, 2006).

F) Marguerite de Valois (1553-1615)

Celle que l'on appelle « la reine Margot », connue du grand public surtout grâce au roman d'Alexandre Dumas et à ses adaptations cinématographiques (la dernière en date étant celle de Patrice Chéreau en 1994) figure parmi les personnages féminins les plus transformés par la légende. Elle a presque continûment suscité la curiosité au cours des siècles, à commencer par celle du père Hilarion de Coste (*Les Éloges et vies de reynes [...]*, 1630) et les premiers romans la mettant en scène ont fleuri dès la deuxième moitié du XVII^e siècle. Le XVIII^e a vu paraître une première biographie sérieuse réalisée par Antoine Mongez (*Histoire de la reine Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV*, 1777), suivie au XIX^e par celle de Léo de Saint-Poncy (*Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre*, 1887) accompagnée d'un nombre déjà appréciable d'études sur des aspects plus ponctuels de sa vie. Quinze biographies se sont succédé au XX^e siècle, diversement occupées par ses *Mémoires*, ses amours, son exil, sa Cour, qui continuent d'inspirer nombre d'articles. Pourtant, l'abondance des ouvrages ne signifie pas pour autant un approfondissement des connaissances. Éliane Viennot, en 1993, explique même que c'est le contraire qui s'est produit :

Tout n'a-t-il pas été dit sur cette voluptueuse et coquette reine Margot ? Il peut sembler paradoxal de soutenir qu'au contraire, plus les livres s'accumulent, plus on s'éloigne du personnage historique, et pourtant rien n'est plus vrai. De fait, la dernière étude sérieuse effectuée sur Marguerite date de 1928 ; elle était pourtant loin d'être satisfaisante. Depuis, on n'a fait, au mieux, que la répéter, au pire, que la dédaigner. Le plus souvent, on s'est contenté de broder sur une légende bien établie, qui depuis cent cinquante ans tient lieu de savoir et de réflexion sur l'une des plus grandes princesses de la Renaissance⁸.

À travers sa biographie, puis ses différentes études sur les écrits de la reine, Éliane Viennot a porté un autre regard sur elle, plus conforme sans doute à la réalité historique.

⁸ Éliane Viennot, *Marguerite de Valois, histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1993, Introduction, p. 9.

L'intérêt pour ce personnage se confirme avec, en 2009, l'édition par Colette Winn et François Rouget de son *Album de poésies* qui rassemble les poèmes écrits en son honneur par des auteurs et à des époques variés⁹.

G) Marie Stuart (1542-1587)

Les malheurs de Marie Stuart ont soulevé de son vivant l'émotion de ses contemporains : veuve à 19 ans, elle a regagné un royaume dont elle ne savait rien et qui lui était hostile. Sept ans plus tard, elle est forcée d'abdiquer, et de se réfugier en Angleterre, où elle est maintenue en détention presque vingt ans, avant d'être exécutée. On comprend aisément que sa vie romanesque et son destin tragique aient fait d'elle un personnage de choix pour les historiens. On compte, en se limitant aux biographies en langue française, sept ouvrages au XIX^e siècle et autant au XX^e. Mais en tant que reine d'Écosse et prisonnière d'Élisabeth d'Angleterre, elle a été l'objet d'un nombre encore plus grand d'études en anglais. Elle a surtout été, comme sa belle-mère Catherine de Médicis, au cœur d'une légende noire, accusée de meurtre et de trahison. Dès le XVI^e siècle, dans le double contexte des troubles religieux et de la controverse autour de la capacité des femmes à gouverner, les historiens forgent un portrait tendancieux de la reine, qui mettra bien du temps à s'effacer¹⁰. Même Stefan Zweig, pourtant reconnu pour ses talents de biographe, ne semble pas avoir su prendre ses distances par rapport à l'image de son personnage (*Marie Stuart*, 1938). D'après Michel Duchein, son livre n'est d'aucun intérêt historique : l'auteur voit Marie comme tiraillée entre ses passions et sa morale, détruite par les premières. En revanche, il est d'un intérêt primordial pour la survie du mythe au XX^e siècle¹¹. Le dernier éditeur de l'ouvrage, loin de s'en cacher, en tire argument :

À destin exceptionnel, biographe prodigieux. Seul Stefan Zweig, mêlant la rigueur scientifique à l'intuition romanesque, pouvait ainsi caresser les secrets d'une femme et comprendre que ce n'est que sous l'effet de sa passion démesurée qu'elle s'élève au-dessus d'elle-même, détruisant sa vie tout en l'immortalisant¹².

On dispose toutefois désormais à son sujet de recherches biographiques plus dignes de confiance : Philippe Erlanger (*Marie Stuart*, 1967) a commencé à prendre ses distances par rapport à la légende, tandis que dans le même temps, en Angleterre, Antonia Fraser entreprenait un travail de fond, en consultant toutes les sources, publiées ou non, et en premier lieu les

⁹ Marguerite de Valois, *Album de poésies*, Éd. Colette Winn et François Rouget, Paris, Classiques Garnier, 2009.

¹⁰ Voir à ce sujet l'article d'Armel Dubois-Nayt, « L'antiféminisme chrétien dans les représentations de Marie Stuart : la reine d'Écosse en putain, en sorcière, en sainte et en imbécile », dans *Les Femmes et leurs représentations en Angleterre de la Renaissance aux Lumières*, sous la dir. de Marlène Bernos, Sandrine Parageau et Laetitia Sansonetti, Nouveau Monde éditions, coll. « CIES-Sorbonne », 2009, p. 17-36.

¹¹ Michel Duchein, *Marie Stuart, la femme et le mythe*, Fayard, 1987, p. 547.

¹² Stefan Zweig, *Marie Stuart*, (trad. Alizir Hella), Paris, Grasset, 1984 [1938], quatrième de couverture. Ce livre a d'ailleurs été réédité en Livre de Poche en 2001, ce qui témoigne de son succès toujours vif.

lettres de la reine (*Mary, Queen of Scots*, 1969, puis 1973 pour la traduction française). Retenons enfin l'étude de Michel Duchein (*Marie Stuart : la femme et le mythe*, 1987) dont la cinquième partie s'intéresse plus particulièrement aux œuvres littéraires et historiques qui ont contribué à forger le mythe.

Les rois et les reines que nous venons de citer ont ceci de commun que l'intérêt des historiens et du grand public à leur égard ne s'est jamais démenti, et se manifeste toujours activement. Plusieurs facteurs semblent pouvoir expliquer cette constance dans les recherches (et les publications non scientifiques). Tout d'abord, leur propension à incarner un idéal politique (pensons au « Père des Lettres », au « Bon roi Henri », mais aussi à la fière et indépendante Jeanne d'Albret) en fait des personnages emblématiques, propres à servir de modèles, à cristalliser la nostalgie pour « les rois qui ont fait la France », à fasciner les hommes politiques et les spécialistes de la communication d'aujourd'hui. De plus, la légende (noire ou dorée), qui tire souvent son origine de la propagande ou de pamphlets de l'époque, et qui a été confortée par des œuvres littéraires, théâtrales ou cinématographiques, s'est emparée de la plupart d'entre eux : elle a eu l'avantage de les préserver de l'oubli, mais aussi l'inconvénient de parasiter la connaissance historique, en poussant certains de leurs biographes à accentuer les aspects romanesques de leur vie plutôt qu'à apporter du nouveau sur le plan scientifique. Finalement, cette légende est elle-même devenue objet d'études : à la suite d'Éliane Viennot, plusieurs historiens conçoivent depuis quelques années leurs ouvrages en deux parties, l'une portant sur la vie d'un personnage, et l'autre sur la construction du mythe qui l'enveloppe. Enfin – mais nous y reviendrons plus loin – ce groupe de souverains et de souveraines présente encore le point commun d'avoir laissé soit des lettres jugées particulièrement dignes d'intérêt au plan stylistique (Henri IV), soit d'autres textes appartenant à des genres littéraires codifiés – à l'exception peut-être de Catherine de Médicis. Ils ne sont donc pas des objets d'étude réservés aux historiens ; les littéraires se montrent de plus en plus curieux vis-à-vis d'eux, quand ils/elles n'ont pas ouvert la voie, et renouvellent les angles d'approche qui permettent de mieux les connaître.

II) Les souverain-e-s récemment (ré)étudié-e-s

Tous les rois et toutes les reines n'ont pas été étudiés avec autant de régularité : avant d'être remis à l'honneur, certains d'entre eux ont été longtemps délaissés.

A) Anne de Bretagne (1476-1514)

Anne de Bretagne, la « duchesse en sabot » des chansons enfantines, a toujours été un personnage populaire, et il n'y a pas pénurie de livres à son sujet. Mais la légende ici a longtemps dominé l'histoire ; de plus, celle qui fut deux fois reine de France a connu des périodes de dédain, puis a semblé un temps ne passionner que les Bretons.

Deux études importantes lui ont été consacrées au XIX^e siècle : la première, en quatre volumes, par Antoine Le Roux de Lincy (*Vie d'Anne de Bretagne*, 1860), la seconde par Paul Lacroix (*Louis XII et Anne de Bretagne*, 1882). Ensuite, plus personne ne paraît s'être intéressé à elle pendant plus d'un demi-siècle. Il a fallu attendre les années 40 et 50 du XX^e siècle pour retrouver trois biographies de la reine. Dans les années 70, Anne a semblé seulement attirer l'attention d'associations ou de sociétés d'histoire bretonnes. On remarque en particulier l'ouvrage d'un journaliste et écrivain breton, Hervé Le Boterf (*Anne de Bretagne*, 1976), et celui d'un autre passionné de Bretagne, Jean Markale (pseudonyme de Jean Bertrand), spécialiste de l'histoire et de la littérature celtique (*Anne de Bretagne*, 1980). Le premier sera réédité en 1979 et 1996, signe de l'intérêt grandissant du public pour le personnage. Mais ce sont vraiment les années 1990-2000 qui témoignent de cette curiosité croissante à l'égard de « la duchesse en sabots ». On n'y répertorie pas moins de sept nouveaux ouvrages retraçant sa vie, des plus scientifiques, comme ceux de Georges Minois et Didier Le Fur (*Anne de Bretagne*, 1999 ; *Anne de Bretagne ; miroir d'une reine, historiographie d'un mythe*, 2000), aux plus romancés (Marie-France Barrier, *Mémoires d'Anne de Bretagne*, 1992). Enfin, il existe quelques autres études plus ponctuelles, notamment sur son mécénat, ainsi que sur les livres et les manuscrits qu'elle a possédés¹³.

B) Charles IX (1550-1574)

Comme l'a souligné l'un de ses récents biographes, Michel Simonin, Charles IX, malgré un règne riche (1560-1574), a suscité très peu d'ouvrages d'ensemble. Il faut dire que le « monarque de la Saint-Barthélemy », victime de l'historiographie protestante, méprisé pour avoir gouverné avec sa mère, est vite devenu un personnage peu attirant. C'est d'ailleurs l'exemple de son règne que Bossuet précepteur a choisi de faire développer longuement au Dauphin, en guise de repoussoir, pour montrer que la violence est la pire manière de résoudre

¹³ Mary Beth Winn, "Treasures for the Queen : Anne de Bretagne's Books from Anthoine Vérard", *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, LVIII, 3 (1996), p. 667-680; Brown Cynthia, « Le mécénat d'Anne de Bretagne et la politique du livre », dans *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, sous la dir. de Kathleen Wilson-Chevalier, Publications de l'Université de Saint-Etienne, coll. « L'école du genre », 2007, p. 195-224; Élisabeth L'Estrange, « Le mécénat d'Anne de Bretagne », dans *Patronnes et mécènes [...]*, op. cit., p. 169-194.

les conflits religieux¹⁴. Pour finir, il a été peu à peu transformé en fou (avec l'aide d'Alexandre Dumas qui fait de lui l'un des principaux personnages de *La Reine Margot*¹⁵). Cimber et Danjou ont réédité en 1836 l'*Histoire du Roy Charles Neufviesme* de Sorbin Arnaud, qui avait paru l'année de sa mort, en 1574. Il a fallu attendre le dernier quart du XIX^e siècle pour voir du nouveau, grâce à Édouard de La Barre-Duparcq, historien militaire et professeur à Saint-Cyr (*Histoire de Charles IX*, 1875), ainsi qu'à Desjardins, spécialiste de la diplomatie de la période (*Charles IX, deux années de règne, 1570-1572*, 1873). Un long silence s'est fait dès lors autour de ce monarque, interrompu seulement par Pierre Champion (*Charles IX*, 1939). On dispose enfin de deux biographies récentes, qui revisitent l'image du roi, celles d'Emmanuel Bourassin (*Charles IX*, 1986) et de Michel Simonin (*Charles IX*, 1995). Récemment ont été menés des travaux sur des points plus particuliers de son règne : son attitude devant la Saint-Barthélémy, ses relations avec l'Espagne, le siège de la Rochelle, ou encore sur le Tour de France effectué avec sa mère entre 1564 et 1566.

C) Henri II (1519-1559)

Henri II, lui non plus, n'a pas soulevé l'enthousiasme des historiens au XX^e siècle. Il n'a pourtant pas été complètement négligé sous l'Ancien Régime : Mme de La Fayette a pour toujours associé son image à celle d'une cour brillante et aux amours de la Princesse de Clèves, tandis qu'Antoine Varillas a écrit une *Histoire de Henri second* (1692), relayée par Claude François Lambert au siècle suivant (*Histoire et règne de Henri II*, 1755). Mais un seul érudit, Édouard de La Barre-Duparcq, a poursuivi l'entreprise au XIX^e siècle (*Histoire de Henri II*, 1887), pendant que Charles Marchand faisait l'effort de retourner aux sources (*Documents pour l'histoire du règne de Henri II*, 1893). Ces documents n'ont guère inspiré qu'Henry Noell (*Henri II et la naissance de la société moderne*, 1944). Le XX^e siècle a également fourni quelques études plus restreintes, par exemple sur le livre à la Cour de Henri II, les institutions sous son règne, les pamphlets religieux ou les rapports que Ronsard entretenait avec lui... Mais tout ceci reste bien épars et fort rare. Dans les années 1980, on commence à trouver des outils de référence sur ce personnage, grâce à la très fournie biographie d'Ivan Cloulas (*Henri II*, 1985) et à celle de Frédéric Baumgartner (*Henry II, King of France 1547-*

¹⁴ Le récit du règne de Charles IX dicté au Dauphin, édité pour la première fois par l'abbé Pérau dans l'*Abrégé de l'Histoire de France* (1747), se fait l'écho des détails légendaires qui forgent le portrait du roi cruel, forçant sa sœur à baisser la tête pour faire croire à son assentiment le jour de ses noces (Bossuet, *Charles IX, récit d'histoire*, Éd. Régine Pouzet, Clermont-Ferrand, Adosa, 1993, p. 233), ou décidant de faire tuer tous les huguenots, pour qu'il n'en reste pas un seul pour le lui reprocher (p. 237).

¹⁵ Voir à ce sujet l'article d'Éliane Viennot, « Le corps signifiant des souverains dans *La Reine Margot* d'Alexandre Dumas », dans *Corps, littérature, société (1789-1900)*, sous la dir. de Jean-Marie Roulin, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2005, p. 109-125.

1559, 1988). Vingt ans encore se passent dans le silence, avant que Didier Le Fur ne propose une nouvelle étude : rejetant le portrait médiocre traditionnellement fait de lui (portrait que les légendes noires de son épouse et de sa maîtresse ont contribué à forger), il se donne pour objectif de dégager le roi de l'histoire sentimentale et d'esquisser le portrait que lui-même souhaitait dresser à travers la propagande officielle (*Henri II*, 2009).

D) Henri III (1551-1589)

On peut dire que Henri III est bien connu à l'heure actuelle. Mais, s'il a suscité plus d'interrogations que son père, il est loin d'avoir été aussi abondamment étudié que son grand-père François I^{er}, que sa mère et que son cousin et successeur Henri IV. Il fait partie de ceux qu'un règne difficile et une réputation sulfureuse – cruauté, arrogance, paresse, homosexualité – ont longtemps desservi, avant que les historiens ne travaillent à le réhabiliter.

Au XIX^e siècle, Édouard de La Barre-Duparcq a publié une *Histoire de Henri III, roi de France et de Pologne* (1882) ; elle a été suivie d'un *Henri III et ses Mignons* de Georges Brézol, en 1905 : on devine bien, à ce titre, quel aspect de son règne fascinait le public. Ensuite, c'est seulement dans les années 1930 qu'ont paru quelques biographies. Si leurs titres montraient encore l'atmosphère de mystère qui entourait le roi, certains auteurs ont tenté de se montrer objectifs en battant en brèche l'image d'un roi dévergondé, comme Philippe Erlanger (*Henri III le méconnu*, 1935), et Pierre Lafue (*Henri III et son secret*, 1949). C'est à ces historiens, et aussi surtout à Pierre Champion, que l'on doit un renouveau des études qui le concernent : dans les années 1940-1950, ce dernier publie des ouvrages sur la jeunesse du roi et sur l'épisode polonais, ainsi qu'un article sur ses relations avec les écrivains de son temps. Il a aussi rassemblé les manuscrits qui servent de source à l'édition des *Lettres de Henri III*.

Il a toutefois fallu attendre les effets de cette longue entreprise, toujours en cours, pour que des études renouvelées paraissent. Citons les deux biographies de Pierre Chevallier (*Henri III*, 1985) et de Jean-François Solnon (*Henri III, un désir de majesté*, 2001). À Tours, en 1992, s'est tenu également un colloque intitulé *Henri III et son temps*. Enfin, sa cour et sa vie culturelle ont fait l'objet de plusieurs livres de grande ampleur : il s'agit des travaux de Jacqueline Boucher (*Sociétés et mentalités autour de Henri III*, 1981 ; *La cour de Henri III*, 1986), de ceux de Nicolas le Roux (*La faveur du roi, Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547- vers 1589)*, 2000), Xavier Le Person (« *Pratiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III*, 2002) ainsi que d'un ouvrage collectif de 2006, *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*. Gary Ferguson lui consacre également un chapitre dans son ouvrage sur l'homosexualité à la Renaissance, dans le-

quel il exploite les poèmes commandés par Henri III pour la mort de ses mignons, montrant tout l'ambiguïté de ce personnage dont la conduite ne peut selon lui s'expliquer entièrement en termes historico-politiques¹⁶. L'intérêt tardif pour le personnage a donc été compensé par des études sérieuses et détaillées.

E) Louis XII (1462-1515)

Le second époux d'Anne de Bretagne a lui aussi tardé à susciter l'intérêt des historiens. Dans sa biographie, Didier Le Fur estime que leur travail a été rendu difficile par un manque cruel de sources, le récit événementiel du règne étant souvent imprécis¹⁷, et l'on verra un peu plus loin que les documents qui le concernent sont effectivement difficiles d'accès. Il semble également que l'image du roi – celle d'un bon roi surnommé le « Père du Peuple » – ait joué un rôle dans ce relatif désintérêt.

Sous l'Ancien Régime, pourtant, les historiens ne l'avaient pas négligé : au XVII^e siècle déjà, Antoine Varillas écrit une *Histoire de Louis XII* (1688) ; au siècle suivant, l'Abbé Tailhé prend la relève (*Histoire de Louis XII*, 1755) ainsi que Jean Auffray (*Louis XII, surnommé le père du peuple dont le présent règne nous rappelle le souvenir*, 1775). Au XIX^e siècle, les périodes où il semble particulièrement populaire sont celles où la monarchie est encore en place (avec pas moins de quatre biographies entre 1817 et 1845). Par la suite, bien qu'on réédite la chronique de son règne par Jean d'Auton, il devient la cible des historiens républicains, son image se ternit, et l'intérêt pour lui retombe. En conséquence, il faut attendre 1935, puis 1948, pour voir paraître deux nouvelles biographies. La première, celle de Maurice Darcy, a pour objectif l'édification de ses contemporains par l'exemple du roi¹⁸, qui est donc présenté ici sous un jour favorable. Néanmoins, malgré le sérieux relatif de l'ouvrage, les notes de bas de pages sont rares, et la bibliographie succincte. Quant à la seconde, elle a été réalisée par Jean-Alexis Néret, qui est davantage romancier qu'historien.

Finalement, c'est seulement depuis un peu plus de vingt ans que des historiens sérieux et reconnus se sont penchés sur ce roi : Bernard Quilliet (*Louis XII, père du peuple*, 1986) puis Frederic J. Baumgartner (*Louis XII*, 1996) et Didier Le Fur (*Louis XII, un autre César*, 2001). La construction de son image de bon roi a été enfin mise en lumière par Pascale Thibault, (*Louis XII : images d'un roi de l'imperator au père du peuple*, 1987) et par Nicole Hochner, (*Louis XII, les dérèglements de l'image royale*, 2006).

¹⁶ Gary Ferguson, *Queer (Re)Reading in the French Renaissance. Homosexuality, Gender, Culture*, Ashgate, 2008.

¹⁷ Didier Le Fur, *Louis XII, un autre César*, Paris, Perrin, 2001, p. 11.

¹⁸ Maurice Darcy, *Louis XII*, Paris, Les Œuvres françaises, 1935, p. 216.

Même si les personnages que nous venons de citer ont été moins étudiés que plusieurs de leurs pairs, on peut considérer qu'ils sont maintenant bien connus, puisque chacun s'est vu dédier deux ou trois biographies de qualité et des études complémentaires récentes, le tout souvent accompagné d'une réflexion sur l'image qu'ils ont longtemps véhiculée. En revanche, nous le verrons, l'état des éditions de leurs textes, essentiellement des lettres, reflète bien le moindre intérêt dont ils ont fait l'objet durant une longue période : à part celles de Henri III, leurs missives publiées sont éparses, difficiles à consulter, et peu nombreuses eu égard à leur identité de souverains ayant tous régné plusieurs années ainsi qu'à ce que devait être leur production réelle.

III) Les célèbres méconnu-e-s

Si les précédents rois et reines ont eu la chance d'avoir été récemment revisités avec sérieux, ce n'est pas le cas de bien d'autres qui, pourtant restés célèbres, sont encore mal connus et très peu étudiés.

A) *Éléonore d'Autriche (1498-1558)*

La sœur de Charles-Quint, reine du Portugal puis reine de France comme seconde épouse de François I^{er}, est un personnage important dans l'histoire de l'Europe au XVI^e siècle, et l'on pourrait s'attendre à trouver sur elle un nombre d'ouvrages conséquents. Toutefois, personne, avant le XX^e siècle, n'a retracé sa vie en entier. Cimber et Danjou ont inséré dans leurs *Archives curieuses* (1835) le récit par Sébastien Moreau de la captivité des Enfants de France et du rôle joué par Éléonore dans leur délivrance, mais la publication de ce mémoire d'époque n'a pas entraîné de nouvelles recherches. Quelques historiens ont effectué plus tard des études sur des périodes très courtes de sa vie, dont Charles Paillard (*Voyage dans les Pays-Bas et maladie d'Éléonore d'Autriche ou de Portugal, femme de François Ier*, 1879), et Émile Labeyrie, (*Étude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François I^{er} avec Éléonore d'Autriche* 1873). Charles Moeller (*Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France, un épisode des cours au XVI^e siècle*, 1895) a fait paraître de sérieuses recherches sur sa jeunesse, mais il s'arrête hélas aux dix-huit ans de la reine, ce qui ne permet pas d'avoir une idée de son action politique. De plus, loin d'encourager d'éventuels successeurs dans ce travail, il déplore qu'elle n'ait pas joué un rôle proportionné à l'élévation de son rang, ce qu'il attribue à un manque de qualités de sa part : « Elle ne fut ni une grande femme

d'État, comme sa sœur Marie, la gouvernante des Pays-Bas ; ni une femme de lettres ingénieuse et spirituelle, comme la reine de Navarre, sa belle-sœur. Nous ne trouvons point dans sa vie les infortunes d'une Catherine d'Aragon, moins encore les intrigues de la Médicis. Au près de ces grandes célébrités historiques du temps, c'est une figure accessoire, qui s'efface dans un demi-jour, à l'arrière-plan du tableau¹⁹ ».

On s'étonne moins que les historiens du XX^e siècle aient manqué d'enthousiasme pour cette reine. À notre connaissance, rien de nouveau n'a été écrit à son sujet jusqu'en 1943, date de parution de la biographie réalisée par l'historienne belge Ghislaine de Boom, spécialiste des Habsbourg : *Éléonore d'Autriche, reine de Portugal et de France, une sœur méconnue de Charles Quint*. Cet ouvrage, fiable quoi que relativement bref, demeure la seule référence en la matière. La même année, peut-être suite à cette parution, on trouve dans *Le mois Suisse* une notice biographique par la princesse Sixte de Bourbon. Puis, jusqu'à la fin des années 1990, aucun travail ne porte spécifiquement sur Éléonore, et les biographies de François I^{er} continuent de lui accorder bien peu de place. Évelyne Berriot-Salvadore est la première, en 1997, à l'évoquer de nouveau dans un article consacré à la cérémonie de son entrée à Bayonne, juste après son arrivée en France. Elle y montre en particulier comment les poètes de l'époque ont contribué à la construction du mythe de son amour pour son second époux, et quels sont les enjeux politiques de ce mythe. Enfin, deux articles de Kathleen Wilson-Chevallier (« Art patronage and women (including Habsburg) in the orbit of King Francis I », 2002, et « L'épreuve du mécénat : "Alienor d'Autriche", une reine de France effacée ? », 2007, avec Annemarie Jordan) proposent une réévaluation du poids politique de la reine grâce à la connaissance de son mécénat, et suggèrent tout l'intérêt qu'il y aurait à mener de nouvelles recherches sur elle.

B) Élisabeth de Valois (1545-1568)

Élisabeth de Valois, fille de Catherine de Médicis, n'a pas régné en France mais en Espagne : c'est sans doute pour cette raison que les chercheurs français se sont si peu penchés sur son sort. Les érudits du XIX^e siècle ne l'ont pourtant pas totalement ignorée : on doit la première étude la concernant à une historienne anglaise, Martha Walker Freer (*Elisabeth de Valois, queen of Spain, and the court of Philip II [...]*, 1857). Le marquis Antoine-Théodore Du Prat a écrit en 1859 une *Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne*, très sérieusement documentée, mais qui fait malheureusement plus de place à la psychologie qu'aux grandes

¹⁹ Charles Moeller, *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France, un épisode des cours au XVI^e siècle*, Paris, A. Fontemoing, 1895, p. 1.

questions politiques. De plus, Célestin Douais a publié *Les Dernières années d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, d'après ses lettres inédites et les dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur (1565-1568)* en 1896.

Au XX^e siècle, toutefois, la bibliographie des ouvrages en français ne signale aucune étude à son sujet. Sans doute intéresse-t-elle davantage les historiens espagnols. On peut au moins signaler une biographie en trois volumes, celle d'Augustin Gonzales de Amezua Y Mayo (*Isabel de Valois, reina de España, 1546-1568*, 1949) qui reproduit toutes les lettres connues à ce jour. Nous avons repéré enfin, dans les années 2000, quelques articles en espagnol.

C) François II (1544-1560)

La brièveté du règne du fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis (juillet 1559-décembre 1560) de même que sa très grande jeunesse suffisent à expliquer que les historiens l'aient négligé. Pourtant, une première *Histoire de François II* avait paru en 1783. La réédition, en 1836, de l'*Histoire de l'Etat de France, tant de la république que de la religion sous le règne de François II* (1574), pamphlet contre le roi bien plus qu'ouvrage historique, a toutefois lourdement réorienté la lecture des historiens du XIX^e siècle, qui ont souvent pris ce texte pour argent comptant. En 1867, Édouard La Barre-Duparcq a proposé une *Histoire de François II*, mais l'intérêt même du sujet de l'ouvrage a été contesté par un compte-rendu de la *Revue des Questions historiques*²⁰. Il faut donc attendre 1898 pour voir paraître un autre ouvrage portant sur l'ensemble de son règne, celui du marquis de Belleval (*Les fils de Henri II. La cour, la ville et la société de leur temps. François II*, réédité en 1977). Finalement, Lucien Romier a été le premier à exploiter les nombreux documents publiés pendant tout le XIX^e siècle (*La Conjuración d'Amboise, l'Aurore sanglante de la liberté de conscience, le Règne et la mort de François II*, 1923) ; il a également eu recours aux sources originales, notamment aux archives d'État de Modène. Son étude demeure le seul travail scientifique jusqu'à l'extrême fin du siècle. En 2000, en effet, l'époux de Marie Stuart, a inspiré un romancier, Jean-Michel Delacomptée (*Le Roi miniature*). Enfin, il faut signaler que Anne Merlin-Chazelas a écrit un article très documenté – « François II : les institutions et le gouverne-

²⁰ « Aussi sommes-nous étonnés que M. de La Barre-Duparcq ait choisi, pour en faire l'objet d'une publication spéciale, un règne aussi court, d'aussi peu d'importance, simple transition entre le règne d'Henri II et le gouvernement personnel de Catherine de Médicis, et non le point de départ d'une situation nouvelle qui se serait développée sous les règnes suivants. », *Revue des Questions historiques*, a.2, t. IV, janv. 1868, p. 693.

ment » – où elle apporte notamment un autre point de vue sur le degré d'indépendance acquis par le roi à la fin de son règne²¹.

D) Louise de Lorraine (1553-1601)

Louise de Vaudémont, unique épouse de Henri III, fait partie des reines que l'on a dites « effacées », bien qu'elle ait accompagné son mari tout au long de son règne (1575-1589) et qu'elle ait remué ciel et terre après sa mort pour faire punir les commanditaires de son assassinat. Comme souvent, les savants du XIX^e siècle ont manifesté à son égard une certaine curiosité. Augustin Galitzin lui a consacré un article publié dans *Le Correspondant* de 1858 (« Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601 »). Édouard Meaume, spécialiste de la Lorraine, lui a dédié une *Étude historique* en 1882, suivie par celle de Charles de Baillon (*Histoire de Louise de Lorraine*, 1884).

Mais il a fallu ensuite plus d'un siècle pour qu'on reparle d'elle ! Au-delà d'un article de deux pages dans la *Revue Lorraine Populaire* de 1992, la seule étude scientifique qui la prenne en compte et approfondisse les recherches à son sujet est celle de la grande spécialiste de Henri III, Jacqueline Boucher (*Deux épouses et reines à la fin du XVI^e siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France*, 1995). On y trouve notamment des informations sur la culture de la reine, son activité épistolaire, son rapport à la religion. Pour finir, Chantal Clément a publié un ouvrage peu développé, qui n'apporte guère de nouveauté, mais qui témoigne peut-être (un peu comme *Le roi Miniature* de Jean-Michel Delacomptée) d'un intérêt contemporain pour les figures historiques délaissées (*Louise de Lorraine Vaudémont, reine de France*, 2002).

E) Louise de Savoie (1476-1531)

Bien que la mère de François I^{er} et de Marguerite de Navarre ait été deux fois régente de France, bien que son influence sur son fils soit connue et reconnue, aucun grand historien n'a entrepris la rédaction d'une synthèse sur sa vie, ses écrits et ses activités, tant politiques que culturelles.

On a connu très tôt et édité à plusieurs reprises le texte que l'on appelle abusivement le « Journal de Louise de Savoie ». Samuel Guichenon, respectant le texte du manuscrit, l'a intégré à son *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie* en 1660. Puis il a été inséré dans toutes les grandes collections de « mémoires relatifs à l'histoire de France ». Dès 1753, il

²¹ Anne Merlin-Chazelas résume la courte bibliographie qui concerne ce roi. Voir « François II : les institutions et le gouvernement », dans *Les Monarchies française et espagnole du milieu du XVI^e siècle à 1714*, sous la dir. d'Hélène Frechet et Christian Hermann, Paris, Éditions du Temps, 2000, p. 15.

est associé à la réédition des *Mémoires* des frères Du Bellay, et on le trouve ensuite chez Roucher (1786), Petitot, (1826), Buchon, (1836), Michaud et Poujoulat, (1836-1839). Dans toutes ces éditions, le texte a été fortement altéré, ainsi que l'a montré Henri Hauser (« Le journal de Louise de Savoie », *Revue historique*, 1904).

Les premières études sur Louise ont paru à la fin du XIX^e siècle. On les doit à Maulde La Clavière (*Louise de Savoie et François I^{er}, trente ans de jeunesse (1485-1515)*, 1895), et G. Jacqueton (*La politique extérieure de Louise de Savoie*, 1892). Le début du siècle suivant voit deux courts articles publiés dans des revues d'histoire locale : celui de Baux (« Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Étude sur la première régence 1515-1516 », 1902) et celui de Baux, Bourrilly et Mabilly (« Le Voyage des reines et de François I^{er} en Provence (décembre 1515-février 1516) », 1904).

Cela ne suffit pourtant pas à entretenir la curiosité pour ce personnage, généralement accusé de cupidité. Dans les années 30, seul Jean Torlais s'est intéressé à elle (*La Mère de François I^{er} a-t-elle été une femme damnée ?*, 1938) : le titre en dit long sur son image, même s'il annonce sa réhabilitation. Cette dernière s'est poursuivie néanmoins grâce à la biographie de Paule Henry-Bordeaux (*Louise de Savoie, régente et « roi » de France*, 1954) : bien que l'auteure soit davantage romancière qu'historienne, l'ouvrage a le mérite d'exister et de se détacher des accusations portées contre la régente. Son contenu a été repris quelques années plus tard dans une biographie en anglais, celle de Dorothy Moulton Mayer (*Louise of Savoy*, 1966). Alors que ces premières biographies auraient eu besoin d'être complétées et étayées sérieusement, l'absence de nouveauté sur le sujet a fait que l'on s'est contenté, dans les années 60-70, de les rééditer toutes les deux.

Ce n'est véritablement qu'à partir de 1979 que des articles proprement scientifiques lui sont consacrés. June Ellen Kane se penche sur ses poésies (« Louise de Savoie, Poetess » 1979). Son « Journal » et l'épineuse question de son attribution à François de Moulins, le précepteur de Marguerite et de François, intriguent Myra Orth (« François du Moulin and the Journal of Louise de Savoy », 1982), Marie Holban (« Le Journal de Louise de Savoie et François de Moulins », 1989), et nous-même (« Le mystérieux journal de Louise de Savoie », 2005). Gordon Griffiths étudie sur son rapport à la Réforme (« Louise de Savoie and the reform of the Church, 1979). Son mécénat et son utilisation du livre intéressent Myra Orth (« Louise de Savoie et le pouvoir du livre », 1999), Robert Lembright (« Louise de Savoie : étude de son mécénat artistique et littéraire », 1994 ; « Louise de Savoie : zèle maternel et mécénat au temps de la Renaissance, 1996) et Mary-Beth Winn, qui a publié sur ce sujet une

série d'articles²². À quoi il faut ajouter le un travail fondamental sur l'imaginaire royal de François I^{er} d'Anne-Marie Lecoq, au sein duquel Louise de Savoie occupe une place importante. Le regain d'intérêt qui se manifeste pour sa culture et pour l'usage qu'elle en faisait ne semble pas pour l'instant avoir rejailli sur l'étude de son action politique. Seule Pauline Matarasso (*Queen's mate : three women of power in France on the eve of the Renaissance*, 2001) l'a intégrée dans un ouvrage d'une certaine ampleur qui porte sur l'exercice du pouvoir par les femmes au tournant du XV^e et du XVI^e siècle.

F) Marie de Guise (1515-1560)

Cette reine d'Écosse, veuve de Jacques V, et mère de Marie Stuart, a régné près de dix-huit ans (1542-1560), prenant la tête des troupes françaises contre l'ennemi anglais. Mais ayant gouverné à l'étranger, comme Élisabeth de Valois, elle n'a pas été étudiée par les historiens français. Le dictionnaire Firmin-Didot lui dénie toute autonomie politique, concluant à la suite de De Thou que sa conduite lui a toujours été dictée par ses parents, les princes de Lorraine. Il renvoie à des ouvrages généraux comme ceux de De Thou et Anselme, aux histoires d'Écosse de Buchanan (*Rerum Scoticarum historia*, 1584) et Robertson (*History of Scotland*, 1835) ainsi qu'à l'ouvrage de Mignet consacré à la fille de Marie de Lorraine (*Histoire de Marie Stuart*, 1851-1854). Les deux seules biographies récentes sont en langue anglaise (R. K. Marshall, *Mary of Guise* 1977 ; Pamela E. Ritchie, *Mary of Guise in Scotland, 1548-1560 : a political career*, 2002). Pamela Ritchie analyse son action politique et montre qu'elle était perspicace et efficace, agissant en fonction de ses propres intérêts dynastiques et de ceux de sa fille plutôt que selon ses convictions personnelles et religieuses. En français, on trouvera seulement une notice biographique de quelques pages publiée dans les *Mémoires de l'Académie Stanislas* par Alix de Rohan-Chabot (« Marie de Lorraine, reine d'Écosse, mère de Marie Stuart », 2000-2001).

Comment se fait-il que ces souverain-es aient été relativement peu étudié-es ? Dans le cas d'Élisabeth de Valois et de Marie de Lorraine, que nous avons intégrées à notre corpus à titre de comparaison, le fait qu'elles aient régné à l'étranger explique sans doute la rareté des études en français qui leur sont consacrées. Éléonore d'Autriche, pour sa part, n'avait pas été

²² Mary Beth Winn, « Books for a princess and her son : Louise de Savoie, François d'Angoulême, and the parisian Libraire Antoine Vérard », 1984 ; « Des livres imprimés pour Louise de Savoie », 1990 ; « Louise de Savoie, Bibliophile », 2001 ; « Louise de Savoie, ses enfants et ses livres : du pouvoir familial au pouvoir d'État », 2007.

désirée comme reine par François I^{er} : malgré son alliance habile avec le connétable de Montmorency, le roi ne l'a jamais laissée jouer pleinement son rôle dans les affaires. Et quelle qu'ait été son action politique réelle, mieux valait sans doute la dissimuler le plus possible : Éléonore demeurait en effet la sœur de l'Empereur ennemi, imposée à la couronne de France comme une des conséquences de la défaite de Pavie. Elle devenait moins embarrassante en passant pour une femme passive. Louise de Lorraine et Louise de Savoie ont sans doute été victimes du même « effacement » : la première, peut-être parce que sa naissance ne la prédestinait pas à régner, la seconde, sans doute parce qu'il était plus commode pour elle de se dissimuler derrière le roi son fils, comme Anne de France l'avait fait avant elle en restant dans l'ombre de son frère Charles VIII. Cette représentation des reines, forgée de leur vivant, a été facilement acceptée par des générations d'historiens, puisqu'elle confortait leur propre représentation du non-partage du pouvoir entre les sexes. Enfin, et de la même manière, le fait qu'on n'ait pas reconnu de pouvoir réel à François II (trop jeune, sous l'influence des Guises et de sa mère) a détourné de lui l'intérêt des chercheurs. Or, la question même du rôle politique de tous ces personnages mérite d'être de nouveau posée, comme le montrent l'article d'Anne Merlin-Chazelas sur François II, toutes les études portant sur le mécénat de Louise de Savoie et d'Éléonore d'Autriche, ainsi que les travaux de Jacqueline Boucher sur Louise de Lorraine.

IV) Les oublié-e-s

Restent enfin des rois et des reines auxquels on a consacré extrêmement peu de travaux.

A) Antoine de Bourbon (1518-1562)

Devenu roi de Navarre avec l'accord de sa femme Jeanne d'Albret, Antoine de Bourbon est aussi un prince du sang qui a passé beaucoup de temps à la Cour de France, et a joué, avec son frère le prince de Condé, un rôle non négligeable dans les premiers troubles, en prétendant à la régence de France contre Catherine de Médicis. Seuls deux historiens du XIX^e siècle semblent s'être attachés à ce personnage, et encore est-ce pour l'étudier en parallèle avec sa brillante épouse. Achille de Rochambeau a mis au jour les *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret* (1877) avant d'intégrer à la *Galerie des hommes illustres du Vendômois* un portrait d'« Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret » (1879). Alphonse de Ruble a publié une biographie en quatre volumes (*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1886). Par la suite, nous n'avons repéré aucun autre travail portant spécifiquement sur lui.

B) Claude de France (1499-1524)

La première femme de François I^{er} n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie. Même les historiens des siècles précédents l'ont dédaignée. On trouve certes deux biographies, l'une par M.B. Zeller (*Claude de France*, 1892), et l'autre par Jean-Alexis Néret (*Claude de France, femme de François I^{er}, 1499-1524*, 1942), mais elles sont aussi romancées l'une que l'autre, et prétendent plutôt au divertissement du lecteur qu'à la rigueur scientifique. Plus sérieux sont les articles d'Emile Baux (1902) et de Baux, Bourilly et Mabilly (1904), déjà cités, au sujet du séjour de Claude de France et de Louise de Savoie à Lyon, et du voyage des reines dans le midi. Ils s'appuient sur des lettres des deux femmes. Mais les détails qu'ils donnent sur la reine Claude demeurent très limités. Un seul article récent l'évoque, celui de Michel de Mauny (« Péripiéties autour du mariage de Claude de France, fille d'Anne de Bretagne », 1998).

C) Élisabeth d'Autriche (1554-1592)

Nous n'avons pas trouvé de document utilisable concernant l'épouse de Charles IX. Certes, deux biographies ont paru au XIX^e siècle, mais elles manquent d'objectivité. Celle de Mme de Zentner tient davantage du roman que de l'histoire (*Élisabeth d'Autriche, reine de France*, 1847, publié sous le pseudonyme de Clary Darlem). L'autre est l'œuvre d'un catholique, Louis de Beuriez, qui semble abhorrer les protestants, et présente la reine comme une sainte au milieu de la dépravation des mœurs de la Cour organisée par Catherine de Médicis (*Élisabeth d'Autriche (femme de Charles IX) et son temps, une reine catholique au siècle de la Réforme*, 1884). Ensuite, le silence se fait autour de ce personnage. Plus d'un siècle plus tard, Alain Morgat publie « Le fonctionnement des conseils princiers au XVI^e siècle. Les exemples de Renée de France et d'Élisabeth d'Autriche » (2003) ; mais en réalité son article est très technique, et s'intéresse uniquement à la mécanique administrative au lieu d'envisager, comme le titre l'annonce, les rapports entre ces princesses et le pouvoir central.

D) Henri d'Albret (1503-1555)

Ce roi de Navarre, qui régna de 1517 à 1555, n'a pas attiré l'attention des historiens. Proche de François I^{er}, il avait retiré de son évasion, après Pavie, une certaine popularité. Il est connu des lecteurs de *l'Heptaméron* pour avoir été malicieusement mis en scène par son épouse Marguerite de Navarre sous les traits d'Hircan. Il est d'ailleurs fort possible que sa femme, la propre sœur de François I^{er} et la femme de Lettres que l'on sait, l'ait tout simplement éclipsé. Le XIX^e siècle a à notre connaissance exhumé fort peu de choses à son sujet. Pour aller au-delà des quelques lignes insignifiantes de Christophe de Villeneuve-Bargemont

(*Notice historique sur la ville de Nérac*, 1807), Meyer publie un *Inventaire des livres d'Henri d'Albret* (1885), et cela s'arrête là. Au XX^e siècle, une étude de Charles Dartigue-Peyrou, sérieuse et extrêmement bien documentée, propose une quarantaine de pages sur la famille princière (*La Vicomté de Béarn*, 1935). La jeunesse et la personnalité du roi y sont présentées, mais ses actions et les événements de son règne ne sont pas détaillés. D'ailleurs, dans l'abondante bibliographie de cet ouvrage, les seules études biographiques citées sont celles de Jeanne d'Albret et Marguerite de Navarre. Autant dire que c'est vers les travaux portant sur cette dernière principalement qu'il faut nous tourner si nous voulons essayer de connaître le roi. On trouve néanmoins un article portant sur le bref épisode de sa captivité aux côtés de François I^{er} après la défaite de Pavie, par Lopez de Meneses et P. Lorber (« La Captivité d'Henri d'Albret, roi de Navarre, 1525 », 1942). Enfin, Christian Desplat a édité et traduit le *For de Béarn*, c'est-à-dire l'œuvre législative du roi, qui fut un grand réformateur à la fin de son règne (1986).

Il n'est pas surprenant que Claude de France et Élisabeth d'Autriche aient été peu étudiées. Elles semblent avoir été peu impliquées dans les affaires politiques, malgré leur position de reine de France, et les documents les concernant paraissent rares, jusqu'à preuve du contraire. Le désintérêt confirmé pour les rois de Navarre surprend davantage. Non seulement ils sont souverains en leur pays, mais ils ne sont pas de petits personnages en France. Peut-être divers facteurs se conjuguent-ils pour expliquer qu'on les laisse de côté : la dimension réduite de la Navarre, pourrait en être un. Les difficultés propres à leur politique extérieure – il faut dire qu'ils sont pris en tenaille entre deux grands royaumes – leur ont conféré la réputation de rois indécis, toujours prêts à céder au plus prometteur. Mais il semblerait qu'on les néglige surtout parce qu'ils sont liés à des femmes importantes, énergiques et brillantes intellectuellement, qui leur ont tout simplement fait de l'ombre.

Conclusion

Les études consacrées aux rois et aux reines se caractérisent par leur grande inégalité, tant du point de vue du nombre que de la qualité. L'histoire a longtemps eu pour fonction de désigner des modèles : les savants se sont donc penchés de préférence vers les personnages ayant une certaine propension à incarner un idéal politique, comme François I^{er} ou Henri IV. La légende noire ou dorée attachée à certains rois et reines explique également la grande

quantité d'écrits historiques ou romanesques qui les concernent. Or, le mythe, tout en entretenant l'intérêt du public et des savants pour eux, a fait longtemps obstacle au renouvellement des connaissances, en proposant à leur sujet un discours préconçu. Bien sûr, le fait qu'un-e souverain-e ait régné très peu de temps (comme François II) ou uniquement hors de France (comme Élisabeth de Valois et Marie de Lorraine) n'encourage pas la curiosité. Il arrive que l'on néglige certaines femmes, en partant du principe que se sont leurs maris ou leurs fils, et eux seuls, qui ont exercé réellement le pouvoir : c'est le cas, nous l'avons dit, pour Louise de Savoie, Éléonore d'Autriche, Louise de Lorraine, Claude de France et Élisabeth d'Autriche. C'est aussi valable pour Marie de Lorraine, puisqu'on a estimé un temps que c'étaient ses frères qui définissaient sa politique. La réciproque est également vraie : certaines femmes ont une telle aura qu'elles éclipsent leurs conjoints et leurs fils. Ainsi a-t-on longtemps consacré plus d'études à Catherine de Médicis qu'à Henri II et à leurs fils, ainsi Marguerite de Navarre et Jeanne d'Albret ont-elles éveillé plus d'intérêt que leurs époux. Lorsque le pouvoir est partagé par un couple ou par un groupe de personnes, on peut noter que les recherches tendent à se concentrer sur celle qui paraît avoir le premier rôle (même si les apparences sont parfois faites pour tromper). Les personnages négligés sont toujours ceux qui ont la réputation de n'avoir pas véritablement gouverné, d'avoir dû se soumettre à l'influence des autres, par manque de compétence ou par la force des choses.

Enfin, la pénurie d'études s'explique souvent par un manque de sources, et en particulier un manque de sources publiées. Certes, il n'est pas étonnant qu'en quatre siècles des textes aient été perdus : leur conservation dépend de hasards divers – hasards d'autant plus cruels que ce sont souvent des correspondances personnelles, dont on suppose l'existence, qui ont péri. Rien ne permet de se faire une idée du volume des textes disparus. Mais aux aléas de la conservation s'ajoutent ceux de l'édition : tandis que certaines correspondances ont fait l'objet de publications qui tendent à l'exhaustivité, d'autres sont consultables seulement à l'état de manuscrits. C'est en quelque sorte un cercle vicieux : on édite volontiers les lettres et les autres textes émanant des souverain-e-s qui attisent l'intérêt des historiens et du public, et ces publications à leur tour rendent plus faciles les recherches. Inversement, les sources qui se rapportent aux personnages jugés les moins intéressants sont négligées : elles demeurent plus difficiles d'accès, ce qui fait obstacle au renouvellement des études... Si tous les personnages que nous nous proposons d'étudier ont eu une abondante correspondance, on est pourtant loin de disposer d'un vaste corpus publié pour chacun d'entre eux. Le lecteur moderne est tantôt

écrasé par le volume des œuvres des uns, tantôt perplexe devant le petit nombre de lettres mises au jour pour les autres.

Chapitre II : État des publications des lettres

Les éditions des sources historiques prennent des formes différentes en fonction des époques et des préoccupations de ceux qui les publient, ce qui les rend plus ou moins fiables et plus ou moins pratiques à utiliser. Si nous avons la chance, pour certain-e-s souverain-e-s, de disposer de recueils importants, voire monumentaux, réalisés avec une grande rigueur scientifique, pour d'autres, il nous faut explorer les pièces justificatives données par leurs biographes, les petites livraisons de lettres parues en revue, voire les mélanges de lettres de divers auteurs rassemblés dans des recueils de correspondances diplomatiques ou de « mémoires pour servir à l'histoire de France »...

I) Les éditions monumentales (de 700 à 6000 lettres)

C'est essentiellement au XIX^e siècle que l'on rassemble par centaines, voire par milliers, les missives des grands personnages historiques. C'est une période de recherche active, tout d'abord à cause de la grande angoisse (liée à la Révolution) de perdre les traces du passé, et plus tard en raison de la « demande d'histoire » qui émane du pouvoir. Henri IV, Catherine de Médicis, Marie Stuart ont ainsi fait l'objet d'éditions en plusieurs volumes. Plus récemment, c'est celle des lettres de Henri III qui a été entreprise. La taille de ces éditions fait qu'elles ne sont pas d'un abord facile, à tout le moins dans la perspective de notre étude, car les lettres qui présentent une dimension personnelle et font entendre une voix particulière sont noyées dans une masse de missives diplomatiques et de courriers confiés à des secrétaires. Nous avons retenu pour chaque souverain-e la date de la principale édition et avons opté pour une présentation chronologique.

A) *Marie Stuart (1807)*

Les éditions monumentales des lettres de Marie Stuart sont de loin les plus précoces du lot. Dès 1807, Léopold Collin publie trois volumes de *Lettres de Marie Stuart reine d'Écosse, et de Christine, reine de Suède*. L'orthographe et la syntaxe y ont été modernisées, peut-être dans le but de plaire à un large lectorat. Le nom de la reine est en effet accrocheur, comme le prouve le titre d'une petite livraison donnée par Jean-Baptiste Gail en 1818, *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart [...]*, qui ne reproduit en fait... qu'une seule missive autographe de cette dernière.

C'est ensuite en Angleterre que les publications se poursuivent. Agnes Strickland a donné en 1843 deux volumes de lettres de la reine d'Écosse (*Letters [...] with an historical introduction and notes*). Elle a pris le parti de traduire en anglais celles qui étaient en français à l'origine. Cette édition ne nous a donc été d'aucune utilité. Nous avons plutôt pris pour référence celle parue l'année suivante à Londres, par Alexandre Labanoff (*Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Ecosse*), et qui groupe en sept volumes ses lettres de 1550 à 1587, autrement dit de l'âge de huit ans au jour de sa mort. Sur les 736 lettres et autres écrits émanant directement de la princesse, plus de 400 sont inédits : c'est dire l'apport de cette édition. En outre, « tous ces documents sont imprimés avec la plus scrupuleuse exactitude, dans les langues dans lesquelles ils furent écrits primitivement, et les copies ont été collationnées avec le plus grand soin sur les originaux, même pour les pièces qui avaient été imprimées précédemment dans d'autres ouvrages. [...] l'orthographe ancienne a été conservée avec soin²³ ». Lorsque ces copies ont été prises sur des originaux autographes, l'éditeur le mentionne.

En 1854, la France reprend le relais : l'édition d'Alexandre Teulet se veut un complément de celle de Labanoff, mais il ajoute en réalité quelques fausses lettres, adressées à Bothwell et utilisées contre Marie Stuart au cours de son procès. On pense aujourd'hui qu'elles avaient été écrites par les ennemis de Marie Stuart ; on n'a en tout cas jamais retrouvé les originaux et Labanoff avait vraisemblablement eu raison de ne pas les inclure. Teulet présente également de nouvelles lettres certainement authentiques. Par la suite, quatre livraisons de taille beaucoup plus modeste paraissent, en France, en Allemagne et en Angleterre. Au total, près de 800 lettres de Marie Stuart sont aujourd'hui publiées ; ce volume étant largement suffisant pour notre étude, nous n'avons pas cherché s'il restait des inédits. Depuis 1937, on n'a plus publié de lettres de la reine d'Écosse.

Tout comme ses lettres, ses poèmes ont éveillé la curiosité du public, ce qui leur a valu par moins de sept éditions, en France et en Angleterre, mais il n'est pas certain que tous doivent lui être attribués. L'édition la plus récente (*Onze sonnets et un sizain pour James Hepburn, comte de Bothwell*, 2003) n'est pas la plus digne de confiance : Brantôme affirmait déjà que les sonnets n'étaient pas de la reine²⁴, et Lisa Hopkins, à la suite d'Antonia Fraser, penche

²³ *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Ecosse*, Éd. Alexandre Labanoff, Londres, C. Dolman, 1844, t. .I, p. XIV-XV. (Dorénavant, les références à cette édition seront abrégées en Labanoff).

²⁴ Brantôme écrit : « Elle se mesloit d'estre poëte, et composoit des vers, dont j'en ay veu aucuns de beaux et très bien faictz, et nullement ressemblans à ceux qu'on luy a mis a sus avoir faict sur l'amour du conte Bothuel : ilz sont trop grossiers et mal poliz pour estre sortis de sa belle boutique. [...] Elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils » (*Recueil des Dames, poésies et tombeaux* », Éd. Étienne Vaucheret, Gallimard, « Pléiade », 1991, p. 73).

pour l'hypothèse d'un recueil mêlant des poèmes de la reine à ceux d'une maîtresse de Bothwell²⁵.

B) Henri IV (1843)

L'édition monumentale des missives de Henri IV a été dirigée entre 1843 et 1876 par Jules Berger de Xivrey, puis par Joseph Guadet pour le Supplément. On trouve dans la préface un résumé des publications précédentes, car l'intérêt pour les documents émanant du roi n'est pas nouveau. Après quelques lettres imprimées de son vivant, en fonction de la nécessité politique, les deux premiers ouvrages réunissant des écrits de lui ont été ceux de Mornay (*Mémoires de Messire Philippe de Mornay*, 1624) et de Sully (*Mémoires des sages et royales oeconomies d'Estat [...] de Henry le Grand*, 1638-1640). Le XVIII^e siècle a publié des courriers diplomatiques (*Ambassades de M. de la Boderie*, 1733), et s'est intéressé surtout au prince galant et spirituel : ses lettres d'amour sont données par le *Mercur* de France à partir de 1765, citées par Voltaire, et livrées en petits recueils (*L'esprit de Henri IV ou anecdotes les plus intéressantes [...]*, 1770-1771 ; *Les Amours de Henri IV, roi de France, avec ses lettres galantes*, 1781 ; *Lettres d'Henri IV à Corisande d'Andoins*, 1788). Berger de Xivrey note que les publications du XIX^e siècle subissent l'influence des changements de sensibilité et de régimes politiques²⁶ :

Les premières années de notre siècle admirèrent avant tout dans Henri IV la bonté du cœur. On voulut même trouver dans ses lettres la marque de cette sensibilité qui, on peut le dire, était plutôt du goût et de la mode d'alors, que de l'allure joviale et délibérée du héros béarnais. Sa bonté véritable, sa popularité, sa franchise, devinrent à la Restauration, comme un ressort politique, dont l'impulsion est sensible dans ce qui fut publié assez précipitamment alors de lettres d'Henri IV (L.M.H. IV, I, préface, p. VIII).

Enfin, en 1840, Rommel publie la *Correspondance inédite de Henri IV [...] avec Maurice le Savant, Landgrave de Hesse*.

L'édition de Berger de Xivrey compte plus de 6000 lettres, réparties en neuf volumes. Elle rassemble non seulement la correspondance personnelle du roi, mais aussi les écrits politiques de circonstance, circulaires, harangues, dépêches, rédigées par les ministres et les con-

²⁵ Hopkins Lisa, *Writing Renaissance Queens, Texts by and about Elizabeth I and Mary, Queen of Scots*, Newark : University of Delaware Press, London : Associated University Presses, 2002, p. 81-83. Un éditeur allemand a même proposé un journal de Marie Stuart : *Tagebuch der unglücklichen Schottenkönigin Maria Stuart während ihres Aufenthaltes zu Glasgow* Mais sous ce titre trompeur se cachent en réalité les documents dits « de la cassette » qui avaient servi de pièce à conviction lors de son procès et dont l'authenticité est fort douteuse. (*Tagebuch der unglücklichen Schottenkönigin Maria Stuart während ihres Aufenthaltes zu Glasgow* (Journal de Marie Stuart à Glasgow, 23-27 janvier 1567), éd. B. Sepp, München, J. Lindauer, 1882).

²⁶ La liste des ouvrages qu'il donne est un peu longue pour figurer dans le corps du texte : A. Serieys, *Lettres inédites d'Henri IV et de plusieurs personnages célèbres*, 1802 ; *Vie militaire et privée de Henri IV d'après ses lettres inédites au baron de Batz, celles à Corisande d'Andoins, etc...*, 1803 ; *Lettres d'Henri IV à Mme de Grammont, à Harambure, etc...*, 1814 ; *Henri IV peint par lui-même*, 1814 ; *Fastes de Henri IV surnommé le Grand*, 1815.

seillers. Une étude « historique et morale » éclairée par les lettres est placée à la fin du volume IX²⁷.

La préface de cette édition donne de précieux renseignements. L'éditeur indique tout d'abord ses sources ; il signale ce qui peut faire l'objet d'un doute (il craint en effet des inexactitudes dans les copies envoyées de Londres (L.M.H. IV, I, préface, p. XVII). La présentation des lettres est très rigoureuse : lorsque les indications de dates, de sources, ou de destinataires sont des conjectures ou qu'elles ne sont pas tenues de sources sûres, elles sont mises entre crochets. La provenance des lettres est mentionnée, ainsi que le type de document auquel l'éditeur a eu accès : « original autographe », « original » (c'est-à-dire comportant seulement la signature du roi), « minute », « copie », « imprimé ». La graphie du roi est respectée. Berger de Xivrey explique les problèmes d'attribution qui peuvent se rencontrer en raison du rôle joué par les conseillers et secrétaires dans la rédaction des missives, notamment à cause de l'existence de « secrétaires de la main » autorisés à imiter l'écriture du roi.

En ce qui concerne les lettres intimes, qui vont nous intéresser plus particulièrement, les éditeurs précisent qu'elles se distinguent des autres en ce qu'elles ne portent pas de suscription ; et dans son Supplément, Guadet remarque que les billets qui ne sont pas datés sont plus souvent de la main du roi que les lettres datées. Si ces détails nous renseignent sur la manière dont Henri IV présentait lui-même son courrier, ils posent en revanche un problème pour le classement chronologique. L'identification des destinataires ou des personnages mentionnés par le roi présente également des difficultés (L.M.H. IV, I, préface, p. XXIV).

Malgré la quantité impressionnante de textes, les éditeurs ont eu des scrupules à en laisser certains de côté, y compris les lettres « de recommandation, de congratulation, d'une dictée vague ou banale » (L.M.H. IV, I, préface, p. XXVIII). Ils se justifient ainsi : « On peut [...] dire qu'au point de vue le plus élevé se place l'intérêt de l'histoire du pays » (*ibid.*). Il faut considérer que cette édition est une commande d'État, et qu'ils se doivent de l'honorer avec la plus grande rigueur. D'ailleurs, l'état d'esprit dans lequel les lettres de Henri IV ont été éditées n'est pas tout à fait neutre. Il s'agit en effet d'alimenter le mythe du héros national, de le confirmer par ses propres écrits :

Ce que nous pouvons, dès à présent, affirmer, c'est qu'aucun de ces heureux traits dont se compose l'image que nous nous sommes tous faite de Henri IV ne sera effacée par ses écrits ; que cette noble figure historique, en restant aussi aimable d'esprit, d'ardeur et de bonté, laissera voir de plus en plus l'homme supérieur, le prince vraiment digne du trône, le héros français par excellence (L.M.H. IV, I, préface, p. XXX).

²⁷ J. Guadet, *Henri IV et sa correspondance*, étude insérée dans *Recueil de lettres missives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey, supplément publié par J. Guadet, Paris, Imprimerie royale, 1843-1876, t. IX, p. 505-658. Les références à cette édition seront dorénavant abrégées en L.M.H. IV, suivi du tome et de la page, entre parenthèses dans le texte.

La passion que le « bon roi Henri » suscite est si vive, qu'en dépit de la taille extrêmement imposante de cette édition, les érudits continuent à chercher et à publier de lettres de lui. De 1872 à 1883, Eugène Halphen propose plusieurs livraisons de missives au chancelier de Bellièvre, puis de 1885 à 1887, il donne trois livraisons de courriers à M. de Villiers. Entre 1890 et 1901, il se lance dans la collection des inédits à M. de Béthune ; elle recevra un complément en 1952 par J.E.M. Lajeunie. On trouve encore bien d'autres publications ponctuelles, regroupant des missives parfois toutes adressées à un même destinataire, et parfois à plusieurs. Notons qu'au-delà de 1901, il y a très peu de nouvelles livraisons, sans doute parce qu'il est devenu très difficile d'exhumer des lettres du Béarnais encore inconnues. Ses lettres d'amour ont cependant été maintes fois rééditées, passant du statut de source historique à celui de succès de librairie.

C) Catherine de Médicis (1880)

L'édition des lettres de Catherine de Médicis par le comte Hector de La Ferrière a été entamée en 1880 et s'est achevée sous la direction de Gustave Baguenault de Puchesse au XX^e siècle : le tome des suppléments n'a même été publié qu'en 1943, après la mort de ce dernier. Elle compte onze volumes et reproduit plus de 6000 missives, collectées non seulement dans les bibliothèques françaises, anglaises et italiennes, mais aussi au cours de deux années de recherches à Saint-Petersbourg²⁸. Mais La Ferrière a également cherché en vain à Florence et au Vatican les traces des échanges épistolaires de Catherine pendant sa jeunesse. Parmi la longue liste des ouvrages consultés qui figure en tête du premier tome, on trouve des correspondances diplomatiques, des mémoires et des histoires qui avaient déjà donné des lettres d'elle (Condé, *Mémoires*, 1743 ; L'Aubespine, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, 1841 ; Gachard, *Correspondances de Philippe II*, 1848 ; etc...). Mais on n'y trouve aucun recueil consacré uniquement à sa production personnelle. Hector de La Ferrière semble le premier à se lancer dans l'entreprise.

L'introduction de chaque volume est constituée d'un long rappel de l'histoire et d'un portrait moral de la reine mère. L'éditeur n'aborde pas vraiment la question de l'attribution des lettres ; il indique simplement qu'elles sont soit autographes soit seulement signées. Certaines sont contresignées « Bourdin », « De l'Aubespine », « De Plays », « Robertet » : dans

²⁸ Hector de La Ferrière y a trouvé cinq cents lettres de Catherine. Voir *Deux années de mission à Saint-Petersbourg : Manuscrits, lettres et documents historiques sortis de France en 1789*, Paris, Imprimerie impériale, 1867, p. II. Les références aux lettres de Catherine de Médicis tirées de l'édition principale seront dorénavant abrégées, dans le corps du texte, en L.C.M., suivi du numéro de tome en chiffre romain, et du numéro de page en chiffre arabe.

ce cas, ce sont ces secrétaires qui semblent en avoir assumé la formulation. Lorsque le début n'est pas de la main de la reine et qu'elle ajoute une explication ou un post-scriptum autographe, l'éditeur le signale. Enfin, son orthographe si caractéristique rend ses lettres reconnaissables au premier coup d'œil. Mais elle a pu dicter des lettres qu'un secrétaire aura transcrites dans sa propre orthographe. Aucun secrétaire de la main (c'est-à-dire imitant l'écriture de la reine) n'est toutefois mentionné.

Contrairement à la grande édition de lettres missives de Henri IV, il y a eu, pour Catherine de Médicis, bien peu de livraisons ultérieures. Gustave Baguenault de Puchesse est le seul à avoir poursuivi l'entreprise, en proposant en 1910 une lettre à Jeanne d'Albret par laquelle elle lui annonçait la conclusion de la paix de Saint-Germain²⁹, puis 27 lettres dans le *Bulletin Historique et Philologique* de 1917. Il précise en introduction de cet ensemble : « On trouvera toujours des lettres de Catherine de Médicis comme on en trouve si fréquemment de Henri IV³⁰ ». Mais il faut croire que personne après lui n'a jugé utile de les chercher.

C'est aussi au XIX^e siècle que l'on a publié quelques poésies d'elle. Frédéric Chavannes, le premier, met au jour une épître (*Poésies inédites, Notice sur un manuscrit du XVI^e siècle*, 1844). Antoine Joly, dans *La vraie Histoire de Triboulet et autres poésies inédites récréatives, morales et historiques des XV^e et XVI^e siècles* (1867) lui attribue douze Adieux ainsi que trois autres épîtres, dont il donne une version plus correcte dans le *Bulletin de la Société de Normandie* en 1883.

D) Henri III (1959)

Bien peu de lettres de ce roi ont été publiées avant sa réhabilitation. Le XIX^e siècle compte seulement une livraison de ses « poulets » à la duchesse d'Uzès (dans *Le Cabinet historique* de 1873) : telle est l'image que l'on voulait alors donner de lui. En 1919, ce sont ses lettres affectueuses à Gilles de Souvré qui paraissent dans l'*Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France* ; là encore, c'est l'anecdote qui est privilégiée par rapport à la dimension historique.

Les recherches de Pierre Champion n'inversent la tendance que dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Il faut attendre 1959 pour que débute l'édition scientifique des lettres qu'il a rassemblées. Elle est assurée par Michel François, puis par Jacqueline Boucher à partir de 2000 (*Lettres de Henri III, roi de France*, 6 vols). Les tomes se succèdent au rythme d'un par décennie et il reste à couvrir encore les années 1585 à 1589. Les éditeurs ne laissent de côté

²⁹ Gustave Baguenault de Puchesse, « Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis, Lettres inédites (1570-1572) », *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, Paris, Nogent-le-Rotrou, t. 47, 2^e partie 1910, p. 215.

³⁰ « Vingt sept lettres inédites », par Baguenault de Puchesse, *Bulletin historique et philologique*, 1917, p. 130.

aucune des missives recueillies par Pierre Champion : un millier entre 1566 et 1574, puis le volume augmente et se stabilise autour de cinq à six cents par an. Les moyens du XX^e siècle ne sont toutefois pas ceux du précédent : ces textes ne sont pas reproduits dans leur intégralité. Les seules à échapper à la réduction drastique du résumé sont celles qui portent l'écriture royale : « Je me suis en tout cas fixé pour principe de donner le texte intégral de tous les écrits autographes du souverain, qu'il s'agît de lettres entières ou d'un simple post-scriptum : c'était là, en effet, le seul parti qui permît de faire connaître dans toute sa fraîcheur d'expression la pensée du roi décrié [...] »³¹, explique Michel François. On apprend toutefois dans l'introduction du tome II que des billets autographes adressés à des maîtresses et datant des années 1575-1578 ont été délibérément exclus pour être reportés dans un volume ultérieur.

Comme celles de ses homologues, les lettres autographes du roi ne comportent la plupart du temps aucune date (L.H. III, I, Introduction, p. X), comme celles de ses homologues. Cet élément récurrent de l'écriture épistolaire royale laisse supposer que la datation était une tâche administrative réservée aux secrétaires. Mais cela ne facilite pas le classement des lettres ! Soucieux de donner des repères à son lecteur, Michel François distingue des missives de différente nature : les lettres sur parchemin ou sur papier, intitulées « de par Monsieur le Duc d'Anjou » ou « de par le roi », et qui, parce qu'elles sont établies suivant des règles particulières, peuvent seules être dites « lettres closes » ; les lettres par secrétaire, signées du duc ou du roi et contresignées par un secrétaire d'État ; les billets plus ou moins longs, griffonnés, à la hâte, avec des taches (L.H. III, I, préface, p. XII). Aux deux premières catégories appartient la correspondance officielle, « soit que dans le premier cas, il s'adresse plus volontiers aux cours souveraines ou à des communautés d'habitants, soit que, dans l'autre, il corresponde avec des souverains ou des princes étrangers, ou exprime ses ordres à tel ou tel de ses subordonnés ou de ses sujets » (L.H. III, I, préface, p. XIII). La dernière catégorie représente sa correspondance privée, ses échanges avec un familier, une maîtresse, un membre de la famille royale. Grâce à cette édition, nous avons donc la garantie d'avoir accès au moins aux lettres autographes du roi.

Henri III a écrit également des vers : Édouard Frémy mentionne à ce sujet les témoignages de Passerat, Vauquelin de la Fresnaye, et d'Aubigné³² – mais on n'en a pas retrouvé la trace.

³¹ *Lettres de Henri III, roi de France*, recueillies par Pierre Champion, Éd. Michel François, tome I, Paris, Klincksieck, 1959, t. I, Introduction, p. XIV (dorénavant abrégé en L.H. III. dans le corps du texte)

³² Édouard Frémy, *L'académie des derniers Valois*, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [Réimpression de l'édition de Paris, 1887], p. 134-137.

Les quatre personnages que nous venons de citer représentent, dans l'ensemble des rois et reines de France et de Navarre du XVI^e siècle, des exceptions. L'ampleur et la difficulté de la tâche consistant à rassembler ainsi leurs lettres en tendant à l'exhaustivité, comme l'intérêt plus ou moins soutenu pour leur personne, expliquent que pareil travail n'ait pu être fait de manière systématique pour tous. Heureusement, nous disposons tout de même d'éditions relativement conséquentes pour quelques autres personnages.

II) Des livraisons conséquentes (de 100 à 500 lettres rassemblées)

Comme les souverains précédents, Marguerite de Navarre, Antoine de Bourbon, Marguerite de Valois et sa sœur Élisabeth ont vu leurs premières séries de lettres éditées au XIX^e siècle. Mais les premiers ayant régné sur un petit pays, et la dernière apparaissant comme une figure moins imposante que son époux Philippe II, on n'a pas conservé d'eux des quantités de pièces aussi considérables.

A) Henri II (1666)

Beaucoup moins populaire que son père, et moins étudié par les historiens, Henri II a fait pourtant l'objet de publications abondantes quoique disséminées. Tout d'abord, on trouve plus de 50 de ses missives dans les volumes de sources diverses comme celui de Ribier (1666). Ce sont en grande partie des minutes de dépêches adressées à des ambassadeurs. Toutefois, on a la chance d'en découvrir une de la main du roi au maréchal de La Mark, pour l'exhorter à régler la mésentente entre le cardinal de Ferrare et l'ambassadeur d'Urfé (Ribier, II, 273). On y trouve aussi une intéressante série de 3 lettres au duc de Guise et au cardinal de Tournon, relatives à la défaite de Saint-Quentin (août 1557).

Dans la première moitié du XIX^e siècle ont paru deux courts recueils d'écrits du roi. Ce sont d'une part les *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, [...]* publiées par J.-B. Gail (1828), toutes adressées à Anne de Montmorency, avec qui le roi entretenait une amitié profonde de longue date. Nous avons donc là une série de 10 autographes adressés à l'un des personnages les plus importants du royaume. Mais d'autres lettres y sont mentionnées, ou réduites à quelques lignes, sans que l'éditeur explique pourquoi il n'en donne pas tout le contenu. D'autre part, en Écosse, dans le *Miscellany of the Maitland Club* (1834), ont

paru 24 missives du roi à la reine douairière d'Écosse, Marie de Guise et une au sieur de Villegagnon, capitaine des galères³³.

Par la suite, on a continué à publier des lettres de Henri II lorsque l'occasion se présentait, dans certains recueils de sources ou ouvrages historiques. Il s'en trouve par exemple plus de 50 dans les *Mémoires-journaux de François de Lorraine* publiés par Michaud et Poujoulat (première série, tome IV, 1839). Les *Documents historiques inédits* de Champollion-Figeac (1847) reproduisent 9 missives de Henri II. Les 5 billets connus du roi à sa maîtresse sont dans les *Lettres inédites de Diane de Poitiers* (1866). Des ouvrages consacrés aux souverains de Navarre en ont aussi donné : la *Galerie des hommes illustres du Vendômois* du Marquis de Rochambeau (1879) offre une lettre à Antoine de Bourbon, et *Marguerite d'Angoulême* d'Hector de la Ferrière (1891), 3 lettres à Montmorency et au duc d'Aumale au sujet du mariage de Jeanne d'Albret³⁴. Il existe en outre un important *Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon* publié par l'abbé Blanchet (1905), qui en compte plus de 15 du roi, portant toutes sa signature. En regard de cette quantité, les *Documents pour l'histoire du règne de Henri II* rassemblés par Marchand (1902) représentent un piètre apport avec une seule lettre.

Comme souvent, le XX^e siècle est bien moins dynamique dans la recherche des textes. Nous avons pu repérer seulement une lettre à Henri d'Albret dans la *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque* (1919), et une autre donnée par Germaine Garnier dans *La politique du connétable Anne de Montmorency* (1957). Nous savons qu'il s'en trouve dans *Calendar of Letters and Papers of the reign of Henry VIII* (1965), mais nous n'avons pu consulter cet ouvrage ; le titre laisse supposer qu'il doit s'agir de dépêches à destination des ambassadeurs en Angleterre. Nous avons enfin apporté notre contribution, en complétant les lettres tronquées données par J.-B. Gail dans le recueil cité plus haut, et en ajoutant huit inédits autographes adressés à Montmorency (le tout paru dans la revue *Réforme, Humanisme, Renaissance*, 2006). La Bibliothèque nationale de France conserve plusieurs centaines

³³ Les éditeurs laissent planer un doute sur la nature de ces lettres : ils indiquent en introduction qu'elles portent toutes une formule finale et une signature de la main du roi, mais ajoutent qu'elles sont fréquemment contresignées par le secrétaire Bordelet (« Letters from Henry II King of France to his Cousin Mary Queen Dowager of Scotland. » *Miscellany of the Maitland Club*. Edinburgh, 1834, p. 208). Comment savoir si le roi les a dictées ou complètement confiées aux soins du secrétaire ? La question semble difficile à trancher, mais lorsqu'une lettre comporte une anecdote sarcastique vis-à-vis de l'ambassadeur d'Angleterre, par exemple, on peut supposer qu'elle émane directement du souverain et que ce n'est pas le secrétaire qui en prend la responsabilité.

³⁴ Ces trois lettres sont tronquées, mais grâce aux références des manuscrits donnés par l'auteur, nous avons pu avoir connaissance du texte intégral. Hélas, il est question d'une quatrième lettre (dite gauloise) sur le même sujet mais elle n'est pas reproduite, et nous n'avons pas pu la retrouver (Il s'agit d'après La Ferrière de B.n.F. Ms Fr 20449, fol. 19 : il n'y avait rien dans le manuscrit à cet emplacement).

d'inédits du roi, dont plusieurs séries adressées au connétable de Montmorency. Au total, plus de 200 lettres du roi ont été mises au jour.

Les poèmes à Diane de Poitiers ont été reproduits par Ivan Cloulas dans sa biographie.

B) Marguerite de Valois (1838)

Dès le XIX^e siècle, les lettres de Marguerite de Valois ont fait l'objet de quelques publications conséquentes. En 1838, Jules Taschereau a publié 79 documents inédits dans la *Revue Rétrospective*, essentiellement adressés à Henri IV. Quatre ans plus tard, François Guessard a proposé un ensemble de 138 missives dans son édition des *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*. Il a redonné des lettres déjà connues, mais a apporté deux séries inédites adressées à la duchesse d'Uzès et à Champvallon. Contrairement à ce qui a été fait pour d'autres rois et reines, ces éditions n'ont pas été réalisées avec soin³⁵. À ces deux livraisons volumineuses ont succédé, à partir des années 40 du XIX^e siècle, un grand nombre de petites séries. De nombreux éditeurs n'ont donné qu'une ou deux missives à la fois, mais trois se sont distingués par des travaux plus importants : Michel Cohendy (*Lettres missives, la plupart autographes [...] de Marguerite de Valois*, 1881), Philippe Tamizey de Larroque (qui publie en revue 31 lettres entre 1866 et 1897) et Philippe Lauzun (quatre publications entre 1881 et 1917, avec notamment près de 70 inédits dans l'*Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne*). Un groupement de lettres d'une certaine ampleur (environ 75) a reparu en 1971, dans l'édition Cazaux-Barbiche des *Mémoires* (réimprimés en 1986), mais il n'est pas de meilleure qualité que les deux premiers du siècle précédent.

Dans les années 1980, près de 330 lettres de la reine de Navarre étaient connues ; mais elles étaient réparties dans une quarantaine de publications, et les trois principales n'étaient pas établies de manière scientifique. C'est finalement en 1998 que paraît l'édition critique d'Éliane Viennot, qui apporte un nombre d'inédits considérables (140 nouvelles lettres) et qui rétablit les textes dans leur graphie originale. Elle met le plus grand soin à la reproduction des monogrammes, et offre un appareil critique très fourni. Mis à part celle des lettres de Henri III qui est encore en cours, c'est l'édition la plus récente réalisée pour l'ensemble des souverains et souveraines. Elle présente pour nous l'avantage de relever principalement de la correspondance personnelle et non officielle : la proportion de lettres autographes est étonnamment élevée pour un personnage de son rang. Les lettres aux amies, à son mari, à son amant Champvallon, à sa mère, sont bien représentées, au sein d'un ensemble très varié.

³⁵ Pour le détail, voir Marguerite de Valois, *Correspondance : 1569-1614*, Éd. Éliane Viennot, Paris, Champion, 1998, « Introduction », p. 27-28 (dorénavant abrégé en C.M.V.)

Cette princesse est, juste après sa grand-tante Marguerite de Navarre, celle qui a laissé les œuvres les plus diverses : outre ses Mémoires, elle a rédigé un mémoire justificatif, s'est essayée à la poésie, et à la fin de sa vie, a pris part à la Querelle des Femmes par son *Discours docte et subtil*. Nous avons à présent d'une édition scientifique de chacun de ces textes (*Mémoires et autres écrits : 1574 –1614*, Éliane Viennot, 1999³⁶).

C) Marguerite de Navarre (1841)

La première publication importante des lettres de la sœur de François I^{er} date de 1841 : François Génin, après avoir fait des recherches au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, donne le texte de 171 lettres de Marguerite, auxquelles il ajoute 90 lettres et billets résumés. Il faut noter que, comme bien des éditeurs du XIX^e siècle, il publie à la demande du pouvoir, et il souhaite participer à la glorification du personnage : « Quand on est sûr de produire au procès des lettres victorieuses, on ne peut que gagner à un examen sévère et approfondi³⁷ ». Il indique pour chaque missive si elle a été dictée ou écrite de la main de la reine, et conserve son orthographe ; en cas de lapsus ou de mot indéchiffrable, il prend la responsabilité de le remplacer par un mot dont la graphie est attestée chez elle (L.M.A, t. I, préface, p. X-XI). Le principal destinataire est Anne de Montmorency ; on y trouve aussi quelques lettres au père de ce dernier, à François I^{er}, à Guillaume Briçonnet, et à quelques femmes (Mme de Rieux, Mme de La Rochefoucauld, Mme la maréchale de Chatillon...). La faible place accordée au roi de France dans cette correspondance est compensée l'année suivante par la publication d'un second volume, qui contient 151 lettres, toutes autographes et toutes adressées à lui.

L'intérêt pour Marguerite de Navarre se maintient dans le temps, et les livraisons complémentaires s'échelonnent du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la fin du XX^e. Le *Bulletin de la Société du Protestantisme français* donne quatre lettres d'elle à la duchesse de Ferrare en 1866, et l'on en trouve quelques dizaines d'autres semées dans des ouvrages plus généraux : la *Captivité du roi François I^{er}* (1847) et les *Documents historiques inédits* (1847), tous deux édités par Champollion-Figeac, *Le Mariage de Jeanne d'Albret* par Alphonse de Ruble (1877), la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française* (1886), ou encore dans l'étude que lui consacre La Ferrière (*Marguerite d'Angoulême*, 1891).

³⁶ Pour connaître l'histoire des publications antérieures, se reporter à l'introduction qui précède chacune des œuvres dans ce volume.

³⁷ *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, reine de Navarre*, Éd. François Génin, 2 vols., Paris, 1841 et 1842, t. I, notice, p. 2 (dorénavant abrégé en L.M.A). Pour l'impulsion donnée par le pouvoir, voir la lettre au ministre de l'Instruction publique qui figure avant la préface.

En 1927, Raymond Ritter a proposé, dans ses *Lettres de Marguerite de Valois-Angoulême*, une quarantaine de textes inédits ou peu connus, en y ajoutant quelques missives déjà éditées. L'année suivante, Pierre Jourda a mis au jour un recueil de trente-six pages de *Lettres inédites*, et surtout, il a fourni en 1930 un outil très intéressant pour l'exploitation du corpus épistolaire de la reine, le *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Marguerite d'Angoulême*. C'est là que l'on trouve les références de toutes les publications depuis Génin.

Longtemps, les chercheurs ont trouvé plus d'intérêt à ses échanges avec Briçonnet qu'à ceux qu'elle pouvait avoir avec son frère, et les commentaires sur sa correspondance portent presque tous sur ses relations avec l'évêque de Meaux. Cette curiosité pour l'orientation religieuse de Marguerite se manifeste également à travers l'édition de cette correspondance spirituelle en 1975 par Christine Martineau et Michel Veissière. L'avantage de cette édition est qu'elle permet d'étudier les lettres de Marguerite en regard de celles de Briçonnet qui y répondent. Toutefois, même si les éditeurs semblent considérer que nous avons-là la succession réelle de l'échange, il ne faut pas perdre de vue que cette correspondance n'est connue qu'à travers une copie que la reine avait commandée, et qu'elle a donc pu façonner dans un objectif précis³⁸. Il est prévu enfin que soient consacrés à sa correspondance deux volumes de ses *Œuvres complètes*, en cours de publication chez Champion, sous la direction de Nicole Cazauran³⁹.

Concernant ses autres écrits, ils ont été pour une bonne part édités de son vivant. C'est le cas d'une partie de ses poésies et de son théâtre, qui a été imprimée en 1547, dans *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses*. L'*Heptaméron*, publié après sa mort, a connu un succès constant, tandis que ses autres œuvres ont été peu à peu oubliées. Au XIX^e siècle, on a réédité *Les Marguerites de la Marguerite*, et l'on a commencé à faire paraître ses dernières poésies. Pour plus de détails, on peut consulter le « Tableau chronologique des publications de Marguerite de Navarre » établi par Pierre Jourda⁴⁰, et les listes bibliographiques fournies par les récentes éditions critiques. On dispose aujourd'hui d'éditions récentes de son théâtre, de *L'Heptaméron* et de ses poésies, en particulier de plusieurs volumes déjà parus dans les *Œuvres complètes*.

³⁸ Voir ci-dessous p. 64.

³⁹ Ce seront les tomes VI et VII de l'édition des *Œuvres complètes*.

⁴⁰ Pierre Jourda, « Tableau chronologique des publications de Marguerite de Navarre », *Revue du Seizième siècle*, XII, 1925, p. 209-255.

D) François I^{er} (1847)

Personne n'a entrepris de rassembler sa correspondance, ce qui peut paraître étonnant pour un souverain qui passionne les chercheurs tout en plaisant au grand public, et alors qu'il subsiste de très nombreuses lettres toujours inédites.

Les premières publications de ses lettres ont pourtant débuté au XVII^e siècle, dans le premier volume des *Lettres et Mémoires d'État* de Guillaume Ribier (1666). Il s'agit essentiellement de minutes par secrétaires d'une correspondance diplomatique. D'autres recueils que l'on pourrait qualifier de généralistes recèlent une ou deux missives du roi, parfois un peu plus (*Lettres du roi Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise*, 1712 ; *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, tome V, 1750 ; *Papiers d'État du Cardinal de Granvelle*, 1841-1842 ; *Documents historiques inédits*, 1841-48 ; *Les grands faits de l'histoire de France racontés par les contemporains*, t. III, 1879) : il est possible que d'autres nous aient échappées, disséminées qu'elles sont dans les volumes de sources historiques.

C'est toutefois dans les ouvrages de Champollion-Figeac consacrés à François I^{er} que l'on trouve le plus de lettres. Dans la *Captivité du roi François I^{er}* (1847), elles ne sont certes pas aussi nombreuses que l'on pourrait s'y attendre – 15 – mais elles sont toutes adressées à des personnages proches et importants (Louise de Savoie, Anne de Montmorency, Charles-Quint, l'amiral Bonnivet). Les *Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie [...]* (1847) comprennent 26 lettres d'amour écrites à une ou plusieurs dames qui ne sont pas nommées, ainsi que quelques billets à des membres de son entourage (Montmorency, Marguerite d'Angoulême, et Éléonore d'Autriche). De manière générale, il est difficile d'évaluer la fiabilité de ces deux éditions de Champollion-Figeac. Il affirme pour sa part, dans la *Captivité*, qu'il corrige les fautes de certains textes déjà publiés dans les *Papiers d'État du Cardinal de Granvelle*, mais ne donne que très rarement les références des manuscrits qu'il a consultés. Quant aux lettres d'amour, la comparaison de sa version avec les manuscrits⁴¹ révèle régulièrement des erreurs de lecture, qui n'affectent pas le sens la plupart du temps. Cette faible quantité est heureusement compensée par le caractère intime de cette correspondance ; peu de nos royaux épistoliers, à l'exception de Henri IV et Marguerite de Valois, nous donnent l'occasion de lire des lettres d'amour. Enfin, on trouve encore 6 missives de François I^{er} au trésorier Semblançay dans le volume de Paulin Paris, *Études sur François I^{er}, sur sa vie privée et son règne* (1885). Mais ces trois ouvrages sont les seuls, à notre connaissance, à réunir des séries cohérentes de lettres du roi.

⁴¹ Il ne donne pas non plus la référence des manuscrits, mais ce sont les indications de June Ellen Kane dans son édition des *Poésies* de François I^{er} qui nous ont permis de les consulter.

Le XX^e siècle s'avère extrêmement pauvre en publications pour le « Père des Lettres » : deux lettres sont mises au jour par Michel Veissière dans la *Revue d'Histoire et d'Art de la Brie et du pays de Meaux* (1982) et une par Pierre Dominjon dans la revue *Bugey* (1985) : aucune des trois ne relève de la correspondance personnelle. Si environ 110 lettres du roi ont été publiées, il reste plusieurs centaines d'inédits dans les fonds de la Bibliothèque nationale.

Les poésies du roi, bien que connues de ses contemporains, sont, après sa mort, restées dans l'ombre. L'édition déjà citée qu'en a fourni Aimé Champollion-Figeac est peu fiable. Heureusement, l'édition scientifique de J.E. Kane (*Œuvres poétiques*, 1984) permet enfin l'étude de son œuvre poétique.

E) Antoine de Bourbon (1877)

Antoine de Bourbon est un cas atypique puisque le nombre important de ses lettres publiées est sans rapport avec le peu d'études historiques le concernant. Ces éditions constituent en effet une source bien plus importante que celle dont on dispose pour d'autres personnages oubliés ou négligés.

En 1877, le marquis de Rochambeau a fait paraître 239 *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, dont environ 150 du roi de Navarre, suivies en annexe de la référence de toutes les lettres du roi et de la reine connues de lui mais non intégrées à son édition. Seulement 12 avaient été publiées auparavant, dont 7 dans le recueil tiré des papiers de De L'Aubespine (*Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, 1841)⁴². L'ouvrage de Rochambeau répond tout à fait aux exigences scientifiques : l'éditeur a puisé dans des fonds très divers, de la Bibliothèque nationale au British Museum en passant par la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg et par les archives départementales ou privées. Il respecte l'orthographe d'origine, indique les lettres autographes. Les correspondants du roi sont variés et de première importance : Henri II, le connétable de Montmorency, le duc de Guise, par exemple, en font partie. De plus, la proportion de lettres à Jeanne d'Albret est conséquente, ce qui augmente encore pour nous l'intérêt de cette édition : il est très rare d'avoir accès ainsi à une correspondance intime entre époux. C'est même un cas unique dans tout le corpus publié.

Alphonse de Ruble a apporté un complément à cette édition dans les années 1880 en donnant quelques lettres d'Antoine de Bourbon à la fin de chaque volume de son étude historique sur le couple royal navarrais (*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1882-1886). Enfin, on trouve une lettre à sa tante Antoinette de Bourbon, parmi les pièces justificatives de la

⁴² Voir fiche bibliographique en annexe pour les autres références.

biographie que Gabriel de Pimodan a consacrée à cette dernière (*La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583)*, Paris, Champion, 1925, [1889], p. 350 (1 pièce). C'est la dernière de ce souverain à avoir été publiée à notre connaissance, ce qui forme un total d'environ 175 missives. Quant aux inédits, Achille de Rochambeau en dénombre une centaine, localisés principalement à la Bibliothèque nationale de France et dans les collections d'autographes de Saint-Petersbourg.

F) Jeanne d'Albret (1877)

La reine de Navarre fait partie des souverain-e-s dont la correspondance a été éditée de la manière la plus aléatoire, au gré des petites livraisons dans les revues savantes, jusque dans les années 1920⁴³. Le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1835, 1910), et le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (1862, 1867, 1926, 1927, 1928) ont mis au jour au total 28 lettres de la reine, auxquelles le *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau* (1921) en a ajouté 11. On en trouve également une dans les *Mémoires de Condé* (1743) et 2 dans ceux de Jacques de Caumont La Force (1843). Les grands recueils de sources historiques en fournissent relativement peu : Champollion-Figeac en insère 4 dans ses *Documents historiques inédits* (1847), et La Ferrière 6 dans les *Deux ans de mission à Saint-Petersbourg* (1867), dont 4 de sa main.

La seule publication importante en termes de quantité est celle du marquis de Rochambeau, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret* (1877). Elle compte 66 lettres de la reine, dont une vingtaine a été collectée sur des originaux autographes. Les destinataires sont variés : Catherine de Médicis, Charles IX, le connétable de Montmorency, Mme de Langey, M. de Caumont La Force, Antoine de Bourbon (une seule lettre). Alphonse de Ruble, historien du couple royal, donne 5 lettres dans *Le mariage de Jeanne d'Albret* (1877) et 4 dans le premier tome d'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* (1881), ce qui paraît mince en regard des quatre volumes de cet ouvrage. Rien n'apparaît en revanche dans les pièces justificatives des tomes suivants, alors que la première préface en promettait de nombreuses. L'historien n'aurait-il pas trouvé de nouvelles lettres inédites de Jeanne d'Albret ? Il y a eu de fait quelques apports nouveaux après lui, dans les revues citées ci-dessus.

Il est possible que d'autres nous aient échappé. En tout, 126 lettres ont été éditées, mais cela reste bien maigre pour une reine qui a exercé pleinement le pouvoir et a été également chef des protestants. D'après les indications de B. Berdou d'Aas et de G. Baguenault de Pu-

⁴³ Nous savons qu'il existe un mémoire de D.E.A. réalisé à Pau par Cécile Tison qui vise à faire le point sur les lettres de Jeanne d'Albret, mais nous n'avons pu le consulter : *La correspondance de Jeanne d'Albret, (1528-1572) une autre approche de la reine de Navarre*, Bibliographie de Thèse UPPA, Pau, 1999.

chesse, on peut estimer à plus d'une soixantaine les inédits qui demeurent dans les bibliothèques parisiennes, sans compter celles de Pau, de Lourdes, des archives du Gers et de Genève⁴⁴.

Ses autres textes n'ont pas été publiés depuis le XIX^e siècle. L'édition de 1970 de l'*Ample Déclaration* (mémoire justificatif écrit en 1568) est simplement un fac-simile de celle de 1893 réalisée par Alphonse de Ruble (où le texte est intitulé « Mémoires »). Le volume comporte également des poésies : il s'agit de sonnets adressés à Du Bellay (qui avaient déjà été imprimés), et d'une chanson. Une autre chanson a été mise au jour par N. Weiss dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (1894), ainsi que des épîtres adressées à Marguerite de Navarre (Félix Franck, *Dernier voyage de la Reine de Navarre*, 1897).

G) Élisabeth de Valois (1949)

En 1949, une biographie espagnole d'Élisabeth de Valois, réalisée par Augustin Gonzales de Amezua y Mayo, a rassemblé en annexe toutes les lettres de la reine déjà parues. Les publications du XIX^e siècle n'étaient en effet pas négligeables : une vingtaine de missives de la reine d'Espagne avaient d'abord été mises au jour en 1849 par Louis Paris dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, d'après les papiers du secrétaire de l'Aubespine. Parmi elles, 11 sont adressées à sa mère Catherine de Médicis, les autres ayant pour destinataire Charles IX, M. de l'Aubespine, le cardinal de Lorraine et des ambassadeurs. En 1859, le marquis Du Prat, son seul biographe français, avait donné comme pièces justificatives quelques écrits de la reine, qui figuraient déjà dans les *Négociations*. Enfin, l'apport de Célestin Douais dans *Les dernières années d'Élisabeth de Valois* (1896) avait été heureusement plus substantiel, puisqu'il avait donné plus de trente nouvelles lettres de la reine, adressées à l'ambassadeur de Fourquevaux, que la reine sollicitait beaucoup et à qui elle accordait semble-t-il toute sa confiance.

Augustin Gonzales de Amezua y Mayo a ajouté des inédits (en particulier une douzaine de lettres à Charles IX, deux à Montmorency, et quelques unes aux duchesses de Guise et de Nemours). Cette somme de 99 missives a été réunie avec sérieux : les textes sont restitués dans leur graphie originale, avec la référence des manuscrits et des éditions précédentes. Elle

⁴⁴ Sources citées par Bernard Berdou d'Aas, *Jeanne III d'Albret, Chronique 1528-1572*, éditions Atlantica, Anglet, 2002 ; voir aussi Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis, « Lettres inédites (1570-1572) » par G. Bague-nault de Puchesse, *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, Paris, Nogent-le-Rotrou, impr de Daupeley-Gouverneur, 1910 : cet article décrit (sans les transcrire) les 54 lettres du manuscrit NAF 21603 copiées à Saint-Petersbourg.

présente en outre l'avantage de ne rassembler quasiment que des lettres personnelles de la reine, même lorsqu'il s'agit des billets à M. de Fourquevaux. Il ne semble pas rester d'inédits de la reine à la Bibliothèque nationale, et nous ignorons ce qui en est dans les bibliothèques espagnoles.

Pour Marguerite de Navarre, Antoine de Bourbon et les deux filles de Catherine de Médicis, nous disposons donc d'un corpus publié en quantité importante mais non pas écrasante, et orienté principalement vers la famille et les proches. C'est indéniablement la configuration la plus favorable dans le cadre de notre étude. Malheureusement, la plupart de leurs homologues n'ont jamais vu leur correspondance rassemblée, et leurs lettres personnelles ont été plutôt moins bien conservées que leurs lettres officielles. Nous sommes donc le plus souvent face à une multitude de publications de tailles différentes, parmi lesquelles nombre de lettres sont en réalité rédigées par des secrétaires.

III) Des livraisons plus modestes et souvent éparses (100 lettres ou moins)

Pour les personnages qui vont suivre, les livraisons sont tellement dispersées et éche-
lonnées dans le temps qu'il n'est pas possible de maintenir une organisation chronologique. C'est pourquoi nous les classons ici en fonction du nombre de lettres, en allant des souverain-
e-s les mieux publié-e-s à ceux et celles qui le sont le moins bien.

A) Charles IX (environ 100 lettres)

Ses lettres demeurent peu publiées et n'ont pas été rassemblées. Au XVIII^e siècle, sa correspondance avec Brantôme (11 lettres) est incluse dans les *Œuvres* de ce dernier (édition de la Haye, 1743), puis l'on trouve 7 missives dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* d'Aubais (1759). Les très petites livraisons se multiplient au siècle suivant, tant dans des recueils généralistes comme les *Archives curieuses de l'histoire de France* (1834-1837) que dans des publications uniquement consacrées au roi, dont on trouvera le détail dans la fiche bibliographique donnée en annexe. Certaines apparaissent également en notes dans les quatre premiers tomes des lettres de Catherine de Médicis (1880-1891), mais la plupart du temps, ce sont seulement les références des manuscrits ou de courts extraits qui sont cités. Ces publications, pour une partie d'entre elles, ont un lien avec la Saint Barthélemy, et se veulent des pièces à charge dans le procès qui lui est fait. Ainsi, Paulin Paris pense apporter la preuve que le roi avait prévu le massacre à travers sa correspondance avec le gouverneur de Lyon,

dans la *Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot*, (1830), tandis que Philippe Tamizey de Larroque tente de réhabiliter un peu la mémoire de ce prince en publiant 2 lettres dans la *Revue des questions historiques* (octobre 1867). Les publications sont plus rares au XX^e siècle, mais elles se poursuivent tout de même jusqu'à une date récente : quelques pièces inédites figurent notamment dans le Bulletin de la *Société des Lettres et Sciences du Saumurois* en 1999.

Au-delà de cette dissémination, Charles IX nous pose un problème particulier : la proportion de lettres par secrétaire dans le corpus publié est très élevée, d'autant que son règne débute pendant sa minorité. Nous n'avons pas pu prendre en compte, dans le cadre de cette étude, celles qui ont été écrites au début des années 1560. Même parmi les lettres envoyées par le roi à l'âge adulte, bien peu sont susceptibles d'émaner directement de sa plume. La correspondance avec Brantôme en est un exemple : dans cette série de lettres de 1574, il n'y en a pas une seule qui ne soit contresignée par un secrétaire d'État, le plus souvent Fizes. De plus, elles sont accompagnées de lettres de la reine mère indiquant à Brantôme que le roi lui écrit, contresignées par le même secrétaire.

On pourrait être tenté de dire, pour ce personnage comme pour quelques autres, que l'on trouve ses lettres à la fois partout et nulle part : partout, car elles sont présentes dans des recueils de sources historiques et dans des revues, mais nulle part, car ce sont en général des lettres qui émanent non de lui-même mais de sa chancellerie. Signalons pourtant dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (1759) une lettre à Mme de Crussol, duchesse d'Uzès, qui commence par les mots « Ma vieille lanterne » et continue sur un ton badin, à la façon des « poulets » de Henri III : sans aucun doute celle-ci n'est pas l'œuvre d'un secrétaire.

Charles IX est par ailleurs l'un des rares souverains à avoir laissé d'autres types d'écrits. Son traité de chasse a été édité déjà six fois depuis 1625, sans doute à titre de curiosité et pour son exploitation possible comme « bel objet » : la dernière édition, *De la chasse royale* (1945), est en effet illustrée de gravures sur bois. Ses rares vers à Ronsard ont été reproduits dans l'édition des œuvres de ce poète fournie par Prosper Blanchemain en 1855, et dans le premier tome de ses *Œuvres complètes* de l'édition Pléiade de Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin (1993).

La bibliothèque de Richelieu conserve plusieurs centaines de lettres de Charles IX, dont la plus grande partie demeure inédite.

B) Louis XII (plus de 80 lettres)

Le « Père du peuple » a été l'un des premiers à voir une partie de sa correspondance éditée. Tout commence en 1617, avec 11 lettres de celui qui n'est alors que duc d'Orléans, données dans l'*Histoire de Charles VIII*, par Guillaume de Jaligny. Parmi elles, la série de 6 billets écrits dans l'urgence au duc de Bourbon, Pierre de Beaujeu, et à sa femme, au moment où il se trouve assiégé à Ast en 1495, offre la garantie de la spontanéité. Les éditeurs du XVII^e siècle ne se sont toutefois pas souciés de retranscrire l'orthographe du roi. Malheureusement, la suite des publications est décevante.

En 1712, paraissent les quatre volumes de Jean Godefroy, *Lettres du roi Louis XII et du cardinal d'Amboise, 1501-1514*. Le titre prometteur se révèle trompeur : il n'y a en tout et pour tout que 17 lettres du roi dans ce recueil, et aucune n'est adressée au cardinal d'Amboise, son bras droit. Il s'agit en fait d'une correspondance diplomatique, dirigée uniquement vers des ambassadeurs et des souverains étrangers, en particulier vers Marguerite d'Autriche.

On trouve ensuite une douzaine de missives du roi dans les *Documents historiques inédits* publiés par Aimé Champollion-Figeac, dans les tomes I (1841) et IV (1848). Il s'agit là encore de courriers très officiels, adressés à la ville de Florence et à des cantons suisses, qui commencent par la formule « de par le roi » et sont contresignées par un secrétaire. Même déception du côté des lettres reproduites par Le Roux de Lincy dans les pièces justificatives de la *Vie de la reine Anne de Bretagne* (1860), qui ne comptent guère que 3 billets autographes du roi, adressées à Ferdinand roi d'Espagne. En revanche, 3 lettres inédites au duc de Bourbon, écrites pendant le siège d'Ast en avril 1595 paraissent dans le compte rendu des *Deux années de mission à Saint-Petersbourg* d'Hector de la Ferrière (1867), et viennent compléter la série connue depuis 1617.

La dernière décennie du XIX^e siècle n'apporte rien de mieux quant à la correspondance personnelle du roi, malgré les quatre publications de Léon-Gabriel Péliissier (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1891 ; *Les sources milanaïses de l'histoire de Louis XII*, 1892 ; *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893 ; *Louis XII et Lodovic Sforza*, 1896). L'exploration des archives italiennes a permis de faire connaître essentiellement des ordonnances, des lettres en latin, des lettres par secrétaire, bref, uniquement une correspondance très officielle.

Il faut ensuite attendre un siècle pour que soient reprises les recherches sur les documents relatifs à Louis XII. En 1996, France Thouvenot propose à la *Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis* une « Lettre de Louis XII à la mère de Gaston de Foix tombé

sur le champ de bataille en 1512 ». Hélas, le texte en est modernisé, jusqu'aux tournures syntaxiques qui n'ont plus rien à voir avec la langue du XVI^e siècle, et les références du manuscrit ne sont pas citées ! Il nous a été impossible de retrouver la source de cette lettre. En 1999 paraissent encore deux petites livraisons d'inédits, l'une tirée des fonds d'archives berruyers (dans l'*Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*) et l'autre mêlant des textes de divers souverains aux seigneurs de Montsoreau (*Société des Lettres et Sciences du Saumurois*). Mais les premières sont encore des lettres par secrétaires adressées à des communautés, et les secondes, en fait, avaient été publiées en 1896 dans *La Province du Maine*⁴⁵. Nous disposons donc de plus de 80 lettres publiées, mais moins du quart sont autographes.

Il existe pourtant de nombreux originaux dans les seuls fonds de la Bibliothèque nationale de France : nous avons répertorié environ 200 inédits.

C) Anne de Bretagne (75 lettres)

Les 75 lettres que nous connaissons d'elle représentent sans aucun doute une minuscule part de sa correspondance réelle. Dans un premier temps, d'après l'abbé d'Urville, quelques-unes ont été insérées par les historiens bretons dans les pièces justificatives ou preuves de leurs ouvrages. D. Morice, notamment, en a réuni 11 dans les *Preuves de l'histoire de Bretagne* (1741), mais une seule semble avoir été écrite par la reine elle-même. Au siècle suivant, J. Gaultier du Mottay a fait un recueil de ses missives au chapitre de Tréguier, dans les *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie des Côtes-du-Nord* (1857). Cette dernière correspondance a été complétée par Le Roux de Lincy dans sa *Vie de la Reine Anne de Bretagne* (1860) : il est parvenu à réunir 38 lettres (dont 3 fausses). Bien que cette livraison comporte quelques pièces officielles, elle en compte 20 moins formelles, adressées à Mme du Bouchage, qui a en charge les soins d'une de ses filles, ou encore au chancelier et au maréchal de Rieux. Les références des manuscrits ou des imprimés sont indiquées par Le Roux de Lincy, et l'orthographe paraît respectée. Néanmoins, détail curieux, les lettres de cette correspondance qui semble relativement personnelle (en particulier lorsqu'il est question de sa fille) sont contresignées par un secrétaire. Le premier tome des *Documents historiques inédits* de Champollion-Figeac (1847) contient une missive à la Ville de Florence, et l'ouvrage de Maulde de la Clavière, *Louise de Savoie et François I^{er}* (1895), une lettre à son trésorier au sujet notamment de la santé du roi.

⁴⁵ Ce détail nous montre en outre que nous avons pu laisser de côté encore d'autres lettres publiées dans les revues savantes du XIX^e siècle.

Enfin, au début du XX^e siècle, l'abbé d'Urville publie 27 lettres inédites d'Anne de Bretagne dans le *Bulletin Historique et Philologique* (1907), adressées pour partie au parlement ou à la chambre des comptes de Bretagne – elles commencent par la formule « de par la reine » – et pour partie au comte de Rohan, qu'Anne convoque à maintes reprises pour régler ce qu'elle appelle des « affaires » dont l'enjeu n'est pas mentionné dans les textes. Cette livraison ne nous a donc pas été d'une grande utilité. Toutefois on y trouve une lettre à Louise de Savoie, qui est un cas unique dans sa correspondance publiée.

La Bibliothèque nationale de France conserve apparemment moins de 10 inédits, dont une brève série de lettres écrites au nom d'Anne et de Louis XII pour le mariage de leur fille Claude. C'est dans les bibliothèques et les archives de province qu'il faudrait sans doute chercher d'autres inédits.

D) Louise de Savoie (75 lettres)

C'est dans les années 1840, grâce à Aimé Champollion-Figeac, que le plus grand nombre de missives de Louise de Savoie a été publié, non que l'érudit se soit particulièrement concentré sur ce personnage, mais ses recherches générales à la Bibliothèque nationale, de même que celles qui ont porté sur François I^{er}, l'ont conduit à exhumer également des écrits de sa mère. Dans le tome IV de ses *Documents historiques inédits* (1848), on trouve 6 lettres de Louise au roi de Navarre, Henri d'Albret, son gendre, et à la suite des *Poésies du roi François I^{er}* (1847), 4 lettres à son fils. Mais c'est surtout la *Captivité du roi François I^{er}* (1847) qui représente un apport substantiel, avec une trentaine de lettres de la régente principalement adressées à son fils prisonnier, à Marguerite d'Angoulême et à Anne de Montmorency. Cela constitue donc une série particulièrement intéressante dans le cadre de notre étude. En 1841, dans le premier volume des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, François Génin a également donné une missive de Louise à Montmorency et en 1877, deux autres ont paru dans le *Chartrier de Thouars*. Par la suite, 6 lettres au trésorier Semblançay, ayant servi de preuves au cours du procès que lui avait intenté le roi, ont été insérées dans les *Études sur François I^{er}* par Paulin Paris en 1885. Les publications du XIX^e siècle se terminent avec 15 dépêches à des ambassadeurs figurant en annexe de l'ouvrage de Gilbert Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie [...]* (1892).

On doit ensuite à Emile Baux, ainsi qu'à ses collègues Victor-Louis Bourilly et M. Mabilly, 8 missives de la « reine-mère » à M. de la Fayette, réparties dans deux articles de la *Revue d'Histoire de Lyon* (1902) et des *Annales du Midi* (1904). Pour le reste, il faut se contenter d'une lettre à Marguerite d'Autriche insérée par Ghislaine de Boom, dans la *Correspondance*

de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France [...] (1529-1530) (1935) et d'une lettre à Charles-Quint incluse dans la biographie de François I^{er} par Jean Jacquart (1984). On peut finalement dénombrer 75 lettres de la reine, qui sont, par chance pour nous, majoritairement adressées à des proches.

Les catalogues de Richelieu signalent environ deux cents références, dont un grand nombre sont adressées à Anne de Montmorency, au trésorier Robertet, et à M. du Bouchage. Les rares lettres à François I^{er} ont déjà presque toutes été publiées par Champollion-Figeac.

Par ailleurs, 2 de ses poésies ont été glissées dans l'édition des *Poésies du roi François I^{er}* par Champollion-Figeac, mais June Ellen Kane, dans son article « Louise de Savoie, Poetess » (*Studi francesi*, 1979), a montré que l'on pouvait sans doute lui attribuer au moins 4 pièces de vers. Enfin, on possède d'elle un « Journal », que personne n'a réédité récemment, et dont les versions proposées par les grands recueils de mémoires au XIX^e siècle (Petitot, 1826 ; Buchon, 1836 ; Michaud et Poujoulat, 1836-1839) ne respectent pas la disposition originale. Il faut donc se reporter à celle qui est donnée dans l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoie* (1660) par Samuel Guichenon.

E) Louise de Lorraine (61 lettres)

L'épouse de Henri III, nous l'avons dit, fait partie des reines dont on pense qu'elles sont restées à l'écart des affaires et auxquelles très peu d'études sont consacrées. Le XIX^e siècle a négligé les recherches à son sujet : à part quelques missives au pape dans les *Annales Ecclesiastici*, sans intérêt pour nous, on en trouve une dans les *Lettres missives originales du XVI^e siècle, tirées des archives du duc de la Trémoille* (1881) et deux publiées par Berger de Xivrey dans *Musée des archives nationales* (1872). Ce maigre butin est complété par un courrier à Henri IV donné par Louis Paris dans *Le cabinet historique* (1857), deux au grand duc et à la grande duchesse de Toscane dans l'ouvrage d'Édouard Meaume, *Étude historique sur Louise de Lorraine* (1882), et un autre du 21 mai 1593 à Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, par laquelle elle lui annonce la future conversion du roi (Charles de Baillon, *Histoire de Louise de Lorraine*, 1884).

Ce bilan s'est amélioré au XX^e siècle, grâce à la livraison de 50 lettres inédites par Michel François dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1943). Certes, plusieurs d'entre elles relèvent de la correspondance officielle (par exemple celles qui sont adressées au parlement de Dijon ou à l'ambassadeur à Rome) mais la plus grande partie va à Anne d'Este et Jacques de Savoie, duchesse et duc de Nemours, que la reine considérait comme sa tante et son oncle. On compte ici 30 lettres prises sur des originaux autographes.

L'orthographe de Louise a été respectée, et la référence des manuscrits est donnée pour chacune des lettres, ce qui en fait une livraison fiable.

La majeure partie des manuscrits conservés a été publiée. Il demeure 8 inédits à Richelieu, et un à la Bibliothèque de l'Institut. Nous ignorons pour quelle raison Michel François ne les a pas pris en compte.

F) François II (50 lettres)

Aucune publication n'a été consacrée spécifiquement à François II, mais une cinquantaine de ses lettres ont paru dans différents recueils, dont 36 dans les *Négociations, lettres et pièces diverses* tirées des papiers du secrétaire de l'Aubespine (1841). Les *Lettres de Catherine de Médicis* en reproduisent deux. On en trouve également quelques-unes dans les *Lettres et Mémoires d'État de rois, princes, ambassadeurs sous les règnes de François I^{er}, Henri II, François II* de Ribier⁴⁶ (1666), dans les *Mémoires de Condé* (1743), dans les *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, [...]* publiées par Gail (1828), dans *La première jeunesse de Marie Stuart* (Alphonse de Ruble, 1891) et dans le *Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon* (1905). Malheureusement, pas une seule n'est autographe, ce qui peut s'expliquer par le jeune âge du roi.

Nous avons trouvé plus d'une centaine de références de manuscrits conservés, en comprenant celles des textes déjà publiés. En raison de l'imprécision de certaines notices de catalogues de manuscrits, il n'est pas possible d'évaluer très précisément le nombre d'inédits qui restent.

G) Éléonore d'Autriche (26 lettres)

Bien qu'on ne se soit guère intéressé, au XIX^e siècle, à la seconde femme de François I^{er}, on a tout de même inséré quelques lettres d'elle dans des publications consacrées aux hommes de son entourage. La première est donnée par J.-B. Gail dans les *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart [...]* (1828) ; c'est un message de soutien au connétable de Montmorency, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Aimé Champollion-Figeac a également glissé 5 missives de la reine dans les volumes de la *Captivité du roi François I^{er}* (1847) et à la suite de ses *Poésies* (1847) : toutes sont adressées au roi, à Louise de Savoie et à Anne de Montmorency, et plusieurs sont entièrement autographes. Enfin, une lettre à son frère Charles-Quint a été publiée par Louis Prosper Gachard dans le deuxième tome de *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* (1854-1855), et un autre

⁴⁶ Cette édition sera dorénavant abrégée en Ribier.

extrait est reproduit par Ghislaine de Boom dans la *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la Cour de France* (1935).

Le XX^e siècle n'a pas poursuivi la mise au jour de ses écrits. Nous avons donc essayé de compenser ce manque en publiant une partie des inédits révélés par cette recherche, à savoir 19 lettres relatives à la libération des deux fils aînés de François I^{er} retenus en otage en Espagne à la place de leur père (« Plaider, convaincre, entrer en scène : Éléonore d'Autriche et la libération des Enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *Seizième Siècle*, 2008). Ces missives sont adressées au roi, au Grand Maître de France et à Louise de Savoie. Elles sont majoritairement autographes, mais en raison de l'orthographe quelque peu étrange de la reine, nous avons opté pour les normes modernes ; toutefois, le vocabulaire et la syntaxe ont été laissés tels quels. Le nombre de lettres éditées atteint donc à ce jour 26. Par chance pour nous, elles relèvent toutes de situations dans lesquelles la reine était très impliquée personnellement.

Pour ce qui concerne les inédits, la Bibliothèque nationale de France en recèle encore une quarantaine.

H) Marie de Guise (19 lettres)

La mère de Marie Stuart, tout au long de sa régence écossaise, a dû avoir une importante correspondance avec les membres de sa famille ainsi qu'avec le roi de France, mais nous en avons retrouvé peu de choses. Seules 19 de ses lettres ont été publiées en tout, à notre connaissance. Il y en a 11 dans les *Mémoires-Journaux de François de Lorraine* (Michaud et Poujoulat, 1839) et 7 dans les *Papiers d'État relatifs [...] à l'histoire d'Écosse* (Teulet, 1852-1860) ; elles ont pour destinataires ses frères, le duc d'Aumale et le cardinal de Lorraine, et plus rarement son père. Malgré leur nombre restreint, elles présentent l'intérêt d'être relativement longues, et d'avoir pour sujet principal les campagnes militaires menées contre les Anglais ; cela nous permet de voir comment une femme se représente en chef d'armée et de comparer ses lettres de guerre à celles d'autres hommes et femmes. Enfin, la dernière lettre à avoir été mise au jour, adressée à sa mère, figure dans l'ouvrage de Pimodan, *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583)* (1889).

Il semble que les missives de la reine aient été mal conservées – à moins qu'elles ne le soient dans des bibliothèques étrangères, ou bien en province. Une douzaine d'inédits de Marie de Lorraine sont au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et on en trouve à peu près le même nombre aux Archives des Affaires Étrangères.

Les souverain-e-s que nous venons de citer ont donc vu leurs lettres éditées dans quantité d'ouvrages – quantité qui témoigne moins de l'abondance de ce corpus que de son éparpillement. En outre, il faut parfois parcourir plusieurs volumes et répertorier des dizaines de lettres officielles avant de découvrir quelques mots révélant une écriture personnelle. Il s'en faut de beaucoup que tout soit publié, et il faudrait des années de travail pour mettre à la portée du public les lettres de certains rois et reines de la Renaissance... Enfin, il reste à examiner le cas de trois personnages encore plus déshérités, et dont les lettres ne sont connues que de manière anecdotique.

IV) Des publications rares (moins de dix lettres)

A) Henri d'Albret (9 lettres)

L'indifférence repérée pour le second époux de Marguerite de Navarre se manifeste logiquement par des publications très limitées. La plupart des lettres connues de lui se rapportent à l'épisode de son emprisonnement en Italie après la défaite de Pavie et à l'évasion qui s'est ensuivie. Champollion-Figeac est le premier à les publier : il place dans la *Captivité du roi François I^{er}* (1847) un billet au roi de France, et dans le troisième tome des *Documents historiques inédits* (1847) une série de 5 courriers datant de la même période. Le tome IV en présente également 2 qui ont la particularité d'être rédigées en béarnais. Les missives en français sont reprises et complétées (pour arriver à un total de 8) dans *La Captivité d'Henri d'Albret, roi de Navarre* (1942). À cette courte série vient s'ajouter une lettre du roi à sa fille pour lui faire part de sa joie de la savoir enceinte, reproduite dans les *Lettres d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*.

Une cinquantaine d'inédits du roi de Navarre, principalement adressées à Anne de Montmorency, bien plus rarement à François I^{er} et à quelques autres destinataires sont conservées à Richelieu.

B) Élisabeth d'Autriche (4 lettres)

Nous avons repéré seulement 4 lettres de cette reine, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, dans la *Revue des Questions Historiques* (1868). Deux sont autographes, l'une en espagnol au roi Henri III, et l'autre en français⁴⁷. Le destinataire des deux autres lettres

⁴⁷ L'éditeur pense que cette lettre est adressée au duc d'Alençon. Mais son sujet (le douaire de la reine et l'évaluation du domaine qui lui avait été concédé), nous fait supposer plutôt qu'elle est aussi adressée au successeur de son mari.

(d'écriture de secrétaire mais signées par la reine seule⁴⁸) est le secrétaire d'État Brulart : Élisabeth le remercie pour les nouvelles qu'il lui a transmises. Nous avons donc la chance, dans cette infime quantité de lettres, d'avoir accès à des échanges relativement personnels. De plus, bien que les notes de l'éditeur nous semblent parfois erronées, il respecte scrupuleusement l'orthographe de la reine, jusqu'aux erreurs de genre qu'il lui arrive de commettre.

Nous avons repéré à la Bibliothèque Nationale quatre inédits d'Élisabeth : l'un est adressé au secrétaire Brulart, un autre à Mme de Savoie (Marguerite de France, tante de son mari) et les deux derniers sont insérés dans un recueil de lettres-types, qui forment apparemment un manuel à l'usage d'un secrétaire. Le titre de la partie dans laquelle sont incluses ces lettres est « Forme d'envoyer l'ordre à quelqu'un ».

C) Claude de France (1 fragment)

Un seul billet de la reine Claude a été publié, à notre connaissance, dans un article consacré à la première régence de Louise de Savoie (*Revue d'Histoire de Lyon*, 1902). Il s'agit d'une recommandation pour un porteur envoyé à M. de La Fayette ; encore n'est-elle pas donnée en entier. Nous avons pu récupérer sur le manuscrit les deux lignes qui manquent.

Conclusion

L'hétérogénéité des publications est assez frappante pour que nous n'insistions pas davantage. À quelques exceptions près, on remarque (et cela paraît logique) que les personnages dont la correspondance est la mieux éditée sont aussi les mieux étudiés. La remarque vaut également pour les autres genres littéraires pratiqués par les souverain-e-s, qui sont également édités de manière très inégale : tandis, par exemple, que les œuvres poétiques de François I^{er} ont été rassemblées, le même effort n'a pas été fait pour Henri II, Charles IX et Henri III. De même, les œuvres de Marguerite de Navarre et de Marguerite de Valois sont publiées aussi bien chez Honoré Champion qu'en livre de poche, le traité de chasse de Charles IX a fait l'objet d'une édition illustrée en 1945, mais il faut lire le « Journal » de Louise de Savoie et le mémoire justificatif de Jeanne d'Albret dans des éditions anciennes. Ces disparités de traitement s'expliqueraient-elles aussi par les différents statuts que l'on a accordés à ces textes, suivant qu'ils ont été lus et utilisés comme sources historiques ou comme œuvres littéraires ?

⁴⁸ Tamizey de Larroque indique faussement que la première des deux lettres est autographe. Elle est bien de la main du secrétaire, nous l'avons vérifié sur le manuscrit.

Il importe à présent de faire le point sur les différents types de lecture proposés par la critique sur les écrits de chacun de ces souveraines et souverains.

Chapitre III : Angles d'approche des écrits des souverains et souveraines

La production écrite des rois et reines qui nous intéressent ici a été étudiée, tout comme ces derniers, de manière inégale. Beaucoup de leurs textes n'ont jamais été véritablement utilisés ni commentés : ceux de Claude de France, Éléonore d'Autriche, Élisabeth de France, François II, Henri d'Albret, Louis XII, Marie de Guise, ont laissé les chercheurs indifférents. La difficulté d'accéder à ces textes, au demeurant peu nombreux, explique sans doute en partie ce manque d'intérêt. Mais il est aussi des correspondances publiées qui ne suscitent pas d'études ou bien peu : celle d'Antoine de Bourbon, par exemple, n'a guère été exploitée que par son biographe, Alphonse de Ruble. Les textes des autres souverain-e-s ont été abordés tant par des historiens que par des littéraires : de fait les approches se sont succédé et de plus en plus entrecroisées.

D'abord, et de la manière la plus traditionnelle, les écrits des souverain-e-s ont été exploités comme sources pour l'histoire événementielle, dans la mesure où ils apportent des informations factuelles. Au XX^e siècle, ils ont aussi alimenté les recherches sur l'histoire des mentalités. Plus récemment encore, étant donné qu'ils se trouvent souvent au carrefour de la politique et de la littérature, certains ont été décrits à travers leur fonctionnement rhétorique. Enfin, on s'est aussi demandé dans quelle mesure ces textes, mémoires, poésies, ou simples lettres, méritaient leur « place » dans la littérature française, et si on devait considérer leurs auteur-e-s comme des écrivains.

1) L'Histoire événementielle

A) Des dates, des événements, des personnages

Les correspondances royales ou princières constituent, pour autant qu'elles soient précises, la source de connaissance la plus importante quant aux dates des événements, à leur déroulement précis et à leurs acteurs, quoi qu'elles ne soient pas toujours d'une exploitation facile (elles peuvent ne pas être datées, par exemple). L'intérêt qu'elles présentent dans ce domaine se mesure à l'abondance des références épistolaires dans les bibliographies des études historiques. Les autres textes narratifs de ces personnages, quand il en existe, sont également passés au crible dans cette perspective. Les *Mémoires* de Marguerite de Valois constituent un bon exemple de cette exploitation : témoignage unique sur la Saint-Barthélemy, ils

ont très vite été utilisés comme source sur cet événement capital ; et bien qu'il soit de bon ton, depuis quelques décennies, d'écarter les Mémoires des sources historiques fiables, ils demeurent une pièce majeure sur la question, d'autant que la version de la reine est rejointe dans ses grandes lignes par les analyses de plusieurs historiens depuis une vingtaine d'années⁴⁹.

Toutefois, une lecture de tous ces textes à travers un prisme purement événementiel, peut conduire à en négliger d'autres dimensions, voire à les dénaturer. Le traitement réservé à ce que l'on appelle le « Journal » de Louise de Savoie en offre un exemple très frappant. Ce texte se présentait à l'origine comme une liste de faits marquants classés non pas dans l'ordre chronologique, mais mois par mois. Le but de la mère de François I^{er} était sans doute d'établir entre eux des liens invisibles pour révéler une relation spéciale entre sa famille et la Providence divine. Or, au XIX^e siècle, les éditeurs des grands recueils de Mémoires, désireux de le rendre exploitable à la manière d'une chronologie, ont bouleversé son organisation de façon totalement artificielle, détruisant par là l'esprit du texte⁵⁰.

Outre les informations de type événementiel, on a traditionnellement puisé dans les écrits des souverains des indications sur leur volonté politique ainsi que sur leur caractère, ou sur ce que nous appellerions aujourd'hui leur vie privée ou affective.

B) Des personnalités

On a souvent utilisé des lettres, hors contexte, pour bâtir ou démolir la réputation des rois et des reines. Pour ce faire, on a pu choisir de ne publier qu'un certain genre de missives : par exemple, les lettres d'amour et d'amitié de Henri IV pour confirmer l'image du Vert Galant et du bon compagnon, et les « poulets » de Henri III adressés à la duchesse d'Uzès, pour alimenter le mythe de ses mœurs dépravées. Pour Charles IX, la question qui a orienté bien des publications est celle de sa responsabilité dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Ainsi est-ce dans cette perspective que Paulin Paris a mis au jour la correspondance du roi avec le gouverneur de Lyon durant l'année 1572. Comme il ne trouve pas dans ces écrits toutes les preuves de culpabilité qu'il semble y souhaiter, il tente dans ses commentaires de leur faire dire ce qu'ils ne disent pas : « Sans doute, jusque dans ces aveux et dans ces instructions confidentielles, on retrouvera encore je ne sais quelle hypocrite retenue ; mais il ne faut pas oublier qui les écrivit, et quel forfait il s'agissait de préparer, de consommer et de mettre à profit. Dans de semblables affaires, on s'entend toujours à demi-mot, et il n'est donné qu'aux inten-

⁴⁹ Éliane Viennot, « Introduction », dans Marguerite de Valois, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 39-44.

⁵⁰ Henri Hauser, « Le journal de Louise de Savoie », *Revue historique*, 1904, t. 86, p. 280-303.

tions loyales et pures de s'exprimer sans réticence⁵¹ ». Une fois posé ce principe, plus rien n'interdit à Paulin Paris d'interpréter librement les textes. On voit mal comment celle du 3 mai 1572, par laquelle le roi demande à M. Mandelot de veiller à l'application du dernier traité de paix, pourrait montrer la préméditation du massacre ; il lui ajoute néanmoins ce commentaire : « Charles IX, déjà décidé à exterminer les huguenots, cherchait tous les moyens de leur inspirer une aveugle confiance⁵² ». Trente-sept ans plus tard, Philippe Tamizey de Larroque propose de modérer les jugements portés sur Charles IX en publiant deux de ses missives (l'une relative aux prisonniers faits après la Saint-Barthélemy et l'autre sans aucun rapport avec ce sujet). L'appréciation morale par laquelle il les introduit est certes plus nuancée que celle de son prédécesseur, mais elle n'est pas davantage que la sienne fondée sur l'étude précise des textes : « [...] ce prince [...] fut plus malheureux encore que coupable, et [...] il serait juste de résumer ainsi [son] règne fatal : Charles IX fit beaucoup moins de bien et beaucoup plus de mal qu'il n'en voulut faire⁵³ ».

Bien évidemment, les questions d'attribution ont un impact majeur sur la représentation que nous avons de ces personnages et de leurs motivations. Ainsi, attribuer à François de Moulins, précepteur de François I^{er}, le « Journal » de Louise de Savoie, c'est se priver d'une clé unique pour comprendre le rapport de cette dernière avec l'exercice du pouvoir⁵⁴. De même, passer sous silence que Marguerite de Valois a rédigé pour Henri IV le *Mémoire justificatif*, et insister au contraire pour lui attribuer *La Ruelle mal assortie*, c'est alimenter son image de reine dépravée plutôt que d'alliée habile et sincère de son mari⁵⁵.

Toutefois, si on lit ces écrits en prenant les précautions nécessaires, ils peuvent être une excellente source de connaissance des souverain-e-s. Au point de vue politique, les lettres et les mémoires (si l'on tient compte de la part de déformations qu'ils peuvent contenir) fournissent des indications précieuses sur l'implication de leur auteur dans les événements dont ils traitent. Ainsi, les lettres d'Éléonore d'Autriche au printemps 1526 (après la rupture du traité de Madrid conclu par François I^{er} avec Charles-Quint) montrent qu'elle était prête à user de son influence au Conseil de l'Empereur pour sauver la paix, si le roi de France l'avait voulu.

⁵¹ *Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélemy. Lettre des Seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1591*, Éd. Paulin Paris, Paris, Crapelet, 1830, introduction, p. X-XI.

⁵² *Ibid.*, p. 11-12.

⁵³ Philippe Tamizey de Larroque. « Deux lettres de Charles IX », *Revue des questions historiques*, a. 2, t. III, octobre 1867, p. 567.

⁵⁴ Chloé Pardanaud, « Le mystérieux journal de Louise de Savoie », dans *Les Femmes et l'écriture de l'Histoire, 1400-1800*, actes du colloque international de Rouen de mai 2005, textes réunis par Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg, publication des Universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 2008, p. 41-55.

⁵⁵ Éliane Viennot, « Marguerite de Valois et *La Ruelle mal assortie* : une attribution erronée », *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, n°10, 1992, p. 81-98.

De même, pendant la période précédant la libération des Enfants de France (d'août 1529 à juillet 1530), la future reine a fait tout ce qui était en son pouvoir pour accélérer le cours des choses passablement ralenti par diverses méfiances et mauvaises volontés. Si ces lettres n'apportent guère de connaissances nouvelles sur la chronologie des faits, en revanche, elles offrent un éclairage inédit sur les compétences d'Éléonore d'Autriche, son réel désir de paix et son engagement actif dans cet épisode⁵⁶.

Dans un registre plus intime, les lettres constituent souvent des témoignages uniques et irremplaçables sur les relations amicales et amoureuses de nos souverain-e-s. On connaît bien celles de Henri IV à ses maîtresses, mais l'exemple de Marguerite de Valois est plus surprenant : à son amant Champvallon, elle adresse de véritables développements théoriques inspirés de la pensée néo-platonicienne ! Marguerite de Navarre offre quant à elle l'exemple unique de sa relation avec l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet, qui a été abondamment commentée (beaucoup plus que ses lettres à son frère et au connétable de Montmorency). Or, contrairement à toute attente, cette relation ne correspond pas à une direction spirituelle traditionnelle : les rapports entre les épistoliers évoluent (Marguerite qui se définit d'abord comme une fille, devient ensuite la mère adoptive de l'évêque), et il s'avère que, si Briçonnet conserve une forme d'autorité à travers des discours alambiqués qui confinent au traité, c'est en fait Marguerite qui lui indique les sujets qu'elle aimerait qu'il traite pour elle⁵⁷.

Par ailleurs, les textes permettent de se faire une idée du caractère d'un personnage historique. Ainsi, Caroline Zum Kolk commente l'humour de Catherine de Médicis qui transparaît à maintes reprises dans sa correspondance⁵⁸. Anne de Bretagne doit à ses missives expéditives la réputation d'être une reine de fort caractère : « Ces lettres, sans être élégantes ou raffinées, sont brèves et vont droit au but. Son tempérament tranchant et autoritaire s'y révèle sans fard », écrit à son propos Georges Minois⁵⁹. Il se fait l'écho du jugement de l'Abbé d'Urville, dans la préface qui accompagne sa publication d'une cinquantaine de lettres de la reine : « Jalouse de son autorité, qu'elle maintient avec une ténacité de Bretonne, elle l'affiche dans sa lettre au notaire Richard Maillart, comme elle la fait pressentir dans celle au pape

⁵⁶ Voir Chloé Pardanaud, « Plaider, convaincre, entrer en scène : Éléonore d'Autriche et la libération des Enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *Seizième siècle*, n°4, 2008, p. 195-216.

⁵⁷ Parmi les nombreuses études qui traitent de cette relation, voir notamment Michel Veissière, « En écho à "Marguerite de Valois au temps de Briçonnet" », dans *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.L. Saulnier*, Genève, Droz, 1984, p. 189-195, et Viviane Mellinghoff-Bourgerie, « L'échange épistolaire entre Marguerite d'Angoulême et Guillaume Briçonnet, discours mystiques ou direction spirituelle ? », dans *Marguerite de Navarre, 1491-1492*, sous la dir. de J. Dauphiné et N. Cazauran, Actes du colloque international de Pau (1992), Mont-de-Marsan, Éditions InterUniversitaires, 1995, p. 135-157.

⁵⁸ Caroline zum Kolk, *Catherine de Médicis et sa maison. La fonction politique de l'hôtel de la Reine au XVI^e siècle*, thèse, sous la direction de Jacques Gélis, Université Paris VIII – Vincennes-Saint-Denis, 2006, p. 183.

⁵⁹ Georges Minois, *Anne de Bretagne*, Fayard, 1999, p. 446.

Alexandre VI⁶⁰ ». Jacqueline Boucher dégage quant à elle les « préoccupations d'Henri III au travers de ses lettres », qui montrent ses inquiétudes politiques, ses colères et ses désespoirs. Elle conclut : « De telles lettres furent pour lui un exutoire plutôt que l'annonce d'une action précise, surtout en matière politique. Elles furent un remède psychologique, indispensable à un souverain *d'un caractère passionné*, affronté à des situations difficiles, voire tragiques⁶¹ ».

On pourrait citer encore des commentaires sur l'amour fraternel qui unissait François I^{er} et Marguerite de Navarre, la douceur de Louise de Lorraine, ou le tempérament de Henri IV. Reste à savoir si la personnalité des souverains telle qu'elle s'exprime dans leurs écrits correspond à une vérité intime, ou si elle est le résultat d'une construction dont il faudrait chercher à comprendre les objectifs et les moyens... Par exemple, l'obséquiosité manifestée par l'auteur de l'*Heptaméron* à l'égard de François I^{er} est certes le reflet de ses sentiments pour son frère, mais elle est aussi liée aux contraintes matérielles de la correspondance (les lettres sont nécessairement lues par plusieurs personnes) et à un contexte politique (les souverains de Navarre ont besoin de l'amitié du roi de France)⁶². En dehors de ce qui relève de la convention, il n'est pas évident de déterminer la part de spontanéité et la part de stratégie qui informent l'expression des souverain-e-s, d'autant que leurs mentalités ne sont pas les mêmes que les nôtres, ce qui peut induire des erreurs d'interprétation. Mais justement, ces textes constituent également des sources primordiales pour l'histoire des mentalités.

II) L'histoire des mentalités

A) Connaissance des relations familiales et sociales

« À la croisée de l'individuel et du social⁶³ », les lettres sont une source d'informations importante pour l'étude des relations familiales et sociales. Dans sa thèse *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolaires au tournant du XVII^e siècle*⁶⁴, Eugénie Pascal propose de lire la lettre comme un révélateur de la représentation que les

⁶⁰ Abbé Durville, « Quelques lettres d'Anne de Bretagne », *Bulletin Historique et Philologique*, 1907, p. 12.

⁶¹ Jacqueline Boucher, « Se confier : les préoccupations d'Henri III au travers de ses lettres », dans *Correspondre jadis et naguère*, sous la dir. de Pierre Albert, 120^e Congrès national des Sociétés Historiques et Scientifiques, Aix en Provence, 23-29 octobre 1995, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1997, p. 659-666, ici p. 666. Nous soulignons.

⁶² Voir Patricia Francis Cholakian et Rouben C. Cholakian, « Lettres de Marguerite de Navarre à François I^{er} (1521-1546) », dans *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^e au XVII^e siècle*, sous la dir. d'Élisabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn, Paris, Champion, 2005, p. 11.

⁶³ D'après le titre du colloque *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Colloque tenu à l'Institut National de la Recherche Pédagogique, 1992, Paris, Kimé, 1994.

⁶⁴ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolaires au tournant du XVII^e siècle*, Thèse dirigée par Marie-Madeleine Fragonard, Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, 2004.

femmes sont amenées à donner d'elles-mêmes, de la société, du pouvoir, et des autres. Les lettres de Marguerite de Valois, de Louise de Lorraine et d'Élisabeth de Valois y sont prises en compte aux côtés de celles de Louise de Coligny, de Charlotte-Brabantine de Nassau et d'autres princesses. Eugénie Pascal fait la part de ce qui relève de l'individualité et des affects, et de ce qui découle des modèles et des devoirs imposés à ces femmes par la société et par leur milieu.

Des recherches semblables ont été menées par Barbara Stephenson sur les lettres adressées par Marguerite de Navarre à François I^{er}⁶⁵. Elle y démontre d'une part que les expressions exagérées de dévotion de la sœur pour le frère ont toujours un but pragmatique, et d'autre part que Marguerite, bien qu'elle se présente tantôt comme une parente femme et tantôt comme un serviteur masculin, ne veut pas être valorisée pour ses liens avec le roi mais pour la qualité des services qu'elle lui rend.

Au-delà des rapports spécifiquement familiaux, les lettres sont aussi une source incontournable pour appréhender la nature des relations entre membres de la noblesse. Signalons à ce sujet l'étude majeure de Kristen B. Neuschel qui s'est fondée sur des correspondances émanant de différentes familles nobles pour définir leur culture et donner un point de vue critique sur la notion de « clientélisme ». Cette dernière est utilisée pour rendre compte du fonctionnement de toute la société guerrière et des relations entre la noblesse et l'État, mais s'avère trop étroite selon elle⁶⁶. Même si elle n'aborde pas les textes de nos souverain-e-s en particulier, elle donne des clés de lecture intéressantes ainsi qu'une description du style épistolaire sur laquelle nous reviendrons dans la deuxième partie. Il en va de même d'Arthur L. Herman Jr, qui s'interroge sur le sens à donner à la manifestation en termes affectifs de liens de dépendance que les chercheurs du XX^e siècle ont plutôt traduits en termes sociologiques (patronage, clientélisme, relations de pouvoir)⁶⁷. Selon lui, la question n'est pas de savoir si les scripteurs croyaient sincèrement à ce « langage de fidélité », mais plutôt de cerner le genre d'actions auxquelles ils s'engagent lorsqu'ils l'utilisent.

Enfin, parmi les différents types de relations qui existent au sein de la noblesse (amitiés, parentèles, solidarités diverses), il en est une qui semble se développer spécifiquement dans l'entourage du roi : celle qui est commandée par la faveur. Là encore, les lettres constituent

⁶⁵ Barbara Stephenson, « “Pregnant with 100000 Soldiers” : the Correspondence of Marguerite de Navarre and François I^{er} » dans *Women's Letters Across Europe, 1400-1700. Form and Persuasion*, Éd. Jane Couchman, Ann Crabb, Ashgate, 2004, p. 185-205.

⁶⁶ Kristen B. Neuschel, *Word of Honor. Interpreting Noble Culture Sixteenth-Century France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1989.

⁶⁷ Arthur L. Herman, Jr, « The Language of Fidelity in Early Modern France », *The Journal of Modern History*, vol. 67, n°1, Mars 1995, p. 1 à 24.

des documents irremplaçables pour savoir comment les intéressés eux-mêmes se représentaient le lien qui les unissait. Nicolas Le Roux, dans sa grande étude sur le développement du régime de la faveur, consacre une sous-partie aux lettres échangées entre Henri III et ses mignons⁶⁸. Il y définit trois sortes de rhétorique (rhétorique de l'amour, rhétorique de l'amitié, rhétorique du don de soi) qui correspondent respectivement à trois sortes de rapports, celui du roi à ses favoris, celui que les mignons entretiennent entre eux, et enfin, celui qu'ils ont avec le roi.

L'expression de sentiments affectueux (au reste parfaitement codifiés) n'est toutefois pas l'apanage du seul Henri III et n'est pas réservée seulement au groupe restreint des favoris : Arlette Jouanna montre que Henri IV, tout aussi bien que Catherine de Médicis, maniaient ce style aimant et chaleureux avec tous ceux dont ils voulaient gagner les cœurs. Ce qui est en jeu ici, c'est moins une relation interindividuelle qu'une certaine manière d'exercer le pouvoir. « L'art de gouverner était ainsi, dans une large mesure, celui de gagner la bonne volonté et la coopération des principaux nobles. Il fallait savoir les « caresser » comme l'on disait alors, c'est-à-dire leur manifester ostensiblement de la confiance et de l'amitié, que ces sentiments soient réellement éprouvés ou non⁶⁹ ». Cette remarque pragmatique rejoint la vision d'Arthur L. Herman Jr., dans l'article cité plus haut.

B) Conceptions de l'exercice du pouvoir

L'invocation systématique des liens affectifs dans la gestion des affaires chez Catherine de Médicis a été également commentée par Elizabeth McCartney⁷⁰. Elle montre notamment à travers sa correspondance que, contrairement à l'argument de la recherche moderne, qui prétend que les femmes seraient exclues de l'*amicitia civile*, la tradition épistolaire place les gestes d'amitié partagés entre elles au sein des liens de cette *amicitia* et des habitudes du discours public du pouvoir. Écrites pendant une période où les caractéristiques distinctives de l'État absolu moderne commencent à émerger, ces lettres sont représentatives de l'idéologie du gouvernement qui retient la base affective de la parenté (évidente à la fin du Moyen-Age en France) comme moyen d'équilibrer les obligations publiques et privées d'obéissance aux

⁶⁸ Nicolas Le Roux, « Les pratiques identitaires du discours », dans *La faveur du roi, Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547- vers 1589)*, coll. « Epoques », Champ Vallon, 2000, p. 278-288.

⁶⁹ Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Fayard, 1989, p. 83.

⁷⁰ Elizabeth McCartney, « In the Queen's Words : Perceptions of Regency Government Gleaned from the Correspondence of Catherine de Medicis », in *Women's Letters Across Europe, 1400-1700. Form and Persuasion*, sous la dir. de Jane Couchman et Ann Crabb, Ashgate, 2004, p. 207-222.

ordres royaux. Elizabeth McCartney en profite également pour infirmer l'idée selon laquelle l'autorité de Catherine aurait été défiée par le Parlement de Paris.

Un article de Sylvie Daubresse, portant sur cinq discours de Charles IX, conteste également la thèse d'un Parlement durement opposé au souverain. Certes, un discours n'est pas toujours écrit par celui qui le prononce (pour les premiers d'entre eux, en l'occurrence, le roi a treize ans), mais il n'en révèle pas moins la posture que le locuteur adopte face à ces auditeurs. Sylvie Daubresse développe l'idée (très intéressante pour nous) d'une « mise en scène du pouvoir de parole⁷¹ ». Le contenu des discours du roi suggère que le conflit entre les hauts magistrats parisiens et le souverain au début des guerres de religion relève davantage de la mise en scène nécessaire à l'exercice du pouvoir que d'une véritable lutte. Elle se fonde sur la forme du texte pour affirmer que « ce n'est pas un roi faible qui s'exprime⁷² » : « Les cinq discours prononcés par Charles IX sont composés de phrases courtes, incisives, remplies de formules fortes, comme celle de septembre 1563 : “ je le veux ainsi ”. Les textes ne sont pas longs, comme pour mieux affirmer la puissance de la parole royale⁷³ ». Certains points précis nous renseignent sur sa manière dont ces discours conçoivent le positionnement du pouvoir royal par rapport à celui du parlement. En matière de politique religieuse, par exemple, les hauts magistrats s'appuient sur le passé et défendent des principes abstraits comme la justice et le bien, tandis que la Couronne, soumise aux contingences de la politique, doit prendre des décisions rapides : « Plusieurs mots reviennent dans sa bouche : obéissance, nécessité, paix⁷⁴ ». Or, par la suite, Denis Crouzet a montré que le mot « nécessité » était un des termes clés des lettres de Catherine de Médicis. Il a mis en évidence que la recherche de concorde (« paix ») au moyen du dialogue occupait aussi une place centrale dans les missives de la reine mère⁷⁵. Sylvie Daubresse remarque justement que « la parole royale se veut elle-même une forme d'échange : ainsi, en mars 1571, Charles IX déclare-t-il aux membres du Parlement : “J'ay voulu vous rendre participans de ma délibération”⁷⁶ ». On peut donc penser que la mise en scène du discours royal se joue à un double niveau. Si le Parlement est effective-

⁷¹ « On peut penser que le système politique de la Renaissance française implique des mécanismes de représentation oppositionnelle qui n'ont de sens et de fin que d'authentifier une sphère publique de la loi. Le roi est d'abord un roi rhéteur, un roi dont la parole est ordonnatrice d'ordre dans son royaume. Dans ce cadre idéologique, le Parlement de Paris met en scène ce pouvoir de parole. » Sylvie Daubresse, « Charles IX et le Parlement de Paris : à propos de cinq discours du pouvoir », *Revue Historique*, n°602, 1997, p. 435-455. Ici p. 445.

⁷² *Ibid.*, p. 444.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Denis Crouzet, *Le «Haut Cœur» de Catherine de Médicis : une raison politique au temps de la saint Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005.

⁷⁶ Sylvie Daubresse, « Charles IX et le Parlement de Paris », *op. cit.*, p. 444.

ment le lieu, la scène où faire démonstration du pouvoir, la véritable metteuse en scène semble bien être Catherine de Médicis, qui place ses propres mots dans la bouche de son fils.

Ces recherches montrent bien que la forme du discours, qu'il s'agisse du « langage de fidélité » ou de la « mise en scène du pouvoir de parole », est révélatrice des conceptions sociales et politiques des locuteurs. C'est pourquoi la rhétorique mise en œuvre par les souverain-e-s mérite notre attention, non seulement bien sûr dans les textes qui appartiennent à des genres reconnus comme littéraires, mais aussi dans les lettres qui ont seulement un but pragmatique. La tendance est d'ailleurs aujourd'hui au décloisonnement des disciplines : les historiens considèrent maintenant avec intérêt tout ce qu'une « lecture littéraire » de leurs sources peut leur apporter en termes de compréhension des mentalités d'une époque donnée. Nous nous référons ici à la définition suivante, donnée par Janet Gurkin Altman : « Par “lecture littéraire”, je renvoie simplement à tout commentaire sur une œuvre qui met en valeur les manières dont la production de sens de cette œuvre est affectée par le langage figuratif, les stratégies rhétoriques, les structures narratives ou dramatiques, le développement thématique, les choix stylistiques, et d'autres qualités qui ont traditionnellement été considérées comme “littéraires”⁷⁷ ».

III) Approches rhétoriques : à la croisée du littéraire et du politique

A) Les apports de la « lecture littéraire » à l'histoire

Natalie Zemon Davis a été sans doute la première historienne à mettre en œuvre ce type de lecture. Même si ses recherches n'ont pas porté sur notre corpus, sa démarche face aux lettres de rémission du XVI^e siècle nous intéresse au plus haut point car elle peut tout à fait s'appliquer à d'autres textes. Au début de son ouvrage, elle en affirme clairement l'originalité :

[...] je veux pour ma part laisser les aspects « fictionnels » de ces documents au centre de mon analyse, en entendant par « fictionnel » non ce que ces textes pourraient avoir de « faux », mais plutôt, ainsi que l'indique l'autre sens, plus large, du verbe latin *fingere* , ces éléments formels et structurels qui les façonnent et les modèlent : tous ces éléments, autrement dit, qui participent de l'art de la narration⁷⁸.

⁷⁷ Janet G. Altman, « The Letter Book as a Literary Institution 1539-1789 : Toward a Cultural History of Published Correspondences in France », dans *Men-Women of letters*, Éd. Charles A. Porter, New Haven, Yale University Press, 1986, p. 17-62, ici p. 18.

⁷⁸ Natalie Zemon Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1988 (Stanford University Press, 1987), p. 19.

Cette démarche se fonde sur l'hypothèse qu'il existe une continuité entre la production d'écrits que l'on pourrait qualifier de professionnels⁷⁹ ou d'utilitaires et la production littéraire. Natalie Zemon Davis montre (entre autres exemples) comment la création de certains « effets de réel » pouvait suggérer l'innocence de l'accusé⁸⁰. Elle établit également des comparaisons entre ces lettres de pardon et les nouvelles de Marguerite de Navarre et de Noël du Fail :

À une époque où le conte et la nouvelle prouvaient leur véracité en s'émaillant de nombreux détails concrets et prétendaient souvent n'aspirer qu'à raconter de nouveau des événements réels, *en quoi ces genres littéraires ressemblaient-ils aux fictions que l'on peut découvrir dans les archives*⁸¹ ?

[...] les récits de rémission faisaient partie de ce fonds commun d'informations dans lequel chacun pouvait puiser, à sa guise, pour morigéner son prochain, dégager une leçon de morale, composer un sermon, ou écrire un texte littéraire⁸².

Elle rappelle également que « tous [l]es hommes de loi qui participaient [...] à l'élaboration de ces récits étaient naturellement au fait des usages et des traditions littéraires de l'époque⁸³ », et que, par conséquent, si les récits de crimes pouvaient informer la production littéraire, la littérature informait sans doute tout autant les lettres de pardon⁸⁴. Toujours est-il que cette étude met le doigt sur la frontière mal définie entre un texte que l'on dira « littéraire » et un autre labellisé comme « source historique ». La fertilité de cette démarche est certaine et bien d'autres historiens l'ont adoptée ensuite.

B) De l'habileté littéraire en politique

Dans un domaine plus politique, Zim Rivkah étudie les lettres et les comptes rendus de l'ambassadeur Thomas Sackville à Elizabeth I^{re} lors du séjour qu'il fait en France pour négocier le mariage de la reine d'Angleterre avec le plus jeune fils de Catherine de Médicis⁸⁵. L'envoyé anglais, par ailleurs homme de lettres, présente ses entrevues diplomatiques à la manière de scènes théâtrales, et son usage des discours direct et indirect est élaboré de ma-

⁷⁹ Dans la mesure ici où les condamnés reçoivent l'aide de professionnels de la justice pour rédiger leur lettre de rémission.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 106.

⁸¹ *Ibid.*, p. 22. Nous soulignons.

⁸² *Ibid.*, p. 131.

⁸³ *Ibid.*, p. 45.

⁸⁴ Dans ce jeu d'influences mutuelles que littérature et réalité exercent l'une sur l'autre, il nous semble important de souligner qu'il est bien difficile de savoir « qui commence », autrement dit à quel moment la littérature s'inspire du réel, et à quel moment c'est le réel qui s'efforce de ressembler à la fiction. Anne Martineau donne un exemple de ce phénomène lorsqu'elle étudie le rapport entre les nains des romans et les nains de cour (*Le Nain et le chevalier. Essai sur les nains français du Moyen Âge*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 140 : « [...] sur ce point précis, ce n'est pas le réel qui a informé l'imaginaire, mais l'imaginaire le réel : le retour en vogue des nains de cour est probablement dû au succès des romans arthuriens... »).

⁸⁵ Zim Rivkah, « Dialogue and discretion : Thomas Sackville, Catherine de Medici and the Anjou Marriage Proposal, 1571 », *The Historical Journal*, vol. 40, n°2, juin 2007, p. 287-310.

nière à convaincre la Reine Vierge, à lui exprimer des critiques voilées, et à mettre en valeur sa propre image de courtisan honnête. Zim Rivkah insiste en conclusion sur l'oubli qui est trop souvent fait de la facture littéraire des textes à usage politique :

[...] bien que nous ayons l'habitude de penser à la politique dans les textes littéraires, nous oublions facilement que nous devons aussi prendre en considération l'importance de l'habileté littéraire en politique. La représentation anglaise par Sackville de cette conférence à l'italienne est une fiction rhétorique, en tant que c'est quelque chose qui est élaboré avec métier et avec art. Son dialogue démontre comment l'emploi de procédés littéraires guidé par un point de vue partial crée les circonstances qui président à la gestion politique de l'actualité. Chez Sackville, les plaisirs de l'écriture affective sont toujours calculés pour être politiquement signifiants. Ici, le diplomate écrit le drame politique dans lequel il est acteur. Il joue une comédie italienne pour Catherine et l'écrit comme un dialogue de théâtre anglais pour Elizabeth⁸⁶.

Pour nos rois reines, cette question de l'usage de la rhétorique et d'autres procédés littéraires en politique a été parfois examinée dans des études relativement récentes. Denis Crouzet s'est efforcé de mettre en lumière, chez Catherine de Médicis, un lien constant entre la connaissance des Lettres, la pratique de l'écriture, celle du dialogue inspiré du modèle humaniste et l'art de gouverner. Selon lui, la reine mère suivait, dans son jeu de pouvoir, des « modèles rhétoriques », et « composait son personnage comme un personnage littéraire⁸⁷ ». Il ajoute que « la sphère des bonnes Lettres lui fournissait des cadres pour, précisément, tenter d'agir sur l'imaginaire des protagonistes des débats et des conflits qui agitaient le royaume, pour défaire encore la puissance de nuisance de la “menterye”, pour parvenir à faire du champ politique un champ de persuasion⁸⁸ ». Son apport nous intéresse particulièrement en ce qu'il montre que « le “littéraire” n'est pas séparé de l'historique, ou qu'il ne l'est qu'artificieusement sur les bases de critères de distinction anachroniques⁸⁹ ».

Le genre du mémoire justificatif, pratiqué par Jeanne d'Albret et par Marguerite de Valois, invite tout particulièrement à analyser les stratégies rhétoriques mises en œuvre par les souveraines pour convaincre de leur légitimité, de leur bonne foi et de la justesse de leur cause. Eugénie Pascal et Nadine Kuperty-Tsur se sont penchées sur la construction de l'image de la reine protestante comme moyen d'emporter l'adhésion du lecteur huguenot de l'*Ample*

⁸⁶ *Ibid.*, p. 309 : « By contrast, although we are used to thinking about the politics in literary texts, we are apt to forget that we also need to consider the importance of literary skills in politics. Sackville's English representation of this Italian conference is a rhetorical fiction, in the sense of something made and crafted by art. His dialogue demonstrates how the application of literary means guided by a partial viewpoint creates the circumstances in which the political management of actuality can occur. In Sackville's case the pleasures of his affective writings were always calculated to be politically meaningful. Here, the diplomat both wrote and starred in his own political drama. He played Italian comedy for Catherine and wrote it up as English dramatic dialogue for Elizabeth ». Nous traduisons.

⁸⁷ Denis Crouzet, *Le « Haut-Cœur » de Catherine de Médicis*, op. cit., p. 105.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 105.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 576.

déclaration⁹⁰. Eugénie Pascal souligne que Jeanne d'Albret se pose avant tout en femme, et en femme fidèle, malgré tous les problèmes que crée en réalité sa triple fidélité (à Dieu, à la Couronne de France, à son sang)⁹¹. Nadine Kuperty-Tsur étudie pour sa part le rôle du *pathos* dans son art de persuader ainsi que la construction de l'*ethos*, en rapport avec celui que Jeanne attribue à son public⁹². Sur le mémoire justificatif que Marguerite de Valois a écrit pour son mari, on a très peu de commentaires d'ordre rhétorique : il est traité seulement dans quelques articles d'Éliane Viennot⁹³. Il faut dire que, d'une part, ce texte ne cadre pas avec la réputation de la reine, et que d'autre part, l'intérêt pour les écrits de femmes est encore récent. Sans doute aussi ce mémoire a-t-il été négligé au profit de ses *Mémoires*, bien plus longs et auréolés de davantage de prestige littéraire. Ces derniers ont donné lieu à des analyses portant sur les *personae* et l'*ethos* mis en œuvre par la narratrice⁹⁴, ainsi que sur sa représentation d'elle-même et du genre féminin⁹⁵.

Ces questions de rhétorique rejoignent nécessairement l'histoire des mentalités : si l'on peut dire que Henri IV se présente dans ses lettres comme un souverain idéal – la mise en place de cet *ethos* a été étudiée par Yves-Alain Faure⁹⁶ –, c'est parce que cet idéal est commun à ses contemporains. En effet, les stratégies discursives et les représentations élaborées ne sont efficaces que si elles sont socialement reconnues, c'est-à-dire si le locuteur et le destinataire ont la même mentalité, le même système de représentation. Les études que nous avons évoquées montrent comment une certaine habileté stylistique permet aux textes des souverains de mieux atteindre leurs objectifs en termes politiques. Il existe en outre tout un pan de

⁹⁰ *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, publiés par le baron Alphonse de Ruble, Genève, Slatkine, 1970 (Fac-simile de l'édition de Paris, 1893).

⁹¹ Eugénie Pascal, « *Lettres de la Roynne de Navarre... avec une ample déclaration d'icelles* : autoportrait d'une femme d'exception », dans *Jeanne d'Albret et sa cour*, Actes du colloque international de Pau, 17-19 mai 2001, Éd. Évelyne Berriot-Salvadore, Philippe Chareyre, et Claudie Martin-Ulrich, Paris, Champion, 2004, p. 244-257. Voir aussi son article « Jeanne d'Albret, la féminité et le pouvoir » dans *Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Actes du colloque international de Rouen, mai 2005, Éd. Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 57-72.

⁹² Nadine Kuperty-Tsur, « Jeanne d'Albret, ou la persuasion par la passion », dans *Jeanne d'Albret et sa cour*, *op. cit.*, p. 259-280.

⁹³ Éliane Viennot, « Parler de soi, parler à l'autre. Marguerite de Valois face à ses interlocuteurs », *Tangences*, Rimouski, Québec, n°77, hiver 2005, p. 37-59. Voir également *Mémoires et autres écrits : 1574-1614*, Éd. Éliane Viennot, Paris, Champion, 1999, introduction, p. 15-60.

⁹⁴ *Ibid.*, et Chloé Pardanaud, « Être fidèle à ses paroles : discours rapportés et construction de l'*ethos* dans les *Mémoires* de Marguerite de Valois », dans *Une langue à soi*, Éd. Cécile Lignereux et Julien Piat, Presses universitaires de Bordeaux, à paraître en 2008.

⁹⁵ Patricia Francis Cholakian, « Marguerite de Valois and the problematics of Female Self-Representation », dans *Renaissance Women Writers : French texts / American contexts*, Éd. Anne Larsen, Colette Winn, Detroit, Wayne State UP, 1994, p. 67-81 ; Éliane Viennot, « Les ambiguïtés identitaires du "moi" dans les *Mémoires* de Marguerite de Valois », dans *Le genre des mémoires ; essai de définition*, Éd. Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche, Paris, Klincksieck, 1995, p. 69-79.

⁹⁶ Yves-Alain Faure, « Le roi idéal : Henri IV d'après sa correspondance », *La Revue universelle*, Paris, a.16, n°150, 1989, p. 30-35.

leur production écrite qui semble entrer plus spécifiquement dans le domaine de la littérature (poésie, nouvelles, discours...) : dans quelle mesure a-t-on également envisagé ces personnages comme des écrivains, ou des auteurs littéraires ?

IV) Des souverains écrivains ?

A) De la prétendue incompatibilité entre action et création

L'exemple de la poésie semble le meilleur pour mettre en lumière le principal obstacle théorique qui a longtemps empêché d'étudier les écrits des rois et des reines comme des œuvres littéraires. Les jeunes princes et princesses étaient tous initiés à la pratique de ce genre : on pourrait donc s'attendre à ce que leurs poèmes aient depuis longtemps fait l'objet d'études stylistiques et de jugements esthétiques. Sainte-Beuve, déjà, disait appeler de ses vœux cette recherche : « Il m'a toujours semblé que ce serait le sujet intéressant d'un petit mémoire que d'examiner à part le groupe des poètes rois et princes au XVI^e siècle : François I^{er} et sa sœur Marguerite, les deux autres Marguerite, Jeanne d'Albret, Marie Stuart, Charles IX, Henri IV enfin ; car tous ont fait des vers, au moins des chansons⁹⁷ ».

En réalité, Sainte-Beuve estime lui-même qu'un roi ne peut être un grand auteur parce que cela ne relève pas de ses fonctions. Dressant le portrait littéraire de François I^{er}, il suggère avec insistance que les plus réussis de ses poèmes n'étaient pas de lui⁹⁸, et s'étonne qu'il ait pu puiser dans d'autres œuvres (latines notamment) des références savantes : « Serait-ce qu'un roi a pu avoir des ces réminiscences d'érudit ? ». Il n' imagine pas une seconde qu'il ait eu les compétences et le temps nécessaires pour effectuer des traductions de l'italien : « Un tel travail de traduction suppose en effet une application littéraire qui tient au métier. Un roi peut rimer et fredonner ses propres saillies, mais il ne s'amuse guère à traduire celles des autres⁹⁹ ». L'identité même de ce royal auteur semble donc faire obstacle à toute recherche poussée sur ses textes : puisqu'il n'est pas écrivain de profession, ses réussites stylistiques peuvent tout au plus être le fruit du hasard, « des traits d'emprunt ou de rencontre, des saillies heureuses, des maximes galantes et un peu subtiles¹⁰⁰ ».

Cette prétendue incompatibilité entre l'exercice du pouvoir et le métier d'écrivain n'est pas une invention de Sainte-Beuve. Dans l'imaginaire collectif, tout semble effectivement

⁹⁷ Sainte-Beuve, « François I^{er} poète », dans *Portraits littéraires*, 1864, vol. III, p. 64.

⁹⁸ *Ibid.* : « On est tenté de mettre le petit nombre de bons vers du roi sur le compte du valet de chambre favori, ou plus encore sur la conscience de l'aumônier-bibliothécaire (Saint-Gelais), qui s'y trouve mêlé si fréquemment ».

⁹⁹ *Ibid.*, p. 69.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 68.

opposer métier politique et activité créatrice : action, pragmatisme et décision d'un côté ; méditation, réflexion et ascèse de l'autre¹⁰¹. Voilà qui explique peut-être qu'il ait fallu attendre les travaux de June Ellen Kane en 1984 pour disposer d'une édition critique fiable des poésies du « Père des Lettres ». Alphonse de Ruble, éditant celles de Jeanne d'Albret, dénonce cet a priori sur le divorce entre action et composition : « On est tellement accoutumé à admirer Jeanne d'Albret comme une femme énergique, d'un grand cœur, aux sentiments virils, que l'on oublie les dons poétiques qu'elle tenait de sa mère, Marguerite d'Angoulême¹⁰² [...] ». Ces jugements, certes datés, ont le mérite d'attirer notre attention sur la façon dont la fonction sociale d'un auteur et les a priori qui y sont attachés influencent notre mode de lecture.

Geoffrey H. Hope en a fourni bien plus récemment un autre exemple au sujet d'un sonnet de Du Bellay attribué par une erreur (collective et répétée) à Henri II. Il s'agit d'un sonnet de *L'Olive*, figurant, copié de la main du roi, dans le manuscrit Fr 3143 qui rassemble ses autres poèmes à Diane de Poitiers¹⁰³. Ce qui intéresse Hope, c'est moins l'erreur d'attribution en elle-même que le fait que tous ceux qui citent ce poème comme émanant du roi en parlent comme d'une pièce de vers, et non comme d'un sonnet – alors qu'il serait impensable de ne pas mentionner la forme « sonnet » lorsqu'on évoque ce même texte en l'attribuant à Du Bellay. « Le texte du roi est reconnu pour sa valeur émotionnelle et historique, mais il est lu en dehors des conventions de la poésie. Un sonnet du roi de France (qui devient seulement *presque poète*) ne semble pas être un sonnet du tout. [...] Les lecteurs, pourrait-on dire, font le texte qu'ils lisent¹⁰⁴ ». Pour Hope, cet aveuglement sur une forme pourtant très reconnaissable révèle les conventions de ce qu'il appelle une « idéologie de la lecture ».

Il reste qu'un petit nombre de nos rois et reines sont bel et bien considérés comme des écrivain-e-s, et que certaines – plutôt que certains – trouvent aujourd'hui leur place dans les études de Lettres à l'Université. L'acquisition de ce statut semble relever à la fois des genres (littéraires) pratiqués, du genre (masculin ou féminin) des auteur-e-s, et de l'évolution des mentalités universitaires.

¹⁰¹ François Hourmant le rappelle au début de son article sur François Mitterrand, avant de mettre en valeur précisément les affinités et les correspondances entre ces deux activités. « François Mitterrand : portraits d'un président en écrivain », *French Historical Studies*, vol. 28, n°3, 2005, p. 531-559.

¹⁰² *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 125. Il faut noter par ailleurs que si François I^{er} et Henri II sont lus comme des rois et non comme des poètes, Sainte-Beuve et de Ruble placent sans hésiter Marguerite de Navarre dans la catégorie des écrivains, ce qui semble par la même occasion faire d'elle une princesse moins puissante que son frère, moins active que sa fille.

¹⁰³ B.n.F., Ms Fr 3143, fol. 6. Il s'agit du sonnet qui commence par « Plus ferme foy ne fut onques jurée ». Voir Joachim du Bellay, *L'Olive*, texte établi avec notes et introduction par E. Caldarini, Droz, 2002, p. 94, sonnet XXXIX.

¹⁰⁴ Geoffrey H. Hope, « The Verses of Henri II : a note on attribution », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 44, 1982, p. 129-130.

B) La question des genres littéraires

Le genre des textes est capital dans leur institutionnalisation en œuvre littéraire. En effet, comme l'écrit Denis Saint-Jacques, « s'il existe des textes sélectionnés par la critique sans avoir été écrits par le champ de la littérature (par exemple, *Le Discours de la méthode*) la plupart des “ œuvres littéraires ” sont produites spécifiquement pour le champ et préformées pour lui¹⁰⁵ ». Il ajoute que l'adoption d'une « forme-type » est un des procédés d'identification qui permet l'inscription du littéraire dans les œuvres, ou la transformation de discours quelconques en « textes ». Nous pouvons en déduire, en sens inverse, que l'inscription d'un texte dans un genre donné légitime et encourage les études sur son style et favorise sa reconnaissance par la critique.

C'est sans doute parce que Marguerite de Navarre a pratiqué divers genres considérés comme littéraires (poésie, nouvelle, théâtre) que son insertion dans la famille des écrivains semble si évidente. Elle apparaît incontestablement comme la grande figure littéraire de notre corpus, abondamment traitée dans tous les manuels d'histoire littéraire ; *L'Heptaméron* fait partie des grands classiques étudiés à l'Université, et proposé au programme de l'agrégation. Il est édité sans relâche depuis le XVI^e siècle, et l'on possède aujourd'hui une foule d'ouvrages et d'articles de critique littéraire sur cette œuvre et sur les autres genres dans lesquels elle s'est illustrée. On s'est penché sur son platonisme, sa pensée religieuse et son inspiration biblique, mais aussi sur sa versification, la modernité de sa poétique, et parfois sur les sources de ses œuvres.

A contrario, les lettres ne constituent pas un genre littéraire reconnu comme tel, à moins d'être factices comme dans le roman épistolaire ou d'avoir été rassemblées, choisies et retravaillées, à la façon des *Lettres familières* de Pasquier. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait très peu parlé des éventuelles spécificités de l'écriture épistolaire pratiquée par les rois et les reines. Jacqueline Boucher a évoqué « l'art épistolaire en milieu royal » à propos de Louise de Lorraine et de Marguerite de Valois¹⁰⁶. Elle souligne la simplicité du style de la reine de France, sa faculté à exprimer avec naturel des sentiments d'humanité, par contraste avec l'élaboration des lettres d'amour de la reine de Navarre, qu'elle dit correspondre à des modèles de lettres galantes alors publiées. Mais elle n'y consacre pas plus de quatre pages. Éliane Viennot a consacré une section de son introduction à la *Correspondance de Marguerite de*

¹⁰⁵ Denis Saint-Jacques, « Les pratiques littéraires des acteurs sociaux », dans Claude Duchet et Stéphane Vachon, *La Recherche littéraire. Objets et méthodes*, Presses Universitaires de Vincennes, Montréal, XYZ éditeur, coll. « Documents », 1998, p. 95.

¹⁰⁶ Jacqueline Boucher, « L'art épistolaire en milieu royal », dans *Deux épouses et reines à la fin du XVI^e siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1995, p.240-244.

Valois à « l'intérêt littéraire de lettres » (C.M.V., p. 41-47). On a aussi peu étudié les rapports que les correspondances des souverain-e-s pouvaient entretenir avec leurs autres textes. Concernant Marguerite de Navarre, on a établi l'influence primordiale de ses échanges avec Briçonnet sur son inspiration poétique ou encore sur *L'Heptaméron* ; quant à Marguerite de Valois, Éliane Viennot a étudié la construction de sa *persona* à travers tous les genres qu'elle a pratiqués¹⁰⁷. Mais ce travail n'a été fait pour personne d'autre.

Il est vrai que, pour qu'une correspondance devienne une œuvre littéraire, la première étape consiste à la recueillir. Or nos épistoliers n'ont pas assuré eux-mêmes ce travail de collection, de même qu'ils et elles l'ont rarement fait pour leurs autres œuvres. Seule Marguerite de Navarre se distingue par l'usage qu'elle faisait vraisemblablement de ses échanges avec Briçonnet : V. L. Saulnier suggère qu'« après avoir conservé dans un dossier les lettres originales de Briçonnet et ses propres minutes, Marguerite aurait voulu constituer une sorte de bréviaire, maniable, transportable, permettant de conserver pieusement l'enseignement de Briçonnet dans l'intention de le relire¹⁰⁸ ». Jean-Philippe Beaulieu pense que ce manuscrit n'était pas destiné à son strict usage personnel : « La constitution même du recueil suggère [...] une volonté d'orchestrer la matière épistolaire en fonction d'une tierce personne, extérieure à l'échange. Dès le moment où, par sa mise en forme matérielle, ce dernier se donne un destinataire autre que les épistoliers eux-mêmes, il devient un livre qui appelle une lecture globale¹⁰⁹ ». La composition de ce recueil de lettres, avec les effets de *dispositio* et les *personae* qu'elle met en avant, rappelle la prédilection de Marguerite pour les formes dialoguées dans la transmission des enseignements évangéliques. Le jeu de postures est analogue dans le *Dialogue en forme de vision nocturne*. Il semblerait donc que la reine ait fait, à partir du matériau fourni par l'échange épistolaire, un travail du même ordre que dans ses autres œuvres dites littéraires. Ce type de travail, ou de mise en forme, d'un ensemble épistolaire reste inconnu chez les autres rois et reines.

C) La question du genre sexuel

Le genre sexuel a longtemps constitué un biais discriminant, et il fonctionne toujours comme tel. Inutile de chercher Marguerite de Navarre dans le Lagarde et Michard des années 60. Elle n'y était pas plus que Louise Labé. Elle n'a véritablement passé la porte des études

¹⁰⁷ Éliane Viennot, C.M.V., introduction, p. 43-47 ; « Parler de soi, parler à l'autre. Marguerite de Valois face à ses interlocuteurs », *op. cit.*

¹⁰⁸ Michel Veissière, « En écho à "Marguerite de Valois au temps de Briçonnet" », *op. cit.*, p. 190. Il cite ici l'interprétation de V.L. Saulnier.

¹⁰⁹ Jean-Philippe Beaulieu, « Postures épistolaires et effets de *dispositio* dans la correspondance entre Marguerite d'Angoulême et Guillaume Briçonnet », *Études Françaises*, t. 38, n°3, 2002 p. 43-54, ici, p. 45-46.

littéraires que depuis Jourda et sous l'influence de V.L. Saulnier, puis de Nicole Cazauran. Il a fallu attendre 2007 pour que d'autres de ses œuvres que l'*Heptaméron* paraissent en édition de poche¹¹⁰.

Marguerite de Valois n'est pas du tout encore revenue dans le canon, malgré l'admiration unanime que ses *Mémoires* lui ont valu, du XVII^e au XIX^e siècle. Ce n'est que récemment qu'elle a recommencé de faire l'objet d'études sérieuses – qui demeurent rares. Deux thèses lui ont été consacrées au XX^e siècle, et une troisième est en cours¹¹¹. Ses *Mémoires* sont à présent reconnus comme texte fondateur du genre des Mémoires aristocratiques¹¹².

Jeanne d'Albret, dont l'*Ample déclaration* est d'un intérêt reconnu par les spécialistes, ne bénéficie toujours pas d'une édition critique moderne pour ce texte, non plus que pour ses poésies. C'est dire qu'elle continue d'être essentiellement « la mère de Henri IV ». Ses qualités littéraires n'ont encore guère attiré l'attention : depuis les commentaires d'Yves Cazaux qui a fait l'éloge de son style poétique et émis l'hypothèse qu'elle avait façonné l'art épistolaire de son fils (« Jeanne d'Albret écrivain, ses relations littéraires et son mécénat », 1984), quelques chercheuses ont analysé ses écrits¹¹³, toujours davantage d'un point de vue historique que littéraire.

Marie Stuart est aussi réputée pour son esprit brillant, et ses poésies ont été éditées au moins sept fois de 1873 à 2003¹¹⁴. Dans son ouvrage sur les reines écrivant à la Renaissance, Lisa Hopkins montre qu'elle est une poétesse qui n'oublie jamais qu'elle est « Reine de France Marie » et pour qui l'écriture demeure, dans une vie chaotique, le seul domaine où elle peut exercer royauté et contrôle¹¹⁵. Cependant, les critiques français ne semblent pas s'être intéressés à ses vers.

Ces reines, parce qu'elles sont des femmes, ont donc été difficilement intégrées à la catégorie des « écrivains », en dépit de leurs qualités littéraires (reconnues de leur vivant) et

¹¹⁰ Dans *Théâtre de femmes de l'Ancien Régime, XVI^e siècle*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, coll. « La Cité des Dames », n°5, 2006, p. 35-374.

¹¹¹ Éliane Viennot, *Marguerite de Valois, histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1994 ; Françoise Frémont, *La Reine Marguerite de Valois et ses Mémoires*, thèse de doctorat, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1996 ; Laurent Angard, *Marguerite de Valois, épistolière et mémorialiste : les écritures du moi*, Université de Strasbourg II, thèse en cours, sous la direction de Gilbert Schrenck.

¹¹² Voir notamment Éliane Viennot, « Conversation, innovation : les *Mémoires* de la reine Marguerite et la naissance d'un genre », dans *Mémoires de XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la Recherche*, sous la dir. de Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, Université de Tours, *Cahiers d'histoire culturelle*, n°13, 2003, p. 5-12, et Jean Garapon, « Une autobiographe dans les limbes : les *Mémoires* de la reine Marguerite », dans *Marguerite de France, reine de Navarre et son temps*, Actes du colloque d'Agen, sept. 1991, réunis par Madeleine Lazard et Jean Cubelier de Beynac Centre Matteo Bandello d'Agen, 1994, p. 205-216.

¹¹³ Voir essentiellement les articles de Nadine Kuperty-Tsur et Eugénie Pascal cités plus haut.

¹¹⁴ La liste de ces éditions est donnée dans la fiche bibliographique de Marie Stuart placée en annexe.

¹¹⁵ Lisa Hopkins, *op. cit.*, p. 72-85.

d'une tradition éditoriale bien réelle. Toutefois, au sein de notre groupe de souverains, on remarque que les hommes, pourtant mieux étudiés sur d'autres plans, sont encore moins bien lotis que les femmes dans le domaine des études littéraires. Il est possible ici que les présupposés liés au genre viennent s'articuler avec ceux que nous avons évoqué plus haut et qui tiennent au statut social : les rois étant perçus comme plus actifs politiquement, seraient moins intéressants sur le plan littéraire que leurs épouses, réputées moins impliquées dans les affaires, et qui auraient plus de temps pour cultiver leurs dons.

Toujours est-il qu'on s'intéresse encore bien peu aux écrits de François I^{er}, Henri II, et Charles IX, qui ont pourtant laissé, en plus de leurs lettres, d'autres genres de textes. Il est vrai que pour les poésies de Charles IX, nous n'en connaissons que deux publiées, à la suite de l'édition des œuvres de Ronsard. Son traité de chasse, par son appartenance à un genre manifestement exclu du champ de la littérature, n'a pas appelé d'étude de cet ordre. Quant à Henri II, le seul de ses poèmes ordinairement mis en avant, comme Hope le fait remarquer, n'est pas de lui : ses propres vers révèlent pour leur part des erreurs dans le décompte des syllabes, et sont loin de présenter le même sens de la clôture que le sonnet de Du Bellay.

François I^{er} enfin a suscité des commentaires mitigés. June Ellen Kane, dans l'introduction de son édition, cite les éloges de Marot, Delminio, Theocrenus et Marguerite de Navarre, qui montrent qu'il était de son temps pleinement reconnu en tant que poète¹¹⁶ ; elle analyse son usage de l'alexandrin et du vers blanc comme de possibles tentatives d'innovation poétique¹¹⁷, et reconnaît sa capacité à puiser dans la poésie italienne et à l'intégrer habilement à sa propre production¹¹⁸. Cependant, elle ne dit rien de la portée générale de l'œuvre, si ce n'est qu'elle reflète sans doute la vie du roi. Stephen Bamforth préfère se montrer prudent : « Nous sommes en effet mal placés pour juger des qualités littéraires de la poésie de François ; il faut éviter la tentation d'imposer nos propres critères de goût à un poète né il y a plus de cinq siècles. Et même à cinq siècles de distance, nous pouvons toujours apprécier le fait que François I^{er} possédait en tant que poète une technique très sûre¹¹⁹ ». Mais c'est en fait l'article de Jean-Max Colard sur la « veine royale » qui, en dépit d'un commentaire inaugural

¹¹⁶ François I^{er}, *Œuvres poétiques*, op. cit., p. 9-11.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 59 et 62.

¹¹⁸ June Ellen Kane, « L'italianisme dans l'oeuvre poétique de François I^{er} », *Studi Francesi*, a.28, fasc.84, 1984, p. 485-497.

¹¹⁹ Stephen Bamforth, « Clément Marot, François I^{er} et les Muses », dans *Clément Marot « Prince des poètes français », 1496-1996*, actes du colloque international de Cahors en Quercy, Éd. Gérard Defaux, Michel Simonin, Paris, Champion, 1997, p. 229.

peu encourageant¹²⁰ parvient à sortir des considérations limitées sur la valeur à attribuer à cette poésie pour s'interroger « sur son caractère éventuellement royal [et] sur ses possibles enjeux idéologiques¹²¹ ». Il montre comment y sont cultivées, à des fins d'auto-célébration, les figures du Roi Très-Christien, de l'*imperator* et du plus parfait des amants, trois figures qui correspondent à trois cercles distincts de réception (sa mère et sa sœur, l'ensemble de l'aristocratie, la société de Cour).

Les deux biais liés aux genres se renforcent donc pour laisser la plupart de nos souverains – et un peu moins de nos souveraines – hors de la catégorie des auteur-e-s reconnu-e-s.

D) L'exception qui confirme la règle : Henri IV

Henri IV n'a écrit ni poésie, ni Mémoires, ni traité, ni théâtre. Il est pourtant, pour l'instant, le seul roi reconnu comme écrivain : on peut dire qu'il fait partie, dans l'imaginaire collectif, d'une sorte de lignée de grands hommes politiques à la plume élégante, qui va de Jules César à François Mitterrand en passant par Napoléon et le Général De Gaulle. Les éditions de ses morceaux choisis (lettres et discours) sont la meilleure preuve de cette reconnaissance¹²².

Eugène Jung, au XIX^e siècle, s'est lancé dans une étude systématique pour savoir si l'on devait lui accorder le statut d'auteur littéraire¹²³. En réalité, le contenu et la conclusion de cette thèse sont bien décevants pour nous aujourd'hui : elle se contente de faire le portrait du souverain à travers ses lettres, d'énumérer quelques qualités stylistiques (rondeur, simplicité, brièveté...) assorties de longues listes d'exemples sans commentaires précis, pour conclure paradoxalement que si notre histoire littéraire ne peut plus ignorer ses lettres¹²⁴, il n'est pas pour autant un « bon écrivain ». Eugène Jung lui reproche de ne pas chercher à améliorer la langue et de manquer d'élégance. Il ajoute : « de cette imperfection naît une qualité : Henri IV

¹²⁰ « Les *Œuvres poétiques* de François I^{er} ont eu sur tous leurs commentateurs un effet décevant » (Jean-Max Colard, « Le courage : la "veine royale" de François I^{er} poète », dans *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée au Prince*, Éd. Isabelle Cogitore et Francis Goyet, ELLUG, Université Stendhal, Grenoble, 2001, p. 119).

¹²¹ *Ibid.*, p. 120.

¹²² *L'esprit de Henri IV ou anecdotes les plus intéressantes [...]*, 1770-1771 ; *Les Amours de Henri IV, roi de France, avec ses lettres galantes*, 1781 ; *Lettres d'Henri IV à Corisande d'Andoins*, 1788 ; A. Serieys, *Lettres inédites d'Henri IV et de plusieurs personnages célèbres*, 1802 ; *Vie militaire et privée de Henri IV d'après ses lettres inédites au baron de Batz, celles à Corisande d'Andoins, etc...*, 1803 ; *Lettres d'Henri IV à Mme de Grammont, à Harambure, etc...*, 1814 ; *Henri IV peint par lui-même*, 1814 ; *Fastes de Henri IV surnommé le Grand*, 1815 ; et plus récemment, *Lettres d'amour et écrits politiques : avec quelques lettres reçues par le roi*, choix et présentation par Jean-Pierre Babelon, Paris, Fayard, 1988.

¹²³ Eugène Jung, *Henri IV écrivain*, Paris, Treutel et Würtz, 1855.

¹²⁴ « Je ne crois pas que désormais notre histoire littéraire puisse passer sous silence les lettres de Henri IV », *Ibid.*, p. 280.

est un témoin de la langue¹²⁵ ». Il finit donc, logiquement, sur une étude linguistique. Cette thèse nous paraît intéressante dans ses incohérences mêmes, parce qu'elle révèle la contradiction qui existe entre ce qui est attendu d'un écrivain et ce qui est apprécié chez le roi. Au premier, on demande un travail de la langue, la recherche d'un beau style, bref, un texte élaboré – tandis que ce qui plaît chez l'épistolier, et Eugène Jung insiste assez sur ce point, c'est le naturel et la spontanéité. Autrement dit, sa thèse posait la question de l'institutionnalisation en œuvre littéraire des lettres du roi, et il répond (mais il ne peut pas le formuler aussi clairement) que Henri IV gagne sa place dans notre histoire littéraire justement parce qu'il n'est pas un écrivain. Cette thèse ne paraît pas avoir eu une grande postérité au-delà du compte-rendu qui en parut dans les *Dernières causeries littéraires* de 1862¹²⁶. Cependant, l'idée que le roi était doté d'une vraie plume a continué sur sa lancée dans la plupart de ses biographies.

Dans les années 80 du XX^e siècle se manifeste un regain d'intérêt pour la dimension littéraire des écrits du Vert-Galant à travers une série d'articles : les uns cherchent à quelle esthétique rattacher son style (baroque, humaniste, mondaine ou protestante¹²⁷), tandis que les autres s'interrogent sur l'existence d'un style Henri IV en littérature et sur les objectifs de la brièveté du roi¹²⁸. Ces études esquissent des réponses à la double question de l'origine et de l'originalité de l'expression du roi, mais seule celle de Michel Magnien s'appuie sur une rapide comparaison avec les lettres des rois et des reines qui l'ont précédé, pour conclure à la supériorité du premier Bourbon. Cette comparaison mérite d'être poussée plus loin.

L'exception représentée par Henri IV s'accorde avec son statut à part dans l'histoire de France. C'est parce qu'il est le plus aimé de nos rois qu'il est le plus volontiers regardé sous tous les angles positifs possibles – alors même qu'il ne s'est illustré que dans le moins reconnu des genres littéraires.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 282.

¹²⁶ Armand de Pontmartin, « Henri IV écrivain », dans *Dernières causeries littéraires*, vol. 3, Paris, 1862, p. 238-251.

¹²⁷ Janine Garrisson-Estèbe, « Henri IV, un souverain Baroque? », *Le concept de baroque dans la science historique, Journée Montauban 1980*, 1983, n°11, p. 53-56 ; Roger Zuber, « L'art épistolaire et les Protestants de Henri IV à Pierre Bayle », *La pensée religieuse dans la littérature et la civilisation du XVII^e siècle en France*, Bamberg, 1984, p. 225-249 ; Michel Magnien, « Henri IV épistolier, ou la rencontre d'une pratique mondaine et d'une esthétique humaniste », *Revue de Pau et du Béarn*, n°16, 1989, p. 27-46.

¹²⁸ Jean Mesnard, « Existe-t-il un style Henri IV en littérature ? », *Les lettres au temps de Henri IV*, actes du colloque d'Agen-Nérac, 18-20 mai 1990, association Henri IV, 1989, Pau, J.et D., 1991, p. 13-24 ; Roger Zuber, « La brièveté d'Henri IV : sa nature, ses objectifs », *Les formes brèves de la prose et le discours discontinu*, Colloque du centre d'études supérieures de la Renaissance, textes réunis par Jean Lafond, Tours, 1984, p. 73-83.

Conclusion

Les écrits des souverain-e-s ont ainsi été abordés sous des angles variés. Cette variété pourrait, au fil du temps, offrir une certaine cohérence : en effet, les études rhétoriques et les lectures littéraires, pour reprendre l'expression de Janet Altman, éclairent l'histoire des mentalités, tandis que les connaissances historiques sont nécessaires à la compréhension des œuvres littéraires. Histoire et littérature ne sont pas des disciplines étrangères l'une à l'autre, et depuis les travaux de Nathalie Zemon Davis, relayée par bien d'autres, cela semble de plus en plus évident. Toutefois, force est de constater que les chercheurs, jusqu'à présent, se sont globalement répartis les textes par spécialité : la poésie et les œuvres en prose ont été prises en charge par des littéraires, qui ont quelque peu laissé en marge les lettres, davantage fréquentées par les historiens, tandis que certains textes difficilement classables restaient hors du champ d'intérêt des uns et des autres (le « Journal » de Louise de Savoie, le traité de chasse de Charles IX, le discours justificatif de Marguerite de Valois...) . Il y a donc encore peu d'études qui portent sur la facture des lettres, autrement dit sur l'art épistolaire royal, et les souverain-e-s ont été envisagés un par un, mais pas dans leur ensemble. L'étude des correspondances présente en outre certaines difficultés propres : tandis qu'une œuvre littéraire forme un tout, le plus souvent conservé avec un soin particulier, les lettres sont caractérisées à la fois par leur discontinuité et par une conservation bien plus aléatoire – fût-on au sommet de l'État. Face à l'hétérogénéité des publications, il nous faut donc sélectionner un corpus de travail aussi équilibré et cohérent que possible.

Chapitre IV : Le corpus de travail

Les correspondances royales telles qu'elles nous sont parvenues se composent de quatre types de lettres : les lettres autographes, les lettres par secrétaire signées par le roi ou la reine seul-e, les lettres contresignées par le secrétaire qui les a écrites, et les minutes. D'une part, nous disposons de milliers de lettres publiées : il nous a fallu en premier lieu faire une sélection au sein de cet ensemble, en privilégiant les lettres autographes et les lettres signées, et parfois, en délimitant des périodes précises. D'autre part, pour certains rois et reines, les éditions sont moins nombreuses, voire extrêmement réduites. Pour les un-e-s, il se pourrait tout simplement que les lettres aient été mal conservées et soient difficiles à retrouver ; pour les autres, une grande quantité d'inédits dorment dans les bibliothèques, mais le manque de moyen, et peut-être aussi l'absence de volonté politique – sans laquelle les lettres de Henri IV et Catherine de Médicis n'auraient pas été rassemblées et publiées au siècle précédent – peuvent expliquer qu'ils n'aient pas été mis au jour. Nous nous sommes donc efforcé de compléter notre corpus en recherchant des inédits là où les manques sont les plus criants.

I) Sélection par l'autographie et la signature

A) *Lettres autographes*

Nous avons mis au cœur de notre étude les lettres autographes, c'est-à-dire entièrement rédigées de la main du roi ou de la reine, dans la mesure où cela était possible. Dans les recueils de lettres publiées, l'information est fournie par l'éditeur et nous nous sommes fiée à cette indication. Lorsque l'on a accès à l'original manuscrit, on se rend compte au premier coup d'œil si l'écriture est celle d'un secrétaire, aux caractères petits et normés, ou celle, unique et plus grande, d'un-e souverain-e.

L'autographie représente une marque d'estime, un signe de respect ou de faveur qui honore le destinataire. Elle n'est pas réservée seulement à ce que l'on serait tenté de nos jours d'appeler « correspondance intime », amoureuse ou amicale, mais trouve place également dans la correspondance officielle. La répartition des lettres autographes et des lettres par secrétaire chez Éléonore d'Autriche l'illustre bien. Pendant la période qui précède la libération des Enfants de France, elle échange beaucoup plus d'informations avec Anne de Montmorency qu'avec le roi, et noue avec lui une relation sans doute plus solide que celle qu'elle pourra jamais avoir avec son époux. Pourtant, lorsqu'elle s'adresse à François I^{er}, elle lui écrit systé-

matiquement de sa main, alors que sur trente lettres à Anne de Montmorency, on en répertorie dix-huit par secrétaire. Cela n'a pas de rapport avec la nature de leurs éventuels sentiments ; c'est seulement une question de rang. Il lui est impossible de ne pas témoigner son respect au roi son futur mari, alors que le protocole l'autorise à faire écrire d'une autre main au Grand Maître de France. Elle accorde toutefois à ce dernier une certaine proportion de lettres autographes, pour lui manifester son estime et sa confiance, et mieux l'attacher à son service. On remarque d'ailleurs que la présentation et la lisibilité sont moins importantes que l'autographie elle-même. Une lettre d'Éléonore à Louise de Savoie est particulièrement mal écrite, avec des ratures et des ajouts de mots oubliés au dessus des lignes : elle s'excuse de ne pas la refaire en raison d'un mal de tête persistant¹²⁹. L'option de la faire copier par un secrétaire ne semble pas lui venir à l'esprit : une lettre de sa main, même mal faite, est seule convenable pour exprimer son respect envers la reine mère.

Catherine de Médicis écrit à sa fille la reine d'Espagne que toutes les lettres de recommandation qu'elle lui adresse au nom des solliciteurs sont sans conséquences, à moins qu'elles ne soient entièrement de sa main¹³⁰ (L'Aubespine, 499-500). L'autographie fonctionne donc comme un code qui permet à Catherine d'écrire toutes les lettres qu'on lui réclame pour ne vexer personne, tout en désignant clairement les seules qui doivent être prises en compte.

Une lettre de la main du prince (ou de la princesse) est supposée emporter la conviction davantage qu'une lettre par secrétaire. Jeanne d'Albret le rappelle à son fils lors des négociations qui précèdent son mariage avec Marguerite de Valois : « je vous prie, quant vous m'escrirés, mandés moy que vous me supliés de me souvenir bien de tous ce que m'avés dit, et surtout de scavoir la voullanté de Madame sur le faict de la religion, et qu'il n'y a que cella qui vous empêche de vous résoudre, afin que lui monstrant cella de vostre main, elle croye mieulx vostre voullonté et cella servira à la bien advenser » (L.A.B.J.A., p. 339-340). Nous remarquons au passage qu'une lettre autographe peut faire l'objet d'une commande. Cela paraît toutefois plutôt rare : c'est le cas ici en raison du jeune âge de Henri de Navarre dont les affaires sont dirigées par sa mère.

Les lettres autographes sont donc les plus précieuses dans le cadre de notre étude. Ce sont elles que nous avons sélectionnées en priorité. Toutefois, il faut signaler le cas excep-

¹²⁹ « Pardonnez moi, Madame, les fautes de cette [lettre] ; un grand mal de tête que j'ai eu tout ce jour cause que je ne la refais. », Chloé Pardanaud, « Plaider, convaincre, entrer en scène [...] », *op. cit.*, p. 202.

¹³⁰ L'Aubespine, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges*, Éd. Louis Paris, Paris, Imprimerie royale, 1841, p. 499-500 (dorénavant abrégé en L'Aubespine dans le corps du texte, suivi du numéro de page).

tionnel de Henri IV, qui a eu au cours de sa vie deux secrétaires aptes à imiter son écriture, dits « secrétaires de la main » : Du Pin et Loménie. Cette pratique s'explique par le fait que le souverain ne pouvait trouver le temps d'écrire de sa main à tous ceux à qui il le devait ou le voulait. Une lettre de la main du roi étant un fort moyen de pression, on peut voir Marguerite de Valois demander à ses secrétaires de lui en fournir pour obtenir ce qu'elle désire du parlement de Rouen : « Monsieur de Loménie, il mest estremement nesessaire d'avoir une lestre de la main du roi a Monsieur le marechal de Fervaques, ou il lui conmande de faire antandre a Mesieurs du parlement de Rouan que cet sa volonté que lesdit [l'édit] des vicontés pase pron-temant ; et vous prie mobliger tant que cete lestre soit fort favorable » (C.M.V., n°382). Comment savoir dans ce cas si le roi en personne aura une part à la rédaction de cette lettre « commandée » – qui avait d'abord été demandée à M. de Sully ? Comment être sûr qu'une lettre indiquée comme autographe par un éditeur n'est pas en réalité contrefaite ? Eugène Jung a répondu à cette question par un examen graphologique – car aucune imitation n'est parfaite ! Nous nous sommes donc en définitive fiée à la liste des lettres réellement autographes qu'il mentionne à la fin de sa thèse¹³¹.

La question de l'imitation s'est posée aussi pour Marguerite de Valois. Elle-même a écrit à Henri IV que des serviteurs étaient capables de contrefaire son écriture (C.M.V., n°251). En réalité, il s'agissait pour elle de nier les liens qu'elle avait noués avec les Guises durant la période de la Ligue, liens prouvés par une lettre de sa propre main. Elle n'a jamais possédé de secrétaire imitateur¹³².

B) Lettres par secrétaire avec signature autographe

Dans le cas où la lettre est rédigée par un secrétaire mais porte une souscription et une signature de la main royale, on peut considérer que le roi ou la reine adhère à tout ce qui y est écrit et en approuve la formulation. Il/elle a pu demander d'ailleurs des modifications afin d'obtenir une version finale qui lui convienne. Toutefois, son degré d'implication dans la rédaction de la lettre peut être très variable. Certains indices permettent de se rendre compte si la lettre a été dictée ou confiée plus ou moins totalement aux bons soins et à la compétence du secrétaire.

La présence et la dictée du /de la signataire sont sensibles lorsqu'il ou elle fait référence au moment de l'énonciation et aux circonstances qui l'empêchent d'écrire de sa main. Ainsi, Anne de Bretagne précise-t-elle au milieu d'une lettre à Louise de Savoie : « Ma cousine,

¹³¹ Eugène Jung, *Henri IV écrivain*, op. cit., p. 325-347.

¹³² Voir à ce sujet les commentaires et les vérifications faites par Éliane Viennot, C.M.V., Introduction, p. 24-26.

vous ne serez ebaïe si je ne vous escriis de ma main, car aujourd'hui est venu au Roy nouvelles d'Espagne et je suis enbesongnée de fayre reponse aux lettres que le Roy et la Roïne d'Espagne m'ont escriptes, pour ce que la posete [poste] se depeche demain au matin¹³³ ». De même, fatigué par la chasse, François I^{er} explicite son recours à un serviteur : « La main de ce secrétaire vous peult faire sçavoir que je ne suys point à Angolesme, mais à Jarnac, où sommes venus prendre le cerf, à une lieue près » (P.F.C., p. 205). On note même le cas d'une lettre de Marguerite d'Angoulême à Guillaume de Montmorency, dont la première moitié est dictée et la seconde autographe, sans qu'il y ait rupture de thème ou de ton, puisque l'enchaînement se fait autour de plaisanteries grivoises :

Mon cousin, j'ay receu vostre lettre par où j'ay sceu de vostre santé, que, je vous assure, m'a esté ung merveilleux plaisir, pour autant que j'en étais en peyne. Vous me louez vostre Escouen, toutesfois que cela ne me gardera de vous souhaiter à Argentan, pour autant qu'il y faict tant beau et que je y treuve l'air si bon, qu'il me semble que vous en trouverez beaucoup mieulx. Je ne vous dis point comme je fais bien le mesnage¹³⁴, et vous laisse à penser [ce] que, en lieu et avecques la compaignie qui y est, peult faire ou dire.

(Elle ajoute de sa main :)

J'ay monstré vostre lettre à la damoyselle Marguerite de Lorraine, qui n'a laissé pour son gris habit à avoir souvenance du temps passé, et vous assure qu'elle s'acquitte sy bien à prier Dieu pour vous, que sy toutes les dames quy vous ont donné la tous en faisoient aultant, vous ne deveries point avoir regret au temps passé, car leurs oraisons vous metteroient en paradis, où, après longue et bonne vie, désire vous voir

Vostre bonne cousine et amye, Marguerite (L.M.A., I, 150-151).

Même quand on ne dispose pas d'indices aussi clairs attestant que le roi ou la reine avait son secrétaire à ses côtés pour lui dicter la lettre, on peut encore se fier à la familiarité du style ou à certaines remarques personnelles ou incongrues, qui ne sauraient provenir d'une autre personne.

Au contraire, on sent parfois que le soin de mettre en forme la lettre a été entièrement laissé au secrétaire et que le souverain s'est contenté d'apposer sa signature. Eugène Jung propose pour l'étude de celles de Henri IV de se fier aux formules finales : les secrétaires ne se permettent pas d'introduire des variations à cet endroit alors que le roi, lorsqu'il dicte, renonce facilement à la pure étiquette, même dans des lettres solennelles¹³⁵.

Parfois aussi, un post-scriptum autographe contraste avec le ton de la lettre, comme si les souverain-e-s voulaient atténuer la froideur du style de chancellerie. On note par exemple ces quelques lignes de Henri IV placées à la fin d'une lettre cérémonieuse adressée à la duchesse de Nevers : « Ma cousine, si vous estes honneste femme, vous viendres a Tours voir vostre cousin, pour y passer une partie de l'hiver ; et là nous rirons a bon escient, et passerons

¹³³ Abbé Durville, « Quelques lettres d'Anne de Bretagne », *op. cit.*, lettre XXVII du 30 mars 1506, p. 57-58.

¹³⁴ Marguerite est à ce moment-là une jeune mariée.

¹³⁵ Eugène Jung, *Henri IV écrivain*, *op. cit.*, p. 87-88. Il remarque aussi qu'Henri privilégie l'enchaînement syntaxique entre la dernière phrase, la formule finale et la signature.

bien le temps. Faictes cela, je vous prie » (L.M.H. IV, t. III, p. 104). Il arrive souvent que quelques lignes autographes résument brièvement une requête exprimée au-dessus, ce qui lui donne sans doute plus de poids. On trouve plusieurs exemples de cette pratique chez Marie de Lorraine dans les lettres qu'elle adresse à ses frères :

A msrs mes freres
Msr duc d'Aumale et cardinal de Guise

Messieurs mes freres, je n'ay voulu laisser partir ce porteur le cappne Labit sans l'accompagner de la pnte et vous fere congnoistre le devoir qu'il a fait en homme de bien pour le service du roy, depuis le temps qu'il est arrivé par deca, et combien que l'on ayt eu plainte quelque foy des subgetz du pays, si est-ce que de lieu ou sa compaignie et luy ay eut esté, je n'en ay oy parler, et a ceste occasion vous prie messrs mes freres l'avoir pour bien recommandé, comme personnage qui mérite l'on reconnoisse son bon service [.....] je prie dieu Messrs mes freres vous donner bonne vie et longue. De Lislebourg, le xxiiii^e jour de novembre 1549.

(Autographe) : mesieu mes frere, se porteur n'a esté de seus quy ont fet le desordre car ettant a homme [quand il est au service de quelqu'un] y s'en fet fort aimé, et n'oy guere de plainte de luy, que j'estime fort, pour la pene que se met de donné ordre aus otre. Y marite de la voir pour recommandé ; monsr de Monleuc m'an a ausy prié, car yl et son parens¹³⁶.

Avec un peu d'attention, on peut donc distinguer parmi ces lettres celles qui sont l'expression directe du souverain ou de la souveraine, et celles qui reflètent davantage le style cérémonieux ou protocolaire du secrétaire, la signature autographe restant dans les deux cas la garantie de l'approbation royale. Toutefois, il faut craindre que ceci ne se vérifie pas tout au long de notre période. D'une part, selon Eugène Jung, Henri IV, bien qu'il n'ait jamais délégué sa signature à son secrétaire Du Pin, faisait des blancs-seings quand il savait qu'il ne pourrait pas écrire et qu'il avait des lettres à faire faire. Le fait qu'il y ait une signature ne signifie donc pas forcément qu'il ait lu la lettre¹³⁷. D'autre part, si l'on en croit M. Berger de Xivrey, il y aurait entre Henri IV et ses principaux ministres une telle unité de vue et d'inspiration qu'il serait difficile de distinguer leur style : « Telle est, dans cette correspondance, l'influence vraiment monarchique de Henri IV, avant et depuis son avènement au trône de France, qu'il communique à ses secrétaires non seulement ses vues, mais jusqu'aux formes de son style et de son langage, même dans des lettres où on serait loin de s'attendre à retrouver les vives traces de sa brillante inspiration » (L.M.H. IV., t. I, p. XXIX). Il nous faudra bien sûr nous interroger sur les raisons et les étapes de cette évolution (sans doute commencée avant) qui conduirait à la contamination du style de chancellerie par le style personnel du roi. Dans ce cas, le style royal ne serait pas l'apanage du seul monarque, mais plutôt un code dont les initiés connaissent la clé afin de l'imiter.

¹³⁶ BnF Ms Fr 20457, fol. 223, lettre par secrétaire, post-scriptum autographe.

¹³⁷ Eugène Jung, *Henri IV écrivain*, op. cit., p. 58.

II) Compléments inédits

Comme nous l'avons dit plus haut, les publications des correspondances royales ont été très inégales. Notre étude risquait, pour certain-e-s souverain-e-s, de porter sur un trop petit nombre de lettre : nous avons donc cherché pour ceux-là des compléments dans les manuscrits inédits de la Bibliothèque nationale de France.

A) *Observations à partir des catalogues consultés*

Nous avons consulté les catalogues des bibliothèques parisiennes, pour des raisons pratiques mais aussi parce que ce sont elles qui sont susceptibles de contenir le plus de lettres. Mais nous savons que certaines archives municipales ou bibliothèques de province peuvent receler des inédits précieux. Pour Anne de Bretagne, par exemple, Rennes et Nantes fournissent un corpus plus important que Paris. Il est possible également que les lettres de tel-le souverain-e mal représenté-e dans les bibliothèques parisiennes trouvent des compléments importants dans des bibliothèques étrangères. C'est sans doute le cas d'Éléonore d'Autriche, qui a toujours été tournée vers les Habsbourg et a correspondu sans aucun doute avec ses frères et sœurs : certaines de ses lettres sont conservées à Bruxelles et à Vienne¹³⁸, et peut-être encore ailleurs...

Nous avons passé en revue les catalogues de divers fonds de la Bibliothèque nationale de France : le fonds Français, les Nouvelles Acquisitions Françaises (qui comprennent les lettres copiées à Saint-Petersbourg), les collections des Cinq Cents de Colbert, des Mélanges Colbert, Dupuy, Clairambault, Baluze et Moreau, ainsi que celui de la Bibliothèque de l'Arsenal. Nous avons poursuivi avec les catalogues de la Bibliothèque de l'Institut : collection Godefroy, Musée Condé à Chantilly, bibliothèque Thiers, Ancien et Nouveau Fonds. Nous avons consulté aussi ceux des bibliothèques du Sénat, Mazarine et Sainte-Geneviève, mais disons tout de suite qu'elles nous ont peu apporté. Enfin, nous avons eu l'occasion de nous rendre aux archives du Ministère des Affaires Etrangères pour y chercher des lettres de Marie de Lorraine.

Pour le travail de déchiffrement, nous nous sommes limitée au site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France, car c'est celui qui rassemble le plus grand nombre de lettres.

Dans les différents fonds que nous avons consultés, l'état de conservation des textes sur les manuscrits (ou sur les microfilms) est excellent : c'est seulement ponctuellement que des noircissures ou des déchirures font obstacle à la lecture. C'est plutôt la qualité même des écri-

¹³⁸ Détail signalé par Ghislaine De Boom, *Éléonore d'Autriche, reine de Portugal et de France, une sœur méconnue de Charles-Quint*, Bruxelles, C. Dessart, 1943, p. 167-169.

tures des différents souverains qui détermine la facilité ou la difficulté du déchiffrement. Nous avons dû laisser de côté quelques lettres qui présentaient un trop grand nombre de mots demeurés illisibles, et ce malgré l'aide experte et bienveillante des présidents de salle de Richelieu. L'absence d'ordre qui règne dans tous ces fonds (où les lettres ne sont que très rarement groupées par auteur, et encore moins classées chronologiquement), conjuguée au grand nombre de scripteurs recherchés, a rendu difficile toute systématisation dans la consultation des volumes. De plus, les descriptifs des catalogues annonçaient quantité de feuillets inintéressants dans le cadre de notre étude : lettres contresignées par un secrétaire, lettres patentes, lettres adressées à des collectivités... Nous avons donc d'emblée éliminé un grand nombre de références pour nous concentrer seulement sur celles dont les destinataires, par leur rang social et par la nature des rapports qu'ils entretenaient avec les souverain-e-s, semblaient devoir appeler des missives rédigées de manière plus personnelle.

Cet examen a fait apparaître que, d'une part, il y a proportionnellement peu de lettres adressées aux plus intimes, et que, d'autre part, une partie de celles-ci consiste en lettres de recommandation pour un serviteur, ou en lettres de créance pour le porteur, c'est-à-dire que leur contenu est relativement court et semblable d'une lettre à l'autre. Nous avons parfois retenu ce type de textes, faute de mieux. Pour des personnages comme Claude de France et Éléonore d'Autriche, nous avons exploré toutes les références (ce qui ne veut pas dire que nous avons pu tout déchiffrer), mais comment, par exemple, ouvrir chaque volume contenant des missives de François I^{er} ou de Henri II ? De plus, nous avons pris le parti de favoriser les reines et les rois les moins publiés, et nous n'avons pas poussé plus loin les recherches pour ceux qui offraient un minimum de cinquante lettres déjà connues. Bien sûr, nous avons dû inévitablement manquer des pièces du plus haut intérêt.

B) Lettres déchiffrées à la Bibliothèque nationale (Richelieu)

Il nous faut maintenant rendre compte de l'apport que représentent les lettres inédites dans notre corpus¹³⁹. Nous avons parfois eu la chance de pouvoir réunir des petites séries de lettres écrites dans une période relativement limitée et adressées seulement à un ou deux destinataires, mais le plus souvent, les lettres déchiffrées n'ont aucun rapport les unes avec les autres.

¹³⁹ Pour le détail des références, se reporter aux tableaux donnés en annexe.

1) Charles IX

Parmi les quelques centaines d'inédits de ce roi que recèle la Bibliothèque nationale, les Nouvelles acquisitions Française (NaF 6002) offrent une longue série de lettres de Charles IX à son frère le duc d'Anjou pendant les troubles de 1568 et 1573. Certaines d'entre elles, mais pas toutes, ont été publiées en notes dans la correspondance de Catherine de Médicis. Nous en avons retenu 9, auxquelles nous avons ajouté 3 autres lettres à son frère relatives au siège de la Rochelle, et une lorsqu'il est roi de Pologne. Nous avons transcrit 4 lettres supplémentaires aux ducs de Nevers et de Montpensier, ainsi qu'au maréchal de Cossé. Nous avons l'intention de les publier.

2) Claude de France

En ce qui concerne la première épouse de François I^{er}, le catalogue du département des manuscrits donne 25 références, toutes inédites sauf une. Nous avons réussi à déchiffrer 16 lettres, principalement de main de secrétaire (mais portant la signature autographe de la reine) et adressées à M. du Bouchage à propos de la gestion de ses affaires domestiques. On remarque aussi 3 lettres au maréchal de Montmorency pour avoir des nouvelles du roi et une perle rare : une lettre entièrement autographe que nous pensons adressée à François I^{er}. Nous envisageons également de les publier.

3) Éléonore d'Autriche

Au moment où nous avons commencé nos recherches, il restait environ 60 inédits de la seconde épouse de François I^{er} à la Bibliothèque nationale. La moitié d'entre eux forment une série qui présente une certaine cohérence. En effet, on compte une trentaine de lettres à François I^{er} et au connétable de Montmorency, qui datent de la captivité et de la libération des Enfants de France entre 1526 et 1531. La plus grande partie est parue dans la revue *Seizième siècle*¹⁴⁰, et les autres figurent dans le tableau donné en annexe. Nous avons également retenu 10 lettres de cette princesse à M. de Humières, datant de 1551 et 1553, qui montrent que, une fois veuve, elle a gardé des contacts suivis avec la France : il y est question de ses affaires gérées par un banquier parisien, de cadeaux qu'elle fait au dauphin, et de son confesseur M. de St-Jean, qu'elle envoyait en France pour des missions diplomatiques semble-t-il. Nous avons trouvé 10 autres lettres à François I^{er}, mais sur une période moins ramassée : elle s'y réjouit de la santé du roi, d'une paix en perspective, ou bien encore lui promet de se hâter de

¹⁴⁰ Chloé Pardanaud, « Plaider, convaincre, entrer en scène : Éléonore d'Autriche et la libération des Enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *op. cit.*

le rejoindre. Enfin, on a quelques lettres d'elle à Anne de Montmorency pour traiter d'affaires diverses, et une lettre à Henri II dans laquelle elle lui demande de préserver la paix.

4) François I^{er}

Plusieurs centaines de lettres de ce roi ont été conservées, dont une centaine seulement a été publiée. Nous ne lui avons pas accordé la priorité dans nos recherches : notre apport se limite à 3 lettres à M. du Bouchage pour des affaires domestiques, 2 de sa propre main à Louise de Savoie, où il est question du connétable de Bourbon, et une lettre à « la reine » que nous pensons adressée à Éléonore d'Autriche au moment de la libération de ses enfants. Nous avons transcrit également une lettre à M. de Villeroy au sujet d'un procès.

5) Henri II

Outre les lettres que nous avons publiées dans *Réforme Humanisme Renaissance*¹⁴¹, nous avons déchiffré 19 inédits de ce roi, dont 5 à M. de Humières concernant ses enfants, 4 adressés à la fois à Montmorency et au duc d'Aumale au moment de leur voyage de pacification à Bordeaux en 1548, ainsi que quelques lettres écrites pendant la campagne militaire de 1552.

6) Henri d'Albret

Sur la cinquantaine de lettres du roi de Navarre conservées à Richelieu, nous en avons retenu 5 au Grand Maître, dans lesquelles il donne des nouvelles de la Cour, des missions qui lui sont confiées, ou demande la libération d'un prisonnier. Nous avons pu transcrire également une lettre à François I^{er}, où il lui jure fidélité.

7) Louis XII

Les inédits de ce roi sont très nombreux à la Bibliothèque nationale de France, mais nous n'avons pas eu la chance de rencontrer d'autographe. Nous avons transcrit cinq lettres à M. de La Fayette relatives à la surveillance des mouvements anglais sur la côte normande et à la vacance de l'abbaye de Saumur, ainsi qu'une lettre à Charles VIII, une à Anne de Beaujeu pour la consoler d'une perte, et une lettre d'amitié à sa nièce (peut-être Germaine de Foix).

¹⁴¹ Chloé Pardanaud, « "James mestre n'ema tant servyteur que je vous ayme" : quelques lettres autographes inédites du roi Henri II au connétable Anne de Montmorency, relatives à la bataille de Saint-Quentin et à la captivité du connétable (été 1557- hiver 1558) », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n°63, décembre 2006, p. 111-131.

8) Louise de Lorraine

Puisqu'une soixantaine de lettres de l'épouse de Henri III ont déjà été publiées, nous n'avons pas mis la priorité sur les 9 inédits qui restent. Nous avons tenté d'en déchiffrer deux. Le premier est une lettre affectueuse à Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick : entièrement autographe, elle est particulièrement difficile à lire. La seconde est une lettre de condoléance à M. de Luxembourg, de main de secrétaire.

9) Louise de Savoie

Étant donné que nous disposons de 75 pièces éditées pour la mère de François I^{er} et de Marguerite de Navarre, nous en avons déchiffré seulement 5, chacune à un destinataire différent : son fils, Montmorency, du Bouchage, l'amiral Bonnivet et ses petits enfants (le Dauphin et le duc d'Anjou) prisonniers en Espagne. Les deux premières sont entièrement autographes. Cette série fera l'objet d'une publication.

10) Marie de Guise

Sur la douzaine d'inédits présents à la Bibliothèque nationale, nous en avons transcrit neuf (dont quatre entièrement autographes) : il s'agit essentiellement de lettres à ses frères Charles, le cardinal, et Henri, le duc de Lorraine, ainsi qu'à sa belle-sœur la duchesse de Guise, Anne d'Este, dans lesquelles elle demande des nouvelles et recommande des serviteurs. À cela s'ajoutent une lettre à François I^{er} et une au connétable de Montmorency. Nous avons en outre déchiffré aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères une lettre particulièrement longue du 20 janvier 1556 au cardinal de Lorraine : la reine s'y étend sur les problèmes d'ordre militaire qu'elle rencontre.

Nous avons tenté de combler en priorité les lacunes les plus criantes, en déchiffrant des lettres de préférence adressées à des proches. L'absence d'une lettre autographe ne se présente pas dans tous les volumes. Nous aurions sans doute pu faire beaucoup plus pour des personnages comme François I^{er}, Charles IX, ou Louise de Savoie, mais il nous a bien fallu mettre fin à l'étape de la recherche des inédits à un moment donné, et nous avons préféré la commencer par des personnages moins connus, par souci d'équilibre. Au total, nous avons pu augmenter notre corpus de 127 inédits, 154 avec ceux que nous avons eu l'occasion de publier en cours de route.

III) Sélection par séries

Pour certains rois et reines, nous disposons au contraire d'une telle quantité de publications que la seule sélection par l'autographie fournirait encore une masse impossible à traiter. Nous avons donc dû affiner notre choix en essayant de dégager, chez plusieurs scripteurs, des séries de lettres de la même période, traitant du même sujet, et pouvant être comparées entre elles. Nous avons fait cette sélection à la suite du déchiffrement des inédits, afin d'intégrer ces derniers de la manière la plus cohérente possible dans notre corpus. Nous avons également voulu faire en sorte que tous les types de destinataires soient représentés.

A) *Marguerite de Navarre*

Pour les lettres de la reine de Navarre, notre choix a été fait en partie en fonction de ce qui a été publié de sa mère et de son frère – c'est-à-dire essentiellement les échanges datant de la captivité de François I^{er}. Nous avons donc retenu chez elle des lettres datant de cet épisode, et plus particulièrement celle qu'elle écrit tout de suite au lendemain de l'annonce de la défaite de Pavie (Génin, II, 30-31), et celles adressées à son frère et à Anne de Montmorency à l'automne 1525, alors qu'elle reprend à contre-cœur le chemin de la France (Génin, I, 190-206; II, p. 42-65).

Puisque les recherches d'inédits ont permis de mettre au jour une série de lettres d'Éléonore d'Autriche relatives à la libération des Enfants de France, nous avons voulu savoir si des lettres de la sœur du roi s'en faisaient l'écho. Nous avons donc sélectionné les lettres du printemps 1530, dont les deux thèmes principaux sont le retour des enfants de son frère d'une part, et surtout d'autre part, sa grossesse qui se déroule en même temps que celle de la femme du connétable (Génin, I, 249-260 ; II, p. 101-106).

Enfin, pour mesurer l'évolution de son écriture dans le temps, nous avons choisi d'étudier les lettres de septembre à décembre 1537 à François I^{er} et Anne de Montmorency (Génin, I, 359-364, II, p. 159-171). Pour ce dernier, la correspondance publiée présente ensuite un vide de 1538 à 1547 : sa disgrâce survenue en 1540 n'y est sans doute pas étrangère. Après son retour aux affaires à l'avènement de son neveu Henri II, Marguerite se remet à lui écrire (Génin, I, 386-389).

Pour éviter que notre étude de la reine de Navarre ne se limite à ses deux principaux destinataires, nous avons voulu prendre en compte également ses lettres à Guillaume de

Montmorency (père d'Anne) (Génin, I, 148-152), et quelques lettres à Mme de la Rochefoucauld, Mme la maréchale de Châtillon, Mme de Rieux, Mme de Nevers¹⁴².

B) Antoine de Bourbon

Dans les années 1551 à 1553, Antoine de Bourbon est souvent sur les routes ; en tant que gouverneur de Picardie, il participe aux campagnes militaires, à la prise de Hesdin et ne peut empêcher la perte de Théroutanne. Nous avons choisi ces années où les échanges avec sa jeune épouse sont intenses (L.A.B.J.A., p. 22-78) . Au-delà, notre étude des lettres adressées à Jeanne a été moins systématique. Ces deux années recèlent également des lettres au duc de Guise, qui témoignent d'une certaine familiarité. Pour avoir une idée de l'évolution de ses rapports avec les Guises, nous avons choisi d'étudier les lettres de 1560, puisque le règne de François II est le moment où leur influence atteint son apogée. Antoine à ce moment-là écrit parallèlement aux Guises, au roi et à la reine-mère, qui se partagent le pouvoir. C'est aussi une année intéressante au point de vue de la correspondance avec Jeanne d'Albret, car il y est question de l'affaire de la grossesse de Françoise de Rohan, sa cousine, qui avait été séduite par le duc de Nemours (L.A.B.J.A, p. 186-225).

C) Jeanne d'Albret

Pour la reine de Navarre, nous nous sommes limitée principalement au volume de Rochembeau. Signalons que nous n'avons qu'une seule lettre de Jeanne d'Albret à son époux (L.A.B.J.A., p. 63).

Hors du volume des *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, il y a peu de lettres autographes dans celles qui ont été publiées en revue. Nous en avons retenu une, entièrement autographe à Théodore de Bèze (BSHPF, 1867, p. 64 – 67) et une autre, très rhétorique, adressée au cardinal d'Armagnac publiée dans la *Galerie des hommes illustres du Vendômois* (1879, p. 179 à 185). Enfin, une lettre à son fils figure dans l'édition des lettres de Henri IV (L.M.H. IV, I, 32-34, note).

D) Elisabeth de Valois

Dans l'annexe d'*Isabel de Valois* qui regroupe toutes les lettres de la reine d'Espagne, nous avons sélectionné toutes celles à sa mère, à son frère, à M. de Saint-Sulpice, son ambas-

¹⁴² Pierre Jourda, *Marguerite de Navarre, lettres inédites*, Paris, Champion, 1928, p. 32, 33, 36 (cette édition sera dorénavant abrégée en « Jourda », suivi du n° de page ; Génin, I, 222, 255-256, 303-304, 312, 394-395.

sadeur, à la duchesse de Guise et à la duchesse de Nemours. Pour les lettres à M. de Fourquevaux, qui sont majoritaires, nous avons décidé de les prendre en compte à partir de 1568 ¹⁴³

E) Marie Stuart

En dehors des lettres de Marie Stuart à sa mère et à sa grand-mère, nous avons choisi de privilégier le début de sa captivité en Angleterre, à savoir le printemps et l'été 1568 (Labanoff, II, p. 64-134), et les derniers mois de sa vie, de septembre 1586 à février 1587 (Labanoff, VI, p. 438-494).

F) Catherine de Médicis

Pour faire écho au choix que nous avons fait chez Antoine de Bourbon, nous avons décidé d'étudier les lettres de Catherine de Médicis dans les années 1551-1553, qui présentent l'intérêt de correspondre à une première période de régence (L.C.M., p. 43-73). D'autre part, les années 1578-1579 (L.C.M., VI) nous ont paru très intéressantes du fait que Catherine, éloignée de la Cour par son voyage en Languedoc, correspondait beaucoup avec la duchesse d'Uzès, pour se détendre mais aussi pour rester dans les bonnes grâces du roi, et avec les ministres de son fils, pour les convaincre de l'utilité de sa mission.

Par ailleurs, nous avons choisi de privilégier les échos entre les lettres de Catherine et celles de ses enfants. Ainsi, en ce qui concerne sa correspondance avec Élisabeth de Valois, nous avons choisi la période de l'automne 1560 à l'été 1561 parce qu'à ce moment-là, la jeune fille vient d'arriver en Espagne, et que sa mère tente de terminer son éducation à distance, par ses propres missives et par l'intermédiaire des ambassadeurs (L.C.M., I, 152-153, 309-310, 564-566, 568-569, 576-578, 589-591, 600-602). Ses lettres à Charles IX étant rares, nous avons retenu une série de juin 1569 parce que c'est le seul moment ou presque où l'on trouve trace d'un échange avec son fils cadet (L.C.M., III, 242-247, 250-254). On sait que de ce dernier, ce sont surtout les lettres relatives à la Saint-Barthélemy qui ont été publiées : il nous a paru indispensable alors de comparer le traitement de cette crise sous la plume de la mère et sous la plume du fils (L.C.M., IV, 112-134). Quant aux lettres inédites de Charles IX que nous avons déchiffrées, elles comportent une série du printemps 1573 relative au siège de la Rochelle et adressées à Henri III : nous avons voulu voir ce que Catherine écrit à la même époque à son fils préféré, et comment elle évoque avec lui son accession au trône de Pologne (L.C.M., IV, 180-181, 184, 194, 224, 307, 310,. Enfin, pour avoir un second exemple de

¹⁴³ Augustin Gonzales de Amezua Y Mayo, *Isabel de Valois, reina de España, 1546-1568*, Madrid, Direccion general de relaciones culturales del Ministerio de asuntos exteriores Graficas Ultra, 1949, t. III, annexes, p. 53-68. Les références à cet ouvrage seront à partir d'ici abrégées en *I.V.*, suivi du numéro de page, dans le corps du texte.

« communication de crise », nous avons étudié les lettres de l'automne 1575 (consécutives à la fuite du duc d'Alençon) en parallèle avec celles de Henri III à la même date (L.C.M., V, 138-150).

G) Henri III

Nous avons étudié particulièrement le premier volume des lettres de Henri III, qui présente l'avantage d'offrir des lettres autographes à des destinataires variés et proches : ses frères, sa mère, Henri de Saint-Sulpice. Le séjour polonais offre en outre au jeune prince l'occasion d'écrire beaucoup de lettres amicales. Nous avons pris en compte le début du tome II jusqu'à son retour en France. Par la suite, étant donné que la majorité des lettres sont résumées, nous avons choisi de sélectionner des destinataires plutôt que des périodes : nous avons mis l'accent sur les lettres à Villeroy, à Souvré, à la duchesse d'Uzès et au maréchal de Damville.

H) Henri IV

Dans le cas du Béarnais, nous avons choisi d'étudier deux années où il est roi de Navarre (1580-1581) (L.M.H. IV, I, 262-432), une année où il est à la conquête du royaume de France (1590) (L.M.H. IV, III, 115-321), une année de règne longtemps après l'établissement de son pouvoir (1605) (L.M.H. IV, VI, 341-572). Pour les lettres d'amour, nous avons parfois puisé en dehors de ces périodes. Nous avons voulu également étudier les lettres à Marguerite de Valois, et celles qu'il écrit à Marie de Médicis dans les mois qui précèdent et qui suivent leur rencontre (lettres du tome V comprises entre les pages 234 et 463).

I) Marguerite de Valois

Devant le vaste choix de lettres autographes offert par l'édition des lettres de la reine de Navarre, nous nous sommes concentrée sur la période qui va de fin 1578 à 1583, en opérant avant tout une sélection par destinataire : toutes les lettres à Champvallon et à Henri de Navarre ont été prises en compte, ainsi que toutes celles qui sont adressées à la duchesse d'Uzès, à Anne d'Este et à Henriette de Clèves. Nous y avons étudié aussi les lettres à Henri III et à Catherine de Médicis, et une partie des lettres à Pomponne de Bellièvre, au moment où elle lui demande son aide au début de l'affaire de l'affront (C.M.V., p. 83-271).

Enfin, les lettres de l'automne 1606 ont attiré notre attention car les lettres à Henri IV s'y font moins formelles que d'habitude, et parce qu'on y trouve des lettres où elle exprime son mécontentement et son impatience à ses serviteurs (C.M.V., p. 538-558).

Dans les plus grands ensembles publiés, nous nous sommes efforcée de former des séries de lettres permettant de voir comment un même événement était traité chez différents scripteurs. En dehors de ces carottes temporelles, il nous est arrivé également de faire des sélections par destinataires, pour étudier les lettres d'amour, ou les lettres aux gouvernantes et gouverneurs des enfants, par exemple. Les lettres autographes et les lettres signées (auxquelles il faut ajouter les inédits) fournissent déjà un corpus conséquent. Il a été rare que nous soyons obligée de recourir à des lettres laissées à l'entière responsabilité du secrétaire. Celles-ci forment toutefois la plus grande partie des correspondances royales et il nous faut en dire un mot.

IV) Lettres contresignées, copies et minutes par secrétaire

La plus grande partie des correspondances royales est composée de lettres officielles contresignées par un secrétaire. En dehors des originaux (exemplaires réellement envoyés à leurs destinataires), elles ont aussi été conservées sous la forme de copies ou de minutes. Pour comprendre quelle est la part de responsabilité des secrétaires dans la rédaction de ces lettres, nous avons dans un premier temps parcouru rapidement l'histoire de ce groupe particulier que forment les secrétaires de nos souverain-e-s.

A) Secrétaires des finances et secrétaires d'État

« Mon cousin, j'ay reçu la lettre du Roy mon seigneur, que vous m'avez envoyée, à laquelle je feray responce si tost que j'auray quelqu'un de mes secrétaires près de moy, n'y ayant pour le présent de mon conseil que le sr de Clervant » (L.M.H. IV, I, 528) : le début de cette lettre de Henri de Navarre à M. de Matignon laisse entrevoir l'importance du rôle que les secrétaires tiennent dans les correspondances royales. Bien avant le XVI^e siècle déjà, certains clercs-notaires de la chancellerie se voyaient accorder une grande autonomie dans leur travail. L'accroissement de la dignité de chancelier, sous les règnes de Philippe-Auguste et surtout Louis VIII, amplifie le phénomène. « Simples expéditionnaires jusqu'alors, les clercs-notaires reçurent, de la situation nouvelle que leur faisait l'élévation de leur chef, une certaine indépendance, un certain droit de rédaction et, par suite, d'initiative. Leur position s'accrut ; mais, en même temps aussi, une distinction tendit à s'établir dans leur sein », écrit Hélion de Luçay¹⁴⁴. Arlette Jouanna le confirme : « bien des différences séparent en effet les simples notaires et secrétaires du roi, les secrétaires des finances, et les puissants personnages qui ac-

¹⁴⁴ Hélion de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, Slatkine, Mégariotis Reprints, Genève, 1976 [Paris, 1881], p. 4.

querront sous Henri II le statut puis le nom de secrétaires d'État¹⁴⁵ ». Certains secrétaires restent ainsi de simples scribes qui écrivent sous la dictée, tandis que d'autres se voient attribuer une autonomie de plus en plus grande grâce à la confiance qu'ils savent inspirer à leur souverain.

Sous les règnes de Charles VIII et Louis XII, le secrétaire des finances Florimond Robertet voit augmenter tellement son crédit qu'on lui confie nombre d'affaires importantes : tant pour son expérience que pour les services rendus avant son avènement, François I^{er} lui attribue la principale superintendance des affaires, conjointement avec le sire de Boisy, grand maître de l'Hôtel. Ses collègues formés dans son cabinet (Berthereau, Bayard, Breton de Villandry, Bochetel, de Neufville, de l'Aubespine) jouissent également d'une autorité particulière. Nous retrouvons régulièrement ces noms au bas des lettres, d'autant plus régulièrement que leurs alliances matrimoniales leur permettent de former de véritables dynasties de secrétaires¹⁴⁶ ; c'est d'ailleurs en famille qu'ils font l'apprentissage du métier¹⁴⁷.

Il faut encore noter que même si ces secrétaires assistent aux conseils en tant que simples greffiers (ce qui leur assure tout de même la connaissance de toutes les affaires), même s'ils reçoivent seulement du roi une « commission pour signer en finances », leurs attributions sont en fait plus considérables – et leur champ d'intervention beaucoup plus large et difficile à définir¹⁴⁸. On leur confie le plus souvent les missives adressées à une collectivité (un parlement, les habitants d'une ville) ou à un serviteur (même de la plus haute noblesse) à qui le roi ou la reine donne un ordre ou transmet un message de nature officielle (attribution d'un office ou d'un bénéfice par exemple). Leur compétence s'étend à toutes sortes d'affaires, diplomatiques comme domestiques.

Henri II tente de délimiter et de définir l'activité des secrétaires des finances en leur attribuant des départements par le règlement du 1^{er} avril 1547¹⁴⁹. C'est aussi à la fin de son

¹⁴⁵ Arlette Jouanna, « Avant-propos », dans Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^e siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. « Histoire notariale », 1993, p. 7.

¹⁴⁶ Pour les liens de parenté des secrétaires qui se succèdent, voir Jean-Claude Devos, « Les secrétaires d'État, leur place dans le gouvernement de 1547 à 1610 », dans *Combattre, gouverner, écrire : études réunies en l'honneur de Jean Chagniot*, Éd. Commission française d'histoire militaire, Paris, Institut de stratégie comparée, Economica, 2003, p. 341-347.

¹⁴⁷ Au sujet de cet apprentissage familial, voir Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 189.

¹⁴⁸ Hélion de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France*, *op. cit.*, p. 12-13. Hélion de Luçay laisse totalement de côté les femmes dans son exposé.

¹⁴⁹ « Le roi veut et entend que maîtres Guillaume Bochetel, Cosme Clausse, Claude de l'Aubespine, et Jean du Thiers, ses conseillers et secrétaires de ses commandements et finances, ayent la charge des expéditions en ses affaires d'État, et fassent les dépêches et réponses ès lieux et endroits ci-après déclarés, selon le département qui en suit : Bochetel : Normandie, Picardie, Flandres, Écosse et Angleterre – Clausse : Provence, Languedoc,

règne qu'ils prennent le nom de secrétaires d'État, sous l'impulsion de Claude de L'Aubespine. Celui-ci, participant à la rédaction des articles du traité du Cateau-Cambrésis, adopte ce titre pour se hisser à la même dignité que ses homologues espagnols qui le portaient déjà. Mais cette appellation est aussi l'indication d'une position nouvelle et désormais officielle dans le gouvernement.

Cette évolution se poursuit avec son gendre Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, qui conquiert toujours plus d'autonomie jusqu'à devenir un véritable ministre. Son ascension commence sous le règne de Charles IX :

Il se rendit si agréable au roi Charles qu'il exerça sa charge, tant qu'il vécut, avec une espèce de faveur, ne partant pas d'après de lui, et estant tout à fait dans sa confiance. Ce fut alors seulement et en sa considération, à ce qu'on dit, que les secrétaires d'État commencèrent à signer pour le roi toutes sortes d'expéditions, les rois précédents ayant accoutumé de signer eux-mêmes ; mais le roi Charles, qui était impatient et emporté dans ses plaisirs, plaignant le temps qu'il y employait, en donna le pouvoir à M. de Villeroy, disant qu'il n'y aurait pas plus de danger qu'il les signât que de les faire, puisqu'il s'en remettait tout à fait à lui et ne les lisait pas¹⁵⁰.

Il faut peut-être faire la part de l'exagération : l'image d'un Charles IX plus intéressé par la chasse que par le gouvernement est un cliché et il était de bon ton sous les Bourbons de critiquer les Valois. De plus, Catherine supervise en réalité toutes les affaires. Mais on peut croire que les souverains, lorsqu'ils parvenaient à un certain degré de confiance envers un secrétaire, le laissaient expédier leurs dépêches les yeux fermés.

L'avènement de Henri III, rendu davantage méfiant par la trahison de son frère d'Alençon, aurait pu marquer un tournant dans la carrière de Villeroy et dans le statut des secrétaires d'État. Le nouveau souverain est en effet persuadé qu'il ne doit pas laisser ses officiers influencer sur ses volontés : il veut reprendre les affaires en main. Il prend des mesures pour ramener ces fonctionnaires à leur position officielle telle qu'elle avait été réglée par les lois antérieures. Lors de ses séjours réguliers à l'écart de la Cour, il n'hésite pas à faire lui-même ses courriers, qu'il dicte à François d'O ou qu'il écrit de sa main : « Villeroy, écrit-il en juillet 1579, je suis seul maintenant secrétaire d'Etat car d'O est allai a Fresnes ; mais aussy byen ne savays-je que devenir a nuict, et si ai tout faict a midi juste » (L.H. III, n°3450). Ou encore : « Villeroy, d'O n'est issi. J'ai esté le Prestre Martin car je ne les [les dépêches] ai monstrées que a moi. Je les ai veues, leues, respondeues, et faict les pacquets moi-mesmes » (L.H. III, n°3451).

Guyenne, Bretagne, Espagne et Portugal – De l'Aubespine : Champagne, Bourgogne, Bresse, Savoye, Allemagne, Suisse – Du Thiers : Piedmont, Rome, Lion, Dauphine, Venise, Levant. Fait et arrêté à Hautes-Bruyères le 1^{er} jour d'avril 1547. » Cité dans Héliou de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France*, op. cit., p. 14. Toutefois, cette répartition n'est pas toujours strictement respectée.

¹⁵⁰ Fontenay Mareuil (1594-1665), *Mémoires*, Collection de Petitot, t. L, 1^{re} série, p. 410, cité dans Héliou de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France*, op. cit., p. 19.

En réalité, malgré les grandes compétences personnelles de Henri III, le rôle des secrétaires d'État demeure prééminent sous son règne¹⁵¹. Il s'appuie surtout sans hésiter sur l'expérience de Villeroy, à qui il manifeste une affection particulière. Les lettres qu'il lui adresse montrent d'ailleurs qu'il lui demande parfois, comme à un véritable ministre, de prendre des décisions, et lui laisse l'initiative quant aux réponses à faire aux dépêches reçues (L.H. III, t. V, Avant-propos, p. XII). Cependant, il semble exercer un contrôle permanent sur ses courriers, même lorsqu'ils sont datés de lieux où il ne se trouve pas, car lorsque les membres du conseil sont séparés et que le roi n'a que peu de personnel auprès de lui, des messagers assurent sans cesse la liaison avec les rouages de la chancellerie (L.H. III, Avant-propos, t. IV, p. XIII).

Il semblerait aussi, comme chez Henri IV, que ses secrétaires soient capables d'adopter, dans certaines circonstances, un ton plus personnel conforme à l'état d'esprit du roi, en se détachant du style de chancellerie. C'est du moins l'avis de Jacqueline Boucher qui écrit : « dans la recherche obstinée des moyens propres à redonner cette paix qu'il doit à son propre peuple, on décèle, *au fil des lettres qu'il écrit lui-même ou que ses secrétaires d'État proposent à sa signature, un accent de sincérité qui se fait poignant* jusqu'au jour où il ratifiera dans la joie, en promulguant l'édit de Poitiers, les articles de l'accord intervenu à Bergerac dès le 14 septembre [1577] [...] » (L.H. III, Avant-propos, t. III, p. XIV. Nous soulignons).

La fin du règne de Henri III est pourtant marquée par le renvoi de tous ses secrétaires d'État. En 1588, en partant pour l'ouverture des seconds États de Blois, il envoie au chancelier de Cheverny, au surintendant de Bellièvre et aux trois secrétaires d'État de Villeroy, Pinart et Brulart, l'ordre de se retirer chez eux. On peut penser qu'il se méfie de leur attachement à Catherine de Médicis, de leurs relations avec la Ligue, mais aussi peut-être de l'autorité qu'ils ont acquise par l'exercice de leur charge. Il instaure également un nouveau règlement, qui stipule notamment que toutes les lettres qui concernent son service devront lui être directement adressées, qu'elles devront être ouvertes uniquement en sa présence, et que les secrétaires ne pourront pas écrire de lettres de leur propre chef – ce qui vise à limiter autant leurs initiatives que la correspondance qui pouvait exister entre eux¹⁵². Toutefois, ce règlement confirme bien que, si c'est le roi qui ordonne que telle dépêche soit faite, ce sont bien les secrétaires qui continuent d'en assurer la rédaction, avant de la soumettre à sa signature.

¹⁵¹ « Le règlement du 11 août 1578 leur donne entrée au conseil privé ainsi qu'au conseil d'État [...]. Villeroy et Pinart sont en outre du conseil secret, formé pour décider toutes les questions relatives aux protestants ». Hélicon de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France*, op. cit., p. 20-21.

¹⁵² Hélicon de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France*, op. cit., p. 25-29.

D'ailleurs, la rigueur de ce règlement, édicté en toute fin de règne, ne sera pas suivie longtemps, et sous Henri IV, les secrétaires d'État récupèrent toute l'ampleur de leurs responsabilités.

En conclusion, lorsqu'une lettre porte, en dessous de la signature du roi ou de la reine, celle d'un secrétaire, on considère donc que c'est ce dernier qui a rédigé seul la lettre. Eugène Jung déclare que l'on peut écarter d'une étude stylistique portant sur Henri IV toutes les lettres de ce type : quand le roi prenait la peine de dicter une lettre, il n'aurait pas laissé croire au correspondant qu'il n'avait fait que la signer¹⁵³. Il apparaît bien légitime de ne pas mettre au premier plan de notre étude stylistique les lettres contresignées, en tant qu'elles sont davantage l'expression des secrétaires que des souverain-e-s. Cependant, il aurait sans doute été dommage de les écarter totalement, en raison du contrôle plus ou moins étroit que ces derniers exerçaient sur eux, et parce que nous manquons d'autres sources dans certains cas.

B) Copies et minutes par secrétaire

Nous n'avons cité jusqu'à présent que les types de lettres qui entrent dans la catégorie des originaux. Il arrive qu'ils aient été copiés à l'époque même de leur rédaction, sans doute pour des questions de conservation mais aussi pour mieux les faire circuler : ces copies anciennes respectent le texte original et ont autant de valeur pour nous. Les copies du XIX^e siècle sont un peu moins dignes de confiance, parce qu'elles ne sont pas à l'abri d'erreurs de lecture. De plus, des transcriptions de lettres d'Éléonore d'Autriche faites au XIX^e siècle et figurant à côté des originaux autographes montrent que le copiste ne respecte pas toujours l'orthographe d'origine, qu'il remplace non par une orthographe moderne mais par l'idée qu'il se fait de ce qu'elle devait être au XVI^e siècle¹⁵⁴... Mais heureusement, la méfiance n'est pas toujours de mise et l'on peut accorder par exemple un crédit total aux copies des Nouvelles Acquisitions Françaises prises sur les originaux à Saint-Petersbourg par l'équipe du comte de la Ferrière¹⁵⁵.

Enfin, si l'on copiait les lettres reçues, on se souciait aussi dans certaines circonstances de garder la trace des lettres envoyées ; dans ces cas-là, c'est la minute par secrétaire, rarement signée, qui est conservée. Certaines correspondances, comme celle de Marguerite

¹⁵³ *Ibid.*, p. 85. Eugène Jung cite même l'exemple d'une lettre autographe du jeune Henri de Navarre au pape contresignée Berziau : bien qu'elle soit de la main du prince, on y reconnaît en fait « le style nombreux, solennel, un peu oratoire d'un homme de plume exercé ». *Ibid.*, p. 74. La lettre en question se trouve dans L.M.H. IV, t. I, p. 54-55.

¹⁵⁴ Lettres d'Éléonore d'Autriche à François I^{er} et au connétable de Montmorency, B.n.F., Ms Fr 20433, fol. 135 et fol. 165-167.

¹⁵⁵ B.n.F, Nouvelles Acquisitions Françaises 1231 à 1250 et 6001 à 6013. Hector de la Ferrière fait un rapport sur le fruit de ses recherches dans *Deux années de mission à Saint-Petersbourg, op. cit.*.

d'Autriche avec son père, ou celle de Henri II avec ses ambassadeurs, nous sont parvenues d'ailleurs presque exclusivement sous forme de minutes. La pratique de la double rédaction permettait notamment au roi ou à la reine de contrôler l'activité de ses envoyés : « Le roi possédant copie des instructions, si l'ambassadeur les outrepassa – notamment en accordant des concessions plus importantes que prévues – ce dernier pourra difficilement réfuter la grave accusation d'avoir agi sans autorisation et d'avoir porté préjudice aux intérêts du pays », explique Charles Giry-Deloison¹⁵⁶. Pour faire leur office de preuve, les minutes doivent donc respecter le texte des originaux. Toutefois, le type de lettres faisant l'objet de cette double rédaction n'est pas celui qui nous intéresse le plus dans le cadre de notre étude, puisque ce sont essentiellement des lettres par secrétaire. Notons toutefois que nous possédons l'exemple exceptionnel d'une double minute d'une lettre adressée à Henri VIII, roi d'Angleterre : l'une des versions est de la main de Marguerite d'Autriche, l'autre, de celle de son secrétaire Louis Barangier. Le contenu est certes le même, mais les mots pour l'exprimer diffèrent¹⁵⁷.

Conclusion

Ce tour d'horizon nous a amenée à constater en premier lieu que les rois et reines de la Renaissance ne sont pas tous bien connus. Les plus célèbres n'ont été dégagés que récemment de leur gangue de légende, et dix de nos vingt-deux personnages – parmi lesquels sept femmes – ont été relativement peu voire carrément pas étudiés. Il paraît donc très intéressant de prendre le contrepied de ce traitement disparate et de ne laisser personne de côté, mais plutôt d'envisager le groupe des souverains et souveraines dans leur ensemble. Le renouveau (ou tout bonnement l'émergence) des recherches portant sur certain-e-s d'entre eux nous a encouragée dans cette voie.

L'état des publications de leurs écrits, épistolaires et autres, reflète l'hétérogénéité des études et leurs partis pris : on a par exemple mis longtemps en avant chez Henri IV les lettres s'accordant à l'image du Vert Galant et du « bon roi Henri », tandis que Henri III n'était connu que par ses billets grivois à la (vieille) duchesse d'Uzès. Il faut noter toutefois que certaines femmes (Marie Stuart, Marguerite de Navarre, Marguerite de Valois) ont fait l'objet d'une véritable tradition éditoriale de leurs textes littéraires. L'inégalité du traitement scientifique est aussi et surtout sensible dans le fait que certaines correspondances ont été rassem-

¹⁵⁶ Charles Giry-Deloison, « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre au début du XVI^e siècle (1475-1520) », *Nouvelle revue du Seizième siècle*, 1987, n°5, p. 48.

¹⁵⁷ Max Bruchet et E. Lancien, *L'Itinéraire de Marguerite d'Autriche gouvernante des Pays-Bas*, Lille, Danel, 1934, p. 341-344.

blées dans des éditions monumentales, tandis que d'autres ont été publiées au hasard des petites livraisons, ou demeurent quasiment inconnues. Le corpus des lettres tel qu'il se présente est donc difficilement maniable : trop abondant pour tel roi ou telle reine, il est éparpillé pour tel-le autre, d'où la difficulté d'en dégager des séries cohérentes. Et il arrive souvent que la pénurie de lettres éditées soit criante. Cependant, l'hétérogénéité même des textes (qui appartiennent au genre de la nouvelle, de la poésie, du traité, du théâtre, du discours...) nous invite à considérer les rois et les reines non seulement comme des scripteurs, mais aussi comme des écrivain-e-s.

Pour le moment, les études menées sur ces textes sont à dominante historique : ces derniers, après avoir longtemps servi de sources pour la connaissance des acteurs, des faits et des dates, sont devenu celles de l'histoire des mentalités. On sait déjà un peu grâce à eux comment les nobles et les souverain-e-s se représentaient leurs relations et l'exercice du pouvoir. Le décloisonnement des disciplines littéraire et historique a encouragé les chercheurs à envisager les sources historiques également comme des textes littéraires, car la rhétorique qu'elles mettent en œuvre en dit long aussi sur la façon dont leurs auteurs font de la politique. Mais de là à considérer les rois et les reines comme des écrivain-e-s, le pas n'a pas été franchi. On a longtemps considéré au contraire que pouvoir et création étaient deux domaines d'activité qui s'excluaient mutuellement. Pour une fois, les femmes, sur ce plan-là, ont été davantage reconnues que les hommes (à l'exception de Henri IV, qui n'a pourtant laissé que des lettres) : d'une part, sans doute, leurs écrits rattachés à des genres littéraires institutionnalisés sont plus nombreux, et d'autre part, il est probable que le manque d'études sur leur action politique ait permis de contourner le préjugé attaché à la fonction de gouvernant – autrement dit, puisqu'elles n'étaient pas considérées comme des puissantes, on pouvait plus facilement les voir comme des auteures. Il se pourrait bien qu'elles soient tout cela à la fois, comme leurs homologues masculins.

Pour mener à bien notre étude, nous nous sommes efforcée de rééquilibrer le corpus en sélectionnant les lettres autographes, ou à défaut les lettres signées, et là où elles étaient trop nombreuses encore, nous avons délimité des séries de lettres relatives à des épisodes ou à des années précises. D'un autre côté, nous avons tenté de combler des lacunes en déchiffrant plus de 150 inédits.

Avant toutefois de nous plonger dans l'étude de ces lettres, il nous reste à définir le contexte aussi bien intellectuel que matériel dans lequel nos rois et nos reines s'inscrivent. Un tour d'horizon de l'art épistolaire à la Renaissance nous permettra de voir de quels modèles

disposaient nos souverain-e-s. Nous nous demanderons ensuite comment ils apprenaient à s'exprimer verbalement à l'oral et à l'écrit, avant d'envisager les modalités concrètes et pratiques de leurs échanges épistolaires.

Deuxième partie : Contextes

Chapitre I : L'art épistolaire à la Renaissance

Avant d'aborder plus précisément la question de la formation reçue par les jeunes princes et princesses, puis celle des modalités pratiques de leurs échanges écrits, il nous semble indispensable de les replacer dans le contexte de la production épistolaire de la Renaissance. Cette dernière est très abondante et variée. La lettre est à la fois un outil de communication professionnel et privé et un genre littéraire en pleine émergence qui connaît un succès d'imprimerie croissant tout au long siècle¹ ; elle s'illustre dans toutes les langues (latin, italien, français, espagnol, portugais²...) ; elle est pratiquée aussi bien par des experts de la rhétorique, des humanistes, des secrétaires, que par des correspondants qui n'ont jamais reçu pour cela de formation spéciale... Missive en prose ou épître en vers, elle se glisse dans les romans, dans les recueils de poèmes. Peut-on saisir, dans un regard d'ensemble nécessairement imprécis, des tendances, une évolution, communes aux différents versants de cette production épistolaire ? On pourrait penser que les manuels, en latin puis en français, les lettres de la noblesse et les œuvres littéraires constituent des domaines différents qui n'ont guère de rapport les uns avec les autres. Guy Gueudet estime d'ailleurs qu'avant 1520 « la missive en langue vulgaire échappe encore, ou presque, au précepte des doctes³ ». Mais le genre épistolaire est un, et loin de mettre des frontières claires entre réalité et fiction, entre manuel et roman, entre utilité et esthétique, il se construit en puisant sans cesse dans les uns et dans les autres. Nous envisagerons donc l'évolution des modèles d'art épistolaire, des *artes dictaminis* à la lettre humaniste pour le latin, des formulaires aux recueils de lettres familières pour le français. Nous nous demanderons ensuite si ces modèles façonnent les correspondances nobiliaires réelles, et comment situer par rapport à ces dernières les emprunts de la littérature au

¹ Un inventaire des éditions parisiennes de 1470 à 1520 (portant en particulier sur les lettres familières latines, mais tenant compte des autres genres épistolaires) a été réalisé par Guy Gueudet : « Le genre épistolaire dans l'imprimerie parisienne », dans *L'Art de la lettre humaniste*, Éd. Francine Wild, Paris, Champion, 2004, p. 27-40. Luc Vaillancourt (*La lettre familière au XVI^e siècle, rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion, 2003, p. 235) mentionne le succès des lettres d'Helisenne de Crenne (plus de six éditions au XVI^e siècle) et d'Étienne du Tronchet (une vingtaine), et traite des principaux manuels et recueils publiés tout au long du siècle. Quant aux traductions françaises des recueils de lettres italiennes, même si elles se concentrent sur une courte période, elles témoignent tout de même de la curiosité et de l'enthousiasme du lectorat français à leur égard (Janine Basso, « Les traductions en français de la littérature épistolaire italienne aux XVI^e et XVII^e siècles », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°6, nov.-déc. 1978, p. 906-921). Enfin, nous verrons plus loin que les lettres tirées du roman d'*Amadis de Gaule* sont aussi l'objet de rééditions multiples à travers les *Thrésors d'Amadis*.

² Saulo Neiva, *Au nom du loisir et de l'amitié : rhétorique et morale dans l'épître en vers en langue portugaise au XVI^e siècle*, Paris, Publications du centre culturel Calouste Gulbenkian, 1999.

³ Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste*, op. cit., p. 217.

champ épistolaire (lettres dans les romans, épîtres en vers), qui mettent en scène le plus souvent la noblesse et la Cour.

I) La lettre latine au Moyen Âge et à la Renaissance

L'Antiquité grecque et latine a laissé très peu d'écrits théoriques sur la lettre, et ne s'est pas vraiment souciée de définir une rhétorique proprement épistolaire. Au Moyen Âge en Occident, la théorie ne se fonde donc pas sur les sources antiques, trop rares, et constituées essentiellement par des correspondances privées d'où l'on ne songe pas à tirer des règles. C'est en fait dans le domaine diplomatique et juridique que s'élabore un protocole épistolaire qui reste en vigueur pendant plusieurs siècles.

A) Les artes dictaminis

La pratique qui consiste, dans les chancelleries, à conserver des copies de lettres et d'actes juridiques pour faciliter le travail des secrétaires, remonte à des temps immémoriaux. Au Haut Moyen Âge, ces formulaires commencent à se spécialiser et à proposer des modèles adaptés en fonction du destinataire. Ainsi la *salutation*, le style, voire le traitement de la matière varient selon le niveau hiérarchique des correspondants. La caractéristique schématique de ces modèles et leur utilisation systématique conduisent à une formalisation et à une stratification de plus en plus marquée de la lettre⁴.

Au fil du temps, la consolidation du pouvoir politique et l'accroissement des échanges diplomatiques et commerciaux nécessitent l'emploi d'un nombre croissant de secrétaires qu'il faut au préalable former. C'est la fonction des *artes dictaminis*, qui se diffusent à travers l'Europe. Les conceptions de ces traités ont été synthétisées de manière assez détaillée par Luc Vaillancourt et Claude La Charité⁵ : nous nous contenterons donc d'en donner les grandes tendances qui ont eu une influence par la suite sur la définition de la rhétorique épistolaire.

1) Une *dispositio* à l'imitation de la rhétorique antique

Dans la deuxième moitié du XI^e siècle, Albert de Mont-Cassin, le premier auteur d'un manuel d'*ars dictaminis*, avance l'idée selon laquelle la rhétorique antique peut être utile pour la composition des lettres. Il conseille notamment d'appliquer ses divisions (exorde, narration,

⁴ Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 94-95.

⁵ Claude La Charité, « Les artes dictaminis médiévales », *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Éditions Nota Bene, 2003, p. 31-42. Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit, p. 98-107.

argumentation, conclusion), et la seule adaptation qu'il propose consiste à distinguer la salutation du reste de l'exorde. D'ailleurs, l'attention qu'il accorde à ces deux parties est la principale innovation de son traité, mais pour le reste, « il ne cherche pas à remodeler la rhétorique oratoire pour en faire une rhétorique spécifiquement épistolaire⁶ », selon Claude La Charité.

On retrouve chez tous les *dictatores* cette transposition de la *dispositio* classique, avec quelques variantes : certains se contentent de trois parties⁷, mais il semble que ce soit la division en cinq parties qui l'emporte le plus souvent. Claude La Charité note par exemple qu'elle est reprise sans aucune justification dans un traité anonyme de 1135 (*Rationes dictandi*), ce qui signifie qu'elle devait être communément admise. En France, Bernard de Meung, chef de file de l'école d'Orléans, la fait sienne, ainsi que Brunetto Latini, Italien exilé en France, auteur du premier développement en langue vernaculaire consacré à la rhétorique épistolaire : « une lettre n'a que V. parties, c'est la saluence, le prologue, le fait, la demande et la conclusion⁸ ». Ce dernier essaie pourtant de mettre l'accent sur la différence qui se trouve entre les six parties du discours cicéronien et les cinq parties des *artes dictaminis*, affirmant que ces dernières ne sont pas un dogme mais qu'elles sont modulables. Mais, commentateur et traducteur du *De Inventione* de Cicéron, il tend à situer tout discours, oral ou écrit, lettre comprise, dans le mode polémique.

Finalement, réglant le *dictamen* sur l'art oratoire, les *dictatores* ont rattaché la lettre à la *contentio orationis* (c'est-à-dire au grand style de la parole publique des tribunaux et des assemblées, par opposition au *sermo*, style qui convient à la conversation). Ils proscrirent l'*ordo neglectus* et les digressions. Ils préconisent l'ornementation par le recours aux figures de style, certains mettant également l'accent sur l'amplification et sur le rythme. Mais on note également que l'évolution de l'*ars dictaminis* l'a conduit en quelque sorte à revenir, sur son déclin, à l'étape préalable des formulaires, qui fournissaient du « prêt à copier ». Claude La Charité en donne pour exemple le dernier *ars dictaminis* qu'on ait conservé, celui de Lorenzo d'Aquileia, *Pratica sive usus dictaminis* (1300). Pour construire les phrases, il propose diffé-

⁶ Claude La Charité, *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, op. cit., p. 34.

⁷ Hugues de Bologne (dans ses *rationes dictandi*, 1119-1124) préconise de bâtir la lettre en trois parties (*exordium*, *narratio*, *conclusio*). De même, Guido Faba, l'un des *dictatores* les plus prolifiques de l'époque, « distingue trois parties (*exordium*, *narratio*, *petitio*) qu'il compare à une maison avec ses fondations, murs et toiture. [...] Pour l'exorde, Guido recommande de suivre les préceptes de la *Rhetorica ad Herennium* qu'il cite verbatim. La lettre prendra la forme d'un syllogisme, avec l'exorde pour majeure, la narration comme mineure et la pétition en guise de conclusion ». (Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 103.)

⁸ Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor*, Éd. Francis J. Carmody, *University of California Publications in Modern Philology*, III, 22, 1948, p. 333, cité par Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 105.

rents syntagmes prédéfinis : il suffit de choisir ceux qui sont adaptés à la situation d'énonciation⁹.

2) Importance accordée à la hiérarchie des correspondants et à la salutation

Les *artes dictaminis* trouvent leur raison d'être dans la normalisation des échanges juridiques ou diplomatiques. C'est pourquoi les rapports hiérarchiques entre les correspondants y jouent un rôle primordial. Certes, Albert de Mont-Cassin (1030-1105) distingue encore les lettres selon trois niveaux (*humilis, mediocris, grandilocus*) par référence au style plutôt qu'au rang social, mais il considère tout de même que la première chose à prendre en compte au moment de rédiger une lettre est la position hiérarchique du destinataire par rapport à celui qui l'envoie¹⁰. L'un de ses principaux successeurs, Samaritanus de Bologne, définit un style pour chaque sorte d'homme : faible, médiocre, élevé. Les rangs des correspondants déterminent la forme de la *salutatio* : il est capital de choisir l'adresse la plus appropriée et de placer le nom du supérieur avant celui de l'inférieur. Les *dictatores* de l'école de Bologne porteront ce formalisme à son comble. Le *Pratica sive usus dictaminis* classe d'ailleurs les modèles de lettres non en fonction de leur contenu, mais en fonction de leur destinataire. Cette théorie de la *salutatio* demeure presque inchangée jusqu'au théoricien du XVI^e siècle, Pierre Fabri.

Force est de constater que cette rhétorique épistolaire nous apparaît extrêmement rigide, et que le type de lettre dont il est question dans ces traités n'est pas fait pour exprimer des rapports personnels singuliers, encore moins pour les exprimer avec naturel et spontanéité. Il n'a plus rien d'une « conversation entre absents » selon la formule attribuée à Démétrius de Phalère. Ce sont les humanistes qui se chargeront, pour ainsi dire, de renouer avec l'esprit perdu de la lettre.

B) L'art épistolaire humaniste

Nous ne pouvons pas envisager ici l'art épistolaire humaniste dans son ensemble, mais seulement en dégager, à travers les principales figures, les tendances novatrices qui ont une influence sur la lettre en langue vernaculaire.

⁹ Claude La Charité, *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, op. cit., p. 32.

¹⁰ Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 100.

1) Imitation du style cicéronien et expression personnelle

C'est la redécouverte des épistoliers latins et grecs – en particulier de Cicéron – qui entraîne les érudits à développer une autre rhétorique épistolaire, plus apte à faire de la lettre l'*imago cordis*, le lieu de l'expression d'une individualité. Au Moyen Âge, on s'intéresse surtout à la *persona* officielle de Cicéron, on le considère avant tout en tant qu'orateur – et d'ailleurs, c'est l'éloquence de ses discours qui est recherchée par les *dictatores*, tandis que sa correspondance, mal connue, intéresse peu. La découverte par Pétrarque, en 1345, d'un manuscrit regroupant les lettres *Ad Atticum* et *Ad Quintum* ouvre la voie à un nouveau style épistolaire. L'humaniste italien trouve un charme particulier aux écrits personnels :

[...] dans mes lettres, j'adopte pour l'essentiel la manière de Cicéron plus que celle de Sénèque. Celui-ci a recueilli dans sa correspondance presque toute la matière morale de ses traités ; Cicéron, à l'inverse, réserve la philosophie à ses livres, et parle, dans ses lettres, de sa situation personnelle, des événements nouveaux et des rumeurs variées de son siècle. Sénèque a son opinion là-dessus : très bien ; j'y vois, quant à moi, une lecture d'un grand agrément, qui repose l'esprit de la tension que font naître les problèmes difficiles : à la subir continûment, il s'épuise, et aime la voir s'interrompre¹¹.

Pétrarque reprend, en matière de style, une distinction faite par Cicéron et qui viendra plus tard alimenter un vaste débat sur l'imitation du style de l'Arpinate : « On ne trouvera pas ici beaucoup d'éloquence [...]. Cicéron lui-même, un maître dans cet ordre, n'en mit pas dans ses lettres [...] ; c'est dans ses discours qu'il a déployé cette remarquable faculté d'éloquence¹² ». Mais surtout, chez Pétrarque, « c'est la personne intime et privée, non une *persona* officielle, qui est l'auteur de la lettre, même lorsqu'elle s'adresse à un grand personnage. La doctrine pétrarquiste de l'imitation [...] vise à dépasser les modèles pour découvrir un style personnel, « peinture » du moi intime de l'épistolier¹³ ».

Pourtant, les humanistes italiens qui lui succèdent ont tendance à considérer Cicéron l'Orateur comme le modèle à suivre impérativement. Pour Marc Fumaroli, l'avènement du style cicéronien est une régression par rapport à Pétrarque : « Dans une certaine mesure, le *stylus ciceronianus* humaniste mis au point par la Chancellerie romaine, un des foyers les plus prestigieux de l'épistolographie médiévale, n'était qu'une version *aggiornata* des *artes dictaminis*¹⁴ ». Au début du XVI^e siècle, la polémique fait rage entre ceux qui imposent strictement d'imiter Cicéron, et ceux qui proposent de puiser l'éloquence à plusieurs sources. En 1528, dans le *Ciceronianus*, Erasme part en guerre contre les premiers. Reprenant la distinction déjà

¹¹ Pétrarque : *Aux Amis : lettres familières*, traduit par Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Millon, 1998, p. 32.

¹² *Ibid.*, p. 24.

¹³ Marc Fumaroli, « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre, de Pétrarque à Juste Lipse », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°6, nov-déc. 1978, p. 888.

¹⁴ *Ibid.*, p. 887.

rappelée par Pétrarque entre le style des lettres et celui des discours, il invite les cicéroniens à chercher à reproduire la souplesse et le naturel de la prose épistolaire de leur modèle. Il préconise un éclectisme qui emprunte aux meilleurs écrivains en vue de développer un style personnel et spontané, capable de s'adapter aux besoins spécifiques de la situation d'élocution¹⁵.

Il subsiste néanmoins une ambiguïté dans la théorie épistolaire d'Erasme, telle qu'elle est développée notamment dans le *De conscribendis epistolis* : en effet, bien qu'il insiste sur les formes infinies du genre épistolaire, il place son lecteur dans une position très scolaire et propose, outre une série de conseils, un grand nombre de lettres en guise d'exemples, réparties de surcroît en une série de catégories à sujet unique (lettre de consolation, d'excuse, de requête, de lamentation, de félicitation, de commandement, de conciliation, etc.). Il rattache chaque type de lettres à un des trois grands genres définis par la rhétorique : délibératif, démonstratif et judiciaire, auquel il ajoute un quatrième qu'il propose d'appeler « familier¹⁶ ». Marc Fumaroli s'est interrogé sur la compatibilité de ces deux aspects : face à l'infinie liberté de la lettre, la rhétorique est-elle encore possible ? Il répond qu'elle est même souhaitable pour Erasme, qui ne veut pas abandonner la lettre privée à la négligence. « La liberté épistolaire n'est pas licence, mais récompense de la parfaite maîtrise d'une culture et des possibilités du langage. La rhétorique, que liberté et simplicité chrétienne sembleraient rendre inutile, retrouve sa fonction comme pédagogie d'une culture, d'un goût, d'une liberté de la parole¹⁷ ». D'ailleurs, à travers les sujets proposés à l'entraînement, ce n'est pas seulement l'art d'écrire qu'Erasme prétend enseigner : l'intérêt de ces exercices est aussi de familiariser les élèves avec les mythes et l'histoire ancienne, et de leur faire acquérir le sens de l'intégrité morale¹⁸. Pour le dire encore autrement, l'apprentissage et l'entraînement, qui passent par l'imitation, doivent conduire à une intériorisation des procédés et des connaissances qui permettront à l'élève d'acquérir une expression personnelle. Or cette dernière, qui n'avait aucune raison

¹⁵ L'œuvre d'Erasme suscite beaucoup de réponses agressives d'autres humanistes, mais certains, comme Rabelais, prennent sa défense. C'est finalement Pierre de la Ramée qui tire toutes les conséquences du traité d'Erasme en publiant, trente ans après, son propre *Ciceronianus* : il lutte à la fois pour les études latines et en faveur de la langue vulgaire. Puisque Cicéron a imité divers modèles, c'est justement en cela qu'il faut le suivre, afin d'enrichir à la fois son propre style et sa langue maternelle. « L'œuvre de Ramus participe en somme d'une *translatio studii* qui, du latin humaniste aux langues vernaculaires, conserve Cicéron pour modèle, mais conduit presque malgré elle – parce qu'elle substitue à l'*imitatio* le principe d'*aemulatio* – au renversement de la suprématie cicéronienne ». (Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 134.)

¹⁶ Erasme, *Collected Works of Erasmus, Literary and educational Writings 3, De conscribendis epistolis, Formula, De Civilitate*, Éd. J.K. Sowards, University of Toronto Press, Toronto, Buffalo, London, p. 71.

¹⁷ Marc Fumaroli, « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre, de Pétrarque à Juste Lipse », op. cit., p. 890.

¹⁸ Erasme, *Collected Works of Erasmus*, op. cit., p. 26.

d'être dans les lettres officielles réglementées par les *artes dictaminis*, prend toute son importance dans le genre de la lettre familière pratiqué par les humanistes.

2) Émergence de la lettre familière

Les lettres que Pétrarque se proposait de regrouper dans son recueil relevaient déjà du registre familier, dans la mesure où il affirmait que son style était peu recherché, et que l'on y trouverait l'image de son âme¹⁹. Erasme pour sa part distingue bien plus d'espèces dans la lettre familière que dans les autres ; elle est donc le genre le plus varié, mais aussi celui qui exige le moins de techniques rhétoriques – quoique les lettres de recommandation, de compliment et de conciliation, qui en font partie, réclament un usage certain de l'amplification. C'est avant tout sa flexibilité qui la distingue des autres. « La lettre familière, parce qu'elle concilie l'infinie liberté du fonds à une rhétorique ouverte et intériorisée, est présentée comme la forme idéale, la seule vraie lettre, l'essence même du genre épistolaire²⁰ ». Le registre et le ton ne sont plus dépendants de la hiérarchie sociale, mais des circonstances de l'échange, auxquelles ils s'adaptent. L'*apte dicere* (l'adoption du style le plus approprié à la matière, à la personnalité du destinataire et à celle de l'auteur) va de pair avec la personnalisation du style.

Vivès et Lipse poursuivent dans la même voie qu'Erasme. Le premier entend rapprocher la lettre de l'entretien ordinaire, et, se démarquant légèrement de son prédécesseur, il fait de la simplicité du style, plus que de sa flexibilité, la caractéristique de la lettre familière. Lipse va plus loin en considérant que presque toutes les sortes de missives (lettres d'affaires sérieuses, d'érudition, et celles qui concernent les affaires familiales) ressortissent du genre familier. Seuls les formulaires et les courriers officiels appartiennent à la catégorie des lettres conventionnelles. Il préconise à son tour l'usage d'un style simple, qui convienne à la fois au sujet de la lettre et à son destinataire. Il recommande d'éviter le superflu et la répétition, la période longue et l'ornementation trop élaborée. Les mots doivent être appropriés et d'usage courant, le style simple, sans étude, apparenté à la conversation de tous les jours.

Nous avons beaucoup insisté sur le lien qui s'établit entre la redécouverte des lettres familières de Cicéron et l'émergence de la familiarité comme catégorie stylistique dominante, mais cela n'a pu être possible, bien sûr, que parce qu'elle trouvait une fonction particulière dans la mise en place d'un nouveau type de relations sociales. Il se crée en effet à partir du milieu du XV^e siècle une nouvelle classe sociale, formée de fonctionnaires cultivés (secré-

¹⁹ Pétrarque, *Aux Amis : lettres familières*, op. cit., p. 33.

²⁰ Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 161.

taires, parlementaires, officiers de justice...) qui font un travail de plus en plus spécialisé, et qui prennent conscience de la Renaissance des arts et des lettres.

Envisagé sous cet angle, l'humanisme correspond à un essai d'émancipation par la culture d'une nouvelle classe sociale qui, pour se faire reconnaître ses droits, s'attachera à définir ses idéaux propres à travers des relations purement formelles établies non plus cette fois de cité à cité ou d'église à église, mais d'individu à individu, quel que soit le rang ou la dignité sociale des intéressés, pourvu qu'ils aient le style et la mentalité requis²¹.

La familiarité est donc ce style qui permet le rapprochement d'individus d'origines diverses.

Bien qu'ils dénigrent parfois la vie de cour, les humanistes ne sont pas ennemis des relations sociales qui leur ont donné naissance ; l'amitié est la valeur fondamentale de leur comportement²².

Finalement, la lettre familière, en s'imposant comme le genre phare de la production épistolaire des humanistes, théorisé dans leurs traités, fait surgir un paradoxe : tout en étant l'image de l'âme, la lettre s'avère une mise en scène de soi travaillée. La spontanéité et le naturel sont en réalité des qualités qui s'acquièrent par un apprentissage, apprentissage plus long et subtil que celui qui conduit à maîtriser un protocole et des formules immuables. C'est ce paradoxe qu'exprime Luc Vaillancourt en écrivant que « la familiarité devient le masque de la rhétorique²³ ».

Enfin, l'héritage cicéronien n'est pas le seul qui revienne aux traités d'art épistolaire humanistes : les *artes dictaminis* conservent malgré tout leur influence – il suffit de voir l'importance qu'Erasme lui-même accorde aux formules de salutation, même si c'est pour les moderniser. La lettre néo-latine se situe donc dans une tension entre les modèles classiques et une tradition médiévale qui, selon l'expression de Guy Gueudet, « ne disparaît pas aussi brusquement que meurent les géants sous les coups de Pantagruel²⁴ ». Peut-on dire que les modèles de lettres en français évoluent de la même manière, prenant leur origine dans le protocole des chancelleries pour finir par mettre en avant une expression personnelle et familière ?

²¹ Pierre Mesnard, « Le commerce épistolaire comme expression sociale de l'individualisme humaniste », dans *Individu et société à la Renaissance*, Presses universitaires de France, 1967, p. 17.

²² *Ibid.*, p. 25. Toutefois, Pierre Mesnard pointe du doigt l'instrumentalisation de leur correspondance, mise au service de leur gloire personnelle (car un grand nombre d'amis et la réception de lettres de remerciement ou d'éloge sont des preuves de leur prestige) ; cet usage égo-centré de la lettre empêche peut-être la naissance d'amitiés profondes et l'émergence d'une expression sincère : « Il semble que l'épître classique en langue savante n'ait pu dépasser le niveau d'un genre littéraire assez extrinsèque, où la virtuosité de la forme l'emportait presque automatiquement sur l'intérêt du sujet » (*Ibid.*, p. 31).

²³ Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 146.

²⁴ Guy Gueudet, *L'art de la lettre humaniste*, op. cit., p. 290.

II) Les modèles de l'art épistolaire en langue vernaculaire à la Renaissance

Si l'on veut savoir ce qui était proposé, à la Renaissance, comme modèle dans l'art d'écrire des lettres en français, il faut prendre en compte non seulement les manuels rédigés à cet effet, mais aussi les recueils de missives publiés. Ces derniers en effet prennent valeur d'exemple, puisqu'ils prétendent offrir au lecteur une langue et un style dignes d'être imités. On peut dire *grosso modo* que l'évolution des manuels et des recueils est parallèle, puisqu'ils font de plus en plus de part au style familier ; mais ce n'est pas parce qu'ils s'éloignent d'une certaine forme d'écriture officielle et cérémonieuse que la figure du secrétaire y est disqualifiée, bien au contraire. C'est ce paradoxe que nous voudrions mettre en lumière.

A) Les manuels

Naturellement, les secrétaires français ont ressenti le besoin de constituer des formulaires en langue vernaculaire, et de théoriser quelque peu leurs pratiques²⁵. Georges Tessier constate néanmoins à cet égard que la chancellerie française à la fin du Moyen Âge se trouve en retard par rapport à celle des autres pays²⁶.

1) La décadence des formulaires

Jusque vers 1370, les recueils de formules restent très rudimentaires, donnant parfois plus de détails sur le tarif des lettres que sur leur contenu. En 1427, un notaire et secrétaire du roi, Odart Morschene, rédige un formulaire qui marque un progrès très net sur les précédents, en raison des commentaires et gloses dont il l'enrichit, et de la variété des formules qu'il répertorie. Toutefois, l'amélioration s'arrête là : les formulaires suivants se contentent en effet de se calquer sur lui. On retrouve les divisions de son recueil dans le formulaire classique des lettres royaux²⁷ imprimé au XVI^e siècle sous le titre : *Le Grand Stille et prothocolle de la Chancellerie de France* dont les nombreuses éditions attestent le succès. Cet ouvrage, ainsi

²⁵ « Presque inaperçus dans les œuvres passées à la postérité, les secrétaires ont, cependant, composé quelques écrits d'un caractère théorique sur la chancellerie. Tantôt ils ont reproduits ou complétés d'anciennes inscriptions, tantôt ils ont procédé à la rédaction des usages suivis à leur époque. Ces écrits figurent soit dans leurs formulaires, soit dans les recueils manuscrits qu'ils faisaient exécuter pour garder le texte des privilèges accordés à leur confrérie, soit encore dans les grandes séries de copies entreprises sous la direction de personnages comme Séguier ou Achille de Harlay », explique Hélène Michaud. (*La Grande chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle (1515-1589)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, Introduction, p. 7).

²⁶ Georges Tessier, « Les formulaires de la chancellerie royale française », *Diplomatique royale française*, Paris, A. et J. Picard, 1962, p. 266.

²⁷ On appelle « lettres royaux » les lettres émanées du roi, scellées du grand ou petit sceau, signées « De par le roi et son conseil ». L'expression s'oppose à « lettres missives ».

que *Le prothocolle des notaires*²⁸, sont souvent accompagnés du *Guidon des secrétaires et manières de rescrire lettres missives*.

Le *Guidon des secrétaires* donne vingt-huit lettres modèles, en majorité des lettres du roi au pape, à des princes étrangers, ou à des prélats, mais aussi quelques lettres d'un ami à un autre, ou d'un sujet à son prince. L'ordre dans lequel elles se succèdent ne semble révéler aucun principe organisateur. Les lettres-types du roi sont uniquement à la première personne du pluriel (« nous » de majesté) et toutes les lettres aux inférieurs commencent par « notre aimé et féal ». Certaines sont données en entier, d'autres ne présentent que la salutation et, pour le reste, des commentaires introduits par « nota ». En voici un exemple :

Nota que le roy ne dit a nul archevesque ou evesque de ce royaume reverend / Mais dit nostre amé et féal et leur prie et mande, neantmoins il fault en recommandation de benefice qui les prie et ne mande pas et dit donne. Et escript en parchemin et en queue, et ne dit point nostre seigneur soit garde de vous et ne signe point se ce n'est en recommandation de benefices, et dit conseiller, car de leur ordinaire tout prélat de ce royaume sont conseiller du roi²⁹.

Pour les exemples de lettres du roi, nous avons donc affaire à des lettres closes, caractérisées par un protocole plus lourd que celui des lettres missives³⁰, et qui ne peuvent intéresser que les secrétaires de métier. De plus, la reprise incessante du *Grand Stille*, qui ne tient pas compte de l'évolution des pratiques, aboutit à créer un décalage entre elles et des normes devenues désuètes : « Le traité de Morschene, qui, de par son autorité même, n'est pas négligeable, offre, en fait, peu de ressources pour l'étude des lettres royaux expédiées au cours du XVI^e siècle, tant celles de ses affirmations qui peuvent être contrôlées apparaissent périmées », affirme Hélène Michaud³¹. C'est seulement dans les années 1580 que des formulaires vraiment nouveaux voient le jour. Pour le dire brièvement, le formulaire est alors un genre décadent. Si la chancellerie a été à l'origine de l'élaboration d'une nouvelle rhétorique épistolaire au Moyen Âge, en revanche, à la Renaissance, elle laisse les innovations à des manuels français davantage inspirés des théoriciens latins du XV^e siècle.

²⁸ Nous avons consulté l'édition suivante : *Le prothocolle des notaires, tabellions, greffiers et sergents, contenant la forme et manière de faire tous contrats, actes de justice, commissions et rapports de sergents à cheval et à verge, inventaires, comptes, demandes et autres choses singulières, nouvellement imprimé, auquel est ajouté le Guidon des secrétaires et manières de rescrire lettres missives*. Ed. Galiot du Pré, 1528. Mais on le trouve publié dès 1517.

²⁹ *Le Guidon des secrétaires*, op. cit., feuillet CCLII verso.

³⁰ Hélène Michaud propose la distinction suivante : « C'est par leur formulaire simplifié que ces lettres dites lettres missives, se sont distinguées dans la série plus large des lettres closes. A la différence de ces dernières aussi, elles gardent, dans tous les cas, un caractère personnel et ne sont jamais destinées à la diffusion » (*La Grande chancellerie*, op. cit., p. 230).

³¹ *Ibid.*, p. 9.

2) Les manuels français : valorisation du style familier

Guy Gueudet a établi que « les mêmes traités de la fin du XV^e siècle, qui ont préparé et parfois influencé l'épanouissement de la théorie épistolaire latine à l'époque d'Erasme, ont été également utilisés par les premiers auteurs qui réglementèrent l'art de l'épître dans la langue nationale³² ». Le premier d'entre eux est Pierre Lefèvre, dit Fabri, dont *Le grand et vrai art de pleine rhétorique* a été édité de façon posthume en 1521. L'ouvrage, de portée très large, comprend un chapitre consacré aux épîtres et un autre aux missives, sans que soit nettement précisé ce qui les distingue, mis à part que la lettre missive doit être brève. Il se montre encore l'héritier des *artes dictaminis* à travers une attention soigneuse portée aux salutations, suscriptions et superscriptions, et reprend l'assimilation des trois parties de la lettre à un syllogisme : « Toute epistre est partie en trois, comme ung argument qui est de maieur, mineur et de conclusion, que les orateurs disent la cause, l'intention et la conséquence³³ ». Mais il se démarque des *dictatores* en considérant que ces trois parties peuvent être placées dans n'importe quel ordre. De même, quand il édicte les étapes d'une demande en bonne et due forme (démontrer que la demande est justifiée, qu'il est possible de la satisfaire, et fixer une rémunération), il ajoute aussitôt que l'on n'est pas obligé de mentionner chacune de ces choses dans toutes les lettres missives³⁴.

Sa distinction des trois styles repose de manière très traditionnelle sur la position sociale du scripteur par rapport à son destinataire : on écrira « en ensuyvant la doctrine de haulte, basse et moyenne substance ia declarée au premier livre. Aussi est-il trois manieres de gens a qui l'en rescript : ou c'est a plus grand que soy, ou egal, ou a moindre³⁵ ». Pourtant, au-delà de cette répartition rebattue, on décèle une possible attention portée à la personnalité propre du correspondant : à ceux qui ne prennent pas plaisir à recevoir des lettres, on doit écrire brièvement, tandis qu'on adressera des lettres élégantes et ornées à ceux qui aiment les lire³⁶. Notons aussi qu'il n'y a pas de normes dans l'échange amical : « Se l'en rescript a son amy, l'en peult rescrire court ou long et a son plaisir, car l'amy prend tout a plaisir³⁷ ». Cette liberté préfigure le rejet des cérémonies qui deviendra dans les recueils de lettres familières la garantie de la sincérité. Il affirme en outre sa préférence pour le style « commun et familier » qu'il

³² Guy Gueudet, *L'art de la lettre humaniste*, op. cit., p. 282.

³³ Pierre Lefèvre, *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, Éd. A. Héron, Slatkine Reprints, Genève, 1969, p. 199. Voir ci-dessus note 6.

³⁴ *Ibid.*, p. 203.

³⁵ *Ibid.*, p. 194.

³⁶ « Il est plusieurs gens qui de leur condition n'en prennent a plaisir chose que l'en leur rescripve, tant soit joyeuse ; et a ceulx la sommairement et brief l'en doibt rescrire. Les aultres sont ioyeuses de lire lettres, et a ceulx la l'en doibt rescrire elegantement et tresaorneement ». *Ibid.*, p. 204-205.

³⁷ *Ibid.*, p. 205.

présente comme un juste milieu : « Et soyez certains que le plus beau langage qui soit cest le commun et familier qui nest de haultz termes trop scabreux et escumez du latin, ou de bas termes barbares, ou ne sont cogneuz que en ung lieu³⁸ ». Un autre manuel, le *Style et Manière de composer, dicter et escrire toute sorte d'Epistres ou lettres missives*³⁹, place également le style familier entre le bas et le grave, mais il va plus loin, recommandant de s'en tenir partout à ce moyen terme, susceptible de convenir en toutes circonstances. Cela implique donc que l'on puisse user de ce style avec des destinataires qui ne sont pas des familiers.

Étienne du Tronchet, auteur d'un recueil modèle de deux cent quarante-neuf lettres, intitulé *Finances et thresor de la Plume françoise* (1572), reprend, dans son introduction, la répartition classique des styles en fonction des destinataires et des matières traitées. Le style élevé, qu'il appelle « souverain », servira aux « lettres d'affaires d'Estat, de Princes et Potentatz, qui sont personnes importantes et qui n'eschivent guieres que de matieres graves⁴⁰ ». Il leur adjoint les édits, les promulgations de lois, les lettres de chancellerie, les instructions des ambassadeurs. La lettre « de compliment » qui représente un niveau de style intermédiaire, doit être consacrée à des sujets « de moyenne qualité » entre « personnes signalées et de quelque respect ». Enfin, le style familier est propre aux affaires « ordinaires et domestiques », « quand un Maistre escrit a son serviteur, un Mary a sa femme, un Pere a ses enfans, un homme de basse condition a un autre, ou un grand pour matiere de basse qualité ». Toutefois, il ne se tient pas de manière rigide à cette règle : d'une part, le style familier pourrait être très bien employé dans toutes sortes d'écrits (« discours, dialogues et semblables choses ») parce qu'il est propre à donner quelque enseignement, et d'autre part, l'épistolier talentueux doit être capable d'éviter les fautes de goût, en mêlant « dextrement quelque traict parmy l'un et parmy l'autre qui vous face juger par une seule manière d'escrire capable de toutes les trois ». Il adopte donc finalement l'*apte dicere* erasmien.

Les principaux manuels d'art épistolaire en français, parce qu'ils sont des synthèses d'emprunts faits à des ouvrages antérieurs, présentent globalement une théorie un peu floue. Le mélange des deux influences qu'ils tentent de concilier (l'influence médiévale, qui induit l'usage des différents styles en fonction de la classe sociale des destinataires, et l'influence latine, qui associe le genre épistolaire au « sermo », style conversationnel) conduit à une cer-

³⁸ *Ibid.*, p. 205.

³⁹ La première édition de ce texte date vraisemblablement de 1553. Il reprend les considérations de Fabri. Pour avoir la liste des éditions connues du *Stile et Maniere*, on se reportera à Guy Gueudet, « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire », *op. cit.*, p. 88-89.

⁴⁰ Étienne Du Tronchet, *Finances et Thresor de la plume françoise*, Paris, Nicolas du Chemin, 1572. Cette référence et les suivantes sont tirées de l'introduction non paginée.

taine indétermination concernant le style familier, dont l'usage, qui tend à se généraliser en théorie, est laissé à l'appréciation de l'épistolier. La variété des situations d'énonciation et des matières traitées montre bien que ces recueils ont peu de choses en commun avec des formulaires destinés à la formation des secrétaires de chancellerie. A priori, on voit mal quel rapport il pourrait y avoir entre les pratiques hypercodifiées de ces derniers et l'émergence de la lettre familière, qui vient de l'épistolographie humaniste, et sans doute aussi des pratiques sociales, mais nullement des écritures officielles. Pourtant, la figure du secrétaire reste présente à l'esprit des auteurs de manuels ; si, au départ, elle n'est mentionnée que pour mieux être écartée, elle finira, au siècle suivant, par avoir une place prépondérante, jusque dans les titres de ces ouvrages. Nous voudrions essayer de saisir l'évolution de cette figure, et ce qu'elle implique en termes de déplacement des valeurs rhétoriques.

3) La place des secrétaires dans les manuels : une exclusion paradoxale

Les auteurs de manuels d'art épistolaire, en latin comme en français, n'écrivent pas pour les secrétaires. Dans le *De conscribendis epistolis*, Erasme affirme (avec une pointe de condescendance peut-être) qu'il ne peut rien pour ceux « dont la plume n'est pas libre » :

Mais tandis que je me précipite dans une autre direction, je suis rappelé en vol, pour ainsi dire, et je me fais tirer les oreilles par une horde de secrétaires qui sont chargés de la correspondance des princes. « Et nous, disent-ils, nous ne sommes pas dignes d'être mentionnés, comme les mégariens ? » La vérité est qu'il serait difficile de donner une direction à ceux dont la plume n'est pas libre. De même que Martial dit qu'un cuisinier devrait avoir le palais de son maître, de même ils sont obligés de s'incliner devant les caprices des princes. Je leur donnerai seulement en passant ce conseil de rechercher en toute occasion un empressement éclairé, un langage clair et de garder en particulier à l'esprit les bienséances. Cela n'a pas de rapport avec leur propre inclination mais avec la « fortune » et le caractère de ceux au nom desquels ils écrivent⁴¹.

L'argument semble spécieux, dans une certaine mesure : Erasme conseille en effet par ailleurs d'écrire des lettres fictives pour s'entraîner, mais qu'est-ce qu'être secrétaire, sinon écrire à la place d'autrui comme on le fait pour répondre à un sujet d'exercice ? Il nous semble que la remarque de l'humaniste montre davantage son mépris pour ceux qui ne peuvent, en raison de leur profession, accéder à l'infinie liberté de la lettre, qu'elle ne révèle une incompatibilité fondamentale entre sa méthode d'apprentissage et la formation d'un secrétaire.

⁴¹ « Sed ecce properanten alio, me velut e cursu revocat, auremque vellicat secretariorum chorus, qui principibus sunt ab epistolis. Itane nostri, inquiunt, ὥσπερ τῶν μεγάρων οὐδείς λόγος ; Verum his difficile sit aliquid praescribere, quorum calamus liber non est. Sed quemadmodum praecipit Martialis, ut coquus habeat gulam domini, itidem isti coguntur affectui principum servire ; quod illud tantum obiter admonebo, ut ubique doctam sermonis facilitatem, ac perspicuitatem sectentur, ac decori cum primis meminerint. Id metiendum erit, non ab ipsorum animo, sed ab eorum fortuna, moribusque, quorum nomine scribunt ». Erasme, *De Conscribendis epistolis*, Éd. Jean-Claude Margolin, *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami*, North Holland Publishing Company, Amsterdam, 1971, *Ordinis primi*, t. II, p.314-315.

Pierre Fabri ne prétend pas non plus s'aventurer sur le terrain de ceux que l'on pourrait appeler les « professionnels » : « Je laisse les usages de la chancellerie, des tabellions, greffiers et notaires qui font leurs intitulations selon la noblesse de leur entendement et des coutumes locales ou ils escripvent⁴² ». Sans reculer, pourtant, devant la contradiction, il garde pour la fin quatre types de lettres qu'un prince peut écrire à un inférieur, illustrées par cinq exemples. Il précise cette fois-ci : « Et touche ceste manière cy de rescrire aux secrétaires, tabellions, notaires et greffiers, lesquelz, combien qu'ilz ayent leur formulaire et stille de proceder, si en convient-il parler quelque pou en general⁴³ ». En réalité, ces lettres n'émanent pas d'un quelconque formulaire de chancellerie qui garantirait leur authenticité ou leur réalisme : elles sont tout bonnement tirées d'un manuel latin de Franciscus Niger⁴⁴.

À y regarder de plus près, ces cinq exemples de missives royales apparaissent comme un ensemble peu cohérent et peu vraisemblable. Tout d'abord, des lettres remplissant la même fonction sont tantôt séparées et tantôt rassemblées dans la même catégorie⁴⁵. Ensuite, les salutations sont celles qui conviennent à des lettres patentes (« Augustin, par la grace de Dieu, duc de Venise, de... etc. », « Frederic par grace divine empereur des Romains », etc.⁴⁶) alors qu'elles sont bien présentées comme des missives. Enfin, le jeu des pronoms personnels semble quelque peu aléatoire : les exemples font alterner la première personne du singulier et le « nous » de majesté, sans qu'on puisse y trouver une raison, et les destinataires sont systématiquement tutoyés, ce qui n'est jamais le cas dans les vraies lettres des princes à leurs inférieurs. Mais pour cette dernière bizarrerie, il existe une explication donnée par Guy Gueudet :

Les quattrocentistes avaient fini par imposer le retour, en latin, au tutoiement cicéronien et Niger le confirmait par ses exemples ; aussi, tout en reconnaissant que " la manière de François n'est point de parler par toy l'ung a l'autre ", Fabri décide-t-il de suivre l'usage de son modèle⁴⁷.

⁴² Pierre Fabri, *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, op. cit., p. 196.

⁴³ *Ibid.*, p. 285.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 284. Guy Gueudet note à ce propos que Fabri les a déplacées : tandis que la structure de Niger mettait l'accent sur l'opposition entre les « lettres simples » (n'abordant qu'un seul sujet) et les « lettres mêlées », cette opposition se fait, chez Fabri, entre celles « qui se font des moindres aux greigneurs [*plus grands*] et de egaulx a leurs amys et compaignons » et « l'aulture manière de lettres missives royales », autrement dit, entre les lettres écrites par le commun des épistoliers, et celles qui émanent des professionnels de la correspondance officielle.

⁴⁵ Les deux premières lettres portent des noms différents (« lettre de foy » et « lettre de familiarité ») alors qu'elles ont le même objet : recommander un tiers au destinataire. La seule différence entre les deux est que, dans le second cas, ce tiers est un « familier » du prince ; mais ni le plan ni le style ne semblent en être affectés. Au contraire, la catégorie suivante (« lettres missives édictives ») contient deux types de lettres : les interdictions (« lettres missives inhibitoires ou commandement de deffense ») sont distinctes des résolutions prises sur des sujets comme la paix ou la guerre. Enfin, la « lettre promotive » serait consacrée à l'annonce de l'obtention d'un bénéfice ou d'un office à l'intéressé. Pierre Fabri, *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, op. cit., p. 285-293.

⁴⁶ Selon les normes de la chancellerie française, les lettres patentes débutent par la suscription traditionnelle : « N... par la grâce de Dieu roi de France », susceptible éventuellement d'additions. (Hélène Michaud, *La Grande chancellerie*, op. cit., p. 212).

⁴⁷ Guy Gueudet, « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire », op. cit., p. 95.

Les lettres que Fabri nous propose sont donc des adaptations du latin, et non le reflet d'une pratique réelle : dans ce cas, quelle peut bien être la valeur de ces exemples ? On pourrait invoquer l'imitation servile de son modèle, mais cette imitation n'est pas si servile, puisque notre auteur a pris la liberté de les ordonner autrement et de les rassembler en fin de chapitre. Faut-il penser qu'elles ont une fonction pour ainsi dire « décorative » ? Nous ne sommes pas loin de le croire. Nous formulons volontiers l'hypothèse que ces lettres par secrétaires viennent augmenter la variété des missives, et que, bien qu'il ne veuille pas s'adresser à ces professionnels, Fabri ne peut se résoudre à les ignorer. Toutes factices qu'elles sont, ces « missives royales » ajoutent un peu de prestige à son manuel.

4) Le « gentilhomme secrétaire », expert en savoir vivre

Sous la plume de Fabri, le nom « secrétaire » est associé à ceux de notaires, tabellions, greffiers, tous fonctionnaires spécialistes du protocole ; mais un changement de sens s'annonce dans la préface du *Stile et Maniere*. Même si elle semble à première vue reprendre mot à mot une phrase de Fabri, on note un déplacement surprenant :

Protestant sur le tout ne vouloir deroguer ne prejudicier a quelconque stile ou usage de Chancellerie, Tabellions, Greffiers, Notaires, et autres qui font leurs intitulations, rescriptions et lettres selon la noblesse de leurs entendemens, et des coustumes locales ou ils escrivent, car a present n'est l'intention de traicter de bules, lettres patentes ou autres rescrits concernant l'art de la pratique : mais seulement de celles qui appartiennent a un gentilhomme bon secrétaire François⁴⁸.

Voilà le secrétaire devenu un gentilhomme épistolier, appartenant maintenant à la catégorie opposée à celle des tabellions...

Le déplacement se confirme chez Du Tronchet. Lui-même secrétaire de Catherine de Médicis, il s'adresse à ses confrères dans la préface des *Finances et Thresor* et se propose de redorer le blason de son métier : il précise la définition de chaque style « afin de nous en pouvoir servir avec plus d'ordre qu'il n'a esté observé jusques icy par l'indignité de ceux qui n'ont cogneu ou qui ont mesprisé la dignité de nostre estat⁴⁹ ». La préface confirme que les préoccupations professionnelles sont bien présentes à son esprit : il y précise quels styles conviennent aux Grands et aux écrits officiels, et recommande la lettre de compliment « aux lieutenans de Roy et aux ambassadeurs qui ont affaire avecques plusieurs pour la correspondance de leurs charges, mesmement quand ils escrivent aux autres leurs compaignons deleguez en

⁴⁸ *Le Stile et Maniere de composer, dicter et escrire toute sorte d'espistre ou lettres missives, tant par response que autrement*, Paris, Jean Ruelle, 1556, fol. 2 verso.

⁴⁹ Étienne Du Tronchet, *Finances et Thresor de la plume françoise*, op. cit., préface non paginée. En fin de préface, il ajoute : « si vous n'entendez bien tout cela, ou a peu près, vostre dam, pour-quoy vous appelez-vous secrétaires ? » Il est donc certain qu'il ne s'adresse pas à des amateurs désireux de s'initier à l'art d'écrire des lettres.

diverses contrées, pour estre telles lettres sujettes a estre souvent communiquées aux Seigneurs avecques lesquels ils negocient pour maintenir la grandeur et reputation de leurs maistres ». On pourrait donc s'attendre à trouver une certaine proportion de modèles de lettres émanant des princes et de leurs lieutenants ou ambassadeurs, traitant de sujets politiques...

Mais le contenu du formulaire est presque sans rapport avec la préface. Les lettres ne sont pas ordonnées en fonction des trois styles, les formules de salutation et de valédiction sont supprimées, et seul le corps de la lettre, voire un petit extrait, est offert au lecteur. En outre, le recueil ne comporte que des lettres vraisemblablement écrites par Du Tronchet à des seigneurs, à ses amis, et parfois à une dame. Mais surtout, elles sont dominées par des préoccupations relevant de la morale et de la politesse : on pourrait dire qu'elles constituent un manuel de savoir-vivre avant d'être un manuel d'art épistolaire⁵⁰. Du Tronchet cultive donc l'ambiguïté de la figure du secrétaire : tandis qu'il revêt dans la préface l'allure du professionnel au service des Grands, il se montre, à travers ses exemples, sous les traits du parfait gentilhomme. Mais les deux aspects, en réalité, ne sont nullement contradictoires : c'est sans doute parce qu'il est attaché à la reine et qu'il connaît, de par son métier, les usages de la Cour, qu'il a autorité pour proposer un modèle de relations sociales dont les lettres sont le moyen d'expression. Il peut s'agir aussi pour lui de lutter contre l'image de « savonnette à vilain » que revêtent les charges anoblissantes, et de soutenir les gens de sa profession dans leur accession à la noblesse, en montrant qu'ils en possèdent tout le savoir-vivre. L'année qui suit la parution des *Finances et Thresor* (1572), un règlement de Charles IX autorise les notaires et secrétaires de la maison et Couronne de France à porter soie ainsi que les autres gentilshommes⁵¹.

La genèse des formes épistolaires, souligne Alain Viala, se caractérise par une évolution conduisant de la lettre comme substitut de l'éloquence à la lettre comme substitut de la conversation. Les traductions des lettres de Guévara et de l'Arétin au milieu du XVI^e siècle lancent ce courant mondain, porté en France essentiellement par Georges Chappuys (traducteur du *Courtisan* et du *Traité de la civile conversation de Guazzo*, qui donne en 1568 *Le Secrétaire, comprenant le stile et methode d'escrire en tous genres de lettres missives, extrait de plusieurs sçavans hommes*) et du Tronchet (qui publie un an plus tard ses *Lettres missives et familières*, dans lesquelles la prééminence du registre mondain est plus sensible, et qui mêle

⁵⁰ Voici quelques exemples de sujets de lettres tels qu'ils sont formulés dans la table des matières : « Contre un courtisan abuseur de promesses », « Complainte entre amis de discontinuation de conférence », « Comme il faut excuser une dame », « Contre un detracteur envieux », « Pour envoyer quelque présent », « Excuse d'un homme libre de ce qu'il n'a fait son devoir envers un seigneur qu'il respecte », etc.

⁵¹ Lettres du 15 février 1573.

des lettres fictives et des lettres traduites, notamment de l'Arétin)⁵². Au siècle suivant, les Secrétaires se multiplient. « Ce phénomène est à relier à la multiplication des lettres, à l'organisation de la poste, à la diffusion des marques de civilité et de socialité hors de la Cour à partir des salons », explique Marie-Claire Grassi⁵³.

Le plus connu est celui de Puget de la Serre, édité pour la première fois en 1623 et ré-édité régulièrement par la suite. Il est présenté sous différents titres : *Le Secrétaire à la mode* (1641), *Le Secrétaire de la Cour ou la manière d'écrire selon le temps* (1646), *Le Secrétaire du cabinet, ou la Manière d'écrire que l'on pratique à la Cour* (1680). Tous ces titres révèlent à la fois la volonté de s'adapter aux circonstances de la vie sociale (« à la mode », « selon le temps »), et l'importance de la Cour dans l'élaboration de cet art d'écrire, puisque c'est elle qui sert de modèle à la vie mondaine. « Entre l'anthologie et le recueil de modèles épistolaires, un lien est donc affiché qui rattache la pratique maîtrisée de la correspondance mondaine au domaine de l'éloquence de la Cour. C'est cette même filiation que le titre de *Secrétaire de la Cour* entend affirmer⁵⁴ ». Finalement, c'est toujours le « secrétaire » qui incarne le savoir-faire épistolaire, mais en quelque sorte, c'est la définition-même du secrétaire qui a changé : le modèle du grammairien et du spécialiste des salutations a laissé la place à celui de l'homme de Cour.

On peut se demander si cette évolution de la figure du secrétaire rend compte d'une modification réelle du rôle de certains d'entre eux. C'est une hypothèse à examiner. Il s'avère en effet que le cadre rigide des lettres patentes, depuis déjà le milieu du XIV^e siècle, ne répond plus à tous les besoins d'une administration dont la complexité va toujours en augmentant. L'extension du pouvoir monarchique exige des instruments plus souples, plus simples et plus rapides. La lettre missive est cet instrument, qu'elle prenne la forme de billets autographes ou de lettres par secrétaire. Dans les deux cas, elle garde un caractère personnel⁵⁵. Pour s'assurer de la fidélité de ses serviteurs, le roi doit personnaliser les relations qu'il entretient avec chacun d'eux, ce qui entraîne l'accroissement d'une production épistolaire royale au protocole allégé, dont le but n'est pas de manifester la puissance de l'appareil d'État, mais de faire entendre la propre voix du souverain. Et l'on sait que les secrétaires participent activement à ce développement, car le souverain ne rédige pas seul toutes les missives qui éma-

⁵² Alain Viala, « La Genèse des formes épistolaires en français (XVI^e-XVIII^e siècles) » *Revue de littérature comparée*, 218, 1981, n° 2 (avril-juin), p. 174.

⁵³ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, Armand Colin, coll. « Lire », 2005, p. 14 [Paris, Dunod, 1998].

⁵⁴ Jacques Chupeau, « Puget de la Serre et l'esthétique épistolaire : les avatars du 'secrétaire de la Cour' », *L'Art épistolaire*, C.A.I.E.F., 39, mai 1987, p. 115.

⁵⁵ Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie*, op. cit., p. 229-230.

nent de lui. Il est possible alors que leur aptitude à se couler dans le style de leur maître devienne capitale, ce qui expliquerait qu'ils puissent prétendre à leur tour donner des modèles de lettres personnelles.

Mais la lettre au XVI^e siècle n'est pas seulement un moyen de communiquer pour entretenir les relations et gérer les affaires : avec la publication de recueils travaillés dans le but de plaire à un lectorat, elle acquiert progressivement le statut de genre littéraire – même si la reconnaissance de ce dernier reste toujours problématique. Les recueils publiés montrent tour à tour (ou à la fois) l'influence humaniste de la lettre familière et les préoccupations mondaines qui motivent les échanges.

B) Les recueils de lettres familières publiés

Nous nous appuyons ici sur l'étude de Luc Vaillancourt déjà citée afin de dégager les grands traits de l'idéal épistolaire que dessinent les recueils d'Helisenne de Crenne (*Epistres familiares et invectives*, 1539) Étienne du Tronchet (*Lettres Missives et Familières*, 1569), de Gaspar de Saillans (*Premier livre de Gaspar de Saillans*, 1569), d'Étienne Pasquier (*Les lettres*, 1586), et des Dames des Roches (*Les Missives de Mesdames Desroches*, 1586)⁵⁶.

1) Un grand conformisme social

De manière générale, ces épistoliers cherchent à gagner la confiance de leurs destinataires en montrant qu'ils respectent les codes de leur milieu social et en insistant sur la considération qu'ils ont pour autrui. Le *topos* de modestie est un de ceux qui sont les plus fréquemment utilisés : « dans un milieu qui valorise les révérences, le fait de s'abaisser devant les autres est perçu comme le signe d'une grande civilité [...]. La dialectique du ravalement de soi et de l'exaltation d'autrui participe d'un désir de se distinguer à travers la quête de la perfection⁵⁷ ». Les offres de service font également partie des *topoi* qui construisent l'*ethos* du bon correspondant. Peu importe que ces services demeurent éventuellement virtuels : celui qui les propose veut prouver à travers eux qu'il est un homme (ou une femme) bienveillant-e et généreux(se). On a parfois l'impression que ces épistoliers suivent les instructions d'un ma-

⁵⁶ Dans son panorama des recueils de lettres familières en langue française au XVI^e siècle, Luc Vaillancourt consacre un chapitre à Helisenne de Crenne, et à ses *Epistres familiares et invectives* ; précisons toutefois qu'elles tiennent davantage de la tradition des lettres philosophiques antiques que des lettres familières de Cicéron. Elles font en effet une large place à l'argumentation par l'exemple, construisent un *ethos* avant tout exigeant sur le plan moral, et contiennent bien peu de lieux communs propres au genre épistolaire : ce cadre épistolaire peu crédible fait que ces épîtres n'ont presque rien de commun avec des lettres réellement échangées (comme c'est le cas dans les autres recueils) sans compter que la langue d'Helisenne de Crenne est farcie de latinismes qui la rendent souvent obscure.

⁵⁷ Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 326.

nuel de savoir-vivre, tant ils adoptent parfaitement l'attitude qui convient aux circonstances. Cette sociabilité exemplaire est d'ailleurs un des critères qui justifie la publication de ces recueils destinés à servir de modèle tant au point de vue moral que stylistique.

Il faut noter qu'il y a, parmi les six auteurs de ces cinq recueils, trois femmes : Héli-senne de Crenne, Catherine et Madeleine des Roches. Cette mixité des auteurs se double d'une mixité des destinataires des lettres, mais elle ne prend toutefois pas la même forme et le même sens sous la plume des hommes que sous celle des femmes. Chez du Tronchet et chez Pasquier, la place des femmes demeure limitée : chez le premier, on dénombre seulement dix-huit lettres adressées à des femmes ou écrites par elles, et chez le second, sur les cent quatre lettres proposées par D. Thickett⁵⁸, seules une quinzaine ont un destinataire féminin. La mixité des échanges est un peu plus grande dans le recueil de Gaspar de Saillans, puisqu'il est centré sur la négociation de son mariage. Il écrit bien sûr à son épouse Louise et à sa belle-mère, et propose surtout, sur un total de dix-sept, six lettres émanant de ces deux femmes. Dans les trois cas, les hommes reconnaissent aux femmes la capacité à maîtriser l'écriture épistolaire, et c'est même Louise de Saillans qui établit les termes du pacte épistolaire et fait remarquer à son mari que la qualité de leur relation conjugale dépend de la fréquence de leurs échanges écrits⁵⁹. Du Tronchet, pour sa part, fait preuve de la plus grande humilité face à Diane de Saint-Gelais, se jugeant indigne de répondre à un style si élégant⁶⁰. Quant à Pasquier, il se livre à un échange de sonnets avec Madame du Lys⁶¹. On peut penser qu'il s'agit pour ces hommes, en reconnaissant l'habileté féminine, de montrer qu'ils ne sont pas des vilains, mais qu'ils possèdent un savoir-vivre noble. Une des lettres de Pasquier relate d'ailleurs un débat sur les différences entre les hommes et les femmes, au cours duquel l'épistolier frémit d'horreur face à un individu grotesque venu qualifier les caractéristiques féminines de « singeries⁶² ».

⁵⁸ Etienne Pasquier, *Lettres familières*, éd. D. Thickett, Paris, Genève, Droz, 1974. Il faut garder à l'esprit que l'éditeur n'a pas conservé toutes les lettres familières de Pasquier ; il a écarté celles qui parlaient d'érudition et de religion.

⁵⁹ « Et pour autant que je doute que de long temps ne vous verrons pour cause de ladistance d'en tre nous et du long séjour que faire pourrez par dela en vos affaires, je vous prie trouver bon que nous nous escrivions frequemment, et tant de foyz que l'occasion s'en presentera tant de matiere de que messagiers : car en ce faisant nostre amytié (selon mon esperance) ne demeurera seullement conjointe comme elle est, mais tousjours s'augmentera ». Lettre citée par Luc Vaillancourt, *op. cit.*, p. 304.

⁶⁰ « Mademoiselle, tant plus souvent je reçooy les lettres qu'il vous plaist me mander, et moins je me trouve disposé d'esprit à vous en pouvoir faire responce convenable », Du Tronchet, *Lettres missives et famililères*, 1591, lettre n°135, fol. 223-224.

⁶¹ Etienne Pasquier, *Lettres famililères*, *op. cit.*, p. 400.

⁶² *Ibid*, Lettre à M. de Beaurin sur l'origine des femmes, p. 259.

Les lettres de ces hommes demeurent avant tout le reflet des relations sociales : les sujets des missives adressées aux femmes sont moins variés et portent essentiellement sur les nouvelles personnelles, le mariage, la religion. Les femmes sont exclues de leurs considérations professionnelles, ce qui est, somme toute, logique. Du point de vue du protocole épistolaire, Du Tronchet et Pasquier ne font pas de différence entre leurs destinataires masculins et féminins ; mais Gaspar de Saillans, qui écrit dans un cadre strictement privé, fait sentir à la fois tout le respect qu'il doit à ses beaux-parents et tout l'ascendant qu'il entend avoir sur son épouse, avec qui il ne s'embarasse pas de formules⁶³. On peut donc dire que les recueils d'auteurs masculins présentent, sur la question des relations hommes-femmes, un grand conformisme social.

Il en va différemment chez Helisenne de Crenne, qui s'adresse six fois à des hommes et six fois à des femmes dans ses lettres familières. Elle écrit même à un homme au nom d'un autre homme. Cette recherche de parité tranche avec la mixité limitée des recueils que nous venons de citer. Si l'amour reste un sujet réservé aux femmes, l'amitié sous sa plume est dirigée aussi bien vers les hommes que vers ses compagnes, et prend à plusieurs reprises la forme de la consolation. On ne note pas de différence stylistique entre les lettres adressées aux hommes et celles adressées aux femmes. En revanche, les lettres invectives sont destinées exclusivement à des hommes : tandis que le style familial est placé sous le signe de la recherche d'égalité et d'amitié dans les relations hommes-femmes, le style polémique est donc un moyen de lutter contre la domination masculine. La mixité des relations épistolaires prend donc une dimension bien différente chez Helisenne. On ne retrouve pas sous la plume des Dames des Roches une telle pugnacité : bien au contraire, elles ont pour ambition d'être des modèles d'élégance, de douceur, d'esprit et d'humilité. Cependant, il ne faut pas négliger le fait que leur recueil paraît quelques mois avant celui de Pasquier. Ce dernier s'étonne que leurs esprits se rencontrent tant sur le poème de *La Puce* que sur la publication de leurs lettres. Anne Larsen écrit à ce propos : « Simple coïncidence, ou au contraire parti pris de Catherine de surprendre à nouveau, au même jeu littéraire, l'illustre avocat⁶⁴ ? » Il est possible qu'elles cherchent à prouver que dans le domaine épistolaire, les femmes peuvent faire aussi bien que les hommes, sans rester cantonnées à la maigre place qu'ils leur accordent dans les recueils qu'ils publient. Bien que dans tous les cas, le contenu des missives demeure d'un grand conformisme, il est possible que la lettre familière soit un des lieux où les femmes peu-

⁶³ Luc Vaillancourt, *op. cit.*, p. 290.

⁶⁴ Madeleine et Catherine Des Roches, *Les Missives*, Éd. Anne R. Larsen, Genève, Droz, 1999, Introduction, p. 14.

vent interroger la construction de la norme sociale, tandis que les hommes s'en servent plutôt pour la perpétuer⁶⁵.

En ce qui concerne le *pathos*, c'est l'amitié qui est vraiment mise à l'honneur et qui est supposée être le principe régulateur des relations interpersonnelles. À l'exemple de l'*amicitia* des Anciens, elle est fondée en général sur la vertu et la réciprocité. Il arrive qu'elle soit exprimée dans des termes rebattus, au sein des formules finales des lettres, mais le plus souvent, les épistoliers s'efforcent d'éviter les expressions consacrées. En effet, l'objet de ces lettres est bien moins de persuader le destinataire d'une chose ou d'une autre, que d'entretenir un lien de proximité avec lui : le scripteur a donc besoin surtout de le persuader de l'authenticité de ses sentiments. Or, il semble paradoxal de se dire absolument sincère tout en se parant de toutes les qualités attendues et en se conformant à un modèle de sociabilité très défini. C'est chez Gaspar de Saillans que cette tension est la plus sensible, parce qu'il insiste sur sa franchise tout en recourant de manière systématique à des expressions stéréotypées pour exprimer son amitié. Certains auteurs, toutefois, associent au *topos* de la sincérité le rejet de l'éloquence et la recherche d'un style naturel.

2) Rejet de la rhétorique et de l'éloquence

À des degrés divers, les épistoliers refusent les formules toutes faites et les cérémonies épistolaires. Luc Vaillancourt écrit au sujet de Du Tronchet :

Le rejet des artifices au profit d'une expression qui se voudrait sans détours favorise la bonne entente, la confiance, voire le rapprochement des interlocuteurs. L'épistolier ne manque pas une occasion de souligner qu'il connaît les usages de la correspondance et que, dans des circonstances différentes, ou avec quelqu'un de moins cher à son cœur, il pourrait s'exprimer autrement [...]. Ce serait faire injure à l'ami que de lui servir les formules toutes faites des manuels épistolaires⁶⁶.

Étienne Pasquier choisit pour sa part de supprimer ce qu'il appelle la tête et les pieds des lettres, c'est-à-dire « ces mots de Monseigneur, Monsieur et autres, dont nous faisons les premiers frontispices de nos lettres, et plus encore ceste closture des quatre et cinq lignes de recommandation aux bonnes grâces, qui ne servent que de perte de temps et remplissage de papier⁶⁷ ». Mais l'épistolier écrit-il réellement de cette manière désinvolte à ses correspondants, ou ces suppressions sont-elles faites au moment de la publication, afin de ne pas lasser le lecteur du recueil avec des formules de politesse répétitives ? Cela n'apparaît pas claire-

⁶⁵ Ici, nous manquons d'éléments pour aller plus loin ; il y aurait sans doute un travail approfondi à mener, à travers le prisme de la différence de genre, sur les cinq recueils étudiés par Luc Vaillancourt – mais tel n'était pas son propos.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 246.

⁶⁷ Étienne Pasquier, *Lettres familières*, Genève, Paris, Droz, 1974, p. 2.

ment. Retenons simplement que l'allègement du protocole épistolaire rend à la fois les relations plus personnelles et les lettres plus littéraires.

Les thèmes traités dans ces recueils ne se prêtent guère à l'argumentation dialectique. Toutefois (à l'exception de Pasquier, qui renonce à se limiter à un sujet par lettre, et opte pour une *dispositio* plus lâche, qui convient mieux au style conversationnel), les auteurs marquent encore assez nettement les articulations de la lettre, annonçant en général dans la première partie la cause qui les pousse à écrire, puis consacrant la partie centrale de la lettre à une brève narration ou à une demande, avant de conclure par des recommandations, des protestations d'amitié ou des assurances de souvenir.

En dehors de cette organisation banale, les épistoliers recherchent un style naturel commandé par la sincérité. Même Gaspar de Saillans, qui opte pour le respect des conventions, revendique un « familier langage » et un « parler quotidien, rien fardé ni poli⁶⁸ ». Cela n'exclut en rien la quête de l'agrément et de l'élégance. Du Tronchet parseme ses lettres de tournures savoureuses et n'hésite pas à adopter parfois la gravité convenable à certains sujets. Les Dames des Roches se distinguent par l'emploi d'un vocabulaire riche et fleuri, un certain goût pour l'emphase et pour la comparaison. Elles se donnent pour but explicite de plaire à leur destinataire par le charme de leur style : une lettre bien composée donne satisfaction tant à celui qui la reçoit qu'à celui qui l'écrit. C'est ce plaisir purement intellectuel du « bien écrire » qui distingue le pacte épistolaire mondain des Poitevines. Enfin, chez Pasquier, le style peut varier du tout au tout en fonction des circonstances, tantôt simple et sans ornement, et tantôt multipliant les plaisanteries et les figures.

La familiarité se traduit donc avant tout par un style informel, aux antipodes du formalisme des *artes dictaminis* et des formulaires. Cela ne signifie pas en réalité que la rhétorique soit bannie de ces lettres, mais elle devient pour ainsi dire naturelle, de sorte que l'artifice demeure caché, et n'apparaît pas comme un obstacle à la relation proche et sincère entre les correspondants. L'usage du style familier, assimilé d'abord au style bas, et réservé, d'après les normes de l'épistolographie médiévale, à un certain type de destinataire, a donc connu une évolution importante au cours du XVI^e siècle. Non dispensé d'une certaine recherche d'élégance, il devient l'idéal de toute prose épistolaire. On peut désormais (d'après les ma-

⁶⁸ « Mais si par vostre eloquence de bien dire vous survient appetit de vous mocquer de mon trop familier langage en cedit premier livre, j'entens des lettres missives improprement de ma part escrites (car les lettres des autres qui y sont ne meritent selon mon advis aucune reprehension) il vous plaira iceluy vostre appetit refréner et moderer, bien congnoissans que c'est de mon propre cru, & mon parler quotidien, rien fardé ne poly comme sera aisé a congnoistre » (Lettre liminaire du premier livre de Gaspar de Saillans, citée dans Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 310).

nuels en tout cas) écrire familièrement à des correspondants qui ne sont pas des familiers au sens strict ; le style familial est avant tout celui qui permet de mettre en avant le tempérament du locuteur, sa sociabilité, sa relation directe et sincère avec le destinataire. Luc Vaillancourt souligne que l'élément nouveau de cette familiarité réside dans l'édification de l'*ethos* d'un homme « préoccupé aussi par la coïncidence de l'image qu'il donne de lui-même [par l'écriture] et d'une réalité extérieure au texte⁶⁹ », autrement dit, désireux d'écrire des lettres qui lui ressemblent.

Reste à savoir à présent s'il y a des points communs entre les modèles du genre épistolaire que nous venons d'évoquer et les lettres échangées quotidiennement par la noblesse, sans prétention littéraire. L'attrait du style familial s'y fait-il sentir ? Peut-on dire qu'il y a une évolution commune à l'ensemble du genre épistolaire au XVI^e siècle ?

III) Les lettres de la grande noblesse : une autre culture épistolaire ?

Peu d'études ont été réalisées sur les correspondances de la noblesse, et celles qui existent visent plutôt à comprendre le fonctionnement des rapports (familiaux ou de patronage) à l'œuvre dans ce groupe social, qu'à analyser la rhétorique épistolaire qu'il déploie. On ne trouve donc pas de considération sur le style élevé ou bas des lettres, ni sur leur *dispositio*. Il est probable, de toute façon, que ce ne soit pas en ces termes-là que les nobles pensent leur correspondance. Il faut ajouter qu'à la différence des recueils que nous avons mentionnés précédemment, ces lettres n'étaient pas destinées à la publication. Elles étaient d'ailleurs le plus souvent dictées, ce qui influence nécessairement leur style. Cela ne signifie pas pour autant que les nobles ne sont pas attentifs à la forme de leurs lettres. La première historienne à s'être penchée sur leur style est Kristen Neuschel⁷⁰. Nous nous appuyons ici sur ses travaux, mais aussi sur les remarques faites par d'autres critiques au sujet des lettres du cardinal Charles de Lorraine⁷¹, de Catherine de Bourbon⁷², de diverses princesses de la fin du siècle⁷³, ainsi que sur un épisode particulier de la correspondance de Louis de Gonzague, duc de Nevers⁷⁴.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 395.

⁷⁰ Kristen B. Neuschel, *Word of Honor*, *op. cit.*, p. 73.

⁷¹ Daniel Cuisiat, « Introduction », dans *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, Genève, Droz, 1998, p. 67-72.

⁷² Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, « La correspondance », dans *Catherine de Bourbon-Navarre (1559-1604), réseaux, pouvoir et propagande d'une princesse calviniste*, sous la dir. de Philippe Chareyre, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2005, vol. 3, p. 538-555.

⁷³ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi*, *op. cit.*.

⁷⁴ Xavier le Person, « Le duc de Nevers dans le labyrinthe de la justification : stratégies et mots de la pratique (1585-1586) », dans « *Pratiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002, p. 285-372.

A) Importance des formules de courtoisie

Toutes les études consacrées aux correspondances de la noblesse mentionnent comme leur caractéristique principale l'abondance des formules de courtoisie et le respect d'un certain nombre de normes épistolaires. Seules les lettres aux plus intimes se dispensent partiellement de ces formalités, mais nous y reviendrons plus loin. Il nous faut tout d'abord rendre compte de ce cérémonial épistolaire et du sens qu'il revêt pour les membres de la noblesse.

1) Cérémonial épistolaire et expression de l'affection

Une lettre comporte obligatoirement un certain nombre d'éléments stéréotypés qui en marquent le début et la fin : adresse, suscription, formules d'adieu ou de valédiction, souscription, signature.

Les adresses, le plus souvent sont brèves, limitées au nom du destinataire avec son titre (le plus élevé s'il en possède plusieurs). Ainsi chez Catherine de Bourbon, les adresses de la famille royales sont invariables : « Au roi » pour le roi de France, « au roi de Navarre » ou « au roi monsieur mon frère » pour Henri de Bourbon, « À la reyne mere du Roy, ma souveraine dame » pour Catherine de Médicis, et « À la reine ma dame et seur » pour Marie de Médicis. Les liens de parenté, même les plus éloignés, sont toujours mis en valeur ; ils sont placés avant le titre quand il y a en a un : « À mon cousin M. le maréchal de Matignon », « À mon cousin M. le connestable⁷⁵ ». Il existe cependant de nombreuses variantes, en fonction de l'identité du ou des destinataires – certains ont droit à des adresses plus longues (les gens de justice et de finance notamment, qu'il importe ainsi de bien disposer pour être bien servi) : « À Monsieur de Bauldry, conseiller du Roy mon seigneur et frere, et tresorier de France en la generallité de Touraine et l'ung de mes conseillers et secrétaires », « Au sieur Loyart, Conseiller du Roy mon seigneur et frere et auditeur en sa chambre des comptes⁷⁶ ».

L'identité du porteur influence également la forme de l'adresse. En effet, si le porteur est un proche, l'adresse peut être réduite à sa plus simple expression : « A madame », par exemple. S'il est un inférieur ou une personne peu connue, il convient d'inscrire une adresse à la hauteur du rang du destinataire, sans tenir compte du lien plus intime qui peut exister entre les correspondants⁷⁷.

La suscription est en général encore plus simple que l'adresse. Eugénie Pascale constate chez les femmes de la grande noblesse que les lettres au roi commencent à peu près toutes par

⁷⁵ Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, *Catherine de Bourbon-Navarre*, op. cit., p. 541-542.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Eugénie Pascale, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi*, op. cit., p. 101.

« Sire » ou « Monseigneur » et que celles destinées à d'autres princes ou princesses s'ouvrent par « Madame » ou « Monsieur »⁷⁸. Mais là encore, il existe mille nuances dans le choix de la suscription. « Henriette de Nevers et Charlotte de Bourbon-Montpensier s'adressent à leur mari par un respectueux "Monseigneur", peut-être en raison de leur statut particulier de princes étrangers⁷⁹ ». Les étrangers, en effet, qu'ils soient souverains ou instances importantes de pouvoir, ont droit aux épithètes les plus respectueuses.

Ainsi, Louise de Coligny, lorsqu'elle s'adresse aux membres du conseil de « la ville et canton » de Berne, écrit : « Magnifiques Seigneurs, s'en retournant par devers vous Monsieur d'Erlac... », ou encore : « Nobles, puissants et magnifiques Seigneurs, d'autant que par la lettre que madame l'Amirale écrit à vos Excellences... ». Elle écrit également, avec plusieurs membres de la famille de Nassau, à la municipalité de Goës : « Honorables, sages et discrets Seigneurs nos bien bons amis⁸⁰ ».

Les formules de salutation sont généralement absentes. On voit ici que l'entrée en matière est plus abrupte que celle qui est recommandée par les manuels, même pour la lettre familière néo-latine⁸¹ ; elle s'apparente plutôt à celle des manuels de lettres familières en français. Les princesses s'adressent au roi ou à la reine sans grande cérémonie ; à Henri IV, la Maréchale de Retz peut mettre par exemple : « Sire, ce porteur qui a l'honneur d'être connu de votre Majesté » (B.n.F, Ms Fr 3645, fol. 85) ; à Marie de Médicis, Charlotte Brabantine de Nasau écrit : « Madame, j'envoie ce gentilhomme apprendre de l'état de santé de Votre Majesté (B.n.F., Ms Fr 3832, fol. 106).

Les formules d'adieu sont pour leur part plus élaborées. Elles intègrent souvent une promesse de service ou d'amitié, car « il s'agit de renforcer le lien avec le destinataire au-delà de la lecture de la lettre⁸² ». Quand on sollicite l'aide d'un personnage important, ministre ou prince, on promet de rendre le service à l'occasion. Ainsi chez Catherine de Bourbon : « m'en revancheray en tout aultre endroit où je pourré avoir le moïen », « je vous seray obligée pour m'en revancher d'aussy bon cœur⁸³ ». Lorsque l'épistolier-e donne un ordre, il peut aussi terminer en rappelant qu'il souhaite être obéi : « et m'assurant que vous y ferez tout devoir », « et espérant que vous n'y ferez faulte »⁸⁴. Viennent à la suite le souhait d'une bonne santé, ou d'une heureuse et longue vie, ainsi que la demande d'être tenu dans les bonnes grâces de son destinataire. Ces prières finales sont relativement stéréotypées : la forme la plus impersonnelle consiste à souhaiter à son destinataire que Dieu le tienne « dans sa sainte garde », ou « dans sa

⁷⁸ *Ibid.*, p. 79.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Erasme conserve en effet l'usage de la salutation, même s'il préconise de la rendre la plus simple possible. (« De conscribendis epistolis », *Collected works of Erasmus*, *op. cit.*, p. 55-56).

⁸² *Ibid.*, p. 80.

⁸³ Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, *Catherine de Bourbon-Navarre*, *op. cit.*, p. 543.

⁸⁴ *Ibid.*

sainte et digne garde », tandis que le souhait d'une longue et heureuse vie est plus familier⁸⁵. Mais avec les plus proches, ces formules de valédiction sont généralement plus réduites : de simples « bonjour », « bonsoir », « adieu », ou « je vous baise les mains » suffisent. Il faut cependant remarquer que, même si l'identité du destinataire détermine en partie le choix de la formule conclusive, il s'adapte aussi au contenu de la lettre (mandement, sollicitation, courtoisie, badinage...).

Reste enfin la souscription, détachée du corps de la lettre⁸⁶, dans laquelle l'épistolièr-e, se désignant lui (elle)-même sous tel ou tel nom (sœur, mère, serviteur, cousin, ami-e...), précédé de tel ou tel adjectif (« Votre très obéissante sœur », « votre très affectionné cousin »...), définit la position dans laquelle il se place par rapport à son correspondant. Ici encore, les variantes possibles sont multiples et tiennent à plusieurs critères. Daniel Cuisiat note que chez le cardinal de Lorraine, « la souscription la plus courante, celle en particulier des lettres aux personnes de moindre importance, est "vostre bon", ou "vostre meilleur amy"⁸⁷ ». Il en va de même chez Catherine de Bourbon. Lorsqu'un lien de parenté unit les correspondants, il est rappelé à ce moment-là. Dans les rapports de hiérarchie, la souscription n'est pas nécessairement figée : Charles de Lorraine termine ses lettres à Philippe II avec des formules qui « vont en se compliquant et en s'amplifiant au fil des années, ce qui doit témoigner à la fois d'une évolution personnelle du cardinal et d'un changement dans les mœurs⁸⁸ ». Il met d'abord : « vostre très humble serviteur », puis « De vostre magesté très humble serviteur », pour arriver à « baise très humblement les mains de vostre magesté, son très humble serviteur ». Son appartenance à l'Église lui permet également de se désigner comme « frère » lorsqu'il écrit à d'autres religieux. Le choix des adverbes et des adjectifs qui précèdent le nom dans la souscription exprime sans aucun doute des nuances perçues par le destinataire, même si elles ne sont pas toujours sensibles pour le lecteur du XXI^e siècle.

La souscription est parfois liée syntaxiquement à la formule de politesse : « me suffira [...] de prier Dieu qu'il vous doint bonne et longue vie et ce que bien vous desyre vostre humble et entierement bon amy », « Vous n'avez tous trois que ceste lettre qui est de vostre

⁸⁵ *Ibid.* (Toutes les formules finales de Catherine de Bourbon ont été répertoriées par Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko.)

⁸⁶ Seule cette souscription, placée au-dessus de la signature, toujours en bas à droite, fait l'objet d'une mise en page particulière, tandis que le reste de la lettre se présente d'un bloc. Eugénie Pascal fait remarquer à ce propos que les épistolières ne respectent pas en ceci les recommandations d'un Fabri, qui juge qu'on ne doit signer en bas à droite qu'avec un plus grand que soi. Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi*, op. cit., p. 83.

⁸⁷ Daniel Cuisiat, *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, op. cit., p. 68.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 67.

tres humble frere a vous faire servisse⁸⁹ ». Cette liaison est interprétée différemment selon les critiques. Daniel Cuisiat estime qu'elle donne du naturel à la conclusion de la lettre et ajoute : « il est à remarquer que ce procédé [...] fait disparaître la mention du lieu et de la date⁹⁰ ». Marie-Claire Grassi cite au contraire l'avis du théoricien Le Gallois de Grimarest qui fait de cette liaison la marque d'une grande déférence : « On souscrit par la première personne en liant la dernière phrase le mieux que l'on peut avec celle qui précède, surtout quand on écrit à de grands seigneurs car c'est une impolitesse de terminer une lettre sans transition. C'est leur marquer le peu d'attention que l'on a eue à la composer⁹¹ ».

On est également frappé par les expressions hyperboliques de la fidélité, de l'affection, et de la reconnaissance, qu'elles soient placées dans les formules finales ou au cœur de la lettre. Elles sont constituées d'un certain nombre de lieux communs, parmi lesquels figurent la promesse de mourir pour le service de l'autre, ou l'assurance d'être l'ami-e le (la) plus affectionné-e⁹². Une certaine proportion de ces lettres est même consacrée uniquement à la manifestation de ces sentiments, sans véhiculer d'autre contenu informatif. C'est à la cour de Henri III que cette expression atteint sa forme la plus raffinée, la plus alambiquée et la plus outrée, comme le souligne Jacqueline Boucher⁹³. Mais on peut remarquer déjà que l'emphase et le manque de simplicité caractérisent ce type de lettres dans la génération précédente. Voici à titre d'exemple une lettre de Charles de Lorraine adressée à Diane de Poitiers entre 1556 et 1559 :

Je ne me puis garder de vous remercier ancores de la particuliere grace que m'avez faicte et du singuller contantement que j'en ay, me mectant an paine de vous pouvoir de plus en plus servir et ayant bon espoir d'en recueillir bon fruit non moins pour vous que pour moy, ne pouvant doresnavant estre aultre mon interest que le vostre, de quoy Dieu soit loué tant pour le moien que me donne de vous fayre tel devoir que meritez et donner à paroistre par la suite de mes actions ma vive reconnoissance que pour pouvoir par plus grand effect ayder à l'entyer retablissement de sa sainte religion⁹⁴.

L'éditeur n'a pu préciser ici quel immense service Diane avait rendu au cardinal ; ce qui nous frappe au point de vue de la forme, c'est la complexité de la syntaxe, le soin apporté par l'épistolier à ne laisser aucun nom sans adjectif pour le qualifier, et les redondances, voire les répétitions qui produisent l'amplification.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 68.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, op. cit., p. 51-52.

⁹² Les nobles expriment leur affection et leur fidélité avec nombre de superlatifs : ils se disent « le plus fidèle », « le plus affectionné », etc... Kristen B. Neuschel, *Word of Honor*, op. cit., p. 129

⁹³ Jacqueline Boucher, « D'autres formes de raffinement épistolaire », dans *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 951-955.

⁹⁴ *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, op. cit., p. 350.

2) Le positionnement par rapport au destinataire

Kristen Neuschel nous met en garde contre la tentation de faire une distinction entre de vides échanges de mots ou d'objets et des échanges supposés signifiants de loyauté ou de faveur. Tous ces échanges, qu'ils paraissent creux ou consistants, expriment en réalité la substance des relations nobiliaires. Elle insiste en effet sur le fait qu'il n'y a pas d'une part un contenu de la lettre, et des formules de courtoisie d'autre part : ces formules mêmes constituent l'aliment de l'échange, car la courtoisie le perpétue en créant un débit et un crédit et cet échange est substantiel en ce qu'il est celui de la reconnaissance d'un statut – le statut de personnage honorable⁹⁵. Les lettres constituent donc pour la noblesse, outre un moyen d'envoyer des nouvelles, un signe de reconnaissance mutuelle – et d'ailleurs, donner des informations peut aussi être source de prestige. Les formules (avec toutes leurs variantes) et les protestations d'amitié et de dévouement, si stéréotypées qu'elles puissent paraître, sont une façon pour les épistoliers de se situer par rapport à leur destinataire et de dire quelle position ils lui reconnaissent.

Chacun se montre d'une extrême prudence dans ce domaine, afin de ne pas commettre d'impair. Eugénie Pascal cite une lettre de Catherine de Bourbon aux membres de la Cour de Parlement de Tours, signée de sa main seulement par ces mots : « Votre... Catherine » : c'est le secrétaire qui a ajouté les termes principaux de la souscription : « bien bonne amie ». Sur ces mêmes questions, Élisabeth de Nassau prend le conseil de sa sœur : « Je vous supplie, mandez-moi, quand vous écrivez à Messieurs les États, en quels termes vous leur écrivez : si vous y mettez seigneuries ou excellence, et comme l'on fait sa suscription, et comme vous leur mettez au bas de la lettre⁹⁶ ». Il faut noter que l'emploi du terme « suscription » témoigne d'une éducation épistolaire non seulement pratique, mais aussi théorique.

La question de la sincérité des protestations d'affection et de dévouement est alors bien difficile à évaluer. En réalité, même si les lettres des nobles se situent majoritairement dans un registre affectif, Arthur L. Herman Jr. montre qu'il s'agit pour eux d'exprimer un positionnement qui va déterminer l'ensemble des actions qu'ils pourront ou non se permettre : en invoquant les conventions de la loyauté, de la dévotion et de la gratitude, un-e noble ouvre la porte à certaines actions, ou la ferme. Le langage effusif de la gratitude et les plaintes de l'ingratitude opèrent comme un puissant instrument de coercition, dans un monde où la prééminence morale de l'échange de bienfaits ne peut pas être mise en question. Pour les acteurs

⁹⁵ Kristen B. Neuschel, *Word of Honor*, op. cit., p. 73-76.

⁹⁶ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratiques de pouvoir, conscience de soi*, op. cit., p. 104.

politiques, ne pas conformer leurs actes à chacune de leurs professions de foi pose un grave problème de crédit. Cela les rend moins désirables comme patrons ou comme clients⁹⁷.

En cas de crise politique, le registre affectif en vient même à prendre dans les lettres la plus grande importance. C'est ce qui ressort de l'exemple de la disgrâce du duc de Nevers en 1585-86 et de ses échanges épistolaires avec Catherine de Médicis, dont Xavier Le Person fait un compte-rendu et une analyse détaillée. Le duc de Nevers, accusé d'avoir médité du roi auprès du pape, doit, sur les conseils de la reine mère, se justifier par lettre auprès de Henri III. Il tente dans un premier temps de le faire en argumentant de manière logique, et en réclamant que son honneur lui soit rendu, mais c'est un échec : « La voie de la grâce royale n'est pas celle d'une défense raisonnée de l'honneur, mais celle d'une protestation d'amour et d'humilité dédiée à la personne du Prince. Le duc doit parler d'affection. Il doit retrouver l'amour du roi et pour cela, il faut qu'il renonce à exprimer son mécontentement et sa défiance pour les remplacer par des sentiments propres à l'émouvoir⁹⁸ ». La rhétorique de la lettre de justification vise à restaurer une harmonie troublée, à montrer au souverain que le duc se soucie seulement de lui plaire et de soulager la souffrance qu'il ressent depuis qu'il a perdu confiance en son serviteur. Il semble que le roi n'attende pas en vérité de preuve de l'innocence de Nevers, mais seulement l'assurance de sa soumission ; et la lettre de justification devient l'instrument de cette soumission dans la mesure où c'est l'entourage royal (Catherine de Médicis, aidée des secrétaires d'État) qui se mêle d'en imposer mot à mot le contenu. Les lettres du duc sont passées au crible par Villeroy et Bellièvre, chaque protestation d'affection est pesée avec attention. Dans l'une des versions, que le duc a dictée à un secrétaire, puis corrigée de sa main, il a allégé les marques de révérence : les corrections montrent qu'il a supprimé à trois reprises l'expression « très humblement », le mot « supplier » est barré deux fois, il a remplacé « service et devoir » par « service »... Cette lettre fait alors l'objet d'une véritable critique stylistique de la part des secrétaires royaux, qui y décèlent immédiatement l'intention du duc de ne pas se plier entièrement au désir du roi⁹⁹.

Derrière les formules et les hyperboles des lettres de la noblesse, il faut donc lire un positionnement permanent de chaque épistolier par rapport à son destinataire. Même les membres d'une même famille peuvent jouer sur des termes indiquant un plus ou moins grand degré de proximité et de dévouement. Par la force des choses, cette rhétorique nobiliaire ne va

⁹⁷ Arthur L. Herman, Jr, « The Language of Fidelity in Early Modern France », *The Journal of Modern History*, vol. 67, n°1, Mars 1995, p. 20-21.

⁹⁸ Xavier Le Person, « Le duc de Nevers dans le labyrinthe de la justification : stratégies et mots de la « pratique » (1585-1586) », dans « *Pratiques* » et « *practiqueurs* », *op. cit.*, p. 342.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 351-352.

pas sans une certaine lourdeur, puisqu'elle développe grand nombre de lieux communs et qu'aucune variation de lexique n'est anodine. De plus, la langue des missives de la noblesse semble s'inscrire maladroitement entre l'oral et l'écrit.

B) La lourdeur du style

1) Une grande proportion de lettres stéréotypées

On ne peut pas dire que les lettres émanant de la noblesse en général fournissent un plaisir d'ordre littéraire au lecteur moderne. Une certaine proportion de ces lettres est d'ailleurs formée de lettres-types, ou pour reprendre l'expression d'Eugénie Pascal, de « lettres normées ». Les lettres de condoléances en sont un exemple : toutes présentent les mêmes arguments, et les variantes dans les consolations adressées à un homme, par rapport à celles que l'on envoie plus particulièrement à une femme, restent mineures¹⁰⁰. Ces lieux communs, ainsi que les hyperboles qui les accompagnent souvent, donnent finalement l'impression que ces lettres sont impersonnelles¹⁰¹. Parmi les lettres normées, on trouve les lettres de créance (celles par lesquelles le message est remis au porteur, que le destinataire est prié de croire), les lettres de recommandation pour un serviteur, ou encore les lettres « de compliment » qui ont pour seul objectif d'entretenir les liens entre les correspondants.

De plus, même dans les missives plus variées qui visent à donner des nouvelles, on trouve ce que Daniel Cuisiat appelle « un lot fourni de thèmes itératifs¹⁰² » : tout ce qui est dit au sujet de l'échange lui-même (longueur des lettres, accusé de réception, renvoi à un autre courrier, compétence du porteur, etc.) est exprimé dans des termes relativement semblables dans toutes les lettres, selon ce que l'on pourrait appeler des formules consacrées. Ces constructions formulaires ont été repérées également par Kristen Neuschel¹⁰³.

De cette grande proportion de lettres stéréotypées, faut-il conclure que l'art épistolaire de la noblesse puise beaucoup, et directement, dans les formulaires et les manuels ? Cela ne semble pas être le cas, d'une part parce que, nous l'avons dit, les formulaires sont un compte-rendu des usages qui les précèdent – et non l'inverse – et, d'autre part, parce que les exemples

¹⁰⁰ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi*, op. cit., p. 85 et sq., pour les arguments récurrents.

¹⁰¹ Jacqueline Boucher en est particulièrement frappée lorsqu'elle étudie les lettres de l'entourage de Henri III : « Les lettres de condoléances ont marqué l'un des sommets de ce style affecté, comme si leurs auteurs avaient cherché à masquer par des formules extraordinaires l'absence d'un chagrin ressenti » (*Société et mentalité autour de Henri III*, op. cit., t. III, p. 953). Plutôt que l'absence de sincérité, les hyperboles et les tournures ampoulées dénotent peut-être, à notre avis, la tentative de se distinguer un peu dans un genre où il est difficile de faire preuve d'originalité.

¹⁰² Daniel Cuisiat, *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, op. cit., p. 69.

¹⁰³ Kristen B. Neuschel, *Word of Honor*, op. cit., p. 103-104.

des manuels n'ont guère de ressemblance avec les lettres réellement échangées par la noblesse. Étienne du Tronchet, dans *Finances et Thrésor de la langue française*, élimine justement tout ce qui relève de l'échange épistolaire et toutes les formules qui y ont trait, pour se concentrer uniquement sur des considérations morales – alors que les nobles décrivent leurs relations non en termes de morale, mais en termes d'affection ou d'action¹⁰⁴. En ce qui concerne la structure des lettres, le *Style et Manière* préconise de conserver les trois parties (cause, intention, conséquence) même s'il autorise à les placer dans n'importe quel ordre¹⁰⁵ ; or on ne trouve pas dans les lettres émanant de la noblesse cette notion d'organisation, fût-elle très libre. Autrement dit, la correspondance de la grand noblesse est partiellement constituée de lettres normées, qui correspondent à des situations d'échange bien précises et codifiées ; mais cette codification lui est propre, et ne se trouve pas décrite dans la production théorique de l'époque.

Enfin la différence la plus profonde se situe peut-être au niveau de la langue elle-même. Celle des manuels est véritablement écrite : les structures syntaxiques y sont variées, la subordination très présente, la ponctuation élaborée. On y trouve des effets de rythme, des métaphores, des inversions du sujet et du verbe, et d'autres figures qui témoignent du travail d'écriture. Au contraire, malgré l'abondance des hyperboles et des formules, les lettres de la noblesse semblent manifester un autre rapport à la langue, empreint d'une forme d'oralité qu'il reste à définir.

2) Langue orale ou langue dictée ?

Kristen Neuschel a remarqué chez les membres de la noblesse un certain nombre de traits de langage particuliers, et Eugénie Pascal confirme qu'elle les a retrouvés chez les princesses au tournant du XVI^e et XVII^e siècle. Le plus frappant est d'abord l'absence de ponctuation ainsi que la longueur des phrases : il n'est pas rare qu'une lettre se compose d'une ou deux phrases seulement¹⁰⁶. Au sein de la phrase, les articulations sont nombreuses, mais relèvent davantage de l'accumulation que de la subordination : des sujets distincts sont connectés par « et » (ou par des expressions plus longues comme « et au demeurant quant à... »), ou bien les idées surgissent les unes des autres de manière spontanée, liées par des pronoms (« ledit », « lequel », « qui »), ou des adverbes (« or », « cependant »...). Même si les phrases de Charles de Lorraine sont souvent moins longues, Daniel Cuisiat remarque chez lui aussi le

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 119-120.

¹⁰⁵ *Le Stile et Maniere*, op. cit., fol. 5 v° et sq.

¹⁰⁶ Kristen B. Neuschel, *Word of Honor*, op. cit., p. 106, Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi*, op. cit., p. 96.

relâchement de la syntaxe et l'absence totale de transition¹⁰⁷. Cette façon d'écrire assez peu structurée oblige les épistoliers à d'abondantes redondances : ils se sentent obligés de faire des retours en arrière, de rappeler souvent de quoi ils parlent. Inversement, ils n'évoquent jamais tel ou tel élément par anticipation, mais seulement au moment où ils ont besoin d'en parler.

Kristen Neuschel estime que ces caractéristiques dénotent de la part des scripteurs un rapport éminemment oral à la langue. La langue parlée est en effet faite de groupes de mots rassemblés en formules plutôt que d'une infinité de combinaisons variables. Elle est marquée par la redondance : elle forme un discours qui avance lentement, qui fait beaucoup de rappels, pour que le locuteur conserve le fil de son propos¹⁰⁸. On comprend d'ailleurs mieux ces lettres lorsqu'on les lit à voix haute. Daniel Cuisiat affirme aussi que celles de Charles de Lorraine sont faites davantage pour être écoutées que pour être lues. Mais le cardinal a ceci de particulier que ses lettres sont affiliées à deux types de parole : on y retrouve tantôt l'oralité de la conversation familière et tantôt, dans les lettres « d'apparat », les procédés de l'orateur sacré¹⁰⁹. Ce dernier exemple montre bien, d'ailleurs, que le fait de concevoir la langue avant tout comme parole, plutôt que comme écriture, n'est pas le signe que la noblesse ne serait pas vraiment lettrée, ou tout juste alphabétisée, puisque même un cardinal conçoit ses missives comme des morceaux d'oralité. Il ne faut pas non plus sous-estimer le fait qu'une partie de ces lettres sont dictées ce qui peut expliquer les phénomènes de liaisons et de retours en arrière.

Il ne s'agit pas, on le sent bien, d'écrire comme l'on parle : cette oralité de la langue épistolaire est véritablement particulière. On a bien le sentiment, en lisant ces lettres, que l'acte d'écrire est pour l'ensemble de la noblesse un acte solennel, qui doit être constitué d'un certain nombre de rites. Il se pourrait que la longueur des phrases et la lourdeur de la syntaxe traduisent autant le respect pour le destinataire que leur conscience de la spécificité de l'acte épistolaire. Dans le dernier tiers du siècle, certains et certaines, appartenant à la Cour ou suivant son exemple, commencent à critiquer la lourdeur de ces lettres, et manifestent leur aspiration à un style plus naturel perçu aussi comme plus sincère.

¹⁰⁷ Daniel Cuisiat, *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, op. cit., p. 72.

¹⁰⁸ Kristen B. Neuschel, *Word of Honor*, op. cit., p. 103-104.

¹⁰⁹ Daniel Cuisiat, *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, op. cit., p. 72.

C) Vers un style plus naturel ?

1) Le mépris pour le style cérémonieux

On trouve chez Guy du Faur de Pibrac, un membre de l'Académie du Palais très apprécié par Henri III, une verte critique du style épistolaire de son temps :

Nostre façon d'escrire aujourd'huy en France est plaine d'excès et de toute extrémité ; nul n'use plus simplement de ces mots aymer et servir, on y ajoute tousjours extrêmement, infiniment, passionnément, eperduement et choses semblables, jusques à donner de la divinité aux choses qui sont moins qu'humaines ; il n'y a frère qui n'crive à sa sœur, ni sœur à son frère, ni petit serviteur à sa maîtresse qui par une façon et erreur commune d'escrire, ne se laisse transporter à des extrêmes par des paroles du temps et ne se mette hors de la ligne et du point du devoir, voire j'oseray dire, hors de l'honnesteté¹¹⁰.

Cet agacement à l'égard des courtoisies excessives et rebattues est perceptible également chez certaines des princesses étudiées par Eugénie Pascal. Louise de Coligny, dans une lettre du 5 mars 1603 à Charlotte-Brabantine de Nassau, écrit : « Je vous envoie à ce coup des l[et]tres de vos frères ; certes, y ne se peut rien voir de plus paresseux à écrire qu'ils sont et demeurent tousjours en ces belles maximes qui a rien au monde de plus unifié, que vous savez bien qu'ilz vous aiment et qu'ils sont à vtre service, que c'est tout ce que vous peuvent représenter leurs l[et]tres¹¹¹ ». Les princesses, à la fin du siècle, sont à la recherche d'une spontanéité qui reflète leur individualité : « c'est en effet dans l'absence de *decorum* épistolaire dans les lettres, et dans l'expression du désir de ne pas voir l'autre user de cérémonie, que sont représentés les sentiments les plus subjectifs, souvent opposés par les épistoliers aux sentiments dictés par les conventions et la hiérarchie sociales¹¹² ».

Eugénie Pascal note effectivement que certaines princesses usent d'un protocole minimal et omettent la suscription lorsqu'elles écrivent à leurs correspondant-e-s favori(te)s¹¹³. De même, elles réduisent les salutations de fin à leur plus simple expression, se contentant parfois d'un « adieu¹¹⁴ ». Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko confirme pour sa part que la sœur de Henri IV sait prendre des libertés par rapport aux normes épistolaires. Par exemple, les souhaits et les assurances qu'elle adresse à des correspondants familiers sont souvent moins for-

¹¹⁰ Lettre de Pibrac à Marguerite de Valois, citée par Jacqueline Boucher, *Société et mentalité autour de Henri III*, op. cit., p. 942-943. Lui-même pourtant recourt à l'occasion à l'hyperbole, écrivant encore à Marguerite de Valois : « Si en tant d'accusations je reconnaissais un seul point de faute en mon cœur, je me donnerais moi-même d'un poignard dans la gorge ». (C.M.V., n°127 bis).

¹¹¹ *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^e au XX^e siècle*, sous la direction d'Elizabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn, Paris, Champion, 2005, p. 126.

¹¹² Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi*, op. cit., p. 620. Elle donne à l'appui dans les pages suivantes plusieurs citations de ces princesses.

¹¹³ *Ibid.*, p. 79.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 82.

malistes et plus variés, plus proches de nos propres formules¹¹⁵. Avec eux, elle se permet de clore brusquement sa lettre, et de signer directement après sa phrase de conclusion, sans introduire de souscription. Il lui arrive de signer à l'aide d'un monogramme, comme le font ses contemporains. Dans ces lettres de princesses, on rencontre également des passages du coq à l'âne, qui sont des marques de familiarité. Élisabeth de Nassau écrit par exemple : « c'est un vrai coq à l'âne que cette lettre ; sans tâcher de la corriger, je m'en vais la finir¹¹⁶ ». Elle préfère donc une esthétique négligée garante d'authenticité à une lettre artificielle et retravaillée.

Ce refus des cérémonies est exprimé également, hors de la Cour, sous la plume de Montaigne :

[...] et ne m'entens pas en lettres cérémonieuses, qui n'ont autre substance que d'une belle enfileure de paroles courtoises. Je n'ay ny la faculté ny le goust de ces longues offres d'affection et de services. Je n'en crois pas tant ; et me déplaist d'en dire guiere, outre ce que j'en crois. C'est bien loin de l'usage présent : car il ne fut jamais si abjecte et servile prostitution de présentations : la vie, l'âme, dévotion, adoration, serf, esclave, tous ces mots y courent si vulgairement, que quand ils veulent faire sentir une plus expresse volonté et plus respectueuse, ils n'ont plus de manière pour l'exprimer¹¹⁷.

La personnalité propre de l'auteur des *Essais* n'est pas la seule en cause dans le rejet des « ces longues harangues, offres et prières¹¹⁸ » et des hyperboles qui les accompagnent : s'il veut se distinguer par son naturel, c'est sans aucun doute pour se rapprocher de l'idéal épistolaire de cette haute noblesse. Lui qui est le premier de sa famille à appartenir à la noblesse de robe, il tient surtout à se distancer des usages de cette dernière, qui sont restés très cérémonieux. D'ailleurs, ce sont les lettres aux gens de justice et de finance qui l'ennuient le plus, car il remarque qu'on ne peut, sans les offenser, oublier de mentionner un seul de leurs titres¹¹⁹. Il met au contraire une grande fierté à affirmer qu'il écrit d'un seul jet et qu'il a habitué les plus grands à ses ratures ; il sous-entend ainsi qu'il peut se permettre à leur égard une forme de désinvolture épistolaire qui traduit la proximité dans laquelle il a réussi à se placer vis-à-vis d'eux. En écrivant : « J'honore le plus ceux que j'honore le moins », il exprime le renversement des valeurs à l'œuvre dans l'émergence de la lettre familière.

Cependant, il est difficile pour certain-e-s de renoncer à un langage très soigné obéissant au *decorum*. Eugénie Pascal donne l'exemple de la Maréchale de Retz qui, écrivant à Hen-

¹¹⁵ Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko cite les suivantes : « être tenue dans vos bonnes grâces », « attendant de vous voir », « je demeurerai..., je suis..., je serai toujours..., vous me trouverez toujours..., croyez moi toujours..., tenez-moi toujours pour... » puis la souscription : « votre affectionnée amie ». (*Catherine de Bourbon-Navarre, op. cit.*, p. 543-544).

¹¹⁶ Lettre citée par Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi, op. cit.*, p. 621.

¹¹⁷ Montaigne, *Les Essais*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 1992 (première édition 1965), Livre I, chap. 40, p. 252-253.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 253.

¹¹⁹ « J'ay maintesfois laissé d'escrire, et notamment à gens de justice et de finance. Tant d'innovations d'offices, une si difficile dispensation et ordonnance de divers noms d'honneur, lesquels, estant si cherement acheptez, ne peuvent estre eschangez ou oubliez sans offense. » Montaigne, *Les Essais, op. cit.*, livre I, ch. 40, p. 254.

riette de Nevers, ne peut se résoudre « à exclure de son amitié ce qui la rendrait gratuite : garder le silence sur le service qu'elle voue aux Nevers, en ne mentionnant pas la prestigieuse maison à laquelle appartient sa destinataire, reviendrait à ne pas reconnaître la puissance et l'honneur de celle-ci, à faire abstraction de la hiérarchie des liens sociaux¹²⁰ ». C'est donc par crainte de manquer de respect à leur destinataire que certaines princesses peinent à abandonner les convenances.

Le choix du style est donc fait avant tout pour exprimer le positionnement du scripteur ou de la scriptrice par rapport à son destinataire, et la plupart du temps, les considérations d'élégance n'entrent pas en ligne de compte. Toutefois, certain-e-s épistolier-e-s s'efforcent de séduire et de procurer, par leur art d'écrire, un véritablement agrément à leurs destinataires.

2) L'art de la séduction épistolaire

L'une des formules de politesse récurrentes en fin de lettre consiste à dire que l'on ne veut pas importuner le destinataire avec une missive trop longue ou mal écrite. Mais cette précaution n'est pas toujours seulement un prétexte pour abréger le propos : certains épistoliers sont réellement soucieux du plaisir que l'on prendra à les lire, et ajustent dans ce but leur style et leur contenu. Catherine de Bourbon n'hésite pas à dire qu'une lettre est faite pour être agréable ; elle s'interdit d'en écrire de fâcheuses ou du moins s'en excuse : « « C'est trop affliger une ame qui l'est desja assez que de l'amuser [*lui faire perdre du temps*] à lire une fâcheuse lettre. Je finiray donc cette-cy en vous donnant le bonjour »¹²¹. Elle exige la même délicatesse de la part de ses cousins : « Votre lettre d'assessor me fait croire que vous eties fort mal, mais mon laquais me dit que vous vous portez mieux qu'ici. [...] Resolves-vous donc à changer de discours et me parles plutôt des singularités des montagnes, cela me sera plus agréable¹²² ».

On rencontre cette volonté de plaire dans les lettres du cardinal de Lorraine. Ici, c'est un zeugme qui rend plus amusante l'évocation d'un printemps maussade dans la campagne bretonne (« Quant à nous, nous sommes icy aus crottes et au froit jusques aus yeux¹²³ »), là, une antanaclase qui décrit les brouilleries permanentes des dames de la Cour : « La court est la court du cotté des dames¹²⁴ ». Le récit de la découverte de la grossesse de Mlle de Rohan, que

¹²⁰ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi*, op. cit., p. 625.

¹²¹ Lettre au comte de Soissons citée par Marie-Hélène Goffaux-Grintchenko, *Catherine de Bourbon-Navarre*, op. cit., p. 548.

¹²² Lettre à Turenne, *Ibid.*, p. 548.

¹²³ *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, op. cit., p. 609.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 662.

le cardinal fait à son frère François de Lorraine, est à la fois dramatique et plaisant. Comme la demoiselle a montré des lettres de son amant le duc de Nemours, qui a promis de l'épouser, l'épistolier en profite pour se moquer de lui « pour le stile dont il escript quant il est amoureux transy¹²⁵ ». Il lui fait aussi transmettre un message ironique : « Vous luy direz que, pour le moins, il donne ordre qu'elle n'aye point faulte de drappeaulx, et qu'il garde d'avoir la vache et le veau¹²⁶ ». Et comme Nemours avait démenti les soupçons du cardinal quelques temps avant, il conclut « qu'en parolles de putains et de paillards, on ne doit avoir grande asseurance ». Sans doute ne peut-il se permettre une telle vulgarité que parce qu'il écrit à son égal et son frère ! Dans d'autres circonstances, selon Daniel Cuisiat, des images lui viennent du langage de la Cour, comme celles qui ont trait au jeu : « Je prens sus la damnation de mon ame », « les cartes sont bien brouillées¹²⁷ ».

Ce vocabulaire tiré de l'univers courtois nous amène à une autre facette de l'art épistolaire des nobles, qui se développe particulièrement dans l'entourage de Henri III. Dans cette cour aux distractions très intellectuelles, on cherche à plaire en faisant montre de sa culture et en adoptant un style ampoulé. On trouve plaisant d'agrémenter ses lettres d'allusions mythologiques, d'ajouter à ses missives des vers ironiques, dont les modèles se trouvent dans les recueils de lettres galantes¹²⁸. L'écriture de lettres galantes devient elle-même un jeu, une véritable mode, et le roi et son entourage sont friands de recueils de ce genre composés pour leur servir de modèles¹²⁹. Les lettres italiennes sont particulièrement appréciées. D'après le témoignage de Corbinelli, le lecteur d'italien de Henri III, ce dernier se plaît à écrire à des dames de la Cour, pour son compte, mais aussi pour autrui. Il a même donné charge à Desportes de lui faire pour cela un recueil de traits¹³⁰. Montaigne, non sans fierté, affiche sa connaissance des recueils italiens et son talent pour l'exercice de la lettre amoureuse : « Ce sont grands imprimeurs de lettres que les Italiens. J'en ay, ce crois-je, cent divers volumes : celles de Annibale Caro me semblent les meilleures. Si tout le papier que j'ay autresfois barbouillé pour les dames, estoit en nature, lors que ma main estoit veritablement emportée par ma passion, il s'en trouveroit à l'aventure quelque page digne d'estre communiquée à la jeunesse oysive, embabouinée de cette fureur¹³¹ ». Avec peut-être un peu de snobisme, le maire de Bordeaux

¹²⁵ *Ibid.*, p. 251.

¹²⁶ *Ibid.* « Drapeaux » signifie langes, et « avoir la vache et le veau » se dit d'un homme qui épouse une femme grosse d'un enfant dont il n'est pas le père (Littré).

¹²⁷ *Ibid.*, p. 72.

¹²⁸ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III, op. cit.*, p. 951.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 943.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 944.

¹³¹ Montaigne, *Les Essais, op. cit.*, Livre I, ch. 40, p. 253.

se plaît à montrer qu'il partage les goûts de la Cour en matière de lettres. Il confirme l'attrait exercé par ce milieu, qui incarne un modèle de sociabilité imité par les manuels, les « secrétaires », à destination de ceux qui n'ont pas la possibilité de s'en imprégner par un contact direct.

En conclusion, il existe bien une rhétorique épistolaire nobiliaire qui est dictée par la nature spécifique des relations au sein de ce groupe social : la quête de l'honneur et de la reconnaissance, la mise en valeur de l'action, la traduction en termes affectifs de rapports que nous qualifierions de politiques, tout ceci détermine une certaine manière d'écrire propre aux membres de la noblesse. Kristen Neuschel remarque que leurs lettres s'inscrivent dans une tension entre la spontanéité des relations personnelles et le format prédéfini d'un document officiel¹³². On y perçoit effectivement à la fois la rigidité du protocole qui préside à leur rédaction, et les nuances que les épistoliers introduisent sans cesse dans son usage, en fonction de l'évolution de leurs rapports avec leurs correspondants, ou en fonction de la posture qu'ils veulent eux-mêmes adopter. La codification d'un manuel ou d'un formulaire ne saurait rendre compte d'une pratique si subtile qui dépend d'un ensemble de paramètres extérieurs à la lettre.

Il semble pourtant qu'il y ait une tendance commune à toute la production épistolaire de la Renaissance. La quête d'une expression plus simple et plus personnelle, qui est à l'œuvre dans la production des humanistes, et qui débouche sur l'émergence de la lettre familière comme genre littéraire, est partagée également par les membres de la noblesse. Ils font eux aussi du rejet des cérémonies et de la rhétorique un signe de sincérité.

Le développement d'un art épistolaire mondain, fondé sur l'érudition et la recherche d'un style plaisant, savant ou alambiqué, se fait sentir dans le milieu de la Cour dans le dernier tiers du siècle. Mais il est difficile de dire si ce sont les recueils publiés qui ont fait naître cette mode, ou si c'est pour répondre au goût des courtisans que ceux-ci ont été écrits¹³³. Bien que les modèles de lettres d'amour rencontrent un franc succès, et malgré l'abondance des traités et des manuels, l'art d'écrire des lettres ne s'apprend pas dans les livres pour les

¹³² Kristen B. Neuschel, *Word of Honor*, op. cit., p. 130.

¹³³ : « Il est difficile de savoir si les modèles offerts à un public choisi, largement composé de membres de la Cour, ont précédé ou suivi cette tendance à s'exprimer avec une recherche qui se traduisait souvent par l'obscurité de l'expression. Dans un milieu où les exercices de la plume et de l'esprit jouissaient de la plus grande faveur, les ignorants voulant dissimuler leur peu de savoir, de crainte de déplaire au roi, l'émulation dut être grande. Chacun voulait montrer qu'il pouvait surpasser ce qui avait déjà été écrit ». Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 950.

membres de l'aristocratie. S'ils peuvent avoir connaissance de ces écrits¹³⁴, ils n'en sont pas les destinataires, car ils n'en ont a priori pas besoin. Cependant, la vogue des recueils de lettres galantes montre que la Cour joue un important rôle de commanditaire. Serait-elle alors plutôt l'inspiratrice, à des titres divers, d'une partie de la littérature épistolaire de son temps ? La présence et les formes du genre épistolaire dans les œuvres littéraires peuvent-elles le confirmer ?

IV) L'épistolaire dans les œuvres narratives et poétiques du XVI^e siècle

À la fin du Moyen Âge, le genre épistolaire s'intègre dans la littérature sous deux formes : soit par l'insertion de lettres en prose au sein des romans d'amour (comme c'est le cas dans *Le livre du Voir Dit* de Guillaume de Machaut, ou dans *Le Livre des amours du Chastellain de Coucy et de la Dame de Fayel*), soit par l'intermédiaire de l'épître en vers, dont la forme encore indécise apparaît de manière isolée chez Christine de Pizan, Eustache Deschamps et Villon¹³⁵. Au XVI^e siècle, le goût du public pour les lettres se renforce : à la frontière entre le manuel et l'œuvre de fiction, les recueils de lettres d'amour sont nombreux, et l'on peut être tenté de les considérer comme les précurseurs du roman épistolaire. La lettre apparaît également comme un ornement fort apprécié dans certaines fictions romanesques, tandis que la mode des *Héroïdes* prépare l'émergence de l'épître familière et mondaine.

A) *Les recueils de lettres d'amour*

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous étudierons quelques recueils de lettres amoureuses publiés de 1530 environ à la fin du siècle. Nous envisagerons d'abord l'exemple de Christophe de Barrouso dans *Le jardin amoureux*, daté entre 1530 et 1535¹³⁶. Puis nous évoquerons Étienne Pasquier qui, en 1555, glisse dans un *Recueil des rymes et proses* dix-neuf lettres à une dame, que Bernard Bray propose de reconnaître comme le premier roman épistolaire

¹³⁴ G. Haroche Bouzinac souligne la présence de ces ouvrages dans de nombreuses bibliothèques, présence qui tranche avec le silence sous lequel ces épistoliers passent ces outils officiellement méprisés (*L'épistolaire*, Paris, Hachette, 1995, p. 52).

¹³⁵ Pour plus de précisions sur la naissance du genre, voir Yvonne Leblanc, *Va lettre va. The French Verse Epistle (1400-1500)*, Summa Publications, Alabama, 1995, et la synthèse de Sophie Tonolo dans le deuxième chapitre de *Divertissement et profondeur. L'épître en vers et la société mondaine en France de Tristan à Boileau*, Paris, Champion, 2005, p. 93-125.

¹³⁶ Nous avons utilisé l'édition téléchargeable sur Gallica : Christophe de Barrouso, *Le jardin amoureux, contenant toutes les règles d'amours, avec plusieurs lettres missives tant de l'amant que de l'amie*, Lyon, s.d. Les feuillets ne sont pas paginés, mais pour plus de commodité, nous utilisons comme référence la numérotation des pages du document en PDF. La datation approximative est celle proposée par Bernard Bray dans « Les Lettres amoureuses de Pasquier, premier roman épistolaire français ? », *Cahiers de l'Association internationale des Etudes Françaises*, XXIX, mai 1977, p. 135.

français¹³⁷. Nous verrons ensuite que, sous l'influence des italiens, grands auteurs de lettres¹³⁸, Du Tronchet ajoute en 1583 à ses *Lettres missives et familières* une vingtaine de lettres galantes « tirées tant de l'Italien du Bembe que de plusieurs autres auteurs¹³⁹ » – lettres insérées de nouveau dans une édition posthume de cinquante-quatre *Lettres amoureuses*¹⁴⁰ (1595), accompagnées de sonnets de Pétrarque et complétées par dix-sept lettres échangées entre un amant et sa maîtresse. Enfin, nous évoquerons exceptionnellement un recueil qui n'avait pas été édité à la Renaissance, mais qui devait circuler dans l'entourage de la Maréchale de Retz, celui des *Modèles de phrases et lettres d'amour* de Pontus de Tyard¹⁴¹.

Signalons que tous les auteurs de ces recueils amoureux sont des hommes et qu'à notre connaissance, aucune autrice du siècle ne s'est aventurée sur ce terrain, pas même Helisenne et les Dames des Roches qui ont pourtant publié des recueils de missives.

On peut lire ces recueils à la fois comme des divertissements, des jeux littéraires sur le thème de l'amour, et comme des modèles, tant sur le plan du contenu que sur celui de la forme. Ils véhiculent un ensemble de lieux communs qui définissent la représentation des amants et celle des sentiments. Ces lieux communs évoluent au cours du siècle, et parallèlement à eux la notion du style qui convient le mieux à la lettre d'amour.

1) Lieux communs de la lettre d'amour (*ethos* et *pathos*)

Les circonstances de l'échange épistolaire amoureux sont toujours les mêmes. Cette relation-type correspond à celle du code courtois, puis pétrarquiste, auquel se réfèrent les amants : il s'agit d'une relation hors-mariage, lequel n'est d'ailleurs aucunement envisagé entre eux. Ils s'écrivent (et se fréquentent parfois) en secret, pour préserver l'honneur de la femme. Ils connaissent quelques périodes de bonheur, mais surtout beaucoup de souffrances.

Au-delà de cette configuration générale, on distingue plus précisément certains lieux qui servent à la mise en évidence du caractère de l'amant et de la maîtresse, c'est-à-dire à la cons-

¹³⁷ Nous avons utilisé l'édition suivante : Étienne Pasquier, « Epistres » dans *Recueil des rymes et proses*, Paris, 1555, p. 30-50.

¹³⁸ Au sujet de l'influence des italiens sur la production épistolaire française, voir l'article de Janine Basso, « Les traductions en français de la littérature épistolaire italienne aux XVI^e et XVII^e siècles », *op. cit.* : selon elle, le nombre relativement restreint de ces traductions n'est pas révélateur de leur influence, car il est probable que la bonne connaissance du toscan dans le lectorat français lui permettait d'avoir accès directement à ces ouvrages. Le domaine amoureux y occupe la place la plus considérable.

¹³⁹ Le texte est réédité au moins cinq fois jusqu'en 1600 : nous avons consulté l'édition suivante : *Lettres missives et familières d'Étienne du Tronchet, secrétaire de la reine mère du roi*, [...] Lyon, 1591.

¹⁴⁰ *Lettres amoureuses d'Étienne du Tronchet, secrétaire de la reine mère du roi, avec septante sonnets traduits du divin Pétrarque et au pied de chacun, un anagramme de ses amis, sous le nom et autorité de Très – illustre et vertueuse dame Catherine de Clermont, comtesse de Retz*, Lyon, 1595.

¹⁴¹ Pontus de Tyard, « Modèles de phrases et lettres d'amour » dans *Œuvres complètes*, sous la dir. d'Eva Kushner, Éd. François Rouget, Paris, Champion, t. IV, p. 818-899.

truction de leur *ethos*. C'est ce caractère qui confère (ou non) une certaine crédibilité, une certaine autorité à leur discours. L'*ethos* masculin est toujours celui d'un amant modèle soumis, qui jure fidélité et service dévoué à sa dame – les protestations de ce genre sont légion. L'amour apparaît rapidement comme une relation de pouvoir et une privation de liberté. Il est intéressant de le noter dès maintenant, car nous verrons que les thèmes de la puissance et de la soumission prennent une coloration particulière dans les lettres d'amour de nos souverains, lorsque les deux pouvoirs, politique et amoureux, interagissent dans une relation. Pasquier insiste sur le fait qu'il a perdu le contrôle de lui-même depuis qu'il est amoureux. On lit dans la deuxième épître : « puisqu'il a pleu à Fortune m'aprester tant de deffaveur que de me ranger sous vostre puissance, par la vertu de vostre œil qui commande à tout le monde, je vous suply ne trouver estrange si ne me pouvant maistriser, je suis forcé vous adresser ceste lettre »¹⁴². Le terme de puissance, sous sa plume, se rapporte régulièrement à la dame ou à l'amour. Nous verrons chez François I^{er} un emploi similaire de ce terme.

Chez Pontus de Tyard, l'amant se conforme aux vœux de sa maîtresse, allant jusqu'à reprendre ses mots-mêmes pour mieux montrer son obéissance scrupuleuse. Il y a entre la lettre n°10 de la dame et la réponse de l'amant un phénomène que l'on pourrait appeler « reprise coopérative », qui crée l'*ethos* de l'amant soumis, puisqu'il valide chacune des propositions de la dame. La simplicité des phrases pose comme une évidence sa totale disponibilité pour elle, sans restriction et sans hésitation : « Tout le jour est à vous et à moi. Je me suis dégagé des promesses que j'avais faites ». La femme dicte et l'amant obéit¹⁴³. De manière générale, l'amant s'efforce de ressembler au serviteur idéal, ce que résume bien Du Tronchet : « Madame, je pense n'avoir jusques ici rien oublié de ce qui appartient au devoir d'un bon et affectionné serviteur poursuivant la bonne grâce de sa dame et maistresse¹⁴⁴ ». Mais ce service rendu à la dame autorise l'amant à se montrer exigeant en retour : « si est ce que n'ay peu encores apercevoir que soyez touchée ni esmeue en mon endroit, de la sorte que mes services ordinaires vous en doivent, ce me semble, admonester¹⁴⁵ ». Rarement, l'amant reconnaît qu'en réalité la dame ne l'a pas trompé, car elle lui a signifié dès le départ qu'elle ne l'aimait pas et qu'il n'aurait rien en retour¹⁴⁶ ; en général, au contraire, il estime avoir acquis au bout d'un certain temps des droits à son amour, et se pose en juge sévère de la cruauté féminine, quitte à faire preuve d'une flagrante mauvaise foi.

¹⁴² Étienne Pasquier, *Recueil des rymes et proses*, op. cit., p. 31.

¹⁴³ Pontus de Tyard, op. cit., p. 876.

¹⁴⁴ Étienne Du Tronchet, *Lettres missives et familières*, op. cit., p. 395.

¹⁴⁵ Ibid., p. 396.

¹⁴⁶ Ibid., épître IV, p. 390.

C'est ainsi que l'*ethos* féminin est globalement moins flatteur que son homologue masculin dans ces recueils, du moins tel qu'il apparaît dans les lettres des personnages masculins : les locuteurs de Pasquier et, dans une moindre mesure, de Du Tronchet, font de la femme le stéréotype de la belle cruelle, qui offre son amour avant de le reprendre, ou reste carrément insensible à toute prière. Mais l'image de la maîtresse est en fait beaucoup plus contrastée que celle de l'amant : lorsque l'amour est heureusement partagé, ou lorsque ce sont les personnages féminins qui s'expriment, leur *ethos* est nettement plus positif. Ainsi dans la traduction des lettres de Bembo par Du Tronchet, la femme aimante apparaît-elle comme un être doué d'une grande sensibilité et d'une éducation exquise qui rejaillissent sur l'homme : « les gentilles façons, bonnes grâces et douce humanité, qui vous accompagnent, sont vôtres, et toutefois comme en un miroir, resplendissent tellement en moy, qu'en les voyant vous pensez qu'elles soient myennes¹⁴⁷ ». Chez Barrouso, la dame, bien qu'elle se mette en colère à la lecture des lettres, témoigne d'une grande modération dans ses réponses, tout en restant ferme et en démontant point par point les arguments fallacieux du jeune homme. Sa deuxième lettre est à cet égard exemplaire, puisqu'elle y affirme : « Je tiens telle domination et ai pouvoir sur tous mes appétits et volontés que en tout les fais être à moi obéissants¹⁴⁸ ». Mais elle est finalement attendrie par la souffrance de son amant, preuve que sa maîtrise d'elle-même n'a pas étouffé toute sa sensibilité. L'amante de Du Tronchet mise en scène dans la section intitulée « Certaines missives entre deux amants [...] » est elle aussi sensible et intelligente : bien plus, elle est totalement confiante dans son amant et refuse de croire les faux bruits que l'on répand sur lui. Enfin, l'épistolière de Pontus de Tyard est peut-être la plus fouillée et la plus originale : elle possède certains défauts, comme son penchant à susciter de fausses querelles à son amant, mais elle est tolérante face aux obligations qui le séparent d'elle, libre, sensuelle et pleine d'humour. Elle s'autorise des allusions grivoises : « Pour me venger, je vous souhaite tenir icy dedans mon petit lict¹⁴⁹ ».

Parmi les lieux communs qui relèvent du *pathos*, celui de la souffrance est inévitablement le plus récurrent. Elle est exprimée aussi bien par les personnages masculins que féminins, et procède soit de l'indifférence de l'autre, soit d'une séparation forcée lorsque les

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 401.

¹⁴⁸ Christophe Barrouso, *Le Jardin d'amour*, op. cit., feuillet 30.

¹⁴⁹ Pontus de Tyard, op. cit., p. 877.

amants s'entendent bien. À travers le marchandage tragique¹⁵⁰, la souffrance devient un moyen de pression, essentiellement utilisé par les hommes. La dame a le devoir de secourir l'amant qui se meurt d'amour pour elle, car elle est, soutient-il, la seule et unique cause de son mal. Tous disent d'une manière ou d'une autre ce qu'écrit Pasquier : « vous seule entamâtes la plaie, vous seule la consoliderez¹⁵¹ ». Le trait masculin qui consiste à rejeter toute la responsabilité sur la femme se recontre, nous le verrons le moment venu, chez certains de nos souverains. Les joies de l'amour sont moins souvent décrites, mais néanmoins présentes.

Malgré cette relative homogénéité, on note une évolution dans le rapport que les épistoliers entretiennent avec leurs propres sentiments. Chez Barrouso, en raison de la présence de figures allégoriques telles que Hardiesse ou Paour dans les parties qui encadrent les lettres, ces sentiments prennent immédiatement une valeur universelle et sont représentés pour ainsi dire « en dehors » du personnage qui les ressent. Les lettres n'apparaissent alors que comme des exemplifications d'une théorie sur l'amour. Au contraire, chez Pasquier, grâce à une série d'introspections, la solitude de l'amant mal aimé devient véritablement émouvante : il médite sur les mécanismes de la douleur (qui se fait plus grande au moment où il veut s'« étranger » de sa dame), et sur les incohérences dans lesquelles l'amour a plongé son esprit. Chez Pontus de Tyard, enfin, les amants introduisent une forme de distance par rapport à leurs sentiments, qui donne souvent l'impression qu'il ne s'agit entre eux que d'un jeu. Par exemple, la lettre qui porte le numéro 14, dans laquelle la maîtresse accuse son amant d'avoir cessé de l'aimer après avoir joui d'elle, n'a rien d'une rupture désespérée ni véritablement rageuse. Malgré le traditionnel appel à la mort (qui serait plus douce que les tourments de l'amour), les vœux ironiques qui terminent la lettre sont plutôt piquants que déchirants : « Je prie Dieu, mon mignon, [...] que quelques nouvelles amours qui vous possèdent, car vous êtes trop galant pour n'en avoir point, ne vous empeschent pas plus de vos affaires qu'ont faictes celles que vous dictes m'avoir vouées et qui ont esté de si peu de durée. Je souhaite aussy que le repoz de vostre laquais ne soit non plus traversé pour autres qu'il est pour moy¹⁵² ». Les souffrances exprimées sont donc les mêmes, mais c'est le rapport des amants avec l'amour qui évolue : de destin tragique qu'il était, il est devenu élégant badinage.

¹⁵⁰ Nous empruntons l'expression à Bernard Bray, tirée de son article « Treize propos sur la lettre d'amour », dans *Epistoliers de l'âge classique, L'art de la correspondance chez Madame de Sévigné et quelques prédecesseurs, contemporains et héritiers*, études revues, réunies et présentées avec la collaboration de Odile Richard-Pauchet, Günter Narr VerlagTübingen, 2007, p. 40.

¹⁵¹ Étienne Pasquier, *Recueil des rymes et proses*, op. cit., p. 34. C'est contre ce raisonnement fallacieux que se bat le personnage féminin chez Barrouso, tout comme la *Belle Dame sans Mercy*.

¹⁵² Pontus de Tyard, op. cit., p. 881.

Chacun de ces recueils ne véhicule pas seulement une conception de l'amour érigée en exemple : ils transmettent aussi un idéal stylistique de la lettre d'amour, qui semble connaître la même évolution que les lettres familières.

2) De la rhétorique courtoise au style naturel

Signe de l'intimité des épistoliers, les lettres d'amour ne comportent pas de salutation, peu de formules de valédiction ; souscription et signature y sont également facultatives. L'amant de Barrouso signe par exemple « Le vostre treshumble serviteur Floridus », avec des variantes, mais celui de Pasquier ne signe pas. Il présente parfois ses recommandations en fin de lettres (troisième et neuvième épître), mais ce n'est pas systématique. Les amants de Du Tronchet ne signent pas davantage, et ne marquent que rarement la fin de leurs lettres par un baise-main ou un souhait bienveillant¹⁵³. Il en va de même chez Pontus de Tyard. Seule l'apostrophe en début de lettre varie d'un recueil à l'autre. Barrouso la fait précéder d'un adjectif adapté à la situation, qui rappelle les suscriptions des *Stile et manière* : « Ma souveraine dame », « ma singulière dame », « ma redoutée dame », etc... Chez Pasquier, la maîtresse est tout simplement appelée « Ma dame », et il y a des lettres qui ne comportent pas d'apostrophe. Du Tronchet emploie lui aussi « Madame », et « Monsieur » lorsque c'est une femme qui écrit. Mais chez Pontus de Tyard, l'apostrophe « Madame » n'apparaît qu'une seule fois, et signifie la distance et la colère de l'amant ; à quoi la dame répond : « Oubliez ce nom de Madame, mon cher amy, et ne me donnez mille mortz auparavant l'extreme¹⁵⁴ ». Ils se distinguent en effet par la familiarité et la variété des noms sous lesquels ils se désignent mutuellement. La maîtresse emploie le plus souvent « mon mignon », mais on trouve aussi, en tête et dans le corps de la lettre, « chère âme de ma vie », « mon cœur », « mon serviteur », « mon cher ami ». L'homme se montre un peu plus déférent en utilisant de préférence « chere maistresse », mais aussi « chere amye », « belle maistresse », « chere dame », « mes chères amours », « chère amye et douce maistresse », « ma chère vie »... Ces apostrophes sont, entre autres traits, révélatrices de l'évolution de la rhétorique courtoise vers la familiarité, évolution à l'œuvre même dans les lettres d'amour.

Pour ce qui regarde l'expression des sentiments, on note d'abord la présence d'un certain nombre d'images et de métaphores communes à toutes les lettres : les flèches de l'amour,

¹⁵³ « Je vous baise la main » (Étienne Du Tronchet, « Certaines missives », *op. cit.*, p. 300), « Mon autre, vivez joyeux » (*Ibid.*, p. 304).

¹⁵⁴ Pontus de Tyard, *op. cit.*, lettre 30, p. 897.

la migration du cœur de l'amant vers le corps de l'aimée, ainsi que l'importance des yeux et des larmes. Mais au-delà, les différences de style sont nettement marquées.

Barrouso donne en modèle de longues lettres alambiquées, qui dénotent la culture savante des épistoliers : ils tirent certains vocables directement du latin¹⁵⁵, possèdent des références mythologiques, et apprécient mutuellement leur éloquence que la dame compare à celle des plus grands écrivains latins et italiens¹⁵⁶. À la complexité des phrases s'ajoutent une grande abondance d'adjectifs, une tendance à redoubler les termes (« compositeur et auteur », « courroux et rigueur », « grand et évident dommage et péril »...) et un certain goût pour la substantivation des actions et des sentiments – qui aboutit parfois à éliminer le pronom « je », dans des lettres qui décrivent pourtant des tourments intimes ! Le début de la cinquième lettre de l'amant en offre une illustration : « Extinctes et mortifiées sont toutes mes vitales sensitives potences dedans le pâle et exsangue corps, seulement la anelante langue reste pour plaindre et lamenter les véhémentes et misérables angusties de mon afflict cœur lacérative, veuillant la sciente et famélique fortune de ma mort désiratrice mon cœur et repos à la perpétuelle chartre et prison d'amertume et tourment comdemner [...] »¹⁵⁷. L'ensemble des lettres de Barrouso est d'une grande homogénéité sur le plan stylistique.

Le recueil de Pasquier semble avoir au contraire pour objectif la variété. Sur le plan énonciatif, cette variété se traduit par l'insertion de la lettre d'un ami (dont le style est plus lourd et cérémonieux que celui de l'amant¹⁵⁸), mais aussi par le fait que certaines lettres sont écrites pour être envoyées, tandis que d'autres sont des méditations qui ne portent pas les marques de l'adresse¹⁵⁹. Sur le plan du style, Pasquier semble rechercher une forme d'élégance sobre ; dans une langue relativement simple, il use avec parcimonie des figures et de quelques métaphores pétrarquistes¹⁶⁰, pour privilégier souvent le *sermo*, parsemé de propositions incidentes, d'épanorthoses, et de commentaires ou de questions, qui donnent

¹⁵⁵ C'est le cas par exemple de « expellir », Christophe de Barrouso, *op. cit.*, p. 30.

¹⁵⁶ La dame désigne son amant comme « celui qui la prudence de Sénèque, la science de Boèce et la audace et eloquence de Julius César incomparablement excède » (*Ibid.*, cinquième lettre de la dame, feuillet 48). Voir aussi la sixième lettre de l'amant, feuillet 52.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 45.

¹⁵⁸ Il s'agit de la « neuvième épître », Pasquier, *Recueil des rymes et proses*, *op. cit.*, p. 30.

¹⁵⁹ L'épistolier l'annonce dès la première lettre en forme de préface : « Desquelles [lettres] si les aucunes feurent (peut estre) envoyées, les autres non » (*Ibid.*, p. 30). Parmi ces dernières on peut citer la « sixième épître » (p. 34-35) où pas une fois l'amant ne s'adresse à la dame.

¹⁶⁰ La « huitième épître » reprend la métaphore du navire perdu en mer qui cherche le port (*Ibid.*, p. 35) et la sixième reprend (pour mieux s'en distancer) la théorie néo-platonicienne de l'amour comme puissance ordonnatrice de l'univers : « Amour, tu fuz le premier qui t'adventuras de sortir de ce rude et lourd Chaos, pour façonner et mettre en ordre toute ceste ronde machine : mais tu entras en mon esprit pour y faire regner un Chaos » (*Ibid.*, p. 33-34). Le paradoxe du désordre amoureux rappelle également Louise Labé.

l'impression qu'il s'adresse oralement à sa maîtresse, ou qu'il écrit « au fil de la plume ». Citons à ce titre la quatrième épître :

Je m'esbatois dernièrement avecques quelques miens amys, et estoit mon esbat tel, qu'après une longue suyte du jeu, je trouvoy que cest esbat se tournoit à ma grand perte. En façon qu'après avoir employé tous mes cinq sens de nature (comme l'on dit) je ne peu ce neantmoins trouver en moy aucun moyen de recousse : quand soudain remettant en ma mémoire vostre grande beauté (voyez je vous suply ma dame, quels miracles exercez en moy) toutes les fois que j'invoquay vostre nom (vostre nom pourtant couvert et celuy soubz lequel j'adore vostre divinité) autant de fois rencontray-je le hazard de la fortune s'encliner en ma faveur. Mais quoy ? Telle fut l'issue du jeu que gagnant soubz vostre protection, je me senty si perdu que depuis ce tems ne m'est demouré espoir ou envie de jamais me retrouver [...] ¹⁶¹.

Il apprécie les jeux de mots (comme ici entre les verbes « gagner » et « perdre ») mais sans excès. Cette conversation plaisante alterne avec des passages lyriques, tantôt joyeux et pleins d'inventivité (comme dans la cinquième lettre tout entière consacrée à la célébration d'un bouquet) tantôt s'abîmant dans la plus amère déploration : « faudra-t-il donc qu'en pleurs et gémissements ainsi je confine mes jours ? faut-il qu'en un perpétuel enfer j'entretienne ainsi mes pensées ? O que malheureux est celui qui met son entente à l'amour ¹⁶² ! ». Le registre des comparaisons est également changeant. Pasquier use de comparants nobles comme la Salamandre et le Phœnix, mais pour dénigrer l'amour, il écrit : « D'autant que jamais basteleux ne fait faire plus de tourdions à un Cinge comme elle a fait de mon esprit ¹⁶³ ». À la fin du recueil, la colère éclate avec véhémence. Chez Pasquier, la lettre d'amour se fait donc moins savante et plus vivante : elle illustre non seulement dans son contenu, mais dans son style même, les variations de l'amour. De par son élégance, elle rappelle la lettre mondaine, mais la distance qui demeure entre les amants fait qu'on ne ressent jamais de véritable familiarité.

Dans leur ensemble, les lettres de Du Tronchet paraissent beaucoup plus empreintes de rhétorique. Il affiche son affiliation à Pétrarque en transformant certaines de ses lettres en commentaires des sonnets du *Canzoniere*. Il décrit une rencontre amoureuse en termes pétrarquistes : « si tost que mes pauvres yeux m'eurent monstré les beaux yeux d'une fiere et douce ennemie, de là vint le commencement de tous mes maux [...]. Ainsi, dès que je receu les premiers rayons de ses beaux yeux, yeux pareils à de luisantes étoiles, je me prins à trembler de tout mon corps ¹⁶⁴ [...] ». L'hyperbole est omniprésente dans l'expression de la souffrance. Parmi les lettres traduites de l'italien, certaines sont toutes entières construites sur une seule figure maîtresse. La deuxième, par exemple, est constituée d'une longue métaphore filée, as-

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 32.

¹⁶² *Ibid.*, « dix-huitième épître », p. 48.

¹⁶³ *Ibid.*, « Première épître », p. 30.

¹⁶⁴ Étienne Du Tronchet, *Lettres missives et familières*, op. cit., lettre VIII, p. 395.

sociée à des personnifications, qui font de l'amour un assaillant et de l'amoureux une ville assiégée ; la troisième est bâtie sur des énumérations qui insistent sur la douleur de l'amant¹⁶⁵. Ce dernier fait d'abord la liste des parties de son corps et des tourments spécifiques qui leur sont infligés, puis celle des remèdes qu'il n'a pas reçus, et enfin dénonce, toujours sur le mode énumératif, la jouissance que sa maîtresse tire de ses tourments : « où sont mes plaintes, là sont vos risées, où sont mes angoisses, là sont vos allégresses, où sont mes afflictions, là est votre repos, où est ma pluie, là est vostre beau temps¹⁶⁶ ». La neuvième des *Lettres amoureuses* commence sur une comparaison extrêmement longue (une page pour décrire le comparant, deux pages pour le comparé) : le soleil fait pousser les semences qui sont dans la terre, l'amant reçoit les rayons de soleil de sa dame, mais il ne voit pas encore les fruits de son amour¹⁶⁷. Cette façon de développer chaque figure à l'extrême se rattache sans doute au néopétrarquisme plus qu'au pétrarquisme lui-même et prend finalement, nous semble-t-il, une dimension ludique : la lettre d'amour devient un exercice de style où montrer sa virtuosité. Le jeu peut aussi prendre la forme du badinage amoureux, comme dans cette lettre qui personifie des gants perdus puis retrouvés pour être offerts à la maîtresse : « Je ne pensais pas les avoir, s'ils ne se fussent maintenant montrez je ne scay comment ; et ce croy-je à fin d'aller à vous, tant ils sont désireux de faire ce voyage que j'ay tousjours désiré faire¹⁶⁸ ». C'est seulement dans « Certaines missives entre deux amans » que Du Tronchet abandonne le jeu littéraire précieux pour un style plus simple, plus susceptible de convenir à un échange réel. Le titre annonce d'ailleurs que leurs amours sont « naïvement » décrites (c'est-à-dire avec naturel) « d'un stile propre à telle matière ». Les références au pétrarquisme y cèdent la place à des sentences que les amants se proposent mutuellement pour régler leur conduite.

Pontus de Tyard réussit pour sa part à unir en une seule correspondance fictive les aspects que Du Tronchet sépare, à savoir le jeu précieux d'une part, et d'autre part le naturel et la familiarité. Les phrases alambiquées sont rares sous sa plume. Bien sûr, les motifs pétrarquistes ne sont pas absents, l'hyperbole est toujours de mise pour dire les tourments de la passion, et les allusions à la mort toujours récurrentes : « Autant d'heures que je suis sans te voir sont autant d'ombres de la mort qui m'environnent¹⁶⁹ », « je meurs tant cruellement [...], ma vye ne sera plus que l'aumône que vous luy ferez de vos bonnes graces¹⁷⁰ », etc... Mais ce qui

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 389, p. 391-395.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 394.

¹⁶⁷ Étienne Du Tronchet, *Lettres amoureuses*, op. cit., p. 52 et sq.

¹⁶⁸ Étienne Du Tronchet, *Lettres missives et familières*, op. cit., p. 401.

¹⁶⁹ Pontus de Tyard, op. cit., lettre 13, p. 881.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 875. Pour les motifs pétrarquistes, voir en particulier la lettre n°2, p. 875-876.

caractérise les amants de Pontus, c'est la distance qu'ils prennent par rapport aux codes de l'écriture amoureuse. La maîtresse feint le désespoir pour huit jours de séparation, pour solliciter ensuite avec une grande liberté un rendez-vous galant :

Je suis toute désespérée qu'il y a huit jours que je ne vous ai vu. C'est un des miracles que fait amour de faire vivre sans cœur ceux qui ont fleschy soubz le joug de son empire. [...] Ne laissez de venir mon cher amy, me faisant mourir en ce doux plaisir. Je revivray au même instant pour jouyr de bienheureux contentement mais n'entreprenez rien que ce qui me plait le plus. Vous sçavez comment je sçay chastier ceux qui s'esgarent en leurs voluptez¹⁷¹.

L'amant dénonce les exagérations de sa belle : « il sera donc dit que quiconque aura manqué un jour de voir sa maîtresse sera réputé dédaigneux et sans amour¹⁷² ». L'arsenal de la rhétorique amoureuse ne vient jamais à l'appui d'une grande souffrance, mais alimente un jeu spirituel, comme en témoigne par exemple l'usage de la « remontrance d'amour » emprunté par la dame à une tradition qui remonte au Moyen Âge¹⁷³. Les amants sont très conscients de travailler leur style, et la dame demande, à grand renfort de jeux de mots, que lui soit retourné un billet qu'elle juge particulièrement réussi : « Je veux revoir ce poulet ; il chante trop haut pour en faire garde et puis de l'heure que je parle, il est jour deffendu de viande¹⁷⁴ ». Comme dans le dernier petit recueil de Du Tronchet, la familiarité se traduit par des maximes et des sentences qui font appel au bon sens¹⁷⁵. Tout en s'efforçant de rester naturels, les amants sont à la recherche de l'originalité du style (qui traduira l'originalité de leur esprit et de leur personnalité). Ils se montrent inventifs dans les métaphores : « la langueur de ma face en laquelle vous avez tracé par votre lettre le crayon de votre cruauté, vous amollira le cœur¹⁷⁶ ». Ou encore : « Prenez donc, mon cœur, ce mot comme le tribut que vous imposez sur mes journées puisque vous m'en voulez quitter les arrérages d'un jour. Exacte créancière des gens, que vous a fait celui qui baise mille fois vos blanches mains¹⁷⁷ ? »

L'évolution du style de ces lettres amoureuses est effectivement parallèle à celle de l'ensemble du genre épistolaire à la Renaissance : la rhétorique rigide inspirée du latin qui caractérise le recueil de Barrouso fait place peu à peu à la familiarité et à l'agrément spirituel.

¹⁷¹ *Ibid.*, lettre 9, p. 876.

¹⁷² *Ibid.*, lettre n°7, p. 881.

¹⁷³ *Ibid.*, lettre n°11, p. 878.

¹⁷⁴ *Ibid.*, lettre n°10, p. 878.

¹⁷⁵ « Celui qui regarde au travers d'un verre de couleur croit que tout soit de la couleur du verre. La bonne viande se corrompt en un mauvais estomac » (*Ibid.*, lettre n°7, p. 881), « Celui qui a dit que l'homme ne devait être appelé heureux par avant son décès a dit vrai. Nos actions sont syncopées par trop d'accidents, nos résolutions sont traversées de trop d'incertitudes. » (*Ibid.*, lettre n°8, p. 883). L'érudition qui est éventuellement convoquée ici est atténuée par l'imprécision de la référence : elle est un peu floue, à l'image de celle que les courtisans sont capables de mobiliser.

¹⁷⁶ *Ibid.*, lettre n°8, p. 883.

¹⁷⁷ *Ibid.*, lettre n°11, p. 886.

Mais les modèles littéraires, celui du pétrarquisme en particulier, restent prégnants, comme si la lettre d'amour était toujours avant tout un jeu littéraire.

B) Les lettres dans Amadis et La Diana : un art épistolaire entre réalisme et fantaisie

Pour ce qui concerne les lettres insérées dans les narrations, nous nous limiterons aux deux œuvres les plus fréquentées par la noblesse, à savoir le roman le plus lu de son temps, *Amadis de Gaule* dans la traduction de Herberay des Essarts¹⁷⁸, et *La Diana* (aussi appelée *Les sept livres de Diane*) de Jorge Montemayor, qui le concurrence avec pas moins de vingt éditions au XVI^e siècle¹⁷⁹. Ces deux romans, traduits de l'espagnol, sont bien évidemment très différents, le premier pouvant apparaître comme une survivance des romans de chevalerie, tandis que le second appartient au genre nouveau de la pastorale. Mais ils ont comme points communs d'entretenir un rapport particulier avec le monde de la Cour, et de proposer une rhétorique épistolaire comparable.

1) De la Cour aux romans, des romans aux manuels

Les liens entre ces romans et le milieu de la Cour sont très sensibles. On sait que leurs traducteurs ont été en contact avec les souverain-e-s de leur temps. Des Essarts a été « esmeu [...] de bien travailler en prose » par le roi Henri II lui-même¹⁸⁰, et la première traduction manuscrite de *La Diana* a été l'œuvre de Pierre Bordey, gentilhomme au service de Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint. La seconde traduction a été dédiée à Marguerite de Valois entre 1572 et 1583¹⁸¹. Les premiers lecteurs des *Amadis* et des *Sept livres de Diane* sont donc des princes, des princesses et des courtisans, et il n'y a somme toute rien d'étonnant à cela, car ces ouvrages apparaissent comme une mise en roman de la vie de Cour. La pastorale invite à reconnaître des personnages réels sous les déguisements de bergers et de bergères et donne un portrait idéalisé des têtes couronnées : en l'occurrence, Félicie serait Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, et il s'agirait de rassembler sous sa présidence la fine fleur de la

¹⁷⁸ Nous n'avons pas travaillé à partir du roman lui-même, mais directement à partir des pièces contenues dans le *Thresor des livres d'Amadis de Gaule, assavoir les harengues, concions, epistres, complaints, et autres choses les plus excellentes. De nouveau augm. et orné du recueil du 13e livre, et d'une infinité de propos et devis bien gentils, tirez dudit livre*, Lyon, Veuve de G. Cotier, 1572.

¹⁷⁹ Voir l'introduction à la traduction récente d'Anne Cayuela, *Les sept livres de Diane*, Paris, Champion, 1999, p. 8-30. Pour l'étude des lettres, nous nous sommes basés sur une traduction du XVI^e siècle : *Les sept livres de la Diane de Jorge Montemayor, [...] traduits d'espagnol en français*, Rheims, Jean de Foigny, 1578.

¹⁸⁰ Mireille Huchon le rappelle en citant la préface du *Palmerin d'Olive* de Des Essarts par Jean Maugin, dans « Amadis, "parfaicte idée de nostre langue françoise" », *Les Amadis en France au XVI^e siècle*, Cahiers V.L. Saulnier, n°17, 2000, p. 188.

¹⁸¹ Anne Cayuela, « Introduction », *op. cit.*, p. 19-20.

noblesse castillane et portugaise¹⁸². Les *Amadis* mettent en scène rois, empereurs, et princes divers qui s'allient, s'épousent ou se font la guerre ; lettres et discours prononcés devant la Cour y alternent avec des récits de combats et des épisodes merveilleux.

Au-delà des différences thématiques et esthétiques qui les distinguent, on s'aperçoit d'ailleurs que les deux romans semblent mettre en question les usages de la parole. Une lecture superficielle de *La Diana* suffit pour se rendre compte que les thèmes du parjure, du mensonge et du déguisement y entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis du langage. Dans *Amadis de Gaule*, secrets, serments et dissimulations jouent également un rôle important dans le développement de l'intrigue, au point que Christine de Buzon fait l'hypothèse que « se découvrir une critique des usages humains du langage dès lors qu'un idéal de parole doublé d'un idéal de la réception est imposé – malaisément – dans le monde humain au travers de personnages dotés de pouvoir¹⁸³ ». Peut-être qu'au-delà des jeux amoureux et de la légèreté des aventures, ces romans plaisent aux courtisans en ce qu'ils reflètent l'incertaine correspondance des réalités et des actes avec les mots, incertitude dont il faut savoir jouer à la Cour sans se laisser tromper.

Mais ces romans plaisent également à un public élargi, que l'univers brillant et raffiné de la Cour fait rêver. Alors même que les aristocrates commencent à se détourner des beaux exemplaires des *Amadis*, les libraires perpétuent le succès de la série en en proposant, à bon marché, des morceaux choisis dans les *Thrésors d'Amadis* qui paraissent de 1559 à 1606. Ces compilations ne donnent en réalité presque aucune idée de l'intrigue du roman, mais rassemblent les discours et les écrits de ses personnages. Au fil des années, les titres deviennent de plus en plus explicites quant à la vocation de ces recueils : *Tresor de tous les livres d'Amadis de Gaule. Contenant les Harangues, Epistres, Cancions, Lettres missiues, Demandes, Responses, Repliques, Sentences, Cartels, Complaintes, & autres choses, les plus excellentes, pour influire la jeune noblesse Francoise a l'elocuencia, grace, vertu, & generosite*¹⁸⁴. Il s'agit donc de proposer au lecteur une sorte de manuel d'art épistolaire, un recueil de belles phrases à glisser dans la conversation doublé d'un traité de savoir-vivre. Des traces laissées par quelques lecteurs du XVI^e siècle sur leur exemplaire montrent qu'ils s'en servaient effectivement en cas de manque d'inspiration¹⁸⁵. Mais en plus de s'inspirer d'un modèle linguistique

¹⁸² *Ibid.*, p. 11.

¹⁸³ Christine de Buzon, « La parole d'Amadis. Serments et secrets dans le *Second Livres d'Amadis de Gaule* », dans *Les Amadis en France au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 56.

¹⁸⁴ C'est le titre d'une édition lyonnaise de 1582, celle de Jean Huguétan, reproduite en 1586 et 1606.

¹⁸⁵ Pour la réception des *Thrésors*, voir Véronique Benhaïm, « les *Thrésors d'Amadis* », dans *Les Amadis en France au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p.157-181.

« ils accédaient du même geste à un emblème national et curial et participaient avec retard et de manière indirecte au faste de la monarchie des Valois¹⁸⁶ », selon Véronique Benhaïm. Même si le roman de Montemayor ne donne pas lieu à des compilations, il est lu de la même façon : « *La Diane* doit également son succès au fait qu'elle comporte des « conversations savantes », des attitudes courtoises, des exemples de bonnes manières, et qu'elle offre des modèles de comportements sous une forme plus attrayante que celle des traités¹⁸⁷ ». Finalement, que ce soit à travers les *Secrétaires* ou les romans, la Cour apparaît pour le lectorat le plus large comme le lieu où s'élabore le bien-dire et le bien-écrire. Princes et princesses sont supposés être des modèles dans l'art de la lettre et de la conversation. Les missives des *Amadis* et de *La Diana* illustrent essentiellement deux types de discours : le discours amoureux et le discours politique. Mais bien qu'elles partagent avec les manuels d'art épistolaire un certain nombre de points communs, elles ont aussi des caractéristiques purement romanesques qui font d'elles des textes hybrides.

2) L'*ethos* princier et le *pathos* des lettres nobiliaires

Les lieux éthiques et pathétiques correspondent *grosso modo* à ceux qui sont effectivement à l'œuvre dans les correspondances nobiliaires. Sur le plan de l'*ethos*, dans les lettres politiques comme dans les lettres d'amour, les épistoliers manifestent une grande conscience de leur honneur et de leur dignité. Oriane, par exemple, accusant Amadis de déloyauté, s'exprime en reine, en employant des verbes typiquement utilisés par ceux qui commandent : délibérer, bannir, défendre¹⁸⁸... Et lorsque, reconnaissant ses torts, elle en appelle à l'indulgence de son amant, elle invoque (argument noble par excellence) sa réputation : « [...] vous devez avoir pitié, non pour mérite, mais pour vostre réputation, [vous] qui n'êtes tenu cruel ne vindicatif, là où vous trouvez repentance et subjection¹⁸⁹ ». Les personnages savent aussi mettre l'accent sur leur humilité dans les lettres d'amour ou lorsque les circonstances politiques le requièrent.

Mais le réalisme s'estompe à partir du moment où certains personnages n'hésitent pas à se présenter, eux-mêmes ou leurs enfants, à grand renfort d'adjectifs mélioratifs au superlatif. Ainsi la reine Zahara fait-elle l'éloge de ses enfants, que lui a donnés le Dieu Mars : « il a engendré en moy filz et fille si beaux et de tant belle taille et proportion, que leur forme

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 180.

¹⁸⁷ Anne Cayuela, « Introduction », *op. cit.*, p. 13.

¹⁸⁸ *Thrésor*, *op. cit.*, p. 20-21 : « J'ay delibéré aussi bannir de moy pour jamais ceste extreme amour que je vous portois [...]. Parquoy je vous defens de vous trouver jamais devant moy n'en part ou je reside ».

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 33.

montre indubitablement le fruit estre engendré d'un dieu qui me faict dire que leur vertu, magnanimité et prouesse sera telle qu'ilz seront tenuz entre les humains pour demy-dieu¹⁹⁰ ». Elle demande à ses destinataires d'« avoir la nativité de ses deux enfants en singulier honneur et recommandation et tenir doresnavant la mère d'eux au rang qu'elle mérite¹⁹¹ ». Tout se passe comme si la lettre du roman explicitait cette soif d'honneur qui est bien présente de manière sous-jacente dans les lettres de la noblesse, mais ne s'extériorise habituellement que par son corollaire, la reconnaissance de l'honneur d'autrui.

Parfois l'affirmation de sa propre valeur personnelle est tellement outrée qu'elle produit un effet burlesque : le roi Armato, vieillard plus qu'octogénaire, provoquant en duel l'empereur de Trésibonde, prête à sourire par son discours héroïque démontrant sa bravoure !

J'ay pensé d'envoyer présenter le combat à toy, qui est le principal défenseur de l'Empire Grecque contre moy, qui suis le principal prétendant à sa ruyne. Et ne t'excuse sur tes ans vieux : car si tu as attainé l'an octante de ton aage, à l'heure que tu naquis j'avois jà cognoissance de la tette de ma nourrice. Le combat que je pretens avoir de ta personne à la mienne, il est seulement pour acquérir honneur, et esprouver à coups de lance et d'espée lequel la fortune favorisera le plus de nous deux ; pourtant avise à faire réponse qui te soit honorable¹⁹².

Une fois de plus, la quête d'honneur, pour ainsi dire « gratuite », est surexplicitée. On peut supposer que ces passages, dans le roman, étaient lus comme des fanfaronnades venant de personnages antipathiques et belliqueux, mais il faudrait faire une étude plus approfondie de l'œuvre pour l'affirmer. Toutefois, le fait est que les *Thrésors* donnent ces lettres sans aucun commentaire et sans aucune distance : elles sont donc des modèles de rhétorique comme les autres. Elles plaisent sans doute non pour leur utilité pratique mais parce qu'elles sont en quelque sorte l'illustration d'un « héroïsme de la parole » que le lectorat prête aux grands de ce monde.

Les lieux pathétiques ont dans les missives des *Amadis* la même fonction que dans les lettres de la noblesse : ils remplacent ce que nous appellerions aujourd'hui les motivations politiques des personnages. Il faut ajouter que, dans le roman, les personnages cherchent à susciter l'empathie de leurs destinataires en amplifiant leurs sentiments et leurs souffrances. Ainsi Oriane décrit-elle à sa mère les tourments qui ont été les siens depuis qu'elle a quitté la cour de son père, afin qu'elle l'aide à retourner en grâce auprès de ce dernier¹⁹³, mais aussi qu'elle exhorte le roi à faire la paix avec ceux qui l'ont recueillie. Quant à Niquée et Amadis

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 343.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 344.

¹⁹² *Ibid.*, p. 235-236. On remarque d'ailleurs une fois de plus que la quête d'honneur pour ainsi dire « gratuite » est sur-explicitée.

¹⁹³ *Ibid.* p. 161-162. Les termes de pitié, de malheur, l'adjectif « insupportable » s'ajoutent à l'évocation de la tempête qu'elle a dû braver.

de Grèce, qui se sont mariés de leur propre chef, lorsqu'ils écrivent tous deux au père de la jeune fille pour solliciter son pardon, ils l'incitent à se souvenir de la puissance de l'amour : « Sire, l'amour qu'il vous a peu [sic] [qui vous a pu] solliciter en vostre jeune aage, et depuis, vous ramentevra assez en quelle peyne et malayse vivent ceux qui sont surmontez de la passion que je vous ay veu souffrir, attendant la jouyssance esperée de vostre Nereïde¹⁹⁴ ». Par contre, *La Diana* a ceci d'inattendu que l'expression des sentiments étant assurée par les parties narratives, les lettres apparaissent seulement comme des moyens de provoquer ou de régler des conflits entre les personnages : leur brièveté contraste avec le ressassement sentimental qui les encadre.

Les missives insérées dans les romans ne sont donc pas exactement l'équivalent de celles des manuels ou des lettres réellement échangées à l'époque : elles sont adaptées aux besoins de la narration, et en particulier à la nécessité de forger des caractères héroïques. On retrouve d'ailleurs ce mélange d'imitation réaliste et de déformation romanesque jusque dans l'organisation de la lettre et dans les parties propres au genre épistolaire (salutations, souscriptions, etc.).

3) Les parties de la lettre : entre réalisme et fantaisie

Pour étudier la *dispositio*, il faut distinguer les lettres échangées entre amants et les lettres politiques. Ces dernières comprennent celles que les souverains d'*Amadis* adressent à leurs sujets ou à leurs voisins, mais aussi celles que les membres d'une même famille s'écrivent, dès lors qu'il y est question de guerre, de mariage ou d'honneur. Dans les deux cas, les romans suivent l'usage en vigueur dans la réalité, c'est-à-dire que les missives « d'affaires » sont régies par un protocole relativement lourd, tandis que les lettres aux familiers en sont presque dépourvues.

Les lettres d'amour ne contiennent pas de salutation, et se caractérisent par la simplicité des suscriptions. Les amants disent respectueusement à leur maîtresse « Madame », dans *La Diana* comme dans les *Thrésors d'Amadis*, tandis que les femmes les appellent « amy » ou les désignent par leur nom¹⁹⁵. Mais souvent la lettre d'amour se passe de suscription. Il est ensuite difficile de distinguer les parties traditionnellement requises par la rhétorique épistolaire ; toutefois, les lettres de romans ne présentent jamais le même désordre et la même diversité de sujets que les vraies lettres, avec les passages du coq à l'âne qui les caractérisent.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 332. Le même argument est employé par la jeune fille, p. 330.

¹⁹⁵ Diane écrit « Sirène mon ami » (*Les sept livres de la Diane de Jorge Montemayor, op. cit.*, p. 5), Felismene se contente de « Dom Felix » (*Ibid.*, p. 76), Oriane appelle Amadis « mon loyal ami » (*Thrésors, op. cit.*, p. 31).

Loin du foisonnement de la réalité, elles poursuivent chacune un objectif unique, qu'il s'agisse de faire un éloge, un reproche ou de demander pardon, et elles sont organisées pour l'atteindre. Les formules de valédiction ou de congé et les souscriptions (par lesquelles le scripteur se désigne avant la signature) sont rares, sauf dans le cas particulier où un amant écrit à une dame qui ne le connaît pas. Les signatures sont également facultatives dans les lettres d'amour.

Les lettres politiques, quant à elles, oscillent entre l'imitation de la réalité et la plus grande fantaisie. Si elles sont échangées par les membres d'une même famille, elles ont un protocole allégé : les enfants appellent leur père « Monsieur » et leur mère « Madame », mais se dispensent de salutations. En revanche, ils signent après une souscription : « votre tres-humble et très obeissante fille », « vostre tres-humble et très obéissant fils », « vostre cousine et parfaite amie », « vostre cousine et bonne amye »...

Les missives d'un souverain à un autre comportent des salutations construites sur le modèle des lettres officielles et latines. Elles précisent d'abord l'identité et les titres du destinataire, puis ceux du destinataire, et se terminent par le salut lui-même : « Pintiquinestre, Royne de la gent qui n'a nuelles terres, à toi Calasie, qui commande es Iles estranges de Californie, salut tel que je te le désire¹⁹⁶ ». Mais lorsque le rapport entre les correspondants le permet, la salutation est éliminée au profit d'une simple suscription : Esplandian, par exemple, se contente d'un « Monsieur » pour s'adresser à l'Empereur de Rome. Toutefois, de cet élément emprunté à la rhétorique épistolaire des chancelleries, l'auteur des *Amadis* fait un usage extravagant. Les personnages y déploient leur égo surdimensionné et leurs ambitions mauvaises, ce qui bien évidemment marque le caractère fantaisiste de ces missives : « Armato par la prescience de nos dieux immortels au gouvernement du grand Royaume de Turquie, frontiere et boulevard de la loi Payenne, à tous les califfes, rois, soudans, admiraux et gouverneurs des pays qui sont es parties d'Orient, salut¹⁹⁷ ». En fonction des personnages, la salutation (qui est à l'origine un vœu de salut) se change de manière amusante en son contraire : « Melie, infante la plus cruelle ennemie de toute la Chrestienté, à toy empereur de Constantinople, ruine et entière malediction¹⁹⁸ ». Sans doute existe-t-il chez le grand public – et même chez les courtisans – une fascination pour cette manière cérémonieuse de se présenter et de

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 238. Autre exemple : « Abra Imperatrix de Babylone, Royne des Parthes, à vous Axiane princesse d'Argenes Salut tel que nous vous estimons le mériter » (*Ibid.*, p. 327).

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 219.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 230.

présenter l'autre. Mais la forme « réaliste » est remplie par un contenu romanesque qu'elle met en exergue.

Dans le corps de la lettre, on retrouve d'une certaine manière les trois parties préconisées par la plupart des manuels : en réalité, la salutation tient lieu de *captatio benevolentiae*, et les épistoliers se lancent ensuite en général dans une narration qui aboutit à une requête, ou à une conclusion en termes d'action à mener. Curieusement, le réalisme de la *dispositio* ne tient pas jusqu'au bout de chaque texte, puisque les lettres d'un prince à un autre prince ne comportent pas de souscription ni de signature. Cet aspect hybride se retrouve-t-il dans l'*elocutio* ?

4) Style naturel ou fleurs de rhétorique ?

Les lettres des *Sept livres de Diane* ainsi que celles des *Amadis* se caractérisent par un mélange de recherche et de naturel, mélange qui correspond sans doute aux goûts de la seconde moitié du siècle¹⁹⁹. Gohory souligne dans le roman de Des Essarts le style fleuri, net et coulant²⁰⁰, tandis que Pasquier y apprécie la naïveté du langage. La liaison des termes (par exemple les liens de cause à effet) qui font le style coulant, ainsi que « l'ordre de nature » comme on dit à l'époque (ordre des mots dans la phrase, avec le verbe en seconde position suivi de son complément d'objet direct) font parties des qualités qui lui sont reconnues²⁰¹.

Dans les lettres politiques, les articulations sont effectivement très marquées, ressemblant, comme on le verra, à celles des vraies lettres par secrétaire. Ce souci de liaison est aussi, nous l'avons dit, une des caractéristiques des lettres nobiliaires. Oriane écrivant à sa mère scande sa lettre par « encore que...si », « pour le commencement », « toutesfois », « et pource que », « si », « car », « et au demeurant », « tant pour... que pour », « ainsi », « à quoi²⁰² ». La causalité est aussi marquée par des participes présents. Une lettre d'Armato à ses alliés offre le même exemple du soin apporté à l'articulation, en des termes qui rappellent les dépêches adressées aux ambassadeurs : « et qui pis est, s'augmentant de jour en jour le nombre des chrétiens, [ces derniers] s'efforcent exterminer et avertir notre sainte loi : pour à quoi obvier avons pris les armes, et mis sus une forte et puissante armée²⁰³ ». Les termes et les phrases-types utilisés pour parler de l'échange épistolaire, tout à fait conformes aux usages, donnent

¹⁹⁹ Abel Mathieu (même s'il reproche à Des Essarts d'être trop affecté) estime dans son *Devis de la langue française fort exquis et singulier* de 1572, que l'idéal, pour un écrivain, est de marier le savoir et le maniement de la langue populaire. (Cité par Mireille Huchon, « Amadis, "parfaicte idée de nostre langue françoise" » *op. cit.*, p. 185-186).

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 184-185.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 194-195.

²⁰² *Thrésors*, *op. cit.*, p. 161-162.

²⁰³ *Ibid.*, p. 220.

également une illusion de réalité : « le danger [...] me contrainct vous envoyer Enil par lequel pourrez au long entendre [...]. J'en escry semblablement au Roy mon père, et a la plupart des autres seigneurs Chrestiens, vers lesquels j'envoye Gandalin. Et parce que j'ay chargé Enil vous dire le surplus, je ne vous feray plus longue lettre : mais vous suppliray le croire comme moy-mesmes²⁰⁴ ». Mise à part l'amplification, on trouve peu de figures de style dans ce type de lettres.

Le même style relativement simple et très lié se retrouve dans les lettres de *La Diana*. Malgré le sujet passionnel de ces lettres, exclamations et hyperboles sont finalement assez rares, tandis que les liens logiques et les rythmes binaires exprimant des alternatives ou des oppositions sont très présents²⁰⁵. C'est même parfois une impression de mesure et de raison qui ressort de ces billets, comme dans celui par lequel Celia rompt avec Dom Felix, dont voici le début : « Jamais chose qui soit tombée en ma suspicion n'a esté si éloignée de la vérité, touchant voz amours, qu'elle m'ait donné occasion de ne croire plus souvent à ce que j'en pensois qu'à vostre innocence²⁰⁶ ». Parfois un raisonnement devient alambiqué et le style se fait plus lourd²⁰⁷, mais la syntaxe est généralement très simple, et les phrases brèves : « Tu me dis que je ne t'ayme point tant comme je dois : je ne sçay à quoy tu le congnois, ny comment je te puisse aymer davantage²⁰⁸ ». On trouve ça et là une maxime, comme dans les lettres de deux amants de Du Tronchet²⁰⁹. Peu de figures de style viennent orner ces textes, et l'influence pétrarquiste ne s'y fait pas sentir, réservée qu'elle est au récit-cadre.

Le souci de l'enchaînement logique est également manifeste dans les lettres d'amour des *Amadis*. L'une des lettres d'Oriane comporte par exemple les articulations suivantes : « puisque », « mêmement que », « aussi », « puisque », « quand bien je voudrais... si serait grande folie », « attendu que », « pourquoi », « or désormais²¹⁰ ». Toutefois, le langage amoureux y est plus fleuri : le vocabulaire de la passion est riche et varié, et on retrouve antithèses

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 221-222.

²⁰⁵ En voici des exemples : « Je ne sçay Ismenia, si je me dois plaindre de toy, ou te rendre graces pour m'avoir enveloppée en ce pensement. Et ne croy point que je puisse déterminer lequel de ces deux je dois faire, jusques a ce que le succès de mes amours le me conseillera. D'une part je suis marrie de ton mal : de l'autre, je vois que tu t'es mise au chemin pour le recevoir » (*Les sept livres de Diane*, op. cit., p. 34), « Madame, j'ay toujours estimé que vostre discrétion m'osteroit la crainte de vous escrire, congnoissant assez sans lettre combien je vous ayme ; mais ceste mesme a sceu si bien dissimuler, que là s'est trouvé le dommage, où je pensois que fut le remede » (*Ibid.*, p. 75)

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 86.

²⁰⁷ « Souventes-fois j'imagine qu'ainsi comme tu penses que je ne t'ayme point, t'aymant plus que moy mesme, aussi peux-tu penser que tu m'aymes, m'ayant en haine et horreur », *Ibid.*, p. 6.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 5. Ou encore : « Si tu vois par-delà mon Alain, dis-luy la grande raison qu'il a de m'aimer, car desjà il sçait assez celle qu'il a de t'oublier », *Ibid.*, p. 35.

²⁰⁹ Dans une lettre de Célia à Dom Felix : « Je ne vous en diray davantage, sinon qu'es maux où il n'y a point de remede, le meilleur est de ne le chercher ». *Ibid.*, p. 87.

²¹⁰ *Thrésors*, op. cit., p. 20-21.

et hyperboles ainsi que les métaphores du feu de l'amour, du service et de la prison, bien qu'elles soient présentées avec simplicité²¹¹. On note une affection particulière pour la métonymie, qui fait disparaître le sujet derrière l'organe qui le représente : « ma passion démesurée contraint ma débile main de déclarer ce que le dolent cœur ne peut plus celer à vous²¹² ». Cette tendance à la nominalisation produit une impression d'abstraction et une certaine lourdeur. Les images, d'ailleurs, ne sont pas toujours heureuses, comme celle de « la continuelle présence de votre personne que j'ai aux yeux de mon entendement²¹³ ». Mireille Huchon remarque qu'entre le premier et le huitième livre, Des Essarts abandonne sa nonchalance et sa langue fluente, au profit du « style floride », chargé de fleurs de rhétorique. Il suit en cela l'évolution du goût de son temps, qui délaisse la négligence diligente prônée par le *Courtisan* pour les ornements et les belles fleurs de la langue française que Pasquier invite à cueillir au huitième livre²¹⁴. Mais il faudrait faire une étude spécifique des lettres pour savoir si le style proprement épistolaire change réellement au fil du roman.

On remarque donc une double tension dans le style épistolaire mis en œuvre dans les romans : elle se situe d'une part entre l'imitation de la réalité et la fantaisie de la fiction, et d'autre part, entre la recherche de la fluidité et celle de l'ornementation. Mais l'absence de détente et de familiarité dans ces missives-là nous fait penser qu'elles ne traduisent pas le véritable idéal de la noblesse (nous avons évoqué à ce sujet ci-dessus l'avis de Montaigne et de certaines princesses), mais plutôt l'image qu'un public plus large se fait de l'art de la parole et de la lettre à la Cour. Du reste, les lettres des romans sont les seules à ne pas évoluer dans le même sens que le reste de la production épistolaire de l'époque.

C) L'épître, écriture ludique, écriture intime

L'épître est un genre littéraire à part entière, qui a avec la lettre des liens forts. Peut-être la lettre humaniste exerce-t-elle une influence sur l'esprit dans lequel elle se développe²¹⁵, peut-être cet esprit rejaillit-il sur les correspondances mondaines. En tout cas, il est certain que plusieurs de nos souverains ont écrit des épîtres : il nous faut donc envisager les modèles à leur disposition.

²¹¹ Mireille Huchon décrit ce style amoureux dans l'article cité ci-dessus, p. 191. Elle précise : « C'est ce type de langage pétrarquisant qui est en cause dans les mots *amadiser, amadiseur* ».

²¹² *Thrésors*, *op. cit.*, p. 20. On trouve ainsi des groupes nominaux très longs, comme « la souvenance de la grande sujétion de mon triste cœur » (p. 32).

²¹³ *Ibid.*, p. 233.

²¹⁴ Mireille Huchon, « Amadis, "parfaicte idée de nostre langue françoise" », *op. cit.*, p. 199.

²¹⁵ Sophie Tonolo rappelle ces points de rencontre que sont l'infinie variété de la lettre soulignée par Erasme, la spontanéité prônée par Juste Lipse, la retranscription des détails quotidiens, la libre improvisation d'un esprit cultivé, l'incitation à la méditation par l'art de la brièveté et de la pointe, adjoint à un certain inachèvement (*Divertissement et profondeur*, *op. cit.*, p. 126-127).

1) L'épître chez les Grands Rhétoriciens

Au XV^e siècle, l'épître en vers est encore un genre composite mal déterminé tant du point de vue formel (elle se confond avec la ballade et demeure proche des autres formes poétiques françaises) que du point de vue des thèmes : Christine de Pizan, dans l'*Epître Othéa*, cultive des vertus essentiellement pédagogiques, tandis qu'Eustache Deschamps et Villon mettent davantage l'accent sur les marques d'échange et de sociabilité. Les rhétoriciens tels que Georges Chastellain, Jean Castel, Jean Robertet, Henri Baude et Jean Molinet commencent à louer leurs patrons ou leurs confrères poètes à travers des épîtres, et à s'en servir pour présenter des requêtes. Mais selon Yvonne Leblanc, « les poèmes épistolaires du XV^e siècle révèlent les particularités et les exigences de chaque écrivain davantage qu'ils ne mettent en valeur les traits distinctifs d'un genre cohérent²¹⁶ ».

La génération suivante, c'est-à-dire les poètes nés dans les années 1450-1470, qui écrivent sous le règne de Louis XII (et parfois encore un peu sous celui de François I^{er}), restreignent la variété formelle de l'épître en privilégiant nettement le distique de décasyllabes. Cela leur permet d'y inclure de courts récits, des énumérations et des *exempla*, mais aussi tous les éléments (salutations, dates, suscriptions) qui rapprochent l'épître de la lettre en prose. Ces poètes (Jean d'Auton, Jean Lemaire de Belges, Guillaume Crétin, Jean Bouchet et Jean Marot) sont très influencés par la Cour : les fonctions de chroniqueurs qu'ils occupent souvent leur font privilégier l'histoire et la politique contemporaine, ils veulent louer, mais aussi distraire leur prince. Ils font aussi mine de correspondre entre eux pour se louer l'un l'autre et attirer l'attention sur eux. L'un de leurs procédés consiste à faire parler un héros de la mythologie : Jean d'Auton semble en donner le premier exemple avec l'*Epistre du preux Hector transmise au roy Louis XII*, datée de 1511. La fiction épistolaire de la femme abandonnée écrivant à son amant est aussi très populaire : Crétin, Jean Marot et Bouchet écrivent des variations sur ce modèle, dans lesquelles des femmes d'une ville donnée écrivent ensemble à leur seigneur ou à leur mari²¹⁷. L'influence des *Héroïdes* d'Ovide est ici évidente, mais le contenu de ces textes reste essentiellement encomiastique. Ils transforment un événement politique en expression atemporelle d'amour et de solitude. La loyauté politique prend les traits

²¹⁶ Yvonne Leblanc, *Va lettre va*, op. cit., p. 104 : « The epistolary texts from the fifteenth century reveal the peculiarities and requirements of each writer more than they exhibit the distinctive traits of a coherent genre ».

²¹⁷ Crétin, *Dudit Crétin au nom des Dames de Paris au roy Charles Huytiesme* (1495-1498) ; Jean Marot, *Epistre des Dames de Paris, au Roy François Premier de ce nom, estant dela les monts, et ayant deffaict les Suisses* ; en 1531, Bouchet en écrit une pour les dames de Paris pendant que la Cour et leurs maris sont à Poitiers. Pour plus de précisions, voir Yvonne Leblanc.

de la fidélité féminine à un amant absent. Mais le XVI^e siècle voit également se développer le genre de l'épître amoureuse.

2) Les *Héroïdes* et leur succès : Lemaire de Belges, Michel d'Amboise

Dès 1500, Octovien de Saint-Gelais, l'un des poètes favoris de Louise de Savoie, publie une traduction en vers des *Héroïdes* qui remporte un vif succès (vingt-trois rééditions jusqu'en 1554). Il est suivi par André de la Vigne, puis Charles Fontaine. Les *Héroïdes* sont ce qu'on appelle des épîtres artificielles, car elles sont prêtées à des héroïnes de la mythologie (par opposition aux « épîtres naturelles » adressées à des destinataires réels). Lettres d'amour passionnées et désespérées, elles sont motivées par une séparation brutale ou par un abandon sans retour. L'épître apparaît comme un genre féminin car sur vingt-et-un textes, dix-huit ont des femmes pour auteures fictives. Elle se caractérise par la véhémence de ces héroïnes à l'égard de leurs amants, souvent traîtres ou pour le moins supposés infidèles.

Au XVI^e siècle, l'épître et l'élégie sont considérées comme des genres très voisins (à cause du fait que les *Héroïdes* contiennent des plaintes amoureuses et un ton élégiaque, et que les *Tristes*, élégies, sont aussi des épîtres « naturelles » d'Ovide). La distinction entre épître et élégie n'est pas nette dans les traités d'art poétique. Il se dégage donc de ce modèle ovidien une double caractéristique qui va marquer, nous semble-t-il, le genre de l'épître tel qu'il apparaît dans la première moitié du XVI^e siècle : d'une part, elle est le lieu d'un épanchement de sentiments, d'un retour sur soi, et d'autre part, elle comporte une dimension ludique et fantaisiste, puisque ces lettres d'amour sont inventées et attribuées à des personnages de papier.

Au-delà des traductions, les *Héroïdes* inspirent des œuvres originales. Les plus connues sont sans doute les deux *Epistres de l'Amant vert* de Jean Lemaire de Belges publiées en 1511 : ce sont deux lettres d'amour d'un perroquet à Marguerite d'Autriche, l'une annonçant son suicide par désespoir d'avoir été séparé de sa maîtresse et l'autre faisant la description des Enfers où le volatile est parvenu et où l'on chante la gloire de la princesse. Ces épîtres réalisent la prouesse d'être amusantes tout en restant émouvantes : la simplicité de la langue, la variété et le mélange des genres (élégie, épitaphe, description des Enfers), les correspondances entre le monde animal et la société humaine, les allusions littéraires faites sans pédantisme, tout cela produit une impression de détente, de facilité et de légèreté. Mais ces épîtres sont en quelque sorte le miroir souriant de la situation tragique de Marguerite d'Autriche, car l'Amant Vert abandonné s'adresse à une femme qui a elle-même irrémédiablement perdu deux maris morts en pleine jeunesse. Le badinage met à distance pour elle les images de la

mort, transpose le deuil sur le mode mineur. Les deux dimensions, élégiaque et ludique, sont nécessaires pour que s'exerce le réel pouvoir de distraction, de « soulas », de la poésie.

Les *Héroïdes* ont également inspiré une grande part de l'œuvre de Michel d'Amboise. À l'imitation d'Angelus Quirinus Sabinus (pseudonyme d'un humaniste qui publie en 1474 trois lettres en vers latins contenant les réponses d'Ulysse à Pénélope, de Démophon à Phyllis et de Pâris à Énone), il rédige en 1546 des *Contrespistres d'Ovide*, qui sont adjointes en 1552 à une nouvelle traduction des *Héroïdes* par Charles Fontaine²¹⁸. Mais avant d'imaginer les réponses des héros masculins, il publie, de 1529 à 1542, quatre séries d'épîtres amoureuses mêlées à d'autres textes de semblable inspiration : *Les complaintes de l'esclave fortuné [...]* (1529) ; *Les Epistres veneriennes de Lesclave Fortune [...]* (1534) ; *Le Babilon, autrement la Confusion de l'Esclave [...]* (1535) ; *Le secret d'amours [...]* (1542). La première de ces séries se trouve à la suite des *Complaintes de l'Esclave Fortuné*. Elle comporte notamment des lettres d'une femme attendant le retour de son mari, « étant sur la mer lieutenant général pour le roi²¹⁹ » : la situation est la même que dans les *Héroïdes*, si ce n'est que cette femme bien réelle est l'épouse de M. de Barbezieux, le maître de l'auteur. Les contemporains remplacent donc les héros, mais la couleur mythologique est toujours présente à travers des allusions à Jupiter, à Charybde et Sylla, etc. La nouveauté consiste peut-être davantage dans la variété des épistoliers et de leurs destinataires : ce sont tantôt des hommes, tantôt des femmes qui s'expriment, et on trouve même deux lettres amicales d'un homme à un autre homme, dont celle de l'Esclave Fortuné à son maître pour lui raconter les tourments de sa femme²²⁰. L'épître est bien ici un genre hybride : d'une part, elle possède parfois les caractéristiques de la missive, avec date et signature²²¹ mais d'autre part, elle semble considérée avant tout comme un genre poétique, puisque chacune est accompagnée d'un ou deux rondeaux.

La frontière entre épître et lettre en prose tend par contre à s'effacer dans *Le secret d'amours*, qui mêle les deux formes, avec une nette prédominance de la prose. Seule une étude plus spécifique permettrait peut-être de dire si Michel d'Amboise distingue les deux genres, du point de vue de l'*inventio* comme de l'*elocutio*. Toujours est-il que dans l'un comme dans l'autre, le style demeure précieux, plein de métaphores et de comparaisons : il faut attendre Marot pour que l'épître devienne véritablement le lieu d'une parole familière.

²¹⁸ *Epistres d'Ovide nouvellement mises en vers françois par M. Charles Fontaine Parisien, avec les préfaces et annotations, [...] plus y a la responce à icelles epistres*, Lyon, Jean Temporal, 1552.

²¹⁹ *Les complaintes de l'esclave fortuné*, op. cit., feuillet LXXIX et suivant.

²²⁰ *Ibid.*, feuillet LXXXVII.

²²¹ L'Esclave Fortuné écrit par exemple le 31 juillet à son maître et lui reproche de n'avoir pas envoyé de ses nouvelles depuis le 18 août de l'année précédente (*Ibid.*, feuillet LXXXVIII). Il signe : « Par moi Michel qui suit sans autre chose / Le secrétaire de ta tres bonne épouse » (*Ibid.*, feuillet XC).

3) Marot, ou l'invention de l'épître familière

L'*Épître de Maguelonne à son ami Pierre de Provence étant en son hôpital* (1517), tout en empruntant son propos à un roman médiéval, s'inscrit, par sa thématique et sa tonalité élégiaque, dans le droit fil des épîtres ovidiennes. De plus, comme celles de Michel d'Amboise, elle est suivie d'un rondeau qui lui fait écho, preuve que le jeu littéraire l'emporte sur la fonction épistolaire du texte. On voit mal d'ailleurs comment Maguelonne pourrait transmettre sa lettre. Cependant, très vite, Marot s'écarte de la veine de ses prédécesseurs. L'*Épître du Dépourvu* (1519), bien qu'elle soit un clin d'œil aux Grands Rhétoriciens avec ses jeux de mots et ses figures allégoriques, est en même temps destinée à créer la *persona* du poète Dépourvu (d'amour, d'argent et de protection) qui habitera par la suite l'ensemble de ses épîtres. Bien qu'elles restent des pièces de circonstance qui reflètent les occupations de la Cour, elles sont généralement centrées sur la figure du poète lui-même. Contrairement à ses aînés préoccupés de propagande nationaliste et de la gloire de leurs patrons, il demande à être reçu « Non pour prier, requête ou rhétorique / Mais pour l'amour de votre Frère unique²²² ». L'efficacité de l'épître ne repose donc pas sur l'argumentation, mais sur la séduction par le plaisir du texte, et sur le rapport de proximité qu'il crée entre lui et son destinataire.

Cette caractéristique se retrouve dans toutes les épîtres qui suivent, qu'elles soient « naturelles » ou « artificielles ». Dans ses épîtres au roi, c'est toujours une forme d'amitié qui est mise en valeur et qui repose par exemple sur leur goût partagé pour la poésie (dans la *Petite épître au roi*), sur leur incompétence commune en matière de procès (dans l'épître *Au roi pour être délivré de prison*) ou sur leur égal appétit de savoir (dans les épîtres *Au roi, de Ferrare* et *Au roi nouvellement sorti de maladie*). La dimension ludique de l'épître permet à Marot une liberté de ton qu'une lettre au roi, soumise à un protocole strict, ne lui autoriserait pas ; la tradition élégiaque l'incite également à parler de lui avec sincérité, même si l'émotion ne l'entraîne jamais vers la plainte. L'abondance et la variété de ces textes, qui vont du plus futile au plus grave, tout en maintenant avant tout le contact avec les êtres aimés, nous font dire que Marot pratique déjà la « poésie civile » que Sophie Tonolo reconnaît dans l'épître au siècle suivant : « Tout d'abord, l'épître resserre les liens entre les membres de la société, recréant une forme d'équilibre que l'image du banquet pourrait symboliser. D'autre part, l'un de ses principes fondateurs est le plaisir, plaisir liant l'esprit et le corps, plaisir engageant un cer-

²²² Clément Marot, *L'Adolescence clémentine*, éd. Franck Lestringant, Poésie-Gallimard, 1987, p. 112.

tain art de vivre. Enfin, suivant en cela la logique du don, illimité par essence, elle engage à un échange sans fin, à une parole ouverte et réciproque²²³ ».

Marot transforme donc le genre de l'épître : sous sa plume, elle perd ses caractéristiques éminemment féminines et amoureuses, pour se rapprocher encore de la lettre et devenir un moyen d'échange, vecteur de l'amitié. Le passage de la thématique amoureuse à l'expression de l'amitié va de pair avec la masculinisation de l'épître, puisque l'*amicitia* est perçue avant tout comme une valeur masculine.

Conclusion

De ce survol de la production épistolaire à la Renaissance, il ressort que la Cour semble avoir une influence prégnante sur les différentes formes qu'elle revêt au fil du temps. En effet, c'est d'abord pour le service des princes, à l'usage des secrétaires, que s'élaborent les premiers formulaires et manuels, qui sont au départ extrêmement codifiés et rigides. Certes, les humanistes jouent par la suite un rôle important dans l'infléchissement du style de la lettre du côté de la familiarité, mais la redécouverte des *Ad familiares* de Cicéron n'en est pas la seule cause : ils choisissent aussi ce style naturel et spontané (en apparence) pour cultiver un réseau de relations sociales qui prend ses racines dans la vie de Cour. Peu à peu, les secrétaires eux-mêmes prétendent à l'exemplarité davantage par leur contact étroit avec la Cour que par leur connaissance des protocoles et des formules. Ils mettent en avant leur savoir-vivre et leur maîtrise des usages mondains, si bien que la figure du secrétaire change de visage : le clerc de chancellerie laisse la place à l'homme de Cour. On appellera les manuels « secrétaires », au siècle suivant, ce qui montre bien l'étroite imbrication entre la sociabilité de Cour et l'art épistolaire. Les recueils des lettres familières deviennent également des exemples de savoir-vivre, où le raffinement intellectuel s'accompagne d'une forme de désinvolture, selon l'idéal du *Courtisan* de Castiglione. Dans une certaine mesure, les lettres de la noblesse semblent suivre la même évolution : elles sont bien sûr amplement soumises au style cérémonieux, qui met en valeur la hiérarchie entre correspondants, mais à la fin du siècle, elles commencent à s'orienter vers une expression plus personnelle, plus séduisante aussi.

Sur le versant plus littéraire de la production épistolaire, la Cour exerce également son influence : sous le règne de Henri III, elle lance la mode des lettres amoureuses, et certains recueils sont écrits spécifiquement pour elle. Les lettres glissées dans les romans, tout particu-

²²³ Sophie Tonolo, *Divertissement et profondeur*, op. cit., p. 62.

lièrement dans l'*Amadis*, « guide du bien parler encouragé sinon suscité par la monarchie²²⁴ », sont des pastiches, plus ou moins réalistes, des missives de toutes sortes susceptibles d'émaner des souverains : dépêches aux ambassadeurs, cartels de défis, lettres d'un prince à ses sujets ou à un autre prince. La Cour est également, pour reprendre une expression de Marot, la « maîtresse d'école » des poètes qui développent le genre de l'épître : c'est en son sein, pour s'adresser au prince ou à leurs pairs, que les Rhétoriciens la façonnent. Anne de Bretagne, Louise de Savoie apprécient les épîtres amoureuses, ce qui contribue sans doute à leur succès. L'évolution des recueils de lettres d'amour et du genre de l'épître rejoint celle des autres formes moins littéraires de la lettre : ils quittent la rhétorique pour un style familier, pour un badinage précieux qui permet l'expression plaisante des sentiments personnels. Si les lettres des *Thrésors d'Amadis*, proposées longtemps à l'imitation d'un large public, semblent les seules à ne pas se détacher des cérémonies, c'est peut-être parce que les éditeurs, ayant voulu tirer le maximum de profit de leur succès des années 1540-1550, n'ont pas su suivre l'évolution de la mode²²⁵.

La Cour apparaît donc comme le laboratoire de la lettre. Cela ne signifie pas que tels ou tels de ses membres produisent à eux seuls des modèles directement imités par l'ensemble des épistoliers, mais plutôt que c'est par rapport à ses valeurs et à ses usages que se détermine l'art épistolaire. Partant du principe que c'est bien à la Cour que l'on apprend le mieux à écrire, il nous faut maintenant nous demander selon quelles modalités se fait cet apprentissage. Or celui-ci, loin d'être théorisé, advient par une forme d'imprégnation. Selon Marie-Claire Grassi, « pour le noble, l'honnête homme, l'érudit, pour cette aristocratie de l'esprit qui sait presque tout en naissant, l'art d'écrire s'apprend avec l'art de converser, de marcher, de jouer, de danser, de manger, ce n'est qu'un aspect de l'éducation²²⁶ ». Pour comprendre comment les souverain-e-s apprennent à écrire, il nous faut donc nous demander comment ils apprennent à parler à la Cour, car les deux activités sont fondamentalement liées.

²²⁴ Michel Simonin, « La disgrâce d'*Amadis* », *Studi francesi*, 1984, n°82, p. 1.

²²⁵ *Ibid.*, p. 21. Le verbe « amadigauliser » (que l'on trouve sous la plume de Tabourot et que le lexicographe Cotgrave enregistre en 1611) désigne d'ailleurs une manière de faire de longs discours avec une éloquence ostentatoire. En 1629, pour tenter de donner une nouvelle jeunesse au roman, Marcassus décide de l'alléger de quantité de digressions, lettres et harangues, ce qui montre bien qu'elles ne sont plus au goût du jour (*Ibid.*, p. 33-34).

²²⁶ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, *op. cit.*, p. 13-14.

Chapitre II : Parler, écrire, gouverner : la formation des princes et des princesses

Alors le seigneur Gasparo Pallavicino dit : « Ce débat touchant l'écriture est certainement bien digne d'être écouté ; toutefois, il serait mieux à propos pour nous de nous enseigner de quelle manière doit parler notre Courtisan, parce qu'il me semble en avoir davantage besoin et qu'il lui arrive plus souvent de se servir de la parole que de l'écriture ».

Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, Flammarion, 1991, p. 62.

Si rien n'est laissé au hasard dans l'attitude et dans les mots d'un courtisan, d'un « pratiqueur », à plus forte raison les gestes, les expressions du visage et les paroles d'un roi ou d'une reine sont-ils toujours étudiés en fonction de l'effet qu'ils doivent produire dans le cœur et dans l'esprit de ceux qui en sont témoins. Comme l'écrit Denis Crouzet, « tout est alors sens, jusqu'à la moindre vibration du visage royal, jusqu'au moindre pas en avant ou en arrière d'un gentilhomme, jusqu'au plus bref regard lancé par un prince sur un autre prince²²⁷ ». Dans ce théâtre politique, celui qui détient le pouvoir se doit d'être aussi le meilleur acteur, sans quoi il deviendra la cible du jeu des autres acteurs²²⁸. La maîtrise subtile du langage est donc une arme indispensable, et il n'est guère étonnant de trouver le talent de bien s'exprimer au rang des qualités traditionnellement souhaitées et attribuées au prince et à la princesse, tant par ceux qui prétendent les former que par ceux qui les louent ou entretiennent leur mémoire, tel Brantôme. Mais existe-t-il au XVI^e siècle une conception spécifique de la parole royale, voire de l'éloquence royale ? Nous tenterons d'abord de les définir, en prêtant une attention particulière aux différences qui peuvent être faite entre l'éloquence du roi et celle de la reine, avant de nous pencher sur les modalités concrètes de leur apprentissage.

I) Tentative de définition de la parole royale

Bien qu'il soit difficile de savoir dans quelle mesure les recommandations des traités d'éducation à l'usage des princes ont pu être appliquées, il n'en reste pas moins que ces textes nous renseignent sur ce qui était attendu de leur part dans le maniement du langage. Pour tenir

²²⁷ Xavier le Person, « *Pratiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002, préface de Denis Crouzet, p. 14.

²²⁸ *Ibid.*, p. 15.

compte d'une possible évolution des idées au cours du siècle, nous nous appuyerons sur des textes rédigés à différents moments, ainsi que sur des témoignages laissés par Brantôme et quelques autres. Tout d'abord, en ce qui concerne les ouvrages didactiques, nous avons consulté deux « miroirs » adressés à François I^{er}, le premier par Claude de Seyssel, *La Grand'Monarchie de France*, publié en 1519²²⁹ au début de son règne, quand il est encore tout jeune ; le second par Guillaume Budé, *L'Institution du Prince*, publié en 1547²³⁰, alors qu'il est un homme mûr. Ce dernier est un véritable plaidoyer en faveur de l'usage de l'éloquence en politique. Nous nous référerons ensuite à Étienne Pasquier : dans le *Pourparler du Prince* édité pour la première fois en 1560, il confie à quatre personnages (l'escolier, le curial, le philosophe et le politic) le soin de définir les qualités du bon monarque. Le rôle de la connaissance des lettres et de l'art oratoire y fait l'objet d'un traitement quelque peu différent de celui de ses prédécesseurs²³¹. Sous le règne de Henri III, nous trouvons des textes qui abordent encore plus directement la question de l'éloquence royale : Henri Estienne affirme sa force particulière dans la dédicace de son livre *De la precellence du langage françois* (1579)²³², et Jacques Amyot rédige un *Projet d'éloquence royale*²³³. Il faut bien remarquer que ce dernier auteur a été le précepteur de Henri III : par rapport aux autres théoriciens, il est donc dans une proximité beaucoup plus grande avec le souverain et il transcrit dans son texte ce qu'il a sans doute véritablement mis en pratique dans sa charge. Nous nous appuyerons enfin sur l'article de Marc Fumaroli qui analyse l'édition du *De Vulgari Eloquentia* de Dante par Jacques Corbinelli dédiée à Henri III en 1577 et le traité *De optimo genere dicendi* de Charles Paschal, publié au début du règne de Henri IV (1596)²³⁴. Nous remarquons qu'il n'y a dans cette liste aucun ouvrage destiné à une princesse : les femmes n'étant pas censées régner directement, les théoriciens ne s'adressent pas à elles. Nous verrons pourtant que les reines

²²⁹ Mais l'édition à laquelle nous avons pu accéder est la suivante : Claude de Seyssel, *La Grand'Monarchie de France* [...] avec la loy salique, qui est la premiere et principale loy des François, Paris, Estienne Groulleau, 1558.

²³⁰ Ce texte avait été offert au roi bien avant sa publication. Guillaume Budé, *De l'institution du prince, livre contenant plusieurs histoires [...] reveu par Jean de Luxembourg Abbé d'Ivry*, L'Arrivour, 1547. Nous avons consulté l'édition modernisée : Guillaume Budé, *L'Institution du Prince*, éd. C. Bontems, dans C. Bontems, L. ; - P. Raybaud et J.-P. Brancourt, *Le Prince dans la France des XVI^e et XVII^e siècles, Travaux et recherches de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris, série « Sciences historiques », n°7*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 77-139.

²³¹ Étienne Pasquier, « Le pourparler du Prince », dans *Pourparlers*, Éd. Béatrice Sayhi-Périgot, Paris, Champion, 1995, p. 51-159.

²³² Henri Estienne, *La precellence du langage françois*, Éd. Edmond Huguet, Paris, Armand Colin, 1896.

²³³ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, Éd. Philippe-Joseph Salazar, Paris, Les Belles Lettres, 1992. L'éditeur scientifique ne précise pas la date de composition de ce texte : il n'a pu retrouver le manuscrit original et se fonde sur l'édition de 1805.

²³⁴ Marc Fumaroli, « Aulæ Arcana : rhétorique et politique à la Cour de France sous Henri III et Henri IV », *Journal des Savants*, Paris, avril-juin 1981, p. 138-89.

réfléchissent à cette question de l'éloquence au féminin, qu'elles la pratiquent et qu'elles exercent même sans aucun doute, au fil du siècle, une influence sur la conception de l'éloquence royale.

A) Le roi doit-il être éloquent ?

1) Des théoriciens ambigus et des mères convaincues

La définition d'une éloquence royale n'est pas donnée d'emblée au début du XVI^e siècle : elle se fait jour progressivement, quand l'acquisition de cette qualité, d'abord facultative, devient vitale pour maintenir l'autorité du souverain. Sous le règne de François I^{er}, Claude de Seyssel et Guillaume Budé n'exhortent pas vraiment le prince à se faire expert dans l'art oratoire. Chez Seyssel, cette qualité « tresrequisie à un chef » est présentée dans la troisième partie de la *Grand'Monarchie de France* qui traite des moyens de la force militaire, et non dans la deuxième qui contient pourtant un chapitre sur « l'institution et instruction des princes et monarques en général²³⁵ ». Bien qu'il insiste sur l'utilité de l'éloquence, il ne songe donc en réalité qu'à celle des généraux, et ne s'intéresse pas à sa place dans l'éducation du prince.

Dans les exemples de Budé, les princes ne sont pas représentés comme étant eux-mêmes éloquents dans l'exercice de leurs fonctions : ils se contentent de faire appel aux compétences d'autrui. César, par exemple, bien qu'il soit reconnu comme « l'ung des grands orateurs de Rome, avant qu'il fust venu à la monarchie », est présenté seulement comme auditeur et spectateur des discours de Cicéron²³⁶. Budé met en valeur non les souverains eux-mêmes, mais les hommes éloquents qui se mettent à leur service : Themistocle, qui avait appris la langue du roi de Perse pour mieux l'impressionner²³⁷, Demetrius de Phalère, ami et conseiller de Ptolémé le roi d'Egypte²³⁸, Cynée ambassadeur de Pyrrhus... Denys de Syracuse, tyran de Sicile, prend soin de s'entourer de lettrés, afin qu'ils cultivent la mémoire de son règne²³⁹. Autrement dit, il suffit au souverain de s'entourer de bons orateurs, mais il n'a nul besoin de l'être lui-même pour augmenter son prestige. Pour Budé d'ailleurs, le prestige de l'art oratoire s'est bien émoussé et n'a plus rien de commun avec ce qu'il était dans l'Antiquité : « il n'y a nul profit au temps de present à la maistrise de ce mestier dont l'apprentissage couste si cher ; et

²³⁵ La deuxième partie s'intitule : « des choses requises à la conservation et augmentation de la monarchie de France par la police », *Ibid.*, fol. 19 r^o.

²³⁶ Guillaume Budé, *De l'institution du Prince*, op. cit., p. 88.

²³⁷ *Ibid.*, p. 98.

²³⁸ *Ibid.*, p. 99.

²³⁹ *Ibid.*, p. 102.

mesmement [*pourtant*] les grands orateurs avoient tousjours les grans honneurs en la chose publique²⁴⁰ ». Tout cela tient au fait que dans un régime monarchique bien établi, dont l'autorité n'est pas contestée, la place des débats dans la vie publique est réduite, et le roi n'a pas besoin de discours pour être entièrement respecté. L'objectif de Budé est donc davantage d'appeler François I^{er} à jouer son rôle de mécène que de lui fournir un programme d'études. Peut-être y a-t-il aussi de sa part une réticence à abandonner au souverain ses prérogatives d'intellectuel : à quoi le souverain l'emploierait-il s'il était aussi éloquent que lui ?

Treize ans plus tard, Pasquier semble considérer qu'il est meilleur pour le prince de faire lui-même usage de l'art oratoire et de ne pas déléguer sa parole :

Quel cas mieux advenant au prince que de respondre de soy-mesme, & non par gens interposez aux ambassades, et accompagner ses responses d'une commodité d'histoires, tirées à son avantage ? Ou quelle chose plus brave, que voir un prince bien emparlé, trafiquer par une elegante parole le cuer de sa gendarmerie, captiver sous un beau parler l'amitié de son ennemy, & comme Tyrtee le poëte, ores que l'on soit inhabile au faict des armes, reduire toutesfois les expeditions en bon train, par une douce faconde, lors qu'elles sont deplorees [*considérées comme perdues*] ? [...]. Et si, non content du present, pour se revanger contre l'injure des ans il pretend manifester à la posterité les secrets de ses pensées : quel plus grand heur pourroit advenir au prince, sinon mourant, laisser pour gage perpetuel de sa vie quelques œuvres bien façonnées ? Ainsi que nous voyons un Cesar (quasi pour eternal trophée) nous avoir laissé les memoires de ses grandes entreprises²⁴¹ ?

Cependant, il faut se garder de voir en Pasquier un grand promoteur de l'éloquence royale. Il place en effet les lignes qui précèdent dans la bouche du personnage dénommé « l'escollier », et comme le fait remarquer Béatrice Sayhi-Périgot, l'emploi de ce mot est péjoratif sous sa plume : il désigne un homme jeune et inexpérimenté, qui raisonne d'après les livres et dont les vues sont coupées de l'expérience. D'ailleurs, le personnage du *Politic*, résumant d'avance le débat, craint que ses trois interlocuteurs ne rendent le prince « ou escolier ou hermite ou paraventure tyran²⁴² ». L'idéal du prince lettré et éloquent n'est pour lui qu'un lieu commun qui ne saurait rendre compte de toutes les compétences attendues chez un monarque parfait²⁴³.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 89.

²⁴¹ Étienne Pasquier, « Le Pourparler du Prince », *op. cit.*, p. 57.

²⁴² Béatrice Sayhi-Périgot, « Pasquier ou les voix de la vérité. Commentaire des pourparlers. Le pourparler du prince », dans *Pourparlers*, *op. cit.*, p. 280-281.

²⁴³ L'« escolier » admire les mythes d'Orphée et Amphion qui trainent avec eux les villes et les forêts par l'efficace de leurs doux sons « comme si sous l'escorce de telles fables et faintises lon nous voulut enseigner, que du temps de nostre premier estre ceux qui sçavoient mieux desployer la force de leur eloquence, se jououient de la volonté de tout le reste du peuple, et en emportoient le dessus » (« Le Pourparler du Prince », *op. cit.*, p. 55). Pour Béatrice Sayhi-Périgot, lorsqu'il évoque la naissance de la première société, il « s'en tient au schéma de Cicéron, celui d'une humanité conduite à la civilisation par les lettres et ne fait pas du mythe autre chose qu'un pur ornement rhétorique. Pasquier semble ici utiliser cette référence aux origines dans un esprit de dérision²⁴³ ». (Béatrice Sayhi-Périgot, « Pasquier ou les voix de la vérité. Commentaire des pourparlers », dans *Pourparlers*, *op. cit.*, p. 306).

Ces théoriciens de la première partie du siècle tiennent donc un propos ambigu quant à la nécessité d'avoir un monarque éloquent. Il faut noter que les reines mères ont une attitude bien différente ! Ce sont elles qui semblent les premières convaincues que l'art de la parole est essentiel pour leurs fils. Pour Louise de Savoie, l'éloquence est bien une des qualités nécessaires pour régner : dans un ouvrage qu'elle commande à François Demoulins, intitulé *Commentaires de la guerre gallique*, l'aptitude de François I^{er} à devenir empereur est soulignée par l'allégorie suivante : le roi rencontre César au cours d'une chasse et reçoit de lui le caducée de Mercure²⁴⁴. Catherine de Médicis, si l'on en croit Denis Crouzet, et c'est très certainement elle qui enseigna le mieux la vertu de cet art à ses fils :

La monarchie fut alors une monarchie de la parole, et il faut observer que Charles IX reprit à son compte la mise en perspective logocentrique de l'autorité royale que sa mère avait promue. Être roi, c'est d'abord posséder et exercer un « parler redouté », qui soit prévoit l'avenir, soit foudroie les vices. Par l'éloquence, Charles IX se voit reconnaître de tout dominer dans son royaume, et d'amollir et réduire la fureur des peuples remplis d'erreurs ; et à son « parler doux », les armes cèdent le pas²⁴⁵.

On peut dire que les difficultés des guerres de religion et les atteintes portées à l'autorité royale en cette période changent le lieu commun en une véritable nécessité, et poussent les souverain-e-s à s'approprier l'éloquence : « Henri III cultiva méthodiquement l'art oratoire, par goût, mais aussi, ses actes le prouvent, parce que dans une époque troublée, c'était un moyen de gouvernement. Il fallait qu'un souverain, ayant besoin de l'appui de l'opinion publique, connût l'art de persuader²⁴⁶ », affirme Jacqueline Boucher. Ce qui n'empêche que cette évolution a sans doute commencé sous l'impulsion de Catherine de Médicis. C'est elle, d'ailleurs, qui a mis au service de Henri III Jacques Amyot. Ce dernier insiste beaucoup sur l'idée que le prince doit s'exprimer lui-même dans son gouvernement, prenant exemple sur les rois de Perse qui « parloient toujours eux-mêmes à leurs sujets et aux étrangers ; estimant, et non sans cause, que la parole d'un roi est une principale partie de la puissance²⁴⁷ ». Henri Estienne, pour sa part, confère à l'éloquence du souverain un pouvoir supérieur (une « vertu occulte ») qui tient à son identité-même. Selon lui, « il est certain que le roy à qui Dieu fait la grace d'un si pretieux don, est comme doublement roy²⁴⁸ ». Au fil du siècle se dessine donc progressivement l'idée, qui n'était pas totalement admise au départ, selon laquelle la personne

²⁴⁴ Cité par Myra D. Orth, « Louise de Savoie et le pouvoir du livre », dans *Royaume de fémynie, pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, sous la dir. de Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot, Paris, Champion, 1999, p. 81.

²⁴⁵ Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, op. cit., p. 179.

²⁴⁶ Jacqueline Boucher, « Chapitre préliminaire : Henri III, portrait d'un homme et d'un monarque », dans *Société et mentalités autour de Henri III*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, Paris, Champion, 1981, t. I, p. 46.

²⁴⁷ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 49.

²⁴⁸ Henri Estienne, *De la précellence du langage français*, op. cit., p. 3.

royale doit elle-même être éloquente. L'attitude de Louise de Savoie et de Catherine de Médicis contraste avec celle des théoriciens, puis semble bien finir par l'infléchir. Reste à préciser davantage en quoi l'art de bien s'exprimer sert l'exercice du pouvoir.

2) Un instrument de pouvoir

L'éloquence permet de manier le cœur des hommes : voici un des lieux communs les plus répandus dans les discours visant à faire l'éloge de ce talent. On le trouve d'abord chez Claude de Seyssel, qui toutefois n'envisage l'intérêt de faire de beaux discours que dans la situation du chef haranguant ses soldats :

Une autre qualité me semble tresrequisse à un chef, de laquelle on ne tient compte en France, c'est assavoir qu'il soit éloquent, et ait veu plusieurs hystoires anciennes et nouvelles : car en gros affaire, les sages remonstrances d'un chef bien fondees en bonnes raisons et en bons exemples, donnent moult grand cueur à toute une armée, voire jusques a les fiare hardiz comme lyons, ou ilz estoient espouventez comme brebis : ainsi que l'on peult veoir aux commentaires de Cesar en plusieurs passages, et mesmement quand luy estant a Besançon, voulut aller rencontrer Ariovistus ²⁴⁹.

Ses successeurs s'écartent du cadre de l'éloquence militaire, pour montrer plutôt son utilité en politique. Guillaume Budé, dans son *Institution du Prince*, prend notamment l'exemple de Cicéron, que César avait pardonné d'avoir pris parti contre lui « en faveur et pour l'honneur de son scavoir et de sa grant éloquence. Laquelle science avoit fait Cicéro si grant à Rome, combien qu'il ne fust Romain, qu'on disoit qu'il régnoit à Rome pour la grant auctorité qu'il avoit tant au Sénat qu'en autres assemblées où l'on besoignoit par conseil et remonstrances et deliberations sans user de force d'armes²⁵⁰ ». Budé instaure un lien de cause à effet entre la faculté de bien parler et la détention d'une forme de pouvoir (« il régnoit à Rome »). De plus, il oppose la force de l'éloquence à celle des armes : non seulement, comme c'est le cas ici, l'excellence du discours dispense de faire usage de ces dernières, mais en outre elle permet de parvenir à des résultats que les armes elles-mêmes ne sauraient atteindre. Sa supériorité sur la force physique est illustrée par le personnage de Cynée, qui sut conclure pour le belliqueux Pyrrhus des alliances précieuses : « il [Pyrrhus] monstra bien, ce que dit Eurypides le poète grec, que souvent on fait par prudence de parler et par facunde, ce qu'on ne pourroit faire ne par acier ne par guerre, car par l'ambassadeur dessusdit [Cynée], il gaigna et acquist grandes accointances et alliances et praticques pour se faire grant²⁵¹ ». Dans les explications que Budé emprunte à Lucien au sujet de l'Hercule Gaulois, on retrouve cette substitution de la force de la parole à celle des armes : cet Hercule, en effet, qui porte certes

²⁴⁹ Seyssel renvoie en sus à Xenophon, Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce, et d'autres historiens de l'Antiquité (*La Grand Monarchie de France*, op. cit., fol. 53 v°).

²⁵⁰ Guillaume Budé, *De l'institution du prince*, op. cit., p. 88

²⁵¹ *Ibid.*, p. 117.

des attributs symbolisant la force (une peau de lion, une massue, un arc bandé et une trousse ou carquois), se caractérise surtout par des chaînettes d'or et d'argent qui partent de sa bouche pour s'attacher aux oreilles d'une multitude de gens et les contraindre à le suivre²⁵². Les armes, ayant perdu leur fonction première, deviennent dans cette allégorie une métaphore de la force de l'éloquence²⁵³.

Estienne et Amyot, comme leurs prédécesseurs, mettent en concurrence la force militaire et celle de l'éloquence. Estienne reprend la métaphore des armes : « [...] l'éloquence est de si grande efficace, qu'elle p[eut] souventesfois commander mieux aux cueurs des hommes que la force des armes, voire ployer les plus endurcis courages : [...] elle peut quelquesfois donner si bien le fil aux paroles qu'elle les rend plus trenchantes que l'espee²⁵⁴ ». Amyot répète l'exemple de Pyrrhus, « qui confessoit librement avoir acquis plus de villes par l'éloquence de son ambassadeur Cyneas qu'il n'en avoit conquis par ses armes²⁵⁵ » et il y ajoute celui de César, qui, seul face à la révolte de ses soldats, « combattit et abattit cette sédition par le tranchant de la langue²⁵⁶ ». L'efficacité de l'éloquence repose donc avant tout sur le fait qu'elle dispense d'employer les armes : il semble que ce soit le lieu commun le plus consensuel qui soit²⁵⁷. Au contraire de la force qui contraint, soumet – et risque d'attiser la révolte ou la vengeance – l'éloquence emporte l'adhésion des cœurs, et ceux qui se rallient au discours du prince le font de leur plein gré :

Aussi n'y a-t-il rien de tel que de savoir par bien dire manier une multitude d'hommes, chatouiller les cœurs, maîtriser les volontés et passions, voire les pousser et retenir à son plaisir, et par manière de dire, en porter l'éperon et la bride pendus au bout de la langue. J'avoue que c'est grand'chose d'amener les hommes par force à la raison que l'on veut ; mais c'est plus de les y conduire de gré, sans coup fêrir, sans perte ni danger, et à leur contentement²⁵⁸.

L'éloquence est donc une force pacifique, un moyen de créer l'harmonie entre la volonté du prince et celle de ses sujets. Une question reste en suspens : le langage déployé par les

²⁵² *Ibid.*, p. 89.

²⁵³ « La trousse et les flèches signifient les ditz et sentences dessudictes pénétrantes les cueurs des escoutans, dont ung homme scavant a tousjours sa trousse garnie, c'est-à-dire son estomac dont vient la naissance de beau parler ». *Ibid.*, p. 90.

²⁵⁴ Henri Estienne, *De la Précellence du langage françois*, op. cit., p. 3.

²⁵⁵ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 47.

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 48. Et on peut noter encore la mention de l'Hercule Gaulois à la page 49.

²⁵⁷ On le trouve également formulé chez Ronsard, par exemple dans l'Hymne de Mercure, v. 18 à 24 :

*Dieu à qui l'âge antique a doré tout le bec,
Pour monstrier qu'aisément l'éloquente parole
Persuadant l'esprit dedans le cœur s'en-vole,
Et que rien n'est si fort qu'il ne soit combatu
Par la voix dont le charme est d'estreme vertu,
Et que par le cousteau de la langue emplumée*

On fait plus en un jour qu'en cent ans une armée. (*Œuvres complètes*, Gallimard, coll. « Pléiade », 1994, t. II, p. 612).

²⁵⁸ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 43.

souverain-e-s est-il le même que celui de n'importe quel locuteur, ou bien existe-t-il, pour remplir ces fonctions, une éloquence spécifique, une éloquence royale ? Si c'est le cas, il nous faut tenter d'en dégager les éléments caractéristiques.

B) Caractéristiques de la parole royale (masculine)

1) Entre « parler serré » et démonstration d'éloquence

Il serait malséant pour le roi de s'étendre sans cesse en paroles, et c'est Amyot lui-même qui le rappelle à un Henri III passionné de rhétorique. Lorsque le prince parle pour le plaisir dans ses moments de détente, « ses propos doivent lors être courts comme son loisir : et semble qu'en ceci l'éloquence ne soit guère requise ; vu que son propre est d'étendre les choses et de les amplifier par beau langage²⁵⁹ ». Le roi n'est pas encouragé à donner son éloquence en spectacle. Brantôme le confirme en citant Pibrac :

De soy et de son naturel, le Roy n'estoit point tant prolix ny copieux en propos et concions, ny si grand harangueur. Aussi n'est-il besoing ny n'est bien séant qu'un Roy contreface en son dire le Philosophe ou le grand orateur et les plus courtes parolles et les briefves demandes et responces luy sont les meilleures, ainsy que j'ay ouy dire à de grands personnages comme à M. de Pibrac, de qui l'instruction en estoit très bonne, pour la grande suffusance qui estoit en luy²⁶⁰.

Il existe un art de « parler court en temps et lieu » dont les orateurs de l'Antiquité donnent l'exemple. Cet art de « parler court » doit être mis en œuvre non seulement dans les distractions, mais aussi lors des « entrevues et parlements » qui servent à traiter d'affaires, notamment lorsque le roi s'adresse aux ambassadeurs étrangers : « le Prince qui leur sait bien répondre en rapporte plus grande louange, non pas que je désire qu'il s'étende beaucoup en ceci ; car il y a moins de gravité en une longue oraison qu'en un parler bien serré²⁶¹ ». La raison de cette brièveté tant recommandée réside donc bien dans le souci de formuler toujours une parole empreinte de dignité, la gravité étant une des composantes de la majesté. La parole royale ne saurait se diluer dans l'abondance – autrement dit, le roi n'a pas le droit (selon l'expression courante) de « parler pour ne rien dire », sous peine d'y perdre une part de son autorité.

²⁵⁹ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 57-58.

²⁶⁰ Brantôme, *Œuvres complètes*, Éd. Ludovic Lalanne, Paris, Renouard, 1876, t. IX, p. 624.

²⁶¹ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 75.

Cependant, il existe tout de même des circonstances où l'on admire les talents d'orateurs des souverains²⁶², et ils doivent alors saisir l'occasion de ces discours d'apparat pour les déployer et montrer leur supériorité :

Je vois en outre qu'en ce devis, et généralement en tout propos qui se tiennent entre les hommes, vous avez grand moyen de beaucoup paraître par-dessus les autres, comme abondant en toute la richesse qui peut embellir un discours, tant pour les beaux mots que pour les graves arguments et sentences : parce que vous êtes toujours maître et conducteur du propos, quiconque soient ceux qui vous assistent, et pouvez le faire tomber où il vous plaît. En quoi vous recevrez beaucoup de contentement et non moindre honneur, après que plusieurs hommes auront essayé de bien dire, quand on vous verra les surmonter avec tel avantage qu'il n'y aura nulle comparaison des plus doctes et mieux disants à ce qui sortira de vous, qui aurez peut-être pris plaisir une heure auparavant à vous rafraîchir de ce qui sera par après traité en votre présence²⁶³.

Le roi, parce qu'il possède sur ses courtisans l'avantage de pouvoir choisir le sujet de la conversation, se doit aussi d'être le mieux disant de tous et de renforcer son prestige par une parole brillante. Toutefois, ces démonstrations semblent devoir rester rares : elles ne doivent pas faire oublier que l'éloquence royale, en réalité, ne se fonde nullement sur l'ornementation et sur les fleurs de rhétorique.

2) Simplicité d'une éloquence fondée sur l'entendement

D'après Estienne, la parole du roi se distingue de celle du commun des mortels en ce qu'elle est en quelque sorte immédiatement performative :

Si donc le beau et sage parler d'un homme a tel pouvoir [*de calmer une foule révoltée*], combien plus grand le doit avoir celui d'un roy ? Et ne se faut esmerveiller si un prince souverain, et spécialement un roy, parlant bien a propos et disertement, penetre plus avant au cueur des auditeurs. Car il y a une vertu occulte en ses paroles, accompagnées de la Majesté tant de l'éloquence que de la royale, quand ils considerent que celui qu'ils escoutent, n'a besoin de se faire avouer, et ne peut estre contredit ni empesché d'effectuer ce qu'il met en avant, et executer pleinement sa bonne volonté. Voyla d'où vient qu'au lieu que cela qui sortiroit de la bouche d'un autre ne seroit tenu encore que pour dict, on le se represente comme desja faict, aussi tost qu'il part de celle du roy²⁶⁴.

Cette toute-puissance conférée au souverain a une conséquence directe sur le style qu'il doit employer : en effet, puisque rien ne peut empêcher sa parole de préfigurer directement son action, il faut (et il suffit) qu'elle soit prononcée « à la façon royale » pour persuader ses auditeurs que le roi se comporte et agit « royalement », et pour emporter la confiance et par là l'obéissance des sujets :

Car comme le roi Porus, venu es mains d'Alexandre le grand, qui avoit gagné la bataille, interrogé par deux fois comment il vouloit qu'il se comportast envers luy, ne respondit que ce mot : ROYALEMENT : ainsi les subjectz qui sont persuadez que leur roy ne parle point autrement qu'à la façon royale,

²⁶² Amyot élargit ainsi, dans son sixième chapitre, le champ de l'éloquence royale : « Quand les affaires permettent au prince plus de loisir, il devise de maintes choses ». Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 62.

²⁶³ *Ibid.*, p. 64-65.

²⁶⁴ Henri Estienne, *De la précellence du langage françois*, op. cit., p. 5-6.

et qu'il porte une véritable royale affection à leur bien, ont grande occasion d'ancrer leur espérance sur ses paroles, et se rendre très-obéissants à icelles²⁶⁵.

Il ne précise hélas pas en quoi consiste ce style royal, mais il est clair qu'il y a pour lui une complémentarité entre l'éloquence et d'autres vertus propres au souverain : la parole du roi, d'ailleurs, ne saurait tromper, puisqu'elle tire son autorité de sa conformité avec ses actions.

Le *Projet d'éloquence royale* donne quant à lui des éléments plus précis pour définir ce style. Amyot distingue deux types d'éloquence, la vulgaire et la royale. L'éloquence vulgaire est celle des « harangueurs qui du tout s'étudi[ent] à flatter le peuple et à lui complaire²⁶⁶ ». Elle ne convient d'ailleurs pas à la majesté royale, car elle est « pleine de babil et d'afféterie ainsi qu'une courtisane²⁶⁷ » : elle a pour but de « tourner et virer » les foules en jouant du plaisir (quasi sensuel) qu'elle procure – et elle sert les pires causes comme les meilleures, car elle peut aussi bien sauver une vie que pousser les hommes à se suicider ou à renoncer à leur liberté²⁶⁸.

Au contraire, Amyot suggère que l'éloquence royale est exempte de tels méfaits, car elle est fondée non sur des ornements extérieurs, mais sur l'entendement (composé lui-même de l'invention, du jugement et de la mémoire) ou, pour reprendre l'explication de Philippe Joseph Salazar, sur le *logos* intérieur²⁶⁹. C'est donc le sujet souverain qui précède et qui commande le discours, sans se laisser influencer par « la violence émotive des images et des tours de phrases, les effets de manche et de voix qui sont la marque la plus évidente de la parole proférée, autant de stratégies déclamatoires qui brouillent la naturelle, et divine, connivence des mots et des choses²⁷⁰ ». Le roi, prenant l'entendement comme seule source de son éloquence, maîtrise et habite sa parole de l'intérieur, ce qui garantit qu'il en fait un bon usage, le même usage que l'humaniste tel que le définit Gérard Defaux, d'après Platon :

Platon, d'ailleurs, l'a dit dans *Phèdre* (258d) : il y a une mauvaise façon de parler et d'écrire, et il y en a une bonne. La mauvaise est celle du « logographe » et du sophiste. Elle consiste pour le sujet à rester

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 6.

²⁶⁶ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 51.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 50. L'éloquence des gouvernants, au contraire, doit être « ornée d'un parler doucement grave, d'un port, grâce et beauté naïve, comme une femme d'honneur ». À travers les images antithétiques de la courtisane et de la femme d'honneur, on sent bien que c'est la moralité de l'éloquence qui est en jeu.

²⁶⁸ Amyot prend les exemples de « Marc Antoine l'orateur » qui se sauva d'un assassinat commandité grâce à son éloquence, du philosophe Hégésias qui poussait son auditoire au suicide en lui démontrant toute la misère de la vie humaine, et de Pisistrate, qui parvint à asservir les Athéniens en dépit de l'opposition de Solon, et malgré « toute sa sagesse, son autorité, et la bonté de sa cause ». *Ibid.*, p. 52-53.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 54. Philippe-Joseph Salazar explique que la distinction entre l'éloquence vulgaire et l'éloquence royale recoupe l'opposition entre entendement et parole, entre parole intérieure et parole proférée, le *logos* intérieur étant celui grâce auquel l'homme entend parler Dieu (voir préface du *Projet d'éloquence royale*, p. 19 à 21).

²⁷⁰ Philippe-Joseph Salazar, préface au *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 21.

en quelque sorte extérieur au langage qu'il parle ou qu'il écrit, à ne pas s'inscrire, à ne pas se communiquer en lui. La bonne est celle du « sage » ou du « philosophe » - lisons de l'humaniste. Elle consiste à la fois – pourrait-on dire – à placer le sujet au centre de son langage, et le langage au centre du sujet. L'humaniste se définit, selon moi, par le rapport *subjectif et immédiat*, par le rapport de proximité et d'intimité absolue qu'il entend établir avec le langage. Contrairement au sophiste, il est celui qui veut habiter le langage, qui veut s'y rendre visible et présent. Il est celui qui croit à la maîtrise et à la primauté du sujet sur le langage...²⁷¹

Parler en roi, ce n'est donc pas seulement impressionner l'auditoire par la majesté de son éloquence : c'est surtout être le sujet agissant, le souverain de sa parole. D'ailleurs, l'entendement est lui-même une faculté souveraine : « L'entendement est comme le maître qui commande, et la parole comme le serviteur qui obéit²⁷² », écrit Amyot.

Or, parmi les trois parties de l'entendement, seule l'invention réclame selon lui un apprentissage ; il n'est nul besoin d'enseigner au roi le jugement et la mémoire, parce que ce sont des qualités nécessaires à un bon prince et qu'il les possède déjà²⁷³. Chez Amyot comme chez Estienne, les qualités requises pour s'exprimer royalement et pour gouverner sont étroitement liées : il suffit en quelque sorte d'être un bon prince pour être éloquent, dans la mesure où l'éloquence royale n'est pas autre chose que la fidèle transcription de l'être et des actions royales. On retrouve là, en filigrane, la conception renaissante de la parole comme image de l'individu (image plus fidèle même que l'apparence physique) partagée par les humanistes d'Erasme à Montaigne²⁷⁴. Le style de cette parole s'en trouve affecté : puisqu'elle jaillit directement du cœur, elle n'a pas le temps de se farder, elle ignore les parures artificielles et empruntées de la rhétorique apprise. Et c'est bien ce que dit Amyot depuis le début : le discours royal est dispensé des « affèteries », sa grâce et sa beauté sont « naïves », c'est-à-dire naturelles. Il se distingue par là de ceux des gens de robes, professionnels de la rhétorique : « L'éloquence du palais, ordinairement pratiquée par les gens de robe, était lourde, pédante et ennuyeuse. Aux ouvertures des Etats Généraux, le contraste était saisissant entre les discours de Henri III et de ceux qui parlaient après lui²⁷⁵ », affirme Jacqueline Boucher. Charles Pascal, dans le *De optimo genere dicendi*, poursuit dans la même voie et fait de la simplicité le

²⁷¹ Gérard Defaux, « Parole, présence, écriture : vers une rhétorique de l'intériorité », dans *Marot, Rabelais, Montaigne : l'écriture comme présence*, Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1987, p.32.

²⁷² Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 54.

²⁷³ « Car outre ce qu'elles sont nécessaires à l'éloquence, et à tous autres arts, pour bien assurer un État la raison y est requise, ainsi qu'une ancre pour arrêter un navire ; et comme l'ancre ne sert de rien sans le câble et cordage, aussi la raison a bien peu d'efficace sans le jugement qui la fait demeurer ferme en ce qu'il a une fois choisi et approuvé. Autant en est-il de votre mémoire, dont un chacun admire l'excellence, soit à comprendre et retenir toutes sciences dignes d'un Roi qui se présentent et traitent à chaque heure en votre conseil, ou soit à vous souvenir particulièrement d'une infinité de personnes, soudain les reconnaître de l'œil, et sçavoir leurs noms, qualités et mérites, qui est un des meilleurs et plus certains moyens à un Prince pour gagner le cœur de ses sujets ». *Ibid.*, p. 55.

²⁷⁴ Gérard Defaux, *Marot, Rabelais, Montaigne* op. cit., p. 38-39.

²⁷⁵ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 49.

propre de la bonne élocution, celle qui est pratiquée par la *sanior pars* de la Cour : « Celle-ci, transportant son expérience et sa *virtu* dans le langage, ne se sert que de mots appropriés, coulant avec naturel, clairs et expressifs et d'un art tel qu'il est à son comble lorsque partout présent, il ne se montre nulle part²⁷⁶ ».

Le paradoxe, bien évidemment, c'est que ce naturel exige une grande maîtrise. Si le roi se loge dans sa parole, il doit exercer sur lui-même un contrôle parfait afin de montrer, par la transcription de son être en discours, qu'il est véritablement souverain. Il doit aussi maîtriser parfaitement son expression afin que rien d'extérieur et d'accessoire ne vienne perturber le message émanant directement de son entendement ; d'ailleurs, à l'époque, pour désigner quelqu'un qui s'exprime bien, on dit qu'il « dit ce qu'il veut », autrement dit qu'il maîtrise le langage de sorte que ce dernier soit fidèle à sa volonté²⁷⁷. On a du mal à comprendre comment cette maîtrise (de soi et de l'autre) peut se concilier avec la sincérité exigée de la parole royale, d'une parole dans laquelle le locuteur se loge sans artifice : elle le peut pourtant, dans la mesure où le souverain se maîtrise lui-même, et où tout en lui est déterminé par sa fonction. Il semblerait que ce soit sous le règne de Henri III que la réflexion sur ce sujet ait été la plus intense.

3) Henri III : parole royale, intellect et maîtrise des passions

Puisque la parole royale est fondée sur l'entendement, et qu'elle est en même temps le reflet véritable de son être, il faut que cet être soit dominé par l'intellect. C'est sans doute ce qui préoccupe Henri III lorsqu'il propose à l'Académie du Palais une série de débats sur la question suivante : « quelles vertus sont plus excellentes, les morales ou intellectuelles²⁷⁸ ? ». Les orateurs privilégient tous les vertus intellectuelles (désignées comme « science, sagesse, intelligence, prudence, art²⁷⁹ »), qui dépendent de la partie raisonnable de l'âme. Ronsard seul fait exception, en plaçant les vertus morales (« fortitude, patience, constance, foy, vérité, justice, libéralité, magnanimité et leurs dépendances²⁸⁰ ») du côté de l'action, tandis que, selon lui, les intellectuelles servent à la contemplation. Toutefois, il est intéressant de voir qu'il évoque ces deux types de vertus à l'aide d'une même métaphore, celle du commandement :

²⁷⁶ Cité et traduit par Marc Fumaroli, « *Aulae arcana* », *op. cit.*, p. 168.

²⁷⁷ Marguerite de Valois écrit au sujet de Michel de Seurre qu'il « disait de bonne grâce ce qu'il voulait » (*Mémoires*, *op. cit.*, p. 187). Brantôme rapporte que Catherine de Médicis estimait que sa fille « disoit ce qu'elle vouloit et des mieux » (*Recueil des Dames*, *op. cit.*, p. 132).

²⁷⁸ C'est l'objet des cinq premiers discours reproduits par Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, *op. cit.*, p. 221-238.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 222.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 226.

« La partie raisonnable [de l'âme] est celle où est l'intellect, qui, comme un grand capitaine du hault d'un rempart, commande à ses soudars. [...] Les vertus morales sont habitudes acquises [...] imprimées de longue main en ceste partie et faculté de l'âme irraisonnable pour corriger, chastier, subjuguier et mettre soubz l'obéissance les passions de l'appétit et de la sensualité²⁸¹ ». Au fond, l'intellect et la morale ont la même fonction, celle de régir, de gouverner l'être humain, comme un prince gouverne ses sujets.

L'éloquence vertueuse des souverains doit-elle pour autant se limiter à des exposés de raison pure ? Ce n'est pas ce que préconise Amyot : « Or n'est-ce pas assez de trouver des arguments pour persuader, et de s'en servir, parce que cela est commun au philosophe comme à l'orateur, mais convient davantage imprimer certaines passions dans les esprits des auditeurs, qui ont beaucoup plus de pouvoir que les arguments, et par lesquelles ils se laissent mener et transporter çà et là où bon semble à un homme éloquent²⁸² ». La place des sentiments est donc capitale dans la rhétorique royale – d'ailleurs, d'autres indices le laissent deviner, comme l'utilisation des larmes en certaines circonstances²⁸³... Il ne s'agit donc pas pour le roi de s'amputer de ses passions, ce qui l'empêcherait sans doute de les susciter chez les autres. Là encore, tout est question de maîtrise, ainsi que le soutient Guy du Faur de Pibrac dans son discours sur la colère :

N'estimons donc pas que la vertu consiste à ne se sentir aucunement mouvoir de ceste passion et n'imitons le Roy de Thrace Licurgues qui fit couper toutes les vignes pource que le vin enivroit. Aussi ne retranchons pas tout ce qui peut estre de profitable et de louable en ceste esmotion avec ce qu'elle a de dommageable. Mais que la raison qui est pardessus et qui doit commander aux affections face comme le soigneux jardinier qui cultive ce qu'il y a d'utile aux plantes et aux arbres fruitiers, esmondant et coupant le sauvage et le superflu²⁸⁴.

Maîtrisant ses propres passions, le souverain sera capable de maîtriser celles des autres. Sa parole doit exprimer et susciter des sentiments sincères, même si ces sentiments n'ont rien à voir avec la sensibilité irrationnelle, et tout avec la politique et la régulation de la vie sociale.

Remarquons toutefois que si cette réflexion sur la maîtrise des passions devient explicite sous le règne de Henri III, elle a en réalité été préparée et mise en pratique en amont par des reines, et en particulier par des reines mères dont nous avons déjà dit qu'elles ont été les premières convaincues de la nécessité, pour leurs fils, de se montrer éloquents. Il nous faut donc à présent nous pencher sur la question de la parole royale au féminin, car reines et princesses

²⁸¹ *Ibid.*, p. 225.

²⁸² Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 79.

²⁸³ Voir le chapitre intitulé « La rhétorique des visages : des mines larmoyantes dans le jeu politique » dans l'ouvrage de Xavier Le Person, « *Practiques* » et « *practiqueurs* », p. 229-269.

²⁸⁴ Discours tenu à l'Académie, reproduit par Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, op. cit., p. 279.

sont amenées, elles aussi, à s'exprimer royalement et développent, à ce qu'il semble, certaines qualités plus (ou plus tôt) que les hommes.

C) La parole royale au féminin

Les théoriciens que nous avons cités ne se sont pas penchés, à notre connaissance, sur l'éloquence de la reine. En pratique, cependant, les autorités s'adressent à elle. Fanny Cosandey cite des discours qui lui sont tenus lors des entrées royales. La reine participe d'ailleurs seule à ces entrées, indépendamment de son époux, et les orateurs « soulignent son rôle d'ambassadrice auprès du roi²⁸⁵ ». Elle doit donc être en mesure de répondre publiquement et a reçu pour cela, sans aucun doute, une éducation appropriée. Bien que les jeunes filles ne soient pas élevées pour régner, elles sont toujours susceptibles de représenter l'autorité royale et de parler en conséquence. Si les théoriciens ne nous sont d'aucun secours pour définir cette parole royale au féminin, en revanche, nous pouvons nous appuyer, avec les précautions qui s'imposent, sur Anne de France, qui a notamment formé Louise de Savoie, et laissé des *Enseignements à sa fille*, lesquels lui furent vraisemblablement offerts en 1505, avant d'être publiés une première fois en 1533, puis une deuxième à la demande de Marguerite de Navarre en 1535²⁸⁶. Il faut cependant garder à l'esprit qu'Anne écrit pour une fille dont elle craint qu'elle se retrouve plus tard en position de dominée. Elle ne postule donc pas que les femmes doivent impressionner par la parole ; pourtant, elle enjoint Suzanne à dominer ses affects, à mesurer ses propos, pour maîtriser toutes les situations dans lesquelles elle pourrait se trouver, à défaut d'exercer un véritable pouvoir sur les autres. Cette éthique de la modération et de la maîtrise de soi se trouve associée à une réflexion sur la domination des passions qui fait de la parole féminine un régulateur des relations sociales. Catherine de Médicis, bien qu'elle n'ait pas laissé d'écrit théorique ou didactique, prolonge par sa pratique cette conception de la parole comme outil d'harmonisation et de pacification. Les princesses éduquées par elle, comme Marguerite de Valois et Marie Stuart, mettent finalement en pratique une éloquence brillante : si elle n'est pas théorisée, elle est en tout cas admirée par les témoins de l'époque.

1) La conversation maîtrisée ou l'apte dicere

La meilleure preuve de cette maîtrise de la parole – qui est aussi maîtrise de soi – réside dans l'adaptation des discours aux interlocuteurs et aux circonstances, ce qu'Erasme appelle

²⁸⁵ Fanny Cosandey, *La reine de France, Symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000, p. 173. L'ouvrage ne cite pas les discours tenus par les reines.

²⁸⁶ Anne de France, *Enseignements à sa fille. Histoire du siège de Brest*, Éd. Tatiana Clavier et Éliane Viennot, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « La cité des dames », 2006, p. 29-31.

apte dicere. Anne de France encourage sa fille à choisir ses sujets de conversation en fonction des personnes à qui elle a affaire :

Et, pour ce, ma fille, mettez peine de parler doucement, et gracieusement répondre, et deviser de propos honnêtes et plaisants, et à chacun agréables, selon leur état, comme, à gens de dévotion, parler de moralités et choses profitables à l'âme ; à gens sages, parler modérément de propos honorables ; à jeunes gens et joyeux, parfois, pour ôter mélancolie et passer temps, on s'y peut deviser en contant quelque gracieux conte nouveau, ou quelque plaisant mot dont on ait cause de rire et s'égayer ; aux ménagers, deviser du gouvernement de la maison²⁸⁷.

Contrairement au roi qui a le privilège de choisir les sujets traités en sa présence, la princesse ne doit pas imposer le ton de la conversation en fonction de son humeur, mais plutôt choisir des propos graves ou légers suivant les situations, et cela dans un souci d'équilibre (les propos joyeux n'étant pas l'expression d'une joie quelconque, mais seulement une façon de contrer la mélancolie et l'ennui).

En réalité, ce souci de dire ce qui sied en fonction des circonstances ne distingue pas la princesse des autres membres de la Cour. Si l'on se réfère à Castiglione, le courtisan doit être capable de tenir des propos graves aussi bien que des propos plaisants²⁸⁸, et il doit prendre en compte une multitude de paramètres censés régler sa parole et son action : « qu'il considère bien quelle est la chose qu'il fait ou qu'il dit, le lieu où il la fait, en présence de qui, en quel temps, la cause pour laquelle il la fait, son âge, sa profession, la fin où il tend et les moyens qui peuvent l'y conduire ; et par de telles considérations, qu'il se dispose discrètement à tout ce qu'il veut faire ou dire²⁸⁹ ». Puisque la parole du courtisan est en constante adaptation, il doit être capable de renouveler jour après jour le contenu et le style de ses propos : « il faut que celui qui doit s'accommoder à converser avec tant de gens se fasse guider par son propre jugement, et, connaissant les différences des uns et des autres, qu'il change tous les jours de style et de manière, selon la nature de ceux avec lesquels il s'entretient²⁹⁰ ».

Dans la pensée d'Anne de France comme dans celle de Castiglione, les paroles de l'homme et de la femme de Cour ne sont pas le reflet de leur disposition d'esprit, mais prennent la forme qui convient afin d'entretenir harmonieusement le déroulement du jeu social. Il est important pour chacun de jouer sa partition dans cet ensemble sans faire de fausse note. Le *Livre du Courtisan* le montre bien : la Duchesse parle très peu et n'impose pas le sujet de la conversation, mais elle assure le respect des règles et l'équité entre les devisants : elle dispense par exemple les femmes de proposer un jeu, pour que toutes soient à égalité avec Emilia

²⁸⁷ Anne de France, *Enseignements à sa fille*, op. cit., p. 66.

²⁸⁸ Baldassar Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, op. cit., p. 67.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 115.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 127.

Pia²⁹¹. Chez Anne de France, la princesse ne se place pas dans une position dominante, mais elle est là pour garantir le respect des règles de la parole convenable.

Cette faculté de maîtriser la conversation courante et de s'adapter aux interlocuteurs conserve apparemment toute son importance plus tard dans le siècle, chez des princesses qui ont pourtant, contrairement à Suzanne, le droit et le devoir de briller par leur éloquence. Brantôme loue pour sa part chez Marie Stuart et chez Marguerite de Valois la faculté de mettre en œuvre différents types d'éloquence adaptés aux circonstances : la reine d'Ecosse, bien qu'elle soit capable, dans ses lettres, d'un style élevé, sait adopter un ton « fort doux, mignard, et fort agréable » pour les conversations privées²⁹². Quant à Marguerite, il serait, nous dit Brantôme, impossible d'imiter les beaux discours sentencieux qu'elle tient parfois, mais « si elle est grave et pleine de majesté et éloquente en ses haults discours et sérieux, elle a bien autant de gentille grace à rencontrer de bons et plaisans motz, et brocarder si gentiment, et donner l'estraite et la venue, que sa compaignée est plus agréable que tout autre au monde²⁹³ ».

Puisque la parole des princesses a pour fonction d'assurer l'harmonisation des relations sociales, elle se doit d'écarter d'elle tout ce qui pourrait causer un désordre. Il en va ainsi de la médisance, qui est interdite aussi bien par Anne de France²⁹⁴ que par Catherine de Médicis. Denis Crouzet écrit au sujet de cette dernière : « Il ne fallait pas que des bruits de haine ou de querelle viennent jusqu'à elle pour perturber cet ordre de la parole sereine qu'elle voulait instaurer et qui apprenait et réapprenait à chacun à bien parler. Bien parler témoignait d'une maîtrise de soi, mais aussi pouvait communiquer cette maîtrise à autrui²⁹⁵ ». La moquerie est également à proscrire selon Anne de France : « corrigez les fautes de vos sujets, sans moquer. Car on dit qu'à la fin les moqueurs sont moqués²⁹⁶ ». Il semblerait pourtant que sous le règne du dernier Valois une certaine forme d'humour piquant ait été mise en valeur : Marguerite, nous venons de le voir, était réputée pour savoir « brocarder gentiment » – mais Brantôme précise qu'il était impossible de s'en fâcher. Henri III, pour sa part, ne maîtrisait pas aussi bien cet art subtil. Il prisait au plus haut point la raillerie. Cette dernière était un signe de faveur pour ceux qui étaient invités à y participer, mais le roi n'hésitait pas à se montrer blessant envers ceux

²⁹¹ (voir *op. cit.*, p. 27-28).

²⁹² « De plus, elle escrivoit fort bien en prose, et surtout en lettres, que j'ay veues très-belles et très-eloquentes et hautes (*de style élevé*). Toutesfois, quand elle devisoit avec aucuns, elle usoit de fort doux, mignard et fort agréable parler, et avec une bonne majesté, meslée pourtant avecq une fort discrète et modeste privauté, et surtout avec une fort belle grace ». (Brantôme, *Recueil des Dames*, *op. cit.*, p. 72).

²⁹³ *Ibid.*, p. 132.

²⁹⁴ « Ne soyez jamais [...] rapporteresse de nouvelles, au moins qui soient déplaisantes ou à aucun préjudiciables ». Anne de France, *op. cit.*, p. 56.

²⁹⁵ Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, *op. cit.*, p. 117.

²⁹⁶ Anne de France, *Enseignements à sa fille*, *op. cit.*, p. 75.

qui en étaient la cible, au risque de provoquer des drames (comme l'assassinat de Mme de Villequier) ou de s'attirer des haines²⁹⁷. Or en ceci, le roi s'éloignait de la retenue et de la maîtrise qui auraient dû être les siennes. Amyot essaie discrètement de le lui rappeler :

Car encore qu'un Roi puisse, non seulement dire, mais aussi faire tout ce qui lui plaît : si est-ce qu'en ceci où il cherche du plaisir il y doit avoir aussi quelque contentement pour ceux à qui il parle ; de sorte que ses propos semblent plutôt chatouiller que piquer aigrement : tant pour retenir l'autorité et la gravité que telle chose diminue, que pour ce que les hommes souvent endurent fort impatiemment un trait de moquerie ; même quand il est jeté par celui contre lequel on n'ose user de revanche²⁹⁸.

La parole royale doit donc se garder d'exacerber les passions, mais plutôt exercer un contrôle sur elles, du moins sur celles qui sont perçues comme négatives ou nuisibles à la vie sociale. Anne de France le suggérait déjà en exhortant sa fille à ne pas laisser les femmes de son entourage plongées dans la mauvaise humeur ou la mélancolie, mais à les en ôter par un discours approprié²⁹⁹.

2) Un outil d'harmonisation et de pacification

Puisque la parole permet d'arriver à des accords plus profitables que la lutte, l'éloquence selon Amyot trouve sa plus grande raison d'être dans les rencontres entre princes de différents pays³⁰⁰. Des reines et des princesses, on attend également qu'elles jouent le rôle d'ambassadrices auprès des étrangers de tous rangs. C'est une recommandation qui est faite par Anne de France dès le début du siècle :

Vous devez aussi honorer les étrangers, s'ils vous viennent voir en votre hôtel, ou ailleurs si vous les y trouvez. Et les devez premier entretenir que nuls autres, et deviser avec eux, tant en leur demandant des coutumes, ordonnances et habillements de leur pays, comme en leur racontant de l'état des seigneurs et dames de par deçà, en les louant ; et, touchant leur propos, tant en vos demandes qu'en vos réponses, leur devez complaire³⁰¹.

Au-delà de l'honneur rendu aux interlocuteurs, il s'agit, à travers cet entretien tout à fait conventionnel, de mieux appréhender l'autre dans sa différence culturelle et de lui présenter les gens importants du royaume, donc d'augmenter la connaissance, et peut-être par là la compréhension mutuelle. Anne de France, dans sa grande circonspection, n'envisage pas que

²⁹⁷ Jacqueline Boucher donne maint exemple de l'esprit caustique du roi dans *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 36-44.

²⁹⁸ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 58. Catherine de Médicis essaya également de réfréner ce penchant pour la raillerie (L.C.M., t. V, p. 147-149) et Guy du Faur de Pibrac, dans son discours « de l'ire et comme il faut la modérer », attire l'attention du roi sur le fait que le sentiment d'être méprisé attise la colère des hommes (discours prononcé devant l'Académie du Palais, reproduit en annexe de l'ouvrage d'Édouard Frémy, *L'académie des derniers Valois*, op. cit., p. 276).

²⁹⁹ Anne de France, *Enseignements à sa fille*, op. cit., p. 62-63.

³⁰⁰ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 75 : « la force et dignité de l'éloquence Royale se montre principalement quand ils [les rois voisins] s'entrevoient et parlementent ensemble, comme firent votre aïeul le roi François premier du nom et Charles-Quint empereur, à Aigues-Mortes. »

³⁰¹ Anne de France, *Enseignements à sa fille*, op. cit., p. 66-67.

la princesse puisse parler d'affaires avec les étrangers – même si elle sait bien que l'occasion peut se présenter, où il faudra savoir le faire – mais elle assigne à la parole féminine la fonction de combler une distance, de créer un rapprochement qui sera sans doute favorable à l'entente politique.

Les souveraines doivent aussi faire usage de la parole de façon à maintenir une forme de proximité entre elles et leur entourage. Pour Anne de France, c'est une question de réputation : « si vous voulez partout avoir bon bruit, il vous faut complaire autant aux petits qu'aux grands ; car de tels gens vient la renommée et aussi l'esclandre. Et pour ce, se fait-il bon tenir en leur amour, laquelle on ne peut mieux acquérir que par humilité, et gracieusement deviser avec eux de leurs maris, femmes, enfants et ménage, en les réconfortant en leur pauvreté, et admonestant d'avoir patience³⁰² ». Si le souci de la renommée est mis en avant, on sent bien en même temps que la parole de la princesse a aussi pour fonction de canaliser des mécontentements possibles, par une écoute compatissante et une réponse apaisante. Mais surtout, deviser permet d'entretenir l'« amour » entre la princesse et son entourage.

On retrouve chez Budé cette conception d'une parole créatrice d'amour. Voici comment il explique que les Grâces et Mercure aient été associés par certains Anciens à Vénus:

Et la raison est pource que par Venus est entendu allégoriquement commixion de deux corps humains de divers sexes, ce qui ne se peult entierement faire sans amour qui est le lien et la couple ; et pour parvenir a cette commixion et à ceste copulation d'amour entre deux personnes, il faut ung truchement qui s'appelle langaige, et ung courtier qui s'appelle suada, c'est-à-dire grâce de persuader et impêtrer ce que l'on veult³⁰³.

Voici donc que l'éloquence est indispensable à la naissance de l'amour – elle en devient même indispensable à la génération, si l'on suit Budé jusqu'au bout ! Cette réflexion pourrait paraître anodine et sans lien avec la nature de l'éloquence royale si Catherine de Médicis, quelques années plus tard, ne devenait la championne d'une parole qui vise à promouvoir, elle aussi, une forme d'amour.

Denis Crouzet s'est particulièrement penché sur les usages de la parole et de l'écriture chez Catherine de Médicis³⁰⁴. Tout comme Anne de France, elle privilégie un discours de l'apaisement : don Frances de Alava (ambassadeur de Philippe II) écrit qu'elle a l'habitude de terminer ses conversations avec un sourire et beaucoup de promesses en disant : « vous verrez que les choses iront bien, peu à peu³⁰⁵ ». Elle aime donner le sentiment que, dans l'échange des mots, un mieux est advenu. Elle a aussi l'art d'organiser des cérémonies de réconciliation,

³⁰² Anne de France, *Enseignements à sa fille*, op. cit., p. 67.

³⁰³ Guillaume Budé, *Institution du Prince*, op. cit., p. 122.

³⁰⁴ Voir Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, op. cit..

³⁰⁵ Cité par Denis Crouzet, *ibid.*, p. 107.

comme entre les Guises et le prince de Condé en mai 1561³⁰⁶, ou entre ses fils Henri III et François d'Alençon³⁰⁷. Marguerite de Valois qualifie ces cérémonies de mascarades, mais Denis Crouzet les explique ainsi : « Certes, personne ne semble croire à la valeur de l'arrangement, mais, pour la reine-mère, la cérémonie vaut moins pour la réalité des sentiments qu'éprouvent les deux grands que parce qu'elle permet de les faire vivre, dans l'immédiat, tous deux dans le même espace de cour, parce qu'elle autorise qu'ils se parlent désormais l'un l'autre³⁰⁸ ». Il faut noter que les paroles qui doivent être prononcées (et sans doute les gestes qui les accompagnent) ont été réglés à l'avance. Elle supervise également les réconciliations qui passent par un échange épistolaire : dans l'affaire de la disgrâce duc de Nevers, évoquée dans la partie précédente, elle impose à Louis de Gonzague le style, et même les mots précis qu'il doit faire figurer dans ses lettres³⁰⁹. L'harmonie brisée des relations entre le souverain et le duc doit être restaurée par un langage spécifique, et Catherine de Médicis est celle qui en détient les clés et qui l'enseigne à l'entourage monarchique. Elle parvient, par le ton de l'*urbanitas* qu'elle donne aux dialogues auxquels elle prend part, à créer « une éthique de la satisfaction mutuelle et du partage des sentiments³¹⁰ ».

Chez Catherine de Médicis, la parole a donc pour rôle de créer et de maintenir des amitiés, et d'élever les hommes à un désir de paix voulu par Dieu. Ronsard, dans son *Discours à la Royne* lui attribue même le pouvoir de séparer les belligérants catholiques et protestants, à la façon du pasteur qui jette du sable aux abeilles pour les calmer³¹¹. Selon l'analyse de Daniel Ménager, elle est représentée sous la plume du poète comme une reine à la fois rhétoricienne

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 118-119.

³⁰⁷ Pour ces deux exemples, voir les récits de Marguerite de Valois dans ses *Mémoires*, *op. cit.*, p. 184-186

³⁰⁸ Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, *op. cit.*, p. 120-121.

³⁰⁹ Xavier le Person, « *Pratiques* » et « *Practiqueurs* », *op. cit.*, p. 285 à 372 pour le récit détaillé de cet épisode.

³¹⁰ Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, *op. cit.*, p. 107. Elle a pour but de « faire glisser, par l'ordre même émanant de sa virtuosité rhétorique et des ruses et techniques corrélatives de persuasion, ceux qui s'aventuraient à parler avec elle dans un espace de séduction qui était un désir de sérénité, les faire passer du désir de mort vers le désir de vie. Cela, il faut le redire, car il s'agissait d'une donnée fondatrice de l'imaginaire du XVI^e siècle, au sein du même système de pensée que Ronsard postulant, selon l'analyse d'Ulrich Langer, que l'"autorité rhétorique est aussi le *vinculum* qui assure l'existence-même de la vie commune" », seule source de vie, source d'amour et d'amitié ». *Ibid.*, p. 46.

³¹¹ *Mais vous, Royne tressage, en voyant ce discord
Pouvez, en commandant, les mettre tous d'accord,
Imitant le pasteur, qui voyant les armées
Des abeilles voller au combat animées,
Et par l'air à monceaux espais se ruer [...]
Il verse sur leurs camps un peu de poudre : et lors
De ces soudars ailez le pasteur à son aise
Pour un peu de sablon tant de noises appaise.*

Ronsard, « Discours à la Royne », dans *Œuvres complètes*, *op. cit.*, 1994, p. 995-996, v. 197-208.

et magicienne : le sable de la réconciliation n'est pas un discours fondé sur la raison, mais une parole qui subjugué les auditeurs au point d'assoupir leur passion, de vaincre leur folie³¹².

La parole de la reine a donc des fonctions particulières : elle se doit d'être une manifestation de majesté pour pouvoir efficacement exercer un pouvoir persuasif, non violent, et renforcer l'harmonie entre les hommes, étrangers ou sujets du même royaume. Nous n'avons cependant pas évoqué, jusqu'ici, l'existence d'une véritable éloquence royale mise en pratique par les femmes. Il est vrai qu'Anne de France écrit pour une fille qui risque d'avoir à se faire accepter plutôt qu'à gouverner, et que, par conséquent, elle lui recommande la plus grande circonspection dans son usage de la parole. Néanmoins, à partir de Catherine de Médicis, qui a véritablement exercé le pouvoir en tant que régente, on trouve des témoignages qui révèlent que reines et princesses étaient reconnues pour le brio de leurs discours.

3) Des femmes éloquentes

Reines et princesses sont amenées à tenir des propos dans les circonstances les plus solennelles, et elles doivent être capables de répondre sans hésiter aux harangues qui leur sont adressées. Dans son *Recueil des Dames*, Brantôme multiplie les exemples qui prouvent que les reines savaient fort bien le faire. Au sujet d'Anne de Bretagne, il écrit : « elle était très vertueuse, sage, honnête, bien disante, et de fort gentil et subtil esprit³¹³ » et ajoute que chaque fois qu'un prince étranger ou un ambassadeur venait à la Cour, le roi l'envoyait saluer la reine, non seulement pour l'honorer, mais aussi parce qu'elle savait bien contenter et entretenir ce genre de personnages. La reine, d'ailleurs, « y prenoit très grand plaisir, car elle avoit très-bonne et belle grâce et majesté pour les recueillir, et belle elloquance pour les entretenir³¹⁴ ». Brantôme donne aussi l'exemple d'un discours improvisé par Catherine de Médicis face à une confrérie qu'elle voulait dissoudre et qui s'y refusait : « elle, sans estre préparée, respondist si bien par de si belles parolles et apparantes raisons et propres pour la randre mal fondée et odieuse, qu'il n'y eust là pas ung qui n'admirast l'esprit de ceste Reyne et ne demeurast estonné et confus³¹⁵ ». Sa fille Marguerite de Valois n'est pas en reste. Son ami garde un souvenir émerveillé de son entrée à Bordeaux, et de la réponse qu'elle fit aux trois harangues adressées à elle par les représentants du clergé, de la ville et de la cour de parlement :

³¹² Daniel Ménager, « Le combat des discours », dans *Ronsard, le Roi, le Poète et les Hommes*, Genève, Droz, 1979, p. 198-199.

³¹³ Brantôme, *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, Éd. Étienne Vaucheret, Gallimard, « Pléiade », 1991, p. 10.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 13-14.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 57.

« Elle leur repondist à tous les uns après les autres [...] si elloquemment, si sagement et si promptement, et avecq telle grâce et majesté mesmes a ung chacun, par ung tel changement de parolles, sans reiterer les premieres ni les secondes, sur un mesme subject pourtant, qui est chose digne à remarquer³¹⁶ ». La jeune reine est donc non seulement capable d'improviser, mais aussi de broder des variations sur un même thème, ce qui suscite naturellement une grande admiration de la part de l'assistance. Quant à Marie Stuart, elle était, toujours selon Brantôme, plus éloquente en français que si cela avait été sa langue maternelle. Mais son talent précoce s'étendait également à la langue de Cicéron : « estant en l'aage de treize a quatorze ans, elle declama devant le Roy Henry, la Reyne, et toute la Court, publicquement en la salle du Louvre, une oraison en latin qu'elle avoit faicte, soubstenant et deffandant, contre l'opinion commune, qu'il estoit bien séant aux femmes de sçavoir les lettres et artz liberaux³¹⁷ ».

Brantôme insiste davantage sur le brio des princesses que sur l'autorité politique que leur confèrent leurs discours. Il atteste néanmoins que Catherine de Médicis sait se faire obéir en parlant « en Reyne » : « Je l'ay veue aussi parler aux Courts de Parlement, fust en publicq, fust en privé ; et qui bien souvent menoit beau, quand ilz s'extravaguoyent ou faisoient trop des retenus, et ne vouloyent condescendre aux esdictz faicts en son conseil privé ou ordonnances du Roy et les siennes. Asseurez-vous qu'elle parloit bien en Reyne et se faisoit bien redouter en Reyne³¹⁸ ».

La conception de la parole royale évolue donc au cours du siècle. Si les premiers théoriciens de notre période ne poussent pas avec grande conviction le souverain à se montrer éloquent, les reines mères que sont Louise de Savoie et Catherine de Médicis défendent sans hésitation l'idée qu'une parfaite maîtrise de la parole est une qualité indispensable à qui veut gouverner. L'intérêt de Henri III pour cet art apparaît donc comme un héritage maternel. Toutefois, les théoriciens se consacrent uniquement à la question d'une éloquence masculine : aucun d'entre eux n'élabore de réflexion sur la spécificité possible d'une éloquence féminine qui serait celle des reines et des princesses. Ce vide théorique contraste avec une pratique bien réelle, puisque ces femmes ne cessent de s'exprimer, sous les yeux de tous et avec brio, dans toutes les circonstances de la vie de Cour et de la vie politique (réception d'ambassadeurs, entrées dans les villes, cérémonies diverses voire discours devant le parlement).

³¹⁶ *Ibid.*, p. 131-132.

³¹⁷ *Ibid.*, p. 72.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 56.

La parole royale, au masculin comme au féminin, est à la fois une manifestation, une image de la personne royale, et un moyen d'exercer un contrôle sur l'auditoire. Retenue ou éloquente, elle ne saurait être un ornement extérieur : elle est le reflet véritable de la belle âme, du bon naturel du roi et de la reine³¹⁹. La différence la plus significative entre paroles royales masculine et féminine nous semble se situer dans les objectifs qui leur sont assignés. La parole du roi est tendue vers l'action, directement liée aux actes qu'elle implique, tandis que celle de la reine ou de la princesse vise l'harmonisation des relations sociales.

Conformément au rêve des humanistes, le souverain doit se loger dans sa parole, et faire d'elle la transcription directe de son entendement ; il doit pratiquer une éloquence vertueuse, au sens où elle est exempte du soupçon de mensonge qui s'attache aux artifices de la rhétorique. Mais davantage qu'une question de devoir moral, c'est un choix pragmatique : cet usage vertueux du langage est le seul qui soit envisageable pour lui. En effet, comme le dit Henri Estienne, la parole royale tire son pouvoir persuasif de sa concordance avec le comportement du monarque : parler en roi et agir en roi, c'est la même chose. La parole royale au masculin équivaut à l'action et la préfigure sans tromperie – la confiance et l'obéissance étant mises en péril dans le cas contraire. On se rend bien compte que cette « image fidèle », cette parole sincère, n'a rien à voir avec la traduction spontanée et sensible des émotions d'un individu : il ne s'agit pas pour le souverain de dévoiler ses humeurs ni ses sentiments. Tout, dans ses propos, doit être maîtrisé dans les moindres détails. Ce n'est qu'à partir de Henri III, et, à ce qu'il nous semble, sous l'influence des femmes, que la question de la maîtrise des passions prend toute son importance ; les femmes ont les premières pensé et pratiqué l'art de parler comme un art de contenir, de réguler et de transformer les passions de leurs auditeurs.

De manière plus générale, sous le règne de Henri III, se développe l'idée que les « Lettres » ont un pouvoir conjuratoire sur les drames qui ne cessent depuis des années d'affaiblir le royaume. À la fin des années 1570, paraissent une série d'ouvrages qui discutent des moyens de conférer un prestige plus grand tant à la monarchie française qu'à sa langue. Marc Fumaroli les répertorie et ajoute : « Directement ou indirectement liés à l'Académie du Palais, tous ces travaux tendent à donner à une réforme intellectuelle, morale et religieuse

³¹⁹ L'éloquence de Marguerite et celle de son frère sont perçues comme la manifestation de leur savoir, de leurs bonnes dispositions d'esprit. Au sujet de la reine de Navarre, Brantôme écrit : « il fault dire quelque chose de sa belle âme, qui est si bien logée en si beau corps. Or, si elle l'a portée belle dès sa naissance, elle l'a sceu bien garder et entretenir ; car elle se plaist fort aux lettres et à la lecture [...] Aussi peut-on dire d'elle que c'est la princesse, voire la dame qui soit au monde la plus elloquante et la mieux disante, qui a le plus bel ayr de parler, et le plus agréable qu'on sçauroit voir » (*Recueil des Dames*, op. cit., p. 130-131). Pour Henri III, Amyot estime que c'est son « excellent naturel » qui le fait « bien dire de naissance » (Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 72).

dont l'initiative reviendrait au roi Très-Chrétien une langue et une littérature dignes d'elles, conscientes de la noblesse de leurs origines, et appelées à remplir une vocation exceptionnelle dévolue aux Lys de France³²⁰ ». Or, le roi lui-même a un rôle central à jouer dans l'établissement de cette langue. Jacques Corbinelli, traduisant pour lui le *De Vulgari Eloquentia* de Dante, encourage la quête d'une langue royale : le vulgaire, en effet, ne saurait être illustre sans que les hommes illustres, les puissants, lui aient communiqué leur énergie héroïque. À ce titre, l'influence des détenteurs du pouvoir précède celle des poètes³²¹. Selon Dante toujours, une langue classique ne peut être fixée que dans un entourage royal, dans une cour. Charles Paschal, écrivant sous le règne de Henri IV, se situe dans son prolongement. La parole royale ne se borne donc pas à asseoir la majesté du roi ou de la reine, elle doit illustrer la langue vulgaire, symbole de l'identité et de l'unité nationales et devenir un modèle classique qui s'impose à tous ses contemporains.

II) Apprentissage et perfectionnement de l'art de parler et d'écrire

Comment les princes et les princesses acquièrent-ils cette maîtrise d'une langue dont ils sont appelés à incarner l'idéal ? L'art de bien écrire est intrinsèquement lié à celui de bien parler. D'après Castiglione, si les licences permises à l'oral ne sont pas les mêmes qu'à l'écrit, les différences ne sont pourtant pas cruciales au stade de l'apprentissage : « je soutiens que les mêmes règles qui servent à enseigner l'un servent aussi à enseigner l'autre », dit un personnage du *Livre du Courtisan*³²². Il est fort probable que l'on apprenne en même temps à bien parler, à bien écrire et à bien se conduire sans que ces trois choses soient vraiment distinctes dans le cadre de l'éducation à la vie curiale. Il semble donc particulièrement difficile de définir précisément le contenu de cette dernière. Cependant, quelques traités, les catalogues de bibliothèques royales, les discours prononcés dans les Académies, et divers témoignages permettent de se faire une idée du programme réservé aux princes et princesses dans leur jeunesse, et du soin qu'ils mettent, une fois adulte, à accroître leur savoir et à perfectionner leur éloquence.

³²⁰ Marc Fumaroli, « Aulæ arcana », *op. cit.*, p. 141.

³²¹ « La sublimation du vulgaire requiert l'usage qu'en aient d'abord fait les détenteurs du pouvoir, les acteurs des vertus, qui, à l'exemple d'un Sénèque ou d'un Numa, font passer leur langue de la puissance à l'acte, du plomb à l'or. Princes et magistrats prêtent à la parole corrompue et rustique cette *potestas* qui est inséparable de l'*urbanitas*, la capacité d'imposer sa volonté à qui résiste, de persuader qui n'est pas disposé à l'être. Les héros, au sens que Gracian donnera à ce mot, forgent une langue à leur image, avant que les poètes n'interviennent. [...] Dante confie à l'élite du pouvoir politique [...] la première et décisive étape de la rédemption du vulgaire, la fixation de ce que Vaugelas appellera le « bon usage » ». (*Ibid.*, p. 149).

³²² Baldassar Castiglione, *Le Livre du Courtisan*, *op. cit.*, p. 64.

A) L'éducation des jeunes princes et princesses : culture générale et initiation à la vie mondaine et politique

Suivant Cicéron, former un orateur consiste d'abord à lui faire acquérir une culture générale et philosophique, car il est impossible de bien s'exprimer si l'on ne sait pas précisément de quoi l'on parle³²³. L'éloquence passe donc par une intériorisation des savoirs. Ce lieu commun est repris au XVI^e siècle par Budé, Pasquier, Amyot³²⁴.... Pour Brantôme également, l'éloquence est le produit de la fréquentation des bonnes lettres. Nous allons donc voir tout d'abord quelles sont les lectures recommandées aux futurs souverains dans leur jeune âge, susceptibles tout à la fois d'assurer leur formation en politique et de les rendre capables de bien s'exprimer.

1) Histoire et religion

L'histoire arrive en tête des lectures éducatives. Pour le prince, Budé, qui accorde beaucoup d'importance au choix du précepteur et à l'instruction par les livres, privilégie ce domaine³²⁵ et Pasquier recommande la lecture des histoires, pour prendre exemple sur les grands hommes³²⁶. La science historique, dans l'esprit des théoriciens, est associée à la science politique, présentée sous diverses formes. Pasquier lui ajoute une dimension morale : le prince doit s'instruire dans les lois, les auteurs « qui luy sont une seure adresse à la vérité et vertu »³²⁷. L'histoire figure aussi au programme que Ronsard donne au jeune Charles IX, parmi des disciplines variées :

*Ils [les princes] deviennent appris en la Mathématique,
En l'art de bien parler, en Histoire et Musique,
En physiognomie, à fin de mieux sçavoir
Juger de leurs sujets seulement à les voir*³²⁸.

³²³ Sur la nécessité pour l'orateur de posséder une culture générale et philosophique, voir Cicéron, *De Oratore*, XV, 56-61, et XXX, 120, Éd. Henri Bonecque, Paris, Les Belles Lettres, p. 23-25 et p. 47.

³²⁴ « A ceste cause est-il nécessaire à ung orateur accomply qu'il ait congnoissance de toutes les sciences et mémoire de toutes antiquitez et histoires » (Guillaume Budé, *Institution du Prince*, op. cit., p. 89) ; « Quand je vous dis eloquence, j'entends semblablement des lettres : d'autant que le bien dire, sans lettres, n'est que un caquet affetté : comme au contraire les lettres non accompagnées du bien dire, sont comparables à une enfance » (Étienne Pasquier, *Le Pourparler du Prince*, op. cit., p. 55) ; « Le premier et principal point de l'éloquence gît à ne parler d'aucune chose dont on n'ait bonne intelligence ; et ceux qui ont enseigné l'art de bien dire ne l'avoir autrement formé qu'avec la connaissance des belles sciences, sans lesquelles ce qu'on appellerait éloquence ne serait à la vérité qu'une baverie indiscrete et ignorante » (Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 71-72.)

³²⁵ Voir Claude Bontems, « L'Institution du Prince de Guillaume Budé. Introduction », dans *Le Prince dans la France des XVI^e et XVII^e siècles*, op. cit., p. 46-47.

³²⁶ Étienne Pasquier, *Le pourparler du prince*, op. cit., p. 56.

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ Ronsard, « Institution pour l'adolescence du Roy Charles IX », dans *Œuvres complètes*, op. cit., p.1007.

La science politique est ici appréhendée de façon plus pragmatique à travers la physiognomie qui permet de deviner les pensées des sujets. Amyot (traducteur de Plutarque, choisi par Catherine de Médicis pour éduquer ses enfants) considère également l'histoire comme très nécessaire³²⁹. Elle est liée à d'autres matières directement utiles au métier de roi et à la vie de cour : l'art de la guerre (un prince chrétien doit savoir discerner les cas où il faut s'y résoudre, et tout connaître des moyens de la gagner) et la généalogie (très utile pour retenir les hommes de la noblesse à son service). Louise de Savoie commanda vraisemblablement pour François I^{er} un livre d'histoire et un atlas³³⁰. Il est assez rare de trouver sous la plume des souverains des allusions aux lectures qu'ils ont pu faire enfants, mais un passage d'une lettre de Henri IV confirme que l'histoire était au premier rang de ses lectures :

Plutarque me sourit tousjours d'une fresche nouveauté ; l'aimer, c'est m'aimer, car il a esté l'instituteur de mon bas aage. Ma bonne mère, a qui je dois tout et qui avoit une affection si grande de veiller a mes bons deportemens, et ne vouloit pas, ce disoit-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse a peine plus un enfant de mamelle. Il m'a esté comme ma conscience, et m'a dicté a l'oreille beaucoup de bonnes honestetez et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires (L.M.H. IV, V, 463).

Les princesses bénéficient elles aussi d'une solide instruction dans cette matière. Depuis la fin du XIII^e siècle, les théoriciens mettent l'accent sur les vertus de l'Histoire dans l'éducation des filles, et l'étude des bibliothèques de princesses aux XIV^e et XV^e siècles montre que ces dernières lisaient effectivement différents types de textes historiques³³¹. Christine de Pizan, dans la *Cité des Dames*, entend fournir aux princesses (et aux femmes en général) des exemples féminins à imiter. Suzanne de Bourbon recommande à sa fille, d'une part, de connaître les dits des « Anciens sages » et d'autre part, de perpétuer la mémoire du lignage. L'histoire est donc recommandée aux garçons et aux filles pour les mêmes raisons : elle fournit des exemples moraux et guide l'action politique. Nous venons de dire que Louise de Savoie commandait de l'histoire pour François I^{er} : cela signifie donc qu'elle possédait elle-même une certaine culture dans ce domaine, mais aussi que Marguerite de Navarre a eu accès à ces ouvrages³³². Catherine de Médicis passe pour savante en histoire (mais aussi en géographie et en sciences naturelles)³³³. Sa fille, Marguerite de Valois, en a elle aussi été nourrie, comme que le montre le début de ses Mémoires. Dans les premières lignes, elle reproche à

³²⁹ Jacques Amyot, *Projet d'éloquence royale*, op. cit., p. 67-68.

³³⁰ Robert J. Knecht, op. cit., p. 16.

³³¹ Colette Beaune et Élodie Lequain, « Femmes et histoire en France au XV^e siècle : Gabrielle de La Tour et ses contemporaines », *Médiévales*, 38, déc. 2000, p. 111.

³³² On sait qu'elle bénéficie des mêmes précepteurs que son frère, et qu'elle a accès dans sa jeunesse, à travers la bibliothèque de Cognac, à tout ce que la fin du XV^e siècle pouvait offrir en matière de lecture (Jean-Luc Déjean, *Marguerite de Navarre*, Fayard, 1987, p. 40).

³³³ Ivan Cloulas, *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979, p. 67-68.

Brantôme de se plaire à décrire sa beauté disparue « comme l'on se plaît à lire la destruction de Troie, la grandeur d'Athènes, et de telles puissantes villes lorsqu'elles florissaient, bien que les vestiges en soient si petits qu'à peine peut-on remarquer où elles ont été » (M.M.V., p. 70). Elle emprunte ensuite une comparaison et deux anecdotes aux *Vies des hommes illustres* de Plutarque (*ibid.*, p. 73).

L'histoire apparaît comme le versant mondain d'une éducation qui comporte aussi une grande part d'instruction religieuse. Chez Christine de Pizan, « les lectures historiques utiles pour les affaires de ce monde sont conçues comme complémentaires des lectures de dévotion consacrées aux choses célestes³³⁴ ». D'ailleurs, il n'est pas toujours évident de départager les deux domaines. Les nombreuses Vies des Saints que l'on trouve dans les bibliothèques princières relèvent à la fois de l'instruction historique et religieuse. Il existe en outre depuis le Haut Moyen Âge une longue tradition de *Miroirs* du prince, qui envisagent l'éducation du prince essentiellement dans son rapport à Dieu : le futur roi étant avant tout le serviteur de Dieu, il doit respecter l'Église et posséder un ensemble de vertus (bonté, clémence, piété, prudence) qui lui permettront de bénéficier de l'aide divine³³⁵. Par la suite, ces ouvrages éducatifs évoluent jusqu'à embrasser le champ entier de l'éducation politique, mais la Bible demeure au programme des lectures du prince. Les jeunes filles de la famille royale, dans ce domaine, ne sont pas en reste, comme le rappelle Claudie Martin-Ulrich :

Les princesses, plus que les princes, sont vouées, par nature, à apporter leur soutien à la fois catholique par une dévotion publique qui s'exprime, en partie, par la fondation ou le soutien de couvents. Ce soutien explique l'influence qui est la leur sur la production des œuvres de spiritualité ; influence qui se répercute dans le domaine des lettres, où les œuvres de piété et de dévotion sont dédiées, pour l'essentiel, à la reine³³⁶.

Il est certain qu'à la Renaissance, les jeunes princes (et peut-être plus encore les jeunes princesses) sont également entourés de personnages chargés d'assurer leur éducation religieuse. L'aumônier fait partie, avec le maître d'école et l'écuyer, des personnes qui accompagnent l'enfance d'un jeune prince dès le plus jeune âge. Donnons seulement quelques exemples de ces personnalités qui entourent les enfants. François Desmoulins, homme d'Église et humaniste au service de Louise de Savoie, enseigne à François I^{er} (et donc à sa sœur) l'histoire biblique et le latin³³⁷. La fille de Marguerite de Navarre, Jeanne d'Albret, suit un programme d'études élaboré par Nicolas Bourbon, qui contribue certainement à infléchir la

³³⁴ Colette Beaune et Élodie Lequain, « Femmes et histoire en France au XV^e siècle [...] », *op. cit.*, p. 112.

³³⁵ Pour une synthèse sur la tradition des *Miroirs*, voir Isabelle Flandrois, *L'Institution du Prince au début du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Histories », 1992, p. 9-20.

³³⁶ Claudie Martin-Ulrich, *La persona de la princesse au XVI^e siècle : personnage littéraire et personnage politique*, Paris, Champion, 2004, p. 168.

³³⁷ Robert J. Knecht, *op. cit.*, p. 18.

foi de la princesse en direction du protestantisme : il est en effet pour avoir traité, dans ses *Nugae*, l'Église catholique de Louve romaine, et attaqué les images et le culte des saints³³⁸. Marguerite de Valois raconte comment elle se tournait vers sa gouvernante lorsque son frère, le futur Henri III, tentait de la convertir au protestantisme, l'obligeant à garder sur elles des psaumes et des prières huguenotes :

Lesquelles, soudain que je les avais, je les baillais à Mme de Curton ma gouvernante, que Dieu m'avait fait la grâce de conserver catholique, laquelle me menait souvent chez le bon homme, Monsieur le cardinal de Tournon, qui me consolait et fortifiait à souffrir toutes choses pour maintenir ma religion et me redonnant des heures et des chapelets au lieu de celles que l'on m'avait brûlées³³⁹.

2) Roman, poésie, théâtre

Selon la thèse de Claudie Martin-Ulrich sur la *persona* de la princesse, l'évolution que l'on perçoit, dans l'éducation princière, entre Anne de France et Marguerite de Navarre, tient (entre autres) à la promotion nouvelle dont bénéficie le savoir à la Renaissance, promotion qui fait évoluer la représentation de la princesse idéale³⁴⁰ :

Dans l'ensemble du corpus qui met en scène des reines, la connaissance des Belles-Lettres constitue un élément essentiel dans le mécanisme de représentation de la reine. La princesse se doit d'être louée pour sa capacité à saisir toute la beauté et le plaisir contenus dans la pratique de la littérature. Enfin, épouse du monarque appelée à parler devant les ambassadeurs étrangers et devant les membres de la cour, la reine a l'occasion, de par sa position, de faire usage de son savoir littéraire qui sert de pilier, voire de colonne au déploiement de son éloquence³⁴¹.

Mais faut-il croire alors que les lectures littéraires sont davantage proposées aux princesses, afin de les rendre « bien disantes », tandis que les jeunes princes se contenteraient de livres d'histoire et de politique ? Là encore, les choses ne sont sans doute pas si schématiques. Erasme fait part à Budé d'un nouvel engouement royal pour la littérature :

[...] tandis qu'il y a peu de jours, l'amour des lettres était tenu pour inutile au besoin et au charme de la vie, il n'est guère maintenant de grand seigneur qui juge ses enfants dignes de leurs ancêtres, s'ils n'ont fait de bonnes études littéraires. Bien plus, les monarques eux-mêmes ont l'impression qu'une bonne part de la splendeur royale leur fait défaut, s'ils n'ont aussi des dons d'écrivains³⁴².

Et en effet, on rencontre divers témoignages de l'initiation des jeunes princes et princesses à la littérature – en tout cas à la poésie et au théâtre. La fréquentation des fictions en

³³⁸, Nancy Lyman Roelker. *Jeanne d'Albret, reine de Navarre*, 1968, trad. de l'anglais par Geneviève de B. Merrill, Paris, 1979, p. 33-34.

³³⁹ M.M.V., p. 75.

³⁴⁰ Claudie Martin-Ulrich, *La persona de la princesse*, op. cit., p. 141.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 175.

³⁴² Extrait d'une lettre de septembre 1521 à Guillaume Budé, citée par Claudie Martin-Ulrich, p. 175.

prose est moins valorisée³⁴³, par les savants du moins, mais peut-être leur jugement n'empêche-t-il pas la jeunesse princière de les goûter. Nous avons peu d'informations à ce sujet, si ce n'est que Henri IV se fait lire *Amadis* et que François I^{er} possède plusieurs romans parmi les volumes qui sont destinés à voyager avec lui³⁴⁴.

En ce qui concerne la poésie, en revanche, on peut penser qu'elle est enseignée dès l'enfance. Marot, par exemple, prête sa plume à la jeune Jeanne d'Albret pour écrire une épître à sa mère : il est probable qu'une telle pièce ait pour but à la fois de plaire à la dédicataire et de servir de modèle et d'aiguillon à la jeune fille³⁴⁵... Parmi les adultes qui accompagnent les fils de François I^{er} dans leur captivité en Espagne figure Louis de Ronsard, père de Pierre : d'après Ivan Cloulas, « Ronsard écrit des vers, apprend aux petits princes l'art du blason et des maximes. Il exerce le dauphin et son frère à rédiger eux-mêmes de petites poésies³⁴⁶ ». On a aussi retrouvé un rondeau de Charles IX composé dans son enfance : le petit prince, qui se trouve uniquement en compagnie de femmes, y prie le roi son père de revenir auprès de lui³⁴⁷. On constate donc que même des souverains qui ont laissé très peu de vers avaient été initiés très jeunes à l'écriture poétique. On ne doute pas alors que d'autres, comme François I^{er}, Marguerite de Navarre, Marie Stuart ou Marguerite de Valois, qui ont composé avec plus de talent, n'aient connu également un apprentissage précoce. Savoir bâtir un rondeau, une chanson ou un sonnet fait partie de l'éducation d'un homme et d'une femme de cour, à plus forte raison d'un prince et d'une princesse. L'écriture poétique dans le contexte de la cour est une forme de conversation mondaine, une expression de la sociabilité³⁴⁸. La contrainte formelle en fait par excellence un exercice de maîtrise de la langue.

³⁴³ Budé n'est pas complètement opposé à ce qu'un jeune prince lise des fictions médiévales, mais Erasme dénonce leur immoralité (voir à ce sujet Michael Heath, « The Education of a Christian Prince » : Erasmus, Budé, Rabelais – and Ogier le Danois », *Humanism and Letters in the Age of François I^{er}*, proceedings of the fourth Cambridge French Renaissance Colloquium, 19-21 september 1994, Éd. Philip Ford et Gillian Jondorf, p. 41-54). Et le jugement de Montaigne sur « des Lancelots du Lac, des Amadis, des Huons de Bordeaux, tels fatras de livres, à quoi l'enfance s'amuse » est bien connu... (*Les Essais*, op. cit., Livre I, chap. 26, p. 175.)

³⁴⁴ Robert J. Knecht, *Un prince de la Renaissance : François I^{er} et son royaume*, Fayard, 1998, p. 472. L'opinion de la cour sur ces divertissements était peut-être partagée, comme le montre ce jugement porté par un personnage de l'*Heptaméron*, parente du bâtard qui avait épousé Rolandine dans la nouvelle XXI : « La dame, regardant ce gros livre de la Table ronde, dit au valet qui en avait la garde : " Je m'ébahis comme les jeunes gens perdent le temps à lire tant de folies ! " » (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, Paris, Flammarion, 1982, p. 213.)

³⁴⁵ Clément Marot, « Pour la petite princesse de Navarre, à Madame Marguerite », dans *Les épîtres*, Éd. C.A. Mayer, Paris, Nizet, 1977, p. 259-262. Cette épître dut être composée vers novembre 1537, pour une petite Jeanne âgée de neuf ans.

³⁴⁶ Ivan Cloulas, *Henri II*, Fayard, 1985, p. 42.

³⁴⁷ Rondeau cité dans les L.M.A., t. II, p. 268-269.

³⁴⁸ On peut voir à ce sujet les remarques d'Évelyne Berriot-Salvadore, « Caractérologie de l'écrivaine : la princesse », dans *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Droz, 1990, p. 391-396. Pour les jeux intellectuels de la cour du dernier Valois, voir aussi Jacqueline Boucher, « Une cour intellectuelle », dans *La cour de Henri III*, Ouest France Université, 1986, p. 127-146.

Enfin, les jeunes princes et princesses assistent fréquemment à des représentations théâtrales, que ce soit à l'occasion de divertissements de Cour ou de cérémonies données pour les Entrées royales. Une forte tradition de mécénat théâtral se met en place dès le XV^e siècle dans l'entourage de Charles VI puis dans celui de René d'Anjou. Il est relayé ensuite par Anne de Bretagne, dont le goût pour le théâtre a été nourri dès l'enfance par son père, François II de Bretagne³⁴⁹. Louise de Savoie, première femme dédicataire d'une pièce de théâtre, poursuit dans la même voie. Aurore Evain a bien montré comment le goût du théâtre d'abord, et son utilisation à des fins de propagande ensuite, se transmettent de génération en génération ; dans son article sur les reines et princesses patronnes et protectrices du théâtre, elle insiste évidemment sur la transmission féminine de cette culture dramatique, mais il n'y a pas lieu de penser que les garçons pouvaient en être exclus. Marguerite de Navarre écrit une dizaine de pièces de théâtre et défend certains mystères dont François I^{er} soutient également la représentation, preuve que l'engagement du frère et de la sœur en faveur du théâtre religieux est bien le même³⁵⁰. Catherine de Médicis, qui hérite à la fois des spectacles festifs de la Cour des Médicis et de l'influence des Cours de François I^{er} et Marguerite de Navarre, est pour sa part à l'origine d'une politique théâtrale interventionniste qui dominera tout l'Ancien Régime. Commanditaire de pièces, elle les fait interpréter par des grands de la Cour, par ses propres enfants ainsi que par Marie Stuart ; on retrouve ici la fonction éducative du théâtre exploitée dans tous les collèges de son temps. Il est certain que les futurs Charles IX, Henri III, tout comme leurs sœurs Elisabeth et Marguerite de Valois, ont baigné depuis l'enfance dans une culture théâtrale bien installée à la Cour. Reste enfin, pour compléter l'étude des lettres, à apprendre une ou plusieurs langues étrangères, et surtout le latin.

3) Les langues

Les guerres d'Italie (1495-1559) où l'on combat des Espagnols, les échanges commerciaux, la circulation des artistes, artisans et troupes de théâtre ont amené à la Cour de France quantité d'Italiens et d'Espagnols. La plupart des courtisans sont trilingues, et il ne manque pas de locuteurs natifs pour initier les jeunes princes et princesses. François I^{er} et sa sœur ont appris l'italien, Henri II l'espagnol (par la force des choses), et sa fille Marguerite de Valois pratique les deux langues. Si Henri III se refuse à se familiariser avec l'espagnol pour des rai-

³⁴⁹ Aurore Evain, « Les reines et princesses de France, mécènes, patronnes et protectrices du théâtre au XVI^e siècle », dans *Patronnes et Mécènes en France à la Renaissance*, op. cit., p. 62.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 67.

sons politiques, il apprécie grandement l'italien³⁵¹. Il ne faut pas oublier, bien évidemment, toutes les princesses venues de l'étranger, telles Catherine de Médicis, ou Eléonore d'Autriche, qui maîtrisent un français parfait en plus de leur langue maternelle. Au contraire, Louise de Lorraine, que rien ne destinait à monter sur le trône, n'a pas appris de langue étrangère dans sa jeunesse ; Jacqueline Boucher pense qu'elle a comblé par la suite cette « lacune, très perceptible à la cour où toute femme bien élevée connaissait l'italien³⁵² ». Cet apprentissage a aussi pour avantage de leur faire apprécier les œuvres étrangères dans le texte, ce dont témoignent le succès de Boccace et de Pétrarque à la cour de France, ainsi que (même si c'est plus rare) les traductions réalisées par les souverains eux-mêmes : François I^{er} a laissé une « translation » d'un texte italien³⁵³, et, pour prendre un exemple hors de notre corpus, Elizabeth I^{re} est une grande traductrice d'œuvres françaises, latines, et peut-être même grecques³⁵⁴.

Bien sûr, l'apprentissage du latin est un passage obligé, en premier lieu pour l'instruction religieuse. De plus, comme nous l'avons vu, il est souhaitable pour un futur roi et pour une future reine de savoir s'exprimer sans interprète face aux ambassadeurs étrangers, qui s'adressent parfois à eux dans cette langue. Toutefois, les rois et reines du XVI^e siècle ont en latin un niveau variable. Marie Stuart et Marguerite de Valois paraissent fort douées, nous y reviendrons plus loin. Les compétences de François^oI^{er} dans ce domaine semblent avoir été médiocres³⁵⁵, et l'on sait par exemple que Henri III a ressenti cruellement ses lacunes au moment de devenir roi de Pologne. Mais il se remet à l'étude du latin après son avènement au trône français, avec suffisamment de sérieux pour devenir capable de le lire³⁵⁶. L'exercice de la version a aussi l'avantage d'augmenter la maîtrise de la langue maternelle. Amyot le faisait pratiquer à ses élèves : on connaît une copie de trois versions réalisées par Charles IX, à partir

³⁵¹ *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 877-878. Parmi les livres dont on sait qu'ils ont appartenu à Henri III, 16% sont en italien, ce qui représente selon Jacqueline Boucher une proportion plus forte que celle des bibliothèques de ses contemporains ayant séjourné en Italie.

³⁵² Jacqueline Boucher, *Deux épouses et reines à la fin du XVI^e siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, p. 230.

³⁵³ Le manuscrit de cette traduction se trouve à la B.n.F., Ms Fr 1723, fol. 34 à 40.

³⁵⁴ Voir *Queen Elizabeth's Englishings Of Boethius, Plutarch and Horace*, Éd. Caroline Pemberton, Early English Text Society, Original Series 113, 1899, Kraus Reprint Co. Millwood New-York, 1975. Sa première traduction fut celle du *Miroir de l'âme pécheresse* de Marguerite de Navarre.

³⁵⁵ Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes. Guillaume Budé et François Ier*, Genève, Droz, 1997, p.187 ; Robert J. Knecht, *Un prince de la Renaissance*, op. cit., p. 17.

³⁵⁶ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., t. III, p. 877.

de textes de Cicéron³⁵⁷. Nous ne savons pas si le précepteur prolongeait le travail linguistique par un commentaire en lien avec l'actualité politique ou la vie de Cour, mais nous pouvons en faire l'hypothèse car c'est la méthode de Bossuet au siècle suivant³⁵⁸.

Cette dernière incertitude attire notre attention sur le fait que non seulement nous ne savons pas précisément quels ouvrages étaient utilisés pour former ces royaux élèves, mais surtout nous ignorons de quelle manière on en faisait usage. Bien sûr, l'une des innovations en matière d'institution du prince (et de la princesse) aux cours des siècles précédents réside dans l'augmentation du nombre de livres qui sont mis à leur disposition³⁵⁹. Les nombreuses études qui traitent du mécénat de Louise de Savoie montrent notamment qu'elle commande des œuvres faites spécifiquement pour l'éducation de ses enfants. Tous les jeunes princes recevaient des « miroirs », mais en réalité, il est très peu probable qu'ils aient été destinés à être lus directement par eux en leurs jeunes années : plus vraisemblablement servaient-ils de support à des leçons orales. S'il est naturel (à toute époque) de recourir à une médiation orale entre le livre et l'élève, au XVI^e siècle, l'oralité est encore davantage le vecteur d'enseignement privilégié³⁶⁰. De plus, le savoir des livres semble bien théorique, et ils sont écrits par des gens qui n'exercent pas le pouvoir, et qui ne peuvent en transmettre l'expérience³⁶¹. Il y a donc nécessairement un pan de l'éducation des princes et princesses qui ne se trouve pas dans les bibliothèques, et qui pourtant influence leur façon de parler et d'écrire de manière tout aussi décisive.

³⁵⁷ B.n.F., Ms Fr 2313, Fol. 1 à 80. Le descriptif du manuscrit précise ° « Traductions faites par le roi Charles neuvième que lui baillait à faire son précepteur si renommé Jacques Amiot evesque d'auxere et grand aumônier de France », à savoir : « Oraison de Cicéron pour T. Annus Million », commençant par « encores que je sçache bien... » - « Oraison de Cicéron pour M. Marcellus », commençant (fol.60) par « C'est aujourd'huy messieurs... » - « Ordre de l'oracion de Cicéron pour la loy de Manlius », commençant (fol.77) par « Cicéron, preteur, voulant persuader... »

³⁵⁸ Voir Joël Cornette, « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », dans *Le Savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, sous la dir. de Ran Halévi, Fayard, coll. « L'esprit de la Cité », 2002, en particulier p. 120-121.

³⁵⁹ Jean Meyer, *L'Éducation des princes du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire », 2004, p. 73 : « Le climat intellectuel subit au cours des XIV et XV siècles de profondes modifications. Elles concernent l'éducation royale de manière à la fois directe et indirecte. L'accroissement du nombre de livres permet l'édification de bibliothèques royales. L'enfant-roi est désormais entouré de livres, en nombre sans cesse croissant ».

³⁶⁰ Voir à ce sujet Françoise Waquet, *Parler comme un livre, l'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Albin Michel, « L'évolution de l'humanité », 2003, en particulier p. 260-261 et 296-297.

³⁶¹ À l'exception encore une fois d'Anne de France. Il est remarquable que Guillaume Budé ne s'intéresse pas concrètement à l'initiation du prince au maniement des affaires. Seul Claude de Seyssel se montre pragmatique, et insiste sur son intention de ne pas faire œuvre de théoricien, mais de livrer son expérience brièvement et dans un style simple : il se rappelle qu'il écrit pour un jeune roi qui n'a guère le temps de se plonger dans les livres ! (voir le prologue de *La Grand'Monarchie de France*, op. cit.).

4) Imprégnation, imitation : prendre exemple et s'entraîner

L'apprentissage de la vie mondaine ne se fait pas dans les livres. Des ouvrages tels que celui de Castiglione et la *Civile conversation* de Stefano Guazzo témoignent certes du besoin de fixer et de codifier les usages, mais il est significatif qu'ils prennent eux-mêmes la forme de conversations, comme pour mieux montrer que l'art de parler et de se comporter en société ne s'acquiert que par l'exemple et par la pratique, et que toute autre tentative de théorisation serait absurde. Ainsi les traités d'art oratoire sont-ils d'une maigre utilité pour le Courtisan idéal. Ils sont bien plutôt faits pour les professeurs et autres formateurs. À un devisant qui le renvoie aux écrits des grands savants, messire Cesare répond : « Le seigneur Magnifique pense au langage et à l'écriture vulgaires, et non pas au latin ; aussi ces écrits des savants ne concernent-ils pas notre propos³⁶² ». Le vide pédagogique ne peut être comblé que par la conversation, c'est-à-dire par la pratique de ces relations sociales. La « conversation civile » de Stefano Guazzo se déroule pour sa part dans la chambre du narrateur, « une petite chambre écartée en mon logis où je tiens quelques livres plus pour ornement et parade que pour estude que je face³⁶³ ». Ce n'est donc pas des livres qu'émergera le savoir. Montaigne trouve lui aussi un avantage incontestable à la conversation : « L'estude des livres, c'est un mouvement languissant et foible qui n'eschauffe point : là où la conférence apprend et exerce en un coup³⁶⁴ ».

Une grande partie de la formation des jeunes princes-ses se fait donc par imprégnation, ou comme le dit Eliane Viennot, « par osmose³⁶⁵ ». Jean de Ravenel, gouverneur du prince de Talmond, fils de M. de la Trémoille, distingue nettement l'instruction scolaire et l'apprentissage de la vie de Cour³⁶⁶. On peut deviner que ce dernier est moins formel, puisque les fils des grandes familles du royaume sont conviés à jouer avec le Dauphin François (fils de François I^{er}) et avec ses frères. Ces jeux sont soigneusement observés et commentés par lui :

Monseigneur, je vous ay aussy escript comme mons^r de Humyères presenta mesd. s^{es} à Messrs, qui leur feirent assez bon recueil. Et depuis se sont joués avecques eulx ; mais ilz sont fort ruddes, et par es-

³⁶² Baldassar Castiglione, *Le Livre du courtisan*, op. cit., p. 63.

³⁶³ Stefano Guazzo, *Civile conversation du seigneur Estienne Guazzo, gentilhomme Monferradois, divisee en quatre livres [...]*, traduit de l'italien par F. de Belleforest Commingeois, Lyon, Benoist Rigaud, 1592, p. 7.

³⁶⁴ Montaigne, *Les Essais*, op. cit., livre III, ch. 8, p. 923.

³⁶⁵ Éliane Viennot, « La Transmission du savoir-faire politique entre femmes, d'Anne de France à Marguerite de Valois », *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, dir. M. R. Miranda, Paris, Champion, 2000, p. 90.

³⁶⁶ « Monseigneur, il me semble que mond. S^r le Prince fait asses bien son debvoir pour la court ; mays pour l'escolle, je n'y voys grant amendement ». Jean de Ravenel, Lettre du 22 avril 1531 à M. de la Trémoille, Éd. Alphonse de Ruble, dans « La Cour des Enfants de France sous François I^{er} », *Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, Paris, Renouard, 1884, p. 328.

pecial mons^r le Dauphin s'adresse tousjours à mons^r le Prince, parce qu'il est petit et feble, de sorte que mond s^r le craint, dont je ne m'esbays pas ung brin, car par troys ou quatre foyes, il a faict pleurer³⁶⁷.

Les jeunes princes passent aussi beaucoup de temps au contact des adultes : la même lettre de Ravenel mentionne les visites que le petit prince de Talmond rend à Louise de Savoie et à Marguerite de Navarre³⁶⁸, ainsi que sa présence au lever et au dîner du roi, où il est bien accueilli par le cardinal de Lorraine, le Grand Maître, et plusieurs autres³⁶⁹. Les enfants de sang royal sont même très tôt confrontés à des cérémonies où ils ont des rôles à tenir. Ils sont présents aux levers, aux couchers, et ils ont également droit à leurs propres entrées royales dans les villes. Ainsi, le 26 mai 1533, le Dauphin François fait son entrée à Lyon tandis que celle de la reine Éléonore a lieu plus tard dans la même année³⁷⁰. Jean-Pierre Babelon insiste, lorsqu'il évoque l'éducation du jeune Henri de Navarre, sur le fait que les enfants ne vivent pas dans un univers séparé, et qu'ils sont mêlés à tous les moments de la vie des adultes³⁷¹. La célèbre anecdote de la présentation du petit Béarnais, âgé de deux ans, au roi de France Henri II montre bien qu'ils sont intégrés à la vie publique quasiment dès le berceau, et en l'occurrence dès leurs premiers mots. Henri II prend le garçonnet sur ses genoux, lui demande s'il veut être son fils. L'enfant comprend le français mais ne le parle pas : il répond en Béarnais que son père est le roi qui est là, désignant Henri d'Albret. Alors Henri II lui propose d'être son gendre : l'enfant dit oui³⁷². Deux ans plus tard, lorsque Jeanne et Henri d'Albret se rendent au mariage du Dauphin François et de Marie Stuart, ils laissent leur fils à la tête de leur domaine. Le jeune Henri, âgé de quatre ans, signe une lettre appelant les montagnards au combat face aux Espagnols menaçant son territoire à ce moment-là³⁷³. Catherine de Médicis prend soin de s'entourer de ses enfants lors de cérémonies importantes comme l'ouverture du colloque de Poissy, ou pour les réceptions des ambassadeurs. Pendant la minorité de Charles IX, elle lui fait tenir des discours devant le parlement à plusieurs reprises³⁷⁴.

L'imitation des bonnes pratiques des prédécesseurs est un des piliers de cette éducation. Catherine de Médicis le montre bien à travers une lettre adressée à son fils (sans doute Hen-

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 326. M. de Humières est le gouveneur des Enfants de France, désignés ici par l'abréviation « Mess^{rs} ».

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 326.

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 325.

³⁷⁰ Nous en avons pour témoignage le livret de J. de Vauzelles, *L'Entree de monseigneur le Daulphin faicte en l'antique et noble cité de Lyon l'an mil cinq cens trente et troys, le xxvi de May*, Lyon, J. Crespin, 1533.

³⁷¹ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 56.

³⁷² *Ibid.*, p. 54.

³⁷³ *Ibid.*, p. 63-64.

³⁷⁴ Voir l'article de Sylvie Daubresse cité dans la première partie.

ri III³⁷⁵) dans laquelle elle le conseille sur ses relations avec les nobles, sur la façon d'accorder des faveurs, sur la gestion du courrier, etc... : tous ses exemples sont tirés des habitudes de Louis XII et de François I^{er}. Elle-même s'est formée à l'exemple de ce dernier, faisant partie de la « petite bande » du roi dont elle avait su se faire apprécier³⁷⁶. D'ailleurs, si elle se sent obligée de coucher tout ceci par écrit, c'est que la transmission par l'exemple a été interrompue du fait de la disparition précoce de Henri II et du jeune âge des rois suivants, François II et Charles IX. Rien ne vaut l'influence directe d'un père, d'une mère, d'une sœur, et lorsque celle-ci fait défaut dans les jeunes années d'un prince ou d'une princesse, il lui est plus difficile de réussir politiquement. L'ambassadeur vénitien Lorenzo Contarini explique ainsi la mauvaise préparation de Henri II au moment où il succède à François I^{er} : « La cause pour laquelle malgré son intelligence il ne sait pas encore plus que n'en savait son père [au même âge] est due à ce que celui-ci ne l'aimait pas³⁷⁷ ». Éliane Viennot le remarque aussi pour les femmes : « Si la réussite [...] semble liée à cette transmission, inversement les déboires de certaines [reines] pourraient bien s'expliquer par les ruptures de la chaîne. Ainsi, Marie Stuart, arrivée à la cour de France à une époque où celle-ci était dominée par Diane de Poitiers, et très vite en butte à l'hostilité de sa future belle-mère³⁷⁸ ».

Si l'art de parler et de se comporter en souverain s'apprend par l'imprégnation et l'initiation active, il en va de même des usages épistolaires, qui font pleinement partie du jeu social et politique.

5) Initiation à la correspondance

Les enfants de sang royal – mais aussi tous ceux de la noblesse – sont incités à écrire des lettres dès l'âge de huit ans environ, c'est-à-dire aussitôt qu'ils sont capables de manier proprement la plume³⁷⁹. L'un des meilleurs exemples, saisi un peu avant le XVI^e siècle, est celui d'Anne de France supervisant les premières lettres du petit Charles VIII : le petit frère

³⁷⁵ L.C.M. II, p. 90-95. Cette lettre est présentée comme adressée à Charles IX, mais puisque Catherine y évoque « la minorité du Roy vostre frere », il est plus probable qu'elle soit pour Henri III.

³⁷⁶ D'après Brantôme, la Dauphine demanda elle-même à faire partie de cette « petite bande » et à participer aux parties de chasse de son beau-père, dans le but de parfaire son apprentissage politique : « On dict qu'elle, qui estoit tousjours fine et habile, le fist bien autant pour veoir les actions du Roy, et en tirer les secrets, et escouter et sçavoir toutes choses, et ce autant pour cela que pour la chasse, ou plus ». *Recueil des Dames*, op. cit., p. 35.

³⁷⁷ Cité par Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, op. cit., p. 187.

³⁷⁸ Éliane Viennot, « La Transmission du savoir-faire politique entre femmes[...] », op. cit., p. 92.

³⁷⁹ Henri de la Trémoille écrit en 1606 à sa mère Charlotte-Brabantine de Nassau : « ma seur commence à griffonner ». La petite Charlotte a alors sept ans ; Henri, à huit ans, se charge de correspondre avec sa mère au nom de son frère et de sa sœur. (La correspondance de Charlotte-Brabantine de Nassau et de ses enfants est publiée dans les pièces justificatives de l'ouvrage d'Évelyne Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, op. cit., p. 481-502, citation p. 482)

écrit les mêmes lettres que sa sœur le même jour³⁸⁰. Dans un premier temps, leurs destinataires sont bien sûr les membres les plus proches de leur famille : il s'agit de donner de ses nouvelles et d'en demander, à l'occasion d'une séparation. Les premières lettres que Marie Stuart écrit à sa mère, à l'âge de sept ans, sont d'une écriture nette et lisible, ce qui fait supposer qu'elle est déjà exercée à écrire ; toutefois, pour éviter à la petite princesse un trop long travail, c'est M. de Brézé qui développe les nouvelles³⁸¹. Le jeune Henri IV écrit de sa main à son père avant la mi-juillet 1562, soit à l'âge de neuf ans :

Au roi mon père,

Mon père, quand j'ai seu que Fallesche vous alloit trouver, incontinent je me suis mis à écrire la presente, et vous mander la bonne santé de ma mere, de ma sœur et la mienne. Je prie Dieu que la vostre soit encore meilleure.

Vostre tres humble et tres obeissant filz

HENRY³⁸².

L'éditeur note que l'écriture du garçon est déjà bien formée. Cependant, il ne fait pas d'erreur d'orthographe comme ce sera le cas plus tard : on peut légitimement supposer qu'il copie un modèle – d'autant que le style de ces deux phrases est très neutre et n'a rien d'enfantin. Au même âge, l'orthographe de Henri de la Trémouille est plus incertaine, sa syntaxe est moins complexe, et l'aspect un peu décousu de ses phrases confirme qu'il écrit lui-même à sa mère, sans modèle. Il complimente ses cousines pour les lettres « fort bien faites³⁸³ » qu'elles lui ont écrites : on voit par là non seulement que les enfants sont encouragés à correspondre pour développer très tôt leur sens des relations familiales, mais aussi qu'ils sont déjà sensibles à l'élégance des lettres.

Ce goût est sans doute renforcé par l'émulation mais aussi par les adultes chargés de cet enseignement épistolaire. L'échange entre Marie Stuart et Elisabeth de Valois lorsqu'elles ont une douzaine d'années montre que le raffinement et la difficulté pouvaient être poussés assez loin. Sous la direction d'un même précepteur, pense-t-on, Marie devait en effet traduire elle-même en latin des lettres qu'elle envoyait à sa future belle-sœur, laquelle se les voyait proposer comme exercice de version ! Les vingt-deux lettres de Marie Stuart citées par Antoine

³⁸⁰ Éliane Viennot, « Gouverner masqués : Anne de France, Pierre de Beaujeu et la correspondance dite de Charles VIII », dans *L'épistolaire au XVI^e siècle.*, Cahier V.L. Saulnier 18, édition Rue d'Ulm/ presses de l'école normale supérieure, Paris, 2001, p. 179-191.

³⁸¹ Antonia Fraser a observé les originaux conservés à la Register House d'Edimbourg. Voir son ouvrage *Marie Stuart, reine de France et d'Écosse*, Paris, Robert Laffont, 1973, p. 64.

³⁸² L.M.H. IV., t. I, p. 1-2.

³⁸³ Cité dans Évelyne Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, op. cit., p. 485.

Duprat³⁸⁴ abordent le sujet des études et du savoir des femmes – ce qui prouve que l'exercice est aussi une incitation à la réflexion qui a une tournure résolument féministe, avec l'aval des plus hautes autorités. Ces missives comportent des citations de Platon ou Plutarque, des maximes philosophiques à l'usage des princes, et des exhortations à étudier. On voit aussi que la princesse lit les colloques d'Erasme. Les conclusions comportent des nouvelles de santé et des marques d'affection. Bien sûr, cette correspondance fictive paraît très artificielle, puisque les deux princesses sont ensemble à la Cour de France (on pense que ces exercices ont eu lieu vers 1554-1555). Sa dimension savante et amicale la rapproche des échanges mondains tels que les pratiquent les Dames des Roches, mais parallèlement, cette correspondance a sans doute pour fonction d'entraîner les jeunes reines à remplir leur rôle politique. Elle est l'occasion de forger une amitié qui pourrait se révéler utile par la suite et d'apprendre à affronter les contestations qui ne manqueront pas de surgir quand elles seront au pouvoir, si elles y parviennent. Elles apprennent également à écrire à différents personnages importants : quelques-unes des lettres de Marie sont pour Calvin, pour le dauphin de France, son futur mari, le duc de Guise son oncle, et encore Claude de Valois, sa future belle-sœur.

Le style des lettres des très jeunes princes et princesses est tout aussi cérémonieux que celui des adultes. Dans la lettre suivante, que Charles IX adresse à sa sœur Elizabeth reine d'Espagne, rien ne laisse deviner qu'il a dix ans et demi : la longueur de la première phrase, et la multiplication des subordonnées relatives font penser que ce n'est pas lui qui dicte cette lettre, mais bien un secrétaire qui convoque ici toutes les formules d'usage.

A la royne catholique, madame ma sœur.

Ma dame ma bonne seur, je n'ay voulu perdre l'occasion de ce courrier, que la royne ma dame vous envoie exprès, sans vous mander de mes nouvelles, qui sont fort bonnes, et vous asseurer tousjours de l'amitié que je vous ay promise, vous priant de la croire et en asseurer bien le roy, monsieur mon bon frère, auquel je désire la faire connoistre par tous les moyens qui seront en ma puissance. Je remettray le demourant de mes nouvelles à la royne, madame ma mère, qui les vous fait entendre bien particulièrement.

Vostre bon frère,

CHARLES³⁸⁵. (L'Aubespine, 792-793).

³⁸⁴ Antoine-Théodore Duprat, « Éducation d'Élisabeth de Valois et de Marie Stuart, Lettres de la reine d'Ecosse à la princesse sa belle-sœur » dans *Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, (1545-1568)*, Paris, Téchener, 1859, p. 35-54. Il renvoie à *Latin themes of Mary Stuart queen of Scots*, par Anatole de Montaiglon, Londres, Warton Club, et précise qu'on connaît soixante-quatre de ces lettres-thème latin de Marie Stuart, dont la plus grande partie est adressée à Élisabeth.

³⁸⁵ Lettre datée de décembre 1560, premier mois du règne.

Toutefois, la rédaction de ce type de lettres participe quand même à la formation épistolaire du petit roi : elles lui sont probablement lues avant qu'il les signe, imprimant dans sa mémoire des phrases à imiter.

L'objectif, on le voit, n'est pas de lui faire exprimer ses sentiments fraternels avec sincérité, mais de l'intégrer dans un réseau de relations épistolaires où il doit tenir son rang : il se place ici d'égal à égal avec le roi d'Espagne, et promet de lui témoigner son amitié en roi, c'est-à-dire en mettant pour cela en œuvre toute sa « puissance ». Cette participation précoce aux échanges épistolaires va de pair avec les premiers pas dans les cérémonies officielles : physiquement comme par écrit, les princes et les princesses doivent apprendre à occuper la place qui est la leur. Cela ne concerne pas seulement les princes devenus rois très jeunes comme Charles IX, mais aussi ceux et celles qui ne sont pas a priori destinés à régner. Charles-Quint se montre par exemple soucieux de l'éducation épistolaire de sa fille naturelle légitimée Marguerite de Parme : lorsqu'elle atteint l'âge de onze ans environ, il l'envoie en Italie (elle doit se préparer à épouser Alexandre de Médicis) et il écrit à Mme de Lannoy, sa gouvernante, au sujet des lettres dont la jeune fille doit désormais s'acquitter envers quelques personnalités – le Saint-Père, sa tante Marie de Hongrie, le duc Alexandre, son fiancé, et bien qu'il ne le juge pas aussi utile, envers lui-même son propre père. Il indique la signature qu'elle doit employer : « Marguerite d'Autriche ». La question du cachet qu'elle apposera et aux armoiries qui y figureront n'est pas tranchée³⁸⁶. Les premières lettres, donc, fixent l'identité de la princesse aux yeux des correspondants, et marquent son entrée sur la scène politique, entrée qui sera bientôt confirmée par le mariage.

De même, pour faire « connaître et aimer » son fils Henri de Navarre des sujets sur lesquels il était appelé à régner, Jeanne d'Albret lui fait très tôt écrire à sa noblesse en son propre nom : le recueil de ses missives donne l'exemple d'une lettre pleine d'estime à M. d'Espalungue qui commandait plusieurs régions de son royaume, pour lui demander de l'accompagner durant le séjour que la cour devait faire à Bayonne en 1565 afin notamment d'y rencontrer Elisabeth de Valois (L.M.H. IV, I, 4). Henri, alors, a onze ans et demi. Selon l'*Histoire de Navarre* citée par Berger de Xivrey, « pendant que la royne d'Espagne fit séjour a Bayonne, qui fut de dix-sept jours, le prince de Navarre tint toujours son ranc de premier prince du sang » (*ibid.*). On voit bien que l'initiation à la correspondance trouve sa place dans l'apprentissage plus global de la vie politique.

³⁸⁶ Éléments donnés par Anne Puaux, *Madama, fille de Charles-Quint*, Paris, Payot, 1987, p. 42.

On fait sentir aux enfants dès le plus jeune âge quels sont leurs devoirs vis-à-vis de leurs parents, frères, sœurs, cousins... La première lettre connue de Henri III, écrite à l'âge de six ans, témoigne de cette conscience de son devoir et de la position qu'il occupe dans la fratrie ; le jeune prince assure qu'il étudie bien pour pouvoir plus tard « faire service » à son frère, héritier de la couronne :

Au dauphin François.

Monsieur, je suis bien marry de ce que vous estes mallade et sy longuement. Je vouldois avoir quelque chose a quoy vous puissies prendre plaisir et estre auprès de vous pour vous faire passer le temps. Monsieur, je estudie tousjours bien afin que mais (*sic*) que je soye grand je vous face service. Je me recommande tres humblement a vostre bonne grace. Je prie bien Dieu que vous soyes bientost guery. Vostre tres humble et tres obeysant frere,

Alexandre de France³⁸⁷. (L.H. III, I, 3).

Une lettre à sa mère, datant de l'époque où il signe encore « Alexandre » (c'est-à-dire avant sa confirmation le 17 mars 1565) montre encore plus clairement que les précepteurs qui le font écrire lui enseignent la déférence et lui apprennent à faire de l'écriture un des meilleurs moyens d'entretenir la faveur maternelle :

À la Royne, ma Dame et mère

Ma dame, allant le sieur de Rostin vous trouver je n'ay voulu faillir a vous escrire, plus pour continuer a me ramentevoir tousiours en vostre bonne grace que pour chose que je seuse qui meritast de vous estre escrite, et aussi madame pour vous faire cognoistre la continuelle souvenance que j'ay de vous et de vos commandemens, ce que je ne vous puis mieus tesmoigner en vostre absence que par mes lettres, lesquelles je panse que vous aures agreables, encores quil ne vous aportent rien de nouveau, ne contenant gueres autre chose que le désir que a de vous obeir, servir et honorer

Vostre tres humble et tres obeissant filz

ALEXANDRE (L'Aubespine, 762).

L'écriture du futur Henri est encore jolie, régulière et appliquée : une écriture d'enfant. Pourtant, puisqu'il n'a pas de nouvelles à donner, il écrit seulement pour rester dans les bonnes grâces de sa mère. Il est en train d'apprendre les enjeux multiples du contact épistolaire.

Il nous semble donc que cette initiation à l'écriture est avant tout pragmatique. Ce sont les usages de la correspondance nobiliaire qui sont enseignés aux princes-ses, en même temps que les usages de la société dans laquelle ils occuperont le premier rang, et non les exercices du *De conscribendis epistolis*. Marie Stuart est à notre connaissance la seule à qui son précepteur ait fait écrire des lettres en latin, qui dépassent la formation aux manières du grand monde. Mais cette formation pratique ne les empêche pas d'apprendre à goûter les qualités stylistiques d'un texte ; nous l'avons vu, le prince et la princesse doivent non seulement être « bien disants », mais se préparer à exercer leur fonction de mécène, et mériter les éloges des

³⁸⁷ Pierre Champion la date de 1557. La lettre est écrite par secrétaire, seule la signature est de la main du jeune prince.

poètes sur leur aptitude à faire rayonner les arts et les lettres autour d’eux. Cette éducation vise à faire d’eux les continuateurs d’une tradition familiale dans laquelle les livres et les lettrés occupent une place prestigieuse. Elle leur confère nécessairement certains goûts esthétiques ainsi qu’une curiosité intellectuelle qui se révèle plus ou moins grande à l’âge adulte ; il ne faut pas écarter l’hypothèse que ces facteurs aient une influence sur leur façon d’écrire. C’est pourquoi nous devons faire le point sur ce que l’on sait de l’intérêt qu’ils portent à la littérature en général et à la vie intellectuelle de leur temps. La lecture est pour eux à la fois passe-temps et une activité des plus sérieuses, mais avant d’envisager leur rapport au livre, il nous faut rappeler que l’oralité demeure un moyen privilégié d’augmenter leur culture tout en la faisant partager à leur entourage.

B) Transmission orale d’une culture littéraire et philosophique

Parvenus à l’âge adulte, rois et reines organisent autour d’eux une sorte de « formation continue » qui passe essentiellement par l’échange avec les savants, les artistes et les écrivains.

1) Un outil d’apprentissage informel : la conversation

L’organisation de la vie de Cour fait moins de place à la lecture, activité longue et relativement solitaire, qu’à la conversation, qui s’avère pour les souverain-e-s un excellent moyen de compléter sans cesse leurs connaissances sur des sujets très divers. Nous n’avons pas d’éléments précis concernant les échanges que Louis XII aurait pu organiser avec les intellectuels de son temps ; mais il est sûr, pour le moins, qu’il protégeait et fréquentait des personnalités telles que Jean d’Auton, historiographe attaché à son service dès son avènement, Jean de Saint-Gelais, ainsi que Claude Seyssel, qui était membre du conseil royal et ambassadeur³⁸⁸. Parmi les protégés d’Anne de Bretagne, on compte André de la Vigne, le piémontais Faustus Andrelin, Jean Marot, Jean Lemaire de Belges. Là encore, les témoignages manquent pour savoir si des conversations érudites étaient organisées à la Cour, mais on est en droit de supposer que cette reine, réputée pour avoir raffiné les mœurs de la Cour de France, devait encourager ces personnages à échanger avec elle et son entourage. Gageons de même que Louise de Savoie aimait s’entretenir avec les personnages à qui elle commandait des ouvrages, même si nous avons seulement des traces de ces commandes et non de ses entretiens !

Nous avons davantage de précisions sur les pratiques de François I^{er} qui mettait le plus grand soin à s’entourer de savants. Gilbert Gadoffre, qui s’appuie sur de nombreux témoi-

³⁸⁸ Didier Le Fur, *Louis XII, un autre César*, op. cit., p. 11 et 14.

gnages historiques, affirme que l'essentiel de sa culture n'est pas le fait des livres, mais des conversations. « C'est à table que se tenaient les entretiens le plus souvent, et Brantôme n'est pas le seul à avoir parlé, dans une page célèbre, de la table du roi comme d'une "vraie école"³⁸⁹ ». Le roi ne se contente d'ailleurs pas d'écouter « cette encyclopédie orale qui se fait à la Cour³⁹⁰ » et de présider les discussions, il y participe, et les oriente en proposant les thèmes à traiter³⁹¹. C'est là que se développe son goût pour les lettres, car l'on aborde autour de lui des questions de poésie, de littérature humaniste, de récit de voyage ou d'érudition grecque, latine et hébraïque... Même les échanges épistolaires des humanistes parviennent jusqu'à ses oreilles : il est arrivé par exemple à Guillaume Budé de lui lire à voix haute et de traduire sur le champ une épître en grec de Jean de Lascaris qu'il venait de recevoir, ou encore de piquer sa curiosité avec une lettre d'Alciat en latin³⁹².

L'entourage intellectuel de Henri II est beaucoup moins connu, mais il semble qu'une fois devenu Dauphin, il imite son père : il constitue, avec Catherine de Médicis, une petite cour très ouverte aux innovations littéraires et artistiques. On y lit Marot, Marguerite de Navarre, Rabelais³⁹³. Parallèlement, la cour de Nérac sous les règnes de Marguerite de Navarre et Jeanne d'Albret est réputée pour les écrivains et les intellectuels qui la fréquentent³⁹⁴. L'amour de Charles IX pour la poésie passe également par l'oralité, par la fréquentation des poètes et par des échanges de textes favorisés par l'émulation. Brantôme rapporte que le roi composait lui-même

[...] sur-tout des quatrains qu'il faisait fort gentiment, prestement et impromptu, sans songer, comme j'en ai vu plusieurs qu'il daignait bien quelque fois montrer à ses plus privés en sortant de son cabinet, et même aucuns qu'il adressait à M. Nicolas, l'un de ses secrétaires, fort honnête homme et bon compagnon, qui estoit fort heureux à en faire et rencontrer de très bons et plaisants qu'il adressait au roi ; et le roi aussitôt attaqué se défendait, disant qu'il y allait de son honneur s'il ne respondoit de mesmes. Bien souvent quand il faisait mauvais temps, ou de pluye, ou d'un extremes chaud, il envoyait quérir messieurs les poètes en son cabinet, et là passait son temps avecques eux³⁹⁵.

On le voit, dans ces échanges littéraires, le travail de cabinet n'est pas l'essentiel : ce qui est valorisé, sous la plume de Brantôme, c'est la vivacité d'esprit (« le roi aussitôt attaqué se défendait ») et l'improvisation (« prestement et impromptu, sans songer »), c'est-à-dire des

³⁸⁹ Gilbert Gadoffre, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*. op. cit., p. 192.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 193.

³⁹¹ *Ibid.*, p. 195.

³⁹² Ces deux exemples de lectures faites à la table du roi sont donnés par Guy Gueudet, *L'Art de la lettre humaniste*, op. cit., p. 103-104.

³⁹³ Ivan Cloulas, *Henri II*, p. 129-131. Ivan Cloulas ne précise pas la part d'investissement personnel de Henri dans ces lectures, mais du moins sait-on qu'il est en contact, dès avant son avènement, avec l'actualité littéraire de son temps.

³⁹⁴ Voir Pierre Jourda, *Marguerite d'Angoulême*, Paris, Champion, 1930, p. 290-291, Yves Cazaux, « Jeanne d'Albret écrivain, ses relations littéraires et son mécénat », op. cit.,

³⁹⁵ Cité par Frémy, *L'Académie des Valois*, op.cit., p. 44-45.

qualités qui se manifestent mieux à l'oral qu'à l'écrit. Nous n'avons d'ailleurs presque aucune trace des productions de Charles IX et de Henri III³⁹⁶, ce qui montre que ce genre d'exercice n'a pas pour but la constitution d'une œuvre écrite, mais bien le divertissement immédiat de l'assistance. Seuls les textes les plus réussis sont réunis en album.

L'usage de tenir des discussions savantes à la table du roi est ranimé par Henri III³⁹⁷, qui aime également s'enfermer après dîner avec une compagnie choisie pour se faire faire des lectures, en particulier des lectures d'ouvrages historiques³⁹⁸. Son amitié pour Henri Estienne lui donne l'occasion de se passionner pour des questions de philologie et d'être au courant des rivalités qui se jouent dans le genre épistolaire : Estienne explique au roi que bien que des Français aient écrit des épîtres latines, ils n'ont pas accordé assez d'importance à leurs lettres pour les faire imprimer, si bien que les Italiens prétendent être les seuls à pouvoir porter le titre de cicéroniens. Le roi charge Estienne de mener une enquête « pour établir nettement la part de gloire qui appartient aux Français dans ce genre de littérature³⁹⁹ ». Henri IV, sitôt la paix rétablie, a également à cœur de jouer son rôle de mécène. Gabriel Brizard affirme qu'il aimait s'entretenir familièrement avec les savant pendant les repas et les promenades « et avoit soin de mettre la conversation sur des points où il put profiter de leurs lumières, mêlant ainsi le sérieux à l'agréable⁴⁰⁰ ».

Marguerite de Valois pour sa part « attire à Nérac tout ce que la région comporte de poètes et d'artistes, qu'ils soient catholiques ou huguenots⁴⁰¹ ». Plus tard, à Usson, la reine réunit autour d'elle une cour brillante et fréquentée par toute la noblesse des environs ; elle s'attache des écrivains qui la suivront à Paris ou resteront en excellents termes avec elle. Elle aussi adopte les habitudes de son grand-père en faisant tenir à table des conversations savantes. Mais ce n'est que dans les dix dernières années de sa vie, en son hôtel parisien des Augustins, qu'elle peut enfin vivre à la hauteur de ses ambitions intellectuelles, toujours préoccupée de littérature, de musique, de philosophie, de morale, de religion⁴⁰²...

Bien évidemment, cette circulation vivante et orale des savoirs et des idées laisse peu de traces, mis à part les témoignages des contemporains ; on ne peut que regretter que les con-

³⁹⁶ Henri III se livre également à ce genre d'occupation : voir à ce propos les éloges de Jean Passerat sur les vers élégiaques composés par le roi sur la mort de Du Guast (*Kalendae januariae*, 1606, p. 229) et les allusions de Vauquelin de La Fresnaye dans son *Art poétique* (Caen, 1605, p. 119) cités par Édouard Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, p. 134-135.

³⁹⁷ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 913, p. 923.

³⁹⁸ Édouard Frémy, *L'Académie des Valois*, op. cit., p. 124.

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 126-128.

⁴⁰⁰ Gabriel Brizard, *De l'amour de Henri IV pour les lettres*, Paris, 1785, p. 20.

⁴⁰¹ Éliane Viennot, *Marguerite de Valois*, op. cit., p. 121.

⁴⁰² *Ibid.*, p. 198, 217-220.

versations et les discours tenus à la Cour de ces reines comme à la table du Roi n'aient pas été consignés... Il est possible que Henri III ait projeté de le faire faire, puisque Jacques Davy du Perron a publié à Paris en 1578 un *Premier discours tenu à la table du roy à Fontainebleau avec C.I. de Guersen*⁴⁰³. On trouve trace du même projet dans l'entourage de son successeur : « Un Aumônier de Henri IV, nommé *du Peyrat*, composa un recueil fort curieux, sous ce titre : *les propos de Table du Roi Henri le Grand*. C'étoit le résultat des propos agités par du Perron et autres personnes de savoir et de mérite, dont il était sans cesse entouré pendant les repas⁴⁰⁴ ». Cet ouvrage est resté à l'état de manuscrit. On a davantage de traces écrites des Académies fondées sous les règnes de Charles IX et de Henri III, et qui apparaissent comme un moyen d'encourager, d'encadrer et de codifier certains types d'échanges savants à la Cour.

2) Les Académies

Le règlement de l'Académie de Musique et de Poésie a été institué par des lettres patentes de Charles IX, dont Édouard Frémy reproduit le texte⁴⁰⁵. Le roi s'y déclare protecteur de cette association et son « premier auditeur ». Les travaux des « académiques » (c'est ainsi que les académiciens sont désignés), parmi lesquels on compte Dorat, Ronsard, Amadis Jamyn, Jodelle, Belleau et Pontus de Tyard, portent sur la mesure des « sons élémentaires de la langue » à laquelle se rattachent des questions de grammaire et de philologie. Des œuvres de musique et de poésie, au préalable travaillées en répétitions, sont exécutées devant un public. Mais ces concerts ne sont pas de simples divertissements, car la production de musique et de poésie est considérée comme un enjeu d'importance, en vertu de ses effets sur les auditeurs : « il importe grandement pour les mœurs des citoyens d'une ville que la musique courante et usitée au pays soit retenue sous certaines loix, d'autant que la plupart des esprits des hommes se conforment et composent selon qu'elle est, de façon que, où la musique est désordonnée, là volontiers les mœurs sont dépravées, et où elle est bien ordonnée, là sont les hommes bien morigénés⁴⁰⁶ ». Frances Amalia Yates explique d'ailleurs le lien qui s'établit, dans cette académie, entre la musique et des matières très variées :

L'académie procédait de la conception néo-platonicienne selon laquelle le terme de « musique » recouvre bien plus que sa signification littérale et peut, donnant alors « une image de l'encyclopédie entière », englober toutes les disciplines. Dans cette perspective, le but de tout effort artistique et intellectuel

⁴⁰³ Cité par Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 923.

⁴⁰⁴ Gabriel Brizard, *De l'amour de Henri IV pour les lettres*, op. cit., p. 20, note 45.

⁴⁰⁵ Ms Conrart, Bibliothèque de l'Arsenal, t. XIII, p. 589 et sq., cité par Édouard Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, p. 47-50.

⁴⁰⁶ Extrait des mêmes lettres patentes, *Ibid.*, p. 47.

est de purger l'esprit des résidus de la barbarie, afin de le rendre susceptible d'accéder à la connaissance la plus élevée⁴⁰⁷.

On peut donc y étudier la philosophie naturelle, la poésie, les mathématiques, la musique, la peinture, les langues⁴⁰⁸... Toutefois, à la différence de ce qui se produit dans les académies à l'italienne, les auditeurs constituent un public passif.

Au contraire, dans l'Académie du Palais de Henri III, qui renoue avec le modèle italien, chaque membre est autorisé à participer et à discuter les opinions émises. Elle se réunit deux fois par semaine dans le cabinet du roi, mais ses statuts, que le roi avait fait calligraphier sur vélin, ont été perdus⁴⁰⁹. On a toutefois conservé un certain nombre de discours qui y ont été prononcés. Les textes montrent que bien souvent, c'est le roi lui-même qui impose le sujet à traiter, chaque sujet faisant l'objet de plusieurs discours afin de créer une forme de débat sur plusieurs séances. Elle se compose de poètes ainsi que de dames et de gentilshommes de la Cour. Guy du Faur de Pibrac, Ronsard, Desportes, Amadis Jamyn ont rédigé une partie des discours qui nous restent. D'autres demeurent anonymes. Parmi les membres de cette académie figurent en outre d'Aubigné, du Perron, Pontus de Tyard, mais aussi le duc d'Alençon, Henri de Navarre, Marguerite de Valois, et beaucoup de courtisans. La Maréchale de Retz et Mme de Lignerolles en font partie, et peut-être Mme de Rohan et Mme de Simiers⁴¹⁰. Les discours relèvent essentiellement de la philosophie morale et sont susceptibles d'approfondir la formation du souverain tant dans sa manière de gouverner les passions qu'en lui fournissant des modèles d'éloquence. L'intérêt de Henri III pour l'élévation morale par le biais de l'oralité se fait sentir également dans les activités de l'Oratoire du bois de Vincennes, qui succèdent à celle de l'Académie à partir de 1584 : « Pendant les retraites faites à Vincennes, à tour de rôle les confrères les plus instruits devaient exposer en des discours, d'une durée limitée à trois quarts d'heure, le fruit de leurs réflexions sur un texte sacré, un article de foi ou un sujet de morale⁴¹¹ ». L'existence d'une académie en vient à faire partie intégrante du prestige royal à l'époque de Henri III, ce qui fait que Henri de Navarre, de retour à Nérac après avoir fui le Louvre, instaure lui aussi la sienne à l'imitation de celle de la Cour⁴¹²...

Les rois et les reines ne se contentent pas d'écouter des discours et de converser avec les intellectuels : les livres font également partie intégrante de leur univers, et, à l'issue de leurs

⁴⁰⁷ Frances Amelia Yates, *Les Académies en France au XVI^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Questions », 1996 [trad. de *The French academies of the sixteenth century*, 1988], p. 31-32.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, p. 33.

⁴⁰⁹ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., t. III, p. 913.

⁴¹⁰ Édouard Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, chapitre V : « Personnel de l'Académie du Palais », p. 142-152.

⁴¹¹ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., t. IV, p. 1366.

⁴¹² *Ibid.*, t. III, p. 916.

études, ils deviennent généralement des lecteurs assidus et de grands commanditaires d'ouvrages. Presque tous les rois et plusieurs reines du XVI^e siècle sont connus pour avoir collectionné les livres, à titre personnel ou pour enrichir la « librairie » royale. Nous nous efforcerons, lorsque cela est possible, de distinguer les ouvrages qui se trouvaient à leur disposition par l'héritage de bibliothèques déjà constituées, et ceux qu'ils font acquérir ou composer au cours de leur vie adulte.

C) Des rois et des reines bibliophiles, commanditaires et lecteurs

Louis XII et ses successeurs constituent de véritables bibliothèques d'étude, dans lesquelles ils privilégient les auteurs antiques, même si la part des ouvrages de théologie et de dévotion acquis par eux reste extrêmement importante. Il faut noter encore que les rois ne sont pas les seuls à posséder une telle bibliothèque d'étude : celle d'Anne de Bretagne, considérable pour son époque, compte environ mille cinq cents volumes⁴¹³, et celle de Catherine de Médicis quatre mille cinq cent cinquante à sa mort ; c'est Henri IV qui la réunit à la librairie royale, après avoir récupéré celle de son oncle le cardinal de Bourbon⁴¹⁴.

1) Louis XII

À son avènement, Louis XII a acquis la plus grande partie de la bibliothèque du flamand Louis de Bruges, un des plus grands bibliophiles du XV^e siècle⁴¹⁵. Devenu roi, il augmente la bibliothèque fondée par Charles V, que Charles VIII avait enrichie en pillant celle du roi de Naples, fin 1495, faisant envoyer à Amboise 1140 volumes en latin, français, italien, grec et hébreu :

En novembre 1501, [Louis XII] reprend les manuscrits de ses parents confiés depuis plusieurs années à la chambre des comptes de Blois [...]. Il fait apporter d'Amboise les livres de Charles VIII et, à l'imitation de son aïeul Charles V, ne cesse de faire entrer manuscrits et imprimés précieux dans la Librairie royale. Celle-ci devient une des plus prestigieuses bibliothèques du temps, admirée des diplomates Johann von Pforzheim, envoyé du comte Palatin, et Louis Bolognini, ambassadeur de Bologne, du savant Claude de Seyssel, du courtisan Fauste Andrelin⁴¹⁶.

D'après Didier Le Fur, Louis XII fait faire de nombreuses traductions à Claude Seyssel⁴¹⁷. Mais c'est sans doute son épouse Anne de Bretagne qui, davantage que lui, donne du travail aux hommes de lettres.

⁴¹³ G. Brunet, « Les livres des femmes bibliophiles », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1893, p. 59.

⁴¹⁴ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 801.

⁴¹⁵ Didier Le Fur, *Louis XII, un autre César*, Paris, Perrin, 2001, p. 178.

⁴¹⁶ Ursula Baurmeister et Marie-Pierre Lafitte, *Des livres et des rois : la bibliothèque royale de Blois* [manuscrits et imprimés aujourd'hui conservés à la bibliothèque nationale], Paris, B.n.F. Éditions du Quai Voltaire, 1992, p. 23.

⁴¹⁷ Didier Le Fur, *Louis XII [...], op. cit.*, p. 14.

2) Anne de Bretagne

D'après Georges Minois, les sources des livres possédés par Anne de Bretagne sont très diverses. Certains ont été hérités de sa famille, d'autres reçus pour son premier mariage, elle en a commandé et on lui en a offert, sans compter qu'elle dispose bien sûr des livres amassés par ses deux époux. Dans sa bibliothèque personnelle, les livres de piété dominent : heures, psaumes, poèmes religieux. Parmi les manuscrits qui lui ont été offerts, on trouve des allégories politiques, des histoires fabuleuses, Une *Histoire de la Toison d'Or* de Guillaume Filastre, *La prophétie du roi Charles VIII, ensemble l'exercice d'icelle*, de Guilloche de Bourdeaux, *La Ressource de la Chrestienté*, d'André de la Vigne. En 1493, Anne donne son encouragement au libraire Etienne Larcher pour entreprendre à ses frais l'impression des *Lu-nettes des princes*, de Jean Meschinot. On sait aussi qu'Anne apprécie le poète Jean Lemaire de Belges et ses *Épîtres de l'Amant Vert* : ce dernier lui dédie un ouvrage plus sérieux, le troisième manuscrit des *Illustrations et singularités de France orientale et occidentale, c'est-à-dire de Gaule et de Troie*⁴¹⁸.

Religion et politique sont donc au cœur de ses préoccupations de lectrice, même si quelques fictions trouvent leur place dans cet ensemble. Mais par-dessus tout, Anne est une grande commanditaire d'ouvrages historiques. Elle est d'ailleurs la première à commander des Histoires de Bretagne. En encourageant la science historique, elle a un but : enraciner l'indépendance de fait de son duché dans une tradition antique, développer le particularisme culturel de la Bretagne en l'expliquant par un passé autonome et glorieux. Elle est consciente du rôle que joue l'histoire dans l'affirmation d'une entité nationale⁴¹⁹. Sa curiosité intellectuelle la pousse aussi à envoyer son héraut d'armes, Pierre Choque, avec la croisade de 1501, en le chargeant de faire une description des pays traversés et des événements⁴²⁰.

Enfin, il ne faut pas négliger son influence féministe, car on trouve, écrits pas des hommes de son entourage qui sans aucun doute répondait à ses attentes, les titres suivants : *Histoire des femmes illustres* par son confesseur Antoine Dufour, *La nef des dames vertueuses* de Symphorien Champier, *La vraie disante avocate des dames* de Jean d'Auton, *Le palais des nobles dames* de Jean Dupré⁴²¹.

⁴¹⁸ Voir Georges Minois, *Anne de Bretagne*, op. cit., p. 449-454.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 455-456.

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 447.

⁴²¹ Hervé Le Boterf, *Anne de Bretagne*, Paris, Éditions France-Empire, 1996, p. 199.

3) Louise de Savoie

Princes et princesses perpétuent les traditions héritées de leur famille en la matière : Louise de Savoie prend exemple sur sa tante Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, qui aimait les beaux livres et s'était forgé une petite bibliothèque. Son alliance avec Charles d'Angoulême renforce ses goûts : veuve en 1496, elle fait continuer les travaux que son mari avait ordonnés pour l'augmentation et l'embellissement de la librairie de Cognac⁴²². Ses relations avec les écrivains, les enlumineurs ainsi qu'avec le libraire Antoine Vérard sont bien connues des historiens⁴²³.

Jusqu'en 1515, les commandes qu'elle passe sont essentiellement liées à l'éducation du futur François I^{er} et à la nécessité de promouvoir l'idée qu'il est le véritable dauphin. Louise de Savoie utilise très tôt le livre pour préparer son fils à monter sur le trône. Il lui sert autant d'instrument de propagande que d'outil d'éducation pour le jeune prince. François apprend sous son influence à reconnaître le pouvoir du livre, lui qui sera surnommé « Père des Lettres ». Il fait cet apprentissage au moment où l'industrie du livre est en pleine croissance.

Une fois qu'il est sur le trône, Louise diversifie ses acquisitions. Elle commande notamment des manuscrits très originaux à deux franciscains de la cour, Jean Thenaud et François Demoulin, qui avaient déjà produit des manuscrits pour elle et son fils. Tous deux se tiennent loin du nouvel humanisme classique, à l'exception de celui d'Erasme qu'ils traduisent et imitent. Demoulin semble même avoir éprouvé une certaine sympathie pour l'évangélisme de Lefèvre d'Etaples ainsi qu'en témoignent deux ouvrages qu'il adresse à sa patronne : une *Vie de la Magdalene* et *Le petit livret à l'honneur de Madame Sainte Anne*. Morale, éducation, religion et politique sont donc les principaux centres d'intérêt de Louise de Savoie. L'histoire n'est pas en reste, puisqu'elle fait aussi écrire pour elle les *Gestes de Blanche de Castille*. Elle aime les illustrations, et se sert aussi du livre comme un moyen portatif d'accéder à l'art pictural, en faisant réaliser un album de copie des peintures des Puits d'Amiens fixés aux piliers de la cathédrale.

À partir de la liste des ouvrages que possède cette princesse, Mary Beth Winn émet des hypothèses sur ses goûts :

⁴²² Ernest Quentin-Bauchart, *La bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1891, p. 175.

⁴²³ Citons, à titre d'exemple parmi d'autres articles : Robert Lembright, « Zèle maternel et mécénat au temps de la Renaissance », *Société archéologique et historique de la Charente*, 4^e trimestre, octobre-décembre 1996, p. 214-238; Mary Beth Winn, « Books for a princess and her son : Louise de Savoie, François d'Angoulême, and the parisian Libraire Antoine Vérard », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XLVI, n°3, 1984 p. 603-617.

Sa préférence va sans doute aux ouvrages d'histoire et de dévotion : livres d'heures, traités de morale, chronique, poésie en l'honneur de la Vierge, vie des saints. Elle apprécie l'illustration et aime se voir représentée en noble veuve et mère dévouée. Les genres des œuvres qu'elle réserve à ses enfants correspondent aux rôles auxquels elle destine son fils et sa fille, selon des critères traditionnels de genre : les heures pour Marguerite, et des traités d'histoire et de morale pour François qui se prépare à monter sur le trône⁴²⁴.

4) François I^{er}

La bibliothèque royale a un statut particulier par son ampleur et sa fonction. À la fin du règne de François I^{er}, elle comprend déjà trois mille volumes, dont cinq cents volumes grecs⁴²⁵ et ne cesse d'être enrichie par la suite. C'est une bibliothèque d'apparat⁴²⁶, mais aussi une bibliothèque d'étude, dans laquelle les savants sont admis : Louis XII, le premier, encourage la traduction d'auteurs classiques grecs et latins, et François I^{er}, plus que tout autre sans doute, veille à l'exploitation scientifique de sa « librairie ». La bibliothèque de Blois, avant d'être unie à celle de Fontainebleau, se présente ainsi :

Médiévale et princière par son origine, humaniste grâce à ses acquisitions italiennes, elle contient des traités d'édification morale ou religieuse et d'éducation des princes, des romans courtois et des chansons de geste, des chroniques et des ouvrages de droit coutumier, des livres de blasons et de tournois, mais aussi les auteurs grecs ou latins classiques, d'Aristote à saint Augustin, en passant par César et Ovide, Boccace et Dante, de la littérature de divertissement enfin, musique, manuels d'échecs. Mais elle est pauvre en auteurs contemporains importants et en textes en langues étrangères, à part l'italien⁴²⁷.

François I^{er} met l'accent sur l'acquisition de manuscrits grecs. Cet intérêt pour les livres, François I^{er} l'a hérité de Louise de Savoie, dont on connaît la devise : « Liberis et libris ». Cette somme d'ouvrages donne une idée des ambitions que nourrit le souverain pour le rayonnement culturel de son royaume ; néanmoins, elle ne nous livre aucun indice sur les lectures qu'il appréciait vraiment. Que savons-nous sur les livres personnels qu'il conservait auprès de lui et dont il se servait souvent ?

Grâce à un catalogue de la bibliothèque de Blois établi en 1518, on a connaissance des livres auxquels le « Père des Lettres » tient le plus (du moins dans sa jeunesse), car ils sont renfermés à part dans cinq coffres et armoires⁴²⁸. On y trouve en particulier la liste des « Aultres livres que le roy porte communément », et l'on suppose qu'il s'agit d'une petite bibliothèque portative que le roi fait suivre dans ses déplacements. Elle révèle tout ce qu'on peut attendre d'un prince de la Renaissance : il s'intéresse à l'histoire antique (à travers Thu-

⁴²⁴ Mary Beth Winn, « Louise de Savoie, ses enfants et ses livres : du pouvoir familial au pouvoir d'État », dans *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, op. cit., p. 251-281.

⁴²⁵ Ernest Quentin-Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau*, op. cit., p. 22.

⁴²⁶ La disproportion entre le grand nombre de manuscrits acquis et la rareté des imprimés (qui ne reflètent pas la variété de la production littéraire de l'époque, en dépit de l'invention du dépôt légal), montre bien qu'elle est conçue comme une collection d'objets rares et précieux.

⁴²⁷ Ursula Baurmeister et Marie-Pierre Lafitte, *Des livres et des rois*, op. cit., p. 29-30.

⁴²⁸ Ursula Baurmeister et Marie-Pierre Lafitte, *Des livres et des rois*, op. cit., p. 24-27.

cydide, Appien, Diodore de Sicile, ou *La destruction de Troie la Grant*) et à l'histoire de France – on retrouve là le résultat de sa formation politique – mais le coffre comporte aussi des romans médiévaux, un ouvrage de fauconnerie – voilà bien les goûts d'un jeune noble – et enfin une comédie en italien et les *Triumphes* de Pétrarque⁴²⁹ – faut-il rappeler l'importance de la littérature et de la culture italienne à la Cour de France ?

François I^{er} a aussi un goût prononcé pour la poésie, protège Mellin de Saint-Gelais et Marot (qu'il place au service de sa sœur avant de lui donner une charge de valet de chambre).

5) Marguerite de Navarre

Bien évidemment, sa fille Marguerite met à profit cette éducation pour devenir grande lectrice :

Nourrie aux lettres par les soins de bons précepteurs, la jeune fille de Louise entrait en possession non seulement de ce savoir commun qui faisait le fond de toute éducation princière, mais encore de « cette philosophie qui s'apprend ès escripts de Platon, et, par-delà, de la philosophie évangélique, qui est la Parole de Dieu ». Entendons qu'une fois grande, elle put aller dans ses lectures des *Épîtres* d'Ovide traduites par Octovien de Saint-Gelais, à saint Paul, à saint Jean et à l'Apocalypse mise en français dans de vieilles traductions – en passant par les *Triumphes* de Pétrarque, les *Canzoni* de Dante et la *Divine Comédie*⁴³⁰.

Passionnée par l'actualité littéraire de son temps, elle lit aussi Marot (dont elle est une protectrice). Lefèvre d'Étaples lui envoie sa traduction de la Bible. Elle est une immense mécène, à la fois par les commandes qu'elle passe, par l'intérêt qu'elle porte aux universités situées sur ses territoires, mais aussi parce que les écrivains lui dédient spontanément leurs œuvres, recherchant ce que Barbara Stephenson appelle son « mécénat spirituel » : sans forcément attendre de récompense matérielle, ils veulent voir son nom associé au leur ou font appel à son soutien pour les défendre face aux accusations des théologiens de la Sorbonne⁴³¹. Elle constitue à Pau et à Nérac des bibliothèques au contenu éclectique⁴³² et s'entoure en permanence d'intellectuels. Pierre Jourda parle en ces termes de l'ouverture d'esprit que ses lectures et ses fréquentations lui apportent :

Des œuvres comme les livres de Rabelais, les vers d'Héroët, la conversation ou les lettres d'hommes aussi différents que des humanistes – Lefèvre, Budé, Baïf – des théologiens – Calvin ou G. Roussel – des poètes – Saint-Gelais, Des Périers, les femmes de l'école lyonnaise – des hommes d'État comme les Du Bellay avaient peu à peu élargi ses conceptions, enrichi son expérience, ouvert à sa réflexion de plus amples et plus divers horizons. La théologie, les problèmes que soulevait la connaissance

⁴²⁹ La liste précise de ces ouvrages est donnée par Ernest Quentin-Bauchart, dans *La Bibliothèque de Fontainebleau*, op. cit., p. 8-9.

⁴³⁰ Lucien Febvre, *Amour sacré, Amour profane*, Gallimard, « Folio Histoire », 1944, p. 31.

⁴³¹ Barbara Stephenson, « La protection de votre faveur ». Le patronage humaniste de Marguerite de Navarre, dans *Patronnes et mécènes*, op. cit., p. 304-305.

⁴³² Pierre Jourda, *Marguerite d'Angoulême*, op. cit., p. 288.

chaque jour plus sûre des textes de Platon, devaient alimenter les conversations du petit cercle de Nérac ou l'on discutait d'un thème religieux aussi bien que d'un cas de casuistique amoureuse⁴³³.

6) Henri II

On sait que le futur Henri II, dans sa prison d'Espagne, a été bercé par la lecture d'*Amadis de Gaule*, le grand roman de chevalerie en vogue à l'époque, dont raffole toute la noblesse⁴³⁴. Ivan Cloulas, son plus sérieux biographe, ne donne cependant pas d'autre élément sur les livres fréquentés par le roi au cours de son règne. Les acquisitions qu'il fait faire pour la bibliothèque de Fontainebleau sont dans la lignée de celles de ses prédécesseurs et, comme elles comportent peu d'ouvrages en français, elles ne permettent pas de déceler un centre d'intérêt personnel⁴³⁵.

7) Catherine de Médicis

Il en va de même des ouvrages ayant appartenu à Catherine de Médicis : sa « librairie », véritable bibliothèque de recherche, est bien trop vaste pour représenter ses goûts. On se doute, bien sûr, qu'elle aime lire : Marguerite de Navarre évoque dans le prologue de l'*Heptaméron* le plaisir que la Dauphine et son entourage tirent du *Décameron* de Boccace⁴³⁶. Brantôme la présente par ailleurs comme une lectrice infatigable :

Et aymoît aussi fort les gens sçavans et si lisoit volontiers, ou se faisoit lire leurs œuvres qu'ilz luy presentoyent, ou qu'elle avoit sceu qu'ilz avoient escript, et les faisoient acheter, jusques à lire les belles invectives qui se faisoient contre elle [...].

Elle n'espargnoit point sa peyne à lire quelque chose qu'elle eust en fantazie. Je la vis une fois, estant embarquée à Blaye pour aller disner à Bourg, tout au long du chemin lire en parchemin, comme un rapporteur ou avocat, tout ung proces verbal que l'on avoit fait de Dardois, Basque, secretaire favory de feu monsieur le Connestable, sur quelques menées et intelligences dont il avoit esté accusé et constitué prisonnier à Bayonne. Elle n'en osta jamais la veue qu'il ne fut achevé de lire, et si avoit plus de dix pages de parchemin⁴³⁷.

Chantal Turbide pense ne pas pouvoir tirer les informations qu'elle souhaite de l'inventaire du cabinet personnel de la reine après sa mort :

La liste des livres trouvés dans le cabinet personnel de Catherine de Médicis, à l'Hôtel de la Reine, ne nous permet pas de tirer des conclusions sur les goûts littéraires de la Reine puisqu'il n'y avait, semble-t-il, aucune œuvre de fiction. Les thèmes abordés sont variés : gestion du patrimoine foncier, géographie, généalogie, astronomie, échecs, morale, religion, architecture, etc. L'éclectisme, l'une des carac-

⁴³³ *Ibid.*, p. 290-291.

⁴³⁴ Ivan Cloulas, *Henri II*, *op. cit.*, p. 62-64.

⁴³⁵ La liste des livres achetés par Henri II et qui ont pu être conservés à la Bibliothèque nationale a été dressée par Ernest Quentin-Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau*, *op. cit.*, p. 77-134.

⁴³⁶ « [...] les *Cent Nouvelles* de Boccace, nouvellement traduites d'italien en français, que le roi François premier de son nom, monseigneur le Dauphin, madame la Dauphine, madame Marguerite font tant de cas que si Boccace, du lieu où il était, les eût pu ouïr, il devait ressusciter à la louange de telles personnes. » Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, *op. cit.*, p. 47

⁴³⁷ Brantôme, *Recueil des Dames*, *op. cit.*, p. 55-56.

téristiques principales des collections princières du XVI^e siècle, semble s'appliquer non seulement au goût pour le mobilier et les objets d'art mais également à la lecture⁴³⁸.

On peut au moins en tirer la conclusion que les fictions, en dépit de ce que Marguerite de Navarre se plaît à dire, ne sont pas ce qui l'intéresse le plus : Catherine se passionne pour l'État, d'après ses lectures sur la politique, l'architecture, le patrimoine... Elle est aussi une grande amatrice d'histoire.

8) Charles IX

Charles IX a peut-être été plus grand lecteur que sa réputation ne le laisse supposer, mais on a là encore peu d'éléments sur la question. On sait qu'il a autorisé et pris la défense de l'Académie de Musique et de Poésie fondée par Jean-Antoine de Baïf, non seulement pour jouer son rôle de mécène, mais aussi parce que cela répondait à un goût très développé qu'il avait pour ces deux arts. Édouard Frémy cite maints témoignages du plaisir que le roi prenait à lire ou se faire lire des poèmes de Ronsard, Amadis Jamyn, Dorat, Baïf⁴³⁹... Michel Simo-nin, son plus récent et sérieux biographe, ne dit pas ce qui en est de sa fréquentation des autres genres. Dans les commandes qu'il passe pour Fontainebleau, on repère tout de même quelques ouvrages qui relèvent peut-être moins de la vocation scientifique de la bibliothèque que d'un goût personnel : d'une part, le roi a fait introduire un certain nombre de romans médiévaux (dont quatre versions du *Roman de la Rose*), d'autre part, il acquiert *Le livre du roi Modus et de la reine Racio* qui fait la théorie des différentes espèces de chasses au Moyen-Age⁴⁴⁰. Étant lui-même l'auteur d'un traité cynégétique, il a dû avoir une curiosité toute particulière pour ce volume, ainsi que pour celui de Gaston Phébus acquis par son frère aîné⁴⁴¹. La présence des *Amours* de Philippe Desportes confirme son penchant pour la poésie, penchant partagé à des degrés divers par la majorité des rois et des reines. On sait qu'il a commandé à Ronsard son poème épique *La Franciade*.

9) Marie Stuart

Marie Stuart, notamment, d'après le témoignage de Brantôme, se plaît à la lecture des vers : « Surtout elle aimoit la poésie et les poètes, mais sur tous Monsieur de Ronsard, Monsieur du Bellay, et Monsieur de Maisonfleur, qui ont faict de belles poësies et ellegies pour

⁴³⁸ Chantal Turbide, « Les livres trouvés dans l'Hôtel de la Reine après le décès de Catherine de Médicis (1519-1589) », dans *Lectrices d'Ancien Régime*, sous la dir. d'Isabelle Brouard-Arends, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2003, p. 41.

⁴³⁹ Édouard Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, op. cit., p. 46-54.

⁴⁴⁰ Ernest Quentin-Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau*, op. cit., p. 152 et sq.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p. 138-139.

elle, et mesmes sur son partement de la France, que j'ay veu souvant lire a elle-mesmes en France et en Escosse, les larmes à l'œil et les soupirs au cœur⁴⁴² ». Brantôme nous apprend aussi que la princesse, durant sa jeunesse en France, est une lectrice assidue, puisqu'elle consacre deux heures par jour à cette activité. Toutefois, il est probable que ses mésaventures politiques et sa vie tourmentée ne lui aient pas donné les moyens de dresser une collection de livres digne d'une reine d'Écosse. Nous n'avons pas trouvé d'information sur ses commandes dans les biographies de Michel Duchein et de Philippe Erlanger. Peut-être les recherches sur le sujet n'ont-elles pas progressé depuis la fin du XIX^e siècle : G. Brunet écrit en effet en 1893, au sujet des livres cette reine : « Ceux [*les livres qu'elle possédait*] qui sont connus de nos jours sont en bien petit nombre, et M. Quentin Bauchart, malgré toutes ses recherches, n'a pu découvrir que sept articles parmi lesquels figurent plusieurs manuscrits. Ce sont pour la plupart des livres d'heures⁴⁴³ ».

10) Henri III

On sait que Henri III lisait beaucoup, même si l'on est loin d'avoir retrouvé tous les livres lui ayant appartenu⁴⁴⁴. La lecture constitue pour lui un véritable besoin, comme en témoigne le soin qu'il met à acquérir des ouvrages : il les achète lui-même, demande des conseils pour les choisir. On trouve représentée dans sa bibliothèque une grande diversité de domaines (l'histoire, les sciences, la philosophie, mais aussi la guerre et les exercices nobles) et d'auteurs : comme dans toutes les bibliothèques du temps, les livres de théologie et les ouvrages de spiritualité sont fortement présents, mais les auteurs latins, grecs, français et italiens se côtoient. En littérature, Jacqueline Boucher montre que le roi a les mêmes goûts que ses contemporains : il apprécie Virgile, Ovide, Boccace, et l'érudition du *Roman de la Rose*⁴⁴⁵, il possède des œuvres de poésie plus récentes (Ronsard, Desportes...). L'étude des livres qui lui sont dédiés montre également que les auteurs de son temps s'attendent de sa part à une lecture attentive et critique⁴⁴⁶.

⁴⁴² Brantôme, *Recueil des dames*, op. cit., p. 72-73.

⁴⁴³ G. Brunet, « Les livres des femmes bibliophiles », op. cit., p. 64.

⁴⁴⁴ Voir à ce sujet les développements de Jacqueline Boucher sur les livres du roi dans *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 853-883.

⁴⁴⁵ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 880-881.

⁴⁴⁶ Pierre Champion, « Henri III et les écrivains de son temps », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, n°1, 1941, p. 43-172.

11) Louise de Lorraine

On a quelques éléments sur les lectures de Louise de Lorraine : sur les quatre-vingt trois livres retrouvés après sa mort à Chenonceau, l'histoire et la littérature antique sont bien représentées, avec Tite-Live, Xénophon, Tacite, Plutarque, Virgile, Cicéron, et d'autres ouvrages en grec. Pour le reste, sa bibliothèque est représentative du mouvement d'humanisme dévot qui commence à se manifester à la fin du siècle⁴⁴⁷. Bizarrement, Jacqueline Boucher doute qu'elle ait pu lire tous ces ouvrages. Selon elle, les quelques livres susceptibles de l'intéresser, à part bien sûr les ouvrages de dévotion, seraient ceux qui ont trait à la cosmographie, aux voyages, à la généalogie et à la mode vestimentaire ; ce jugement paraît peu fondé, étant donné d'une part que le goût pour l'histoire est, nous l'avons dit, aussi fort chez les femmes que chez les hommes et que, d'autre part, Louise de Lorraine pouvait tout à fait posséder du personnel capable de lui traduire les œuvres en latin et en grec.

12) Marguerite de Valois

On a retrouvé entre trois et quatre cents ouvrages de la reine de Navarre, ce qui n'est pas représentatif de sa vie intellectuelle : en des temps moins troublés, elle aurait certainement pu constituer une bibliothèque bien plus importante. Marguerite de Valois se procure des livres partout où elle séjourne⁴⁴⁸. Elle décrit dans ses *Mémoires* l'apaisement qu'elle retire de cette activité : « ayant passé le temps de ma captivité au plaisir de la lecture, où je commençai alors à me plaire, n'ayant cette obligation à la Fortune, mais plutôt à la Providence divine, qui dès lors commença à me produire un si bon remède pour le soulagement des ennuis qui m'étaient préparés à l'avenir⁴⁴⁹ ». On trouve chez elle la même diversité de thèmes que chez son frère, à ceci près que chez elle, les Espagnols sont aussi à l'honneur. Il est à noter que les auteurs français du XVI^e siècle sont majoritaires : « Il s'agit d'une bibliothèque de contemporains, dont elle suit les parutions jusqu'à la fin de sa vie », juge Marie-Noëlle Baudoin-Matuszek⁴⁵⁰.

⁴⁴⁷ Jacqueline Boucher, *Deux épouses et reines*, op. cit., p. 231-232.

⁴⁴⁸ Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 855-856, et *Deux épouses et reines*, op. cit., p. 232-235.

⁴⁴⁹ M.M.V., p. 133.

⁴⁵⁰ Marie-Noëlle Baudoin-Matuszek, « La bibliothèque de Marguerite de Valois », dans *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*, sous la dir. de Isabelle de Conihout, Jean-François Maillard, Guy Poirier ; préface de Marc Fumaroli, Paris, PUPS, 2006, p. 275.

13) Henri IV

De Henri IV, on sait seulement qu'il n'est pas un passionné de lecture, si l'on en croit Scaliger et d'Aubigné⁴⁵¹ ; il a cependant un faible pour *Amadis de Gaule* et *L'Astrée*⁴⁵² qu'il aime se faire lire – car si les romans de chevalerie sont considérés par les doctes comme de purs divertissements pour la jeunesse, ils sont très appréciés par la noblesse de la Cour.

Pour certains personnages, il faut reconnaître enfin que nous n'avons aucune information : les lectures de Claude de France et d'Éléonore d'Autriche nous sont par exemple inconnues, même si on peut supposer qu'elles en avaient. Elles y étaient du moins prédisposées autant que les autres : en effet, la première est la fille d'Anne de Bretagne et la sœur de Renée de Ferrare, dont la cour est fort accueillante pour les intellectuels, et la seconde, sœur de Charles-Quint, a su jouer le rôle de mécène dévolu à une reine de France⁴⁵³. François II a eu pour sa part un règne trop bref pour que l'on puisse savoir quels goûts il aurait développés.

Ce qui est connu des bibliothèques personnelles des souverain-e-s et de leurs habitudes de lecture confirme donc qu'ils sont grands amateurs de cette activité. Rois et reines semblent *grosso modo* partager les mêmes goûts et le même éclectisme : histoire antique et moderne, science, philosophie, poésie contemporaine, lectures ayant trait à la culture nobiliaire et à la vie courtoise... Mais ces rubriques majeures distinguées par tous les historiens ne permettent pas de savoir si la rhétorique et l'art épistolaire ont une place parmi les ouvrages qu'ils fréquentent. Il nous faut donc chercher, dans le détail des inventaires dont nous disposons, les traces des textes susceptibles d'avoir contribué plus directement à l'élaboration de leur art d'écrire et de parler.

D) Des ouvrages spécialisés ?

1) Les ouvrages de rhétorique dans les « librairies » royales

Les souverain-e-s possèdent, bien sûr, dans leur bibliothèque d'étude, des ouvrages de rhétorique : François I^{er} et Charles IX ont par exemple fait introduire dans la « librairie » royale la *Rhétorique à Herennius* et divers textes de Cicéron (le *De oratore*, le *De inventione*,

⁴⁵¹ Cités par Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 113.

⁴⁵² Gabriel Brizard, *De l'amour de Henri IV pour les lettres*, Paris, 1785, p. 22-23. Cet ouvrage qui a pour but de montrer que « le bon roi Henri » fut un protecteur des lettres ne fait pas non plus de lui un lecteur passionné.

⁴⁵³ Voir à ce sujet Kathleen Wilson-Chevalier, « Art patronage and women (including Habsburg) in the orbit of King Francis I », *Renaissance Studies*, 2002, 16-4, p. 474-524. Annemarie Jordan et Kathleen Wilson-Chevalier, « L'épreuve du mécénat : "Alienor d'Autriche", une reine de France effacée ? », in K. Wilson-Chevalier (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, Saint-Étienne, Publications de l'Université, coll. « L'école du genre », 2007.

et certains de ses discours⁴⁵⁴). Cependant ce genre de traité ne semble pas avoir fait l'objet de commandes massives et ne représente qu'une toute petite partie des volumes acquis – du moins de ce que l'on en connaît. Dans la grande bibliothèque de Catherine de Médicis, l'inventaire de 1589 signale entre autres une catégorie « poétique, rhétorique et grammaire », et Ernest-Quentin Bauchart précise qu'elle comporte cent quarante trois ouvrages pour la langue grecque et quarante trois pour le latin, ce qui forme certes un ensemble appréciable⁴⁵⁵. Il ne faut pas oublier toutefois qu'elle avait été constituée en grande partie par le cardinal Ridolfi avant de lui appartenir. De plus, les ouvrages de rhétorique grecque et latine, ainsi que le fait remarquer un personnage du *Livre du Courtisan*, ne sont pas d'une utilité immédiate pour qui s'exprime en langue vulgaire...

Qu'en est-il donc des ouvrages consacrés au maniement du français parmi les acquisitions royales ? Les inventaires proposés par Ernest-Quentin Bauchart et par Jacqueline Boucher ne donnent aucune référence. On trouve seulement, acquis sous Charles IX, un « bref traicté sur le stille et forme de poursuivre plusieurs matières en la court de parlement et pardevant messeigneurs des requestes du Palais, avec plusieurs extraicts des registres desdites requestes, depuis 1520 jusqu'en 1535, pour servir d'exemple⁴⁵⁶ ». Cet ouvrage est unique en son genre parmi les éléments connus. Mais est-il fait pour armer le roi dans ses discours face au parlement, ou pour assurer l'apprentissage des avocats ou des magistrats ? Nous ne pouvons pas tirer de ce seul titre des conclusions sur l'intérêt de Charles IX pour la rhétorique de Palais. Signalons aussi une grammaire française, d'un certain Osvald Stocker, qui a la particularité d'avoir été dédiée à Henri II⁴⁵⁷. Il ne s'agit pas apparemment d'une commande royale, mais plutôt d'un présent à dimension politique, puisque c'est un don de la Suisse. Cet élément nous est fourni par un résumé de communication de Christelle Godat, qui prépare à l'Université de Neuchâtel une thèse intitulée *La grammaire française (1547-1549) d'Osvald Stocker, Zougois. Édition; étude historique et linguistique*.

À notre connaissance, seuls Marie Stuart et Henri III ont réellement commandés des ouvrages de rhétorique à leur usage. Brantôme nous apprend que la première « fut si curieuse de faire faire à Anthoine Foclin, de Chauny en Vermandois, et l'adresse à ladite Reyne, une Rethorique en françois que nous avons encor en lumiere, afin qu'elle l'entendist mieux et se fist plus eloquente en françois⁴⁵⁸ ». Certes, si on en croit la dédicace de Fouquelin, la finalité

⁴⁵⁴ Ernest-Quentin Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau*, op. cit., p. 68 et 153-154.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 183.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 146.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 121.

⁴⁵⁸ Brantôme, *Recueil des Dames*, op. cit., p. 72.

de l'ouvrage est moins d'instruire la jeune princesse⁴⁵⁹ que de mettre à l'honneur la langue française et de placer cette entreprise tout aussi politique que linguistique sous le patronage de Marie Stuart. Mais étant donné son jeune âge (elle a quinze ans à la date de la seconde édition revue et augmentée), il est tout de même probable que la visée instructive soit réelle. Les commandes de Henri III sont plus nombreuses. Nous avons déjà longuement évoqué le *Projet d'éloquence royale* de Jacques Amyot ; à l'occasion des dernières séances de l'Académie, Du Perron propose également son *Avant-discours de rhétorique, ou Traité de l'éloquence*⁴⁶⁰. On associe à ces deux textes l'anonyme *Rhetorique françoise faite particulièrement pour le roi Henri III*⁴⁶¹. En outre, le roi fait faire par Pontus de Tyard des *Modèles de phrases*⁴⁶². Le lecteur y trouve, selon l'organisation du recueil, tout ce qu'il faut pour « parler en accusant ou blasant », « pour excuser ou desfendre », « pour consoler », adresser des « Remerciemens », « pour recommander », « pour presenter ou offrir », pour formuler des « plaintes », « pour congratuler », « pour conseiller quelcun⁴⁶³ ». Une lettre du roi nous apprend également qu'il se fait envoyer par Bernard du Haillan un recueil « de plusieurs belles comparaisons et autres traitz remarquables sur divers subjectz » (L.H. III, V, p. 116-117, n°4023). Il semble véritablement avide de ce genre d'ouvrage, puisque dans la même lettre, il prie du Haillan de ne pas s'en tenir là : « continuez aussi tousjours a en faire d'autres et a me les envoyer comme chose qui m'est bien fort agreable ». Il nous faudra déterminer si les lettres de Marie Stuart et de son beau-frère se ressentent de cet intérêt pour la rhétorique, et si l'on y trouve des différences notables par rapport à celles de leurs pairs, mais on peut déjà dire que leur habileté reconnue dans l'éloquence a peut-être pour origine une véritable réflexion fondée sur des savoirs adéquats.

⁴⁵⁹ Elle est en effet déjà capable de faire des harangues en latin et de les traduire : Fouquelin cite son fameux discours sur l'accès des femmes au savoir prononcé devant le roi. (*La rhetorique françoise d'Antoine Fouquelin de Chauny en Vermandois a tresillustre princesse Madame Marie Royne d'Ecosse, nouvellement reveüe et augmentée*, Paris, André Wechel, 1557, fol. 3 r°).

⁴⁶⁰ Du Perron, *Avant-discours de rhétorique, ou Traité de l'éloquence, Diverses Œuvres de l'illustrissime cardinal du Perron*, Paris, P. Chaudière, 1633, p.159-770.

⁴⁶¹ Édition par Giulio Camus sous le titre *Precetti di rettorica per Enrica III, Re di Francia*, Modène, Societa tipografica, 1887). Raymond Lebègue attribue ce texte à Germain Forget et le date des années 1580-1583 ; il est donc postérieur aux dernières réunions de l'académie du Palais et rend compte de l'intérêt durable du roi pour l'art de la parole.

⁴⁶² François Rouget, Introduction à Pontus de Tyard, « Modèles de phrases et lettres d'amour » dans *Œuvres complètes*, op. cit., p. 818. La préface des *Modèles de phrase* atteste qu'ils ont été commandés par le roi, et l'on peut supposer que cette commande fait suite aux conseils de Jacques Amyot dans son *Projet d'éloquence royale*.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 826.

2) Le genre épistolaire dans les « librairies » royales

La place du genre épistolaire dans les « librairies » de nos souverain-e-s n'est pas non plus très étendue d'après ce que nous savons. Elle se partage entre les épîtres d'une part et d'autre part les lettres familières. Les premières, nous l'avons vu, plaisent beaucoup à la Cour au début du XVI^e siècle. Ces lettres en vers assument parfois un rôle de simple divertissement, mais permettent aussi de faire passer des messages politiques.

Anne de Bretagne aurait été séduite par les *Épîtres de l'Amant Vert* de Jean Lemaire de Belges, qui entre à son service en 1513 : l'auteur lui-même prétend, dans la *Seconde Épître de l'Amant vert*, que la reine a appris par cœur la première⁴⁶⁴. Elle n'est pas seulement sensible au plaisir des vers, mais perçoit bien l'intérêt particulier que la scénographie de l'échange intime peut présenter lorsqu'il s'agit de faire passer un message politique :

Vers 1511, on offrit, toujours à Anne de Bretagne, un curieux recueil de onze épîtres fictives échangées entre la reine et le roi, la reine et le pape, ou le roi et le pape avec des héros mythologiques. Elles résument les choix politiques de la France depuis la victoire d'Agnadel jusqu'à la guerre contre Jules II. La première lettre est censée avoir été écrite par Anne de Bretagne à Louis XII pour l'exhorter au retour, après sa victoire sur Venise. Rédigée en latin par Fautus Andrelin, elle est accompagnée d'une traduction française due à Macé de Villebrenne. La reine y exprime sa douleur de l'absence du roi, comme sa joie à l'annonce de la victoire. De par la nature du texte, l'intimité du discours est plus grande et l'émotion de la reine moins contenue⁴⁶⁵.

Ainsi que l'explique Didier Le Fur qui cite ce recueil, l'image de la femme amoureuse, qui trouve naturellement sa place dans le genre de l'épître, affirme la fidélité de la reine pendant l'absence du roi et confirme la confiance que le peuple lui voue. Cette image couvre du voile de l'idéal un couple qui, selon les principes chrétiens, n'aurait jamais dû exister. La fidélité du couple royal évoque également un code moral en vertu duquel le souverain ne peut exiger la fidélité de tous ses sujets que s'il reconnaît la force des obligations qu'il a envers eux. La reine de France apparaît donc comme un trait d'union entre le monarque et le peuple ; elle matérialise l'affection du prince pour ses sujets et polarise sur son nom et ses affections la dévotion à la monarchie⁴⁶⁶.

On peut supposer que Louise de Savoie utilise de la même manière la fiction de l'échange épistolaire pour légitimer la politique de son fils lorsqu'elle fait faire une « Épître en vers de Charles VIII à François I^{er}⁴⁶⁷ », mais nous ne savons rien de cet ouvrage. Louise possède également les *Héroïdes* d'Ovide dont elle a fait faire une nouvelle traduction par Octavien de Saint-Gelais (BNF, ms fr. 875, vers 1498). François I^{er} et Henri II font tous deux

⁴⁶⁴ Jean Lemaire de Belges, « Seconde épître de l'Amant Vert », dans *Les épîtres de l'Amant Vert*, Éd. Jean Frappier, Genève, Droz, 1948, p. 36-37, v. 557-570.

⁴⁶⁵ Didier Le Fur, *Louis XII [...], op. cit.*, p. 142.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p. 143-144.

⁴⁶⁷ Références signalées par Ernest-Quentin Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau, op. cit.*, p. 179.

introduire dans la « librairie » royale les œuvres complètes d'Ovide. Et bien sûr, les épîtres de Clément Marot plaisent à la Cour.

Il faut noter que le genre de l'épître semble particulièrement bien adapté pour façonner publiquement l'image des relations entre le roi et la reine. Au moment du second mariage de François I^{er}, Clément Marot et Jehan Serre composent chacun une épître sur la venue de la reine Éléonore. On sait que cette union, imposée comme une conséquence de la défaite de Pavie, n'était guère désirée par François I^{er}. Les poètes se mettent alors en devoir de développer les thèmes de la « longue attente » et de l'amour d'Éléonore pour son prince, chevalier parfait et monarque humaniste. Toute la sémiotique des passions est mise en évidence pour montrer que c'est de son « affectionnée volonté » qu'Éléonore vient au royaume de France, et pour mieux faire oublier que ce mariage est la clause d'un traité de paix qui coûte une somme colossale à la France⁴⁶⁸.

Rois et reines apparaissent donc comme des commanditaires d'épîtres de circonstances (tout particulièrement efficaces pour dessiner l'image officielle du couple royal) et aussi comme des amateurs d'épîtres divertissantes à tendance élégiaque ou badine. À défaut d'avoir une répercussion directe sur leurs lettres, ces épîtres ont pu les inciter à pratiquer eux-mêmes ce genre, comme l'ont fait François I^{er}, Marguerite de Navarre, Catherine de Médicis, Élisabeth de Valois.

Le genre de la lettre en prose n'est guère représenté, du moins d'après l'état actuel des connaissances. Parmi les épistoliers antiques, seul Cicéron figure dans les bibliothèques royales, à plusieurs reprises, à travers les lettres *Ad Atticum* et *Ad Quintum fratrem*⁴⁶⁹, qui sont précisément les lettres redécouvertes par Pétrarque avant qu'il ne compose son propre recueil de lettres familières. Mais aucune trace n'a été gardée de la présence éventuelle de lettres de Sénèque ou de Pline le Jeune : Cicéron apparaît donc comme le seul modèle épistolaire antique à disposition de nos souverain-e-s. Il n'est pas exclu que ses lettres fassent partie du programme instauré par les précepteurs royaux : d'une part, nous avons vu que les discours de Cicéron sont proposés en version aux jeunes princes-ses, et d'autre part, à une certaine pé-

⁴⁶⁸ Pour une analyse de ces textes de Marot et Jehan Serre, voir Évelyne Berriot-Salvadore, « La venue de la reine Aliénor à Bayonne en 1530 », *Les Entrées : gloire et déclin d'un cérémonial*, Actes du colloque du Château de Pau, 10-11 mai 1996, Éd. Christian Desplat, Paul Mironneau, Biarritz, J. et D., Société Henri IV, 1997, p. 94-103.

⁴⁶⁹ Lettres acquises par Henri II (Ernest-Quentin Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau*, op. cit., p. 126), Charles IX (*Ibid.*, p. 160) ; ce dernier possède aussi un recueil intitulé *Épîtres familières de Cicéron*.

riode, ses lettres « sont la référence obligée des maîtres d'école » un peu partout en France⁴⁷⁰. La lettre néo-latine n'est guère à l'honneur dans la bibliothèque royale ; on n'a pu y retrouver qu'Ange Politien, dont les œuvres complètes ont été acquises par François I^{er}⁴⁷¹.

Quant aux lettres en langue vulgaire, on repère uniquement celles de Pietro Bembo et d'Antoine de Guevara. Les premières ont été acquises par Henri II ; en réalité, elles appartenaient déjà à la « librairie » de François I^{er}, mais en traduction latine⁴⁷². Bembo fait partie des innombrables successeurs de l'Arétin dans l'extraordinaire succès d'imprimerie qui marque l'essor de la lettre vernaculaire. Dans la querelle du cicéronianisme, il s'oppose à l'éclectisme qui selon lui empêche l'éclosion d'un style individuel, et prône un atticisme d'inspiration cicéronienne, caractérisé par la pureté et la précision du vocabulaire, régi par le jugement (*judicium*) et la bienséance (*prudentia*)⁴⁷³. Les lettres d'Antoine de Guevara se trouvent quant à elles dans la bibliothèque personnelle de Henri III, et Jacqueline Boucher les classe dans la catégorie « humanisme et philosophie », car elles se rapprochent davantage des méditations de Sénèque que des lettres de Cicéron. Sur ce point, et malgré son désintérêt pour la littérature espagnole, le goût du souverain rejoint celui de ses contemporains, que Luc Vaillancourt explique ainsi :

En dernière analyse, l'enthousiasme du continent pour [l]es lettres [de Guevara] s'explique en partie par le fait qu'elles constituent une sorte de bréviaire moral, rhétorique et historique, où *exempla*, sentences et paroles mémorables occupent une place prépondérante ; elles sont donc taillées sur mesure pour séduire le public de l'époque, fasciné qu'il était par les compilations⁴⁷⁴.

Mais si le roi aime les recueils de phrases et les ouvrages qui pourraient l'aider à développer son éloquence, il préfère lire Guevara... en italien⁴⁷⁵.

La faible représentation des lettres dans la librairie de Henri III contraste avec l'activité épistolaire mondaine qui caractérise sa Cour :

Dans le monde de la Cour, [...] on lisait des recueils de lettres, composées pour servir de modèles en certaines circonstances, particulièrement dans les relations galantes, et on s'efforçait de les imiter ou de les surpasser. L'influence italienne fut certaine dans ce domaine. Dans la seconde moitié du XVI^e

⁴⁷⁰ « De 1534 à 1538, les lettres de Cicéron sont la référence obligée des maîtres d'école. Au collège de Guyenne, on les étudie dès la huitième classe. Au collège de Strasbourg, elles font partie du *Curriculum* de la première à la dernière année. » (Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle*, op. cit., p. 139.) Cicéron restera au siècle suivant le grand modèle de la lettre familière : voir Geneviève Haroche-Bouzinac, « "Familiier comme une épître de Cicéron" : Familiarité dans la lettre au tournant du XVII^e et XVIII^e siècle », *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Colloque tenu à l'Institut national de la recherche pédagogique, 1992, Paris, Kimé, 1994, p. 17-24.

⁴⁷¹ Ernest-Quentin Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau*, op. cit., p. 70. Dans la polémique autour du style cicéronien, Politien méprise l'imitation servile et opte pour la recherche d'une expression individuelle.

⁴⁷² François I^{er} avait acheté un livre imprimé intitulé « Petri Bembi epistolarum libri sexdecim » (*Ibid.*, p. 70). Henri II acquiert le second volume des lettres de Pietro Bembo en italien (*Ibid.*, p. 126).

⁴⁷³ Voir Marc Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, Genève, Droz, 2002, p. 88.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, p. 141.

⁴⁷⁵ L'édition qui figure dans sa bibliothèque est une édition vénitienne de 1575 (Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, op. cit., p. 866).

siècle, Ph. De Villiers sieur de la Croix du Maine, traduisait les lettres amoureuses de Girolami Parabosco et les dédiait au secrétaire de la duchesse de Nevers. En 1575, Étienne du Tronchet dédiait à la maréchale de Retz un volume de lettres galantes. Ces deux grandes dames, la seconde surtout, présidant des réunions intellectuelles, ont pu faire connaître ces recueils dans le monde de la cour⁴⁷⁶.

Mais si le roi partage ce goût pour les lettres galantes – il en commande et en écrit lui-même – sans doute ne les trouve-t-il pas dignes d’être collectionnées et conservées : elles demeurent de simples divertissements.

En définitive, ni les acquisitions faites pour la bibliothèque royale, ni le contenu de leurs librairies personnelles, ne montrent de la part des souverains une véritable passion pour les ouvrages de rhétorique et pour le genre épistolaire. Ils ont sans doute connaissance des lettres familières de Cicéron, mais ne semblent pas s’être intéressés beaucoup à la production néo-latine, ni aux publications françaises. Ils n’ignorent pas, bien évidemment, le succès grandissant de la lettre en langue vulgaire, puisque certains se procurent les recueils de Bembo et de Guevara, et que d’autres font écrire des épîtres qui légitiment ou redorent leur politique. Ils sont donc certainement conscients de l’émergence de la lettre comme genre littéraire et même comme outil de propagande. De plus, les recueils de *Lettres d’amour* de Pontus de Tyard et quelques autres montrent que, comme l’épître au temps de François I^{er} et de Marot, la lettre galante fait partie des jeux intellectuels et littéraires pratiqués à la Cour à la fin du XVI^e siècle. Mais il reste peu probable que ces sources livresques, qu’elles soient rhétoriques ou épistolaires, aient une influence prégnante sur leur art de parler et d’écrire dans le cadre de leur métier de gouvernant, sauf peut-être dans le cas de Henri III qui est particulièrement demandeur d’ouvrages susceptibles de prolonger sa formation.

Conclusion

D’un bout à l’autre du XVI^e siècle, la parole royale est l’objet d’une réflexion de plus en plus poussée, de la part des souverain-e-s eux-mêmes mais aussi de ceux qui écrivent pour eux sur les thèmes de l’éducation du prince ou du développement de la langue française. Les mères que sont Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis semblent être les premières à affirmer l’absolue nécessité, pour les princes et les princesses, de posséder un art de parler qui leur soit propre, et de ne pas déléguer à d’autres le soin d’exprimer leur pensée. Peu à peu, les théoriciens suivent et, sous leur plume, l’idéal du prince entouré d’hommes éloquents pour le servir laisse place à celui du prince maîtrisant l’art de bien dire. Cette ré-

⁴⁷⁶ Jacqueline Boucher, *Société et mentalité à la Cour de Henri III*, op. cit., p. 943.

flexion aboutit à la définition d'une éloquence proprement royale, très distincte de l'éloquence parlementaire : fondée sur la brièveté et l'absence d'ornementation, elle fait de la parole pro-férée le reflet exact de la pensée et la préfiguration de l'action, et œuvre en faveur de l'harmonisation des esprits. Au-delà de son rôle dans l'exercice de l'autorité, cette éloquence royale dessine un idéal de simplicité et de raffinement tout à la fois, qui doit s'imposer à toute la Cour, et contribuer bien au-delà à illustrer la langue vulgaire. Si la Cour apparaî-t, ainsi que nous l'écrivions plus haut, comme le laboratoire du genre épistolaire, c'est bien parce qu'elle a en fait l'ambition, plus large, de développer, à l'oral comme à l'écrit, un style qui soit l'équivalent du sceau royal et qui forge une langue classique⁴⁷⁷. Ces monarques entraînent dans leur sillage les membres de la Cour qui s'efforcent, pour leur plaisir, d'augmenter leur niveau de culture. C'est certainement sous le règne du dernier Valois que la noblesse de Cour s'intéresse le plus au savoir, aux livres, aux écrivains, et aux divertissements intellectuels ; en témoignent les nombreux cercles littéraires qui fleurissent dans ce milieu, dont le plus brillant et le plus connu est celui de la Maréchale de Retz⁴⁷⁸.

Or l'oralité et la conversation jouent un rôle primordial dans la mise en place de ce mo-dèle. À de rares exceptions près, nos souverain-e-s sont des personnages cultivés, ayant le goût de la lecture, mais ce n'est pas dans les livres qu'ils apprennent à devenir des gouver-nants, à parler en rois et en reines. Cette initiation se fait par la pratique, par imitation, par osmose. Il en va de même pour leur apprentissage de l'art épistolaire. Grâce à leurs immenses librairies et à leurs contacts avec les lettrés, ils peuvent certes être au courant des théories et des évolutions du genre à leur époque, mais ils ne semblent pas se passionner pour la ques-tion. En effet, c'est entre pairs, de parents à enfants, par une initiation précoce et pratique, que se transmettent les savoir-faire de la lettre « à la façon royale ». Il n'est pas facile (peut-être même pas possible) de faire la part de la théorie des érudits et de la pratique qui se transmet essentiellement de mère en fils, de mère en fille : les deux sont à l'œuvre, la culture savante entre à la Cour par le biais de l'oralité (conversations savantes à la table royale, débats et dis-cours dans les Académies, etc...), la culture de Cour imprègne les humanistes, les poètes et théoriciens de la langue qui la fréquentent ou écrivent pour elle.

⁴⁷⁷ Nous renvoyons ici à l'ensemble de l'article de Marc Fumaroli, « *Aulae arcana* », *op. cit.*.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, t. III, p. 892-898. Comme la diffusion de cette culture passe en grande partie par les conversations et les relations entre divers personnages, il n'est pas facile de savoir comment elle s'organisait concrètement. Jacqueline Boucher le fait remarquer : « Où était la frontière entre les réunions attirant des lettrés et l'ouverture d'un véritable salon ? » (*Ibid.*, p. 894). Emmanuel Buron propose pour sa part de bien faire la différence entre le fonctionnement d'un salon tel qu'il se conçoit au XVII^e siècle, et le mécénat de la maréchale de Retz qui joue un rôle de médiatrice entre les lettrés et la famille royale. Emmanuel Buron, « Le mythe du salon de la maréchale de Retz », dans *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*, *op. cit.*, p. 305-315.

En outre, si l'écriture épistolaire peut parfois être travaillée dans la solitude du cabinet, elle comporte souvent une part d'improvisation – c'est d'ailleurs un de ses points communs avec la conversation. Les circonstances de la rédaction, de la transmission et de la réception d'une lettre ne peuvent manquer d'influencer sa forme. Le contexte matériel des échanges épistolaires royaux a donc tout autant d'importance que le contexte intellectuel, et nous voulons tenter d'en définir les modalités pratiques.

Chapitre III : Correspondances royales, modalités pratiques

Avant d'entrer dans l'étude des textes il nous faut préciser autant que possible les réalités concrètes des échanges épistolaires. Quand et dans quelles conditions les souverains écrivent-ils ? De quels moyens disposent-ils pour faire transporter leurs missives et diffuser l'information ? Des règles sont-elles définies pour la réception du courrier adressé aux rois et aux reines ? Nous tenterons de répondre à ces questions en nous appuyant sur l'observation des lettres, sur des témoignages du temps, et sur quelques études concernant la poste et les secrétaires.

I) Écrire

L'étape de la rédaction des lettres soulève plusieurs questions : non seulement les circonstances qui président à l'écriture sont très variables, mais en outre, les souverain-e-s peuvent s'impliquer à des degrés divers, en écrivant de leur propre main, en dictant, en déléguant la totalité de la tâche à un secrétaire... ou bien encore en s'associant pour écrire à plusieurs.

A) *Les conditions matérielles de rédaction*

1) Les conditions idéales

Lorsque les circonstances ne les gênent en rien, les épistoliers ne font à leur sujet aucune remarque particulière. On ne trouvera donc pas dans leurs lettres la définition des conditions idéales pour écrire – mais on peut deviner avec bon sens qu'il s'agit tout simplement de la santé et du calme (qui permettent la concentration), et aussi sans doute de l'isolement, nécessaire lorsque les lettres expriment certains sentiments ou contiennent des secrets.

Pourtant, les périodes de repos ne semblent pas propices à la correspondance. Par exemple, lorsque Louise de Lorraine séjourne à Bourbon-Lancy à l'automne 1580 pour une cure thermale, elle fait certes part de son bien-être à Anne d'Este : « Je ne puis partyr de ce lieux sy tost puis que je me porte bien des beins. Il faux que je les prennee anncore quelque jour, il me profite infiniment⁴⁷⁹ ». Cependant, conséquence de cette retraite bénéfique pour le

⁴⁷⁹ Michel François, « Cinquante lettres inédites d'une reine de France, Louise de Vaudémont, femme de Henri III », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1943, p. 127-165, Lettre 8. À partir de maintenant, les références à cette édition seront abrégées en L.L.V., suivi du numéro de la lettre, dans le corps du texte.

corps, la reine n'a rien à écrire : « Je ne vous puis dire grant nouvelle de ce lieux » (L.L.V., n°7), « Je n'atprant rien icy qui vous puis aittre escript » (L.L.V., n°8). C'est sans doute parce que les circonstances qui laissent le loisir d'écrire sont précisément celles où l'on a le moins de choses à raconter que les rois et les reines ne les mentionnent quasiment jamais. Seul Henri IV paraît sensible, parfois, au charme du lieu dans lequel il écrit. Il consacre au cadre bucolique de Maran un assez long développement s'achevant dans le lyrisme : « L'on y peut estre plaisamment en paix, et seurement en guerre. L'on s'y peut resjouir avec ce que l'on aime, et plaindre une absence. Ha ! qu'il y faict bon chanter ! » (L.M.H. IV, II, 225). Il lui arrive de mentionner un cadre particulièrement insolite : « Je vous responds en mer, où j'ai voulu courre une bordée par le doux temps » (L.M.H. IV, V, 462), écrit-il à Marie de Médicis dans la très belle lettre où il évoque son amour pour Plutarque.

Cette attention émue portée à un environnement propice à l'épanchement demeure toutefois une exception. Les souverains se concentrent avant tout sur les événements présents : plus l'actualité est mouvementée et plus ils ont à écrire, ce qui signifie aussi qu'ils ont moins de temps pour le faire.

2) Le manque de temps

« Ma tante. J'ay si peu de loisir que ne vous fais que ce mot pour vous mercyer de la souvenansse qu'aves de moy » (L.L.V., n°1), écrit Louise de Lorraine à Anne d'Este au mois d'août 1576. « Avoir peu de loisir » est une expression que l'on trouve souvent sous la plume de nos épistoliers, pour excuser le retard ou la brièveté d'une lettre.

C'est parfois la difficulté à dérober à la « compagnie » un moment de solitude qui en est la cause. Les princesses étudiées par Eugénie Pascal doivent attendre d'avoir rempli tous leurs obligations du jour auprès de la reine pour pouvoir penser à leur propre correspondance⁴⁸⁰ ; Marguerite de Valois n'échappe pas à ce devoir de sociabilité, forcée de passer la journée entourée d'un certain nombre de personnes. Lorsqu'elle écrit à Champvallon, elle se plaint parfois des « fâcheux » qui ne lui laissent pas un moment de libre, et déplore les conséquences de sa précipitation sur la forme et la présentation de sa lettre, qu'elle n'a pas le temps de recopier proprement :

Le sujet de cette lettre me brouille encore plus l'esprit qu'elle n'est brouillée. Encore n'eût-elle été telle sans la fâcheuse compagnie qui me tint tout hier sans avoir presque la pensée libre. Et ce matin j'ai si grand hâte de m'habiller pour ne faillir à cet heureux et désiré instant, que je ne la puis redoubler [*recopier*], m'assurant aussi que ma présence vous sera plus agréable que la vue d'une lettre bien peinte⁴⁸¹.

⁴⁸⁰ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi, op. cit.*, p. 120-121.

⁴⁸¹ C.M.V., n°167. Le post-scriptum de la lettre n°174 en offre un autre exemple : « Je vous supplie d'excuser cette lettre brouillée : je suis si affligée d'ennuis et de fâcheux qu'ils ne me permettent de la redoubler ».

Hors de la Cour, les campagnes militaires font partie des situations qui obligent à écrire vite et souvent. On fait partir un courrier juste avant de quitter un camp pour un autre, ou d'aller à la rencontre de l'ennemi, afin que les destinataires soient au courant de l'itinéraire emprunté et des difficultés rencontrées. Ainsi François I^{er} écrit-il à sa mère entre deux étapes au cours du premier franchissement des Alpes :

Madame, nous sommes dans le plus étrange pays où jamais fût homme de cette compagnie. Mais demain j'espère estre en la plaine du Piémont avec la bande que je mène, ce qui nous sera grand plaisir, car il nous fâche fort de porter le harnois parmi ces montagnes, parce que la plupart du temps nous faut estre à pied et mener nos chevaux par la bride⁴⁸².

Parfois la hâte est bien plus grande, comme dans cette lettre de Henri IV à la comtesse de Grammont, dans laquelle il annonce qu'il n'a rien pu entreprendre contre les ennemis et qu'il s'en retourne coucher à Barbesieux. La fin est assez abrupte : « Mon cœur, je ne la puis faire plus longue, parce que je vais monter à cheval » (L.M.H. IV., II, 227). On imagine le roi, dans un même geste, tendre la lettre au porteur et enfourcher sa monture...

L'arrivée d'une nouvelle peut aussi provoquer la rédaction impromptue d'une lettre. Marie de Lorraine, vexée d'avoir été pour ainsi dire « court-circuitée » dans l'envoi d'un message au roi de France, s'empresse d'en faire part au duc d'Aumale et au duc de Guise, alors qu'elle était sur le point de se mettre en route :

Messieurs mes freres, estant preste a partir pour m'en aller au camp, là où se doit tenir ung parlement, selon la façon de pardeça, pour avoir le général consentement des Estatz pour mettre toutes choses entre les mains du Roy, ce porteur m'est venu dire que l'on l'avoit depesché vers le dict seigneur, et ay été bien marrye que l'on ne m'en a advertye plustost affin de luy pouvoir faire entendre toute choses.

Notre attention est ici attirée sur les aléas de la transmission, et sur les accidents, incontrôlables ou volontaires, qui jalonnent une véritable guerre de l'information. Lorsqu'il est particulièrement urgent de faire parvenir un renseignement, on n'hésite pas à écrire en pleine nuit⁴⁸³ ou à peine descendu de cheval, comme dans cette lettre très connue de Henri IV juste après la prise de Cahors : « Madame de Batz, je ne me despouilleray pas, combien que je sois tout sang et pouldre, sans vous bailler bonnes nouvelles et de vostre mary, lequel est tout sain et saul⁴⁸⁴ » (L.M.H. IV., I, 302).

3) L'inconfort

⁴⁸² François-Auguste Mignet, *Rivalité de François I^{er} et de Charles Quint*, 1875, t. I, p. 77.

⁴⁸³ Lettre de François I^{er} à Louise de Savoie, « Madame, tout aseteure, ynsy que je me vouloys mettre o lyt, est aryvé Laval, lequel m'a aporté la serteneté deu lèvmant deu syège de Mesyères », *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1866, t. V, p. 594.

⁴⁸⁴ L.M.H. IV., t. I, p. 302.

Les souverain-e-s – comme les autres membres de la noblesse sans doute – n’hésitent pas à écrire quelles que soient les conditions matérielles. Un certain nombre de courriers sont expédiés dans l’urgence et il n’est pas étonnant que nos épistoliers soient parfois fatigués. Bien mieux, ils sont prêts, pour écrire, à passer par dessus beaucoup d’inconvénients.

Pendant son voyage en Languedoc en 1579, Catherine de Médicis, épuisée par les négociations, trouve quand même (parfois avec peine) la force d’informer la duchesse d’Uzès. Mais le 3 mars, elle avoue sa lassitude : « Je suys encore si estourdie de cete conferense [*de Nérac*] et d’avoyr tent ecript, que n’aures plus longue letre de moy pour cet coup » (L.C.M., VI, 292). Si l’on en croit Brantôme, la reine est effectivement capable d’écrire en peu de temps un nombre de lettres étourdissant : « Je la vis, une fois, pour une après-disnée [*après-midi*], écrire de sa main vingt paires de lettres et longues⁴⁸⁵ ». Lorsqu’ils écrivent à des heures tardives, nos souverain-e-s disent parfois tout naturellement qu’ils ont sommeil : « Vous n’arez plus rien de nous, synon qu’il est mynuyt et mon lit n’est pas encore arrivé ; mais l’on m’a assuré qu’il est bien a deux lieux d’icy. Et sus ce propos, fera fin celui qui vous est aussy bon maistre comme il a envye de dormyr⁴⁸⁶ », conclut François I^{er} s’adressant à Anne de Montmorency. La fatigue altère l’écriture de Catherine de Médicis : « Si ne pouvés lyre cete letre, c’èt que je m’endor. » (L.C.M., VII, 320). Quant à Henri III, il ne sait plus de quel jour dater une lettre à Henri de Saint-Sulpice, François d’O, Jacques de Caylus et Saint-Luc : « De Paris, le vingt neufiesme, ou trantiesme (mais je m’andor) de septambre » (L.H. III, II, 263, n°1513).

La maladie aussi peut empêcher d’écrire : « Madame ma mye je vous suplye me tenyr pour escusé sy plus tost je ne vous escrypt et se quy an é esté ocasyon set vng rume quy me tumba sur le vysage quy ma fayt garder deux jours la chambre », écrit Henri II à Diane de Poitiers⁴⁸⁷. Pourtant, quand les circonstances l’exigent, les souverain-es prennent la plume malgré la douleur. Éléonore d’Autriche, pour tenter d’amener son futur mari François I^{er} à reprendre les négociations avec Charles-Quint en juillet 1526, écrit trois longues lettres à la famille royale, en dépit de céphalées persistantes. Ces dernières affectent d’ailleurs son écriture et son orthographe. Elle ajoute en post-scriptum à sa lettre à Louise de Savoie : « Pardonnez-moi, Madame, les fautes de cette [lettre] ; un grand mal de tête que j’ai eu tout ce jour

⁴⁸⁵ Brantôme, *Recueil des Dames*, op. cit., p. 56.

⁴⁸⁶ Aimé Champollion-Figeac, *Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie, duchesse d’Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour*, Paris, 1847, p. 206 (dorénavant abrégé dans le corps du texte en P.F.C.)

⁴⁸⁷ *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, Éd. Georges Guiffrey, Paris, 1866, p. 223-224.

cause que je ne la refais⁴⁸⁸ ». Il est vrai qu'il existe aussi des « maladies diplomatiques », selon l'expression de Xavier Le Person, dont on use pour se dispenser d'écrire ou de paraître à la Cour. De ce fait, l'excuse de la maladie est si courante qu'elle en devient un véritable lieu commun. Marguerite de Valois, qui en est bien consciente, préfère l'éviter lorsqu'elle veut montrer la délicatesse de son affection : « Ma Sibile, si je voulois, je vous dirois bien que, quant cet honneste homme partit, je me trouvois si mal que je ne peux escrire ; mes encore qui soit vrai que je fuse fort mal, je mantirois, car une autre aucasion man anpaicha, qui estoit que je vous voulois laiser faire vos prumieres anbrasades » (C.M.V., n°40).

Toutes les lettres des rois et des reines ne sont sans doute pas rédigées dans l'urgence ou l'inconfort, mais elles font très rarement état de leur plaisir à écrire dans de bonnes conditions. C'est que ces précisions, outre qu'elles reflètent certainement la réalité, peuvent relever également d'une mise en scène du moment de l'écriture. Le dernier exemple le laisse deviner. Dire que l'on écrit, même malade, sans l'aide d'un secrétaire, ou sur le point de mettre le pied à l'étrier, c'est montrer au destinataire l'importance que l'on lui accorde, et c'est aussi donner une certaine image de soi sur laquelle nous aurons à revenir.

Nous avons évoqué jusqu'à présent le cas le plus classique, celui d'une lettre unique écrite par un seul scripteur. Mais il existe une autre forme de mise en scène de la rédaction, qui consiste à écrire à plusieurs, soit que la même missive comporte plusieurs écritures, soit que plusieurs personnages écrivent en même temps des lettres semblables à un même destinataire.

B) Écrire à plusieurs

1) Lettres à deux ou plusieurs mains

Nous ne parlons pas ici des lettres par secrétaire suivies d'un post-scriptum autographe, qui n'ont en réalité qu'un seul et même auteur. Nous entendons par lettres « à plusieurs mains » des autographes qui présentent les écritures d'un roi ou d'une reine et d'une ou deux autres personnes de leur entourage. Même si elles ne sont pas très fréquentes dans notre corpus, leur présence à différentes époques atteste qu'il ne s'agit pas d'un procédé propre à un seul personnage, mais bien d'une pratique assez courante. La première émane de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême. Elle est adressée à François I^{er} en mars 1525, c'est-à-

⁴⁸⁸ Chloé Pardanaud, « Plaider, convaincre, entrer en scène : Éléonore d'Autriche et la libération des Enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *Seizième siècle*, n°4, 2008, p. 202. Cette référence sera dorénavant abrégée en *Seizième siècle*, 2008, suivi du n° de page.

dire juste après la défaite de Pavie, alors que le roi est prisonnier de l'Empereur. L'écriture de Marguerite est ici en caractères romains et celle de Louise en italiques :

Au Roy, mon très redoubté filz et souverain seigneur

Monseigneur, la joye que nous sentons encores des bonnes lectres qu'yl vous a pleu yer à moy, vostre mere, escrire, nous rant sy contantes pour la seureté de la santé dont nostre vie despant, qu'il me samble que nous ne devons tenir aultre propous que de louer Dieu et de desirer la continuacion de vos bonnes nouvelles : quy est la mellieure viande de quoy nous pensions vivre. *Et pour ce que le Créateur nous a fet la grasse que nostre trynyté a tousjours esté unye, les deux vous suplyent que ceste lectre présentée à vous, quy estes le tyers, soit resçue de telle afecyon que de bon ceur la vous offrent*

*J'é retenu se porteur jusques à present
pour fere les despesches telles que
vous rendra compte.*

Voz très humbles et obeissantes mere et seur

Loyse

Marguerite⁴⁸⁹.

Cette lettre explicite elle-même le but de ce mélange d'écritures : montrer l'union de la mère et de la fille (« les deux ») afin de manifester au destinataire (« le tiers ») son inclusion dans la « trinité » qu'ils prétendent former et la faire vivre malgré la séparation – ce qui doit diminuer son sentiment de solitude, et donc lui apporter du réconfort. L'union des deux femmes confine même à la fusion des identités, puisque celle qui écrit « à moy, vostre mere » est en réalité la sœur.

Il est frappant de constater que c'est aussi dans une situation de défaite et de captivité que s'inscrit la deuxième lettre de ce type dont nous disposons. Il s'agit d'un billet de Henri II (en italiques) et Diane de Poitiers (en caractères romains) au connétable de Montmorency, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin.

Monsieur, je resu les lestres que m'aves escryptes de quoy je vous mersye byen humblement de la penne que an naves prys que je panse bien que *vre travail [est] sy grant que naves loysir de mescryre de vre mayn quy me soufynt de votre souvenanse et sepandant le segreterre quy acheve la moytye de ma lestre et moy nous recoumandons a vre bonne grase* et [mots omis : *prions Dieu ?*] vous donnez se que nous vous desyrons. Set de

Vos ansyens et mylleurs amys

Henry Diane⁴⁹⁰.

Même si Henri et Diane n'emploient pas le terme de « trinité », leur lettre a aussi pour but d'exprimer la persistance dans le temps de cette amitié à trois, ainsi que le montre la souscription. Elle est toutefois sensiblement différente de la précédente en ce qu'elle met plutôt en

⁴⁸⁹ *Captivité du roi François I^{er}*, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Imprimerie royale, 1847 p. 142 (dorénavant abrégé en *Captivité* suivi du numéro de page dans le corps du texte).

⁴⁹⁰ J.-B. Gail, *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François dauphin, etc... adressées au connétable de Montmorency ou correspondance secrète de la cour d'Henri II*, Paris, C. Gail neveu, 1818, p. 36 (dorénavant abrégé en « Gail » suivi du numéro de page dans le corps du texte).

avant la relation entre le connétable et Diane – qui manifeste son souci d’être en sa « souvenance » et semble bien désirer recevoir une lettre de sa main – tandis que le roi sert en quelque sorte d’ambassadeur entre son ami et sa maîtresse, et accepte avec humour de jouer le rôle d’un simple « secrétaire ». Cette mise en scène de la lettre est destinée à renforcer l’inclusion de Montmorency au sein du trio.

Ces deux lettres sont les seules de notre corpus à présenter une véritable alternance des écritures dans le corps du texte. Chez les autres souverain-e-s, il existe seulement des post-scriptum ajoutés par un proche. C’est le cas dans une lettre de Henri III du 29 ou 30 septembre 1575 adressée simultanément à ses quatre favoris précédemment cités. Y figurent quelques lignes d’Antoine de Brichanteau :

Je me trouve tousjours a propos quant on vous escript. Le roy m’a faict tant d’honneur que de me permettre d’escripre dans sa lettre, qui me sauve de vous escrire a tous quatre pour vous assurer, encores que je vous l’aye desja mandé une fois, que n’aurez jamais amy plus a vostre service que moy » (L.H. III, II, 263, n°1513).

Il est évident que les deux écritures ne sont pas placées sur un pied d’égalité dans ce cas-là : d’une part, le courtisan écrit dans la marge, d’autre part, il précise que c’est un « honneur » de pouvoir écrire sur la lettre du roi. Mais il retire tout de même de cette situation d’infériorité un certain avantage : seul le roi peut se permettre d’envoyer une lettre commune à plusieurs destinataires, et s’il devait écrire seul, il lui faudrait faire quatre lettres différentes. Il s’épargne donc de la peine. La mention de l’honneur reçu du roi et les protestations d’amitié qui clôturent la lettre lui permettent de s’insérer dans le groupe formé par le souverain et ses autres favoris, et la présence de son écriture sur le papier matérialise son intégration.

L’enjeu est le même dans une lettre autographe de Henri IV de mi-décembre 1588 à M. du Faget : le roi ajoute d’abord son propre post-scriptum (« Si vous ne venes, je vous pendray »), et De Viçose, son secrétaire, ayant laissé un grand blanc, met au bas de la page les mots suivants : « Vous estes desiré icy, et croyes-le, et que je suis vostre serviteur ». Puis un homme qui se désigne comme Armagnac ajoute dans l’espace laissé entre les deux : « J’ay charge de Frontenac, d’Harambure, Meragues, Bonyeres et de tous vos amys, et particuliere-ment de madame ... qui nous nourrit une belle fille, de vous baiser les mains de leur part. Quant a moy, je ne suis poinct vostre valet ; le diable vous emporte si vous le croyes » (L.M.H. IV, II, 404). Armagnac manifeste ici sa proximité avec le roi (puisque’il est autorisé à écrire sur sa lettre et qu’il adopte son style à la fois rude et plaisant) tout en soulignant son intégration dans le groupe des amis dont il cite les noms. Le destinataire, dont la présence est réclamée, doit donc lui aussi se sentir inclus dans le groupe et il lui est certainement plus difficile de se dérober à l’appel.

Enfin, une lettre de Marguerite de Valois à la duchesse d'Uzès offre un exemple légèrement différent. Tandis que la reine soutient que sa « Sybille » s'est trompée dans ses prédictions (de grossesse, semble-t-il), un post-scriptum de Madame de Piquigny lui apporte une contradiction (C.M.V., n°41). Même si ces quelques lignes ont vraisemblablement été ajoutées a posteriori (elles sont en haut de la feuille et à l'envers), Marguerite avait prévu leur contenu dans le corps de sa lettre : « Ne croies pas Madame de Pequigni car ce sont resveries de son age ». Il y a donc un échange, pendant la rédaction, entre les deux scriptrices qui s'amuse de leur désaccord, et en ce sens, on peut dire que la place qu'elle lui accorde est plus importante que celle que les deux rois des exemples précédents font à leurs compagnons.

Malheureusement, la rareté de ces lettres « à deux mains » ne nous permet pas de faire d'autres comparaisons. Quoi qu'il en soit, la conjugaison des écritures n'a pas pour fonction de délivrer une information supplémentaire ; il s'agit plutôt d'une fonction phatique (qui vise à établir ou maintenir un contact).

2) Redoublement des courriers

Il arrive aussi que la même lettre soit adressée en substance à un même personnage au même moment par deux ou trois scripteurs. Il nous faut donc encore nous interroger sur les modalités et le rôle de cette multiplication des courriers similaires. Dès le règne de Charles VIII, Éliane Viennot constate l'existence de cette pratique : Anne de Beaujeu ayant assuré, pendant la minorité de son frère, la régence et donc la rédaction des lettres du jeune roi, elle garde par la suite l'habitude de les doubler. On distingue dans cette correspondance ce qu'elle appelle des « lettres-je », aux accents relativement personnels, qui émanent certainement de Charles VIII, et les « lettres-nous », beaucoup plus nombreuses, même si leur proportion se réduit un peu avec les années, et qui ne font sentir que la majesté royale. Ces dernières sont selon toute vraisemblance de sa sœur. La même lettre peut être écrite au singulier et au pluriel. Cette correspondance doublée atteste l'implication d'Anne de Beaujeu dans les affaires du gouvernement, même après la fin de sa régence. Ces lettres ne font-elles pas double emploi ? En réalité, elles sont complémentaires : « [...] Anne est à l'origine de ces missives, [...] les lettres du roi sont destinées à renforcer ses demandes – et/ou signifier que la demande émane bien des vrais responsables⁴⁹¹ ».

Les historiens qui se sont penchés sur la correspondance royale pendant le tour de France du jeune Charles IX (1564-1566) ont fait le même constat. Une lettre de la reine mère

⁴⁹¹ Éliane Viennot, « Gouverner masqués, Anne de France, Pierre de Beaujeu et la correspondance dite “de Charles VIII” », *op. cit.*, p. 184.

double systématiquement chaque lettre du roi : « sans la première, la seconde est sans force politique, sans la seconde, la première perd sa légitimité⁴⁹² ». Contrairement à Anne de Beaujeu, qui ruse pour dissimuler sa participation à la correspondance d'État, c'est ouvertement, par ordonnance, que Catherine s'attribue le monopole dans ce domaine en 1563 : « Aussy [le roi] veut et entend que [...] tous les paquets et lettres pour le service du Roy soient portées entre les mains des secrétaires selon leur département, sans les porter ailleurs, lesquels les apporteront tous fermez à la Royne qui après les ferra veoir au Roy⁴⁹³ ». Si Catherine prend la précaution de faire préciser cela formellement, c'est sans doute qu'elle doit faire face à des contestations.

Il paraît logique que ce « doublement » soit récurrent dans des situations où le roi est sous tutelle, mais on a vu que la fin de la régence ne marquait pas forcément l'arrêt de cette pratique. En réalité, les situations d'influence ne se limitent pas *stricto sensu* aux périodes de minorité du roi. L'exemple de François II est à cet égard significatif : bien qu'il soit (au sens de l'époque) en âge de gouverner, du haut de ses quinze ans et demi, ce sont essentiellement les oncles de son épouse Marie Stuart, les Guise, qui tiennent les rênes du pouvoir. Parmi le peu de lettres de François II dont nous disposons, plusieurs sont écrites en triple exemplaire, à savoir par le roi, par sa mère et par François de Guise et/ou le cardinal de Lorraine. Nous avons entre autres exemples une lettre à M. de Limoges par laquelle François II demande la libération de différents prisonniers, notamment du capitaine de Lisle, retenu sur les galères d'Espagne. François de Lorraine lui fait la même requête en s'appuyant sur « la lettre que la royne mere du roy [...] escript pour faire faire delivrance au cappitaine Lisle » (L'Aubespine, 448-449). Si l'initiative appartient aux Guise, ils ont donc besoin de la caution de la reine mère pour que les lettres du roi fassent tout leur effet... Complexe jeu de masques.

Les lettres sont doublées également quand deux ou plusieurs membres de la famille royale veulent donner ensemble plus de force à leur message, augmenter leurs chances d'être crus ou obéis. Il semble que ce soit une pratique courante pour tout ce qui regarde l'organisation de la maison royale et la vie des enfants : Claude de France double les lettres de

⁴⁹² Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984, p. 216.

⁴⁹³ *Ibid.*, p. 214 : Règlement du conseil du 23 octobre 1563, AN, U 945a, fol. 165v°.

François I^{er} sur ces sujets⁴⁹⁴, et d'après les notes qui accompagnent l'édition des lettres de Catherine de Médicis, elle et Henri II écrivent simultanément à M. et Mme d'Humières. Il arrive même que Diane de Poitiers insiste sur la volonté du couple royal par une missive supplémentaire (L.C.M., I, 20, 21, 26, 40, 41, notes). Dans certains cas, il y a un véritable encerclement épistolaire du destinataire. En voici un exemple : début février 1568, le roi Charles IX demande à la duchesse Renée de Ferrare d'accepter une présence militaire à Montargis, et de quitter elle-même la ville. Il écrit au duc d'Anjou, son frère cadet, futur Henri III, le 1^{er} février 1568, pour l'informer qu'il a fait une dépêche à Mme de Ferrare (L.C.M., III, 116, note) ; le même jour, leur mère Catherine de Médicis écrit à la duchesse sur le même sujet (L.C.M., III, 116-117) ; enfin, le duc d'Anjou insiste à son tour auprès d'elle par une missive du 4 février 1568 (L.C.M., III, 117, note). Mais cette pratique a-t-elle été tout aussi courante dans les périodes où Catherine de Médicis n'était pas au pouvoir ? Pour les règnes de Louis XII, de François I^{er} et de Henri II, nous ne disposons pas de suffisamment de lettres pour mettre en lumière un tel « doublement », mais il est bien établi que Louise de Savoie a eu une influence très importante sur son fils et sur la direction des affaires. Le *Chartrier de Thouars* offre l'exemple de lettres écrites conjointement par le roi et sa mère sur le même sujet, ainsi que par le roi et sa sœur⁴⁹⁵. Les lettres des uns recoupant celles des autres, il est donc nécessaire d'envisager nos épistoliers comme un groupe en interaction et de faire de leurs lettres des lectures parallèles.

II) Transmettre et diffuser

L'étape qui suit celle de la rédaction est pour sa part beaucoup plus aléatoire : car il ne suffit pas de braver fatigue et maladie, d'avoir des secrétaires, et de multiplier les lettres, il faut encore qu'elles soient acheminées. Du succès de la transmission des informations dépend le succès de bien des opérations : cela peut sembler une évidence, mais le transport des lettres est, pour cette raison, un moment crucial de l'échange, que les souverains et souveraines

⁴⁹⁴ « Monsr du Bouchage, le roy monseigneur et moy envoyons le Sr de Ste Mesme pour veoir noz enfans » (B.n.F., Ms Fr 3036, fol. 17), « Monsieur du Bouchage, le roy monseigneur et moy desirons que les enfans des dames de Brissac et de Montreuil soient au service des notres » ((B.n.F., Ms Fr 2980, fol. 14). Nous avons trouvé aussi deux lettres datées du même lieu (Angers, le 23 puis 28 juin), l'une de François I^{er}, l'autre de Claude de France, par lesquelles Mme de Tonnerre est appelée à remplacer Mme de Soubise comme gouvernante de Renée de France (B.n.F., Ms Fr 2990, fol. 1 et 2).

⁴⁹⁵ *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 64-68 (il s'agit dans ces lettres d'arranger les mariages de Mlle de Mézières avec le sieur de Lavedan, et du prince de Talmond).

s'efforcent de rendre plus rapide et plus sûr au fil du temps. Il a lui aussi son impact sur la façon d'écrire des lettres.

A) La poste royale

Nous nous appuyerons sur le deuxième tome de *L'Histoire générale des postes françaises* d'Eugène Vaillé⁴⁹⁶ pour décrire dans ses grandes lignes le fonctionnement de la poste telle qu'elle était utilisée par nos souverain-e-s.

1) L'organisation du réseau

Au début de la période qui nous intéresse, les relais de poste existent depuis longtemps déjà puisqu'ils sont la création de Louis XI, grand unificateur du royaume. Il y avait bien sûr auparavant des « chevaucheurs » chargés spécifiquement de l'acheminement des lettres royales, mais l'invention des relais leur a permis de gagner beaucoup en célérité, car ils sont assurés de trouver, à distance raisonnable, un cheval frais pour l'étape suivante : ils n'ont donc plus à ménager leur monture.

Il faut noter qu'à cette époque, comme tout au long du XVI^e siècle jusqu'à l'avènement de Henri IV, la poste royale n'est pas un service public, et, au moins en théorie, ne transporte pas les lettres de particuliers. Elle est l'apanage du roi et de quelques grands personnages de la Cour (la reine, le dauphin, les princes du sang et certains ambassadeurs), qui ont à leurs ordres un ou plusieurs chevaucheurs.

Sous le règne de François I^{er}, on distingue de plus en plus nettement deux catégories de courriers en fonction des responsabilités qui leur sont données. D'une part, le tenant-poste, ou maître de poste, à qui est impartie une portion de route, fait la navette entre son relais et le suivant, et confie les paquets au tenant-poste qui le suit. C'est le dernier de la chaîne qui remet les lettres au destinataire. D'autre part, les chevaucheurs de l'écurie du Roi assurent eux-mêmes du début à la fin le transport des lettres : ils peuvent le faire en se servant des chevaux de poste (que les maîtres de postes doivent tenir à leur disposition) ou bien avec le cheval qu'ils avaient au départ, soit parce qu'ils empruntent des routes dépourvues de relais (on dit qu'elles ne sont pas « montées en poste ») soit par souci d'économie, car la location des chevaux de poste est relativement chère. Lorsqu'un chevaucheur fait un trajet sur une route postale sans en louer les chevaux, et en ménageant sa monture, on dit qu'il voyage « à ses journées ».

⁴⁹⁶ Eugène Vaillé, « De Louis XI à la création de la surintendance générale des postes (1477-1630) », dans *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 1947-1955, t. II.

On estime à plus de cent-vingt le nombre de chevaucheurs sous François I^{er}. D'après le dépouillement des mandements consacrés par ce roi au paiement de leurs courses et de leurs salaires, Eugène Vaillé estime que le service de poste est utilisé au maximum de ses possibilités.

On rencontre [les chevaucheurs] sur toutes les routes de France, n'assurant pas seulement les liaisons avec les grands personnages du royaume absents de la Cour, Gouverneurs, Lieutenants du roi, évêques, gens de finances et avec les communautés, mais encore continuellement chargés de mission à l'étranger. On les voit porter les lettres du roi à ses ambassadeurs à Londres, rejoindre à Naples M. de Lautrec, à Rome le duc d'Albany ou les cardinaux de Tournon et de Grammont, résidants près du Saint-Siège, et, près de l'Empereur, le Sr de Morette ou M. de Vely et bien d'autres encore, sans parler des courses en Suisse que les relations du pouvoir royal avec les Cantons, et par-delà avec Venise, rendent particulièrement fréquentes⁴⁹⁷.

Notons ici que la poste sert avant tout pour des échanges officiels avec des communautés et des responsables au service du roi. D'après cette citation, la correspondance plus personnelle ne lui est pas confiée, et cela semble bien confirmé par les lettres de notre corpus : elles font rarement mention de ce mode d'acheminement.

C'est aussi sous François I^{er} que le réseau des routes postales commence à se stabiliser. En effet, auparavant, les souverains « montaient » des routes provisoires en fonction de leurs besoins, pour les « démonter » ensuite. François I^{er} organise pour sa part la route Paris-Lyon, la plus fréquentée, ainsi que la route Toulouse-Bayonne, qui longe la frontière espagnole et lui permet de se tenir informé de ce qui se passe de l'autre côté. La progression des frais assumés par les souverains montre la progression du réseau. Mais la multiplication des relais semble parfois se faire de manière anarchique – d'autant qu'ils sont une source de revenus pour ceux qui les tiennent. Henri III, qui apporte un soin particulier au problème des communications, décide de réduire, sans doute par économie, le nombre des postes royales et fait établir une nomenclature de celles qui existent, route par route. On sait qu'il y a sous son règne deux catégories de postes, soit neuf lignes financées par le Trésor royal, et cinq lignes par les provinces⁴⁹⁸. On constate toutefois que de larges pans du territoire ne sont pas couverts. Il y avait également un réseau à l'étranger, les souverains acceptant mutuellement de faciliter le déplacement de leurs courriers.

Les durées de transport diminuent considérablement. En 1474, treize jours pour faire Paris-Rome sont une durée record ; le même trajet est effectué en huit ou neuf jours au milieu du XVI^e siècle. Brantôme raconte que la nouvelle de la Saint-Barthélemy parvint de Paris à

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 45.

⁴⁹⁸ Les lignes financées par le Trésor royal sont : Paris-Irun, Blois-Nantes, Paris-Calais, Paris-Peronne, Paris-Metz, Paris-Lyon, Lyon-Saluces, Lyon-Marseille, Bagnols-Toulouse. Les postes qui n'ont aucun gage du roi sont les suivantes : Paris-Rouen, Bessey-Riom, Orléans-Limoges, Limoges-Toulouse, Orléans-Bourges-Moulins. *Ibid.*, p. 91.

Madrid en trois jours, rapidité extraordinaire mais crédible. Si besoin, il est possible de faire Paris-Lyon en quarante heures et Paris-Metz dans la journée⁴⁹⁹.

L'amélioration du réseau entraîne des changements pour les chevaucheurs. Dès l'avènement de Henri IV, le conseil des Finances décide que la poste sera l'organe d'acheminement le plus usuel, et qu'on ne devra faire appel aux chevaucheurs que pour des missions particulièrement importantes, urgentes ou secrètes. Une lettre de Henri IV au connétable montre que lui-même n'hésite pas à s'en servir : « Mon cousin, je vous escrivis hier fort au long par la voie ordinaire de la poste, faisant réponse à vos dernières lettres ; mais ayant trouvé la commodité de ce porteur, j'ay bien voulu vous faire encores ce mot » (L.M.H. IV, V, 354-55). À la suite de mesures successives, elle s'ouvrira peu à peu aux particuliers. « En 1610, dans le domaine intérieur et international, le public, sur les parcours les plus utiles et les plus fréquentés, peut faire appel aux exploitants de la poste aux lettres. Mais le réseau reste limité à quelques routes du royaume⁵⁰⁰ ». Globalement, la poste royale semble fonctionner à plein rendement tout au long du siècle, et les souverains en bénéficient en la matière d'un service qui n'a pas de commune mesure avec ce dont dispose le reste de la population. Pourtant, le système n'est encore ni parfait ni suffisant pour remplir tous leurs besoins.

2) Les imperfections

Malgré les progrès que nous venons de signaler, les routes postales restent à géométrie variable. Les tâtonnements de leur organisation créent sans doute des perturbations, comme on peut le deviner d'après cette lettre de Henri III à Mandelot, gouverneur général à Lyon, datée de 1575 :

Au surplus, désirant que mes courriers et dépêches passent désormais par la Bourgogne, attendant que les choses soient autrement accomodées, j'ai ordonné d'y former mes postes ; à cette occasion, vous donnerez ordre que tous les courriers et paquets qui viendront de votre côté prennent ce chemin pour éviter les difficultés qu'ils pourraient avoir de l'autre côté » (L.H. III, II, 402, n°1775).

Mais un post-scriptum ambigu précise que Mandelot devra acheminer ses courriers par la voie accoutumée tant que les nouvelles postes ne seront pas organisées. La coordination ne paraît pas évidente.

Les routes postales ne couvrent pas non plus tout le territoire, loin de là. Si certains records de vitesse peuvent être battus, ils ne sont sans doute pas représentatifs des durées de

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 89.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 107.

transport moyennes sur toutes les routes. Or il ne faut pas perdre de vue que la rapidité est particulièrement coûteuse. On payait les frais de voyage indépendamment des gages⁵⁰¹.

L'accroissement du réseau n'est pas non plus sans risques politiques :

Le danger de l'intense circulation que facilitait le développement des maisons de Poste était de multiplier les possibilités de transport de personnages indésirables, courriers au service de l'étranger ou des ennemis du roi, et la rapidité avec laquelle ils pouvaient parcourir de longues distances pouvait être nuisible aux affaires du Souverain⁵⁰².

C'est pourquoi François I^{er} interdit à quiconque d'utiliser la poste sans son autorisation. Le maître de poste doit s'assurer de l'identité de celui à qui il loue un cheval, et ne doit pas fournir de monture en l'absence de passeport exprès signé du roi. Malgré ces mesures de sécurité, parfois des dépêches sont ouvertes. En outre, on déplore des retards, un manque de chevaux, et des abus par les utilisateurs eux-mêmes (qui louent les chevaux pour une étape et en font trois ou quatre sans payer). Charles IX prend une ordonnance pour régler ces problèmes, mais Henri III est obligé de la renouveler en termes presque identiques.

Enfin, le nombre de chevaucheurs n'est pas toujours suffisant pour assurer le service royal. Lorsqu'il s'agit de communications très importantes ou très personnelles, on fait appel à des personnages de l'entourage du roi, qui remplissent en même temps d'autres fonctions. En outre, les souverains ne se trouvent pas en permanence à la Cour ou le long d'une route postale : et, nous l'avons vu, il faut bien qu'ils expédient leurs lettres en toutes circonstances. C'est pourquoi ils ne peuvent se dispenser de faire appel à des porteurs. C'est d'ailleurs le mode d'acheminement du courrier le plus ancien, et, au XVI^e siècle, c'est le seul qui soit à la disposition des particuliers, noblesse comprise. Dans sa thèse sur les princesses au tournant du siècle, Eugénie Pascal met donc en valeur le rôle essentiel du porteur dans la gestion de l'échange épistolaire⁵⁰³. Nous allons retrouver, à ce sujet, chez nos souverains et souveraines, des pratiques et des considérations semblables, ce qui montre que, dans le cadre de leur correspondance familière, ils et elles sont, pour ainsi dire, des épistoliers comme les autres.

B) Le porteur

S'il est un mot qui revient fréquemment en début de lettre, c'est bien celui de « porteur » ou « présent porteur », preuve que son rôle n'est nullement accessoire, et qu'il tient même une place centrale dans l'échange. Son identité n'est pas toujours mentionnée, sauf lorsqu'il est inconnu du destinataire, ou qu'il s'agit d'un personnage relativement important.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 49. En 1537, un voyage en poste de Paris à Bordeaux est payé 65 écus soleil, alors que pour le même parcours un chevaucheur voyageant « à ses journées » ne reçoit que 25 livres. Pour un voyage en diligence, hors du service de poste, il faut compter 72 livres pour aller de Lyon à Narbonne en 1537.

⁵⁰² *Ibid.*, p. 71.

⁵⁰³ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi, op. cit.*, p. 140-149.

Mais il est exceptionnel de recevoir une lettre sans en voir le porteur, et dans ce cas, cela vaut d'être signalé à l'expéditeur : « Ma commere, j'é reseu de vos letres par Arque et le sieur d'Ecars, et asteure un aultre que l'on m'a ballée, sans savoyr qui l'a aportée », écrit Catherine de Médicis à la duchesse d'Uzès (L.C.M., VI, 325). D'ailleurs, comme l'on reçoit beaucoup de lettres, et pas toujours dans l'ordre où elles ont été envoyées, le porteur permet d'identifier la missive. Dans la lettre qui suit, Éléonore d'Autriche caractérise chacun des trois messages en question par celui qui l'a transmis : « Mon cousin, vous aurez entendu *par le sieur Bouche-tet* ce qui a esté ycy fait avec MonSr le connestable et depuis son pertement sont venus *MonSr de St Pierre present porteur* et le greffier de Dole et ay veu votre lettre et *le billet [.....] que par ledit greffier m'avez envoyé*, dont je vous mercie⁵⁰⁴ ». Dans une période où le rythme des échanges est soutenu, ce procédé permet d'indiquer de quelle missive on parle sans en faire le résumé.

1) Rôle du porteur

Le rôle du porteur ne se limite pas à un simple dépôt de courrier. La citation précédente montre qu'il est extrêmement rare qu'il n'entre pas en contact direct avec le destinataire, à qui il a presque toujours à parler. Son message oral viendra donc compléter l'écrit⁵⁰⁵ – et parfois, la lettre, vide pour ainsi dire, n'est là que pour l'accréditer auprès du destinataire (on parle alors de « lettre de créance »). Il est très fréquent que l'on confie des nouvelles personnelles au porteur, afin de ne pas allonger la lettre et de ne pas ennuyer le lecteur ou la lectrice. Mais ce peut être tout simplement par manque de temps, comme Henri II écrivant à Diane de Poitiers en pleine campagne militaire : « Madame ma mye, je ne vous feré pas longue letre ayant byen in[s]truyt se porteur et ausy que je n'é pas le loysyr, pour se que je m'an voys deloger pour passer la ryvy[è]re de Sere⁵⁰⁶ ». Ces lettres « vides » peuvent permettre en outre de préparer par anticipation l'annonce d'une nouvelle encore incertaine au moment de leur rédaction. Antoine de Bourbon donne de ce procédé une explication assez claire : doutant si René de Rohan est mort ou prisonnier, mais désirant que Jeanne d'Albret soit la première à l'annoncer à son épouse, il lui recommande d'envoyer auprès d'elle une lettre fort vague pour lui offrir du réconfort (« que dedans une lettre vous ne parliez que de la fortune »). Le porteur, un dé-

⁵⁰⁴ Éléonore d'Autriche à Anne de Montmorency, 22 juin 1530, *Seizième siècle*, 2008, p. 210. Nous soulignons.

⁵⁰⁵ Il existe des lettres qui n'appellent pas de complément oral mais ce sont celles qui possèdent un caractère officiel, qui s'adressent à des gouverneurs de province, ou des communautés par exemple, et qui peuvent être transmises par la poste. Dans ces cas-là, les informations contenues ne sont pas – ou pas très – confidentielles : elles sont entièrement mises par écrit, ou complétées par des « mémoires » de plusieurs pages qui y sont joints.

⁵⁰⁶ *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, op. cit., p. 221-222.

nommé Lompon, après s'être assuré que personne ne l'a devancé auprès de Mme de Rohan, et après avoir été lui-même instruit de la vérité en cours de route, aura charge de donner les précisions manquantes : « le demeurant Lompon dira, s'il est mort, de la mort, sy ce n'est que prisonnier, d'estre prisonnier⁵⁰⁷ ».

On trouve souvent les expressions « remettre le reste au porteur », ou « comme ce porteur vous dira bien au long », qui témoignent de l'expansion orale ajoutée à la missive. Lorsque Marguerite de Valois inverse les proportions entre oral et écrit, elle le souligne comme une dérogation aux habitudes épistolaires : « Contre la coutume de la façon des despaches des anbasadeurs, lesque[l]s ne porte[n]t james que lestre de creanse, je chergeré mon ajant, que bien connoises, de cete lestre plus anple [...] » annonce-t-elle à la duchesse d'Uzès (C.M.V., n°39). Le futur Henri III, envoyant un porteur au duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, pour lui annoncer son couronnement polonais, exprime clairement l'équivalence ou la complémentarité du rôle de la lettre et de celui du porteur : « J'ay desirai que se feust luy [*le sieur de Bellegarde*], et quant et quant, vous randre [...] ce que pour vous estre tant tenu je vous doibts, [...] *de lettres et de ma parolle, laquelle et par ceste lettre, et ledict Sr de Bellegarde*, je vous donne pour vous tenir comme mon père [...] » (L.H. III, I, 334, n°941. Nous soulignons).

Dans le cadre de ces échanges familiers, il semble également que la transmission orale soit un moyen de déjouer l'absence, d'être un peu présent par l'intermédiaire de ce tiers, surtout s'il est un ami commun des correspondants. Marguerite de Valois est très sensible à cette dimension de l'échange. Elle peut se servir du porteur pour renforcer une prière ou augmenter la pression affective exercée sur la duchesse d'Uzès : « [...] demeurez jusques a lundì. Cet honneste porteur vous en suplira de ma part. Je ne panse pas quan pusies refuser deux personnes qui vous aime tant » (C.M.V., n°26). Elle dit parfois le jalouser parce qu'il a cet avantage de voir la destinataire : « Ma Sibille cet honneste homme, porteur de cete lestre, ma tant asurée de vous voir et vous antretenir qui nest posible que je le puse laiser jouir de cete felicité, sans i particsiper par cete lestre, puisquotremant il ne me mest [*sic*] permis » (C.M.V., n°41). Sa grande-tante Marguerite de Navarre exprime le même sentiment : « Monseigneur, je me remettrois que la suffisance de ce porteur, si ce n'estoit la peur que j'ay que l'aise qu'il aura de vous voir le mettra hors de son rôle [...] veu que le bien de vous voir est digne d'oublier toute aultre chose pour y parvenir ; qui me fait avoir sur luy trop plus d'envie que de

⁵⁰⁷ Achille de Rochambeau, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, Paris, Renouart, 1877, p. 44, lettre 32 à Jeanne d'Albret (dorénavant abrégé L.A.B.J.A. suivi du n° de page et du n° de lettre, dans le corps du texte).

pitié [...] » (L.M.A., II, 37-38). Nous reviendrons ultérieurement sur l'opposition entre « écrire » et « dire de bouche » qui se manifeste chez plusieurs d'entre eux. Signalons seulement pour l'instant que la parole semble toujours l'instrument de communication le plus valorisé, l'écrit n'étant qu'un substitut imparfait.

Ce dernier présente en outre l'inconvénient majeur de pouvoir être intercepté par des lecteurs indésirables, ce qui empêche parfois d'écrire tout ce que l'on voudrait. Jeanne d'Albret avoue par exemple à François Olivier, chancelier d'Alençon : « Mon compere, j'ay esté bien marrie de ne vous avoir point veu, come pourrez cognoistre en voyant les lettre que je vous escry par Gaulcheri. Et si j'eusse parlé a vous, j'eusse esté tres ayse de vous dire de bouche ce que je ne vous puis escripre, come a celluy en qui je me fie du tout⁵⁰⁸ ». Le risque d'espionnage est une des raisons majeures qui poussent les expéditeurs à confier davantage d'informations à un homme qu'au papier. Comme l'écrit Antoine de Bourbon, « lettres se voient et se perdent », c'est pourquoi mieux vaut s'en remettre à la « suphisanse du porteur » (L.A.B.J.A., 73, n°56). L'expression « suffisant porteur » est elle aussi récurrente : elle désigne un homme à la fois bien informé des affaires, compétent et fidèle. Au-delà de la conservation du secret, il est parfois chargé de missions diplomatiques, lorsque les circonstances l'exigent. C'est ainsi que le greffier d'Éléonore d'Autriche, porteur de maintes dépêches durant toute la période qui précède la libération des Enfants de France, se voit attribuer un véritable rôle de porte-parole de la princesse :

Mon cousin, j'ai reçu vos lettres par le gentilhomme présent porteur et entendu ce qu'il m'a dit de votre part, sur quoi j'ai incontinent dépêché le greffier mon secrétaire devers Messieurs le connétable et de Praet, pour de ma part faire toutes remontrances et persuasions servant à la brève délivrance de Messieurs mes fils et soi employer à ce que les difficultés causant le retardement soient appointées, au bien et contentement de Messeigneurs l'empereur et roi, et lui ai ordonné partir devers vous pour vous avertir de son besogner, et vous dire ce que lui ai ordonné. (*Seizième siècle*, 2008, 207).

Dans un cas comme celui-là, on voit bien que l'acheminement du courrier n'est que la plus simple des responsabilités qui sont confiées à ce précieux serviteur.

Les lettres précisent toujours sur quel sujet le porteur doit être écouté et cru. Mais il peut arriver qu'un porteur ajoute un message oral pour lequel il n'a pas été explicitement mandaté, mettant dans l'embarras le destinataire. Nous trouvons un exemple de cette situation chez Marguerite de Navarre :

Longueval me bailla une lectre de vous qui ne portoit aultre créance sinon que, en s'en allant chez luy, il me diroit des nouvelles de vostre bonne santé. Toutesfoys, Monseigneur, il me dist qu'il vous ple-soit que j'attendisse madame D'Estampes, et que je ne allasse point sans elle devers vous, et d'aultres propos que je remetz à vous conter, qui ne sont point fascheux (Génin, II, 168).

⁵⁰⁸ Citée dans Alphonse de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, Labitte, 1877, p. 103-104.

Or, ni elle ni le roi de Navarre n'ont reçu cette consigne du roi, bien que la duchesse d'Etampes prétende pour sa part en avoir l'ordre par écrit. Marguerite redoute donc qu'on la trompe pour la faire aller à l'encontre des intentions du roi et ainsi la faire sortir de sa bonne grâce. Seule une lettre autographe pourra la décider : « il ne vous desplaira point, si en toutes chouses et pour quy que ce soit je demande lectre de vous : car jamais je n'ay peur de faillir, mais que je soye seure de vostre voulonté ; et si ay tant veu de mensonge, que je ne croiray que en vostre escripture (Génin, II, 169).

2) Le choix du porteur

Qui sont les porteurs ? Ils appartiennent à presque toutes les catégories sociales. Il peut s'agir de différents serviteurs, allant des laquais dont le nom n'est pas mentionné jusqu'aux plus importants personnages de la maison, comme le maître d'hôtel. « Monseigneur, pour ce qu'il a longtemps que je n'ay eu aucunes nouvelles de vous, ne n'en suis en lieu pour en savoir, envoie devers vous pour savoir d'icelles [...] mon maistre d'oustel, present porteur, [...] vous suppliant, monseigneur, le vouloir ouyr et croire », écrit Henri d'Albret à François I^{er} captif, le 2 octobre 1525 (*Captivité*, 370). Il est possible que le roi de Navarre n'ait personne d'autre à envoyer au roi de France, étant lui-même prisonnier, mais il peut s'agir aussi tout simplement d'honorer le roi d'un porteur digne de lui. On peut aussi confier des lettres à un ami, à un voyageur de passage qui s'en va par chance dans la bonne direction, ou, on vient de le voir, à un secrétaire chargé de mener des négociations. Tout dépend des circonstances, et de l'importance du message. Plus la mission est délicate, et plus l'expéditeur choisit le porteur avec soin, du moins quand il en a la possibilité.

L'idéal est bien sûr de pouvoir envoyer un homme de confiance. Cette donnée de l'échange est tellement capitale qu'elle fait par exemple l'objet d'une lettre entière de Marguerite d'Autriche à Louise de Savoie le 8 septembre 1529, au moment de s'assurer de l'application de traité de Cambrai aussi appelé Paix des Dames. Les recommandations de la maîtresse, la lignée familiale du porteur et son comportement sont des éléments clés pour que les échanges se déroulent bien :

Madame, le gentilhomme, qu'il a pleu au Roy et à vous m'envoyer, m'a presenté voz lettres et, sans point de faulte, l'ay trouvé tel que par vosdictes lettres le m'escrivez et, ce cognoissant, luy ay monstré bien à son ayse, pour tant myeulx le retenir, la chose pour laquelle vous avoyez requis le me vouloir envoyer et pour ce, Madame, que suis seure, comme il m'a dict, vous advertira de tout, m'en passeray d'en dire plus, fors que vous devez penser que, en ce et en toute aultre chose, quoy que ce soit, où je porray faire service agréable audict Roy et vous, que le feray d'aussy bon cœur que pour gaignier paradis, vous suppliant ne m'y vouloir espargner, car, prenez que la veue et présence soient eslongniés, si demeure toujours présent et joingt avec la tant bonne et désirée compaignie. Espérant, Madame, que luy trouvera bon refuge, ay ensuyvant vostre désir et pour plus souvent avoir nouvelles de ladite désirée compaignie, je vous envoie ce porteur, mon maistre d'ostel Lalaing, qui est celluy de quoy vous ay parlé aultrefois et,

pour ce qu'il est filz de son père, espère, Madame, y prendrez plus de fiance qu'à nul aultre, et vous assure que luy povez avoir, car il est secret et féable et me pourrez par luy mander, le Roy et vous, tout ce qu'il vous plaira, et je feray le semblable au vostre et ce me sera ung grant confort d'avoir souvent de voz nouvelles, comme celle que, jusque à la mort, vous demeura

Vostre plus que bonne seur,
Marguerite⁵⁰⁹.

Lorsque le porteur est bien au fait des affaires et bien connu des correspondants, la totalité des informations peut lui être confiée – ce qui réduit considérablement la longueur de la lettre : « Mon compère, où va Roquelaure, la mienne doit être plus courte », écrit Henri IV au connétable Henri de Montmorency, pour ouvrir un billet de quatre lignes (L.H. IV, V, 358). Choisir un porteur d'un rang élevé ou proche de soi est une manière d'honorer le destinataire. Une lettre de Henri d'Anjou à Alphonse II d'Este, duc de Ferrare, du 25 avril 1574, l'illustre fort bien, puisque c'est l'identité du porteur qui fait ici tout le prix du geste du nouveau roi de Pologne :

Monsieur mon oncle, Monsieur de Belleguarde s'an allant, je n'ai voulu faillir a vous faire sçavoir mon couronnement et de mes nouvelles ; anquores que vous l'aiez sceu, si n'ai-je voulu manquer a le vous mander *par personne quil feust particullyerement a moy, et que j'aime byen fort*, vous supliant le croyre de ce qu'il vous dyra de ma part [...] » (L.H. III, t. I, p. 334, lettre 940. Nous soulignons).

Catherine de Médicis se dit contente du porteur choisi par M. de Savoie pour lui annoncer la grossesse de sa femme, parce qu'il a « l'honneur de lui être quelque chose », et demande que ce soit ce même porteur qui revienne lui annoncer le sexe de l'enfant :

Mon frere, j'ai reçu tant de plaisir par ce porteur qui a l'honneur de vous être quelque chose que je ne me puis garder vous prier de vouloir que par lui-même je reçoive l'entière joie de ce qui plaira à Notre Seigneur donner à madame de Savoie, qui me fait vous prier me mander par lui ces bonnes nouvelles (L.C.M., I, 202).

Certains de ces hommes deviennent en quelque sorte des messagers permanents : sur les cinquante et un (et plus) qui sont à la disposition de la reine mère pendant le tour de France du jeune Charles IX, six paraissent affectés plus spécifiquement à la liaison entre elle et Paris⁵¹⁰.

Au contraire, faire appel à un porteur inconnu du destinataire, c'est prendre le risque de le heurter, surtout si on lui confie des informations confidentielles. Les plaintes amères de Marie de Lorraine au duc d'Aumale en témoignent :

Monsieur mon frère, j'ai reçu les longues lettres que vous m'avez écrites par le sieur de Montluc, lequel les savait par cœur, ce que je trouve bien étrange ; car je n'ai jamais fait personne participant de celles que vous m'avez écrit, me semblant n'être nécessaire que telle chose, entre frère et sœur, se communique à personne, et encore à personnes qui me sont inconnues⁵¹¹.

⁵⁰⁹ Ghislaine de Boom, *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530)*, Bruxelles, M. Lamertin, 1935, p. 9-10.

⁵¹⁰ Jean Boutier et al., *Un tour de France royal*, op. cit., p. 230-232.

⁵¹¹ François de Lorraine, *Mémoires-journaux de François de Lorraine, duc de Guise, 1547-1563*, coll. Michaud et Poujoulat, 1^e série, tome VI, Paris, 1839, p. 32 (dorénavant abrégé en M.J.F.L., suivi du numéro de page, dans le corps du texte).

Il arrive toutefois que l'expéditeur n'ait pas auprès de lui ses porteurs de confiance. Henri IV écrit par exemple en 1603 au Landgrave de Hesse : « Je ne vous ay escript depuis mon partement de Nancy, pour ne sçavoir comment vous faire tenir mes lettres, à cause du retour par deça dudict de Bongars » (L.M.H. IV, VI, 88). On choisit parfois de reporter l'envoi d'une lettre qui ne saurait être remise que par un personnage convenable. Ainsi le même Henri IV écrit-il au grand duc de Toscane, oncle de sa femme Marie de Médicis :

Ce ne sera par ceste que je vous escriray le contentement que j'ay de la Royne vostre niepce, et vous remercieray de me l'avoir moyenné si parfaict qu'est celuy que j'en reçois ; car tel office mérite une lettre à part, par personne expresse qui vous represente de vive voix le gré que je vous en sçay. (L.M.H. IV, V, 368).

Parfois aussi, les souverains acceptent de recourir à une personne de passage. Henri II explique ainsi à Antoine de Bourbon, dans une lettre du 2 janvier 1558 : « [...] je n'ay voulu faillir de vous en advertir en toute dilligence, par ce gentilhomme présent porteur qui est à Messire de Burye, qui s'est trouvé icy à propoz à la sollicitation de quelque dépesche⁵¹² ». L'urgence de sa demande (qui vise à calmer les ardeurs belliqueuses du roi de Navarre dans le contexte de la signature de la paix du Cateau-Cambrésis) justifie dans ce cas le recours à un messenger inhabituel.

Si le porteur n'est pas absolument digne de confiance, on prévient son destinataire. Ainsi Louise de Savoie met-elle François I^{er} en garde : « Monseigneur, si vous ne fetes mectre ce porteur au gressellon pour lui fere rendre conte de tout ce qu'il vous porte, j'entends pronte-ment, il le vous fera durer le plus longtemps qu'il pourra, pour faire valoir sa marchandise » (*Captivité*, 331). Anne de Bretagne exprime également ses regrets quand elle ne peut faire appel à la personne la plus compétente ; à défaut, elle écrit : « Monsieur du Bouchage, je vous envoie ce pourteur qui est celluy que j'ay pour ceste heure qui est pour myeulx faire le voyaige ». Elle mentionne qu'un autre homme, envoyé précédemment, n'a pu s'en retourner ; pourtant, c'est à ce dernier qu'allait sa préférence :

Je le renvoiray, car il me semble qu'il seroyt meilleur que nul autre. Dictes au Roy qu'il ne dye rien a ce pourteur, car j'entens qu'il ne saiche riens de ce qu'il pourtera. Envoyez moy par luy bien cloux [clos, cacheté] ce qu'il fault que je depesche, et tout ce qu'il plaira au Roy que je face » (Le Roux de Lincy, n°35).

Ce sont là des signes de méfiance, et dans ce cas, le porteur est cantonné à son rôle le plus élémentaire.

⁵¹² Marquis de Rochambeau, *Galerie des hommes illustres du Vendômois, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Vendôme, Lemerrier, 1879, p. 165.

3) Des difficultés et des dangers

On pourrait croire que les rois et les reines sont toujours suffisamment entourés pour avoir à portée de main un messenger prêt à partir. Ce n'est pas le cas. Lorsqu'ils sont à l'écart de la Cour, ou durant les campagnes militaires, ils peuvent avoir des difficultés à trouver des porteurs, ce qui occasionne des retards. En mai 1573, devant La Rochelle assiégée, Henri III écrit une lettre de recommandation à Charles IX pour un certain Mandronville. Elle doit être acheminée par un homme qui a sa confiance : « Le Guas vous en parlera de ma part plus particulierement » (L.H. III, I, 269, n°793), écrit-il. Or la lettre placée à la suite par l'éditeur montre que ce dernier, blessé, n'avait pu partir immédiatement : « La presante, elle, sera de vyeille escrytture mais son indisposition n'a permis qu'il peust aller plus viste, estant telle qu'yl saura pour ce fayre gueryr car c'est une tres grande blessure aiant l'os rompu » (L.H. III, I, p. 269, n°794). Henri IV est aussi soumis à pareil inconvénient : « comme je pensais vous renvoyer Bidet, j'ai trouvé que Loménie et toutes mes hardes étaient parties, de façon que je n'ai su trouver un morceau de papier », écrit-il à Gabrielle d'Estrées. Le roi n'a même pas pu laisser un laquais à sa maîtresse, car ils étaient tous partis devant avec les chevaux ! (L.M.H. IV, IV, 283). Les retards sont ressentis comme inévitables. Marguerite de Valois s'en désole auprès de Pomponne de Bellièvre dans une lettre de juin 1581 : « je suis infiniment marie que ma despache aie esté tant retardée, pour i estre la deslijanse plus requise. Ce porteur vous en dira locasion, qui est tele que de plus grans que moi lont [*le sort*] quelquefois sanblable » (C.M.V., n°112).

Par ailleurs, il n'est pas toujours simple de convaincre un membre de son entourage d'entreprendre un long voyage. Antoine de Bourbon a recours à la ruse pour persuader un porteur réticent de se rendre auprès de sa femme : « Ma mie, par ceste letre vous n'apprendres grandes nouvelles, fors deulx choses : l'eune que je suis, Dieu merci, en très bonne santé, l'aulture, la tromperie que nous avons fait à mons^r Sterpin pour le faire aller jusques a vous ; car son intention n'estoit de passer oultre ce lieu de Sainte-More » (L.A.B.J.A., 124, n°94). Antoine a fait confectionner un faux paquet dans lequel il a glissé une lettre de Jeanne d'Albret écrite quelques jours auparavant, laquelle annonçait qu'elle se rapprochait de lui. Devant le sieur Sterpin, il s'est fait apporter le paquet, et, faisant semblant de découvrir la lettre de sa femme, il lui a annoncé qu'elle venait à leur rencontre ; à quoi le peu courageux porteur a répondu qu'il était soulagé de ne pas avoir à aller jusqu'à Nérac et a accepté la mission.

Ces difficultés poussent les épistoliers à écrire dès que l'occasion se présente, c'est-à-dire dès que quelqu'un peut se charger pour eux d'une lettre. Eugénie Pascal le remarque particulièrement pour les princesses de son corpus, et en ceci encore, nos souverains ne se distinguent guère. Catherine de Médicis écrit par exemple au duc de Savoie : « Mon fils, s'ann alent le fils d'Albène, présent porteur, pour vous fayre la réverance, je n'é voulu fallyr vous fayre ce mot, pour tousjours vous ramentevoyr l'amytyé que vous ay, depuys qu'êtes nay [*né*], portée » (L.C.M., VIII, 125). Ou bien Antoine de Bourbon au duc d'Aumale : « Mon compaignon, je n'ay voullu tant m'obluyer que de laisser aller ce porteur, dépesché devers vous, sans ce petit mot de lettre pour vous faire entendre de mes bonnes nouvelles » (L.A.B.J.A., 331). Ou encore Marie de Lorraine à la duchesse de Guise sa belle-sœur : « Ma seur, je n'é vouleu [*que*] se porteur set [*soit*] party san vous fere se mot pour vous pryé vous souveny[r] de moy et me me [*sic*] fere souvant part de vos nouvelle » (B.n.F., Ms Fr 3637, fol. 15). Par égard pour son correspondant, on ne laisse pas repartir un envoyé les mains vides, même lorsque l'actualité n'offre pas de nouvelles.

En outre, comme l'écrit Antoine de Bourbon, « lettres se voient *et se perdent*... ». Il arrive tout simplement que l'on ne sache pas où se trouve le destinataire. C'est ce qu'on appelle mettre une lettre « à l'aventure ». Marguerite de Navarre, au cours de son voyage de retour d'Espagne à l'automne 1525, tente de rester en contact avec Montmorency, dont elle ne sait pas s'il est toujours auprès du roi prisonnier : « Mon cousin, pource que je ne sçay si ce porteur vous trouvera encores à Madrit, je vous escrips ceste lettre à l'aventure » (L.M.A., I, 204). De la même manière, Marguerite de Valois écrit en 1579 à Henriette de Clèves : « J'ai depuis quelque tans intermis de vous escrire, aiant su que nesties a Paris, et ne pouvant croire que soies si lontans aux linbes, je mes ceste lestre a lavanture antre les mains de Monsieur de Piebrac » (C.M.V., n°56).

Dans les contextes de guerre civile où chaque camp tente d'espionner son adversaire et de l'empêcher de communiquer, le porteur risque même sa vie. On fait état de plusieurs porteurs pris et pendus au cours des échanges entre le Béarn et Jeanne d'Albret pendant son séjour à la Rochelle en 1568-1569⁵¹³. Catherine de Médicis, au cours de son voyage de Languedoc de 1579, déplore qu'un de ses porteurs ait été arrêté et ne sait si la lettre qu'elle avait expédiée à la maréchale de Damville lui sera parvenue (L.C.M., VI, 292-293). Dans ces circonstances, les scripteurs, qui ont conscience que leur lettre risque d'être interceptée, font parfois un clin d'œil à leurs ennemis. Henri III, en septembre 1575, écrit à ses compagnons au front :

⁵¹³ Victor Dubarat, « Les courriers de Jeanne d'Albret entre le Béarn et La Rochelle, 1568-1569 », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn*, Pau, 1930, 2^e série, t. III, p. 283-296.

« A tous quatre ceste cy servira, s'il leur pleust », c'est-à-dire s'il a plu aux huguenots de la laisser passer (L.H. III, II, p. 263, n°1513). Henri de Navarre s'adressant à sa maîtresse en décembre 1585 (pour se moquer de sa femme) se refuse à offrir à l'espion le régal de trop d'anecdotes plaisantes : « Si je me croyois, toute ceste feuille seroit remplye de bons contes ; mais la crainte que j'ay que ceux de St Sever y participassent me fait finir » (L.M.H. IV, II, 154). La crainte est fondée, comme en témoigne celle du 17 juin 1586, toujours à Corisande : « Il vient d'arriver un de vos laquais qui a esté prisonnier dix jours au Brouage. L'on luy a retenu vostre lettre et de ma sœur. Toutesfois craignant la façon dont S^t Luc s'est assuré que je m'en ressentirois, il me les renvoye par un des siens, qui ne doit arriver que ce soir » (L.M.H. IV, II, 224).

Enfin, même en dehors de tout contexte guerrier, les lettres se perdent. Ainsi Marie de Médicis ne reçoit-elle pas toutes celles de son mari lorsqu'il se trouve à Limoges en octobre 1605, puisqu'il est obligé une première fois de préciser : « je n'ay manqué un seul jour, depuis votre partement, à vous écrire » (L.M.H. IV, VI, 545) et qu'il proteste encore plus explicitement quelques jours plus tard : « je suis le plus estonné du monde de ce que me mandés, qu'il y ayt cinq jours que vous n'ayés receu de mes nouvelles, car je n'ay manqué à vous escrire tous les jours » (L.M.H. IV, VI, 556). Étant données les difficultés de transmission du courrier au niveau national, on peut supposer que les choses étaient encore plus compliquées dès qu'il fallait franchir une frontière. Une série de lettres inédites d'Éléonore d'Autriche nous donne concrètement une idée de la circulation des paquets dans ce cas-là.

4) Un exemple de communication avec l'étranger : les échanges d'Éléonore d'Autriche entre les Pays-Bas et la France.

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale de France Fr 3208 contient douze lettres d'Éléonore d'Autriche à M. d'Humières, gouverneur de Péronne, toutes signées de sa main et contresignées par le secrétaire De Lamonthé. Péronne se trouve près de la frontière avec les Pays-Bas, à mi-chemin entre Cambrai et Amiens. Ces lettres sont datées entre le 12 novembre 1551 et le 21 février de l'année suivante⁵¹⁴, puis des 10 et 14 décembre 1553, ce qui laisse deviner que les échanges se sont prolongés en réalité au moins durant deux ans. À cette période, Éléonore n'est plus reine de France depuis plusieurs années : veuve, elle réside à la Cour de Bruxelles jusqu'en 1556. Ce groupe de lettres présente la particularité d'avoir prati-

⁵¹⁴ Certaines lettres sont datées de janvier et février 1551, mais elles semblent faire suite à celles de décembre 1551 ; elles sont sans doute datées selon l'ancien calendrier qui faisait commencer l'année à Pâques. Selon notre calendrier actuel, il s'agit donc de janvier et février 1552.

quement pour sujet unique l'acheminement des paquets de la reine, activité dans laquelle le sieur d'Humières joue un rôle important.

Il semble en effet que les porteurs de la reine ne franchissent pas la frontière. Ils déposent des lettres entre les mains de M. d'Humières, qui est chargé de les faire suivre en France :

Monsr de Humieres, vous me ferez bien grant plesir de faire tenir incontinent le paquet joint a cestes a Monsr de Saint Jehan mon confesseur qui est allé passer les festes de Noel a son abbaye de Saint Jehan lez Amyens. Je vous prie le luy vouloir envoyer incontinent audit lieu par homme expres avant qu'il se parte de la. (B.n.F. Ms Fr 3208, fol. 97, de Bruges, 25 novembre 1551).

Il assure aussi le retour des réponses vers la reine ainsi que le montre par exemple cette missive datée de Bruxelles, le 14 décembre 1553 : « je suis asseuree, se les vous ont envoyes, vous me les eussiez fait venir seurement comme vous avez tousjours fait toutes aultres choses » (B.n.F. Ms fr 3208, fol. 91). Mais le travail de M. d'Humières ne se limite pas à trouver un « homme expres » apte à accomplir la mission. Il est aussi prié parfois de prendre connaissance des affaires de la reine, comme le montre la lettre suivante :

A Monsr de Humieres gouverneur pour le Roy monsr mon filz [*Henri II*] a Peronne ou a son lieutenant audit Peronne.

Monsr de Humieres, je vous envoie avec cestes un groz paquet de lettres ou il y a ung double de l'evaluation de mes pres [*prêts*] et aultres coppies que j'envoie pour mes affaires a Iheronimo Hongaro, banquier à Paris. Je vous prie luy faire tenir seurement le tout par homme expres que luy depescherez incontinent, et il payera le voyage. Je l'ay fait cacheter de mon cachet affin qu'il ne soit veu d'aultre que de vous, vous priant le recacheter du votre quant l'aurez vu, ad ce qu'il passe plus seurement, et vous me ferez plesir tresagreable. Priant le createur vous avoir en sa sainte garde. De Bruxelles ce dixiesme de decembre 1553.

Leonor

De Lamonthe. (B.n.F. Ms Fr 3208, fol. 89.)

Les deux principaux destinataires de cet échange sont le banquier parisien Hungaro, et son confesseur, M. de Saint-Jean ; ce dernier semble être un personnage relativement important, car c'est lui qu'elle choisit à plusieurs reprises pour rendre visite à Henri II (B.n.F. Ms Fr 3129, fol. 56, B.n.F., Ms Fr 3208, fol. 93). Étant donné le petit nombre de lettres dont nous disposons, nous ne savons pas s'il y avait d'autres correspondants réguliers. Mais M. d'Humières est sollicité également pour des transferts d'autre nature : le roi de France ayant accordé à sa belle-mère « la traicte de certaine quantité de vins de son Royaulme » (B.n.F. Ms Fr 3208, fol. 117), elle prévoit de lui envoyer charriots et chevaux pour les acheminer, et lui demande auparavant ce qu'elle appelle des « lettres d'assurance » qui permettront à son convoi de passer Cambrai en direction de la France et de s'en revenir. Par la même occasion, le roi facilitera le passage de bagages appartenant à ses « filles demoiselles ».

Les lettres d'Éléonore d'Autriche présentent aussi l'intérêt d'évoquer régulièrement la question du paiement du porteur, question rarement abordée chez les autres souverains, puisque, d'après ce qu'on peut supposer, ils se chargent eux-mêmes de cette rémunération et n'ont pas besoin d'en faire part à leurs correspondants. Mais lorsqu'Éléonore prie M. d'Humières de recruter un « homme exprès », elle ne peut lui demander de le payer. C'est en réalité le destinataire (lui-même au service de la reine) qui le dédommagera : « Si le porteur passe à Paris, Iheronimo Hongero, banquier, luy payera son voyage ou bien ledit Sr de saint Jehan y satisfera incontinant » (B.n.F Ms Fr 3208, fol. 87) ; « J'escriptz audit banquier qu'il paye les fraiz que luy manderez pour le port de mesdites lettres et paquetz pour le présent et pour l'advenir aux messagiers que luy enverrez audit effet, en quoy il ne fera faulte » (B.n.F. Ms Fr 3208, fol. 129). Curieusement, pour les paquets à destination de Cambrai, c'est le maître des postes qui a ordre de prendre en charge la dépense : « J'ay commandé que celluy qui a apporté et apportera mes paquetz a cambray soit payé de ses pennes par le mestre des postes dudit lieu » (B.n.F. Ms Fr 3208, fol. 93, de Bruxelles, le 30 novembre 1551).

M. d'Humières, quant à lui, ne semble pas recevoir d'argent pour son rôle de relais, mais la reine lui témoigne son amitié, et lui rend service pour lui manifester sa reconnaissance :

Monsr de Humieres, gouverneur pour le Roy monsr mon filz a Peronne.

Monsr de Humieres, ayant entendu par Dominique Leyton l'ung de mes escuiers d'escuierie que aviez envie de recovrer quelques oiseaulx pour monsr le daulphin [*futur François II*], j'en ay recouvert cinq pieces de la Royne ma dame ma bonne seur [*Marie de Hongrie*] que je vous envoie par ce porteur ; assavoir trois faulcons non encores pretz, et deux laneretz pretz a voler. J'ay aussi sceu que vous trouvez mal de votre personne, dont il me desplaist grandement ; vous me ferez un grant plesir m'en faire entendre le succes lequel je desire estre aussi bon que pour moy mesmes le sauroie souhaiter, comme scait le createur que je prie vous avoir monsr de Humieres en sa sainte garde. De Bruxelles, ce X^e de décembre 1551.

Leonor

De Lamonthe (B.n.F. Ms Fr 3208, fol. 131.)

Malgré la routine mise en place afin d'assurer un acheminement systématique, il se produit aussi des incidents sur ce circuit : Éléonore, ayant su qu'un envoi de son banquier parisien ne lui était pas parvenu, demande à M. d'Humières de mener une enquête pour savoir ce qu'il en est advenu (B.n.F., Ms Fr 3208, fol. 91).

Bien que les souverains et souveraines disposent le plus souvent du réseau des routes postales et d'un personnel suffisant, ils n'ont donc pourtant pas la garantie que la transmission de leurs lettres soit parfaite. En dehors des pertes accidentelles, ils sont l'objet d'un espionnage (qu'ils n'hésitent pas à exercer également de leur côté). Ils sont donc exposés à un

double risque : d'un côté, des renseignements capitaux peuvent être divulgués sans leur consentement et pour leur nuire, de l'autre, si leurs lettres n'arrivent pas à destination, c'est la mauvaise diffusion de l'information qui leur portera préjudice.

C) Diffusion de l'information

D'après les études menées sur la correspondance de Catherine de Médicis pendant le tour de France (1564-1566), la lettre et ses modalités d'expédition révèlent une « économie du pouvoir » qui a deux objectifs : le commandement et le contrôle de l'information. Mais les lettres de commandement sont rares, brèves, et concernent des domaines marginaux par rapport à la grande politique, c'est-à-dire par rapport à la diplomatie et à la lutte des factions pour le pouvoir. Les lettres qui demandent ou fournissent l'information sont les plus nombreuses⁵¹⁵. Nous avons voulu savoir s'il en était de même dans le reste de notre corpus. Au sein de ce dernier, nous avons choisi environ 600 lettres de divers destinataires que nous avons classées selon leur fonction : exprimer un sentiment (amitié, condoléances, reconnaissance, etc...), informer le destinataire, et formuler un ordre ou une requête. Environ un tiers d'entre elles a pour objet principal de donner des nouvelles. Mais dans la réalité, cet apport d'informations est sans doute plus élevé : par exemple, une lettre exprimant l'amitié peut être envoyée par le biais d'un porteur tout à fait au courant de l'actualité. Et bien des lettres qui donnent des ordres demandent en même temps un retour de nouvelles. Selon l'expression des historiens du tour de France de Charles IX, le contrôle de l'information est un des enjeux fondamentaux du « gouvernement épistolaire ». Reste à donner un aperçu des moyens d'exercer ce contrôle.

1) Réitération du message

Par nature, l'écriture épistolaire accorde une place importante à la reprise, car le scripteur doit tantôt faire allusion à des éléments de la lettre reçue pour y répondre, tantôt rappeler le contenu de sa précédente lettre pour assurer la continuité de son propos et rafraîchir la mémoire de son lecteur. Parfois les reprises n'ont pas d'autre fonction que de s'assurer que certains messages ont bien été transmis par les lettres précédentes, et des phrases comme « vous aurez entendu par untel... » sont très courantes. Ces répétitions sont également susceptibles de pallier la perte possible de courriers en redonnant brièvement les renseignements qui y étaient contenus.

⁵¹⁵ Jean Boutier et al., *Un tour de France royal, op. cit.*, p. 233.

Au-delà de cette simple précaution, on s'aperçoit que les princes-ses n'hésitent pas à multiplier leurs courriers en direction de différents destinataires lorsqu'ils tiennent à se montrer convaincants ou lorsqu'ils veulent qu'une information soit massivement diffusée. D'une part, les missives adressées au roi de France par d'autres souverain-e-s sont souvent accompagnées d'une seconde lettre à l'un ou l'une de ses proches. Éléonore d'Autriche, voulant sauver la paix entre l'Empereur Charles-Quint, son frère, et François I^{er} son futur mari, immédiatement après l'arrivée des enfants de ce dernier comme otages en Espagne (1526), écrit trois longues lettres de même teneur à François I^{er}, à Louise de Savoie et à Marguerite d'Angoulême, et signale son geste au Grand Maître Montmorency (*Seizième siècle*, 2008, p. 201-203). Autre exemple, Henri de Navarre, durant ses années passées en Béarn, écrit régulièrement à Henri III en même temps qu'à Catherine de Médicis⁵¹⁶, pour justifier ses actes pendant les guerres, évoquer les négociations de paix, ou pour bien d'autres raisons. Il est possible que les lettres conservées ne rendent pas compte de tous les courriers qui sont redoublés.

D'autre part, les missives qui émanent du pouvoir rayonnent en certaines circonstances vers des destinataires variés. Par exemple, après la tentative d'empoisonnement de son jeune frère François, duc d'Alençon, connue à Paris le 1^{er} janvier 1576⁵¹⁷, Henri III traite de cette affaire dans une demi-douzaine de lettres entre le 5 et le 16 janvier. Il assure à chacun de ses correspondants qu'il n'est pas le commanditaire de cet attentat, contrairement à ce que laisse entendre une rumeur, et qu'il en a été le premier affligé. Il veut persuader de sa bonne foi tant les proches de son frère⁵¹⁸ que la reine d'Angleterre via son ambassadeur le sieur de Mauvissière (L.H. III, II, 341-343, n°1657), le gouverneur de Lyon⁵¹⁹ ou ses propres ministres⁵²⁰. À plusieurs d'entre eux, il demande de répandre autour d'eux la vérité, et de démentir tout autre discours. Quelques temps après, Henri de Navarre s'évade de la Cour. Là encore, le roi prend les devants, mais cette fois-ci avec une plus grande rapidité. Il écrit le même jour, le 5 février 1576, au comte du Lude, à Mandelot, au comte de Charny, aux sieurs de Mauvissière, de Bajamont, de Matignon, du Ferrier, et à Gilles de Noailles, abbé de L'Isle (L.H. III, II, 366-369,

⁵¹⁶ Pour le tome II de L.M.H. IV, on relève les lettres suivantes qui en témoignent : p. 189, p. 241-242-243 (ici une troisième lettre est adressée à François d'Anjou), p. 296-298, p. 403, p. 405-406, p. 412, p. 493-494, p. 499-500, p. 683-684.

⁵¹⁷ Nous nous fions à la note donnée dans L.H. III, II, 343.

⁵¹⁸ Lettre au sieur de La Porte, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Alençon, chargé entre autres des négociations de mariage entre son maître et la reine d'Angleterre, 5 janvier 1576, L.H. III, II, 343, n°1658.

⁵¹⁹ Lettre à M. de Mandelot, 10 janvier 1576, L.H. III, II, 346-347, n°1665.

⁵²⁰ Lettres aux sieurs de Bellière et de Missery (L.H. III, II, 344-345, n°1660), au sieur de Rambouillet (L.H. III, II, 345-346, n°1661), à Gilles de Noailles (L.H. III, II, 351-353, n°1672).

n°1701 à 1708). On voit bien, dans le résumé qui est fait de la lettre à ce dernier, que le but est de faire circuler une version officielle : « il tient à l'informer lui-même de la vérité des faits pour que celle-ci puisse être rétablie par lui au cas où l'on viendrait à la mettre en doute » (L.H. III, II, p. 369, n°1707). Ajoutons qu'il s'agit aussi de demander à tous les gouverneurs de province ou autres autorités locales d'empêcher le passage du roi de Navarre.

Sans doute l'inconvénient de ce mode de diffusion de l'information tient-il à l'énergie et au temps qu'il exige. Il convient bien, comme le montrent les exemples précédents, à la transmission de nouvelles officielles et dans des situations d'urgence. Il existe toutefois un autre procédé, pour ainsi dire plus économique, qui consiste à faire passer entre plusieurs mains une seule et même lettre.

2) Lecture partagée

Tout d'abord, par souci de gagner du temps, il arrive aux scripteurs de demander que leur lettre soit montrée, après lecture, à un second destinataire. Ils peuvent aussi écrire explicitement une lettre pour deux : c'est ce que fait par exemple Henri II à l'automne 1548, lorsque le connétable et le duc d'Aumale reviennent ensemble de Bordeaux : « Sete lestre servyra pour tous deus estans ansanble de sete heur, coume je suys asure que estes » (B.n.F. Ms Fr 3129, fol. 1). Toute une série de lettres de cette période est adressée simultanément aux deux personnages.

Les souverain-e-s n'incitent pas seulement à partager la lecture de leurs propres lettres : ils font suivre aussi celles qu'ils ont reçues. Ainsi, Henri de Navarre fait-il parvenir à Corisande la copie des lettres que la reine d'Angleterre avait adressées à Henri III et à Catherine de Médicis pour critiquer la paix de la Ligue (L.M.H. IV., II, 227, du 25 juin 1586) – ce qui implique qu'Elisabeth lui a fait parvenir la copie des lettres qu'elle a envoyées. Parfois ce partage de l'information peut receler des pièges. Sous prétexte de tenir Henri II au courant de l'avancée des négociations de la paix du Cateau-Cambrésis, à l'automne 1558, le duc de Guise décide de lui montrer une lettre qu'il a reçue de son frère cardinal de Lorraine. Il faut rappeler que le connétable de Montmorency, alors prisonnier de guerre, a été désigné pour être un des représentants du roi de France aux côtés dudit cardinal. Or la lettre en question critique ce choix, en expliquant que son statut de captif met le connétable en position d'infériorité, et sous-entend donc qu'il n'est pas en mesure de se faire entendre valablement dans les débats⁵²¹. Mais le roi ne s'y trompe pas : il soupçonne immédiatement que le procédé

⁵²¹ Chloé Pardanaud, « James mestre n'ema tant servyteur que je vous ayme », *op. cit.*, p. 123-124.

a été calculé – nous reviendrons ci-dessous sur la mise en scène de la réception de la lettre – et il comprend que le but des Guises est de le démoraliser et d’entamer sa confiance en son « compère ». Il est même possible qu’il ait affaire à une lettre factice, faite uniquement dans le but de lui être montrée, et ne faisant pas partie de l’échange épistolaire réel des Lorrains.

Voilà d’ailleurs qui nous met en garde contre une interprétation des lettres au premier degré : il faut garder à l’esprit que certaines sont écrites uniquement pour tromper. Commanditées par leur destinataire apparent, elles joueront leur véritable rôle au moment d’être montrées à un tiers. Jeanne d’Albret en donne un exemple magistral au moment des négociations qui précèdent le mariage de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre. Voici ce qu’elle écrit à ce dernier :

[...] parse que je voy bien que la [Roïne] cuide que tout ce que je lui dis vient de moy et qu’aves quelque opinion a part, comme vous saves que le Roy lui dist, je vous prie quant vous m’escrites, mandes moy que vous me suplies de me souvenir bien de tout ce que m’aves dit, et surtout de scavoir la voullanté de Madame [*MLarguerite de Valois*] sur le faict de la religion et qu’il n’y a que cella qui vous empêche de vous résoudre, afin que lui monstrant cella de vostre main, elle croye mieulx vostre voullonté et cella servira a la bien advenser. (L.A.B.J.A., p. 339-340, n°233, 21 février 1572).

Quinze jours plus tard, la reine de Navarre poursuit l’orchestration de cette correspondance : « Je vous prie, mon fils, me renvoyer ce porteur incontinent, et quand vous m’écrivez me mander que vous n’osez écrire à Madame, de peur de la fâcher, ne sachant comment elle a trouvé bon celle que vous lui avez écrite » (De Blois, le 8 mars 1572, L.M.H. IV, I, 32-34, note). Il est vrai que dans ces derniers exemples, la diffusion de la lettre semble limitée à un nombre restreint de lecteurs. Pourtant, le cercle peut être plus large qu’il n’y paraît, d’une part parce que la lettre peut toujours être montrée à des personnes qu’elle ne mentionne pas, d’autre part, parce qu’elle peut échapper au contrôle de celui qui l’a écrite et être véritablement rendue publique.

3) Publication

La publication des lettres est une véritable arme politique qui met à coup sûr l’adversaire dans l’embarras. Caroline Zum Kolk signale l’utilisation de ce stratagème contre Catherine de Médicis, en 1562 : le prince de Condé dévoile quatre lettres d’elle, qui « contenaient des propositions visant à mettre un terme à la première guerre de religion qui ne correspondaient pas tout à fait à la politique officielle de la Couronne. Leur transmission aux princes de l’Allemagne et à l’empereur mit Catherine dans une position très délicate⁵²² ». Mais on peut aussi prévoir à son avantage l’éventuelle publication de ses propres lettres. Ber-

⁵²² Caroline Zum Kolk, *Catherine de Médicis et sa maison*, op. cit., t. I, p. 184-185.

ger de Xivrey pense qu'Henri de Navarre le fait pour une lettre autographe du 20 avril 1580 adressée à Henri III, dans laquelle il justifie la nouvelle insurrection des huguenots : « Dans l'original, cette lettre, bien qu'entièrement de la main du roi, est exempte de ses fautes d'orthographe habituelles. La publicité dont cette pièce était susceptible a sans doute déterminé le roi à en faire écrire la minute par un secrétaire, pour la transcrire lui-même avec attention⁵²³ ».

Parfois la publication prend une autre ampleur et passe par l'imprimerie. Les souverain-e-s commanditent d'ailleurs l'impression de textes divers, et pas seulement de lettres, ce qui prouve à quel point ils s'efforcent d'influencer l'opinion publique. En 1568, au moment où elle prend les armes à La Rochelle, Jeanne d'Albret fait imprimer ses lettres à Élisabeth d'Angleterre, à la reine Catherine de Médicis, au roi Charles IX et à son frère le futur Henri III. En témoigne aussi cette missive de Henri de Navarre :

Mess^{rs} d'Scorbiac et le Pin, quatre yeulx y voient plus que deux. Je vous envoie un escript fait par un citoyen de Vallence, qui represente au vray les desseins et l'artifice du duc du Mayne. Je vous prie le faire imprimer, après avoir apporté voz advis en quelques fautes, ou mots, que peut estre il fauldra changer ; mais non ceulx qui tesmoignent l'animosité de l'auteur contre nostre party. Il en fauldra faire imprimer mille ou douze cens, afin que cela coure par plusieurs mains. De quoy me reposant sur vous, je prie Dieu vous avoir en sa garde. De Nérac, ce XXIII^e octobre 1581.

Vostre bien bon amy,
Henry.

Les souverain-e-s et les grands du royaume se livrent donc à une véritable guerre de l'information contre leurs adversaires. La correspondance est un outil politique, parfois une arme. Dans ces conditions, la réception d'une lettre n'est pas un événement anodin, et la confidentialité doit être réservée au destinataire avant qu'il décide de la publicité à lui donner. Il nous faut donc également étudier ce qui se passe lors de cette dernière étape.

III) Réceptionner

D'après des éléments donnés par les correspondances elles-mêmes et par l'étude de l'histoire des secrétaires d'État, il semblerait que certain-e-s souverain-e-s se soient efforcé-e-s de définir un protocole pour la réception du courrier – disons au moins du courrier que l'on est tenté de qualifier d' « officiel » ou « administratif », amené à faire des allers-retours entre la chancellerie et eux. Mais, nous le verrons ensuite, d'autres indications contenues dans les lettres montrent que toutes ne sont pas réceptionnées de la même façon.

⁵²³ L.M.H. IV., I, 296.

A) Un protocole pour les dépêches officielles

En réalité, de même que les prérogatives des secrétaires d'État ont souvent outrepassé ce qui était prévu dans les règlements, de même, les procédures qui encadrent la réception du courrier royal semblent avoir échappé partiellement au contrôle des souverains. Elles demeurent difficiles à définir précisément.

Pour les échanges avec l'étranger, les ambassadeurs, naturellement, jouent un rôle d'intermédiaire. Bien des lettres montrent qu'ils sont les premiers à recevoir les paquets de lettres et mémoires qui doivent être transmis aux souverain-e-s ; une dépêche les informe de leur contenu et du discours qu'ils auront à tenir pour en accompagner la remise. En outre, ils doivent eux-mêmes passer par l'intermédiaire des secrétaires d'État, qui reçoivent non seulement les lettres des puissances étrangères relevant de leur département⁵²⁴, mais aussi celles qui ont trait au service du roi.

D'après le témoignage de Catherine de Médicis, Louis XII doit déjà lutter contre l'habitude des secrétaires de prendre connaissance avant lui de certaines lettres :

[Il] avoit fait commandement à ung ou deux des principaux officiers en chaque province, que quelque chose qui vaccast ou advint de confiscations, aubènes, amendes et choses pareilles, que nul ne fust adverty, que premierement ceulx à qui il en avoit donné la charge ne l'en advertissent par lettre expresse, qui ne tombasse ès mains des secrétaires, ny autres que de luy-mesme » (L.C.M., II, 94).

Le roi, en effet, entend rester seul dispensateur des bienfaits et ne veut pas que des indiscretions poussent les courtisans à venir les lui demander. Catherine elle-même, pendant la minorité de Charles IX, tient à contrôler toute la correspondance qui a trait au service du roi ; c'est par le règlement du 23 octobre 1563 qu'elle assure son monopole dans ce domaine. D'après le même règlement, c'est au conseil du matin que doit avoir lieu l'ouverture des paquets, dans la chambre du roi où il s'habille, avant la messe⁵²⁵.

Cette habitude de se faire montrer les lettres avant d'accomplir toute autre tâche avait déjà cours sous François I^{er} : « [...] monsr le Prince présenta vos lettres au Roy en sa garde robe au matin, après qu'il feust prest », précise M. de Ravenel, gouverneur du prince de Talmond à la Cour⁵²⁶. Elle semble cependant s'être assouplie au fil du temps, puisque la reine mère écrit à son fils une longue lettre de conseils pour le redressement de son autorité, parmi

⁵²⁴ Les secrétaires d'État « recevaient les lettres des ambassadeurs du roi et de ceux des puissances étrangères relevant de leur département. Quand un ambassadeur demandait une audience, il s'adressait au secrétaire et précisait l'objet de l'entretien ». (Jean-Claude Devos, « Les secrétaires d'État, leur place dans le gouvernement de 1547 à 1610 », *op. cit.*, p. 339.)

⁵²⁵ Jean-Claude Devos, « Les secrétaires d'État, leur place dans le gouvernement de 1547 à 1610 », *op. cit.*, p. 336.

⁵²⁶ Lettre de Jean de Ravenel à M. de la Tremoille, du 22 avril 1531, citée dans « La Cour des Enfants de France sous François I^{er} », *op. cit.*, p. 325.

lesquels on sent son désir de régler la correspondance royale⁵²⁷. Elle lui conseille notamment de renouer avec le procédé de Louis XII, preuve qu'il avait dû entretemps être abandonné. Elle prescrit également le choix d'une heure convenue pour la réception du courrier : « que doresnavant vous n'obmettiez ung seul jour, prenant l'heure à vostre commodité, que ne voiez toutes les depesches de quelque part qu'elles viennent, et que preniez la peine d'ouïr ceulx qui vous sont envoyez » (L.C.M., II, 93). Faut-il penser que le roi n'en prenait pas connaissance tous les jours ? Il semble en tout cas avoir mis peu de soin à faire faire les réponses : « bien souvent les depesches nécessaires, au lieu d'être bientôt et diligemment respondues, ne l'ont pas esté, mais au contraire ont demouré quelquefois ung mois ou six semaines » (L.C.M., II, 93).

Face à tant de négligence, on comprend plus aisément l'autonomie que les secrétaires d'État ont pu acquérir. Sous le règne de Charles IX et sous la plus grande partie de celui de Henri III, ils ouvrent les dépêches au moment où elles arrivent, affirme Villeroy dans ses Mémoires : il considère d'ailleurs que le roi en est mieux servi et se justifie en disant que ne pas faire ouvrir les lettres à leur arrivée, c'est prendre le risque de répondre trop tard, ce qui peut avoir des conséquences graves⁵²⁸. Catherine conseille pour sa part au roi chaque jour de « commander les depesches et responce, selon [sa] volonté, aux secrétaires ; et le lendemain, avant que rien veoir de nouveau, [se] les faire lire, et commander qu'ilz soient envoiés sans délai » (L.C.M., II, 93).

Henri III décide apparemment d'appliquer les conseils de sa mère, mais nous ignorons combien de temps après, car la lettre de Catherine n'est pas datée. En 1585, il décide que les secrétaires, sauf contrordre, seront présents dans sa chambre tous les matins à six heures, pour lui donner lecture des dépêches venues tant de l'intérieur que de l'extérieur du royaume, et des réponses qu'ils y auront faites selon sa volonté exprimée la veille. « Si le roi va se promener sans [les] avoir lues [...], les secrétaires le suivent pour les lui montrer quand il les appelle⁵²⁹ ». Le règlement de 1588, plus strict, reprend les recommandations de la reine mère⁵³⁰. Voici résumée la teneur de quelques articles : c'est au roi seul que devront désormais être adressées toutes les lettres concernant son service, et requêtes dépendant de sa libéralité ; les réponses seront faites en son nom, et par lui signées, avec défense expresse aux secrétaires

⁵²⁷ L.C.M. II, 90-95. Cette lettre est présentée comme adressée à Charles IX, mais puisque Catherine y évoque « la minorité du Roy vostre frere », il est plus probable qu'elle soit pour Henri III.

⁵²⁸ Cité par Héliou de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France*, op. cit., p. 28.

⁵²⁹ Jean-Claude Devos, « Les secrétaires d'État, leur place dans le gouvernement de 1547 à 1610 », op. cit., p. 337.

⁵³⁰ Héliou de Luçay, *Les Origines du pouvoir ministériel en France*, op. cit., p. 27-28.

d'État d'en écrire aucune de leur chef ou d'en recevoir aucune. Les dépêches seront apportées au roi tous les matins à cinq heures et remises à un valet de chambre chargé de les lui présenter à son entrée dans son cabinet. À la même heure tous les matins, les secrétaires d'État se rendront auprès de sa majesté pour prendre ses ordres. Ils recevront d'elle les dépêches et lui en donneront lecture. Aucune lettre ne pourra être ouverte qu'en présence du roi. La réunion des secrétaires d'État dans la chambre du roi n'est pas un conseil : si le roi ne veut pas que les lettres soient lues tout haut, les autres secrétaires resteront à l'écart. Toutes les dépêches demandées par le roi lui seront relues le lendemain matin, et remises à sa signature. Dans la journée, les secrétaires enverront des clerks prendre des ordres du roi et le tenir au courant.

On constate donc que ces mesures visent à renforcer la confidentialité des lettres, et le contrôle du roi sur la réception de son courrier, en instaurant une certaine rigidité. Mais d'après Héliot de Luçay, ce règlement, mis en place à la toute fin du règne de Henri III, fut peu suivi sous celui de Henri IV. Il faut aussi ajouter que toutes les lettres ne passent pas nécessairement par les circuits de la chancellerie ; les plus familières comme les plus secrètes peuvent parvenir bien plus directement et discrètement à nos souverains et souveraines.

B) Une réception moins formelle

Si les lettres des rois et des reines témoignent qu'ils peuvent en écrire à toute heure du jour et de la nuit, lorsque les circonstances l'exigent, elles montrent aussi qu'ils peuvent en recevoir à tout moment. Marguerite de Navarre, qui reste en contact avec Anne de Montmorency pendant son voyage de retour de Madrid, lui écrit par exemple : « Mon cousin, j'ay à mon lever receu vostre lettre » (L.M.A., I, 195, n°37), ou « depuis ceste lettre, en m'en allant coucher, est arrivé ce porteur, par lequel je vous ranvoie le paquet que j'avois baillé à l'aultre » (L.M.A., I, 199, n°39). Des nouvelles parviennent ainsi parfois pendant que l'on écrit.

On peut au contraire être obligé de différer la réception d'une lettre. Souvent, c'est la maladie qui empêche de prendre connaissance des messages : « Mon cousin, écrit toujours Marguerite de Navarre à Montmorency, pourceque depuis le partement d'Esgvilly Madame [Louise de Savoie] a esté si tourmentée de sa goutte que jamais ne luy ay veue pareille de longueur et de peu de repos, elle n'a peu veoir vostre lettre » (L.M.A., I, 162, n°15). Mais il est aussi des lettres que l'on ne peut prendre devant témoin, et que l'on réserve pour les heures obscures. « J'é veu anuyt [*cette nuit*] une letre que monsieur de Vodemont escript a monsieur de Guyse » (B.n.F. Ms Fr 3132, fol. 5), affirme Henri II : mieux vaut en effet que personne ne sache que le roi intercepte les missives de ses grands serviteurs, même si cet espion-

nage est sans doute monnaie courante. Henri IV demande par exemple à la marquise de Verneuil : « Atrapès des lettres de m^r de Guyse, sy vous pouver » (L.M.H. IV, VIII, 753).

Mais il n'est pas toujours aisé de faire parvenir une lettre discrètement : la jeune Marguerite de Valois, par exemple, est si étroitement surveillée avant son mariage, que Jeanne d'Albret peine à trouver une occasion de lui donner une lettre de Henri de Navarre : « Quant à Madame, je ne la vis que chez la Royne, lieu mal propre, d'où elle ne bouge ; et ne va en sa chambre que aux heures qui me sont malaisées à parler ; aussi que madame de Curton ne s'en recule point ; de sorte que je ne puis parler qu'elle ne l'oye. Je ne luy ay point encore montré vostre lettre, mais je la luy monstrey » (L.M.H. IV, I, 32, note). De plus, il peut être compromettant pour une femme de recevoir des lettres d'homme en public. Marguerite de Valois est mécontente de la façon dont les lettres du baron de Fourquevaux lui ont été présentées :

Jai du plaisir de resevoir de vos lestres. Ce laquais i poura libremant venir. Mes, parce que ma condision, qui na james esté exsante de la persecution de lanvie, est encore acompagnée de personnes qui an sont ramplies, et dextreme curiosité (et que le malheur de la maladie de votre niepse et de la miene a porté quele m'anvoia par une autre [dame] vos lestres, qui me dit davant [*devant*] toutes que cetoit de vous !), il sera bon que commandies fort a votre laquais de baller lui mesme vos letres a votre niepse, et que la conjuries de me les baller elle mesme, et que ce laques et elle dise[n]t que cest de votre fame. (C.M.V., n°319).

La reine de Navarre n'est pas la seule à donner des instructions sur la remise de son courrier. Marguerite d'Autriche, faisant parvenir à son père un document (sur lequel elle donne le moins de précisions possible), lui recommande de « prandre la paine de le lire ou fère lire an votre présance par Marnix et non à autre, et après, Monseigneur, l'avoir veu, vous plese le rendre⁵³¹ ». Anne de Bretagne indique elle aussi la marche à suivre avec un certain porteur, consacrant une lettre entière à ces modalités de réception :

À Monsieur du Bouchaige.

Monsieur du Bouchaige, je vous adresse ce porteur par lequel j'escriz au Roy ; presentez-le luy et luy dictes que son plaisir soit l'oyr seul et a part ; et que nul ne le oye et qu'il n'en die riens a personne, ne ambaxadeurs ne autre quelconque ; car s'il a pacience il saura beaucoup de choses. J'ay donné charge audict porteur que après qu'il aura parlé au Roy qu'il vous dye sa charge, laquelle vous pourrez dire à Monsieur le Chancelier et non à autre quelconque se soit. Et vous prie de ainsi le faire et que tout soit tenu le plus secret que faire se pourra. Et à Dieu. Escript de Blois, ce dixieme de septembre.

Anne

Ch. C. Normant.

Devant un ordre des échanges si rigoureusement défini, on pourrait être tenté de parler de mise en scène si le tout n'était pas destiné, bien sûr, à être joué sans témoin. Mais est-ce si sûr ? Le but de la reine n'est-il pas également que d'autres personnes s'aperçoivent de l'existence de ce secret ? Comme l'écrit Xavier Le Person, « souvent présenté à la Renais-

⁵³¹ *Correspondance de Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche de 1507 à 1519*, Éd. André Le Glay, Paris, Renouart, 1839, t. I, p. 386.

sance comme une nécessité pour le gouvernement du Prince, le secret n'est pas seulement quelque chose que l'on cache à autrui, mais un artifice, un instrument visible du pouvoir sur lequel le roi et son entourage s'appuient pour provoquer le doute, pour faire réagir le parti adverse⁵³² ». La lettre, au même titre que les attitudes du corps, les expressions du visage, ou les entretiens privés, peut devenir l'instrument de cette mise en scène du secret. Henri II nous en donne un exemple avec celle, citée plus haut, dans laquelle les Guises tentent de discréditer le connétable de Montmorency au cours des négociations qu'il mène pour la paix du Cateau-Cambrésis. Voici comment elle lui a été remise :

Mon conpere, arsoyr [*hier au soir*] estant a mes afayres, monsieur de Guyse me dyst qu'yl avoyt resu des lestres de monsieur le cardynal de Lorene, et ancores que ledyst cardynal luy pryat ne me les monterer poynt, sy ese [*si est-ce*] qu'y me dyst qu'y ne me vouloyt ryens seler, et qu'y me pryot les lyre, et qu'y me suplyet naparler [*n'en parler*] a persoune. Je fus fort esbay de sete grande fyanse qu'y monteroyt [*montrait*] avoyr an moy, car i n'a pas acoutumé me monterer toutes les lestres qu'y s'ecryvet l'un a l'autre ; et je soupesouné incontinant que sesy estoyt une chose fayte a poste [*exprès*]⁵³³.

Faire croire à quelqu'un que l'on partage avec lui un secret, c'est en effet gagner sa confiance... à peu de frais si le secret est inventé pour l'occasion, ou pire, pour le manipuler. Mais un roi rompu aux pratiques de la Cour ne se laisse pas prendre si facilement au piège !

Ainsi, de la même façon qu'il y a une mise en scène du moment de l'écriture, il y en a parfois une pour la réception de la lettre, qu'il s'agisse d'un protocole imposant d'apporter le courrier cacheté à cinq heures du matin dans le cabinet du roi, ou d'une entrevue secrète, savamment orchestrée. Dans ces conditions, l'objet-lettre reste-t-il un objet neutre, simple support transitoire d'un message qui seul compte ? Qu'advient-il de lui une fois qu'il a rempli sa fonction ?

C) La conservation des lettres

On sait peu de choses sur la façon dont les lettres sont conservées. Sans doute les secrétaires assurent-ils un archivage de celles qu'ils reçoivent et ils sont supposés garder trace de toutes celles qu'ils envoient⁵³⁴. Toutefois les manques qui existent dans nos correspondances montrent bien que cette conservation demeure aléatoire. Les particuliers, quant à eux, conservent les lettres de nos souverain-e-s en souvenir de l'honneur qui leur a été fait à travers elles.

⁵³² Xavier Le Person, « Les “pratiques” du secret au temps de Henri III », *Rives Nord-méditerranéennes*, n°17, 2004, p. 12.

⁵³³ Chloé Pardanaud, « James mestre n'ema tant servyteur que je vous ayme », *op. cit.*, p. 123-124.

⁵³⁴ Villeroy indique dans ses *Mémoires d'État*, collection Petitot, 1^{re} série, t. XLIV, p.99 : « il faut qu'ils [les secrétaires] écrivent et fassent toutes les dépêches que les autres proposent et ordonnent, et qu'ils tiennent registres et mémoires des précédentes pour en servir le roi et ceux qui l'assistent aux occasions qui se présentent », cité par Héliou de Luçay, *op. cit.*, p. 23.

Bien que la lettre soit la marque de la présence royale, elle est aussi souvent, nous l'avons vu, un objet compromettant : il est dans ce cas plus prudent de la détruire. L'ordre de la brûler figure parfois en post-scriptum – si nous pouvons le lire, c'est qu'il n'est pas toujours respecté ! Pour parer la négligence du destinataire, on peut demander à ce que l'écrit compromettant soit joint avec la réponse⁵³⁵.

Nous avons trouvé quelques commentaires de la part des épistoliers sur les lettres qu'ils gardent, ou sur leurs raisons de le faire. Marguerite de Navarre, qui se dit guérie des maux de la grossesse grâce à des lettres de son frère, promet de les porter toujours sur elle en souvenir de leur effet bénéfique : « je ne les abandonneray point, et si vous asseure que je les baisera pour le moins une fois le jour d'aussy bon cueur que je feis jamais baiser, et les porteray comme relicques » (L.M.A., I, 377). Dans un autre registre, Henri III nous fournit l'exemple d'une lettre qu'il désire conserver parce qu'elle l'a beaucoup amusé : « Villeroy, J'ay veu la folle letre de Desouches ; il devient fou, mais pourveu qu'il me ramene se que je lui ai commandé de chiens, qui le soyct apres tant qu'il voudra ». Après d'autres propos il ajoute en post-scriptum : « Guardes-la moy, la letre, apré que la Reyne ma mere l'aura veue car elle vaust que l'on la garde » (L.H. III, V, 310, n°4579). Cela veut bien dire aussi qu'à ses yeux la plupart des lettres ne le méritent pas.

Or, si les souverain-e-s parlent exceptionnellement de la conservation des lettres, ils mentionnent un peu davantage les émotions ressenties à la lecture, émotions qui s'opposent certainement à la destruction. Le contexte amoureux s'y prête évidemment. En 1542, les deux fils de François I^{er} sont placés à la tête de deux armées, le dauphin conduisant l'attaque de Roussillon et le siège de Perpignan. Catherine de Médicis, inquiète pour son jeune époux, évoque dans une épître adressée à Marguerite de Navarre, la nervosité ressentie à l'arrivée des paquets puis peu à peu dissipée par leur ouverture :

Tandis par fois deuers nous se transporte
Hoste ou lacquestz qui nouuelles apporte
Mais [*mes*] lectres prens avec estreme joye
Mais tout a coupt jai cy grant peur que joye
En les lissant quelque mal advenu
Quentre aise et poyne mon cueur est destenu
Quant jay tout leu et que rien je ny treuve
De mal venu advis mest que jespreuve
Laize de ceulx qui ont fait leur voyage
Dessus la mer sans avoir eu orage⁵³⁶.

⁵³⁵ Anne de Bretagne, exhortant secrètement son chancelier à se « faire tomber entre les mains » la charge d'un légat malade et peut-être mourant, conclut ainsi : « Entandes bien sete letre et la me renvoies aveques la reponse d'iscelle bien tost ». (Le Roux de Lincy, p. 58-59, n°30).

⁵³⁶ François Louis Frédéric Chavannes, *Poésies inédites, Notice sur un manuscrit du XVI^e siècle*, Lausanne, 1844, p. 13.

Henri IV amoureux se laisse aller au fétichisme qui consiste à lire tous les jours ou embrasser une lettre : « Vostre derniere depesche me rapporta la diligence d'escrire que j'avois perdue. Je lis tous les soirs vostre lettre. Si je l'aime, que dois-je faire celle d'où elle vient ? », écrit-il à Corisande (L.M.H. IV, II, 395-396). Et à Mlle d'Entragues : « J'ay baisé mille fois vostre lettre, puisque ce ne pouvoit estre vous » (L.M.H. IV, V, 322).

Mais l'amour familial et l'amitié font également de la lecture un moment très émouvant. Louise de Savoie accorde beaucoup d'importance à l'aspect de l'écriture de son fils, qui témoigne de sa santé, et partage avec sa fille la joie de relire ses lettres : « la bonne lettre que vous avez escrite à voste seur luy a tant conforté le cueur et fortyffyé l'esperit, qu'il me semble qu'elle a pryns double force, et m'a esté quicte de lyre vostre lectre par plusieurs foys avecques la larme à l'œil » (P.F.C., 211, n°38). Marguerite de Valois, écrivant à la duchesse d'Uzès, commente l'attendrissement produit par le style de sa correspondante : « Vous dites que ne voules euser de restorique. Toutefois vos regres mont fait venir la larme a lœil » (C.M.V., 83, n°27).

L'étude des conditions concrètes de rédaction, de transport et de réception des lettres fait ressortir essentiellement deux aspects différents de la correspondance royale. D'une part, les souverain-e-s se distinguent des autres membres de la noblesse par la puissance de la « machine épistolaire », de mieux en mieux réglée, qui est à leur service. Ils délèguent une part importante de leur correspondance à leurs secrétaires, et se contentent de relire et de signer les dépêches qu'ils leur ont confiées ; ils disposent d'une poste de plus en plus efficace et d'un personnel très compétent pour porter les courriers les plus importants et assurer le rôle de messenger ou de négociateur qui va souvent de pair. Ils réglementent la réception de leur courrier, afin d'être les premiers à en avoir connaissance, et de gérer au mieux le temps de réponse ; cette réception est également codifiée jusqu'à devenir une véritable cérémonie. Dans le théâtre de la Cour, ils veulent rester maîtres du secret des lettres, voire le mettre en scène. Mais d'autre part, pour l'essentiel de leur correspondance personnelle, ils partagent les mêmes conditions que les autres nobles : ils rédigent dans l'inconfort, sont parfois dans l'impossibilité d'écrire ou de faire acheminer leurs lettres, et doivent ruser pour en recevoir certaines avec la plus grande discrétion. Les problèmes matériels, les guerres et l'espionnage font que la correspondance royale partage avec toute celle de son époque une allure incertaine et chaotique. Elle reste avant tout un instrument de travail politique. C'est seulement lorsqu'elle exprime des sentiments d'amour (relevant de ce que nous appellerions aujourd'hui la

sphère privée) que la lettre, par l'émotion qu'elle cause, cesse d'être un substitut imparfait de la parole pour mériter d'être conservée. On peut sentir à travers cette conservation l'ouverture à une dimension littéraire qui lui fait dépasser le but pragmatique assigné à un morceau de papier.

Conclusion

Toutes les formes d'écriture épistolaire au XVI^e siècle apparaissent reliées d'une manière ou d'une autre à la Cour : les premiers manuels, rigides et codifiés, ressortissent avant tout de l'univers de la chancellerie. L'art épistolaire humaniste évolue ensuite vers un naturel et une spontanéité qui doivent beaucoup à la recherche d'un type de relations sociales calquées sur le modèle de la Cour. Écrire des lettres, c'est montrer son savoir-vivre, et la Cour en est le modèle incontesté. Même la production purement littéraire se trouve sous son influence. Le souverain et la souveraine se situent donc, pour ainsi dire, au cœur du laboratoire de l'art épistolaire.

Ils bénéficient de plus d'une formation hors du commun dans toutes les disciplines, formation qui a pour but premier de leur apprendre à « dire ce qu'ils veulent », c'est-à-dire à posséder une maîtrise très précise de l'expression, orale aussi bien qu'écrite. C'est que se fait jour à la Renaissance l'idée d'une éloquence proprement royale, qui, d'une part, assure l'autorité du souverain et de la souveraine en lui permettant de maîtriser les passions, et d'autre part, constitue une « illustration » de la langue française en répondant à un certain idéal de raffinement et de simplicité.

En outre, la lettre, en tant que moyen d'information et de lutte politique, apparaît comme un outil central de l'exercice du pouvoir. Elle occupe à la cour une place prépondérante, par le nombre et la qualité des serviteurs qu'elle mobilise pour son élaboration, par la puissance grandissante des moyens de transmission et par la mise en scène qui se met peu à peu en place autour de sa réception. Elle reste dans le même temps un moyen d'expression personnelle (au sens où, dans nombre de cas, les souverain-e-s n'en délèguent pas la rédaction à un secrétaire).

Il nous reste maintenant à voir comment rois et reines mettent en pratique la formation qu'ils ont reçue, essayer de percevoir ce qui caractérise leur éloquence, et tenter de savoir si l'on retrouve effectivement dans leurs lettres, au long du siècle, l'évolution vers plus de simplicité et de naturel qui a été repérée dans l'ensemble des écrits épistolaires. Or, la rhétorique

à l'œuvre dans les lettres prend nécessairement des formes différentes en fonction des différents types de situations d'énonciation, et, pour dégager une évolution, il faut être attentif à ne comparer que ce qui est comparable. C'est pourquoi nous nous attacherons dans un premier temps aux lettres ayant pour enjeu des relations publiques, avant d'envisager, dans une quatrième partie, celles qui se rattachent à ce que nous appellerions la sphère privée.

***Troisième partie : L'art épistolaire royal dans les relations
publiques***

Chapitre I : Écrire aux souverains, aux souveraines

Les rois et reines étranger-e-s sont des destinataires incontournables : les personnages de notre corpus leur écrivent pour leur présenter des requêtes personnelles et politiques, les informer des événements les plus importants, et tenter de s'assurer leur appui et leur alliance. Ils le font avant de monter sur le trône et ils le feront, par la suite, toute leur vie. Bien qu'une grande partie des échanges diplomatiques ait lieu par l'intermédiaire des ambassadeurs, ils ont aussi une relation épistolaire directe avec leurs homologues. D'ailleurs, le jeu des mariages princiers facilite souvent ces rapports : on s'écrit d'autant plus facilement d'un royaume à l'autre que l'on est frère et sœur, mère et fille... Nous avons toutefois décidé de réserver à la quatrième partie les échanges entre ascendants et descendants directs, car ils nous semblent relever de la sphère intime de par les postures qu'ils mettent en scène. C'est pourquoi nous ne parlerons pas ici des lettres échangées par Marguerite de Navarre avec sa mère et son frère, de la correspondance entre Elisabeth de Valois et sa famille proche, ni des lettres de Marguerite de Valois à Catherine de Médicis et à Henri III. Nous laissons en outre de côté les situations où les rois de France s'adressent aux rois de Navarre Antoine de Bourbon et Henri de Bourbon en tant que gouverneurs de Guyenne, car leurs lettres dans ces cas-là ne sont pas adressées à un souverain de rang égal, mais à un serviteur : elles sont d'ailleurs rarement de leur main et obéissent à un protocole plus distant, contenant notamment la formule « priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde », qui est la plus impersonnelle.

En s'adressant à d'autres souverain-e-s, nos scripteurs et scriptrices cherchent apparemment à se positionner par rapport aux instances supérieures, qui peuvent être le roi, la famille, ou l'ensemble de la société : ils adoptent alors la posture du bon serviteur, celle du bon parent, ou celle du bon souverain. Certaines situations semblent l'exiger (par exemple, les souverain-e-s de Navarre se disent sujet du roi de France et adoptent l'attitude du « bon serviteur »), mais un scripteur peut combiner plusieurs postures dans un même courrier, ou signer « votre bon frère » sans mettre forcément l'accent sur l'*ethos* du bon parent dans le corps de sa lettre. Il ne faut donc pas lire la distinction faite ci-après comme une grille dont les cases seraient hermétiques.

I) La posture du bon serviteur

Le protocole permet de distinguer, comme un ensemble à part, les lettres adressées au roi de France ou à la reine mère par les membres des grandes familles françaises (Orléans, Albret, Bourbon, Guise, Valois). Ils adoptent en effet tous la posture du bon serviteur. Nous considérerons ici les lettres de Louis d'Orléans, futur Louis XII, à Charles VIII, mais aussi à Pierre de Beaujeu et Anne de France (qui exercent le pouvoir pendant la minorité et la campagne italienne de Charles VIII en 1494-1495). De même, nous avons deux lettres que Henri d'Albret offre à François I^{er}, l'une au moment de la défaite de Pavie et l'autre pour jurer sa fidélité au roi de France face à l'Empereur. Concernant son épouse Marguerite de Navarre, nous prenons ici en compte ses deux lettres à Henri II qui font suite à l'avènement de ce dernier. D'Antoine de Bourbon, nous avons sélectionné une dizaine de lettres à Henri II et autant à Catherine de Médicis ; de Jeanne d'Albret, nous prenons en compte toutes les lettres à la reine-mère et à Charles IX que nous livre l'édition Rochambeau. Outre-Manche, nous avons pour point de comparaison une lettre de Marie de Lorraine à François I^{er} et celles de Marie Stuart à Élisabeth I^{re}. Enfin, nous incluons ici des lettres de Henri de Navarre à Henri III, Catherine de Médicis, et à la reine d'Angleterre.

A) *Mise en valeur de la posture de serviteur par le protocole*

Toutes ces missives commencent par la suscription « Monseigneur » ou « Madame », qui est suffisante pour marquer la reconnaissance de l'autorité émanant du destinataire. Nous avons repéré un seul cas, celui des lettres écrites par Louis d'Orléans à Charles VIII, qui utilise une véritable formule de salutation : « Mon très redouté et souverain seigneur je me recommande a votre bonne grace tant et si humblement que fere puis » (B.n.F, N.A.F. 6006)¹. Ce type de formulation est régulièrement employé par Marguerite d'Autriche pour s'adresser à son père : il se pourrait bien que ce soit simplement un usage ancien, tombé en désuétude au début du XVI^e siècle. À l'autre extrémité de la période, pour s'adresser à Henri III, Henri de Navarre remplace parfois « Monseigneur » par « Mon maître » (L.M.H. IV, I, 264, 283) qui dénote une plus grande proximité, installe les correspondants dans un rapport maître-serviteur plus personnel que le rapport souverain-sujet. Dans le contexte tendu du début de l'année

¹ Nous en avons un second exemple cité dans *L'Histoire de Charles VIII* : « Mon tres-redouté et souverain seigneur, a vostre bonne grace me recommande tant et si tres-humblement que faire le puis » (Guillaume de Jaligny, Théodore Godefroy, André de La Vigne, *Histoire de Charles VIII, roi de France, et des choses mémorables advenues de son règne depuis l'an 1483 jusques à 1498*, Paris, Pacard, 1617, p. 613, dorénavant abrégé en Godefroy dans le corps du texte, suivi du numéro de page).

1580, alors qu'il s'apprête à entrer dans un nouveau conflit, le Béarnais s'efforce de persuader le roi du contraire, et cherche à donner une preuve supplémentaire de sa sincérité en utilisant cette très légère familiarité ; il ne peut toutefois la maintenir longtemps dans les lettres, tant elle est en discordance avec les faits.

Les formules de clôture supportent plus de variations. Les vœux de « bonne et longue vie » sont les plus répandus. Antoine de Bourbon les présente aux rois et reines de France, Jeanne d'Albret les adresse régulièrement à Catherine de Médicis. Marie de Lorraine clôt sa lettre à François I^{er} par ces mots : « Me recomandant treshumblement a vre bonne grace, seuplie le createur vous donner tres bonne et longue vie » (B.n.F., Ms Fr 3086, fol. 17). Le souhait de rester dans les bonnes grâces du destinataire est très fréquent. En voici un autre exemple emprunté à Marguerite de Navarre s'adressant à Henri II (Génin, I, n°157, p. 390) :

Et en attendant que moy mesmes vous en fasse la tres humble priere, je vous supplie, Monseigneur, avoir, avecques le mary et la fille, pour tres humblement recommandée en vostre bonne grace
Vostre tres humble et tres obeissante subjecte et tante,
Marguerite.

Les protestations de dévouement viennent parfois gonfler démesurément la phrase de conclusion, comme dans cette lettre de Henri d'Albret à François I^{er} (B.n.F., Ms Fr 3005, fol. 19) :

Voilla monseigneur la depesche que j'ay faicte, vous suppliant pencer que l'esperance que j'ay en vous est plus grande qu'[aucun?] royaulme et le désir que j'ay de vous faire service plus que les biens et la vye de celluy quy ne les désire que pour les employer pour votre service / Affin que myeux par effect se monstre l'amour, obéissance et affection que a enver vous
(autographe) votre trèshumble et trèsobéissant subject et frere,
Henry.

Henri de Navarre, dans toutes ses lettres de 1581 à Henri III, conclut sur de longues promesses de fidélité, d'obéissance, et sur le souhait d'être maintenu dans les bonnes grâces de son cousin. Dans les lettres usant de cette salutation très complète, la liaison syntaxique entre la dernière phrase et la souscription apparaît comme une obligation attestant la déférence du scripteur ou de la scriptrice.

Le terme de « sujet » se trouve quasi systématiquement dans la souscription, précédé des adjectifs « humble » et « obéissant ». On le voit dans les exemples ci-dessus, il est aussi associé à la mention d'un lien familial. Ainsi, quand Antoine de Bourbon écrit à Henri II, puis à François II, il signe « Votre très humble et très obéissant frère et sujet » puis « oncle et sujet ». Jeanne d'Albret se dit la « très humble et très obéissante tante et sujette » de Charles IX. Il y a cependant quelques personnages qui, tout en se plaçant en position d'infériorité à travers les adjectifs « humble et obéissant », s'en tiennent à la mention de leurs liens de parenté : ainsi Marie de Lorraine signe pour François I^{er} « votre treshumble et tresobbeysante seur »

(B.n.F., Ms Fr 3086, fol. 17), et Marie Stuart « votre très humble et très obéissante fille » (Lab., II, p. 65) pour Catherine de Médicis.

Au-delà des marques très claires fournies par le protocole, la posture du serviteur et/ou sujet se traduit également dans le corps de la lettre, par un ensemble de lieux communs éthiques et pathétiques.

B) Fidélité, obéissance, souci du service

Les lieux communs les plus visibles sont les protestations de fidélité, de dévouement et d'obéissance. « Je vous confesse, Monseigneur, que je suis la plus obligée servante que vous ayez à vous aimer, honorer et obéir », écrit Marguerite de Navarre à Henri II (Génin, I, 389). Louise de Lorraine en donne un bel exemple dans une lettre à Henri IV, montrant au passage que les femmes comme les hommes peuvent proposer jusqu'au sacrifice de leur vie : « m'y resautant telemant obligé que je vouderois au peril de mon propre sanc estre cy heureuse que de vous y pouvoir servir » (L.L.V., n°32). Ces protestations n'apparaissent pas comme gratuites : Marguerite de Navarre écrit la lettre ci-dessus pour remercier le roi de lui avoir confirmé sa pension de princesse du sang. Quant à Louise de Lorraine, elle réclame justice pour le meurtre de son mari, et cette phrase semble faire partie de la longue *captatio benevolentiae* qui ouvre la lettre. Ces reines, tout en adoptant une posture soumise, ne pratiquent pas l'abaissement de soi de manière systématique : elles le réservent à des circonstances dans lesquelles il leur faut particulièrement honorer leur destinataire. Jeanne d'Albret d'ailleurs n'hésite pas à rappeler sa propre grandeur, même si c'est pour la mettre aux pieds de Catherine de Médicis : « notre grandeur dépend de vos majestés et le très humble service qui nous oblige et appelle à vos pieds, pour y employer vie et biens » (Petersbourg, p. 30-31).

Les nobles, cependant, comme le remarque Kristen Neuschel, aiment exprimer leur positionnement par des actions. Ainsi, pour se réconcilier avec Catherine de Médicis, Antoine de Bourbon commence par affirmer qu'il est monté à cheval sitôt sa lettre reçue² ; le geste est plus parlant que l'explication qui suit : « en obéissant à ce que vous me mandez le plus diligemment possible » (L.A.B.J.A., p. 220, n° 154). On trouve le terme d'« effets » sous la plume de Jeanne d'Albret : « Je loue Dieu que vos Majestez cognoistront par les effectz l'obéissance que je porte au service de vos dites Majestez [...]. Je desirerois que le Roy fust aussy bien obey en son edict de pacification partout son royaume, comme il est icy et aux lieux où j'auray moyen de ce faire » (Petersbourg, p. 36-37, 3 octobre 1568). Or cette lettre est

² L'image du souverain qui monte à cheval sans prendre le temps d'écrire ou qui écrit le pied à l'étrier est pratiquement un *topos* : il est très facilement repérable chez Henri IV.

écrite une semaine à peine après son arrivée à La Rochelle, où elle s'est rendue pour défendre par les armes la cause protestante : pense-t-elle réellement produire les effets de son obéissance ?

C'est tout le paradoxe des protestations de fidélité des souverains de Navarre. Il semble sous leur plume que le service du roi soit un argument imparable, propre à justifier même les actions contraires à sa volonté. Jeanne d'Albret, exhortée par Catherine de Médicis d'empêcher son mari et son beau-frère le prince de Condé de prendre les armes en 1562, lui rétorque : « j'ay eu response qui me semble que tout ce qu'ils désirent est de vous servir et obéir » (L.A.B.J.A., n°172, p. 252). Cette ambiguïté est très nette dans la lettre suivante, adressée par Antoine de Bourbon à Henri II le 13 février 1559 :

Monseigneur, ung des serviteurs de ma femme, nommé Bonissant, est venu en ce pays, ayant une lectre de Mons^r le connestable, pour aller vers l'infante gouvernante d'Espagne, lequel je ne voudrois point empescher d'aller faire ce qu'il a en charge, estimant que c'est selon vostre intention. Toutesfoys, je vous supplie très humblement ne trouver mauvais si, devant que le laisser passer je vous ay escipt ceste lectre, pour vous dire qu'il me semble, sous vostre meilleur adviz, que son voyage n'est pas fort nécessaire pour vostre service. (L.A.B.J.A., n°128, p. 172-173).

Antoine de Bourbon oppose donc frontalement l'« intention » du roi et ce qui est « nécessaire pour [son] service », comme s'il pouvait en être meilleur juge que lui. On pourrait avoir l'impression que c'est de l'hypocrisie pure et simple³. Mais il semblerait plutôt qu'il s'agisse pour ces souverain-e-s rebelles de prouver leur bonne foi en cas de condamnation de leurs actes, et de ne pas renoncer à tous les avantages que la posture du « bon serviteur » leur donne et sur lesquels nous allons revenir. Toutefois, cette dichotomie entre la volonté du roi et ce que le serviteur juge nécessaire peut aussi provenir, nous semble-t-il, de la conviction qu'il y a, dans l'absolu, des dispositions à prendre pour le « service du roi » et que lui-même n'a pas su prendre. C'est le cas, lorsque Henri de Navarre décide d'intervenir dans l'exécution de l'édit de pacification de 1581 alors que Henri III ne lui avait conféré aucune autorité pour cela. Il contrarie certes la volonté apparente du roi de France mais c'est pour mieux lui rendre Périgueux et ce, malgré l'hostilité de ses propres députés. Tout en forçant la main à son cou-

³ Remarquons au passage comment Antoine de Bourbon utilise l'échange épistolaire comme moyen de résistance. Il profite du fait que la lettre portée par Bonissant n'est pas du roi lui-même mais du connétable pour en contester l'autorité et gagner du temps (le temps de l'aller-retour d'un courrier entre le Béarn et Paris) en demandant au roi de confirmer sa volonté d'envoyer son serviteur en Espagne. Le 2 janvier 1559, Henri II avait écrit à son cousin d'abandonner toute entreprise militaire en direction de l'Espagne à partir du 12, pour ne pas perturber les négociations de paix du Cateau-Cambrésis (Marquis de Rochambeau, *Galerie des hommes illustres du Vendômois, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, 1879, p.165) : pourtant, c'est seulement le 26 qu'Antoine lui fait adresser un mémoire justifiant l'arrêt de sa campagne, et le 28 qu'il lui écrit, en référence à sa lettre : « j'estimerois ma vye pleine d'infélicités, si j'avois faict ny pensé de faire chose qui peult troubler ny empescher le moindre point qui en l'assemblée des personnages depputés à la négociation de la paix, se pourroit traicter pour vostre grandeur et repos » (L.A.B.J.A., n°125, p. 169). Une lettre d'Antoine du 3 janvier avait croisé celle du 2... Il est difficile de faire la part des choses entre les aléas réels de la transmission du courrier et la façon dont le roi de Navarre pouvait en jouer.

sin, il lui écrit : « pour ne rien retarder, mais au contraire avancer et faciliter ladicte execution, je suis entré en traicté avec luy [*le duc d'Alençon*] et le s^r de Bellièvre [...] de manière que, pour vous faire voir combien je désire de vous complaire et obéir en toutes choses, j'ay [...] entendu à l'eschange qu'ilz m'ont proposé de ladicte ville à une autre » (L.M.H. IV, I, 412).

Les lieux pathétiques ne sont guère sollicités, nous semble-t-il, dans la construction de la posture du « bon serviteur ». Ils se présentent toutefois dans les occasions les plus critiques, quand il devient difficile pour les scripteurs de faire coïncider le discours de la fidélité avec les faits. Ainsi, Antoine de Bourbon, ayant déplu à Henri II en faisant arrêter diverses personnes à la frontière, se désole-t-il : « aussy ne m'est-il rien advenu ni adviendra jamais qui plus m'engendre d'ennuy que si je vous donnois occasion de mescontentement. De sorte que [...] j'en ay conceu ung très grand regret pour le desplaisir que vous Monseigneur en avez prins » (L.A.B.J.A., n°125, p. 167). Il prend soin de mettre en avant les sentiments du roi (mécontentement, déplaisir) et de présenter les siens seulement comme leurs conséquences : c'est bien la personne du roi qui importe. Jeanne d'Albret, refusant de jouer pleinement les médiatrices entre la Couronne et ses mari et beau-frère, écrit à Catherine de Médicis : « je plains comme servante affectionnée peult faire ses fascheries où vous êtes ; je vous diray que je crains de voir diminuer vostre santé » (L.A.B.J.A., n°172, p. 252). Henri de Navarre, dans l'incapacité de respecter le traité de paix de 1579 et de faire rendre certaines villes aux catholiques, fait part à Henri III de sa profonde contrariété : « il n'y a rien qui me fasche plus en ce monde que de voir tous ces malheurs et desordres, et qui desire plus de les faire cesser que moy » (L.M.H. IV, I, 264). Le but d'un tel discours n'est pas d'apitoyer le souverain, mais de lui montrer que son serviteur se met à l'unisson des émotions douloureuses qu'il a pu lui causer⁴.

La référence des scripteurs et scriptrices à leurs propres sentiments leur permet en réalité de forger l'*ethos* de la sincérité. Du domaine de l'indémontrable, les affects sont justement convoqués quand les « effets », même présentés sous leur meilleur jour, ne peuvent apparaître comme des preuves de bonne volonté. Toutefois, les actes (à commencer par celui d'informer correctement son ou sa destinataire) restent les meilleures démonstrations.

C) Mise en scène de l'information

Lorsqu'un prince possède une charge de gouverneur de province en France, une partie de son travail consiste justement à tenir le roi informé de ce qui se passe sur le territoire en

⁴ En cela, il ne commet pas l'erreur du duc de Nevers se justifiant auprès de Henri III, longuement analysée par Xavier Le Person dans *Pratiques et praticqueurs, op. cit.*

question. Louis d'Orléans, gouverneur de Normandie en 1491, fait débiter les quatre premiers paragraphes d'une lettre au roi par des verbes qui expriment sa recherche de renseignements :

Monseigneur, si tost que fus arrivé en ceste vostre ville de Rouen, j'y envoyay en toute diligence querir mon Lieutenant [...].

Monseigneur, je me suis enquis à iceluy mon Lieutenant, s'il avoit point eu de nouvelles du demeurant de l'armée [...]

Monseigneur, je feray diligence d'en sçavoir plus au long, et tousjours vous en advertiray [...]

Monseigneur, j'ay trouvé par deçà ce peuple en grand desespoir pour la pillerie des Gensdarmes, & m'en suis informé [...] (Godefroy, p. 613).

Il est significatif que les informations ne soient pas délivrées directement, mais après ces verbes à la première personne : Louis d'Orléans se place en tête de paragraphe comme celui qui détient l'information, et se met en scène dans le rôle de l'enquêteur efficace. Sa lettre a pour fonction de démontrer qu'il remplit bien sa charge. Il ne peut toutefois dissimuler que sa réussite n'est pas totale, et un subjonctif plus-que-parfait vient interrompre la belle succession de ses actions accomplies au passé composé : « Monseigneur, j'y eusse pieça mis l'ordre, mais je ne sçay qui sont les commissaires ni les capitaines qui en ont la charge, car rien ne s'est adressé à moy » (*ibid.*) On voit bien que c'est le défaut d'information qui le fait échouer. Le roi lui viendra en aide en écrivant au capitaine des gendarmes pour le faire obéir (Godefroy, p. 614).

Antoine de Bourbon tient lui aussi à passer pour un informateur valable auprès des rois de France. Par exemple, au printemps 1560, en tant que gouverneur de Guyenne, il se montre très diligent à s'occuper des « assemblées » que la cour du Parlement de Bordeaux lui dit avoir lieu à Thonens. Il y envoie deux de ses serviteurs pour « y donner ordre », bien qu'il soit convaincu qu'elles ne présentent aucun danger. Il décide aussi de se rendre sur place en personne :

Et encores, Monseigneur, qu'elle [*la cour de Parlement de Bordeaux*] ayt eu ces advertissements d'assez legière main, dont telles et semblables alarmes leur avoient cy devant esté faictes, que la fin a montré n'estre telz qu'on les avoit proposez et fait entendre ; si esse que j'ay bien voullu entrer en ce devoir, afin que les choses ne se agrandissent, et pour y veoir de plus près, m'achemyner moy-mesme [...] (L.A.B.J.A., n°141, p. 194-195).

Tout en discréditant autant que possible les autres sources d'informations, il reconnaît là qu'il ne fait que son devoir. Or, par une autre lettre datée du même jour⁵, il rend compte également d'une affaire qui le concerne en tant que roi de Navarre : il a reçu des propositions d'un Espagnol nommé « Gambouhe » « pour [l'] induyre et conduire d'entendre à nouvelles praticques, promettant [lui] livrer Fontarabye et Saint Sébastien » (L.A.B.J.A., p. 197). Le début de la lettre souligne bien que cette information n'a pas le même statut que la précé-

⁵ On peut remarquer au passage que les affaires du roi de France et celles du roi de Navarre ne sont pas traitées dans la même lettre, peut-être pour une question de protocole.

dente : elle fait partie, écrit-il, « des chouses mesmement qui sont dignes de vous et qui de près *me* touchent et *me* regardent » (*ibid.*). Cette fois-ci, rien ne l'oblige à en faire part au roi de France. Son objectif n'est vraisemblablement pas de lui livrer des renseignements utiles à son service, mais de faire une démonstration éclatante de fidélité, et de lui rappeler qu'en tant que roi de Navarre, il a toujours la possibilité de choisir d'autres alliances que celle de la France. Son prédécesseur Henri d'Albret cultivait déjà, apparemment, l'art de donner en spectacle sa fidélité en faisant mine de tenir le roi de France au courant de ses relations avec l'Espagne :

Et oultre se qu'il vous a pleu luy [mender] / j'ay dict au gentilhomme suyvant les propos que j'ay toute ma vye tenuz qu'il dye a Granvelle de ma par que si le feu roy mon pere et moy nous sommes estymez bien heureux de perdre ung royaume pour servir ung tel prince / je ne vouldroys que moy ni tous ceulx quy viendront jamais de moy eussions autre voullonté, et qu'il ne pense poinct que l'envye du recouvrement de mon bien me face oblyer mon honneur, qui jusques icy est demouré entier (B.n.F., Ms Fr 3005, fol. 19).

Certaines situations, toutefois, sont difficilement conciliables avec ce que nous appelons aujourd'hui la « transparence ». Henri de Navarre en offre un excellent exemple tout au long de l'année 1580 : gouverneur de Guyenne, il est supposé faire appliquer le dernier édit de pacification, mais en réalité, en tant que chef des protestants, il prépare déjà le prochain conflit armé. Ses lettres à Henri III sont constituées essentiellement de protestations de fidélité, tandis que le contenu informatif est relégué dans les dépêches et les messages oraux confiés à ses envoyés⁶. De plus, peu de verbes sont conjugués à la première personne du singulier, et les tours impersonnels sont privilégiés : « tout ce qui s'est négocié pour la reddition des villes » (L.M.H. IV, I, 264) ; « les désordres qui se commettent » (*ibid.*, 283). Il reste vague, préférant les formes passives et les négations pour se dédouaner sans dire positivement quel rôle il joue : « il n'a pas tenu à moy que vous n'ayez été en cela satisfait, et mes promesses effectuées » (*ibid.*, 264) ; « je n'y ay jusqu'icy rien espargné de ce qui peult estre en moy, et les occasions qui en empeschent l'effect ne procedent point de nous » (*ibid.*, 283).

Si les souverain-e-s qui adoptent la posture du serviteur doivent logiquement rendre compte des événements politiques, ils donnent très peu de nouvelles personnelles : ce n'est pas leur personne qui importe, c'est celle du roi, qu'il faut satisfaire. De ce fait, dans ce contexte, les nouvelles de santé qui sont données spontanément ont presque toujours une signification politique. Marie Stuart excuse sa vilaine écriture auprès d'Élisabeth d'Angleterre en

⁶ Quand il pense que sa sécurité est en jeu, il refuse même de donner les renseignements demandés par Henri III : ayant échappé à une embuscade grâce à des personnes qui l'en avaient averti, il tait leur nom malgré le commandement du roi (L.M.H. IV, I, 273). Le contrat moral qui le lie au roi et qui stipule qu'il doit l'informer de tout ce qu'il désire savoir est donc rompu.

expliquant que les lettres de calomnies qu'elle a vues l'ont rendue malade une partie de la nuit : « je ne vois gouste pour écrire si tard », précise-t-elle (Lab., II, 121). Son malaise est le signe de sa sincérité, et de la gravité de l'atteinte qui lui est portée devant sa cousine⁷. La mauvaise santé peut être un prétexte pour éviter de répondre à une invitation : on parle dans ce cas de maladie diplomatique. Elle peut aussi servir à exprimer le mécontentement d'un serviteur vis-à-vis de son maître. Antoine de Bourbon le dit on ne peut plus clairement dans une lettre à Catherine de Médicis :

[...] je suis contrainct de vous confesser, Madame, qu'encores que voz letres m'alegent beaucoup, je ne laisse pas toutesfois de languir, et voy bien que je porteray tousjours ceste malladie, comme une fiebvre lente dedans le corps, jusques a ce que j'aye ce bien de veoir le Roy et vous, Madame, et que je me sois deschargé de tout ce qui me paise sur le cueur, me sentant en toutes sortes [...] indignement traicté » (L.A.B.J.A., n°151, p. 215).

Si les plaintes du roi de Navarre sont si amères, c'est parce que sa position de serviteur lui permet d'attendre de ses maîtres un appui, une protection, et des marques d'honneur en signe de reconnaissance des services rendus. Autrement dit, cette posture paraît à première vue contraindre les inférieurs à se plier aux volontés de leurs supérieurs, mais elle les autorise également à exiger beaucoup en retour.

D) Les attentes du serviteur / de la servante et la pression du « malcontentement »

Les nobles établissent explicitement un lien entre les bienfaits reçus d'un « patron » et leur bonne volonté à le servir. Marguerite de Navarre, pour déclarer son contentement de voir sa pension confirmée par Henri II, écrit : « outre que j[e] suis tenue [à vous servir] par nacture avant vostre naissance et par l'amour qu'il vous a pleu tousjours me montrer, *encores plus maintenant* que je tiens de Dieu par vous, Monseigneur, la vie, la santé, et le repous de mon esperit⁸ » (Génin, I, 389-390). Elle promet évidemment que tout ce qui lui est donné sera employé pour le service du roi. Les requêtes de Henri de Navarre à la reine d'Angleterre reposent sur le même principe, et il l'exprime à travers des parallélismes : « Vous l'avez faict interprete de vostre bonne volonté ; je veulx qu'il le vous soit de ma dévotion et service » (L.M.H. IV, II, 55) ; « J'en attends d'aultant plus d'amitié et de secours que plus Vostre Majesté a de puissance et moy de désir de vous rendre très humble service » (L.M.H. IV, II, 305). L'inégalité qui se trouve entre la maîtresse, puissante, et le serviteur, humble, lui permet de continuer à

⁷ Le cas de Marie Stuart est du reste très particulier : au point de vue de la mise en scène de l'information, elle se place dans une perspective judiciaire et ses narrations débouchent sur l'accusation de ses ennemis. Nous reviendrons plus longuement sur la spécificité de ses lettres dans le dernier chapitre de cette partie.

⁸ Notons au passage que cette lettre confirme l'équation suivante : le mécontentement se traduit par la maladie du serviteur, tandis que le contentement assure sa santé.

réclamer du soutien même quand il se sait incapable de donner quelque chose en retour : « Mais comme c'est votre plaisir de m'obliger de plus que je ne puis acquitter, je ne dois faire difficulté de vous en demeurer débiteur, n'ayant ni vie ni aultre chose que je n'advoue et ne veuille tenir pour vostre service » (L.M.H. IV, II, 459).

Or la réciprocité est vraie : le service rendu engage le maître à favoriser son serviteur, et il lui fournit du même coup un argument fort pour exiger son soutien politique ou militaire. Ainsi Antoine de Bourbon engage-t-il Henri II à prendre la défense des intérêts navarrais lors des négociations de 1559 avec Philippe II :

[...] je ne fay point de doubte que vous ne l'amenés à telle conclusion de paix et d'accord qu'elle sera advantageuse non seulement pour vostre service, mais aussy pour le bien de ceulx que vous aimés et favorisés, entre lesquelz me tenant des premiers (comme aussy seray-je des premiers qui exposeront biens et vye pour vostre service et l'augmentation de vostre grandeur), je ne suys pas sans grande espérance et assurance que vous ferés congnoistre au roy Philippe que vous ne m'avés pas en moindre estimation et recommandation qu'il a le prince de Piedmont. (L.A.B.J.A., n°128, p. 174).

Antoine, d'ailleurs, ne fait pas allusion à un service précis, mais plutôt à ceux qu'il pourra lui rendre à l'avenir : il faut dire qu'il n'a guère été brillant dans la campagne militaire qui a conduit à la défaite de Saint-Quentin, et que celle qu'il avait entreprise pour reconquérir la Navarre espagnole (baptisée « la Guerre mouillée ») vient d'avorter – au grand soulagement sans doute de Henri II, qui lui avait écrit le 2 janvier de tout arrêter. Plus que des actions concrètes, c'est bien l'affirmation de sa volonté de servir qui doit lui valoir l'appui du roi. Autrement dit, en se disant bon serviteur du roi et en exhortant celui-ci à le reconnaître pour tel, il lui crée une obligation, ou du moins tente de le faire.

Si Marguerite de Navarre nous fournit des exemples de « contentement », le « malcontentement » est très fréquent de la part des serviteurs et servantes. Exprimer son mécontentement et menacer d'aller jusqu'à la rupture est une attitude extrêmement répandue dans toute la grande noblesse⁹ ; il y a souvent une part de mise en scène dans ces discours qui peuvent venir en renforcement de certaines requêtes, comme le montre une lettre de Marguerite de Valois à Ludovic de Gonzague : « Jan escriis au roi de Poulongne et noublie rien dans ma lestre. Faites an un peu le malcontant, car vous savez la fason de la Court, mes ne vous an faches dans votre ceur, car jespere que nous en vienderons a bout » (C.M.V., n°12, p. 72).

Dans les lettres de nos souverain-e-s, le mécontentement est rarement lié à un manque de bienfaits matériels, mais plutôt à un sentiment de perte de crédit causé par des adversaires. Ceux-ci empêcheraient le roi de faire confiance à ses bons serviteurs. Jeanne d'Albret justifie

⁹ Arlette Jouanna parle de « malcontentement structurel » dans *Le devoir de révolte*, Fayard, 1989.

ainsi son refus de se rendre à la Cour tant que Catherine de Médicis prêterait l'oreille aux Guises :

Il vous plaist, Madame, m'asseurer que mon filz et moy estant près de vous aurons faveur, honneur et bon traitement, comme m'a dit monsieur le Mareschal, et ayant vu par le passé commencer l'effect et se continuer autrement, je suis de complexion soupçonneuse. Madame, [...] vous scavez bien qui me faict avoir crainte grande que nonobstant que voz volontés soient bonnes comme je ne fais nul doubte, que ceux qui jusques icy ont eu pouvoir de la altérer en mon endroict et lesquels sont en mesme crédit et n'ont point diminué leur malice contre moy, fissent toujours de mesme (Petersbourg, p. 30-31).

Le départ d'un-e grand-e hors de la Cour (ou son refus d'y revenir) marque une prise d'indépendance par rapport au pouvoir royal : celui ou celle qui s'éloigne ainsi devient impossible à contrôler¹⁰.

[On veut] me ruiner de réputation et honneur, et [...] tant plus je vois en avant, j'entens tousjours de nouveaux artifices en publications, ordonnances, deffences, rumeurs et aultres infiniz moyens par lesquels si l'on ne me nomme appertement, on me montre toutesfois tellement au doigt et à l'œil que l'on n'essaye, ce croy-je, que de rompre ma patience » (L.A.B.J.A., n°151, p. 216).

écrit Antoine de Bourbon à Catherine de Médicis, menaçant indirectement de ne pouvoir se contenir « en ce qui est de [son] devoir ».

La posture du bon serviteur ou de la bonne servante fournit donc le moyen d'exercer une pression sur le destinataire, bien que ce dernier soit placé en position de supériorité ; elle est avantageuse en ceci qu'elle permet de demander beaucoup sans s'astreindre à rendre l'équivalent. En théorie, les deux partenaires de la relation maître-serviteur jouissent d'une certaine liberté, puisqu'elle dépend de la bonne volonté de l'un et de l'autre et peut être rompue de manière unilatérale. Toutefois, la posture du bon serviteur se combine de préférence avec celle du bon parent, plus contraignante, qui peut être employée également entre gens qui se considèrent comme des égaux.

II) La posture du bon parent

Au corpus que nous venons d'étudier, nous ajoutons ici des lettres de Catherine de Médicis à Philippe II et Élisabeth d'Angleterre, des lettres de Louise de Savoie et de François I^{er} à Charles-Quint et à Marguerite d'Autriche, et celles des reines douairières Éléonore d'Autriche, Louise de Lorraine, Élisabeth d'Autriche qui sont connues, quand elles écrivent au nouveau roi de France.

¹⁰ Ce retrait est souvent le premier geste de rupture des grands, « mouvement du centre vers les périphéries qui était lourd de significations menaçantes pour la monarchie » (Arlette Jouanna, *Ibid.*, p. 108).

A) Mise en valeur de la posture du bon parent par le protocole

Le second type d'apostrophe se présente sous la forme de « Monsieur » ou « Madame » suivi d'un lien de parenté. C'est ainsi que Catherine de Médicis appelle Philippe II (qui est son gendre) « Monsieur mon fils » et la reine d'Angleterre « Madame ma bonne sœur » (le lien de parenté de cette dernière avec Henri II remontant à Catherine de Valois, épouse d'Owen Tudor). Louise de Savoie ouvre sa lettre à Charles-Quint par « Monsieur mon bon fils ». Les variantes sont rares. Dans deux lettres autographes à Ferdinand d'Aragon, Louis XII passe progressivement d'une apostrophe hyper respectueuse, dont la forme paraît ancienne et ne sera plus usitée par la suite (« Treshaut et trespuissant prince et mon bon frere¹¹ ») à une plus simple (« Mon bon frere »). Les liens de parenté mentionnés dans ces apostrophes ont une dimension symbolique importante qui n'a qu'un lointain rapport avec le degré de parenté réel : la fraternité implique une forme d'égalité, tandis que les rapports ascendants/descendants peuvent inciter à davantage de respect et de soutien.

La formule de clôture est l'élément qui présente le plus de variantes. Le souhait de rester dans les bonnes grâces du destinataire y est fréquemment mentionné. Catherine de Médicis se recommande à Élisabeth d'Angleterre, tout comme Louise de Lorraine à Henri IV, et Éléonore d'Autriche à Louise de Savoie. On souhaite également au destinataire que Dieu lui donne ce qu'il désire (c'est ainsi en règle générale que Catherine de Médicis termine ses lettres au roi d'Espagne). Les formules employées par Louis XII (« Notre Seigneur soit garde de vous et de votre royale majesté », « priant Dieu à tant, mon bon frère, qu'il vous ait en sa garde ») apparaissent encore comme des exceptions : ce sont les moins personnelles qui soient, et par la suite elles sont plutôt réservées à des inférieurs.

Mais la formule finale cesse parfois (en particulier dans les situations de crise) d'être le point culminant des démonstrations de politesse pour exprimer le désir le plus intense de celui ou celle qui écrit, et insister sur la requête présentée par la lettre. Ainsi, quand Éléonore d'Autriche essaye d'empêcher Henri II de se lancer dans une guerre contre l'Empereur, elle ne lui adresse aucun souhait mais le supplie seulement de croire en ses bonnes intentions « et ausy que vous dyra de ma part ledit Sr de Sayn Jan et luy fayre sy bonne et bryeve despayche comme an a la confyance an vous / Votre obeysante et bonne mere Leonor » (B.n.F., Ms Fr 3129, fol. 56). François I^{er} offre également un bel exemple de formule finale adaptée aux circonstances, dans la première lettre qu'il adresse à Charles-Quint après la défaite de Pavie (*Captivité*, 131) :

¹¹ Ferdinand est en fait l'époux de sa cousine Germaine de Foix.

Doncques, pour ne vous ennuyer plus longuement de ma fascheuse lettre, fera fin, avec humbles recommandacions à vostre bonne grace, celui qui n'a aise que d'atendre qu'il vous plaise le nommer, en lieu de prisonnier,

Vostre bon frere et amy,
François.

La liaison syntaxique entre la formule finale et la souscription indique un profond respect et un vrai désir de plaire en soignant la forme de la lettre. Dans ce cas précis, on voit bien comment l'articulation entre la phrase finale et la souscription constitue une négociation du positionnement égalitaire, que la captivité du roi remet en cause. Les souscriptions combinent d'ailleurs très rarement les positions familiales avec celle d'ami, comme si la référence à la dynastie était la seule valable dans ces rapports entre souverain-e-s. Cela rappelle bien qu'ils ne sont pas choisis, mais imposés par une forme de nécessité. La mention du lien de parenté dans la souscription est toujours précédée d'un ou deux adjectifs : « bon » est le plus fréquent, mais l'épistolier-e peut ajouter des nuances : « votre bien humble et très bonne sœur » (Louise de Lorraine à Henri IV, L.L.V., n°36-37, p. 158-159), « Votre bonne sœur et cousine, et la plus affectionnée que vous eussiez jamais » (Catherine de Médicis à Élisabeth d'Angleterre, L.C.M., VI, 35). Cependant, bien que les liens du sang soient une constante des éléments d'ouverture et de clôture des lettres, ils ne sont pas forcément mis en valeur dans le corps même des lettres. Voyons de plus près ce qui est en jeu dans les échanges qui mettent véritablement l'accent sur la parenté.

B) Contrainte exercée sur le destinataire et négociation des positions

L'utilisation de la posture « familiale » ne paraît aucunement liée à un quelconque sentiment de proximité. Les lettres qui soulignent cette posture ne contiennent pas davantage que les autres de nouvelles personnelles. Bien entendu, il arrive aux rois et aux reines de demander des nouvelles d'un tiers tout simplement parce qu'ils s'en inquiètent : quand François I^{er} remercie Marguerite d'Autriche de lui avoir donné des nouvelles de ses fils prisonniers (N.F.A., II, p. 709), quand Catherine de Médicis questionne Philippe II sur la santé de sa fille puis de ses petites filles, nous ne pouvons qu'y voir l'expression d'un souci parental tout naturel. Les nouvelles de la santé d'un proche commun aux deux correspondants sont un sujet de discussion propre à renforcer leur amitié.

Mais en dehors de ces nouvelles de tiers, celles des souverain-e-s eux-mêmes sont soit occultées, soit remises au porteur : elles ne sont en tout cas pas détaillées par écrit, sauf exception. Lors de son long voyage de 1578-1579, Catherine de Médicis ne fait jamais part de sa fatigue physique et morale à Philippe II ou à Élisabeth d'Angleterre, alors que ses lettres à la

duchesse d'Uzès et au duc de Nemours font sentir agacement et lassitude. La seule fois où elle évoque des nouvelles de sa personne, elle les remet en fait à Montaigne, qui s'en va visiter les infantes (L.C.M., VI, 305). Dans sa correspondance internationale, la reine mère laisse donc de côté sa personne, pour évoquer seulement sa mission politique. En outre, donner des nouvelles de sa santé, c'est mettre en avant son corps, un corps souvent souffrant, nécessairement vulnérable. Pour tou-te-s les souverain-e-s, ce serait donc commettre une véritable erreur stratégique quand il s'agit d'écrire à un roi ou à une reine puissant-e, devant qui l'on doit se montrer fort-e.

Adopter la posture du bon parent est donc bien un choix stratégique qui n'a aucun rapport avec l'affection. Le bon serviteur, nous l'avons vu, définit sans cesse la relation qui l'unit à son maître (fidélité, obéissance, dévouement, souci pour son service) ce qui l'astreint (théoriquement) à un certain comportement politique. Et il faut bien (de temps en temps au moins) que les actes confirment les paroles, sans quoi il prend le risque de mécontenter et de ne plus pouvoir se justifier. En revanche, dans le cas de la posture familiale, à moins que la sélection de notre corpus ait malencontreusement trahi la réalité, il ne semble pas que les rois et les reines explicitent les obligations auxquelles les soumet leur parenté avec le destinataire. Autrement dit, ils n'écrivent pas qu'ils rendront tel ou tel service en tant que bon parent. Il semblerait tout au contraire que ce soit le destinataire qui subisse une forme de pression.

Ainsi, quand Marie Stuart rappelle à Élisabeth d'Angleterre qu'elle est sa cousine, c'est pour l'exhorter à sauver leur honneur, car si celui de Marie est entaché, celui d'Élisabeth l'est nécessairement aussi (Lab., II, 97). Elle le fait aussi pour lui rappeler l'origine catholique de sa famille, même si elle sait qu'elle ne peut « espérer une sépulture en Angleterre selon les solennités catholiques, pratiquées par les anciens rois vos ancêtres et les miens » (Lab., VI, 444-446). Pour demander du secours à Catherine de Médicis, lorsqu'elle s'aperçoit qu'elle n'a fait que troquer une prison contre une autre en fuyant en Angleterre, elle la place en position de mère avec un peu d'insistance :

J'ay commandé ce porteur vous dire tout ce de quoy je me puis douloir comme à ma propre mère [...] Madame, je vous supplie avoir esgard à ma nécessité. Le roy me doit quelque argent et je n'ay pas un soul : je n'ai point honte de vous faire ma plainte, comme à celle qui m'a nourrie, car je n'ay seulement pas de quoy ascheter une chemise (Lab., II, 129).

Pour inciter Charles-Quint à bien traiter François I^{er}, Louise de Savoie met en avant les liens du sang, et se livre à un curieux repositionnement dans la formule de valédiction :

Monsieur mon bon fils, après avoir entendu par ce gentilhomme la fortune advenue au Roy, mon sieur et fils, j'ay loué et loue Dieu de ce qu'il est tombé ès mains du prince de ce monde que aime le mieux, espérant que votre grandeur ne vous feroit point oublier la prochaineté de sang et lianaige d'entre vous et luy [...] permettre, s'il vous plaist, que souvent je puisse avoir nouvelle de sa santé et vous oblige-

rez une mère, ainsy toujours par vous nommée, et qui vous prie encore une fois que maintenant en affection soyez père à

vostre humble et bonne mère

Loyse (Jean Jacquart, *François I^{er}*, p. 167).

La lettre trace le réseau des relations qui existent entre les trois personnages. « La prochaineté de sang et lignage » fait référence à la relation François-Charles, et « vous obligerez une mère » est ambigu : on peut comprendre que Louise se dit mère de François I^{er} mais aussi mère de l'Empereur, faisant ainsi symboliquement d'eux des frères. Le plus étonnant reste qu'elle le prie d'être son père (en affection, certes), ce qui est un complet renversement des rôles, et peut paraître cocasse étant donné qu'il a quelques années de moins que son fils. Ce renversement n'est pas sans raison : si elle appelait l'empereur son fils, elle le placerait en position d'infériorité par rapport à elle. Or, il est le vainqueur de Pavie, et il est très important de reconnaître sa suprématie. La figure du père convient donc mieux, sans compter qu'elle est aussi une figure de sagesse, qui est plus à même d'induire le jeune homme de vingt-cinq ans à se conduire avec modération et bonté. La mise en scène des liens de famille n'a pas tant pour fonction de valoriser Louise comme bonne mère que d'infléchir le comportement de Charles-Quint.

On trouve dans des lettres de Catherine de Médicis à Élisabeth d'Angleterre le même jeu de négociation avec les positions familiales. Désirant au plus haut point voir aboutir le mariage de François d'Alençon avec la reine d'Angleterre, elle fait mine au milieu de son texte de se tromper d'apostrophe : « madame ma bonne fille (en ce vous supplie me pardonner, si je dis ce que j'ay tant désiré, au lieu de seur, et l'affection m'a fait équivoquer) » (L.C.M., VI, 35). Deux ou trois mois plus tard, c'est dans la formule finale qu'elle place ce changement de position : « ce que je prie à Dieu me faire la grace et me conserver en la vostre, non comme ce [que] jusques icy j'ay esté, mais ayant l'heur de vous estre mere » (L.C.M., VI, 112-113). Cette posture de mère est bien celle qu'elle a l'habitude d'adopter, non seulement avec ses propres enfants, mais aussi avec le roi d'Espagne et le roi de Navarre qui sont ses gendres. Elle lui permet en outre de mettre en avant son grand âge, pour introduire une dimension dramatique dans l'expression de son souhait : « la chose de ce monde que j'ai autant désirée et désire tant que je ne pensois pouvoir tant vivre que je en voy l'effect et consommation [...]. Ce sont personne qui ne désirent point que j'aye avant mourir une telle félicité et contentement » (L.C.M., VI, 35) ; « j'ai tant désiré et désire plus que jamais d'en veoir l'effect, tel que je puisse avoir ce contentement avant mourir » (L.C.M., VI, 112). Cette posture de mère affectionnée et vieillissante lui permet finalement d'insister à l'extrême en évitant le reproche d'importunité. On s'aperçoit d'ailleurs que la parenté n'est pas soulignée uni-

quement pour légitimer une requête ; elle peut l'être aussi pour rendre plus acceptable un discours qui pourrait sans cela paraître audacieux ou arrogant¹².

C) La justification des discours audacieux

Voyant que Henri II est en voie de reprendre les hostilités contre Philippe II (sans doute en 1556 ou 1557), Éléonore s'en désole :

pour estre antre deulx personnes a quy je doys et porte tant d'amour et d'afectyon comme j'ay donné serje [*charge*] audit de Sayn Jan vous declarer plus partyculyerement et fayre antandre le surplus de mes afayres [plusieurs ratures] yntancyon et affectyon que j'ay anvers vous, que je vous suplye de croyre autant bonne que mere saret avoyr a son fys » (B.n.F., Ms Fr 3129, fol. 56).

La reine douairière, telle une Sabine, tente de s'interposer entre son neveu et son beau-fils ; la mention de son affection maternelle semble faite pour induire le roi de France à renoncer à la guerre par piété filiale. On peut s'étonner de ce discours qui déclare en premier lieu l'« amour et affection », mais Éléonore joue là pleinement le rôle politique qui est le sien et qui est typiquement féminin : par son mariage avec François I^{er}, elle a eu pour mission de maintenir la paix entre Charles Quint et lui ; par fidélité à ses liens familiaux, elle ne peut que condamner cette guerre en préparation. D'ailleurs, c'est bien cette ancienne alliance qui l'autorise à prendre la parole au sujet de ce conflit et garantit qu'elle ne cherche pas à favoriser un camp plutôt qu'un autre. Notons d'ailleurs qu'elle ne condamne pas violemment, mais qu'elle se place sur le terrain des sentiments (« quy m'ont este les nouvelles les plus desagreables quy m'eusent sceu venyr an ce monde » (*ibid.*)), non parce qu'elle serait, en tant que femme, plus sensible, mais plutôt parce que c'est le seul terrain, en l'occurrence, où elle ait de la légitimité.

Marguerite de Navarre, dans sa lettre à Henri II sur la naissance de son quatrième enfant, fournit un autre exemple de discours féminin moralisateur, légitimé par l'appartenance à la même lignée : « Je suis seure, Monseigneur, que vous ne faillés pas en vostre cueur incessamment louer Dieu [...] Je vous supplie, Monseigneur, n'oublier jamais ces bienfaits, afin que luy en rendant graces, il les vous multiplie » (Génin, I, 397). Avant de l'exhorter à rester humble dans la prospérité qui lui est donnée, elle a pris soin de rappeler ce qu'elle lui est : « je puis bien dire que je sens ce que doit et peult celle qui est la plus vielle branche de ceste glorieuse souche, en laquelle gist ma force et mon repous, comme j'en ay pris vie et fortune

¹² Lorsque Catherine tient à Philippe II un discours qui sort quelque peu des normes épistolaires de leur correspondance, en lui recommandant de ne pas laisser la jeune reine d'Espagne se tenir « mignarde » au lit, elle s'en excuse en disant qu'elle parle en mère : « Et vous suplye m'escouser set que je vous en mande que l'amour de mere et anvy de l'estre bientôt grant mère me le fayst dyre » (L.C.M., I, 149).

bonne (*ibid.*). Il nous semble que c'est sa position d'aïeule qui l'autorise ainsi à rappeler au roi ses devoirs envers Dieu.

Dans des circonstances beaucoup plus tendues, Catherine de Médicis blâme sans mâcher ses mots son gendre qui provoque un nouveau conflit en Guyenne en avril 1580. Elle achève sa lettre en le priant de la croire : « et vous verrez la différence qu'il y a du conseil d'une mère qui vous aime à celui de ceux qui n'aiment ni eux ni leur maistre » (L.C.M., VII, 253). Jeanne d'Albret s'autorise de ses liens avec le roi Charles IX pour l'exhorter avec véhémence à faire la paix en avril 1570, en se méfiant de ceux qui veulent une « paix fourrée » qui se retournera contre lui. Elle conclut son discours ainsi :

Je le dis de la même affection que je le désire comme je le dois par tant de redoublées oblygations, mais la pryncipalle est celle de ce sang qui ne peut mantir en moy ; et auquel Monseigneur, comme chose qui ne se peult violenter soy mesme, vous devez plus adjouster de foy qu'à ceux qui ne peuvent sentyr ce segret effect, ne vous en peuvent aussi rendre pareil tesmoignage. J'alegue cest honneur du sang non par présomption ni audace, sachant trop la révérence que je vous dois, mais parce qu'il me semble, Monseigneur, que je ne vous puis presenter plus sur tesmoignage de la devotion que j'ay a vostre grandeur, honneur et contentement que cestui-là, qui est tiré du commun que j'ay avecq vos aultres subjects de la fidellité, obeyssance et service » (L.A.B.J.A., n°205, p. 301).

Comme dans les exemples précédents, on peut voir que les sentiments sont mis en avant, et qu'ils sont supposés attester la sincérité de la scriptrice et atténuer l'audace de son propos. Or, ces sentiments sont dictés par l'appartenance à la même famille et n'ont rien de personnel : elle dit bien, comme Marguerite de Navarre, « je sens ce que je dois ». On pourrait gloser ce type de discours ainsi : « La preuve que je suis un-e bon-ne parent-e, ce sont mes sentiments, lesquels m'autorisent à m'exprimer librement ». Jeanne d'Albret souligne que cette affection familiale la place au-dessus des autres ; elle produit un « secret effet » que les autres ne peuvent sentir, et sert de plus sûr témoignage de sa dévotion que « la fidélité, obéissance et service » communément partagés par les sujets.

Le discours de Jeanne d'Albret se démarque pourtant de ceux que nous avons cités auparavant par son emploi du nom « sang », là où les autres préfèrent ceux de « père », « mère », « fils ». Elle ne se place pas dans un rapport de personne à personne, mais au sein d'un groupe qui partage le même sang. Elle évite ainsi le problème que pose la hiérarchie implicite de l'âge. De plus, ce terme lui permet de jouer sur l'« extension » de sa fidélité. En effet, dans la lettre que nous venons de citer, on ne peut douter qu'elle entende par « honneur du sang » celui d'appartenir à la famille royale. Mais dans la lettre qu'elle adresse à Catherine de Médicis le 16 septembre 1568, et qui accompagne son *Ample déclaration*, il est clair que sa fidélité à son sang est avant tout fidélité au Prince de Condé : « Et le sang qui comme je vous ay dit Madame, nous appelle à aller offrir tout secours et ayde à Monsieur le Prince mon

frère » (L.A.D., 45). Elle distingue même nettement, dans l'avant dernier paragraphe, cet appel du sang de sa fidélité à Dieu et au roi de France. Pourtant, elle parle dans la même lettre de « sang de France » - et d'ailleurs, sans cette expression, on aurait du mal à comprendre comment elle pourrait prétendre être à la fois fidèle à Condé et au roi... La conclusion logique que l'on peut tirer de son discours est la suivante : si le roi était lui-même fidèle au « sang de France », il défendrait Condé contre les attaques des princes lorrains. Une fois de plus, la posture de la bonne parente permet d'exercer une contrainte sur le destinataire, qui se voit implicitement rappelé à ses devoirs familiaux.

D) Une spécificité féminine

Il est frappant de constater que nous n'avons cité que des lettres de femmes. Certes, François I^{er} captif appelle Charles-Quint à le traiter en bon frère et ami plutôt qu'en prisonnier (*Captivité*, 131). Toutefois, la comparaison de sa lettre avec celle de Louise de Savoie écrite à la même occasion montre qu'il limite l'emploi du terme « frère » à la souscription, et appelle l'Empereur à se montrer avant tout honnête et magnanime, tandis que Louise a presque pour seul argument le lien familial et qu'elle le développe réellement dans le corps de la lettre. Nous n'avons pas trouvé véritablement d'exemple d'hommes utilisant ainsi l'appartenance familiale dans leurs lettres aux autres souverain-e-s. La prudence recommande de ne pas exclure l'existence de tels exemples, mais ils doivent alors se rencontrer beaucoup moins souvent que ceux des femmes. Lorsque les hommes veulent justifier la liberté qu'ils prennent de faire des reproches aux rois, ils allèguent de préférence (comme les femmes peuvent le faire) l'affection qu'ils ont à son service, mais non celle qu'ils ont en tant que parents.

Remarquons aussi que Henri de Navarre se dit seulement « serviteur et sujet » de Henri III, et « sujet, serviteur et fils » de Catherine de Médicis dans ses souscriptions. Il n'adopte pas la posture du bon cousin, et ne demande pas au roi et à la reine mère de se comporter en bons parents. Par contraste, Marguerite de Valois, dans le *Mémoire justificatif* qu'elle rédige en son nom, brosse le portrait d'un jeune homme ne souhaitant rien d'autre que d'être proche de ceux auprès de qui il a passé sa jeunesse, au point d'être contrarié de les quitter pour retrouver sa propre mère qu'il a peu connue dans son enfance : « elle me voulut mener en ses pays, ce qui fut fait à mon très grand regret : me voyant éloigné du roi et du roi de Pologne, desquels, outre que nos âges étaient quasi égaux, je recevais tant d'honneur que le lieu du monde où je me plaisais le plus était en leur compagnie » (M.M.V., 240). Marguerite montre que tout a été fait pour qu'il développe à l'égard du roi et de la reine mère les sentiments d'un frère et d'un fils, et qu'en réponse à cette affection il a été l'objet de tentatives d'assassinat.

Le discours se conclut sur cette prière : « Et qu'il plaise au roi et à vous me vouloir dorénavant faire tant de bien et d'honneur que de me traiter comme étant ce que je vous suis » (M.M.V., 250).

Pourquoi cette posture est-elle choisie plutôt par les femmes ? Traditionnellement, les liens de famille jouent un rôle essentiel dans leur exercice du pouvoir. Par le jeu des mariages, elles ont une position forte dans deux familles à la fois, et leur valeur politique tient en grande partie à cette double appartenance, qu'elles font valoir par-delà la mort de leurs proches¹³. Mais au-delà de leurs propres alliances, elles s'appuient sur tous les liens de parenté possibles pour exercer une pression sur leur destinataire, en le sommant implicitement de se comporter en bon parent. Lorsque les hommes se décrivent comme « bons serviteurs », ils se réservent le droit de se retirer du service de leur maître en cas de « malcontentement ». Les femmes, en mettant l'accent sur les relations familiales, soulignent des liens bien plus contraignants (en ce que rien ne peut les briser) – mais qui paradoxalement, peuvent les autoriser à prendre le parti contraire de leur parent.

Nous avons vu que le protocole des lettres permettait de choisir ou de combiner deux postures, celle du sujet/serviteur et celle du parent qui engagent théoriquement les actions de ceux et celles qui les adoptent. Elles sont surtout une manière d'inciter fortement le destinataire à se conformer à l'image du bon maître ou du bon parent qu'elles leur renvoient. On insiste souvent sur le fait que l'*ethos* est la manifestation des dispositions de celui qui parle, mais les arguments qui reposent sur le caractère de l'auditeur (ou du lecteur) sont très puissants. Au-delà des lieux éthiques et pathétiques liés aux notions de service et de famille, on en trouve d'autres, communs à toutes les lettres, qui font référence soit aux valeurs partagées par la grande noblesse, soit plus précisément à l'identité royale et au rôle de gouvernant-e des destinataires et des scripteurs et scriptrices.

III) Parler de souverain-e à souverain-e

A) Le respect de l'honneur et des engagements

Les lieux éthiques fonctionnent comme des signes de reconnaissance, des signes d'appartenance à une même culture ou à un même groupe social. La lettre (comme tout texte)

¹³ Éléonore d'Autriche s'appuie sur son mariage avec François I^{er} pour tenter de conserver une influence sur le fils de ce dernier, Jeanne d'Albret se lance dans la guerre aux côtés du frère de son défunt mari.

construit un « monde éthique » auquel le destinataire est invité à adhérer, à s'incorporer¹⁴. Dans le cas de nos lettres royales, de manière générale, c'est la culture aristocratique qui constitue ce « monde éthique¹⁵ ». Et cette culture se caractérise par la place prépondérante qu'elle accorde à l'honneur. Dans les rapports entre pairs, quand on ne peut pas donner d'ordre, il est un argument très efficace. Et plus que tout autre, le souverain et la souveraine doivent être jaloux de leur honneur.

Pour apparaître comme des interlocuteurs valables et dignes de confiance, nos scripteurs affirment qu'ils se comportent ainsi que leur honneur l'exige. Dans la lettre suivante adressée à François I^{er}, Henri d'Albret pose cette valeur (et non l'affection ni même le mariage avec Marguerite d'Angoulême¹⁶) comme garante de sa fidélité :

je ne voudroys que moy ni tous ceulx quy viendront jamais de moy eussions autre voullonté, et qu'il [*le roi d'Espagne*] ne pense point que l'envye du recouvrement de mon bien me face oblyer mon honneur, qui jusques icy est demouré entier / Et pour lequel garder je n'espargneray se qui m'est demouré avec la vye s'il est besoing (B.n.F., Ms Fr 3005, fol. 19).

Il faut non seulement conserver son propre honneur, mais se garder de porter atteinte à celui de son destinataire. Marie de Lorraine montre bien que ces deux éléments sont en jeu, lorsqu'elle craint de commettre une erreur diplomatique en renvoyant Lady Flemming auprès de Henri II. Il faut dire que la jeune gouvernante de Marie Stuart avait été renvoyée en Écosse à la demande de Catherine de Médicis, après avoir donné un fils naturel au roi de France. Nous citons intégralement cette lettre :

Monsr, ettant arivee an se lieu selon qui vous avoit pleu m'ecrire jé reseue mada de Flamy, *pour l'onneur de vous* come seluy a qui je desir pleus obbey qu'a personne de ce monde. Elle m'a fet antandre qu'elle vouloit alé dever vous pour resevoir queque bien fais. Je luy et dit que j'etée aseurée que quant au bien fais qu'elle ne povet faly a sela, mé que de son allé par dela je pansée n'etè vre yntansions. Toutefois, Monsr, com san [sens] vre verteu tant grande, et l'afections qui vous plet porté a ma fille et a moy ettre telle qu'etant les chose pasée come elle sont, que vodres que le tans a veni elle se conduyze *a votre honneur*, qui m'a fet ne vouloir rien repondre san premieremant vous seuplier me fere antandre vre yntansions et avoir egar a *se qui est pleus honorable*, remetant toute ma vie toute chose qui me toucheron antre vos mains, vous seuplian croire, Monsr, qu'antandré de l'anfant et de la mere. Je feré de sorte que conetré que

¹⁴ Nous nous appuyons ici sur la conception « incarnée » de l'*ethos* que Dominique Maingueneau a développée : « l'*ethos* implique une manière de se mouvoir dans l'espace social, une discipline tacite du corps appréhendé à travers un comportement. Le destinataire l'identifie en s'appuyant sur un ensemble diffus de représentations sociales évaluées positivement ou négativement, de stéréotypes que l'énonciation contribue à conforter ou à transformer. En fait, l'incorporation du lecteur va au-delà d'une simple identification à un personnage garant, elle implique un « monde éthique » dont ce garant est partie prenante et auquel il donne accès. Ce « monde éthique » activé à travers la lecture est un stéréotype culturel qui subsume un certain nombre de situations stéréotypiques associées à des comportements » (« Problèmes d'*ethos* », *Pratiques*, n°113-114, juin 2002, p. 61).

¹⁵ La conception de la noblesse comme culture telle qu'elle est définie chez Kristen Neuschel correspond assez bien à ce que Dominique Maingueneau nomme « monde éthique » en ce qu'elle met en jeu aussi bien le caractère moral que la discipline du corps : Kristen Neuschel rappelle que pour les nobles, la politique n'est pas coupée de la vie, et vivre en tant que noble en relation avec d'autres nobles est un travail intime de familiarité physique et d'interdépendance : cela signifie partager la nourriture, les armes et les abris. Cela veut dire se connaître dans l'audace physique. (*Word of Honor*, op. cit., p. 4).

¹⁶ Alors même qu'il fait allusion à sa femme au début de la lettre.

je depans antierement de vre voulonté, a laquelle je ne vodré james falyr. Me recomandant treshumble-
mant a vre bonne grace, seuplie le createur vous donner tres bonne et longue vie, de Lilebour, se XVyeme
de desanbre.

Votre treshumble et tresobbeysante seur
Marie de Lorraine (B.n.F., Ms Fr 3086, fol. 17)

Marie montre qu'elle est une femme d'honneur (puisqu'elle honore le roi en recevant Lady Flemming), mais elle l'invite aussi à se conduire en homme d'honneur. Le futur (« voudrez que le temps à venir elle se conduise à votre honneur ») est une marque de confiance qui honore Henri II, mais il est aussi une forme d'injonction. On peut deviner qu'elle redoute que, d'une manière ou d'une autre, un scandale n'entache la réputation de sa fille Marie Stuart. Cela serait d'ailleurs redoutable pour Henri, puisqu'elle est fiancée au Dauphin. Or, Marie de Lorraine prend soin de n'exprimer ouvertement aucun doute ni aucune crainte, de ne porter aucun jugement, afin de ne pas dégrader l'image du roi, dont elle ne met pas en doute la générosité. Si l'honneur doit être préservé en refusant les actes qui lui porteraient atteinte, il doit aussi l'être par le choix des mots. La lettre vise à sauver la face des deux souverains.

Appeler le destinataire à se conduire honorablement ou honnêtement est un argument puissant, mais aussi dangereux à utiliser, car il constitue, d'une certaine manière, une mise à l'épreuve, voire une mise en doute. C'est l'argument de François I^{er} lorsqu'il écrit à Charles Quint de sa prison de Pizzighetone (*Captivité*, 130-131). C'est aussi celui que Catherine de Médicis oppose à son gendre, quand il relance les hostilités contre le roi de France en avril 1580, en dépit du dernier traité de paix :

Ceux qui vous font faire ces choses si mal à propos ne vous aiment point [...] et ne se soucient ny de vostre bien, ny de vostre honneur ny qu'il y va de la réputation, qui sont les choses que les princes enfin doibvent avoir les plus chères. [...] je ne croiray jamais qu'estant sorty d'une si noble race, vouliez estre le chef et général des brigands, volleurs et malfacteurs de ce royaume (L.C.M., VII, 252-253).

Tout en employant des mots très durs, elle tente de protéger l'image du destinataire par la négation (« je ne croirai jamais ») et jette l'opprobre sur ses mauvais conseillers. Ce qui est déshonorant pour le jeune prince, ce n'est pas, bien évidemment, de prendre les armes, ni en soi de se soulever contre son beau-frère, mais de n'avoir pas tenu parole : « car personne n'adjoustera jamais plus de foy à choses que disiez ne promettiez » (L.C.M., VII, 253). Catherine fait comprendre que la parole du prince engage son honneur plus que celle de quiconque, car elle est donnée librement et non imposée par le roi : « ce n'est pas une loy ny commandement qu'il vous ay faict, par la puissance que Dieu lui a donnée sur tous estans ses subjectz, qu'il vous veuille malgré vous tous faire tenir, mais c'est bien paix et traicté faict et disputté comme de per à per » (*ibid.*, p. 252).

Et justement, dans ce rapport de pair à pair qui est celui des souverain-e-s entre eux, l'honneur seul est garant du respect des engagements, puisqu'aucune autorité supérieure ne peut intervenir. Cela confère une importance particulière à tous les appels à tenir parole que nous trouvons dans ces lettres¹⁷. Dans cette posture « de pair à pair », la fidélité, commandée par le service ou par la famille, est donc remplacée par l'alliance librement choisie.

B) L'amitié

L'alliance politique est souvent exprimée en termes d'amitié. Louis XII écrit au roi d'Espagne en 1500 :

J'ai reçu les lettres que m'avez écrites de Salamanque de votre main, dont j'ai été fort joyeux de savoir de vos bonnes nouvelles, vous merciant bien fort des bonnes et grandes offres que me faites par vos dites lettres et de la grande déclaration d'amitié entre vous et moi ; et vous prie toujours demourez en ce bon propos ; et de ma part suis tout résolu y demourer tant que je vivrai. » (Le Roux de Lincy, p. 75).

Catherine de Médicis écrit à d'Élisabeth I^{re} qu'elle souhaite voir son fils le duc d'Anjou lui rendre témoignage de l'amitié qu'elle lui porte, ainsi que de son affection (L.C.M., VI, 112). À la fin de notre période, Henri IV emploie à l'égard de la reine d'Angleterre les expressions : « tous offices dignes de notre amitié », « votre parfait ami », « les envieux de notre mutuelle amitié » (L.M.H. IV, IV, 347).

La lettre de Louis XII se présente comme une énumération de lieux communs propres à l'amitié : l'échange de lettres autographes, l'empathie (on se réjouit des bonnes nouvelles d'un ami et on s'afflige de ses malheurs), les offres de service, et la réciprocité. Catherine de Médicis met elle aussi l'accent sur la réciprocité de l'amitié dans ses lettres à Philippe II :

pourés encore mieulx aystre sertayn de la bonne volanté et amytyé que le Roy vostre frère et moy vous portons, come aussi yl a aysté davantage l'¹⁸ayent heuy parler, conèsant que le souyng que vous avés de le voyr en repos et son royaume our dé trouble luy fayst tourjour fouys [foi] davantage de l'amytyé que luy portés, laquele trouverés tourjour en toutes aucasion si résiproque [...]. (L.C.M., I, 149).

La reformulation des propos tenus par l'envoyé du roi d'Espagne peut sembler inutile, mais elle sert à prouver que Catherine les a reçus comme preuve d'amitié : les témoignages de confiance sont tout aussi importants que les témoignages de bonne volonté. C'est en partie ce qui rend si lourd le style de ces lettres.

Il nous semble cependant que l'amitié n'est pas utilisée aussi souvent que l'honneur pour infléchir le comportement de l'autre. Elle autorise certes à faire certaines requêtes. Catherine de Médicis, par exemple, insiste pour obtenir des chevaux d'Espagne, bien qu'elle

¹⁷ Marie Stuart à Catherine de Médicis (Lab., II, 64) ; Louise de Lorraine à Henri IV (L.L.V., n°32, p. 154), Catherine de Médicis à Henri de Navarre (L.C.M., VI, 225, VII, 233), Henri III à Henri de Navarre (L.H. III, t. IV, p. 215, n°3401)...

¹⁸ Elle parle de Don Antonio de Tolède, qui avait porté la lettre de Philippe II.

sache Philippe II peu enclin à en fournir, assurée de « sa bonne volonté pour l'affection qu'[elle] lui porte » (L.C.M., VI, 305). La particularité de l'amitié est qu'elle pose comme postulat l'égalité entre correspondants, contrairement aux deux autres postures (service et famille). Il ne saurait y avoir de rapport de force ou d'autorité entre amis, comme il peut y en avoir entre maître et serviteur, ou entre parents¹⁹.

Le passage d'une posture de serviteur à une posture amicale dans la relation entre Henri IV et Elisabeth d'Angleterre le montre bien. Dans un premier temps de sa correspondance, le Béarnais se dit son serviteur parce qu'il lui demande sans cesse un soutien militaire (L.M.H. IV, II, 55, 305, 307, III, p. 459, IV, 249, IV, p. 292, 559, VI, p. 770) et qu'il n'est pas en mesure de lui rendre la pareille :

Je reconnois, Madame, que mon service vous est doublement deub ; car je l'ay voué longtemps a vos rares vertus, et vous l'avez acquis sur moy par une infinité de faveurs que j'ay receues de vous. Si je n'ay cest honneur de le vous rendre en effect, ce que seroit au moins quelque consolation de vous en faire office moy-mesme (L.M.H. IV, II, 307).

Cette posture convient à une relation dans laquelle l'échange des bienfaits n'est pas équitable. Quand Henri se sent plus puissant, après la prise de Vienne par son connétable en 1595, pensant bientôt être en mesure d'offrir un soutien égal à celui qu'il a reçu, il signe : « Vostre très affectionné frere et parfaict *ami* » (L.M.H. IV, IV, 346). D'ailleurs, même quand il met « votre humble et affectionné serviteur », il peut faire référence à un lien d'amitié : « la saison est telle que j'ay besoin de mes amis » (*ibid.*, p. 55) ; « j'ay recours à mes amis contre mes ennemis, et à leur affection contre leur violence » (*ibid.*, p. 305). Il combine donc différentes postures quand il s'adresse à la reine d'Angleterre, en fonction des circonstances.

Dans certaines situations, quand il importe de ne pas empiéter sur les prérogatives souveraines du destinataire, la posture amicale est la seule qui puisse être envisagée. Ainsi, quand les rois de France écrivent à Antoine de Bourbon ou à son fils en tant que gouverneurs de Guyenne, ils se positionnent ouvertement en maîtres ; mais lorsque Henri II tente d'empêcher Antoine de Bourbon de poursuivre ses opérations en direction de la Navarre Espagnole, on voit apparaître dans sa lettre les lieux pathétiques liés à l'amitié :

Mais il fault que je vous dye, mon frère, que tout ainsi que l'amytié que je vous porte me faict désirer et souhaicter vostre bien, grandeur, contentement et satisfaction, aussy me faict-elle craindre et estre en payne qu'il ne vous advienne quelque ruyne, malheur et desplaisir. Car je veoy par tant d'advis et de deça et de delà vostre dite entreprinse estre decouverte et voz ennemys en estre si bien advertis [...] qu'il ne peult estre que jusques à ce que j'entende de voz nouvelles je ne soye en une extresme peine qu'il ne vous soit advenu quelque malheur (Rochambeau, *Galerie de Hommes illustres*, op. cit., p. 165).

¹⁹ Le cas des correspondances qui associent régulièrement le terme d'« ami » à celui de maître est un peu particulier et nous y reviendrons lorsque nous étudierons les rapports de faveur.

Le roi reconnaît toutefois dans la suite du texte que son intérêt personnel le pousse à tenir ce discours, dans la crainte que de nouveaux combats entravent les négociations de paix du Cateau-Cambrésis.

Reste enfin un dernier argument employé de façon récurrente : « le bien qui en reviendra à toute la chrétienté ». Ce souci de l'intérêt général est un des traits qui forgent l'*ethos* du bon souverain ou de la bonne souveraine, et il est également utilisé pour influencer le destinataire.

C) L'intérêt général

Lorsque l'intérêt général s'oppose à son intérêt particulier²⁰, le roi ou la reine se doit de favoriser le premier. Marie Stuart raconte comment elle s'est rendue en 1568 aux rebelles écossais, en forgeant l'image d'une reine vertueuse soucieuse d'épargner la vie de ses sujets : « Moy, me sentant inoscente, et desirouse d'esviter le respendement de sang, aley me mètre entre leurs mayns » (Lab., II, 74). Antoine de Bourbon fait savoir à François II que l'Espagne lui a offert de récupérer Fontarabie et Saint Sébastien, ce à quoi il a renoncé :

Ce néanmoins sachant de combien vous est cher le bien de paix et le repos de vous subjectz, voullant en cest endroyt et tous aultres ne m'esloigner de vous affections et desceins [...] ayment mieulx dévorer et remettre en aultre saison mes passions et justes querelles que de me rendre violateur de la tranquillité publicque, et consequemment faire chouse qui peust deplayre en cest endroyt à Vostre Majesté (L.A.B.J.A., n°143, p. 197).

Il se dépeint ainsi, conjointement avec François II (et à travers lui Catherine de Médicis et les Guises) comme un bon prince, mettant en avant le consensus qui existe autour du respect de la « tranquillité publique ». Il espère sans doute ainsi paraître plus digne de confiance. Élisabeth d'Autriche consent elle aussi à perdre ce qui lui revient (en l'occurrence une partie de son douaire) « considerant le tout avoir este faict pour le bien public, la peix et tranquillite de la France » (R.Q.H., 1868, p. 287). Toutefois, si elle se montre bonne princesse, elle s'attend à ce que Henri III soit en retour bon prince : « sy est ce que je massure que vous monsieur me vouldrez bien recompanser, et mieulx avec le tamps quand vous en aurez le moien ».

Éléonore d'Autriche se montre bouleversée par la reprise des hostilités entre Henri II et le roi d'Espagne pour des raisons familiales, nous l'avons dit ; mais elle ne manque pas de voir, au-delà de sa position personnelle, « le mal quy an peult venyr a toute la crétyanté » (B.n.F., Ms Fr 3129, fol. 56). C'est également, par-delà les liens du sang, le bien de la chré-

²⁰ De manière générale, l'intérêt du roi régnant est aussi celui de son royaume. Mais nous abordons ici les cas des reines douairières ou ceux dans lesquels les souverain-e-s se soucient de la paix au-delà de leur seul royaume.

tiement que Louise de Savoie met en avant pour demander à Charles-Quint de bien traiter son fils prisonnier après Pavie : « Et dadvantaige, je tiens pour le principal le grand bien qui peut universellement venir à toute la chrestienté par l'union et amitié de vous deux » (Jacquart, p. 167). La référence à la chrétienté rappelle aux deux rois leur appartenance à une communauté supérieure. Celui qui n'est pas bon chrétien ne peut être un bon roi.

Le lieu éthique de l'intérêt général est propre à convoquer un certain *pathos*, à travers l'évocation des souffrances qu'il faut épargner au peuple. Henri III, en 1577, écrit à Henri de Navarre : « je vous pryé vous i condessandre et toutte ceste troupe qui est avecques vous pour ne venyr plus tant de maulx a nostre pauvre France qui de sy longue main an est affligée et que nous puissions nous voyr bien tost avecques un bon repos » (L.M.H. III, III, n°2549, p. 314). S'adressant à lui, roi de Navarre, pour le prier de rétablir l'exercice de la religion catholique en Béarn, il cherche également à l'émouvoir : « ces pauvres gens ont esté par leurs peres nourys et instituez en la congnoissance et exercice de la relligion catholique, et en ont faict profession toute leur vye, ce seroit chose trop rigoureuse de les forcer et contraindre » (L.M.H. III, IV, n°3401, p. 214). Dans le même ordre d'idée, Jeanne d'Albret fait référence à la métaphore du roi comme père de son peuple pour exhorter Charles IX à faire une paix valable :

Parquoy, Monseigneur, en cete hardiesse que me donne premierement la sincérité de mon cœur et vostre bonté naturelle, accompagnée de l'amour paternel de laquelle prometez embrasser vos povres subjects, qui vous sont donnés de Dieu comme enfans, je vous supplieray très-humblement voulloir pezer en vostre bon esprit les misères que ces guerres ont a nostre si grant regret faict voir à nos propres yeulx, contre la bénédiction d'un repos de paix (L.A.B.J.A., n°205, p. 300).

Les deux lettres de Catherine de Médicis à Henri de Navarre au printemps 1580 contrastent avec celles-ci. Elle ne cherche nullement à apitoyer son gendre sur le sort des populations. Plus pragmatique peut-être, elle le renvoie au contraire à son intérêt personnel : « cela cera cause de la pays et aystablisement de l'aydist en la Guiene et par consequant par tout le royaume, cet que devez desirer, aystent cet que estes » (L.C.M., VII, 233) ; « Mon filz, je ne puis croire qu'il soit possible que vous vouliez la ruyne de ce royaulme, come elle sera, et la vostre, si la guerre se commence : et vous prie considérer ce que vous estes et quel bien vous peut advenir de la ruyne de cet estat » (L.C.M., VII, 252). En faisant ainsi référence à son identité de Prince du Sang, possible héritier du royaume, elle le flatte et le rassure sur son avenir prestigieux. Elle prend bien soin d'écrire « ce que vous êtes » et non « ce que vous m'êtes », ce qui renverrait le prince à une position familiale qu'il exècre. Autrement dit, l'appel à la générosité souveraine (ainsi qu'à la fidélité familiale) n'est pas toujours la meilleure stratégie, et Catherine de Médicis sait aussi ne pas en faire usage. Remarquons égale-

ment que ce sont toujours les hommes qui sont enjoins de se montrer bons souverains dans leurs actes envers la communauté : les femmes ne semblent pas ainsi appelées à prendre en considération l'intérêt général et le bien de la chrétienté. C'est peut-être parce qu'elles sont les premières à dire qu'elles le font. C'est aussi sans doute parce qu'elles ne se représentent pas comme le roi, exerçant leur pouvoir directement sur le peuple. C'est plutôt en tant que médiatrices qu'elles sont sollicitées, ce qui leur permet de montrer ou de cacher plus ou moins leur influence.

D) Écrire aux reines

1) Des reines médiatrices (mère, épouse, tante ou sœur) sollicitées pour leur influence

Dans les situations de conflit, les reines sont des interlocutrices privilégiées : leur rôle de négociatrices n'a rien d'étonnant pour l'époque²¹. Rois et reines leur écrivent même quand elles ne sont pas directement en charge des affaires, car ils et elles comptent beaucoup sur leur influence. Notre corpus en offre divers exemples. En 1562, Catherine de Médicis demande à Jeanne d'Albret de faire déposer les armes au prince de Condé et à son mari (L.A.B.J.A., n°172, p. 252). De 1525 à 1531, les échanges autour de la captivité de François I^{er} puis de ses enfants impliquent largement les princesses de l'entourage du roi et de l'Empereur. Les princes et les princesses y soulignent le pouvoir des femmes en matière de négociation. Nous en avons sans doute seulement un tout petit aperçu. Dès le début de sa captivité, François I^{er} s'est adressé à Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et régente des Pays-Bas, avec grand espoir en son intervention, si l'on en juge par les formules qu'elle emploie pour lui répondre : « voudrois bien que Dieu me feist ceste grace d'avoir le pover tel en vostre delivrance, comme vous plaist le m'escripre » ; « comme il vous plaist dire que j'ay tout pover en cest affaire » (*Captivité*, 179-180). Éléonore d'Autriche a aussi été sollicitée en mai 1525, au moins par Louise de Savoie (*ibid.*, p. 192). Plus tard, lorsque François I^{er} revenu en France rompt ses engagements, et refuse de livrer la Bourgogne à l'Empereur, condamnant ses propres enfants à une longue captivité, Éléonore tente de sauver la situation, et s'adresse au roi, mais aussi à sa mère « comme à celle [...] qui a toute puissance et que par [son] moyen se doit le tout conclure » (S.S., 2008, n°4, p. 202). S'il est bien connu que la Paix des Dames a été traitée par Louise de Savoie, Marguerite de Navarre et Marguerite d'Autriche, on peut

²¹ Voir Éliane Viennot, « Des "femmes d'État" au XVI^e siècle : les princesses de la Ligue et l'écriture de l'histoire », dans *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Marseille, Rivages, 1991, p. 77-92 ; *La France, les femmes et le pouvoir*, I, *op. cit.*.

ajouter que c'est vers cette dernière que François I^{er} se tourne pour demander que ses enfants soient mieux entourés après le traité de paix... Elle n'est certes pas géographiquement près d'eux, et pourtant il lui écrit :

Ayant eu, madame ma bonne tante, par vostre moyen et intercessyon l'ayse et playsyr de savoyr des nouvelles de mes enfans par le retour de celluy quy, par vostre comandement, y feust depesché à Cambray, j'ay bien voulu le vous fere entendre et davantage vous pryer, madame ma bonne tante, vouloyr escrypre à l'empereur [...] qu'yl veuille avoyr regart à fere remettre au servyce de mes enfans partye des servyteurs qu'yls avoyent (*Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, p. 709).

Et effectivement, Marguerite d'Autriche écrit à son neveu, précisant que les souverains de France se sont adressés à elle « comme auctrice de paix » (*ibid.*, p. 710).

Qu'en est-il lorsque la reine destinataire gouverne réellement et officiellement ? La correspondance d'Antoine de Bourbon avec Catherine de Médicis nous montre un changement d'attitude de sa part à la mort de François II, ce qui signifie tout de même qu'on ne s'adresse pas exactement de la même façon à une reine médiatrice qu'à une reine régnante. En octobre 1560, Antoine de Bourbon joue les « malcontents » auprès de la reine mère, et celle-ci s'efforce avec succès de le faire venir à la Cour (L.A.B.J.A., n°151, p. 215, n°154, p. 220). Tandis que durant les mois précédents, le roi et les Guises recevaient de lui les lettres les plus longues, dont seul un récapitulatif était envoyé à la reine mère, il se met, à la mort du roi, à faire d'elle son interlocutrice principale, confie au porteur un message à son intention, et ajoute : « il m'en reste encores un tel faiz dessus l'esthomas que c'est à vous seulle à qui fault que je m'en descharge » (L.A.B.J.A., n°151, p. 216). Il avoue d'ailleurs attendre beaucoup d'elle, et reconnaît implicitement son pouvoir : « comme celle de la bonne volonté de laquelle je me suis beaucoup promis » (L.A.B.J.A., n°151, p. 215). Il ne lui écrit pas toutefois exactement comme à un gouvernant masculin. Si l'on compare cette lettre de « malcontentement » avec l'ensemble des plaintes qu'il formule à cette période, on est frappé par son ton pathétique, alors qu'il se montre ironique avec les Guises, et plutôt paternel avec le roi. Il fait notamment à François II, en guise de remontrance, une leçon de politique impersonnelle, à la troisième personne du singulier et au présent de vérité générale²². On remarque aussi que dans cette lettre, tous les lieux pathétiques sont tournés vers la personne du roi : c'est pour le roi qu'il souffre et qu'il s'inquiète. Au contraire, s'adressant à Catherine de Médicis, c'est sa propre personne qu'il met en avant. Il nous semble qu'il s'adresse à elle comme à celle qui doit jouer un rôle de « tampon affectif » entre le roi et ses sujets, non pas parce qu'elle de-

²² « L'on dict volentiers, Monseigneur, que l'on ne peult plus honnestement ne plus commodment desrober le cuer d'ung homme de bien que de se fier en luy, d'autant que la confidence en ung cuer généreulx recongneu, le sollicite de si près de son debvoyr, que en le faisant il luy monstre tousjours l'honneur accompagné de playsyr subséquent, en l'oubliant luy propose une honte qui ne peult estre sans grande inquiétude d'esprit imprimée » (L.A.B.J.A., n°145, p. 204).

vrait, en tant que femme, faire preuve d'une plus grande empathie, mais plutôt parce qu'elle est celle qui permet d'éviter un affrontement direct et de maintenir toujours un certain niveau d'affection dans les échanges entre hommes²³.

2) La dissimulation du pouvoir par les reines

Ce qui est le plus frappant dans les lettres adressées aux reines médiatrices, c'est qu'elles peuvent manifestement choisir de nier ou de dissimuler leur pouvoir. Nous avons vu dans un des exemples ci-dessus Marguerite d'Autriche nier avoir une quelconque influence sur la libération de François I^{er} ; Éléonore fait de même à la même période, répondant à Louise de Savoie qu'elle n'a aucun pouvoir (*Captivité*, 192). Jeanne d'Albret, peu désireuse d'enjoindre Antoine de Bourbon et son beau-frère de déposer les armes en 1562, répond à Catherine de Médicis : « il me siéroit mal de donner avis à tant de personnes qui ont meilleur entendement que moy » (L.A.B.J.A., n°172, p. 252). Gageons qu'elle ne croit pas vraiment avoir, parce qu'elle est une femme, l'entendement moins bon que celui de son mari. Catherine de Médicis prend toujours bien soin (comme toutes les reines d'ailleurs) de dissocier les ordres de ses jeunes fils de ce qui émane d'elle, de manière à maintenir, quand cela l'arrange, la fiction de l'indépendance du roi par rapport à sa mère. Jeanne d'Albret ne s'y laisse pas tromper et veut l'obliger à assumer ses responsabilités : « je m'assure que s'il vous plaist vous le pouvez, car le age du Roy et la maturité de son bon sens et jugement ne lui peuvent oster le devoir du fils a la mere, qui est ung credit naturel et une puissance acquise, de laquelle, s'il vous plaist user, je m'assure que tout ira bien » (L.A.B.J.A., n°208, p. 307). Les reines peuvent donc cacher leur pouvoir... mais ce sont peut-être leurs semblables qui se laissent le moins duper !

3) Expression d'une solidarité féminine.

Il se manifeste aussi entre elles une forme de solidarité liée à leur appartenance au même sexe. On sent bien, entre Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, que la joie d'avoir mené à bien une paix dépasse les bienséances du discours amical, à travers l'expression « labeurs communs²⁴ ». Elle dénote l'existence d'une véritable collaboration, attitude unique en

²³ Nous pensons aussi ici au rôle d'intermédiaire joué par Catherine dans la querelle du duc de Nevers, voir Xavier le Person, *Pratiques et Practiqueurs*, op. cit., p. 285-372. On verra par la suite que Catherine se porte régulièrement garante de l'amour que le roi porte à ses serviteurs.

²⁴ « Au demeurant, ma seur, en actendant ceste desirée veue que je pense quy se dressera, par vostre bon moyen, vivra en espéransse d'une fois s'esjouir avec vous des labeurs commungs. La plus que toute / Vostre bonne seur, / Loyse » (De Boom, p. 193).

son genre dans un monde qui motive ses actions par le service, le devoir ou l'honneur individuel. Jeanne d'Albret, nous venons de le voir, n'hésite pas à faire preuve de mauvaise foi à l'égard de Catherine de Médicis, tout en dénonçant la sienne. Pourtant, elle sait aussi mettre en avant cette appartenance commune qui, semble-t-il, sous sa plume comme ailleurs, les rapproche. Elle choisit de le faire dans sa lettre qui accompagne *l'Ample Déclaration*. Prête à « oublier l'amitié du mari²⁵ » pour défendre les intérêts de la France aux côtés de Catherine, elle la rejoint ensuite dans la douleur du veuvage : « qui m'a fait depuis communiquer aux afflictions de l'estat de veuves » (L.A.D., 43). Enfin, dans une lettre de Marie Stuart à la reine d'Angleterre, on trouve la phrase suivante : « Or, je vous supplie, puis que vous voies que subjects favorisent subjects ; vous, royne et sœur et cousine, favorisés votre semblable » (Lab., II, 124). Bien sûr, elle oppose avant tout sujets et gouvernants, faisant référence comme souvent dans ses lettres, à une sorte de communauté idéale des souverains, et refusant d'être traduite en justice comme une sujette par ses propres sujets. Mais au-delà de cette opposition de rang, on perçoit nettement l'opposition des genres : la « reine », féminin singulier, est seule face à aux « sujets », masculin pluriel. Les sujets dont elle parle, qui se favorisent entre eux, sont des hommes qui favorisent d'autres hommes. Marie en appelle implicitement à une solidarité féminine, en appuyant sur trois termes au féminin, et en terminant sur le nom « semblable ». Les lettres de notre corpus confirment donc bien l'existence de cette solidarité de sexe.

4) Une destinataire particulière : Élisabeth d'Angleterre

Élisabeth d'Angleterre reçoit parfois, de la part des deux derniers rois de notre période, des lettres sensiblement différentes de celles que l'on pourrait s'attendre à lire. Elle est la seule femme célibataire parmi les destinataires de notre corpus, ce qui explique sans doute que tous deux adoptent la posture du serviteur d'amour, chacun à sa manière. Cette posture permet d'associer la séduction au respect dû à une souveraine étrangère. Durant la période où les négociations en vue du mariage de François d'Alençon avec la Reine Vierge sont en cours, Henri III s'exprime au nom de son frère en termes hyperboliques, comme s'il était lui-même le prétendant :

Madame, est-il possible que bouche ny papier puisse exprimer l'extremité de l'ayse que mes sens qui en sont avec toute extrémité ravis ; je dis aise la plus grande et indicible qu'il soyt, or donques bien qu'elle vous soyt assez congneue, s'est, je la diray en ceste lettre, l'heur que je veois si bien préparé a mon frere qui est ung second moy-mesmes d'estre digne de vous agreer [...] (L.H. III, V, p. 79, n°3924).

²⁵ « je vous supplie très humblement vous remémorer quelle fidélité vous trovastes en moy, qui, quand il fut question à bon escient de la conservation de ce royaume, j'oubliai l'amitié du mary et hazarday mes enfants » (L.A.D., 42, lettre du 16 septembre 1568).

Le thème du bonheur indicible est un *topos* de la lettre d'amour, que l'on trouve notamment dans les lettres galantes de François I^{er}. Henri III va même jusqu'à vanter la perfection de la reine dans des termes qui sont sans doute dus au néo-pétrarquisme à la mode à la fin des années 1570 : « Madame, le Ciel, duquel toutes choses sont mouvantes par l'Eternel qui y habitant y commande, je crois ayant voullu faire une œuvre si parfaite que vous estes reconnue par tout le grand et accompli univers, vous a aussy douee de l'esprit si clair et surpassant tout aultre » (L.H. III, IV, p. 96, n°3160). La suite de la lettre confirme la posture de l'amant pétrarquiste.

Henri IV, pour sa part, simule parfois la posture du serviteur courtois accomplissant des exploits pour sa dame : « Je me *figure* que je combats pour vous. Avec vostre faveur toutes choses me sont possibles voire faciles » (L.M.H. IV, II, 55). Il consacre même une lettre entière à commenter le portrait qu'Élisabeth avait fait envoyer à sa sœur et qu'il a conservé pour lui, prétextant qu'il a été subjugué par sa beauté. Le ton en paraît affecté, notamment à cause de l'emploi du nom « péché » bien rare sous sa plume : « vous demander pardon *comme* d'un péché commis contre vostre volonté », « en quoy je confesse avoir aussy commis ce peché d'envie contre le peintre qui l'a portraict » (L.M.H. IV, IV, 292-294). Le verbe « se figurer », le comparatif « comme » montrent bien que Henri IV joue un rôle et le souligne en même temps. Peu amateur, certainement, de poésie pétrarquiste, il n'exploite pas le *topos* du portrait gravé dans le cœur, et affiche une certaine confiance en lui et en ses prérogatives : « ce que²⁶ aussi j'eusse d'autant moins peu permettre, que nul ne pouvant égualer l'affection avec laquelle je vous honore et sers en mon ame, nul aussy ne pouvoit meriter ceste grace comme moy ». Élisabeth est d'abord une alliée, mais il faut la soigner, et Henri la sait sensible à la séduction.

Le cas de la Reine Vierge est certes unique en son genre dans notre corpus : on peut penser cependant que cette alliance de galanterie et de politique pourrait tout à fait se retrouver dans d'autres missives à destination de reines célibataires, si elles avaient existé. On peut le penser d'autant plus que Henri III et Henri IV n'ont jamais rencontré Élisabeth, et qu'il n'y a donc rien, dans le choix de leur posture, qui tienne à l'unicité de leur relation avec elle.

²⁶ A savoir : qu'une autre personne entre en possession du portrait de la reine.

Conclusion

De cela et de tout ce qui précède, il nous semble qu'on peut conclure que les femmes se prêtent à l'adoption de postures plus variées que les hommes et que certaines paraissent être spécifiquement genrées. Si les hommes se désignent comme frère, oncle, cousin de leur destinataire, ils n'ont guère tendance à expliciter dans leur lettre les arguments liés aux fidélités que la parenté impose, alors que les femmes le font très aisément. Elles sont aussi les championnes de l'intérêt général. Ayant intégré leur rôle de négociatrices et de pacificatrices, elles s'appuient sur les liens de famille pour asseoir leur autorité. En outre, elles peuvent adopter toutes les postures couramment empruntées par les hommes, et notamment, nous l'avons vu, celle du serviteur offrant de sacrifier ses biens et son sang pour son maître. L'amitié, considérée traditionnellement comme une valeur que seuls les hommes savent cultiver, occupe également une large place sous la plume de Catherine de Médicis : il est vrai qu'elle écrit toujours plus ou moins au nom du roi Charles IX dans les exemples que nous avons, et que l'amitié qu'elle prétend forger est celle des deux rois, et non la sienne avec Philippe II, dont elle se dit la mère. Mais cela n'enlève rien au fait qu'elle sait tirer le meilleur parti de ce positionnement amical. Écrivant au nom des hommes et pour les hommes, une femme peut donc écrire comme eux. Le cas d'Élisabeth d'Angleterre permet d'autre part de se rendre compte que le statut de femme célibataire offre une plus grande latitude de postures aux hommes qui s'adressent à elle. Parce qu'elle est célibataire, les hommes se sentent autorisés, avec précaution, à la traiter comme une femme, et non seulement comme une reine.

Il n'est guère facile de définir une évolution du style des lettres échangées entre souverain-e-s tout au long du siècle. D'une part, malgré nos efforts de recherche, la répartition de notre corpus est tout de même inégale, et nous possédons davantage de lettres écrites après 1570 qu'avant (en tout cas pour les autographes et pour ce type de destinataire). Nous ne pouvons donc pas tirer de conclusion très ferme. D'autre part, le style des lettres demeure en général cérémonieux d'un bout à l'autre du siècle. Les protestations de dévouement y sont longues, caractérisées par des doublements ou triplements de termes synonymes. On y retrouve la syntaxe complexe et les phrases interminables qui font en général la lourdeur des lettres nobiliaires. La recherche de brièveté et de naturel n'est pas de mise dans ce type de lettres, qui doivent avant tout être un hommage à la majesté du destinataire et la manifestation de l'honorabilité de celui ou celle qui écrit. Il semble que l'identité royale du ou de la destinataire prime sur tout autre critère pour le choix du style.

Chapitre II : Écrire aux membres des grands lignages

Les membres de la haute aristocratie sont des correspondants privilégiés des souverains. Arlette Jouanna explique qu'on désignait par le terme de « grands »

les princes du sang royal, à qui leur parenté avec le souverain donnait une qualité éminente, ceux qu'on appelait les « princes étrangers » (comme les Clèves, les Savoie-Nemours, les Rohan, les Lorraine, les Gonzague-Mantoue, les Grimaldi-Monaco, etc.), les ducs qui possédaient, comme les premiers, la dignité de pairs, et enfin les ducs sans pairie. Ce groupe avait un large accès aux plus importantes charges du royaume, grands offices de la couronne (par exemple ceux de connétable, de maréchal, d'amiral, de grand-maître de France) ou gouvernements des provinces. Leurs revenus pouvaient avoisiner ou dépasser la centaine de milliers de livres au XVI^e siècle²⁷ [...]

Ces personnages jouissent d'un fort pouvoir dans leurs propres domaines. La seigneurie, associée au droit de rendre la justice, leur confère une très grande influence. Ils ont des clientèles, faites de tous ceux qui espèrent ou ont obtenu un emploi dépendant d'eux, soit dans leur « maison », soit dans l'armée, soit dans l'administration locale. En effet, lorsqu'ils sont pourvus d'un apanage, ils possèdent le droit d'y pourvoir à tous les offices. Matthew Vester écrit au sujet de Jacques de Savoie-Nemours (1531-1585) : « Par certains aspects, l'apanage du Genevois était un État dans l'État, et Jacques son quasi-souverain²⁸ ». Ils parviennent également à se faire entendre au conseil du roi : Henri I^{er} de Montmorency-Damville possède son propre conseil parisien fréquenté parfois par le futur chancelier Pomponne de Bellièvre, par deux secrétaires d'État et deux intendants royaux des finances, et il envoie son trésorier Nicolas Girard défendre ses intérêts au conseil des Finances du roi²⁹.

Une grande partie de leur fortune est consacrée à financer le service du roi par des avances, que ce dernier rembourse quand il le peut. C'est pour cette raison qu'Arlette Jouanna propose de parler d'« interdépendance » pour caractériser ces relations :

Le roi dépendait de la fortune des « grands » à qui il confiait des charges ; ceux-ci dépendaient en retour de ses largesses, qui étaient à la fois la juste rémunération de leurs services et la reconnaissance de leur qualité³⁰.

Mais tout en servant ainsi le roi, les « grands » s'opposent fermement, tout au long du XVI^e siècle, aux tentatives de centralisation et de rationalisation des structures étatiques, à la marche vers l'absolutisme. C'est un des sens que revêt le « malcontentement » qui s'exprime à cette époque jusque par la force armée.

²⁷ Arlette Jouanna, *Le Devoir de Révolte*, op. cit., p. 35.

²⁸ Matthew A. Vester, *Jacques de Savoie-Nemours*, Droz, Genève, 2008, p. 20.

²⁹ L'exemple est donné par Arlette Jouanna, *Le Devoir de Révolte*, op. cit., p. 101.

³⁰ *Ibid.*, p. 36.

Étant donné que les membres masculins des grands lignages occupent régulièrement les plus grandes charges du royaume ou celles de gouverneur de province, une partie du courrier royal, souvent de main de secrétaire, est adressée à eux en tant qu'exécutants des ordres du roi. Nous la laissons de côté. L'autre partie de ce courrier, essentiellement autographe, se réfère à leur qualité de « grand-e-s », disposant d'une forte autonomie et d'une forte influence : c'est cette partie autographe que nous étudierons.

On peut d'abord distinguer dans notre corpus deux cas de figure. Le premier est celui des rois et reines de France s'adressant aux « grands » qui sont à leur service et sur qui ils et elles tentent d'exercer une forme d'autorité ; le second correspond à celui des rois et reines étrangers (Navarre, Espagne, Écosse) qui ne se situent pas dans une interdépendance aussi étroite vis-à-vis des « grands » de France et qui s'efforcent de faire d'eux leurs alliés. Nous verrons qu'à chacun des deux cas correspondent des stratégies un peu différentes, oscillant, pour l'une, entre affection et autorité, et pour l'autre, entre déférence et familiarité.

Il est frappant de constater ensuite que, par opposition aux relations entre souverain-e-s qui évacuent toute dimension personnelle, les échanges avec les membres des grands lignages mettent en valeur les nouvelles de la santé et de la famille. Nous verrons comment les souverain-e-s entretiennent cette posture non pas véritablement familière (car elle reste éminemment respectueuse) mais à tout le moins témoignant d'une relation individuelle. Dans le même temps, nous prêterons attention, sur l'ensemble des lettres, aux nuances qui peuvent exister en fonction du genre de celui ou celle qui écrit.

I) Dans le cadre des rapports d'autorité : la contrainte et l'affection

Pour cette sous-partie, nous étudierons essentiellement des lettres d'Anne de Bretagne au comte de Rohan et à Louise de Savoie, ainsi que des lettres de Catherine de Médicis, Louise de Lorraine, Henri III et Henri IV, adressées au duc de Nemours (Jacques de Savoie), au comte de Rohan, au duc et à la duchesse de Nevers, à Henri de Montmorency-Damville et à son épouse, à Mme du Bouchage (Isabelle de Savoie, sœur de Madeleine de Savoie, et donc belle-soeur du connétable Anne de Montmorency). Les exemples antérieurs sont très rares dans notre corpus. Enfin, nous laissons pour l'instant de côté les lettres de Louise de Lorraine et de Catherine de Médicis adressées à Anne d'Este, car il semble exister entre elle une relation plus familière, relevant d'une élection particulière qui trouvera sa place dans la quatrième partie.

A) *Protocole*

Lorsqu'ils s'adressent aux membres des grands lignages, les rois et reines de France mettent systématiquement en évidence le lien de parenté (y compris un peu lointain) qui les unit à eux. L'apostrophe la plus fréquente est « Mon Cousin », « Ma cousine ». Mais lorsqu'un lien de parenté plus direct existe, c'est ce dernier qui est préféré, comme plus honorifique. Ainsi Catherine de Médicis s'adresse-t-elle à Renée de France, duchesse de Ferrare, et tante de son défunt mari Henri II, en lui écrivant « Ma tante ». Louise de Lorraine appelle le duc de Nemours « Mon oncle », parce qu'il est l'époux d'Anne d'Este (qu'elle appelle sa tante en raison de son premier mariage avec François de Guise). Henri III choisit, comme sa femme, de s'adresser au couple Nemours en mettant « mon oncle » et « ma tante ». Il faut noter que l'apostrophe ne comporte pas « monsieur » ou « madame », comme c'était le cas dans les lettres adressées aux souverains. Seul Louis XII écrit en 1499 à Anne de Beaujeu « Madame ma cousine » (B.n.F., NAF 1233), pour lui témoigner le respect qu'il lui doit en tant que fille de roi et ancienne régente de France³¹.

Les formules de valédiction sont relativement variées. On retrouve parfois le classique mais un peu distant « Priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde ». On n'est pas surpris de le trouver dans la lettre de Louis XII citée à l'instant. Il est systématique dans les lettres d'Anne de Bretagne à Jean de Rohan ; il faut préciser que ces lettres sont un cas particulier dans notre corpus, car elles sont toutes écrites par secrétaires, contresignées, et rédigées dans un style très administratif, à quelques exceptions près. Bien que les Rohan soient une des plus puissantes familles du duché de Bretagne, la reine Anne adopte donc une position très distante. La formule « priant Dieu vous avoir en sa sainte garde » apparaît aussi dans une des lettres connues de Louise de Lorraine, lorsqu'elle demande au duc de Nemours son approbation pour le mariage de sa demi-sœur Marguerite de Vaudémont, qui est aussi la nièce du Duc, avec Anne de Joyeuse (L.L.V., n°10, p. 138). On peut supposer que c'est le contexte solennel et la nécessité de relayer la pression royale qui poussent la reine à utiliser une formule plus froide à ce moment-là.

Certaines formules tendent à être employées davantage par Louise de Lorraine et Catherine de Médicis. La première adresse des vœux de « bonne et longue vie » (ou « heureuse et longue vie ») à Dorothée de Lorraine (L.L.V., n°39, p. 160), à Jacques de Savoie (L.L.V., n°42, p. 161), à qui elle met aussi : « Dieu vous conserve en santé saine : *part mon souhait le*

³¹ Avant d'accéder au trône, il usait avec elle d'un protocole véritablement destiné à une reine, avec une suscription et un seul « Madame » comme apostrophe (Godefroy, p. 701-702).

serés » (L.L.V., n°6, p. 136). Les vœux de Catherine de Médicis à Jacques de Savoie concernent en général la santé, ou la réalisation de ses désirs. Au duc de Nevers, elle met également : « priant Dieu vous donner ce que desirés » (L.C.M., VI, 337), ou « cet m'est ung grand plésir de savoir de ses nouvelles et des vostres, que je pryé Dieu aystre comme le sorés désirer » (L.C.M., VI, 370). Sauf cas exceptionnel, donc, Catherine de Médicis et Louise de Lorraine utilisent dans les formules de valédiction des types de vœux (santé, désirs, recommandations, vie heureuse ou longue) qui témoignent du respect et de l'importance qu'elles accordent à la personne même de leur destinataire. En début de siècle, la lettre d'Anne de Bretagne à Louise de Savoie s'inscrit dans la même catégorie, puisqu'elle se termine sur : « feré fin à ma lettre en priant à Dieu vous donner ce que desirés » (Abbé d'Urville, p. 56). Par contre, Catherine de Médicis se montre plus sèche avec Montmorency-Damville durant la période où il est le chef des Malcontents³² : elle le confie à la « sainte et digne garde » de Dieu (L.C.M., V, 211, 220), ou formule des vœux dans l'intérêt général : « je prie à Dieu qu'il vous y fasse si bien résoudre que bientôt en sentions les effets et ce royaume en puisse demeurer en repos » (L.C.M., V, 228) ; « prie à Dieu vous vouloir faire prendre aussi bon conseil que le roi et ce royaume vous en soient tenus » (L.C.M., V, 240). À Antoinette de La Marck, maréchale de Damville, elle se contente du même coup d'un « priant Dieu vous conserver » (L.C.M., VI, 292).

Henri III et Henri IV semblent chacun avoir des habitudes différentes. Henri III utilise très majoritairement « je prie à Dieu vous conserver » (ou « vous conserver en santé »...), qu'il s'adresse au duc et à la duchesse Nemours, au duc de Clèves, à Madame du Bouchage (Isabelle de Savoie) ou à Henri de Montmorency-Damville. Henri IV a tendance à varier davantage ses formules en fonction des circonstances. Lorsqu'en décembre 1589, il écrit à la duchesse de Nevers pour s'assurer du service de son mari, il prie Dieu de l'avoir en sa « sainte et digne garde » (L.M.H. IV, III, 103) ; au duc son mari, le 25 août 1590, il adresse la même formule (L.M.H. IV, III, 242). Il semble alors n'être pas totalement sûr de leur soutien. En novembre 1590, dans une lettre consacrée au récit d'opérations militaires, Henri IV met simplement : « Bonsoir, mon Cousin » (L.M.H. IV, III, 308). Dans le post-scriptum autographe de la lettre précédente, on lit : « Bonjour Cousin » (L.M.H. IV, III, 305) ; le duc de Nevers a commencé à combattre aux côtés du Béarnais, il a droit à sa confiance et au protocole allégé des compagnons d'armes. Par la suite, la duchesse de Nevers reçoit elle aussi une formule plus chaleureuse : « sur ceste vérité, je finis pour baiser, ma Cousine, bien humblement les

³² Dans tout le tome VI de l'édition La Ferrière, les lettres de Catherine à Damville sont par secrétaire : il semblerait qu'elle lui écrive de sa main essentiellement dans les périodes de trouble.

maines (L.M.H. IV, III, 797). Cette vérité, c'est la déclaration de son amitié : la formule de valédiction est chez lui, plus que chez Henri III, le reflet du contenu de la lettre. Nous laissons pour la partie suivante les lettres à M. d'Épernon, qui représentent un cas particulier. Quant à ses lettres à Henri de Montmorency-Damville, nous les traiterons dans la partie qui concerne les serviteurs de l'État, puisqu'une fois devenu roi, il lui écrit essentiellement en tant que connétable. Antoinette de La Marck, épouse de ce dernier, a droit elle aussi au familier « Bonjour ma Cousine » (L.M.H. IV, III, 34), ou à un simple « Adieu » (L.M.H. IV, III, 94), qui alterne avec des vœux adressés à Dieu (L.M.H. IV, III, 99).

Vient ensuite la question de la souscription. Louis XII maintient « Vostre bon cousin » pour s'adresser à Anne de Beaujeu, en témoignage de son respect (B.n.F., NAF 1233). Louise de Lorraine et Catherine de Médicis ne l'omettent jamais. La première se dit la « bien bonne niépce » du duc Nemours, la « bien affectionnée bone cousine » de Dorothée de Lorraine (L.L.V., n°39-40, p. 160-161). Catherine de Médicis opte le plus souvent pour « Votre bonne cousine ». Il est frappant de constater que Henri III et Henri IV signent directement « Henry », sans souscription, à partir du moment où ils sont rois de France (alors qu'ils en utilisaient une avant). Henri III, lors de son voyage de retour de Pologne en France, écrit même à Ludovic de Gonzague : « Vous n'aurez plus que ce nom simple de Henry » (L.H. III, I, p. 359, n°969). C'est donc que la souscription est une marque de déférence dont les souverains sont dispensés à l'égard des « grands ». Anne de Bretagne se contente de signer son prénom, sans souscription, lorsqu'elle s'adresse à Jean de Rohan : elle lui écrit donc véritablement en souveraine. Louise de Lorraine et Catherine de Médicis, en revanche, ne peuvent pas s'en passer, signe qu'elles ne sont pas officiellement investies de la même autorité que leur époux et fils. Enfin, lieux et dates sont régulièrement mentionnés avant la signature, et cette dernière n'est jamais omise. Sans doute faut-il considérer que les dates ancrent ces correspondances dans le temps politique, celui des affaires, des mariages et des batailles.

Le protocole de ces lettres est donc fait pour honorer le ou la destinataire, en soulignant son lien avec la famille royale. Il existe cependant une nette différence entre celui qu'emploient Anne de Bretagne, Henri III et Henri IV et celui qui est en usage chez Louise de Lorraine et Catherine de Médicis. Dans le protocole que l'on peut qualifier de « royal », le roi est « Henry », et seulement « Henry » (et la reine Anne, seulement « Anne ») : leur individualité se dresse face à ceux qui sont définis par leur appartenance à une famille, appartenance qui de surcroît leur donne des devoirs. Louise de Lorraine et Catherine de Médicis, quant à elles, ne se présentent pas comme reines, mais comme « cousines ». Toutefois, un homme

comme Louis XII est contraint de se placer en « cousin » face à Anne de France, car elle est fille de roi – et pas lui. Cela dépend donc non du genre de celui qui écrit, mais de la déférence qu'il ou elle veut et doit témoigner à son ou sa destinataire. Reste à se demander pourquoi Anne de Bretagne adopte un protocole « royal », tandis que les deux autres reines dissimulent leur position. On peut faire l'hypothèse que dans les lettres que nous possédons, Anne de Bretagne a besoin d'afficher son pouvoir face à un vicomte de Rohan qui lui dispute la succession des ducs de Bretagne. Il faut ajouter aussi qu'elle est souveraine de Bretagne et deux fois reine de France : elle cumule, pour ainsi dire, plus de couronnes que Louise de Lorraine et que Catherine de Médicis.

Si l'on devait résumer en un mot l'enjeu de ces lettres on pourrait dire qu'elles visent en général, quelles que soient les circonstances, à maintenant une forme de « lien » fait de reconnaissance et d'affection entre le / la souverain-e et les membres des grands lignages. Cependant, là encore, les femmes jouent dans la construction de ce lien un rôle majeur, que les lettres mettent bien en évidence.

B) Les reines, les « grandes » : des intermédiaires précieuses

Les reines écrivent une partie de leurs lettres pour se faire l'écho de la volonté ou des sentiments du roi. Nous citons précédemment une lettre de Louise de Lorraine pour le mariage de Marguerite de Vaudémont, nièce du duc de Nemours. Les premiers mots de la lettre sont : « Mon oncle, vous antanderés part le sieur de Conbaut la volonté du roy sur le mariage de ma sœur » (L.L.V., n°10, p. 138). La reine tente également de faire valoir son propre point de vue, affirmant que non seulement elle est « tousjour conforme » à cette volonté, mais qu'en outre la jeune Marguerite en sera contente. Toutefois, c'est bien sur la satisfaction du roi qu'elle insiste et non sur la sienne propre : « Doncque je vous prie, mon oncle, l'anbrassere et faire paroître au roy et a moy que vous et [vous êtes] an cest efect comme je le me promès, de nostre opinion ; vous ferez un indiscible plaisir au roy et aucy que vous obligerés pour l'aise que je sçais que vous apporterés au roy ». Les verbes à la première personne du singulier dans cette phrase sont révélateurs du rôle de la reine : elle est garante auprès du roi du sentiment favorable du duc (« vous êtes [...] comme *je* me le *promets* »), et garante auprès du duc des émotions positives qu'il produira chez le roi (« l'aise que *je* *sais* que vous apporterez au roi »).

Catherine de Médicis, elle aussi, se porte garante des sentiments de ses fils envers les « grands », à tout le moins de ceux qu'ils leur témoigneront ouvertement. Quand en février 1579, Jacques de Savoie annonce son retour en France, elle lui manifeste sa joie de le savoir

bientôt auprès du roi : « lequel je desyre aystre aconpagné de tous les prinses, ses bon serviteur, comme vous aystes, et que je say seré [sera] bien ayse de vous avoyr pres de lui » (L.C.M., VI, 248). On lit dans ces phrases le même « je sais » que sous la plume de Louise de Lorraine. Une note de l'éditeur affirme que l'on craignait des désordres provoqués par le passage du duc à Lyon ; mais cela n'enlève rien sans doute au désir de la reine mère de voir les « grands » en nombre autour du roi, ce qui est une manière de les contrôler, ou d'être mieux informé de leurs faits et gestes. Nous verrons que cette demande de proximité physique de la part des souverains est récurrente. Un mois plus tard, Catherine se dit sûre du bon accueil que Henri III fera à MM. de Guise (sans doute les fils d'Anne d'Este) : « *Je m'aseure* qu'il i reserveron tout contentement » (L.C.M., VI, 296). Le rôle de la reine est donc de faire savoir sa confiance dans le roi, pour la transmettre à ses destinataires. Dans ses rapports avec François de Montmorency et son frère Damville, c'est cette posture de garante qu'elle adopte toujours.

Anne de Bretagne, pour sa part, fait beaucoup moins référence aux sentiments, mais s'appuie sur l'avis de Pierre de Bourbon et du conseil du roi pour décider de la date à laquelle convoquer le vicomte de Rohan, pour régler la succession du duché de Bretagne : « j'en ay parlé à mon frere de Bourbon et aux gens du grant conseil de mondict seigneur » (Abbé d'Urville, n°6, p. 41). Elle lui donne aussi des nouvelles du roi Charles VIII : « Mon cousin, par les lectres que mondit seigneur m'escript, il me fait savoir de ses nouvelles et de sa bonne prospérité et victoire de son royaume de Naples » (Abbé d'Urville, n°7, p. 42). Cependant, véritable souveraine de Bretagne, elle s'affirme davantage que Louise et Catherine : elle n'hésite pas à dire « mon intention » (*ibid.*) et à reconnaître la « bonne volonté » que le vicomte lui porte personnellement, indépendamment du roi : « je congnois de plus en plus la continuacion du bon vouloir que avez à moy » (Abbé d'Urville, n°21, p. 53).

Les reines ne sont pas les seules à jouer les intermédiaires : les « grandes » sont également désignées dans les lettres comme de véritables ambassadrices auprès de leurs maris, aussi bien par les hommes que par les femmes. La reine mère félicite Antoinette de La Marck pour le bon comportement de son mari : « vostre bon mary ayst ysi aveques moy, continuant tousjour de plus en plus à l'affection qu'il a deu servise du Roy mon fils, de quoy j'é un extrême contentement ; et, sachant le plésir que en resevés, n'é pas voleu atendre à le vous dire » (L.C.M., VI, 362). On devine donc qu'Antoinette n'est pas étrangère aux bonnes dispositions de Damville ; Catherine ici lui rend compte des fruits de ses efforts. De manière similaire, Henri III félicite Anne d'Este pour le comportement de son fils Henri de Guise et de son mari Jacques de Savoie :

Mattante, j'ay tant de raysons de me louer de tout ce quyl vous touche, et de filz pour m'avoyr faict un sy grand et signalay servyce comme seste bataille guaignée³³, et de mary pour sur la lettre mal a propos escrytte par mon frere, de s'y estre gouverné comme il ha faict³⁴ (L.H. III, II, p. 278-279, n°1541).

Dans les années de guerre qui suivent l'assassinat de Henri III, Antoinette de La Marck est sollicitée par Henri IV à plusieurs reprises. Elle doit apparemment jouer les messagers secrets entre son mari et lui : « je vous prie [...] me venir trouver où je seray, résolue de vous en retourner le plus tost qu'il sera possible vers vostre mary pour des choses que je ne puis faire ny commettre à aultre qu'à vous » (L.M.H. IV, III, 94). Et même quand il peut s'adresser directement à Henri de Montmorency, il continue à passer aussi par l'intermédiaire de son épouse :

Ma cousine, Vous verrés par la lettre que j'escris à mon cousin vostre mary la bonne affection que je luy porte. Je vous prie me continuer la vostre, et le disposer à me venir trouver le plus tost que faire se pourra. Asseurés-le particulièrement que je l'aime et me fie tellement en luy, que je veux, comme il sera près de moy, m'y reposer de la pluspart de toutes mes affaires, ne trouvant à la vérité personne sy capable ny sy digne de me soulaiger que luy au travail que je prends tous les jours (L.M.H. IV, III, 115³⁵).

Dans une société où l'oral conserve plus de poids que l'écrit, il est important que les lettres soient relayées par des déclarations « faites de bouche » ; le porteur peut en être chargé, mais on s'aperçoit également que les épouses, en tout cas les « grandes », ont un rôle important dans la retransmission orale des messages royaux. Elles sont bien évidemment aussi les ambassadrices de leur propre mari auprès du roi de France.

Reines et « grandes » jouent donc un rôle clé dans la gestion des relations entre les souverains et les « grands » : elles se portent garantes des uns et des autres et renforcent leurs liens mutuels. Ayant dégagé cette répartition des rôles, il nous faut maintenant voir en quels termes se définissent les rapports entre souverains et « grands ».

C) Une relation maître-serviteur spécifique aux destinataires masculins

La plus grande partie des lettres autographes échangées par les souverain-e-s avec les « grand-e-s » donnent peu d'informations sur le contexte dans lequel elles ont été écrites. Les nouvelles de la santé et des affaires sont en règle générale remises au porteur. Le contenu des lettres a donc essentiellement pour objet de définir les positions respectives du souverain et du destinataire, d'afficher les intentions et les dispositions de l'un vis-à-vis de l'autre. Les lettres ont également une fonction normative : à la frontière de l'individuel et du social, elles rappellent selon quelles règles les correspondants doivent se comporter.

³³ Il s'agit de sa victoire sur les reîtres à Dormans en octobre 1575.

³⁴ Après sa fuite du Louvre, François d'Alençon avait tenté d'obtenir le ralliement du duc de Nemours, en vain.

³⁵ Bien que cette lettre ne soit pas autographe mais seulement signée du roi, elle nous paraît emblématique du rôle majeur accordé aux épouses dans la gestion des relations entre les souverains et les grands.

Le rôle du « grand » est de « faire service » – et la période implique une soumission grandissante des grands feudataires au roi, lesquels l'accèdent difficilement. Le roi, en échange, doit « reconnaître » ce service, c'est-à-dire faire rejaillir honneur et récompenses sur le serviteur. Une naissance peut être l'occasion de renforcer les liens et de désigner le nouveau-né de grand lignage comme un futur serviteur royal. Ainsi Catherine de Médicis écrit-elle à Anne de Montmorency qui vient d'avoir un petit-fils : « j'espère que de la rase de quoy yl est de tout couté, qui fayré [*qu'il fera*] heun jour servyse au Roy et au syens³⁶ » (L.C.M., I, 69). Ce « contrat » est parfois explicité dans les lettres, particulièrement quand le souverain veut renforcer son emprise sur un « grand ». Ainsi Catherine de Médicis écrit-elle à Henri de Montmorency-Damville : « j'é aysté byen ayse d'avoïyr [...] entendeu la bonne volanté en quoy vous aytes de fayre servise au Roy et bien à vous mesme » (L.C.M., V, 246, 7 mars 1577). Henri III lui écrit pour sa part : « Car je vous veus reconnoistre pour mon bon servy-teur an me monstrant par effect ceste bonne voullonté » (L.H. III, III, n°2142, p. 81). Le même champ lexical est employé aussi dans des circonstances où le roi est redevable ; ainsi Henri III fait-il part à Louis de Gonzague de son désir de reconnaître le service que celui-ci lui a rendu en prenant la ville de La Charité aux protestants début mai 1577 (L.H. III, III, p. 241, n°2426). Le terme de « bonne volonté » s'applique généralement au désir de servir mais aussi à l'expression de la gratitude ; il peut convenir aussi bien au maître qu'à son serviteur. Henri III écrit par exemple à Damville : « pour vous tesmoigner ma bonne voullonté, aussy que vous m'an donyez les occasions comme vous en avés l'experiant³⁷ et moyen » (L.H. III, III, p. 129, n°2226).

Lorsque les termes du « contrat » liant le souverain avec les « grands » est explicité, on s'aperçoit que la relation maître-serviteur présente une composante affective non négligeable. Observons dans un premier temps cette composante affective dans les lettres échangées entre hommes. Nous manquons d'exemples dans une large première partie de notre période, mais sous la plume de Henri III, le champ lexical de l'amour est régulièrement présent. Peu après la fuite de François d'Alençon, en octobre 1575, il s'adresse au duc et à la duchesse de Nemours, pour les remercier de n'avoir pas cédé à l'appel de son frère. À Jacques de Savoie, il écrit : « vous me faictes tousjours byen connoystre que j'ay tres grande occasyon de vous aymer » (L.H. III, II, p. 278, n°1540). Félicitant Anne d'Este pour la conduite de son époux et celle de son fils, il oppose ses sentiments pour eux à ceux qu'il a pour son frère : « si je l'ay

³⁶ Il s'agit de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, né en 1552, fils de la fille aînée du connétable, Éléonore de Montmorency.

³⁷ L'éditeur ne fait de commentaire sur ce terme : faut-il penser que le roi a voulu écrire « *expediant* » ?

onnys d'un doit, je les ayme d'une brasse » (L.H. III, II, p. 279, n°1541). Dans le contexte du différend qui oppose en 1580-1581 le duc de Montpensier au duc de Nevers³⁸, il envoie à ce dernier ce billet :

Mon cousin, je vous anvoie le sr de Rambouillet. Autant que vous m'aimay faites ce que je vous mande par lui et croyant je vous aime et mes efectz quelque jour le vous tesmoigneront. Vous estes si affectionné et a moi et au bien de mon estat que je ne vous en dirai davantage. Je prie a Dieu vous conserver en bonne santé. De Bloys. Henry (L.H. III, V, p. 143, n°4101).

Il ne faut pas croire que Henri III soit le seul à faire de l'affection une partie intégrante de sa relation avec les « grands ». Son successeur les traite avec autant d'égards quand il s'agit de conquérir leur bonne volonté. Dans la lettre (citée précédemment), écrite peu après la mort de Henri III, et adressée par Henri IV à la duchesse de Nevers dans le but d'obtenir le soutien du duc son époux qui n'a pas encore choisi son camp³⁹, on lit :

Ma cousine, j'ay tousjours eu cette opinion de vostre bonne volonté et affection en mon endroict, comme je cognois mesme par la lettre que m'avés escripte par ce porteur, que j'en ay grande occasion. Vous ne pouviés faire paroistre ceste affection à personne qui vous aime plus que moy et qui désire plus vostre contentement et celui de mon cousin le duc de Nevers, vostre mary. Vous le cognoistrés tousjours par effect : aussy veux-je croire qu'en tout ce que je puis esperer de secours et d'avancement en mes affaires par le moyen de mon dict cousin et de vous, j'en recevray contentement.

Je vous prie faire estat de mon amitié, et tout ainsy que vous m'asseurés que mon dict cousin sera tousjours tel en mon endroict qu'il a esté et qu'il doit estre, et que j'auray occasion d'estre content de luy, je vous prie aussy luy dire qu'il n'a jamais eu Roi qui l'ayt aimé plus que moy, et qui ayt eu plus de volonté de recognoistre ses services, et le traicter selon ses mérites, que j'ay, comme il congnoistra en tout ce qui s'offrira pour son contentement (L.M.H. IV, III, 104).

Le verbe « aimer » est bien présent deux fois, et le terme d'« amitié » est répété dans la fin de la lettre, que nous ne donnons pas ici. Henri IV définit là (en promettant d'y satisfaire) les trois conditions qui doivent faire le contentement du serviteur : l'amour reçu du roi, la reconnaissance des services, et le traitement selon les mérites. Le lien est serré entre ce qui relève du politique et ce qui relève de l'affect. Le « contentement » dont parle Henri IV, d'ailleurs, n'est pas seulement un sentiment : c'est aussi une attitude politique. Nous ne dirions pas que le politique se traduit en termes affectifs (comme si l'un était le fond de la relation, tandis que les autres seraient leur mode d'expression) ; il n'y a pas, en réalité, de véritable dichotomie entre les deux.

Il faut se demander maintenant si les reines, en leur qualité de médiatrices entre les rois et les grands, utilisent davantage le champ lexical de l'affection dans leurs rapports aux

³⁸ Lors de la fuite de François d'Alençon, M. de Nevers et M. de Montpensier s'étaient refusés à le prendre mort ou vif, ainsi que le roi l'avait demandé. Remercé par Alençon, M. de Montpensier lui aurait dit que s'il n'avait tenu qu'à Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, il en serait allé autrement. Des malveillants avaient rapporté cette conversation, et le duc de Nevers s'en était senti offensé.

³⁹ Cette lettre adressée à une « grande » aurait pu trouver sa place dans la sous-partie précédente : on retrouve bien ici le rôle de médiatrice joué par la femme entre son époux et le roi. Nous la plaçons ici néanmoins parce qu'elle permet de préciser la nature des relations entre ces derniers.

grands. Louise de Lorraine, en vérité, parle peu de questions politiques et n'insiste pas sur cette relation entre amour et service dans ses échanges avec Jacques de Savoie, duc de Nemours. On pourrait s'attendre à trouver cette corrélation bien davantage explicitée chez Catherine de Médicis, d'autant que Denis Crouzet a beaucoup insisté sur l'écriture de la reine mère comme « travail d'amour⁴⁰ ».

Pourtant (le hasard a-t-il mal fait les choses dans notre sélection ?) ni le verbe « aimer » ni le champ lexical de l'affection ou de l'amitié ne nous ont paru très fréquents dans ses lettres au duc de Nemours, à Henri de Montmorency-Damville, et au duc de Nevers. Nous pouvons les retrouver dans une lettre de janvier 1560 à François de Montmorency, écrite peu de temps après que la charge de grand-maître a été enlevée à la famille Montmorency⁴¹. Vous serez, lui dit-elle, « aultent aymé et aveques tent d'aucasion lui [*au roi François II*] ayent fayst un si grent cervise qu'il ne fault jeamès doucter que sa bonne grase vous la perdiés, avecques cet que c'et son naturel de vous aymer⁴² » (L.C.M., I, 130-131). La période est très délicate : François II est sous l'emprise des Guises, et Catherine les appuie, sans pour autant laisser paraître la faiblesse du jeune roi. Ce qui est frappant dans cette lettre, c'est que Catherine présente le service du roi comme la garantie de la sécurité de François de Montmorency : « san difficulté fayré ces servise à vostre Roy, au royaume et à vous mesme de mestre pouine [*peine*] de telement efectuer son comendement que le Roy et le royaume vous en seré [*seront*] aubligé et vostre sureté si aseuraye que n'aurés plus d'aucasion de rien creyndre » (*ibid.*) Les trois termes du rythme ternaire (au roi, au royaume, à vous-même) sont repris un à un dans la seconde partie de la phrase, mais cette fois-ci, « vous-même » est remplacé par « votre sûreté ». La suite de la lettre explique que la crainte du maréchal est fondée sur des médisances : « come de vostre couté nous ayst donné défiense et supeson, croyés que du nostre on n'an fayst pas moyns : mès yl fault couper chemin à tous ces fayseulx de nouvelles ». Il nous semble toutefois que la lettre de Catherine ne cherche pas à faire complètement disparaître l'inquiétude du maréchal : en présentant le service du roi comme la meilleure garantie de sécurité pour lui, elle lui fait entendre qu'il doit d'abord apaiser les craintes de la Couronne,

⁴⁰ « Écrire revenait alors à participer d'un travail d'amour, et la politique de concorde, contre ce que dénonçaient ses opposants, eut une signification sacrée, magique » (Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, *op. cit.*, p. 64).

⁴¹ Nous avons choisi cette lettre, en dehors de nos périodes de sélection, pour avoir un point de comparaison à une autre période ; on va voir qu'en réalité, ses stratégies rhétoriques n'ont guère changé dix-huit ans plus tard.

⁴² Cette phrase un peu embrouillée de Catherine de Médicis doit, me semble-t-il, se comprendre ainsi : « vous serez autant aimé, vous qui avez tant d'occasion de l'être (lui ayant fait un si grand service), qu'il ne faut jamais redouter de perdre sa bonne grâce, sans compter que c'est son naturel de vous aimer ».

pour que cette dernière puisse apaiser les siennes. L'amour n'est donc pas le seul moteur que la reine mère propose aux actions du « grand » : la peur en est un autre, non moins puissant.

Cette stratégie n'est pas exceptionnelle sous sa plume. On la retrouve au lendemain de la cinquième guerre de religion (1574-1576), dans une lettre qu'elle adresse à Damville, lequel faisait partie des chefs des « Malcontents » qui luttèrent contre la mise en place de la monarchie absolue. Là encore, le terme de « sûreté » est placé sur le même plan que ceux de « bonne volonté » et de « bonne grâce ». Si vous faites tout ce qu'il faut pour le service du roi, dit la reine,

c'est la plus belle sûreté que pourrions désirer et avoir ; car je vous promets et le vous dis en vérité que cet Dieu nous fera la grâce de conduire cet fest alla fin que le Roy désire [...] je vous puis assurer de vous revoir aultant en la bonne grâce de vostre Roy que la pourrions désirer et en toutes les sûretés que vous soyés jeamès veu encore de steure [à cette heure] » (L.C.M., V, 228, 16 décembre 1576).

Comme précédemment, les craintes du serviteur sont causées par des faux bruits que Catherine prétend combattre. En 1578, on retrouve dans une lettre au même personnage le thème de la médisance créée pour susciter sa méfiance et le pousser à agir au contraire des intérêts du roi (L.C.M., VI, 29). À la fin de la même année, Catherine se veut toujours aussi rassurante. On lit dans un post-scriptum autographe : « je vous fayré bien loger, et n'auré mal, cet je n'enn ay » (L.C.M., VI, 122).

Très certainement, ces propos sont des réponses aux manifestations de méfiance des Montmorency. La méfiance est une des postures adoptées par les serviteurs mécontents qui veulent obtenir des garanties de la part du souverain⁴³. Denis Crouzet a également repéré que Catherine de Médicis désigne régulièrement la calomnie comme un discours contre lequel elle doit sans cesse lutter⁴⁴. En réalité, Catherine n'est pas la seule souveraine à appeler les « grands » à lui faire toute confiance : Anne de Bretagne ou Henri IV s'efforcent tout aussi bien d'éradiquer la défiance. Ce qui nous semble plus frappant chez la reine mère, c'est que dans les mêmes lettres où elle se prétend rassurante, elle ne supprime jamais totalement l'éventualité que le « grand » ait quelque chose à craindre du roi : tantôt elle semble mettre sa propre sécurité en jeu (ce qui laisse supposer qu'elle aussi pourrait avoir quelque chose à redouter), tantôt elle affirme que seul le serviteur peut se protéger lui-même en servant le souverain. Elle laisse entendre que le roi a effectivement le pouvoir de lui « faire mal », bien que

⁴³ Marguerite de Valois, dans le *Mémoire justificatif* rédigé pour son époux, tire elle aussi parti de cette posture méfiante.

⁴⁴ « L'art du politique, pour la reine, exige qu'elle soit sans cesse, par la maîtrise du langage, en action pour lutter contre la subversion négative d'une parole qui cherche à détruire la vérité de son gouvernement. Gouverner, c'est donc s'imaginer parlant avec une multiplicité d'adversaires invisibles mais dont les mots doivent être contrés sans interruption. Le bon langage est toujours un langage "contre" » (Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, op. cit., p. 79).

jamais cette idée ne lui ait traversé l'esprit. Affirmer que le roi n'a pas l'intention de nuire à son serviteur, c'est dire implicitement qu'il peut le faire. Catherine est consciente de l'effroi⁴⁵ que suscite chez les « grands » la marche vers l'absolutisme : il nous semble qu'elle en perçoit nettement le danger (car cet effroi suscite et légitime la violence) mais qu'elle ne veut pas renoncer totalement à l'utiliser comme un moyen de les tenir en respect. À moins qu'il ne s'agisse pour elle que de révéler à ses destinataires leurs propres sentiments, afin de leur montrer qu'elle les comprend profondément, ce qui est la première étape de la création de la communion affective dans laquelle elle espère placer le roi et les « grands ». Si la parole royale est selon les théoriciens un art de maîtriser les passions, Catherine a saisi la nécessité de formuler ces passions pour mieux les endiguer.

La relation maître-serviteur apparaît ainsi comme une relation mêlée d'amour et d'effroi ; le discours du souverain aux grands a donc pour principal objectif de gagner leur confiance. Reste à essayer de comprendre par quels moyens l'écriture peut aider à construire ce rapport de confiance.

D) Le problème de la confiance et l'elocutio de la sincérité

Une relation de confiance se construit d'abord par des actes, que nos souverain-e-s appellent les « effets » et qui sont conçus comme des preuves de bonne volonté. Ce terme est présent partout dans leurs lettres d'autant que les « effets » doivent se manifester de part et d'autre pour que la confiance soit mutuelle. On peut noter toutefois que les souverains ont tendance à demander des preuves tangibles de fidélité, mais qu'ils se contentent pour leur part de faire des promesses, lesquelles sont supposées être tenues, une fois obtenu le service désiré. Cela est sensible dans les lettres de Catherine de Médicis citées ci-dessus. On le trouve également sous la plume de son fils Henri III, s'adressant au maréchal Damville : le roi demande à constater *de visu* les résultats de sa coopération : « si vous me faites ce service que de m'aider [...] en me *montrant* par effet cette bonne volonté [...] même que de mon temps je puisse *voir* mon règne florissant » (L.H. III, III, n°2142, p. 81). La mutualité de la confiance n'implique donc pas une égalité entre les rois et les « grands », et ces derniers doivent d'abord faire leurs preuves. Malgré cette dissymétrie, Henri III veut rester bienveillant et objectif en promettant une oreille toujours disponible pour les justifications : tout comme sa

⁴⁵ Ce terme a une signification plus forte que les termes de « crainte » ou de « peur », et renvoie à une cause irrationnelle ; une personne cause de l'effroi à une autre lorsque cette dernière l'imagine dotée d'une forme de puissance symbolique qui la dépasse.

mère, il veut faire craindre à Damville d'être victime de rumeurs médisantes, afin qu'il se rapproche physiquement de lui et vienne en personne mettre fin aux calomnies.

Le désir de voir les « grands » est sans cesse exprimé dans ces lettres, que le contexte soit à la bonne entente ou à la défiance. La présence physique est supposée renforcer les liens, et faire obstacle au mensonge. La lettre n'est qu'un substitut des actes et de la présence réelle, et il est difficile de lui conférer la même puissance. Dans les cas extrêmes, Catherine de Médicis propose cependant de la prendre comme garantie. Lors de ses négociations difficiles avec Henri de Navarre en janvier 1579, elle lui donne, comme preuve de son intention de ne pas punir les protestants qui s'étaient emparés de Langon au mépris des dispositions du dernier traité de paix, une signature de sa main en présence des membres du conseil privé du roi (L.C.M., VI, 500). Elle offre à Damville de conserver sa lettre pour rendre publique sa duplicité si ses actes s'avéraient contraires à ses paroles :

Ces [si] avés quelque créanse en moy, pour vous avoyr tousjours monsté et aus vostres ma bonne volanté, croyés moy à cet coup [;] et si en nestes [*en êtes*] trompé, guardés cete letre pour me décrier la plus malheureuse et misérable non royne, ne prynsesse, més créature que Dieu aye jeamés créaye (L.C.M., I, 131).

Puisque l'écrit sert de garantie, le vocabulaire doit traduire sans ambiguïté les intentions du souverain ou de la souveraine. C'est pour cette raison qu'il apparaît aussi stéréotypé, et que l'on a le sentiment de ne lire que les termes de « bonne volonté », « affection », « bonne grâce », à longueur de lettres. Le champ lexical de l'assurance est lui aussi extrêmement présent. Nous avons souligné plus haut l'emploi des verbes « savoir » et « assurer » par les reines, lorsqu'elles veulent certifier aux « grands » que le roi est en de bonnes dispositions. Ajoutons un exemple pris chez Henri III : « Si autrefois je vous ai aymay, vous avez cause [...] de *ne doubter* de mon amitié. Car les efects vostres m'i incyent tres grandement et les myens vous an doibvent randre assez *asceurai tesmoignaige* » (L.H. III, III, n°2622, p. 347).

Dans la lettre de Henri IV à Henriette de Clèves que nous avons citée, le roi prend soin de montrer que les preuves sont également réparties entre eux ; il prend acte des témoignages d'amitié que lui rend la duchesse, et lui assure la réciprocité de sa bonne volonté, à travers notamment le verbe « connaître » conjugué aux trois personnes : j'ai toujours eu cette opinion, je cognois, vous ne pouviez faire paraître, vous le connaîtrez toujours, aussi veux-je croire, vous m'assurez, il connaîtra (L.M.H. IV, III, 104).

De plus, puisque le texte se veut lui-même la preuve de son contenu, il se remplit de verbes performatifs. Dans une lettre de Henri III à Damville, où l'on répertorie neuf verbes conjugués à la première personne du singulier, cinq sont des verbes performatifs : bien vous-dirai-je, je vous en assure, je vous en parle, je vous promets, je vous veux reconnaître

(L.H. III, III, n°2142, p. 81). On trouve en outre un verbe ayant trait à l'échange épistolaire (je vous ranvoie), deux verbes exprimant l'affection (je vous ai bien aimé, je le ferai encore), et une locution verbale exprimant l'attente de preuve : « je puisse voir ». Autrement dit, la lettre définit la nature de la relation du roi avec son destinataire, et en atteste : elle fait ce qu'elle dit au moment même où elle le dit, sans avoir d'autre objectif. L'abondance des verbes d'opinion et des verbes performatifs entraîne un grand nombre de propositions complétives qui, associées à un vocabulaire stéréotypé, peuvent donner une certaine lourdeur à ces textes. Les remerciements pour les services rendus peuvent également être très appuyés : « j'ay receu tant de contantemant par l'ofre que j'ay sceu du service que vous m'avez faict de la prise de la Charité, comme mesmes mon frere m'a tesmoignay que je ne sçauroys assez vous le tesmoigner » écrit Henri III au duc de Nevers (L.H., III, III, n°2426, p. 241). Cette lourdeur même apparaît comme la preuve que le souverain engage toute sa bonne foi et respecte le code qui régit ses relations avec les « grands ».

Cette *elocutio* de l'assurance n'est pas la seule qui soit susceptible de créer la confiance. Rois et reines peuvent aussi (plus rarement, il est vrai) opter pour un style plus simple, qui mime l'oralité et tente de recréer la présence qui fait tant défaut. Ainsi Anne de Bretagne, reprenant les propos de Louise de Savoie, semble reproduire dans sa lettre le dialogue qu'elle aurait avec elle si elle était présente :

Jé veu les letres que m'avés escriptes par se porteur, par les quelles je voy que vous donnés peine d'une chousse qui n'est besoing, et me semble, ma cousine, que n'y devez plus penser non plus que moy, quar de se je tiens peu d'esstime. Et [*si vous*] pensé que pour une telle chousse vous aie en defiense, je vous repons que non n'ay, et que vous tenés sertainne de ma bonne grasse, quar tant que je vive [*vivrai*], vous ne me trouverez à la controverse, et ne faites doute en moi non plus que voulés que je fasse en vous (Abbé d'Urville, p. 56-57).

Lorsqu'Anne de Bretagne écrit à M. de Rohan, il lui arrive (bien que les lettres soient toutes contresignées par le secrétaire) de faire quelques remarques personnelles dans un style naturel qui contraste avec la lourdeur administrative de leurs échanges habituels :

J'ay recouvert du marchant que vous avoye escript les lanneretz par le moien de ce bon faulconnier Clemault et povez penser puis qu'ilz sont choisiz par sa main qu'ilz ne pevent faillir à se trouver bons. Je les vous envoye par le sgr d'Estuer, mon eschançon, mais je me actens bien d'en avoir pour recompense quelque beau levrier (Abbé d'Urville, n°21, p. 52-53).

Henri IV change soudain de ton dans le post-scriptum de sa cérémonieuse lettre à la duchesse de Nevers, pour montrer qu'il est avec elle sans « manières » et souhaite sa présence dans son cercle familial : « Ma Cousine, si vous estes honneste femme, vous viendrés à Tours voir vostre cousin, pour y passer une partie de l'hiver ; et là nous rirons à bon escient et passerons bien le temps. Faites cela, je vous prie » (L.M.H. IV, III, 104).

Enfin, le recours au *pathos* et à un style passionné peuvent apparaître comme des garanties de sincérité de la part des souverain-e-s. C'est ainsi que Catherine de Médicis met en gage son cœur de mère pour attester qu'elle n'a jamais souhaité attenter aux jours de Damville : « moy [...] qui ay la pareille volanté et ne veoldré la voyr [*l'avoir*] pas seulement pansé, de peur que Dieu m'en punit sur mes enfans, car c'est la plus grande [*punition*] qui me saroyt fayre » (L.C.M., V, 228). Lorsqu'elle écrit pour s'assurer de la fidélité de Jacques de Savoie et d'Anne d'Este après la fuite de son fils François, elle n'hésite pas à leur faire part de sa profonde douleur, en les assurant qu'il s'agit de la plus grande qu'elle ait ressentie depuis la mort de Henri II (ce qui suppose que la fuite d'Alençon lui cause un chagrin qui surpasse celui de la mort de ses deux fils François II et Charles IX !). En faisant appel à leur empathie, elle souhaite implicitement qu'ils se rangent de son côté sans prêter l'oreille aux appels du fugitif (L.C.M., V, 138).

Henri III, pour obtenir l'assentiment d'Isabelle de Savoie au mariage de sa plus jeune fille, Anne, avec Bernard de La Valette, frère aîné du futur duc d'Épernon, tout en multipliant les assurances d'amitié et de bonne volonté, montre que ses sentiments sont au diapason de ceux de la comtesse ; il choisit en effet un porteur qu'elle affectionne tout particulièrement, son petit-fils, le sieur d'Arques, duc de Joyeuse, dont il affirme : « je ni ai faits diferance dun filz a luy », ajoutant plus loin « je scai que vous estes avec la mesme passyon an son androit que moy bien que je croys que lon ne soiroit tant aymer que je faictz » (L.H. III, V, p. 197, n°4281). Très peu de temps après, il annonce, toujours sur le même ton passionné, son intention de marier son favori à sa belle-sœur :

Mays je ne vous veus celer lonneur que jay procuray et resolu faire a vostre filz que je tyens pour myen Arques qui est despouser ma belle-sœur, sœur de ma famme mademoyselle de Vaudémont. Sil je leusses peu faire mon filz, je leusses fayct mais je le faicts mon frere. [...] je mesure quan serez ravie dayse pour lonneur quil resevra et mesure le semblable de tout vostre troupe. Je layme tant que je ne mayme pas plus moy mesmes. Adyeu. Ceste letre sera aussi pour vos fils, car je scay quilz resantiront ceste heur comme pour heus (L.H. III, V, p. 201, n°4294).

Henri III ne se contente pas de chercher à gagner la confiance : il prétend entraîner sa destinataire et tout son entourage dans le « ravissement d'aise » dont il continue à faire état dans la lettre suivante (« jay lame ravye dayse », L.H. III, V, n°4295, p. 202). Il paraît difficile de résister à son enthousiasme. On voit bien ici comment le roi met en œuvre cette parole royale maîtresse des passions de ses sujets. L'entente sur le plan politique doit se traduire par le partage des sentiments du roi. Dans cet exemple, ce partage est possible car il s'est mis lui-même à l'unisson des affections de la comtesse du Bouchage.

Henri III est sans aucun doute le seul souverain à exprimer son affection avec une telle emphase, poussant à l'extrême le modèle légué par sa mère. Cependant, il arrive aussi à Henri IV d'exprimer avec force ses sentiments pour susciter la coopération. Ainsi écrit-il à la duchesse de Nevers en juin 1593 :

Ce n'est pas que je me sois refroidy en l'envie que j'ay de vous voir : au contraire, elle croist de jour à aultre [...]. Donnés-moy ce contentement que je desire il y a sy long temps avec tant de violence : car j'ay tant de choses à vous dire, et sur icelles à prendre conseil de vous, qu'une rame de papier ne suffiroit à les vous escrire (L.M.H. IV, III, 797).

La relation souverains-grands, lorsque les seconds sont sujets des premiers, s'écrit donc, pour une large part, dans les termes de la relation maître-serviteur. Elle comporte une dimension affective très importante, dans laquelle l'amour et la confiance (ou leurs corollaires, la méfiance et la crainte) jouent un rôle clé. Chaque lettre est conçue comme une attestation. Le style même de la lettre est supposé susciter la confiance, soit par la multiplication des verbes performatifs ou exprimant l'assurance, soit par une forme d'emphase visant à créer une communauté de sentiments.

En réalité, d'autres postures se combinent à celle-ci, et en particulier celle du « bon parent », sauf chez Henri IV (du moins n'en avons-nous pas trouvé trace dans notre corpus pour ce qui le concerne). Henri III hésite peu à faire appel aux sentiments des « grands » de la famille, contrairement à ce qui se passe dans les relations entre souverains, où seules les femmes, semble-t-il, incitent leurs destinataires à se comporter en vertu de la solidarité familiale. Mais il faut préciser qu'il le fait de manière non contraignante, s'engageant lui-même à s'employer pour son destinataire, afin de le rassurer, sans rien exiger de lui. Dans ce cas-là, la posture du « bon parent » vise plutôt à conquérir la confiance. Dans les deux cas, ce positionnement n'est pas celui de l'exercice du pouvoir : lorsque les reines l'utilisent dans leurs rapports avec les autres souverain-e-s, c'est qu'elles n'ont pas d'autre légitimité sur laquelle s'appuyer, ne détenant pas elles-mêmes le pouvoir (ou préférant le dissimuler) ; lorsque rois et reines l'emploient pour s'adresser aux « grands », c'est pour montrer qu'ils ne comptent pas faire usage de leur autorité, mais au contraire rendre à la grande noblesse les égards qui lui sont dus par les liens du sang. La posture du « bon parent » fonctionne donc en marge du celle du « bon roi ». Si nous n'avons pas cru bon de la développer ici, c'est parce qu'elle semble encore plus prégnante dans les rapports entre les souverain-e-s et des membres des grands lignages qui ne sont pas leurs sujets.

II) Hors des rapports d'autorité : entre déférence et familiarité

Lorsqu'un roi ou une reine (de Navarre, par exemple) s'adresse à un membre d'un grand lignage sur qui il ne possède aucune autorité, il adopte nécessairement des postures et des styles différents. Dans cette sous-partie, nous étudierons des lettres de Marguerite de Navarre, Antoine de Bourbon, Jeanne d'Albret, Henri de Navarre, Henri d'Anjou, Marie Stuart, Élisabeth de Valois, Marguerite de Valois, essentiellement adressées aux mêmes destinataires que précédemment, la différence étant que ces derniers ne dépendent pas d'eux et n'ont pas de compte à leur rendre.

A) Protocole

L'apostrophe la plus fréquente reste « Mon Cousin », « Ma Cousine », sauf si un autre rapport de parenté peut être mis en valeur. Marguerite de Navarre appelle par exemple Marguerite de Bourbon, duchesse de Nevers et sœur de son futur gendre : « Ma nièce ». « Monsieur » ou « Madame » peuvent parfois précéder la mention du lien familial pour exprimer un plus grand respect. Henri de Navarre appelle le duc de Montpensier : « Monsieur mon oncle » ; Antoine de Bourbon écrit au cardinal Charles de Lorraine et au duc François de Guise : « Messieurs mon frere et compagnon », et à Anne d'Este, épouse de ce dernier : « Madame ma sœur » (L.A.B.J.A., n°35, p. 48). L'apostrophe manque seulement dans le cas particulier d'une lettre de Marguerite de Valois (lettre sans signature), probablement adressée à Henri de Guise (C.M.V., n°241, p. 327). Comme elle veut alors dissimuler l'identité de son destinataire, elle remplace son nom en début de lettre par un monogramme, et fait de même à la fin avec le sien.

Les formules de valédiction sont très variées. Les lettres les plus respectueuses (celles qui s'ouvrent sur les mots « monsieur », « madame » ou sur un lien de parenté plus fort) comportent souvent des recommandations à la bonne grâce du destinataire. C'est le cas d'une missive de Marguerite de Navarre à la duchesse de Nevers (Jourda, 32-33), d'une adressée par Henri de Navarre au duc de Montpensier (L.M.H IV, I, 342) et d'une de Jeanne d'Albret à Anne d'Este (L.A.B.J.A., n°113, p. 149-150). Antoine de Bourbon se recommande systématiquement aux membres du clan Guise, ajoutant soit une prière pour que ses destinataires reçoivent la grâce divine, soit un souhait de longue vie.

Ces vœux de longue vie sont assez répandus : Henri de Navarre les présente à Damville (L.M.H. IV, I, 92, 219) ; Élisabeth de Valois et Jeanne d'Albret à Anne d'Este (I.V., n°59, p. 48, n°24, p. 30 ; L.A.B.J.A., n°68, p. 89-90). Dans le même registre, on peut trouver des

prières pour la santé du correspondant, par exemple chez Henri d'Anjou s'adressant au maréchal Damville (L.H. III, I, p. 40-41, n°137). À ce même correspondant, ce prince écrit aussi ailleurs : « Je finirai en priant Dieu qu'il vous doint ce que vous désirez » (L.H. III, I, n°100, 101, p. 32-33). Ce type de vœu se retrouve régulièrement dans ces lettres, avec des variantes. Chez Marguerite de Valois, on lit : « priré Dieu pour la fin quil vous donne aconplisemant de tous vos desirs » (au duc de Nevers, C.M.V., n°12, p. 72).

Ces formules peuvent être aussi adaptées aux circonstances ou bien personnalisées. Jeanne d'Albret, au moment où elle tente de venir en aide à Charlotte de Bourbon, protestante comme elle, et en butte à l'hostilité de son père zélé catholique, prie Dieu de lui donner « accroissement de ses saintes graces » (L.A.B.J.A., n°216, p. 320). Dans une lettre où elle lui apprend que sa fille Catherine est malade, elle termine sur : « Je luy supplye luy donner ce qu'il scayt luy estre nécessaire et à vous, ma cousine, ce que vous désirez » (L.A.B.J.A., n°238, p. 357). Henri d'Anjou, qui tend à se montrer assez familier avec le duc de Nevers, lui demande dans un court billet de se tenir prêt à combattre pendant le siège de la Rochelle en 1573. Il conclut, faisant référence à la possible bataille : « Bon soyr et bonne nuict ; et pryé qu'il vous an doinct bonne ancontre » (L.H. III, I, p. 264, n°783). Le choix d'adapter la formule finale aux circonstances n'est pas lié, cependant, au degré de familiarité des épistoliers. Par exemple, se voyant accusé par le duc de Montpensier de défendre insuffisamment ses intérêts dans l'affaire qui l'oppose au duc de Nevers, Henri de Navarre opte pour une conclusion hyper-respectueuse (avec liaison syntaxique entre la dernière phrase et la souscription), et en même temps dictée par les circonstances :

Je vous prie, Monsieur mon Oncle, vous assurer que je suy tout entier et aultant affectionné à ce qui vous tousche que si c'estoit à moy mesme, qui suis

Vostre bien humble nepveu, à vous obéir comme filz,

Henry (L.M.H. IV, I, 361).

La lettre que Marguerite de Valois écrit en 1587 à un chef de parti catholique (sans doute Henri de Guise) se conclut sur une formule qui englobe tous ses partisans : « jan fais continuer les prieres a Dieu, comme je le suplieré de nouvau les [*les nouvelles*] vous donner aussi heureuses et glorieuses que toux les jans de bien les vous souhetent, et moi plus que tout autre, et de sanblable affection que je vous voue une esternelle fidelité » (C.M.V., n°241, p. 327).

De nombreuses lettres présentent une liaison syntaxique entre la formule finale et la souscription, signe de grand respect. La déférence est maximale quand ce trait est associé à une longue phrase combinant plusieurs types de souhaits, comme dans cette lettre de Jeanne d'Albret à Anne d'Este :

Je ne vous empescheray de plus longue lettre, sinon [*pour*] vous prier bien fort, ma cousine, faire mes affectionnées recommandations à Monsieur de Guise, et en prenés vostre part, vous les présentant d'ausy bon cueur que je vois suplier le Créateur donner à mon cousin bonne santé, comme ce que je pense que plus vous désirés, et à vous aultant de contentement que vous en souhète

Vostre bien bonne cousine et parfaicte amie

Jehanne de Navarre. (L.A.B.J.A., n°69, p. 91).

Les souscriptions reprennent le lien de famille mentionné en tête de lettre, généralement précédé des adjectifs « bon, bonne » et « affectionné-e ». Une partie d'entre elles comporte la notion de service. Marguerite de Navarre se dit, vis-à-vis de la duchesse de Nevers, « votre bonne cousine et servante⁴⁶ » (Jourda, 36). Quant à Henri de Navarre, nous venons de voir qu'il s'adresse au duc de Montpensier comme « Vostre bien humble nepveu, à vous obéir comme filz » (L.M.H. IV, I, 342, 360, 361). Il semble que ces formules humbles soient motivées par des liens familiaux étroits. Cette humilité peut aussi être due à l'identité du destinataire. Anne d'Este, petite-fille de roi de France, reçoit des marques de respect particulièrement fortes : Antoine de Bourbon lui met « Vostre hobeissant frere prêt à vous faire servise » (L.A.B.J.A., n°34, p. 48), et Marguerite de Valois, « votre tres affectionnée cousine a vous faire servise » (C.M.V., n°181, p. 259).

Il arrive enfin, plus rarement, que le terme « ami » figure dans la souscription. Jeanne d'Albret se dit la « bien bonne cousine et loyale amie » d'Anne d'Este, « bonne sœur et affectionnée amie » du prince de Condé (L.A.B.J.A., n°203, p. 296) et « bonne cousine et assurée amie » du duc de Nemours (L.A.B.J.A., n°191, p. 283). Il nous semble que cette notion d'amitié est avant tout politique, en particulier lorsqu'elle écrit à Condé et Nemours⁴⁷. Un exemple pris chez Marguerite de Valois tend aussi à le laisser penser : lorsqu'elle tente de rallier la Ligue, elle se dit « bonne cousine et meilleure amie » d'Anne d'Este (C.M.V., n°234, p. 320). Jeanne et Marguerite ne suppriment pas le lien de parenté, peut-être parce qu'elles sont femmes et que ce lien leur donne plus de poids auprès de leurs destinataires. Antoine de Bourbon, lui, n'hésite pas à le gommer pour n'exprimer que l'amitié, lorsqu'il s'adresse à François de Guise dans les années 1551-1553, et signe « votre bien bon compagnon et meilleur ami ». Écrivant à ce moment-là en tant que chef militaire, il tente de créer une forme de

⁴⁶ La duchesse de Nevers va bientôt entrer dans sa famille par le mariage de Jeanne d'Albret avec son frère.

⁴⁷ Il est même assez étonnant de voir qu'elle emploie ce mot d'« amie » vers 1565, alors que Jacques de Savoie a déshonoré en 1560 Françoise de Rohan, sa cousine, et qu'un procès est en cours pour juger de la validité de leur mariage secret. Il faut cependant comprendre qu'à ce moment-là, le duc de Nemours apparaît comme un des soutiens du parti protestant. Matthew A. Vester précise : « La position religieuse de Jacques n'apparaissait pas évidente pour tout le monde. Bon nombre de nobles soutenaient la nouvelle religion, Castelnau affirme que les protestants avaient le duc de Nemours et le duc de Longueville pour amis » (*Jacques de Savoie-Nemours*, Droz, 2008, p. 159, note 44). Il cite les *mémoires de Michel de Castelnau* dans *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, éd. Michaud et Poujoulat, t. 9, Paris, Imprimerie d'Adolphe Everat, 1838, p. 445).

complicité virile avec le duc, qu'il maintient à travers le temps, puisque le terme de « compagnon » sera toujours employé par lui en 1560. Cette amitié guerrière se retrouve dans les lettres de Henri d'Anjou au maréchal Damville pendant le siège de la Rochelle (1568), qui se terminent par « le meilleur ami que vous aurez jamais » (L.H. III, I, p. 100, p. 101).

Contrairement aux lettres des souverains régnants adressées aux « grands » qui sont sous leur dépendance, ces missives ne sont pas systématiquement datées. Cela signifie sans doute que ces échanges sont conçus comme plus personnels, en marge du temps officiel de la politique. On trouve toutefois des mentions de date, par exemple dans les lettres de Jeanne d'Albret à Charlotte de Bourbon, ou dans celles de Marie Stuart au duc et à la duchesse de Nemours : dans ces cas-là, il nous semble que c'est l'éloignement géographique des correspondants qui les incite à dater leur courrier, celui-ci pouvant mettre beaucoup de temps pour arriver à destination. Les missives d'Antoine de Bourbon à François de Guise et au cardinal de Lorraine constituent une exception notable, car elles mentionnent toutes lieu et date de rédaction. De 1551 à 1553, le roi de Navarre envoie des nouvelles militaires, et double, par son courrier à François de Guise, celui qu'il écrit au roi et qui est présenté dans sa correspondance comme le plus important. Dans la série de 1560, la tension politique est à son comble entre lui et les deux Lorrains qui sont à la direction des affaires. Dans ce cas aussi, il écrit parallèlement au roi et à ces derniers. La date permet alors de souligner ce parallélisme, et aussi de transformer les lettres en pièces à conviction, pour, dans le premier cas, justifier son action militaire, et dans le second cas, lutter contre la disgrâce dont il se sent victime. Enfin, dans ce type de lettres, la signature est toujours présente, sauf dans le cas particulier de la lettre anonyme de Marguerite de Valois, où elle est cryptée.

Le protocole des lettres des souverain-e-s aux « grand-e-s » qui ne sont pas dans leur dépendance est donc tout aussi complet que l'autre, mais dénote une posture plus humble, notamment à travers les efforts qui sont faits pour adapter les formules de valédiction aux circonstances, et par la liaison syntaxique entre la dernière phrase et la souscription. À la variété des formules répond celle des souscriptions : le lien de parenté y demeure certes prédominant, mais le service ou l'amitié peuvent aussi y figurer. Le positionnement semble donc plus souple. Le plus remarquable est que le protocole utilisé par les hommes et par les femmes est dans ce cas très peu différencié, contrairement à ce que nous avons pu constater dans les lettres de souverain-e-s destinées à des « grand-e-s » qui sont dans leur dépendance. Il semblerait donc que, dans les situations où celui/celle qui écrit n'a pas d'autorité légitime sur son destinataire, les différences entre scripteurs masculins et féminins soient faibles. Pour le dire

autrement, il y a un protocole particulier associé à l'autorité royale (caractérisé par des formules brèves et l'absence de souscription), que seuls les rois adoptent, tandis que les reines utilisent plutôt le même protocole que ceux et celles qui n'ont pas de pouvoir sur les « grand-e-s ».

Il nous faut maintenant tenter de déterminer les postures énonciatives adoptées par les souverain-e-s lorsqu'ils s'adressent à des « grand-e-s » qui ne sont pas dans leur dépendance. La posture du « bon parent » semble la plus communément employée, par les hommes aussi bien que par les femmes : elle est souvent associée à des offres de service.

B) Se rendre service en meilleurs parents

Nous avons vu que, dans le cadre asymétrique des relations maître-serviteur qui règlent les rapports entre les souverains de France et les membres des grands lignages qui sont soumis à leur autorité, le service des uns est payé par la reconnaissance des autres. Dans le cas qui nous occupe à présent, hors des rapports d'autorité, l'échange de services apparaît au contraire comme équitable et réciproque. Les souverain-e-s non maîtres proposent de s'employer pour les « grand-e-s » : « vous pouvés faire estat de moy comme d'une personne aultant à vostre commandement que parente ni amie que ayés » (L.A.B.J.A., n°68, p. 90), écrit par exemple Jeanne d'Albret à Anne d'Este. Pour la même destinataire, Élisabeth de Valois utilise l'expression : « vous assurant, ma cousine, que vous naves parente ne amie qui de meilleur cœur samplioie pour tout se qu'il vous touchera que moy » (I.V., n°44, p. 42). Antoine de Bourbon introduit lui aussi une lettre à la duchesse de Guise par des offres de service :

Madame ma seur, je ne satisferois à moy mesme, sy je ne faizois mon devoir de me présenter sy en quelque chose j'estois bon à vous faire servisce, vous asseurant bien que parent ni aultre ne le fera de meilleure volenté que moy, en quelque chose que me puissiez emploier (L.A.B.J.A., n°34, p. 48).

Il faut noter au passage dans ces exemples que la parenté est présentée comme une garantie de bonne volonté, et surtout qu'elle est accompagnée de comparatifs de supériorité (meilleur cœur, meilleure volonté) : les souverain-e-s ne veulent pas être reconnus comme « bons parents », mais être véritablement élus « meilleurs parents » par leur destinataire. L'expression « meilleure parente » se trouve d'ailleurs sous la plume de Jeanne d'Albret (L.A.B.J.A., n°238, p. 356). Cette notion d'élection est renforcée par la mention de l'amitié.

On trouve sous la plume de Henri de Navarre ce même mélange d'amitié et de parenté, lorsqu'il essaie de convaincre le duc de Montpensier qu'il fait tout son possible dans sa querelle avec M. de Nevers : « Vous feriez tort à mon amitié et au respect que je vous porte, si

vous doubtiez moins de moy⁴⁸ que de vostre propre filz » (L.M.H. IV, I, 342). Cette filiation symbolique exprime le désir du Béarnais de se voir accorder une confiance absolue. Sa mère Jeanne d'Albret recourt elle aussi à l'image d'une maternité symbolique pour dire à Charlotte de Bourbon à quel point elle la soutient dans ses démêlés avec son père ; elle souhaite qu'elle soit auprès d'elle « comme [sa] fille » et assure : « je vous feray office de mere en tout ce qui concerne vostre grandeur et contentement » (L.A.B.J.A., n°216, p. 320). La posture de « meilleur parent » ou de parent d'élection a donc pour objectif de créer des liens privilégiés entre les correspondants : bien qu'elle fasse référence à la famille, elle met en avant davantage la notion de choix que celle d'autorité ou de devoir⁴⁹.

Marguerite de Valois est sans doute celle qui va le plus loin dans l'affirmation de cette relation d'élection. Dans ses lettres au duc de Nevers, elle supprime toute allusion à la parenté et ne donne à leurs échanges de service d'autre raison que celles de la bonne volonté et de la reconnaissance : « je vous supplie de croire que ne vous souviendres james de personne qui desire plus avoir moien de vous servir ni qui veulle plus reconnoitre les obligations que je vous ai » (C.M.V., n°169, p. 241). On sent bien qu'étant étrangères à toute notion d'autorité, les relations entre les « grand-e-s » et les souverain-e-s dont ils ne dépendent pas sont plus libres et que c'est l'affirmation d'un choix qui motive la coopération entre ces personnages.

Il serait même sans doute maladroit, dans cette configuration, de chercher à contraindre le destinataire à rendre un service, fût-ce au nom de la parenté. Quand Jeanne d'Albret demande à Anne d'Este de la tenir dans les bonnes grâces de la reine mère, elle n'invoque pour cela aucune obligation de sa part (L.A.B.J.A., n°113, p. 149). Élisabeth de Valois, lui écrivant pour lui demander d'œuvrer en faveur d'un certain Lullier, préfère l'appeler à se montrer bonne maîtresse envers lui, plutôt que d'invoquer un quelconque devoir envers elle-même : « il ma samblé que ie ne me pourrois adresser a personne qui prist plus vountiers cest affaire en main que vous, de qui il est très bon et fidelle serviteur » (I.V., n°24, p. 30).

Dans ce contexte, les lettres d'Antoine de Bourbon au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, au printemps 1560, apparaissent comme un cas particulier. En effet, lorsqu'il leur demande leur soutien auprès de François II – alors qu'il sait bien qu'ils ont sur ce dernier une

⁴⁸ « Si vous aviez moins confiance en moi qu'en votre propre fils ».

⁴⁹ Dans sa thèse sur les correspondances des princesses au tournant du siècle, Eugénie Pascal s'est demandé, concernant la famille élargie, si les modalités des liens d'amitié nobiliaire différaient des modalités des liens du sang. Elle note que les princesses rappellent souvent dans leurs lettres leurs liens de parenté : « par là-même, elles reconnaissent que ces liens, pourtant *naturels* et constants, demandent à être régulièrement réactivés, au même titre que les liens d'amitié, qui fonctionnent par ailleurs de manière semblable. Ainsi donc, ces liens, qui unissent les princesses à bon nombre de leurs correspondants, dont les intérêts peuvent s'opposer, existent surtout lorsque leurs parties choisissent de les reconnaître, ce qui les rapproche encore un peu des liens d'amitié » (Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi, op. cit.*, p. 392).

influence prépondérante – il invoque leur lien de parenté, supposé leur créer une obligation : « je vous voudrois prier de toute affection me faire en cella office de bons parents et amys » (L.A.B.J.A., n°140, p. 192) ; « je ne puis imputer cela que à mon malheur, puyisque la bonté du Roy ne consent que ainsi se face et que vous voulez et entendez me faire, comme parens et amys, tout aultre office que celluy la » (L.A.B.J.A., n°149, p. 213). Nous avons vu dans la partie précédente que ce qu'on pourrait appeler la « contrainte parentale » est utilisé par les reines pour faire pression sur les souverains étrangers, alors qu'elles-mêmes ne sont pas en position de force. Le recours à cette contrainte montre que le roi de Navarre est en position de faiblesse par rapport aux Guises, et que la relation qu'il entretient avec eux n'est pas fondée sur un choix. Il est lié à eux par la nécessité politique (ils exercent le pouvoir en réalité) : il tente donc de les lier à lui par un devoir familial, auquel ils semblent du reste peu sensibles.

La posture du « bon parent », qui nous était apparue précédemment comme un trait féminin, se révèle donc davantage liée à certaines positions politiques : elle est employée par des scripteurs qui ne peuvent légitimement faire preuve d'autorité dans les circonstances où ils se trouvent. Elle peut accompagner des offres de services et renforcer la confiance mutuelle. Or cette confiance mutuelle est capitale dans une relation entre des « grand-e-s » et des prince-sse-s qui n'ont pas de moyen de pression sur eux. Elle peut se conquérir non seulement par les offres de service, mais aussi par l'échange des nouvelles, précieuses denrées de la vie politique.

C) Échange de nouvelles et relations privilégiées

Cette relation se caractérise également par ce que nous appellerions aujourd'hui l'échange de nouvelles personnelles – mais il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas de frontière définie entre ce qui relève de la sphère personnelle et ce qui relève du politique. L'échange de nouvelles paraît plus largement répandu chez les femmes. Des renseignements ou des questions sur la santé de leur conjoint-e et de leurs enfants se glissent dans leurs missives, qu'elles soient adressées à des hommes ou à d'autres femmes. Jeanne d'Albret en demande à Anne d'Este, en donne au prince de Condé et à Charlotte de Bourbon (L.A.B.J.A., p. 90, 91, 150, 296, 356). Marguerite de Valois s'enquiert de son époux auprès du duc de Nevers (C.M.V., n°10, p. 70). On trouve aussi, plus rarement, des remarques sur ce que nous appellerions aujourd'hui le « moral » ou l'état d'esprit de la scriptrice. Ainsi Élisabeth de Valois fait-elle part à la duchesse de Guise de son bonheur d'être mère :

Vous avec bien raycon de croyre que je seras sotte avesques ma fille, laquelle se porte fort bien et est desja feme qui antant quant on luy parle, et pour ne me monstren si folle mere comme tout le monde me dist que je le suis, je feray fin. (I.V., n°59, p. 48).

À la même destinataire, Marie Stuart souhaite « dire combien, en peu de temps, j'ay changé de rolle, qui est de la plus contante en soi-mesmes et à son ayse, en continuels troubles et fascheries » (Lab., I, 354).

Donner des nouvelles, personnelles ou politiques, équivaut à rendre un important service. Jeanne d'Albert se fait particulièrement pressante auprès d'Anne d'Este pour savoir ce que deviennent leurs maris respectifs ; la sachant un peu paresseuse à écrire de sa main, elle lui demande que sa lettre soit rédigée par un secrétaire, pourvu qu'elle soit bien longue (L.A.B.J.A., n°68, p. 90). Dans une autre missive, elle rend explicite la valeur du « commerce » des informations : « je vous priay encore pour la fin de ma lettre, quand vous saurés des nouvelles, m'en vouloir mander, en récompense je vous manderay de celles du palais » (L.A.B.J.A., n°113, p. 150). Le terme de « récompense » désigne ici la compensation d'un effort : l'échange de renseignements est donc perçu comme un travail qui mérite salaire, pour ainsi dire.

Il est aussi le moyen de conserver une amitié : dans cette même lettre, Jeanne écrit : « afin que par oubliance, ceste amitié d'entre nous ne diminue, je vous en feray sy souvent souvenir par lettre que vous congnoistrés combien je la désire toute ma vie entretenir » (L.A.B.J.A., n°113, p. 149). Comme cette relation entre souverain-e et « grand-e » n'est pas une relation de maître à serviteur, une notion d'élection y fait son apparition. Jeanne d'Albret écrit à Anne d'Este : « je vous supplie [...] ne vous sentir importunée sy je m'adresse à vous comme à celle à qui j'ay tant connu d'amitié » (L.A.B.J.A., n°68, p. 90). Sous la plume de Marguerite de Valois s'adressant au duc de Nevers, qui est l'époux de sa meilleure amie Henriette de Clèves, on lit : « Mon cousin, anvoiant se jnantilhonme [*sic*] pour savoir des nouvelles du roy mon mari, il ma sanblé que je ne me puis adresé a neul quy man mande plus libremant la verité » (C.M.V., n°10, p. 70). Elle choisit donc son destinataire, parmi d'autres possibles, comme le plus à même de répondre à sa confiance. La confiance doit être réciproque : par exemple, Anne d'Este demande à Marie Stuart son avis au sujet de son mariage avec le duc de Nemours, ce que la reine d'Écosse reçoit comme un témoignage d'amitié : « puisqu'il vous plest, comme à l'une de vos meilleures parantes et amyes, me communiquer quelque chose qui vous importe tant, je ne vouldrois pour rien dissimuler » (Lab., I, 354).

On trouve également, quoique plus rarement, des nouvelles personnelles sous les plumes masculines. Henri d'Anjou s'enquiert ainsi avec sollicitude de la santé du maréchal Damville : « il n'y a personne en ce monde de qui je sois plus aise d'en savoir que de vous, car vous savez bien l'amitié que je vous porte qui est autant que à moi-même » (L.H. III, I,

n°100, p. 33). Antoine de Bourbon assure à François de Guise qu'une certaine dame lui a toujours été fidèle (L.A.B.J.A., n°37, p. 51). Les deux hommes échangent d'ailleurs d'autres secrets : « Je vous mersie de bien bon cueur de l'avertissement que m'avez faict de vostre main ; il ne fust jamais que ne fussiez seur amy » (*ibid.*). L'échange de nouvelles à dominante personnelle place donc les correspondants dans une position particulière ; la confiance créée entre eux un lien puissant. Il est significatif que dans ces cas-là, les protestations d'amitié ne s'accompagnent pas du terme « effets » : les renseignements eux-mêmes en sont déjà des preuves en soi.

Les souverain-e-s (ou les princes qui ne règnent pas encore comme Henri d'Anjou) tentent donc de créer une relation privilégiée de coopération entre eux et les membres des grands lignages qui ne dépendent pas d'eux. Ils mettent l'accent sur le fait que cette relation est voulue et choisie par eux : ils demandent à être considérés comme le ou la « meilleur-e parent-e et ami-e », et partagent avec leur destinataire des nouvelles personnelles et des secrets. Sur le plan du style, ce type de relation peut se traduire par deux tendances opposées, qui cohabitent parfois dans la même lettre : d'une part, il s'agit d'honorer le destinataire, par des formules respectueuses, pour lui montrer en quelle estime on le tient, étant donné que son soutien est précieux ; d'autre part, pour créer véritablement une relation privilégiée, il faut savoir parfois se rendre plus naturel et familier.

D) Elocutio : de l' « honnêteté » à la familiarité

Une grande partie de ces lettres conserve un style stéréotypé, en particulier pour ce qui relève des protestations d'affection qui sont toutes construites sur les mêmes formules. Nous n'insisterons pas ici sur l'emphase, produite par les superlatifs et comparatifs de supériorité que nous avons évoqués déjà. On trouve même chez Élisabeth de Valois (I.V., n°24, p. 30), chez Marie Stuart (lettre au duc de Nemours, Lab., VI, 404), des lettres qui sont constituées d'une seule et même phrase en signe de déférence. Le plus souvent, la réciprocité des sentiments et de la confiance est exprimée à travers des répétitions ou des parallélismes qui leur donnent une certaine lourdeur. « Je *crois* que vous *croirez* bien [...] que personne ne se sera plus resjouye que moi » écrit Élisabeth de Valois à Anne d'Este, pour s'excuser de ne lui avoir pas écrit plus tôt à l'occasion de son mariage (I.V., n°59, p. 48). Marie Stuart écrit à la même destinataire : « vous me montrés le desplésir qu'avés du mien, qui ne m'osblisge peu envers vous, combien que de longue mayn, j'ay bonne proeuvre de votre bonne vollontay vers moy, de laquelle vous n'estes en rien dessue de ma part, qui ne la vous porte moindre » (Lab.,

I, 334). L'alternance obsédante des pronoms de la première et de la deuxième personne montre le souci d'exprimer une réciprocité parfaite.

Parmi les lieux communs qui sont exprimés avec de pesanteur figurent tous ceux qui sont relatifs à l'échange épistolaire lui-même, à savoir les excuses présentées pour le retard pris dans la correspondance, ou pour la peine que l'on donne au destinataire en l'obligeant à répondre. Henri d'Anjou introduit ainsi une de ses lettres à duchesse de Nevers : « Ma cousyne, vous m'excuserez, syl vous plaist, syl vous n'avez heu plus tost de mes lettres car pour cella vous ne pancerez syl vous plaist que la ou l'occasyon se presentera je ne vous scerve d'aussy bonne affectyon qu'a parante que j'aye » (L.H. III, I, n°17, p. 7). Marguerite de Valois compense également un retard de courrier avec le duc de Nevers par des protestations de bonne volonté : « je vous supplie [...] de ne trouver moves si je ne vous ay escrit plustost. Rien que mes maladies nan ont esté cause ; car de bonne voulonté je nan aré jamais faute, et de bien reconnoistre les obligations que je vous ay, cregnant trop destre nonmée ingratitude » (C.M.V., n°10, p. 70). Marie Stuart veut s'assurer que la correspondance n'est pas une tâche trop pénible pour le duc de Nemours :

Mon cousin, puisque par vos lettres vous m'assurés que la peine que prenés à m'escire n'est plus grande que la moindre de celles que sauriez avoir, je ne craindray partant, d'issy en avant, de vous donner trop souvent subject, en vous escrivant, de me faire responce, quand vostre commodité le permettra (Lab., VI, 404).

Cette même lettre de Marie Stuart pourrait être citée intégralement comme un exemple de style cérémonieux, tant les protestations d'affection s'y enchaînent indéfiniment les unes aux autres. Ce cas extrême a une explication : la reine d'Écosse est depuis longtemps prisonnière et ne peut pas concrètement s'employer pour le duc. Elle dit elle-même que l'écriture est le seul « moyen » pour elle de s'acquitter de son devoir envers lui : « puisque je n'en say aultre en quoy je puisse reconnoistre les obligations que je vous ay de longue main ». Elle ajoute plus loin : « je [suis] si inutile que je ne pance jamais avoir le moïen de le vous faire paroistre⁵⁰ en chose qui vous soit d'importance, ce que je regrete bien fort ». Puisqu'elle ne peut agir ni présenter des offres de service sérieuses, elle reporte toute son énergie dans l'écriture, et dans l'élaboration d'un style parfaitement « honnête ».

Nous choisissons l'adjectif « honnête » pour décrire ce style cérémonieux en nous appuyant sur une expression de Marguerite de Valois (qui peut se rencontrer aussi sous d'autres plumes). Ayant reçu une demande de service de la part du duc de Nevers, la reine de Navarre lui répond en effet : « Mon cousin, je ne puis que je ne me plaigne infiniment de vous, voiant

⁵⁰ De vous faire paraître que je vous suis bonne parente et amie.

la cantité donnestetés de quoy vous ranplises vos lestres, qui ne me sont, ce me samble, point dues, pour avoir trop de vouldonté de vous servir » (C.M.V., n°12, p. 71). Nous comprenons que les « honnêtetés » sont des protestations de dévouement : Marguerite les rejette par humilité (« elles seroit beaucoup mieulx anploïées a une que vous naries tant obligée que moy », écrit-elle) et aussi parce qu'elles pourraient signifier que Ludovic de Gonzague ne fait pas suffisamment confiance à sa bonne volonté et se croit obligé de faire de grands discours pour obtenir son soutien. C'est en ce sens que Marguerite se plaint de lui et estime que ses « honnêtetés » sont de trop.

Si le style cérémonieux est nécessaire pour honorer le destinataire, il présente donc l'inconvénient de faire mauvais ménage avec l'idée d'une relation vraiment personnelle entre les correspondants. Marguerite de Valois n'est d'ailleurs pas la seule à refuser les « honnêtetés ». Marie Stuart, après une introduction, citée précédemment, qui mettait l'accent sur la réciprocité de ses sentiments pour Anne d'Este, coupe court brutalement avec ces mots : « Je layrray ces belles paroles » (Lab., I, 354). De la même façon, Henri d'Anjou clôt ses protestations d'affection à la duchesse de Nevers par : « je loyrray ce facheux propos » (L.H. III, I, n°17, p. 7). Belles paroles, fâcheux propos : voilà qui marque une grande distance par rapport aux formules stéréotypées qu'ils mettent pourtant en tête de leurs lettres. C'est une façon de dire à leurs destinataires qu'ils les honorent dans les formes habituelles, et qu'ils ont en outre une relation plus familière avec eux. Sans les « belles paroles », la familiarité serait un manque de respect ; mais sans distance par rapport aux « fâcheux propos », la lettre pourrait paraître insincère.

De la part des femmes, les marques de familiarité restent cependant discrètes. Marguerite de Valois utilise par exemple l'euphémisme de manière plaisante pour annoncer au duc de Nevers qu'elle n'a guère avancé ses affaires à la Cour : « si je avois autant de credit comme de bonne vouldonté, Camille vous reporteroit de milleures nouveles » (C.M.V., n°12, p. 72). Marie Stuart désigne un personnage par son surnom (la Mignone) et parle de sa grossesse comme d'un fardeau (Lab., I, 355). Le mot « fardeau » se trouve aussi dans la lettre de Henri III à la duchesse de Clèves citée ci-dessus, mais c'est surtout dans une missive (très connue) au duc de Nevers qu'il se montre très familier. L'euphorie de son retour de Pologne crée sans doute les conditions favorables à une expression pleine d'humour et de désinvolture, qui ne recule pas devant la tautologie (« je suys a Vienne party d'une façon de Cracovie que, graces a Dieu, j'en suis hors »), la phrase nominale (« et bonne chere extreme de l'Empereur »), et la taquinerie (« il n'y a pas un meilleur ny mieulx faict Pantalon que vous » ; L.H. III, I, p. 359,

n°969). Dans le registre de l'humour, on peut citer également la lettre d'Antoine de Bourbon adressée à Anne d'Este, dans laquelle il lui rend compte de l'inaction de son armée (peut-être au printemps 1552). Ce badinage se trouve immédiatement à la suite des offres de service les plus classiques :

Nous sommes icy comme à la guerre, mès toutesfois nous ne tuons personne ; nous guardons bien aussy que l'on ne fasse mal au prestre et marchans ; sy nous fault des messes et de la marchandize, il nous ont promis de nous les bailler à crédit ; voilà, Madame, les discours de noz fais en ce lieu. Si nous estions où vous estes, nous mestrions peine de fère de milleures entreprizes et qui nous seroit plus agréable pour le moins à moy (L.A.B.J.A., n°35, p. 48).

Ce style plaisant qui n'élimine pas le recours aux formules d'usage semble le reflet de l'ambiguïté de ces relations entre les membres des grands lignages et les souverain-e-s ou prince-sse-s qui n'ont pas d'autorité sur eux. Les « grand-e-s » apparaissent comme incontrournables politiquement, et il importe de bien les disposer en leur témoignant les égards qui leur sont dus ; mais surtout, il faut les obliger envers soi en leur faisant sentir qu'ils ont été choisis comme « meilleurs parents et amis », et remplacer les devoirs de la relation maître-serviteur (ou des liens du sang) par la volonté d'entretenir une coopération fondée sur une élection. Reste que, dans notre corpus, certaines correspondances ne présentent pas tout à fait les caractéristiques que nous venons de répertorier : l'écriture s'adapte aux contraintes imposées par l'identité de certains destinataires, qui apparaissent comme plus indépendants encore.

III) Quelques postures particulières

Dans notre corpus, trois groupes de lettres permettent encore de saisir quelques postures particulières au sein de ces échanges entre souverain-e-s et grands personnages indépendants d'eux.

A) *Écrire à une veuve : Jeanne d'Albret à Mme de Langey*

Le volume des *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret* donne une série de neuf lettres de la reine de Navarre à Elisabeth Chenu, princesse d'Yvetot et dame de Langey, qui s'échelonnent d'octobre 1561 à octobre 1564, et présentent une forte unité thématique⁵¹. Elles sont relatives à l'éducation de sa fille, convertie au protestantisme : Jeanne, ayant appris qu'elle était persécutée pour cette raison, met tout en œuvre pour la soustraire à l'autorité de sa mère, puis pour la marier.

⁵¹ L.A.B.J.A., n°164, p. 240-242 ; n°165, p. 242-244 ; n°167, p. 245-246 ; n°168, p. 246 ; n°171, p. 251 ; n°184, p. 274 ; n°185, p. 275 ; n°186, p. 276 ; n°187, p. 278.

On ne peut pas dire que Mme de Langey soit une grande à proprement parler, mais elle a des liens forts avec les maisons de Jeanne et de son mari Antoine : son mari Martin du Bellay a en effet été « nourri » dans la maison de Bourbon (L.A.B.J.A., n°164, p. 241) et elle-même a été élevée et mariée par Marguerite de Navarre (L.A.B.J.A., n°185, p. 275). Par ailleurs, elle est la fille unique de Jean Chenu, prince d'Yvetot. Nous ne savons pas grand-chose sur la principauté d'Yvetot, si ce n'est que ses seigneurs ont bénéficié de tous les privilèges de souveraineté sur leur territoire jusqu'en 1551, et qu'elle est restée principauté jusqu'en 1789. Cela signifie qu'elle est l'héritière d'un domaine souverain. Enfin, ayant épousé Martin du Bellay, sieur de Langey, lieutenant général en Normandie, auteur des *Mémoires* co-écrits avec son frère Guillaume, elle en est devenue veuve en 1559. Elle semble donc jouir d'une grande liberté, et se retrouve sans « personne à qui obéir », pour reprendre une expression de Jeanne d'Albret (L.A.B.J.A., n°165, p. 243). Cette situation lui confère semble-t-il une forme d'indépendance, qui peut expliquer la résistance qu'elle oppose manifestement à Jeanne d'Albret.

On distingue trois temps dans ces lettres : tout d'abord Jeanne négocie la prise en charge de l'éducation de la fille Langey. Vient ensuite une période moins conflictuelle, au cours de laquelle elle donne des nouvelles et se déclare très satisfaite de la jeune fille. Enfin, les discussions touchant son mariage ravivent les tensions entre Mme de Langey et elle. La variété des stratégies adoptées dans ces lettres est particulièrement frappante.

Dans un premier temps, Jeanne justifie l'intérêt qu'elle porte à la famille Langey, en invoquant la mémoire de Martin du Bellay (L.A.B.J.A., n°164, p. 241), et « l'affection qu'il a tousjours eue à la maison du Roy [s]on mary, comme de celles où il a prise la première nourriture ». L'ingérence de Jeanne dans les affaires familiales des Langey est ainsi présentée comme un devoir qui lui incombe, celui de témoigner aux enfants l'amitié qui était acquise à leur père. Elle avance ensuite deux types d'arguments, l'un fondé sur l'attitude attendue d'une mère (et la « merveilleuse déréputation » (*ibid.*), engendrée par la brutalité dont elle fait preuve avec sa fille), l'autre sur la Bible :

[...] il faut que vous pensiez que la force de la parole de Dieu tranchante des deux cotés a telle vertu qu'elle sépare le père d'avec les enfans, le mary d'avec la femme, ne reconnoissant rien du monde quand il est question de servir purement à la gloire de celuy qui nous a dit que celuy qui aime plus son père et sa mère que luy n'est point digne de luy (*ibid.*).

Elle s'appuie même sur l'autorité royale en rappelant la nouvelle tendance politique, qui est à la tolérance : « mesmement en ce temps où il est question de donner quelques reglemens à telles opinions, attendu lequel le Roy ne veut que l'on force la conscience de ses sujets ». Il est remarquable que, hormis l'appel à la tendresse maternelle, tous les arguments de Jeanne

sont associés à des figures masculines : celle de M. de Langey (liée à Antoine de Bourbon), celle du Christ (d'autant que ce sont les termes de « père » et de « mari » qui sont mis en avant dans la citation qu'elle en fait) et enfin, celle du roi. Il semble qu'elle veuille renvoyer Mme de Langey à son rôle de femme (et de mère) et lui opposer une autorité masculine. Quant à la jeune fille, c'est la fille de Martin du Bellay avant tout, et elle va jusqu'à la désigner comme « l'une de ses filles » (L.A.B.J.A., n°164, p. 241) et non « votre fille ». Sa destinataire tire parti de cet argument en répondant (à ce que nous pouvons deviner) qu'elle ne fait que suivre la volonté de son mari. Jeanne d'Albret change alors de stratégie, en insistant davantage sur la liberté de conscience :

Et quant à suivre en cela la volonté de feu Monsieur de Langey, je sçay qu'il connoissoit trop Dieu pour trouver bon de contraindre une conscience, aussi que veu l'avancement que pour le temps il avoit, s'il eut vécu lui-même, il vous eut et à eux deffendu d'assister à chose si detestable à ceux qui font la profession de Religion que fait votre fille, et de ma part, je croy que vous savez que j'ay personne à qui obéir, mais [...] j'endurerois plustost la mort que d'obéir plutost à la créature qu'au Créateur (L.A.B.J.A., n°165, p. 243-244).

La reine de Navarre semble hésiter entre l'invocation d'une autorité, à laquelle elle aimerait pouvoir soumettre sa destinataire, et une éthique qui lui commande de la convaincre avec les seules armes de la raison, puisqu'elle prône elle-même le refus de l'autorité en matière de religion.

Cette ambivalence ressurgit au moment de négocier le mariage de la jeune fille. Jeanne ne peut se passer de l'accord de Mme de Langey, qui lui oppose une résistance efficace : d'abord, au lieu de répondre directement à la reine, elle lui demande de consulter les autres membres de sa famille, puis elle lui propose un autre parti. Jeanne n'aura d'ailleurs pas gain de cause. À plusieurs reprises, elle rappelle à sa destinataire les obligations que lui donnent l'éducation et l'établissement qu'elle a reçus dans la maison de Marguerite de Navarre : « je veux avoir le même soin de votre fille, l'ayant nourrie, que la feue royne ma mère eut de vous » (L.A.B.J.A., n°185, p. 276) ; « je trouverois estrange que vous seule me fissiez ce tort de me contredire, veu même la nourriture qu'aves prise céans qui vous retient encore en quelque obligation » (L.A.B.J.A., n°186, p. 277).

Dans le même temps, consciente des limites de son autorité, elle présente une argumentation en faveur du parti qu'elle propose. On y retrouve un ensemble de lieux communs repérables dans d'autres lettres visant à conclure un mariage, comme par exemple dans celles de Henri III à Mme du Bouchage : l'affection du roi ou de la reine pour la personne à marier est soulignée, la destinataire est appelée à se montrer mère affectionnée en mariant sa fille à son avantage, l'avantage est justement démontré en termes financiers, et l'affection du jeune

homme pour sa fiancée est assurée. Ce qui distingue néanmoins les lettres de Henri III de celles de Jeanne d'Albret, c'est que le premier manifeste avant tout la force de son désir, en essayant d'entraîner sa destinataire dans son enthousiasme, alors que la reine de Navarre table sur la réflexion de la sienne. Les termes « raison » et « raisonnable » se présentent à plusieurs reprises sous sa plume : « un party de mariage qui me semble fort raisonnable » (L.A.B.J.A., n°185, p. 276) ; « quand elles sont fondées sur de si justes raisons » (L.A.B.J.A., n°186, p. 276) ; « pour sembler party fort raisonnable » (L.A.B.J.A., n°187, p. 278). De plus, elle se préoccupe de l'équilibre du couple, refusant une différence d'âge néfaste : « de cet inconvé- nient survient bien souvent de si mauvais ménages qu'il vaudrait mieux qu'elles en eussent épousé de moindres » (L.A.B.J.A., n°186, p. 277). Ce dernier argument laisse penser que Jeanne hérite de la réflexion que sa mère avait menée sur le mariage dans l'*Heptaméron*.

Ce qui fait la particularité de cet échange est que Mme de Langey, étant veuve, ne joue pas le rôle ordinaire d'intermédiaire entre son mari et la reine de Navarre. Cette dernière semble d'abord avoir de la difficulté à s'adresser à elle directement. Elle invoque pour commencer l'autorité du défunt M. de Langey et le lien qui l'unissait à Antoine de Bourbon : mais derrière ces écrans masculins, la princesse d'Yvetot se dérobe. Dans un deuxième temps, elle choisit de lui parler de femme à femme, ce qui ne l'empêche pas totalement de se dissimuler derrière d'autres « parents ». Jeanne d'Albret ne se contente donc pas de l'*ethos* de la protec- trice, mais elle construit également des *ethè* indépendants de la relation de patronage, comme celui de la femme raisonnable et de la chrétienne.

B) Écrire pour séduire : Henri d'Anjou à la duchesse de Nevers.

Trois lettres de Henri d'Anjou à Henriette de Clèves se démarquent nettement de toutes les autres : il s'agit de celles qu'il lui écrit en décembre 1572, au moment où il vient de concevoir une violente passion pour sa sœur Marie, mariée depuis août au prince de Condé. Le jeune prince conserve certes vis-à-vis de la duchesse une posture de « parent et ami », et cer- taines phrases s'inscrivent tout à fait dans le cadre décrit précédemment :

Je vous suplie, d'autan que vous m'estes amye et que connoissez que j'ai d'affection a vous servir et vous suis très fidelle et amye (sic) et parant : mectez l'ordre que vous savez m'estre necessarye (L.H. III, I, n°692, p. 215) ;

[...] faire antandre toutte afectyon qu'il se peust a vous honorer, aymer et estre tres bon parant et ami (L.H. III, I, n°694, p. 216).

La duchesse est même exhortée à se porter garante des sentiments du prince. Cependant ce n'est pas envers son mari, mais envers sa sœur : « Vous serez mon guarant, s'yl vous plaist, que je ne suys manteur ». Pour le reste, la passion amoureuse, transcrite par un style heurté

(des phrases brèves et des exclamations), pousse Henri à s'adresser à sa destinataire avec la même fougue que si c'était Marie : « Je vous an requiers, les larmes aus ieulx, a jointes mains. [...] Je vous jure qu'il y a des heures que les ieulx ne m'ont seché. Aiez pitié de moy ! » (L.H. III, I, n°692, p. 215).

Il se met alors à exprimer sa fidélité par des images originales, qu'on ne trouve pas dans les autres lettres aux « grand-e-s » : « et cela, mes effets, mes voulentez et mes paroles le chanteront tousjours tout haut » (L.H. III, I, n°693, p. 216) ; « cella, *par le fleuve de Stix*, qui estoict l'inviolable serment des Dyeux, je le vous jure à jamais » (L.H. III, I, n°694, p. 216). Des lieux communs de l'écriture amoureuse se glissent sous sa plume, comme le thème des adieux répétés, la durée interminable de la séparation (« Les jours me dureront années que serez absante ») et la fidélité jusqu'à la mort (« tel j'estoys quant partytes, tel je mourai »). Le rythme des phrases est particulièrement travaillé. Tout se passe dans ces lettres comme si le prince, frustré de ne pouvoir déployer ses efforts de séduction en direction de Marie, qui refuse de l'entendre, laissait ce « lien délirant⁵² » envahir sa correspondance avec Henriette.

C) Écrire à un électron libre : Henri IV au duc d'Épernon.

Jean-Louis de Nogaret a été l'un des compagnons de jeunesse de Henri de Navarre, avant de le quitter pour devenir l'égal du duc de Joyeuse auprès de Henri III, qui l'a fait duc d'Épernon. Son statut est très particulier : il n'est pas à proprement parler membre d'un grand lignage, mais il acquiert une influence peu ordinaire, comblé de charges et d'honneurs par le roi. Après la mort de ce dernier, il refuse dans un premier temps de reconnaître Henri IV et se retire dans son gouvernement d'Angoulême avec des troupes considérables. Une fois rallié au pouvoir, il ne se laisse jamais véritablement contrôler, ce qui fait dire à Jean-Pierre Babelon qu'il est une « planète solitaire⁵³ ».

Le roi est gêné lorsque des hommes trop proches d'Épernon occupent certaines charges⁵⁴. Dans la série de lettres que nous avons choisie (de mai à août 1605), il est question de celle de maître de camp du régiment des gardes : Henri IV a obligé M. de Crillon, grand

⁵² Nous empruntons l'expression à l'article de Michèle Ramond, « La Lettre ou le lien délirant », dans *Les Correspondances : problématique et économie d'un genre littéraire : écrire, publier, lire*, Actes du Colloque international, 1982, Nantes, Université de Nantes, 1983, pp. 357-371. Elle désigne par là l'investissement véritablement libidinal des épistoliers dans leurs lettres.

⁵³ Jean-Pierre Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 887.

⁵⁴ Jean-Pierre Babelon relate notamment l'épisode suivant : en 1603, gouverneur de Metz, d'Épernon a désigné pour y commander deux tyranneaux très mal vus de la population (le sieur de Saubole et René de Comminges). Le roi prie d'Épernon de les mettre à la raison, et ce dernier se rend sur place, ce qui risque d'aggraver les choses. Le roi y va alors lui-même avec la reine et César de Vendôme, et transforme en grand déplacement de la Cour de France l'expédition qui vise à changer les hommes au commandement de Metz. Il y nomme des gens à lui qui ne seront que très théoriquement dépendants d'Épernon.

fidèle du duc, à la vendre à M. de Créqui (L.M.H. IV, VI, 427). Les manifestations de mécontentement d'Épernon à l'annonce du remplacement de Crillon augmentent encore la colère du roi (L.M.H. IV, VI, 432), mais il ne peut prendre le risque d'une véritable rupture et œuvre lui-même à la réconciliation, en se portant garant de l'obéissance de Créqui (L.M.H. IV, VI, 447, 448, 463, 502). La posture du maître, que le roi adopte dans ces lettres, est infléchie par le désir de reconquérir son serviteur et de le maintenir auprès de lui dans une proximité aussi étroite que possible. On voit alors se développer un mode d'expression un peu différent de celui que Catherine de Médicis et Henri III avaient à l'égard des « grands » récalcitrants.

Bien évidemment, les lieux communs liés à la relation entre souverain et « grand », que nous avons définis plus haut, se rencontrent dans cette série de lettres. Le roi place comme argument supérieur le bien de ses affaires (L.M.H. IV, VI, 427) et il exhorte le duc à se montrer bon serviteur (L.M.H. IV, VI, 432). Il l'inscrit dans une relation dissymétrique, où l'amour vient récompenser l'obéissance : je serai plus que content de vous voir, écrit-il, « si vous venés avec résolution de me tesmoigner que vous n'avés autre but que de me complaire, comme moy de vous aimer » (L.M.H. IV, VI, 502). Il lui demande avec insistance de venir le voir et, comme Catherine de Médicis, accuse les médisants de vouloir les brouiller : « je tiendray ce que je vous ay promis de ne rien croire au préjudice de vostre affection à mon service ; mais aussy si l'on vous dit quelque chose, ne le croyés pas, sinon lorsque l'on vous assure de mon amitié » (L.M.H. IV, VI, 463).

Toutefois, quantité de détails montrent que la posture du premier Bourbon n'est pas aussi simple et stable que pouvait apparaître celle de ses prédécesseurs. Il essaie, pour ainsi dire, différentes approches. Il s'adresse à Épernon en tant qu'« ami », terme qui constitue l'apostrophe de toutes ses missives, à l'exception de celle où la colère le fait revenir à « Mon cousin » (L.M.H. IV, VI, 432). C'est cette amitié qu'il convoque dans un premier temps, inscrivant sa relation avec le duc dans le cadre d'un échange de bienfaits plutôt que dans celui du « service du roi » :

Je vous prie donc et conjure, par l'amitié que je crois que vous me portés, que je reconnoisse qu'en ceste occasion vous preferes mon contentement et le bien de mes affaires à toutes autres considérations, et que vous le faictes volontiers, puisque je le veux ainsy. Cela sera aussy cause que j'auray à l'advenir encore plus de soin de ce qui vous touche que jamais (L.M.H. IV, VI, 449-430).

La seule référence à l'autorité royale est l'expression « je le veux », mais l'invocation de l'amitié va à l'encontre de cette notion même. Cette première lettre de la série paraît particulièrement déférente, avec ses phrases complexes, et les verbes « prier » et « conjurer ».

Le ton change du tout au tout dans la lettre suivante que nous pouvons citer en entier :

Mon Cousin, Je vous ay mandé ma volonté par Escures. Vous desirez parler à moy, devant que j'acheve cest office. Je le veux ; venés donc me trouver, bien résolu de suivre mes volonte, car le serviteur qui veut estre aimé de son maistre luy tesmoigne toute obeissance. Vostre lettre est d'homme en colere ; je n'y suis pas encore : je vous prie, ne m'y mettés pas. Escure vous dira le surplus, croyés-le. Ce XXI^e may, à Fontainebleau,

Henry (L.M.H. IV, VI, 432).

La parataxe renforce la sécheresse de la lettre : l'absence de liaisons entre les propositions semble matérialiser l'altération des liens entre les deux hommes. La seule proposition introduite par une conjonction de coordination (« car ») renvoie durement le destinataire à sa position de serviteur.

Mais le roi ne peut maintenir longtemps un tel refroidissement : il prend le risque de voir la « planète » Épernon s'éloigner hors de toute atteinte. Ce dernier d'ailleurs se fait prier pour venir et prétexte apparemment ce que l'on peut appeler une « maladie diplomatique », poussant le roi à s'adoucir :

[Je] n'ay désiré vostre venue pres de moy pour incommodier vos affaires et vostre santé, mais pour vous tesmoigner le desir que j'avois de vous voir ; vous viendrés donc quand vous voudrés et que vostre santé et vos affaires le vous permettront (L.M.H. IV, VI, 447).

Le roi troque alors la posture du « maître » pour celle du « bon maître », ordinairement réservée à des serviteurs élus, et qui comporte une dimension d'affection et de familiarité plus grande. Dans son désir de faire graviter le duc au plus près de lui, il lui fait porter des nouvelles personnelles, lui donnant symboliquement accès à son corps et lui dévoilant le contenu de son cœur. Le lendemain même, envoyant Créqui prêter serment auprès de lui pour la charge de maître de camp, il écrit :

Il vous dira de mes nouvelles, et comme j'ay eu un accès de fievre de rhume qui m'a duré trois jours ; mais maintenant j'en suis du tout guery. Je m'en vais à S^t-Germain en Laye voir mon fils, qui croist merveilleusement et se porte bien, comme font les vostres. D'Escures m'a dict des nouvelles de vos bastimens ; quand vous verrés les miens, vous trouverez qu'ils ne vont pas mal et qu'ils s'avancent fort. Au demeurant, vous vous pouvez assurer que vous estes aimé de moy autant que le sçauriés souhaiter estre d'un bon maistre, et que je me souviendray de ce qui vous touche, vous aimant comme je fais. A Dieu, mon amy. (L.M.H. IV, VI, 448).

Si l'on lisait cette lettre hors contexte, ne pourrait-on pas croire que le roi s'adresse à un de ses favoris ?

Conclusion

Dans les lettres des rois et reines aux membres des grands lignages que nous avons étudiées, les postures énonciatives sont assez nettement différenciées selon que scripteurs et scriptrices se trouvent ou non en position d'autorité. Écrivant aux « grand-e-s » en tant que sujets de leur royaume, les souverain-e-s se placent essentiellement dans le cadre du couple

« maître-serviteur ». En termes de style, cette posture est associée à des formules stéréotypées supposées situer sans ambiguïté les personnages les uns par rapport aux autres dans la hiérarchie politique, et à une certaine emphase dans l'expression de l'affection, censée emporter l'adhésion. Les relations entre les « grand-e-s » et des prince-sse-s qui n'ont pas d'autorité sur eux et sur elles s'expriment plutôt en termes d'amitié et de parenté. Celle-ci toutefois n'est pas mise en scène de façon à contraindre le destinataire à faire son devoir, mais plutôt de façon à conquérir sa confiance, tout en laissant penser qu'il a été choisi comme « meilleur parent ». Cette notion de choix se traduit, sur le plan stylistique, par l'irruption de marques de familiarité et par la prise de distance de certains et certaines vis-à-vis des « honnêtetés » dont sont néanmoins généralement remplies ces lettres.

Tout se passe comme si la posture d'autorité exigeait un style relativement normé, fait pour souligner à la fois la dignité de celui ou celle qui écrit et l'honneur dû au ou à la destinataire. Cela était particulièrement sensible dans les lettres échangées de souverain-e à souverain-e, et reste valable tant que les scripteurs assument l'autorité royale. Au contraire, lorsqu'une forme d'égalité et de réciprocité domine dans la relation, l'écriture tend à se faire plus personnelle, à travers certains thèmes (santé, famille, loisirs) et à travers un style plus naturel.

Il nous paraît difficile, sur le plan stylistique, de définir des traits plus ou moins masculins, plus ou moins féminins : l'emphase est pareillement employée chez les hommes et les femmes pour exprimer les sentiments, et les lettres d'un Henri III à Mme du Bouchage sont, par exemple, bien plus passionnées que celles de son épouse au duc de Nemours ou à Anne d'Este. On pourrait être tenté ici d'insister sur une différence de genre, relativement sensible, qui fait que les femmes (peut-être induites à cela par leur rôle de médiatrice, qui les pousserait à renforcer les liens en essayant de les rendre plus intimes) évoquent davantage la santé et les nouvelles de la famille. Il faut toutefois garder à l'esprit que lorsqu'un homme se trouve dépourvu d'autorité (comme Antoine de Bourbon face aux Guises) ou lorsqu'il ne serait pas très habile de sa part d'en faire usage (comme Henri IV dans ses démêlés avec Épernon), il peut très bien adopter finalement des postures et des thèmes qui dominent dans les lettres de femmes. Si les femmes semblent donc écrire des lettres plus « personnelles », cela ne tient nullement à leurs centres d'intérêt (qui ne sont pas moins « politiques » que ceux des hommes), mais seulement au fait qu'elles ne peuvent, la plupart du temps, assumer comme eux une posture d'autorité, et qu'elles doivent développer d'autres stratégies pour affermir leurs liens avec les « grand-e-s ».

Chapitre III : Écrire aux serviteurs de l'État

Nous traiterons ici des correspondances avec les serviteurs qui s'occupent des affaires de l'État (ou des « affaires du roi » qui ont des répercussions sur tout le royaume, car c'est plutôt en ces termes qu'elles sont pensées dans les lettres), en laissant pour le chapitre suivant les échanges avec ceux qui gèrent les questions domestiques (l'argent des domaines privés, les enfants, l'organisation de la maison). Ces serviteurs de l'État sont sans conteste les destinataires les plus représentés dans notre corpus. Il s'agit des membres des grands lignages ou de la noblesse moyenne qui occupent des charges très diverses pour le service du roi (connétable, amiral, lieutenant de province, ambassadeur, conseiller, secrétaire, trésorier, etc.). Dans le cadre de ce travail, il nous a paru impossible, d'une part, de traiter à part chacune de ces fonctions ; d'autre part, il nous a fallu sélectionner un petit nombre de destinataires.

Parmi les « grands », les Montmorency nous ont paru incontournables. Anne domine la vie politique sous quatre règnes différents : ceux de François I^{er}, Henri II, François II et Charles IX. Avant lui, son père Guillaume a été au service d'Anne de Bretagne et de Louise de Savoie. Après lui, son fils Henri Damville devient le connétable de Henri IV.

Pour les ambassadeurs, avant les années 1560, nous n'avons trouvé presque que des minutes d'instructions, ce qui nous a poussée à ne pas les considérer. Aussi notre corpus est-il déséquilibré du point de vue de la répartition chronologique des lettres. Nous avons cependant décidé de conserver trois lettres de Henri II : une de sa main au maréchal de La Marck (Ribier, p. 273) et deux minutes par secrétaire à Odet de Selves et M. de Morvilliers, parce qu'elles nous paraissent représentatives de la manière dont le roi exprime ses opinions à ses ambassadeurs (Ribier, p. 96, 166). À partir du début des années 1560, marquées par le mariage d'Élisabeth de Valois avec Philippe II, on trouve abondance de lettres adressées à Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne : Catherine de Médicis, François II, Antoine de Bourbon et Élisabeth de Valois lui écrivent. Cette dernière a aussi une correspondance avec les autres ambassadeurs français envoyés à la cour d'Espagne, M. de Saint-Sulpice et M. de Fourquevaux. Avec ce dernier, elle noue une forme d'amitié qui dure jusqu'à sa mort précoce ; nous avons choisi, dans leur correspondance, de nous limiter à l'année 1568. Catherine de Médicis écrit de sa propre main aux diplomates : avec M. de La Mothe-Fénelon en 1571, elle discute du projet de mariage entre la reine d'Angleterre et le duc d'Alençon. Pour la fin du siècle, nous n'avons pas retenu de lettres de Henri III ni de Henri IV à leurs ambassadeurs, car ces rois, contrairement à Catherine de Médicis, leur écrivent trop

rarement eux-mêmes. Nous insérons enfin dans notre étude trois lettres de Louise de Lorraine signées par elle seule : la première est adressée à M. d'Abain, ambassadeur de Henri III à Rome, les deux suivantes sont pour le cardinal de Joyeuse, à qui elle demande d'œuvrer en faveur de la mémoire de son époux défunt (L.L.V., n°26-27, p. 149-150).

Chez les trésoriers, conseillers et secrétaires, nous avons de même opéré une sélection. Pour Anne de Bretagne, nous avons retenu deux lettres à un trésorier, une lettre au chancelier, et trois lettres à M. du Bouchage, conseiller des rois Charles VIII et Louis XII. On perçoit dans ces lettres l'implication personnelle de la reine. Chez François I^{er} et Louise de Savoie, nous étudierons la série des lettres adressées au trésorier Semblançay, qui a été publiée par Paulin Paris et qui présente l'avantage de faire référence au même épisode. Parmi les lettres éditées de Henri d'Albret, il s'en trouve une à son auditeur des comptes et trois à son chancelier, relatives à son manque d'argent pendant sa captivité à Pavie ; ce sont elles que nous considérerons. De la même manière, nous avons retenu d'Antoine de Bourbon une missive à son secrétaire Brodeau, trois à Anne de Montmorency, et deux à l'ambassadeur de l'Aubespine ; de Jeanne d'Albret, une dizaine de lettres au connétable ; de Louise de Lorraine, deux courriers aux secrétaires Brûlart et Bellièvre ont été publiés. Nous avons choisi, chez Catherine de Médicis, des dépêches à Villeroy, au secrétaire d'État Brûlart et au surintendant Bellièvre datant de la fin des années 1570. Nous retrouvons ces deux derniers parmi les destinataires de Henri IV, dans des lettres que nous avons sélectionnées entre 1604 et 1607, occupant les fonctions de secrétaire d'État pour l'un et de chancelier pour l'autre, et nous étudierons en même temps des lettres adressées à M. Du Plessis-Mornay et à M. de Rosny, surintendant des finances. Enfin, nous prendrons en compte les lettres de Marguerite de Valois à M. de Matignon pendant l'épisode de l'« Affront⁵⁵ » (1583-1584).

I) Écrire en maître

Il semble que les rois et les reines ne s'adressent pas exactement de la même façon à tous les serviteurs de l'État. C'est pourquoi nous commençons par le cas le plus simple : celui où un roi écrit à un serviteur sur lequel il possède toute autorité.

⁵⁵ Au moment de quitter Paris pour rejoindre son mari en août 1583, Marguerite a été humiliée par son frère qui a fait arrêter ses dames d'honneur ; Henri de Navarre exploite l'affaire exigeant que son beau-frère explique ses raisons ou s'excuse : il refuse de revoir sa femme avant que la honte ne soit rhabillée. Pour plus de détails, voir C.M.V., Annexe II, p. 619-620.

A) Protocole

Bien que les fonctions et les dignités de ces serviteurs soient diverses, ce ne sont pas elles qui déterminent le protocole employé par les souverains. Autrement dit, il n'existe pas un protocole propre aux lettres aux trésoriers, qui serait différent de celui réservé aux ambassadeurs. La véritable distinction est en fait celle qui s'opère entre les lettres par secrétaire et les autographes. En effet, à ces destinataires-là, les souverain-e-s écrivent moins souvent de leur propre main. François I^{er} (avant Pavie) et François II adressent à Anne de Montmorency des lettres par secrétaire contresignées. M. de Semblançay, trésorier de François I^{er}, en reçoit aussi, tout comme les ambassadeurs, la plupart du temps. Les lettres de Henri d'Albret à son chancelier Pierre de Biaix sont aussi contresignées.

Les secrétaires suivent en règle générale un protocole plus strict que les souverain-e-s. L'apostrophe est le plus souvent composée de « Monsieur » suivi du nom du destinataire : « Monsieur de Semblançay », « Monsieur de Lymoges », etc. Elle peut aussi indiquer la fonction qu'il occupe : le secrétaire de François I^{er} met ainsi à Anne de Montmorency « Monsieur le maréchal », lorsqu'il lui écrit sur la route qui le conduit en Italie en 1525. On trouve parfois aussi un simple « Montmorency » dans cette série de lettres (*Captivité*, 15, 58). L'apostrophe « mon cousin » n'est pas exclue, mais elle n'est pas systématique : les secrétaires de François II l'utilisent par exemple pour écrire au connétable.

Sous la plume des scribes, la formule de valédiction est toujours : « priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde », avec quelques légères variantes. Ils mentionnent précisément le lieu de rédaction et la date, sans oublier l'année. Il n'y a pas de souscription, mais directement la signature du roi et la contresignature du secrétaire.

Par ailleurs, les souverains écrivent aussi de leur main à leurs serviteurs, quand une forme d'affection ou la volonté de manifester leur estime les y incite. Ainsi avons-nous deux exemples de lettre autographe de François I^{er} à Anne de Montmorency, l'une pour le remercier d'avoir contribué à le délivrer (*Captivité*, 523), l'autre pour lui demander de transmettre un message amical à sa famille... qu'il n'a guère envie de rejoindre apparemment (P.F.C., n°29, p. 205) ! C'est parfois la nature d'un problème qui exige que le roi écrive lui-même. François I^{er} le fait pour presser davantage Semblançay de lui envoyer de l'argent pour ses troupes (Paulin Paris, 205, 207) : l'autographie, marque physique de la présence royale, donne beaucoup plus de poids à sa requête. Henri II écrit à M. de La Marck, en mission à Rome, pour lui demander de réconcilier le cardinal de Ferrare et l'ambassadeur d'Urfé (Ribier, 273) : dans ce cas, il écrit de sa main pour que la lettre puisse être montrée aux deux parties ad-

verses, afin de les convaincre. Henri IV, lui, écrit souvent de sa propre main à Villeroy, à Bellièvre, à Rosny et à Du Plessis-Mornay : il est difficile de démêler ce qui relève de la sympathie qu'il peut avoir pour eux et ce qui vient tout simplement du fait qu'il traite la plupart des affaires directement avec eux, sans intermédiaire.

Puisque François I^{er} utilise l'autographie comme moyen de pression sur le trésorier Semblançay, il se démarque du protocole de secrétaire en renonçant carrément à la formule de valédiction pour conclure sur la promesse de reconnaître à leur hauteur les services qu'il demande : « Et je vous promectz si bien et si grandement le recongnoistre envers vous et les vostres que vous aurez cause d'estre bien contant », ou « Par quoy je vous pry de ne me failir ad ce besoing non plus que vous avez fait aux autres ; et croyez que l'obligacion en demourera telle que vous en aurez la cognoissance en la sorte que la voudrez demander⁵⁶ » (Paulin Paris, 206, 207).

Lorsque l'autographie se veut marque d'estime, le protocole est simplifié par rapport aux lettres par secrétaires. Les Montmorency font partie des destinataires les plus choyés de ce point de vue. François I^{er} donne l'exemple d'une lettre à Anne de Montmorency qui ne comporte ni apostrophe, ni souscription, et se clôt sur une formule finale plaisante : « Et sus ce propos fera fyn celui qui vous est aussi bon maistre comme il a envye de dormir » (P.F.C., p. 205, n°29). Chez Henri IV, le protocole des lettres à Henri de Montmorency est encore plus dépouillé. À partir du moment où il l'appelle « Mon compère⁵⁷ », il réduit les formules finales au minimum. Un simple « À Dieu » ou un « Bonjour » alternent avec des phrases brèves : « Bon soir, mon compère, je me recommande mille fois à vous » (L.M.H. IV, IV, 465, 469), ou « Je prie Dieu, mon compère, qu'il vous ait en sa garde » (L.M.H. IV, IV, 369, 507). Il précise souvent la date et signe, mais ne met pas de souscription. Cela paraît certes moins amical que les protestations parfois vibrantes qui ferment les lettres de Henri II, mais la simplicité de la forme atteste en elle-même la proximité des deux personnages.

⁵⁶ Paulin Paris, *Études sur François I^{er}*, op. cit., p. 206, 207.

⁵⁷ Henri IV, après avoir longtemps appelé Henri de Montmorency « mon cousin » se met lui aussi, à partir de juin 1595, à l'appeler « Mon compère » lorsqu'il lui écrit de sa main. Une note de Berger de Xivrey précise que c'est après avoir tenu le fils de son serviteur sur les fonts baptismaux qu'il le désigne ainsi⁵⁷. Henri IV est le parrain de Henri II de Montmorency, né en 1595. Il faut donc comprendre « compère » dans son sens étymologique : dérivé du latin ecclésiastique *compater*, signifiant « père avec », il désigne, par rapport au parrain, le père de l'enfant parrainé. Ce lien de parrainage existe aussi entre Anne de Montmorency d'une part et François I^{er}, Henri II et Catherine de Médicis d'autre part. Toutefois, l'appellation « mon compère » ne semble pas motivée uniquement par cette donnée objective. En effet, lorsque ce sont les secrétaires de Henri IV qui rédigent ses lettres, ils mettent, la plupart du temps, « mon cousin ». C'est donc que « mon compère » est bien ressenti comme une manifestation de familiarité dont seul le roi (ou la reine) fait usage. Cet emploi simultané des deux apostrophes est particulièrement visible dans les trois lettres datées du 8 juin 1595 : dans la première et la troisième, contresignées par De Neufville, on lit « mon cousin », tandis que Henri, dans la deuxième, met « mon compère ».

C'est également une amitié particulière pour le marquis de Rosny qui explique que Henri IV s'adresse à lui plus familièrement : il l'appelle « mon cousin » et « mon ami », quand les autres ont droit à « Monsieur de Bellièvre » ou « Monsieur de Villeroy », bien qu'ils occupent des charges tout aussi importantes. Il faut dire que Rosny est attaché à Henri depuis qu'il est roi de Navarre, tandis que Villeroy et Bellièvre étaient des ministres des Valois. Mais son cas appelle deux remarques. La première, c'est que le protocole épistolaire des lettres qu'il reçoit en 1590, quand il n'est que gouverneur de la ville de Mantes, est encore plus léger que celui que le roi met en œuvre une fois qu'il l'a nommé surintendant : il ne met pas d'apostrophe (L.M.H. IV, III, 161, 464, 465) ou se contente de « Rosny », ou encore « Mon ami » (L.M.H. IV, III, 162, 343), évacue la formule de valédiction, laisse parfois un simple bonjour ou bonsoir, et ne met pas de date. Dans ces lettres, il s'adresse à lui comme à un compagnon de guerre, et ne l'appelle « Monsieur » que pour marquer sa colère : « Monsr de Rosny, par votre importunité je m'achemine au secours de Meulan, mais s'il m'en arrive inconvénient, je vous le reprocherai à jamais. Henry » (L.M.H. IV, III, 145). On a donc le sentiment que le roi lui écrit moins familièrement une fois qu'il l'a doté d'une charge au gouvernement : il s'agit sans doute pour Henri de lui manifester ainsi le respect qui lui est dû.

Il reste – c'est la seconde remarque – à expliquer pourquoi le roi l'appelle tantôt « mon cousin », tantôt « mon ami ». C'est qu'il faut faire la part des modifications qui ont été effectuées par le duc de Sully après la mort de son ancien maître. C'est lui, en effet, qui, dans les *Œconomies royales* a remplacé « mon cousin » par « mon amy », comme le fait remarquer M. Berger de Xivrey. Peut-être a-t-il souhaité souligner la faveur dont il jouissait auprès du roi en faisant cette correction. Mais il n'a sans doute pas totalement inventé cette apostrophe, puisque dans des lettres de 1608 non imprimées trouvées dans un cabinet privé (c'est-à-dire non corrigées par l'ancien surintendant), on lit bien « Mon amy » en tête, et « A Dieu mon amy » comme formule de clôture (L.M.H. IV, VII, 518, 525). Entre 1605 et 1608, le marquis de Rosny a été fait duc de Sully : cela pourrait éventuellement expliquer le passage d'une apostrophe à l'autre. Au moment de publier sa correspondance, Sully aurait alors anticipé de quelques années ce changement qu'il estimait gratifiant.

Les lettres de Henri IV à Villeroy, Du Plessis et Bellièvre ne sont pas tellement amicales : l'autographie s'accompagne simplement d'un « Adieu » suivi du nom du destinataire, voire parfois d'une recommandation à la garde de Dieu. Le roi date ces lettres, ce qui tend à montrer que c'est devenu chez lui un réflexe.

De manière générale, l'absence quasi totale de souscription rappelant un lien d'amitié montre que les souverains se tiennent relativement à distance de leurs serviteurs ; les ambassadeurs, trésoriers, secrétaires, ne reçoivent même pas un « votre bon maître », que nous n'avons vu qu'une seule fois dans une lettre de François I^{er} à Anne de Montmorency. On peut dire globalement que le protocole des lettres par secrétaire est neutre, tout comme celui des lettres autographes, qui est seulement plus réduit. Le contenu des lettres, lui, confirme ce que le protocole laisse présager : les souverains s'y expriment en maîtres soucieux d'être bien servis davantage que de prendre en considération leur destinataire. Cela, du moins, est valable pour les secrétaires, ambassadeurs, trésoriers. Nous verrons ensuite que les « grands serviteurs » comme les Montmorency sont traités avec un peu plus d'égards.

B) Définir le rôle du serviteur : missions, besoins, valorisation du service

On remarque essentiellement deux thèmes dans les lettres adressées aux serviteurs de l'État : celui de l'argent et celui de la gestion de l'information. Autrement dit, ces lettres définissent ce qui est au cœur de leurs missions. Sur le premier thème, les requêtes sont nombreuses : il s'agit ici d'ordonner le paiement de sommes dues par la couronne pour payer des troupes (comme dans la série des lettres à Semblançay), là de demander l'argent d'une rançon (c'est l'objet des lettres de Henri d'Albret pendant sa captivité), ailleurs de récompenser un bon serviteur ou même de faire des étrennes (L.M.H. IV, VI, 341 ; VII, 525). Sur le second thème, les souverains sont en demande de nouvelles et transmettent (particulièrement à leurs ambassadeurs) tout ce qui doit être su pour leur service et tout ce qui pourra être répété dans les Cours étrangères.

Il apparaît cependant qu'une partie de ces informations ne sont pas contenues dans les lettres elles-mêmes, qui ne font que renvoyer à d'autres documents (instructions, mémoires). Charles Giry-Deloison, qui a étudié les échanges diplomatiques entre la France et l'Angleterre de 1475 à 1520, y reconnaît quatre types de missives : les lettres de créance, les pouvoirs, les instructions et les sauf-conduits⁵⁸. Les deux premiers, rédigés selon un protocole strict et des formules préétablies, sont destinés à être montrés aux personnes qui reçoivent l'ambassadeur, pour les accréditer auprès d'elles et lui conférer l'autorité nécessaire pour remplir sa mission. Les instructions, à l'usage le plus souvent du seul ambassadeur, ont une présentation moins formelle tant dans leur apparence que dans leur rédaction. Mais elles restent des documents officiels, dont le roi conserve une copie, ce qui lui garantit que son envoyé respectera ses re-

⁵⁸ Charles Giry-Deloison, « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre au début du XVI^e siècle (1475-1520) », *Nouvelle revue du seizième siècle*, 1987, n°5, p. 41-58.

commandations à la lettre, si l'on peut dire. Charles Giry-Deloison distingue encore de ces documents diplomatiques la correspondance échangée par les souverains et les ambassadeurs. Nous comprenons que cette correspondance correspond aux « dépêches », c'est-à-dire aux très longues lettres détaillant les nouvelles et indiquant l'opinion du roi, contresignées par le secrétaire le plus souvent.

Autrement dit, dans l'ensemble de ces échanges avec les serviteurs de l'État, c'est le secrétaire qui s'occupe du contenu des affaires, tandis que le souverain écrit plutôt pour rappeler l'importance du service demandé et presser son destinataire. Mais on remarque particulièrement que Henri IV n'hésite pas à écrire de sa main au marquis de Rosny pour lui commander le paiement de sommes précises. On peut supposer à cela diverses explications : tantôt il s'agit pour le roi de faire des dons à ses proches (L.M.H. IV, VI, 341, 372), tantôt de lever une réticence de son surintendant (L.M.H. IV, VI, 346), ou de revoir à la baisse le paiement d'une pension qui ne dépend que de son bon vouloir (L.M.H. IV, VI, 346). Dans tous les cas, le vocabulaire est le même et le sujet, par l'exactitude qu'il requiert, ne se prête guère aux variations ou aux expressions imagées.

Ces lettres aux serviteurs de l'État ne donnent guère lieu au développement de récits ou de nouvelles personnelles. Certes, Henri d'Albret fournit quelques détails sur son évasion de Pavie : « la nuyst Sainte Luce dernière, sortismes hors le chasteau de Pavye par une eschelle de cordes⁵⁹ ». Toutefois, le destinataire n'aura pas droit à un beau récit d'aventure, puisque la fuite est ainsi résumée : « et avons tant faict avec l'ayde de Dieu que, la veille de Noël, arrivames en ceste ville ». Il faut se rendre à l'évidence : le but de cette lettre n'est pas de donner de ses nouvelles, mais de demander une fois de plus de l'argent pour payer ceux qui l'ont aidé à s'enfuir. Le roi de Navarre se veut persuasif, et choisit les détails qui donnent la meilleure image de lui : l'échelle de corde souligne son audace, la mention de Sainte Luce date l'événement et suggère peut-être que cette évasion a reçu une bénédiction divine. Comment refuser de la financer ?

Cette dernière remarque nous amène à nous interroger sur les stratégies employées par les rois et les reines pour s'assurer d'être servis comme ils le désirent. La majeure partie du temps, les ordres sont exprimés simplement à l'impératif, ou à l'aide du verbe « prier ». Lorsque d'autres expressions sont utilisées, comme « ne faites faute de », elles marquent une insistance particulière. Le roi peut se permettre de commander, d'ordonner, de désirer et de vou-

⁵⁹ A. Lopez de Meneses et P. Lorber, *La Captivité d'Henri d'Albret*, op. cit., p. 90. Nous citons cette lettre à Héliès André, bien qu'elle soit écrite à la première personne du pluriel, parce que c'est la seule que nous connaissions qui fasse mention de l'évasion.

loir : Henri IV appuie ses ordres de paiement par la formule « comme chose que je veux et désire » (L.M.H. IV, VI, 346). Quand François I^{er} écrit à son trésorier Semblançay « je vous commande et ordonne expressément que dedans trois semaines vous ayez à satisfaire entièrement [...] » (Paulin Paris, 217-218), il se fait bien plus pressant qu'avec un verbe à l'impératif. En cas de manquement grave de leur part, il n'y a pas de mots et de menaces trop durs à leur égard, que ce soit au début ou à la fin du siècle. Déçu par Semblançay, François I^{er} écrit : « je m'en prendray à vostre personne, de sorte que je donneray à cognoistre à mes serviteurs que je ne veuil plus estre trompé » (Paulin Paris, 217) – et l'on sait que ces mots ont été suivis d'effet puisque le trésorier a été exécuté.

Une autre manière, plus subtile, de se faire obéir, réside dans la définition, sans cesse répétée, de la position du serviteur et de la nature du service. Ce dernier est conçu en effet comme la réponse à un besoin à la fois personnel et collectif. Dans les lettres de François I^{er} à Semblançay, les termes « service » et « besoin » sont d'ailleurs aussi présents l'un que l'autre, et même liés (« c'est service au besoing », « qui est ung service que je ne mectray jamais en oubly, car ce a été ung coup au grant besoing », Paulin Paris, 207, 209). En l'occurrence, il s'agit de conserver des forces militaires qui engagent la sécurité du royaume (le nom « royaume » apparaît lui aussi de façon récurrente dans cette série de lettres de François I^{er}). Le plan individuel et le plan politique sont toujours inextricablement liés : lorsque Henri d'Albret demande de l'argent pour payer sa rançon et aussi pour faire faire les « accoutrements » nécessaires à sa participation au mariage de François I^{er} (alors en projet), il est encore une fois évident que son intérêt personnel (sortir de prison et tenir son rang parmi les princes) est aussi l'intérêt de son royaume⁶⁰.

Cette implication de la personne royale ouvre parfois la voie à des arguments plus pathétiques : le souverain de Navarre insiste sur le risque qu'il court de voir sa situation empirer s'il n'est vite secouru : « si dans XXIIII^e jour, je n'ay l'argent de ma rençon, suys à recommencer et en dangier que n'en eschapperay pas à tel compte. Vous entendez de quoy il m'y va ; et si croy je que mes subgiectz auront pitié de moy⁶¹ ». Cette pitié devrait selon lui favoriser la réussite de l'emprunt populaire qu'il sollicite. Sous la plume de Henri IV, une demande d'argent peut aussi se changer en plainte émouvante : « Secourés-moy donc par effet, et nous rassemblons après au plus tost pour trouver moyen de sortir de cette misère, car elle n'est plus supportable. La charge m'en est trop pesante et me couste plus cher qu'à personne » (L.M.H. IV, IV, 609). Le roi exprime d'abord un sentiment général (c'est pour l'ensemble de

⁶⁰ A. Lopez de Meneses et P. Lorber, *La Captivité d'Henri d'Albret*, op. cit, p. 68.

⁶¹ *Ibid.*, p. 63.

ses troupes que la misère est oppressante) puis un sentiment personnel plus intense que celui des autres. En tant que roi, il condense en lui, pour ainsi dire, le sentiment collectif et le ressent plus fortement. La souffrance du roi doit pousser Bellièvre à tenter l'impossible pour la soulager. L'argument pathétique n'est certes pas utilisé systématiquement, loin de là : il est en quelque sorte le moyen ultime de pousser son ministre à se montrer inventif pour lui venir en aide. Les lettres par secrétaire n'évacuent pas nécessairement cette dimension pathétique. Dans une lettre de François à Semblançay, ce sont les épreuves imposées à ses sujets qui sont mises en avant pour demander de l'argent : « pour venger mes pouvres subgects des maulx, tyrannyes et inhumanitez qu'ilz leur ont faictes » (Paulin Paris, 209-210).

Finalement, les qualités d'un bon serviteur ne sont guère précisées, si ce n'est (c'est une tautologie) qu'il est celui qui a les moyens de faire un « bon service ». Ainsi le trésorier Semblançay est-il un serviteur fort appréciable en raison de son grand crédit, qui lui permet d'obtenir des prêts d'argent important : « j'entendz bien et à ceste heure mieulx que jamais de quoy m'a servy et sert vostre crédit, que je veux garder comme un trésor en mes affaires », lui écrit François I^{er} (*Ibid.*) Même lorsque leurs demandes ne peuvent être satisfaites, les souverains expriment leur confiance envers la compétence et la bonne volonté de leurs ministres. Henri IV manifeste sa foi en M. de Bellièvre : « Je suis assuré qu'il ne tiendra point à vous que je ne reçoive le secours que je demande. Vous en cognoissés l'importance, et avés faulte de pouvoir demander plus tost que de bonne volonté » (L.M.H. IV, IV, 609). L'*ethos* du bon maître, qui sait accorder pleinement sa confiance, se construit donc, à nouveau, parallèlement à celui du bon serviteur. Qu'il soit « un affectionné et bon serviteur », qu'il serve « bien et fidèlement » : à travers ces expressions récurrentes, l'important n'est sans doute pas, en réalité, de définir objectivement ce qui fait un bon serviteur, mais de lui faire sentir qu'on l'apprécie et qu'on va continuer à le faire. Celui qui reçoit cette image de lui-même est amené à s'identifier à elle et à tout faire pour que le souverain conserve cette bonne opinion de lui. Pour la plupart des destinataires dont nous traitons ici, c'est à cela que se limitent leurs rapports avec le roi. Les choses sont toutefois un peu différentes pour un grand serviteur comme le connétable, qui se trouve au sommet de l'État.

C) Marques d'estime et de proximité à l'égard du connétable

Lorsque les rois écrivent à Anne et à Henri de Montmorency, on est frappé, de manière générale, par la relative rareté des ordres et des verbes de volonté, et ce, même dans les lettres par secrétaire. Par exemple, bien que les missives de François I^{er} à son maréchal, lors de la seconde traversée des Alpes, contiennent beaucoup de commandements relatifs au déplace-

ment des troupes, le roi les introduit souvent par des verbes d'opinion, ou par le verbe « pouvoir » : ses directives sont donc présentées comme des jugements ou des possibilités, et non comme des ordres purs et simples. D'ailleurs, il prend en compte les avis de Montmorency et lui laisse une marge de liberté : « vous ferez ce que verrez estre affaire pour le mieulx » (*Captivité*, 14), « je suis bien de vostre oppinion » (*Captivité*, 15). Cette façon de donner des directives ressemble davantage à celle du « bon maître et ami » donnant des ordres à des serviteurs bien aimés.

Cela est sans doute un peu moins sensible chez Henri IV. Mais une rapide comparaison de toutes les lettres du premier trimestre 1596 permet de se rendre compte que les autographes servent davantage à informer le connétable de l'avancée des opérations militaires tandis que les questions de trésorerie sont plutôt traitées en détail dans les lettres par secrétaire, avec tous les commandements qu'elles impliquent. La plume du roi ne met donc pas l'accent sur la relation maître-serviteur, mais sur le partage des nouvelles. Ni François I^{er}, ni Henri II, ni Henri IV n'emploient le champ lexical du service et les promesses de reconnaissance que l'on trouve habituellement dans ces circonstances.

Henri IV témoigne en outre pour sa part son besoin d'être auprès de son bras droit, et s'il ne va pas jusqu'à se comparer, dans cette attente, à un homme saisi par un accès de fièvre, comme le faisait Henri II, il essaie de le presser en évoquant son état de grande fatigue, ou le soulagement qu'il attend de lui :

Surtout je vous prie de vous haster de me venir trouver, car je meurs d'envie de vous voir. Vous me trouverés bien maigry, car je travaille nuict et jour (L.M.H. IV, IV, 465).

Hastés-vous de vous médiciner, car j'ay besoin de vous, et quand vous estes près de moi, je me trouve plus soulagé (L.M.H. IV, IV, 659).

Mandés-moy par ce laquais des nouvelles de vostre santé, et prenés peine de vous bien purger, afin que vous reveniés au plus tost pour me soulager (L.M.H. IV, IV, 660).

Comme Henri II, Henri IV fait donc dépendre son bien-être de la santé du connétable. Par ailleurs, ayant presque vingt ans de moins que Damville, il lui arrive de se positionner en fils par rapport à lui : « je vous prie n'en rien crere au préjudice [...] de l'amitié que je vous porte comme si vous étiez mon père » (L.M.H. IV, IV, 505). Il faut dire aussi que s'il recherche la proximité physique de Henri de Montmorency, c'est pour éviter que des médisans ne parviennent à les brouiller : « Je veux vivre avec vous de façon que nous les rendrons inutiles » (L.M.H. IV, IV, 369). Il lui fait donc parfois des protestations d'amitié en bonne et due forme pour écarter une mauvaise opinion, « laquelle, si vous m'aimez comme je vous aime, je vous prie ôter de votre esprit » (L.M.H. IV, IV, 637).

La familiarité des souverains avec leur connétable se marque par la mention de certaines nouvelles personnelles ou d'occupations de loisir, qui n'ont pas de rapport avec les affaires et n'ont apparemment aucun but pragmatique, si ce n'est celui de faire partager à leur destinataire un peu de leur quotidien. François I^{er}, revenant de la chasse, fait remarquer que son lit n'est pas encore arrivé alors qu'il est minuit (P.F.C., n°29, p. 205). Henri IV évoque ses chasses (L.M.H. IV, IV, 659, 660, 661). Il donne des nouvelles détaillées de son fils le duc d'Orléans nourrisson, pris de vomissements (L.M.H. IV, VII, 526), et décrit son hygiène de vie :

Icy il fait très beau et y passe bien mon temps, me portant très bien, Dieu mercy ; car je n'ay aucun ressentiment de reume, de goutte ny de chose du monde. Vous le jugerés ainsy à mon visage, qui est très bon. Je me couche entre dix et onze et me leve a sept heures, dors bien et mange de mesme, qui sont les meilleures nouvelles que je vous puisse mander (L.M.H. IV, VI, 373).

D'ailleurs, il se sent obligé de se justifier lorsqu'il fait donner ses nouvelles personnelles par un tiers :

Mon compere, si j'eusse esté hyer blessé, je n'eusse failly de le vous escrire ; mais pour ce que ce n'estoit qu'un coup d'esperon, encores qu'il fust bien grand et en lieu fascheux, comme vous dira Chaus, a qui je l'ay monsté, je commanday à M. de Villeroy de le vous escrire (L.M.H. IV, VII, 505-506).

Henri IV se soucie également de la santé de son compère. Nous trouvons quelques exemples de cette sollicitude chez François II envers Anne de Montmorency, il est vrai beaucoup plus âgé que lui. En 1560, constatant l'état paisible du Languedoc, il prend en compte ses besoins : « vous n'aurez plus que faire de vous en travailler, et ne serez diverti ni empêché de donner ordre à vos affaires » (L'Aubespine, 360). Plus tard, il dit qu'il souhaite le voir : « là où je seray fort ayse de vous veoir si vostre santé le peult permectre » (*ibid.*, 515). Puis comme sa femme vient de perdre un nouveau-né, il l'exhorte à rester auprès d'elle pour la reconforter (*ibid.*, 662). Il est possible toutefois que derrière cette invitation à rester chez lui hors de la Cour se cache la main des Guises, peu désireux de voir le favori de Henri II prendre de l'influence sur son fils.

Enfin, du point de vue du ton, la proximité est rendue sensible par des expressions plaisantes, et même parfois par la gauloiserie. On lit sous la plume de François I^{er} : « Vous direz à mons. l'Admiral⁶² que je vous escriis ceste lettre pour tous deux : et si feust esté homme de bien, il fust venu secourir son frère ; mais j'entans bien que pour mourir il n'abandonneroit le lit de sa fame » (P.F.C., 205).

Henri IV (du moins pour la sélection de lettres que nous avons faite) ne se montre pas aussi libre de ton avec Henri de Montmorency-Damville, mais il s'autorise de temps à autre

⁶² La lettre n'étant pas datée et son contexte difficile à identifier, nous ne savons pas de quel amiral il s'agit.

des expressions imagées : « nos forces seront en tel état qu'il n'y faudra pas venir sans mitaines » (L.M.H. IV, IV, 465) ; « tenés ferme contre les financiers, car si une fois ils étoient remis, ils nous mettroient le pied sur la gorge » (*ibid.*, 505). Ailleurs, il s'exprime, avec humour, comme si c'était à lui de rendre des comptes à son « compère » : « et vous feray voir, mais que je vous voye [...] que je suis bon capitaine et bon pionnier » (*ibid.*, 469). En contrepartie, il le tance vertement lorsqu'il n'est pas satisfait de lui : « Mon compere, je croy que vous vous moqués de moy, quand d'icy vous voulés que je pourvoye aux vivres de mon armée » (*ibid.*, 637). Quant au secrétaire de François II, il s'autorise également un vocabulaire plus naturel et imagé, par exemple pour évoquer la campagne de 1560 menée pour empêcher les protestants de se réunir : « la plus grande partie des fols, me sentans marcher où je m'en voys, retirent ung peu leurs cornes » (L'Aubespine, 662).

Le parallèle entre les lettres de Henri II et celles de Henri IV adressées à leur connétable nous paraît intéressant : ces deux rois, à quarante ans d'écart, nouent avec leur bras droit une relation de familiarité, comme si le couple souverain-connétable portait en lui la nécessité de cette proximité. Il est dommage que nous manquions actuellement de lettres de François I^{er} pour pouvoir vérifier cette hypothèse, mais celle de l'édition Champollion tendrait à la confirmer. Peut-être simplement a-t-il fallu un certain temps à Anne de Montmorency pour entrer dans la faveur du roi. Quant à François II, il est bien jeune sans doute pour avoir ce type de relations avec le serviteur de ses père et grand-père, d'autant que c'est Catherine de Médicis ou les Guises qui gèrent en réalité toute sa correspondance avec lui. Mais les lettres par secrétaires reflètent tout de même quelques marques de proximité qui témoignent du respect dû au personnage. Les reines écrivent bien entendu tout autant que leurs homologues masculins aux serviteurs de l'État. Toutefois, c'est la personne du roi et non la leur qu'elle mettent en avant la plupart du temps.

II) Les femmes aux grands serviteurs : ressemblances et différences

A) Protocole

On trouve la même proportion de lettres par secrétaire du côté des reines que des rois et elles comportent le même protocole strict et neutre. Ainsi, par exemple, les lettres de Claude de France au connétable de Montmorency que nous avons pu déchiffrer (B.n.F., Ms Fr 2989, fol. 9, 13, Ms Fr 2915, fol. 23) s'ouvrent sur l'apostrophe : « Monsieur le maréchal », elles en appellent pour finir à la sainte et digne garde de Dieu, comportent lieu, date, signature et con-

contresignature. Les lettres de Louise de Savoie à Semblançay suivent le même protocole que celles de son fils. Pour les ambassadeurs, la formule de valédiction est systématiquement celle qui remet le destinataire à la garde ou à la sainte garde de Dieu. Le lieu et la date précèdent la signature. Il faut noter que Catherine de Médicis use de ce protocole respectueux et relativement distant même lorsqu'elle écrit de sa propre main à M. de Limoges, ambassadeur en Espagne (L.C.M., I, 459) et à M. de La Mothe-Fénelon, ambassadeur en Angleterre (L.C.M., IV, 26, 28, 31). Elle indique parfois la date avec l'année.

Certains destinataires, toutefois, reçoivent de la part des femmes des lettres au protocole moins rigide. Louise de Savoie ajoute pour Guillaume et Anne de Montmorency des souscriptions variées, même dans des lettres par secrétaire qui comportent la formule de valédiction la plus froide. On y lit : « la toute vôtre » (*Captivité*, 11, 389) ; « votre bien bonne maîtresse » (*ibid.*, 219) ; « Votre bonne cousine » (*ibid.*, 318). Dans une lettre autographe, on repère même la liaison syntaxique entre la dernière phrase et la souscription qui marque l'estime : « estant assuré que c'est le plus grant plaisir que pourrez faire a / Votre bonne messtresse / Loyse » (B.n.F., Ms Fr 2932, fol. 15). De même, Éléonore d'Autriche signe souvent « La toute vostre/ Léonor » quand elle s'adresse, avant son mariage, à Anne de Montmorency alors grand-maître. Les missives de Catherine de Médicis à Anne de Montmorency s'efforcent de créer entre les correspondants une proximité plus grande encore. Catherine rappelle toujours le parrainage qui les unit en l'appelant « Mon compère » et utilise comme souscription : « votre bonne commère et amie ». Les formules de valédiction sont toujours déférentes, mais très variées : tantôt elle se recommande à sa bonne grâce, tantôt elle souhaite qu'il obtienne tout ce qu'il désire, ou lui souhaite une bonne santé.

D'autres serviteurs de rang moindre reçoivent aussi des marques de sympathie. Dans une lettre par secrétaire à l'un de ses trésoriers, Anne de Bretagne, après sa signature, et la contresignature du secrétaire, fait ajouter un post-scriptum au sujet d'une prétendue menace de mutinerie. Surtout, elle renonce à la longue formule de valédiction pour prendre congé simplement : « Et à Dieu, Monsieur le Trésorier⁶³ ». Le contenu de la lettre est en cohérence avec ce protocole moins strict, car la reine, au lieu de renvoyer le trésorier à son unique fonction, partage avec lui des nouvelles... et ajoute qu'elle fait porter des prunes au roi.

D'autres personnages en charge du budget de l'État reçoivent des lettres dont le protocole est moins formel : Catherine de Médicis semble se rapprocher de Pomponne de Bellièvre

⁶³ Maulde La Clavière, *Louise de Savoie et François I^{er}, Trente ans de jeunesse, 1485-1515*, Paris, Perrin, 1895, p. 102, note 3. Le nom du trésorier n'est pas précisé.

lorsque celui-ci devient surintendant des finances, puisque c'est vers 1575 qu'elle introduit la souscription « La toute vôtre » ou « la bien vôtre ». La proportion de lettres autographes qu'elle lui adresse demeure peu importante (une seule dans notre sélection), mais ce qui est nouveau à partir de cette date-là, c'est qu'elles sont maintenant signées de Catherine seule, et non contresignées par un secrétaire. De plus, la reine n'hésite pas à ajouter de courts postscriptum de sa main, ce qui souligne aussi la personnalisation de ses rapports avec lui.

Le protocole des lettres de femmes présente donc globalement les mêmes caractéristiques que celui des rois, si ce n'est que la souscription « La toute votre » n'a pas d'équivalent chez les hommes. Toutefois, à quelques exceptions près, le protocole montre que c'est le service et non la relation personnelle qui est au cœur de la lettre. De plus, les femmes mettent rarement l'accent sur leur propre volonté : c'est souvent l'« affaire du roi » qui est traitée avant tout dans le corps de la lettre.

B) Une relation triangulaire

La différence la plus importante entre les lettres des souverains et celles de souveraines est qu'il est rare que ces dernières ne fassent pas mention du roi, alors que la réciproque n'est pas vraie. Tout d'abord, les reines n'écrivent pas forcément pour donner des directives, mais parfois seulement pour avoir des nouvelles de leur époux ou pour en accuser réception. Il en va ainsi des trois brèves lettres que nous possédons de Claude de France au maréchal de Montmorency :

Monsr le mareschal Jay eu voz lectres de Maulny Comme le Roy mon Seigneur fait aussi bonne chère que luy auez vu faire ung an a [*depuis un an*] qui sont les meilleures nouuelles dont me pouvez advertir et vous en remercy de fort bon cueur et vous prie de y continuer ensuivant votre promesse, car plus grand plaisir ne me pouvez faire Et adieu monsieur le mareschal qui vous ayt tousjours en sa garde. Es-cript a Saint germain en Laye le xiiij jour de Février

Claude

Decomacre (B.n.F., Ms Fr 2915, fol. 23).

Monsieur le mareschal, Jay receu les lectres que mavez escriptes du port de Grasse par lesquelles me asseurez que le Roy monseigneur fait tres bonne chère et ne se [*faut?*] des grands journées qu'il a fait. Aussi comme il sera icy vers la fin de ceste sepmaine, qui sont les meilleures nouvelles que pourrois ouyr dont vous mercy de tresbon cueur. En vous priant y continuer tousiours et adieu monsieur le mareschal qui soit garde de vous. A Saint Germain en Laye, le xvi jour de février,

Claude

Decomacre (B.n.F., Ms Fr 2989, fol. 13).

Monsieur le mareschal, jay eu votre lettre de Rouen comme le Roy monseigneur est en santé si fort bonne quil nest possible de plus qui sont les meilleures nouvelles que me pouviez faire savoir. Dont vous remercy tousjours. Je nay pas adverty mondit seigneur de la malladie de ma dame jusques a ce qu'elle sest bien portée car elle le vouloit ainsi. Jespere de brief veoir la compaignie. Ce ne scauroit estre si tost que le desire, priant Dieu monsieur le mareschal vous avoir en sa garde. De Saint Germain en Laye le xix de février

Claude

Decomacre (B.n.F., Ms Fr 2989, fol. 9).

Anne de Montmorency apparaît ici comme un intermédiaire entre la reine et le roi : on peut même douter, à lire ces missives, que François I^{er} écrive à son épouse. Anne de Bretagne, elle aussi, compte sur les serviteurs du roi pour avoir de ses nouvelles : « Monsieur le trésorier, je receu hier à Marcoussys voz lettres, par lesquelles vous dictes que le Roy se trouve mieulx qu'il ne faisoyt à Beauvoys. Me Salmon le m'a pareillement escript, dont je loue Dieu et le prie qu'il luy veuille maintenir⁶⁴ ». La suite de la lettre montre que les informations données dépassent la seule santé du roi ; néanmoins, c'est toujours à sa personne qu'elles sont rattachées.

En avril 1552, Catherine de Médicis, qui assume la régence pendant que Henri II est en campagne avec le connétable, fait même du chantage affectif à ce dernier pour obtenir des nouvelles :

Mon conpère, je ne vous sarés asés remersyer deu byen que m'avés fayst de m'anvoyer set porteur, et de set que je hay heu dé lestre deu Roy, car j'é aystés an grant pouyne pour la longueur deu tamps qui l'y avest que n'an n'avés seu ; par quoy je vous pryé, si le dist signeur et vous avés anvye que je ne retombe poynt malade, que je aye le byen d'an savoyr plulx sovant (L.C.M., I, 52).

Toutes les lettres de la même période confirment que le connétable a en quelque sorte pour rôle de fluidifier les rapports entre les époux, de raffermir leur lien (autrement dit, d'assurer également la liaison entre le roi et la représentante du pouvoir royal) : « Mon conpère, j'é veu set que me mandés et vous mersie byen fort de la haseurance que me donés deu contantemant que le Roy ha de moy, qui ayst teut set que je désire an set monde que d'estre en sa bonne grase » (*ibid.*). En mai 1553, craignant de déplaire à son mari parce qu'elle ne le rejoint pas assez vite, elle se justifie auprès de Montmorency, et lui rappelle son éternelle obéissance d'épouse (L.C.M., I, 75). Il semble qu'elle ne demande jamais de service à titre personnel, mais seulement au nom du roi. En octobre 1552, elle dit à son « compère » : « me sanble que vous faystes asés pour moy quant vous travallés pour le servyse deu Roy coment vous faystes. J'é ayspéranse que vostre pouyne [*peine*] tourneré à [...] grant haunneur et profyst pour le Roy » (L.C.M., I, 71). Elle lui demande aussi de faire en sorte que Henri ne participe pas à une bataille, à grand renfort de *pathos*, au nom de l'amour qu'elle et lui portent à leur souverain (L.C.M., I, 78).

On trouve le même genre de requête sous la plume de Louise de Savoie : inquiète pour son fils parti contre son avis en Italie fin août 1530, elle envoie à Anne de Montmorency un ultime appel :

⁶⁴ Maulde La Clavière, *Louise de Savoie et François I^{er}*, *op. cit.*, p. 102, note 3.

je vous laisse penser la peine où j'en suys, vous pryant, autant que je puy, que vous advisez empescher cet effet, et par moyen que vous connoissez ledit seigneur et comment il le fault gagner par raisons, qui sont assez évidentes, mais que il s'en veuille contenter : et y ay faict par lettre et autres expediens ce que j'ay peu. Le surplus deppend de vous et autres ses bons serviteurs (*Captivité*, 11)

Là encore, le bras droit du roi apparaît comme un médiateur entre la régente et lui, un homme qui saura rendre plus convaincante une parole de femme. Toutefois, si ces lettres montrent bien en quoi les femmes ont besoin de ces très grands serviteurs, elles impliquent aussi nécessairement que ces derniers leur écrivent et que cette correspondance leur paraît, à eux, également nécessaire. En effet, la reine régnante peut devenir régente omnipotente d'un jour à l'autre – c'est bien le cas de Catherine de Médicis, qui choisira de garder Anne de Montmorency. En assurant la liaison entre les rois qu'ils servent et leur mère ou épouse, les grands serviteurs assurent aussi leur avenir politique.

Il faut bien insister sur le fait que même dans les périodes de régence, Louise de Savoie et Catherine de Médicis font référence à l'autorité du roi, aux affaires du roi (et non à celles du royaume qu'elles ont entre les mains). Ce sont parfois elles qui servent d'intermédiaire entre le roi et son serviteur. Louise écrit au trésorier Semblançay en 1521 :

Monsieur de Semblançay, je receu arsoir une lettre du Roy par laquelle il m'escript que je vous commande pourveoir au payement des gens de monsieur de Vendosme, qui est chose plus que nécessaire. Car ledict seigneur me mande nommément que, sans le faire promptement fournir, les bendes se perdent (Paulin Paris, 203-204).

Toutes les lettres de cette série commencent par une référence à une lettre du roi : la régente a pour rôle d'appuyer les ordres de ce dernier. Ce n'est pas faute d'être elle-même impliquée dans les affaires : l'une de ses lettres au trésorier Robertet qui date de la même période montre qu'elle prend des initiatives en proposant une enquête sur les sommes d'argent réellement versées (Paulin Paris, 212-213). Mais elle fait sentir sur certains points que sa marge de manœuvre est réduite : « Au regard de ce que mande led. Ursin, je n'y puis faire responce jusques à ce que le Roy m'en ait fait savoir son bon plaisir » (*ibid.*). Cependant, là encore, en dépit du fait que Louise semble s'effacer derrière son fils par les termes qu'elle emploie, l'existence même de ces lettres atteste que c'est bien elle qui est aux commandes au moment où elle les écrit ; dans le cas contraire, François I^{er} ne passerait pas par elle pour faire connaître ses ordres.

Les lettres de Louise de Savoie à Semblançay se caractérisent même par l'absence de verbes à l'impératif, alors même que la demande d'argent est réellement pressante. Comble du paradoxe, c'est la « reine mère » qui demande à son serviteur ce qu'elle peut faire pour lui : « je vous prie que vous pensez de ceste heure pour le moys qui vient, et m'escripvez ce qu'il fault que je face de ma part pour vous secourir ; à quoy vous ne trouverez jamais faulte »

(*ibid.*, p. 204-205). Louise de Savoie semble privilégier l'*ethos* de la bonne maîtresse à des manifestations d'autorité agressives. Ce dernier exemple nous rappelle que les impératifs, les verbes de prière et de volonté ne sont que l'expression des ordres, et non les véritables moyens de favoriser leur exécution. C'est plutôt en jouant sur la représentation de soi et de l'autre, sur l'*ethos* du bon maître et du bon serviteur, ou sur d'autres images, que les souverains s'assurent le dévouement de leurs ministres.

Le service du roi et l'intérêt collectif sont étroitement liés. Chez Louise de Savoie, on pourrait avoir l'impression que le bien du royaume n'est pas pris en considération : seul compte le roi, l'« affaire du roi » (l'expression est récurrente), la personne du roi. Il faut comprendre que ce qui est avantageux pour l'un l'est pour l'autre.

Dans les lettres que Catherine de Médicis écrit du Languedoc en 1578, le service du roi est défini comme la pacification du royaume :

à quoy je panse qu'yl [*que cela*] *cerviré* ynfiniment, cet [*si*] je puis aytablir la pays et léser le roy de Navarre et ceulx de sa religion ors de defiense en quoy l'on lé met [...] ; et velà pourquoy je panse fayre ysi plus de *service au Roy et au royaume* que de ne lui *cervir* auprès de lui que de dire un mauvès avis ; [...] c'et le plus grent *cervise* que l'on puise aujourd'i fayre⁶⁵ » (L.C.M., VI, 38).

Or dans ce cas précis, la reine n'utilise pas cet argument pour inciter Bellièvre à faire quelque chose, mais pour justifier son refus de rentrer à Paris où son fils la réclame. Son originalité consiste à user de ce lieu commun tandis qu'elle n'exécute pas la volonté du roi, mais suit sa propre ligne politique. En tant qu'ancienne régente, ayant gouverné pendant de longues années, elle se permet de créer une dichotomie entre les désirs du roi et son service ; le *serviteur* à qui elle adresse cette lettre devrait, selon toute logique, la rejoindre dans la démarche qui privilégie le *service* du roi à une obéissance potentiellement nuisible.

Pour s'adresser aux serviteurs de l'État, les souveraines ne se placent donc pas dans une posture supérieure ; elles se représentent comme des collaboratrices, au même titre presque que les collaborateurs du roi, ce dernier détenant seul l'autorité. Dans cette relation triangulaire, les rares lieux pathétiques sont liés à la personne royale et à ses possibles souffrances ; la personne du serviteur n'est pas prise en considération, pas plus que celle de la reine.

Quand Catherine n'est pas en position d'exercer le pouvoir (avant la mort de Henri II, pendant le règne de François II et après l'avènement de Henri III), on constate toutefois qu'elle adopte une posture légèrement différente. On sent émerger sous sa plume un rapport teinté de sensibilité et d'amitié envers le connétable. Elle se préoccupe de sa santé (L.C.M., I, 78) et lui écrit, par exemple, des lettres pleines de délicatesse pendant sa captivité : en effet,

⁶⁵ Une lettre par secrétaire et une autre lettre de sa main de la même période insistent également sur le service qu'elle fait au roi et au royaume en restant en Languedoc (L.C.M., VI, 62, 497).

au lieu de s'apesantir sur son malheur d'être prisonnier, elle le rassure sur les bonnes nouvelles de la Cour et y souhaite sa présence, comme si sortir de prison n'allait pas lui prendre plus de temps que de quitter Chantilly. Puisqu'il est le favori de son mari, au début de sa carrière politique, elle adopte elle aussi la posture de l'amie fidèle : « après vous avoyr pryé de ne changer de volanté à mon androyt pour aystre louyng, non plulx que je vous aseure que je ne fayré au vostre, et que me retrouverés la mylleure et plulx seure amye que ayés » (L.C.M., I, 49). Des années plus tard, comme le connétable a été écarté du pouvoir et que le jeune François II est sous la coupe des Guises, Catherine lui lance un appel au secours d'une sincérité frappante :

me deplest qu'il faile si sovent retourner à nos facheus afayres, et sela lase tout le monde. Je vol-drés que vostre santé peut permettre que feusiés aveques nous car je cré fermement que l'on seroyt plus sage, et ne l'étant, vous ayderié à sortir le Roy aur de page, car vous avés tousjour voleu que vos mestres feusset aubéi partut (L.C.M., I, 153).

On voit aussi au fil du temps qu'elle se rapproche de Pomponne de Bellièvre, surtout à partir du moment où il accède à la surintendance. Cependant, il serait trop long ici d'étudier en détail leurs rapports. Ce qui reste le plus frappant, dans l'ensemble de ces lettres de reines, c'est cette relation triangulaire entre le roi, le serviteur et la reine : lorsque la reine est aux commandes, elle se pose en porte-parole du roi, lorsqu'elle n'y est pas, elle est plutôt en demande de médiation pour entrer en contact avec lui. Une partie de ces courriers a donc pour ainsi dire une double destination : adressés au conseiller, trésorier ou connétable, c'est parfois le roi qu'ils visent à travers ces personnages. Ce phénomène de double destination n'est cependant pas le propre des lettres de femmes : on la retrouve, chez les hommes comme chez elles, lorsqu'ils et elles adressent aux ambassadeurs. Ces lettres aux diplomates, en effet, sont dans le même temps destinées, indirectement, à d'autres souverains.

III) La lettre, laboratoire de la diplomatie

Les lettres autographes aux ambassadeurs apparaissent souvent comme des laboratoires de la diplomatie, au sens où elles ne sont pas des listes d'instructions fermées, mais plutôt des lieux où s'élabore une stratégie, où se préparent, dans les grandes lignes, des discours dont le détail est confié à la sagacité du serviteur qui les tiendra. La lettre se ressent de l'écart qui existe entre ce que le souverain peut écrire à son ambassadeur et ce qu'il lui recommande de dire : c'est dans la juste appréciation de cet écart que s'effectue le travail de l'ambassadeur.

A) À l'ambassadeur : parler à cœur ouvert et exiger la dissimulation

Le discours qui s'adresse à l'ambassadeur doit être aussi clair et aussi sincère que possible : il faut que ce dernier entre précisément dans les vues de son maître ou de sa maîtresse pour servir ses intérêts sans malentendu. Il doit être mis au courant de ses dispositions d'esprit, de ses sentiments et de ses intentions. Catherine de Médicis n'hésite pas à parler sans détour à M. de la Mothe-Fénelon, ambassadeur à la Cour d'Angleterre : elle avoue que son autorité sur le duc d'Anjou trouve ses limites dès qu'il s'agit du mariage avec la reine d'Angleterre pour lequel son fils éprouve des réticences (L.C.M., IV, 27). Elle exprime cependant sans retenue son grand désir de voir aboutir cette union : « Et vous promets que, si elle dict à bon escient de se vouloir marier, que j'ay grand regret de l'opinion qu'il a ; et voudrois qu'il m'eust cousté beaucoup de sang de mon corps que je la lui eusse pu oster » (*ibid.*). Elle met en avant son ambition d'« avoir ce royaume [*d'Angleterre*] entre les mains d'un de [s]es enfans », peu importe lequel. Plus tard, elle rapporte à M. de la Mothe-Fénelon les entretiens qu'elle a eus à ce sujet avec l'ambassadeur anglais et avec le diplomate italien Cavalcanti, à grand renfort de discours indirect et plus rarement de discours direct (L.C.M., IV, 31). Ces discours rapportés paraissent extrêmement redondants, et montrent que chacune des deux parties craint de s'avancer trop et d'essuyer un refus. Mais ce n'est certainement pas sans raison que Catherine de Médicis prend le temps de détailler les étapes des négociations : son ambassadeur doit non seulement savoir à quoi elle et la reine d'Angleterre se sont respectivement engagées (sur ce point, chaque mot compte), mais également sentir l'ambiance de méfiance qui entoure ces propos. On sait que Thomas Sackville rapporte encore bien plus de détails à Élisabeth et que les discours rapportés sont chez lui utilisés pour masquer sa vision subjective et persuader la reine d'accepter le mariage⁶⁶. Catherine n'a certes pas de visée argumentative lorsqu'elle fait le compte rendu de ses entretiens, mais il n'est pas exclu qu'elle ait une visée pédagogique : en montrant son habileté à susciter des entrevues secrètes, à préserver sa marge de manœuvre, et même à mentir, elle donne à son ambassadeur l'exemple de ce qu'il doit faire de son côté.

S'ils le jugent nécessaire, rois et reines se laissent aller à exprimer de vives émotions dans leurs lettres, afin de faire sentir à leurs ambassadeurs, qui se trouvent bien loin d'eux, l'urgence et l'importance des missions qui leur sont confiées. Par exemple, lorsque Louise de Lorraine entreprend des démarches auprès du Pape Clément VIII pour que son mari (excom-

⁶⁶ Zim Rivkah, « Dialogue and discretion : Thomas Sackville, Catherine de Médicis and the Anjou marriage proposal, 1571 », *The historical journal*, *op. cit.*

munié suite à l'assassinat du duc de Guise) soit réhabilité, elle sort de sa réserve habituelle devant les longueurs du Vatican, et écrit au cardinal de Joyeuse qui fait office d'ambassadeur :

[...] ne vous pouvant celer que je trouve fort estrange les remises de sa Sainteté, qui en chose si pieuse et chrestienne et a l'endroit de la mémoire d'ung si grand roy et d'ung tel royaume, il vueille encore user de tant de remise et dilation, ou il semble qu'il y a plus de maximes et considerations d'estat que de catholicques. Excusez la juste passion qui me porte la et m'y continuez vos bons offices, comme je me les prometz. (L.L.V., n°29, p. 152).

Dans des circonstances bien plus dramatiques (celles de la première guerre de religion, en 1562), Catherine de Médicis laisse carrément paraître sa détresse à M. de Limoges, son ambassadeur à la cour d'Espagne. Elle déplore d'une part de voir les plus grands hommes du royaume les armes à la main, et, d'autre part, craint que le prince de Condé ne prenne le pouvoir et ne se fasse tuteur du roi Charles IX, ce qui ne manquerait pas de susciter chez son voisin espagnol « l'appétit d'entrer en ce désastre avacq grand force en ce royaume ». Aussi expose-t-elle à M. de Limoges tous ses états d'âme :

[...] veoy ces troubles et inconveniens aller s'aigrissans de jour en jour, de façon que comme femme et mere d'un roy pupille, je croy que vous pensez bien que je ne suis pas sans grande peyne [...] et pensez donques jusques où cela me pénétrera. [...] vela [voilà] M. de Limoges, la discrime [crise] et angoisse d'esprit en quoy je suis [...] (L.C.M., II, 330).

Si les souverain-e-s déclarent sans ambages leurs buts et leurs opinions à leurs ambassadeurs, en revanche, ces derniers ne doivent pas les transmettre tels quels, pour ne pas risquer l'incident diplomatique ou compromettre la réalisation des projets. Il est souvent gênant d'avouer ses propres objectifs, et il est bien des situations où personne ne veut faire le premier pas. Le rôle de l'ambassadeur consiste dans ce cas à faire semblant de parler de son propre chef, afin de ne pas engager officiellement la parole de son maître. Henri II en fournit un exemple lorsqu'il envoie le maréchal de La Marck vers le duc de Savoie :

[...] mais sur tout cela, il n'y a qu'un mot que vous lui pourrez répondre comme de vous mesme, sans lui faire seulement aucun semblant que je sçache vostre passage par devers luy ; c'est que vous m'estimez prince si juste et si raisonnable, aimant tant mon sang, où ledit Sr Duc a telle participation que chacun sçait, que quand il se voudra déclarer et ouvrir à moy de manière que je puisse connoistre assurément que luy et son fils désirent une réconciliation de parfaite amitié avec moy [...] vous pensez certainement que très volontiers et de bon cœur je serois pour y entendre et embrasser le Père et le Fils avec leur grandeur [...] : s'il veut prendre quelque résolution, il faut qu'il vous en fasse l'ouverture, et qu'à vostre arrivée devers moy, vous ne vous épargnez pas à faire ce que vous pourrez pour un si grand bien. (Ribier, I, 274).

Antoine de Bourbon, qui souhaite la libération d'un dénommé Buade détenu par le roi d'Espagne, s'en remet à la prudence de l'ambassadeur M. de Limoges, pour masquer l'intérêt qu'il prend à cette affaire : « Je le vous recommande. Ce que mon nepveu le comte d'Eu dira en parole, si voyez qu'il soit besoing *au nom du Roy et de la Royne [de France]*, comme pour

un de leurs subjects, puisque je suis suspect en cette matière⁶⁷ » (Ruble, III, 339). Quant à Catherine de Médicis, en 1560, elle demande à M. de Limoges de cacher les difficultés politiques qu'elle rencontre et qui lui font repousser son entrevue avec le roi d'Espagne : qu'il fasse croire qu'il agit de sa propre initiative. Elle lui demande aussi de pousser l'art de la manipulation au point de faire en sorte que ce soient les Espagnols qui manifestent leur désir de la voir (L.C.M., I, 439). Les ambassadeurs sont donc chargés de faire en leur propre nom des discours dont les grandes lignes leur sont en réalité dictées⁶⁸.

On distingue très nettement, dans les lettres des souverains et souveraines, les propos qui sont à l'intention du seul ambassadeur de ceux qui doivent être retranscrits pour les souverains étrangers, grâce au discours indirect qui caractérise le plus souvent l'exposition de ces derniers. Une lettre par secrétaire de Henri II à M. de Morvilliers au sujet des seigneurs vénitiens illustre bien cette bi-partition du discours qui se traduit par deux styles totalement différents (Ribier, I, 96). Le début de la lettre est empreint d'ironie : « Monsieur de Morvilliers, je pense comme vous dites, que ces seigneurs seront pour demeurer en leur froideur et longueur accoutumée jusques à ce qu'ils se voient pressés et combattus de la nécessité : mais je ne sais si alors ils pourront être reçus avec telles commodités et avantages que l'on leur offre ». De connivence avec son ambassadeur, il se moque de l'irrésolution des Vénitiens et emploie un vocabulaire imagé pour décrire sa propre attitude : « j'espère leur faire bailler un coup d'aiguillon par le Grand Seigneur pour les disposer à penser à leurs affaires ». Mais à partir du moment où sont introduits, au discours indirect, les propos à tenir aux seigneurs de Venise, le ton change radicalement et se conforme à celui des lettres officielles, avec les déterminants « ledit, ladite » et les termes redoublés ; ce qui n'empêche pas qu'au détour d'une phrase resurgisse une remarque pleine d'agacement, comme si le roi s'interrompait dans sa dictée du message officiel pour commenter sa lettre :

Vous leur pourrez bien dire, ainsi que j'ai fait entendre à leur ambassadeur qui est par deçà, qu'ils ont pu voir et connaître, par ce qu'ils ont su ces jours passés du Levant, de combien leur a profité l'instance que j'ai fait faire envers ledit seigneur, de comprendre avec nous es derniers articles de l'acceptation par lui faite de la ratification de l'Empereur et du Roi des Romains, quant à l'observation de la trêve de cinq ans, nos amis, alliés et confédérés, car ils savent bien qu'aux précédents articles nous y étions seulement, purement et simplement nommés et compris. *Voilà comme un ami veille pour l'autre, je ne sais s'ils seront si courtois que de m'en savoir gré, comme ils en ont occasion et me semble que puisqu'ils voient quelque sûreté à l'endroit dudit empereur, s'il est observateur de ladite trêve, comme il a promis qu'il sera par ladite ratification; il ne devraient pas maintenant pour plus grande sûreté de ladite observation,*

⁶⁷ Comprendre : « Le comte d'Eu fera cette requête oralement, et si vous pensez que c'est nécessaire, il parlera au nom du roi et de la reine de France, Buade étant un de leurs sujets ».

⁶⁸ La lettre dans laquelle Catherine de Médicis raconte son entretien avec l'ambassadeur anglais au sujet du mariage du duc d'Anjou montre qu'effectivement le discours de ce dernier s'est déroulé en deux temps : il délivre d'abord le message officiel, puis dit à la reine qu'il désire lui parler « de lui-même » pour lui donner davantage de confiance dans les intentions de sa maîtresse (L.C.M., IV, 32).

*différer aucunement d'entrer en la ligue défensive avec notre S. Père et moi. Et ne pourront en cela alléguer aucune légitime excuse, attendu même qu'une ligue défensive est permise de droit divin et humain en tout temps, et entre toutes personnes, sans offense ni dommage d'autrui*⁶⁹ (Ribier, I, 96).

Chez Catherine de Médicis, les exemples d'arguments précis, introduits par des verbes de paroles (« vous excusant sur ce que », « leur faisant toujours bien entendre » (L.C.M., I, 439), sont également associés à des recommandations plus vagues qui laissent à l'ambassadeur la liberté d'exercer ses talents : « il faudroit que vous conduissiez cela, monsieur de Lymoges, avec telle dextérité qu'ils ne congneussent que j'en feus diminuée », « ce que vous pourrez brasser comme de vous-même », « de façon que vous bâtissiez cela si dextrement » (L.C.M., I, 439).

B) Écrire en tant que reine d'un pays étranger : Élisabeth de Valois aux ambassadeurs de France en Espagne.

Le cas d'Élisabeth de Valois est singulier quoique généralisable : française de naissance, elle est reine d'un pays étranger et correspond beaucoup avec les ambassadeurs français en Espagne. Elle n'adopte pas tout à fait la même posture que les autres souverain-e-s que nous venons de citer : en effet, elle n'écrit pas pour faire appliquer la politique de la France, mais plutôt pour renseigner ses compatriotes sur tout ce qui se dit à la Cour d'Espagne. Elle décode pour M. de Fourquevaux l'attitude du roi Philippe II, afin de lui suggérer la conduite à tenir :

[...] à ce que je puis entendre, il semble au Roy que si le Roy mon frère vouloit de luy secours d'argent, ou autre choze, qu'il le luy envoyeroit demander, sans que ce fut une manière générale comme est le Mémoire, et de l'offrir je croy qu'il le feroit de meilleur cœur que l'on ne lui scauroit demander ; mais voyant aller tout cy à la longue, il doit penser que les promesses qu'ils font par delà sont pour nous tromper et entretenir, et qu'à la fin ils feront quelque accord et demeureront plus trompez que personne [...] (I.V., n°73).

Élisabeth présente une autre particularité : sa jeunesse et son inexpérience font qu'elle se montre davantage demandeuse de conseils que donneuse d'instructions. Elle se révèle également déstabilisée en certaines circonstances et le laisse paraître. Si comme nous l'avons dit, en règle générale, les dispositions d'esprit sont révélées pour fixer à l'ambassadeur une règle de conduite, on sent chez la reine d'Espagne un véritable trouble après l'arrestation de Don Carlos :

« Je vous ay voulu à ce matin escrire ce qui passoit au fait du Prince ; mais l'obligation que je luy ay et la peine en laquelle est le Roy pour avoir esté contraint de le tenir mettre comme il le tient, m'ont tenue de façon que j'ay craint de ne vous le scavoir conter, comme j'eusse voulu, vous assurant que je ne ressens moins son infortune que s'il estoit mon propre fils, car si je le desirois, c'estoit pour lui faire service, en récompense de l'amitié qu'il me porte » (I.V., n°72, p. 54).

⁶⁹ Les italiques sont de nous.

Élisabeth de Valois, sans doute parce qu'elle voit souvent les ambassadeurs de France et qu'ils sont ses compatriotes en terre étrangère, semble avoir une relation plus personnelle avec eux. Elle se permet avec M. de Saint-Sulpice une plaisanterie : « J'ay receu aujourd'uy une lettre de vous, et vous assure que se ne m'a esté moins de plésir que j'ay d'assurance que vous dirés toujours mal de moy, comme vous me dittes avoir fait au Roy » (*I.V.*, n°47, p. 43). Il va de soi que l'ambassadeur a fait des éloges de la reine, mais l'ironie crée une forme de complicité entre les correspondants. Dans la même lettre, on trouve également une preuve sincère d'affection : « il n'y eut su avoir nul pasetemps ni propos qui m'eussent fait oublier ce qui vous touche, comme mon maître et Ribérac savent bien ». Elle se formalise de ce que M. de Fourquevaux ne lui fait pas totalement confiance, mais au lieu de s'indigner, elle décide de lui jouer un tour : « Je ne vous ay point renvoyé voz lettres jusques astheure pour me van-ger de ce que vous m'envoyastes dire que de peur de me [*les*] laisser vous ne me les apportiez. Mais vous pouvez estre assuré qu'elles ont esté [...] bien gardées [...] » (*I.V.*, n°74, p. 56).

Il nous reste à définir maintenant les lieux communs des discours préparés à l'intention des souverain-e-s étranger-e-s tels qu'ils apparaissent dans les lettres aux ambassadeurs.

C) Transmettre des messages aux autres souverains : travail des lieux pathétiques et éthiques

Lorsque le roi ou la reine fournit à son ambassadeur le discours qu'il devra tenir à un prince ou à une princesse étranger-e, il-elle essaie d'avoir prise avant tout sur les sentiments de ce dernier ou de cette dernière. Il semble par exemple que l'affection maternelle, avec les douleurs qu'elle engendre, soit un lieu commun facilement employé par les reines qui sont en position de le faire. Dans la lettre de Louise de Savoie aux ambassadeurs à Madrid pendant la captivité de son fils, on peut dire que l'angoisse maternelle est véritablement donnée en spectacle après la réception de lettres annonçant une grave maladie de François I^{er} :

Et croy que si plus tost m'eussent esté montrées, à ceste heure n'en feusse en vye d'aultan que les lectres de ma fille [...] m'avoient mise en telle tristesse et desplaisir que ne pouvois dormir, boyre ne manger, ne veoir les princes et seigneurs qui faysoient leur loyal devoir de souvent me visiter pour me consoller (*Captivité*, 348).

La régente n'est d'ailleurs pas la seule à s'attribuer des sentiments : les princes du royaume ont également « grand regret et déplaisir », « grands pleurs et amertume », puis « joie et plaisir » à l'annonce de la guérison... Il s'agit en fait de montrer toute la noblesse du pays suspendue, comme elle, à la santé de François I^{er}. Ses sentiments de détresse et de désarroi expriment en réalité sa fidélité politique à son fils prisonnier. Cette lettre, écrite en appa-

rence à l'intention des ambassadeurs, est destinée à la fois au roi et à l'empereur : il s'agit de montrer la cohésion du pays, de suggérer que, si entre Louise et son fils « ce n'est qu'un cœur », il en va de même entre les grands et la régente. La faiblesse de Louise n'en est pas une : elle est le ciment sensible du royaume, qui bat à l'unisson du cœur du roi. La lettre mentionne d'ailleurs que tous les « princes et seigneurs du conseil », croyant que le roi était mort, « estoient demourez en bonne union, deliberez de vivre et mourir soubz l'obeissance de monseigneur le dauphin » et avec Louise de Savoie.

Catherine de Médicis, pour sa part, insiste sur l'amour qu'elle porte aussi bien à sa fille Élisabeth qu'à Philippe II, qu'elle appelle son fils :

Et je me sens infiniment tenue pour l'amour qu'il me faict cognoistre me porter et à tout ce qui me touche, ce qu'il a monstré et en cela, et en ce qu'il m'a faict dire et offrir par Don Joan Manrique, dont je vous prie le remercier de ma part autant affectueusement que vous pourrez, et l'asseurer bien qu'il ne sera jamais trompé de l'amytié qu'il me porte, d'autant qu'elle sera recongneue de moy avec tous les devoirs qui se peuvent espérer d'une propre mère et de la meilleure amye qu'il sçauroit jamays avoir (L.C.M., I, 375).

Lorsque son gendre se trouve aux prises avec le Grand Seigneur et en grande difficulté, elle fait écrire à son secrétaire que c'est « chose, pour l'amour que je luy porte et le désir que j'ay en son repoz, grandeur et contantement, que je sentz et me poyse comme le mal de l'enfant faict à la mère » (L.C.M., I, 383). Sans doute espère-t-elle que l'ambassadeur retraduirait cette inquiétude au souverain.

Louise de Lorraine, quant à elle, se présente comme une veuve tourmentée. Pour appuyer sa requête en faveur de la mémoire de Henri III, rappelle d'abord au duc de Joyeuse qu'elle a été « empeschee et combatue de tous costez [...] pour l'aggravement de [s]es misères et malheurs », avant de se plaindre de la sorte : « ce regret me demeurera que l'on ne l'aura voullu faire qu'à l'extrémité et contrainte » (L.L.V., n°26, p. 149-150). L'argumentation démontrant la légitimité de sa requête a peut-être été faite ailleurs, dans un autre document diplomatique, ou bien elle n'est même pas utile et n'a pas à être faite : ce n'est en effet pas sur le terrain de la loi et de la raison qu'elle se place, mais sur celui de l'honneur et de la religion.

Il arrive aussi que les souverains présentent la situation politique avec une certaine compassion pour leur propre peuple, afin de construire l'*ethos* du bon souverain soucieux de la sécurité et du bonheur de ses sujets, et de stigmatiser la cruauté de leurs adversaires. Dans une lettre du 15 août 1548, Henri II dénonce « les belles nouveautés que les Anglais ont fait sur le territoire d'Ardres, et jusques aux portes de la ville, où ils ont usé de toute la cruauté et inhumanité qu'il est possible, ayant tué les pauvres gens qui moissonnaient les blés, et les petits enfants qui gardaient les bêtes » (Ribier, I, 166). Après avoir signé le traité

d'Edimbourg (6 juillet 1560) qui met fin à la « Vieille Alliance » entre l'Écosse et la France, François II se dépeint à l'intention du roi d'Espagne comme un roi prêt à se sacrifier pour la paix, quoi que son *ego* ait à souffrir pour cela⁷⁰ :

Et encores qu'il soit bien étrange et mal supportable à un grand prince comme moy, d'estre réduit à ceste extremité de recevoir la loy de son subject, si est-ce qu'il m'a semblé pour la nécessité du temps où nous sommes, plain de tant de calamitez et misères, estre meilleur de remectre quelque chose de mon intérêt particulier pour en tirer un plus grand bien (L'Aubespine, 430).

La souffrance du roi et son humilité fondent la preuve éthique qui le met au-dessus des critiques du roi d'Espagne : l'opposition entre l'intérêt personnel et le bien commun est une allusion à la distinction opérée par Aristote entre le roi et le tyran. Il se sert plus loin du même lieu commun pour tenter de ranger Philippe II à ses vues sur la question du concile : il l'exhorte à trouver une solution pacifique aux divisions religieuses « avec le zèle et dévotion que Dieu nous commande, que le tiltre de roys et princes chrétiens que nous portons requiert, et la charge que nous avons de tant de peuples et d'âmes qui nous sont commises demande » (L'Aubespine, 431). Il ne s'agit pas ici d'une argumentation politique, mais d'une invitation à partager les valeurs qui permettent aux souverains de s'arroger l'image du bon prince. Les calamités propres à la France, qui la mettent en situation de faiblesse par rapport à l'Espagne, deviennent même, sous la plume du secrétaire de François II, une forme de grâce divine conférant à son roi une supériorité de vue sur son voisin : « Dieu m'a particulièrement touché, et m'a envoyé une affliction en mon royaume, qui m'a faict ouvrir les yeux et donné cognoissance du mal et du remède » (L'Aubespine, 432).

Que ces lignes aient véritablement été dictées par François II ou – plus vraisemblablement – par Charles de Lorraine, on voit donc bien que les lieux éthiques et pathétiques remplacent ou complètent avantageusement l'argumentation logique. Cette dernière, qui s'appuie sur les références aux lois, aux traités ou à la réalité, trouve tout de même sa place dans les lettres aux ambassadeurs, mais de préférence sous la plume des secrétaires, et quand les désaccords nécessitent une justification. François II dénonce par exemple les conditions dans lesquelles le roi d'Espagne veut faire tenir le concile en avançant les leçons de l'histoire : il sera voué à l'échec parce qu'il reproduit des erreurs du passé⁷¹. De même, Henri II mettait en

⁷⁰ Ce traité mettait fin à la guerre entre l'Écosse et l'Angleterre, le parlement écossais reconnaissant Élisabeth I^{re} comme reine d'Angleterre ; la France renonçait à toutes ses prétentions sur l'Écosse.

⁷¹ « En quoy j'ay bien fort blasmé deux choses qui ont esté mises en avant, qui me diminuent une partie de la bonne espérance que j'avais conceue, dont l'une est la reprinse des erres [*erreurs*] de celui de Trente, et l'autre le lieu. Estant chose trop notoire que celui de Trente n'a jamais esté receu ny approuvé par l'Allemagne, ny par les protestans [...] ; outre cela, le lieu est si petit et incommode, que jamais le petit nombre d'evesque qu'il y avoit n'y cuida vivre. Qui sont toutes raisons qui doivent desmouvoir le roy mon bon frere de la resolution qu'il en a prinse [...] » (L'Aubespine, 432).

avant les clauses du traité passé avec les Anglais (Ribier, I, 166), et Catherine de Médicis, dans une missive contresignée par Robertet, invoque l'expérience réelle pour invalider les conseils intolérants de Philippe II en matière de religion : « Nous avons, durant vingt ou trente ans, essayé le cautère pour cuyder arracher la contagion de ce mal d'entre nous, et nous avons veu par expérience que ceste violence n'a servy qu'à le croistre et multiplier » (L.C.M., I, 377).

Il semblerait que le détail des arguments soit l'affaire des secrétaires. De manière générale, on peut dire que dans les lettres autographes de souverains, c'est la relation avec l'ambassadeur lui-même qui est mise en valeur : dès l'instant où rois et reines dévoilent leurs états d'esprit et leurs vrais objectifs, ils font confiance à leurs diplomates pour trouver eux-mêmes comment développer les arguments qui serviront leur cause. Même lorsqu'ils les leur suggèrent, c'est toujours dans les grandes lignes. Au contraire, lorsque ce sont des secrétaires qui rédigent, ils visent davantage, au-delà de l'ambassadeur, le souverain ou la souverain-e étranger-e et produisent de véritables morceaux de rhétorique qui pourraient être récités tels quels. Le secrétaire s'efface totalement quand il écrit pour son (sa) maître-sse, mais il efface aussi l'ambassadeur, simple intermédiaire, pour inventer le discours d'un roi à un autre roi.

Nous avons traité jusqu'ici des correspondances entre les souverain-e-s et les serviteurs de leur propre royaume. Or il est fréquent qu'ils et elles aient à écrire aux ministres ou aux diplomates d'un État étranger. Étant donné la nature de notre corpus, nous disposons essentiellement de missives des rois et reines de Navarre adressées à des grands serviteurs français, mais nous avons également celles d'Éléonore d'Autriche à Anne de Montmorency avant qu'elle n'épouse François I^{er}. Comment se positionnent-ils par rapport à tous ces personnages sur lesquels ils ne disposent d'aucune autorité ?

IV) Écrire au serviteur d'un État étranger

A) Protocole

Par rapport aux lettres des rois et des reines qui adoptent une posture autoritaire, les lettres des souverain-e-s étranger-e-s aux principaux serviteurs de l'État français se distinguent par l'apostrophe : elle ne comporte pas, en effet, le nom ou le titre du destinataire, mais en règle générale « Mon cousin », et « Mon neveu » dans le cas des lettres de Marguerite de Navarre à Anne de Montmorency qui sont postérieures au mariage de ce dernier. Ce lien fa-

miliaire, même s'il est parfois un peu théorique, montre bien que le rapport des correspondants ne peut être un rapport « maître-serviteur ».

Les formules de valédiction sont la plupart du temps un souhait adressé à Dieu, pour que le destinataire obtienne sa grâce ou voie ses désirs réalisés. Marguerite de Navarre met toutefois un point d'honneur à varier chaque fois la phrase finale et à l'adapter au contexte. La datation n'est pas systématique, mais pas rare non plus. Enfin souscription et signature ne peuvent manquer ; la première en général est amicale. Ainsi Henri d'Albret met-il au connétable de Montmorency : « Votre bon cousin et amy », Marguerite de Navarre au même : « Votre bonne tante et amie », Éléonore d'Autriche, avant son mariage avec François I^{er}, se désigne comme « la toute vôtre » ou « votre bonne cousine », et, toujours envers le même, Jeanne d'Albret se dit « bonne cousine et parfaite amie » (avec toutes les variations possibles sur les adjectifs). À titre de comparaison, le connétable n'est pas le seul à recevoir de telles marques d'amitié : Antoine de Bourbon met par exemple à M. de Limoges, ambassadeur en Espagne : « Votre bon ami » (Ruble, III, 339). Quant à Marguerite de Valois, elle se dit « affectionnée et meilleure amie » de Pomponne de Bellièvre, et « plus affectionnée et meilleure cousine » du maréchal de Matignon. Il semblerait donc que la relation entre les souverain-e-s et les serviteurs d'un pays étranger soient définie sur le mode de l'amitié, l'autorité étant remplacée par une forme d'affection et d'égalité.

B) Solliciter l'appui amicalement

Les souverain-e-s étranger-e-s ont réellement besoin de l'appui d'Anne de Montmorency et d'autres grands serviteurs pour défendre leur cause auprès de la Couronne. Si les reines de France ne leur parlent qu'au nom du roi, en revanche, les autres leur demandent de favoriser leurs propres intérêts. Éléonore d'Autriche s'attend ainsi à ce que Montmorency favorise les siens auprès de la Couronne de France : je vous remets, dit-elle, « mes affaires que j'entens en tout estre guidées par votre bonne adresse et avis » (B.n.F., Ms Fr 3011, fol. 19). Pendant la captivité des Enfants de France, elle le remercie régulièrement pour les nouvelles du roi qu'il lui transmet, et affirme que ce dernier sera content s'il sert bien ses intérêts à elle :

Et vous mercie bien fort la souvenance qu'avez de mes affaires et bonne volonté de les faire bien dresser à ma seurté comme chacun jour je m'aperçois, [ce] que j'extime et crois certainement sera agréable à monseigneur le roi comme de sa grace par plusieurs ses lettres il le m'a donné à congnoître et de mon cousté en auray souvenance perpetuelle envers vous et les vôtres (B.n.F., Ms Fr 3011, fol. 5).

Princes et princesses étranger-e-s doivent donc gagner la bienveillance de ces grands serviteurs. Ils et elles se trouvent face à ces personnages dans une situation paradoxale : supérieur-e-s à eux par le rang, ils et elles sont dépendant-e-s d'eux pour la bonne marche de leurs

affaires. Marguerite de Valois n'hésite pas à écrire à Philippe Du Plessis-Mornay qu'il est son « protecteur auprès du roi » (C.M.V., n°291, p. 392).

Dans ces lettres, on trouve régulièrement des protestations d'amitié et des témoignages de confiance, associés aux demandes de soutien. Henri d'Albret demande conseil au grand-maître de François I^{er} : « j'en useray et de toutes choses qui me toucheront par votre advis et conseil comme de celuy en qui j'ay vray fiance et que je repute de mes meilleurs amys » (B.n.F., Ms Fr 3042, fol. 1). Jeanne d'Albret écrit au connétable de Montmorency : « Mon cousin, je sçay tant combien vous me portés d'affection que je n'en feray jamais de doute, mesmes en noz affaires du Roy mon mary et moy, que je vous supplie avoir tousjours pour recommandées » (L.A.B.J.A., n°127, p. 172). Marguerite de Navarre demande carrément à Anne de Montmorency de jouer les intermédiaires entre elle et son mari comme on le voit ici :

Mon nepveu, j'ay receu les lettres que m'avez escriptes, par lesquelles j'ay congneu que vous estes trop meilleur parent que le roy de Navarre n'est bon mary, car vous seul m'avez faict sçavoir des nouvelles du Roy et de luy, sans qu'il ait voulu donner le plaisir à une povere femme grosse de luy escrire ung seul mot (Génin, I, 248).

Cette autre lettre témoigne de ce rôle d'intermédiaire confié au connétable : « m'adresse à vous comme à celuy en quy le roy de Navarre et moy avons entière fiance ; vous priant prendre ceste maison en telle affection que j'ay tousjours eue et ay la vostre, et donner au mary le conseil et secours que j'ay chargé Fors de vous dire » (Génin, I, 258). Notons au passage que l'amitié en question n'est pas seulement un rapport de personne à personne, mais de maison à maison. Marguerite de Valois n'hésite pas à faire appel à la mémoire de Charles IX, souverain très aimé de M. de Villeroy, secrétaire d'État, pour augmenter la bonne volonté de ce dernier à son égard : « je vous prie me faire ofise dami, et vous i conjure par la mesmoire du roi Charles mon bon frere. Il vous peut souvenir combien il ma aimée. Avec cete souvenance, je ne croi pas estre james privée de lapui de votre amitié, que j'estime et desire beaucoup » (C.M.V., n°301, p. 406).

La mention d'une confiance en l'amitié sincère du connétable est utilisée par les souverains et souveraines comme un moyen de l'engager à leur rester fidèle. Cela est particulièrement sensible chez Jeanne d'Albret, qui choisit de ne jamais manifester la moindre méfiance : en 1563, alors qu'elle se dit combattue de toutes parts dans sa foi, elle écrit à Anne de Montmorency :

Mon cousin, estant si résolu et bon amy comme vous estes, je ne doubteroy jamais que les choses qui touchent à ceulx qui de leur part vous aiment, ne vous soient en telle recommandation qu'elles doivent ; et sur ceste assurance [...] je me tiens toute persuadée que si je n'ay guères de bons amis à Romme, je n'en auray toutes fois de faulte ailleurs (L.A.B.J.A., n°183, p. 274).

Elle ajoute dans le post-scriptum : « Sy je ne savoys vostre bonne voulonté sy antière en mon endroict, j'esaierois à la vous augmenter par prière ». Pendant l'affaire Lagebaston, Antoine de Bourbon se refuse, lui aussi, à douter du roi de France et de son bras droit. Lagebaston, président du parlement de Bordeaux, avait fait emprisonner des sujets d'Antoine de Bourbon sous un faux prétexte, afin de leur extorquer des aveux sur ses tentatives (et celles de son beau-père défunt) de récupérer la Navarre Espagnole ; mais Antoine se montre persuadé que ni Henri II ni Anne de Montmorency n'y sont pour rien : « pour l'assurance que j'ay de la bonne vollonté du Roy et de l'affection que vous m'avez tousjours démontrée, je veulx refférer la mallice de ceste façon de procedder sur ledit Lagebaston », écrit-il (L.A.B.J.A., n°86, p. 110). Cette confiance absolue paraît un outil efficace dans des situations de tension où il serait bien inutile de formuler des requêtes précises ; elle restreint la marge de manœuvre de Montmorency aux actions qu'il peut accomplir sans passer pour un traître.

Lorsqu'Éléonore d'Autriche a un différend avec le roi Henri II (au sujet de son douaire à ce qu'il semble), elle adopte dans sa lettre au connétable la même stratégie, en vertu de leur longue amitié :

que pour la fyn de mes afayres je congnoise qu'elles vous sont recomandées comme vous meryté l'amour que je vous ay toute ma vye porté, et je vous veulx porter, vous aseurant, mon cousin, que vous ne trouveres james ungne mylyeure amye que moy ny quy aye plus de volonté de le vous fayre congnoytre, et je me tyens seure que vous m'estes tel et sy bon amy comme vous le m'aves tant de foys dyt et escript et ayant toute confyance de vous (B.n.F., Ms Fr 20433, fol. 165-167).

Cela ne l'empêche pas toutefois de faire paraître sa colère :

vous aves byen pu toujours congnoytre mon yntensyon avoyr este perpetuelemant drette vers le Roy monsieur mon fys et que je n'ey james aultre chouze desyré synon luy complayre, quy a esté cause me donner quelque facherie quant jé veu mes afayres prandre telle voye qu'aveuques la longueur ancores se quy m'avet este donné estre outé comme a personne quy eut demeryté, se que je ne fys james ny je ne vouldreys fayre mayntenant (*Ibid.*)

Le privilège de l'amitié, en effet, est d'autoriser une parole sincère. C'est aussi pour cela, par exemple, qu'en 1560, Antoine de Bourbon tient particulièrement à celle du secrétaire Florimond Robertet, afin qu'il continue à lui confier avec franchise son opinion sur les relations navarro-espagnoles : « laquelle d'aultant que vous m'avez plus franchement déclairée, plus aussi elle me croist l'obligation de beaucoup d'amityé et bon vouldoir que vous pouvez assurement promectre de moy » (L.A.B.J.A., n°138, p. 188). Il insiste plus loin sur la liberté induite par le lien d'amitié : « Je vous prie au demeurant qu'ainsi que vous le pourrez commodément faire, car je ne veux rien de contraincte de mes amis, me continuer quelquefois de vos lectres ». Cette liberté se traduit aussi sous sa plume par des plaisanteries qui viennent égayer la fin de la lettre :

Si les amours sont froides par delà, nous avons aussi icy les montaignes et les matières toutes propres pour ne recevoir ny donner guères de chaleur ; mais en recompence, si vous aviez l'estomac aussi viel et morfondu comme je le pense gaillard, je vous ferois feste de noz vins ; mais vollant comme vous faictes pour l'amour, je donne maintenant le bouquet des flaquons à ceux qui les ayment mieulx que les dames (*Ibid.*).

Nous avons dit plus haut que, chez plusieurs scripteurs, cette amitié était conçue avant tout comme une fidélité de maison à maison, et que l'*elocutio* ne traduisait pas particulièrement le désir de se montrer proche. Chez Jeanne d'Albret, d'ailleurs, on perçoit plutôt une forme de distance respectueuse. Toutefois, Henri d'Albret et Marguerite de Navarre se présentent comme des exceptions, car ils construisent réellement des liens d'amitié personnels (plus personnels que les autres, semble-t-il) avec Anne de Montmorency. Au moment où Marguerite s'apprête à accoucher en 1530, la femme du grand-maître est elle aussi sur le point d'avoir un enfant. Cette circonstance donne lieu à maintes propositions, de la part des Navarrais. Marguerite fait offrir à Madeleine de Savoie de venir la rejoindre à Blois (Génin, I, 249), et, son invitation déclinée, Henri d'Albret propose de lui envoyer sa sage-femme à Chantilly :

Je ne lesseray pour ce moyen de vous fere mes recommandations et vous dire que madame a bien pris que ma niepce face ses couches a Chantilly ou je ne faudray incontinant luy envoyer ma saige fame estant byen marye que moy mesmes ne la puis mieux ayder car je n'y voudroys riens espargner (B.n.F., Ms Fr 3042, fol. 11).

Marguerite se dit consciente de la vraie affection que lui porte Montmorency : « estant assurée qu'il y en aura peu de plus ayses que vous sy j'en eschappe en santé, comme tant le m'avés donné à congnoistre » (Génin, I, 259). Cette amitié peut se traduire de temps à autre par une marque de familiarité. Elle lui reproche en plaisantant de ne pas lui prêter assez d'attention : « Mon nepveu, je sçay bien que vous serés tant empesché à demander nouvelles de la femme grosse quy est à Chantilly, que vous ne parleriés point de celle de Blois, sy par ma lettre je ne m'y ramentevois » (Génin, I, 251). Et elle maintient cette attitude dans la douleur, puisqu'elle lui écrit après la mort de son nouveau-né : « vous n'avés pas tort d'en avoir eu regret, car vous pouvés tenir vostre ce qui vient du père et de la mère, qui sont tant à vous qu'il n'est possible de plus » (Génin, I, 272).

Notons toutefois qu'après la disgrâce du connétable, à la fin du règne de François I^{er}, leur correspondance se tarit. C'est M. d'Izernay qui devient l'intercesseur de Marguerite auprès de son frère. Au début du règne de François II, Montmorency revient aux affaires : la reine de Navarre change alors de posture vis-à-vis de lui. D'amie, elle se fait mère, et se désigne même comme « vostre vieille mère » et comme « les verges de vostre jeunesse », comme si le serviteur avait rajeuni du fait que le roi appartienne à la génération suivante : « Car vous aves eu beaucoup d'amys, mais souvegnés vous que vous n'aves eu que une mère,

quy jamais ne perdra ce nom ny l'effect, en tout ce qu'elle pourra faire ou désirer pour vous ou les voisins » (Génin, I, 387). Dans la lettre suivante, elle convoque de nouveau la figure maternelle : « comme mère pour enfant » (Génin, I, 389). On sent que l'affection qu'elle lui porte n'est plus la même, car elle qui l'exprimait en longues formules autrefois se met à présent à laisser au porteur le soin de la dire. La posture maternelle lui permet sans doute de rester pour ainsi dire en position de supériorité, de ne pas perdre la face, voire de formuler presque des exigences en lieu de prières.

Conclusion

Ce qui ressort avec le plus d'évidence de ces correspondances, c'est la place centrale qu'y occupe le roi. La relation des souverain-e-s étranger-e-s avec les grands serviteurs de l'État français est donc, elle aussi, une relation triangulaire : le roi de France est toujours présent dans ces correspondances, et (nous ne pouvons le développer ici une fois de plus) les scripteurs et scriptrices se définissent toujours comme lui étant fidèles. Certes, ils sollicitent la défense de leurs propres intérêts, mais ils les présentent toujours comme étant en accord avec ceux du roi de France. Les grands serviteurs de l'État ne sont que des médiateurs. Notons que la médiation est réciproque, puisque Henri d'Albret et Marguerite de Valois assurent également Montmorency qu'ils œuvrent à le maintenir dans les bonnes grâces de son maître. Dans le cas des correspondances avec les ambassadeurs, la relation triangulaire s'établit entre les deux souverains et le diplomate. L'amitié dont il est question dans ces lettres est bien une amitié essentiellement politique, et les marques de proximité demeurent rares.

Des différences de posture sont sensibles suivant que les scripteurs sont ou non en position d'autorité : tandis que le roi commande directement, la reine de France (si elle a un mari ou un fils majeur) fait référence à son époux ou à son fils pour inciter le destinataire à remplir correctement son office. Quand ceux et celles qui écrivent ne peuvent faire valoir aucune autorité sur le serviteur (dans le cas, donc des souverain-e-s de Navarre), ils adoptent finalement une posture amicale.

La difficulté à faire valoir une autorité propre et légitime rencontrée par les femmes les pousse à exploiter d'autres postures encore. Éléonore d'Autriche, avant son mariage avec François I^{er}, se positionne à la fois comme future épouse et comme princesse étrangère, ce qui l'autorise à solliciter la protection de ses propres affaires. Catherine de Médicis, Louise de

Savoie, Marguerite de Navarre, chacune dans des contextes différents, adoptent une posture maternelle, investie implicitement d'une autorité indiscutable.

Chapitre IV : Écrire à ses domestiques

Rois et reines sont entourés d'une grande diversité de gens gagés dans leur maison : médecins, secrétaires particuliers, écuyers, émissaires, maîtres d'hôtel, valets de chambre (songeons à Clément Marot)... Mais en réalité, il nous a été difficile de constituer un corpus de lettres adressées à ce type de destinataires, soit que les souverain-e-s leur aient peu écrit (se trouvant sans doute rarement séparés d'eux), soit que ces lettres aient été en leur temps mal conservées, ou bien encore qu'elles aient été écartées des éditions. Par exemple, dans le volume des lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, on trouve une seule lettre à un domestique, celle que la reine de Navarre écrit à M. de Thignonville, son maître d'hôtel, pour lui ordonner de la rejoindre (L.A.B.J.A., n°111, p. 147). Même les éditions monumentales de Henri III, Catherine de Médicis et Henri IV en offre peu d'exemples. Il n'y a que dans l'édition des lettres de Marguerite de Valois que l'on trouve une véritable série de missives à M. de Champagnac, son maître des requêtes, et à M. de Verny, son contrôleur, série que nous utiliserons ici (C.M.V., n°411, 412, 413, 418, 421, 435, 436, 437, 440).

Il existe toutefois, parmi les serviteurs qui sont chargés de fonctions domestiques, un groupe homogène, restreint, et auquel de surcroît écrivent tous les souverains qui ont une descendance : les gouverneurs et gouvernantes des Enfants de France. Au début du siècle, cette fonction est exercée par le couple Du Bouchage : Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, au terme d'une longue carrière de chambellan et de conseiller, est nommé gouverneur des enfants de François I^{er}, tandis que son épouse, Georgette de Montchenu a eu avant lui la charge des filles de Louis XII. Henri II confie la maison et les soins de ses enfants à M. et Mme d'Humières : après la mort de Jean d'Humières en 1550, c'est sa femme qui conserve cette charge et reçoit les lettres de Catherine de Médicis. De François II à Henri III, les règnes se succèdent sans héritier ; enfin, Henri IV nomme Mme de Montglat gouvernante de tous ses enfants, légitimes ou non. Notre étude des lettres aux domestiques se composera donc, en ma-

jorité de billets aux gouverneurs et gouvernantes des enfants⁷², mais nous pensons que leur exemple est généralisable, d'autant qu'il est comparable à celui de Marguerite de Valois écrivant à MM. de Verny et Champagnac. On pourrait s'attendre à ce que ces lettres relèvent d'une correspondance familière, puisqu'elles touchent à un sujet qui nous paraît relativement intime, mais ce serait projeter sur des hommes et des femmes du XVI^e siècle notre conception moderne de la relation entre parents et jeune enfant. En réalité, les personnes choisies pour s'occuper des enfants ne sont pas nécessairement dans un rapport de familiarité avec les souverains. En outre, ces personnages ne s'occupent pas seulement des soins et l'éducation des enfants, mais aussi, par exemple, de la gestion du personnel qui est à leur service, de l'organisation du logis, etc... C'est pourquoi une partie de ces lettres sont en fait confiées au secrétaire et contresignées par lui.

Tous ces serviteurs ne sont pas traités exactement de la même façon : certains reçoivent des billets dénués d'émotion, où il n'est question que des tâches qu'ils doivent exécuter, tandis que d'autres se voient adressé un discours plus personnel, en particulier dans le registre de la colère. Cette différence de traitement nous paraît difficile à interpréter : tient-elle à la personnalité des uns et des autres, à la nature propre de ces relations individuelles ? Nous avons tendance à croire que certains domestiques savent se faire apprécier davantage que d'autres. Il se pourrait aussi que cette différence de traitement témoigne d'une évolution dans le temps. En effet, les gouverneurs du fils d'Anne de Bretagne et M. du Bouchage, sous le règne de François I^{er}, sont considérés comme de simples exécutants, tandis que leurs successeurs reçoivent un traitement moins impersonnel.

I) De simples exécutants (dans le premier tiers du siècle)

A) Un protocole très strict

Lorsqu'Anne de Bretagne écrit aux gouverneurs du Dauphin en octobre 1495, elle emploie le protocole le plus officiel. La suscription porte les mots « De par la royne » et

⁷² Le corpus de cette sous-partie se compose des lettres suivantes : lettres d'Anne de Bretagne à Mme du Bouchage, Le Roux de Lincy, p. 12, 18, 19, 20, 21, 24, 25 ; à titre de comparaison, lettres d'Anne de Bretagne aux gouverneurs du Dauphin, Le Roux de Lincy, p. 4, 5, 7 ; Lettres de Claude de France à M. du Bouchage, B.n.F., Fr 3036, fol. 17, B.n.F., Fr 2980, fol. 14, B.n.F., Fr 2990, fol. 25, fol. 27, B.n.F., Fr 2972, fol. 3, fol. 23, Louise de Savoie à M. du Bouchage, B.n.F., Fr 3051, fol. 4 ; François I^{er} à M. du Bouchage, B.n.F., Fr 2980, fol. 14 ; Henri II à M. de Humières, B.n.F., Fr 3120, fol. 8, 9, 10, 12, 15, *Le Cabinet Historique*, sous la dir. de Louis Paris, vol. II, 1856, p. 57-58 ; Catherine de Médicis à M. d'Humières, L.C.M., I, 20 (4 lettres), 26, Catherine de Médicis à Mme d'Humières, L.C.M., I, 40, 41, 57, 62 ; Henri IV à Mme de Montglat, L.M.H.IV, V, 473, VI, 55, 164, 573, 582, VII, 19, 62, 166, 316, 385, 500, 647.

l'apostrophe « Nos amez et feaulx ». Elles sont rédigées à la première personne du pluriel, le « nous » de majesté. Les lettres ne se terminent même pas sur une formule de valédiction faisant appel à Dieu. Elles sont datées du lieu et du jour de leur rédaction, signées, et contresignées par le secrétaire De Forestz. Ce protocole offre un point de comparaison intéressant avec celui que la reine emploie pour s'adresser à Mme Du Bouchage à propos de sa fille, sur lequel nous reviendrons plus loin.

M. Du Bouchage reçoit de François I^{er}, Louise de Savoie et Claude de France des lettres au protocole moins lourd, mais très distant : l'apostrophe est « M. du Bouchage », et la formule de valédiction « Et à Dieu, qui vous ait en sa garde », avec des variantes, le tout daté, signé et contresigné.

B) Prééminence du roi dans les lettres de femmes

Dans deux des trois lettres qui ont trait au Dauphin, Anne de Bretagne mentionne le roi comme donneur d'ordre ou récipiendaire des nouvelles, et la rigueur du protocole a sans doute pour fonction de rappeler l'importance de la charge confiée aux gouverneurs. La personnalité de la reine s'efface derrière le « nous » de majesté, elle devient l'intermédiaire entre le roi et les serviteurs qui ne sont eux-mêmes pas appelés par leurs noms. Seules comptent les personnes du roi et du Dauphin. Au contraire, dans les sept lettres à Mme Du Bouchage, qui s'occupe de sa fille, il n'est pas fait mention du roi : on peut émettre l'hypothèse que la santé et de l'éducation d'une princesse nécessitent moins de participation de la part de ce dernier et laissent plus de place pour l'implication personnelle de la reine.

Comme Anne de Bretagne, Louise de Savoie et Claude de France mettent en avant le roi plutôt que leur propre personne. Dans la seule lettre de Louise que nous avons (B.n.F., Fr 3051, fol. 4), le premier mot est « le roi » : « le Roy a a ma requeste donné a mon mareschal des logis lestat de maitre d'hostel de monsieur le daulphin ». Il est bien évident que François a ici agi selon la demande de sa mère, mais il n'empêche que c'est son nom à lui qui fait autorité dans la lettre. Et pour insister, dans la phrase suivante, Louise ajoute « suivant le bon plaisir du roi ». Claude de France, pour sa part, se mentionne rarement comme seule source de l'autorité dans ses lettres à M. Du Bouchage : elle la partage avec le roi ou avec sa belle-mère. Voici quelques débuts de lettres qui le montrent bien :

« Monsieur du Bouchage, le Roy monseigneur et moy desirons que les enfans des dames de Brissac et de Montreuil soient au service des notres » (B.n.F. Ms Fr 2980, fol. 14) ;

« Monsieur du Bouchage, le Roy monseigneur et moy envoyons le Sr de Ste Mesme pour veoir noz enfans » (B.n.F. Ms Fr 3036, fol. 17) ;

« Monsieur du Bouchage, le Roy monseigneur vous escript donner ordre » (B.n.F. Ms Fr 2990, fol. 2) ;

« Monsieur du Bouchage, madame ma belle-mère et moi, envoyons le trésorier Babou » (B.n.F. Ms Fr 3051, fol. 7) ;

« Monsieur du Bouchage, jay envoyé la pluspart de mes gentilzhomes et officiers ou est le Roy monseigneur pour luy faire service » (B.n.F. Ms Fr 2990, fol. 27).

Même dans le cadre du service domestique, la reine ne parle donc pas toujours en son nom propre. Mais on voit bien, en même temps, que les ordres du roi ne suffisent pas : soit l'exécution des ordres se fait attendre et la reine est obligée de se montrer pressante, soit on peut émettre l'hypothèse que son avis a autant d'importance que celui du roi.

C) L'expression des besoins du maître ou de la maîtresse

Le roi ou la reine qui écrit à un de ses domestiques sait que son obéissance en principe lui est acquise. Il n'a pas à travailler l'image qu'il donne de lui-même, puisqu'il n'a pas besoin d'emporter l'adhésion. Dans ce type de missives, on ne trouve donc pas de protestation d'affection ou de promesse de reconnaissance visant à forger l'*ethos* du bon maître ou de la bonne maîtresse. Le « je » du (ou de la) souverain-e manifeste directement ses besoins et ses volontés.

En contrepoint, les qualités propres du bon serviteur ne sont pas spécifiées. Ce n'est pas qu'elles importent peu, mais elles n'ont pas à être explicitées. Lorsque maîtres et maîtresses parlent d'un autre serviteur à leur gouverneur ou gouvernante, ils ne sont pas plus précis : « Car ledit Viconte est un [des] bons serviteurs [du roi] et l'emploie et occupe tous les jours à le servir en ses plus grands affaires » explique Anne de Bretagne aux gouverneurs du Dauphin (Le Roux de Lincy, n°7) ; « Car je ne me puis point à cette heure passer de son service », écrit Louise de Savoie à propos de son maréchal des logis (B.n.F., Ms Fr 3051, fol. 4). Claude de France insiste pour avoir auprès d'elle un de ses cuisiniers : « il connaît mon goût principalement en ma grossesse, parquoi ne me puis pas bien passer de son service » (B.n.F., Fr 2990, fol. 27). Ce qui ressort des textes, c'est que le bon serviteur est celui dont son maître (ou sa maîtresse) ne peut se passer ; sa plus grande qualité est de répondre exactement aux besoins du roi ou de la reine.

Par conséquent, cette relation se construit sans émotion, et les lieux pathétiques supposés influencer les actions du destinataire sont réduits au minimum : peine, plaisir et aise (parfois joie) sont les seuls sentiments exprimés, mais ils le sont avec une récurrence remarquable. La peine est la réaction aux mauvaises nouvelles. Quant à l'aise et au plaisir, ils ne sont pas équivalents : l'aise est procurée par la réception des bonnes nouvelles, tandis que le plaisir est causé par le service rendu. Cette différence d'emploi entre les deux termes se vérifie d'Anne de Bretagne jusqu'à Henri IV, et pourrait être parfaitement illustrée par cette phrase de Cathe-

rine de Médicis : « Monsieur de Humyères, vous m'avez faict bien grant plaisir de me mander des nouvelles de mes enffans, pour l'aise que j'ay, sachant qu'ilz font bonne chère » (L.C.M., I, 20). Notons que lorsque Claude de France double les lettres du roi ou écrit pour des raisons purement pratiques, pour des questions d'organisation par exemple, elle n'emploie pas l'expression « me ferez plaisir très agréable » : elle la réserve à des actions qui la touchent personnellement et cela montre que ce mot de « plaisir » a une valeur particulièrement forte. Cependant, certaines lettres témoignent d'une relation un peu plus personnelle entre les souverain-e-s et leurs domestiques.

II) Des relations plus personnelles

Mme du Bouchage, les époux d'Humières, Mme de Montglat et les serviteurs de Marguerite de Valois reçoivent des lettres qui témoignent d'un plus grand investissement personnel de leurs maîtres et maîtresses.

A) Un protocole variable

Les lettres adressées à Mme Du Bouchage par Anne de Bretagne révèlent un rapport moins distancié que celles aux gouverneurs du Dauphin, bien qu'elles soient également datées et contresignées par différents secrétaires. L'apostrophe est toujours « Ma commère », et ce lien de parainage implique une certaine proximité affective entre les deux femmes. Dans les sept lettres dont nous disposons, une seule ne comporte pas de formule finale (Le Roux de Lincy, n°12). Les formules de clôture des autres sont variables : tantôt la destinataire est vouée à la « garde » de Dieu⁷³ (ce qui implique tout de même une certaine distance par rapport à elle), tantôt la reine se contente d'un simple « Et à Dieu ma Commère » (Le Roux de Lincy, n°24), ou « Et à Dieu soyez » (Le Roux de Lincy, n°25), plus familiers.

Chez Catherine de Médicis, les variantes sont plus importantes. Elle opte pour des apostrophes neutres (« M. de Humyeres », « Mme de Humyeres ») en tête de lettre, et pour le gouverneur des enfants, elle choisit une formule de valédiction moins froide : « pryant Dieu vous donner, Monsieur de Humyères, ce que plus désirez » (L.C.M., I, 20, 26). Les lettres qu'elle lui adresse (dans notre sélection) ne sont pas contresignées par un secrétaire : après le lieu et la date, elle fait précéder sa signature de la souscription affectueuse « La bien vostre ». Quant à la gouvernante, elle reçoit tantôt des lettres contresignées par Duthier, tantôt des lettres si-

⁷³ « Et à Dieu, ma commère, qui vous ait en sa garde » (Le Roux de Lincy, n°21, p. 40), « Et à Dieu ma commère qui soit garde de vous » (Le Roux de Lincy, n°19, p. 38).

gnées de Catherine seule, qui se dit dans ce cas « Vostre bonne amye ». Il lui arrive également d'insérer un post-scriptum de sa main, sous le coup de la colère par exemple (L.C.M., I, 41). La forme des lettres de la reine montre donc qu'elle est (ou se veut) un peu plus proche des serviteurs responsables de ses enfants. Elle fait d'ailleurs allusion à la volonté du roi moins souvent que ses prédécesseurs (alors que les notes de l'édition de La Ferrière montrent qu'il écrit autant qu'elle au couple D'Humières), et elle use davantage de la première personne du singulier. Henri II, enfin, appelle M. de Humières « Mon cousin », mais conserve pour le reste un protocole strict.

Enfin, Henri IV et Marguerite de Valois écrivent le plus souvent de leur propre main. Henri IV ne se démarque pas de ses prédécesseurs par le choix de l'apostrophe qu'il réserve à la gouvernante de ses enfants (« Madame de Montglat »), mais ses formules de valédiction sont peu cérémonieuses : il est rare qu'il la recommande à la sainte et digne garde de Dieu, et préfère le plus souvent un simple « À Dieu, Madame de Mongtlat », ou de temps en temps « Bonsoir, Madame de Montglat » (L.M.H. IV, VI, 573), « Bonjour, Madame de Montglat » (L.M.H. IV, VII, 647). Il date et signe, mais lorsque les lettres ne sont pas de sa main, il ne les fait pas contresigner, et conserve ce protocole allégé. Henri IV est original en ce qu'il est le seul homme (à notre connaissance) à s'adresser ainsi personnellement à la gouvernante de ses enfants.

Avec les hommes qui s'occupent de ses affaires, MM. de Verny et de Champagnac, Marguerite de Valois paraît relativement amicale. Au premier, elle met simplement « Verny » en tête de lettre, et il lui arrive de lier syntaxiquement la dernière phrase et la souscription (C.M.V., n 412, 413, p. 544-545), qui est toujours « votre bonne maîtresse ». Elle se positionne donc tout de même en supérieure vis-à-vis de lui. Elle fait davantage d'honneur à son maître des requêtes qu'elle appelle « M. de Champagnac ». Elle ne manque jamais la liaison entre dernière phrase et souscription, promettant de se montrer toujours sa « plus parfaite et assurée amie ». Il nous reste à voir si cette modification de protocole se traduit par d'autres différences dans le contenu des lettres et la posture des scripteurs et scriptrices.

B) Des maître-sse-s avant tout

Une certaine monotonie se dégage des lettres adressées aux gouverneurs et gouvernantes des jeunes prince-sse-s, car toutes ont le même objet : demander des nouvelles, donner des instructions concernant les soins, les déplacements et les visites. Ce sont le plus souvent de courts billets qui accusent réception des dernières lettres et en réclament de nouvelles. De son côté, Marguerite de Valois a une correspondance très technique avec son contrôleur et son

maître des requêtes : elle fait estimer le produit qu'elle pourra retirer d'une vente (C.M.V, n°418, p. 549), de la prise de contrôle du comté d'Auvergne (C.M.V, n°413, p. 545), et fait présenter au roi diverses demandes d'ordre financier (C.M.V., n°421, p. 552, n°435, p. 566). Naturellement, le champ lexical de l'argent est très présent dans ces lettres, où l'on trouve des chiffres et des termes techniques :

[...] je vous prie [...] m'écrire au vrai quelle somme de deniers je puis retirer de ces quartiers, mettant ensemble les deniers que l'on fit saisir en mon nom et ceux de la demi-année échue à la Saint-Jean passée. Vous savez que les mémoires que m'en avez fait voir faisaient monter les deniers saisis à cinq mille écus, et ceux de la demi-année échue la Saint-Jean 1606 à autres cinq mille écus (C.M.V., n°413, p. 545).

Vous priant de pourvoir incontinent à l'envoi des trois cens mil livres qui lui ont esté promis au quinziesme, comme aussi à faire assembler les XVII^e m L qui resteront des deux millions [...] au payement et conduite desquelles sommes il sera tres necessaire que vous y renvoyes ledict Molé pour traicter avec ledict Cazimir de la réception des espèces [...] (L.C.M., V, 194).

Parfois, dans les lettres au protocole peu rigide que les souverain-e-s adressent aux gouvernants des enfants, ils entrent dans les détails touchant leur alimentation et leur santé. Anne de Bretagne, écrivant à sa « commère », dit son soulagement de savoir que sa fille est seulement perturbée par de « petites dents » (Le Roux de Lincy, n°12), et donne des ordres précis sur la conduite à tenir avec la nourrice de même qu'avec « les viandes » (la nourriture solide) que l'on donne au bébé. Elle décide aussi que le dénommé Maître Albert ne doit plus s'approcher de sa fille (Le Roux de Lincy, n°18) et le lui fait dire avec vigueur : « elle n'a que faire de médecins ». Au printemps 1551, Catherine de Médicis est obligée de demander avec insistance à Mme d'Humières de trouver une autre nourrice pour son fils Charles, car la sienne le fait « se trouver mal » (L.C.M., I, 40-41). Henri II mentionne lui aussi dans une lettre le sevrage de sa fille (Claude ou Elisabeth), la nourrice étant malade (B.n.F., Fr 3120, fol. 10). Plus tard, informé précisément de la nature des troubles du Dauphin, il insiste pour que le gouverneur apprenne à son fils à y remédier :

[...] j'ai vu comme mon fils le Dauphin se trouvait mal d'un flux de ventre, procédé, ainsi que disent les médecins, des humeurs cuites et accumulées dedans son corps, pour ne se moucher point la plupart du temps. A quoi, pour l'avenir, il faut bien que vous pourvoyez, l'admonestant par douceur de se moucher, et lui mettant en avant cette maladie qui par faute de ce lui est advenue ; et là où pour cela il n'en ferait rien, vous l'y contraindrez, car il serait bien difficile que autrement il fut jamais sain (C. H., vol. II, 1856, p. 57-58).

Les maladies contagieuses sont également une source particulière de préoccupation, et lorsqu'elles se déclarent, les souverain-e-s font déménager leurs enfants vers des résidences plus saines (B.n.F., Fr 3120, fol. 12), interdisent l'accès des visiteurs (L.C.M., I, 26) ou, si un seul enfant est contaminé, font mettre le petit malade en quarantaine (L.M.H. IV, VII, 500), et bien sûr, envoient leurs médecins.

Juste après l'alimentation et la santé viennent l'annonce des visites : Henri IV définit précisément auprès de Mme de Montglat les modalités de celles de la marquise de Verneuil à ses enfants. On trouve aussi des lettres très normées qui autorisent tel ou tel personnage à entrer au service du Dauphin. Parmi les quarante-cinq lettres de notre sélection, celles qui abordent d'autres aspects de la vie des enfants font figure d'exception : Henri II évoque un baptême (B.n.F. Fr 3120, fol. 10), son épouse commande que soient faits de rapides portraits au crayon (L.C.M., I, 62), et il n'y a que chez Henri IV que l'on trouve une réflexion sur les sanctions éducatives :

Je me plains de vous de ce que ne m'aves pas mandé que vous avies fouetté mon fils ; car je veulx et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniastre ou quelque chose de mal, sachant bien par moi-mesme qu'il n'y a rien au monde qui luy face plus de profict que cela ; ce que je recognois par experience m'avoir profité ; car, estant de son aage, j'ay esté fort fouetté. C'est pourquoy je veulx que vous le facies et que vous luy facies entendre (L.M.H. IV, VII, 385).

L'absence de telles remarques dans les autres lettres est peut-être due simplement au fait qu'elles concernent en général des nourrissons, car Catherine se soucie elle aussi du respect de la discipline dans la maison des Enfants (L.C.M., I, 68) : elle ne tolère aucune querelle parmi leurs serviteurs « ne ailleurs, mais toute paix et amitié ».

Toutefois, force est de constater que les rois et les reines ne font pas de remarques sur le caractère ou sur les progrès de leurs enfants. Peut-être en ont-ils connaissance, mais nous ne le savons pas car ils n'en font pas état dans leurs réponses (la précédente lettre de Henri IV tendrait plutôt à faire penser que les bêtises du futur Louis XIII ne lui sont pas rapportées). Nous savons que le Béarnais prenait du plaisir en leur compagnie, mais c'est à leurs mères qu'il l'écrit, non à Mme de Montglat. Autrement dit, l'échange épistolaire entre les souverain-e-s et les gouvernantes des enfants n'est pas le lieu d'un discours personnel sur ces derniers ; il reste avant tout celui d'un maître avec ses domestiques. Le maître ou la maîtresse accuse réception des nouvelles, valide ou non les initiatives prises en son absence, et donne des ordres. Très peu de lettres donnent des nouvelles personnelles détaillées⁷⁴. D'ailleurs, lorsque Catherine de Médicis évoque les modalités de sa correspondance avec Mme d'Humières, elle lui rappelle qu'elle doit se conformer aux obligations que lui impose sa charge :

[...] quant à ce que j'avais mandé par delà que ceulx qui sont auprès de mes enfans n'eussent à faire par ensemble que une seulle lettre, pour m'advertir de leurs nouvelles, sans en faire chascun une particullière pour une mesme chose, qui est quasi autant de peyne à les lire comme à les escrire, je vous advise que en cella je ne vous ay pensé aucunement comprendre, ne parler de vous, d'autant que pour le lieu que vous avez toujours tenu auprès de mes ditz enfans, il vous appartient pour le deu de vostre charge m'en escrire particullièrement [...]. (L.C.M., I, 57-58).

⁷⁴ Henri II fait exception lorsqu'il fait le point sur ses activités militaires, *Le Cabinet historique*, op. cit., p. 57-58.

Dans un autre contexte, Marguerite de Valois se distingue par l'insistance avec laquelle elle formule ses ordres. Elle se plaint sans cesse d'être mal servie, surtout de Jean de Verny, et ne recule devant aucune redondance pour bien se faire comprendre. La lettre à Jean de Champagnac au sujet de l'« avis des veues et montrées » est à cet égard exemplaire :

Bandes vous i donc, car je le veux avec la postulation et l'érédicté, et non autremant. [...] Arestes vous donc a cet avis, et ne saises et ne saises [sic] dinportuner et preser que ne laies obtenu antier avec la postulation et l'érédicté, et ne vous en despartes plus. [...] Gardes vous bien d'acsepter ses ofres. [...] Faites an telle instanse que vous lanporties, et nan bouges que ne laies eu, et man apportes toutes les expéditions nesesaires [...]. Resleves i vous donc, et nan despartes aucunement par neulle autre propotition [...] (C.M.V., n°421, p. 552).

L'adverbe « bien », les conjonctions « donc » intensifient les ordres et les font sonner comme des exhortations. Il est rare de trouver ainsi le champ lexical de l'effort associé aux verbes à l'impératif, et à la répétition d'un même ordre : il faut que la reine soit bien impatiente et commence à douter du dévouement de ses serviteurs pour insister à ce point.

Toutefois, face à ces domestiques qu'ils tiennent dans une proximité légèrement plus grande que les autres, souverains et souveraines s'autorisent à tenir parfois un discours plus personnel, et se laissent aller notamment à des manifestations de colère ou d'affection à leur égard.

C) La colère et l'affection

Marguerite de Valois n'hésite pas à rudoyer Jean de Verny et emploie le verbe « s'émerveiller » pour dire la force d'un étonnement qui est en fait une cruelle déception : « je me suis fort émerveillée que l'état que vous aviez fait des somme que je devais tirer d'Auvergne se trouve si différent de celui que M. Rigaud écrit » (C.M.V., n°418, p. 549). Tout dans sa lettre exprime le mécontentement (ordres abrupts et constats d'échec), et l'impatience de la reine est sensible dans son vocabulaire bien sûr, mais aussi dans les rythmes binaires et les redondances : « il ne faut plus de menterie, il faut des effets » ; « j'ai à faire de vous pour moi et pour mes affaires » ; « Si vous ne venez, je vous chasserai » ; « Que si ne le faites, je vous abandonnerai ». En apparence, le verbe « chasser » est plus violent, mais « abandonner » fait référence à une situation de protection, à une relation quasi parentale, et rappelle davantage au serviteur sa situation de dépendance. Les lettres de Marguerite à ses domestiques ont aussi une fonction d'exutoire. Elle s'emporte même contre le roi et ses ministres en écrivant à Jean de Champagnac, qui est chargé d'obtenir un « avis », et lui dicte soudain un discours véhément :

[...] leur represantes [*représentez-leur*] [...] combien jestimeré ma desfaveur grande, voiant que tous les jours, personnes de toutes calités an obtiene[n]t de sanblables, et que moi, qui ai tant donné si libremant, et qui ai servi le roi et la Franse comme chacun sait, mandie avec tant de paine ce qui se donne a

tout le monde ! et que lon sappele « despace trop grande » davoit eu une maison a Paris, qui nest plus grande ni plus magnifique que celle de Gondi ou de Diacetti ! Elle est peut estre an plus bel air ! (C.M.V., n°435, p. 566).

Les discours indirect et indirect libre lui permettent de s'exprimer avec autant de force qu'elle le souhaite, en sachant que son maître des requêtes gardera pour lui ces excès verbaux. S'étant d'ailleurs rendu compte qu'elle s'est laissée emporter, elle ajoute : « Tout cela, dites le avec le respect et la discrétion qu'il faut en telle chose, mais quoi que ce soit, pressez et importunez, car j'en ai besoin ». Et elle sait aussi se montrer humaine, en se préoccupant de son contrôleur : « Vous ne me mandez rien de votre mariage et crois que mes affaires vous font oublier les vôtres. Je serai bien aise qu'il vous réussisse » (C.M.V., n°412, p. 543).

Catherine de Médicis et Henri IV recourent à d'autres lieux éthiques et pathétiques. D'une part, ils invoquent leur amour pour leurs enfants comme une raison qui doit inciter leur gouvernante ou gouverneur à en prendre le plus grand soin. Catherine invoque le chagrin que le gouverneur aurait de voir le Dauphin souffrir : « après le regret que le Roy et moy pourrions avoir s'il avoit mal, vous en ayant la charge, en seriez le plus fasché » écrit elle à M. d'Humières (L.C.M., I, 20). On remarque cependant que, même si elle tente d'agir sur les sentiments de son destinataire, elle les attribue à ses responsabilités de gouverneur et non à sa relation personnelle avec les souverains ou les enfants. Henri IV va plus loin qu'elle, en supprimant la référence à la « charge » de gouvernante : « l'aimant comme je fais, je sais que vous en aurez soin » (L.M.H. IV, VII, 166). D'autre part, dans des circonstances un peu exceptionnelles, ils quittent leur position relativement neutre. Catherine ridiculise Mme d'Humières qui tarde à changer la nourrice de son fils, en citant ses arguments de manière à en montrer l'absurdité :

Madame de Humyères, j'ay veu ce que m'avez escript de la nourrice de mon filz d'Orléans que je croy est honneste et bien condicionnée, mais nous n'avons pas tant affaire de sa suffisance et de ses vertus, comme nous avons qu'elle soit bonne nourrice, ce que l'on voit bien qui n'est point, car mon dict filz continue trop à ce trouver mal, parquoy, madame de Humyères, je vous prie que je n'en oye plus parler, et qu'elle luy soit changée, car, pour sa prudence et sagesse, son laict n'en est pas meilleur, on le voit pas expérience. (L.C.M., I, 40-41).

Catherine critique ici non le manque d'obéissance mais le manque de bon sens de sa gouvernante. Or le recours à l'esprit caustique n'apparaît pas alors comme la solution la plus efficace dans cet échange ; elle présente en effet l'inconvénient de faire perdre la face à celle qui en est victime, et ce sentiment va au rebours de l'attachement qu'un maître cherche à créer pour être mieux servi. Dans la lettre suivante, la reine revient à une manifestation d'autorité, et cite la volonté du roi, en rappelant sa destinataire à son devoir. Le fait que le post-scriptum soit autographe montre qu'elle prend l'affaire en main et rappelle à la gouvernante qu'elle a

affaire directement à elle : « Je vous pryé, ne lesé plux fayre coment l'ons a fayst sete fouys de remander tant de fouys heune chause, ay que d'ysy en avent, quant le Roy au moy le vous aron mandé, fayte le, au aultrement nous n'an seryeon pas contant » (L.C.M., I, 41).

Dans des circonstances très différentes – celles de la mort de M. de Montglat (L.M.H. IV, VII, 316) – Henri IV utilise les arguments stéréotypés des lettres de consolation dans le but de redéfinir et de renforcer les liens qui unissent cette femme à lui et au Dauphin. Le début et la fin de la lettre se composent des lieux communs traditionnels : d'abord, le roi s'associe à sa douleur car il a perdu un bon serviteur, et il lui rappelle qu'elle doit se conformer comme tout le monde à la volonté de Dieu. Pour finir, il fait l'une des recommandations que l'on adresse ordinairement aux veuves, qui en perdant leur mari se retrouvent chef de famille, celle de maîtriser leur douleur pour accomplir correctement leurs devoirs maternels : « l'affection que jusques icy vous aves tesmoigné à mon fils et le soin que vous aves eu de luy et de mes autres enfans, veut que je vous deffende tres expressement de faire la quarantaine et la femme, qui est de vous abandonner aux crys et aux pleurs, puisque sur vostre soin repose la conservation de mes enfans ». Mais au centre de la missive, il introduit une consolation inattendue : « si [*Dieu*] vous a osté un bon mary, en mesme temps, il vous en a redonné un autre, et de plus vous a laissé un bon Roy et un bon maistre, qui aura soin de vous. Mon fils sera doresnavant vostre mary, et moy vostre bon Roy et maistre ». Le couple du roi et du Dauphin feront donc office de mari, d'enfant, de maître (et peut-être, inconsciemment de père) à la veuve : femme, elle trouvera en eux toutes les figures masculines dont elle pourrait avoir besoin. Si le roi semble la tirer hors de son statut de servante, c'est pour mieux la faire fusionner (au prix d'une certaine confusion des rôles) avec la famille royale.

Conclusion

On distingue parmi les domestiques ceux qui reçoivent des lettres extrêmement normées et neutres, dans lesquelles l'autorité est clairement désignée comme étant celle du roi, même lorsque ce sont les reines qui les écrivent, et ceux qui ont droit à des missives dans lesquelles la première personne du singulier est plus présente, où les femmes s'expriment en leur nom, où des émotions viennent rompre la monotonie du propos. Les femmes tendent à parler en leur nom quand il est question de leurs enfants (sauf dans le cas particulier du Dauphin, pour lequel la voix du père fait davantage autorité). Dans un cas comme dans l'autre, cependant, ils et elles parlent en maître-esse. Ces lettres ne se distinguent pas par leur sujet, et on en trouve

depuis Anne de Bretagne jusqu'à Henri IV : sans doute faut-il y voir seulement le reflet des relations individuelles, plus ou moins proches, que les souverain-e-s entretiennent avec leurs domestiques.

Chapitre V : Plumes dans la tourmente, les situations de crise

Jusqu'à présent, nous avons cherché à savoir comment la nature de la relation entre les correspondants pouvait produire telle ou telle constante dans la manière d'écrire des lettres ; c'est pourquoi nous les avons groupées en fonction du rapport entre scripteur et destinataire, sans tenir compte du contexte. Nous n'avons pas fait de différence entre les lettres écrites pour la gestion des affaires courantes et celles qui étaient motivées par des circonstances plus graves.

Dans le dernier chapitre de cette partie, nous allons changer de perspective et étudier des lettres écrites dans des situations de crise, c'est-à-dire dans des moments où tout peut basculer. Il s'agit donc d'autres situations généralisables, car répétitives et nombreuses, mais néanmoins marquées par l'urgence et par l'émotion qui induisent une expression différente. Nous distinguerons successivement deux types de situations critiques : d'une part, la guerre, et d'autre part, la crise politique menaçant le pouvoir du ou de la souverain-e.

I) Lettres de guerre

En période de guerre, il est capital pour les souverain-e-s (comme pour tous les membres de la noblesse) d'échanger des informations précises et détaillées. Cela est nécessaire à la fois pour des raisons matérielles et politiques : ceux et celles qui se trouvent au front doivent expliquer leur stratégie pour assurer la cohérence des actions de l'armée dans son ensemble et indiquer l'aide dont ils ont besoin. Ils doivent aussi répandre le bruit des victoires, ou justifier leurs échecs en maintenant l'espoir. De plus, une certaine exaltation de partir pour la guerre ou de se trouver au front augmente la propension à détailler les faits. Il paraît alors évident qu'en dépit de son caractère souvent explicatif et technique, le compte rendu épistolaire de la guerre n'est nullement un discours objectif : il vise à justifier les entreprises, à faire partager au destinataire l'enthousiasme guerrier, et à construire une certaine image du scripteur ou de la scriptrice.

A) Rendre des comptes

Les lettres écrites dans un contexte de guerre ne sont pas obligatoirement très développées ; cependant, il est frappant de constater qu'elles se trouvent souvent parmi les plus longues de notre corpus. Qu'elles soient autographes ou par secrétaire, elles se caractérisent

par l'abondance de détails qu'elles donnent dans le souci de faire clairement comprendre au destinataire le déroulement des opérations.

1) Informer précisément

Ceux et celles qui se trouvent sur le théâtre des opérations mettent souvent en valeur, au début de leur lettre, le sérieux et la régularité avec lesquels ils tiennent leurs destinataires au courant. Juste avant la défaite de Pavie, François I^{er} écrit à sa mère : « Madame, depuis les dernières lettres que je vous ay escriptes de ma main, vous avez esté advertye, jour par jour, de ce qui s'est faict » (*Captivité*, 58). Antoine de Bourbon se dit pour sa part le mieux placé pour rendre compte à son beau-père des nouvelles de l'armée française en Picardie au début de 1554 :

Monseigneur, [...] entre tant de nouvelles qui vous pourroient estre mandées et discourues de ce qui s'offre en ceste part, aultre ne vous en sauroit ce me semble rendre meilleur compte que moy, puis qu'il a pleu au Roy, partant de son camp, me laisser la charge des forces qu'il vouloit demeurer par deça (L.A.B.J.A., n°66, p. 84).

Quatre jours après la bataille de Jarnac (1569), Henri d'Anjou fait écrire à Charles IX :

Monseigneur, pour le désir que j'avois de vous advertir sur le champ de la victoire qu'il a pleu a Dieu vous donner sur voz ennemis le XIII^e de ce mois et de ne vous garder une si bonne et heureuse nouvelles trop long temps, je n'euz loisir de vous rendre compte particulièrement de tout ce qui se passa ledit jour entre noz ennemis et nous (L.H. III, I, n°345, p. 90).

Le manque est immédiatement réparé par un mémoire joint à cette lettre. En outre, le prince insiste sur le fait qu'il cherche à être le plus complet possible dans le bilan de la victoire : il fait établir la liste des ennemis tués et interdit de remettre en liberté les prisonniers. Il ajoute : « Et depuy j'ay depesché ung de mes gentilshommes par tous les régimens pour scavoyr au vray le nombre des dicts prisonniers et en dresser un roole certain, lequel je ne faultray de vous envoyer incontinent pour vous faire veoir à l'œil la grandeur de vostre victoire » (*Ibid.*, p. 91). Catherine de Médicis, qui a rejoint son fils préféré dans le courant de cette campagne du printemps 1569, prend soin elle aussi d'écrire souvent à Charles IX, et rappelle par exemple au début d'une lettre le contenu de celles écrites par Henri d'Anjou (L.C.M., III, 242) : elle montre ainsi la parfaite continuité de l'information qui lui parvient.

Outre l'insistance sur le sérieux et la régularité des nouvelles, on trouve dans ces courriers abondance d'indications temporelles, de nom de lieux, de chiffres. La description des positions des troupes de chaque adversaire, de leurs mouvements et des enjeux stratégiques se veut aussi claire que possible. François I^{er} envoie pour sa part un plan des environs de Pavie à Louise de Savoie, avec l'explication suivante :

Madame, ceste ville est située, comme je vous envoye cy dedans le pourtraict, et verrez comme il y a ung grant canal qui se faict rivière, qui s'appelle Lolonne, qui part d'un cousté à demy-mille près du Tessin et va tumber dedans le Pau. Et n'approche point ceste ville de plus près que de six mille, et en tel endroit qu'elle s'eslongne de huit et de neuf, entre Pavye et ladicté rivière ; partout y a beau lieu et raisonnable pour combattre ; mais de delà c'est le plus fort pays du monde (*Captivité*, 60).

Antoine de Bourbon s'astreint à tout autant de précision :

Car, m'estant venu loger le trentenième [*sic*] du mois passé à Dompierre, qui est ung petit village assis sur la rivyer Dauthié, tant pour faire teste à l'ennemy que je savois estre campé de là aux environs de Hedin que pour retarder le gas [*le dommage*] que je voyois à l'œil qui pouvoit faire au pais de Ponthieu, je fus adverty comme le landemain au matin toutes leurs troupes, marchans devers Auxi le château, avoient gagné le village deffensable seulement pour coureurs, et que, par ce moïen, ils estoient maistres d'un pont par lequel ilz avoient le passage de ladite rivyere Dauthié à commandement, et oultre cela, la plaine large et grande pour me venir combattre et me donner un estraicte [*assaut*] au dit Dompierre, distant d'eulx de quatre petites lieues seulement, où j'estois logé avec tous les désavantages du monde, avec ce que le nombre de mes hommes estoit moindre de moitié que le leur et que l'usage de la guerre porte que le plus fort donne la loy à celluy qui est foible en la campagne (L.A.B.J.A., n°66, p. 84).

Il semble tout à fait possible de noter sur une carte, d'après cette description, les déplacements des ennemis et de visualiser la position d'Antoine.

Tous les scripteurs et scriptrices qui parlent de la guerre fournissent ce type de descriptions, en général accompagnées de l'analyse des intentions de l'ennemi. Ces explications, au-delà de leur fonction informative, prennent toujours un caractère justificatif : il s'agit, pour celui ou celle qui écrit, de montrer qu'il ou elle a fait les choix les plus judicieux compte tenu de sa situation. La guerre coûte cher et nul-le ne la fait seul-e : qui dirige des troupes doit rendre des comptes sur l'usage qu'il ou elle fait de l'argent et des hommes qui lui sont octroyés.

2) Justification et valorisation de soi

Quand Marie de Lorraine évoque ses campagnes contre les Anglais, elle donne, outre les indications temporelles et topographiques, les raisons qui la conduisent à lancer telle ou telle opération. Il faut dire que la guerre est financée par le roi Henri II, qui pense à terme rattacher l'Écosse à la couronne de France, puisque François II va épouser l'héritière du trône écossais. Avant de porter une attaque contre le fort de Boitray, à Noël 1549, elle délibère avec tous les serviteurs du roi de France qui se trouvent sur place pour l'aider. Elle rapporte chacune des étapes du débat, dont voici un extrait :

Nous allasmes au conseil avec les serviteurs du Roy [...] auxquels fut fait l'offre [*la proposition d'attaquer Boitray*] tel qu'à moy, sur lequel ledit ambassadeur et La Chappelle firent beaucoup de difficulté, disans qu'il falloit grand nombre de pionniers, et que les nostres estoient difficiles à faire approcher de l'artillerie ; et que de commencer une sy grande entreprise sans en venir à bout, ce seroit plus de dommage que de profit et croistre le cœur aux ennemis. Nous n'y sceusmes trouver de difficulté qu'ilz ne nous y satisfissent, voullans pourvoir à tout, et trouvâmes que l'entreprise estoit bonne sy M. de Termes en estoit content [...] (M.J.F.L., p. 6).

Après avoir levé les réticences de ce dernier (immobilisé par la goutte) et attendu un mois l'arrivée de l'artillerie française par bateau, la régente persévère dans son dessein, qui se solde par une réussite totale. Quel est l'intérêt pour elle de détailler à ce point ces discussions ? Il nous semble qu'elle veut montrer qu'elle et les hommes qui l'entourent ne se lancent que dans des projets mûrement réfléchis, et que les deniers du roi ne sont pas engagés à la légère.

Antoine de Bourbon, dans la lettre que nous citions précédemment, insiste quant à lui sur l'avantage que les ennemis possèdent sur lui. Cela lui permet de souligner son propre mérite : il est parvenu, en effet, à rompre leurs desseins et à les stopper. C'est avec une satisfaction sensible qu'il le fait savoir :

Et fault que je vous dye, Monseigneur, de ma part, que je ne veiz oncques gens de guerre marcher plus serrez qu'ils faisoient en ceste retraicte, naiant faict autre effect et mesmement de s'attacher à l'une des places de ceste frontière, où ilz verroient le jeu plus beau. Mais, estantz bien adverty de l'ordre que j'y avois donné et que je leur avois apresté le loisir de se hyverner, venantz à s'opiniastres à un siège, n'ont osé davantage entreprendre (L.A.B.J.A., n°66, p. 86).

Il se pose alors en efficace serviteur des intérêts du roi de France et présente sa campagne comme un entraînement qui lui permettra de s'employer, le moment venu, pour son beau-père. Il est arrivé plusieurs fois à Antoine de Bourbon d'être accusé d'impéritie, notamment avant la défaite de Saint-Quentin⁷⁵. Dès 1552, il semble avoir joui d'une réputation de piètre stratège. Alors que sa femme le pousse à se justifier devant le roi de France après la prise d'Hédin, il utilise le discours rapporté pour faire son propre plaidoyer et défendre devant elle son image. Il transcrit les propos que le connétable de Montmorency et Henri II ont tenus à son sujet, le second prenant vigoureusement sa défense et le premier se rangeant à son opinion :

Quant monsieur le Connestable a veu cella, il a dit au Roy que j'avois faict ce que homme de guerre du monde pouvoit fère, et qu'il n'estoit possible de plus diligamment et soigneusement pourvoir à tout que j'avois faict ; et [...] que j'entendois mieulx le païs et les hommes qui y font servisse que luy (L.A.B.J.A., n°32, p. 43).

Lorsque la réussite n'est pas au rendez-vous, les chefs se défaussent sur leurs subordonnés. Catherine de Médicis a beau suggérer à Charles IX que Henri d'Anjou est le plus avisé capitaine qui soit et qu'il le sert le mieux possible, elle ne peut cacher que de belles occasions ont été perdues au printemps 1569 :

mès cet n'é pas sa faulte ni la myene, car depuis que je y suis, j'é fayst marcher vostre armaye en tel déligense que, cet les reystres euset voleu marcher jeudi le jour de la Feste-Dyeu, je me pouvés dyre la plus heureuse femme du monde et vostre frère le plus glorieulx, car vous eusiés heu la fin de ceste guere (L.C.M., III, 245).

⁷⁵ Voir la lettre de Henri II dans *R.H.R.*, n°63, 2006, p. 119.

Catherine écrit comme si l'évocation de la réussite si proche atténuait l'échec momentané. Quatre ans plus tard, devant le siège de la Rochelle, le jeune Henri tient le même discours :

suis si extrêmement fâché qu'yl ne se peust de plus que se soyt d'une telle occasyon qui est de l'assault que nous avons failly par la meschanceté de cœur des soldats [...]. Ayant veu ce que je vys se jour la, j'ay honte presque d'estre françoys et cyl vous heussiez veu cella vous feussiez an raige. Toutefois nous vous y ferons un bon servyce et ne se fault desesperer car Dyeu nous aydera. Se n'est pas le premier qui s'est failly mais nous l'aurons s'yl playst a Dyeu (L.H. III, I, n°784, p. 264).

Dans les cas que nous venons de citer, les princes et princesses qui mènent les troupes le font pour le compte ou avec l'argent d'un autre roi. On pourrait penser qu'un souverain qui guerroye pour lui-même par ses propres moyens n'a pas à tenir ce discours justificatif. Mais l'exemple de François I^{er} avant la bataille de Pavie montre le contraire. On sait que Louise de Savoie était hostile au départ de son fils pour l'Italie et que le roi, au moment de la trahison du connétable de Bourbon, a tout fait pour la rassurer. Lorsqu'il décrit les positions ennemies, au début de février 1525, il poursuit en quelque sorte la défense de son projet face à sa mère, pour démontrer que sa victoire est assurée :

Et en ensuivant l'opinion que j'en ay tousjours eue, je croy que la derrenière chose que nosdits ennemis feront, sera de nous combattre : car, à dire la vérité, nostre force est trop grosse pour la leur : et la raison pourquoy ilz se sont mys aux champs estoit pour cinq ou six causes : la premier, qu'il n'y avoit plus de vivres dedans Loddres pour eulx ni pour leurs chevaux ; l'autre que cela leur sert de reputacion de dire qu'ilz sont à la campagne, aussi qu'ilz nous veullent travailler et mettre en suspect de Millan, ou d'essayer de nous rompre noz vivres en quelque lieu, pour, par ce moyen, nous contraindre de venir à ung fol combat, eulx estans logez dedans le fort : ce que, avec l'aide de Dieu, ne sera faict. Et aussi qu'ilz veoyent bien que Pavie s'en va perdue s'ilz ne la reconfortent de quelque chose, et tournoyent icy autour pour les faire tenir jusques au derrenier soupir, que je croy ne sera plus long ; car il y a plus d'un mois que ceulx de dedans ne beurent vin, ne mangerent chair ny fromaige (*Captivité*, 59).

On sait à quel point François I^{er} se trompait. Il n'empêche qu'en interprétant et en prévenant les projets des ennemis, il se montre sous les traits d'un chef avisé. Sa lettre ne vise pas seulement à aider Louise de Savoie à imaginer sa situation, mais bien à plaider pour le bien-fondé d'une entreprise qui avait, pensait-il toutes les chances de réussir. Le premier travail d'écriture sensible dans ces lettres de guerre, c'est donc d'abord la construction d'une certaine image du scripteur ou de la scriptrice comme personne fiable, autant dans les renseignements qu'elle donne que dans sa façon de mener la guerre. Ce discours construit l'*ethos*, commun à tous et à toutes, du (ou de la) chef qui inspire confiance par ses capacités d'analyse et ses décisions judicieuses. Mais au-delà de la justification immédiate des actes, ces lettres sont parfois l'objet d'un soin tout particulier : écrites dans des circonstances souvent extrêmes, elles sont le seul moyen, pour ceux et celles qui la vivent, de faire partager leur expérience de la guerre à ceux qu'ils auraient aimé avoir auprès d'eux. En outre, elles peuvent aussi avoir pour

destinataires un cercle de lecteurs plus large, face auxquels elles ont pour mission de servir les intérêts du ou de la souverain-e, voire d'alimenter sa propagande.

B) Un art d'écrire la guerre ?

1) Faire partager, faire vibrer

Les récits de campagne et de bataille faits par ceux et celles qui y ont participé fournissent à leur lecteur la chance unique de pouvoir se représenter les faits « comme s'il y était ». Les souverain-e-s en ont bien conscience et cherchent, quand ils et elles le peuvent, à retracer le cadre et le spectacle de la guerre aussi fidèlement que possible. Tandis que les autres lettres donnent dans leur ensemble peu d'informations sur les paysages traversés ou sur les sensations qu'il procure, le compte rendu militaire semble se prêter à une attention accrue à tout l'environnement. Franchissant les Alpes pour la première fois, le jeune François I^{er} semble s'ébahir autant des paysages qu'il voit pour la première fois que des efforts téméraires qu'il doit faire accomplir à ses hommes pour les traverser :

Madame, nous sommes dans le plus étrange pays où jamais fût homme de cette compagnie. Mais demain j'espère estre en la plaine du Piémont avec la bande que je mène, ce qui nous sera grand plaisir, car il nous fâche fort de porter le harnois parmi ces montagnes, parce que la plupart du temps nous faut estre à pied et mener nos chevaux par le bride. A qui n'aurait vu ce que voyons, serait impossible de croire qu'on pût mener gens de cheval et grosse artillerie comme faisons⁷⁶.

Parmi les récits de bataille les plus détaillés que nous possédions se trouve celui de Margignan par François I^{er}. Ce dernier se sert des bruits (en l'occurrence des cris) et des effets visuels pour donner vie à son récit. Nous les avons mis en italiques dans l'extrait qui suit :

si furent-ils reboutés sur leurs gens de pied, *de sorte avec grande poussière, que l'on ne se pouvoit voir aussi bien que la nuit venait [...]* vous promets, Madame, si bien accompagnés, et quelques gentils galants qu'ils soient, 200 hommes d'armes que nous étions en défimes bien 4000 Suisses, et les repous-sâmes assez rudement, leur faisant jeter leurs piques et *crier France !* Laquelle chose donna haleine à nos gens de la plupart de notre bande, et ceux qui me purent suivre, allâmes trouver une autres bande de 8000 hommes, laquelle à l'approcher cuidions qui fussent lansquenets, *car la nuit était déjà bien noire*. Toutes-fois quand ce vint à *crier France*, je vous assure qu'ils nous jetèrent 5 à 6000 piques au nez, nous montrant qu'ils n'étaient point nos amis. Nonobstant cela, si furent-ils chargés et remis au dedans de leurs tentes en telle sorte qu'ils laissèrent de suivre les lansquenets et nous, *voyant la nuit noire, et n'eût été la lune qui aidait, nous eussions bien été empêchés à connaître l'un l'autre*⁷⁷.

Ce récit est dominé par une sensation de manque de lumière, donnant à la victoire du roi un caractère extraordinaire : on a l'impression qu'il l'a remportée en se battant dans l'obscurité. Peut-être veut-il suggérer que c'est Dieu qui guidait son armée ? Nous revenons sur le grandissement épique dont cette lettre fait l'objet.

⁷⁶ Mignet, *Rivalité de François I^{er} et de Charles Quint*, 1875, p. 77-78.

⁷⁷ Louis Dussieux, *Les grands faits de l'histoire de France*, 1879, t. III, p. 173-178.

Les lettres de souverain-e-s sont rarement narratives, et le contexte guerrier est un des rares où ils et elles prennent le temps de raconter les événements. Scripteurs et scriptrices savent que l'intérêt de leur récit est d'être un témoignage direct des actions et le font valoir. Marie de Lorraine, lors de l'épisode du fort de Boitray, fait sentir la confusion qui règne à un moment donné :

Or, le soir venu que l'artillerie ne soinoit plus, environ les sept ou huit heures, je fus estonnée d'ouyr grand nombre d'arquebusades et l'artillerie des ennemis qui tiroit fort, les tabourins qui sonnoient l'alarme : et ne pouvant penser ce que c'estoit, en sortant je vis tant de feux d'artifices que tout sembloit estre en feu (M.J.F.L., p. 7).

Au lieu d'adopter un point de vue omniscient, ce qu'elle pourrait fort bien faire avec le recul au moment où elle écrit la lettre, la régente décrit ses perceptions auditives et visuelles, et s'en tient (sans tout expliquer) à ce qu'elle a pu déduire sur le moment. Cela crée un véritable effet de suspense.

Catherine de Médicis elle aussi livre parfois une description des faits bruts, de son point de vue, sans chercher à lever toutes les incertitudes, comme c'est le cas à la prise des faubourgs d'une petite ville située sur la Vienne au printemps 1569, ici racontée pour Charles IX :

Cet que voyant, me suis deliberey d'aller jesusques là, et m'y suis trovay si à propos que j'i é veu prendre le faubure et s'il n'uset rompeu le pont, eusion prins la ville ; et eulx, voyent la troupe que avoyst vostre frère, ce sont mis en troys batallon tous fransoys (pas un resytre c'et montré) à sin pas de la rivière sur une montragnete, car de delà et desà le pays ayst tout monteueulx, si byen que je lé voyés, come cet j'euse aysté aveques huelx et quelquefoys yl anvoyest de leur coureus voyr au gués, cet nous passions ; cet que voyent vostre frère ha fayst tirer une volaye à son artelerie qui ha fayst bèle brèche dans leur batallon et ynontinent les avons veu ce metre au galop et ce reculer et d'aucoun son demourés pour ranporter quelqueun qui est tombé, mès je ne sé qui c'et (L.C.M., III, 246).

Catherine (peut-être parce qu'il n'est pas coutumier pour une femme de se trouver sur un champ de bataille) insiste beaucoup sur sa position de témoin privilégié, à travers les verbes de perception. Ce sont aussi les participes présents du verbe « voir » qui servent de transition et quasiment de connecteur logique : « ce que voyant », « et eux voyant », « ce que voyant votre frère »... Autrement dit, à chaque constat visuel succède une action de la part des différents acteurs du combat, et Catherine retrace ainsi l'enchaînement rapide des faits. En outre, il s'agit pour elle de faire gloire à Henri d'Anjou, dont elle mentionne régulièrement les initiatives. Elle laisse percevoir un sentiment de jubilation ; elle écrit qu'il fait passer la rivière à deux cents chevaux avec M. de Chombert : « les menest batant et je l'é ay [*les ai*] veu de près qui fuyest, come s'il euset heu toute la troupe après eux, encores qui monstrasent aystre si foyes aultent ; et Chombert que j'é nourri page a prins un prisonier qui est celui qui nous ha dist tout cet que je vous ayscrips » (*ibid.*). L'image des ennemis qui s'enfuient alors qu'ils sont supérieurs en nombre est pratiquement un *topos* de ce type de lettres. On sent une pointe

de fierté de sa part à mentionner qu'elle a assuré l'éducation d'un homme qui s'est illustré ce jour-là.

Chez Henri de Navarre, les récits de bataille sont moins hauts en sons et en lumière : ils mettent plutôt l'accent sur l'enchaînement rapide des actions. Le passé simple est parfois remplacé par un présent de narration, qui efface la sensation de coupure par rapport à la situation d'énonciation. Il raconte ainsi à Corisande en 1585 une charge menée par un de ses hommes près de Monheurt :

Le gouverneur avec trois cuiraces et dix harquebusiers à cheval rencontra le lieutenant de la Brunetière, gouverneur du Mas d'Agenois, qui en avoit douze et aultant d'arquebusiers tous à cheval. Le nostre, se voyant foible et comme perdu, dict à ses compagnons : « Il les fault tuer ou périr ». Il les charge, de façon qu'il tue le chef et deux gendarmes, et en prend deux prisonniers, les met à vauderoute, gagne cinq grands chevaulx et tous ceulx des arquebusiers, et n'eut qu'un blessé des siens (L.M.H. IV, II, 155).

Ce récit très bref est très organisé : d'abord, les données chiffrées permettent de rendre évident le déséquilibre des forces, favorable aux ennemis. Le combat est précédé, en guise de harangue, d'une exhortation rapportée au discours direct, pour la mettre en valeur et souligner la bravoure du gouverneur. Puis vient le récit lui-même, en une phrase, dont la principale est très brève (« il les charge »), suivie d'une énumération de plusieurs propositions consécutives : « de façon qu'il tue [...], prend [...], met [...], gagne [...] ». Cette construction grammaticale donne l'impression que la réussite découle directement de la charge audacieuse, comme une conséquence logique. Le fait que tous les verbes soient des monosyllabes accentue encore l'impression de rapidité. Henri termine sur le bilan du côté du gouverneur : « n'eut qu'un blessé des siens ». Son style se veut net, précis, efficace, à l'image des actions qu'il souhaite mettre à l'honneur.

Notons encore son usage des temps verbaux dans le récit de la prise de Beauvais-sur-Mer, en octobre 1588. Le roi passe du passé simple au passé composé et au présent, ce qui crée un lien direct entre les événements d'un passé très récent et sa situation au moment où il écrit : « Au premier son de trompette, ils parlerent ; et nousmes si bien le traicté qu'à dix heures ils se sont rendus, et suis dedans, par la grace especiale de Dieu » (L.M.H. IV, II, 395). Cet enchaînement d'actions produit une impression de facilité qui n'est pas gratuite : le narrateur veut montrer, au travers de son récit, que c'est bien Dieu qui l'a inspiré, et qui lui a donné une capitulation miraculeuse après « cinquante coups de canon sans effect ». Henri de Navarre constitue son art du récit en preuve de soutien divin. En effet, les lettres de guerre servent aussi à valoriser l'image des chefs auprès de leurs contemporains et à défendre leurs propres intérêts.

2) Servir ses intérêts, alimenter la propagande par le grandissement

François I^{er}, conscient de l'enjeu historique de la bataille de Marignan, n'hésite pas à la comparer à celle de Ravenne, que Louis XII avait remportée en 1512 contre les troupes de la Sainte-Ligue qui tentaient de jeter les français hors d'Italie. Pour que la comparaison soit à son avantage, il prétend que les pertes humaines sont minimales malgré des combats enragés⁷⁸, alors que l'on sait que la mort de Gaston de Foix avait fait de la victoire de Louis XII une véritable défaite :

Et tout bien débattu, depuis 2000 ans en ça n'a point été vue une si fière ni si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravenne que ce ne fut au prix qu'un tiercelet⁷⁹. Madame, le sénéchal d'Armagnac avec son artillerie, ose bien dire qu'il a été cause en partie du gain de la bataille, car jamais homme n'en servit mieux. Et Dieu merci tout fait bonne chère, je commencerai par moi et par mon frère le connétable, par M. de Vendôme, par M. de Saint-Pol, M. de Guise, le maréchal de Chabannes, le Grand-Maître, M. de Longueville. Il n'est mort de gens de renom qu'Imbercourt et Bussy, qui est à l'extrémité, et est grand dommage de ces deux personnages. [...] Le prince de Talmont est fort blessé, et vous veux encore assurer que mon frère le connétable et M. de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois que gentilhommes de la compagnie quels qu'ils soient, et de ce j'en parle comme celui qui l'a vu, car ils ne s'épargnaient non plus que sangliers échauffés (Louis Dussieux, *Les grands faits de l'histoire de France*, III, p. 178).

François I^{er}, on le voit, est soucieux de mentionner particulièrement ceux qui se sont illustrés ; on retrouve ici le *topos* du témoin privilégié (« j'en parle comme celui qui l'a vu ») mais son éloge se démarque des autres par la comparaison avec des sangliers. Cette dernière participe au grandissement épique de son récit, qui passe par ailleurs par de nombreuses données chiffrées, lesquelles n'ont pas pour seule (ou pour vraie) fonction de garantir la précision : 200 français défont 4000 Suisses, et le nombre « 5 à 6000 » revient régulièrement sous sa plume pour désigner diverses choses, hommes ou armes, comme pour signifier simplement « une énorme quantité ». Il insiste également sur la durée de la bataille et suggère toute la résistance physique qu'elle a requise :

Toute la nuit demeurâmes le cul sur la selle, la lance au poing, l'armet à la tête, et nos lansquenets en ordre pour combattre ; et pour ce que j'étais le plus près de nos ennemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin, et faut que vous entendiez que le combat du soir dura depuis les trois heures après midi jusques entre onze et douze heures que la lune nous faillit, et y fut fait une trentaine de belles charges. La nuit nous départit, et même la paille, pour recommencer au matin, et croyez, Madame, que nous avons été vingt-huit heures à cheval, l'armet à la tête, sans boire ni manger. (*ibid.*)

Le roi ne manque pas de se mettre en avant mais l'abondance de pronoms de la première personne du pluriel montre qu'il reconnaît la même valeur à tous ces compagnons. Autrement dit, tous les participants de Marignan sont des héros. En faisant de la bataille un mor-

⁷⁸ François n'est pas le seul à vanter la rage inouïe des combats ; selon le maréchal Trivulce, vétéran de dix-sept batailles, Marignan est une « bataille de géants » auprès de laquelle les autres font figure de « jeux d'enfant » (Robert J. Knecht, *Un prince de la Renaissance*, op. cit., p. 85-86). Toutefois, les rangs des gentilhommes français ont essuyé des pertes plus graves qu'il ne veut bien le laisser croire à sa mère (*Ibid.*, p. 86).

⁷⁹ Tiercelet : nom que l'on donne au mâle chez certains oiseaux de proie, plus petit que la femelle d'un tiers.

ceau d'épopée, un anti-Ravenne, le roi lance lui-même la communication officielle autour de la victoire.

Lorsque Henri II fait à M. d'Aramon le récit d'un hiver de lutttes victorieuses contre les Anglais à Boulogne (Ribier, II, 286-289), c'est pour qu'il puisse faire « au Grand Seigneur [...] le discours du succès de [ses] affaires » en mettant en valeur l'impressionnante puissance militaire française. La lettre détaille l'équipement des Anglais et des Français à grand renfort de termes techniques (« grand nombre de vaisseaux ronds et subtils, qu'on appelle Roberges, qui vont de rames et de voiles », « jetée de grosses pierres brutes et scrilles de mer ») et d'hyperboles (« une si épouvantable et cruelle batterie », « chose incroyable sans le voir », « la muraille [...] de grosses pierres brutes mis en poudre »). La valorisation de la puissance ennemie sert à amplifier celle des forces françaises qui en sont venues à bout : « il se peut dire que depuis le temps des Romains, il ne s'est fait en telle assiette un plus hardy ny plus superbe édifice que celui-là ; [...] là dedans estoient l'élite des soldats Anglois, ausquels j'avois fait teste de quelques Enseignes de mes vieilles bandes Françaises qui sont des plus braves gens de guerre que l'on sçauroit voir ». La lettre comporte bien d'autres exemples de ce genre qui lui donnent une tonalité épique. Elle est aussi remarquable par l'impression de condensation qu'elle donne : les exploits qu'elle décrit sont l'œuvre de milliers d'hommes pendant tout un hiver, mais le pronom « je » est le seul sujet de tous les verbes se rapportant aux actions françaises. La phrase d'introduction donne même l'impression que le roi a réalisé tout cela avec une grande rapidité : « je vins faire mon hyver à Fontainebleau, où je ne voulus pas perdre une seule heure de temps pour donner ordre à tout ce que je pensois estre nécessaire ». Il est bien évident que ce n'est pas pour impressionner M. d'Aramon lui-même que toute cette rhétorique est déployée : il s'agit de lui fournir matière à persuader les Turcs que l'alliance française est précieuse pour eux.

Dans un registre très différent, Marie de Lorraine décrit les conditions de vie des paysans écossais :

Car y vous fot antandre que notre peisant n'a rien à luy et ne demeure seu lé tere que sin ou sis ans, et ce pendant les povre jans gagne se quy peulve pour vivre. Sy sont otes [*S'ils sont hôtes*], y fot quy balle lé fermes a leur metres de fourmant et d'orge ; de quoy y ne leur reste que l'avoine de quoy vivre. On lé met dehors de leur méson, ung n'a james poié ung liart de noriteure de chevas. Y breule le boys quy se trouve dedans la méson, comme bans, table et telle chose. Se povre endroit de pais a souteneu la guerre euit [*huit*] ans et e[s]t tous lé jours breulé des anemis. Je vous proumes que s'è chose ynseuportable ; y se mete au dessepoir et s'an teue [*tuent*] queque fois⁸⁰.

⁸⁰ *Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire d'Ecosse au XVI^e siècle*, ed. A. Teulet, 2 vols., Banatyne Club, Edinburgh, 1852-1860 (Paris, Plon, s.d.), t. I, p. 699 (dorénavant abrégé en P.E.).

Cette description est un argument pathétique pour persuader le roi de France de discipliner sa cavalerie, qui cause beaucoup de tort aux habitants. Elle se caractérise en même temps par son souci du détail vrai et marquant : l'image des meubles brûlés donne une idée poignante de l'excessive pauvreté des Écossais. Bien que le texte ne soit guère travaillé et laisse passer quelques répétitions sans doute involontaires, le rythme binaire des quatre dernières phrases crée un effet lancinant, et la gradation (du manque de nourriture au manque de logement et au suicide) donne à cette description une structure qui augmente sa force persuasive.

L'un des objectifs des récits de faits d'armes est de faire honneur à tous ceux qui se sont battus, pour que leur gloire augmente parmi leurs contemporains, et qu'ils reçoivent le cas échéant la récompense qu'ils méritent. À chaque bataille, Marie de Lorraine rend hommage aux hommes compétents qui l'entourent :

Si esse que je ne veulx faillir a vous dire que le roy a esté aussy bien servy de ceste petite compaignie qu'il a envoyée par deca que jamays prince fut, vous assurant mon amy que la diligence d'ung chacun y a esté telle qu'il n'y a celui qui ne merite en estre estimé et prisé ; entre aultres les Srs de Conte et Brasay et cedit porteur y ont faict tel debvoir que je ne puye oublier a le vous dire, et vous tesmoigner qu'ilz ont faict en [...] gentilzhomme et gens de bien ; je ne puye aussi oublier a vous dire que monSr l'ambassadeur y a servy le roy non seulement en son office mays aussi comme le moindre souldart de la compaignie comme tout le monde (Lettre au connétable du 3 août 1547, B.n.F., Ms Fr 3152, fol. 85).

Henri de Navarre ne manque pas de mentionner pour la comtesse de Grammont les blessures ou la perte de ses capitaines et souvent il en narre brièvement les circonstances pour donner une idée de la valeur de ses hommes :

Voilà les effects de ceste malheureuse guerre ; je l'appelle ainsy quand je perds mes bons serveurs. Le lendemain j'ay sceu la mort de Quasy, qui fut tué à Castillon sur la breche, le 22^e, en repoussant un assault qui dura quatre heures, où les ennemis furent battus avec grande perte (L.M.H. IV, II, 238).

Au-delà de l'éloge ponctuel, ces lettres visent aussi parfois à inscrire une bataille dans l'histoire. Marie de Lorraine use par exemple d'une hyperbole courante dans ces circonstances, affirmant que jamais on n'a tant combattu :

Et le mercredi matin 6 de ce mois, l'artillerie commença la batterie, qui fit tel devoir que j'ay ouy dire qu'artillerie n'avait jamais tant tiré pour un jour ; et n'y a jamais eu pièce rompue ni canonier tué, par seulement un pionnier pour asseoir et remplis les gabions, tant le sieur Du Pont a bien conduit son faict ; vous assurant, Messieurs, que c'est un homme de grand service (M.J.F.L., p. 6).

Il n'est pas toujours nécessaire qu'un texte soit très développé pour qu'on sente qu'il a été écrit dans le but de marquer une date. Tel est le cas du très court billet de Henri d'Anjou à Charles IX au lendemain de la bataille de Jarnac : « Monseigneur vous avez gagné la bataille. Le prince de Condé est mort. Je l'ay veu mort. Je me porte bien, suppliant le Créateur qu'il vous conserve. Mil cinq cent-soixante neuf. Entre Jarnac et Chateauneuf » (L.H. III, I, n°340,

p. 87). La brièveté des phrases et la répétition de l'adjectif « mort » souligne clairement l'événement marquant. Le fait que la date comporte uniquement l'année en toutes lettres montre que le jeune prince pense que cette année demeurera mémorable.

Un autre détail qui marque la volonté des souverain-e-s, dans ces circonstances, de diffuser au maximum l'information et d'assurer leur propre propagande réside dans la multiplication des lettres qui annoncent la même nouvelle. Chez Catherine de Médicis, nous avons l'exemple de deux lettres écrites au sujet d'un même combat (la prise des faubourgs d'une ville sur la Vienne, évoquée ci-dessus), mais ces deux lettres n'ont pas exactement le même objectif. La première est de la main de la reine et veut faire partager l'élan de la bataille au jeune roi Charles IX absent : elle souligne de plus, nous l'avons dit, la bravoure de Henri d'Anjou (L.C.M., III, 247). Celle qui est confiée au secrétaire (L.C.M., III, 250), également adressée à Charles IX, ne met pas du tout en avant le frère du roi, ni le dénommé Chombert, ancien page de la reine mère⁸¹. C'est plutôt l'ensemble de l'armée qui est valorisé à travers l'expression « noz gens de cheval, qui ne demandent qu'à combattre ». Tandis que la lettre de la reine-mère semble faite plus particulièrement pour convaincre le roi qu'elle et son frère lui font le meilleur service possible, le point de vue est en quelque sorte plus neutre, plus collectif dans la lettre par secrétaire, sûrement destinée à circuler pour galvaniser les catholiques. C'est sans doute aussi pour cette raison que la lettre autographe ne mentionne pas l'action divine, tandis que celle par secrétaire comporte un post-scriptum autographe qui commence par une allusion à la maladie qui décime le camp ennemi : « Monsieur mon fils, vous voyés come Dieu nous ayde plus que les hommes encore qu'i ne s'i espargne poynt, car y lé vous fayst mourir sans coups frapper ». Dans la première lettre, il s'agit pour Catherine de faire reconnaître par le roi le mérite de son frère et d'autres hommes, dans la seconde lettre, il s'agit de créer le sentiment que les catholiques forment un groupe fort et favorisé de Dieu. Cette seconde lettre est plus à même de renforcer l'union autour du roi.

Dans le même objectif, au lendemain de la bataille d'Ivry (en mars 1590 en Haute-Normandie), Henri IV fait écrire une « lettre circulaire » très détaillée adressée à M. de La Vêrune, gouverneur de Caen et à d'autres personnages ; il écrit les jours suivants aux premiers corps de l'État et aux principales villes du royaume (L.M.H. IV, III, 162, note). La volonté d'asseoir son image de prince protégé de Dieu et d'assurer la reconnaissance historique pour

⁸¹ Lorsque le secrétaire évoque la présence de la reine quasi au milieu des combattants, ses mots ne sonnent pas juste : « en ma présence il fut attaqué une vive escarmouche », « j'avois le plaisir de veoir tout cella de bien près ». Il s'efforce en fait de calquer la structure de la lettre de la reine en mentionnant à deux reprises sa position de témoin oculaire, mais le terme de « plaisir » paraît incongru.

tous ceux qui y ont participé est sensible dans toute la lettre et tout particulièrement dans le paragraphe final :

C'est un œuvre miraculeux de Dieu, qui m'a premièrement voulu donner ceste resolution de les attaquer [*les ligueurs*], et puis la grace de la pouvoir sy heureusement accomplir. Aussy à luy seul en est la gloire, et de ce qu'il en peut, par sa permission, appartenir aux hommes, elle est due aux princes, officiers de la Couronne, seigneurs et capitaines et à toute la noblesse qui se y est trouvée, et y accourut par telle ardeur, et se y est sy heureusement employée, que leurs predecesseurs ne leur ont moins laissé de plus beaux exemples de leurs generositez qu'ils laisseront, en ce faict, à leur posterité (L.M.H. IV, III, 167).

La correction et la complexité de la syntaxe trahissent le travail et le souci d'écrire un beau texte solennel. Dans le même temps, Henri de Navarre écrit à d'autres membres de la noblesse pour leur demander d'« user de la victoire », c'est-à-dire d'amener leurs troupes pour poursuivre le combat. Il est alors beaucoup plus synthétique :

Au duc de Longueville

Mon Cousin, nous avons à louer Dieu : il nous a donné une belle victoire. La bataille s'est donnée, les choses ont esté en branle ; Dieu a déterminé selon son equité : toute l'armée ennemie en route, l'infanterie tant estrangere que françoise rendue, les reistres pour la plupart defaits, les Bourguignons bien escartez, la cornette blanche et le canon pris, la poursuite jusques aux portes de Mante. Je puis dire que j'ay esté très bien servy, mais surtout evidemment assisté de Dieu, qui a monsté à mes ennemys qu'il luy est esgal de vaincre en petit ou grand nombre. (L.M.H. IV, III, 169)

A M. de La Noue

Monsr de La Noue, Dieu nous a benis. Ce jourd'huy, quatorziesme de ce present mois, la bataille s'est donnée. Il a esté bien combattu : Dieu a monsté qu'il aimoit mieux le droict que la force ; la victoire nous a esté absolue : l'ennemy tout rompu, les reistres en partie desfaicts, l'infanterie rendue, les Bourguignons mal menez, la cornette blanche et le canon pris, la poursuite jusqu'aux portes de Mantes (L.M.H. IV, III, 171).

Avec l'énumération de participes passés, Henri de Navarre insiste sur le résultat obtenu : la notion d'effort ou de perte est complètement gommée, ce qui donne l'impression que tout a été facile, rapide, et que la supériorité a été définitivement acquise. Une fois de plus, l'usage des verbes sous sa plume est un renfort apporté à la thèse du soutien divin. En réalité, ces lettres, en dépit de la différence de longueur, présentent une grande cohérence : le roi y met en avant la même certitude d'être l'élu de Dieu, et la rapidité du combat. Toutefois, la lettre contresignée par secrétaire donne des indications de temps (« en moins d'une heure », « n'ont point eu le loisir », L.M.H. IV, III, 166), tandis que les participes passés suffisent à produire le même effet dans ses missives autographes.

Les lettres de guerre présentent souvent une grande unité thématique et des narrations beaucoup plus détaillées qu'à l'ordinaire. Même si une partie des détails peut être remise au porteur ou reléguée dans des mémoires rédigés à froid, il est frappant de constater que souverains et souveraines ne reculent pas devant l'écriture de très longues missives quand il s'agit de raconter une campagne ou une bataille. Ils et elles veulent rester maître-sse-s de leur propre

image dans ces moments clés. Notons au passage que Catherine de Médicis et Marie de Lorraine, les deux femmes de notre corpus qui relatent des opérations militaires, ne semblent pas avoir de difficulté à se représenter comme chefs d'armée : tout juste insistent-elles plus que les hommes sur le fait qu'elles se trouvent au cœur des événements. Le thème de la guerre semble favoriser le surgissement de passages descriptifs et narratifs plus soignés, par la volonté de faire partager une expérience forte au destinataire et d'écrire un texte qui marque les esprits pour galvaniser son propre camp et miner l'adversaire. Un certain nombre de lieux communs (comme l'inégalité des forces, le nombre impressionnant des ennemis, la bravoure des hommes, la faveur de Dieu) donnent à plusieurs récits de victoire un caractère extraordinaire et épique : leur but n'est pas seulement de délivrer une nouvelle mais de fédérer autour du prince tous ses serviteurs. « User de la victoire », pour reprendre l'expression de Henri IV, c'est d'abord la raconter.

II) Lettres de combat politique

Nous allons maintenant nous pencher sur la façon dont les souverain-e-s écrivent lorsqu'ils se trouvent dans des situations de crise politique, c'est-à-dire des situations où leur pouvoir, leur sécurité et souvent même leur vie sont menacés. Notre corpus présente un certain nombre de ces situations critiques. Certaines donnent lieu à une forme de communication publique : les lettres, quels que soient leur destinataire, sont alors faites pour être diffusées et lues par le plus grand nombre. C'est le cas de la missive que François I^{er} adresse à ses sujets peu après la défaite de Pavie, de celle de Henri III à Louise de Lorraine quelques heures après avoir été poignardé, et de toutes celles que Charles IX envoie aux gouverneurs de province dans les jours qui suivent l'attentat contre Coligny et le massacre de la Saint Barthélemy. C'est aussi bien sûr le cas des lettres que Jeanne d'Albret écrit en 1568, de Bergerac, aux membres de la famille royale, au cardinal de Bourbon et à la reine d'Angleterre, qu'elle prend soin de faire imprimer elle-même. Quand Marie Stuart, peu de temps avant son exécution, parvient à écrire à l'ambassadeur d'Espagne et au duc de Guise, c'est pour faire savoir à l'Europe entière qu'elle meurt en martyre de la foi catholique. Parfois, la diffusion est sans doute limitée à un cercle plus étroit. Si Henri de Navarre se justifie à la dernière minute auprès de sa femme de reprendre les armes en 1580, c'est sans doute pour qu'elle puisse montrer sa lettre aux membres de sa famille. Dans d'autres cas, les missives ne paraissent pas devoir être diffusées : il en va ainsi des lettres que Catherine de Médicis adresse à ses ambassadeurs

d'Espagne et d'Angleterre et à Philippe II au lendemain de la Saint Barthélemy, tout comme de celles de Marie Stuart à sa cousine Élisabeth d'Angleterre (cette dernière n'ayant guère intérêt à faire connaître les arguments de sa captive). C'est aussi le cas des lettres que Marguerite de Valois écrit à sa mère et à son frère Henri III pendant l'affaire de l'affront (de septembre à avril 1583), puis en 1586 au début de son emprisonnement à Usson. Mais qu'elles s'adressent à un large lectorat ou à une seule personne, ces lettres ont un point commun : elles s'appliquent à renverser la situation, c'est-à-dire à changer selon les cas l'échec en réussite, la prise d'armes en fidèle service, ou une prison en tribunal international. La véritable différence de stratégie qui les distingue tient plutôt au statut de celui ou celle qui rédige, suivant qu'il ou elle détient le pouvoir et œuvre à sa conservation, ou au contraire lutte contre lui.

A) Le pouvoir suprême menacé : stratégie de conservation

La défaite de Pavie, le coup de couteau porté contre Henri III, sont autant de mises en péril du pouvoir (voire de la vie) du roi. Quant à l'attentat contre l'amiral de Coligny et les troubles qui se sont ensuivis, ils sont une grave atteinte à l'autorité de Charles IX et de Catherine de Médicis : on a tué, on a massacré contre la volonté royale, en bafouant l'édit de pacification de Saint-Germain en Laye (1570)⁸². Dans ces cas extrêmes, quelle représentation les souverain-e-s donnent-ils de la situation et de leur propre action ?

1) Minimisation et silence

La priorité des lettres destinées à être largement diffusées est de rassurer le plus grand nombre afin d'éviter que l'incertitude et la panique ne causent du désordre et n'aggravent encore la crise. C'est le but affiché de celle que François I^{er} prisonnier adresse « aux différents ordres de l'État » :

Mes amis et bons sujets, sous couleur d'autres lettres, j'ai eu le moyen et la liberté de vous écrire, étant sûr de vous faire un grand plaisir en vous faisant savoir de mes nouvelles, lesquelles, selon mes infortunes, sont bonnes, car la santé et l'honneur, Dieu merci, me sont demeurés sains ; et, entre tant d'infélicités, n'ai reçu plus grand plaisir que de savoir l'obéissance que portez à madame, en vous montrant bien être vrais, loyaux sujets et bons français. [...] L'empereur m'a offert quelque parti pour ma délivrance, et ai espérance qu'il sera raisonnable, et que toutes choses sortiront bientôt leur effet (Michaud et Poujoulat, I^{re} série, V, p. 597, vérifié sur B.n.F., Ms Fr 2980, fol. 1).

Les termes d'*infortune* et d'*infélicité* ne sont certes pas des euphémismes, mais le roi se garde d'accentuer le *pathos* et de parler de ses propres sentiments ou de ceux de ses sujets, sauf à travers l'expression « grand plaisir » qui se trouve deux fois en quatre lignes : le roi met

⁸² Nous nous appuyons sur l'analyse de Jean-Louis Bourgeon pour tout ce qui concerne la Saint Barthélemy et ses prémisses (*Charles IX devant la Saint-Barthélemy*, Genève, Droz, 1995).

l'accent sur tout ce qui peut être réconfortant. Sans nier la difficulté dans laquelle son pays et lui se trouvent plongés, il évite donc de la dramatiser. Son ton posé est servi par un ralentissement de rythme de la phrase, jalonnée de multiples pauses : « lesquelles, selon mes infortunes, sont bonnes, car la santé et l'honneur, Dieu merci, me sont demeurés sains ».

L'idée d'une protection divine dans le malheur même est mentionnée également par Henri III quelques heures après qu'il a été victime d'un attentat :

lors, ce mechant et malheureux m'a donné un coup de coutteau pensant me tuer ; mais Dieu qui est protecteur des roys et qui n'a pas voulu que son tres-humble protecteur perdist la vie, soubz la réverence qu'il a portée à l'habit de ceux qui se disent vouez à son service, me l'a conservée par sa sainte grâce et tellement destourné le coup, que grâce à Dieu ce n'est rien et que j'espère dans peu de jours recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ay en moy mesme, que par l'assurance des médecins et chirurgiens qui m'ont pensé et recongneu n'y avoir aucun danger, dont j'ay bien voulu vous advertir aussitost, afin que vous ne soyez point en peine pour les bruictz que l'on pourra faire courir au contraire. (*Le Cabinet historique*, sous la dir. de Louis Paris, Paris, 1857, t. III, première partie, p. 159-161.)

L'objectif de la lettre est explicitement de contrer les « bruits » qui pourraient annoncer prématurément la mort du roi et provoquer des séditions. Les rythmes binaires produisent un effet d'insistance qui vise à créer un sentiment de certitude.

Le cas de la communication assurée par la Couronne autour de l'attentat perpétré contre Coligny puis au sujet de la Saint Barthélemy est un peu particulier. D'une part, elle est assurée simultanément par Catherine de Médicis et par Charles IX : d'après les documents (in-complets) dont nous disposons, la reine mère semble prendre en charge les relations étrangères, tandis que son fils se charge d'écrire à tous les gouverneurs de province pour leur demander de veiller au maintien de l'ordre. D'autre part, le jeune roi commet une maladresse : les premières versions qu'il donne des faits montrent qu'il est favorable aux protestants, mais la tournure que prennent les événements l'oblige à corriger son propos lettre après lettre.

Ce qui est frappant, c'est qu'au départ, il admet la gravité des actes et reconnaît qu'il a complètement perdu le contrôle de la situation. Dans une missive au maréchal de Cossé, qui précède le massacre, Charles promet de faire punir ceux qui ont blessé l'amiral ; il présente sans ambiguïté ce dernier comme une victime pour qui il a de l'empathie : « il lui a esté tiré par la fenestre d'une maison un coup d'arquebuse, duquel il a esté blessé à la main droite et au bras gauche, dont je suis infiniment marry » (*C.H.*, II, 1856, p. 256-257). Dans la suite logique de cette première version, voici ce qu'il écrit à MM. d'Esguilly, gouverneurs de Chartres, juste après la tuerie :

Messieurs, vous aurez pu entendre comme mon cousin l'amiral fut blessé avant-hier, et comme j'étais après à faire tout ce qu'il m'était possible pour la vérification du fait, et en faire faire si grande et prompte justice qu'il en fût exemple par tout mon royaume, à quoi il ne s'est rien oublié depuis ; il est avvenu que mes cousins de la maison de Guise et les autres seigneurs et gentilshommes qui les adhèrent, n'ayant petite part en cette ville, comme chacun sait, ayant su certainement que les amis de mondit cousin l'amiral voulaient poursuivre et exécuter sur eux vengeance de sa blessure pour les soupçonner, en cette

cause et occasion se sont émus cette nuit passée, si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une grande et lamentable sédition, ayant été forcé le corps de garde qui avait été ordonné autour de la maison dudit sieur amiral, lui tué, avec quelques autres gentilshommes, comme il en a aussi été massacré plusieurs autres en la ville : ce qui est mû avec telle furie qu'il n'a été possible d'y apporter de remède tel que l'on eût pu désirer, ayant eu assez à faire à employer de mes gardes et autres forces, pour me tenir le plus fort en ce château du Louvre : afin aussi de donner ordre partout d'apaiser ladite sédition, qui est, grâce à Dieu, à cette heure amortie, étant advenue par la querelle particulière qui est dès longtemps entre ces deux maisons, de laquelle ayant toujours prévu qu'il adviendrait quelque mauvais effet, j'avais ci-devant fait tout ce qui m'était possible pour l'apaiser : n'y ayant rien eu de la rupture de mon édit de pacification, lequel je veux au contraire être entretenu autant que jamais, ainsi que je l'ai fait savoir et entendre par tous les endroits de mon royaume. Et d'autant qu'il est grandement à craindre que ceci émeuve et fasse soulever mes sujets les uns contre les autres, et se fasse de grands massacres par les villes de mon royaume, de quoi j'aurai un merveilleux regret, je vous prie que, incontinent la présente reçue, vous fassiez publier et entendre en ma ville de Chartres, que chacun ait à demeurer en repos et sûreté en sa maison, sans prendre les armes et s'offenser l'un et l'autre, sur peine de la vie : faisant plus que jamais garder et soigneusement entretenir et observer mon dernier édit de pacification : à ces fins et pour punir les contrevenants et courir sus à ceux qui se voudront élever et désobéir à ma volonté, vous assemblerez incontinent le plus de force que pourrez pour me rendre obéissance et faire que la force me demeure, m'avertissant au plus tôt de l'ordre que vous y aurez donné, et comme toutes choses se passeront en madite ville de Chartres, priant Dieu, messieurs, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Ecrit à paris le 24 jour d'août 1572

Charles

Pinart (*C.H.*, II, 1856, p. 258).

Le roi, loin de cacher l'ampleur du désastre, la pointe du doigt (« il s'est passé une grande et lamentable sédition », « ce qui est mû avec telle furie qu'il n'a été possible d'y apporter de remède tel que l'on eût pu désirer ») et dit qu'il redoute qu'il « se fasse de grands massacres ». Il laisse voir clairement qu'il n'a pas du tout eu et n'a toujours pas la maîtrise des événements. Il n'est pour sa part sujet que de deux verbes dans le récit des troubles : « j'étais après à faire tout ce qu'il m'était possible pour la vérification du fait [de l'attentat contre Coligny] » ; « de laquelle ayant toujours prévu qu'il adviendrait quelque mauvais effet, j'avais ci-devant fait tout ce qui m'était possible pour l'apaiser ». Autrement dit, il définit son action comme celle d'un juge d'instruction et d'un protecteur de l'ordre public, mais dans les deux cas, « tout ce qui lui a été possible » de faire (pour reprendre sa propre expression) n'a pas été suffisant. Le roi se trouve sans doute face à un dilemme : endosser la responsabilité de l'assassinat de Coligny et du massacre ferait de lui le premier à avoir rompu son édit de pacification ; d'un autre côté, en charger les Guises revient à reconnaître l'affront qu'ils lui ont fait. Il semble bien choisir la seconde solution. Pour sauver la face, il tente de réduire la cause des événements à une « querelle particulière [...] entre deux maisons » :

[...] ayant su certainement que les amis de mondit cousin l'amiral voulaient poursuivre et exécuter sur eux vengeance de sa blessure pour les soupçonner, en cette cause et occasion [*les Guises*] se sont émus cette nuit passée, si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une grande et lamentable sédition, ayant été forcé le corps de garde qui avait été ordonné autour de la maison dudit sieur amiral, lui tué [...].

Toutefois, même en mettant en avant la version de la *vendetta*, il ne peut dissimuler que les mesures qu'il avait ordonnées pour la sécurité de l'amiral ont été bafouées ! Pour atténuer la violence de cet aveu, il utilise des participes passés passifs (« ayant été forcé », « qui avait été ordonné ») : mais qui avait ordonné la présence de gardes auprès de la maison de Coligny, sinon le roi ? Et qui a forcé le corps de garde si ce ne sont les Guises ? Le terme de « sédition » (qui a d'après Furetière un sens plus fort que le mot « émotion » et renvoie à une révolte contre l'autorité d'un roi ou d'un magistrat) laisse d'ailleurs paraître que les événements sont contraires à sa volonté.

Il peut sembler étrange que le roi laisse voir aussi clairement qu'il a été débordé et qu'il est face à une véritable catastrophe, alors que François I^{er} devant Pavie, et Henri III après son agression ont tendance au contraire à minimiser la gravité des faits. Mais il faut comprendre que Charles IX s'exprime ainsi parce qu'il ne veut pas endosser la responsabilité du meurtre de Coligny et remettre en cause sa politique de pacification.

Comparons à présent ses lettres avec celles de sa mère autour des mêmes événements. Tout d'abord, Catherine semble retarder le plus possible le moment d'évoquer les faits ; il est possible, certes, que toutes ses lettres n'aient pas été conservées, mais on note que dans celle au vicomte d'Horte, datée du 27 août, elle ne fait nullement allusion aux troubles : elle n'évoque ni la durée ni l'ampleur du massacre. Elle se contente de renvoyer à la lettre du roi et d'insister sur le maintien de l'ordre « s'il survient par deçà chose que [...] sera pour troubler le repos qui depuis l'édict de pacification a esté si bien estably » (L.C.M., IV, 112-113). Dans les missives qu'elle adresse à Philippe II et aux ambassadeurs en Espagne et en Angleterre, elle ne mentionne ni l'attentat et le meurtre de Coligny, ni l'hécatombe qui s'est ensuivie dans la capitale. Le seul terme qui, sous sa plume, traduise le bouleversement que représente la Saint Barthélemy, est celui de « mutation », qui figure dans une lettre à M. de Saint-Gouard, ambassadeur en Espagne, (L.C.M., IV, 114, citée plus bas), et dans un billet au duc de Longueville :

Mon cousin, ne pensez pas, je vous prie, que ce soit faulte d'affection si le Roy monsieur mon filz ne vous a envoyé plus tost ce porteur ; nous avons esté tant empeschez à pourveoir aux affaires que ceste mustation nous a faict naistre, que chascun a esté destourné de toute autre fantaisye ; car je vous assure que vostre maistre vous ayme comme il en a bien assez de raison [...] (L.C.M., IV, 117).

Encore faut-il remarquer qu'elle n'avoue cette « mutation » qu'à des personnes de confiance qui ne sont pas supposées diffuser ses lettres. Par son silence sur les faits qui ont échappé à son contrôle, Catherine rend plus crédible la thèse d'une répression nécessaire face

à la menace d'un soulèvement huguenot. Cela lui permet d'afficher de manière beaucoup plus sûre que son fils une certaine maîtrise de la situation.

2) En dépit des apparences : afficher sa force

En pleine crise, les souverain-e-s s'efforcent donc de gommer tout ce qui peut les faire paraître affaiblis, de sorte que leur image ne pâtissey pas excessivement de leur mauvaise fortune. Ainsi François I^{er} insiste-t-il sur son honneur sauf au lendemain de Pavie :

Et soyez sûrs que, pour mon honneur et celui de ma nation, j'ai plutôt élu honnête prison que honteuse fuite, et sera jamais dit que si je n'ai été si heureux de faire du bien à mon royaume, que, pour envie d'être délivré, je n'y face mal, se estimant bien heureux [*celui qui doit*], pour la liberté de son pays, toute sa vie demeurer en prison

Votre roi

François.

Delabarre. (Michaud et Poujoulat, I^{re} série, V, p. 597 – B.n.F., Ms Fr 2980, fol. 1).

Si François ne recherche pas particulièrement l'éloquence tout au long de la lettre, en revanche, dans ce paragraphe final, il multiplie les échos et les oppositions à travers un polyp-tote (honneur / honnête), un parallélisme (« honnête prison / honteuse fuite »), la répétition de « heureux », et une formule paradoxale soulignée par un chiasme : « pour la liberté de son pays, toute sa vie demeurer en prison ». Cette accumulation de figures attire notre attention sur sa volonté de retourner les apparences à son avantage. Il évacue l'image d'un roi vaincu pour imposer celle d'un chevalier d'honneur, sacrifiant sa liberté à celle de sa nation ; il ad-met, certes, n'avoir pas eu l'heur de faire du bien à son pays, mais il parvient à faire de sa captivité un geste d'héroïsme.

Henri III interprète pour sa part la tentative d'assassinat dont il a été l'objet comme un signe de sa puissance, puisque ses ennemis n'ont pu avoir le dessus autrement :

Mamy, après que mes ennemis ont veu que tous leurs artifices s'en alloient dissipez par la grâce de Dieu et qu'il n'y avoit plus de salut pour eulx que en ma mort, sçachans bien le zèle et la devotion que je porte à ma religion catholique, apostolique et romaine, et l'accès et libre audience que je donne à tous religieux et gens d'eglise quant ilz veulent parler à moy, ilz ont pensé n'avoir point de plus beau moyen pour parvenir à leur malheureux desseing que soubz le voile et l'habit d'un religieux ; en ceste maudicte conspiration, violant toutes les loix divines et humaynes et la foy qui doibt estre en l'habit d'un ecclesiastique (C.H., 1857, III, p. 159-161).

Le roi met l'accent (ici et dans la suite du texte) sur la lâcheté de la ruse, et jette l'opprobre sur ses ennemis. Il ne désigne pas clairement ces derniers, ignorant qui a commandité le crime, mais il insiste beaucoup sur leur impiété (« violant toutes les loix divines et humaynes et la foy qui doibt estre en l'habit d'un ecclesiastique ») et sur sa propre piété, lui qui reçoit tous les religieux qui en font la demande. La présence des trois adjectifs « catho-lique, apostolique et romaine » donne d'ailleurs à ce début de lettre des allures de profession

de foi. Le roi semble vouloir dire : « Je suis un véritable catholique contrairement à mes ennemis qui sont des imposteurs ». Il parvient donc à les discréditer sur leur propre terrain, à tout le moins à empêcher que ce crime soit revendiqué pour des motifs religieux.

Charles IX, nous l'avons vu, laisse initialement percevoir que l'assassinat de Coligny et ses conséquences terribles n'émanent pas de sa volonté. Or les massacres ne cessent pas le lendemain, et la pression de la rue étant toujours aussi menaçante, il se voit dans l'obligation de changer de version : que devient en effet un roi qui ne parvient pas, au bout de plusieurs jours, à rétablir l'ordre dans sa capitale ? Passe de se faire déborder momentanément par une sédition, mais ne plus être obéi du tout est très grave.

Dès le 25 août, son vocabulaire commence à changer. Dans la lettre qu'il adresse à M. de La Mothe Fénelon (Bourgeon, 70), il ne cache pas que les troubles dans la capitale continuent, mais remplace déjà le terme de « sédition » par celui d'« émotion ». La thèse de la conspiration fomentée par l'amiral contre les membres de la famille royale fait son apparition, bien qu'elle ne soit étayée par rien et que le roi affirme ne pas savoir encore la vérité. Toujours est-il qu'il commence à situer le problème sur le terrain religieux, en incriminant « ceux de la religion prétendue réformée » tandis que ses lettres précédentes faisaient état de sujets sans religion distincte et d'un conflit entre deux familles. Pour le dire autrement, là où il montrait auparavant son autorité mise en péril par une ville entière déchaînée sous l'impulsion des Guises, il désigne à présent un ennemi conspirateur protestant. « N'envoyez pas au sieur Du Croc les dernières lettres que je lui écrivais de ladite émotion », met-il en fin de lettre : il a donc bien changé de stratégie. Le 26 août, il se rend au Parlement de Paris, qui était en grève depuis une semaine et avait gardé un silence total devant le massacre. Il se dit responsable de l'assassinat de Coligny, mais conserve sa ligne politique, en maintenant l'édit de Saint-Germain ; ce n'est pas ce que les catholiques attendaient⁸³. Sa défaite n'est donc pas totale.

La théorie de la conspiration va se préciser sous sa plume au fil des lettres, à mesure qu'il endosse la responsabilité du meurtre de l'amiral. Le 27 août, à Montdoucet, son représentant à Bruxelles, il écrit :

le lendemain, je sceuz certainement comme ledict admiral et ceulx de sa faction, lesquelz estoient fortz et en grand nombre en ceste ville, se deffiant qu'il fust faict justice dudict attentat, et sans avoir la patience de veoir et cognoistre les effectz de mon intention, se desliberoient d'en prandre eulx-mesmes la vengeance non seullement sur ceulx de Guise, mais ~~sur ma personne~~ ausy sur tous ceulx desquelz ilz estoient entrez en soubçon (Bourgeon, 99).

Nous passons donc d'un projet de *vendetta* (contre les Guises) tel qu'il était présenté dans les premières lettres à celui d'une vengeance élargie à tous les suspects. Le roi hésite,

⁸³ Voir Jean-Louis Bourgeon, *op. cit.*, p. 73.

envers ce destinataire, à se désigner comme la cible d'un complot, puisqu'il raye les mots qui le désignent. Il poursuit : « ai été contraint permettre et donner moyen auxdits de Guise de courir sus au dit amiral ». La notion de contrainte implique que le roi n'a pas consenti cette violence de gaieté de cœur, et le verbe « permettre » suppose qu'il a autorisé à commettre un acte dont l'initiative revient aux Guises. Le terme d'« exécution » fait aussi son apparition dans les lettres à partir du 27 août, tandis que le mot « massacre » disparaît : or une exécution est un acte politique.

Le lendemain, dans sa lettre à M. de La Valette, gouverneur en Armagnac, il affirme qu'il était visé par une conspiration :

Monsieur de La Valette, ayant esté descouvert comme l'admiral et ses adhérens, depuis sa blessure, avoient conspiré contre ma personne, de la Royné Madame et mère et de mes frères et des autres princes et seigneurs estant près de moi, j'ay esté contrainct faire prévenir cette pernicieuse entreprise par ceux de Guise, ce qui a été si dextrement exécuté que ledict amiral et ses dicts adhérens y ont esté la plus grande part tuez (Bourgeon, 109).

Il assume une part encore plus grande de responsabilité en s'arrogeant l'initiative du meurtre de Coligny, et en faisant des Guises les simples instruments de son action « préventive ». Il y a loin, en quatre jours, de l'impuissance d'un homme qui a fait « tout ce qui lui était possible » à l'efficacité d'un roi qui prétend avoir évité le pire, et présente un assassinat comme une réussite avec l'adverbe « dextrement ». Il masque le dérapage qui a conduit à la mort de centaines d'innocents, mentionnant seulement celle de l'amiral et de ses « adhérens ». Ce mot a le sens de « partisan » au XVI^e siècle : il est politique, ce qui permet à Charles IX de pouvoir dire ensuite que l'événement n'a pas de cause religieuse et ne remet pas en cause l'édit de pacification. Notons enfin que le « je » royal, qui était sujet de très peu de verbes dans la première datée du 24 août, se fait plus présent dans celles qui sont ensuite adressées aux gouverneurs de province, et tout particulièrement dans le second paragraphe appelant au maintien de l'ordre et au respect de l'édit de pacification : c'est en effet ce à quoi il tient par-dessus tout. Charles IX modifie sa version des faits, mais reste cohérent sur sa ligne de conduite. Il parvient au fil des lettres à donner l'impression que rien n'a échappé à son contrôle.

Venons-en à présent aux lettres de Catherine de Médicis en direction de Philippe II et de son ambassadeur en Espagne. Elles permettent de se rendre compte que la reine mère cherche à retourner au profit de la France ce qui est pour elle un grave inconvénient sur le plan de la politique internationale, comme elle l'explique sans détour à l'ambassadeur :

Je sçay bien que ceux de par delà [*les Espagnols*] sont malaisez à esmouvoir, sinon en tant qu'ilz cognoissent y aller de leur proffit. L'on estime que la crainte qu'ilz avoient que le Roy monsieur mon filz favorisast les troubles de Flandres les inviteroyt plus tost à non seulement entretenir, mais à fortifier et

estreindre amitié avecques nous que tout autre respect. Maintenant à cause de ceste mutation, comme nous sommes embarquez à courir pareille fortune que eulx et avec telle connexité en nos affaires que la prospérité de l'ung causera bon succez à l'autre, il est à croire que ilz ne se donneront aujourd'huy tant de peine de rechercher notre amitié, comme ilz eussent faict, si ilz en eussent eu besoing pour la conservation de leur pays (L.C.M., IV, 114).

Charles IX, en effet, avait fait garnir de troupes abondantes la frontière avec les Flandres, pour laisser espérer son soutien à la Hollande révoltée et faire peur au duc d'Albe. Le soutien français aux protestants de cette région était fait pour tenir l'Espagne en respect et la pousser à rechercher une véritable alliance française. La Saint Barthélemy ne ruine donc pas seulement la politique intérieure en remettant en cause l'édit de Saint-Germain, elle change complètement la donne de la politique extérieure (le terme « mutation » est clair à ce sujet) : puisque la Couronne est obligée d'endosser la responsabilité des événements, elle est contrainte de se déclarer en faveur du clan catholique. Non seulement Philippe II n'a plus rien à craindre de la France, mais en plus, on peut prévoir que les protestants français en Flandres, horrifiés par les massacres, chercheront à venger leurs coreligionnaires et à punir ce roi qui trahit ses engagements. La France (Catherine ne le cache pas à son ambassadeur⁸⁴) se trouve donc considérablement affaiblie sur l'échiquier international.

Toutefois, dans sa position critique, elle tente de retourner les apparences en faveur de la France. Elle, qui n'avait vraisemblablement aucune envie de faire le jeu de Philippe II, décide de faire passer la Saint Barthélemy pour une preuve d'amitié : la catastrophe change son hypocrisie de la veille en manifestation de sincérité, si l'on peut dire. L'idée est amorcée dans la lettre à son ambassadeur, mais elle est encore plus prégnante dans celle qu'elle adresse au roi d'Espagne. Elle s'exprime comme si Charles IX avait toujours eu l'intention de se débarrasser des protestants, et n'en avait simplement pas eu l'occasion :

je ne foyz neule doubte que ne ressenties comme nous mesmes le heur que Dieu nous ha fayst de donner le moyen au Roy monsieur mon fils de set defayre de ses sugès rebelles à Dieu et à lui [...] et randons par cet ayfect le témoignage de nos bonnes et droyctes yntentions, car ne les avons jeamès eu autre que tendent à son honneur (L.C.M., IV, 113).

Elle dit attendre de cette « mutation » (bien qu'elle le sache illusoire) un rapprochement franco-espagnol : « cet aucasion confirmeré et augmentéré l'amytié entre Vostre Majesté et le Roy son frère ». Tandis que Charles IX, dans sa version initiale, faisait part de son immense regret face au désastre, sa mère n'hésite pas à employer le nom « heur » et le verbe « se réjouir » : c'est sans doute ce qui explique qu'on l'a tenue si longtemps – et qu'on la tienne en-

⁸⁴ Remarquons au passage que cette lettre suffit à attester que Catherine n'avait jamais souhaité les massacres de la Saint Barthélemy, ni sans doute l'attentat de Coligny : le participe passé « embarqués » montre bien que c'est contre sa volonté qu'elle fait le jeu de la politique espagnole. On peut difficilement douter de la sincérité de cette lettre : non seulement la reine mère demande à l'ambassadeur de faire mine de ne l'avoir jamais reçue, mais en outre, on voit mal quel mensonge stratégique pourrait cacher un tel aveu de faiblesse face à l'Espagne.

core souvent aujourd'hui – pour la commanditaire cynique du massacre. Toutefois, une lecture minutieuse montre qu'elle ne met pas en avant sa propre joie, mais plutôt la communion de sentiments qu'elle espère voir entre l'Espagne et la France : « Monsieur mon fils, je ne foyz neule doucte que ne resentiés comme nous mesmes le heur que Dieu nous ha fayst ». Catherine espère que le roi d'Espagne se déclarera enfin content de la politique française et ne demandera pas d'autre gage (sanglant) de fidélité à la religion catholique.

On ne peut pas dire que ces lettres, écrites au moment où le pouvoir royal est en péril, soient particulièrement éloquentes : ce sont pour une grande part des lettres par secrétaire dont le style est sans relief – bien que rien n'y soit laissé au hasard, que les mots soient choisis avec la plus grande précision et puissent notamment varier beaucoup d'un destinataire à l'autre. Les figures de rhétorique restent rares, et mis à part le cas des premières lettres de Charles IX au lendemain de la Saint Barthélemy (rapidement contrecarrées par les suivantes), elles ne laissent transparaître aucune émotion, ni colère ni détresse. Cette parole posée, sans effet de manche, correspond bien à ce qu'Amyot définit comme éloquence royale : la sérénité qu'elle dégage est nécessaire à la construction d'un *ethos* véritablement majestueux. Ceux et celles qui détiennent le pouvoir adoptent une forme de rhétorique intellectuelle, dénuée de passion. Il en va autrement des princes et princesses qui luttent contre le pouvoir d'un-e autre.

B) La contrattaque : stratégie de lutte

Quand il s'agit pour un souverain ou une souveraine de se dresser contre le pouvoir d'un-e autre, son discours prend des formes sensiblement différentes. Nous étudierons ici les lettres de Jeanne d'Albret adressées aux membres de la famille royale de France en 1568, auxquelles nous ajouterons une lettre au cardinal d'Armagnac apparemment antérieure. Pour avoir un second exemple de prince navarrais se soulevant contre le roi de France, nous leur associerons la lettre de son fils Henri par laquelle il annonce, au printemps 1580, sa décision de prendre les armes contre son beau-frère le roi de France. Marie Stuart, pour sa part, ne peut pas lutter matériellement contre sa cousine la reine d'Angleterre, qui la retient prisonnière à partir de 1568 et décide en 1586 de la faire exécuter : ses lettres sont les seuls instruments de combat dont elle dispose, et elle fourbit ses armes avec une énergie et un soin peu communs. Enfin, Marguerite de Valois doit se défendre face à son frère pendant l'affaire de l'affront en 1583-1584, puis s'oppose à sa mère en 1585-1586 : après avoir refusé de se réfugier dans le château d'Ibois que cette dernière mettait à sa disposition, elle est arrêtée sur ordre de la couronne et enfermée au château d'Usson. Comme Marie Stuart, elle se trouve, lors de ces épisodes, dans des situations où l'écriture est le seul moyen de contrattaquer.

1) Se désigner comme victime

Dès son arrivée en Angleterre et le début de sa nouvelle captivité, Marie Stuart multiplie les lettres à la reine Élisabeth. Dans celle du 17 mai 1568, elle se désigne d'abord comme la victime de ses propres sujets, maltraitée par eux depuis longtemps déjà malgré sa grandeur d'âme.

Alors premier, vous sçavés comme ils proposèrent me prendre et le feu Roy mon mari, dont il pleut à Dieu nous garder, et nous permettre les chasser hors du pays où, à votre requeste, je les resceuts depuis, encores qu'ils eurent comis en leur retour un aultre crime de me tenir prisonnière et tuer en ma présence un mien serviteur, moy estand grosse ; il pleut encores à Dieu que je me sauvisse de leurs mains, comme si desubs est dit, leur pardonnais non seulement, ayns les resceus en mesme faveur auprès de moy (Lab., II, 73-74).

La mention du traumatisme subi pendant sa grossesse est de nature à attirer sur elle la compassion, tout comme, à la fin du texte, la révélation de son dénuement : « Je vous supplie le plus tost que pourrés m'envoyer quérir, car je suis en piteux estat, non pour Royne, mais pour gentillfame. Car je n'ay chose du monde [*rien d'autre*] que ma personne comme je me suis sauvée » (*Ibid.*). Il faut remarquer que, tout en essayant d'apitoyer sa cousine, Marie indique tout de même que cette dernière a une part de responsabilité dans ses malheurs, puisque c'est elle qui lui avait demandé de faire revenir ses sujets rebelles. Ce qui est le plus surprenant dans cette lettre, c'est de voir à quel point Marie Stuart se dépeint comme une reine naïve : passe encore de pardonner deux attentats, mais remettre en faveur auprès de soi des gens si mal intentionnés semble dénoter une absence totale de sens politique ou de bon sens tout court. Il faut croire qu'elle se représente comme moins intelligente qu'elle n'est en réalité, pour rassurer sa cousine : une femme si malhabile peut bien être l'héritière du trône d'Angleterre, elle n'a aucune chance d'y monter avec une telle manière de faire de la politique.

Marie insiste toujours sur l'inéquité du sort qui lui est réservé, face à ses ennemis s'attaquant à toute la noblesse d'Écosse qui lui est restée fidèle. En voici un exemple parmi d'autres, tiré d'une lettre du 26 juin 1568 :

Je vous supplie, considérés : mes enemis sont *aux champs et fortifiés, et conseillés, ce disent-ils, de ruiner tous les miens et de ne remètre leur action entre vos mayns, mays oui de m'accuser vers vous* ; d'autre part, je suis tenue issi *comme en prison, mes serviteurs desfavorisés, et moy comme les meyns liées sans pouvoir avoir les intéligenes requises* ; et eulx cherchent faveur en votre Conseill, et moy je ne m'adresse qu'à vous et à ceulx qu'il vous plest m'apointer (Lab., II, 123).

La structure de la phrase amplifie l'opposition entre la reine et ses ennemis : la description de leur situation respective est faite à travers la succession de deux rythmes ternaires qui se résolvent chaque fois en une cadence majeure (en italique dans la citation) ; le dernier membre de la phrase reprend l'opposition soulignée par l'anaphore de « et » : « et eux [...] et

moi ». La tentative d'apitoyer et de dénoncer l'injustice s'accompagne donc d'un travail de l'écriture beaucoup plus marqué que dans les lettres qui visent à conserver un pouvoir établi. Pour évoquer l'humiliation, le style se fait plus imagé : « Je ne blâme personne, mais [si] un ver de terre se ressent quand on lui marche [*dessus*], combien plus un cœur royal malaisément supporte-t-il d'être dileyé⁸⁵ par [*les*] persuasions qui vous sont données » (Lab., II, 111). Marie Stuart se désigne donc comme la victime à la fois de ses propres sujets et de la reine d'Angleterre qui les favorise.

Cette posture de victime se retrouve, de manière très appuyée, dans les lettres de Jeanne d'Albret au moment où elle prend les armes aux côtés de son beau-frère le prince de Condé en 1568. Elle rappelle très clairement que leur vie est menacée, en disant vouloir « empêcher qu'on ne nous rase de dessus la terre comme il a esté complotté » (L.A.D., 41). Dans chacune des lettres à Charles IX, à Catherine de Médicis et à Henri d'Anjou, on trouve le verbe « massacrer » ou le nom « massacre ». Comme Marie Stuart, qui rappelle sans cesse que ses partisans attendent son secours et sont menacés de ruine totale, Jeanne d'Albret parle au nom d'une communauté en danger :

Ayant vu cela, Madame, par tant de tristes effects, comme les massacres, dont les plaintes ordinaires remplissent vos oreilles, par voir ceux qui, par l'Edict de pacification, esperoyent le repos de leurs maisons, vagabons par la France, sevez de leur naturelle nourrice, les garnisons manger leur substance, et qui pis est, enflez de la patience qu'on a de leurs cruautéz barbares, atemptent aux Princes du sang, branches de ce tronc, lequel ils veulent déraciner, lorsqu'ils l'aurent dépouillé de sesdites branches [...] (L.A.D., 44).

Jeanne d'Albret n'hésite donc pas à faire appel à des arguments pathétiques, en montrant l'image des « pauvres subjects de la religion réformée » (L.A.D., 40) fuyant sans ressources sur les routes. L'opposition entre les protestants « sevez » et les soldats qui « mangent » est d'autant plus frappante qu'elle porte sur une fonction vitale. La reine de Navarre essaie de montrer que la Couronne de France elle-même est menacée par les catholiques du clan des Guises, car ils s'en prennent à des gens qui lui touchent de très près. Dans ses lettres de combat, Jeanne aime recourir à la métaphore, comme ici celle du tronc déraciné et dépouillé de ses branches (qui représente les Princes du sang). Elle essaie également de susciter la pitié de Henri d'Anjou en évoquant la famille de Condé embarquée dans ce conflit en toute innocence :

Monsieur le Prince mon frère [...] pour n'estre le premier à rompre ceste paix, a mieux aimé se retirer avec sa femme et petis enfans, avec telle cruauté d'un costé et pitié de l'autre que je m'assure, Monsieur, que si la vérité vous pouvoit estre depeinte comme elle est, vous en sentiriez en vostre cœur quelque chose davantage pour l'honneur qu'ils ont d'estre de vostre sang (L.A.D., 46).

⁸⁵ « Dileyé » pourrait être une déformation de « delaié », participe passé d'un verbe signifiant « faire attendre ».

Le *topos* de l'indicible accentue encore la dramatisation. Nous sommes donc loin de la rhétorique royale très intellectuelle de ceux et celles qui tendent à conserver leur pouvoir.

Lorsque Henri de Navarre annonce à Marguerite de Valois qu'il prend les armes contre le roi de France en 1580, il se place également, avec tous les protestants, en position de victime. Il la prend à témoin des injustices, considère qu'elle doit logiquement partager son affliction et recourt lui aussi à la métaphore :

Ce m'est un regret extreme qu'au lieu du contentement que je desirois vous donner, et vous faire recevoir quelque plaisir en ce païs, il faille tout le contraire, et qu'aiés ce desplaisir de voir ma condition reduicte à un tel mal-heur. [...] vous sçavés les injustices qu'on a faictes à ceux de la Religion [...] le mal, s'augmentant toujours, s'est rendu presque incurable (L.C.M., n°76 bis, p. 134).

Ces différents exemples montrent que cette victimisation est une véritable posture de combat. Elle est également fortement marquée chez Marguerite de Valois. Pendant l'affaire de l'affront, elle se retrouve dans une position de « monnaie d'échange », entre un frère, Henri III, qui l'a humiliée lors de son départ de Paris à l'automne 1583, et un mari qui refuse de la reprendre à ses côtés tant que son beau-frère n'aura pas justifié ou effacé cette humiliation⁸⁶. Début mars 1584, le duc d'Anjou étant à l'article de la mort, et Henri de Navarre en passe de devenir ainsi l'héritier de la Couronne de France, Marguerite est invitée par sa mère à présenter sa soumission à Henri III. Mais dans les deux lettres qu'elle écrit à ce moment-là, elle souligne avant tout ses souffrances. Elle se lamente ainsi auprès de sa mère : « Puisquil [*puisque mon frère*] ne ma peu [*pu*] aimer par les mesrite de mon servise et de ma tres humble afection, jespere, Madame, quores [*que maintenant*] que je suis acablée de tant de maux et dannuis, quil mesmera par pitié » (C.M.V., n°204, p. 287). Sa lettre à son frère commence elle aussi par une plainte : « Sire, si les malheurs ne tombaient que sur moi, je serais seule misérable » (C.M.V., n°205, p. 288). On sent bien que cette façon de se poser en victime est en réalité le contraire d'une soumission : elle demande en effet à sa mère et à son frère de la considérer comme personne souffrante, et de lui apporter pitié et réconfort. Loin de correspondre à une attitude réellement humble, c'est extrêmement présomptueux de sa part. Xavier le Person a bien montré comment, dans la lettre de justification, les sentiments du roi sont les seuls à être dignes d'être mentionnés. Marguerite devrait, selon toute logique, compatir à la souffrance que l'affaire de l'affront a pu causer à son frère et à sa mère (qu'ils y aient leur part de res-

⁸⁶ Voir Annexe II A, dans C.M.V., p. 619-620.

ponsabilité n'y change rien), et en aucune manière elle n'est supposée devoir être consolée ! Marguerite donne l'impression de croire qu'elle peut parler en roi⁸⁷.

Au moment de son arrestation sur l'ordre de la Couronne, fin octobre 1586, elle pense que l'on en veut à sa vie et n'hésite pas à l'écrire à sa mère et à Antoine de Serlan, dans des lettres sur lesquelles nous allons revenir (*ibid.*, n°236, n°238, n°239). Or celui ou celle qui se désigne comme victime désigne aussi nécessairement un bourreau, en faisant la liste des outrages qui lui ont été infligés – et Marguerite n'échappe pas à cette règle. Cette désignation est très délicate au sens où elle représente une violente accusation, qui met la prétendue victime en position d'ennemi. C'est pourquoi les princes et princesses qui se dressent contre un-e autre se montrent souvent très prudents au moment de nommer leur adversaire.

2) Désigner, attaquer l'ennemi

Alors même que Jeanne d'Albret prend les armes contre la Couronne, elle se refuse à l'accuser, pour pouvoir prétendre que son ennemi est ailleurs (ce sont les Guises) et que c'est pour défendre les Valois qu'elle part en guerre. Elle prend donc bien soin de protéger l'image de Charles IX et de Catherine de Médicis, et de faire du cardinal de Lorraine leur ennemi commun. Elle dénonce les « inventions » de ce dernier, c'est-à-dire de ses procédés trompeurs qui ont empêché l'exécution correcte de l'édit de pacification. Elle part du principe que tout le monde connaît sa « cautelle » (L.A.D., 43-44).

Mais le plus frappant est sans doute la façon dont elle attaque personnellement le cardinal de Bourbon. Aucun prince ni princesse n'est aussi véhément que Jeanne d'Albret. Elle multiplie les questions rhétoriques agressives qui peuvent seulement le réduire au silence :

Si tous les subjectz du roy y sont obligez, que devez vous faire, à qui l'honneur du sang est conjoint ?

Monsieur le cardinal de Lorraine vous tiendra il tousjours comme suffragant ? vous fera il honte et outrage en la personne de vostre propre frère, sœurs et neveux, que vous ne vous en ressentiez ? [...]

Si vous estes séparé de religion d'avec nous, le sang se peut-il séparer pour cela ? L'amitié et devoir de nature cessera il pour cela ? (L.A.D., 48).

Elle dénonce l'inconstance de son beau-frère sans aucun ménagement. Il s'était ému, dit-elle, d'une tentative de coup d'État du cardinal de Lorraine, mais voilà qu'il a tout oublié : « souvenez-vous des vespres siciliennes, qu'il vouloit et ses complices faire lorsque la Royne fut dernièrement si malade. Vous en fustes esmu pour une nuit et en perdistes le dormir et tout cela est allé en fumée » (*ibid.*). On retrouve sous sa plume les mêmes attaques sous forme de

⁸⁷ Comme le fait remarquer Éliane Viennot en note dans la *Correspondance*, « Marguerite n'admettait pas que son frère, dont elle avait été le « second moy-même » (M.M.V., p. 14) pût la traiter autrement qu'en égale » (C.M.V., note 1 p. 288).

questions ironiques quand elle reproche au cardinal d'Armagnac d'avoir trompé son mari Antoine de Bourbon : « Où sont ces belles couronnes que vous lui promettiez et qu'il a acquises à combattre contre la vraie religion et sa conscience [...] »⁸⁸ ? ». Sa conclusion est sans appel : « me faites rougir de honte pour vous , quand vous alléguez tant d'exécutions que dites avoir été faites par ceux de notre Religion ». Si Jeanne ménage les personnes qui incarnent l'autorité royale, elle déploie donc un discours très violent à l'attention des dignitaires de l'Église catholique.

Accuser l'entourage royal à la place du monarque est un véritable lieu commun de ce type de lettres. Henri de Bourbon, en 1580, après avoir déploré ses malheurs (qui l'ont poussé à prendre les armes contre la Couronne de France), ajoute : « Mais Dieu sçait qui en est cause » (C.M.V., n°76 bis, p. 134). Il semble gêné à l'idée d'incriminer directement son beau-frère dans une lettre à sa femme. Il attribue bien des forfaits à un « on » indéterminé : « les injustices qu'on a faictes [...], les dissimulations dont on a usé à l'exécution de l'édit [...], on nous a cuidé surprendre au depourvu ». Plus bas, les « ennemis » et les « adversaires » ne sont pas plus définis : « Nos ennemis sont à cheval, les villes ont levé les armes. [...] Ayant aussy, par les depesches dernieres qui sont venues de la Court, assés cogneu [...] les desseings de nos adversaires ». Tout en dénonçant le non-respect de l'édit de pacification, il évite d'accuser le roi de France : « Le roy dict qu'il veult la paix ; je suis content de le croire, mais les moïens dont son conseil veut user tendent à nostre ruine. Les desportemens de ses principaulx officiers et de ses courts de Parlement nous le font assés paroistre ».

Marguerite de Valois, nous l'avons vu, adopte comme les autres la posture de la victime lorsqu'elle est en lutte contre l'autorité royale. Mais elle se trouve pour sa part dans une position singulière, puisque cette autorité hostile est incarnée par sa propre mère et par son propre frère. En 1584 et 1586, elle adopte dans ses lettres une attitude ambiguë : elle affirme ouvertement que son frère et sa mère lui ont causé bien des souffrances sans toutefois aller jusqu'à les désigner comme les responsables des atteintes portées à sa dignité, puis à sa vie : les responsables en questions demeurent représentés par le terme « ennemis » ou par une troisième personne du pluriel indéterminée. Pendant l'épisode de l'affront, alors qu'elle doit présenter sa soumission à son frère, elle n'hésite certes pas à le dépeindre comme un roi cruel qui lui a fait du mal, elle qui écrit à Catherine de Médicis : « si les rois, comme l'ont dit, sont sanblables aux dieux, qui aime[n]t les ceurs afligés, le mien lui devera estre fort agreable. Je ne doute point qui ne puisse faire beaucoup de bien, comme il ma fait de mal, lorsqu'il lui plaira me

⁸⁸ Rochambeau, *Galerie des hommes illustres du Vendômois*, Vendôme, 1879, p. 185.

faire resantir lun, comme il ma fait esprouver lautre » (C.M.V, n°204, p. 287). Et à Henri III lui-même elle présente ses doléances teintées d'accusation : « vous plaise considérer ce que, pour vous obéir, m'a fallu endurer » (C.M.V., n°205, p. 288). Mais ces souffrances demeurent imprécises sous sa plume. Inversement, quand elle précise la nature des torts qui lui ont été causés, elle évite d'en nommer les responsables : « considérant que [*mes malheurs*] sont connus, bien qu'ils soient différends [de ce qu'on en dit], cette différence ne m'est tant reprochable, comme doit être la malice de ceux qui, par leurs calomnies, voulaient baptiser mon malheur exécration, ce qu'il n'est pas » (*ibid.*). Si Marguerite l'accuse de la faire souffrir, elle ne va pas pourtant jusqu'à dire qu'il est à l'origine de l'affaire de l'affront. Or qui a calomnié Marguerite, si ce n'est son propre frère ? Pourquoi l'accuser « à moitié » ? Peut-être est-ce pour le ménager, peut-être aussi parce qu'elle n'a guère envie d'admettre, à titre personnel, que ceux qui lui sont si proches par le sang veuillent à ce point lui nuire.

En 1586, elle refuse de se réfugier au château d'Ibois comme le lui propose sa mère, pour, dit-elle, « ne retonber an la puissance de ceux qui mont voulu oter le bien, la vie et lonneur » : là encore, elle s'abstient de nommer ses ennemis, qui sont à la fois son mari, son frère et sa mère. Toutefois, après son arrestation par le marquis de Canillac sur ordre de la Couronne, elle tient des propos beaucoup plus violents : tout en faisant mine de se soumettre et de consentir à mourir de la main de ses ennemis, elle accuse clairement sa mère d'en faire partie et lui écrit : « Madame, puisque linfortune de mon sort ma resduite a telle misere que je ne suis si heureuxse que dessiries la conservation de ma vie, o moins, Madame, pui je esperer que vous la vouderes de mon honneur » (C.M.V., n°239, p. 324). Puisqu'elle se croit perdue, elle va jusqu'à la provocation tout en montrant qu'elle se soumet et qu'elle se soucie seulement de sa mémoire ; la reine mère, d'ailleurs, ne saurait consentir à son déshonneur qui, rappelle Marguerite, rejaillirait sur ses nièces... Or on avait pensé, précisément, à remarier le roi de Navarre à une de ses nièces, Christine de Lorraine. Ayant perdu (pour un moment) toute possibilité d'agir sur le terrain politique, Marguerite de Valois se bat, dit-elle, pour la conservation de sa mémoire.

Marie Stuart, elle aussi, adopte une posture dans laquelle se mêlent soumission, provocation et souci de dignité. Dans les premiers temps de sa captivité anglaise, elle n'hésite pas à faire porter à Élisabeth la responsabilité des troubles qui lui ont fait fuir l'Écosse : c'est à sa requête qu'elle a maintenu des rebelles auprès d'elle. Au bout de deux semaines de détention, elle lui rappelle sans détour qu'elle trahit ses engagements, ayant bon espoir, s'ils étaient respectés, de sauver sa cause : « il ne gist pour moy que le retardement, qu'à vous parler libre-

mant comme faytes à moy, j'ay trouvé jà un peu dur et estrange veu que si franschement je me suis mise en votre pays sans nulle condition, me fiant en votre amytié promise par vos fréquentes lettres » (Lab., II, 82). Ici, l'adjectif « étrange » marque fortement l'indignation, comme sous la plume de Catherine de Médicis, qui l'emploie fréquemment. Au fil des lettres, elle l'accuse de plus en plus clairement de lui causer du tort, « donnant courage à mes faulx ennemis de contynuer en leurs obstinées menteryes, et à mes amis terreur, délayant leur aide promise d'ailleurs » (Lab., II, 97). Elle se lance dans de longs développements pleins de parallélismes et d'amplification :

J'ay, pour l'amour de vous, pardonné à ceulx qui, à ceste heure, cherchent ma ruine ; de quoy je vous puis accuser devant Dieu, et crains encore que votre retardement me face perdre le reste. Excusez-moy, il m'importe, il fault que je vous parle sans dissimulacion ; vous recevez un mien frère bastard à votre présence, fugitifs de moy, et vous me la refusez, que, je m'asseure, me sera tant plus délayée que ma cause est juste. Car c'est le remède d'une mauvaise cause de fermer la bouche aux défendeurs ; et puis je sçay que c'estoit la commission de Jon Wood que de procurer ceste delayance, comme leur plus certain remède à une injuste querelle et usurpations d'autorité. Par quoy je vous supplie, aydez-moi, m'obligeant à vous du tout, ou soiez neutre, et me permettez chercher mon mieulx d'ailleurs ; autrement remettant les choses en longueur, vous me ruinez plus que mes propres ennemys. Si vous craignes blasme, au moins pour la fiance que j'ai eue en vous, ne faites pour moy ni contre moy, que ne voyez comme je viendray à mon honneur, estant en liberté, car icy je ne puis ni ne veulx respondre à leur faulses accusations, mais ouy bien par amitié et bon plaisir me veulx-je justifier vers vous *de bonne voglia* mais non en forme de procès contre mes subjectz, s'ils n'avoient les mains liées ; Madame, eux et moy ne sommes en rien compaignons, et quand je devrois estre tenue icy, encores aymeroy-je mieux mourir que me faire telle (Lab., II, 98-99).

La parataxe qui surgit en début de paragraphe (« Excusez-moy, il m'importe, il fault que je vous parle sans dissimulacion ») marque une montée d'émotion. Mais bien vite, le discours redevient extrêmement construit. Elle s'exprime parfois par formule, au présent de vérité générale : « C'est le remède d'une mauvaise cause de fermer la bouche aux défendeurs » ; ce faisant, elle se pose en détentrice d'une vérité morale universelle à laquelle on ne peut rien répondre. La fin de la lettre est encore plus acerbe, puisqu'elle propose de soumettre son cas à tous les princes d'Europe « afin de faire juges les susdits princes et avoir leur conseil et secours, comme mes enemis l'ont de votre Conseil ».

L'idée d'assigner, pour ainsi dire, sa cousine devant le tribunal international des princes est explicitée plusieurs fois dans les lettres suivantes. Devant la menace de ne jamais pouvoir rentrer en Écosse du fait d'Élisabeth, Marie s'écrit : « Madame, si c'est honestement trayter ceux qui se sont venus jeter entre vos bras pour suport, je le laysse juger à tous princes » (Lab., II, 102). Elle envisage d'ailleurs d'envoyer les doubles de ses lettres aux rois d'Espagne et de France. Dans la suite du texte, Marie se lance de nouveau dans le récit des faits... car le propre de la rhétorique judiciaire, c'est de faire un récit pour donner à juger. Toutefois, Marie ne fait jamais par écrit le récit des actes qui lui sont reprochés, puisque d'une

part, elle assure que ce sont des calomnies, et d'autre part, elle veut se défendre de vive voix face à ses ennemis placés sur le banc des accusés. La rhétorique judiciaire de ses lettres ne porte donc pas sur ses propres actes : en fait ce sont les actes de ses ennemis, et ceux d'Élisabeth qui sont sans cesse narrés et rappelés. Autrement dit, Marie, ne pouvant obtenir de véritable procès pour laver son honneur, fait elle-même celui de sa cousine par écrit. Le verbe « blâmer » est récurrent dans ses lettres ; elle l'invite également à examiner sa conscience devant Dieu (Lab., II, 133).

Elle ne se prive pas, d'ailleurs, de la qualifier de mauvais prince (au masculin) pour son refus d'entendre de sa bouche ses justifications. Le reproche est d'abord atténué par une question rhétorique : « Mais hélas, madame, où ouïtes vous jamais un prince blasmé pour escouter en personne les plaintes de ceux qui se deullent d'estre faussement accusez ? » (Lab., II, 96). Elle ajoute plus tard : « Pourquoi doivent [*devraient*] les oreilles des princes être bouchées, puisque l'on les peint si longues (signifiant qu'ils doivent tout ouyr et bien penser avant que respondre) ? » (Lab., II, 134). La généralisation au pluriel adoucit là encore un peu la critique ; toutefois, en usant d'un *topos* propre au discours de l'institution du prince, Marie Stuart s'adresse à sa cousine comme un maître à un élève : en lui demandant de déboucher les oreilles, elle conserve cette posture moralisatrice qui est la sienne depuis le début.

La fin de cette même lettre introduit une comparaison extrêmement négative : « ne faites comme le serpent qui se bouche l'ouïe, car je ne suis un enchanteur, mais votre sœur et cousine naturelle » (*ibid.*). À première vue, Marie ici se défend de vouloir manipuler sa cousine, au sens où l'enchanteur soumet le serpent à un charme et le réduit à son pouvoir. L'image du serpent qui se bouche les oreilles vient du psaume 57, intitulé « Le Juge des juges terrestres » (titre qui fait écho à sa situation en face d'Élisabeth, sa juge terrestre) :

*Ils sont dévoyés dès le sein, les impies,
Egarés dès le ventre, ceux qui disent l'erreur ;
Ils ont du venin comme un venin de serpent,
Sourds comme l'aspic qui se bouche l'oreille
De peur d'entendre la voix des enchanteurs,
Du charmeur expert en charmes.*

L'intertexte biblique donne ainsi à cette comparaison une tonalité impertinente et presque injurieuse : non seulement la reine d'Angleterre se trouve comparée à un serpent, mais surtout à un animal qui représente l'impie refusant d'entendre la voix de Dieu. Marie, pour sa part, nie toute ressemblance avec un reptile : « je ne suis de la nature du basilic ni moins du caméléon pour vous convertir à ma semblance ». Elle se rend compte que l'effroi guide sans doute Élisabeth plus que la raison, et dit en d'autres termes qu'elles ne sont ni

l'une ni l'autre des serpents mais des « sœurs ». Elle essaie pourtant de jouer sur la peur de sa cousine, et ce, en désignant les rebelles anglais comme leurs ennemis communs. La suite du paragraphe est même menaçante : Marie y fait allusion au meurtre de César, qui aurait reçu un billet l'avertissant de l'attentat préparé contre lui et ne l'aurait pas lu. Elle veut dire par là que les sujets anglais que sa cousine favorise conspirent contre elle⁸⁹. Comme Jeanne d'Albret, elle dénonce un ennemi commun pour éviter de désigner sa destinataire comme adversaire. Elle dévie son accusation en direction des conseillers dans le souci de préserver son image : « je suis marrie que j'ai si peu d'occasion de me louer du déportement de vos ministres : car de vous je ne puis ni ne veux me douloir » (Lab., II, 108). Il lui arrive aussi de faire marche arrière : « Madame, je ne vous ai point accusée, ni en parole ni en pensée » (Lab., II, 131).

Marie Stuart, dès le début de sa captivité anglaise, est prise au piège. Élisabeth lui offre son aide à la condition expresse qu'elle se justifie ; or, elle refuse de s'abaisser à ce discours de la justification et réclame un procès où elle ne soit pas sur le banc des accusés. En se battant pour sa liberté, elle ne peut manquer d'accuser sa cousine, et du coup, lui paraître son ennemie, d'autant qu'elle la menace à maintes reprises non seulement de la déshonorer devant les princes étrangers mais aussi de faire appel à des forces armées étrangères. De l'une ou l'autre manière, Élisabeth la force à être coupable ou ennemie. La rhétorique tourne obligatoirement à vide à partir du moment où sa destinataire refuse de l'entendre et conserve sa ligne de conduite. Mais dans ce piège, Marie fait le choix de la dignité, celui de défendre sa position de reine et de démasquer l'hypocrisie de son adversaire.

Nous avons vu jusqu'à présent que la lettre de combat désigne son auteur-e comme une victime, et jongle avec une accusation tantôt voilée et détournée, tantôt violente et menaçante. Il reste un troisième objectif à mettre en évidence : la construction d'une image irréprochable de soi, destinée à rallier à sa cause tous les lecteurs potentiels de ces lettres qui, nous l'avons dit, sont en grande partie faites pour être diffusées.

3) Prince-sse-s épris de paix, de dignité et de foi

Henri de Navarre, sa mère ainsi que Marie Stuart assurent avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir pour éviter des déchaînements de violence. Le premier écrit à sa femme :

Vous este tesmoing de la peine que j'ay prise pour y apporter la douceur ; aiant tant que j'ay peu rejeté les moïens extraordinaires pour esperer de la main du roy et de la royne vostre mere les remedes

⁸⁹ Cet avertissement fait écho à une précédente lettre : « Et Dieu veuille qu'ils ne vous amoyndrissent votre autorité, comme ils se promettent vous mener à ce qu'il voudront, pour perdre amitié de tous les aultres princes et guagner celle de ceulx qui disent tout haut que n'estes digne de reigner. Si je vous pouvois parler, vous vous repantiries de m'avoir tant différé ». Elle intègre même la menace à la formule de valédiction : « Or je prie à Dieu vous garder de doner exemple à mon dosmage, premier, et à votre préjudisse, second » (Lab., II, 103).

convenables. Tant de voyages à la Court, tant de cahiers de remonstrances et de supplications en peuvent faire foy (C.M.V., n°76bis, p. 104).

Les termes « témoin » et « faire foi » montrent qu'il se défend comme devant un tribunal ; ils indiquent que Henri répond d'avance à une accusation qui pourrait être portée contre lui. L'idée d'effort contenue dans le nom « peine » est amplifiée par l'anaphore de « tant » (« tant de voyages... tant de cahiers »), qui fait elle-même écho à « tant que j'ay peu ». Sa mère affirme elle aussi n'être pas de ceux qui déclenchent les hostilités, pas plus que le prince de Condé qui, dit-elle, n'a pas voulu être le premier à rompre la paix (L.A.D., 46). Marie Stuart présente l'histoire de ses relations avec les rebelles écossais comme une succession d'actes de violence de leur part, qu'elle a chaque fois pardonnés : elle était, dit-elle, « désireuse d'éviter le répandement de sang » (Lab., II, 74). Quant à Marguerite de Valois, elle assure qu'elle n'a jamais fait qu'obéir à son frère, étant sa sœur « qui de son naturel estoit tres inclinée a lonnorer et aimer » (C.M.V., n°204, p. 287).

Ces princes et princesses pacifistes se heurtent (nous avons montré que c'est un de leurs principaux arguments) à de graves atteintes à leur honneur et à leur vie. Ils témoignent toutefois qu'ils ont une absolue confiance en eux, associée à un sens aigu de leur dignité et à la certitude d'avoir Dieu pour eux. Henri de Bourbon est prêt à affronter toutes les épreuves, et soigne tout particulièrement le rythme de la phrase où il l'affirme : « Nous aurons beaucoup de maulx, beaucoup de difficultés, besoin de beaucoup de choses ; mais nous espérons en Dieu, et tascherons de surmonter tous les desfaulx par patience, à laquelle nous sommes usités de tout temps ». À l'anaphore de « beaucoup », qui augmente l'impression de difficulté, répond la répétition de « tous/tout », qui dit l'assurance de pouvoir faire face. Marguerite de Valois brandit sa confiance en Dieu face aux mauvaises intentions de sa mère, puisqu'elle écrit à M. de Serlan : « Si [*pourtant*] sais-je bien que je suis entre les mains de Dieu : rien ne m'advientra contre sa volonté. J'ai ma fiance en lui et recevrai tout de sa main » (C.M.V., n°237, p. 324). Marie Stuart dit elle aussi que Dieu la soutient : chaque fois qu'elle s'est sortie d'une situation désespérée, elle lui en attribue le mérite. Princesse sans royaume, elle conserve sa dignité en refusant de s'abaisser à quémander sa liberté auprès d'Élisabeth : « mais pour ce que de ma dernière plainte il ne s'en est rien ensuivi, je me tais ; advienne qui en pourra ! J'aime autant endurer ma fortune que de chercher et ne trouver point » (Lab., II, p. 133). Elle refuse de quitter sa place de reine : « je ne puis accepter ce deshonneur d'eux, étant sujets, qu'ils me viennent accuser devant vos députés. Je ne le puis accepter ». La répétition charge ce refus d'émotion, mais avec sobriété.

Jeanne d'Albret répond avec la même fermeté au cardinal d'Armagnac qui critique sa mise en place de la Réforme dans son royaume :

Et quant au premier point sur la reformation que j'ai commencée à Pau et Lescar, que j'ay délibéré continuer par la grâce de Dieu en toute ma souveraineté de Béarn, je l'ay apprise dans la Bible que je lis plus que les Docteurs, aux livres des rois d'Israël, formant mon patron sur le roi Josias, afin qu'il ne me soit reproché comme aux autres rois d'Israël que j'aye servi Dieu, mais que j'aye laissé les hauts lieux. Quant à la ruyne forgée par mes mauvais conseillers, et sous prétexte de Religion, je n'ay point esté tant délaissée de Dieu, ni d'amys, que je n'aye esleu personnes dignes de moi qui non seulement ont prétexte de religion, mais le vrai effect, car tel le chef, tel les membres

[...]

Et quoy que vous me cuidez intimider, je cognois assez premièrement, que je faiy service à Dieu que sçaura bien soustenir sa cause et secondement, comme les choses du monde passent entre les grands pour ce fait, m'assurant de mes facilités, comme les tenans en la main, lesquelles surmontent vos difficultés, fondées une moytié sur faux donner à entendre [*faux bruits*] de la composition de mes pays, et habitans d'iceux ; l'autre moytié sur des vaines raisons trop nobles pour graver en mon solide cerveau autre chose que ce qui y est imprimé par la grâce de Dieu, laquelle environne mes pays, comme elle a fait des plus petites seigneuries entre les grands, et plus seurement que la grande mer Océane ne fait l'Angleterre⁹⁰.

Jeanne insiste sur le fait que les discours du cardinal ne sauraient la déstabiliser. Elle se pose à la fois en spécialiste de la Bible et en spécialiste de la politique internationale. « Mes facilités », « mon solide cerveau » : Jeanne récuse le doute que son adversaire tente de faire naître. Elle le discrédite comme mal informé. Outre l'extraordinaire manifestation de confiance en soi que représente cette lettre, elle est également très travaillée sur le plan de la reprise citationnelle, car Jeanne se fait l'écho des paroles du cardinal en prenant chaque fois ses distances par rapport à elles. L'épanorthose est une de ces figures de la distance : « votre bonne et fidèle volonté, laquelle j'eusse désiré demeurer aussi ferme comme vous me l'asseurez, sans être retranchée, ou pour mieux dire prothésée, par je ne sçay comme je la dois nommer, ou Religion ou superstition ». Comme à son habitude dans ses lettres de combat, Jeanne recourt aux images : dans la citation précédente, l'Océan qui entoure l'Angleterre évoque l'immensité de la protection divine autour de la Navarre.

L'abondance des pronoms de la première personne fait de chacune de ses lettres une véritable affirmation de soi, et même une définition de soi. C'est ainsi que Jeanne d'Albret se définit comme absolument fidèle à son Dieu, à son roi et à son sang, en faisant mine de considérer qu'il n'y a aucune incompatibilité entre ces trois fidélités. Devant la menace de mort, il apparaît comme absolument capital de se faire connaître tel que l'on est. C'est ainsi que Marguerite de Valois demande à sa mère de placer près d'elle une femme de confiance pour témoigner qu'elle n'est pas enceinte (on l'accusait d'attendre un enfant d'Aubiac) et de la faire autopsier. Le but d'une telle enquête est bien de réhabiliter son image, mais de « faire connoître a un chacun le tort que tort que [*sic*] lon ma fait par si davant » (C.M.V., n°239,

⁹⁰ Rochambeau, *Galerie des hommes illustres du Vendômois*, Vendôme, 1879, p. 183-184.

p. 325). Dans les lettres de Marie Stuart, cette définition de soi prend une forme extrême : celle de martyre de la foi catholique. Elle est soucieuse de contrôler l'image qu'elle va laisser d'elle-même à la postérité et présente à Élisabeth la requête suivante :

Que je ne sois point suppliciée en quelque lieu caché, mais à la vue de mes domestiques et autres personnes qui puissent rendre tesmoignage de ma foy et de mon obeysance envers la vraye Eglise, et défendre les restes de ma vie et mes derniers soupirs contre les faux bruits que mes adversaires pourroient faire courir (Lab., VI, 445).

Toutefois elle est encore plus claire dans ses lettres à l'ambassadeur d'Espagne et au duc de Guise. Au premier elle écrit :

J'ai eu le cœur de recevoir cette très injuste sentence des hérétiques avec contentement, pour l'heur que j'estime que ce m'est de répandre mon sang à la requête des ennemis de son Eglise, laquelle ils m'honorent tant de dire qu'elle ne peut subsister sans subversion, moi vivante (Lab., VI, 458).

Le terme d' « hérétique » montre bien qu'elle se sent engagée dans un conflit religieux. Elle rapporte ensuite les réponses qu'elle a faites à ses accusateurs de façon à montrer qu'elle est habile et tire de leur discours tout ce qui peut lui donner le plus d'importance, à elle, reine sans royaume qui n'a pas exercé le pouvoir depuis quatorze ans. C'est donc du discours même de ses ennemis qu'elle tire une nouvelle définition d'elle-même comme chef de parti catholique en Angleterre. Eux voient bien où elle veut en venir et tentent de l'en empêcher : « ils ont dit que j'avais beau faire, car je ne mourrai pas pour religion, mais pour avoir voulu faire meurtrir leur Reine ».

Lorsqu'elle écrit à Henri de Guise, elle renforce encore son image de martyre : louez en Dieu [*de mon exécution*], car j'estois inutile au monde en la cause de Dieu et son Église, estant en l'estat où j'estois ; et espère que ma mort témoignera ma constance en la foy, et promptitude de mourir pour le maintien et restauration de l'Église catholique en cette infortunée isle » (Lab., VI, 462). Écrire, c'est donner un sens à sa mort et même se rattacher, au moment de sa mort, à son identité première : « tous ceux de nostre maison ont tous été persécutés par cette secte ; témoin vostre bon père, avec lequel j'espère estre receue à mercy du juste juge » (Lab., VI, 463). Elle recourt également à la métaphore pour dénoncer la sauvagerie de ses ennemis et mettre en valeur sa constance et sa foi : « Dieu [...] me donne force et courage de résister seule à tant de loups hurlants après moy : à Dieu en soit la gloire ! » (*ibid.*). Dans le paragraphe final de cette même lettre, elle reprend l'idée que tous les membres de sa race sont nés pour répandre leur sang pour « maintenir la querelle de la foy » : « quant à moy, je m'estime née, du costé paternel et maternel, pour offrir mon sang en icelle, et je n'ay intention de dégénérer ». Elle raconte à son cousin, comme elle l'avait fait à don Mendoza, qu'on a voulu l'humilier en lui supprimant son dais : et comme ses geôliers changent d'avis et veulent

le lui remettre, elle a un geste symbolique : « je leur ay monsté, au lieu de mes armes audit days, la croix de mon Sauveur » (Lab., VI, 464). Marie parvient donc à la fois à se poser en martyre de la foi pour son entourage immédiat et à le faire savoir à toute l'Europe – et à la postérité – par ses lettres. La mention de ce geste sobre, sans aucun commentaire, montre qu'elle a conscience de la puissance théâtrale qu'il revêt. Elle écrit d'ailleurs à don Bernard de Mendoza : « Ils travaillent en ma salle : je pense que c'est pour faire un échafaud pour me faire jouer le dernier acte de la tragédie » (Lab., VI, 459). La reine prisonnière se représente comme une héroïne tragique et fait de son exécution l'ultime moment de sa vie qui donne un sens à tout le reste, comme si ses années de malheurs et de captivité étaient en fait tendues vers cette fin qu'elle tente de rendre aussi glorieuse que possible. Elle a en quelque sorte ouvert la voie à ceux qui changeront sa biographie en pièces de théâtre et romans.

Les lettres de combats apparaissent en général comme beaucoup plus éloquentes que celles qui visent à maintenir en place un pouvoir menacé. Questions rhétoriques, figures de l'amplification (telles que les anaphores, les effets de rythme), et métaphores imagées (le serpent, le loup chez Marie Stuart, l'arbre déraciné, l'océan, etc., chez Jeanne d'Albret) en font des textes propres à marquer les imaginations. Ils sont d'ailleurs fortement fondés sur une argumentation pathétique, qui veut attirer la sympathie des lecteurs (au sens large) sur le camp des victimes des abus du pouvoir royal. Le renversement de situation, à l'œuvre dans les lettres à stratégie conservatoire, se retrouve également ici. Jeanne d'Albret et Henri de Bourbon font oublier qu'ils sont en position d'agresseurs en dénonçant les outrages qu'ils ont subi en raison de la mauvaise application des traités de paix ; Marie Stuart, pour sa part, refusant d'être jugée, met sa geôlière devant le tribunal des princes de l'Europe. Quant à Marguerite de Valois, loin de faire acte de soumission comme cela lui est demandé en 1584 et en 1586, elle accuse ceux-là même à qui elle est supposée demander pardon. Malgré leur dimension pathétique, ces textes demeurent en fait extrêmement construits : ils sont dominés par la rhétorique judiciaire, par le récit des faits qui vise prouver que l'adversaire est un coupable.

Est-il possible de distinguer, dans ces lettres écrites en temps de crise, une éloquence féminine et une éloquence masculine ? Deux stratégies s'opposent : celle qui vise à conserver le pouvoir, et celle qui lutte contre ses abus. Hommes et femmes, à première vue, adoptent le discours qui correspond à leur position politique. Toutefois nous remarquons que les lettres d'hommes sont majoritairement des lettres par secrétaire, dont la consonance est moins personnelle, plus neutre. Seul Charles IX, au lendemain de la Saint-Barthélemy, laisse percevoir

son désarroi : mais il s'agit, dans son cas, d'un faux pas, et il est obligé de faire rapidement machine arrière. Les femmes semblent s'investir plus personnellement dans cette communication de crise. Catherine de Médicis écrit de sa propre main à Philippe II, pour lui faire croire à une communion de joie devant le massacre. Jeanne d'Albret, bien qu'elle ait conscience de produire un discours stéréotypé qui est celui de tout son camp⁹¹, s'adresse personnellement à chaque membre de la famille royale, en variant les expressions d'un destinataire à l'autre, et en recourant à des métaphores violentes. Quant à Marie Stuart, par la force des choses, elle met toute son énergie dans ses longues lettres, car c'est le seul mode d'action qui lui reste depuis sa prison. Ce ne sont pas dans les arguments qu'hommes et femmes se distinguent, mais dans la manière. Les hommes ont une écriture plus brève, car ils se représentent comme étant dans l'action ; ils laissent sentir aussi tout l'appareil d'État qui se trouve à leur disposition. Les femmes prennent plutôt en charge la construction d'une communauté affective autour de leur cause – qu'il s'agisse pour Catherine de renforcer son amitié vacillante avec le roi d'Espagne, ou, pour Marie Stuart et Jeanne d'Albret, d'attirer à elle la sympathie des lecteurs. Il semblerait que le rôle de conciliatrice dévolu aux femmes, en même temps que leur recours très limité à la force, fassent d'elles les meilleures représentantes de l'éloquence royale.

Conclusion

Que l'on observe les relations des rois et des reines avec les autres souverain-e-s, avec les membres des grands lignages, avec les serviteurs de l'État ou avec leurs domestiques au sens large, on s'aperçoit que les différences de genre sont nettement plus perceptibles dans les cas où le scripteur ou la scriptrice est en position de domination. Là où les hommes font simplement usage de leur autorité, les femmes adoptent des postures beaucoup plus variées, et en particulier des postures de sœur et de mère tout à fait symboliques. Ces postures de « bonne parente » ne mettent pas en jeu un quelconque rapport individuel ; elles sont là pour inciter le destinataire à faire son devoir ou pour conquérir sa confiance. Cependant, dans les situations où les scripteurs et scriptrices n'ont aucun pouvoir sur leur destinataire, ils et elles recourent tous plus ou moins à des postures amicales, qui gommant les différences de genre. Si les femmes apparaissent comme les plus éloquentes dans leurs lettres de combat, si elles cultivent la diversité des postures, c'est donc avant tout parce que leur rapport au pouvoir est plus complexe. Il faut noter que celui (ou celle) qui dispose du pouvoir n'écrit jamais de la même façon

⁹¹ « Je sçay bien, Madame, que ceux qui oyront lire ma lettre, diront que j'en ay pris le formulaire sur celles que de tous costez vous recevez et que cela ne vient de moy » (L.A.D., 44).

que celui (ou celle) qui ne l'a pas, tandis qu'une femme peut écrire comme un homme (songeons à Catherine de Médicis et Marie de Lorraine décrivant la guerre comme des capitaines qu'elles sont en réalité) et qu'un homme peut écrire comme une femme, chaque fois qu'il n'est pas en position d'autorité.

Peut-on dégager une évolution du style épistolaire vers plus de naturel (parallèle à l'évolution de l'ensemble du genre épistolaire au XVI^e siècle) pour ce qui concerne les lettres royales adressées à la sphère publique ? En réalité, on retrouve tout au long de la période des discours très normés, en partie produits par des secrétaires. Les seuls destinataires qui reçoivent (parfois) des lettres au style plus familier sont certains domestiques, qui se trouvent à la frontière entre la sphère publique et la sphère privée. Qu'en est-il par ailleurs de l'éloquence royale, telle qu'elle a été définie dans la partie précédente ? On peut certes s'attendre à la trouver déployée dans la sphère publique, et elle l'est en effet, mais seulement dans les lettres de crise. On perçoit bien une certaine différence entre éloquence masculine et éloquence féminine, telle qu'elle se dessine dans la théorie. Les rois se conforment à l'idéal du « parler serré », fondé sur l'entendement et tourné directement vers l'action. Les princesses et les reines s'efforcent plutôt de réguler ou de métamorphoser les passions de leurs destinataires, et l'on est frappé de retrouver chez elles à l'écrit le brio pour lequel elles sont également reconnues à l'oral, dans leurs discours publics vantés par leurs contemporains.

Pour être avant tout des personnes publiques, les souverain-e-s n'en sont pas moins des filles, des fils, des parents, des époux, et aussi des personnes éprouvant des sentiments intimes pour les « élu-e-s » de leur cœur, en amitié comme en amour. Sans cesser d'être des rois et des reines, ils ne sauraient adopter, dans ces relations avec leurs proches, la même forme d'écriture épistolaire que celle que nous venons d'étudier dans leurs relations publiques. Dans cette quatrième et dernière partie, nous tenterons de distinguer, au sein des missives destinées aux plus proches, d'une part les caractéristiques imposées par les convenances, par la position dans la famille, par l'exercice du pouvoir ou encore par les codes de l'amour et de l'amitié, et d'autre part les caractéristiques qui peuvent être jugées propres à tel ou telle souverain-e, comme dépendant uniquement sa personnalité. Nous conservons ici la même démarche que dans la troisième partie : nous avons classé les lettres en fonction du type de destinataire auquel elles sont adressées (lettres aux mères, lettres aux enfants, lettres aux frères et sœurs, aux époux-ses, aux ami-e-s et favoris, aux amant-e-s), afin de mieux percevoir les traits communs imposés par la situation d'énonciation et les différences possibles d'un scripteur à l'autre.

Enfin, dans un dernier chapitre, nous avons considéré les lettres qui répondent à un besoin d'écrire intime et pulsionnel.

***Quatrième partie : L'art épistolaire royal dans les échanges
avec les proches***

Chapitre I : Écrire à sa mère

L'idéal eût été de pouvoir étudier des lettres de rois et de reines adressées à leurs deux parents, mais force est de constater que l'on trouve dans notre corpus uniquement des lettres aux mères. La seule exception n'en est pas une : il s'agit d'une lettre de Marie de Guise à son père (M.J.F.L., 6), que nous laisserons de côté, dans la mesure où il s'agit d'un récit de bataille qui ne se différencie pas de ceux qui sont adressés à ses frères : d'ailleurs, un « messieurs » en fin de lettre laisse penser que son père n'en est pas l'unique destinataire.

Les premières lettres à une mère dont nous disposons sont celles de François I^{er} à Louise de Savoie, toutes rédigées pendant des campagnes militaires et en captivité. Chronologiquement viennent ensuite une lettre de Marie de Lorraine à sa mère, datant de 1551, puis quelques lettres de Marie Stuart à sa mère et à sa grand-mère – à laquelle elle écrit comme à une seconde mère –, et enfin des séries plus importantes d'Élisabeth de Valois, de son frère Henri et de sa sœur Marguerite à leur mère Catherine de Médicis. La première chose qui frappe à la lecture de ces lettres, c'est la soumission affichée par tous ces personnages devant l'autorité maternelle. Toutefois, nous verrons que les nécessités de la vie politique obligent parfois les enfants à s'affirmer face à leur mère, selon des modalités qui paraissent différentes pour les garçons et pour les filles.

I) Très humbles et très obéissants fils et filles

A) *Un protocole respectueux*

Le protocole des lettres adressées aux mères n'a absolument rien de familier. De François I^{er} à Marguerite de Valois, tous les scripteurs et scriptrices ouvrent leurs missives sur l'apostrophe solennelle « Madame ». Seule Marie Stuart précise : « Madame ma grand'mère » lorsqu'elle écrit à Antoinette de Guise (Lab., VII, 279, 291).

La formule de valédiction comporte régulièrement des vœux de bonne et longue vie, chez tous les scripteurs¹. Très souvent, les enfants se recommandent à la bonne grâce de leur mère, et parfois, les deux formules sont associées comme dans la lettre de Marie de Guise :

¹ François I^{er} (Michaud et Poujoulat, I^e série, tome V, p. 594), Marie de Guise (Gabriel de Pimodan, *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583)*, Paris, Champion, 1925 [1889], p. 340) ; Marie Stuart (Lab., I, 45, 72), Henri III (L.H. III, I, n°344, p. 90...), Marguerite de Valois (C.M.V., n°100, p. 161).

[...] me recommandant très humblement à vos bonnes grâces suppliant le créateur vous donner
très bonne et longue vie. De Diepe ce XVII^e d'octobre,
Vostre très humble et obbeyssante fille

Marie de Lorraine²

Cet exemple ne constitue toutefois pas le modèle le plus courant : la plupart du temps, il n'y a ni lieu ni date (en l'occurrence, ils sont mentionnés par Marie car la reine est près de s'embarquer pour l'Angleterre). La souscription de cette lettre est classique : les adjectifs « humble » et « obéissant », renforcés par l'adverbe d'intensité « très », sont des éléments incontournables. Enfin, on observe le plus souvent une liaison par la syntaxe entre la formule finale et la souscription, en témoignage de respect, comme ici chez Élisabeth de Valois :

Je ne feres plus longue lettre, sinon [pour] vous suplier tres humblement de me tenir en votre
bonne grace, comme la chose du monde que desire le plus
Vostre tres humble et tres obeissa[n]t[e] fille
Elizabet (I.V., 16).

Il existe bien sûr, à partir de ce « modèle », des variations en fonction des scripteurs, dont nous pouvons détailler les deux extrêmes. François I^{er} est sans aucun doute celui qui adopte le protocole le moins strict. Il lui arrive, en fonction des circonstances, de supprimer la formule de valédiction ou les recommandations pour un simple : « Et sur ce point va vous dire bonsoir / votre très humble et très obéissant fils³ ». Pendant sa captivité en Espagne, il les remplace par l'expression de son désir de revoir sa mère, en conservant toujours la liaison entre la dernière phrase de la lettre et la souscription : « comme a espérance de vous dire, mais qu'il aict le bien de vous veoir / Vostre tres humble et tres obeissant fils / François » (*Captivité*, 503). Cela lui permet de se montrer plus pressant lorsqu'il tente de faire organiser par sa mère son évvasion en bateau :

[...] an tout il n'y a que dylyganse, car sy ele est fete, j'é esperance que byentoust pources revoyr
Vostre très humble et très obeysant filz,
De Pysqueton, le 11e may

François (*Captivité*, 230).

À l'opposé, Marguerite de Valois offre l'exemple des formules les plus développées et qui marquent le plus de soumission ; elle ajoute d'ailleurs le terme de « sujette » et de « servante » à celui de « fille ». En voici un exemple, en 1580 ou 1581 :

C'est pourquoi j'ai prins la hardiesse de vous suplier treshumblemant, Madame, de nous fere tant dhonneur dassister de votre bonne faveur les tres humbles prieres que nous an fessons au roi, a se que plus

² Gabriel de Pimodan, *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583)*, Paris, Champion, 1925, [1889], p. 340.

³ C'est ainsi que s'achève la lettre écrite pendant la première traversée des Alpes (Mignet, *Rivalité de François I^{er} et Charles Quint*, 1875, p. 77-78). L'heure tardive de la rédaction et le contexte militaire expliquent sans doute cette fin moins déférente.

fasilemant il an puisse accorder la grasse, de laquelle nous vous an aurons tres grande obligation pour vous an randre le tres humble servise que nous vous devons, et que desire vous rendre toute sa vie
Votre tres humble et tres obissante servante, fille et sujete
Marguerite (C.M.V., n°98, p. 158).

Au-delà des légères différences de positionnement qu'induisent ces variantes (différences que nous examinerons dans un deuxième temps), nous pouvons constater qu'écrire en bon fils ou en bonne fille, c'est avant tout afficher son humilité.

B) Se faire humble

Les lettres des enfants à leur mère sont émaillées de protestations d'obéissance, tout particulièrement lorsqu'ils sont jeunes. Les termes de « volonté » et de « commandement » maternels sont récurrents sous presque toutes les plumes. Avant de devenir roi, Henri d'Anjou écrit à sa mère : « vous supplie croire que je ne faudray a obeir aux commandemens et amonestemens et espere que Dieu me fera la grace que vous en verres quelque jour le fruit tel que vous en aures contentement » (L.H. III, I, n°4, p. 4). Et lorsqu'il fait ce qu'elle lui demande, il ne manque pas de le lui faire savoir, quitte à se répéter : « Madame, sellon vostre commandement que vous m'escrivittes l'autre jour comme j'estoys a Verneuil, j'ay hanvoyé vers tous les princes de la Crestienté pour leur faire sçavoir l'heureuse victoire qu'il a pleu a Dieu vous donner, comme m'aviés commandé » (L.H. III, I, n°344, p. 90). Même après la mort de Charles IX, sur le chemin qui le ramène de Pologne, Henri souligne qu'il ne fait rien d'autre que ce qu'elle lui a conseillé, citation de ses lettres à l'appui : « ce a esté suyvant le commandement que vous m'avez faict par vos lettres [...] vous remerciant tres humblement que m'escrivez ne suivre le conseil de Monsieur de Valence [...]. Je suivray aussi vostre advis » (L.H. III, I, n°967, p. 357). Il donne l'impression d'avoir peur d'être pris en défaut. Loin de chercher à ce moment-là à affirmer son indépendance, il semble abdiquer tout esprit d'initiative, au nom de l'obéissance filiale : « ne voulant jamais rien faire que ce qu'il vous plaira et n'ayant autre volonté en quelque lieu que je puisse estre. Je suis votre fils qui vous a tousjours obei et je suis plus resolu et dedié que jamais » (*Ibid.*, p. 358). Par deux fois, il se dit son serviteur.

Il faut sans doute nuancer l'impression produite par cette lettre : Henri III est alors des plus redevables à Catherine, qui a déjoué un complot fomenté par son propre frère pour lui assurer son trône. Une fois les rênes du pouvoir bien en main, il ne se sent plus obligé de multiplier ces déclarations à l'infini, et son attitude se rapproche davantage de celle d'un François I^{er} indiquant à sa mère ses intentions et lui donnant une ligne de conduite.

Chez les filles, on repère également un changement d'attitude entre la période de leur jeunesse et celle qui suit leur avènement au pouvoir, mais il est moins net, plus subtil que chez les garçons. Même détentrices de l'autorité souveraine d'un autre royaume, elles continuent d'en référer aux ordres de leur mère ou grand-mère. Ainsi Marie de Lorraine écrit-elle en 1551 à Antoinette de Guise : « quant a mes affaires [...] je donne charge à Puyguilon aller devers vous pour vous faire tout entendre et savoir vostre volonté, pour en tout obeyr⁴ ». En 1564, alors qu'elle est reine d'Écosse, Marie Stuart écrit à sa grand-mère :

Je commande à Roulet de vous compter par le menu toutes mes affaires, desquelles je vous supplie l'ouïr, et me commender là-dessus votre vouloir, lequel je suyveys plus que toutes les choses du monde, n'ayant plus rien à servir et obéir que vous, ma bonne mère, qui tenés le lieu de tous mes parents paternels et maternels (Lab., VII, 291).

Reine d'Espagne, Élisabeth assure à Catherine de Médicis : « votre commandement a tant de puissance à l'endroit du roi Monseigneur » ; « le commandement que vous avez sur moi est si grand » (I.V., 30-32). Marguerite de Valois, pour sa part, emploie des expressions semblables et ne cesse de se dire « sujette » de Catherine de Médicis, alors même qu'elle est reine de Navarre.

L'autorité maternelle ne s'étend pas seulement à la sphère politique, elle pèse aussi sur la maison, et spécialement sur la maison des filles dans leur jeune âge. Les sujets qui y sont liés sont encore évoqués dans les termes les plus humbles. La maison des jeunes princesses est organisée selon les vœux de leur mère, même lorsqu'elles se trouvent à l'étranger. Lorsqu'en 1557, Marie Stuart, âgée de quinze ans, demande à Marie de Lorraine qu'une de ses dames de compagnie, Mme de Parroy, soit remplacée par une autre parce qu'elle lui cause ouvertement du tort, ce n'est qu'à grand renfort d'excuses, et en concluant : « si se qu'elle en fait vous est agréable, je en sufriray tant qu'il vous plaira, car j'aymeroy trop mieus mourir que de vous desobeir au moindre de vos commandements » (Lab., I, 42). En 1562, lors du décès brutal d'une de ses suivantes, « la pauvre Gironville » (I.V., 36), Élisabeth de Valois (qui a alors dix-sept ans) s'excuse patement auprès de sa mère d'avoir fait « entrer en ses affaires » une autre femme sans l'avoir prévenue.

La jeune fille doit rendre des comptes à sa mère sur tout ce qui touche son image publique. On perçoit nettement l'embarras de la future reine d'Espagne, au moment de son entrée à Bordeaux :

Je füs mon entrée a cheval, pour ce quil ny avoit que sincante pas de la ou nous dessedimes, et aussy que je ne savois sil y devoit avoir deux littieres, pour ce que la Royne de Navarre [*Jeanne d'Albret*] va toujours avec moy. Ils me dirent qu'aux votres [*entrees*] y ny en avoit jamais que celle ou vous esties, et je ne savois comment faire pour lamour de madame de Rieux (I.V., 16).

⁴ Gabriel de Pimodan, *La mère des Guises*, op. cit., p. 340.

Dans ces cas-là, bien sûr, le contrôle maternel s'explique par le très jeune âge des princesses, qu'il ne s'agit pas, pour leurs mères, de livrer à elles-mêmes dans un pays étranger. Toutefois, cette formation assurée par les mères sur le sujet de la maison royale se ressent aussi chez un garçon comme Henri III, lequel fait organiser ses appartements à Cracovie, de façon à pouvoir entrer et sortir dans la ville sans être vu : « Vous sçavez l'amour qu'a an cella la Royne ma mere ; j'an suis de mesmes » écrit-il au sieur de Rambouillet (L.H. III, I, n°921, p. 325).

Parmi les thèmes abordés dans ces lettres, les recommandations et les demandes de récompense pour les serviteurs sont relativement fréquentes ; elles sont elles aussi présentées avec les plus grandes précautions, et à grand renfort de justification pour les bons services rendus. En effet, on ne présente pas à sa mère des requêtes à la légère, et Marie Stuart emploie même le terme de « hardiesse » pour qualifier sa démarche : « je prenderés la hardiesse de vous en parler de tout ce à quoy il est besoing que métiés la main, au moins s'il vous est agréable » (Lab., I, 40) ; « je ne aurois la hardiesse de vous en parler, si ce n'estoit que me avés commandé vous dire mon advis de toutes vos affaires » (*ibid.*). Chez Marguerite de Valois, la « hardiesse » désigne carrément le simple fait d'écrire : « j'ai pris la hardiesse de vous importuner de ce mot [...] je pranderé lhardiesse de vous baiser tres humblemant les mains » (C.M.V., n°113, p. 171). Cet exemple est sans doute un cas extrême, mais pas nécessairement une exagération, car il fait parfaitement écho à ce qu'elle dit dans ses *Mémoires* de ses rapports avec sa mère : « pour [...] avoir été nourrie avec telle crainte auprès de la reine ma mère que, non seulement je ne lui osais parler, mais quand elle me regardait je transissais, de peur d'avoir fait chose qui lui déplût » (M.M.V., 82). Les rapports d'enfant à mère ne sont donc pas, sauf exception, des rapports d'affection, mais plutôt des rapports de subordination à la fois personnelle et politique. Le contenu des nouvelles le traduit également.

C) Donner des nouvelles : une dimension essentiellement politique

Eugénie Pascal a fait remarquer que très peu de princesses de cette période expriment de l'affection dans les rapports mère-fille. Lorsque Marie Stuart, âgée de 15 ans, demande à voir sa mère, elle n'invoque pour cela que des motifs politiques : « je vous supplie très humblement que, s'il est possible, j'aye cest heur de vous voir le plus tost que pourrés, avesque bonne seureté, car selon mon opinion, il en est bon besoin » (Lab., I, 45). Les filles ne disent rien de leur éventuel amour filial. C'est tout juste si on trouve le terme d'« affection » sous la plume de Marguerite de Valois, perdu au milieu des promesses d'obéissance (C.M.V., n°55, p. 114).

En va-t-il différemment dans les lettres de fils à leur mère ? Certes, François I^{er}, au lendemain de la défaite de Pavie, a eu la générosité de considérer d'abord les sentiments de Louise de Savoie : « et pour ce que, en vostre adversité, ceste nouvelle vous fera un peu de réconfort, j'ay prié qu'on me laissast vous escrire ceste lettre [...] vous suppliant ne vouloir prendre l'extrémité vous-mesmes » (*Captivité*, 129). De sa prison madrilène, il confie parfois qu'elle lui manque, sans emphase :

Toutesfois, que la longueur de ne nous voir commence à ennuyer, encores que je suis seur que faites ce que pouvez pour abrégier le tant désiré retour de
Vostre tres humble et tres obeissant fils
François (*Captivité*, 464).

Au fond, François s'intéresse davantage aux sentiments que sa mère est supposée avoir pour lui qu'à l'expression des siens. Il semble que ce qui compte pour lui, c'est avant tout qu'elle l'aime.

Il nous semble que Henri III est le seul, dans notre corpus, à dire sa joie à l'idée de revoir sa mère après une longue séparation ; il écrit en revenant de Pologne : « je suis espris d'ayse de vous penser voir que je ne fus jamais si ayse » (L.H. III, I, n°967, p. 358). Dans les années suivantes, il continue à demander des nouvelles de sa santé avec sollicitude :

Madame, je loue Dieu que vous n'ayez que si peu de mal comme il vous plaist m'asurer. Car sans cella j'ay estay an extreme payne et n'eusse failly à vous aller servir s'il j'eusse peu ou quelque chose (L.H. III, VI, n°5218, p. 196)

Madame, je crins que vous vous soiez trop tost mise à l'ayr car j'ay ouy dire que vous avez heu un peu de maux ce qui me mit en extreme payne comme ayant vostre santé plus chere que ma vye. Il vous plaira vous byen garder et pour se que je vous ay escrit de Fontenebleau ne vous forcé d'y aller si vous estes le moins du monde malade car je crins vostre santé estre autre que bonne (L.H. III, VI, n°5286, p. 226).

L'attention filiale de Henri III pour Catherine de Médicis demeure une exception. De la même façon, les nouvelles de la santé sont extrêmement rares dans ces lettres. Les enfants ne parlent pas à leur mère de leur bon ou mauvais « portement »... sauf lorsqu'un espoir de grossesse se fait jour, ce qui prouve que la chose est hautement politique. Une lettre d'Élisabeth montre qu'au silence habituel succèdent alors force détails :

Et quant a moy, Madame, je ne vous veus celer que je ne scay si je pourroy estre. Car mes be-
soignes avoient accoustumé de me venir a trois semesnes, depuys sis de May je ne les ai point eues, et
touttes disent que j'ay tous les sines de fame grosse ; je ne scay si je le suir. Je n'ay jamais eu mal de cœur
que annuit [*cette nuit*]. Sil y a quelque chose d'asseuré, je ne faudré de le vous mander tout soudain ; mais
je ne voudrois pas que cela me fist perdre le bien et honneur dev[ant] vous (*I.V.*, p. 38).

La dernière phrase a de quoi laisser perplexe le lecteur d'aujourd'hui : en quoi la jeune reine risque-t-elle de perdre son « bien et honneur » face à sa mère ? Élisabeth voudrait pouvoir annoncer une bonne nouvelle, non sur le plan personnel, mais sur le plan politique : une nouvelle qui renforcerait son statut à la Cour d'Espagne, et par là, son importance aux yeux de sa mère. Ce sont les verbes de paroles qui dénotent son malaise : « je ne veux celer, toutes

disent, je ne sais, je ne faudré de le vous mander ». C'est d'une part en n'arrivant pas à être enceinte qu'elle court le danger de se déshonorer, et d'autre part, en annonçant à sa mère des nouvelles incertaines, en se « vantant » à tort pour ainsi dire, au lieu d'être l'informatrice politique fiable qu'elle s'efforce toujours d'être.

Marguerite de Valois, qui ne donne quasiment jamais de nouvelles de sa personne à Catherine de Médicis, se met de la même manière à lui écrire depuis une station thermale réputée pour ses bienfaits en la matière : « Je suis aux bains de Banieres, ou je suis venue pour voir si [le sort] me seroit si heureux que de povoir faire par moi oguemanter le nonbre de vos serviteurs » (L.C.M., n°113, p. 171). Ainsi, parlant de leurs espoirs de grossesse, ces femmes n'évoquent pas une réalité intime, comme nous aurions tendance à le percevoir aujourd'hui. Le terme de « serviteur » employé par Marguerite indique qu'elles ne font rien d'autre que montrer leur dévouement à leur mère, en mettant, de cette manière, leur corps à son service.

Pour le reste, fils et filles accomplissent effectivement un véritable devoir d'information à l'égard de leurs mères, ce qui se traduit par des lettres globalement beaucoup plus longues que celles destinées aux autres souverains et aux « grands » que nous avons étudiées jusqu'à présent. Marie Stuart donne à sa mère toutes les nouvelles de la Cour de France et de l'état d'esprit de Catherine de Médicis ; pour le compte de cette dernière, Élisabeth de Valois fait de même avec la Cour d'Espagne et Philippe II ; François I^{er} raconte ses opérations militaires, tout comme Henri d'Anjou lorsqu'il est lieutenant général des armées. Marguerite de Valois est peut-être, de tous, celle qui narre le moins : elle n'ambitionne pas d'informer Catherine, mais plutôt d'obtenir d'elle un peu d'aide dans la position intenable que lui a conférée son mariage avec Henri de Navarre.

La position des enfants par rapport à leur mère (surtout celle des filles) paraît souvent délicate. Arrivé-es à l'âge adulte, ils et elles doivent jouer leur propre rôle de roi et de reine, ce qui implique parfois d'aller à l'encontre des volontés de leur mère, et en même temps, ils et elles doivent, pour mériter son appui, afficher l'obéissance la plus stricte. Comment cette affirmation de soi se manifeste-t-elle dans l'écriture, dans la façon de donner des nouvelles et des avis ?

II) S'affirmer

Les deux uniques « fils » de notre corpus à être devenus rois du vivant de leur mère et dont nous possédions des lettres, ont chacun un style bien différent, et un rapport particulier avec leur mère. Néanmoins, les lettres que nous avons d'eux ont pour point commun de ne

pas laisser percevoir de conflit entre eux, comme si la collaboration du couple mère-fils allait de soi⁵. Les tensions sont plus sensibles chez les filles.

A) François I^{er} : s'affirmer en rassurant

La posture de « bon fils » adoptée par François I^{er} se traduit avant tout par le désir de rassurer sa mère. Ainsi, en réponse à une de ses lettres, qui accompagne l'avertissement de Louis de Brézé au sujet de la trahison du connétable de Bourbon, en août 1523, il donne force explications sur la stratégie qu'il a choisie pour déjouer le piège, assurant à deux reprises qu'il ne court aucun risque : « Le grant mestre aryvé, je regarderé de ma [mot illisible] desens de quy je le doy fere, an sorte que le roy[au]me ne moy ne serons an dan[g]yer. [...] je i metere tel ordre de se couté que je esper garder de me fere mal » (B.n.F., Dupuy 211, fol. 4). D'après Jean Jacquart, en réalité, le roi aurait pu réagir bien avant, car de nombreuses personnes (Louise en faisait-elle partie ?) étaient au courant des négociations entre le connétable et l'Empereur : il avait apparemment décidé de les ignorer, faisant courir au royaume un risque bien réel⁶. Louise paraît difficile à tranquilliser sur cette affaire, et François insiste lourdement dans la lettre suivante :

Pour la poyne, madame, que Babou m'a fayt antandre an quoy vous estes pour ne savoyr la resolu-syon de la veue du conestable, je ay byen voulu vous anv[o]yer de mes mauvayse letre pour vous oster ors d'un tel travayl quyl me samble n'estre nesesere au tams quy court, et pour vous fayre savoyr la veryté.

[...] je vous suplye, Madame, treshumblemant ne vous vouloyr donner poynt de poyne [mot coupé] quant monSr de Bourbon aroyt la puyanse (se qu'yl n'a de santé ne de fayt) que je y metray sy bon ordre quyl ne saroyt nuyre.

[...] et sur se propos feray fyn vous suplyant ancores ung coup tres humblemant, Madame, de ne vous vouloyr metre an poyne car an quyeuque sorte que les avertysemans soyet vrays ou non, l'ordre sera sy bonne davant que je parte de Lyon quyl n'an pourra venyr incovenyant (B.n.F., Dupuy 211, fol. 6).

« Ne pas vous mettre en *peine* », « vous ôter d'un tel *travail* » : si ces mots conservent encore à l'époque leur sens ancien de « souci, tourment », ils disent aussi que le roi aimerait que sa mère le laisse gérer cette crise sans trop s'impliquer. En effet, Louise souhaite récupérer le duché de Bourbon, mais François la renvoie implicitement au poste de régente qu'elle occupe à ce moment-là, en lui rappelant qu'il y « au tamps quy court » des préoccupations plus nécessaires. L'inquiétude de Louise serait une façon de justifier le fait qu'elle donne son

⁵ Cela ne signifie pas que François I^{er} et Henri III étaient toujours d'accord avec leur mère ; ce dernier fait même parfois part à Villeroy de son agacement devant l'ingérence pratiquée par Catherine de Médicis dans ses affaires. Mais nous ne savons pas si ces désaccords donnaient lieu à des affrontements épistolaires : nous avons trouvé seulement des exemples où les relations paraissent sereines. Les manifestations de mécontentement devaient bien exister, mais une lettre de Louise de Savoie montre qu'elles étaient sans doute vite endiguées par le rappel au respect filial : « après vous avoir suplyer que dorrenavant je aye des lettres escriptes de meilleur encre que les dernyeres, jugean par vous-mesmes quelles les doit trouver [votre bonne mère] » (*Captivité*, 323).

⁶ Jean Jacquart, *François I^{er}*, op. cit., p. 138.

avis sur la gestion des affaires et la volonté de réassurance de François, une manière de montrer qu'il connaît son travail, et de dénier toute raison d'être à la sollicitude maternelle.

Il adopte exactement la même attitude à la veille de la bataille de Pavie. Alors que sa mère a fait tout son possible pour l'empêcher de partir, et qu'elle a écrit à Montmorency pour le supplier d'empêcher son fils de prendre des risques inconsidérés⁷, il se veut toujours aussi rassurant : « Il vous aura pleu veoir que ce que je vous mandoys estoit vérité, en tant que je vous escripvoys que si les ennemys estoient si folz que de venir à la Chartrousse, que nous mectrions peine de les en garder » (*Captivité*, 58-60). L'ironie du sort fait que cette lettre, dictée par François I^{er}, est achevée par le secrétaire Babou... car le roi a été justement contraint d'aller se battre.

Puisque Louise tente de conserver son emprise sur son fils en adoptant la posture de la mère angoissée, François répond en se montrant sûr de lui. C'est une manière acceptable d'ignorer les conseils de sa mère, sans lui manquer de respect. Cette assurance ne se traduit d'ailleurs pas seulement par les phrases explicites que nous venons de citer, mais aussi par des expressions imagées qui donnent presque une impression de désinvolture. Toujours avant la défaite de Pavie, il écrit : « à cela avons bien peu veoir qu'ilz ne veuillent point manger de la bataille, puisque trois ou quatre cens hommes d'armes leur ont faict tourner le nez » (*Captivité*, 59) Parlant de la retraite des impériaux devant Mézières, il semble emprunter une métaphore au théâtre : « Et s'yl on jouë la pasyon, nous jourons la vanganse » (Michaud et Poujoulat, I^e série, t. V, p. 594). Pour manifester sa confiance et sa supériorité face au duc de Bourbon, malade, il rapporte au style direct une expression plaisante de ces médecins : « tous mes medesyngs m'ont dyt resoluement que sy ledyt Sr de Bourbon ne pourvoye a son afayre et byen toust, quyl[s] ne voudroy[en]t poynt estre duc de Bourbon pour estre en sa plase » (B.n.F., Dupuy 211, fol. 6).

En s'exprimant de la sorte, François construit pour sa mère l'*ethos* du prince plein d'aisance, qui domine la situation et en parle avec facilité. Le contexte militaire se prête sans aucun doute au choix de ce style désinvolte : ce dernier ne peut pas être réduit à une stratégie destinée à marquer de l'indépendance, mais il y contribue sans doute. Les filles, en général, ne se permettent pas de parler aussi familièrement à leur mère. Il n'y a que sous la plume de Marie de Lorraine que nous avons trouvé une expression comparable attestant la confiance en soi. Au moment de s'embarquer pour l'Angleterre en 1551, elle écrit à sa mère : « le vo[y]lage sera de grande despense et lon liver [*long l'hiver*] mais non sy dangereux ; sy ne lairai je

⁷ *Ibid.*, p. 156-157, et *Captivité*, 11.

aprocher mes voisin de ma soupe » (Pimodan, 340). Cela n'est sans doute pas sans rapport avec le fait que Marie et sa mère sont de véritables femmes de guerre : Marie parle là plutôt en capitaine qu'en fille. Cela ne l'empêche pas dans la même lettre de demander l'avis de sa mère sur toutes ses affaires.

Un roi et sa mère dirigent le même royaume et partagent en principe les mêmes intérêts – même si le cas de François I^{er} montre qu'ils n'ont pas toujours la même appréciation des situations. Les choses se compliquent pour les filles, dans la mesure où elles épousent des souverains d'autres pays : au devoir d'être fidèle à leur mère se conjugue la nécessité de défendre les intérêts de leur époux, qui les pousse à sortir parfois de la posture de soumission ordinairement affichée par elles.

B) Élisabeth de Valois, Marie Stuart : la « hardiesse » des filles.

Élisabeth de Valois joue à la Cour d'Espagne pour ainsi dire le rôle d'un agent double. Elle se doit de défendre les intérêts de la France, et de donner aux Espagnols les versions officielles des événements français, dictées par sa mère ; dans le même temps, elle informe cette dernière de tout ce qui se fait, se dit, et de tout ce que l'opinion publique pense de la politique française, ce qui ne doit pas être toujours agréable aux oreilles de Catherine de Médicis. À l'âge de 15 ans, en septembre 1560, elle rapporte ainsi : « je ne veulx faillir à vous advertir comme ils sont tous escandalisés de quoy l'on a baillés à Marceille deux navires aux Mores [...] Des plus grans de se país me disent que la guerre est venue de moindre choses que cela » (L'Aubespine, 510). Elle se trouve ainsi dans une position délicate : la loyauté l'oblige à faire part à sa mère de tout ce qu'on pense d'elle (et il est précieux pour Catherine de le savoir !) mais elle prend le risque de déplaire. On pourrait s'attendre à ce que le discours rapporté lui permette de se démarquer des jugements durs des « grands » d'Espagne ; toutefois elle montre qu'elle les partage, en concluant : « m'assurant que y metterés remède ». Elle prétend donc bien infléchir la conduite de sa mère dans le sens désiré par Madrid.

On s'aperçoit en réalité qu'elle donne souvent son avis et fait des recommandations à Catherine. Elle s'en excuse parfois, qualifiant par exemple de « hardiesse » le fait de conseiller à sa mère d'écrire une lettre à certains personnages (I.V., 35).

Une très longue lettre de septembre 1561 exprime bien toute l'ambiguïté de sa position. Le jeu des pronoms y est particulièrement révélateur, et mérite que l'on en fasse une étude linéaire. Dans un premier temps, décrivant l'atmosphère d'hostilité dans laquelle M. d'Ossense, envoyé à la suite du colloque de Poissy, a été accueilli à la Cour d'Espagne, elle désigne les Espagnols par le pronom « ils » : « il[s] estoi[en]t enbouchés de tout se qui s'estoit

passé en France [...], ils ne vouloi[en]t rien croire de chose qu'on leur dit et estoi[en]t si scandalisés de l'assemblée des Evesques » (I.V.,31). Tant que la parole des Français échoue à calmer les esprits, notons qu'elle demeure anonyme, assumée par le pronom « on ». Les pronoms « je » et « nous » (désignant Élisabeth et l'ambassadeur M. de Limoges) font leur apparition à partir du moment où la scriptrice veut se targuer de l'efficacité de son intervention : « Si vous dices ge bien, Madame, que, sens les ofisses que Monsieur l'Ambassadeur et moy avons faits, je ne say s'il eut eu si bon visage ». Elle se pose ainsi en habile négociatrice (avec l'aide de L'Aubespine), capable de donner du crédit à la diplomatie française en milieu hostile.

Le verbe « savoir » est étonnamment récurrent dans ces lettres, comme pour signifier à Catherine qu'elle ne peut délibérément mentir, car Madrid est au courant d'un certain nombre de choses : « combien qu'ils sachet bien que la plus grant partie des prinsses, chevaliers de l'Ordre gentishommes sont bons chrétiens [...] Et quant au Roy mon oncle [*Antoine de Bourbon*], nous savons bien qu'il vit comme bon crestien. Mais aussi savons nous qu'il croit estre auprès de lui beaucoup de gens qu'ils ne valent guiere ». Remarquons ici que le « ils » s'est changé en un « nous » dans lequel la jeune reine s'inclut. Elle semble ensuite pour un temps marquer plus fortement son appartenance à la Cour d'Espagne : « Mais il faut que je sois d'euvres aussi bien comme de paroles ; car issy nous ne croyons que se que nous voyons ». Élisabeth est devenue d'« ici » : c'est elle désormais la spécialiste des mentalités espagnoles, et elle demande à sa mère de s'y adapter. Elle dit aussi un peu plus loin à quel point l'on fait pression sur elle pour obtenir de sa part des engagements au nom de la France. Pour maintenir des relations cordiales, elle doit promettre certaines choses, ce qui lui fait écrire à sa mère : « Je vous supplie ne me faire manteuse ». En engageant sa parole, elle engage aussi sa mère, qui ne peut la discréditer aux yeux de la noblesse espagnole sans perdre son plus précieux moyen d'action. Si elle subit une contrainte, elle sait aussi faire peser cette contrainte sur sa mère.

Toutefois, Élisabeth peine à se situer clairement d'un côté ou d'un autre. Elle revient à la première « distribution » des pronoms (« ils » pour l'Espagne, « nous » pour la France) au moment de recommander la plus grande fermeté à l'égard des protestants : « car ils savet bien, Dieu, issy, que du tamps du feu Roy Monseigneur et père que l'on les chation qu'il n'y en avoit point ». Malgré cette hésitation pronominale, son vocabulaire se fait alors plus familier : « qui vous peut fere voir cleremant que, si l'on les chatioit asteures, aussy ils n'oseroit non plus lever le nes. Mais comme on leur lesse faire, ils ont rayson de faire les braves ». Le pro-

nom « on » est utilisé pour protéger Catherine, et éviter un « vous » accusateur, mais le langage plus « dru » qu'elle tient ici rappelle celui de François I^{er} marquant son assurance face à sa mère. Sans mâcher ses mots, Élisabeth demande à sa mère un radical changement de politique – qui ne fait certainement pas partie des intentions de cette dernière.

Consciente de sortir en cela de la position humble qui doit être celle d'une fille, elle use enfin du *topos* de la hardiesse pour atténuer la violence de son propos. Elle explicite finalement la double contrainte de sa position : elle est sa fille, mais elle a aussi « d'autres obligations » :

Je prans la hardiesse de vous dire tout sessy, m'assurant que vous ne le treuvesres movais, sachent que se que jen dis est pour l'affection que j'ay à votre service et pour votre commandement, et aussy que, outre l'honneur que j'ay d'estre votre fille, j'ay tant d'autres obliguassions que je ne ferois mon devoir si je ne vous escrivois tout se que j'oy et que je pance et me samble. Je vous suplie tres humblemant de me pardonner, s'il y a trop de hardiesse.

Le désir de rendre service est aussi un lieu commun qui justifie les discours les plus audacieux. Dans une lettre postérieure à son avènement français, Marie Stuart exhorte sa mère à ne pas se décourager face à ses ennemis, en des termes qui peuvent paraître durs et qui sonnent comme une mise en garde : « car si vous veniés auvoir mal [*si vous veniez à tomber malade*] vous savez bien qu'il ne faudroit jamays espérer les voir autres que se qu'ils se montrent à sette heure-là, vu j'espère que vous seriés cause de leur faire reconnoître et Dieu et leur devoir » (Lab., I, p. 71). Mais comme il peut paraître présomptueux de la part d'une jeune fille, même si elle est devenue reine, de donner ainsi des conseils à sa mère, elle s'excuse selon les mêmes modalités qu'Élisabeth : « Pardonnés moy si je suys si hardie, car la poine que j'é entendu que vous vous donnés, me fait tant craindre que n'aïés mal que je ne me puis garder de parler comme je le pance ».

Finalement, si la position de ces deux jeunes femmes est ambiguë, leur discours ne l'est pas tant que cela : elles optent toutes deux pour la franchise, et prennent leur place d'actrice politique en s'autorisant à donner des conseils à leur propre mère. Le *topos* de la hardiesse se révèle une simple formule de politesse, commode pour « faire passer » des messages moins convenus. Reste à examiner à présent le cas de Marguerite de Valois, dont les postures sont différentes.

C) Marguerite de Valois : le rappel des devoirs maternels

On trouve dans les lettres de Marguerite de Valois à sa mère deux postures qui ne sont pas cultivées par les autres enfants : celle de l'humble servante, et celle de la « misérable femme » poursuivie par la Fortune (C.M.V., n°80, p. 140) - autrement dit, la victime du sort.

Le champ lexical du service y est très abondant, et ses protestations de dévouement dépassent tout ce qu'on peut lire sous les autres plumes. On peut avoir l'impression parfois qu'elle renonce à se faire reconnaître comme fille, se contentant d'être : « digne d'estre reconnue de vous, Madame, pour votre tres humble et tres fidele créature et servante » (C.M.V., n°132, p. 198).

La posture de la « misérable femme se fait jour dans des contextes très variés. Pour s'excuser d'avoir encore Pibrac auprès d'elle, elle écrit : « mes aferes [...] sont an si mauves estast qui lont bien besoin que me fasies cet honneur de mi secourir » (C.M.V., n°54, p. 113). Dans la lettre suivante, on lit encore : « mes affaires [...] sont an bien mauves estast s'il ne vous plaît mesder, de quoi je ne me desfiré james, esprouvant trop le soin qui vous plait avoir de moi » (C.M.V., n°55, p. 114). Même dans des contextes plus heureux pour elle, elle rappelle qu'elle est le jouet de la Fortune. Ainsi, ayant appris que sa mère a œuvré en faveur du financement de son voyage vers Paris début septembre 1581, elle manifeste sa reconnaissance en ces termes : « ce qui me rant si heureuse de connoitre quil vous plaise desgner avoir tant de gré de moi, que je ne panse pas que la Fortune me peut plus faire esprouver de miseres » (C.M.V., n°125, p. 184-185). Marguerite, donc, ne cesse de répéter qu'elle est une femme malheureuse et que seule sa mère peut l'aider dans ses revers de fortune – comme si Catherine était responsable de la sauvegarde de la vie qu'elle lui a donnée.

Et en effet, les appels au secours reviennent dans ses lettres avec une récurrence frappante, pour elle-même, mais aussi pour son frère d'Alençon ou dans l'intérêt général. En 1581, elle lui demande de tout faire pour que la guerre n'éclate pas entre son mari et Henri III : « C'est de vous, Madame, et non dautre, qui faut atandre ce *remesde* » (C.M.V., n°125, p. 184-185). Lorsque François part pour l'Angleterre, elle lui adresse une prière : « Dieu et vous, Madame, le veulles asister, car cet de la et non dautre qui doit atandre le *secours* de ses aferes » (C.M.V., n°32, p. 199). Alors que son mari vient de la duper et de déclarer la guerre à son frère, c'est encore à sa mère qu'elle demande « le *remède* que chacun attend de votre bonté et prudence, comme de cele qui par plusieurs fois a garanti ce roiaume du mesme inconveniant duquel i [est] a cet heure menassé » (C.M.V., n°80, p. 140). Et quelques lignes plus loin, elle sollicite encore sa mère de s'y « employer » comme si cela n'allait pas de soi : « tant pour lafection que vous aves a la conservation de cet Estast que pour le bien que vous dessires aux votres ».

Cette dernière citation met en parallèle l'intérêt de l'État et l'intérêt familial : or Marguerite est la seule, parmi tous les enfants que nous avons pu étudier, à mentionner ainsi ex-

plicitement les liens du sang. Ce rappel n'est pas une exception chez elle. Dans la même lettre, elle évoque la ruine du royaume à travers ses conséquences pour sa famille : « a quoi ceux qui ont cet honneur de vous estre plus proches sont ceux qui i partisiperont le plus, et moy sur tous les autres ». Dans un contexte moins tragique, elle est, dit-elle « heureuse d'avoir lhonneur de votre bonne grase, an laquelle tous ceux *qui ont cet honneur de vous estre tels que je vous suis*, fondent l'espoir de leur bonne fortune » (C.M.V., n°100, p. 160). Elle explicite également ses liens avec Henri III : « outre qui mont[r]era son bon naturel, il obligera une pesonne qui a cet honneur destre sa seur » (C.M.V., n°204, p. 287).

Elle ne se sert donc pas des liens de famille pour appeler sa mère à l'affection : cela n'a rien d'étonnant, aucun prince ni aucune princesse ne sollicitant l'amour maternel. Elle s'en sert en revanche pour rappeler à Catherine de Médicis ses obligations politiques et sociales de mère, garante des intérêts du clan et de l'honneur des filles. On retrouve ici la force contraignante de la mention des liens de famille. Marguerite tente à travers eux d'exercer une pression imparable : en dépit de ses longues protestations d'obéissance, il est même surprenant de voir à quel point elle l'exhorte à trouver seule des « remèdes » aux problèmes, se cantonnant pour sa part à sa position de « misérable femme », impuissante, et tenue par le devoir de « courir la fortune » de son époux. Les manquements de Catherine à ses devoirs de mère justifient même, pendant l'épisode Agenais, qu'elle prenne les armes et se mette hors de son autorité : « Et quant a ce qui vous a pleu, Madame, lui commander me dire que se nestoit a moi a faire la gaire, sa bien esté, Madame, a moi a me garder [...] pour ne retonber an la puissance de ceux qui mont voulu oter le bien, la vie et lonneur » (C.M.V., n°236, p. 321-322). Aucune autre princesse ne s'adresse ainsi à sa mère, et il faut bien noter que malgré l'abondance des protestations déférentes, Marguerite ne s'excuse nullement de sa « hardiesse » : la rudesse du contexte y est sans doute pour quelque chose, mais c'est aussi un des avantages de ce *topos* des liens du sang que de pouvoir être invoqué légitimement et sans complexe.

Reste à préciser que, comme son frère Henri III, la reine de Navarre n'hésite pas à mettre en avant les sentiments douloureux que lui inspirent certains événements. Elle va même plus loin que son frère en matière de *pathos*. C'est presque la totalité de la lettre de mi-avril 1580 qu'il faudrait citer, par laquelle elle annonce à Catherine de Médicis que Henri de Navarre a pris les armes (C.M.V., n°77, p. 136). On y trouve le champ lexical de la souffrance : « extrême déplaisir, misérable, malheur, triste accident, afflictions, ennuis, larmes, misérable condition, mal, douleur ». Toutefois, elle n'en fait pas le même usage que son frère : tandis que ce dernier exprime la communauté de sentiments qui l'unit à sa mère, Mar-

guerite ne parle que de ses propres émotions, et présente, pour principale conséquence de la trahison de son mari, son propre désespoir. L'omniprésence du pronom « je » et du déterminant possessif de la première personne dans cette lettre est caractéristique : « *me* voyant si misérable quo lieu de l'heur que j'esperois resevoi[r] avec le roi mon mari durant la paix, il faut que *je* reconoise *mon* malheur [...]. Me permestes que sous la faveur [*de votre bonne grâce*] je puisse alegier *mon* mal et suporter *ma* douleur ». Tout juste consent-elle une seule fois à employer le pronom « nous », sans qu'on puisse déterminer en fait si ce « nous » l'associe à son mari ou à sa mère : « Je prevoi combien de maux nous menase[n]t de tous cotés antre ses deux extremités ».

Marguerite explicite le conflit d'intérêt dans lequel elle se trouve prise lorsque son mari prend les armes, toujours à grand renfort de « je » :

Il faut que *je* reconoise mon malheur, qué [*qui est*] si grant que de navoir peu anpaicher un si triste actidant, lequel j'ai toujours plus haprehandé que la mort, prevoiant ases combien an un tel esvenement, le respait et lobisance que *je* dois au roi et a vous, Madame, joint a lafection que *je* dois av[o]ir au repos de cet Estant, conbateroit an *mon* ame avec lamitié et fidelité a quoi *je* suis obligee au roi mon mari, ce qui me commande de partisiper a toutes ses afflictions.

Bien qu'on puisse avoir l'impression, à première vue, que Marguerite de Valois adopte des postures extrêmement humbles face à sa mère (celles de la « misérable femme », de l'humble servante), on s'aperçoit que jamais elle ne met sa propre personne de côté, et qu'elle ne renonce jamais à exiger de Catherine qu'elle remplisse ses devoirs de mère.

Conclusion

Princes et princesses, rois et reines, se doivent donc avant tout d'adopter une posture humble face à leur mère et d'afficher leur soumission à ses volontés, tout particulièrement avant leur avènement. Cela se traduit par un protocole relativement cérémonieux, et par l'abondance (plus ou moins obsédante en fonction des scripteurs) des protestations d'obéissance. En dehors de ces formules, toutefois, les lettres d'« enfants » à leur mère paraissent moins stéréotypées que celles qui s'échangent entre des souverains dont les liens de parenté sont moins resserrés. Cela tient sans doute moins à une quelconque intimité entre eux, qu'au fait que les enfants rapportent eux-mêmes les nouvelles, sans déléguer à d'autres (aux ambassadeurs par exemple) leur rôle d'informateur. On s'aperçoit donc que ce sont essentiellement les formules destinées à définir la nature des liens et les positions réciproques (qu'il s'agisse de fidélité, soumission, amitié, service) qui donnent une impression d'uniformité ; lorsque les souverains entrent dans des informations plus concrètes, leur écriture devient né-

cessairement moins monotone. Sans surprise, nous retrouvons dans les lettres royales une relation d'enfant à mère apparemment sans affects, comme Eugénie Pascal l'a fait remarquer dans les lettres de princesses. C'est que leur lien est avant tout un lien de coopération politique.

On remarque qu'après leur avènement au pouvoir, fils et filles changent légèrement d'attitude : la nécessité de jouer leur propre rôle politique les oblige à se démarquer de leur mère. C'est dans cette manière de s'affirmer que nous voyons surgir de vraies différences entre nos personnages. Chacun réagit bien sûr en fonction de l'attitude de sa propre mère : Louise de Savoie ayant choisi le mode de l'inquiétude pour faire pression sur son fils, ce dernier opte pour une posture assurée et rassurante, qui lui permet de passer outre les avis de sa mère, renvoyés au statut d'angoisse inutile. Henri III fait pour sa part figure d'exception ; il est le seul à manifester sa joie de revoir Catherine de Médicis et un souci pour sa santé qui paraît dépasser la simple politesse. Nous n'avons pas, malheureusement, de lettres de la fin de son règne pour comprendre selon quelles modalités il entreprend de se détacher de son influence.

Les filles, quant à elles, n'hésitent pas à donner franchement leur avis à leur mère, excusant leur « hardiesse » par la volonté de lui rendre service. Elles essaient même de faire pression sur elle avec une force inattendue. Élisabeth refuse de se laisser prendre au piège du « double langage » de Catherine de Médicis, en lui mettant sous les yeux tout ce que la Cour d'Espagne « sait bien » et en faisant planer sur elles deux la menace de son propre discrédit, qui la rendrait inutile. Marguerite de Valois recourt pour sa part à la posture de la servante, qui, nous l'avons vu, donne toujours des devoirs à celui ou celle qui est servie. Elle est aussi la seule à se servir de façon contraignante de l'argument du lien de parenté, exhortant sa mère à remplir ses obligations. D'après ce que nous pouvons constater dans notre corpus, les filles, finalement, essaient beaucoup plus que les garçons d'infléchir l'action de leur mère dans un sens opposé. Cela, bien entendu, ne tient nullement à des raisons psychologiques (qui rendraient par exemple les garçons plus dociles en face de la figure maternelle), mais bien à des raisons politiques : les filles, en se mariant à l'étranger, sont prises dans un conflit d'intérêts et doivent défendre, au moins dans une certaine mesure, ceux de leur époux. Il y a fort à parier que si François d'Alençon avait épousé Élisabeth d'Angleterre, il aurait joué le même rôle que ses sœurs : n'aurait-il pas informé Catherine des intentions véritables de son épouse et ne lui aurait-il pas intimé de maintenir une politique favorable aux protestants ?

Chapitre II : Écrire à ses enfants

Notre corpus comporte des lettres de mères à leurs enfants bien réparties sur toute la période étudiée, depuis une missive d'Anne de Bretagne à sa fille Claude⁸ jusqu'aux nombreuses lettres de Catherine de Médicis à ses enfants, en passant par celles de Louise de Savoie (25 à François I^{er} et 2 à Marguerite d'Angoulême) et 4 de Jeanne d'Albret à Henri de Navarre. Pour Catherine de Médicis, nous avons choisi d'étudier ses lettres à Élisabeth de Valois en 1560-1561 (qui font écho à celles que nous connaissons de cette dernière), toutes celles adressées à Charles IX, à Marguerite de Valois, et trois séries de lettres à Henri d'Anjou (pendant le siège de la Rochelle de 1573, puis pendant son règne polonais, et enfin, une fois qu'il est devenu roi de France, lors de l'épisode de la fuite de son frère d'Alençon). Nous n'avons pas trouvé de lettres de Marie de Lorraine à Marie Stuart, ni de Marguerite de Navarre à Jeanne d'Albret. Il n'y a que deux lettres de pères, l'une de François I^{er} au dauphin François (Ribier, I, p. 75-76), l'autre de Henri d'Albret à sa fille Jeanne (L.A.B.J.A., p. 72-73). Il nous a paru intéressant aussi d'inclure une lettre de Louise de Savoie à ses petits-fils prisonniers en Espagne (B.n.F., Ms Fr 20433, fol. 217).

I) Se montrer bonne mère, bon père

A) *Protocole affectueux*

Lorsque les pères et mères écrivent à un de leurs enfants qui n'est pas roi ou reine, ils utilisent l'apostrophe « Mon fils », « Ma fille », à l'exception de Louise de Savoie, qui peut se montrer plus affectueuse : elle met « M'amy » à Marguerite d'Angoulême (*Captivité*, 328), et « Mes petits amys » (B.n.F., Ms Fr 20433, fol. 217) au dauphin François et à Henri d'Orléans.

La formule de valédiction ne paraît pas obligatoire dans ces lettres. François I^{er} représente un cas particulier, car il prie Dieu d'avoir son fils en sa « très sainte et digne garde », selon la formule la plus distante, et mentionne le lieu et la date de rédaction : en réalité, c'est la seule lettre qui ne soit pas autographe, et c'est plutôt celle d'un roi à son lieutenant en Pi-

⁸ Cette lettre se trouve dans Pauline Matarasso, *Queen's Mate. Three women of power in France on the eve of the Renaissance*, Ashgate, Aldershot, Burlington USA, Singapore, Sydney, 2001, p. 103. Puisque c'est la seule connue d'Anne de Bretagne à sa fille, nous ne mentionnerons plus cette référence dans la suite de cette partie.

cardie que celle d'un père à son fils. Anne de Bretagne, dans l'exemple que nous avons, se contente d'un « Dieu vous doint ce que désirez » très respectueux, mais souligne sa volonté de proximité en précisant en toutes lettres : « De la main de / V[ot]re bonne mère / Anne ». Dans tous les autres cas, s'il y a une formule de valédiction, elle est quelque peu personnalisée, témoignant par exemple de la sollicitude maternelle : Jeanne d'Albret écrit : « Priant Dieu qu'il vous assiste en tout » (L.A.B.J.A., n°232, p. 338), et Catherine de Médicis, au moment où Henri d'Anjou est devant la Rochelle et se trouve en passe d'être élu roi de Pologne : « Je prie Dieu que pussions avoir de bonnes nouvelles et qu'il vous garde de tout danger » (L.C.M., IV, 181). La plupart du temps, la lettre ne se termine pas à proprement parler sur une formule de valédiction, mais par exemple sur la promesse d'écrire (*Captivité*, 328), sur celle de rendre visite (L.A.B.J.A., n°55, p. 73), ou sur un simple « Voilà ce que je vous puis raconter » (L.A.B.J.A., n°235, p. 344). La phrase finale et la souscription sont régulièrement liées par la syntaxe, ce qui témoigne également du mélange d'estime et d'affection dans lequel les parents tiennent leurs enfants. Les dates sont très rarement précisées : si Jeanne d'Albret l'indique, c'est sans doute parce qu'écrivant de la cour de France au sujet du mariage de son fils, elle craint qu'un retard fasse parvenir des lettres dans le désordre.

Anne de Bretagne et Louise de Savoie signent « Votre bonne mère » (suivi de leur prénom), tout comme Catherine de Médicis quand elle s'adresse à Henri d'Anjou. Henri d'Albret et Jeanne d'Albret ajoutent aux termes de « bon père » ou « bonne mère » celui d'« ami-e », ce qui fait écho aux apostrophes de Louise de Savoie. Cette notion d'amitié ne se trouve ni dans les lettres d'enfants à leur mère, ni dans celles des mères lorsque leurs enfants sont rois et reines : elle implique donc, en plus de l'affection, une familiarité qui ne peut s'exprimer envers une personne dont la dignité est perçue comme supérieure.

Examinons à présent le cas où les « enfants » sont souverain-e-s. Louise de Savoie prend toujours soin de souligner la majesté royale de son fils : elle l'appelle « Monseigneur », signe « Votre très humble bonne mère et sujette », et prend soin de lier syntaxiquement la fin de la lettre et la souscription. Cependant, elle n'opte pas pour un protocole excessivement cérémonieux : ainsi, l'apostrophe n'est pas nécessairement le premier mot de la lettre⁹, la prière à Dieu, dans la formule finale, peut-être remplacée par une conclusion adaptée aux circonstances (en général sur le thème de la consolation apportée par les lettres dans la séparation forcée que représente la captivité du roi), et les lettres ne sont pas datées. Louise manifeste ainsi la proximité particulière dans laquelle elle tient son fils.

⁹ La lettre peut commencer par « A ceste heure, Monseigneur » (*Captivité*, 355) ou « Croyez, s'yl vous plaist, monseigneur » (P.F.C., n°38, p. 211).

Catherine de Médicis exprime moins fortement la reconnaissance de la majesté royale de ses enfants : elle se contente d'un « Madame ma fille » pour la reine d'Espagne, signant ses lettres « Votre bonne mère ». Charles IX et Henri, roi de Pologne puis roi de France, ont droit à « Monsieur mon fils », mais elle ne se déclare pas leur sujette. Dans sa signature, elle ajoute simplement pour eux l'adjectif « affectionnée »¹⁰. Les formules de valédiction sont là encore totalement facultatives, mais leur enchaînement avec la souscription est quasiment systématique. Les dates ne sont mentionnées qu'en contexte militaire (pour Charles IX), en cas de crise (lors de la fuite d'Alençon) ou quand l'éloignement est très grand (par exemple, lorsque Henri est en Pologne).

À quelques détails près, on peut donc dire que le protocole des lettres des parents à leurs enfants manifeste un désir de proximité, que ces derniers soient souverains ou non. Il nous faut voir à présent si le contenu des lettres est réellement plus familier et affectueux que celui des enfants à leur mère.

B) Nouvelles des enfants et sollicitude parentale

Dans ces lettres de parent, le corps des enfants est relativement présent, et il est l'objet de préoccupations tantôt soucieuses, tantôt attendries. Dans une même lettre, Jeanne d'Albret peut à la fois s'inquiéter de la santé de son fils au point de lui envoyer un messenger pour cette seule raison, et laisser échapper des commentaires pleins de fierté maternelle sur sa haute taille : « L'on ne peult croire vostre grandeur en ceste court. Quant à moy, je pense que vous estes de la grandeur de Mons^r le Duc [*Henri de Guise*], qui est d'un doit moins que la mesure qu'a aportée Saint-Martin » (L.A.B.J.A., n°234, p. 343).

Le père de Jeanne d'Albret était loin d'être dénué de tendresse envers elle (d'après l'unique témoignage que nous en avons). Il accuse réception avec joie des malaises de sa grossesse dont elle lui fait part : « Je ne vous diray l'ayse que se m'a esté d'avoir entendu la continuation de voz beaus maus » (L.A.B.J.A., n°55, p. 72). En tant qu'homme, il se sent incapable de la réconforter, ignorant tout de cette expérience, ce qui expliquerait qu'il la renvoie, un peu durement en apparence, mais sans doute aussi par manière de plaisanterie, « à la pasiense des fames ». Néanmoins, il souhaite à sa fille tout le bonheur possible – il nous semble être le seul de tous les parents de notre corpus à se préoccuper d'une telle question : « je vous desyre ausy eureuse que peut desirer son enfent un bon père ». Il promet de se

¹⁰ À titre de comparaison, il semble qu'elle ne reconnaisse pas réellement Marguerite de Valois en tant que reine de Navarre, car elle lui met seulement « Ma fille » et non « Madame ma fille » comme il semble qu'elle le devrait (L.C.M., VII, 93, IX, p. 177).

rendre auprès d'elle dès qu'il le pourra. La simplicité et le naturel de la lettre en font la plus touchante de notre corpus pour ce qui regarde les relations parent-enfant.

C'est sans conteste Louise de Savoie qui se préoccupe le plus de l'état physique et moral de son fils. On note que, lorsqu'elle reprend les mots du roi lui annonçant, suite à la défaite de Pavie, que « de toutes choses n'[...] est demeuré que l'honneur et la vie qui est saulve » (*Captivité*, 129), elle ajoute à ces deux termes la santé (*Captivité*, 134). Par la suite, l'éloignement de ses deux enfants (Marguerite étant partie rejoindre son frère en Espagne) rend certainement encore plus viscéral son besoin de savoir comment ils se portent :

Monseigneur, la nécessité des nouvelles de vous et de vostre seur m'est telle, pour le long temps qu'y y a que n'en ay eu, qu'elle me faict vous fere requeste qu'yl vous playse de donner ordre que j'en sayche plus souvent, pour m'estre chose sy necessaire, que sens [sans] cela, au lyeu où vous estes, je ne le porroye soustenyr (*Captivité*, 283).

La réception des nouvelles est qualifiée de « consolacyon » telle qu'elle lui donne une « seconde vye » (*Captivité*, 235). Les phrases de conclusion soulignent leur importance – que Louise dit vitale (*Captivité*, 163, 211) et c'est parfois le seul objet de la lettre :

Monseigneur, j'ay entendu, par ce porteur et par ce qu'il vous a pleu m'escrire, la seureté de vostre santé, aussy de vostre voyaige en Espaigne : qui ne m'est pas petit playsir, vous suplyant, Monseigneur, que le plus souvent que pourrez je sache de vos nouvelles et le lyeu où vous serez : estant assuré qu'il n'y a autre chose en ce monde qui puyse consoller et manteny en vye

Vostre [très humble bonne mère et sujette]¹¹

Loyse (*Captivité*, 216).

Louise de Savoie affirme sans cesse que sa propre sérénité dépend de la santé de ses enfants, et tout particulièrement de celle de son fils. Il ne faut pas oublier qu'elle est seule au pouvoir, et que l'affection seule ne commande pas ces réactions : les nouvelles d'Espagne ont aussi une importance politique capitale. Les bonnes nouvelles sont accueillies en termes hyperboliques : « quy a esté en notre trybulacyon tel confort, qu'yl ne se peust sufysamment escrire » (*Captivité*, 134). Elles sont une véritable nourriture : « la continuacion de vos bonnes nouvelles quy est la mellieure viande de quoy nous pensions vivre » (*Captivité*, 142). Autrement dit, la vie de Louise (et celle de Marguerite, et peut-être un peu plus largement celle du royaume) est dépendante de la vie de François. Cela devient sous la plume de Louise un véritable lieu commun, qui n'est pas employé seulement pendant la captivité de son fils. On le retrouve dans une lettre non datée, mais manifestement écrite alors que François est revenu en France et que sa sœur est enceinte : « vostre santé nous est plus chère que noz propres vyes » (P.F.C., n°38, p. 211). Bien entendu, cette interdépendance, au-delà de ses fondements affectifs, est un des signes de la « Trinité » que Louise prétend former avec ses

¹¹ Cette lettre doit être une copie, la souscription étant remplacée par « etc. », mais il n'y a pas lieu de supposer qu'elle soit différente de celle des autres lettres.

enfants, tout comme sa certitude de pouvoir sentir à distance les bonheurs et les malheurs qui adviennent à son fils (*Captivité*, 234, 236).

Nous voudrions souligner pour l'instant que Louise ne se contente pas de dire que sa vie dépend des nouvelles de François I^{er} : elle ajoute qu'elle est capable de passer par-dessus les maux de son propre corps pour son fils, qui lui en donne l'énergie. S'il annonce qu'il est en bonne santé alors qu'elle est malade, elle assure que cela lui « a donné cœur et redoublé le desyr de la [s]ienne » et qu'elle fera tout ce qu'il faut pour guérir (*Captivité*, 465, lettre donnée en note). Elle fait également cette promesse : « vostre intencyon sera sy bien suyvy, que, contre la rebellyon de nature, l'esperit et la santé se rangeront à vostre bon playsir, pour parvenir à ce dont la seule esperance fait vivre / Vostre tres humble bonne mère et subgette » (*Captivité*, 465). Il nous semble que cette façon de parler de la santé du roi et de son entourage a un sens politique : cela signifie que le corps du roi est plus important que tous les autres corps, lesquels sont à son service. Celui de sa mère, tout particulièrement, est capable de dépasser ses propres limites dans un total dévouement : elle en fait la preuve par les souffrances qu'elle est capable d'endurer.

Les choses paraissent très différentes chez Catherine de Médicis. Il nous semble qu'elle ne s'inquiète guère de la santé de ses enfants¹². Au sein des lettres que nous avons retenues, elle n'exprime pas réellement d'empathie. Ainsi lorsqu'elle demande à Henri d'Anjou de ne pas hasarder inutilement sa vie durant le siège de la Rochelle, elle nie que ce soit par une forme d'amour maternel égoïste :

Je vous ay trop monsté que je vous ayme mieulx au pouvé [là où vous pouvez] aquérir réputation et grendeur que de vous voyr auprès de moy, encore que ce me soyt un grent contentement ; mès je ne suis pas de sé mère qui n'ement leurs anfans que pour eulx, car je vous ayme pour vous voyr et désirer les premiers en grendeur et honneur et réputation (L.C.M., IV, 195).

Elle consent d'ailleurs à ce qu'il prenne des risques, dans la mesure où cela lui paraît nécessaire pour son honneur. Donnant des nouvelles de son frère le roi Charles IX, blessé au pied au cours d'une chasse au sanglier, elle fait certes part de son soulagement : « Je prie a Dieu qu'il vous garde de plus grande bléseure et voldrés aystre aseuraye que lui et vous n'ann usié [eussiez] jeamès de plus dangereuse » (L.C.M., IV, 184). Mais elle précise qu'elle écrit avant tout pour conserver le contrôle de l'information, car la santé du roi est un sujet sur lequel on a tôt fait de faire courir des bruits – spécialement, peut-être, à l'intention de son cadet héritier du trône : « Mon fils, j'é ayté d'avis de vous envoyer cet courrier pour aultent que

¹² Nous ne pouvons pas exclure totalement l'hypothèse selon laquelle dans la sélection de notre corpus, une part de hasard aurait mal fait les choses. Toutefois, nous avons étudié une trentaine de lettres de Catherine à ses enfants, soit davantage que de lettres de Louise de Savoie.

je m'aseure que l'on fera croire que le Roy vostre frere seré fort blesé [...] et afin que l'on ne vous fase le mal plus grent, je vous enn é voleu avertir yncontinent ». Son but n'est pas de calmer les éventuelles inquiétudes du frère : elle n'emploie ni le verbe « rassurer », ni le champ lexical de la crainte. Ce qu'elle veut signifier avant tout, c'est que l'ordre politique n'a pas à être troublé pour une si petite blessure.

C'est dans une lettre à Charles IX du 14 novembre 1573 qu'elle manifeste le plus de sollicitude : « je ne puis aystre à mon ayse, vous ayent laysé fachay et anuié, que je ne sache comment vous portés depuis vostre partement » (L.C.M., IV, 265). Il est difficile toutefois de faire la part du sentiment maternel et de la politique. Même quand elle cherche à protéger la vie de Charles IX, elle met en avant un argument politique et non des préoccupations de mère. Pendant la troisième guerre de religion, après la bataille de Jarnac, Catherine a rejoint le duc d'Anjou placé à la tête de l'armée royale, et le roi est resté en arrière sur les ordres de sa mère :

Je say bien que vous dirés qu'i ne tient à vous que ne lé voyés, et que cet je [*si je ne*] regardés que à complayre a vostre volonté pour avoyr vostre bonne grase, a quelque pris que ce feust, que le vous consellerés, mès yl fault que pansiés que je vous suis mère et que je reguarde à cet qui peult avenir (L.C.M., III, 245).

Et ce qui peut advenir, c'est que le roi perde la vie en s'approchant du théâtre des opérations, mettant en péril la sûreté du royaume. L'*ethos* maternel est avant tout ce qui légitime les conseils et les ordres qu'elle prodigue.

Nous savons enfin que la santé de sa fille Élisabeth ne la laisse pas indifférente : nous avons cité plus haut une lettre à Philippe II dans laquelle elle exprime toute sa crainte de voir mourir sa fille (L.C.M., I, 163-164) ; en outre, à l'ambassadeur M. de Limoges, elle explique en détail comment la jeune femme doit se comporter en un début de grossesse présumée (L.C.M., I, 565-566). Est-ce le hasard qui fait que nous ne trouvons pas de propos semblables dans les lettres qui sont adressées à la reine d'Espagne ? On pourrait aussi y voir, de la part de Catherine de Médicis, le désir de ne pas « amollir » sa fille en lui marquant trop d'intérêt, car elle semble avoir une bien piètre opinion de sa résistance : « je la cognois bien, de façon que du moindre mal qu'elle a, elle ne vouldroit bouger de couscher » (*ibid.*). Dans la lettre à l'ambassadeur, elle ne fait d'ailleurs aucunement part de son angoisse, mais seulement des instructions à suivre pour augmenter les chances de mener à bien une grossesse, et se donne elle-même en exemple. Autrement dit, il s'agit de lui apprendre à réaliser la partie la plus cruciale de sa mission à la Cour d'Espagne. Il semblerait donc que, chez Catherine de Médicis, la santé des enfants soit évoquée plutôt pour ses enjeux politiques que pour les tourments qu'elle

inflige à son cœur de mère. Paradoxalement, c'est elle qui fait les protestations d'affection les plus pathétiques : il nous faut donc essayer de comprendre l'enjeu, chez les uns et les autres, de ces déclarations d'amour parental.

C) Du sentiment sincère au chantage affectif

Nous avons vu que Henri et Jeanne d'Albret se distinguent par la simplicité avec laquelle ils expriment leurs sentiments à leurs enfants. Le premier, répondant peut-être à la crainte de Jeanne de voir son père lui préférer l'enfant qu'elle porte, promet de les aimer tous les deux : « Bien vous prie que vous guardés et que n'ayés point de peur de perdre vostre plase pour les darniés, quar je ne auré engore de lonc tamps le playsir que j'ay de vous, mais j'aymeray bien le petit l'enfent » (L.A.B.J.A., n°55, p. 72). Jeanne d'Albret évoque la douleur d'être séparée de son fils au détour d'une nouvelle joyeuse : « Nous avons fait les nopses de Riquete ; mais il faut que je confesse que vostre absence m'a retranché la moytié de mes joyes » (L.A.B.J.A., n°232, p. 338). Ailleurs, elle opte pour l'hyperbole : « Mon fils, je suis en mal d'enfant, et en telle extrémité que si je n'y eusse pourveu, j'eusse esté extrêmement tourmentée » (L.M.H. IV, p. 32, note). Ce type de déclaration est cependant unique sous sa plume. On retiendra surtout que ces manifestations affectueuses ne semblent avoir aucun but pragmatique : aucune reconnaissance filiale, aucune soumission ne sont exigées en échange. Leur gratuité est la garantie de leur sincérité. Il semblerait y avoir en Béarn, de père en fille, de mère en fils, un héritage de tendresse qui se transmet. Chez Louise de Savoie, il n'y a pas à proprement parler de déclaration d'amour maternel : son expression est toute entière contenue dans celle de l'inquiétude, ce qui suffit d'ailleurs à traduire sa passion pour son fils.

Il en va bien autrement chez Catherine de Médicis. Elle insiste parfois lourdement sur l'image de mère aimante qu'elle veut donner d'elle, et cela n'est jamais gratuit. Elle se livre même à ce qu'on pourrait appeler du chantage affectif. Ainsi, pour exhorter sa fille la jeune reine d'Espagne à se comporter convenablement avec les femmes de son entourage, elle lui écrit :

Pour se, faystes set que je vous mende, si vous volès que je saye contente de vous et que je vous ayme, et [*si vous voulez*] que je croy que me aymés coment devés, vous aystent set que je vous suys, et ne desirent ryen pluls en set monde que vous voyr si eulreuse que gai, toutte vostre vye aystre contente ; s'et vostre bone mère (L.C.M., I, 153).

Elle joue sur le désir de sa fille d'être aimée et de montrer en retour son amour (démonstration qui est un véritable devoir, « lui étant ce qu'elle lui est ») pour assurer son emprise sur elle. L'affect est changé en instrument politique. On retrouve ce mélange d'affection et de directives dans la lettre qu'elle envoie à Henri III pour lui demander de rentrer de Po-

logne. Elle use d'hyperboles pathétiques pour dire son attachement pour lui, hyperboles qu'elle fait suivre immédiatement de recommandations politiques, sans que rien ne vienne marquer de transition entre les deux thèmes :

Si je vous venois à perdre, je me feroys enterrer avec vous toute en vie, car je ne pourrois aussi bien porter ce mal, qui me faict vous prier de bien regarder le chemin que tiendrez et si passerez par chez l'Empereur et de là en Italie, que je pense estre le plus seur pour vous [...]. je meurs d'ennui de vous revoir, car rien ne me peut faire consoler et oublier ce que j'ai perdu que veotre présence, car vous sçavez combien je vous aime et, quant je pense que ne bougeriez jamais plus d'avec nous, cela me faict prendre tout en patience. Si vous pouviez laisser quelqu'un où vous estes, qui peult conduire et que ce royaume de Pollongne vous demeurast ou à vostre frère, je le desirerois bien fort (L.C.M., IV, 311).

C'est encore son affection de mère qu'elle brandit comme argument pour détourner Henri d'Anjou des « faux avertissements » qui lui parviennent pendant qu'elle est partie à la poursuite d'Alençon fugitif, en septembre 1575. Le roi, pense-t-elle, est sous l'influence d'autres personnes qui veulent le persuader qu'elle fera une paix préjudiciable à sa réputation. Elle s'en défend évidemment : « car je y mouré plus tost » (L.C.M., V, 140). Cette lettre est si virulente qu'elle mérite qu'on s'y attarde¹³. Elle crée une opposition nette entre les mauvais conseillers (qui voudraient voir le roi « enn eune bataille et qu'il euset la vengeance de leur passion »), et la mère dévouée : « je ay plus d'affection que tout cet que ayst au monde en vostre endroyt ; car je veu mourir avant vous et crevé moy les yeulx de qui que souit [*si vous pouvez me montrer qui que ce soit*] qui en volle aultent » (*ibid.*). Son amour maternel est la garantie absolue qu'elle n'agit que dans l'intérêt de son fils. Personne ne peut lui rendre de plus grands services puisqu'elle est sa mère : « suys si glorieuse que je panse vous enn avoyr plus fayst que personne, de quelque qualité qu'ele puise aystre, souyt aysté jeamès nay¹⁴ ». Au nom de l'empathie maternelle, elle demande à être bien informée de ses affaires : « ce n'est pas pour les controler, mès s'est pour avoyr l'ayse, s'il vont bien, et ayder à porter vostre ennuy, s'ils vont mal et aussi pour savoyr celon cela comen je me douys conduire » (*ibid.*).

Par-dessus tout, l'amour qui unit le fils à sa mère est la garantie de l'influence qu'elle peut exercer sur lui, et, toujours dans le même contexte, Catherine ne cherche pas à cacher le mécanisme de cette emprise : « Pardonné moy, cet je vous aycrips lybrement ; car vous ayste mon tout et quant ne m'aymerés plus, ne vous firés en moy come devés ». Puisque la confiance du fils est un enjeu majeur, elle n'hésite pas se servir du *pathos* et à appuyer sur le champ lexical de la certitude pour la reconquérir : « je ne veu plus vivre ; car je n'é jeamès voleu vivre depuis la mort du Roy vostre père, que pour vous servir et Dieu et vous le savés, je an sui sertayne. Que personne ne vous le puise fayre aublier, car j'en auré mal ; vous cones-

¹³ Elle témoigne d'ailleurs d'une colère peu ordinaire, et Catherine s'en excuse dans la lettre suivante (L.C.M., IV, 41).

¹⁴ « que personne qui fût née, de quelque qualité qu'elle soit ».

tré alla fin que je vous dis *vray* » (*ibid.*). Cette forme d'attestation rappelle celles qu'elle adresse aux grands du royaume, où elle leur garantit qu'ils ne seront point trompés.

Les expressions de sollicitude et d'amour maternel se retrouvent donc chez presque tous les pères et mères de notre corpus¹⁵. Chez les souverains navarraïes, elles semblent l'expression d'un sentiment spontané, tandis que chez Louise de Savoie et Catherine de Médicis, elles sont en même temps le signe d'un positionnement politique. D'une part, lorsqu'elles sont adressées à un fils gouvernant, elles montrent que les mères sont ses meilleures servantes, prêtes à vouer leur vie entière à ses intérêts. D'autre part, dans tous les cas, sollicitude et amour maternel justifient la part que les mères prennent à la direction des affaires. Cette volonté de diriger n'est absolument pas masquée dans les lettres qu'elles adressent à leurs enfants.

II) Diriger les affaires

A) Faire collaborer les filles

Les mères ont des attentes spécifiques selon qu'elles écrivent à leurs fils ou à leurs filles. Ces dernières, comme toutes les souveraines et les « grandes », sont supposées être des intermédiaires privilégiées dans les relations entre leur mari et la Couronne de France. Anne de Bretagne au début du siècle s'appuie déjà sur Claude de France, pour gérer les relations entre François de Valois, son époux, et le roi Louis XII. Elle s'efforce de maintenir la confiance de sa fille, considérant qu'elle n'est pas acquise définitivement. Pour cela, d'une part, elle lui montre qu'elle reconnaît ses efforts (« vous asurenst ma fille q[ue] me trouveres bonne mere car vous my obliges de plus en p[lus] veu les grassieusses lestres q[ue] mescripvés ») ; d'autre part, elle lui certifie que les médisants ne peuvent entamer la confiance du couple royal dans le couple héritier du trône :

[Le roi] ne crera les rapors q[u'on] luy pourest fere de mon beaufis et de vous q[u'il] nen soit bien asuré [...]. Vous priant ma fille q[ue] ne pances q[ue] les rapors q[ue] lon saroist fere au roi qui nest point pour les croire et pance bien le servysse que mon beaufis et vous luy poves fere.

Surtout, elle affirme que le roi et elle sont parfaitement sincères, ne gardant ni rancœur ni doute par devers eux, et elle promet de jouer envers sa fille le rôle d'une fidèle informatrice :

Et de moi vous me feriez grant tort se ne pances q[ue] si jen oy par[o]lles q[ue] je me monstre bonne mere en dissent ce q[ue] jen et trouve a mon beaufis et a ma fille vous priant derechef ma fille

¹⁵ Les deux lettres de François I^{er} et d'Anne de Bretagne font exception, mais leur nombre ne permet pas de savoir ce qui en est en réalité dans l'ensemble de la correspondance de ces personnages.

q[ue] noblies le prepos q[ue] lon sus mes en [...] et sil est besoin de vous avertir de rien je le fere vous asurenst qui ne ma point este d'anuye de voz lestres mais grant plesir.

Les remarques portant sur les « gracieuses lettres » et le plaisir de les recevoir sont faites pour encourager Claude à continuer d'écrire : Anne de Bretagne s'efforce de maintenir un contact régulier et confiant avec sa fille, toutes deux assurant la fluidité des rapports entre François et Louis XII.

Eugénie Pascal emploie le terme d'« agent de liaison » pour définir la fonction des filles auprès de leur mère. Une lettre de Catherine de Médicis à Marguerite de Valois montre comment, dans une situation désespérée, cette dernière fait appel à sa fille comme au dernier lien qui lui permet d'accéder à Henri de Navarre en août 1579, avant qu'une nouvelle guerre n'éclate (la septième, baptisée « guerre des amoureux »). La reine mère écrit une missive pour Navarre et la glisse dans une autre destinée à sa fille, la « priant la luy faire bien lire et considérer », de peur, dit-elle, qu'il ne puisse la déchiffrer lui-même (L.C.M., VII, 93). Elle formule par deux fois sa demande de lui transmettre son message : « je vous prie le luy remonstrer et qu'il ne se laisse pas tant aller à ceulx qui le veulent perdre d'honneur et de réputation et de vye [...] je vous prie le luy bien remonstrer ». Elle pense sans doute que son écriture seule n'aurait pas autant de force que les paroles de Marguerite qui peuvent l'accompagner. Elle croit utile également de lui préciser que c'est aussi son intérêt à elle d'empêcher son mari de trahir les accords qu'il avait passés avec la Couronne de France : « Il n'en peult avoir mal que il ne vous touche ». Catherine sait bien qu'il n'est pas évident que sa fille défende les intérêts de sa famille plutôt que ceux de son mari. C'est aussi pour cela qu'elle ne se contente pas d'écrire à Navarre ; en apparence, il est le seul destinataire de son rappel à l'ordre, mais en réalité, elle doit convaincre sa fille autant que lui. Elle va jusqu'à suggérer que les bons rapports entre les deux époux dépendent de la réussite de la mission politique de sa fille : « en le faisant, je m'asseure qu'il vous croit et qu'il aura occasion de vous en aymer et remercier d'avoyr creu vostre conseil, que je prie Dieu qu'il croie ».

Il en va de même de sa relation avec sa fille Élisabeth. La jeune reine d'Espagne, en septembre 1560 lui annonce la venue de Don Antonio de Tolède (L'Aubespine, 509) en lui recommandant de le traiter le mieux possible ; Catherine déclare longuement combien elle est honorée de recevoir un personnage tant aimé du roi d'Espagne, et en profite pour réaffirmer son amitié et celle de François II : « je ayspère que après sela y ne seré plulx en la puissance de personne de l'an metre en doutte ; et vous prie, ma fille, ma mye, *vous en naseurer* et l'aseurer aussi à luy-mesmes » (L.C.M., I, 564). Ce texte montre que Catherine tient le plus grand compte des recommandations de sa fille en matière de diplomatie, et qu'elle considère

aussi que cette dernière pourrait douter de sa sincérité. Nous avons vu par les lettres d'Élisabeth que c'est bien le cas. En effet, elle doit lutter contre le double langage de sa mère qui risque, à la longue, de la discréditer à Madrid. Après la mort de François II, Catherine lui rappelle explicitement son rôle, comme si cela n'était pas évident :

[...] pour vous dyre, ma fille m'amie, que d'aulent que vous nous aymés, que metyés pouyne d'entretenyr le Roy, vostre mari, en la bonne volonté, laquelle y portet au feus Roys, vostres père et frère, et ausy à moy partycoulyèrement ; l'aseurent que, tent que je vivray, qu'i ne conestra de nostre couté que amytyé et bonne yntelygence aveques luy (L.C.M., I, 568-569).

Suit un très long discours destiné, semble-t-il, à être rapporté tel quel : à la façon dont on dicte son discours à un ambassadeur, Catherine énumère les propos que sa fille doit mettre en avant. D'ailleurs, elle la renvoie sans cesse au véritable travail d'équipe qu'elle doit mener avec l'ambassadeur de France en Espagne. De la même manière, quand elle lui demande en 1561 de négocier le mariage de Marguerite de Valois avec le jeune don Carlos, fils de Philippe II, elle lui fournit les arguments à développer auprès de donna Juana, la sœur de ce dernier :

y fault que vous disiés à ladiste prinse [donna Juana] qu'i fault qu'ele l'épouse [Carlos], au sela ne se pouret fayre [ou si cela ne pouvait se faire], qu'i fault qu'elle vous ayde à lui fayre aupouser vostre seur, et que vous mestré pouine de luy fayre aypouser le Roy votre frère [Charles IX] ; à quoy vous pansés bien que n'ariés guière grant pouine, se se feset le mariage de vostre seur et du Prinse ; car vous l'aymé tent que, en quelque fason que ce souit, vous désirés qu'ele souyt vostre seur (L.C.M., I, 576-577).

Le désir de Catherine de parler directement par la bouche de sa fille se manifeste dans cet extrait par le passage du discours indirect au discours indirect libre. La reine d'Espagne, toutefois, n'est pas supposée seulement répéter le discours de sa mère : elle doit le faire intelligemment, et pour cela en connaître les tenants et les aboutissants. Nous reviendrons plus loin sur la façon dont les mères forment leurs enfants à la compréhension des affaires.

Ces différents exemples confirment les observations d'Eugénie Pascal sur les relations mère-fille : elles sont avant tout des relations politiques. Les filles sont traitées non pas comme des exécutantes des volontés de leur mère, mais bien comme des collaboratrices qu'il faut persuader de coopérer. Bien entendu, il importe aussi aux mères, nous l'avons vu, d'entretenir la confiance de leurs fils pour qu'ils se montrent obéissants ; mais puisqu'ils ne sont pas, comme les filles, soumis à la nécessité d'être fidèle à une autre personne qu'à leur mère, elles peuvent se montrer avec eux beaucoup plus directives.

B) Diriger les fils tout en se dissimulant

Les lettres de Louise de Savoie à François I^{er} que nous connaissons datent majoritairement de sa captivité et se démarquent grandement de celles de Jeanne d'Albret et de Catherine

de Médicis. Le roi a trente ans et il est au pouvoir depuis dix ans. Sa mère ne peut donc pas le traiter comme un « débutant ». Cela explique sans doute pourquoi elle lui donne relativement peu de conseils pour tout ce qui regarde la négociation de sa libération. Certes, elle le supplie, par exemple, de rester entre les mains du vice-roi de Naples en attendant son départ pour l'Espagne (*Captivité*, 211), mais on peut vraiment dire que cette requête est une exception. Pour le reste, elle lui certifie qu'elle agit sur ses ordres : « selon vostre intencyon » (*ibid.*), « car soyt de la trayve ou voyage de vostre seur [...] il y a esté fait celon vostre yntencyon » (*Captivité*, 323). Elle se positionne uniquement comme une servante qui applique de son mieux les instructions de son fils. Toutefois, elle ne tolère pas de critique de sa part : comme il doute de son efficacité, elle l'invite à se reposer sur « la foy et amour d'une mere » et le rappelle au respect qu'il lui doit : « après vous avoir suplyer que dorrenavant je aye des lettres escryptes de meilleur encre que les dernyeres, jugean par vous-mesmes quelles les doit trouver [votre bonne mère] » (*ibid.*).

On en oublierait presque qu'elle est régente de France durant toute cette période. Les lettres que nous possédons ne rendent que très peu compte de son travail au gouvernement, et ne sollicitent jamais l'avis du roi sur les affaires du royaume. Louise remet systématiquement les nouvelles de ce genre au porteur, sans jamais les détailler. Les seuls commentaires qu'elle en fait sont toujours extrêmement positifs :

[...] tout, enfans, amys que afferes, sont sy byens et en tel estat et dysposycions que l'yssue vous en donnera la joye (*Captivité*, 234) ;

[...] par luy, dedens peu de jours, pourés entendre le bon estat en quoy sont voz afayres de par deça, cela me gardera, remectant le tout à luy, de vous en escryre pour ceste heure autre chouse (*Ibid.*, p. 243) ;

[...] et quand à celles [*les nouvelles*] de par deça, elles sont telles, tent en senté d'enfans, de mere, que de tous autres afferes, que les soryes hors vostre presence desyrer (*Ibid.*, p. 309) ;

[...] vous verrez que tous voz dictes afferes sont, selon la necessité de vostre absence, en bon estat (*Ibid.*, p. 331).

Le désir de soutenir le moral du roi explique sans doute pour partie cet optimisme ; pour une autre partie, il peut s'agir de l'inciter à ne pas se préoccuper des affaires de son royaume – comme le fait François lorsqu'il tranquillise sa mère pour agir à sa guise sans écouter ses conseils. En clamant que tout va pour le mieux, Louise dit qu'elle est parfaitement capable de gouverner seule. En ne s'attardant pas sur le contenu des nouvelles politiques, elle prend soin de ne pas souligner qu'elle gouverne. On ne peut pas dire qu'elle cherche à dissimuler son action politique aux yeux de son fils (cela n'aurait pas grand sens, puisqu'il l'a nommée régente), mais elle ne veut surtout pas se mettre en scène comme dirigeante. Elle demeure avant tout la bonne mère qui prend soin de lui et le réconforte.

Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis donnent pour leur part davantage d'ordres à leurs fils, sans chercher à leur laisser croire qu'ils ont l'initiative. Il faut dire que, dans les exemples de notre corpus, ces garçons sont relativement jeunes.

Catherine de Médicis n'hésite pas à donner des instructions sur l'usage des forces militaires. En véritable chef d'armée, en juin 1569, elle presse Charles IX de prendre la Charité pour bloquer l'avancée de l'armée ennemie commandée par le duc des Deux-Ponts. Non seulement elle insiste sur la « diligence » avec laquelle il lui faut agir, mais en plus, elle lui indique précisément où il trouvera les ressources nécessaires en artillerie, hommes et chevaux (L.C.M., III, 244). Elle adopte la même attitude avec Henri III : son jeune frère ayant fait entrer des reîtres en France à la suite de son évasion du Louvre, la reine mère indique au roi, depuis Blois où elle a suivi son fils, la stratégie à adopter pour les pourparlers à venir : « provoyés de fason qu'il[s] ne vous surprenet et choys[iss]és un lieu à vint lieu de Paris, afin de ne manger l'antour et fayte vostre mase de vos forses » (L.C.M., V, 148). Si la guerre est déclarée, il aura une armée toute prête ; si Catherine obtient la paix, il pourra la licencier. Elle ajoute : « et faytes travailler avoyr de l'argent, car en tous événemens, yl vous en fault et non peu ». Dans sa collaboration avec Henri, on peut dire que c'est elle qui répartit les tâches, reprenant en fin de lettre : « en cet pendent que je travaille ysi, faystes travailler tout le monde au vous aystes pour cet deus ayfays de l'arjeant et des jeans ».

Catherine a aussi tendance à dicter à ses fils les discours qu'elle veut les voir tenir, tout comme elle le fait avec Élisabeth. Dans la même lettre à Henri III d'octobre 1575 (L.C.M., V, 147-148), on lit un développement extrêmement long, entièrement au discours direct, par lequel Catherine écrit mot pour mot, à la première personne, ce qu'elle aimerait que son fils dise aux maréchaux de Cossé et de Montmorency remis en liberté. On peut voir, dans ce véritable modèle de discours, une dimension pédagogique : Catherine y enseigne à son fils comment on rachète la confiance de ceux qu'on a maltraités. Mais d'autres exemples montrent qu'en sus de cette visée instructive, elle prétend contrôler la parole de ses fils. Par exemple, elle indique à Charles IX comment il doit se comporter avec les ambassadeurs de Pologne venus chercher Henri et prendre congé de lui : « je m'aseure que ne fauldrés à leur bien recomender vostre frère et leur aseurer de vostre bonne volanté enver heulx et le royaume de Pologne ; aussi vous supliè-ge leur dire qu'il paset par eu [où] nous serons » (L.C.M., IV, 265). On pourrait penser que cela va sans dire et s'étonner de la voir faire une telle recommandation à un roi de vingt-quatre ans : elle semble vouloir tout maîtriser des relations publiques de ce dernier, au point de rappeler même ce qui tombe sous le sens. Elle est également très attentive

à l'image qu'il donne de lui-même, comme le montre ce post-scriptum d'une autre lettre, antérieure de quelques années : « Si le duc de Nagère vient, fayste luy conoystre que n'estes un enfant et luy faystes bonne chère avec la magesté et grace d'un roy de vint ans, car vous y estes » (L.C.M., III, 254).

Ce dernier exemple attire notre attention sur un autre point : si Catherine dirige ouvertement l'action de ses fils, elle tient à ce que cela n'apparaisse pas aux yeux des autres. Ils ne doivent pas passer pour des enfants, mais pour des adultes exerçant leur volonté en toute indépendance. Catherine gère de la sorte les relations de Charles IX avec Jeanne d'Albret pendant les négociations du mariage de Henri de Navarre et Marguerite de Valois. En août 1571, elle lui donne des instructions précises : il doit envoyer auprès d'elle le maréchal de Cossé tenir un discours, avec une lettre de créanse de sa main (L.C.M., IV, 59). Pour faire croire que le jeune roi écrit de son propre chef, elle lui demande de préciser qu'il écrit en l'absence de sa mère : « n'avés voleu atendre que je fuse de retour, afin que [elle] ne trove estrange cet [si] je ne lui escript ».

Or à la même période, Jeanne d'Albret fait exactement de même avec Henri de Navarre. Elle le maintient hors de la Cour de France où Catherine l'a appelée, en faisant croire qu'il suit sa propre ligne de conduite. En réalité, c'est elle qui lui ordonne de suspendre son voyage vers Paris et qui lui dicte les lettres qu'il doit lui adresser afin qu'elle les montre à Catherine de Médicis (L.A.B.J.A., n°233, p. 339). Elle pense la tromper en effet : « la dite Dame [*la reine mère*] cuide que tout ce que je lui dis vient de moy et qu'avés quelque opinion à part, comme vous savés que le Roy lui dist » (*Ibid.*).

La dissimulation vaut donc pour les tiers, mais quand les mères s'adressent à leurs fils, leur intention de diriger les affaires est ouvertement affichée. Leur autorité, toutefois, ne repose pas sur la seule identité maternelle et sur le respect qui lui est dû ; elle est légitimée par l'expérience de ces femmes, qui fait d'elles des formatrices de premier plan. Plus qu'un instrument de pouvoir, la lettre apparaît souvent comme un outil de formation à l'usage des enfants. Des leçons les plus formelles au partage de l'expérience politique, elle remplit une mission pédagogique, ce qui a des conséquences sur le plan de l'*elocutio*.

III) Instruire, former les enfants.

A) Les grandes leçons : relations avec la noblesse, relations avec Dieu

Les périodes de séparation n'empêchent pas Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret de jouer leur rôle de formatrices auprès de leurs enfants. Certaines lettres comportent de véri-

tables leçons, sous la forme d'ordres à l'impératif ou de prières, désignant au jeune prince ou à la jeune princesse le comportement qu'il ou elle doit adopter. Ainsi Jeanne d'Albret écrit-elle à son fils resté seul en Béarn :

Je vous prie vous [*rendre à votre conseil*] plus qu'à vostre plaisir et surtout estre soigneus, tant pour vostre devoir que pour l'exemple, d'ouir souvent les presches et tous les jours les prières, et obéir et croire Monsr de Beauvoir, comme vous avés tousjours bien faict, et ne faillir à ouir quelques leçons de Monsr de Francourt, comme vous m'avez promis (L.A.B.J.A., n° 232, p. 338).

Cette notion d'exemple est particulièrement importante : une grande partie des conseils maternels ont pour objet les relations du prince ou de la princesse avec son entourage, et le contrôle de son image¹⁶. L'entrée dans une nouvelle cour est une circonstance qui se prête particulièrement à ce type de leçons. Ainsi Jeanne prépare-t-elle la venue de Henri à la Cour de France en lui donnant trois conseils : je vous recommande, écrit-elle, « d'accomoder vostre grasse, de parler hardiment, et mesme en lieu où vous serez appelé à part ; car notés que vous imprimerés à vostre arrivée l'opinion que l'on aura de vous sy après. Acoustumés voz cheveux à se relever, mays non pas [*mots manquants*] » (L.A.B.J.A., n°234, p. 343). À la jeune Élisabeth installée depuis peu en Espagne, Catherine de Médicis rappelle, à travers une suite d'impératifs, qu'elle doit honorer publiquement les femmes les plus importantes de son entourage, même si elle ne sont pas celles avec qui elle a le plus d'affinités : « Quant vous aystes seule en vostre chambre, en privé, pasé vostre temps et vous jouays avecques aylle et toutes ; et devant les jeans, faistes cas et bonne chère à vostre cousine et à madame de Clermont, et les entretenés souvent et croyés les » (L.C.M., I, 153). Catherine essaie de lui faire prendre conscience que faire le contraire, dans sa position de reine d'Espagne, « sela syet très mal, et monstre trop de avoyr encore de l'anfant ». Autrement dit, les mères, tout en considérant que leurs fils et filles ont encore besoin de leur enseignement, leur assignent bien pour objectif de se montrer adultes.

Catherine enseigne même à Henri III, à son retour à la Cour de France, comment endosser ses habits de roi :

[...] ne vous laissez aller aux passions de vos serviteurs, car vous n'estes plus Monsieur qui faille dire je gagneray ceste part, affin d'estre le plus fort. Vous estes le Roy, et tous fault qu'ils vous servent et les fault tous aymer et nul haïr que ceux qui vous haïront, mes les querelles particulières les appointer et ne vous passioner et que vos serviteurs ne se fassent plus perdre. Aymez-les et leur faictes du bien, mais que leur partialitez ne soient point les vostres, pour l'honneur de Dieu (L.C.M., IV, 311-312).

¹⁶ Sans compter que le prince, vers qui se tournent naturellement tous les regards, peut être espionné dans sa propre cour. Dans une autre lettre, Jeanne d'Albret invite son fils à se montrer assidu au culte protestant d'autant plus que l'on l'épie et que Catherine de Médicis tirerait profit, dans le contexte des négociations de son mariage avec Marguerite de Valois, de le savoir peu « affectionné » à sa religion. (L.A.B.J.A., n°233, p. 342).

Ces recommandations rappellent celles d'Anne de France à sa fille ou encore celles d'Amyot dans son *Projet d'éloquence royale*, qui, malgré leurs grandes différences, font de la parole du maître et de la maîtresse un vecteur d'harmonisation des relations sociales et un instrument de maîtrise des passions.

Le second thème qui fait l'objet des leçons maternelles est celui de la piété. Signalons qu'il est relativement rare dans l'ensemble des correspondances royales. Nous avons certes trouvé, dans les missives échangées entre souverains, des appels à se montrer bon chrétien ; mais ils sont davantage liés à une argumentation en faveur de la paix qu'à la question du rapport personnel entretenu par le destinataire avec Dieu. Ce qui diffère ici, c'est que les mères, s'y sentant sans doute autorisées par leur proximité avec leurs enfants, se préoccupent justement de ce rapport personnel. Dans des circonstances particulièrement heureuses, ou particulièrement difficiles, elles les appellent à rendre grâce à Dieu ou à prier. Annonçant à Henri qu'il est le nouveau roi de France, Catherine écrit :

Quant à cecy vous veoyez la grace que Dieu vous faict, bénissez-le bien et vous prie que l'expérience, la nécessité et travail que vous avez eus vous serve à vous y gouverner si sagement et si prudemment que le puissiez remectre en son entier et l'honneur de Dieu premièrement (L.C.M. IV, 311).

Elle commande à sa fille la reine d'Espagne de servir Dieu comme elle le doit (L.C.M., I, 565), et de ne rien retrancher de son humilité et de sa piété dans ses moments de bonheur :

[...] prient Dieu vous donner aultent de heur que je vous en désire, et afin qu'i le vous doint, ne l'aublyé point, et le priés et servés come devés ; et que les plésirs ni ayse et jeoye qu'i vous donne meyn-tenent ne soynt cause de le vous fayre aublyer ; et retournés tousjour à luy, et reconésés de luy et san luy vous ne seriés ne pouryés ryen, afin qu'i ne vous envoy de ses verge pour le vous fayre reconestre, come il a fayst ha / Vostre bonne mère (L.C.M., I, 576).

Jeanne d'Albret n'incite pas seulement son fils à se montrer pratiquant pour l'exemple, mais aussi à en appeler sincèrement à Dieu pour la question de son mariage :

Parquoy, mon fils, si jamais vous priastes Dieu, je vous prie que se soit maintenant ; vous asseurant que je le prie incessamment, afin qu'il m'assiste en ceste négosiasion et que ce mariage ne se fasse en son ire pour nous punir, mais en sa miséricorde pour sa gloire et notre repos (L.A.B.J.A., n°233, p. 340).

Dans la missive suivante, elle lui recommande de s'endurcir contre toutes les débauches qu'on pourrait lui proposer à la Cour de France (L.A.B.J.A., n°234, p. 343) ; après lui avoir fait une description de la vie licencieuse que l'on y mène, elle ajoute : « l'on ne tasche qu'à vous separer de Dieu et de moy » (L.M.H. IV, I, 34). Cette dernière phrase induit un lien entre piété filiale et piété religieuse, qui nous conduit à nous demander pourquoi les mères paraissent si intéressées à l'humilité chrétienne de leurs enfants. Il se pourrait qu'elles leur rappellent leurs devoirs religieux en partie parce qu'ils sont de nature à renforcer le respect et l'obéissance filiale.

Il faut dire à ce sujet quelques mots de Louise de Savoie. Contrairement aux deux reines que nous venons d'évoquer, elle ne cherche pas, dans les lettres dont nous disposons, à enseigner à François I^{er} l'attitude qu'il doit adopter avec les « grands » ni avec Dieu. Elle croit comme Catherine à une protection divine spécialement dévolue à sa « maison¹⁷ », ainsi que le montre notamment son « Journal ». Elle pousse cependant beaucoup plus loin la personnalisation de son rapport et de celui de ses enfants avec Dieu. Elle se désigne avec eux par la métaphore de la Trinité pour signifier qu'ils forment un tout : « nostre trynyté a tousjours esté unye » (*Captivité*, 142). La métaphore empruntée au domaine théologique sert à exprimer une forme de lien mystique entre les trois personnages. On peut considérer que cette vision des choses rend Louise indissociable de son fils, et accroît son influence sur lui comme sa légitimité au pouvoir. Mais contrairement à Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, Louise n'invite pas particulièrement ses enfants à l'humilité – à tout le moins dans les exemples que nous avons. Ainsi, après s'être réjouie auprès de Marguerite que Dieu ait favorisé le commencement de son voyage vers l'Espagne, elle ne l'appelle pas pour autant à lui en rendre grâces (*Captivité*, 328). Elle parle de sa souffrance en termes proprement christiques : « Ma fille, ceste lettre ne sera que pour vous asseurer de ma resurectyon, car de ma mort et pasyon je remetray à vous en mender le discours par Pommeraye » (*Captivité*, 329). Si elle est l'égale de Jésus, elle doue également ses enfants du pouvoir divin de la ressusciter avec tout le royaume de France, écrivant à François : « j'ay ceste creance ferme qu'elle [Marguerite] vous ramennera, pour retyrer tous voz bons servyteurs et subgetz hors du lymbe et tenebres. Et en attendant ceste lumyere [...] » (*Captivité*, 338). Le frère et la sœur, au lieu d'être renvoyés à la soumission qu'ils doivent aussi bien à Dieu qu'à leur mère, sont investis d'une mission divine qui consiste à sauver cette dernière et tous les Français. Louise ne fait pas la leçon à ses enfants, mais elle les met tout de même, de façon peut-être plus subtile, en face de leurs plus hautes responsabilités.

B) L'analyse politique

La formation par correspondance ne consiste pas seulement en leçons en bonne et due forme émaillant les lettres. Pour aider leurs enfants à devenir adultes et à acquérir une véritable autonomie politique, les mères doivent leur apprendre à analyser les situations et comprendre les personnalités auxquelles ils se trouvent confrontés. Rien de tel que la lecture de ces

¹⁷ Voir L.C.M., I, 564-565, III, 250-251.

analyses basées sur l'expérience pour leur faire prendre conscience de la réalité de l'expérience politique vécue de l'intérieur.

Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis prennent le temps d'expliquer à leurs enfants les enjeux des problèmes qui se présentent à eux. Ainsi Catherine de Médicis s'efforce-t-elle de faire prendre conscience à Élisabeth de Valois de la précarité de sa position d'épouse, qui serait réduite à néant si elle devenait veuve, pour lui démontrer l'importance de négocier le mariage du dauphin Don Carlos avec sa sœur : « car aultrement vous seriés en danger d'estre la plus maleureuse du monde, si vostre mari venoyt à mourir, luy [*Don Carlos*] étent Roy, coment yl seroit, si n'avest aypousé quelque femme qui feut heun vous-même, come seret vostre seur » (L.C.M., I, 576). La reine de Navarre évalue les conséquences probables du mariage de son fils en tenant compte de la personnalité de Marguerite de Valois : elle suppose, « de la fascon de quoy elle est, et du jugement qu'elle a, avecq le crédit vers la royne sa mère et le Roy et messieurs ses frères » que si elle devient protestante, ce sera bon pour tout le royaume de France (on comprend qu'elle ouvrira la voie à une vraie politique de concorde) ; mais si elle reste catholique, ce mariage sera une catastrophe pour les protestants (L.A.B.J.A., n°233, p. 340).

Il peut aussi arriver qu'une mère demande à son enfant de donner son avis sur une question politique. Catherine de Médicis en fournit un exemple dans une lettre par secrétaire du 6 avril 1573 au duc d'Anjou (L.C.M., IV, 197). Elle le fait informer d'une dépêche venue d'Espagne et lui demande de s'enquérir de l'opinion du comte de Retz, puis d'écrire à son frère Charles ce qu'il en pense ; Catherine pour sa part est d'avis de faire répandre en Allemagne le bruit selon lequel le roi d'Espagne veut faire tuer le prince d'Orange. La suite de la lettre détaille les motivations de cet acte, et en particulier sa crainte de voir la France prise en tenaille par la politique matrimoniale de Philippe II ; ces explications sont reprises dans un long post-scriptum de la main de Catherine, qui décrypte les apparences sous lesquelles le roi d'Espagne dissimule ses projets. D'une part, nous pouvons supposer que cette lettre a une visée instructive et pédagogique : il pourrait s'agir d'entraîner le jeune prince à comprendre les enjeux stratégiques et à rédiger ses conseils au roi en connaissance de cause. Il donne d'ailleurs exactement le même avis que sa mère, d'après sa lettre qui se trouve en note dans l'édition La Ferrière (*ibid.*). Mais, d'autre part, il ne faut pas exclure que l'avis du duc d'Anjou soit réellement de taille à influencer les décisions de Charles IX, auquel cas la reine mère montrerait ici qu'elle le considère comme un acteur politique de première importance et qu'elle a besoin de son appui. Les deux aspects sont sans doute mêlés, et puisque c'est en for-

geant que l'on devient forgeron, rien ne dit que l'exercice proposé par Catherine de Médicis à son fils n'ait pas en même temps un réel impact. Reste que c'est bien à l'incitation de sa mère que le jeune Henri entreprend de donner à son frère un conseil de politique étrangère.

Nous avons vu que pour Jeanne d'Albret l'analyse d'une situation doit prendre en compte la personnalité des acteurs. Catherine de Médicis se montre elle aussi très attentive aux caractères. Pour dissuader sa fille de prendre Mme de Vineulx pour confidente, elle lui explique que son ambition risque de la rapprocher excessivement du roi : « Et encore que je panse qu'ele vous souit fidèle, si ay-se que j'é entendeu qu'el ayme fort la faveur et les byens ; et puisque sela ayst, l'on s'oublie quelque fouis set [ce] que l'on douit à sa mestresse pour complère à son mestre, qui a plus de moyen de luy en fayre que vous n'avés » (L.C.M., I, 153). Le passage du pronom personnel à l'impersonnel « on » et au présent de vérité générale implique que Catherine a déjà connu des cas semblables, qui lui permettent d'anticiper les réactions des gens en fonction de leur naturel. Catherine construit ainsi l'*ethos* de la femme d'expérience, qui lui assure une grande crédibilité. On retrouve ce présent de vérité générale lorsqu'elle explique à Henri III les conséquences des sarcasmes (envers son frère d'Alençon et envers son entourage en général) qu'il a du mal à réfréner :

Je vous prie qu'il ne puise jeamès savoyr que ayés ryen dist au contrère de ce que lui aurés aseuré ni que vous soyés moqué ne de lui ne de l'aulture de Cos[s]é ne aveques femmes, car yl [elles] an riet aveques vous et après pour vous fayre hayr, y [elles] le rediset, ni avecques hommes ; car cela vous nuit tent que y vous hayset au double, quant yl tenet que en derière vous leur prestés des moqueries (L.C.M., V, 148).

Catherine s'exprime comme une femme qui connaît bien la nature humaine. Elle puise parfois dans ses propres souvenirs pour mettre en lumière les techniques de manipulation dont le roi est victime de la part de ses opposants. Si ceux-ci veulent le faire entrer en défiance pendant qu'elle se lance à la poursuite d'Alençon, elle s'appuie pour le rassurer sur sa propre expérience : « Je vous suplie ne vous metre en poyne et ne croyre à tous les avertisemens que l'on vous fayré ; car yl me sovient du feu amiral à St-Germayn, tous les jours yl me donnoyt un avertisement, pour me mestre enn efroy, afin que je me mise du tout entre ses mayns » (L.C.M., V, 141). Elle explique ensuite assez longuement comment leurs adversaires jouent sur les sentiments d'attachement et d'inquiétude qui lient mère et fils, afin de l'empêcher d'aller jusqu'au bout dans sa mission auprès d'Alençon.

Les leçons parfois autoritaires, le fait de donner leur opinion personnelle sans rien dissimuler amènent nécessairement Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis à adopter un franc-parler que nous n'avons jusqu'ici jamais rencontré dans les lettres royales. De plus, la référence à leur propre expérience, donnée en modèle, les entraîne parfois sur le ton de la confi-

dence. Dans un cas comme dans l'autre, le style témoigne de la proximité dans laquelle ces mères tiennent leurs enfants.

IV) Écrire librement et privément

A) *Liberté de ton*

Nous allons évoquer dans cette section les cas de Catherine de Médicis et de Jeanne d'Albret, qui usent d'une liberté de ton particulière avec leurs enfants. Jeanne d'Albret fait pour son fils une description très vivante des échanges de Cour, dans un style imagé, à la fois semble-t-il pour le préparer aux réalités qui l'attendent, et pour soulager la tension, la frustration et l'amertume qu'elle en retire. Déboussolée par le double langage de Catherine de Médicis, elle avoue :

Je ne sçais comment desmentir la Royne, car je luy dis : Madame, vous avez dict et tenu tel et tel propos. Encor que ce soit elle-mesme qui me l'ait dict, elle me le renie comme beau meurtre et me rit au nez, et m'use de telle façon que vous pouvez dire que ma patience passe celle de Grisilidis (L.M.H. IV, I, 32, notes)

Elle n'hésite pas à critiquer ouvertement le comportement des différents membres de la Cour :

Au reste, ma seur la Princesse [*Françoise d'Orléans, deuxième femme de Louis de Condé*] et ma niepse [*Marie de Clèves*] sont isy qui s'acordent comme les deus doitz de la main à se moquer perpetuellement, et j'y passe comme les aultres. Je les trouve bien changées et avecq une fasson que je trouve aussi estrange que mauvaise. Si vous ne savés faire l'amour de meilleure grasse que vostre cousin, je vous conseil de ne vous en mesler point (L.A.B.J.A., n°233, p. 341).

Bien sûr, seul le sceau du secret sous lequel est placé cette correspondance mère-fils l'autorise à une telle liberté. Médisant des cousines de Henri, elle précise : « Je vous l'écris privément ».

Jeanne d'Albret rend également compte avec un regard sarcastique de l'attitude des protestants de la Cour à son égard, lorsqu'elle tente (bien en vain) d'avoir des entretiens sérieux avec Catherine de Médicis.

[...] Au partir d'elle, j'ay un escadron de huguenots qui me viennent entretenir, plus pour me servir d'espions que pour m'assister, et des principaulx, et de ceulx à qui je suis contraincte dire beaucoup de langage que je ne puis esviter sans entrer en querelle contre eulx. J'en ay d'une aultre humeur qui ne m'empeschent [*occupent*] pas moins, mais je m'en defends comme je puis, qui sont armaphroidites religieux. Je ne puis pas dire que je sois sans conseil, car chascun m'en donne un, et pas un ne se ressemble » (L.M.H. IV, I, 33, note).

La référence à la nouvelle popularisée par Boccace (*Grisélidis*), la métaphore sexuelle pour évoquer l'hypocrisie religieuse, la litote finale qui signale l'ironie, tout cela fait sentir le profond agacement de la reine de Navarre tout en rendant son texte plaisant. Elle continue sur

le même registre avec une image tirée de l'univers des marchés aux bestiaux : « Je vous envoie un bouquet pour mettre sur l'oreille, puisque vous este à vendre » (L.M.H. IV, p. 34). Don imaginaire du même ordre que les legs de François Villon...

« Pardonné moy, cet je vous aycrips lybrement car vous ayste mon tout » (L.C.M., V, 140) : Catherine s'excuse ainsi auprès de Henri d'Anjou, mais en réalité, cette libre expression est un choix qu'elle n'est pas près d'abandonner pour s'adresser à ses enfants, et même tout particulièrement à ses filles. On retrouve ici l'idée que la posture du « bon parent » justifie les discours les plus audacieux.

Cette liberté d'expression peut s'avérer, de manière exceptionnelle, relativement rude. Catherine ne mâche pas ses mots pour critiquer l'importance excessive qu'Élisabeth accorde aux jeunes filles de sa compagnie : « ses aultre jeunes garse ne vous peuvent aprandre que folye et des sotises » (L.C.M., I, 153). C'est moins au terme de « garce » (qui n'a pas le sens péjoratif qu'on lui donne aujourd'hui) qu'à ceux de « sottise » et « folie », que l'on sent le mépris de Catherine pour ces demoiselles ; toutefois, « garce » précédé du déictique « ces » paraît moins respectueux que « vos femmes » et « vos filles » qui désignent dans la lettre les mêmes personnages.

L'idée que l'affection maternelle justifie les propos les plus audacieux est aussi énoncée dans des lettres adressées à ses fils, comme dans celle d'octobre 1575 à Henri III : « L'afection que je vous porte me fest parler plus que peult aystre ne devrès » (L.C.M., V, 146-147). En retour, Catherine s'attend à ce que son fils lui écrive sans cérémonie, craignant sans doute que les « honnêtetés » créent entre eux une distance néfaste à leur coopération :

Mon fils, j'é reseu vostre lettre par le mestre d'autel La Haye, et veu toutes vos aunestetés, desquelles je ne doute point en mon endroyt ; [...] ne me mett[ez] plus que n'auré jeamès « un plus affectionné serviteur », car je veulx que me soyés « affectionné fils », et comme tel me reconoyssié pour la plus affectionné mère que eut jamès enfant, et ne m'eusé plus cet mot de serviteur, mès de ce que vous m'estes (L.C.M., IV, 195).

On perçoit bien ici la différence entre la posture du serviteur, qui dépend de la bonne volonté de celui qui sert, et celle du bon fils, qui est le reflet d'un lien indéfectible et qui tient à l'identité même des correspondants. Néanmoins, la citation fait apparaître également une notion de choix : le fait que Henri soit appelé à reconnaître sa mère pour la plus aimante qu'aucun enfant n'ait jamais eue signifie qu'il pourrait aussi ne pas le faire, justement en la considérant comme maîtresse plutôt que comme parente. Catherine de Médicis montre que l'*ethos* de la bonne mère se construit, entre autres, par une certaine *elocutio*, celle du « librement écrire ». Celle-ci donne aux enfants la garantie de connaître toutes les pensées de leur mère et vise à les mettre totalement en confiance.

Catherine ménage bien davantage ses fils. Pour eux, elle opte simplement pour un style naturel, sans formules, qui fait la part belle aux discours rapportés. Pour rendre compte des diverses réactions de personnages de la Cour à l'annonce de l'élection d'Anjou au trône de Pologne, elle rapporte les conversations qu'elle a avec eux, et met l'accent sur son propre sens de la répartie – ce qui peut en même temps servir de modèle au jeune homme pour apprendre à répondre aux sous-entendus hostiles lorsqu'il y est confronté. L'alternance de discours direct, de discours indirect, et de commentaires de Catherine, l'absence de transition signalant le passage d'un mode énonciatif à l'autre, donnent l'impression que l'épistolière rend compte de ces discussions oralement :

[...] le souyr em me promenant, yl [Les Guises] n'ont peu tans disimouler que le cardinal de Guise m'a dist : Je croy que astheur yl sont bien triste au camps de ces nouvelles. Et son frère [*le duc*] qui est plus fin, l'y a fest teyre. Je dis : Je croy que ouy [*ils sont tristes*] de cet qu'i fault qu'i s'ann alle ; mes non pas de le voir roy » (L.C.M., IV, 224).

Elle rapporte ensuite les répliques cinglantes par lesquelles elle réfute l'accusation selon laquelle le départ pour la Pologne coûterait excessivement cher à la France. Sa lettre donne ainsi au lecteur l'impression d'assister à des scènes ordinaires de la vie de Cour et donne l'idée du ton et du genre de conversation qui pouvaient s'y tenir.

Parler « privéement » autorise donc à employer des expressions familières, voire à se moquer. Catherine de Médicis aime laisser libre cours à son humeur sarcastique (elle a beau reprocher à son fils d'en faire mauvais usage, ses lettres peuvent laisser penser qu'il a hérité d'elle cette tournure d'esprit). Manquant de nouvelles et ne sachant que mettre à la fin d'une de ses lettres à Charles IX, elle le comble en déversant sa bile au sujet du pays Limousin :

Je ne saroyz que vous mender, sinon que vesi le plus hort et vilayn peys au je feus jeamès et vous pouvés bien dire à Monsieur de Limoges qu'il pert bien ses pouynes à parler pour ceulx de Limoges, car y ne le aymest poynt et ne le veulet pas endurer apeler leur ayvesque, mès Laubespine ; sont lé plus taqueyns que je vis jeamés. O reste vous ne sariés mestre dis hommes en bataille en cet pays qui ne feuset en pante ; y n'i a pas de plein [*plat*] peys quatre doys. Vela teut cet que vous peult mender de nouveaulx (L.C.M., IV, 254).

Nous verrons plus loin que Charles IX est loin d'être le destinataire privilégié de ces saillies : la duchesse d'Uzès en voit ses lettres remplies. Néanmoins, cela signifie que la reine mère peut avoir avec le roi, son fils, le même rapport de familiarité qu'avec sa meilleure amie. La lettre sert alors d'exutoire à ses tensions et à sa fatigue nerveuse. Elle emploie par exemple un vocabulaire imagé pour décrire la situation qui serait celle de la France si le roi de Hongrie venait à épouser la reine d'Angleterre, en 1573 : « se sela se fesouit i serions si renfermés come dans une bouite, san amys ne moyen d'enn avoyr [;] et tout sesi ne vient que de nous voyr encore à nous couper la gorge » (L.C.M., IV, 198).

B) Confidences et complicité

Cette familiarité peut aussi, dans certains cas, prendre l'aspect de confidences où domine le *pathos*. À force de livrer le fond de leur pensée à leurs enfants, les mères dévoilent aussi leurs états d'âme. Jeanne d'Albret fait partager à Henri de Navarre la « peine » dans laquelle la plonge son séjour à la Cour :

Je vous assure que je suis en grand peine, car l'on me brave extrêmement et j'ay toutes les passions du monde (L.A.B.J.A., n°233, p. 340).

Je m'assure que si vous saviez la peine en quoi je suis, vous auriez pitié de moy, car l'on me tient toutes les rigueurs du monde et des propos vains et moqueries, au lieu de traicter avec moy avec gravité comme le faict le merite. De sorte que je creye, parce que je me suis si bien résolue de ne me courroucer poinct, que c'est un miracle de voir ma patience (L.M.H. IV, I, 33).

Elle se dépeint sous les traits de la mère prête à tout supporter dans l'intérêt de son fils, rejoignant les postures de Louise de Savoie et de Catherine de Médicis. Toutefois, contrairement à cette dernière, elle ne le fait pas explicitement pour obliger son fils à se montrer reconnaissant, mais plutôt (pour autant que l'on puisse interpréter ce genre de choses) par besoin de s'épancher et d'être comprise.

La mort de François II puis celle de Charles IX sont l'occasion pour Catherine d'exprimer les tourments de son cœur de mère. Au moment où elle perd son premier fils, elle revient sur l'ensemble de sa vie pour Élisabeth :

Recomendé-vous byen a Dyeu, car vous m'avés veue aussi contente come vous, ne pensent jeamès avoyr aultre tryboulasyon que de n'estre asés aymaye à mon gré du Roy vostre père, qui m'onoret plus que je ne mérités, mais je l'aymé tant que je avés tousjours peur, come vous savés fayrememeant asés ; et Dyeu me l'a haulté (L.C.M., I, 568).

La nécessité pour la jeune femme d'apprendre à construire de bonnes relations avec son mari explique peut-être que sa mère évoque son propre mariage. De plus, Catherine s'érige en modèle et donne une dimension d'exemple à sa propre vie. Toutefois, sa confiance paraît spontanée car elle s'excuse, dans la lettre suivante, écrite douze jours plus tard, d'avoir été troublée au point d'écrire tout autre chose que ce qu'elle voulait lui dire (L.C.M., I, 568).

Chez les souverains navarrais, on relève dans les lettres adressées aux enfants certains signes de complicité. Henri d'Albret plaisantait avec sa fille, en faisant mine de lui refuser son réconfort pendant sa grossesse, tout en parlant de l'enfant qu'elle attendait avec tendresse : « je n'ay que faire de vous réconforter de voz malheurs, je recomenderay voz pasetamps et de vostre petit fruit à la pasiense des fames » (L.A.B.J.A., n°55, p. 72). Jeanne a peut-être hérité de lui ce trait, puisque ses lettres à Henri sont remarquables par la présence d'éléments anecdotiques, tirés de l'univers familial de la mère et de son fils : il y est question de la naissance de chiots, des amours du prince de Condé (L.A.B.J.A., n°232, p. 337) et des bons mots de la

jeune Catherine : « Vostre seur a une bien facheuse toux et garde encore le lit : elle boit du lait d'ânesse et appelle le petit asnon son frere de lait » (L.A.B.J.A., n°234, p. 344). Ces nouvelles présentées de manière plaisante, qui demeurent en marge des grandes préoccupations politiques – alors que ces missives datent de l'époque où se négocie le mariage avec Marguerite de Valois –, ont sans doute pour fonction de maintenir entre les correspondants une complicité qui atténue le sentiment de l'absence.

Il n'y a finalement que chez Louise de Savoie que l'on ne trouve pas ce style détendu dans les lettres qu'elle adresse à ses enfants¹⁸. Le rapport plus personnel qu'elle entretient avec eux se traduit seulement par ses manifestations de vive inquiétude pour leur santé, et par la représentation bien personnelle, et toute mystique, qu'elle donne de leur relation à travers la métaphore de la Trinité.

Conclusion

Nous retrouvons ainsi, pour une part, dans les lettres de mères à leurs enfants, la prééminence de la collaboration politique qu'Eugénie Pascal a repérée dans les lettres de princesses du dernier tiers du siècle. Elles leur donnent des consignes, elles leur délivrent un enseignement. Pour une autre part cependant, les reines semblent se dissocier des femmes de la haute noblesse. En effet, Eugénie Pascal concluait ainsi son étude des lettres de mères de son corpus :

Il convient de relativiser l'importance [d]es sentiments passionnés dans les lettres, où leur mention reste assez rare. Nos épistolières s'arrêtent davantage à des détails pratiques liés à l'accompagnement de leurs enfants vers la vie qui les attend, c'est-à-dire à leur éducation, qu'à leurs sentiments propres. Si l'on se fie à nos lettres, le mérite de la mère, dans la haute noblesse, au tournant du XVIIe siècle, se mesure non pas à l'affection qu'elle prodigue à ses enfants, mais bien aux actes qu'elle pose en leur faveur, et à son engagement dans la défense de leurs intérêts¹⁹.

Pour nos souveraines, il semble extrêmement difficile de dissocier leurs sentiments maternels (qui sont affirmés ici de manière récurrente) et leur participation active à la défense des intérêts de leurs enfants et au gouvernement lui-même, car les premiers sont la justification de la seconde. Leur prétention à exercer une influence sur des fils et des filles qui sont pour certains déjà au pouvoir repose sur la construction de l'*ethos* de la bonne mère. Il est sensiblement le même d'une femme à l'autre. La « bonne mère » manifeste son amour soit par des protestations d'affection, soit par l'inquiétude dans laquelle les nouvelles et la santé de ses

¹⁸ Nous pourrions ajouter aussi les exemples de la lettre d'Anne de Bretagne et de celle de François I^{er} : mais elles ne sont pas assez nombreuses pour pouvoir en tirer des conclusions sur tout le début du siècle.

¹⁹ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi, op. cit.*, p. 202.

enfants la tiennent. Elle affirme son dévouement pour les affaires de son fils et tient sa fille pour une collaboratrice de premier ordre. Dans tous les cas, elle se dépeint sous les traits d'une femme d'expérience, à toute épreuve : Louise de Savoie fait face à l'adversité sans se plaindre, Catherine brave le destin qui lui enlève l'un après l'autre mari et fils, Jeanne a toutes les patiences du monde. Cette figure maternelle aimante et dévouée exerce une pression très forte – proche de l'emprise – sur les actions des enfants. Les mères n'écrivent pas à leurs enfants comme elles écrivent aux « grands » ou à d'autres souverains. Livrant le fond de leur pensée, elles adoptent un style moins stéréotypé, plus familier, faisant parfois place à l'ironie ; confiant leurs états d'âme, elles n'hésitent pas à décrire leurs sentiments sans fausse pudeur. Leurs protestations d'affection ne reposent pas sur des formules, mais varient d'une personne à l'autre.

Les lettres de père sont trop rares pour savoir ce qu'il en est de la relation père-enfant. Celle de Henri d'Albret ne parle pas d'affaires, et ne nous informe pas sur la façon dont les pères pouvaient chercher à diriger les actions de leurs enfants. Toutefois, Henri d'Albret exprime son affection paternelle en termes plaisants et naturels, ce qui prouve au moins que la posture de la mère aimante a son pendant masculin et laisse penser que les pères pouvaient avoir une attitude assez semblable à celle des mères.

Cela ne permet aucunement de juger de la sincérité de la relation complexe qui unit les individus. Bien entendu, nous pouvons seulement observer des relations épistolaires, et dire que si les affects et la personnalisation du style ne sont guère à l'œuvre dans les lettres d'enfants à leur mère, en revanche, ils se font jour dans les lettres de parents à leurs enfants. Le mélange de travail éducatif, de travail politique et de vie sentimentale y est inextricable.

Chapitre III : Écrire à ses frères et sœurs

Pour étudier les lettres échangées entre frères et sœurs, nous disposons d'un corpus couvrant une période de 1525 aux années 1590, dont la plus grande majorité, encore une fois, se situe dans la seconde moitié du siècle. De François I^{er}, seule une lettre de condoléances à Marguerite de Navarre est connue (P.F.C., n°20, p. 199) ; en revanche, les lettres de la sœur au frère occupent un volume entier de l'édition Génin, parmi lesquelles nous avons sélectionné deux séries de lettres en 1525 et 1537²⁰ (20 en tout). Marie de Lorraine a laissé 15 lettres (en partie inédites) à ses frères François et Charles de Lorraine. Nous avons ensuite des lettres d'Élisabeth de Valois à son frère Charles IX ; mais cette correspondance débute alors que le roi est très jeune, elle n'a donc pas la même consistance que celle qui est échangée avec leur mère ; Élisabeth aborde les questions politiques avec son frère seulement après 1567. Ce dernier aussi est trop jeune lorsqu'il adresse à la reine d'Espagne les deux billets que nous lui connaissons : nous les laisserons donc de côté. Par contre, il est en pleine possession de ses moyens lorsqu'il écrit, pendant le siège de la Rochelle en 1573, à Henri duc d'Anjou (8 lettres). De ce prince, on connaît 14 missives à Charles IX, datant de la bataille de Jarnac et de la campagne du printemps 1569, du siège de la Rochelle et de son règne polonais ; une lettre à Marguerite de Valois, et 5 lettres à François duc d'Alençon. Nous avons sélectionné une douzaine de lettres de la reine de Navarre à Henri III : la plus grande partie date de 1579-1580, période à laquelle Marguerite tente de sauver les relations entre son frère et son mari ; nous y joignons une lettre de 1584, point culminant de l'affrontement entre la sœur et le frère pendant l'affaire de l'affront, et enfin la lettre de 1588 qui marque leur réconciliation. Enfin, nous considérerons les 5 lettres de Henri IV à Catherine de Bourbon reproduites dans l'édition Berger de Xivrey. Ce corpus se compose donc en grande majorité de lettres de sœurs (régnautes ou non) à leurs frères régnautes, pour des raisons difficiles à préciser (est-ce un problème de conservation ou les échanges étaient-ils inégaux ?). Les lettres entre sœurs sont absentes. Quant aux lettres entre frères, elles ne sont représentées que par les échanges entre Charles IX, Henri d'Anjou et François d'Alençon (seule fratrie masculine de notre corpus). Nous risquons donc de ne pas percevoir ici toutes les différences liées au genre.

²⁰ Chez Marguerite de Navarre, nous avons choisi – tous destinataires confondus – d'étudier d'une part l'année 1525 en raison de la captivité de François I^{er} et de la possibilité de comparer ses lettres avec celles de sa mère et de son frère à la même période (éditées par Champollion-Figeac) et d'autre part, l'année 1537, pour pouvoir constater d'éventuelles évolutions dans le temps.

I) Se montrer bon frère, bonne soeur

A) *Protocole : frères et sœurs, bons, humbles, obéissants*

Les variantes dans le protocole semblent dépendre avant tout du statut des protagonistes, couronné-e-s ou non. Observons dans un premier temps comment les rois et reines s'adressent à leurs frères et sœurs lorsqu'ils sont dans une position supérieure. Pour illustrer ce cas, nous avons des lettres de rois de France adressées à des frères et sœurs non régnant-e-s, ainsi que celles la régente d'Écosse à ses frères qui ne sont pas rois. Nous n'avons pas d'exemple de régente de France écrivant à un frère ou à une sœur. Dans cette position de supériorité, les rois de France mettent en guise d'apostrophe « Mon frère », « Ma sœur » ; Henri IV opte pour un affectueux « Ma chère sœur ». Marie de Lorraine, régente d'Écosse, marque un respect supplémentaire à ses frères, avec « Monsieur mon frère », « Messieurs mes frères ». Remarquons qu'Henri d'Anjou, au moment où il est roi de Pologne, gratifie François d'Alençon du « Monsieur » qui lui est dû en tant qu'unique frère du roi Charles IX demeuré en France ; sa propre dignité de roi de Pologne semble s'effacer devant le respect dû à son pays d'origine (L.H. III, I, n°917, p. 322-323). Mais une fois devenu roi de France, il choisit de l'appeler « Mon frère » (L.H. III, I, p. 364-65, n°976), bien qu'il soit toujours « Monsieur ».

Les formules de valédiction des lettres adressées par un-e souverain-e régnant-e à un personnage de moindre importance sont très variables. On les trouve essentiellement chez Marie de Lorraine à ses frères²¹, et chez le roi de Pologne à François d'Alençon. Charles IX s'en dispense dans ses lettres autographes au duc d'Anjou (B.n.F., Ms Fr 3193, fol. 129, fol. 131, B.n.F., Ms Fr 3159, fol. 65). Henri IV enfin se montre beaucoup plus chaleureux et familier avec Catherine, en terminant par des baisers et des protestations d'affection : « vous aimant comme moi-même » (L.M.H. IV, IV, 365) ; « Je vous baise cent mille fois les mains » (L.M.H. IV, IV, 838) ; « Je vous baise cent mille fois » (L.M.H. IV, IV, 855). La mention de la date et du lieu est totalement facultative : elle peut être en rapport avec un contexte militaire qu'il importe de dater (c'est le cas dans cette dernière lettre citée et chez Marie de Lorraine), avec une mort (celle de Gabrielle d'Estrées, L.M.H. IV, V, 111), ou parce que l'éloignement géographique (chez la régente d'Écosse toujours) rend la datation préférable.

La souscription comporte souvent l'adjectif « bon », comme si le fait de régner imposait au scripteur d'être bon parent pour ses frères et sœurs qui ne règnent pas. Charles IX met à

²¹ Dans les copies de lettres dictées au secrétaire, ces formules ne sont pas reproduites. Les lettres, toutefois, sont assez personnelles pour qu'on comprenne qu'elles ont bien été dictées par la régente elle-même.

Henri d'Anjou « votre bien bon frère » ou « votre bien bon frère et ami » ; Henri III à Alençon : « votre bon et affectionné frère ». Marie de Lorraine se dit à la fois « humble et bonne sœur » de ses frères (l'humilité est toutefois plutôt la posture des princes-ses non régnant-es s'adressant aux rois). Là encore, Henri IV se distingue : il marque sa proximité avec Catherine de Bourbon en supprimant la souscription, pour passer directement à la signature.

Examinons maintenant les situations d'égalité entre frère et sœur. Nous avons deux cas dans lesquels un roi de France s'adresse à un frère ou une sœur qui est aussi roi ou reine. Lorsque Henri d'Anjou devient roi de Pologne, Charles IX marque sa nouvelle dignité en ouvrant ses lettres par « Monsieur mon frère », et continue à signer « votre bien bon frère et ami ». Henri III, par contre, ne montre pas de respect particulier pour Marguerite reine de Navarre, qu'il appelle simplement « Ma sœur ». Il ne signe pas, mais se montre en fait plus familier à travers le signe de la « fermesse » qui clôt sa lettre (C.M.V., n°212 bis, p. 294).

Reste la situation, la plus courante dans notre corpus, des lettres adressées par un prince ou une princesse de France, ou bien un roi ou une reine d'un pays étranger, à son frère régnant en France, alors considéré comme supérieur. L'apostrophe est généralement « Monseigneur » (on le voit chez Henri d'Anjou à Charles IX, Marguerite de Navarre²² à François I^{er}, Marguerite de Valois à Henri III). Toutefois, Élisabeth, reine d'Espagne et Henri, roi de Pologne, mettent à Charles IX « Monsieur » : étant souverains eux-aussi, ils manifestent un tout petit peu moins de déférence. Lorsque Marguerite de Valois veut marquer la plus grande distance par rapport à son frère Henri, en mars 1584 pendant l'affaire de l'affront, elle ouvre sa lettre par le mot « Sire » (C.M.V., n°205, p. 288). L'apostrophe la plus respectueuse est aussi dans ce cas le signe d'un affrontement, puisque dans Marguerite refuse ici de se soumettre au roi et lui demande de changer d'attitude envers elle.

Les formules de valédiction sont comme souvent très variables. Marguerite de Navarre soigne tout particulièrement ses phrases finales, de façon à ne jamais mettre deux fois la même. En voici quelques exemples qui datent du voyage de retour de Marguerite après son intervention à Madrid :

Suppliant celui qui m'a donné estre ne le lesser [*cet être*] si inutile qu'il ne serve à la deslivrance pour laquelle estime toute servitude gracieuse liberté / Vostre [...] seur (Génin, II, 43) ;

Je vous requiers, Monseigneur, de tout mon cœur, n'espargner de convertir le triste et pis que ne puis dire repous en joyeux labeur et travail bien heureux de celle qui entièrement vous est / Très humble [...] seur (Génin, II, 50) ;

Et attendant l'heur que je say n'avoir envers Dieu mérité, ne cessera le supplier, ainsin qu'il a mis son filz médiateur de luy et de nous, envoyer le moyen de paix à sa gloire, vostre honneur, et consolacion de tous ceux qui vous aiment. Du quel nombre, à vous qui luy estes frère, père et mary, se tient la plus obligée par son affeccion / Vostre [...] seur (Génin, II, 54).

²² Avant qu'elle n'épouse Henri d'Albret, mais aussi après.

Les vœux classiques de longue et heureuse vie, ou les prières pour la réalisation des désirs se trouvent chez Élisabeth de Valois et Henri d'Anjou, exceptionnellement chez Marguerite de Valois (C.M.V., n°64, p. 122-123). Cette dernière opte en réalité presque toujours pour le baisemain, comme cela peut arriver à sa sœur (I.V., 33). Ces formules peuvent aussi tout simplement manquer (par exemple chez Henri d'Anjou à Charles IX) ou au contraire être travaillées et personnalisées en fonction des circonstances : ainsi, dans la lettre où Élisabeth félicite son frère Charles pour la victoire de Saint-Denis (1567), elle conclut : « priant Dieu vous donner autant de victoires que vous en désirez votre humble sœur » (I.V., 51).

Lieux et dates sont mentionnés très rarement, et toujours pour des raisons pratiques. La souscription met en valeur l'humilité de celui ou celle qui écrit : Élisabeth signe « votre humble sœur », Henri d'Anjou « votre très humble et très obéissant frère et sujet » (mais une fois roi de Pologne il supprime « sujet »), Marguerite de Navarre, « Votre très humble et très obéissante sujette et sœur ». Marguerite de Valois évite en général la souscription pour se montrer plus proche de Henri III, mais quand il le faut, elle signe « votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette ». Enfin, tous signent de leur prénom, sauf cette dernière, qui, dans la période où elle n'est pas encore fâchée avec Henri III, utilise volontiers les combinaisons de monogrammes et de fermesses pour signifier le respect qu'elle lui voue. Une des lettres qu'elle lui envoie se caractérise même par un grand carré de fermesses encadrant un monogramme, figure unique dans la correspondance de Marguerite (C.M.V., n°39, p. 97). Cette lettre date du lendemain de la conférence de Nérac : Marguerite sait qu'on se félicite, à Paris, de l'aide qu'elle y a apportée, et que la duchesse d'Uzès fait son éloge au roi. Elle est donc au mieux avec son frère. Au contraire, aucune fermesse ne vient orner la lettre de mars 1584 qui constitue une contre attaque dans l'affaire de l'affront. La variation des monogrammes et des signatures correspond donc à des modifications de leur relation.

Le protocole des échanges entre frères et sœurs s'adapte donc aux dignités respectives des uns et des autres. Il présente toutefois la même souplesse que celui des lettres des mères à leurs enfants, avec des variantes assez importantes d'un scripteur ou d'une scriptrice à l'autre. Une forme d'affection et de familiarité s'exprime par la personnalisation des formules, mais surtout par la suppression de certaines parties (formule finale, souscription, voire signature). On repère surtout une évolution au cours du temps : Marguerite de Navarre et Marie de Lorraine adoptent un protocole toujours complet²³ ; Charles IX allège ses lettres autographes de

²³ Nous ne pouvons pas l'affirmer pour Élisabeth de Valois, car une partie des lettres éditées le sont à partir de copies, qui ne reproduisent pas la souscription et la signature.

leur formule, en enfin Henri IV et Marguerite de Valois réduisent encore davantage les éléments finaux. Il semblerait donc que l'on mette davantage l'accent sur la déférence au début du siècle dans ces relations fraternelles, et que l'on cherche plutôt à abolir la distance à la fin de la période. Toutefois, quand la dernière reine de Navarre est en conflit avec son frère, elle revient au protocole le plus cérémonieux qui soit.

Pour autant, ce n'est pas l'affection qui est mise en valeur dans ces échanges, ce que traduisent les adjectifs employés par les scripteurs et scriptrices pour se désigner eux-mêmes : « affectionné » ne paraît qu'une seule fois, sous la plume de Henri roi de Pologne à Charles IX. Ce sont surtout les positions politiques qui sont déterminantes : l'égalité ou la supériorité se traduisent par l'adjectif « bon », tandis que l'infériorité oblige frères et sœurs à se déclarer « humbles et obéissant-es ». Nous devons donc nous demander à quoi s'engagent nos scripteurs et scriptrices lorsqu'ils rappellent dans le corps de la lettre leurs liens de famille.

B) Liens du sang, devoir de service et de fidélité

Si l'on recherche les occurrences des termes « frère » et « sœur » dans cette partie du corpus, on s'aperçoit que, d'une part, elles ne sont pas très nombreuses (elles le sont moins que les occurrences du nom « mère » dans les lettres de mères) et d'autre part, elles sont toujours associées à des protestations de fidélité ou à des promesses de service. Ainsi Henri roi de Pologne écrit-il à son frère d'Alençon : « [...] seullement vous supliera me tenyr pour frere qu'il [*qui*] vous servyra an ce que l'onorerez de l'employer » (L.H. III, I, n°936, p. 333). En août 1579, tentant de sauver la paix entre son mari et son frère, Marguerite de Valois se définit d'abord comme une servante, et fait mine de considérer le nom de sœur comme un honneur qui lui est accordé par surcroît : « Croyez, Monseigneur, que je n'oublie rien en cette occasion du service que vous pouvez attendre d'une très humble servante que vous honorez du nom de votre bonne sœur²⁴ » (C.M.V., n°50, p. 110). Reste que si le roi est en droit d'attendre ce service, c'est justement parce qu'elle a avec lui ce lien fraternel. Celui-ci confère, comme tous les autres liens du sang, des devoirs. La seule occurrence du terme « sœur » que nous ayons trouvée sous la plume d'Élisabeth de Valois est d'ailleurs liée à la promesse de rendre un service politique délicat, qui prouve toute sa fidélité à son frère. Comme ce dernier lui a demandé de parler à Philippe II d'une affaire qui concerne la reine d'Angleterre, elle lui répond :

²⁴ Cette formulation, dans le contexte, ne nous paraît pas ironique.

Je ne faudray à faire ce qu'il vous plaist me commander, m'assurant que le Roy monseigneur le trouvera aussi mauvais qu'il est possible [...]. En cela et en toutes choses qu'il vous plaira me commander je ne faudray à vous y obéir comme la sœur que vous ayez qui plus désire vous faire service (*I.V.*, n°78, p. 58).

Dans les trois exemples que nous venons de prendre, les scripteurs mettent en avant les devoirs que leur impose leur position de frère ou de sœur et leur intention de les respecter, dans le but, sans doute, de mettre en confiance leur destinataire. Or ces devoirs sont réciproques, et le destinataire peut se voir à son tour incité à rendre des services et à être fidèle au nom des liens du sang. Ainsi, quand Henri de Navarre reprend les armes contre son beau-frère au printemps 1580, Marguerite de Valois s'en remet à la protection de ce dernier : « Je ne puis avoir recours ni espérance ni consolation qu'en votre grande bonté, pour avoir cet honneur de vous être ce que je vous suis » (*C.M.V.*, n°78, p. 137).

Il arrive aussi que le soutien fraternel soit corrélé au respect de la piété filiale. À l'occasion d'une maladie de Catherine de Médicis en mai 1568, Élisabeth de Valois rappelle à Charles IX qu'il doit être obéissant à leur mère et maintenir sa sœur dans les bonnes grâces de cette dernière :

Mays puyisque cella ne peut estre [*puisque je ne peux me rendre auprès d'elle*] je vous supliérés bien humblemant luy vouloyr faire carrice [*carresse*] pour nous deux de pres, et de loing que vous croyez que personne ne s'anployra de meyleur ceur a vous en fayre ; et ne veux lesser de vous dire combien tout le monde vous loue d'estre sy bon fils. Je m'assure que vous les ferez continuer, puisque savez l'aubligation que nous avons a la Royne, ancores que n'eussiion cest honneur d'estre ses anfans (*I.V.*, 59-60).

Ce n'est pas la première fois qu'elle lui enjoint d'être un bon fils : elle le faisait déjà alors qu'il venait de monter sur le trône et qu'il était encore mineur : « encore que je saiche que vous luy [*à Catherine*] serez bien obéissant, je vous ferés souvenir touttefois combien vous la devez aimer et honorer, puisque vous lui estes tenu de tout le bien et honneur que vous avez » (*L'Aubespine*, 802). À ce moment-là, l'enfant qu'il était n'avait guère le choix, mais son obéissance devait être la garantie qu'il adopterait, une fois adulte, la ligne politique de Catherine, ce qui assurerait une certaine continuité dans les relations franco-espagnole et donc dans le travail de la jeune reine. En 1568, on note que la reine ne s'adresse plus à lui de la même façon : elle a échangé l'adjectif « obéissant » contre l'expression plus valorisante et honorable de « bon fils », et délaissé l'exhortation pour le compliment. Mais le fond du message reste le même : elle craint que son frère ne profite de l'affaiblissement de Catherine pour s'émanciper ; or c'est avec sa mère qu'elle collabore principalement depuis huit ans : il est important pour elle qu'elle reste son interlocutrice, ou si son frère la remplace, qu'il suive la même ligne qu'elle. D'ailleurs, elle n'est pas la seule à le souhaiter : l'expression « tout le monde » recouvre certainement les membres du gouvernement espagnol. Elle se sert donc de

l'autorité que sa position de sœur aînée lui confère pour tenter de circonscrire l'action politique de son frère dans les bornes de la piété filiale : qui d'autre qu'une sœur pourrait user de pareil argument ?

On retrouve dans une longue lettre de Marie de Lorraine à François duc d'Aumale (futur duc de Guise) cette référence aux parents. Accusée d'avoir dit du mal de ses père, mère et frères, la régente d'Écosse affirme qu'au contraire elle possède la fidélité et le grand cœur de ses aïeux, et retourne l'accusation du manque de piété filiale contre ceux qui l'ont lancée :

Quant à la mesfiance que l'on dit que j'ay de vous, c'est le plus grand mal du monde à une personne fidelle que d'estre supçonnée, principalement ayant le cœur grand comme vous sçavez qu'ont ceux du sang dont nous sommes venus. Et quant à monsieur mon père et à madame ma mère, je n'ay jamais pensé, sinon ce qu'une très humble et très obéissante fille doit à père et mère, dont je loue Dieu, et de n'avoir jamais fait chose contre leur commandement. Et s'il estoit en ma puissance, monsieur mon dit père seroit plus honoré qu'il n'est, car il seroit plus avant du conseil, et ne demeureroit à la porte avec sa barbe blanche (M.J.F.L., p. 33).

En réalité, elle va jusqu'à accuser ses frères d'avoir manqué à leur devoir d'assistance envers elle : « il est bien vray que j'ay trouvé fort estrange, estant sy heureuse d'avoir tant de frères, que je n'aye esté visitée de pas un, depuis le temps que j'ay l'ennemy sur les bras » (M.J.F.L., 34). Marie demande d'ailleurs à son frère de lui accorder le privilège de « courroucer » (M.J.F.L., 36). Les exemples de blâme sont très rares dans le corpus des relations fraternelles. Le second se trouve chez Marguerite de Valois, qui porte contre son frère une véritable accusation, avec une audace surprenante : « vous plaise de considérer ce que, pour vous obéir, m'a fallu endurer²⁵ » (C.M.V., n°205, p. 288).

Marie de Lorraine est par ailleurs la seule à affirmer qu'il y a, entre frère et sœur, un rapport de proximité tel qu'un tiers (fût-il le porteur) ne peut être associé à leur communication, même si le sujet de leur correspondance est, on s'en doute, avant tout politique :

j'endure des peynes insupportables, et personne néanmoins n'en doit recevoir le faict que vous messieurs mes frères [...] me semblant n'estre nécessaire que telle chose, entre frère et sœur, se communique à personne, et encor à personnes qui me sont incongnues (M.J.F.L., 32).

Elle est aussi la seule à dire avec autant de force la solidité des liens fraternels, et à la dissocier des affaires politiques, là où les autres craignent sans cesse de perdre la bonne grâce de leurs frères et sœurs en faillant à les servir, ou en n'étant pas reconnus d'eux :

« vous priant, au reste, oublier toutes choses passées et doresnavant ne parler plus de vieilles querelles, et penser que vous ne me sçauriez faire autre qu'une bonne sœur doit estre » (M.J.F.L., 35) ;

« quant à ma bonne grâce, vous ne devez user de ce langage : car il faudroit beaucoup de choses entre un frère et une sœur pour la faire perdre, ny d'un costé ny d'autre » (M.J.F.L., 34).

²⁵ Pour plus de détails, voir le commentaire de cette lettre dans la troisième partie, au sein du chapitre sur les lettres de crise.

Il n'empêche que l'essentiel de ses relations avec ses frères consiste à leur demander leur soutien financier et leur appui politique auprès de la Couronne de France. Ainsi écrit-elle au cardinal de Guise :

Monsieur mon frere, je vous escry comme a mon confeseur, me samblan que n'etre telle an votre androit seroit fote, vous priant ausy que fete ofise de confeseur et ne rien revelé, et jeté ma lectreau feu apres l'avoir veue, car je ne vodrée nuyre a personne. Mais se que je vous an dit et pour vous fere certain de toute chose, et qu'au conselle peusié mieux dire votre opignon pour le profit deu Roy (P.E., I, 709).

Le lien fraternel est donc rarement reconnu et exprimé pour lui-même ; avec les devoirs qu'il donne, il est présenté surtout comme une garantie de fidélité et de service dévoué, et rappelé dans les circonstances où il est important de maintenir la confiance du destinataire. Tout se passe comme si frères et sœurs devaient sans cesse prouver qu'ils font bien partie du même clan : dire que l'on est frère et sœur ne suffit pas, encore faut-il témoigner sa bonne volonté. Dès lors, on doit se demander si la fraternité induit un rapport personnel entre les individus, ou si les manifestations d'affection que l'on rencontre dans ces missives ne sont pas avant tout les signes de la fidélité politique imposée par ce lien de sang.

II) Exprimer ses sentiments pour renforcer l'alliance politique

A) Sollicitude et affection : renforcement d'une alliance politique

De la même façon qu'il est quasi absent des souscriptions, le champ lexical de l'affection n'est guère déployé dans le corps des lettres. Une certaine forme d'amitié se manifeste parfois sous la forme de la sollicitude, encore que le thème de la santé soit loin de paraître au rang des premières préoccupations des scripteurs et scriptrices. Ce sont sans doute Marguerite de Navarre et Élisabeth de Valois qui en parlent le plus. La première, ayant laissé son frère mal en point à Madrid, prend des nouvelles avec empressement à plusieurs reprises :

Monseigneur, ayant tousjours devant les yeux l'estat où je vous ay lessé, il vous plera me pardonner si le désir que j'ay de savoir comme se porte votre santé ne me laisse passer ce lieu sans vous escipre (Génin, II, 47) ;
c'est assez pour moy penser lesser un tel frere, encores que vous feussiez sain, sans avoir la doubte de vous eslongner malade (Génin, II, 53).

On retrouve sous sa plume le lieu commun présent chez Louise de Savoie, selon lequel la santé de la mère et de la sœur dépendent de celle du frère :

[...] mon principal soucy est de vostre santé que je doy bien avoir devant les yeux ; vous suppliant la garder pour conserver celle de la mère et de la seur, et me fere ce bien de m'en fere souvent entendre la vérité, qui me menera jusques au lieu où par vous seray contremandée, ou du tout yray porter la créance qu'il vous a pleu me donner²⁶ (Génin, II, 59-60).

²⁶ L'acte par lequel François I^{er} abdiquait en faveur du Dauphin.

Or, au-delà de l'inquiétude sans doute sincère de Marguerite, ces demandes insistantes concernant la santé de son frère ont pour but, on le voit, de l'inciter, s'il est mal portant, à la faire revenir à Madrid, ce dont elle le prie avec énergie dans chacune de ses missives. Elle semble très contrariée de partir sans avoir fait aboutir ses négociations avec l'Empereur, et c'est aussi pour achever sa mission qu'elle souhaite ardemment faire demi-tour. Sa sollicitude pour l'état physique de son frère masque en partie les motivations politiques qui lui font désirer ce « contremandement ».

C'est dans un contexte beaucoup plus serein qu'Élisabeth de Valois et son frère évoquent leur santé. Elle fait un commentaire rassurant sur la fièvre tierce du roi (*I.V.*, n°98, p. 67), déplore qu'il n'aille pas si bien qu'elle le désire (*I.V.*, n°83, p. 61), le remercie de prendre de ses nouvelles (*I.V.*, n°66, p. 51-52). Toutefois, elle n'entre jamais dans les détails, et son ton demeure celui de la simple politesse. De plus, quand la jeune reine d'Espagne insiste sur la grande « alarme » que lui a donnée une maladie de sa mère, on s'aperçoit qu'elle ne parle pas uniquement pour son propre compte (*I.V.*, n°81, p. 60). Si elle utilise au début de la lettre la première personne du singulier (« la peyne en quoy j'ay esté »), elle introduit bien vite un « nous » difficile à identifier : « Dieu [...] ne nous a poynt tant voullu fayre de mal [*en nous l'ôtant*] comme nous pouvyons crayndre ». Parle-t-elle ici au nom de son frère, ou inclut-elle son mari dans cette première personne du pluriel ? Il est impossible de trancher. Le dernier « nous », en revanche, s'avère assurément espagnol : « vous luy diez que sa malladie nous a donné une gran alarme ». Ses manifestations d'inquiétude paraissent donc être tout autant des messages diplomatiques de la cour d'Espagne que l'expression de véritables sentiments.

On retrouve chez Charles IX ce mélange d'affection et de motivations politiques. Appelant son frère Henri à ne pas risquer inconsidérément sa vie au siège de la Rochelle de 1573, il lui rappelle d'abord que c'est pour son service qu'il doit prendre garde à lui :

Mon frere, j'ay esté bien ayse d'avoir entendu que commencez a seux de la Rochele que aves de quoy les schastier ~~mes~~ et suis infiniment en pene d'entendre la fason dont vous vous hasardes. Je vous prie, mon frere, pensez que il fault que vous guardies pour me faire de plus grand servisce que n'est la prise de la Rochele, encore qu'elle inporte beaucoup, et vous prie encore un coup, pour l'amour que vous me portes, vous garder meux que vous ne faites. (B.n.F., Ms Fr 3193, fol. 129).

Il finit certes par invoquer l'amour, mais c'est celui que son frère doit lui porter, et non le sien. Rares sont en fait les déclarations d'amour dans ces lettres. Certes, Marguerite d'Angoulême emploie ce terme pour définir la relation qui l'unit à sa mère et à son frère – comme s'il était d'ailleurs inconvenant d'exclure Louise de Savoie de leur relation : « Et à cete heure, Monseigneur, je sens bien quelle force a l'amour que Nostre Seigneur par nature et

connaissance a mise en nous trois ; car ce que je pensois impossible en ne regardant que moy, m'est aisé en la mémoire de vous » (Génin, II, 38). Mais cet amour, une fois de plus, sert à conforter la promesse de servir le roi : car l'énergie inespérée qu'il donne à Marguerite n'est déployée que pour François.

Il n'y a finalement, nous semble-t-il, que deux princes qui emploient le verbe « aimer » : Henri d'Anjou et Henri IV. Chez ce dernier, « aimer » est, de manière générale, beaucoup plus fréquent, et sa banalisation le transforme, à l'égard de maint destinataire, en simple formule de conclusion. C'est ainsi qu'un récit de bataille adressé à sa sœur s'achève par : « Je me porte bien, Dyeu merci, vous aimant comme moy-mesme » (L.M.H. IV, IV, 365). Plus tard, après lui avoir proposé de régler la question de leur héritage et de la marier au duc de Montpensier, Henri l'enjoint de l'aimer sur le même ton que l'on demande à quelqu'un d'obéir : « Voilà le fond de mon intention ; ayés-la agreable et m'aimés comme je vous aime » (L.M.H. IV, IV, 606). L'amour, de nouveau, se trouve davantage corrélé à une position d'accord politique qu'à la proximité fraternelle.

Henri roi de Pologne emploie le verbe « aimer » dans ses missives à François d'Alençon. En tant que plus fidèle héritier de Catherine de Médicis, il se place toujours très facilement sur le terrain des sentiments. On notera toutefois que son amour n'est pas exprimé pour lui-même, mais comme gage de sa bonne volonté de servir, et pour rester bien vu de son frère :

Monsieur, pour havoyr haste vous n'aurez qu'un mot de remerciement de moy de la penne qu'avez prinse de vous an souvenyr par une lettre qu'il m'a rendu infiniment content de voyr que vous souvenez de ce[lui] qui, outre qu'il vous est si proche, vous ayme plus que luy mesmes, et vous desire extremement faire servyce, vous suplyant donques le croyre et me tenyr tousjours en vos bonnes graces (L.H. III, I, n°917, p. 322-323).

Cette lettre date du début de son règne polonais : éloigné de la Cour de France, il lui importe d'y conserver des alliés pour défendre ses intérêts auprès du roi et de la reine mère. François d'Alençon est un des personnages dont la fidélité lui est absolument nécessaire, sans quoi il pourrait être tenté, et il l'est déjà, de profiter de son absence pour briguer le trône.

Une fois devenu roi de France, il promet d'être un bon frère pour Alençon, et de le lui prouver par les « effets ». En attendant, il se contente de paroles : « vous n'aurés jamais un mylleur frere que je me delibere vous estre, ne voullant estre qu'une mesme choses avesque [vous], et pour n'estre plus que deux qui sommes si proches et pour l'assurance qu'il vous plect me donner de vostre amytié » (L.H. III, I, n°976, p. 364-365). Dans ces deux citations, on remarque que la proximité semble évoluer vers un fantasme de fusion. Or cette idée que les frères et sœurs ne sont qu'une « mesme chose », qui pourrait paraître le summum de

l'expression affectueuse, est en réalité une analogie pour penser l'alliance politique. Catherine de Médicis, nous l'avons vu plus haut, demande à sa fille la reine d'Espagne de faire épouser à l'héritier du trône « quelque femme qui feut heun vous-même, come seret vostre seur » (L.C.M., I, 576) : c'est bien d'alliance politique qu'il est question ici, pour pérenniser la position de sa fille à la tête de l'Espagne, et non d'affection. De la même manière, quand Henri d'Anjou affirme à Marguerite de Valois : « je [vous] tiens comme un second moi-même » (M.M.V., p. 82), c'est pour lui demander de lui être « très fidèle » en défendant ses intérêts auprès de la reine mère. On retrouve cette image chez Marguerite de Navarre, certes dans la droite ligne de la Trinité « toujours unie » qu'elle forme avec sa mère et son frère. Marguerite utilise l'argument pour justifier le droit qu'elle s'accorde d'ouvrir le courrier de son frère avant lui : « n'ay craint de voir les vostres [*vos lettres*], pour participer à ce que vous en sentirez ; car il vous a plu, oultre l'heur d'estre vostre seur, me donner seureté d'estre *vous mesme* » (Génin, II, 49). La fusion signifie le parfait accord politique, et la volonté d'empathie englobe des mobiles bien plus pragmatiques. Puisque nous n'avons pas affaire à des correspondances intimes et affectueuses, il est rare que les scripteurs et scriptrices y fassent état de leurs tourments personnels. Certaines femmes, toutefois, paraissent tenter d'influencer leur frère en le « prenant par les sentiments ».

B) Utilisation du pathos

Marie de Lorraine (dont les lettres sont du reste beaucoup plus longues que la moyenne) confie sans retenue à ses frères sa fatigue physique et morale. Elle fait état de tous les malheurs qui l'assaillent au cours de sa campagne militaire de 1549-1550 contre les Anglais. Au cardinal de Guise, elle écrit :

Et pansé de me solager ou de me perdre, car yl i a quize jours que je ne me puis souteny seu lé janbe, et etté trois jours aveque ungne siatique ou goutte que je n'euse seu deuré ne couchée ne levée. Pan-sé sy j'andeure mal ou non ; et pour sela fot bien qu'andeuré ma colère, car vous saves bien que les gouteus ne sont pasiant. Et quan je dis la où je l'é gagnée, on se deveroit moqué de moy, car s'a etté a me lever la nuit aus alarmes, que je veu ettre quatre et sin fois pour ungne neuit. (P.E.I, p. 709).

Dans une lettre à François, duc d'Aumale, datant de la même période, elle écrit : « il faut que je confesse que les troubles que j'ay ordinairement m'ont mis en une ordinaire colère, auquel estat je ne suis pas fort bien de ma santé, encor que personne ne le cognoisse » (M.J.F.L., n°36).

Six ans plus tard, elle se plaint encore dans une lettre au cardinal :

Dieu scait mons mon frere quelle vie j'ay, ce n'est peu de chose que d'amener un peuple nouveau a perfection et nouvelle servitude a ceux qui ont envye de veoir regner justice. Les grandes charges sont ay-sées a prandre mais malaysées a s'en bien acquiter devant Dieu. Il est [...] qui a le moins affaire des choses qui sont du monde, ne pouvant dire depuis vingt ans en ca avoir jamais eu ung an de repos et croy

si je disois un moys je ne faillirois poinct, car le mal de l'esprit passe tous les [autres] (MAE, Mémoires et Documents, Angleterre, XV, fol.7 à 10).

Ses plaintes donnent plus de force à ses requêtes quand elle demande à ses frères d'obtenir pour elle de l'aide du roi : comment pourraient-ils l'abandonner dans un si triste état ?

Marguerite de Navarre elle aussi, semble utiliser l'émotion pour tenter d'influencer François I^{er} au moment où il la renvoie en France après son séjour madrilène. Elle invoque d'abord sa souffrance d'être séparée de lui pour le persuader de la rappeler :

[...] je vous supplie, Monseigneur, mais c'est du cœur que vous connoissez, me fere le bien de me rendre par un désiré contremandement l'aise que je perdis quant vous me commandastes, contre votre volonté et la mienne, vous eslongner et partir. Car l'ennuy, que la contrainte me fist prendre en patience, doit bien croistre au double, s'il ne vous plest, veu qu'il est si aisé révoquer mon dur arrest (Génin, II, 44).

Plus loin dans la même lettre, elle parle de « l'estresme chemin et peine que seule [elle a] à porter ». On remarque que le champ lexical du commandement (contremandement, commandâtes, contrainte, arrêt) est aussi abondant que celui de la tristesse. Marguerite tient à montrer son obéissance tout autant que son désir d'être près de lui. La « peine importable » (Génin, II, 53) qu'elle souligne dans de nombreuses lettres a donc aussi pour but de rendre acceptable aux yeux de François le fait que sa sœur discute un de ses ordres. N'ayant pas réussi à le faire changer d'avis, elle continue toujours dans le même registre : « Monseigneur, plus je voys en avant et plus je sens l'eslongnement de vostre veue, qui a grant peine se soutiendrait, si le desir de vous obéir et fere chose plus necessaire pour vostre service que ma demeure ne me donnoit force de le porter » (Génin, II, 52). Si Marguerite met en exergue la souffrance d'une sœur séparée de son frère bien-aimé, elle tient surtout à montrer sa soumission et à présenter comme une prouesse contre nature le fait qu'elle surmonte ses propres sentiments. Non contente de faire, comme les autres souverains, de son affection un gage de fidélité, elle assure au roi qu'il a tout pouvoir sur elle jusqu'à commander son état d'esprit. Ainsi, après avoir perdu son premier mari, elle écrit à son frère : « suis remise et revenue en l'estat que vous me commandez. Car vostre parole a tel pouvoir et effet sus mon opinion obstinée, qu'elle convertit le regret du passé en desir estresme de voir l'advenir » (Génin, II, 31). La relation épistolaire de Marguerite avec François est ainsi marquée par une tonalité pathétique bien plus forte que les autres ; mais paradoxalement, la mise en valeur des souffrances sert essentiellement à démontrer, de façon assez rationnelle, le dévouement de la princesse.

La troisième et dernière qui expose ses « ennuis » est Marguerite de Valois. Elle adopte parfois avec son frère la même posture de victime qu'avec sa mère. À la mi-août 1579, quand menace la septième guerre de religion, elle lui demande de rassurer Henri de Navarre sur ses

intentions, et ajoute comme argument ultime, après lui avoir offert de le servir comme une soeur :

[...] j'ai devant mes yeux mille malheurs représentés qui se préparent pour moi. Si la guerre est de sorte, Monseigneur, que faillent tous moyens pour la détourner, je n'aurai autre recours qu'à prier continuellement Dieu qu'il me voulût ôter de ce monde.

Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, outre le soin que vous avez du repos de vos sujets et de la conservation de votre royaume, ajouter la pitié que votre bon naturel vous convierait d'avoir de ma misérable vie, pour prendre quelque bonne résolution qui ôte ce commencement de guerre et nous donne une paix durable et perpétuelle (C.M.V., n°50, p. 110).

Neuf mois plus tard, alors que son mari vient de prendre les armes sans l'avoir informée de ses intentions, elle fait part à son frère d'un profond désespoir : « j'ai ressenti tant de douleur que j'en hais ma vie » (C.M.V., n°78, p. 137). Que son dégoût de la vie soit réel à ce moment-là, c'est une chose fort possible : mais ce qui nous intéresse, c'est la raison pour laquelle elle choisit de le dire. Il ne s'agit certes pas d'un épanchement gratuit et spontané. On peut être frappé de constater à quel point Marguerite se met en avant ; toutefois, l'appel à la pitié n'est qu'un aspect de son discours. Dans ces deux lettres, elle convoque aussi des arguments rationnels, et, comme on le voit dans la première citation, parle au nom d'un « nous » qui représente certainement l'ensemble du royaume. Comment comprendre alors l'alliance de sa posture de victime avec celle de conseillère politique ? Nous y reviendrons, mais en attendant, il nous semble encore une fois que le *pathos* sert ici à attester sa sincérité, à prouver qu'elle est résolument hostile à la guerre, et que l'impossibilité où elle se trouve de choisir entre les intérêts de son frère et ceux de son mari n'est pas feinte. Comme Marguerite de Navarre, elle exalte une souffrance qui dénonce sa qualité de martyre politique sacrifiée sur l'autel des intérêts de son frère.

Finalement, la majorité des frères et sœurs utilisent l'expression de leurs sentiments (fraternels et autres) comme garantie de leur fidélité politique (ou de leur soutien s'ils sont en position de supériorité). Il n'y a pas de nouvelle personnelle, jusqu'aux propos tenus sur les enfants, qui ne soit avant tout une preuve de soumission ou d'alliance. Ce *topos* du partage ou du don des neveux et nièces illustre parfaitement la primauté du positionnement politique par rapport à ce que nous serions tenté d'appeler des sentiments personnels.

C) Un exemple de lieu commun : le don des neveux et des nièces, signe de dévouement.

Dire que l'on tient pour siens les enfants de son frère ou de sa sœur est un lieu commun apparemment très répandu. Il semble à première vue exalter le lien fraternel et celui, très fort également, des oncles et tantes avec leurs neveux et nièces. Il ne faut certes pas exclure

qu'une certaine tendresse bien réelle pousse les souverains et souveraines à faire usage de ce *topos*. Comme Marguerite de Navarre annonce la mort de son premier fils à François I^{er} en l'appelant « celui qu'il vous a pleu advouer pour vostre petit-fils » (P.F.C., 199), le roi répond qu'il partage sa douleur effectivement comme si c'était son propre enfant : la Fortune, dit-il,

ayant congneu par seure expérience les choses myennes estre vostre, elle a deu penser que ce qui est vostre estre mien. Par quoy, si avez porté la douleur des miens, vostre premiers enfans mort vous cuidant faire injure, c'est à moy qui doibs porter le vostre comme chose myenne (P.F.C., 200, n°20).

Il ajoute alors cette prière, en maintenant l'inversion des situations : « pense[z] que c'est le troisieme des vostres et le dernier des miens que Dieu appelle en son heureuse compaignye ». Le roi développe abondamment le *topos* esquissé par sa sœur, avec notamment les répétitions des déterminants et pronoms possessifs, les parallélismes et les chiasmes : il pense cette insistance nécessaire pour consoler sa sœur. Prendre en charge le deuil de sa soeur est présenté comme un devoir (« c'est à moy qui *doibs* porter le vostre »). La communion du frère et de la sœur dans la douleur s'exprime par une communauté de style.

Toutefois, Marguerite de Navarre ne prétend pas qu'il y ait égalité de traitement entre ses propres enfants et ceux de son frère. Au contraire, elle rabaisse toujours les siens (et l'amour qu'elle leur porte) pour placer ceux de François bien au-dessus. Il vaudrait presque la peine de citer en entier une lettre de juin 1530 (Génin, II, 105) dans laquelle elle jure qu'elle aimera toujours plus les enfants de François que ceux qu'elle aura portés. Comme elle est enceinte, elle écrit que son enfant lui-même manifeste son désir de voir la lettre du roi en montant dans son estomac, comme s'il pouvait sortir par « la bouche, les yeux ou les oreilles ». Elle ajoute : « Dieu me doint grace que, pour recompence de l'ennuy que j'ay d'estre si longtemps, et encores de ce temps²⁷, hors du pouvoir dont j'ay si grant désir, je puisse accoucher de chose qui puisse estre pour le service de vous et des vostres ».

Ce terme de « chose » est assez surprenant. Il nous semble qu'on peut en donner (au moins) deux interprétations. On peut comprendre que l'enfant n'est pas considéré en tant qu'individu, mais seulement au travers de la fonction qui sera la sienne : Marguerite, sous le regard de son frère, se refuse à se projeter dans le bonheur de la maternité en imaginant sa relation personnelle avec le nourrisson. Cela ne signifie pas qu'elle ne le fait pas en réalité : personne ne peut le savoir. Simplement, écrivant au roi son frère, elle ne s'accorde pas le droit d'espérer une future satisfaction de mère avec un enfant, qu'elle doit vouer entièrement au service du roi. L'autre interprétation, qui n'est pas incompatible avec la première, tiendrait au sexe inconnu du bébé : Marguerite doit souhaiter un garçon, car on ce sont surtout eux qui

²⁷ « et surtout en ce moment », c'est-à-dire au moment où les Enfants de France vont enfin faire leur retour.

« font service » au roi. Pourquoi, alors, ne l'écrit-elle pas en toutes lettres ? Peut-être par superstition, peut-être parce qu'elle n'est pas au fond d'elle-même convaincue de ce désir, ou peut-être pour éviter justement de signifier qu'une fille serait moins importante. Après tout, n'est-elle pas elle-même une femme qui se bat sans cesse pour faire reconnaître son utilité auprès de son frère ?

Par la suite, elle parle effectivement de sa fille (puisque'il s'agit de Jeanne d'Albret) comme d'une humble servante de François. Elle minimise l'importance qu'elle lui accorde elle-même, allant jusqu'à nier ses sentiments de mère. Seule compte la soumission de la jeune fille au roi : elle espère que Dieu, « qui l'a mise en ce monde pour vous fere service luy donnera grace de parfaire le desir du père, de la mère et d'elle [*de Jeanne*], qui est de plustoust la voir morte que d'y voir une seule faulte contre vostre intencion » (Génin, II, 171-172). La santé de Jeanne d'Albret n'est évoquée qu'en fonction de l'intérêt qu'elle peut avoir pour son oncle : dans la même missive, Marguerite dit qu'elle ne veut pas ennuyer François « pour si peu de chose que la maladie de [s]a fille », alors que celle-ci a failli mourir ! Et pour ne pas avoir l'air de s'étendre excessivement sur sa propre enfant au détriment de son frère, elle ajoute que jamais sa fille n'a été malade sans qu'au même moment il ne le soit aussi, et elle s'inquiète de ses nouvelles, qui, elles, valent la peine d'être écrites. Elle parle donc de sa fille et d'elle-même, mais uniquement de façon à honorer François et à lui prouver son dévouement ; le familial et le politique sont si étroitement mêlés que jamais elle ne semble poser le masque de la sœur dévouée pour tenir un propos plus personnel.

Élisabeth de Valois paraît plus naturelle, en ce qu'elle se permet d'évoquer pour Charles IX son bonheur d'avoir une fille : « je ne me puis que louer de ma fille Catherine ; et pour ce, je ne suis marrie de quoi ce n'estoit un fils, sinon pour ce qu'en une semblable occasion, comme il y a en ces temps, il vous eust esté faire service » (*I.V.*, n°66, p. 52). Tout en adoptant en fin de lettre la modestie de rigueur devant les compliments du roi, elle suggère que Catherine sera déjà, dans un petit nombre d'années, une « pièce stratégique » d'un grand intérêt sur l'échiquier international : « je sçay bien que ce que vous en dites et pour estre ma fille, laquelle si elle fut si heureuse d'avoir [*d'atteindre*] douze ans, ains davantage, je m'estimerois l'estre plus que femme du monde ». Douze ans ou plus, c'est l'âge auquel la négociation d'un mariage peut commencer à devenir sérieuse.

Faut-il penser que les femmes mettent leurs enfants à la disposition de leurs frères, mais qu'elles s'interdisent la réciproque ? Une lettre de Marie de Lorraine à sa belle-sœur Anne d'Este invite à nuancer cette idée : « [je vous prie] me fere souvant part de vos nouvelle et sy

aves point recomansé a me fere des anfans davantage. Je croy ne seré marie [*vous ne serez par marrie que je*] lé tiene pour miens » (B.n.F., Ms Fr 3637, fol. 15). Or ce sont les enfants de son frère François ! Le datif (« *me fere des anfans* ») montre que la régente d'Écosse les perçoit comme un bénéfice pour elle, et comme des êtres qui lui « rendront service ». Souveraine, elle est dans la même position que François I^{er} et peut s'autoriser cette captation de rejetons, pour ainsi dire. Toutefois, elle s'adresse-là à une femme. Peut-être ne tiendrait-elle pas ce propos dans un courrier adressé au duc de Guise. Mais là encore, il faut rester prudent. Catherine de Bourbon n'écrit-elle pas à son frère : « Croyés, mon cher Roy, que j'aimeray toujours et serviray de mere à mes neveux et niece, et vous supplie très humblement vous ressouvenir que vous m'avés promis ma niece. S'il vous plaît de me la donner, j'y apporteray la mesme amitié et soin que si c'estoit ma propre fille » (L.M.H. IV, V, 111, note) ? L'« échange » symbolique des enfants paraît donc possible. Il faut distinguer ici la réalité d'une pratique sociale (neveux et nièces peuvent servir aussi bien leurs tantes que leurs oncles) et une pratique épistolaire qui fait que ce sont essentiellement les femmes qui parlent de ce sujet.

Les affects ne sont pas absents de la représentation épistolaire des liens fraternels, mais ils paraissent occuper le second rang derrière la collaboration politique. Ils ont pour ainsi dire une fonction utilitaire : l'affection atteste la fidélité, garantit la bonne volonté. Et du même coup, cette expression d'affection nous paraît étrangement impersonnelle et dénuée d'émotion.

D) Des lettres « trop honnêtes » ?

Dans l'ensemble des lettres échangées entre parents, il est un lieu commun qui entrave l'expression de l'émotion : c'est précisément celui qui consiste à dire que, du fait de leur proximité, les membres d'une même famille ressentent la même chose, ou bien ont entre eux une telle empathie que les un-e-s devinent ce que les autres sentent, sans qu'il soit nullement besoin de l'explicitier. Ainsi Marguerite de Navarre coupe-t-elle court à ses prières d'avoir des nouvelles du roi en lui disant : « car vous savez et sentez qui je suis et que je désire. [Ce] qui m'en fera taire [...] » (Génin, II, 47). Marie de Lorraine recourt à ce *topos* dans la lettre de condoléances qu'elle adresse à François de Guise pour la mort de leur père : « Je ne vous dirai poinct, monsieur mon frere, quelle douleur j'en ressens, estant assurée que le sçavez par vous mesmes, ayant perdu le meilleur père que jamais enfant perdit » (M.J.F.L., 40). Ce *topos* permet de souligner l'appartenance à une même communauté, qui façonne les individus jusque dans leurs sentiments. Au contraire, détailler ses émotions de sorte à en montrer l'unicité

équivaldrait à mettre l'accent sur l'individu plutôt que sur le groupe, et mettrait peut-être en péril la cohésion de ce dernier.

Dans ces conditions, les correspondances entre frères et sœurs ne se prêtent guère à l'expression de l'émotion. Il faut des circonstances spéciales pour voir surgir des images ou des figures inattendues. Nous avons vu l'exemple des colères de Marie de Lorraine dirigée contre ses frères et celles de Marguerite de Valois contre Henri III. Lorsque Henri d'Anjou est élu roi de Pologne, la joie, semble-t-il, laisse son frère sans mots et lui fait commettre une faute de conjugaison :

Mon frere, Dieu nous a fait la grasse que vous estes ellu Roy de Poulogne. Jen suis si ayse que je ne scay que vous mender. Je loue Dieu de bon coeur. Pardones moy, l'ayse me garde d'escrire, ne sceay que dire ; mon frere, je avons receu vostre lestre. Je suis

Vostre bien bon frere et amy,

Charles (L.C.M., X, 321).

Catherine de Médicis écrit au bas de cette lettre un long post-scriptum, dans lequel elle confirme la joie de Charles : « v[ot]re frere [...] ayst si ese de votre bien que je ne l'oy [ai] jeames veu plus [content] ». Une métaphore végétale fait son apparition sous la plume de Henri IV déplorant la mort de Gabrielle d'Estrées : « La racine de mon amour est morte, elle ne rejettera plus ; mais celle de mon amitié sera tousjours verte pour vous, ma chere Sœur » (L.M.H. IV, V, 111).

En dehors de ces quelques cas, peu de sentiments, donc, sont exprimés. Ce sont plutôt les positionnements politiques (fidélité, soutien, soumission) qui sont rappelés en termes sentimentaux. Les offres de service qui y sont associées sont, comme toujours, stéréotypées. Plusieurs scripteurs (en particulier Marguerite de Navarre, Henri III et Marguerite de Valois) optent pour des hyperboles déclinées en longues formules cérémonieuses, afin d'amplifier leur dévouement. La dernière reine de Navarre est sans doute celle qui développe le plus de phrases complexes et redondantes exprimant la déférence. Voici le début d'une de ses missives :

Monsigneur, par toutes les lettres dont il vous a pleu monorer, je resoï tant d'asurance de votre bonne grase que je ne puis que mestimer tres heureuse, pour estre la seule felisité a quoi je veux desormes aspirer et rechercher par toux les servises tres humbles que je panseré vous estre agreable, ne dessirant que de vous pouvoir par esfait temogner ma tres humble servitude, de laquele si vous plait monorer tant que dan prandre asurance, croiés, je vous suplie tres humblemant, Monsigneur, que ma fidelité respondera a mes paroles. (C.M.V., n°39, p. 97).

Ces amplifications peuvent perdre de leur force au fur et à mesure des lettres, et passer pour des protestations de pure forme. François d'Alençon s'en plaint d'ailleurs à Henri III qui lui répond : « Malicorne m'a dit que treuviez ma lettre trop honneste et desiriez que je vous escryvisse d'autre façon » (L.H. III, I, n°976, p.364). Il vient de quitter son trône de Pologne

et ne s'est pas encore assis sur le trône de France... qu'Alençon a essayé de lui ravir : cela explique que ce dernier cherche à savoir véritablement à quoi s'en tenir. Il craint que les phrases cérémonieuses marquent une distance, ou restent des formules vides. Henri III rappelle que les promesses n'ont pas de valeur en soit : il ne veut pas être jugé sur ses écrits, mais sur ses actes : « Les lettres ne sont que papyer, mais an reste les effects, lesquels j'espère que Dieu me fera la grace de vous faire connoystre ». Il revient pourtant aux protestations d'affection, mais, se souvenant en fin de lettre du reproche qui lui a été fait, il tente de se montrer plus familier, en jouant sur la mention de la date et du lieu : « De Venyse ou je vous voudray tenyr pour y avoyr du plesyr, comme certes je y ay, le vint quatriesme jour de Juillet ».

L'expression de l'affection et du dévouement sont en réalité des domaines où il est très difficile, d'après ce que nous pouvons constater en règle générale, d'apporter de la détente et de l'originalité. Le souci principal du scripteur étant d'être « reconnu » pour affectionné et dévoué, il s'exprime en termes reconnaissables, donc nécessairement communs. La seule qui sur ce plan s'éloigne des sentiers battus est sans doute Marguerite de Navarre. Ainsi, pour dire son désir de revenir à Madrid auprès de son frère, elle évoque (à l'aide d'une allusion que François doit comprendre, contrairement à nous) la pesanteur avec laquelle elle s'éloigne : « Et me semble, Monsieur, que vous n'aurez mains [*moins*] d'honneur à me fere retourner, que le bonhomme de Tours de sa pierre ; car ce que deux mules ne peuvent tirer en vous eslongnant, ung cheval en poste le vous meneroit bientoust » (Génin, II, 49-50). Elle file également la métaphore de la prison (bien adaptée à la situation) pour exprimer la tristesse de ses amis : « vostre liberté [...] est la deslivrance de tous ceux qui vous aiment, desquels la prison est plus fermée et obscure, tant plus l'on est aux chans loing de Madrid » (Génin, II, 53). Quant à elle, elle donne « de bon cueur son ame en ostaige » (Génin, II, 48). Ce qui ne l'empêche pas de cultiver une hyperbole plus classique : « tout ce qui se peult penser d'impossible, quant à moy m'est si facile, désirant vous fere service, que si ma vie allongée pour cette fin n'est employée, je l'estimeray pire que dix mille morts » (Génin, II, 64).

Comme dans les rapports parents-enfants, les lettres échangées entre frères et sœurs ne dessinent pas les contours particuliers d'une relation intime, mais un cadre moral dans lequel les uns et les autres consentent à se placer. Être frère ou sœur, cela implique un certain nombre de droits et de devoirs envers sa fratrie ; on remarque que les plus puissants ont davantage de droits (comme celui de prétendre à un soutien militaire ou de disposer de ses neveux et nièces), tandis que ceux qui ont moins de pouvoir ont des devoirs accrus, et mettent

l'accent sur leur humilité. Le genre intervient aussi dans l'ajustement des postures, sans être toutefois un critère plus prégnant que le pouvoir. Ainsi, les femmes ont davantage tendance à souligner leur dévouement, mais Élisabeth de Valois et Marie de Lorraine le font infiniment moins que les deux souveraines de Navarre ; pour la première, c'est parce qu'elle est reine d'un royaume plus puissant que la France, pour la seconde, c'est parce qu'elle écrit à des frères qui ne sont pas rois. De même, un homme, Henri d'Anjou, peut très bien exprimer de manière hyperbolique sa volonté de servir, alors même qu'il vient être élu roi de Pologne, parce qu'il parle au roi de France : « Monseygneur, sy j'avays ryen plus cher que ma vye, je le vous offryroys pour en disposer » (B.n.F., NAF 1242, fol. 84-85) ; « je voudroys me sacryfier çant mylles vyes sil je les avoys pour vostre servyce très humble » (L.H. III, I, p. 267-268, n°789). C'est moins sur le plan du positionnement lui-même que sur celui des lieux communs employés pour le définir que joue la différence de sexe. Frères et sœurs, en position d'infériorité, adoptent tous une posture humble et obéissante ; mais un homme peut employer pour le signifier le *topos* du sacrifice de la vie, tandis que les femmes offrent de préférence leurs enfants – c'est-à-dire ce qui est plus que leur vie.

Reste à savoir si cette fidélité fraternelle et sororale, apparemment très contraignante, verrouille totalement la parole des frères et sœurs, ou s'ils s'autorisent, et par quel biais, à tenir un discours politique plus personnel et plus audacieux.

III) Parler politique

A) Marguerite de Navarre : rejet du lien de sang et de l'émotivité

Nous avons vu jusqu'à présent que les liens de fratrie et les rapports politiques s'articulaient de manière quasi indissociable. Toutefois, deux femmes, dans notre corpus, choisissent, à certains moments, de rejeter la primauté des liens du sang pour se présenter exclusivement comme d'humbles servantes : il s'agit de Marguerite de Navarre et de Marguerite de Valois.

Pour la première, nous citerons seulement un exemple, qui montre à quel point elle souhaite placer le rôle politique qu'elle joue auprès de son frère au-dessus de tout, comme s'il ne dépendait pas de sa qualité de sœur. Dans cette lettre de l'automne 1537, Marguerite rassure le roi sur la santé de toute sa famille (auprès de laquelle elle vient de faire office d'infirmière pendant un temps) et le supplie de l'autoriser à le rejoindre dans la fin de sa campagne militaire contre l'Empereur :

En tous vos affaires ou femme peult servir, depuis vostre prison, vous m'avez fait cet honneur de ne m'avoir separée de vous, que j'estime le plus grant que vous me sauriez faire. Et maintenant, Monseigneur, que la Roine est si saine et toute sa compagnie que je ne vous y puis de rien servir, s'il vous plesoit me fere hospitaliere de vostre camp, je prendrois cete peine à grant gloire, coume l'office de ce monde que plus j'estimerois. Et fault que je die, si vous passez sans que je soye en vostre compagnie, que je tiens la condicion des femmes des Allemans millieure que la mienne : car en servant leurs maris, elles ont le bien de vous voir ; et moy, qui ne desire aultre chose, ne le puis recouvrer. Qui me fera volontiers pour ce voyaige renoncer le sang réal pour estre chamberiere de vostre lavandiere. Et vous promets ma foy, Monseigneur, que sans regretter ma robe de drap d'or, j'ay grant envie en habit incongnu m'essayer a fere service à vous (Génin, II, 159-160).

Cet extrait permet de mettre en lumière deux problèmes qui se posent à Marguerite : le premier tient à sa condition de femme, et le second à son identité de sœur. L'humilité de la reine n'est pas récente : déjà en 1525, elle demandait à son frère de ne lui « refuser place de laquais auprès de [sa] litière » (Génin, II, 44). Mais à l'époque, on le voit, elle s'identifiait sans complexe à une figure masculine. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier les images masculines et féminines que la reine donne d'elle tout au long de sa vie, mais on peut simplement remarquer que, en 1537, dans un contexte militaire (qui se prêterait volontiers à la convocation d'une figure de simple soldat pour exprimer l'humilité), Marguerite ne s'imagine qu'en femme. Et elle met l'accent sur son appartenance à la gent féminine dès la première phrase, tout en prenant acte qu'il existe une délimitation des affaires « ou femme peult servir ». Nous nous demandons si l'on ne peut pas dire pour Marguerite de Navarre ce qu'Éliane Viennot établit au sujet de Marguerite de Valois, à savoir que dans une première partie de sa vie, elle n'a pas conscience véritablement d'être une femme (politiquement parlant) : elle pense pouvoir agir en homme, fût-ce comme laquais, aux côtés de son frère. Le fait d'avoir été congédiée de Madrid par ce dernier, qui se refuse obstinément à la rappeler malgré ses supplications incessantes, lui a peut-être fait prendre conscience de son infériorité de genre. Toujours est-il qu'elle mentionne, vingt-deux ans plus tard, ce moment où elle a été exclue des affaires (« depuis vostre prison ») : elle ne lui a sans doute pas pardonné de l'avoir écartée d'un enjeu aussi important. Marguerite souligne également que l'exclusion des femmes de l'armée est une « exception française » puisque les allemandes « servent leur mari » à la guerre : faut-il y voir une allusion (ou un rapport inconscient) avec l'autre exception française que constitue la loi salique qui exclut les femmes du trône ?

L'autre problème est celui de son lien avec François. Marguerite dit qu'elle renoncerait volontiers à son habit d'or et au sang royal pour être auprès de lui. Autrement dit, elle préférerait ne pas être sa sœur, et être au cœur des affaires, avec ceux qui agissent. Ne pouvant nier qu'elle est une femme, elle voudrait au moins pouvoir nier qu'elle est une sœur, car cette identité donne à François trop de droits sur elle. Déguisée en chambrière, elle aurait, pense-t-

elle, la liberté de braver les interdictions de son frère. Sous des dehors extrêmement déférents, donc, elle affirme en fait que sa participation aux affaires lui importe plus que ses liens familiaux. Cette lettre révèle tout son embarras : c'est à sa position de sœur du roi qu'elle doit son influence, mais en même temps, elle peut voir à tout moment son implication entravée par la volonté royale. Toutefois, il ne faut pas exagérer sa dépendance : Barbara Stephenson montre, grâce à l'ensemble de la correspondance de la reine, qu'elle sait très bien ménager ses relations avec son frère pour atteindre ses propres buts, et que l'immense humilité qu'elle affiche sert avant tout à le rassurer²⁸.

Même dans les cas les plus extrêmes, la princesse se refuse à se laisser gouverner par ses émotions. La lettre qu'elle écrit après la mort de son premier mari, survenue peu de temps après la catastrophe de Pavie, nous paraît intéressante à étudier à cet égard. Marguerite admet certes que ce lui est un soulagement que d'avoir pu partager sa douleur avec son frère, mais elle affirme qu'elle doit seule la supporter, « comme à [elle] seule [il] appartient » (Génin, II, 30). En outre, si on la lit bien, on constate que la véritable consolation consiste pour elle à écrire, et non à recevoir des lettres, d'autant que les lettres de son frère sont considérées par elle comme des commandements :

Je vous ose bien proumettre que maintenant ayant receu deux lectres de vous, suis remise et revenue en l'estat que vous me commandez. Car vostre parole a tel pouvoir et effet sus mon opinion obstinée qu'elle convertit le regret du passé en desir estresme de voir l'advenir (Génin, II, 31).

Ne possédant pas les deux lettres de François I^{er} en question, nous ne savons pas à quel point elles pouvaient être autoritaires : ce qui nous intéresse ici, c'est la réception qu'en fait sa sœur. Elle dit faire taire son chagrin pour lui obéir, et l'enjeu de sa lettre, loin d'exprimer son deuil, consiste à persuader son frère qu'elle se montre courageuse, comme en témoignent les impératifs « croyez », « ne doutez », et aussi l'expression « je vous ose bien promettre ». Par la maîtrise de ses émotions, elle se doit d'être à la hauteur de ses attentes. La suite de la lettre explicite la raison politique pour laquelle Marguerite doit se contenir : il s'agit en fait de préserver leur mère d'une douleur qui la détournerait de sa tâche de gouvernante :

Et ne doutez, Monseigneur, que passé les deux premiers jours, que la contrainte me faisoit oblir toute raison, que jamais depuis elle ne m'a veue larme à l'euil ny visaige triste ; car je me tiendrois trop plus que malheureuse, veu que en rien ne vous fois service, que je fusse occasion d'empescher l'esperit de celle qui tant en fait à vous et à tout ce qui est de vous (*Ibid.*)

Marguerite emploie beaucoup le nom « contrainte ». Elle se représente ici comme prise entre la contrainte psychologique du deuil, et la contrainte politique qui lui intime de cacher

²⁸ Barbara Stephenson. « “Pregnant with 100000 Soldiers” : the Correspondence of Marguerite de Navarre and François I^{er} », dans *Women's Letters Across Europe, 1400-1700. Form and Persuasion*, sous la dir. de Jane Couchman et Ann Crabb, Ashgate, 2004, p. 185-205.

sa tristesse. Au final, bien que la lettre semble l'expression d'une souffrance personnelle et de la victoire remportée contre elle, c'est en fait une attestation d'obéissance. C'est sans doute pour cela que la seule métaphore est inspirée par Dieu (qui l'a plongée dans l'abîme et lui donnera la corde pour en sortir). A la fin de la lettre, elle s'efface totalement devant son frère et sa mère : « je désire tant de vous voir tous deux ensemble contents ». Elle peut apparaître comme passive, puisqu'elle nie sa propre utilité (il faut dire qu'à ce moment-là, elle ne sait pas qu'elle sera envoyée négocier en Espagne). Mais ce qu'elle montre ici, c'est qu'elle atteint une sorte de perfection dans l'art de faire taire les sentiments qui parasitent l'activité de gouvernement. Chaque fois qu'elle ne peut agir comme elle le souhaiterait (par exemple lorsque le roi la renvoie de Madrid avant la fin des négociations, ou à l'automne 1537, quand il lui refuse le droit de le rejoindre à l'armée), son action politique se trouve remplacée par un refoulement. En mettant en scène cette parfaite maîtrise d'elle-même, elle prouve en fait combien elle est compétente. En dépit de ses protestations, elle apparaît comme une femme d'action, soumettant ses émotions aux impératifs politiques.

Dans le même temps, Marguerite ne cesse, au sein de ses lettres, de questionner la place de son « moi ». Parce qu'elle est une femme, parce qu'elle n'est pas la « reine mère », cette place est incertaine. L'écriture est la mise en scène de l'écrasement d'un ego, un moyen d'étouffer sa propre subjectivité, pour mettre en avant son utilité politique. C'est le seul moyen pour elle de parler en tant que conseiller du prince.

B) Marguerite de Valois : rejet du lien fraternel

Marguerite de Valois adopte elle aussi une position ambiguë vis-à-vis de son frère Henri²⁹. Déjà dans sa jeunesse, elle ne lui rappelle leur lien que dans des situations exceptionnelles, pour lui réclamer son soutien : « Je ne puis avoir recours ni espérance ni consolation qu'en votre grande bonté, pour avoir cet honneur de vous être ce que je vous suis » (C.M.V., n°78, p. 137 ; voir aussi n°50, p. 110). Autrement dit, elle n'« utilise », pour ainsi dire, ce lien qu'à son avantage. Le reste du temps, elle se définit uniquement comme servante et sujette de Henri III. Il faut remarquer d'ailleurs qu'elle ne se dit « affectionnée »... qu'à son service. Décrivant, en 1580, sa situation intenable entre un mari et un frère qui se font la guerre, elle montre bien que tous ses sentiments et toute son empathie vont au premier, ses rapports avec le second étant régis par le devoir et un souci politique :

²⁹ Nous ne possédons pas ses lettres à François d'Alençon, dans lesquelles on verrait sans doute une toute autre posture.

[...] d'un côté, je balance l'honneur et le respect que je vous porte avec ce [*avec le fait*] que je désire, comme je dois, votre repos et l'heureuse conservation de votre Etat ; [et] j'ai d'autre part, comme je dois aussi, l'amour et l'affection que je porte au roi mon mari, à quoi mon honneur et réputation me rendent obligée [de sorte] qu'il n'est impossible que je ne ressente comme lui-même les maux et afflictions qui lui peuvent venir (C.M.V., n°78, p. 137).

Au cours de l'affaire de l'Affront, elle finit par affirmer qu'elle attend de lui qu'il se comporte seulement en « roi chrétien », et non en frère :

Encore que je sois votre sœur et servante, et vous mon seul confort, j'espérerai en la bonté de vous comme roi chrétien, et que Dieu, lequel vous servez si bien, conservera en vous la pitié que vous devez à tous, et par plus forte raison à moi, comme mon roi, auquel je la demande en fléchissant le genou de mon cœur » (C.M.V., n°205, p. 288).

On pourrait s'attendre à ce qu'elle écrive « par plus forte raison à moi, comme mon frère », mais c'est le mot « roi » qui vient s'y substituer. En tant que frère, il a des droits sur elle dont elle ne veut pas. C'est pour cette raison qu'elle tente d'effacer ce lien qui l'unit à lui. En outre, en le renvoyant à sa fonction royale, elle peut invoquer une autorité supérieure à lui, Dieu, et le mettre avec une forme d'insolence en face de ses responsabilités. Remarquons d'ailleurs que dans ses Mémoires, Marguerite désigne toujours Henri par les mots « le roi » : le seul qu'elle appelle « mon frère » est François d'Alençon.

Les autres scripteurs et scriptrices ne semblent pas avoir ainsi à négocier avec leur identité de frère ou de sœur. Il faut dire que les garçons sont davantage dans un rapport d'égalité, et qu'Élisabeth de Valois et Marie de Lorraine ne se perçoivent pas comme inférieures politiquement à leurs frères. Chez les deux reines de Navarre, c'est sans doute la combinaison de la traditionnelle domination masculine et de la supériorité française sur leur royaume qui rend nécessaire cette forme de distanciation par rapport à des frères trop puissants. Toutefois, que cette distanciation apparaisse ou non dans les textes, tous les frères et sœurs, à un moment où à un autre, se permettent de donner leur point de vue sur la politique royale. Ils se présentent dans ce cas comme des gens bien informés et soucieux du bien de l'État.

C) « Pour votre service et le bien de votre État »

Nous avons vu que les mères s'autorisent, justement parce qu'elles sont mères, à intervenir dans les affaires de leurs fils. Un frère ou une sœur ne bénéficie pas de la même autorité. Seul Henri roi de Pologne use de l'affection fraternelle pour persuader Charles IX de se méfier de Coconat. On lit dans sa lettre :

sil vous m'aymez [...] sil vous me veuillez monstre que vous me honorez de vous souvenyr de moy, ne le soufrez jamais an vostre court [...] souvenez-vous, s'yl vous plaist, ce que je vous suis et de nature, de cœur et d'affection. Je vous en suplye anquore un coup tres humblemant » (L.H. III, I p. 328-329, n°928).

Il faut dire que Henri présente sa demande comme une requête personnelle, en raison d'un méchant tour que l'homme en question lui aurait joué. Dans une autre lettre, c'est au nom de l'intérêt du royaume qu'il donne des conseils à son frère ; il peut alors mettre en avant cet argument-là : « Mais Monsieur, je prandray la hardiesse n'ayant rien tant devant les ieulx que *le byen de vostre service* que yl vous faut monstrier le maistre et qui vous offancera ne l'andurer plus » (L.H. III, n°920, p. 324). « Le bien du service » est un véritable lieu commun qui autorise les scripteurs à dire franchement leur pensée, même si cette franchise est toujours enrobée de prières « très humbles » et d'excuses pour la « hardiesse » ainsi manifestée. « Ce que j'en dis est pour l'envy que j'ay que toute chose soient si bien ordonnées par monsieur n[ot]re frere que Dieu et les amys en demeurent contents et les ennemys en craincte » (M.A.E., fol. 7à 10), écrit par exemple Marie de Lorraine.

Marguerite de Valois adopte le point de vue de Henri III pour mieux faire accepter ses conseils. Elle dénonce les assemblées qui se font sans autorisation royale, « estant trop préjudiciables a la paix et repos que voules maintenir en votre royaume » (C.M.V., n°72, p. 130). Elle lui signale aussi que les agissements de Biron disposent les esprits « tout autrement que ne le dessireries » et s'excuse enfin : « Je vous supplie tres humblemant, Monsigneur, pardones au zele de ma tres humble affection qui ne me permest vous seler ce que je connois inporter tant au bien de vostre servise ». Marguerite se pose ici comme une femme au fait de la politique royale et capable de l'appuyer ; en fait, en affirmant savoir que Henri désire la paix, elle espère l'inciter à continuer dans cette voie, à rester digne de l'image positive qu'elle vient de forger de lui.

Marguerite de Valois n'est pas la seule à se définir comme une spécialiste des affaires., Tout en reprenant d'une autre manière le *topos* de la hardiesse, Marguerite de Navarre rappelle à François I^{er} qu'elle sait de quoi elle parle quand elle aborde le sujet des négociations avec les Espagnols, car elle les a elle-même fréquentés et percés à jour : « Je say bien, Monseigneur, que ce n'est à moy à vous conseiller ; mais mon desir ne seroit content si je vous celoiois rien que je pense ; car j'ai veu tant d'estrangeté en eux et de dissimulation, que je crains toujours la continuer » (Génin, II, 59). Pour se faire mieux écouter, elle s'appuie sur l'approbation de sa mère : vous m'entendrez, suggère-t-elle, « si [...] vous connoissez ma diligence estre aussy bonne que Madame la treuve du cousté de France » (Génin, II, 46).

Marie de Lorraine, enfin, cultive l'image d'une fine politique, capable de cerner les personnages qui l'entourent à travers des portraits acérés, et sans illusions quant à la difficulté de sa mission, qu'elle définit comme consistant à imposer l'autorité française aux Écossais. Du

même coup, elle estime avoir une grande légitimité pour conseiller ses frères, d'autant qu'elle est très bien informée. Ainsi donne-t-elle son avis sur l'expédition italienne du duc de Guise en janvier 1556 :

les [...] insolences des gens de guerre, mesmes a l'endroit des femmes, que ceste nation italienne qui est vindicative ne peult aucunement supporter sont cause de se rendre en hayne et souvent de se faire detester des amys. J'estime que Dieu fera ceste grace a monsr nre frere de y donner bon ordre et de tenir toujours bonne justice. Ce que j'en dis n'est sans propos, ayant depuis peu de jours veu lettres venues de Rome, et d'autres d'un ventien (peult estre favorisant les [*mot illisible*] mais il faict bon prendre garde a tout) ou entre autres discours, qu'il y avoit de ceste guerre du pappe estoient ces motz : "il y a ici des gascons tant insolens et prompts a prendre le bien d'autrui qu'il n'est jour que [ces] romains n'en tuent à la dérobbée ; outre ce il en meurt beaucoup, et etant si [...] voleurs et larrons de cappes , ils se acquierent une si grande inimitié que peu retourneront en Gascogne" (M.A.E., fol. 7à 10).

Toutefois, les longues analyses de la situation politique sont rares. Elles sont plutôt confiées à la main des secrétaires. Par exemple, Marguerite de Navarre, au début de l'automne 1525, consacre ses lettres à l'expression de ses sentiments, pour persuader son frère de la rappeler auprès de lui, et joint des mémoires « où plus au long met les raisons qui [lui] semblent raisonnables » (Génin, II, 44). C'est seulement au bout de plusieurs semaines que, de sa propre main, elle commence à lui donner son point de vue sur les négociations, sans doute parce qu'elle souhaite que cela reste entre eux. De la même façon, Charles IX dicte à un secrétaire, sur plusieurs pages, ses instructions argumentées sur la conduite à tenir pour récupérer la Rochelle ; à son frère, il les résume seulement en quelques lignes :

Quand a se que me mandes touchand la composition de la vile de la Rochele, vous saves mon intention qui est de ne vouloir deux religions en mon royaume, puis que Dieu [m']en a delivré ; toutefois, pourveu que seux de la Rochelle vous receoive dans leur ville, je suis content de leur acorder l'exercisce, pour eux tan seulement, et pour les autres des viles qui ne serond recherches (B.n.F., Ms Fr 3193, fol. 129) ;

Pour le commanement que leur proumeties qui seron conservez en leurs messons sans autres chose. Mes si vous voyes que pour sela il n'y veille condesendre, je entemps que suivies la lestre qui est escrite de la min du secretere, qui est que vous leurs permeties leur exercisce dans leurs viles sans parler des autres (B.n.F., Ms Fr 3193, fol. 131).

En général, le style dans lequel les conseils ou points de vue personnels sont rédigés est beaucoup plus simple que celui des protestations d'humilité et des promesses de service : il est surtout moins stéréotypé, puisque chaque lettre aborde des réalités différentes. On note même qu'il est souvent, au-delà des excuses d'usage, imagé et percutant.

D) Hardiesse et franc-parler

C'est la brièveté qui caractérise les conseils donnés par les frères et sœurs. Cette brièveté peut éviter de formuler explicitement certaines idées, soit parce qu'elles ne sont pas très convenables politiquement, soit parce qu'elles pourraient blesser le destinataire si elles étaient

développées. Ainsi, quand Marguerite conseille à demi-mots à François I^{er} de consentir à tout ce qu'on voudra lui faire promettre³⁰ en échange de sa liberté, elle se justifie par un parallélisme qui révèle son pragmatisme, sans mettre l'accent sur le mensonge qu'elle lui demande ni plus ni moins de commettre : « Car le marché ne peult estre mauvais, mais que [*pourvu que*] nous vous voyons en France ; et ne peult estre bon, vous estant à Madrid » (Génin, II, 62). Ailleurs, une brève parenthèse contenant une allusion non explicitée lui permet de marquer sa désapprobation, dans un jeu de mots dont l'élégance atténuée l'irrespect : « je tiens vostre délivrance plus briefve que je ne fis onques, vu la raison (voire et desraison) là où vous vous mettez pour acheter le bien de la paix » (Génin, II, 47).

Le mode allusif permet également de fonder une forme de complicité, puisque le scripteur gage qu'il sera compris à demi-mots. Par exemple, le prince de Condé s'étant rendu à la Rochelle, Élisabeth de Valois évite de donner des conseils trop précis à son frère, pour ne pas heurter sa dignité, tout en partant du principe qu'il partage sa vision des choses : « J'ay entendu comme le Prince de Condé commandoit desja a bransler ; par là connoytrés vous se que pavez fier en sa promesse, et de la fasson qu'il merite voyt [*mériterait*] que le traytissiez » (I.V., n°81, p. 60). Henri III, conseillant à son frère de faire en sorte que ses conseillers lui doivent tous leurs avantages, se garde d'expliquer ce qui pourrait advenir dans le cas contraire, laissant au roi le soin de l'imaginer lui-même. Il se contente d'un avertissement à mots couverts : « car syl vous les laissez obliger a autres, Dieu veuille que vous en trouviez bien ! » (L.H. III, I, n°920, p. 324).

Dans les moments de triomphalisme, le vocabulaire se fait plus cru ou imagé. Marguerite de Navarre emploie la métaphore du niveau pour opposer François I^{er} aux Espagnols : « vos geôliers seront contraints à parler plus bas. Car Dieu, qui sans leur peine les a mis haut, avecques la vostre les abaissera » (Génin, II, 57). La reine d'Espagne encourage Charles IX, au lendemain de la bataille de Saint-Denis : « afin que vous paracheviez à vous venger de ces meschants traistres, ce que je vous supplie, et n'avoir plus de pitié, sinon leur monstrier qui vous êtes » (I.V., n°66, p. 51). Lui-même s'enthousiasme pour l'élection de son frère au trône de Pologne, usant d'une image violente (peut-être empruntée au domaine de la chasse) : « vous estant la, nous tenons lé deux bous de la courée et que si nous jousons [*sic*] bien nostre jeu, il le la feaudra tant serré que nous fasion crever tout se qui sera entere [*entre*] deux » (B.n.F., Ms Fr 3239, fol. 26).

³⁰ Peut-être pense-t-elle à la cession de la Bourgogne, mais elle se garde bien de l'écrire.

Chez Marie de Lorraine, la colère peut donner lieu au contraire à des expressions sans détour : « vous aseuran que, sy souffres les anemis d'anvitaler [*de ravitailler*] Boulongue, que je diré a james mal de vous et de tout votre conselle » (P.E., I, 709). Elle n'hésite pas non plus à se montrer ironique :

On m'a faict response que le Roy vous avoit à tous faict tant de biens que ne l'osiez importuner davantage, et que j'en escrivisse à d'autres ; pensez-vous me faire plaisir d'en user de ceste sorte et faire connoistre que vous ne voulez importuner le Roy parce que je vous suis trop proche ? (M.J.F.L., 33).

Marie de Lorraine, pour donner à ses frères une idée du petit nombre de gens fiables dont elle est entourée, dessine la personnalité de chacun en deux ou trois traits :

[...] le povre monsieur de Termes a beaucoup a fair sen sé jans. Et, comme vous et [*ai*] escry dernièrement, yl é for gouteus et a ungne jeune fame belle. S'et asé pour y pansé a ung homme de son age. Quant au général, s'et ung fou quy depans et anpreunte a tout le monde, non pas pour le servise deu Roy mes pour luy, et vat an masque tous les soirs par la ville, et chaceun s'en moque. Je ne vodrée sesy luy portat doumage, car s'et ung vielle houme ; mes se son sis mil frans par an ausy bien perdu que de lé geter au feu. [...] Quant a monsieur de La Chapel, yl et fort homme de bien et valant [*vaillant*] et m'esme [*aime*] fort et notre méson, mes yl et ung peu dameret et seuget a son plézy, par quoy yl a asé a fair a se melé de sé bande. Tout le reste son jeune jans. (P.E., I, 709).

L'art de Marie consiste ici à ne pas tout dire, laissant par exemple deviner à ses lecteurs la jalousie obsédante de M. de Termes, ou l'inutilité et l'agitation des jeunes gens ; ce procédé allusif contribue à la brièveté de sa description. De plus, elle introduit une variation en alternant les jugements moraux (« s'et ung fou », « yl et fort homme de bien et valant », « mes yl et ung peu dameret et seuget a son plézy ») et les actes significatifs (« vat an masque tous les soirs par la ville », « yl a asé a fair a se melé de sé bande »). Comme Catherine de Médicis, elle fait ces portraits dans un esprit critique et marque son agacement par une expression imagée : « se son sis mil frans par an ausy bien perdu que de lé geter au feu ».

Même Marguerite de Valois, qui sort pourtant rarement du style le plus cérémonieux, en particulier pour s'adresser à Henri III, laisse échapper une exclamation plus naturelle pour défendre son mari : « le roi mon mari croit que c'est lui qui leur fait jouer ce jeu pour le désespérer et lui faire prendre les armes, ce qu'il ne fera pas, et ne sera point dit que ce soit lui qui commence ! » (C.M.V., n°50, p. 109). Globalement, donc, malgré la déférence que frères et sœurs se doivent, ils s'autorisent à exprimer, avec une sorte de brièveté percutante, certains conseils ou désaccords. Toutefois, l'emploi de ces expressions plus familières, qui tranchent avec la tonalité générale de leurs échanges, reste limité à des circonstances exceptionnelles.

Conclusion

Comme dans les autres relations épistolaires au sein de la famille, les échanges entre frères et sœurs sont marqués par un fort mélange des dimensions personnelles et politiques. Les affects sont mis en avant non pour eux-mêmes, mais pour rassurer le destinataire, comme gage de protection ou d'obéissance suivant les cas. Ces liens horizontaux (sur le plan de la famille) ne sont d'ailleurs pas définis comme porteurs d'égalité : ils sont décrits principalement au travers des devoirs qu'ils donnent ou de l'humilité qu'ils imposent, suivant la puissance respective des correspondants. Cette inégalité sur le plan politique se traduit par des expressions de soumission, de déférence, des offres de service, ou des promesses de soutien qui sont relativement stéréotypées. Mais ce qui caractérise ce lien fraternel, c'est sans doute que frères et sœurs se considèrent comme des conseillers légitimes les uns des autres ; ils ne disposent certes pas de l'autorité maternelle pour faire appliquer leurs conseils, mais leur proximité les autorise à formuler ces derniers dans un style plus direct, plus percutant, que celui des protestations d'affection. C'est finalement sur les sujets politiques – et non dans l'expression des sentiments – que se laisse percevoir une forme de familiarité entre frères et sœurs. La brièveté et la détente du style, sur ces questions-là, créent le sentiment qu'il existe un rapport personnel entre eux.

Nous n'avons pas étudié le cas des lettres adressées à des beaux-frères et à des belles-sœurs, ni celui des frères et sœurs de protocole (que sont par exemple Henri IV et Marguerite de Valois après leur divorce). Il serait intéressant de se demander si cette fraternité par alliance ou symbolique est juste une formalité ou si elle s'incarne dans l'écriture de la même manière que le lien du sang.

Chapitre IV : Écrire à son époux, à son épouse

Pour étudier les échanges entre époux, nous disposons de lettres d'hommes et de femmes, en nombre à peu près identique, réparties sur tout le siècle ; toutefois, certains personnages nous en fournissent des dizaines (que nous n'avons pas toutes prises en compte), d'autres ne nous laissent qu'un seul texte, et nous n'avons rien de Louis XII, Anne de Bretagne, Élisabeth de Valois, Élisabeth d'Autriche et Charles IX. Le plus ancien est de la main de Claude de France. La référence de cette lettre inédite (que nous ne rappellerons pas ultérieurement) est B.n.F., Dupuy 211, fol. 110. Rien dans la lettre n'indique clairement que Claude s'adresse à son mari : il n'y a pas d'adresse et elle l'appelle dans le corps de la lettre « votre majesté ». Il est exclu qu'elle s'adresse à un souverain étranger, car elle traite de questions domestiques. Il est également exclu qu'elle s'adresse à son père. Claude évoque la gouvernante de ses filles, et c'est seulement à partir de 1523 qu'elle a deux filles vivantes en même temps (Madeleine née en 1520 et Marguerite en 1523). L'hypothèse la plus plausible est donc que cette lettre est postérieure à 1523 et s'adresse à François I^{er}. Mais deux choses restent étranges : elle écrit « mes filles » et non « nos filles » ou « vos filles » (est-ce un lapsus ?), et signe comme « sœur ». Cette signature pourrait éventuellement s'expliquer par l'arrêt des relations sexuelles entre les époux, Claude ayant mis au monde un nombre suffisant de fils et de filles.

Viennent ensuite 23 lettres d'Éléonore d'Autriche à François I^{er}, de qui nous connaissons 2 réponses. Le couple formé par Henri II et Catherine de Médicis est moins bien représenté, avec 1 missive du premier et 4 de son épouse. Si l'on n'a qu'un seul billet de Jeanne d'Albret, en revanche, l'édition Rochambeau compte plus de 50 lettres d'Antoine de Bourbon à sa femme.

De toute la correspondance échangée par Henri III et de Louise de Lorraine³¹, il ne nous reste qu'une seule lettre du roi, qui n'est même pas en vérité conçue comme une lettre privée : le roi lui annonce qu'il vient d'être blessé par un moine fanatique, mais qu'il se porte bien. Ce texte est fait évidemment pour être montré et pour rassurer l'opinion. Seul le post-scriptum de

³¹ Jacqueline Boucher affirme que cette correspondance exista et qu'elle a disparu (*Deux épouses et reines [...]*, op. cit., p. 241). Elle avance l'hypothèse que ce couple uni aurait voulu préserver son intimité des regards indiscrets.

la main du roi est véritablement à l'attention de Louise de Lorraine, et lui demande simplement de ne pas quitter l'endroit où elle se trouve³².

Enfin, Henri de Navarre et Marguerite de Valois composent une grande part de ce corpus. Pour cette dernière, nous avons retenu toutes les lettres connues qu'elle adresse à son mari avant qu'il n'accède au trône de France, puis, dans l'abondant courrier de requêtes qui suit, une dizaine de lettres de 1606. Le fait qu'elle ne soit alors plus son épouse nous offre un point de comparaison intéressant. Quant au Béarnais, il a laissé une demi-douzaine de missives à sa première épouse (avant et après leur « démariage ») et bien davantage à Marie de Médicis : pour cette dernière, nous avons pris en compte toutes les lettres du volume V de l'édition Berger de Xivrey (qui correspond à son arrivée en France et au début de leur vie commune) ainsi que l'année 1605.

I) L'épouse humble et obéissante, une alliée précieuse

A) Protocole

Dans le domaine du protocole, Éléonore d'Autriche et Marguerite de Valois se distinguent des autres épouses que nous avons pu étudier : nous les traiterons donc dans un second temps.

Chez l'ensemble des reines, l'apostrophe initiale des lettres adressées à un époux est « Monseigneur », qui témoigne le respect dû à la dignité royale. Les formules de valédiction, comportent le plus souvent des souhaits de bonheur et de longue vie. Catherine de Médicis se recommande à la bonne grâce de Henri II. La liaison syntaxique entre la dernière phrase et la souscription n'apparaît pas comme obligatoire. Dans la souscription, les reines se définissent comme « très humble femme » ou « très humble et très obéissante femme ».

Ces lettres, comme c'est le cas des autres échanges entre proches, ne sont que très exceptionnellement datées. Elles sont en général signées du seul prénom de la reine, mais Jeanne d'Albret met « Jeanne de Navarre » et l'épouse de François I^{er} « Claude de France ». Nous ne savons pas comment interpréter ce trait, d'autant que les lettres ne nous fournissent aucun indice. Cependant, ce sont les deux seules filles de roi siégeant sur le trône de leur père : dans un contexte où la légitimité de l'héritage de la couronne aux femmes est contesté, il s'agit peut-être pour elle de rappeler ce fait à leur époux³³.

³² Lettre du 1^{er} août 1589, publiée dans *Le Cabinet historique*, sous la dir. de Louis Paris, Paris, 1857, t. III, première partie, p. 159-161.

³³ Voir Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir*, *op. cit.*, vol. 1, chapitres 12 et 14.

Les femmes suivent donc un protocole très semblable d'une lettre à l'autre, qui souligne en général leur soumission. On perçoit toutefois, chez Éléonore d'Autriche et Marguerite de Valois, des changements dans le protocole qui traduisent l'évolution de leur positionnement face à François I^{er} et à Henri de Navarre. La première se distingue en ce qu'elle s'efforce le plus souvent de maintenir la liaison syntaxique entre la formule finale et la souscription. Elle varie parfois les conclusions, tout particulièrement avant son mariage. En voici quelques exemples, qui datent de 1526 :

Sy je croyès ma volenté, je hyrés plustost vers vous que à Cambray, où je voys demayn coucher ;
et de là, monseigneur, je vous escryprey ce que j'aroy aprys, vous assurant qu'y fera le moyns de sejour
quy luy sera posyble

Vostre tres humble et tres obeysante fame
Leonor (*Captivité*, 512, note).

[...] pour ne vous engnuyer de longue lettre vous suplye MonSr le croyre et que ne doulte du desyr
que dytes avoyr et n'espere mayns d'estre

votre tres humble femme
Leonor (S.S., 2008, n°4, p. 199)

[...]cr[oy]les, monSr, que ne leur³⁴ desyre moyns de byen et [salud] que leur propre mere, qu'en
l'amour que leur porte pour telle me tyens, et pour la fyn a james

Votre treshumble et obeysante famme
Leonor (S.S., 2008, n°4, p. 202).

Comme elle n'est pas encore mariée avec lui, elle met en valeur, dans ces phrases finales, son désir de le voir et son espoir de devenir son épouse ; elle essaie de se positionner en nouvelle mère de ses enfants. Ce ne sont pas des formules de valédiction, et elles ne montrent pas, d'ailleurs, une déférence excessive. À cette époque-là, nous y reviendrons, Éléonore veut être considérée par le roi de France comme une alliée indispensable : elle œuvre pour lui (dans ses négociations avec l'Empereur) et s'attend à ce qu'il reconnaisse son influence. Une fois en France, en revanche, elle se heurte à la méfiance d'un époux qui ne lui laisse pas jouer pleinement le rôle qu'elle avait escompté. Elle adopte alors dans ses lettres une attitude plus humble, et cela se traduit, dans le protocole, par une certaine uniformité des formules finales, dans lesquelles elle se recommande à sa bonne grâce. Lorsqu'elle introduit une variante, c'est pour insister encore davantage sur sa soumission :

[...] vous trouvoyres MonSr tousjours obey / heme [*aimé*], et servy de

Votre treshumble et tres obeysante fame
Leonor (B.n.F., Dupuy 211, fol. 8).

D'un autre côté, Marguerite de Valois se distingue, pour des raisons qui tiennent dans un premier temps à l'infériorité sociale de Henri de Navarre, ensuite à son accession au trône de France et enfin au « démariage ». Elle utilise l'apostrophe « Monsieur » tant qu'il est seu-

³⁴ Elle parle des enfants de François I^{er}.

lement roi de Navarre. Dans la formule finale, elle lui demande certes, comme les autres épouses, de lui conserver l'honneur de sa bonne grâce, sauf, par exemple, lorsqu'elle est très en colère contre lui, après qu'il lui a demandé de garder auprès d'elle Fosseuse, sa maîtresse (C.M.V., n°156, p. 225). Toutefois, elle remplace les vœux de félicité et de longue vie par un humble baisemain, et surtout, elle ne met pas de souscription ni de signature, mais seulement un monogramme, qui la dispense d'un protocole final plus développé³⁵. Dans la circonstance exceptionnelle de l'affaire de l'affront, comme elle attend à Agen que son mari veuille bien la « reprendre », elle remplace le baisemain par une conclusion adaptée au contexte, et emploie la souscription en usage chez ses homologues :

Je vous supplie, Monsieur, que votre retardement ne rompe une si bonne délibération, et que je puisse avoir cet heur que je souhaite tant de vous voir, ce que je prie Dieu qui puisse avec votre consentement advenir.

Votre très humble et très obéissante femme
[Monogramme]

La situation délicate dans laquelle elle se trouve l'incite à utiliser un protocole plus formel, pour bien disposer Henri.

Une fois que ce dernier est devenu roi de France, Marguerite adopte une forme encore plus humble que les autres épouses : non seulement elle l'appelle « Monseigneur » et ajoute au baisemain des vœux de parfaite et entière félicité, de gloire ou de grandeur (C.M.V., n°253, 256, 258), mais en plus, elle date ses lettres et signe « Votre tres humble et tres obeissante servante, fame et sugete / Marguerite ». Elle marque ainsi à la fois son respect et toute la distance qu'elle a prise par rapport à lui après des années de brouille. Enfin, le divorce lui fait remplacer dans la souscription le terme « femme » par celui de « sœur », et elle marque parfois encore plus de déférence en liant syntaxiquement souscription et formule de valédiction.

Le protocole fait donc apparaître en règle générale la volonté des femmes d'honorer leur mari et d'adopter à leur égard une posture humble. Toutefois, le cas de Marguerite de Valois montre que la dignité personnelle de l'époux entre en ligne de compte : le fait qu'il soit ou non roi de France modifie beaucoup la façon dont elle s'adresse à lui. Cela n'empêche pas Marguerite d'adopter, même dans les premières années de son mariage, des postures communes à toutes les épouses, et notamment celle de la soumission. Il faut simplement être attentif aux discordances qui peuvent se faire entendre dans son discours.

³⁵ Henri de Navarre reçoit des monogrammes plus simples que Henri III, mais légèrement plus développés que les amies de Marguerite.

B) Claude de France, Éléonore d'Autriche, Jeanne d'Albret, Marguerite de Valois : des épouses plus soumises qu'aimantes

D'après les lettres dont nous disposons, aucune sentimentalité particulière ne transparaît de la part des femmes dans la relation conjugale. Le champ lexical des sentiments y est même remarquablement rare. Éléonore d'Autriche, après son arrivée en France, emploie certes le terme d'« amour », mais elle le présente comme un devoir qui consiste à s'affliger des maux de son mari : « dont je ne me sçaurois garder de porter autant d'ennuy que l'obligation d'amour que jay a vous m'y contraint » (P.F.C., n°32, p. 207). Quand Marguerite de Valois demande à Henri de Navarre de prendre ses conseils « comme de la personne qui [l]'aime le plus et dessire le plus [son] bien » (C.M.V., n°152, p.219), il s'agit pour elle, à l'évidence, de dire seulement qu'elle défend ses intérêts. Ces deux reines adoptent la posture de l'épouse affectionnée, non par le vocabulaire qu'elles emploient, mais par des marques de sollicitude. Éléonore demande sans cesse des nouvelles de François I^{er}, se réjouit ou s'attriste selon les cas, et déplore d'être séparée de lui : « et puy MonSr qu'yl fault porter la poynne d'estre absente de votre veue, je n'ey aultre byen que de souvent [...] savoyr [de vos bonnes nouvelles] » (B.n.F., Ms Fr 6622, fol. 18). Elle aime affirmer que sa santé dépend de celle de François : on retrouve là un *topos* des lettres de Louise de Savoie et de Marguerite de Navarre. En voici quelques exemples :

[...] l'eyze et playsyr que j'ey eu en voyant les lettres quyl vous a pleu m'escryre a esté sy grande que plus tot en ay recouvert ma santé, quy despent de la seureté de la votre (B.n.F., Ms Fr 6622, fol. 19) ;

[...] les myenes ne saroyt estre que bonnes avecques telle seureté / et ousy d'avoyr votre bone grace (B.n.F., Ms Fr 6622, fol. 16) ;

[...] le bien qu'il vous a pleu me faire de mescrire de vos nouvelles et bonne santé ma mieulx servir qu'autre médecine que j'eusse peu avoir pour la joie et plaisir que ce m'a esté (P.F.C., n°31, p. 207).

Un certain nombre de ses lettres se présentent même comme une association de deux ou trois de ces lieux communs, sans autre but, apparemment, que celui de maintenir le contact et de faire plaisir à son mari :

MonSr, mon mal me donne plus de poynne pour estre cauze que je ne puy yncontinant partyr pour vous aller trouver que pour le mal quy me fayt, car ancores yer jeulx quyeuque actydant de la mer quy m'a randu byen lace, come MonSr sy vous playt vous sares de se present porteur, mes lonneur quy vous a pleu me fayre de aveuques votre lettre [*ratures*] m'a fayt tant de byen que je m'an suys myeulx portee depuis et partyré le plus tou quy me sera posyble, ne desyrant chouze tant que estre an votre compaygnye et bonne grace a laquelle MonSr treshumblement se recommande

Votre treshumble et tres obeysante famme

Léonor. (B.n.F., Dupuy 211, fol. 8 bis).

On remarque dans ce dernier exemple que son corps, malgré sa faiblesse, est mis au service du roi : Éléonore nie son rapport personnel à son propre corps pour n'accorder d'importance qu'à celui de son mari.

On retrouve les mêmes lieux communs sous la plume de Marguerite de Valois. Début avril 1582, au moment où elle arrive à la Cour de France sans Navarre et tente de le persuader de le rejoindre, elle rappelle que son bonheur et sa santé ne dépendent que de lui, et qu'elle est malheureuse de cette séparation :

Monsieur, le soin qui vous plait avoir de ma santé et la souvenance qui vous a plu avoir de moi me font esprouver tout l'heur et le contentement que longnée de votre presance je puis recevoir, n'en pouvant, en une si facheuse absence, esprouver en autre chose (C.M.V., n°149, p. 213) ;

je vous supplie me mander des nouvelles de votre santé, que je souhaite meilleure que la mienne, que je pense que vous / avez apportée ; car depuis vous avoir laissé, je ne l'ai eue (C.M.V., n°150, p. 217).

Dans le même temps, le sachant souffrant, elle lui envoie une ordonnance, puis un médecin en lui demandant de le garder auprès de lui. Cependant, il est difficile de faire la part de ce qui relève de la sollicitude et de la préoccupation politique, car il semble que ce soit aussi pour « tenir son rang » que Marguerite l'y incite : « car il n'y a point d'apparence que telle personne que vous soit sans mesdesain » (*Ibid.*).

Jeanne d'Albret paraît manifester un intérêt plus tendre à son mari, Antoine de Bourbon, non parce qu'elle déplore son éloignement, mais plutôt parce qu'elle cherche à lui faire plaisir en lui parlant de gibier, si peu qu'elle sache le faire. En effet, il est, d'après ses lettres, un passionné de chasse : « voz cerfs gesticulent leurs bois ; mais Monseigneur, je ne vous scaurois mander quantz [*combien de*] cors ont les cerfs, mais à la première lettre que je vous écriray, je vous en manderay ». C'est une marque de complicité, qui vaut plus, sans doute, que toutes les déclarations d'Éléonore et de Marguerite de Valois. La référence aux goûts de son mari montre qu'elle s'intéresse à sa personne. Malheureusement, n'avons pas d'autre exemple de sa plume. Quant à Claude de France, elle ne parle que d'affaires dans la seule lettre dont nous disposons, et nous ne pouvons pas savoir si elle se montre, de temps à autre, attentionnée.

La représentation de la relation conjugale, telle qu'on la trouve dans les lettres d'épouses, ne comporte donc pas d'affectivité, si ce n'est de manière très conventionnelle. Par contre, l'expression de l'humilité est assurée par le recours à une amplification marquée. Claude de France appelle le roi « Votre Majesté », emploie cinq fois le verbe « plaire » pour montrer qu'elle s'en remet à son bon plaisir, elle le « supplie » deux fois « très humblement » de satisfaire ses requêtes, et enfin, par deux fois, elle qualifie l'acquiescement de François à ses requêtes d'« honneur » fait à elle-même et à la personne qu'elle recommande. La syntaxe très lourde de la lettre se ressent de sa volonté de légitimer sa demande en l'expliquant, en montrant qu'elle est raisonnable, ce qui entraîne l'insertion de nombreuses subordonnées : « comme déjà m'avez fait set honneur car [*qu'à*] ma requête il vous a plu lui accorder une

pelace [*place*] d'eceuir [*d'écuyer*][*mot illisible*] de coy il la deja servi [*mot illisible*]qui a esté cose que ge prin [*j'ai pris*] la hardiese d'an suplier tres humblement votre magesete ».

Éléonore d'Autriche, pour sa part, dit et répète inlassablement qu'elle ne pourrait jamais remercier assez humblement François I^{er} des faveurs qu'il lui fait (*Captivité*, 512, P.F.C., n°34, p. 208) et que sa bonne grâce et sa satisfaction sont pour elle au-dessus de tout : « s'et le plus grant byen et contempement que je puy avoyr que de vous rendre obeyssance [...] ne povant avoyr en se monde nul byen que de la seureté de vostre bonne grace » (P.F.C., n°35, p. 208) ; « que tout le byen de se monde je n'estyme poynt tant que votre bonne grâce » (B.n.F., Dupuy 211, fol. 10). En une occasion où elle a déplu au roi (nous ne savons pas pour quelle raison), elle prétend se racheter par la souffrance que lui a causée sa honte :

toute la compaygnye se porte byen, n'estet le regret d'avoyr ellongné la votre, lequel me seret ymportable n'estet la seureté quyl vous a pleu me donner que partyes content de moy, vous suplyant tres humblement monsyngnyeur entendre que l'ocazyon que vous avoyes donnée de non l'estre m'a esté sy grant engnuy que votre bonté nut su demander plus grande satyfacyon que la poyne que j'en ay portée et la delyberacyon ou je suys de non james fayre choze ou vous en puyce donner / mes byen selles pour tousjours avoyr votre bonne grace (B.n.F., Ms Fr 6622, fol. 12).

La déférence de la reine se traduit non seulement par le champ lexical de l'humilité, mais aussi par une certaine liaison du style, obtenue par de nombreuses reprises pronominales des termes clés du discours : « compagnie », « content », « ennui », « peine », repris par « la votre », « l' », « en », « en ». La longueur de la phrase et la recherche d'élégance dont l'auteure fait preuve montrent toute la considération qu'elle accorde à François I^{er}, et son souci de bien le disposer à son égard.

Chez Marguerite de Valois, les marques d'humilité sont moins fortes. La dernière reine de Navarre proteste bien parfois de son obéissance, mais c'est avec une relative sobriété par rapport à l'emphase qu'elle est ailleurs capable de déployer ; elle parle ainsi de « la tres humble affection qu'[elle a] vouee a [son] servise » (C.M.V., n°202, p. 285) ou écrit : « vous suplie[...] très humblemant, Monsieur, vouloir monorer de vos conmandemens, et croire que rien au monde ne les exsecutera avec plus de fidelité et dafection que moi » (C.M.V., n°154, p. 220). En fait, c'est seulement quand son mari devient roi de France et que sont entamées les négociations pour le démariage qu'elle se met à cumuler les hyperboles, allant, quand les pourparlers progressent, jusqu'à faire de la bienveillance du roi une compensation valable de la perte de son statut de reine :

Je vous suplie tres humblemant de croire que rien o monde ne vous est voué avec tant de sugestion [*sujétion*], dobeissance et de fidelité que ma vounté, qui nara james autre beut que de vous complaire [...] m'estimant trop reconpansée (bien que le bien que jabandonne, pour le seul respaict de votre merite, ne se puisse estimer) de l'assurance quil vous plait me donner de votre bonne grase et de votre protection, sans lesquelles je hairais ma vie, et ave lesquelles je la tienderé heureuxse (C.M.V., n°255, p. 349).

Elle n'hésite pas à diviniser son ex-mari : « Monseigneur, je continueré tourjours a randre tres humbles grases a votre magesté comme a la divinité a qui nous an devons inse-sanmant. Ausi, apres Dieu, tien je tout de la bonté de votre magesté, et veux raporter tout a Son servise » (C.M.V., n°404, p. 535). Lorsqu'elle écrit ces lignes, en 1606, elle est parfaitement réconciliée avec Henri IV depuis longtemps. Elle se bat pour récupérer l'Auvergne, dans le but d'en faire don au Dauphin : « ne plainderé james ma paine quant je pouré randre a votre magesté et Monsieur le daufin le servise tres humble que je leur dois, qui sera tourjours acompagné dune tres fidelle afecion » (*Ibid.*, n°402, p. 534). Chez elle, l'expression de l'humilité, loin d'être à son apogée lorsqu'elle est mariée, s'avère plutôt le signe d'une véritable entente amicale après le mariage.

D'ailleurs, l'humilité n'est pas la seule posture qui convient aux femmes lorsqu'elles écrivent à leur mari. En réalité, bien des lettres montrent qu'elles ont conscience de leur valeur comme alliées politiques et qu'elles veulent le faire sentir. Trois d'entre elles incarnent chacune à leur manière cette posture d'alliée.

C) Catherine de Médicis : un précieux serviteur

De Catherine de Médicis, on dirait sans doute qu'elle est fidèle plutôt que soumise ; dans les exemples que nous avons, elle ne met pas en exergue son obéissance mais atteste sa volonté de servir son mari. Par exemple, en 1552, chargée de la régence pendant que Henri II est en guerre contre Charles-Quint, elle rapporte ses entretiens avec le prince de Salerne, ambassadeur de Venise, de manière à rendre compte de son action et à montrer qu'elle est très compétente en la matière. Henri II recherche l'alliance de Venise contre les Impériaux. Après avoir mentionné la méfiance de la Seigneurie de Venise, qui redoute que le roi conclue au dernier moment un accord avec l'Empereur, elle écrit : « sur quoy je luy sceus bien respondre que ce[la] ne se devoit point alléguer pour vous, et que l'on n'avoit encore point veu que vous eussiez jamais abandonné vos alliez » (L.C.M., I, 59). Elle ne se contente pas de résumer les propos de l'ambassadeur, mais montre qu'elle les reçoit avec distance et prudence, « prenant donc son discours par une forme et manière de devis ». Elle émaille d'ailleurs son rapport d'expressions comme « à mon avis », « à mon jugement », et se fait pour le roi l'interprète des motivations cachées du prince :

ou ce qu'il distoit estoit comme de luy mesme, pour sentir de moy le quel des partis qu'il vous proposeroit quant à ladite seureté vous seroit le plus agréable, et qu'il pourroit plus aisément obtenir de vous, ou bien qu'ayant esté instruit de ladite Seigneurie sur la proposition des dits partis, qui sont trois, il vous en veuille présenter deux, qui luy semblent vous estre à présent difficiles, afin qu'il puisse parvenir à l'effet du troisieme, qu'il estime vous estre le plus facile et aisé. (*ibid.*)

Enfin, elle explicite l'objectif de sa lettre, de manière à souligner qu'elle est pour le roi une informatrice à la fois fiable et pleine de discernement :

Or, monseigneur, ce discours que je vous en fais n'est pour vous faire penser que je prenne tels propos pour argent comptant ; toutefois je penserois avoir manqué, si je ne vous en donnois advertissement, afin que, venant d'aventure à vous proposer, quand il sera devers vous, les dites trois particularitez, vous soyez desja tout préparé à la response qu'il vous plaira lui faire là-dessus.

Tout en jouant pleinement son rôle de négociatrice, et en préparant le terrain des futures entrevues de son mari, Catherine souligne, par ses propres commentaires, son savoir-faire diplomatique ; la lettre lui sert presque autant à se mettre en valeur qu'à informer. Du fait qu'elle est en contact direct avec les ambassadeurs, elle est à même de juger de la meilleure attitude à adopter envers eux, et cela l'autorise à donner des conseils, enrobés des habituelles déclarations de dévouement et d'humilité destinées à les faire mieux accepter au roi : « Monseigneur, vous savés trop mieulx que moy comant y vous y fault condeuire, teuttefois l'afayction que je vous porte et à vostre servise me fayt vous dyre qu'i me samble que y seret bon de ne le coureuser poynt asteure que vous avés asés d'aultres afayres » (L.C.M., I, 61).

Chez elle, la peur de déplaire ne se manifeste pas par un surcroît de déférence, comme dans les lettres d'Éléonore que nous avons étudiées. Lorsqu'un de ses cousins, Léon Strozzi, s'avère coupable de trahison et fuit la France, elle choisit, au lieu de se confondre en excuses, de dire au roi tout le mal qu'elle souhaite à ce cousin, en des termes extrêmes³⁶. Elle ajoute que sa contrariété ne pourrait cesser qu'en apprenant sa mort : « le plulx grant plésir que serés avoyr, se seret d'antandre qu'yl eut plulx à Dyeu l'avoyr fayst nayer [noyer] cant y prynt sete delybératyon [...] l'esceuse que je veodrès fayre pour luy seret l'oter de set monde » (L.C.M., I, p.44). Si elle est ennuyée, c'est avant tout, dit-elle, parce que son cousin a failli au service de Henri II alors qu'elle lui en avait « tant parlé ». Mimant le courroux, elle se met au diapason des émotions prévisibles du roi, ce qui est la première étape dans la recherche de l'apaisement. Pourtant elle explique l'acte de son cousin par le désespoir et par la peur d'être assassiné ; elle ne se désolidarise donc tout à fait de lui qu'en apparence. Et malgré les circonstances très défavorables, elle parle encore pour le frère de Léon, Pierre Strozzi : « lequel, Monsyigneur, je vous recomande, et vous suplye très humblement que la faulte de set maleureus n'é pyusanse de vous fayre aublyer lé servyse qu'y vous ha faysts ». Quelques semaines

³⁶ Pour le contexte de cette affaire, Ivan Cloulas explique : « Le prieur de Capoue, Léon Strozzi, avait fait exécuter son confident, Gian Battista Casella, dit Corso, qui avait monté une conjuration contre lui. Il s'enfuit le 16 septembre de Marseille avec deux galères et se rend à Malte pour échapper à la vengeance de l'amiral de Tende, beau-frère de Montmorency. Le connétable crie à la trahison. Catherine a très peur que ses cousins ne soient disgrâciés. Six jours seulement après la naissance de son fils Edouard-Alexandre, elle se hâte d'écrire au roi et à Montmorency. Elle joue la colère. » (*Catherine de Médicis, op. cit.*, p. 96-97).

plus tard, elle écrit une lettre de recommandation en faveur du même Pierre, réitérant maintes fois l'assurance du dévouement de ce dernier. C'est une manière de montrer au roi qu'il est dans son intérêt de ne pas se priver d'un tel serviteur. Elle se porte d'ailleurs garante de sa fidélité. Même dans une situation très critique, Catherine affirme donc sa valeur et celle des serviteurs qu'elle propose au roi. En choisissant de participer à la colère royale, elle masque sa gêne et montre, pour ainsi dire, « de quel côté elle est ». Mais en définitive, elle évite de s'abaisser excessivement – ce qui aurait été une autre stratégie envisageable pour apaiser le roi. Elle ne s'appesantit guère sur sa honte et ne demande pas pardon, sachant sans doute que « qui s'excuse s'accuse ».

D) Éléonore d'Autriche : une alliée puissante

Si Catherine montre qu'elle partage le point de vue du roi (pour pouvoir mieux l'infléchir), Éléonore d'Autriche a davantage de difficultés à cacher les divergences qu'elle peut avoir avec son époux, tout au moins à certaines périodes de sa vie. Cette attitude s'explique sans doute par le fait qu'elle a déjà été mariée, et que, comme reine d'un pays dominé par l'Espagne, elle avait l'habitude d'y jouer un rôle éminent. Très tôt, alors qu'elle n'est pourtant pas encore mariée avec François I^{er}, elle tente d'intervenir dans ses affaires. Ayant été sollicitée, de même que sa tante Marguerite d'Autriche³⁷, par Marguerite de Navarre et Louise de Savoie, pour intercéder en faveur du roi auprès de l'Empereur, elle ne peut se résoudre à voir ses efforts réduits à néant lorsque François I^{er}, revenu en France, trahit les engagements pris à Madrid. D'autant plus qu'en refusant de céder la Bourgogne, il la condamne à rester en Espagne avec les deux petits otages. En 1526, elle se propose donc de défendre auprès de son frère les nouvelles offres faites par François en compensation du duché de Bourgogne : « j'ey escrypt a aucuns de quy je me fye du conseil de l'empereur pryant et ordonnant me volloyr avertyr secretement comment le tout aroyt este pryns par dela » (S.S., 2008, n°4, p. 201). Ayant conscience que son initiative pourrait être mal accueillie, elle affirme, comme s'ils étaient déjà mariés : « doys tenyr vos afayres miennes puy que set ungne mesmes choze ». Cet argument sert plutôt à justifier le fait qu'elle ne l'a pas consulté, ce dont elle est gênée, car elle « peut sanbler y volloyr proceder par voye de fet, quy seroyt la choze de ce monde dont [elle] aroye plus de regret ». Comme Catherine de Médicis, elle se pose en collaboratrice compétente et efficace, promettant de dire tout ce qu'elle pourra apprendre,

³⁷ Voir le chapitre I de cette même partie, et Captivité, 192.

mentionnant les « bons serviteurs et amis » qu'elle possède au conseil de l'Empereur, et se déclarant prête à se déplacer en personne pour défendre sa cause.

Toutefois, elle ne peut se ranger entièrement de son côté, et se trouve parfois contrainte de lui rappeler le point de vue de son frère : « comme j'ey este avertye, yl trouvera peu de bons servyteurs quy luy ozeront consyllyer soy fyer en chozes que seullement luy sont dytes de bouche, puy que on ne luy a entretenu selles quy ont este trestees par escript en presence des traytans ». Le reproche est mérité, mais sans doute désagréable à lire pour le roi. Plusieurs années après, il apparaît encore dans une lettre d'Éléonore, au moment du mariage par procuration : « vous mercye tres humblement m'avoyr fayt set honneur en votre dernyere lettre me moultrier *ne volloyr plus heuzer de dysymulacyon* » (S.S., 2008, n°4, p. 205). Éléonore, il ne faut pas l'oublier, est d'un rang égal à François I^{er}, et a bien conscience des honneurs qui lui sont dus. Pour son entrée en France, elle remercie du bon accueil qui lui a été fait, mais mentionne qu'elle n'en attendait pas moins : c'est, dit-elle, « ce que j'ey tousjours esperé congnoytre de votre contentement quant me veroye en votre royaume », même si elle ajoute que ses remerciements ne seront jamais à la hauteur. On voit donc que dans un premier temps, Éléonore a essayé de s'imposer comme une alliée politique puissante, parlant d'égale à égal avec son mari.

Toutefois, dans les lettres qui sont postérieures à son mariage, elle adopte, nous l'avons vu, une attitude extrêmement humble, et parle peu de son dévouement au service de son mari... sans doute parce que ce dernier l'y emploie rarement. Nous avons trouvé un seul exemple, qui date peut-être de l'automne 1536 : François I^{er} et Charles Quint ont à cette date engagé des pourparlers de paix à Leucate, suite à une campagne militaire qui les a mis tous deux à bout de ressources³⁸. Apparemment, le roi de France a mis à contribution son épouse, qui se réjouit du bon « commencement » de paix qui se dessine, et ajoute :

[...] je vous anvoye les lettres quy vous a pleu me coumander par le reguyen³⁹ vous aseurant MonSr / que se ne met peu de byen quant je me puy employer an se quy est votre servyce pour lequel vous me trouveres tousjours ayant la volanté que je doys aveuques l'obeyance et amour que je vous porte (B.n.F., Dupuy 211, fol. 10, recto verso).

Éléonore ne semble pas avoir réussi aussi bien que Catherine de Médicis à s'imposer comme une diplomate incontournable, en dehors des relations qu'elle entretient avec sa famille. Il faut dire que sa déconvenue a dû être de taille à son arrivée en France : le roi ne la traite pas véritablement en épouse, puisqu'il est avec la duchesse d'Étampes. La posture d'épouse aimante et soumise qu'elle adopte après son arrivée en France est sans doute un

³⁸ Robert Knecht, *François I^{er}*, op. cit., p. 341.

³⁹ Nous n'avons pu identifier ce personnage.

moyen pour elle de ne pas déplaire et de maintenir un contact aussi bienveillant que possible avec le roi, après l'échec d'une première attitude plus indépendante et audacieuse.

E) Marguerite de Valois : une partenaire séduisante

Marguerite de Valois, dans ses relations avec Henri de Navarre pendant la période de leur mariage, offre un exemple assez similaire. Elle aussi tente de se mettre au service de son mari sans véritablement y avoir été invitée par lui : elle lui reproche d'ailleurs, dans ses *Mémoires*, de n'avoir pas su l'utiliser alors qu'elle mettait à sa disposition tous ses talents politiques. Comme Éléonore, elle veut servir d'agent de liaison entre lui et une famille puissante, trop puissante pour lui, ce qui explique sans doute qu'il tienne sa femme à distance de ses affaires, comme François I^{er}.

Pourtant, Marguerite ne cesse de clamer, dans ses lettres à sa famille, à Henri de Navarre, et plus tard dans ses *Mémoires*, qu'elle ne défend absolument pas ses intérêts personnels ni ceux du roi de France, mais seulement ceux de son époux : « Prouveu que votre fortune soit bonne, estant obligée et résolue de la courre, je ne me dois sou[c]cier de la mienne. Ausi ne me mesteré je james an paine dan batir une a part, ne voulant avoir bien lorsque vous aries du contrere » (C.M.V., n°149, p. 213) écrit-elle au printemps 1582, alors qu'elle tente, à la demande de Paris, de l'attirer à la Cour de France. Le fait toutefois qu'elle se sente obligée de le préciser indique que son mari en doutait.

Comme Catherine de Médicis et Éléonore d'Autriche, elle suggère qu'elle est une servante compétente et utile, à la fois par son expérience des relations politiques et par ses liens avec les plus puissants. Elle se veut l'informatrice la plus fiable pour son mari. Elle montre qu'elle sait décoder les procédés de la Cour et connaît les personnalités qui la fréquentent :

Et des le landemain, je vous depaischeré un jantillome pour vous avertir quele ara esté mon arivée, et sinc ou si jours après je vous en envoieeré un autre pour vous mander ce quapres les prumieres bienvenues (ou la contrainte et la dissimulation sont ordineres), ce que je pouré reconnoitre de la vérité de leur volonté anvers nous. Lon sa bien mis jusques isi toute la paine que lon sa peu a nous i faire de ma[u]ves ofises, pour faire croire que notre intantion estoit de ruiner les ducs [...] Se sont petis artifises qui, Dieu mersi, ne sont pas dangereux (C.M.V., n°149, p. 214).

Monsieur, je ne trouvesré james neul artifise ni neule manterie pour tele quele soit estrange de [la part de] Cleremon (C.M.V., n°153, p. 219).

Pour informer le roi de Navarre sur les positions des uns et des autres à la Cour, elle recourt à des procédés très variés. Tantôt elle livre directement son analyse⁴⁰, tantôt elle utilise

⁴⁰ Par exemple, elle explique pour quelles raisons Catherine de Médicis peine à obtenir de Henri III qu'il quitte Paris pour se rendre sur les lieux de conflits. Un déplacement du roi en Languedoc en 1582 n'arrangerait ni Henri de Navarre, ni Montmorency Damville, et Marguerite enchaîne immédiatement sur un conseil : « Pour cette cause, il me sanble que vous i deveries toux deus remedies et oter le suget a ses jans de se plaindre, afin

le style indirect pour rapporter un entretien, ce qui, du fait de la rareté de ce procédé, le met particulièrement en valeur : elle rapporte ainsi une de ses conversations avec Henri III au cours de laquelle il lui assure que le Béarnais est toujours bien vu de lui, malgré les artifices des médisants (C.M.V., n°166, p. 238).

Parfois, enfin, elle préfère donner à voir les comportements, décrire les personnages et faire sentir l'ambiance de la Cour :

Il san faut beaucoup qui soit ce que lon nous avoit dit de Monsieur du Maine ; il est si estrange-ment angraisé qui lan est diforme. Monsieur de Guise est fort anmesgri et vielli. Ils sont pour lhumeur tels que vous les aves veus, si non qui sont un peu plus estonnés [*ahuris*]. Ils sont peu suivis, et font souvent des parties de pome [*paume*], de bale, de pale malle pour attirer la noblesse ; mes seux qui [*y*] vont deux fois se peuve[n]t asurer d'avoir la reprimande, [ce] qui fait connoitre qui lia de la jalousie antre les ducs [*Joyeuse et Épernon*]⁴¹ et eux (C.M.V., n°152, p. 218).

Marguerite ne se contente donc pas de livrer des renseignements utiles : elle fait pénétrer son destinataire dans ce monde de la Cour où elle souhaite l'attirer, en le lui dépeignant de façon rassurante (comme ici, où elle minimise l'influence des Guises, que son mari redoute) voire plaisante (ailleurs, elle évoque les plaisirs de la chasse, de la musique et de la danse, C.M.V., n°166, p. 238). En fait, à cette période, il est difficile de séparer dans son discours ce qui relève de l'information politique et ce qui relève de la tentative de séduction. Pour rassurer son mari, elle se laisse parfois aller à des exclamations ironiques, qui visent à créer entre eux une forme de complicité : « Et la roine qui setoit opiniatrée de faire venir le roi a Blois ! » (C.M.V., n°149, p. 213). Au sujet des intrigues amoureuses, elle s'indigne malicieusement : « Je vous laisse a panser a quel estast lon sest reduit de servir de couverture⁴² ! » (*ibid.*). Pour satisfaire sa demande et montrer qu'elle est véritablement proche de lui, elle opte pour une forme d'écriture détendue sinon familière, caractérisée par le désordre dans lequel elle présente les différents renseignements de la lettre : « Puisque, pour ne vous randre mes lestres dune longueur trop annuieuse, vous mavez commandé de faire comme le grossiers [*grossistes*] qui vande[n]t de toutes marchandises, je vous diré de toutes sortes de nouveles » (*ibid.*, p. 215). Elle cherche donc à lui plaire, elle s'essaie à la séduction par le style. D'ailleurs, elle espère toujours avoir un enfant, ce qui ne pourra se faire s'il reste en Gascogne. En cela, elle est un cas unique dans notre corpus : il est vraiment dommage que nous ayons si peu de lettres de Jeanne d'Albret, car il serait très intéressant de savoir si elle, qui

qui ne le presase tant. Je vous supplie, Monsieur, i faire une bonne despaiche de quoi le roi an puise resevoir du contantemant » (C.M.V., n°149, p. 213).

⁴¹ Joyeuse et Épernon.

⁴² Relation ostensible en cachant une autre, secrète.

était semble-t-il amoureuse de son époux, déployait autant de charme dans ses lettres, ou si elle se positionnait de manière plus classique.

Les périodes de crise, cependant, révèlent toute la difficulté qu'elle éprouve à se positionner vis-à-vis de son époux. L'étude détaillée d'une lettre à Henri de Bourbon, datant de juin 1581, nous paraît à cet égard révélatrice. Il s'agit de celle par laquelle elle annonce son arrivée à Bagnères, où elle est venue faire une cure thermale pour lutter contre sa stérilité – et pour ne pas aller « à la suite » de Fosseuse, ainsi que Henri le souhaitait. Dès le départ, Marguerite exhibe sa dépendance, en ouvrant sa lettre par ces mots : « Monsieur, pour obéir à votre commandement, je vous importunerai du mauvais discours de notre voyage ». Elle n'écrit pas de son plein gré, encore moins par plaisir, mais bien pour obéir : chacun des membres du couple est renvoyé à son rôle traditionnel : le mari commande, la femme obtempère. Maîtrisant intellectuellement cette répartition du pouvoir, elle s'en émancipe partiellement.

Marguerite traite par avance sa lettre de « mauvais discours ». Cela peut signifier à la fois que son discours est mal fait (elle serait donc une épistolière mal habile) et qu'il porte sur des choses ennuyeuses. Il nous semble qu'il y a fusion entre la réalité et le texte qui la décrit : si la réalité n'était pas mauvaise, le discours serait meilleur. La reine fait mine de ne pas avoir la capacité de transformer une réalité ennuyeuse en lettre plaisante. Dès le départ, elle construit l'ethos d'une femme d'esprit qui joue l'humilité (et non d'une femme réellement humble) : elle s'applique à écrire une lettre plaisante, pour distraire, tout en disant qu'elle va importuner son mari. Cela est un reflet de son attitude vis-à-vis de lui, en politique : elle affirme qu'elle n'a pas de capacités, qu'elle est incompetente, alors qu'elle fait de son mieux pour jouer un rôle, et qu'elle a un sentiment aigu de ses capacités.

L'ironie par antiphrase ne se fait guère attendre pour railler ses conditions de voyage et de logement : « pour les beaux chemins et l'équipage que j'avais semblable », « les beaux logis de ce lieu ». Cette ironie est complétée par des hyperboles qui insistent sur le caractère désagréable du voyage : « mille accidents, « verser mille fois par les chemins ». Dans le même temps, elle ne renonce pas à son élégance habituelle, glissant dans la première phrase une proposition subordonnée relative de construction compliquée (« antre les plus communs desquels a esté ») et un rythme ternaire (« ariver toux les jours sans lis, verser mille fois par les chemains, et pour nous reconforter, trouver les beaux logis de se lieu »). Ce mélange d'amplification par les figures et de ton détaché produit un effet plaisant. Mais cette description du voyage ne débouche pas sur celle de son logis ; Marguerite mentionne que Henri de

Bourbon le connaît déjà. Dans la mesure où la lettre est « importune », c'est une politesse que de la raccourcir. Rappelons toutefois que c'est dans le cadre de relations « distancées » que l'écriture est importune : dans l'intimité, elle est bienvenue. Dans une lettre d'amour, ce lieu « partagé », connu des deux correspondants, aurait justement fait l'objet d'une description, d'une rêverie... mais l'ironie du sort fait que ce n'est pas un lieu enchanteur. Le paradoxe de cette lettre est que Marguerite s'adresse à son mari comme s'il ne faisait pas partie de sa sphère la plus proche, tout en adoptant pourtant le ton plaisant et les nouvelles diverses et informelles que l'on réserve aux intimes. On sent que la distance avec son mari est mal réglée, qu'elle pose problème. On pourrait le formuler ainsi : Marguerite adopte avec lui une forme d'écriture « intime »... uniquement parce qu'il le lui a demandé. Elle montre qu'elle obéit à tous ses ordres, y compris ceux qui touchent les modalités de son expression, mais elle révèle aussi que cette obéissance est superficielle, et que son être profond, comme l'essence de son style, n'est pas menteur, pas soumis.

La deuxième phrase commence par l'anaphore de « Monsieur » qui marque encore la distance en même temps que le respect. Cette deuxième phrase paraît être une variation sur la première. Marguerite rappelle que c'est son mari qui lui a donné l'ordre d'écrire : « je n'euse failli, comme il vous avoit pleu me commander, de vous escrire des le prumier jour ». Elle s'excuse sur les difficultés qui l'en ont empêchée : « les montagnes et mes vieux mules [*mulets*], qui je croi sont ausi vieux que moi, mont fait ariver a minuit ». Le zeugme, qui associe une entité inanimée avec les mulets décrépits, renforce l'aspect plaisant du texte. Finalement, toute cette première partie n'est que le développement d'un lieu commun propre à l'incipit d'une lettre : l'excuse du retard.

Ensuite s'ouvre une seconde partie de la lettre, constituée par les nouvelles réclamées par Henri sur l'entourage, la santé, et les divertissements de Marguerite. Le verbe « trouver » à la première personne figure trois fois dans les lignes suivantes, deux fois dans le sens de « rencontrer », et la troisième dans celui de « juger ». Marguerite est spectatrice de la compagnie, elle constate ce qu'elle voit, donne son opinion, sans toutefois s'impliquer beaucoup. Le ton a changé, elle ne cherche plus à faire sourire⁴³.

Le compte rendu de sa cure thermale n'indique pas si elle va bien. Elle ne veut pas donner à son mari accès à son être, à la connaissance de son état. Elle rend compte d'abord de son

⁴³ Il est vrai que, dans la suite, Marguerite mentionne à Bagnères la présence d'une femme enceinte prête à accoucher, et la dit « un peu anmesgrie ». On pourrait être tenté d'y percevoir de l'ironie par antiphrase. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'encore de nos jours, dans les pays où les femmes ne bénéficient pas d'un suivi médical, la grossesse peut occasionner une perte de poids.

emploi du temps, et du fait qu'elle a été efficace, même si elle n'a pas écrit : « j'arrivai avant-hier et pris hier médecine ». Il s'agit pour elle de se préparer à la cure, qui a commencé aussi tôt que possible : « et anuit j'en ai bu ». Tandis qu'à son amant Champvallon, nous le verrons, elle parle de son âme, à son mari elle parle de son corps, instrument qu'elle met à son service : « espere quele me serviront, si[n]on a toux mes maux, pour le moins a ce que je dessire le plus pour votre contantantemant [sic] ». Il s'agit de remédier à sa stérilité. Marguerite adopte ici la posture de la femme soumise qui fait tout pour complaire à son mari.

Mais dans la dernière partie de la lettre, Marguerite redevient « actrice », la première personne du singulier devient sujet de verbes dont les actions ont pour but son plaisir et non la satisfaction de son mari : « je n'épargne ni les violons ni les comédiens », « je leur ferai jouer [...] *Amainte* ». Elle se présente toujours en femme d'esprit, car pour rendre un logis agréable, ce n'est pas des meubles qu'elle fait venir, mais des spectacles. À partir de là, il n'y a plus aucune ironie, et les jugements positifs sont entiers : « ils jouarent [...] extremement bien », « un fort beau pré où il ya des arbres, lieu fort propre⁴⁴ ». Tandis que songeant à la cure, Marguerite déplorait l'inconfort du lieu, elle le trouve soudain idéal à partir du moment où elle y organise des divertissements. Elle reprend possession du temps et de l'espace : en deux phrases, le fâcheux logis est remplacé par un « lieu fort propre » pour le théâtre. Marguerite montre qu'elle a réussi à le rendre agréable, à partir du moment où elle devient maîtresse du lieu. Et elle finit par inviter son mari : « ce qui ne sera Monsieur sans vous i souhater ». Marguerite s'échappe de la sujétion (affichée) grâce à l'art, et c'est par lui qu'elle redevient reine et s'approprie un lieu où elle ne se plaisait pas et où elle n'était venue que pour contenter son mari.

La lettre devient ainsi pour Marguerite, dans ses rapports avec son mari, le lieu où se produit un renversement : on pourrait faire la même remarque au sujet de la missive rageuse par laquelle elle refuse de garder auprès d'elle la jeune Fosseuse. Au début du texte, elle se réjouit de la santé de son mari et se représente encore comme conseillère politique à son service ; puis évoquant l'affaire Fosseuse, elle réaffirme son identité de princesse et termine alors en refusant de travailler pour lui. Elle qui s'était offerte à le servir politiquement se reprend (C.M.V., n°156, p. 222).

⁴⁴ Nous sommes tentée (mais peut-être est-ce aller un peu loin ?) de voir dans ce beau pré entouré d'arbres où se donnent des divertissement pour l'esprit une analogie avec le pré dans lequel les devisants de l'*Heptaméron* se retrouve pour raconter leurs histoires : « ce beau pré le long de la rivière du Gave, où les arbres sont si feuillés que le soleil ne saurait percer l'ombre ni échauffer la fraîcheur » (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, « Prologue », Garnier-Flammarion, 1982, p. 48). Marguerite de Valois se sent coupée du monde à Bagnères, comme les personnages de sa grande-tante à l'abbaye de Sarrance.

Marguerite ne parvient en fait jamais à créer une véritable complicité et une véritable confiance avec Henri de Navarre. Ce qui la distingue surtout des autres femmes, c'est que la sincérité qu'elle s'autorise à son égard, tant par son rang social que parce qu'il l'y encourage manifestement, fait naître sous sa plume des reproches non voilés, lorsqu'il lui ment (C.M.V., n°149, p. 213) ou lorsqu'il lui fait l'indignité de lui demander de garder auprès d'elle sa maîtresse (C.M.V., n°156, p. 233-224). Elle rappelle alors qui elle est (« Si j'estois née de condition indigne d'estre votre fame [...] mes estant tele que je suis »), assure qu'elle ne le craint nullement (« pour le dessir que j'ai de servir a vos vouldontés, non pour crainte que jaie des menases de votre lestre »), et enfin, annonce qu'elle l'abandonne à son sort politique et lui refuse désormais tout soutien : « Je congnois bien mon incapatité, a quoi mon bon zele ne saroit ases suplée, et sai quan afferes d'Estant une fame ingnorante et sottte comme moi i peut fere beaucoup d'aireurs ». L'ironie de cette palinodie est double : d'une part, Marguerite est parfaitement convaincue de ses capacités, et d'autre part, elle prend comme prétexte, pour se retirer des affaires de son mari, un lieu commun (l'incompétence féminine) habituellement utilisé par les femmes pour faire accepter leurs conseils.

Il ressort donc que les trois femmes pour lesquelles nous avons un corpus suffisant adoptent une posture d'alliée politique qui correspond à la réalité de leur rôle. Elles mettent en valeur leur capacité à servir grâce à leur relation et à leur maîtrise du discours diplomatique. Toutefois, elles ont chacune leur propre manière de la mettre en œuvre, de la plus respectueuse (Catherine) à la plus libre (Marguerite) en passant par la plus assurée (Éléonore). La première, qui semble le mieux réussir, fait oublier sa propre personne pour épouser non seulement les intérêts, mais encore les sentiments du roi. Les deux autres font davantage sentir leur dignité et leur valeur. La puissance de leur famille, redoutable pour leur époux, conjuguée à leur façon de s'affirmer, est peut-être finalement ce qui les empêche de jouer le rôle qu'elles avaient escompté.

II) Le bon mari et ... l'amant

A) *Protocole*

Il semble y avoir un protocole relativement semblable chez tous les rois écrivant à leur épouse. Henri IV seul se démarque véritablement dans ses lettres à Marie de Médicis, que nous allons pour l'instant laisser de côté.

L'apostrophe initiale la plus fréquente est « Ma mye ». François I^{er} honore Éléonore d'Autriche d'un « Madame » dans une lettre non datée (B.n.F., Ms Fr 2974, fol. 33) : on peut

supposer toutefois qu'elle est encore en Espagne et qu'ils ne sont pas mariés à ce moment-là⁴⁵. Il arrive à Henri IV (qui appelle Marguerite de Valois « Ma mye » pendant leurs années de mariage), de mettre « Ma femme » (C.M.V., n°91 ter, p. 152), sans que cela semble avoir de signification particulière. Après le « démariage », il ouvre ses lettres par les mots « ma sœur » (L.M.H. IV, V, 194).

La plupart du temps, ces courriers ne sont pas datés, sauf s'ils ont une portée officielle : il en va ainsi de celui de Henri III au sujet de l'attentat dont il a été victime, de celui que Henri II fait parvenir à Catherine de Médicis pour lui demander de contraindre son conseil à lui faire envoyer plus de moyens pour son armée en juin 1552 (Ribier, II, p. 145), et de deux lettres de Henri de Navarre à Marguerite de Valois, : dans la première, écrite en 1580, la datation paraît nécessaire car Henri demande à Marguerite de s'assurer que certains ordres (qu'il a donnés à ses hommes) sont promptement exécutés (C.M.V., n°91, ter, p. 152). Quant à la seconde (C.M.V., n°253 bis, p. 347), elle vise à remercier la reine de sa collaboration dans le « démariage », ce qui lui donne une portée officielle. De plus, la minute, recopiée par le roi, en a été rédigée par un secrétaire habitué à dater les courriers. Dans ces textes officiels, les formules de valédiction peuvent être absentes.

François I^{er} n'en met pas non plus, mais sa considération pour sa future épouse se traduit par une liaison syntaxique entre la dernière phrase et la souscription, de sorte à mettre en valeur cette dernière : « sans fyner d'estre a jamais / Votre bon mary et amy » (B.n.F., Ms Fr 2974, fol. 33), « vostre trop esprouvé / Amy » (P.F.C., n°24, p. 203). Les missives d'Antoine de Bourbon comportent en règle générale des souhaits de bonne et longue vie, avec de très légères variantes, comme celle-ci, plus développée : « Et pour fin, ma mie, de suplier Dieu vous voulloir tenir en ceste bonne dévossion d'amitié et vous donner sant ans de réméré⁴⁶ pour, s'yl an est besoing, vous en repentir, en cas que ne vous en trouvissyés bien, avecques bonne santé » (L.A.B.J.A., n°65, p. 84). Il lui arrive aussi de remettre sa femme à la sainte garde de Dieu ou de faire une prière pour leur bonne amitié. Chez Henri IV, le baisemain alterne avec des vœux de longue vie, mais un changement net se produit à partir du moment où il devient roi de France : il adresse alors à Marguerite de Valois la formule plus distante : « priant Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde ». Toutefois, en une circonstance où il ne

⁴⁵ Nous n'avons pas inséré cette lettre dans notre publication de la revue *Seizième siècle* en raison de cette absence de date qui empêche de la situer avec certitude, d'autant que peu d'éléments dans la lettre (à part la référence à une maladie du roi, ce qui reste bien vague) permettent de la dater.

⁴⁶ « Rémérir » signifie d'après le dictionnaire Huguët « récompenser, donner en paiement ». Cette formule se veut sans doute plaisante, mais le sens de cette plaisanterie n'est pas clair pour nous.

peut montrer matériellement sa gratitude à sa future ex-épouse pour sa coopération dans la préparation du divorce, et où il est gêné, il revient au baisemain (C.M.V., n°304 bis, p. 411).

François I^{er}, Henri II et Antoine de Bourbon emploient des souscriptions à peu près semblables. Le premier met soit « ami » soit « votre bon mari et ami » ; Henri II, seulement « votre bon mari » (dans l'unique exemple que nous avons) et Antoine de Bourbon crée une dizaine de variations autour de « votre bien bon ami et mari », modifiant l'ordre des mots et associant les adjectifs « affectionné » et « léal ». Seul Henri de Navarre se place en position d'infériorité, avant son avènement au trône de France, écrivant : « vostre bien humble et obeissant mari » (C.M.V, n°76 bis, p. 135, n°91 ter, p. 152). Toutefois, pendant l'affaire de l'affront, il élimine la souscription (C.M.V., n°186, p. 268) et signe même d'un monogramme (C.M.V., n°189 bis, p. 272) : il signifie ainsi à son épouse qu'il a la volonté de rester proche d'elle, mais qu'il ne reconnaît plus sa supériorité. C'est donc essentiellement chez Henri IV que l'on trouve des variations dans le protocole, dues à des questions non d'affection mais bien de dignité et de politique.

Enfin, certains souverains signent de leur prénom (Henri II et Antoine de Bourbon le font, comme Henri de Navarre) tandis que d'autres marquent leur proximité en mettant seulement une initiale (le F. de François) ou un monogramme (comme le font Henri III et Henri de Navarre).

Les choses sont un peu différentes dans les lettres à Marie de Médicis. Dans les premiers temps de leur correspondance, alors qu'ils ne sont pas encore mariés, Henri a tendance, familièrement, à ne pas mettre d'apostrophe (L.M.H. IV, V, 234, 249, 287, 296, 306) ou à l'appeler « Ma maistresse » (L.M.H. IV, V, 256), « ma belle maîtresse » (L.M.H. IV, V, 270, 286). À partir du moment où le mariage est effectué par procuration, il commence à l'appeler « Ma femme » (L.M.H. IV, V, 313, 329, 337, 344, 355, 357, 362, 370, 371). On voit apparaître alors également « Ma mye » (L.M.H. IV, V, 370 bis, 462) et « Mon cœur » (L.M.H. IV, V, 371 bis, 373, 464, 463). Par la suite, « mon cœur » reste l'apostrophe la plus usitée. Le protocole indique donc d'emblée que le positionnement de Henri IV par rapport à sa seconde épouse est plus affectueux, et même plus amoureux, que celui qu'il adoptait vis-à-vis de Marguerite. En guise de formule finale, après une première lettre très cérémonieuse⁴⁷, il lui baise les mains affectueusement. Étrangement, il date régulièrement les lettres qu'il lui adresse, même lorsqu'elles ne parlent pas d'affaires. En revanche, pour rester dans le registre affec-

⁴⁷ L.M.H. IV, V, 234 : « de quoi je vous prie, et de lui permettre [*à son ambassadeur*], après vous avoir saluée et baisé les mains de ma part, qu'il vous présente le service d'un prince que le ciel vous a dédié et fait naître pour vous seule, comme pour moi il a fait votre mérite ».

tueux créé par les apostrophes, il ne met pas de souscription, ni de signature, mais dès sa première lettre, un monogramme qui forme un M et un H entrelacés (L.M.H. IV, V, 234). Le Vert Galant a donc choisi, semble-t-il, de s'adresser à son épouse en amant davantage qu'en mari. Nous reviendrons sur ce point pour voir si ce choix est purement personnel et original, ou s'il peut être expliqué autrement, en procédant à une comparaison avec d'autres lettres de maris à leur femme. Mais auparavant, le protocole féminin mettant en valeur l'obéissance, nous devons essayer de savoir jusqu'à quel point il correspond à des injonctions, à quel point le mari s'impose comme une figure autoritaire.

B) Henri II, Antoine de Bourbon, Henri de Navarre : entre maître autoritaire et collaborateur reconnaissant.

On trouve bien évidemment dans les lettres des rois à leurs épouses des consignes, qui portent en général sur la gestion des relations familiales ou politiques. Toutefois, rares sont les lettres qui ne parlent que de ces « affaires ». Celle de Henri II à Catherine de Médicis fait partie de ces exceptions (Ribier, II, 415-416). Il s'agit d'un original par secrétaire signé du roi. Il y donne des ordres précis, introduits par « je vous prie », mais qui ne souffrent pas la discussion. Il la charge de tenir différents discours, aux gens de son Conseil d'une part, à l'ambassadeur de Venise d'autre part. Il inclut une grande proportion de discours indirect, lui dictant littéralement les propos qu'il veut lui voir tenir ; il lui laisse toutefois une certaine latitude en l'autorisant à faire « autres bonnes remontrances que vous y sçaurez bien adjouster ». On peut dire qu'il s'adresse à elle comme l'on s'adresse à un ambassadeur, remettant les nouvelles personnelles au porteur, et ne s'inquiétant pas de sa santé. Les seules informations qu'il lui demande sont d'ordre politique. Bien qu'il soit insatisfait des secours qu'il a reçus, il reconnaît les mérites de sa femme comme on le ferait d'un bon serviteur : « estant impossible, comme j'ay sceu, que vous y eussiez plus fait que vous avez ». À cette posture de maître correspond bien, en symétrie, celle adoptée par Catherine dans ses lettres à son mari. Ce dernier, rappelons-le, se désigne ici comme « votre bon mari » et non « mari et ami ». Toutefois, nous n'avons comme base d'analyse que cette lettre-là et ne pouvons savoir, si en d'autres circonstances et en écrivant de sa main, il se montrait plus familier.

Cette posture d'autorité est rarement empruntée par Antoine de Bourbon. Certes, parfois, pour tenter de prendre de l'ascendant sur Jeanne, il lui parle en aîné (il a dix ans de plus qu'elle), quasiment en père, ce qui explique qu'elle se désigne en retour comme sa fille : « Je vous prie, pour récompane, vous vouloir gouverner bien sçagement comme m'avés promis.

Vous n'estes plus enfant, mès famme, et d'âge d'avoir bonne discrétion » (L.A.B.J.A., n°53, p. 71). Cependant, quand il lui donne des ordres sur les questions qui touchent la famille, il cherche à lui laisser une certaine liberté. Ainsi quand sa propre mère demande à l'avoir auprès d'elle, Antoine la prie d'obtempérer en ajoutant :

Quant il vous enuira [*d'être*] avecq elle, allés-vous chez nous et prenés excuse de vous y aller à noz affères qui vous contraigne de fère un voiage, et que vous retournerés le plus tost que vous pourez. Sy d'aventure vous y trovez bien, je vous prie, cassés le charoy qui ne vous sert de riens, ainsy que devisame dernièrement vous et moy (L.A.B.J.A., n°10, p. 16).

L'allusion à une conversation antérieure et au prétexte dont ils ont déjà convenu (« cassez le charroi ») crée une forme de complicité entre les époux et atténue fortement l'aspect autoritaire qu'aurait pu prendre cette lettre. De même, quand il l'empêche d'aller faire ses couches à Mont-de-Marsan auprès de son père, comme elle l'avait décidé, il lui laisse tout de même un choix : « je n'ay voullu faillir, ma mie, vous en advertir et vous prier de les voulloir faire à la Flexe ou à Vandosme, auquel quaymerés le mieulx » (L.A.B.J.A., n°43, p. 57). Il intervient du reste régulièrement dans les relations de Jeanne avec Henri d'Albret. Dans cette même lettre, il lui dicte les prétextes qu'elle doit lui donner. Dans une autre, sachant son beau-père malade, il demande à sa femme d'envoyer prendre de ses nouvelles, et de lui offrir de se retirer près de lui pour lui faire service (L.A.B.J.A., n°81, p. 146). Cela nous paraît étonnant dans la mesure où, dans un cas comme dans l'autre, nous pouvons supposer que Jeanne est tout à fait capable de savoir elle-même ce qu'elle doit écrire à son père. En la privant de ces initiatives, Antoine semble vouloir particulièrement lui signifier qu'elle n'est plus sous l'autorité paternelle mais sous la sienne.

Il lui arrive d'ailleurs quelquefois de dire explicitement qu'il attend que sa femme lui soit obéissante : « toutes et quantefois que vous vouldrés avoir ma bonne grâce, vous l'aurez et ne vous fauldra prendre qu'à vous de la faulte [*si vous échouez*], car sy vous vouslés mestre en vous extime, hobéissance, crainte et amour, vous l'aurez asseurement » (L.A.B.J.A., n°47, p. 64). Lorsqu'Henri d'Albret entre en agonie, il affirme encore un peu plus sa volonté de la dominer, lui interdisant, comme c'est l'usage, de faire démonstration de sa douleur, et ajoutant :

[...] vous priant de vous monstrier saige et vous asseurer que vous avez ung mary qui, sy telle fortune vous avyent que je vous serviray de père, mère, frère et mary, m'assurant que pour biens ne chose qui vous puïst avenir vous ne serés moins obéissante, et je vous prommès que, quelque bien qu'il me puisse avenir, ni aultre chose que Dieu puisse envoyer, je ne vous seray que le plus doulx et affectionné mary qu'il soit au monde (L.A.B.J.A., n°82, p. 104)

À première lecture, le rapport entre la mort de Henri d'Albret et l'obéissance de Jeanne à son mari peut ne pas être évident. Mais il apparaît quand l'on songe que la loi salique ne

s'applique pas au royaume de Navarre, et que Jeanne d'Albret est en passe d'hériter d'un trône sur lequel son mari n'a aucun droit. C'est seulement avec l'accord de sa femme qu'il sera couronné. On perçoit ici tout son malaise. Il hésite entre la posture du maître exigeant la soumission de sa femme, et celle du mari plein d'affection : dans la dernière partie de cette lettre, il la console avec tendresse de ne pas être enceinte, et lui rappelle qu'ils ont un « beau et jolly » garçon qui leur donne « aultant de plaisir qu'à d'aulture d'une douzaine ».

Cette situation inconfortable pour Antoine éclaire son attitude générale : il considère en effet son épouse plutôt comme une collaboratrice que comme un serviteur. Tandis que, dans le couple formé par Henri II et Catherine de Médicis, les affaires politiques sont désignées comme étant celles du roi, et uniquement les siennes, dans le couple navarrais, en revanche, il y a à la fois des affaires communes (celles du royaume) et d'autres qui sont propres à chacun. Ainsi, quand Antoine se trouve à la Cour de France, il écrit à Jeanne restée en Béarn : « *nos affères de dessa [ici] se porteront, se Dieu plait, bien. Mons^r de Mende vous tesmoignera le soing que je prens ; faites de là pour moy comme je fais pour vous ycy* » (L.A.B.J.A., n°101, p. 136). Leur communauté d'intérêt est particulièrement mise en exergue au moment du scandale causé par le mariage clandestin du duc de Nemours et de Françoise de Rohan qui est enceinte. Cette dernière est en effet la cousine de Jeanne d'Albret. Son déshonneur, bien évidemment, touche toute leur famille, et Antoine ne peut pas ne pas réagir ; mais ce qui est remarquable, c'est qu'il met en avant les sentiments de sa femme, se met à son service et se pose immédiatement en conciliateur : « *je vous supplie, ma mie, ne vous ennuiez [...] vous prie encore ung coup de ne vous fâcher, car je vous prommés à foy de homme de bien que pour fère connoistre l'amitié que je vous porte, je y mestré la vie et les biens pour empêcher sa honte* » (L.A.B.J.A., n°156, p. 223). Entre les deux souverains de Navarre, le soutien n'est donc pas à sens unique (de la femme vers le mari) ; la position de Jeanne d'Albret, reine légitime à qui son époux doit une couronne, joue sans doute un rôle majeur dans l'établissement de cette réciprocité.

Il est possible aussi que la personnalité de Jeanne lui vaille au fil des années une reconnaissance de plus en plus grande de la part de son époux. Dans les premiers temps de leur mariage, il n'écoute pas toujours ses conseils. Lorsqu'en 1552, elle lui recommande de défendre davantage son image de chef militaire à la Cour de France (il est alors en train d'essayer de prendre Hédin aux Impériaux), il ne l'écoute guère : « *Ma mie, j'ay veu la lettre que par Chipittona m'avez escripte, par où me mandés de la deffaveur qu'a receu se païs, je n'en suis pas cause, et que je feré bien de le faire connoistre au Roy. Ma mie, il me semble*

que je ne me dois mestre en peine de cella » (L.A.B.J.A., n°32, p. 42). L'année suivante, Jeanne ne paraît toujours pas convaincue de la faveur dont son mari prétend jouir ; il se refuse à lui décrire « la bonne chère » que l'on lui fait : « et n'estoit la bonne opinion que vous avez que je prens tousjours tout à mon avantaige, je vous la dirois telle qu'elle est » (L.A.B.J.A., n°48, p. 64). Le prince présomptueux finit pourtant par s'apercevoir que les conseils de sa femme sont judicieux, puisque quelques années après, au moment de l'affaire Lasgebaton, il se tourne vers elle avant de faire quoi que ce soit :

Ma mie, jé receu par le gentilhomme de Mons^f de Rohan la lettre que m'avez escripte et le conseil que par icelle me donnés, dont je vous remercie de bien bon cueur : et [...] ma mie, [...] suivant vostre bon avis, je me délibère de envoyer vers le roy le sieur d'Escars, lequel je n'ay voullu despêcher sans sçavoir ung mot de vous pour ce que me voiant encores en collerres je ne me veulx croire seul, ni faire ung erreur (L.A.B.J.A., n°95, p. 126).

De plus, Antoine reconnaît les qualités d'éducatrice de sa femme, à qui il confie le futur Henri IV en toute sérénité, bien que le garçon, à cette date-là (1556), soit sans sans doute en âge d'être élevé à la Cour de France :

« Quant à ce que me mandés de nostre dit filz qu'il triomphe, je ne doubte que tant qu'il sera avecques vous et entre voz mains, il ne soit le plus jolly du monde, et qu'il [*tout le monde*] trouvera estrange que louvrier qui l'a fait i metant la main ne le rabille mieulx et n'i face trouvé sa perfection plus tost que ung aultre. Quant à moy, je le croy certainement, aussy feront toutes gens de bon entendement » (L.A.B.J.A., n°95, p. 127).

Il faut remarquer que le terme « ouvrier », masculin, se rapporte ici à Jeanne qui « a fait » l'enfant⁴⁸. Or, ce n'est pas la première fois qu'Antoine désigne sa femme par un substantif masculin : il l'appelle « mon compagnon » dans les premières années de leur mariage (L.A.B.J.A., n°23, p. 30, n°26, p. 37). Si le terme semble parfois avoir une connotation sexuelle sur laquelle nous reviendrons, ce n'est pas toujours le cas, puisqu'on lit par exemple : « Je vous prie, mon compagnon, ne vous mestés point en peine de moi » (L.A.B.J.A., n°53, p. 70). Ouvrier, compagnon : la confiance qu'Antoine place en Jeanne, le pied d'égalité sur lequel il est contraint de la traiter, et peut-être aussi l'amour qu'il lui porte, la tirent, sous sa plume, du côté d'un masculin valorisant.

Cette posture plus collaborative qu'autoritaire (devenue telle avec le temps, en tout cas) se retrouve dans les lettres de Henri de Navarre à Marguerite de Valois. On a vu qu'avant de déclarer la guerre à Henri III, en 1580, il s'excuse de ne l'avoir pas prévenue : « encores que nous soyons vous et moy tellement unis que nos cœurs et nos volonteiz ne soyent qu'une mesme chose, et que je n'aye rien si cher que l'amitié que me portés, pour vous en rendre les devoirs dont je me sens obligé » (C.M.V., n°76 bis, p. 134). Si cette lettre est un monument

⁴⁸ Henri IV, au contraire, emploiera ce terme d'« ouvrier » pour se désigner lui-même dans une lettre à la marquise de Verneuil (L.M.H. IV, VII, 662).

d'hypocrisie et si leur entente, telle qu'il la présente, n'est qu'une façade, il n'empêche que cette façade est décorée du motif de la communauté d'intérêts et de l'entraide. Nous apprenons par ailleurs, grâce à une lettre de Marguerite, que son mari reconnaît parfois qu'elle peut lui être bien utile ; en 1583, alors que les huguenots français renouent avec leur projet de se porter au secours des révoltés des Pays-Bas pour y soutenir le duc d'Anjou, elle se réjouit qu'il fasse appel à elle : « louant Dieu de ce que [...] il vous plait reconnoitre et avouer que le tans et la dispoition des aferes font naitre infinies raisons pour me lier encore plus estroitement au servise que je vous dois » (C.M.V., n°166, p. 238). Une fois devenu roi de France, il réaffirme que la prospérité de leurs affaires sera toujours commune, reconnaît qu'elle a des moyens de l'obliger, promet d'avoir pour la personne de sa femme, sa dignité et ses biens autant de soin que pour les siens propres (C.M.V., n°253 bis, p. 347). Il ne paraît certes jamais aussi sincère que son père l'était avec sa mère, mais il choisit, à quelques nuances près, de se positionner de la même manière.

La mise en valeur de la collaboration et la reconnaissance du soutien féminin sont peut-être des lieux communs propres aux souverains qui ont épousé des femmes plus élevées qu'eux socialement : toutefois nous manquons de lettres (en particulier de celles de Henri d'Albret à Marguerite de Navarre et de François I^{er} à Claude de France) pour pouvoir le vérifier. Certains couples paraissent avoir une relation centrée sur les affaires (comme Henri II et Catherine de Médicis, ou Henri IV et sa première femme). Chez d'autres, la dimension affective est nettement mise en avant : reste à essayer de percevoir s'il existe un rapport entre la mise en valeur de l'amour (et de quelle sorte d'amour ?) et les relations de pouvoir au sein du couple.

C) François I^{er}, Antoine de Bourbon, Henri IV : des rois galants

L'amour se manifeste d'abord par l'attente impatiente des retrouvailles. Antoine de Bourbon l'exprime sans cesse : « il ne m'en chaut où que ce soit, mais que je vous voie, soit là ou ici, car je ne puis demeurer sans vous » (L.A.B.J.A., n°26, p. 36). Retenu auprès du roi convalescent, il peste : « Je ne me fâche jamais tant de maladie que je faict de selle du Roy, pour ce qu'elle cause que nous sommes si longtemps sans vous voir. Je vous puis asseurer que j'en ay grant envie » (L.A.B.J.A., n°56, p. 73). Et lorsque les troupes de l'Empereur tournent la bride devant Metz en 1552, il estime qu'il n'a plus rien à faire au camp : « si nous ne faisons aultre chose, je vouldrois estre auprès de vous » (L.A.B.J.A., n°34, p. 46-47). La constance de ces protestations leur donne un accent de sincérité touchant. Elles sont aussi parfois développées de manière hyperbolique :

[...] je ne fus jamais sy marry que je suis de ne vous pouver voir : sy ceulx qui en sont cause avoit ce que je leur souhaite, il[s] auroi[en]t plus de mal que n'eult jamais homme. [...] je ne veux plus être sans vous. Vous me croirez sy vous plaist, mais je m'ennuie fort que je ne vous vois, et plus que ne sçauriez penser. Vous aurez pitié de moi quand vous me voirez, car je suis fort amaigri, et n'ay, ma mie, bonne espérance de me reffaire que je ne vous voie et que je ne revive entre vos mains (L.A.B.J.A., n°74, p. 96).

Les déclarations d'amour ne semblent jamais cesser ni se refroidir : la première année de son mariage, il s'étonne presque de ses sentiments (« Je n'eusse pensé jamais vous aymer tant que je foyz », L.A.B.J.A., n°12, p. 17), et onze ans plus tard, en pleine affaire Rohan-Nemours, il écrit : « il me semble que j'ay plus santu l'amour que je vous porte en ceste fortune avenue que je n'avois fait depuis que je vous avois congne » (L.A.B.J.A., n°157, p. 225). Antoine ne cherche pas à se montrer élégant ni subtil, mais en dépit de – ou justement grâce à – la simplicité de son vocabulaire, il est convaincant et émouvant. Il semble que sa posture d'amant découle d'un sentiment authentique et non d'un calcul ; il n'établit pas de lien entre cette idylle et l'influence qu'il espère avoir sur son épouse, sauf... pour lui demander régulièrement de se hâter de le rejoindre.

On trouve les mêmes protestations impatientes sous la plume de François I^{er} pour sa seconde épouse, mais elles ne sonnent pas de la même manière. Au moment où Éléonore d'Autriche s'apprête à passer la frontière française avec ses fils, ce dernier lui écrit qu'il oublie la joie de les voir libres pour se consacrer à celle de la retrouver : « mais le penser de vous povoir bientost veoir a osté le lieu a tel contantement, pour obeyr à la souvenance d'Amour » (P.F.C., n°24, p. 203). Le verbe « obéir » implique qu'il s'agit du dieu Amour, ce qui confère à la missive du roi un tour précieux. Il emploie, dans les deux lettres que nous lui connaissons, un style ampoulé qui ne dépare pas dans le recueil de ses billets galants, et qui en fait un assemblage de figures de style plus que l'expression d'un véritable sentiment. Parmi celles qu'il emploie couramment, on remarque des parallélismes (« ne m'estre moins d'aise l'espérance de tost vous reveoir que la liberté de mes enfans », « le vouloir n'est moindre en moi que le désire est en vous »), la substantification des verbes, le *topos* de l'indicible (« tel contentement, que la lettre ni le papier n'est digne de vous faire entendre », B.n.F., Ms Fr 2974, fol. 33), et le polyptote qui joue sur le verbe « finir » pour mettre en valeur une affection éternelle : « [*fini*]ray sans fyner d'estre a jamais / Votre bon mary et amy » (B.n.F., Ms Fr 2974, fol. 33).

Le style de François est donc celui d'un amant... cultivé. Le manque de confiance qui a longtemps retardé la libération des Enfants de France est même évoqué en des termes qui appartiennent aussi bien au champ lexical de la politique que de l'amour : « affin que

l'espérance, pour tant de moys soustenue par seure foy, ne perde une aultre foiz son proffitable crédit⁴⁹ » (P.F.C., n°24, p. 202). Si « crédit » appartient au registre des affaires, « espérance » et « foi » ont toute leur place dans la rhétorique amoureuse : le roi joue sur l'ambivalence de ces termes pour faire de l'arrivée d'Éléonore une réussite à la fois sentimentale et diplomatique, voire pour déplacer le problème politique sur le terrain amoureux. Cette lettre confirme bien, ainsi que l'a montré Évelyne Berriot-Salvadore, que le mythe de l'histoire d'amour entre François et la sœur de Charles-Quint est une construction symbolique voulue par le pouvoir⁵⁰ : depuis les textes de Marot et de Jehan Serre écrits pour l'entrée de la nouvelle reine à Bayonne jusqu'aux billets du roi, la « version officielle » est bien la même. Il s'agit de faire de cet épisode une revanche sur l'humiliation de la captivité, « l'épilogue d'une sorte de roman chevaleresque où s'impose l'image d'un prince de la Renaissance » répondant au « modèle du chevalier parfait⁵¹ ».

Nous pouvons formuler en outre l'hypothèse⁵² que la posture d'amant choisie par François I^{er} lui permet de définir la norme qui réglera ses relations avec Éléonore. Il promet d'« obéir » (c'est son mot) à l'Amour, qui dit-il, « a tousjours eu et aura puissance » sur lui (P.C.F., n°24, p. 203). Mais en affichant cette soumission, caractéristique de l'amant courtois, il place les seuls rapports de pouvoir et d'influence au sein du couple dans le domaine amoureux. Le modèle courtois ne prévoit pas, en effet, que la Dame intervienne dans les affaires de son amant ; elle est servie, et attend passivement que son chevalier brille et prenne des initiatives. L'obéissance symbolique du roi lui permet en fait de cantonner Éléonore à un rôle tout aussi symbolique.

Le plus étonnant est sans doute de s'apercevoir que le Vert Galant adopte la même attitude courtoise à l'égard de Marie de Médicis. Les tout premiers mots qu'il lui adresse sont en quelque sorte une déclaration d'« amour de loin » ou « amor de lonh » ; comme le troubadour Jaufré Rudel, il serait tombé amoureux de sa lointaine princesse sans l'avoir jamais vue : « les vertus et perfections qui reluisent en vous et vous font admirer de tout le monde avoient, il y a desjà longtemps, allumé en moy un désir de vous honorer et servir comme vous le mérites » (L.M.H. IV, V, 234). Voilà un style qui lui ressemble bien peu (et qu'il puise peut-être dans ses souvenirs d'*Amadis*) ! Comme François I^{er}, il se soumet devant la « maîtresse de [s]es

⁴⁹ L'absence de pronom personnel dans la phrase lui permet de mettre en valeur les sentiments... et lui évite de désigner un coupable qui n'est autre que lui.

⁵⁰ Voir Évelyne Berriot-Salvadore . « La venue de la reine Aliénor à Bayonne en 1530 », *Les Entrées : gloire et déclin d'un cérémonial*, Actes du colloque du Château de Pau, 10-11 mai 1996, Éd. Christian Desplat, Paul Mironneau, Biarritz, J.et D., Société Henri IV, 1997, p. 94-103.

⁵¹ *Ibid.*, p. 94.

⁵² Il faudrait, pour la vérifier, disposer de davantage de lettres du roi.

affections », jurant de « ployer dorénavant sous le joug de [ses] commandements celui de [s]on obéissance, comme dame de [ses] volontés » (*ibid.*). Dans la missive suivante, il explicite la position dans laquelle il la place : « je ne vous aime pas seulement comme un mari doit aimer une femme, mais comme un serviteur passionné une maîtresse. C'est le titre que je vous donnerai jusques à Marseille, où vous le changerez en un plus honorable » (L.M.H. IV, V, 249). On voit qu'il revient très vite à un ton moins précieux. Mais il continue d'insister pour que Marie entre dans le jeu de ce rapport amoureux : comme il s'apprête à donner la bataille au duc de Savoie, il lui demande (fermement) de lui envoyer un ruban qu'il portera au combat : « Résolvés-vous, ma belle maistresse, de me faire faire une faveur, car de vous seule en veux-je porter à ceste guerre » (L.M.H. IV, V, 256). Pourquoi met-il en place ce discours amoureux avec autant d'énergie ? C'est sans doute pour la même raison que François I^{er} : il ne souhaite pas la voir participer aux affaires et lui assigne immédiatement un rôle d'amante, en attendant qu'elle soit mère⁵³.

Il déclare d'ailleurs explicitement la soumission qu'il attend d'elle. Elle n'est pas libre d'adopter le comportement qu'elle veut à son arrivée à la Cour de France : « Ma femme, vous verrés et entendrés par madame de Guyercheville mes volonteiz sur la forme que je desire que vous teniès en vostre façon de vivre avec les princesses. Croyés-la de tout ce qu'elle vous en dira de ma part » (L.M.H. IV, V, 313-314). Ce changement de ton intervient au moment-même où Henri considère comme effectif le mariage par procuration. Il revient par la suite à une attitude plus tendre, tout en maintenant ses prérogatives : « Ne doubtez point que je ne vous aime bien, car vous faictes tout ce que je veux ; c'est le vray moyen de me gouverner : aussy ne veux-je jamais estre gouverné que de vous » (L.M.H. IV, V, 372). Il est difficile de comprendre en quoi consiste l'influence que le roi lui promet si, pour l'acquérir, elle doit se plier à toutes ses volontés... La posture de l'amant soumis à sa maîtresse lui permet seulement de déguiser son autorité de mari en relation courtoise. Ayant décidé de la tenir résolument à l'écart des affaires, il ne la traite finalement jamais en collaboratrice.

La galanterie apparaît donc comme le « lot de consolation » des épouses à qui les souverains ne veulent pas confier de responsabilité. En revanche, Antoine de Bourbon est à la fois avec Jeanne d'Albret un partenaire politique et un amant : cette combinaison s'explique sans doute par un amour sincère et par la stature de la princesse, qui jamais n'aurait pu être réduite à un rôle subalterne. Nous ne possédons pas de lettres de François I^{er} qui nous permette de

⁵³ Il a dû être plus facile pour Henri IV de limiter l'accès de sa seconde femme aux affaires que pour François I^{er} d'en écarter Éléonore, car contrairement à cette dernière, Marie de Médicis n'était nullement préparée à faire une carrière politique.

savoir comment la posture d'amant courtois évolue chez lui au fil des années. Mais Antoine de Bourbon et son fils, chacun avec des motivations différentes, nous offrent la possibilité d'observer plus en détail comment un mari amoureux (ou qui dit l'être) écrit à sa femme.

D) Antoine de Bourbon, Henri IV : bons maris et bons amis

Antoine de Bourbon et Henri IV écrivent en maris affectueux et bons pères de famille. Ils manifestent très souvent le désir d'avoir des nouvelles de leurs enfants et de leur épouse, ils se soucient de leur santé. Pendant les grossesses, ils laissent particulièrement s'épancher leur joie et leur tendresse, de manière tantôt touchante, tantôt plaisante. Antoine n'est jamais lassé d'en entendre parler : « Au demourant ne voullés laisser, je vous prie, de me mander de l'estat en coy vous estes, car je y prend fort grant plaisir et principalement quant je antands qu'il est endémené [*agité*] et qui se bouge » (L.A.B.J.A., n°50, p. 67). Il se moque parfois gentiment de Jeanne, tout en se préoccupant de préserver sa santé : « Quant [à] aller à Paris pour sollicité procès, vous n'estes maintenant abillée an soliciteuze, et fault plus pencer à vous aller reposer que de chercher travail » (L.A.B.J.A., n°57, p. 74). De son premier enfant (qui devait mourir avant l'âge de trois ans) il écrit : « j'ay trouvé nouvelles de nostre filz ayné avecques ung petit bouchet [*bouquet*] de ses cheveulx que trouve plus beau que bouchet de jardin qui soit à Guallon ni ailleurs. Je vous prie le bien garder, puisque c'est papa tout fest [*craché*] » (L.A.B.J.A., n°28, p. 39). Il surnomme son second fils (le futur roi de France) « Mignon » et appelle ses enfants « la petite bende » (L.A.B.J.A., n°101, p. 136). De manière générale, il considère comme le plus grand bonheur d'avoir des nouvelles de son épouse. Lorsqu'elle s'afflige de ne pas être enceinte, il la console du mieux qu'il peut.

Ce ton familier et ces tendres plaisanteries sont également propres à Henri IV. Apprenant la première grossesse de Marie, il répond : « Mon cœur, je tesmoigne bien que je vous hais bien fort de me rejouir de vostre mal » (L.M.H. IV, V, 371 bis). Et avant l'accouchement, il la rassure : « ne craignez point, je serai une de vos sages-femmes » (L.M.H. IV, V, 464). Sa sollicitude s'exprime aussi parfois avec sérieux. Comme elle se trouve au milieu de sa troisième grossesse, en octobre 1605, il s'inquiète de son désir de faire en une journée le voyage d'Étampes à Paris : « je ne serai à mon aise que je ne sçache vostre arrivée, car les mulets sur la fin du voyage bronchent fort » (L.M.H. IV, VI, 551). Et quelques jours après, il n'est guère rassuré : « Je suis en peine de ce que vous vous estes trouvée mal. Conservés vous mieux que vous ne faictes ; dictes du tout adieu aux carrosses » (L.M.H. IV, VI, 556). Henri IV est enclin à s'intéresser davantage à elle lorsqu'elle est enceinte. Il lui indique d'ailleurs crûment, avant même son arrivée en France, que sa santé l'intéresse avant tout en tant que gage de fertilité :

« Comme vous desirés la conservation de ma santé, j'en fais ainsin de vous et vous recom-mande la vostre, affin que, a vostre arrivée, nous puissions faire un bel enfant, qui face rire nos amys et pleurer nos ennemys » (L.M.H. IV, V, 256).

Toutefois, cet aspect particulier de la sollicitude de Henri IV n'enlève rien à l'amitié qu'il lui témoigne par ailleurs, en créant avec elle une forme de complicité qui repose sur le partage du quotidien, évoqué dans un style simple et familier. Il choisit ce style très tôt, en juillet 1600 – avant même de l'avoir vue ni épousée : « Je commence à vous escrire librement ; usés-en de mesmes, car nous sommes liés d'un lien que rien que la mort ne peut séparer » (L.M.H. IV, V, 256). Il lui envoie souvent ces courts billets qui sont sa spécialité, dans lesquels il évoque en termes simples ses occupations, sa santé, son itinéraire. Il peut par exemple clore ces quelques lignes sur : « Je m'en vais manger un morceau et gagner Fontainebleau » (L.M.H. IV, V, 371) ; ou bien : « C'est assez escript ; je m'en vais jouer à la paume » (L.M.H. IV, V, 373). Marie de Médicis a même droit à ses bons mots sur les abus des gens d'Église : « M^r de Lodève [*alors âgé de quatre ans*] est mon confesseur ; jugés si j'auray l'absolution à bon marché » (L.M.H. IV, VI, 557) ; « Je verray la femme de l'evesque de Verdun, qui sera la première princesse ecclesiastique que j'aye jamais veue » (L.M.H. IV, VI, 559). Pour elle, au fil du temps, il déploie tout son charme épistolaire, dont la désinvolture et la causticité sont un des aspects. Il sait aussi se montrer élégant, évoquant avec un énallage de personne sa déception de ne pouvoir lui faire découvrir Fontainebleau à la meilleure saison : « Cette maison pleure, de quoi vous la verrez en hiver, mais il n'y a remède » (L.M.H. IV, V, 371).

Antoine de Bourbon également donne de ses nouvelles dans un style simple et familier. Si l'on se souvient que son fils baptise sa toux chronique « la voisine », on s'aperçoit que cette personnification de la bronchite existe déjà dans une lettre du père : « Et, quant à ma santé, Dieu marsy, elle est très bonne, fors la petite tous que scavez, qui ne ma point encores abandonné, et atent que je soie avecques vous pour me dire adieu » (L.A.B.J.A., n°34, p. 47). Dans la même lettre, il lui fait cadeau d'une linotte qui lui a tenu compagnie pendant sa maladie et qui répond à lui seul. Ailleurs, il lui écrit seulement pour raconter une terreur nocturne, causée en partie par le fait de ne pas la trouver à ses côtés dans le lit, dans une maison où l'hôte venait de mourir (L.A.B.J.A., n°21, p. 28). Il brosse en trois mots plaisants l'état dans lequel il se trouve en rejoignant Françoise de Rohan déshonorée : « bien las et bien crosté, et avecques beaucoup d'ennuis » (L.A.B.J.A., n°156, p. 222). Il consacre une lettre entière à lui dire simplement... par quel stratagème il a trouvé un porteur pour lui écrire et comment il a

rusé pour vaincre ses réticences (L.A.B.J.A., n°94, p. 124). Le discours dans ce cas est presque réduit à sa fonction phatique : le message est quasi inexistant, et l'enjeu de la missive est de plaire pour maintenir le contact.

Antoine semble ici déployer tous ses efforts pour charmer par son écriture. On remarque tout d'abord que la structure du récit est très claire et fait ressortir que la ruse est conçue comme une pièce de théâtre. Il est introduit par l'annonce de « la tromperie [qu'il a] fait à mons^r Sterpin pour le faire aller jusques à [elle] ». La situation initiale est brièvement exposée : « son intention n'estoit de passer oultre ce lieu de Sainte-More ». Le scripteur crée ensuite un effet d'attente en montrant les préparatifs de son piège, sans expliquer clairement en quoi la réception d'un faux paquet contenant une vraie lettre de Jeanne d'Albret est de nature à faire changer d'avis le porteur peu enthousiaste. On devine (il n'a pas besoin de le dire puisque Jeanne doit le savoir) que les lettres dont il se sert ne sont pas les plus récentes et ont reçu des contrordres. Il trompe Sterpin en lui faisant croire que Jeanne s'approche, alors qu'elle a dû changer d'avis. Cette première partie du récit est en fait la mise en scène de sa supercherie, où sont décrits les détails matériels de sa mise en œuvre. Vient ensuite le moment de jouer la scène elle-même : les personnages Sterpin et Tomas entrent et Antoine met en valeur son jeu d'acteur : « après avoir fait la mine telle qu'il falloit faire pour tromper, je commencé à ovrir le plus vite que je pus et prens vostre lettre et fais semblant de la lire ». Il souligne également les réactions de sa dupe, dont il rapporte les paroles au discours direct puis indirect. Une phrase conclusive vient marquer la fin de récit, avant les lieux communs de la prise de congé : « Il est tout sain depuis ses [ces] nouvelles, paravant il estoit demy mort ». La destinataire est mise dans la position d'une spectatrice de théâtre qui en sait plus que l'un des personnages et peut se délecter de ses réactions.

On retrouve ce jeu de séduction stylistique gratuit dans une autre lettre de la même période : ce passionné de chasse et d'oiseaux, n'ayant manifestement pas grand-chose à dire, se vante de l'acquisition de deux volatiles qu'il n'a pas su identifier. Le jeu consiste à en parler avec le plus grand sérieux du monde et en créant, par une succession de négations, un effet d'attente qui tombe à plat :

Ma mie, encorres qu'il n'ait guères, que je vous aie laissé et qu'en sy peu de temps il ne se puisse fère sy grant profit ni aquest, comme le desyrois bien, sy esse que tel qu'il est et pourra estre, à jamais ne vous sera caché ni moins fait tort. J'ay bien voullu, ma mie, par ceste lettre vous avertir comme cejourd'uy, j'ay acquitz deulx oseaulx qui ne sont ne pinson, ne estourneau ne marle, c'est une cresserelle ou bien ung oison ; mais, ma mie, ce qui m'a tant fait nommé de bestes avant que nomme ceste cy, c'est que Leborris, quy est ycy, n'a jamais sceu [su] trouvé en sa panneau ceste beste (L.A.B.J.A., n°100, p. 134).

Le roi ne parvient sans doute pas à produire l'effet recherché, puisqu'il s'excuse immédiatement d'écrire « sy mal abillement ce coup icy ». Au-delà de l'échec ou de la réussite stylistique, ce qui nous intéresse là, c'est qu'Antoine écrit à Jeanne juste pour le plaisir de lui écrire et comble le manque de nouvelles par un développement ludique. Il va au rebours de l'économie épistolaire qui exige que l'on n'écrive que le strict nécessaire et que l'on n'abuse pas du temps du destinataire.

Antoine de Bourbon et Henri IV (vis-à-vis de sa seconde épouse) se montrent donc à la fois attentionnés et désireux de plaire à travers une écriture détendue et familière. Par ailleurs, contrairement aux femmes, ils n'hésitent d'ailleurs pas à parler d'amour... et à donner à leur lettre un tour très osé.

E) ... et bons amants

Les lettres d'amour des hommes, en règle générale, sont adressées à leurs maîtresses, tandis qu'une certaine dignité s'impose à l'égard de l'épouse, comme à l'égard de tous les membres de la famille. Henri IV en a bien conscience, et avant d'outrepasser l'usage, il s'amuse à le rappeler : « S'il était bien séant de dire qu'on est amoureux de sa femme, je vous dirais que je le suis extrêmement de vous, mais j'aime mieux vous le témoigner en lieu où il n'y aura témoins que vous et moi » (L.M.H. IV., V, 296). Ses déclarations d'amour à Marie de Médicis ne sont pourtant pas originales, et il semble parfois les faire sans y penser, comme on met une formule de politesse : « Je me porte fort bien, Dieu merci, vous aimant autant que moi-même. Si vous désirez autant me voir que moi vous, vous ne séjournerez guères là » (L.M.H. IV, V, 287) ; « voilà la meilleure nouvelle que je vous puis mander, après celle que je vous aime plus que chose du monde » (L.M.H. IV, V, 393). Mais il se plaît à évoquer la sexualité, avec plus ou moins de tendresse ou de licence, suivant les circonstances. Le jour où il s'inquiète pour son trajet d'Étampes à Paris, il écrit : « Je ne sçaurois dormir que je ne vous aye escript ; mais si je vous tenois entre mes bras, je vous cherirois de bon cœur » (L.M.H. IV, VI, 551). Cette lettre est une des rares qui comporte un tutoiement, marque ultime d'affection, dans la dernière phrase : « je te donne le bon soir et mille baisers ». La jalousie de son épouse le met particulièrement en verve : « J'ay veu aussy ce que me mandés de ceste dame jaune et maigre ; ce n'est plus marchandise pour ma boutique, car je ne me fournis que de blanc et gras » (L.M.H. IV, VI, 554). La reine est-elle supposée se sentir flattée d'être au goût de son mari ? Il n'empêche qu'il la compare à une marchandise... Afin de mieux la rassurer sur sa fidélité – et peut-être pour se moquer de ses inquiétudes ? – il semble même tout faire pour la choquer, en évoquant les effets physiologiques de l'abstinence :

Mon cœur, J'espère vous voir demain, ayant fait icy un petit de fonds [réserve], mais non tel que celui du comte de Fiesque, qu'il a réservé depuis sa simple tonsure. Mais bien vous assureray-je que mad^e des Essars n'y a point puisé en passant. Priés Dieu qu'il ne gelle pas demain, affin quil ne glace point par les chemins. Je choisis mad^e de Guyse pour vous interpreter ma lettre, si la treuvé obscure. Je vous donne le bonsoir et mille besers. (L.M.H. IV, VII, 138).

D'amant courtois, Henri IV est devenu amant tout court, et cette lettre en vaut bien d'autres adressées à la marquise de Verneuil.

Si la verdeur du Béarnais est bien connue, on ne parle pas, en revanche, de celle de son père, qui cultive également l'allusion sexuelle. Antoine en effet aime rappeler combien lui est doux le lit conjugal : « les postes que je courus yer ne mont tant fâché que ma fait ceste nuit ceul au lit sans vous » (L.A.B.J.A., n°6, p. 9) ; « Mès cella ne me contente tant que me fest le plésir d'estre couché chaudement auprès de vous » (L.A.B.J.A., n°106, p. 141). La jalousie de Jeanne d'Albret lui fait évoquer crûment la fidélité (comme le fait son fils) à travers une réalité physiologique : « Qui sera la fin, après vous avoir asseurer que de tout lé demoiselles de la court ni aultre n'aront jamais de puissance sur moy, sinon de les hayr et non de les aymer, mès au contraire tout ce que j'ay je le veulx garder pour mon compagnon, luy priant de fere le semblable » (L.A.B.J.A., n°26, p. 37). Il reprend également la métaphore, guère originale, mais suggestive, de la chevauchée : « Je vois [vais] tous les jours sus chevaulx qui trote et m'en trouve bien, parquoy n'ay envie ni besoin de hacquenée » (L.A.B.J.A., n°44, p. 60). Enfin, pour couronner sa plaisanterie sur les oiseaux (que nous citions plus haut), il conclut : « quant à moy je me trouve assés abile homme quant je suis bien au point, ou quant je suis là ou vous sçavez bien à cheval comme ung Saint George » (L.A.B.J.A., n°100, p. 134).

Conclusion

Un couple de souverains est à la fois une entité affective et une entité politique. Les femmes utilisent les marques de sollicitude pour appuyer leurs déclarations de soumission, mais aussi pour justifier leur participation aux affaires. Chez elles, l'affect sert le politique. Catherine de Médicis met par exemple en scène une colère pour mieux persuader le roi de sa fidélité et de sa volonté de le servir. Les hommes tendent plutôt, à ce qu'il nous semble, à dissocier affect et politique, voire à les opposer implicitement. Quand François I^{er} et Henri IV se déclarent aimants, c'est pour mieux écarter leur épouse du champ des affaires, et leur refuser leur place de collaboratrice ou de « serviteur ». Au contraire, Henri II, qui charge la sienne de missions très importantes, ne s'adresse pas à elle en tant qu'amant, mais plutôt en tant que maître. Le genre n'est cependant pas le seul déterminant de la posture choisie : l'origine so-

cialle compte pour beaucoup, et l'on voit ainsi un Henri de Bourbon s'adresser avec distance et respect à Marguerite de Valois (du moins pour les lettres que nous lui connaissons), tandis qu'il joue les amoureux avec Marie de Médicis. Il ne veut voir ni l'une ni l'autre intervenir dans sa vie politique, mais ne peut pas adopter la même familiarité envers les deux. Le cas le plus intéressant est sans doute celui d'Antoine de Bourbon : pris en tenaille entre un sentiment qui paraît sincère et la nécessité de trouver une stratégie rhétorique qui lui assure un minimum de prise sur une épouse plus puissante que lui, il se fait tour à tour mari autoritaire et amant, ami et bon père de famille.

Sur le plan de l'*elocutio*, les lettres de femmes ne sont pas les plus remarquables, car la nécessité pour elles de se plier aux convenances et au respect dû à leur époux les oblige à recourir à une expression souvent cérémonieuse et stéréotypée. Les hommes, en revanche, déploient parallèlement à leur posture d'époux un certain travail du style visant à séduire : François I^{er} écrit à Éléonore avec autant d'apprêt qu'à ses maîtresses, Antoine de Bourbon et Henri IV optent pour une écriture détendue, se livrent parfois à l'humour ou à la licence pour marquer la proximité dans laquelle ils tiennent Jeanne d'Albret et Marie de Médicis. À cet égard, c'est Marguerite de Valois qui fait figure d'exception : elle est la seule femme qui s'essaie auprès de son mari à la séduction épistolaire, à travers ses descriptions vivantes et ironiques. Elle va même jusqu'à se moquer de lui : « et si josois dire, si vous esties honneste homme, vous quiteries lagriculture et l'heumeur de Timon⁵⁴ pour venir vivre parmi les hommes » (C.M.V., n°166, p. 238). Cela confirme encore qu'elle ne se sent pas prisonnière des codes d'écriture propres aux femmes.

Pour conclure de manière plus générale sur les correspondances échangées au sein de la famille, on peut dire qu'une forme d'écriture personnelle s'y fait jour. Certes, l'expression de l'humilité, imposée par l'inclusion de l'individu dans un contexte politique, social et familial, offre bien peu de liberté stylistique – si ce n'est celle de pousser plus ou moins les figures de l'amplification. Mais certaines positions d'autorité (celle de la mère, celle du mari), ou de relative égalité (entre frères et sœurs) associées à cette proximité particulière que confère le lien du sang, permet l'avènement d'une écriture plus personnelle.

⁵⁴ Timon, philosophe grec du V^e siècle avant J.-C., modèle du misanthrope.

Chapitre V : Écrire aux amis et aux favoris

Les grand-e-s, les membres de la famille, les autres souverain-e-s sont des gens à qui rois et reines sont obligés d'écrire. Mais il y a également dans leur entourage des personnes qu'ils et elles ont choisies et qui occupent une place privilégiée, avec ou sans charge officielle. Ce choix est fondé sur l'affection, mais il est difficile de savoir si l'on doit parler de faveur ou d'amitié. Le prince, de par sa position même, semble devoir être entouré de favoris et non d'amis. Nous reprendrons ici la définition de Nicolas Le Roux :

Les favoris concentrent et monopolisent la grâce du prince, c'est-à-dire le don gratuit du regard et de la bienveillance exprimant sa liberté souveraine. La faveur peut ainsi être définie comme une situation de pouvoir informel ne reposant ni sur le statut social ni sur les charges officielles, mais sur un lien « dilectif » traduisant une relation volontaire et affective avec des personnages choisis⁵⁵.

Au contraire de cette situation de pouvoir informel, la notion d'amitié, telle qu'elle est héritée de l'Antiquité par les hommes de la Renaissance, suppose nécessairement égalité de condition sociale entre les individus⁵⁶. Budé dit toutefois que l'amitié est possible et même nécessaire au prince, mais estime que les amis ne doivent pas être mêlés aux secrets de l'État : il envisage la possibilité de scinder la personnalité princière en deux, et d'avoir des favoris qui s'adressent à sa personne publique et des amis qui s'adressent à sa personne particulière⁵⁷. Nicolas Le Roux remarque que les écrits des premiers théoriciens du XVI^e siècle s'articulent autour de l'idée que le prince peut nouer des relations étroites avec des favoris, à condition qu'elles n'aient aucune influence sur ses responsabilités de chef d'État. En réalité, les souverains et souveraines ne parlent pas, dans leurs lettres, de faveur, mais seulement d'amitié et ils n'établissent pas de séparation entre ce qui relèverait des affaires politiques ou militaires, et ce qui constituerait leur intimité.

Nous disposons de quelques lettres de Marguerite de Navarre à Mademoiselle de Caumont, et à la maréchale de Châtillon (qui fut sa gouvernante avant d'être sa dame d'honneur). Pour Henri II, nous avons réuni une quarantaine de lettres à Anne de Montmorency – conjointement adressées à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, premier duc de Guise, pour une partie d'entre elles. Une lettre de Jeanne d'Albret à M. de Beauvoir son secrétaire nous paraît devoir

⁵⁵ Voir Nicolas Le Roux, *La faveur du roi, Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547- vers 1589)*, Champ Vallon, coll. « Epoques », 2000, p. 11. Il précise que selon la définition de J. Maisonneuve, la relation de dilection implique « une opération sélective et une signification affective positive vécue par ses agents » (*Psycho-sociologie des affinités*, Paris, 1966, p. 5).

⁵⁶ Nicolas Le Roux, *La faveur du roi*, op. cit., p. 30.

⁵⁷ Guillaume Budé, *l'Institution du Prince*, éd.C.Bontems, dans C. Bontems, L. ; -P. Raybaud et J.-P. Brancourt, *Le Prince dans la France des XVI^e et XVII^e siècles*, op. cit., p. 106.

aussi être insérée ici, car elle témoigne d'une réelle proximité entre ces deux correspondants. Louise de Clermont, duchesse d'Uzès est une destinataire très représentée. Le rôle qu'elle joue auprès des membres de la famille royale (elle qui est la seule femme parmi les destinataires dont nous traitons ici) nous paraît bien particulier : elle est une intermédiaire entre Catherine de Médicis et ses enfants, comme s'ils ne pouvaient communiquer directement, ou comme si leurs échanges directs ne pouvaient suffire à les maintenir en cohésion. La reine mère lui demande d'user de son influence sur le roi en sa faveur pendant son absence : « Je suys bien ayse que gouvernés le Roy, la Royne, son frère et le conseil : tené moy en leur bonne graces » (L.C.M., VI, 339) ; « l'on dit que le gouvernez : tenez moi en sa bonne grâce » (L.C.M., VII, 111). Le roi pour sa part lui demande de prendre bien soin de sa mère et lui fait part de tout son amour filial dans ses poulets. Catherine se sert de la relation privilégiée entre la duchesse et sa fille pour tenter de lui faire passer des messages dont elle espère qu'ils seront davantage crus, venant de sa « Sybille » (L.C.M., VII, 302). Louise de Clermont se trouve donc pour ainsi dire au carrefour affectif de la famille royale et semble fluidifier et apaiser les rapports. Nous avons pris en compte les missives que lui envoient Catherine de Médicis, Charles IX, Henri III et Marguerite de Valois. Cette dernière écrit également des mots pleins d'affection à Henriette de Clèves.

Pour Henri III, nous avons étudié ses billets à ses favoris Gaspard de la Châtre, Henri de Saint-Sulpice, Caylus, d'O et Saint-Luc, ainsi qu'à Gilles de Souvré. Ses lettres à Villeroy nous paraissent également devoir figurer ici, car le roi le tient dans une faveur toute particulière. Nous examinerons enfin les lettres de Henri IV à ses fidèles capitaines pendant la période où il est « roi de Navarre et roi de France sans royaume » (c'est-à-dire avant 1593). On remarque que les scripteurs (majoritairement les hommes) cherchent en général à exercer une forme d'autorité⁵⁸ et se définissent eux-mêmes comme « bons maîtres », ce qui tend à placer la relation ainsi caractérisée du côté de la faveur, bien qu'ils en appellent à l'amitié dans le corps de leurs missives. En outre, ces « bons maîtres » et « amis » manifestent leur intimité avec le destinataire en faisant de lui leur confident et/ou leur complice, à travers une *elocutio* qui s'efforce de gommer la distance propre au lien épistolaire. Mais deux femmes (les deux Marguerite) se mettent en avant plutôt comme « amies », sans doute parce qu'elles n'ont pas

⁵⁸ Il s'agit bien d'une certaine forme d'autorité (fondée justement sur le rapport dilectif de la faveur) et non de l'autorité directement émanée de la fonction royale ; ainsi Catherine de Médicis et Henri de Navarre, même s'ils ne disposent pas du même pouvoir que le roi, sont tout de même en mesure d'exiger beaucoup de leurs correspondants. Les deux formes d'autorité (politique et affective) sont inséparables, car personne ne peut se dire « bon maître » si cette posture ne repose pas sur une situation objective.

d'autorité à faire valoir sur leurs correspondants ; en même temps, elles restent conscientes que leur amitié n'est pas hors du jeu politique.

I) Dans le cadre des rapports d'autorité : le bon maître et ami

A) *Protocole*

Le protocole n'est sans doute jamais aussi allégé et varié qu'il peut l'être dans les relations de faveur. La volonté de personnaliser les rapports et de se positionner dans la plus grande proximité possible est à l'origine de ce phénomène, que nous repérons dans toutes les lettres d'hommes ainsi que dans celles de Catherine de Médicis.

La distance du souverain au destinataire y est réduite dès l'apostrophe. Henri II et son épouse mentionnent les liens de parrainage qui les unissent à leurs correspondants : Anne de Montmorency est appelé « mon compere », la duchesse d'Uzès « ma commère ». Ces apostrophes, à défaut d'être extrêmement familières, sont tout de même la marque d'une proximité certaine : à titre de comparaison, seul Henri IV se permet d'appeler son connétable (Henri de Montmorency-Damville) « Mon compère », à partir du jour où il devient le parrain de son fils et lorsque ce sont les secrétaires qui lui écrivent, ils s'abstiennent de cette apostrophe et continuent à inscrire « mon cousin ». Durant la période où le grand serviteur de Henri II est retenu en otage (suite à la défaite de Saint-Quentin), ce dernier, pour lui témoigner son soutien et sa reconnaissance, ouvre plusieurs lettres sur l'apostrophe « mon ami » (*R.H.R.*, n°63, 2006, p. 125, 127, 128). Inversement, agacée sans doute par les sollicitations que M. de Berre lui présente pour sa maîtresse, Catherine de Médicis remplace une fois « ma commère » par « ma cousine », un peu moins chaleureux (*L.C.M.*, VI, 381). En règle générale, donc, aucun lien de famille n'est mis en avant.

L'usage du « monsieur » est relativement rare et réservé semble-t-il à des personnages considérés avant tout comme faisant partie des serviteurs. Ainsi Jeanne d'Albret met-elle « Monsieu de Beauvoir » à son secrétaire (*L.A.B.J.A.*, n°236, p. 345). Les seules lettres de Henri III, au début de son règne, dans lesquelles il s'adresse à son ministre préféré en mettant « Monsieur de Villeroy » sont manifestement des copies d'originaux qui devaient être de main de secrétaire. Dès 1576, on trouve un exemple d'autographe qui commence simplement par « Villeroy » (*L.H. III*, III, n°2206 bis, p. 118), et il en sera toujours ainsi par la suite. De même, on voit Henri de Navarre osciller entre le respect et un protocole plus familier avec Manaud de Batz : il l'appelle « Mons^r de Batz » (*L.M.H. IV*, II, 196, 312), mais s'autorise un

« Mon faucheur⁵⁹ » en tête d'un billet particulièrement familier et pressant dans lequel il lui demande de se hâter de le rejoindre (L.M.H. IV, II, 199).

Ce type de surnom est un des traits spécifiques des échanges privilégiés : quand Henri III n'appelle pas M. de Souvré « Souvré », il lui donne celui de « Godde », qui signifie apparemment « brebis ». Les surnoms des compagnons de Navarre sont bien connus : « Crapault » pour M. de Lestelle (L.M.H. IV, II, 474), « Borgne⁶⁰ » pour M. de Harambure (L.M.H. IV, III, 243), « L'enfant » pour M. de la Boulaye (L.M.H. IV, II, 225). La duchesse d'Uzès est appelée par Charles IX « Ma vieille lanterne » (P.F., 87). Dans les étonnants poulets de Henri III, elle ne reçoit pas de surnom mais des apostrophes ironiques : « Ma bonne amye, vieille, vieille, et toutefois belle, belle ! » (*Le cabinet historique*, t. 19, 1873, p. 62), « A celle qui les passe toutes, mais en quoi ? » (*ibid.*, p. 63), etc. Cette irrévérence est bien le signe d'une proximité si grande qu'elle peut se permettre de prendre à rebours la politesse même, puisque la relation entre ces individus se situe sur un autre plan que celui de la norme sociale. En réalité, l'usage répandu du surnom crée lui-même une autre norme. Chez Henri III, parfois, il n'y a aucune apostrophe et la lettre débute par une fermesse (L.H. III, II, n°1606, p. 316).

De la même façon, les formules de valédiction sont plus simples, moins solennelles que dans les autres types de correspondance. Certains scripteurs conservent des phrases très classiques, comme Henri III, qui choisit en général, pour ses favoris Saint-Sulpice et Souvré : « priant Dieu vous conserver » et ses équivalents, avec parfois un souhait pour la santé du destinataire. Ces formules restent brèves : le roi ne veut pas s'appesantir à cet endroit de la lettre, pour ne pas la rendre trop formelle, mais on sent qu'il veut en même temps manifester son respect pour ces personnages. Dans les premiers temps, il écrit également à Villeroy : « Et à tant je prie Dieu, Vileroy, qu'il vous veuille conserver », puis se contente d'un « Adieu » qui atteste son rapprochement (à partir de mai 1579, L.H. III, IV, n°3381bis, p. 199). Henri IV se limite lui aussi très souvent à un simple « Adieu ». Il lui arrive d'enchaîner la dernière phrase et la souscription : « Toutefois vous aimerait bien mieux là où il va et près de lui / Votre affectionné ami / Henri » (L.M.H. IV, II, 312).

Catherine de Médicis et Henri II développent davantage les formules finales, mais en contrepartie, ils les font beaucoup varier. Durant les mois de 1548 où le maréchal de Montmorency et le duc d'Aumale se trouvent à Bordeaux pour réprimer une révolte, Henri II souligne, en particulier dans ses phrases finales, son désir de les revoir au plus vite : « je ne vous fayré

⁵⁹ Berger de Xivrey indique que ce compagnon du Béarnais avait reçu le surnom de « Faucheur » vraisemblablement à la suite de ses exploits lors de la prise de la ville d'Eause, en 1576. (L.M.H. IV, II, 198, note 2).

⁶⁰ Il avait perdu un œil en 1588 à la prise de Niort.

plus longue letre pour sete heure sy nest que je vous souete tous deux byen revenus » (B.n.F., Ms Fr 3129, fol. 1) ; « [...] beaucoup de propos quy seroyt trop lons a vous escryre que je vous dyré a votre retour, et vous asure que sy souet avoyt lyu, se seroyt dedans vynte quatre heures⁶¹ » (B.n.F., Ms Fr 3122, fol. 7). Mais il lui arrive aussi tout simplement de leur donner le bonsoir (B.n.F., Ms Fr 3122, fol. 5, fol. 18, Ms Fr 3126, fol. 31). Lorsqu'il veut insister sur son amitié, il ne s'exprime pas en supérieur, mais se recommande à son ami (« pryé a dyeu quy vous doynt se que desyres d'ausy bon ceur que se recoumande a vous / Votre bon et fydel amy / Henry » (*R.H.R.*, n°63, 2006, p. 125)) ou lui demande humblement de se souvenir de lui : « ayes autant de souvenanse de moy que j[ai] de vous (*Ibid.*, p. 117), « Je ne vous fere plus longue letre pour se coup sy n'est vous pryer avoyr souvenanse de seluy quy est votre [monogramme] » (B.n.F., Ms Fr 3132, fol. 5). Il se plaît aussi à dire son dévouement : « pryant notre seigneur vous douner autant de byen et d'eur que vous an desyre seluy quy est plus votre que syen » (B.n.F., Ms Fr 3119, fol. 1). Il est sans doute, de tous les scripteurs, et quoi qu'il continue à se dire le « bon maître » de son destinataire, le seul qui se place ainsi à égalité avec lui.

Sous le coup de l'agacement, Catherine de Médicis peut en rester, avec la duchesse d'Uzès, à une formule simple et banale : « j'é tousjours mon espérense en Dieu, que je prie vous conserver » (L.C.M., VI, 381). Il lui arrive aussi, quand elle est pressée, de finir sur un adieu un peu sec (L.C.M., VI, 285). Toutefois, le reste du temps, elle personnalise ses vœux : par exemple, elle prie Dieu qu'il ne l'empêche pas de la rejoindre (L.C.M., VI, 4), ou qu'il donne des enfants à Henri III : « Cet tout ce que je décire et que je luy voy des anfans, cet que je prie à Dieu et que les voyons toute deus marier » (L.C.M., VI, 360). Elle affectionne tout particulièrement la plaisanterie qui consiste à souhaiter à la duchesse de vivre encore pour une durée invraisemblable compte tenu de son âge déjà avancé : « Je prie Dieu [...] vous conserver jesusques en l'eage de sept-vins [140] hans, que pusion super ensemble au Touylerie san chapeau ni bonnestes » (L.C.M., VI, 367) ; « Et s'et à Chinonceaulx, d'ù je prie Dieu vous donner sinquante hans⁶² à vyvre en toute santé » (L.C.M., VII, 346). Le relâchement du protocole fait ici que le lieu est donné avant la formule de valédiction.

Les souscriptions, elles, ne sont pas systématiques. Catherine de Médicis n'en met pratiquement jamais (sauf une fois « votre bonne cousine, commère, et ancienne compagne »,

⁶¹ Cette lettre a été publiée par La Ferrière (dans *Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1891, p. 177, dorénavant abrégé en M.A.) mais sans les phrases d'introduction et de conclusion.

⁶² Cette durée de cinquante ans est mentionnée également dans L.C.M., VII, 302. Ailleurs, elle souhaite pour elles deux atteindre l'âge de Mathusalem (L.C.M., VII, 146). On pourrait multiplier les exemples.

L.C.M., VI, 337). Henri III non plus : il se dit très exceptionnellement « votre bien bon ami » dans des lettres à Saint-Sulpice : sans doute le fait d'être en Pologne à ce moment-là le pousse-t-il à renforcer ses liens avec ceux qui sont restés en France (L.H. III, I, n°930-931, p. 330-331). Charles IX opte pour l'humour, se désignant lui-même à la duchesse d'Uzès comme « Votre jeune fallot ». Henri II, par contre, conserve presque toujours les souscriptions, et se désigne tantôt comme « votre bon compère », tantôt comme « votre bon maître et ami » ; mais quand son désespoir de voir le connétable toujours prisonnier en 1558 atteint son paroxysme, il ne se dit plus qu'« ami », ajoutant les adjectifs « bon », « fidèle », et « léal ». Chez Henri IV, quand la souscription est présente, elle prend aussi souvent la forme du couple « bon maître et ami », avec ses variantes.

On pourrait s'attendre à ce que des courriers si personnels ne soient pas datés : pourtant, ils le sont régulièrement, chez certains scripteurs. Pendant son voyage en Languedoc, Catherine de Médicis veut de temps en temps permettre à sa destinataire de suivre son itinéraire. De Pologne, Henri III date ses courriers parce qu'il lui est difficile de savoir combien de temps ils vont mettre pour arriver en France. Henri IV, pendant ses campagnes militaires, a besoin de pouvoir être localisé par ses destinataires. Il nous semble que la datation répond à un souci pratique et n'enlève rien à la dimension informelle de ces missives.

La signature, enfin, figure généralement en bas de page, mais elle peut être remplacée par un monogramme ou par une initiale. Une des lettres de Henri II à Anne de Montmorency comporte en particulier un H et un A entrelacés (B.n.F., Ms Fr 3132, fol. 5). On trouve chez Henri III des fermesses dans ses lettres à Saint-Sulpice, tandis que sa mère use de signes différents avec la duchesse d'Uzès. Ils ont la forme de deux O reliés au dessus par un trait courbe, et la reine en met parfois plusieurs à la suite. L'éditeur des poulets de Henri III les appelle des pince-nez, car il les croit en référence à toutes les plaisanteries sur la puanteur du sieur d'Escars, réputé être l'amant de la duchesse. Hector de La Ferrière pense que ces deux O doivent se traduire par « moi » (C.M.V., VI, 367) ; pour notre part, nous supposons plutôt que le trait qui les relie symbolise le lien entre les deux femmes. Enfin, nous ignorons de quels dessins Henri III ornait ses poulets à l'amie de sa mère, car l'éditeur les a jugés trop obscènes pour être reproduits.

L'absence de signature se remarque tout particulièrement chez Catherine de Médicis⁶³ et dans les billets de Henri III à Souvré (L.H. III, III, n°2087, p. 56, n°2479, p. 275, n°2711,

⁶³ Par exemple, pour Catherine de Médicis, quatre lettres du tome VII ne sont pas signées : L.C.M., VII, 111, 190, 283, 296. Comme son fils, il lui arrive de souligner cette absence comme une marque de faveur : « Vous conésé la mayn de la plus seure amye que aurés jeamès » (L.C.M., VI, p. 285).

2712, 2713, 2714 p. 397-398). Avec Saint-Sulpice, il s'amuse en début et en fin de lettre à se dissimuler : « *Per my cognoscere*, comme vous faictes, vous aurez ma lettre, et non mon sur-nom », écrit-il en guise d'apostrophe (L.H. III, II, n°1607, p. 317). Remarquons au passage que les premiers mots de la lettre sont toujours supposés se rapporter au destinataire, et qu'en l'occurrence, c'est le scripteur qui se met en avant : Henri se retrouve donc à la fois à la fin et au commencement et il a d'autant moins de mal à se superposer à Saint-Sulpice... qu'ils portent tous deux le même prénom comme le rappellent les initiales « Hh » qui ferment la lettre. Tout en faisant honneur à son favori, Henri ne lui fait pour ainsi dire aucune place et l'invite à fondre son identité dans celle de son maître. Le roi se désigne en fin de lettre comme : « Cel-luy que vous aymez, je m'asseure, byen fort ». Encore une preuve d'égocentrisme quand la souscription est censée exprimer le positionnement et les sentiments du scripteur pour le destinataire et non l'inverse ! L'absence de signature est un signe de très grande familiarité⁶⁴, mais le jeu du roi sur la dissimulation de son identité rappelle bien lequel des deux Henri a la position la plus importante.

Ce tour d'horizon montre que dans les lettres aux favoris, il n'y a pas deux souverains qui utilisent exactement le même protocole : Henri II en conserve toutes les parties, tout en manifestant estime et affection ; le groupe formé par Charles IX, Catherine de Médicis et Henri III inaugure une forme plus lâche, incomplète et irrégulière, où manque tantôt la souscription, tantôt l'apostrophe, tantôt la signature. Henri IV apparaît comme l'héritier de ce protocole familial. Malgré cela, les souverain-e-s ne renoncent pas à une posture d'autorité, et maints détails dans les lettres font sentir qui est le maître – ou la maîtresse.

B) Se dire bon maître, bonne maîtresse

Parmi les destinataires pris en compte dans cette sous-partie, Anne de Montmorency, M. de Beauvoir et Nicolas de Villeroy se distinguent des autres en ce qu'ils occupent de grandes charges. De ce fait, ils reçoivent, de la part des souverain-e-s, des commentaires sur leur travail, et ce jugement rappelle leur position de serviteurs. Durant la répression de la révolte de Bordeaux, en 1548, Henri II écrit à son connétable ainsi qu'au duc d'Aumale : « Jé resu les letres que vous m'aves escriptes par Synt Syforyan qui m'a dit l'ordre que vous dounes partout que jé trouvé fort bon » (B.n.F., Ms Fr 3122, fol. 13) ; « Jé resu les letres par Andellot que vous m'aves escryptes et trouve fort bon la fason de quoy vous aves usé juques a sete heure et me sanble que ne pources myeus fayre que de dylyganter le plus tost que ~~pources~~ I vous sera

⁶⁴ Il faut noter par contraste que tout ce qui est adressé à Villeroy est signé, car il reste un ministre au service du roi.

posyble » (B.n.F., Ms Fr 3122, fol. 18). Henri III, pour sa part, juge la façon dont son secrétaire fait les courriers officiels en son nom et aussi au nom de sa mère : « Villeroy, je treuve bon toutes ces depesches que m'avés envoyees, et mesmes celle de Montarbu, en cas que Lavalette ne puisse partir » (L.H. III, IV, n°3316 bis, p. 168) ; « j'ay veu la depesche de la Roynes ma mere, que je treuve fort bien faite » (L.H. III, IV, n°3243, p. 138). Dans cette dernière lettre, il multiplie les verbes de jugement et de volonté ; on y lit : « je n'i puis prendre resolution », « je suis d'avis », « suis bien aise », « je suis d'avis aussi », « je treuve bon », « je veus », « et le veux et non autrement ». Il se pose donc bien comme celui qui évalue et qui décide. Dans le même temps, cependant, il laisse à son serviteur des choix à faire : « avisés avec luy », « s'il est besoin de contresigner la lettre [...] faictes le ». Henri II manifeste la même confiance à l'égard de son connétable ; après lui avoir fait part de son opinion, il le laisse libre de réfléchir :

Je ne veus fallyr a vous mander que i me sanble que se seroyt byen fayt de panser de boune heure a seluy que vous leres dedans Bourdeaus quant vous an vyenderes, car a se que monsieur d'Aumalle m'a mandé il a lesé monsieur du Lude an Syntonge, quy est seluy que vous saves que jé delybré de leser an guyene. I me sanble que otant monsieur du Lude de la ou il est, que le conte sansere i sera byen propre ; panses i. (M.A., 172).

Ses ordres sont d'ailleurs rarement catégoriques, et tiennent plutôt de la suggestion. Jeanne d'Albret procède de la même façon avec M. de Beauvoir, tantôt dictant, tantôt s'en remettant à lui : « Je suis bien ayse ausy de quoy vous vous contentez [*vous êtes bien satisfait*] de mon filz ; surtout, tenez la main qu'il persiste en la piété [...]. Quant au ministre, je pense vous avoir mandé que les églises de Béarn vous en pourvoiroient ; pratiquez de bonne heure Monsieur Serarier, pour si mon fils vient. Quant au faict que je vous ay mandé, advisez ce qu'il faut faire » (L.A.B.J.A., n°236, p. 348).

Henri III, par contre, se montre souvent très sec avec Villeroy : « Mais quant à mon ordre [*du Saint Esprit*], je trouve bon que le facyez imprimer comme tout est, et que l'on n'i touche ni adjouste ou dyminue ryen au sermant, car je les veus havoyr pour la feste. Faictes le » (L.H. III, IV, n°3383 bis, p. 201). Il n'hésite pas à employer l'impératif, sans nécessairement atténuer ses requêtes d'un « je vous prie ». Énervé par l'attitude d'un de ses favoris, Saint-Luc, qui s'est enfermé dans Brouage pour dire son « malcontentement », il donne même un chapelet d'ordres à l'infinitif (L.H. III, n°3690, p. 355) : il serait difficile dans cette lettre de considérer que tous ces infinitifs dépendent du verbe falloir de la première ligne. Villeroy peut sentir le souffle de la colère de son maître.

Ce type d'instruction paraît plutôt réservé aux deux personnages qui détiennent une fonction ministérielle. Les autres favoris reçoivent également des ordres, mais une dimension

affective vient toujours les atténuer. À Gilles de Souvré, le roi met : « Aussy vous escrirray pour vous amployer anvers le contte Charles pour le mariage de Saint-Luc avec mademoiselle de Brissac, vous sçavez que je l'aime ; vous me ferez grand plaisir et vous l'obligerez comme je m'asseure qu'il vous servyra an recompance » (L.H. III, III, n°2659 bis, p. 366). Les futurs de l'indicatif montrent certes que le roi n'envisage pas de ne pas être satisfait, mais la référence à son amour pour le futur marié donne à cette requête l'allure d'une faveur demandée plutôt que celle d'un ordre. Lorsque Catherine de Médicis demande à la duchesse d'Uzès de mettre d'accord deux parties dans un procès qui l'embarrasse, elle se montre pressante : « Je vous prie donc que j'en voye quelque bon ayfect et tost » (L.C.M., VII, 276). Et surtout, elle n'hésite pas à recourir, en plus des raisons objectives, à un argument pathétique⁶⁵ : « Je vous prie et conjeure par l'amytyé de quarante é sis ans, encore que fusiés un enfant, que nous soumes portée, que faire tent qu'il soynt d'acord ». Quand elle lui demande de se mettre à la disposition du roi, c'est encore sur le mode de l'amitié : « qui me fest vous dyre que [...] serviés vostre bon roy et mygnon come je say que enn avez l'afection » (L.C.M., VII, 284).

Chez Henri IV, l'ordre le plus souvent répété est tout simplement celui de venir le retrouver, soit pour combattre, soit pour raffermir une amitié un peu vacillante. Il est souvent donné de manière plaisante et à l'aide du tutoiement, qui est la plus grande marque de proximité possible : « Je te renonce si tu ne viens, mais je dis bien tost » (L.M.H. IV, II, 404). La prière ressemble parfois à un véritable chantage affectif : « si vous m'aimés, et si vous voulés que je le croye, monstrés l'exemple aux autres. Je te pryé, Crapault, vien-moy treuver, et amene ce que tu pourras ou ce que tu voudras ; car en quelque façon que je te voye, tu seras le bien venu » (L.M.H. IV, II, 475). Henri fait même de sa requête un vrai signe d'élection : « J'ai eleu mes bons et mon faulcheur en est » (L.M.H. IV, II, 196), écrit-il à M. de Batz.

L'ambiguïté de cette posture est exprimée par l'association régulière des termes « bon maître » et « ami ». Ainsi Catherine de Médicis se désigne-t-elle comme « vostre vyelle mestrresse et [...] la mylleur amye que aurés jeamès » (L.C.M., VII, 65). On trouve sous la plume du roi de Navarre : « c'est l'ordre de ton maistre et la priere de ton amy » (L.M.H. IV, II, 199). C'est une souscription qui reste très courante chez lui une fois qu'il est devenu roi de France. Le bon maître est donc nécessairement aimant ; mieux, son autorité se fonde en fait sur le don gratuit de cet amour, préalablement à tout service reçu. « Votre bon maître vous aime toujours comme il doit », écrit Henri III à Gilles de Souvré (L.H. III, III, n°2122, p. 72)

⁶⁵ Au sens où il prétend agir sur les émotions de la destinataire.

Dans cette logique d'ailleurs, le service n'en est plus un, c'est une preuve d'amour. On voit un Henri III réclamer non seulement d'être servi, mais avant tout d'être aimé. Il se plaint s'il ne reçoit pas autant de lettres qu'il n'en a envoyées à Saint-Sulpice, Caylus, d'O et Saint-Luc : « je congnois que vous estes lors bien empeschez [*occupés*] ou byen oublians. Toutesfoys vous le pouvez reparer en m'escryvant souvent, et vous me ferez playsir. Aimez tousjours bien le maystre, car de son costé y vous ayme bien fort » (L.H. III, II, n°1513, p. 263). La même relation affectueuse est attendue du côté de Villeroy : « Adyeu Bydon. Aimez moi tousjours car je serai vrement tousjours le bon maistre. Ils m'ont monsté vostre letre ou vous m'appellez ainsy. Vous n'i seré aussy jamais tromppé » (L.H. III, IV, n°3689, p. 355). L'expression de l'affection fait donc partie intégrante de la posture : la question qui se pose est celle de savoir comment la donner à percevoir comme sincère, alors qu'elle est d'ordinaire utilisée pour situer les correspondants l'un par rapport à l'autre dans des termes extrêmement rebattus.

C) Exprimer l'affection : du bon usage de l'emphase

Deux options s'offrent aux souverain-e-s pour manifester leurs sentiments dans le cadre de la faveur : ils peuvent soit recourir à une amplification extrême pour atteindre dans l'emphase un degré supérieur à celui qui est déployé dans les autres relations (entre « grands » ou dans la famille), soit se montrer habituellement sobre pour redonner de la force à leurs protestations d'amitié dans les moments où ils veulent vraiment les faire entendre, et adopter le reste du temps d'autres stratégies sur lesquelles nous reviendrons.

Seul Henri III, en réalité, choisit de cultiver l'amplification systématiquement pour s'adresser à Gilles de Souvré. Il répète inlassablement qu'il s'inquiète pour sa santé, qu'il aurait un immense plaisir à le voir et qu'il l'aime comme lui-même. Les bonnes nouvelles de la convalescence de « sa gode » lui causent un « contantement extreme » et « un sy ryant playsyr indicible » (LH III, III, n°2642, p. 357). Autres outils de l'emphase, superlatifs et comparatifs de supériorité abondent chez lui. Il écrit au sieur de Nançay : « la plus grande consolation que j'aye est de voyr mes amys » (LH III, n°934, p. 332) et à Souvré : « c'est l'un de mes plus grands heurs que vous avoir byen guallart et seyn auprès de moy, car je croys ne m'aimer pas plus que vous⁶⁶ » (LH III, III, n°2596, p. 336). Auprès de ce dernier, il insiste

⁶⁶ Il insiste énormément sur la joie de le savoir à nouveau sain fin septembre 1577, dans une série de trois lettres publiées à la suite, et dont voici pour chacune la première phrase : « Gode, jamais je n'eus plus d'aise que d'antandre que vous allez tout abonissant vostre santé », « Je suis trop aise que vous portez sy bien », « Je suis tout hors de moi de pancer que ma Gode soyct guerye et n'eus jamais tel plaisir » (L.H. III, III, n°2712, 2713, 2714, p. 398-399).

beaucoup sur la fermeté de son affection : « asseurez-vous que ryen ne me peust distraire de l'amytyé que je vous porte » (L.H. III, III, n°2029, p. 32) ; « quand à vous aimer, l'absence n'y faict ryen, sinon d'augmanter, s'yl ce peust, l'amityé que je vous porte » (L.H. III, III, n°2479, p. 275). Dans ses lettres amicales, il aime se dépeindre comme un homme d'une extrême fidélité : « car ce que j'ayme dure tousjours et ryen ne m'an peust jamais divertyr la mémoire » (L.H. III, III, n°2087, p. 56), écrit-il toujours au même. Et à Saint-Sulpice : « mais vous croyiez que je ne change poyn et mon amytyé mesnes anvers vous, Henri, car ce n'est pas ma coutume » (L.H. III, II, n°1606, p. 317). Il se montre moins souvent démonstratif à l'égard de Villeroy, mais n'hésite pas alors à employer le verbe « aimer » : « Nous nous connaissons assez byen ; se que j'ayme s'est aveques extremité [...] vous estes trop honneste pour voustre faict. Vous sçavez comme je vous aime » (L.H. III, IV, n°3383 bis, p. 201).

Chez les autres souverains, dans les relations de faveur, l'emphase semble plutôt réservée à des circonstances particulières. Henri II, qui est de tous celui qui se soucie le moins de l'élégance stylistique, se montre plutôt sobre. Toutefois, lorsque le connétable est retenu prisonnier à la suite de la défaite de Saint-Quentin (1557), il est tout aussi démonstratif : « Vous estes la persoune de se monde que j'eme le plus » (*R.H.R.*, n°63, 2006, p. 125) ; « James mestre n'ema tant servyteur que je vous ayme » (*ibid.*, p. 129). Il évoque ainsi son silence au moment des adieux « pour avoyr le ceur sy seré quy m'estoyt inposyble de vous ryens dire » (Gail, p. 28), et ajoute plus loin : « mon ceur est a vous ». Craignant que Montmorency ne soit de longtemps délivré de captivité, il écrit : « l'amour que je vous porte [...] est tele que je suys coume ung houe qui atant ung acses de fyevre de peur que jé de ne vous voyr coume je desyre⁶⁷ ». Cette image dépasse de loin, par son originalité, les poèmes d'amour qu'il adresse à Diane de Poitiers. Grâce à leur rareté et à leur relation directe aux circonstances, ces métaphores (la fièvre, le cœur serré) semblent parfaitement naturelles et spontanées : elles sonnent juste.

De même, Catherine de Médicis refuse de céder aux protestations d'usage avec la duchesse d'Uzès. À l'occasion d'un bienfait qu'elle lui accorde, elle fait mine de s'excuser, mais se reprend bien vite : « suys bien marrye que en plus grende et myleur chause ne poves aysprover l'amytié de vostre vielle comère, et vous prie le croire, come le vous dis, que n'en seré tronpee ; je lauré [*laisserai*] cete honnesteté, car je say que n'en douctés » (LCM, VI, 325). Ce mot d'« honnêteté », nous l'avons vu, désigne sous la plume de nos épistoliers des politesses qui ne doivent pas avoir cours entre amis véritables. Cette retenue permet à la reine mère, par

⁶⁷ Germaine Garnier, *La politique du connétable Anne de Montmorency (1547-1559)*, Le Havre, Etaix, 1957, p. 64-65.

contraste et lorsqu'elle en a vraiment besoin, de faire éclater l'intensité de son affection dans une formule bien tournée, comme celle-ci : « mes amytiés ne sont du temps pré[sent], mès du temps que la mort lé separent » (LCM, VII, 146).

Enfin, le premier Bourbon adapte l'expression de ses sentiments selon le destinataire et la circonstance. À Gilles de Souvré il écrit : « je vous aime plus que ne le sçauries imaginer » (LH IV, III, 677). Toutefois, peut-être s'efforce-t-il de reproduire le style dans lequel son premier « maître » s'adressait à lui, de même qu'il reprend à son compte le surnom qu'il lui avait donné. Quand Harambure est en passe de perdre sa faveur, il lui met simplement : « assuré que vous serez toujours le très bien venu et vu de moi, qui vous aime » (L.M.H. IV, IV, 658). Lorsqu'il est en de bonnes dispositions envers un ami, il préfère le témoigner autrement que par les protestations d'affection : c'est à travers la familiarité de son style qu'il en fait la preuve, tout comme ses homologues.

II) En position de supériorité : confident-es et complices

A) Abolition de la distance par l'oralité

Dans les lettres à leurs favoris, les souverain-e-s ne se prétendent pas gens de lettres, bien au contraire. En dépit de leur aisance, ils affichent plutôt avec l'écrit un rapport distancié. Henri IV s'excuse presque d'envoyer coup sur coup deux lettres à Gilles de Souvré : « Ce n'est pas ma coustume de mettre sy souvent la main à la plume » (L.M.H. IV, III, 677). Mais c'est pour mieux souligner la sincérité de ses compliments ; un homme prolix serait davantage suspect d'hypocrisie que celui qui n'écrit que lorsque c'est vraiment nécessaire⁶⁸. Dans une lettre à ses mignons, Henri III souligne d'ailleurs sa « fâcheuse et mauvaise écriture » : « vous ne me prendrez pas pour écrivain⁶⁹, voyant cette lettre » (L.H. III, n°1515, p. 264). Henri II rappelle également qu'il n'est pas un professionnel de la plume car il remet de temps à autre le message au porteur : « qu'y sara myeus dyre de bouche que je ne vous saroys es-cryre » (R.H.R., n°63, 2006, p. 120-121). La formule est certes convenue, puisqu'on la trouve plusieurs fois chez lui et chez d'autres scripteurs, mais elle montre bien que l'écrit représente pour ces hommes un canal défectueux par rapport à l'oral.

⁶⁸ Il faut ajouter que le Béarnais tient à se montrer fidèle à son image d'homme d'action, auquel sied mal l'abondance de paroles. Il en attend autant de ses destinataires : « Ne vous excuses ; ce n'en est pas la saison. Mais si vous m'aimes, et si vous voules que je le croye, monstres l'exemple aux autres. » (L.M.H. IV, II, 474). Henri III fait lui aussi cette distinction entre les mots et les actes (« pource que les parolles sont femelles et les effects malles » (L.H. III, n°1515, p. 264), selon sa propre expression).

⁶⁹ C'est-à-dire calligraphe. L'éditeur signale en note que cette lettre est particulièrement mal écrite.

Ils ne prétendent donc pas écrire de belles lettres, mais cherchent plutôt à se démarquer du style cérémonieux. Tout d'abord, dans les lettres aux favoris, la syntaxe est moins tendue, moins complexe : même si toutes les plumes ne parviennent pas à la même légèreté, aucune ne s'efforce de faire tenir une missive entière en une seule phrase. Pour ne pas insister sur la brièveté légendaire de Henri IV, citons plutôt une lettre de son prédécesseur à Gilles de Souvré :

Souvré, guerissez-vous byen et faites vostre compte que vostre bon maystre vous ayme tousjours comme yl doibt. J'ai les deus pour ryen et hunne [des] plus beaux du monde que je croys. Je saray demayn a Bloys et me portte fort byen. Pryant Dyeu qu'aincyn soyt de vous.

D'Orleans, le disseptiesme de novambre,

Henry (L.H. III, III, n°2122, p. 72).

Ce billet montre une absence de coordination entre les phrases, ou et même une absence de lien sémantique : le roi passe d'un sujet à l'autre sans se soucier d'aucune transition. De quoi parle-t-il ? Le référent du pronom « les deux » n'est pas explicité, comme si la conversation entre les deux hommes n'avait pas cessé⁷⁰. Sans doute Gilles de Souvré est-il le seul à pouvoir comprendre de quoi il est question, et ce privilège renforce la complicité qui l'unit au roi. Rappelons qu'Erasme, lorsqu'il évoque la clarté de la lettre, affirme que celle-ci doit être adaptée au destinataire : peu importe que tout le monde ne puisse la saisir, seule compte la compréhension de celui qui doit la lire⁷¹. Ailleurs, Catherine de Médicis souligne que sa longue amitié avec la duchesse d'Uzès l'autorise à s'exprimer à mots couverts : « Cet [Si] n'entendyes mon langgage de quarente-é-sept ans que nous conoysons, je vous fayré la pre-sante plus longue pour l'esplyquer » (L.C.M., VII, 284). Mais elle suppose qu'il n'en est pas besoin.

La syntaxe de ces lettres familières conserve globalement la correction propre à l'écrit ; mais çà et là, on repère des irrégularités qui appartiennent plutôt à la langue orale : des anacoluthe sous la plume de Catherine de Médicis – « Vos afayres, je n'enn é ouy parler depuys Avignon » (L.C.M., VII, 111) « et le mareschal de Monmorensis, yl fest cet qu'il peust » (L.C.M., VI, 381) –, une phrase nominale chez Henri III : « Bon homme, je suys a Vienne, party d'une façon de Cracovie que, graces a Dieu, j'en suis hors ; *et bonne chere extreme de l'Empereur.* » (L.H. III, I, n°969, p. 359). Enfin, c'est Henri IV qui offre la version la plus

⁷⁰ On définit traditionnellement la lettre comme une conversation avec un absent. Mais dans une conversation, on n'a pas besoin de rappeler à son interlocuteur ce qu'il vient de dire avant de lui répondre, et les propos s'enchaînent directement. Or, le temps qui sépare un envoi postal de sa réponse oblige les épistoliers à reformuler les propos de leur correspondant, et parfois à rappeler ce qu'eux-mêmes avaient écrit dans leur précédente lettre. C'est particulièrement vrai pour les correspondances diplomatiques qui doivent avant tout privilégier la clarté.

⁷¹ Erasme, IV, « La clarté de la lettre », *op. cit.*, p. 15-18.

aboutie de cette écriture qui tend à l'oralité, grâce en particulier à l'usage du discours direct libre, qui donne l'illusion d'entendre l'échange entre les correspondants : « j'ai dit à Montespau de crever [*sa bête*]. Pourquoi ? tu le sauras de moi à Nérac », écrit-il à Batz (L.M.H. IV, II, 199). Et encore à Lestelle : « que voulez-vous dire ? il n'est pas tant peut-être de venir ? » (L.M.H. IV, II, 474). L'écriture idéale pourrait bien être celle qui ferait oublier qu'elle est écriture pour se rapprocher de la parole, voire, dans le meilleur des cas, pour permettre l'illusion de la présence de l'épistolier.

L'*elocutio* des lettres aux favoris prend donc le contrepied de celle des lettres officielles ou cérémonieuses, à la fois par sa syntaxe plus détendue, et parce qu'elle laisse de côté la peur de ne pas se faire entendre. L'ami est celui qui comprend tout sans que l'on ait besoin de tout lui expliquer. Cette connivence gomme la distance géographique qui sépare les correspondants, et assure la proximité affective. La présence d'allusions, de pronoms sans référent, confirment aux destinataires qu'ils sont dans la confidence, puisqu'on leur fait ce crédit qu'ils sauront comprendre à demi-mots. Or s'il faut pouvoir le faire, c'est aussi souvent parce que sont dévoilés dans ces lettres des points de vue très personnels.

B) Partage d'un point de vue personnel et liberté de parole

De retour d'un voyage en Normandie où Gilles de Souvré ne l'avait pas accompagné, Henri III essaie de lui faire regretter tous les moments qu'il n'a pas passés avec lui : « vous regretterez ce voyage, je vous assure, tant pour la quantité de choses diverses qu'avons vues que pour n'avoir ouï le langage qui est fort beau, et votre bon maître que n'avez point vu » (L.H. III, III, n°1932, p. 471). Puisqu'il s'agit de lui faire envie, le roi se refuse ici à lui expliquer tout ce qu'il a raté pas son absence ; mais cette missive témoigne de l'importance de l'expérience partagée dans la fondation de l'amitié.

La lettre est plus généralement conçue comme un moyen de rattraper ce qui n'a pas été vécu ensemble. Pour le souverain ou la souveraine, donner sa faveur à quelqu'un, c'est le faire entrer dans la plus grande proximité physique et affective possible. Nos rois et reines savent bien que les mots d'amour ne sont pas réellement les mots de l'amour⁷², et que seul le fait de partager ses expériences, à condition de le faire sur un mode personnel, institue cette relation intime. C'est à la fois par le contenu des nouvelles et par les commentaires qu'ils font

⁷² « On cherche souvent les mots de l'amour en oubliant qu'il n'y a pas de mots de l'amour, que tous, absolument tous peuvent dire l'amour selon le contexte dans lequel ils sont employés », écrit Mireille Bossis dans « La lettre comme demande et déclaration d'amour », dans « *Frammenti di un discorso amoroso* » *nella scrittura epistolare moderna*, sous la dir. de Anna Dolfi, Roma, Bulzoni, 1992, p. 202. Cela nous paraît valable aussi pour l'amitié.

à leur sujet que les scripteurs manifestent leur proximité. Tout d'abord, ils parlent de leur santé davantage dans les lettres amicales que dans les autres, pour montrer qu'ils ne mettent pas de distance entre leur corps et celui du destinataire. Henri III affirme souvent qu'il se porte bien, et donne à Villeroy des détails qui nous paraissent aujourd'hui incongrus : il signale qu'il a mal aux dents (L.H. III, V, n°4649, 4652, p. 334-336), ou qu'il va jouer à la balle (L.H. III, IV, 245). Catherine de Médicis fait part à la duchesse d'Uzès de toute la fatigue que lui cause son voyage en Languedoc, de ses douleurs à la main à force d'avoir trop écrit (L.C.M., VI, 284), et de sa sciatique (L.C.M., VI, 360).

Ensuite et surtout, les scripteurs donnent à leurs favoris leur point de vue sur les affaires et les gens qui les entourent. Henri II, par exemple, s'amuse de l'attitude de Henri d'Albret et de Marguerite au moment du mariage de Jeanne, qu'il a organisé lui-même : « Il est vayray [vrai] que ma boune tante et son mary se vellent le plus grant mal du monde ; elle n'eme deja guyers [guère] son beaufylz » (B.n.F., Ms Fr 3129, fol. 1). Après les noces, il regarde – avec un certain plaisir, semble-t-il – l'affaiblissement politique des souverains de Navarre et la zizanie qui règne dans leur famille :

Le partemant du Roy de Navare, lequel dyst estre le plus contant du monde - et de fayt i m'a dyst que sy sa fyllle avoyt des anfans quy ne se remaryroyt james. Je vous asure que monsieur de Vandome le gouverne. Le dyst roy m'a dyt quy feroyt byen rougner le teryn a son beau fys et vous asure quy ly a byen coumansé, car tous les jantysoumes quy le souloyt suyvere sont desesperes et se retyret tous ches eus. La reyne de Navare est le plus mal qu'yl est posyble aveque son mary pour l'amour de sa fyllle, laquelle ne tyent conte de sa mère. Vous ne vytes jamais tant pleurer que a fayt ma tante au partyr, et sy n'eust été moy, e[lle] ne fut james retournée aveque son mari. Je panse quy n'ont poynt tous ansamble dys jantys-houmes. Le roy de Navare m'a pryé de luy baller ung lyutenant. Je lui e dyst que je y panseroys. I me sanble que set byen loyn de le vouloyr choisyr luy-mes[me], coume i souloyt fayre⁷³ (B.n.F., Ms Fr 3122, fol. 13).

À la rigueur, on peut considérer que c'est par nécessité politique qu'il tient son connétable au courant de ces détails. Mais il l'implique particulièrement à travers les expressions « je vous assure », « vous ne vîtes jamais », et lui donne des détails parlants comme pour mieux lui faire percevoir la réalité décrite malgré son absence. Sa sincérité est encore plus frappante quand il confie « la peine » en laquelle le mettent certaines situations délicates, et quand il avoue ses erreurs stratégiques comme celle qui a conduit à la défaite de Saint-Quentin (1557) : « me sanble que nous avons fayt une faute quy nous coutera cher quy est que nous n'avons de mylleure heure fayt serer les vyvers [vivres] dedans les plases et outer [ôter] les fers de moulyns et valet beaucoup myeus leser cryer le peuple que voyr se que nous voyons ojourduy » (R.H.R., n°63, 2006, p. 120). À qui d'autre qu'à son serviteur favori le roi pourrait-il confier un si amer regret ?

⁷³ Lettre partiellement publiée dans M.A., p. 178.

À M. de Beauvoir, Jeanne d'Albret ne cache rien de ses sentiments sur la Cour de France : « Car ce que l'on veult avoir de bon icy, il le faut avoir par surprise et avant qu'ils y pensent ; et encores ce qu'ils promettent, ils ont leur dict et leur dedict » (L.A.B.JA., n°236, p. 345) ; « Tant plus je voids le Roy et sa court, tant plus je trouve à dire de ce que l'on nous avoit dict. [...] C'est pitié que de cette court, je m'y fasche extrêmement. » (*ibid.*, p. 349). Elle met beaucoup de soin à lui représenter les tourments qu'on lui fait subir : « Je vous diray encores que je m'esbahis comme je peux porter les traverses que j'ay, car l'on me gratte, l'on me picque, l'on me flatte, l'on me brave, l'on me veult tirer les vers du nez, sans se laisser aller ; bref, je n'ay que Martin seul qui marche droict, encores qu'il ait la goutte. » (*Ibid.*, p. 352). L'énumération de verbes monosyllabiques et la plaisanterie finale montrent que Jeanne se soucie de plaire à son destinataire, et qu'elle utilise la lettre comme un défouloir. Elle prétend également qu'elle va tomber malade de contrariété et attend véritablement de la compassion de la part de son secrétaire : « Monsieur de Beauvoir, pour le fonds de ma lettre, je vous prie, plaignez moy pour estre la plus travaillée personne du monde. Car, comme vous m'escripvez, je suis assaillie estrangement d'ennemys et d'amys, et ne suis assistée de guière de gens » (*Ibid.*, p. 351).

Henri III émaille ses lettres à Villeroy de jugements sur les affaires, les personnages, l'époque⁷⁴. Avec ironie, il évoque l'issue d'un procès qui l'a beaucoup déçu :

Je me resjouis de la bonne justice que j'ai veue estre faicte a cest homme de byen monsieur du Vert ; l'on n'an sçaurayct pas plus faire a un homme d'honneur. Je m'esbahis que l'on n'an a honte, et que l'on ne le defavoryse autremant, mais c'est le tamps de telles jans ; si faust il que je le fasse pandre un jour (L.H. III, III, n°2206 bis, p. 118).

Il va jusqu'à parler de son propre frère en termes très dévalorisants, au moment où son entreprise aux Pays-Bas menace de rallumer la guerre entre la France et l'Espagne : « Nous aurons plus tost fayct dantner en guerre pour se museau et perdre et Royaume et honneur et tout. C'est une estrange chose que se magot nous fasse perdre. J'an dys trop. Adyeu » (L.H. III, V, n°4651, p. 336). Il s'autorise même la grossièreté, sans doute comme exutoire : « Jay respondu au parlement pour le griefier du Tillet. Leur nominatyon me serviroyt sil je n'avois autre estoupe a me torcher le cul [...]. Toutes bêtes an fin sont pour se metre an court » (L.H. III, V, n°4453, p. 262). Pour Henri III, dire ce qu'il a au fond du cœur, c'est

⁷⁴ Jacqueline Boucher a déjà étudié cet aspect de la correspondance de Henri III avec le secrétaire Villeroy : « Se confier, les préoccupations de Henri III au travers de ses lettres », dans *Correspondre jadis et naguère, congrès national des sociétés historiques et scientifiques* (120^e, Aix en Provence, 23-29 octobre 1995), sous la direction de Pierre Albert, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1997, p. 659-66 ; « Les lettres de Henri III au secrétaire d'Etat Villeroy : expression personnelle ou politique ? », dans *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Cahiers V.L.Saulnier n°18, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2001, p. 197-210.

donc parler sans détours, quitte à prendre le risque de « trop » en dire. C'est aussi confier ses états d'âme et les plus pénibles de ses sentiments, comme celui d'une mélancolie chronique : « et ainsy je vays passant ce peu de vye que je ne puis tousjours passer en joye » (L.H. III, IV, p. 200, n°3381 bis). Il dit aussi à quel point le destin de son royaume lui importe et lui pèse, à l'occasion (entre autres) de la défaite française des Açores⁷⁵ : « Je ne scay que je suis tant j'ai de douleur [...] Je meurs de regret que de mon temps, il aryve a cet estat et a moy par consequant tant de hontes et domayges et sans que je les deusses tant porter puisque le conseil ne vyent de moy » (L.H. III, V, n°4663, p. 340).

On retrouve chez Catherine de Médicis, dans ses échanges avec la duchesse d'Uzès, ce désir de lui faire partager ses opinions et ses états d'âme. Des députés qu'elle rencontre à Nérac, elle dit qu'ils « resanble [*sic*] tous à des ministres ou à des osyeaulx que vous savés, car ysi je ne les auserés nomer par leur non, mais vous m'entendés et je vous entens, yl i a quarante hans de bonne mémoyre » (L.C.M., VI, 285). Comme son fils, elle se tient à la limite de ce qui peut être écrit, et c'est sans doute par crainte que sa lettre ne soit lue qu'elle ne va pas au bout de sa pensée ; mais ce faisant, elle montre à la fois que les convenances ne la réfrènent pas dans sa communication avec son amie et qu'elle la sait suffisamment proche d'elle pour pouvoir deviner ce qu'elle n'exprime pas en toutes lettres. Elle ne mâche pas ses mots pour dire son agacement devant le froid climat et l'antipathie des gens de Montpellier (L.C.M., VI, 339). Dans un autre registre, elle lui fait part de sa grande angoisse de savoir le roi malade, dans un début de lettre extrêmement pathétique :

Ma comère, jé aysté bien affligée et non sans cause, car c'èt ma vye, et san cela je ne veulx ni vyvre ni estre, et panse que Dyeu ha eu pytié de moy, qui ay eu tent d'affliction de tent de perte de mary, d'enfans, qu'il ne m'a volu acabler de m'oulter celuy ysi. Quant je y panse au mal qu'il a eu, je ne sé set que je suys, je loue mon bon Dyeu de me l'avoyr redouné et luy suplye que se souyt pour son temps plus que ma vye, et que tent que je vyve ne luy voy mal. Croyés que c'est une extrême pouyne d'estre louyn de cet que l'on ayme, come je l'ayme, et le savoyr malade : c'èt mourir à petyt feu (L.C.M., VII, 134).

Sans rien enlever à la sincérité des propos de la reine mère, il nous paraît utile d'ajouter que celui-ci est peut-être fait pour être rapporté à Henri III par la duchesse, qui montrera la lettre : de la même façon que Anne d'Este est supposée entretenir dans la bonne grâce du roi Louise de Lorraine, Catherine de Médicis s'attend sans doute à ce que son amour maternel soit redit à son fils par son amie. Une fois de plus, il est impossible de dissocier nettement le personnel et l'émotionnel du politique.

⁷⁵ La bataille des Açores (26 juillet 1582) a lieu dans le contexte de l'invasion du Portugal par l'armée espagnole de Philippe II : la marine française, dirigée par Philippe Strozzi, affronte l'Armada, pour soutenir le prétendant portugais au trône et éviter qu'il ne tombe entre les mains de l'empire espagnol. La défaite française est terrible tandis que les Espagnols ne perdent aucun navire.

Chez Henri IV, on ne trouve pas vraiment de confiance ni de jugement dans les lettres à ses capitaines : auprès d'eux, c'est l'efficacité de l'action qu'il recherche. Pour resserrer ses liens avec eux, c'est plutôt à la plaisanterie qu'il recourt, et sur ce point, plusieurs souverains se rejoignent.

C) La plaisanterie

Le rôle du rire dans l'amitié a été souligné depuis l'Antiquité. Aristote estime que l'on recherche l'amitié des « gens assez d'esprit pour savoir manier la plaisanterie et pour la bien prendre car les uns et les autres tendent au même but que leur interlocuteur, étant en état d'entendre une plaisanterie et de lancer eux-mêmes des plaisanteries de bon goût⁷⁶ ». L'échange réussi de bons mots fonctionne donc comme un signe de reconnaissance qui fédère les amis. Sur ce point, Castiglione rejoint Erasme, et conseille au courtisan de maîtriser l'art des facéties pour causer du plaisir à son entourage : « il doit savoir divertir les esprits des auditeurs avec une certaine douceur, et les inciter discrètement, avec des facéties et des mots plaisants, à la joie et au rire, de sorte que, sans jamais donner d'ennui ou de satiété, il délecte sans cesse ceux qui l'entourent⁷⁷ ».

Parmi toutes les figures sur lesquelles peut reposer la plaisanterie, l'ironie est sans doute celle qui joue le mieux ce rôle de signe de reconnaissance. Tandis qu'un jeu de mots ou une anecdote amusante feront sourire tout un chacun, un propos ironique est susceptible d'être mal interprété et ne plaît qu'à ceux qui, suffisamment informés des préoccupations véritables du locuteur pour ne pas se méprendre, partagent en outre ses opinions. Dans le cas contraire, elle est blessante. Par exemple, Henri III, depuis la Pologne, fait mine de se désoler auprès du sieur de Nançay du malheur survenu à un personnage qu'il semble haïr (il pourrait s'agir de La Mole ou de Coconat) : « Vous ne me l'avez pas écrit et vous sçavez bien que je l'aime tant. Certes, vous me debviez advertyr de sa fortune, pour la pleurer comme je fays : mais je commence a m'apaiser. Je croys que hommes et fames (quelzques uns et unes) ne seront si tost apaisez. » (L.H. III, I, n°943, p. 336). Henri IV utilise aussi l'ironie par antiphrase pour mieux faire sentir son triomphe : « M. de Larchant, ce mot sera pour vous dire la fascheuse nouvelle de la prinse de Louviers, de laquelle je m'asseure que vous ne pleureres point » (L.M.H. IV, III, 392). Catherine de Médicis use plutôt de ce procédé pour marquer son agacement, par exemple vis-à-vis des Provençaux qu'elle accuse d'être voleurs et hypocrites. À Louise de Clermont, qui vient de se faire dérober des chevaux, elle écrit : « Set avyes [*Si vous*

⁷⁶ Aristote, *La Rhétorique*, 2, XIII, Le Livre de Poche, 1991, p. 199.

⁷⁷ Castiglione, *op. cit.* p. 161.

aviez] encore de bons chevealux, y les aiment aussi byen que ceulx qui vous prindrent les vostres ; o reste fort jeans de bien et denset bien le volte » (L.C.M., VI, 381). Le « au reste, fort gens de bien », associé au contexte du larcin, n'est pas sans rappeler la fameuse épître de Marot « Au roi, pour avoir été dérobé », où le poète dit de son valet malhonnête qu'il est « au demeurant le meilleur fils du monde⁷⁸ ». La reine-mère se montre d'ailleurs capable d'une fausse naïveté toute marotique, et toujours à propos du même délit, elle fait cette déduction : « Vos cheveaulx ne sont pas rendeu [...], et l'oiseau qui les a volés s'an va cheu luy en Normandy. Je croy qu'il enn avoyt afayre pour son voyage » (L.C.M., VI, 292).

Catherine de Médicis sait s'amuser des difficultés qu'elle rencontre, et c'est en cela qu'elle fait preuve, selon nous, d'une grande originalité. Elle possède l'art de sourire des situations fâcheuses et d'elle-même, en particulier lors de son tour de France de 1579 où les trajets et les négociations qu'elle effectue sont très délicats. Devant les risques du voyage, elle lance : « Je m'en voy demayn passer a Balareu au Bayns, et de la par la peste et par tous les brigans ; et set je ann echappe, je pouré dire : guere, peste, famyne et toutes méchanseté, que je les auré pasé » (L.C.M., VI, 339). Elle jette un œil goguenard sur les déplacements massifs que son arrivée provoque à Beaucaire : « Je suys esteure [*à cette heure*] en la Provence, encore que je sois à Boquayre, quy est du Lenguedoc, car tout les provinseaulx sont yci veneus » (L.C.M., VI, 383). Une sciastique la saisit en plein voyage, l'empêchant de marcher autant qu'elle le voudrait ; elle est obligée de monter un petit mulet, et elle imagine les moqueries de son fils : « je croy que le roy ryra, mes qu' [*pourvu qu'*] il me voye promener aveques lui come le maréchal de Cosé ; mes qui vist yl faut vyellir [*mais qui vit doit vieillir*], encore aystre bien heureulx de n'an n'avoyr d'avantage de santiment : vous avez la chère [*chaise*] et moy le mulet, car je ayme myeulx aller loyng » (L.C.M., VI, 360). Notons que ce regard plein d'humour posé sur elle-même s'accompagne d'une forme de maxime philosophique. Au-delà de la plaisanterie, Catherine de Médicis partage en fait avec sa correspondante déjà âgée une sagesse faite d'acceptation et de détachement : « car, qui a pris quarante ans, il ne se faut plus

⁷⁸ C'est même toute la structure de la phrase de la reine-mère qui semble calquée sur cette strophe de l'épître :
« J'avais un jour un valet de Gascogne
Gourmand, Ivrogne et assuré Menteur,
Pipeur, Larron, Jureur, Blasphémateur,
Sentant la Hart de cent pas à la ronde,
Au demeurant le meilleur fils du monde,
Prisé, loué, fort estimé des Filles
Dans les Bordels et beau Joueur de Quilles. » Clément Marot, *Œuvres complètes*, édition de Gérard Defaux, Classique Garnier, 1990, p. 320.

tourmenter pour les biens de ce monde, et se i faut tenir joyeuse » (L.C.M. VII, 346)⁷⁹. Joyeuse en dépit de l'adversité, c'est bien ainsi que la reine mère apparaît dans ses lettres intimes.

La plaisanterie des souverain-e-s peut porter, comme on vient de le voir, sur des événements réjouissants ou au contraire agaçants, mais elle prend en fait souvent le destinataire comme cible privilégiée, mettant à l'épreuve son sens de l'humour. Avec une certaine tendresse, Henri III compare le duc de Nevers à un personnage de la *Commedia dell'Arte*⁸⁰ et Gilles de Souvré à un cheval blessé : « Achevez byen de vous guaryr et qu'yl ne vous demeure ny serot ni mallandre⁸¹ » (L.H. III, II, n°1932, p. 471). C'est cependant envers la duchesse d'Uzès qu'il se fait le plus moqueur ; on lit dans presque chacun de ses poulets des allusions désobligeantes à son âge, dont nous ne citerons qu'une : « Ma belle Dame, je ne dirai plus donques ni vieille ni jeune, puisque l'on doute de vostre aige ; et de vostre beaulté, l'on an est si certain que l'on ne vous donne que quinze ans ou environ⁸² » (*Le cabinet historique*, t. 19, 1873, p. 65). Il raille également la mauvaise odeur de M. d'Escars, qu'on dit être l'amant de la duchesse (*Ibid.*, p. 63, 66). Pareille allusion se trouve chez Catherine de Médicis (L.C.M., VII, 111). On connaît bien, aussi, le mot de Henri IV à M. de Harambure qui était devenu borgne en combattant pour lui : « Le chancelier des Quinze-Vingts [*l'hôpital des aveugles de Paris*] vous baise les mains. Gare l'œil, car vous seriez aveugle » (L.M.H. IV, III, 243).

Le correspondant se voit également malmené (pour rire) dans les reproches outrés et les menaces affectueuses qui parsèment les lettres. Craignant d'être oubliée de sa vieille com-mère, Catherine de Médicis se fait railleuse : « Je ne sé que panser ; car vous n'estes pas encore d'eage de haublyer ryen de cet que aymes et de revenir enn anfanse » (L.C.M., VII, 65). C'est bien sûr Henri IV qui utilise les expressions les plus excessives dans ce registre : « Haranbure, pendez-vous de ne vous estre point trouvé pres de moy en un combat » (L.C.M., IV, 375). Il donne le même conseil à M. de Crillon : « Brave Crillon, pendes-vous de n'avoir esté icy pres de moy lundy dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais veue » (L.C.M., IV, 848). Et au même il écrit : « on m'a dict que vous ne m'aimes point et le Sr d'Emery present porteur m'a confirmé cela. S'il est ainsy, je vous desavoue, et la première fois que je vous

⁷⁹ Citons cet autre exemple : « pour mes amys et amye, de quoy vous aystes des mileur et des plus ensiènes : de quoy yl me deplest ; mès encore vault yl myeulx aystre ynsin que de s'ann aller jeune » (L.C.M., VII, 190).

⁸⁰ Dans la lettre où il lui demande de le rejoindre à Venise : « Attendez m'y puisques estes si prez, car il n'y a pas ung meilleur ny mieulx faict Pantalon que vous » (L.H. III, I, n°969, p. 359).

⁸¹ L'éditeur indique qu'une malandre est une crevasse au pli du genoux d'un cheval, quant à « serot » (ou cerot), le mot désigne ici un emplâtre.

⁸² L'éditeur a fait une erreur de ponctuation : nous rétablissons celle qui est en accord avec le sens de la phrase.

verray, je vous couperay la gorge » (L.M.H. IV, III, 426). Plus le roi exagère ces reproches facétieux, et plus son correspondant peut être sûr de son affection.

La plaisanterie prend donc des formes similaires chez les rois et les reines de notre corpus. Cependant, il faut signaler que les hommes s'aventurent seuls sur le terrain des allusions sexuelles. Voici par exemple le commentaire que Henri II fait au lendemain des noces de Jeanne d'Albret : « je ne vys james maryee plus joyeuse que sete sy et ne fyt james que ryre. Je crois quy ne luy a pas fayt grant mal » (M.A., p. 177). Les lettres de Henri III à la duchesse d'Uzès sont emplies d'obscénités. Pour louer le porteur de son message : « il est byen ammanché, Madame ! » (*Le cabinet historique*, t. 19, 1873, p. 65). Il écrit, dit-il, pour l'inciter à lui donner réponse librement : « pour vous donner carrière et vous inciter à vous [re]jouir à vostre mors, que je sai n'avoir besoin d'estre secouru, tant celui de la langue que de l'autre partie, que je crins estre trop an decadence, bien que je l'estime s'être assez bien morigéné » (*Ibid.* p. 67).

Ce qui est plus remarquable, c'est que ces allusions sont également l'objet de jeux de mots (qui par ailleurs ne sont pas foison dans notre corpus), comme si le thème s'y prêtait davantage. Henri IV demande à M. de Batz de ne pas délaissier le champ de bataille pour l'alcôve : « je te veulx bien garder le secret de ton cotillon d'Auch à ma cousine, mais que mon faulcheur ne me faille en si bonne partie et ne s'aille amuser à la paille quand je l'attends sur le pré » (L.M.H. IV, II, 198). Henri II joue sur l'équivoque du nom « monture » : « Je vous anvoye mules et aquenes au devant de vous, afyn que n'eyes escuse de fayre boune dyllyganse et quant a vous, d'Aumale, je vous souete une tele monture que votre frere et moy avons recouverte, laquele nous gardons a monsy le counetable et panse quy s'en contante-⁸³ » (B.n.F., Ms Fr 3122, fol. 13). Son fils Henri III se montre beaucoup plus inventif, forgeant des verbes nouveaux (« écouiller », L.H. III, I, n°943, p. 336 ; « vicogner », *Ibid.*, n°1606), et jouant sur les homonymes : « Quand au Grand Pryeur, il n'est de autre nation que de selle des vis ; il ne veut que personne meure » (L.H. III, I, n°943, p. 336). Nous sommes bien loin ici de l'élégance recommandée par Castiglione. Ces lestes plaisanteries rappellent plutôt la rudesse des hommes de guerre que sont aussi nos souverains, et de manière plus générale, elles sont propres à la manifestation de la complicité masculine, puisqu'on les retrouve par exemple dans les lettres familières de... Flaubert⁸⁴.

La plaisanterie marque donc le degré maximal de proximité, qui est le signe de la faveur ; elle semble signaler aussi, dans notre corpus, la supériorité de son auteur. En effet, bien

⁸³ Éditée seulement en partie dans M.A., p. 178.

⁸⁴ Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, p. 54-56.

que Castiglione affirme que le courtisan puisse plaire au prince grâce au rire, nous ne le voyons à l'œuvre que chez les rois et reines qui ont de l'autorité sur leurs correspondants. Les amitiés qui s'inscrivent dans des situations différentes ne donnent pas lieu à la même détente du style ni à la même audace. Pour Marguerite de Navarre, la maréchale de Châtillon et Mlle de Caumont sont des destinataires dont elle se dit l'amie, sur qui elle n'a pas d'autorité et qui sont plus âgées qu'elle. Pour Marguerite de Valois, la duchesse d'Uzès et Henriette de Clèves ne sont pas ses sujettes, et elle a le plus grand respect pour elles. Il nous semble également que les lettres de Catherine de Médicis et de Louise de Lorraine à Anne d'Este s'inscrivent dans le cadre de ces amitiés féminines dénuées de rapport d'autorité. Malgré les marques de proximité qui peuvent se trouver dans leurs lettres, ces dernières ne sont jamais aussi familières que celles que nous venons d'étudier.

III) Hors du cadre de l'autorité : l'amie

A) Protocole

Marguerite de Navarre conserve avec ses amies un protocole relativement strict. La maréchale de Châtillon a été sa gouvernante. Quant à Mlle de Caumont, nous n'avons pas de renseignement sur elle, mais la reine lui écrit avec une certaine déférence. Ce respect est marqué dès l'apostrophe, « ma cousine » pour la première, « Mademoiselle de Caumont », ou « Mademoiselle de Caumont ma mye » pour la seconde (M.A., 321). La liaison syntaxique quasi-systématique entre la formule finale et la souscription rend ce respect encore plus sensible. Ces formules ne sont jamais deux fois les mêmes et sont parfois modulées en fonction des circonstances. Ainsi, au sujet des négociations pour le mariage du fils de Mlle de Caumont, Marguerite écrit : « je suis seure, avec l'ayde de Nostre Seigneur, que vous trouverez le conseil que je vous donne estre venu de celle qui vous sera à jamais / Vostre meilleure amye / Marguerite » (M.A., 323). Elle ne renonce même pas aux formules stéréotypées : « supplieray le Créateur, Mademoiselle de Caulmont, vous donner sa très sainte grâce » (M.A., 324). Marguerite conserve la souscription, c'est-à-dire qu'elle ne se place pas dans le degré de proximité le plus grand avec ses destinataires. À son ancienne gouvernante, elle met : « Votre bonne cousine et amie », ou « parfaite amie » (Génin, I, 303). Pour Mlle de Caumont, qui n'a pas avec elle de lien de parenté, elle signe « La toute vostre » (M.A., 321), « Vostre meilleure amye » (M.A., 323), « Vostre très bonne amye » (M.A., 324). Enfin, elle inscrit son prénom en toutes lettres.

Louise de Lorraine souhaite bien évidemment « bonne et longue vie » à Anne d'Este (L.L.V., n°44, p. 162, n°47, 48, p. 164) et parfois la santé (L.L.V., n°4, p. 135, n°45, p. 163). Mais surtout, elle semble mettre un soin particulier à varier les formules des lettres qu'elle lui adresse : « Je vous prie vous souvenir toujours de moy, ma tante, qui vous baise les mains » (L.L.V., n°49, p. 165) ; « an quelque etta myserable que soie jamais, serés [*serai*] toute ma vie / Vostre bien bonne niepce » (L.L.V., n°50, p. 165). Elle s'écarte de temps à autre des formulations-types pour ajouter une touche personnelle : « finiré ma laittré avec prière à Dieu vous conserver longue vie et meme donnere [*donner*] c'il luy plaict, ce que vous desiré, je serois trop heureuse » (L.L.V., n°16, p. 142).

Catherine de Médicis termine en se recommandant à Anne d'Este, à sa mère ou à son mari (L.C.M., I, 42, 48, 65...), surtout, semble-t-il, quand elle n'est pas encore vraiment au pouvoir aux côtés de ses fils. Ces recommandations sont parfois accompagnées de témoignages d'affection : « Je vous pryé lui [*au cardinal de Lorraine*] faire mes recomandatyon et panser que n'avés personne qui plus vous ayme que / Vostre bonne cousine » (L.C.M., I, 61). Elle signe dans sa jeunesse : « Votre bonne cousine et *amie* », exemple unique parmi les femmes ; mais en 1572, « amie » a disparu (nous n'avons pas toutefois repéré le moment précis de cette disparition). Il semblerait en tout cas que les marques d'amitié s'estompent quand le pouvoir de Catherine s'affermir. Mais elle ne cesse jamais, toutefois, d'échanger avec la duchesse sur un ton familial.

Marguerite de Valois est loin de conserver un protocole aussi complet avec ses deux amies. À Henriette de Clèves, elle ne met d'apostrophe dans aucune des quatre lettres que nous possédons. La duchesse d'Uzès reçoit de sa part le surnom de « Sybille », mais certaines lettres se passent de cette apostrophe. Les formules finales sont chez elle aussi très variées. Elles comportent souvent un baisemain, précédé de longues protestations de dévouement, d'affection, de demandes d'amour, de prières de rester dans leurs bonnes grâces. Citons-en quelques-unes pour montrer le soin que la jeune reine de Navarre met à les développer : « Croié le [*que je vous aime et vous honore*] et ne permestes a labsance de meslongner de votre bonne grase, que vous connoitres par mes actions estre tenue de moi infiniment chere. Adieu, ma Sibille, je vous baise les mains » (C.M.V., n°68, p. 125). Ou bien : « Je remes ce discours sur luy, et vous suplie croire que la puisance que je vous ai donnée sur moi vous sera esternelement conservée, vous suppliant de m'aimer, comme de mon côté je vous estime et honore, baisant ses belles mains qui font honte aux plus jeunes » (C.M.V., n°43, p. 102). Et encore celle-ci à Henriette de Clèves : « Je vous suplie, aimez-moi toujours, et que par vos

lestre jan resoive quelque asuranse, car cest toute la consolation de ma miserable vie, que je desdie pour vous servir esternelement, vous baisant mille fois de tout mon ceur les mains » (C.M.V., n°56, p. 115). C'est donc en quelque sorte toujours le même message, jamais formulé de la même façon. Il n'y a en revanche ni souscription, ni signature, mais des monogrammes agrémentés de fermesses qui valent témoignage d'affection. Il y a un contraste entre les formules très longues et élégantes, qui montrent le respect avec lequel la jeune reine s'adresse aux deux femmes, et la légèreté du reste du protocole. Cela traduit toute l'ambiguïté de ces relations.

B) Services, nouvelles et relations politiques

Ces amitiés, en effet, ne sont pas abstraites du contexte politique. Tout d'abord, les femmes échangent des nouvelles de l'actualité : la maréchale de Châtillon informe Marguerite de Navarre de l'avancée des négociations pour la délivrance des enfants de François I^{er} (Génin, I, 256), et Marguerite de Valois demande à Louise de Clermont de la renseigner sur tout ce qui se passe à la Cour de France : « Jatans en grant devotion les nouvelles de la belle entrée quares faite a la Court. Je vous supplie man escrire particulierement et de toutes les autres nouvelles que vous pourez apprendre » (C.M.V., n°38, p. 95).

Marguerite de Navarre s'autorise à faire des commentaires sur l'entourage du roi. Elle dénigre les adversaires de Montmorency, sans doute l'amiral de Brion : « [*le roi*] connaît bien la différence de ceulx qui le servent par amour ou pour profit, et voit bien maintenant la paix qu'il a au prix du tourment continuel que l'on lui donnoit, car la diligence de M. le grant maistre, qui honore ses affaires, luy fait voir clerement la paresse des aultres qui s'en sont meslés » (Génin, I, 304).

Or, la récupération d'informations fonctionne dans les deux sens ; cela est particulièrement perceptible dans les lettres destinées à la duchesse d'Uzès. Cette dernière, en effet, essaie d'en savoir le plus possible sur la situation à Nérac et sur les intentions de la jeune reine : « vous mescrivez tourjours que je vous mande tout ce que je panse et tout ce que je sai » (C.M.V., n°94, p. 155). Marguerite en retour lui jure de manière récurrente de tout lui dire avec la plus grande sincérité. Ayant confié le message au porteur, elle écrit : « je vous asureré qui vous porte mon ceur, et vous peut à la verité represanter tout ce qui est dedans. [...] vous estes ma vraie Sibile [...] cele du monde qui sara plus de mon intérieur » (C.M.V., n°40, p. 99), ou bien : « ce qui manpaichera de vous obeir an ce que me mandes, que par lestre je vous ouvre mon ceur, [...] aiant tant a la verité parlé de toutes chose [*au porteur*] que, beaucoup plus suremant que par une lestre, vous poures savoir de luy mes vountés et mes intan-

tions » (C.M.V., n°43, p. 101). Que ce soit pour assurer qu'elle est heureuse à Nérac ou qu'elle veut servir le roi son frère, elle insiste sur sa bonne foi : « Je le dis sans dissimulation » (C.M.V., n°41, p. 100), « Je le vous dis de cœur et d'affection » (C.M.V., n°99, p. 159). C'est qu'elle a peur, en réalité, de n'être pas crue : par exemple, dans le courant de l'année 1580, les informations qui proviennent du Sud-Ouest à la Cour de France sont si contradictoires que l'on se demande si la reine ne joue pas double-jeu. Elle demande que M. de Pibrac témoigne pour elle :

Et encore qui li eut lontans qui ne meut veue, il vous peut randre aussi certene de ma volonté que si, a la mesme heure, je luy avois dite ; car je ne suis de celle qui tous les mois change leur beut, et ne suis point dissimulée, comme vous l'aviez pensé : ce que je mesure que ne croies plus (C.M.V., n°76, p. 133).

Elle est gênée quand elle n'a rien de nouveau à raconter, de crainte que l'on prenne son silence pour de la dissimulation :

Si cete compagnie estoit aussi fertile de nouvelles que la Court, jarois, ma Sibille, de quoi vous randre preuve que je ne vous veux rien cacher ni dissimuler ; mes vivant sans aucune nouveauté, tousjours en mesme desseins et mesmes actions, je ne puis, vous aiant souvant discouru et descouvert mes conceptions et plus intérieures resolutions, vous faire aultre confétion de la verité [...] que cele que je vous ai faite (C.M.V., n°53, p. 113).

Ces protestations de sincérité et cette gêne donnent une idée de la pression que la duchesse exerce sur elle. Cette pression se fait sentir également dans les conseils que la femme d'expérience donne à la princesse : « feré ce que me conseilles » (C.M.V., n°76, p. 133). L'un d'eux (certainement suggéré par Catherine de Médicis) est de retourner à la Cour de France en 1582, et l'on sent que Marguerite se méfie :

Vous mesmes [*m'aimez*] trop pour me vouloir tronper, ma Sibille, je ne douterés james de vos paroles. Il lest aisé de tronper qui se fie, mes je natanderé james cete reconpanse de l'affection que je vous ai vouée. Je croiré donc votre conseil et avanseré mon partement autant qui me sera possible (C.M.V., n°143, p. 208).

À maintes reprises, Marguerite dit à la duchesse qu'elle ferait tout pour éviter la guerre ; elle affirme aussi, fidèle à sa ligne de conduite, qu'elle ne fera jamais rien qui puisse nuire à son mari (C.M.V., n°34, p. 91). Sans mettre en doute la sincérité des sentiments amicaux que les deux femmes peuvent ressentir l'une pour l'autre, force est de constater qu'elles ont conscience de n'être pas hors du jeu politique et que rien dans leurs échanges n'est purement gratuit. *A contrario*, Marguerite estime que la maréchale de Retz et Henriette de Clèves doivent rester étrangères à ces questions : « Je nescris point a Madame de Nevers ni a Madame la marichale de Res, car i me senble qui seroit mal a propos de mesler leur suget parmi les aferes d'Estant » (C.M.V., n°45, p. 103). Si les lettres à Henriette de Clèves que nous avons (moins nombreuses) ne témoignent pas de la même prégnance des affaires dans leurs relations, il reste que les deux femmes s'échangent des services pour lesquels la position politique de

Marguerite est un atout : « La dame de qui vous maves escrit vous mandera, que je croi, si an son absance jai vellé pour ele, et si une roine de Navare est inutile a ses amis an cete court » (C.M.V., n°168, p. 241).

Il faut bien noter que, n'ayant pas d'autorité à faire valoir ici, les deux reines n'exigent rien et ne portent pas de jugement sur les actions de leurs correspondantes – sauf pour les féliciter éventuellement. Marguerite de Valois se dit elle-même au service de ses amies, avec de grandes protestations de dévouement. Marguerite de Navarre travaille au mariage du fils de Mademoiselle de Caumont, mais elle est loin d'y mettre la fermeté de Jeanne de Navarre négociant celui de la fille Langey. Elle ne cache pas qu'elle n'a pas tout pouvoir sur le parti qu'elle lui a choisi, s'excuse du temps qu'elle lui a fait perdre (« je suis seure que sans le retardement que je vous ay donné, M. de Caulmont fust maintenant marié » (M.A., 322)) argumente avec modestie : « je vous voudrois bien prier et conseiller, comme la meilleure amye que vous ayiez jamais, de vouloir encore attendre pour ung mois seulement » (*ibid.*). Leur attitude est donc bien différente de celle du « bon maître » à l'œuvre dans les lettres étudiées plus haut.

De fait, ce que les deux princesses attendent essentiellement – politiquement parlant – de leurs amies est un rapprochement ou un entretien des bonnes relations entre elles et le pouvoir royal français. À la maréchale de Châtillon, jeune sœur d'Anne de Montmorency, Marguerite de Navarre demande de féliciter son frère pour sa réussite dans la délivrance des Enfants de France, et ajoute : « Je vous prie surtout relier bien l'amitié de luy et du roy de Navarre » (Génin, I, 256). Il est en effet indispensable à Henri d'Albret d'être bien vu du principal serviteur du roi de France s'il veut aussi être bien vu de son maître. En 1536, soit six ans plus tard, elle continue à faire l'éloge de Montmorency et à essayer de se ménager ses bonnes grâces par l'intermédiaire de la maréchale :

Il faut bien que je vous die, ma cousine, que luy [*le roi de Navarre*] et moy nous sommes tant tenus à M. le grant-maistre qu'il nest possible de plus, car en toutes choses qu'il nous peult faire plaisir, il s'y employe comme pour luy mesmes ; et si vous puis je asseurer que jamais le Roy ne luy porta tant d'affection ne si neïfve qu'il fait (Génin, I, p ; 303-304).

L'amitié de Marguerite pour Louise de Montmorency est en fait supposée constituer un vecteur d'union pour un ensemble d'acteurs politiques (le roi et la reine de Navarre, Montmorency, le roi de France). Les amies jouent le même rôle d'intermédiaires que les grandes entre la Couronne et leurs maris ou leurs frères. Marguerite de Valois, pour sa part, compte sur la médiation de la duchesse d'Uzès pour réchauffer ses relations avec sa mère et son frère. Entre autres requêtes, citons seulement celles-ci :

Tenés moi tourjours an la bonne grace du roi et an cele de la roine par vos lestres, car je me suis bien apersue des bons ofises que mi aves fais » (C.M.V., n°34, p. 91) ;

Du roi, vous saves quelle je lui suis, et je massure tant des bons offices que vous mi faites que je ne vous ramantevrai point lanvie que j'ai d'estre continuée en sa bonne grasse. Je massure aussi, quant voires la roine, que vous lui temoignerez combien je lui suis servante fidelle et affectionnée. Je vous envoie des lestres pour leurs presanter avecque leurs estrenes, puisque vous me faites tant de bien den vouloir prandre la peine (C.M.V., n°38, p. 96).

Les lettres de Marguerite, comme celles de sa mère et de son frère, attestent que dans les années 1579-1583, la duchesse d'Uzès est investie du rôle de resserrer les liens entre les membres de la famille royale. Dans ces conditions, les témoignages d'affection qui lui sont donnés font partie intégrante des rapports politiques entretenus par la reine de Navarre avec la Couronne de France.

Le rôle d'Anne d'Este entre les Guise la famille royale paraît similaire. Catherine de Médicis manifeste beaucoup de sollicitude pour sa santé et celle de tous les membres de sa famille. Il lui arrive même de s'excuser de lui faire des recommandations peut-être un peu trop pressantes : « la peur que je ay que ayes mal me fayst vous mander sesy ; n'an seyé point mary de set que je vous an mande » (L.C.M., I, 39). Elle lui fait part dans la même lettre, à mots couverts, de ses soucis conjugaux, évoquant la présence de Lady Flemming à Paris, et remettant la narration des secrets à la prochaine entrevue : « je vous conteré [*cela*], mes [*pourvu*] que je vous voyes, et ansamble d'autre chause » (*ibid.*). Il lui arrive de livrer des sentiments très touchants, comme son chagrin de mère de se voir séparée longtemps de son fils chéri en raison de son voyage dans le Sud-Ouest et en Provence en 1578-1579 : « je ne feus jeamès tent [*si longtemps*] san avoyr cet bien [*de le voir*] depuis qu'il èt nay. Quand yl ala en Pologne, je ne feus que ouit moys, et dejea yl i ann y a sept et demi, et ne sé cet [*ne sais si*] den deus [mois] je auré cet bien [*de le voir*] et de vous voyr aussi » (L.C.M., VI, 296). Pourtant, il nous semble qu'il ne faut pas voir dans cette confiance uniquement de la tendresse maternelle : il y a certainement aussi des raisons politiques qui font que la reine mère déplore cette séparation. Ses lettres à la duchesse d'Uzès et à M. de Bellièvre, pendant ce long voyage, montrent qu'elle craignait de perdre « la bonne grâce » du roi et son influence, au profit de ceux qui l'entouraient alors. Sa remarque à la duchesse de Nemours est sans doute faite pour être répétée au roi, et entretenir son affection filiale. Cette lettre, d'ailleurs, n'est pas destinée à la seule Anne d'Este, mais aussi à son époux : « Et pour cet coup vous n'aurés de moy plus longue letre, car je m'endor si bien que j'é grent peur que vostre mary ne sauré lyre ma letre » (L.C.M., VI, 296). Bien qu'elle se montre très familière, Catherine ne cesse donc de considérer sa destinataire comme une intermédiaire politique. Les remarques sur sa santé ou ses envies de promenade (« je an suis afemmée, n'ayent trové en cet peys lieu où l'on

puyse fayre san pas de long », *ibid.*) sont là pour renforcer une complicité, qui paraît sincère assurément, mais qui a obligatoirement aussi une utilité politique.

Quant à Louise de Lorraine, elle commente dans ses lettres à la duchesse de Nemours les bienfaits des bains, son ennui d'être seule en cure, et lui dit combien le roi lui manque :

Ma tante, l'honneur que le roy me faict aittre mary de mon aspesansse [*absence*] me consolle et m'afflige d'aittre elloinié de la presansse d'un sy baux, bonn mary, estant la plus heureusse fame du monde, m'eant tant montré d'amittié que ne fais que prier Dieu le me conserver, ne voullant vivre que pour luy, vous le croiés bien. Je vous supplie le faire souvenir toujours de moy qui ne suis que de corp elloiniee de luy, car l'esprit i est sans çaisse (L.L.V., n°4, p. 134).

Si une lecture superficielle peut laisser penser que la reine livre ici son intimité, on s'aperçoit en fait qu'Anne d'Este sert d'intermédiaire entre les époux, et a pour mission, dans l'esprit de la reine, de l'entretenir dans les bonnes grâces du roi, malgré une cure prolongée à Bourbon-Lancy. La question de la sincérité des sentiments de Louise de Lorraine et de Henri III n'est pas en jeu, et n'a dans ce contexte que peu d'importance⁸⁵. Le couple royal a toujours intérêt à paraître bien s'entendre, et même s'aimer, et les lettres de Henri IV, par exemple, montrent qu'il déteste que des tiers puissent percevoir les tensions qui existent entre Marie de Médicis et lui – mais aussi entre la duchesse de Verneuil et lui. Louise de Lorraine, comme sa belle-mère, fait encore ici d'Anne d'Este une messagère et pas seulement une amie. Cette dernière doit être flattée de jouer ce rôle et d'être ainsi associée étroitement à la vie du couple : c'est peut-être aussi une manière pour le roi et la reine d'entretenir ses bonnes grâces à elle... c'est-à-dire de ne pas perdre la main sur la clan Guise.

Réciproquement, Louise de Lorraine assure à sa destinataire les bons sentiments du roi : « *Je vous puis assurer* que le roy s'ant n'et rejouis infiniment et connoître an tout ocquation son bon nature[l] » (L.L.V., n°46, p. 163). Il est en fait là aussi impossible de démêler ce qui relève de l'affection sincère (car elle l'est sans doute) et ce qui est commandé par les obligations politiques. L'amitié dans ces cas-là ne peut pas être exprimée avec une grande familiarité.

C) Une amitié entre intimité et déférence

Les signes de la proximité, dans ces lettres aux amies, sont pour une part les mêmes que dans celles qui sont adressées aux favoris. Le désir d'une proximité physique y est exprimé avec force. Ainsi Marguerite de Navarre dit-elle à Mademoiselle de Caumont son regret de ne

⁸⁵ Seules les lettres échangées par le couple lui-même – et que nous n'avons pas – pourraient témoigner de la nature de ses sentiments. La présence d'un tiers dans cet échange oblige à considérer que la lettre est rédigée pour ce tiers, et non pour exprimer de l'amour.

pouvoir fêter Noël en sa compagnie ; la délicatesse lui interdit de « faire mettre par les chemins », en plein hiver, son amie, mais elle se réjouit par avance de la revoir un peu plus tard :

Ce printemps, il fera beau aller et j'espère que nous aurons bonne occasion de nous veoir ; car si la feste de vostre fils se faict, comme les propos, qui sont commencez, m'en donnent bonne espérance, je ne me permettray que toutes les bonnes chères se fassent sans moy (M.A., 321).

Marguerite de Valois écrit pour sa part à la duchesse d'Uzès qu'elle serait désespérée de ne pouvoir la voir avant son départ de Gascogne ; elle se livre à un vrai chantage affectif pour l'inciter à l'attendre : « je ne panse pas quan pusies refuser deux personnes qui vous aime tant. De luy [*le porteur*] il vous pourra dire combien ; mes de moi je vous jure que je suis toute a vous » (C.M.V., n°26, p. 83).

Au-delà, les reines font de leurs amies leurs confidentes, à la fois sur le plan politique et sur le plan de leurs sentiments plus personnels. Louise de Lorraine fait part à sa tante des bienfaits de sa cure : « Mon veage ne m'orat esté inutile pour ma santé, me portant fort bien, n'ait tant agresé [*engraissé*] que l'ont vous a dit, car la nature des bens me grise, mais apres l'ont sans porte bien ; de cet heur je m'ant treuve sy bien que n'es attendu le tans » (L.L.V., n°7, p. 136).

Marguerite de Navarre se laisse aller à des réflexions désabusées sur la marche du monde en écrivant à la maréchale de Châtillon : « par là pouves voir que ce monde n'est plain que de mutacions et nouveaultés cruelles, quy me fait plus que jamais connoistre que bienheureux sont ceulx qui ont mise leur fin et leur espérance en Dieu qui n'est point muable » (Génin, I, 303). Marguerite de Valois, tout en déplorant l'absence de Louise de Clermont, parle avec une tendre ironie de sa dame d'honneur, Mme de Péquigny, et fait sentir la complicité qui l'unit à elle :

Il ne faut que jespere, an cete afliction, estre consolée de Madame de Péquignin, car ele est devenue si resveuse depuis votre partement quil paroît bien quelle ne prise que son tans. Je panse que si je vouslois, an l'heumeur ou ele est, faire ce que me conselles, quele les morderoit (C.M.V., n°27, p. 83-84).

Ne croies pas Madame de Pequigni, car ce sont resveries⁸⁶ de son age (C.M.V., n°41, p. 99).

Je vous trouve tant a dire, ma Sibile, que jan fache Madame de Pequigni, comme aussi elle sannuie de moi, ne faisant tout le jour que vous souheter (C.M.V., n°44, p. 102).

Ce qu'elle dit de sa relation avec Mme de Péquigni est toujours en rapport avec la duchesse d'Uzès : la tristesse de sa dame d'honneur lui fait redoubler le regret de son absence. Elle affirme en outre partager ses goûts : « Je voi bien, ma Sibile, qui lia une grande sinpatie antre vous et moi, et que la diferanse de soisant ans a vinte sainc nampaiche la conformité de notre heumeur » (C.M.V., n°43, p. 101). Toutefois, il n'est pas question de ses rapports avec Henri de Navarre, ni de Champvallon pour les lettres qui datent de la période où elle le fré-

⁸⁶ Mme de Péquigni pense que Marguerite est enceinte.

quente : en ce qui concerne le premier, il serait sans doute gênant de parler des difficultés qu'elle rencontre dans son ménage alors que la Cour compte sur elle pour influencer son mari, et en ce qui concerne le second, une femme ne parle pas de ses amants. La notion d'intimité est donc toute relative (et dépend bien sûr des époques).

Ce qui marque le plus l'amitié chez Marguerite de Valois, ce sont ses grandes déclarations d'amour et de fidélité, dont on ne trouve pas l'équivalent chez Marguerite de Navarre. On remarque, sous sa plume (comme on l'a vu sous celle de son père), la métaphore du cœur, à la fois comme siège des sentiments et comme partie représentative de tout l'être – dont on fait don dans un dévouement total. Marguerite songe à morceler le sien pour satisfaire ses amies : « si mon ceur se peut mestre an trois parties, je consans quan prenies chacune une part ; je lesterai trop mieux logé quan ce miserable cors » (C.M.V., n°45, p. 103). Elle possède l'art de cumuler les apostrophes affectueuses, pour Henriette de Clèves : « je vous supplie cousine, mon cœur et mon tout » (C.M.V., n°56, p. 115) ; et pour la duchesse d'Uzès : « vous estes ma vraie Sibille, mon conseil, ma compagne et ma nourise » (C.M.V., n°40, p. 99). Elle parle de ses sentiments avec une emphase constante. L'expression du haut degré est servie par de nombreux adverbes d'intensité (« tant », « bien », « fort », mais aussi « extrêmement », « infiniment »...). Il faut noter la fréquence des adverbes qui évoquent la constance (toujours, jamais) : « vous vous anploies pour une personne qui neut james dingratitude dans son ceur et qui vous aime et vous honore tout ce qui se peut », assure-t-elle (C.M.V., n°68, p. 125). L'emphase est sensible également dans le choix des mots : ainsi, Marguerite de Valois qualifie la compagnie de la duchesse d'Uzès de « félicité » (C.M.V., n°41, p. 99) et elle ne parle pas de peine ni de regret lorsqu'elle en est privée, mais bien de « désespoir » (C.M.V., n°26, p. 83) et d'« affliction » (C.M.V., n°27, p. 83). Enfin, elle convoque les images extrêmes de mort et de tombeau pour dire la fidélité qu'elle voue à la duchesse de Nevers : « Set le propre de l'apathie de desunir les amitiés ; mes ne laisses, pour Dieu, ces [ses] effes paroître sur nous, que je suporterois plus inaspasiant que la mort, vous voulant aimer, honorer et servir jusques au tombeau » (C.M.V., n°95, p. 156).

Le souhait de la présence physique, le partage des humeurs, les protestations d'affection sont des marques communes aux rapports de faveur et d'amitié – quoique la faveur, d'ailleurs, se dispense fort bien des dernières. Mais là où les maîtres peuvent marquer la proximité affective par un style oral, détendu, et par des plaisanteries, les reines s'en tiennent à un style très correct et « écrit ». Marguerite de Valois se distingue même par une grande recherche d'élégance. Elle cultive les effets de rythme, tantôt binaire : « le regret et la peine que jan re-

soi cert dautant dauguemantasion a mon amour et fortifie dautant ma perseveranse » (C.M.V., n°56, p. 115), tantôt ternaire, s'allongeant en une cadence majeure : « lafection que je vous ai vouée, la fianse que jai an vous, et lobligation que je vous resans de tant de bons ofises que je sai toujours que me faites » (C.M.V., n°45, p. 103). Elle combine chiasme et polyptote pour souligner qu'amour et confiance sont des sentiments étroitement liés : « Aimes moi, et croies queternellement vous serez ma seule et vraie Sibile, que je croiré et aimeré a james » (C.M.V., n°34, p. 91). Il peut même lui arriver de perdre en clarté en construisant des phrases quelque peu ampoulées :

Lasurance que cet honneste homme ma donnée de vous tesmongner la souvenanse qui me reste de lheur que je resevois par votre presance me fait esperer que tant que jan seré privée, vous viveres an la creanse que je vous desire de moi : que rien ne vous peut aimer et honorer plus que je fais et ferai avec une constanse inmutable (C.M.V., n°32, p. 88).

Ce désir de plaire se traduit cependant à plusieurs reprises par une forme de censure – ce qui va au rebours de sa promesse de tout dire : « je ne vous tiens registre de toutes les nouvelles de desas, qui sont pour dire vrai si facheuxses, que ce ne serait moindre courvée de les lire que de les escrire » (C.M.V., n°44, p. 102) ; « Ma Sibile, je vous escrirois plus souvent, mes la Gascongne est si facheuxse quele ne peut produire que des nouveles sanblables a ele. » (C.M.V., n°68, p. 125). Elle se retient donc de parler de sujets peu réjouissants. Il est plus important pour elle de ne pas ennuyer sa lectrice. Dans cette optique, elle ose quelques taquineries, qui n'ont toutefois rien à voir avec la brusquerie avec laquelle les souverains s'adressent à leurs favoris. Elle mentionne avec malice – mais qui ne le fait pas ? – la complicité qui existe entre le sieur d'Escars et la duchesse : « Ma Sibile, Monsieur de Descars dit que, ancor quil soit marié, que vous seres toujours sa metresse » (C.M.V., n°57, p. 116). Elle joue par ailleurs autour du surnom de Sybile, se moquant de : « vos profesies, que je ne tiens pour oracle, nestant avvenu que le contrere de ce que vous prédisies et la mesme chose que je vous ai toujours dite » (C.M.V., n°41, p. 99).

Les deux femmes semblent bien avoir conscience que la détente du style est un élément essentiel de l'*ethos* de la sincérité qu'elles veulent toutes deux construire, à la fois pour des raisons personnelles et politiques. La demande de renoncer à la rhétorique émane, semble-t-il, de Louise de Clermont : « Vous dites que ne voules euser de restorique. Toutefois, vos regres mont fait venir la larme à loeil » (C.M.V., n°27, p. 83). Et Marguerite s'y conforme en proposant une missive « sans aucune retorique, que je sai vous desplaire » (C.M.V., n°34, p. 91). Toutefois ce rejet de la rhétorique nous semble rester bien théorique chez elle. Il serait plus

crédible chez Marguerite de Navarre et Louise de Lorraine, qui écrivent finalement à leurs amies avec une grande sobriété.

Conclusion

Bien que des théoriciens comme Budé rêvent d'une séparation entre personne privée du prince et personnalité politique dans les rapports d'amitié et de faveur, force est de constater que les souverain-e-s ne pensent ni ne pratiquent cette séparation-là. L'expression « bon maître et ami » dit d'ailleurs à elle seule la fusion de rôles que l'on pourrait *a priori* juger différents. Sans doute les sentiments réels jouent-ils un rôle non négligeable dans l'élaboration de cette écriture de la proximité : en effet, rois et reines « élisent » des gens qu'ils aiment et n'ont pas besoin de tricher avec la plume. Mais il ne faut pas pour autant conclure que la familiarité d'un Henri III ou d'un Henri IV, la désinvolture d'une Catherine de Médicis, les témoignages d'affection profonde de Henri II pour son connétable, ou la passion de Marguerite de Valois pour ses amies, sont des manifestations spontanées de leurs émotions. Il s'agit de se montrer plus ou moins proche ou respectueusement amical, pour retenir auprès de soi des gens qui ne sont pas liés par les liens du sang, et augmenter leur fidélité. Les rapports d'autorité, lorsqu'ils existent, ne sont jamais effacés : ce que Jacqueline Boucher a montré au sujet des lettres de Henri III à Villeroy est valable chez les autres souverain-e-s. Détente du style et plaisanteries à la limite de la provocation marquent à la fois la proximité et la supériorité de ceux et celles qui les emploient. Dans ces rapports amicaux comme dans les autres, les mots sont choisis et pesés ; gageons que même lorsque Henri III se laisse aller à trop en dire, il le fait en connaissance de cause, pour flatter son correspondant et l'engager à se montrer digne de l'absolue confiance qui lui est faite. Ceci étant, ces lettres aux élus se démarquent, par leur contenu et leur forme, de la grande majorité des lettres que nous avons étudiées jusqu'ici. Oralité, humour, élégance : chez les souverains et souveraines qui ont laissé des lettres à leurs élus existe véritablement un art de séduire à l'écrit.

Chapitre VI : Écrire aux amant-e-s

Aucun choix, apparemment, n'est plus libre que celui d'une maîtresse ou d'un amant. Cette liberté ne signifie pas pour autant que les rapports de pouvoir soient absents des relations amoureuses et de leur représentation épistolaire. En fait, ces missives sont même, au sein de toute la correspondance intime, celles qui comportent le plus de mots appartenant au champ lexical du pouvoir. Ceci s'explique sans aucun doute par le fait que les souverains se conforment à un code hérité de l'amour courtois, qui désigne l'être aimé (autant dire la femme le plus souvent, puisque le discours amoureux est essentiellement celui d'un homme) comme celui (celle) qui dispose de tout pouvoir sur l'amant, lequel, sollicitant cette relation amoureuse, se met à son service. Ce code explicite constitue une partie du cadre normatif de la lettre d'amour. Il semble définir une bonne fois pour toutes les positions respectives des correspondants.

Cependant, il crée en fait une double tension. D'une part, il masque la réalité des rapports de force entre hommes et femmes, rapports dictés par la hiérarchie en vigueur dans la société, et qui ne cessent d'être présente à l'esprit des épistoliers, comme le rappelle Jürgen Siess⁸⁷. Or, ce sont bien sûr les hommes qui dominent, et qui se servent de la rhétorique courtoise pour masquer leur volonté, ainsi que le dénoncent, par exemple, Marguerite de Navarre dans l'*Heptaméron* et, avant elle, le personnage féminin de *La Belle dame sans mercy* d'Alain Chartier. D'autre part, ce code courtois est en contradiction avec l'identité royale des amants, qui leur confère théoriquement le droit de gouverner celles et ceux qui, pour être aimés d'eux, n'en restent pas moins leurs sujets. Il est en outre inapproprié dans le cas des maîtresses royales, qui sont des collaboratrices de premier plan dans la direction des affaires. De l'amant soumis au maître en passant par le partenaire politique, il nous faut tenter de démêler les différentes postures adoptées par les souverains qui écrivent à leurs maîtresses... sans oublier de prêter attention aux éventuelles spécificités de la seule femme dont nous ayons des lettres à l'un de ses amants, à savoir Marguerite de Valois.

⁸⁷ « Pourtant la hiérarchie et les règles selon lesquelles fonctionne la société sont présentes dans l'imaginaire des épistoliers. Dans le discours amoureux transparaissent des rapports de force qui renvoient à la différence des sexes et aux jeux de pouvoir qu'elle implique, en d'autres termes : à des questions telles que *Qui domine, qui distribue les positions, qui est dépendant, qui réclame une position autre que la sienne propre ?* » Jürgen Siess, « Passion et pouvoir : Lespinasse et Diderot dans leurs lettres d'amour », dans *Recherches sur Diderot et sur l'encyclopédie*, n°20, avril 1996, p. 7.

Pour mener à bien cette étude, nous nous appuyons sur 26 lettres de François I^{er} à une dame (ou peut-être à plusieurs dames différentes), dont nous ignorons l'identité. Ces textes, en effet, figurent dans les manuscrits (B.n.F., Ms Fr 2372, Ms Fr 1723) sous forme de recueils, à la suite de poésies du roi et de sa sœur et ils ne comportent pas d'adresse – bien que Champollion-Figeac leur assigne au hasard Diane de Poitiers et Anne de Pisseleu comme destinataires (P.C.F., p. 191-205). Nous avons également considéré les 5 missives de Henri II à Diane de Poitiers, publiées par Guiffrey dans la correspondance de cette dernière. Nous avons sélectionné une vingtaine de lettres de Henri IV à chacune de ses principales maîtresses, la comtesse de Grammont (dite Corisande), Gabrielle d'Estrées, et Mlle d'Entragues, devenue marquise de Verneuil. Enfin, nous avons pris en compte les 18 lettres connues de Marguerite de Valois à Champvallon.

I) Des amants fidèles et soumis

A) Protocole

Henri II, le plus cérémonieux de tous, appelle Diane de Poitiers « Madame », « Mamie », ou « Madame ma mie ». Les autres attestent que, dans les lettres aux aimés, l'apostrophe tend à être plus personnelle et/ou beaucoup moins systématique qu'ailleurs. On n'en trouve quasiment aucune sous la plume de François I^{er}. Nous ne pouvons cependant pas savoir si le roi n'en mettait effectivement jamais, ou si les copistes des manuscrits, par souci d'économie, se sont dispensés de les reproduire ; tout au plus une lettre comporte-t-elle l'apostrophe « amie » postposée : « Voyant, amie, le commencement de la clarté » (P.F.C., n°3, p. 192). Chez Marguerite de Valois, l'apostrophe « mon beau cœur » est également postposée quand elle est présente, c'est-à-dire 7 fois sur 18 : « Nos passions et nos impatiences ont tant de sympathie, mon beau cœur » (C.M.V., n°161, p. 231) ; « Il est bien certain, mon beau cœur » (C.M.V., n°171, p. 245) ; « Je ne croirai jamais, mon beau cœur » (C.M.V., n°172, p. 247). Elle est remplacée, une seule fois, par « seul soleil de mon âme » (C.M.V., n°175, p. 253). Chez Henri IV, les lettres à Corisande n'en comportent pratiquement jamais : on trouve une seule fois « mon âme » en tête de lettre pour tout le tome II de l'édition Berger de Xivrey (L.M.H. IV, II, 155). Par contre, les billets à Gabrielle d'Estrées et à la marquise de Verneuil s'ouvrent plus souvent sur des apostrophes, lesquelles sont également plus variées. Si « mon bel ange » (L.M.H. IV, III, 722, 724) est réservé à la première, et si la seconde a droit à « Mon menon » (L.M.H. IV, V, 321, VII, 12), plusieurs leur sont communes, comme « mon cher cœur », « mes chères amours », et toutes celles qui en sont dérivées. Dans le cas

de Corisande, on peut supposer que les sujets essentiellement politiques et militaires qui sont traités dans les lettres expliquent l'absence de tendres apostrophes. Mais de manière générale, cette entorse aux normes épistolaires est aussi une façon de marquer la proximité dans laquelle on tient la-le destinataire aimé-e, puisqu'on peut faire fi avec elle (ou avec lui) des conventions même les plus minimales.

Les formules qui marquent la fin de la lettre ne sont presque jamais solennelles. Seul Henri II écrit à sa maîtresse : « quy me fera [fyner] sete letre de peur quele soyt trop longue [ratures] et quele ne vous annuye a la lyre et vous presantere mes humbles recoumandasyons a votre boune grase coume seluy quy veult a ja mes la conserver » (Guiffrey, 220), ou encore : « vous asure que ne saryes avoyr tant de byen que vous an souete seluy quy vous ayme plus que luy memes et quy vous supplie le tenyr an votre boune grase » (Guiffrey, 223-224). Rien de tel ne se présente chez les autres souverain-e-s. François I^{er} ne clôt jamais ses lettres à proprement parler sur une formule de valédiction. Il prend toujours bien soin de lier par la syntaxe la dernière phrase et la souscription, mais il préfère, plutôt que des vœux classiques ou des assurances d'affection, jouer sur les idées de fin (ou d'infini), de témoignage (porté par la lettre) ou de contentement (procuré par le témoignage d'amour). Citons quelques exemples de ces phrases qui précèdent immédiatement la souscription ou la signature :

En l'esprit de celuy qui d'une desesperée fin faict ung estimé commencement⁸⁸ (P.C.F., n°1, p. 191) ;

Et pour ce que ma main ne peut finer et ma voullenté non lairra pour la pensée l'infinité en finissant sa lectre (P.F.C., n°11, p. 195) ;

Lequel ne desirera aultre plus grand bien que la congnoissance de son voulloir (P.F.C., n°6, p. 193)

Et soubz ce desir, espère vivre contant celluy auquel est assez, mais que le congnoissiez (P.F.C., n°17, p. 198) ;

Car je suis seur que le tesmoignage veritable du temps vous rendra claire la foy de vostre heureux, tant qu'il vous plaira / Amy (P.F.C., n°18, p. 199).

Ces motifs mis en valeur dans les phrases finales se rattachent directement à la thématique amoureuse des lettres, mais il faut noter qu'au lieu de montrer une forme de sollicitude pour la destinataire (ce que font normalement les formules de valédiction) ils sont en règle générale centrés sur le scripteur. Cet égocentrisme se confirme, nous le verrons plus loin, par le contenu des lettres. Retenons seulement, pour l'instant, que François I^{er} tient à terminer ses lettres avec élégance, sans jamais reprendre deux fois la même tournure.

Chez Marguerite de Valois et Henri de Navarre, les prises de congé sont moins surprenantes. Elles sont caractérisées en particulier par des baisers, des adieux, des « bonjour » et des « bonsoir » (les deux derniers surtout chez le Béarnais). Dans ces formules, l'amant ou la

⁸⁸ Pour cette lettre, il est possible que cette dernière partie de phrase constitue la souscription, mais les copistes ne l'ont pas signalé par un décrochement.

maîtresse est systématiquement désigné-e par des noms tendres, et le nombre de baisers est hyperbolique : « Adieu, mon tout, que je rebaise un million de fois » (C.M.V., n°172, p. 248) ; « Je baise un million de fois cette amoureuse et belle bouche » (C.M.V., n°173, p. 250), écrit la maîtresse de Champvallon. Le Vert-Galant est dans le même ton pour ses trois maîtresses, si ce n'est que les parties du corps qui reçoivent les baisers peuvent varier : pour Corisande, ce sont surtout les mains, pour Gabrielle, les mains et les pieds, en signe de respect et de soumission, et pour Mlle d'Enragues, c'est elle tout entière qui est embrassée (« je te baise »). On lit même : « Bonsoir, mon âme, je te baise les tétons un million de fois » (L.M.H. IV, VII, 508). Chez Marguerite de Valois, ces phrases finales ont parfois tendance à s'allonger pour marquer l'acmé de la lettre : « Adieu, la source de mes éternels malheurs ! Que le pussè-je dire aussi prompt à ma vie qui, après vous, est ce que j'ai le plus en horreur » (C.M.V., n°158, p. 226) ; « Adieu mon beau soleil, adieu mon bel ange, beau miracle de la nature ; je baise un million de fois ce million de perfections que les dieux se sont plus à faire et les hommes à admirer » (C.M.V., n°161, p. 232).

Ces lettres ne comportent pas de souscription, à de rares exceptions près (une missive où Henri II se dit « très humble serviteur » de Diane (Guiffrey, 220) et quelques-unes de François I^{er} qui signe de temps en temps « ami » ou « serviteur »). Elles ne comportent jamais de signature, mais souvent des monogrammes : celui de Henri II représente les initiales H et D entrelacées, Marguerite met souvent trois croix ou trois fermesses disposées en triangle, Henri IV choisit un monogramme entouré de fermesses disposées symétriquement autour (L.M.H. IV, II, 154, note 2). Il est par ailleurs le seul à dater ses lettres : est-ce parce que les missives à Corisande sont écrites pendant des périodes troublées où il se déplace beaucoup ? On peut penser aussi que la datation est devenue sous sa plume une habitude, et que contrairement à la distance qu'elle marque au début du siècle, elle est complètement neutre à la fin.

Le protocole des lettres aux amants et maîtresses, ainsi qu'il peut paraître naturel, est réduit au minimum, et marqué par des noms affectueux. Il semblerait qu'il y ait au début du siècle une certaine retenue, et que l'intimité – et même la sensualité – s'affichent davantage à la fin de la période. C'est pour le moins ce que nous pouvons constater à partir de nos quatre personnages, même s'ils ne sont pas assez nombreux pour permettre de tirer vraiment des conclusions, et que la déférence de Henri II s'explique aussi par la différence d'âge et de statut de Diane, qui l'avait éduqué.

La lettre à la personne aimée étant toujours, d'une manière ou d'une autre, un moyen de séduction, l'amant-e doit d'abord montrer qu'il ou elle est digne des bonnes grâces de l'autre,

qu'il ou elle est un-e « parfait-e ami-e ». Les promesses de fidélité et de soumission font partie intégrante de la rhétorique amoureuse qui s'y développe.

B) « Plus ferme foy ne fut onques jurée⁸⁹ »

Le premier devoir de l'amant(e) est la fidélité. François I^{er} met surtout l'accent sur la constance de l'affection, qui se manifeste à travers le champ lexical de la durée : « ma bonne volonté immortelle à mes effectz et perdurable à ma seureté » (P.F.C., n°10, p. 195) ; « la longueur de mon affectionné service » (P.F.C., n°12, p. 196) ; « ce de quoi tant de longues années vous on porté plus de seur tesmoignage » (P.F.C., n°27, p. 204) ; « la perpétuelle foy » (P.F.C., n°5, p. 193) ; « avecques moy demeure pour jamais une immortelle souvenance » (P.F.C., n°4, p. 192). Le petit nombre de lettres qui nous reste de Henri II à Diane de Poitiers ne permet pas de savoir quelle place les protestations de fidélité y tenaient. Elles sont en tout cas présentes dans un endroit stratégique qui les met en valeur : la formule de clôture. Le roi s'y présente comme « seluy quy n'a james counu [*connu*] que vng dyu [*Dieu*] et une amye » (Guiffrey, 221-222), et comme « seluy quy n'a james aymé ny n'emera james que vous » (Guiffrey, 226).

Chez Henri IV également, la clôture de la lettre est le lieu privilégié des protestations de fidélité. Ce sont essentiellement Corisande et Gabrielle⁹⁰ qui en reçoivent : la marquise de Verneuil n'a guère droit à ces serments. Au fil du temps, leur présence quasi rituelle en fin de lettre n'altère pas l'impression de sincérité qu'elles donnent, mais tend à les transformer en formules attendues, ce qui leur ôte un peu de force. Mais au début de chaque relation, le Vert-Galant recourt à des moyens plus variés pour les accentuer. Avec Corisande, le vocabulaire hyperbolique se teinte d'ironie, car le roi fait allusion à son naturel sensuel qui se trouve contrecarré : « Mon cœur, souvenes-vous tousjours de Petiot. Certes sa fidélité est un miracle » (L.M.H. IV, II, 216). Il ne semble pas considérer lui-même cette qualité comme indispensable (du moins de sa part !), mais il l'offre à la comtesse de Grammont pour lui faire plaisir : « croyes ma fidélité estre blanche et hors de tâche : il n'en fut jamais sa pareille. Si cela vous

⁸⁹ Début du poème de Du Bellay copié de la main de Henri II pour Diane de Poitiers (B.n.F., Ms Fr 3143, fol. 6, Guiffrey, 127).

⁹⁰ À la première, il écrit par exemple : « Mon cœur, tenes-moy en vostre bonne grace, et vous assurez tousjours de ma fidelité, qui sera inviolable » (L.M.H. IV, II, 331) ; « Croyes que vostre esclave vous sera fidele jusques au tombeau. A Dieu, mon ame » (L.M.H. IV, II, 335) ; « Je ne manqueray point à la fidélité que je vous ay vouée. Sur ceste vérité je vous baise un million de fois les mains » (L.M.H. IV, II, 344). À la seconde : « Certes, il [*votre sujet, i.e. le roi*] vous adore avec une extresme passion et fidélité. Bonjour, chère maistresse » (III, 756) ; « Je suis et seray jusques au tombeau vostre fidele esclave » (L.M.H. IV, III, 725) ; « Je seray eternellement le plus fidele de tout ce qu'estimeres jamais à vous. Sur ceste verité, je vous baise les mains » (L.M.H. IV, IX, 160).

apporte du contentement, vives heureuse » (L.M.H. IV, II, 225). Avec Gabrielle, l'intensité de la passion ne laisse aucune place à la distance ironique ; il préfère alors évoquer concrètement sa constance à travers ses actions, comme le port d'un habit de deuil au milieu d'un festin dont sa maîtresse sera absente : « Souvray nous fait aujourd'hui festin où seront toutes les dames. Je ne suis vestu que de noir : aussy suis-je veuf de ce qui me peut porter de la joye et du contentement. Il ne se vit onques une fidélité si pure que la mienne » (L.M.H. IV, III, 723). Il prétend imposer la chasteté même à ses regards : « Je te jure, mes belles amours qu'en tout mon voyage mes yeux ne verront qu'autant qu'il faudra pour raconter ce qui sera par où je passeray » (L.M.H. IV, III, 726).

Enfin, Marguerite de Valois s'efforce elle aussi de calmer la jalousie de son amant en clamant sa constance. Dès le début de leur relation, elle se dit « plus fidèle, plus constante et plus misérable que nulle autre » (C.M.V., n°115, p. 173) et nie plus tard trouver à la Cour quoi que ce soit qui puisse la distraire de sa passion : « l'absence, les divers objets, l'incommodité, la contrainte, donnent à mon amour autant d'accroissement qu'à une âme faible et à un cœur embrasé d'une flamme vulgaire il y apporterait de diminution » (C.M.V., n°161, p. 231).

Ces justifications et ces serments vont dans le sens de la soumission de l'amant à sa maîtresse. Pontus de Tyard, en fin psychologue de la relation amoureuse, propose dans un de ses modèles l'analyse suivante :

Tant de douces paroles et de pardons demandés à celui qui les attend de vous me font croire que vous avez feint une jalousie pour éprouver ma constance, et l'ayant reconnue telle que la désirez, me comblez de mille mignardises d'amour. Vous avez des moyens particuliers d'égayer votre bel esprit⁹¹.

Celui, celle qui répond aux accusations et aux soupçons se soumet donc au caprice de son aimé-e. Ajoutons que, pour respecter le cadre normatif de la lettre d'amour, les rois doivent, comme les autres hommes, se dire humbles et soumis aux désirs de leur dame, selon le modèle hérité de la courtoisie et relayé par le pétrarquisme.

C) La soumission à l'être aimé

L'autorité reconnue à la dame se manifeste essentiellement à travers le vocabulaire qui sert à nommer les deux partenaires. Henri II, au moment de prendre congé, se désigne comme le serviteur et même le « treshumble servyteur » de Diane de Poitiers. Il conclut une missive par ces mots : « Je me porte byen, et plus a votre coumandement que je ne fus james » (Guifrey, 223-224). Henri IV emploie dans les formules de conclusion différents termes en fonc-

⁹¹ Pontus de Tyard, « Modèles de phrases et lettres d'amour », *op. cit.*, p. 884.

tion des rapports qu'il entretient avec ses maîtresses : dans la première partie de sa relation avec Corisande, il se dit carrément son esclave (L.M.H. IV, II, 225, 273, 319, 342, 348) – mais lorsque l'amour diminue, il cesse de s'appeler ainsi. Le terme revient à l'occasion dans les lettres à Gabrielle (L.M.H. IV, III, 724), de même que « serviteur » (L.M.H. IV, III, 808). D'elle, il se dit également le « sujet » (L.M.H. IV, III, 722, 756, IV, 283, 591). Ce terme, qui renvoie à un rapport d'ordre politique – ce qui n'est pas le cas d' « esclave » ou de « serviteur », émerge au moment où il achève la conquête de son royaume. Tout se passe comme si, devenu pleinement roi de France à ce moment-là, il offrait cette royauté à sa maîtresse. Il faut noter aussi qu'il l'appelle régulièrement « ma chère maîtresse » et « ma chère souveraine », et nous avons même une occurrence de « mon beau et cher maître » (L.M.H. IV, IX, 159) : ni Corisande ni Henriette n'ont droit à des apostrophes leur conférant tant d'autorité. C'est seulement envers Gabrielle que le roi peut afficher une soumission qui au-delà des actes implique tout son être : « Voilà comme je me transforme en toutes vos volontez » (L.M.H. IV, III, 819). Toutefois, ce don de soi a une contrepartie, que le roi précise immédiatement : « N'est-ce pas pour estre aimé ? Aussy croy-je que vous le faictes ». Finalement, ces termes ont surtout pour fonction d'exprimer un équilibre des forces dans cette relation. Le roi se conforme au code en vigueur, et va même au-delà, justement parce qu'il se sent aimé et non menacé par Gabrielle dans son autorité. Avec Henriette, au contraire, il se garde bien de se dire sujet ou esclave... précisément parce qu'il l'est davantage, à ce qu'il semble.

Dans le petit corpus des lettres d'amour de François I^{er}, les protestations de soumission prennent une forme un peu différente. Le roi ne se désigne qu'une seule fois dans la souscription comme « serviteur » (P.F.C., n°5, p. 193). Il préfère largement se dire « amy » et appeler sa (ou ses) maîtresse(s) « amye », ce qui les place en apparence sur un pied d'égalité. Il lui arrive comme à Henri IV de dépasser l'obéissance en actes pour mettre en jeu tout son être et signer : « Vostre tant vostre qu'il n'est plus sien amy » (P.F.C., n°3, p. 192). C'est plutôt dans le corps des lettres qu'il confère à sa dame une grande autorité sur lui, à travers le champ lexical très développé de la puissance et du commandement. En voici quelques exemples : « [...] vostre puissance [...] sera pour mon heur de vous par commandement continuée, et de moy par obéissance conservée » (P.F.C., n°11, p. 195) ; « en ce que je puis vous obeis a vostre requeste, et [...] nul eslongnement ne peult diminuer la puissance qu'avez sur moy » (P.F.C., n°18, p. 199) ; « soubz ceste [...] loy desire et veult a jamais vivre vostre amy qui estime plus vostre commandement que sa liberté » (P.F.C., n°21, p. 201).

La reine de Navarre, en tant que femme, a pour sa part le choix entre deux postures : elle est autorisée à parler en maîtresse, mais elle peut aussi déclarer son obéissance aux volontés de son amant. Cette double possibilité offerte aux femmes est explicitée par Pontus de Tyard, qui fait dire à son épistolière modèle : « je porte le nom de maîtresse mais désire vous obéir, ma servitude me plait plus qu'aux autres leur liberté⁹² ». Marguerite jure que l'âme de son amant a pris place auprès de la sienne et qu'« elle y commande et y commandera absolument, lui étant cet empire immortellement acquis, et un saint temple à elle dédié, où dévotement elle sera éternellement adorée » (C.M.V., n°175, p. 253). Elle le dit encore : « Je ne vis plus qu'en vous, et d'autre que de vous mon âme n'est régie » (C.M.V., n°162, p. 233). Mais elle sait aussi malicieusement détourner à son avantage les considérations néo-platoniciennes : « Votre âme veut ce que je veux et, lui complaisant, c'est vous complaire » (C.M.V., n°171, p. 245-246). Pour savoir dans quel rapport de force elle se situe par rapport à lui, il est nécessaire d'aller au-delà de ses propres allégations, mais l'on peut déjà se rendre compte que lorsqu'elle prétend lui obéir, c'est moins pour lui donner barre sur elle que pour le rassurer, et donc reprendre son influence sur lui.

Chez nos différents épistoliers, les protestations de sujétion à l'être aimé ne traduisent pas la domination réelle de ce dernier ; on dirait plutôt que la conformité des lettres au code amoureux en vigueur est le reflet d'une relation sans conflit, où l'autorité souveraine n'est pas menacée par la relation amoureuse. En apparence, la soumission est le contraire de l'exercice du pouvoir, ou son pendant, mais il s'agit en fait, en la mettant en avant, de se peindre sous les traits d'un-e amant-e sans reproche. Or dans cette entreprise de séduction, il ne saurait suffire d'affirmer sa fidélité et sa soumission pour être cru : ces lieux communs pourraient passer pour un discours tout fait, tout prêt. Comment nos royaux amoureux s'y prennent-ils pour faire de chaque lettre à l'aimé-e une véritable preuve d'amour ?

II) Des plumes séductrices

A) Se faire connaître, donner des preuves, imposer son image

Parmi les champs lexicaux les plus développés dans les lettres de François I^{er} figure celui de la preuve et de la reconnaissance. Le roi affirme régulièrement que l'objectif de ses lettres est de se faire connaître pour l'amant sincère qu'il est : « Lequel ne desirera aultre plus grand bien, que la congnoissance de son voulloir » (P.F.C., n°6, p. 193). Il lui arrive de signer

⁹² Pontus de Tyard, « Modèles de phrases et lettres d'amour », *op. cit.*, p. 876.

« celui auquel est assez mais que [*pourvu que*] le connaissiez⁹³ » (P.F.C., n°17, p. 198). Les termes de « témoignage » (P.F.C., n°27, p. 204, n°28, p. 205) et de « preuve » se trouvent aussi sous sa plume et comme un chevalier servant, il est prêt à démontrer son amour par les moyens que la dame lui indiquera : « si plus difficile preuve que celle que j'ay faicte et tous les jours soustiens m'eust été congneue, ou présentée de meilleur cueur, je l'eusse accepté » (P.F.C., n°2, p. 191).

Chez les autres souverains, ces thèmes de la preuve et de la « connaissance » ne sont pas aussi développés. Mais bien qu'ils ne le disent pas de manière aussi franche, ils sont bien mus, eux aussi, par le désir de prouver leur amour. Henri IV s'exclame : « Mon cœur j'enrage quand je vois que vous doubtes de moi et de despit je ne tasche point de vous oster cette opinion » (L.M.H. IV, II, 502). Or la suite de la lettre suggère que si le doute de Corisande porte sur les sentiments du prince, il est apparemment causé également par des promesses qui tardent à être tenues... La preuve d'amour engage celui ou celle qui la reçoit à accéder aux demandes qu'on lui fait. Ainsi, l'une des rares lettres où Marguerite de Valois emploie ce mot de « preuve » est celle où elle veut imposer à Champvallon l'épouse qu'elle lui a choisie : « je ne me vois pas satisfaite à moi-même, si je ne vous en rendais toutes les preuves que pouvez espérer de la personne du monde qui vous a le plus d'affection » (C.M.V., n°117, p. 177). Or cette démonstration n'est pas désintéressée, puisqu'elle consiste précisément dans le soin qu'elle prend à trouver un parti digne de lui (et peut-être sans danger pour elle), mais dont il ne veut pas !

Souverains et souveraine peuvent avoir une telle envie de contrôler la façon dont leur image sera perçue qu'ils disent textuellement à leur destinataire ce qu'il ou elle doit comprendre. François I^{er} n'écrit-il pas : « si je vous pavois dire la moictié de ce que en devez penser » (P.F.C., n°4, p. 192) ? Marguerite de Valois conclut une lettre dans laquelle elle renonce à voir son amant en lui indiquant comment il doit interpréter ce refus : « Jugez donc, mon tout, quelle est la crainte que j'ai de votre mal, et si sans regret et sans force je me contrains à perdre la belle commodité qui s'offrait » (C.M.V., n°174, p. 252). Henri IV commente lui-même à Gabrielle son abandon total : « J'advoue avoir tout subject de m[e] laisser mener [par l'amour] ; aussy le fay-je avec une naïfveté qui tesmoigne la réalité de mon affection » (L.M.H. IV, III, 725). Une telle capacité d'analyse pourrait justement faire douter de cette naïveté. Il va alors jusqu'à se livrer à une véritable explication de texte, dégageant l'effet que doit produire tel détail de sa lettre :

⁹³. Voir aussi lettres n°2 (« n'estimant nulle plus grande félicité que d'être connu »), n°8 (« n'être connu en votre endroit de brève souvenance et de peu de foi »), n°10 (« la connaissance de ma bonne volonté »).

Que la vérité de ces belles paroles, proférées avec tant de douceur sur le pied de vostre lict, mardy la nuict fermante, m'oste toutes mes vieilles et invétérées opinions ! *Je remarque le lieu et le temps pour vous monstrier* combien je les ay gravées en ma mémoire et pour vous en rafreschir le souvenir⁹⁴ (L.M.H. IV, III, 754).

L'objectif ici est double : se dépeindre en amant sensible, et inciter sa maîtresse à tenir parole. François I^{er} s'assure lui aussi que sa lettre sera appréciée comme elle le mérite :

Estant [...] contrainct par la force de l'amour à vous rescripre, seroit aisé condampner ma lecture de peu d'obligacion, pensant toute chose de nécessité comme force, si n'estoit que vostre seure congnoissance a assez d'expérience qu'avecques moy demeure pour jamais une éternelle souvenance » (P.F.C., n°4, p. 192).

Tout en mettant en valeur « la force de l'amour » qui le fait écrire, le roi dit en définitive à sa dame qu'elle lui en a de l'obligation : où l'on s'aperçoit encore une fois qu'il n'y a pas de preuve gratuite dans les lettres d'amour...

B) Écrire avec passion : hyperbole et amplification

L'amour véritable est traditionnellement représenté comme un sentiment extrême, provoquant un bouleversement de tout l'être. L'emphase paraît indispensable à son expression, si l'on veut qu'elle soit crédible. Nos souverain-e-s adoptent donc un style marqué par l'hyperbole et par l'amplification. La première, qui vise à faire paraître immense cet amour dont on parle, se caractérise, entre autres, par l'emploi d'un lexique du haut degré accompagné d'adverbes intensifs, de « toujours », de « jamais ». Henri IV écrit à Gabrielle (parlant de lui-même) : « il vous *adore* avec *extrême* passion et fidélité » (L.M.H. IV, III, 755). À Henriette : « *partout*, hors d'auprès de vous, il m'ennuie *si* fort que je n'y puis durer » (L.M.H. IV, VII, 12). Mais c'est dans des lettres à Gabrielle qu'il exprime le mieux à quel point cette souffrance amoureuse dilate le temps et se révèle non seulement psychologique mais aussi physique :

Je ne sçay de quel charme vous avès usé, mais je ne supportois point les aultres absences avec tant d'impatience que ceste-cy ; il me semble qu'il y a desjà un siecle que je suis esloigné de vous. Vous n'aurés que faire de solliciter mon retour ; je n'ay artere ny muscle qui à chaque moment ne me represente l'heur de vous voir, et ne me face sentir du desplaisir de vostre absence. Croyés, ma chere souveraine, que l'amour ne me violenta jamais tant qu'il fait (L.M.H. IV, III, 725).

Ce sont certainement les lettres à son « bel ange » qui sont les plus hyperboliques. D'autres procédés viennent s'associer au lexique du haut degré, comme dans cette autre lettre qui commence sur une série d'exclamations et se poursuit avec la métaphore de la magie (déjà amorcée par le nom « charme » dans la lettre précédemment citée) :

⁹⁴. Les italiques sont de nous.

Ha ! que je fus affligé arsoir, quand je ne trouvoy plus le subject qui me faisoit trouver le veiller si doux ! mille sortes de delices se respresentoient devant moy, tant de singulieres raretés ! Bref, j'estois plus enchanté que ce magicien [qui] ne vous a faict trouver vostre cassette. (L.M.H. IV, III, 754).

Chez Marguerite de Valois, l'hyperbole fait aussi bon ménage avec l'exclamation pour dire sa détresse et sa colère de se sentir trahie par son amant :

Que restera-t-il plus, ô ciel cruel, pour m'accabler de tant de sortes de misères ? N'y ai-je éprouvé toutes sortes de maux [que] pour qui, trop ingrat et cruel, les couronne d'une inconstance, et de la plus grande vengeance que l'on pût prendre sur son plus grand ennemi ? Triomphez, triomphez de ma sincère et trop ardente amour ! Vantez-vous de m'avoir trompée ! (C.M.V., n°159, p. 227).

Les quantificateurs adverbiaux (tant de) et nominaux (toutes sortes de), les superlatifs, la reduplication du verbe « triompher », tout cela ajoute à l'intensité de la plainte. Chez elle, l'hyperbole passe aussi par la divinisation de son amant : « combien mon heur est grand de posséder ce qui, près de ceux estimés et prisés comme la fleur et l'honneur de la cour, a autant d'avantage que les Dieux sur les hommes » (C.M.V., n°161, p. 231). On trouve aussi chez Henri II des hyperboles sous la forme de comparatifs de supériorité, au sujet par exemple d'un procès gagné par Diane : « me deplayt quy ne vault dys foys dauantage et vous asure que ne saryes avoyr tant de byen que vous an souete seluy quy vous ayme plus que luy memes » (Guiffrey, 223-224).

L'un des lieux communs que l'on rencontre le plus souvent parmi ces hyperboles est celui qui consiste à se dire incapable de vivre sans l'être aimé, ou à mettre sa vie en jeu pour son amour. Même Henri II, qui est le plus sobre de tous, écrit : « il me serait impossible de vivre si longuement sans vous voir » (Guiffrey, 220), « je ne puy vyuer sans vous » (*ibid.*). Marguerite de Valois refuse de prendre des risques qui pourraient lui faire perdre Champvalon : « n'estimant, après la perte de notre amour ou de votre vie, devoir appréhender la privation de rien qui me pût rester, étant ma vie, mon repos et mon heur attachés à ces deux » (C.M.V., n°174, p. 251). Quant à François I^{er}, il demande à sa maîtresse de lui donner, par ses regards, « une seconde vie ou une dernière mort » (P.F.C., n°5, p. 193). Par une épanorthose, il souligne le *topos* du service dévoué : « n'estimant, ne désirant ma vie que pour vous faire chose qui vous soit agréable » (P.F.C., n°7, p. 194).

L'amplification, qui consiste à donner la même information de manière redondante, accompagne souvent ces hyperboles. La reduplication en est une des figures : « je désespère, je meurs mille et mille fois », dit Marguerite de Valois (C.M.V., n°124, p. 183). Henri de Navarre, qui a conscience du caractère répétitif des lettres d'amour, en profite pour en faire une figure de style : « que me fait user de cette redite en toutes mes lettres : venez, venez, venez

mes chères amours... » (L.M.H. IV, III, 804). Chez François I^{er}, c'est plutôt par le développement d'un même champ lexical dans une phrase que se manifeste l'amplification :

Jugez donc par vous quelle puissance a l'*ennuy* en l'absence ; considérez, par ma preuve, en quelle *peine* je le porte, et vous trouverez qu'il ne m'est demouré, depuis l'*ennuyeux* partement, *nul contantement* en ma vie, que savoir vous estre tel que vous desirez qui vous soit votre amy (P.F.C., n°27, p. 204).

Profondément affecté par les médisances d'une femme qui nuit à sa relation avec sa maîtresse, il se désole :

Ayant l'*ennuy* anticipé ma plume, a gardé mon *triste* esperit ne savoir ne pouvoir vous déclairer l'extrémité de ma *peine*, ne me tenant en ce monde *malheureux*, si n'est qu'il faille que l'*infortune* de mon service soit meslée avecques l'ingrate menterie de ceste meschante créature, pour vous estre moyen de *peine* (P.F.C., n°7, p. 194).

Si ce style passionné est nécessaire à la construction de l'*ethos* de l'amant, il ne suffit sans doute pas à lui seul à séduire : il a l'inconvénient de s'appuyer toujours sur les mêmes figures ; or pour séduire, il faut aussi être capable d'une écriture variée, originale si possible.

C) Prendre sa plus belle plume : François I^{er} et sa petite fille.

Les lettres d'amour de François I^{er} ne ressemblent en rien au reste de sa correspondance, tant leur style paraît ampoulé, et même obscur par moments. Le roi semble préférer nommer les sentiments par leur nom (souvenance, espérance, peine, aise) ou par des adjectifs (désiré, regretté), tandis que le pronom « je » n'est pratiquement jamais le sujet de verbes exprimant l'affection. Cela entraîne la présence de nombreux infinitifs ou passifs impersonnels et donne un tour très étrange à l'ensemble de ses missives. En outre, il cultive les effets de rythmes (tout particulièrement binaires) et les parallélismes :

« estant la peine en moy pareille et égale à la vostre [elle] me semble devoir plutost estre réconfortée que doutée » (P.F.C., n°2, p. 191) ;

« récompensé par contentement d[u] temps perdu par l'ennui de l'absence » (P.F.C., n°3, p. 192) ;

« au plaisir de vostre esprit et à l'obligation de mon devoir » (P.F.C., n°10, p. 195), etc...

Il apprécie les épanorthoses : « non sur le papier mais dans le fonds de mon obéissance » (P.F.C., n°4, p. 192) ; « non l'imperfection de ma mauvaise lettre mais la longueur de mon affectionné service » (P.F.C., n°12, p. 196). Les polyptotes sont également fréquents sous sa plume :

« après avoir perdu pour vous avoir tout le bien que je pouvais avoir sans vous, si je vous perdais, soyez sûre que je ne chercherais autre remède que de me perdre. » P.F.C., n°2, p. 192) ;

« l'attente de votre commencement m'a gardé de plus tôt commencer » (P.F.C., n°5, p. 193) ;

« je réputerais en mon malheur tant d'heur à cette lettre » (P.F.C., n°27, p. 204), etc...

On note enfin un chiasme : « estimera mieux sa ruine sans mémoire que mémoire sans sa ruine » (P.F.C., n°2, p. 192). Ces figures, indépendamment de l'effet particulier produit par chacune, ont pour point commun de toujours mettre en regard deux éléments. Cette « binari-

té » met l'accent sur des oppositions ou des réciprocity et crée l'impression générale que l'amour est une tension et un va et vient entre deux extrêmes.

De la même manière, Marguerite de Valois adopte dans ses lettres à son amant un style si soigné et si recherché qu'il est impossible de les confondre avec le reste de sa correspondance, même si celui-ci est déjà marqué par une certaine élégance. Elle se distingue tout particulièrement par son travail sur un arrière-plan littéraire. D'une part, elle multiplie les raisonnements néo-platoniciens inspirés de Léon L'Hébreu. D'autre part, elle cultive les figures pétrarquistes, comme l'oxymore : « le souffrir ne me peut être que doux » (C.M.V., n°161, p. 231) et de nombreuses métaphores. Ainsi les yeux de son amant sont-ils des étoiles qui la guident comme un navire : « vos beaux yeux, bien qu'ils me soient les gémeaux salutaires des mariniers » (C.M.V., n°173, p. 249). Ils sont également un soleil : « votre belle vue, que je tiens m'être aussi nécessaire que le soleil aux printanières fleurs, qui ne se fanent plus promptement par son absence que par celle de vos beaux yeux ma vie et ma beauté perdent et lustre et vigueur » (C.M.V., n°174, p. 252). La métaphore de la lumière est très développée chez elle ; celle du navire perdu en mer donne lieu à une comparaison avec Énée : « Énée enfin arriva au port assuré, guidé de Vénus favorable ; il pâtit bien mais il ne périt pas. Ainsi notre amour souffrira en cette mer d'ennui » (C.M.V., n°173, p. 249). D'autres personnages de la mythologie viennent nourrir des comparaisons, comme souvent chez Ronsard dans les *Amours*. Parmi les métaphores pétrarquistes, on trouve encore celles de l'amant ennemi, des liens (C.M.V., n°159, p. 228), des flammes de la passion, à cette différence près que chez Marguerite, elles ne sont pas inextinguibles ! Dans un moment de colère, elle regrette en effet

de n'avoir à l'eau (que par dédain et pour contenter la laideur qui possède maintenant votre âme, vous me versâtes dessus moi) laissé faire son effet, éteignant les flammes qui, trouvant un sujet plus capable d'amour que leur cause, s'y sont pour mon malheur avec trop de véhémence éprises (*Ibid.*)

Très consciente de remplir ses lettres de *topoi* littéraires, Marguerite pousse donc le jeu jusqu'à les détourner. Dans une autre lettre, elle refuse de céder à la coutume et de se plaindre de l'amour : « plusieurs amoureux, non moins malheureux que passionnés, accusent l'Amour de leurs peines, le taxant d'ingratitude contre leur fidélité [...] je me suis soudain ravisée de changer ce sujet à un tout différent » (C.M.V., n°115, p. 174). Mais peut-être ne fait-elle en cela que suivre une des tendances du néo-pétrarquisme, particulièrement bien représentée par Desportes, qui consiste à se complaire dans les délicieuses tortures de l'amour. Comme le poète, elle se réfugie dans la nature pour souffrir pleinement, et se hisser par là au-dessus des divinités. C'est ainsi qu'elle décrit les montagnes des Pyrénées où elle séjourne pour une cure :

L'Écho de ces cavernueuses montagnes serait importunée de ma voix et de mes soupirs, si elle avait autre cause que son beau Narcisse, qui fait qu'elle me répond, mais avec telle rage désespérée de me voir posséder ce qui lui a toujours été cruel, qu'il n'y a tonnerre qui si longtemps garde son son, que l'on l'oit bruire et gronder, mêlant ses cris à l'horrible bruit d'un torrent impétueux et effrayable qui passe au pied de sa demeure, [et] que je crains faire bientôt déborder par l'abondance de mes larmes (*ibid.*).

Il faut noter au passage l'harmonie imitative fondée sur l'allitération en « r » qui évoque le grondement du torrent.

François I^{er} et Marguerite de Valois apparaissent ainsi dans ce domaine comme les épistoliers les plus élégants, et on peut même dire les plus précieux. Chez eux, l'amour se témoigne par un travail stylistique extrêmement visible, qui montre l'importance qu'ils accordent à leur destinataire, et donne d'eux-mêmes une image intellectuellement brillante, sans doute celle qu'ils estiment la plus séduisante. Les lettres de Henri II et Henri IV ne produisent absolument pas la même impression. Elles se caractérisent globalement, au contraire, par une simplicité qui permet de construire l'*ethos* de la sincérité et de donner le sentiment d'un plus grand partage de l'intimité.

D) Écrire l'intimité : Henri II et son gendre

Nous l'avons vu dans les lettres adressées aux favoris, la proximité avec le destinataire se crée à la fois par le contenu des lettres, qui délivrent un point de vue personnel sur les événements, et par une certaine détente du style.

Ce n'est pas que les événements de la vie réelle soient totalement absents des missives de François I^{er} et de Marguerite de Valois. Le premier semble à plusieurs reprises faire allusion à sa captivité madrilène ; mais aucun élément concret ne permet de contextualiser précisément ses propos, et l'on doute s'il parle de sa prison réelle, ou de la prison amoureuse (puisque traditionnellement l'amant renonce à sa liberté pour la dame). Quant à Marguerite de Valois, il lui arrive d'évoquer de mauvaises nouvelles, mais elle le fait dans des termes peu précis, et dans le même registre passionné que celui qui lui sert à dire ses sentiments à Champvallon. Faisant allusion à la grossesse de Fosseuse, elle écrit : « Je hais ma vie pour sa misère [...] ; excusez une âme si comblée d'affliction » (C.M.V., n°110, p. 167). Pour rappeler le malheur d'un gentilhomme (peut-être la captivité de Turenne) en un combat, elle parle de « l'accident qui est arrivé à Atlas » (C.M.V., n°124, p. 183). En dehors du secret, qu'elle veut peut-être préserver, il semble aussi qu'elle se plaise à évoquer la réalité en des termes abstraits et codés, comme pour éliminer de ses lettres toute trivialité⁹⁵. Chez elle comme chez

⁹⁵ La seule exception est la lettre par laquelle elle propose un parti à son amant (C.M.V., n°117, p. 177). Elle y décrit concrètement la situation financière et familiale de la jeune femme qu'elle lui offre d'épouser.

son grand-père, tout se passe comme si le détail des faits devait s'effacer devant l'unité stylistique de la lettre. Cette abstraction du contexte vécu donne l'impression que ces textes pourraient très bien être tirés d'un manuel ; qui sait si les lettres de François I^{er} n'ont pas été mises en recueil pour cette raison ? Mais du même coup, il reste toujours une forme de distance entre l'auteur-e et le-la destinataire, et il n'est pas impossible que cette distance soit maintenue à dessein, pour marquer, malgré la relation intime, la majesté souveraine.

Les lettres de Henri II et de Henri IV apparaissent en revanche beaucoup plus familières. On y trouve des nouvelles de la santé données en des termes ordinaires : « je vous suplye me tenyr pour escusé sy plus tost je ne vous escrypt et sequy an e este [*a été*] ocasyon, set vng rume quy me tumba sur le vysage, quy ma fayt garder deux jours la chambre, et dyumersi [*Dieu merci*], de sete heure je me porte byen », écrit l'amant de Diane de Poitiers (Guiffrey, 223). Sa syntaxe, on le voit, n'est guère élaborée, et se rapproche davantage de celle de la langue orale, avec son enchaînement potentiellement illimité de propositions relatives et coordonnées. Sa sollicitude touchante est exprimée sans hyperbole : « Je vous suplye de me mander de votre sante pour la poyne anquoy je suys davoyr antandu votre maladye afyn que sellon sela je me gouverne car sy vous contynuyes a vous trouver mal je ne voulderoys fallyr la vous aller trouuer » (Guiffrey, 219). Ses lettres (du moins celles dont nous disposons) sont remplies de nouvelles de son armée, de son peu de pasetemps, d'un procès gagné pour Diane... Autant dire que le quotidien n'en est nullement évacué et que le roi ne se soucie pas d'écrire de « pures » lettres d'amour. Alors que celles de François I^{er} sont presque impersonnelles, une simple remarque sur des chemises envoyées par Diane laisse deviner l'intimité des amants.

De même, la plupart des lettres de Henri IV à ses maîtresses ne sont pas à proprement parler des lettres d'amour ; à Corisande, on peut même dire qu'il écrit davantage de comptes rendus militaires que de billets galants. Contrairement à Marguerite de Valois, qui décrit pour Champvallon une nature pyrénéenne idéalisée, à grand renfort d'allusions mythologiques et d'effets stylistiques, Henri laisse tout simplement sentir à sa maîtresse ses préoccupations de militaire lorsqu'il lui dépeint un lieu, même idyllique. La très célèbre lettre à Corisande écrite le 17 juin 1586 à son retour de Marans est une véritable analyse stratégique de la situation de la petite île : on trouve dans sa lettre le souci de préciser les distances, et d'employer les termes topographiques qui conviennent :

C'est une isle renfermée de marais boscageux, où, de cent en cent pas, il y a des canaulx pour aller chercher le bois par bateau. [...] L'isle a deux lieues de tour, ainsin environnée ; passe une riviere par le pied du chasteau, au milieu du bourg qui est aussi logeable que Pau. [...] Ceste riviere s'estend en deux

bras, qui portent, non seulement grands bateaux ; mais les navires de cinquante tonneaux y viennent. Il n'y a que deux lieues jusques à la mer. Certes, c'est un canal, non une rivière (L.M.H. IV, II, 224).

La place l'intéresse pour l'abondance de ses ressources : il fait la liste de toutes ses richesses, moulins, métairies, blé et pêche : « De poisson, c'est une monstruosité que la quantité, la grandeur et le prix ; une grande carpe, trois sols, et cinq un brochet ». Sans oublier l'accès que Marans donne aux gros bateaux de marchandises. Toutes ces données chiffrées rappellent que nous sommes dans une lettre de militaire. Son style est certes léger : phrases brèves, énumérations, ellipses lui confèrent cette caractéristique. On trouve même des phrases nominales : « L'eau claire, peu courante ; les canaux de toutes largeurs ; les bateaux de toutes grandeurs. Parmi ces déserts, mille jardin où l'on ne va que par bateau ». L'absence de verbes fait l'effet d'un paysage immobile dépeint par petites touches.

Mais le plus frappant, c'est que cette description de Marans est faite selon deux perspectives, ou deux regards : le regard du chef de guerre, qui sait repérer un lieu stratégique dont la possession lui importe, et celui de l'amant qui pense faire à sa dame un cadeau : « c'est le lieu le plus selon votre humeur que j'aie jamais vu. Pour ce seul respect suis-je après à l'échanger ». C'est ainsi que s'ajoutent aux données topographiques et économiques des remarques qui n'ont rien à voir avec la guerre, comme celle qui concerne les oiseaux de mer, dont le roi envoie des plumes à sa destinataire. Les phrases de conclusion soulignent bien le double regard porté sur Marans : « l'on y peut être plaisamment en paix et sûrement en guerre. L'on s'y peut réjouir avec ce que l'on aime et plaindre une absence ». De même que c'est une phrase exclamative qui a ouvert la description, c'est une exclamative qui la referme : « Ah ! qu'il y fait bon chanter ! ». Loin d'être artificiel, ce mélange d'une vision stratégique et d'une vision bucolique paraît vraiment révéler l'état d'esprit du prince.

De même, ce qui retient son attention en dit long sur sa personnalité. Le thème des « bateaux » est dominant dans cette description : « cherche le bois par bateau », « les bateaux de toutes grandeur », « dans son petit bateau », « grands bateaux », « navires de cinquante tonneaux », « grands bateaux », « grand trafic et tout par bateau ». On le sent fasciné par la mobilité des embarcations de toutes tailles, qui peuvent aller partout, d'autant qu'elle contraste avec l'immobilité de l'eau (« marais, canaux, eau claire, peu courante, canaux de toutes largeurs », « certes, c'est un canal, non une rivière »). Cette insistance sur l'eau immobile et domestiquée montre son intérêt pour le contrôle de la nature. La mention de l'eau, des îles, des jardins, des oiseaux et des poissons pourrait donner l'impression que l'on a affaire à une vision de la nature, mais en réalité, c'est une nature maîtrisée par l'homme (et pour l'homme : les poissons sont évoqués pour leur prix !). Le prince suggère que la beauté de ce paysage

satisferait les goûts esthétiques de la comtesse, mais en fait, ce qui l'intéresse pour sa part, c'est le travail des hommes et le pouvoir qu'ils exercent sur l'environnement. Les deux axes du texte sont ainsi le reflet de sa relation avec Corisande : elle est sa maîtresse, et c'est aussi elle qui finance sa campagne.

C'est peut-être également avec elle qu'il se montre le plus intime. Par exemple, il affiche devant elle tout son bouleversement au lendemain de l'assassinat du prince de Condé :

Pour achever de me peindre, il m'est arrivé l'un des plus extremes malheurs que je pouvois craindre, qui est la mort subite de monsieur le Prince. Je le plains comme ce qu'il me devoit estre, non comme ce qu'il m'estoit⁹⁶. Je suis asteure la seule bute où visent toutes les perfidies de la messe. Ils l'ont empoisonné, les traitres ! (L.M.H. IV, II, 343).

Ses échanges avec elle sont parfois une forme d'exutoire. Il ironise sur les catholiques :

Les prescheurs romains preschent tout hault par les villes d'icy autour qu'il n'y en a plus qu'un à avoir [*c'est-à-dire lui-même*] ; canonisent ce bel acte [*l'assassinat de Condé*] et celui qui l'a faict ; amonestent tous bons catholiques de prendre exemple à une si chrestienne entreprinse. Et vous estes de ceste religion ! Certes, mon cœur, c'est un beau subject et nostre misere, pour faire paroistre vostre piété et vostre vertu. N'attendés pas à une aultre fois à jeter ce froc aux orties (L.M.H. IV, II, 349).

Marguerite de Valois n'est pas épargnée par ses sarcasmes : comme elle veut se faire livrer cinq cents tonneaux de vin, il raille : « c'est se déclarer ivrognesse en parchemin. De peur qu'elle ne tombast de si hault que le dos de ses bestes, je le luy ay refusé. C'est estre gargouille a toute outrance ; la Royne de Tarvasset n'en fit jamais tant » (L.M.H. IV, II, 154). Henri confie aussi à Corisande ses découragements, et ses plus grandes peines : « Je suis fort affligé de la perte de mon petit⁹⁷, qui mourut hier. A vostre advis, ce que se seroit d'un légitime ? Il commençoit à parler » (L.M.H. IV, II, 400). La dernière remarque est touchante ; elle témoigne à la fois de l'attention que le père portait à son enfant, et peut-être de sa surprise de l'avoir perdu à un âge où les enfants commencent à être moins fragiles.

Avec Henriette d'Entragues, l'intimité s'écrit un peu différemment : le roi donne de ses nouvelles sans fard, se montrant vieilli, fatigué, « prenant médecine ». Il ne cherche pas à se faire plus attirant qu'il n'est, mais exprime en revanche avec une certaine crudité ses désirs charnels. On peut alors se demander si cette proximité affichée relève de l'intimité amoureuse ou d'un sentiment de possession qui aurait davantage à voir avec le pouvoir qu'il prétend exercer sur elle. Ces amours, en effet, malgré une écriture qui semble parfois décorrelée de son contexte, soulèvent toutes la question de la représentation des rapports de force entre les souverain-e-s et leurs amant-e-s.

⁹⁶ Il nous semble qu'on doit comprendre : « Je le plains comme ce qu'il aurait dû être pour moi », c'est-à-dire un cousin et un allié.

⁹⁷ Cet enfant naturel n'est manifestement pas de Corisande.

III) Exercer le pouvoir en amour

A) *Louer pour infléchir*

Si, comme Michel Foucault, on entend par exercice du pouvoir une action sur l'action de l'autre, et si gouverner, c'est structurer le champ d'actions éventuel de l'autre⁹⁸, alors exercer le pouvoir dans la lettre d'amour, c'est influencer le comportement amoureux du destinataire, l'obliger à inscrire ses actions dans le cadre d'un certain code de conduite amoureuse (par exemple courtois ou platonique).

Au-delà de la séduction, l'expression de la passion se fait donc moyen de pression. Il arrive ainsi aux souverain-e-s de prétendre que l'intensité de leur amour justifie les exigences qu'ils ou elles formulent à l'égard de l'être aimé. François I^{er} écrit par exemple : « Et si pensez mon affection digne d'être satisfaite par lectures, ne soit plainte la peine de vostre plume » (P.F.C., n°9, p. 195). Henri IV, face aux tergiversations de Henriette d'Entragues au début de leur liaison, s'énerve : « ceus quy ayment parfètement comme moy veullent estre flatés, non rudoyés » (L.M.H. IV, VIII, 738). Quant à Marguerite de Valois, elle estime, en raison de ses souffrances, qu'elle a le droit de disposer de son amant⁹⁹ :

Mon beau tout, je me réjouis et tire une extrême consolation de mon infortune, pour penser que, méritant dignement le nom de martyre d'amour, je me pourrai estimer digne de posséder ce que, pour moindre peine, je n'eusse pensé bien acquis, croyant le ciel seul devoir commander aux trésors qu'il a mis en vous (C.M.V., n°110, p. 167).

Le subjonctif plus-que-parfait (« je n'eusse pensé ») renvoie cette opinion dans l'irréel du passé, ce qui signifie que Marguerite juge à présent avoir « bien acquis » son amant. Ce n'est pas en tant que reine qu'elle estime avoir des droits sur lui, puisqu'en début de lettre, elle confère à son propre nom une utilité bien incertaine : « [...] j'aimerais mon nom si, l'invoquant, il vous pouvait causer quelque bonheur » (*ibid.*). C'est seulement le « nom de martyre d'amour » qui lui donne tous ses droits sur lui.

L'une des stratégies en usage pour obtenir plus d'amour, plus d'attention ou plus de lettres consiste à renvoyer à l'être aimé une image de lui-même très positive, ce qui l'incite à

⁹⁸ Michel Foucault, « Deux Essais sur le sujet et le pouvoir », dans *Michel Foucault, un parcours philosophique*, par Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, NRF, Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1982, 1984 pour la traduction française, p. 313-314.

⁹⁹ Les modèles de lettres d'amour disent eux aussi explicitement que les tourments ressentis ouvrent des droits à la bienveillance de l'être aimé. Ainsi, la première des lettres d'amour d'Étienne du Tronchet, qui s'inspire des recueils italiens, affirme que la femme aimée ne pourra jamais totalement régler sa dette envers l'amant : « [...] je n'ay plus aucune partie vive et saine, sinon le desir de toujours vous aimer, servir et honorer, lesquelles choses si de vous elles sont réputées dignes de récompense, je croiray qu'à jamais, pour bien que je puisse recevoir, vous me demeurerez encore redevable de cette partie » (Étienne du Tronchet, *Lettres missives et familières*, Lyon, 1591, p. 388).

s'y conformer pour continuer à mériter des éloges. Cette stratégie est surtout employée par François I^{er} et par Marguerite de Valois. Le premier n'accuse qu'exceptionnellement sa maîtresse de paresse ou d'indifférence ; au contraire, pour réclamer des nouvelles qui tardent à venir, il lui écrit : « j'ay plus tost doubté de mon infortune que de vostre seureté » (P.F.C., n°14, p. 197) et il se refuse à « rendre coupable [sa] congneue et immortelle fermeté » (*ibid.*). La dame est encouragée dans la voie de la perfection amoureuse pour avoir la fierté d'être placée au dessus des autres femmes :

O ! amye, comme à toutes autres est incongneue la perfection de vraye amour, et comme à nous elle est prochaine et certaine ! car eslongnement, perte de vue et longue absence, n'y nulles occasions qui sur tout le monde ont puissance, ne sont que les despouilles du triumphe de nostre fermeté (P.F.C., n°13, p. 196).

La phrase commence comme si le compliment devait porter sur la maîtresse seule, mais bien vite, c'est la perfection du couple qui est glorifiée.

Les souverains (comme tous les amants) aiment avoir l'impression de former un couple exceptionnel. Henri IV, bien qu'il ne soit guère généreux en matière de compliments pour ses maîtresses, hisse Gabrielle auprès de lui, au-dessus du commun des mortels : « Mes cheres amours, il faut dire vray, nous nous aimons bien ; certes pour femme, il n'en est point de pareille à vous ; pour homme, nul ne m'égale à sçavoir bien aimer » (L.M.H. IV, IV, 867). Mais chose étrange, malgré ses grandes qualités d'épistolier, il se sert extrêmement peu de l'éloge comme outil de manipulation. Il semble avoir peur que ce dernier, loin d'encourager les femmes dans un amour dévoué, ne leur donne trop d'audace. Ainsi écrit-il à Gabrielle : « Certes, mes belles amours, vous estes admirable : mais pourquoy vous loué-je ? ceste gloire vous a rendue infidelle jusques-ci et la congnoissance de ma passion » (L.M.H. IV, III, 754).

Celle qui excelle véritablement dans cette pratique est Marguerite de Valois. Nous l'avons dit, dans son optique néo-platonicienne, son amant est totalement idéalisé : « Trop de perfections ont donné être à mon amour, et trop de fidèle constance sert d'huile à son feu pour être sujet à périr¹⁰⁰ » (C.M.V., n°110, p. 167). On remarque que la beauté de Champvallon est largement mise en valeur, alors que c'est une qualité sur laquelle il n'a guère de prise (sauf en ce qui concerne la parure, peut-être). Mais Marguerite sait aussi le louer de manière à obtenir

¹⁰⁰ Ou encore : « Adieu, mon beau soleil, adieu, mon bel ange, beau miracle de la nature : je baise un million de fois ce million de perfections que les dieux se sont plu à faire et les hommes à admirer » (C.M.V., n°161, p. 232). Non, mon beau cœur, je ne crois pas que l'Amour ne vous ait choisi pour se montrer en vous en toutes ses plus belles formes. Car s'il veut, comme Dieu, faire sa puissance apparoir, surmontant ce qui plus lui voudrait résister, qui mieux que votre divine présence le nous pourrait représenter ? Qui, à l'instant, fait changer de courage et de résolution ? Ah non ! Qui vous verra reconnaîtra soudain cette céleste majesté, que Mercure ne put déguiser à l'envieuse Aglore. Et s'il voulait se montrer Vénus et Amour tout ensemble, qui lui pourrait de tant d'attraits, de grâces, de feux, de liens, de beautés fournir, s'il ne prenait ceux que le ciel, choisissant de son plus parfait, a mis en vous pour bienheurer le monde (C.M.V., n°164, p. 236).

satisfaction sur certains points : en le complimentant sur son style, elle l'incite à lui écrire de la façon qui lui plaît, c'est-à-dire en « dédaignant les objets terrestres et bas » (C.M.V., n°162, p. 232). Pour l'encourager à répondre vite, elle se compare elle-même à Echo, faisant de Champvallon un Narcisse généreux : « mon âme a cet avantage [*sur cette malheureuse*] que son Narcisse ne sera jamais sourd à sa voix, ni tardif à répondre à ses passionnées lamentations » (C.M.V., n°115, p. 174). Elle se sert également de l'éloge comme d'un outil de persuasion : « Car la raison étant semblable en toutes personnes, elle y ordonne pareille loi, ou, si elle n'est obéie, ce n'est en ceux qui vous ressemblent, qui, bien réglés, s'y conforment toujours » (C.M.V., n°171, p. 245). Marguerite crée de la sorte la condition favorable à la réception de son propos : en renvoyant à Champvallon l'image d'un être raisonnable, elle l'oblige du même coup à admettre ses raisons, à moins qu'il ne veuille passer pour un esprit « déréglé » - rhétorique tout à fait retorse mais sans doute efficace, car il est difficile pour le destinataire d'un discours de renoncer à l'image flatteuse que ce dernier lui accorde, tant qu'il n'entreprend pas d'en démonter la mécanique.

Toutefois, même si l'éloge incite puissamment l'aimé-e à se conformer aux attentes de l'amant-e, et à lui donner la satisfaction de construire un couple d'exception, il demeure un instrument réservé aux jours paisibles. Nous traiterons plus loin des cas particuliers où la colère conduit les royaux amants à faire le procès de leurs destinataires. Retenons pour l'instant que la construction de l'*ethos* de l'« amant-e parfait-e » leur permet, au-delà de la soumission affichée, de se faire exigeants envers les autres ; de plus, leur capacité à souffrir par amour les autorise finalement à changer de posture : après avoir offert leur être entier dans une fidélité absolue, ils demandent en échange le « remède d'amour » (pour reprendre l'expression de François I^{er}). La question qui se pose à présent est de savoir si la rhétorique amoureuse suffit seule à exercer ce pouvoir sur les amant-e-s, ou si l'identité souveraine de nos scripteurs entre en ligne de compte. Qu'en disent-ils eux-mêmes ?

B) Afficher, cacher, jouer avec l'identité royale

Le roi peut-il se servir de son titre pour se faire aimer ? Avant de chercher à savoir ce que nous souverains ont pensé de cette question, arrêtons-nous un instant sur le quatrième discours du *Débat de Folie et d'Amour* de Louise Labé, dans lequel Jupiter fait part du peu d'amour qu'il a reçu dans sa vie : « quelque grand degré où je sois, si ay je esté bien peu ay-

mé : et tout le bien qu'ay reçu, l'ay plus tot ù par force et finesse que par amour¹⁰¹ ». Celui qui détient le plus grand pouvoir n'a donc pas celui d'être aimé à sa guise ! Amour répond à Jupiter que sa puissance est plutôt un obstacle à ses vœux :

Ta magesté royale encores ha elle moins de pouvoir en ceci ; car Amour se plait en choses égales. Ce n'est qu'un joug, lequel faut qu'il soit porté par deus Taureaus semblables : autrement, le harnois n'ira pas droit. Donq, quand tu voudras estre aymé, descens en bas, laisse ici ta couronne et ton sceptre, et ne dis qui tu es¹⁰².

Tout est dit, dans ce discours, de la problématique qui s'offre aux rois amoureux. Voyons à présent lesquels d'entre eux savent déposer leur sceptre et leur couronne.

Dans ses lettres (comme dans ses épîtres), François I^{er} rappelle parfois qu'il est le roi, de manière plus ou moins explicite : « me estant plus plaisant vous obeyr *que à tout le monde commander*¹⁰³ » (P.F.C., n°14, p. 197), ou encore : « pour jamais estimera mieulx *sa ruyne sans mémoire, que mémoire sans sa ruyne* Vostre infortuné amy » (P.F.C., n°2, p. 192). Qui d'autre en effet qu'un roi ou un poète (ou un roi-poète) peut proposer d'échanger la mémoire de son nom contre le sacrifice de sa vie à une dame ?

Or le roi ne se sert pas de son pouvoir pour commander à la dame, mais bien plutôt pour lui en faire l'offrande, comme tout amant, c'est-à-dire selon ses propres termes, comme « ceulx qui par désir ont reduit leur pover soubz volonté » (P.F.C., n°17, p. 198). Cette dichotomie entre pouvoir et volonté surgit également lorsque le roi proteste contre la tentative de sa maîtresse de le soumettre excessivement :

¹⁰¹ Louise Labé, *Œuvres complètes*, « Le Débat de Folie et d'Amour », éd. François Rigolot, Paris, Garnier Flammarion, 2004, p. 63.

¹⁰² *Ibid.*, p. 64.

¹⁰³ Les italiques sont de nous. Dans les épîtres 7 et 9, le roi évoque explicitement son pouvoir. Il se montre soucieux de choisir une femme digne de lui, afin que l'autorité royale ne soit pas « offensée » par cet amour :

*La plume a prise, en laissant toute crainte,
La main royalle, en delaissant le sceptre
Ne pensant point que offensée peust estre
En cest endroict la myenne auctorité,
Qu'aymant un corps de beaulté hérité
De bonne grace et de vertu comprise
Estre ne peult sinon heureuse emprise.*
(Kane, épître 7, p. 309, v. 2-8).

L'image du sceptre délaissé pour la plume indique qu'il y a concurrence ou incompatibilité entre l'exercice du pouvoir et l'instauration d'un rapport amoureux : le roi sacrifie l'un pour s'adonner à l'autre. Mais le sacrifice va beaucoup plus loin dans l'épître 9, puisque volonté et pouvoir royaux sont offerts à la dame :

*Car entendez que de ma volonté
Et du pover qui y est adjousté
Tu en as peu hault et bas commander
Sans que nully t'en peult riens demander.*
(Kane, épître 9, p. 314, v. 47-50.)

Le pronom « nully » montre clairement que ce pouvoir conféré à la dame a été exercé au vu et au su de tout le monde sans contestation possible. On ne trouve pas dans les lettres une reconnaissance aussi explicite du pouvoir politique conféré à la maîtresse royale.

D'une seule chose il me desplaist, c'est que vous voulez esprouver, par l'impossible, ma vollunté, n'ayant mémoire que ce que j'ay tousjours peu n'a esté hors de la puissance de vostre commandement, et voulloir croire que je ne puis n'estre voulu sans considérer que suis en compaignye, pour complaire et obeyr et non pour commander¹⁰⁴ (P.F.C., n°23, p. 202).

Le roi se montre donc toujours extrêmement dévoué, mais conditionne sa bonne volonté aux manifestations de désir de sa maîtresse : elle n'a pas le droit de le mettre à l'épreuve avant de lui avoir donné des gages de son amour. Il fait bon marché de son pouvoir, mais sa volonté ne saurait être le jouet des caprices de la dame.

Cet exemple montre également que l'identité royale pourrait être un obstacle à une relation amoureuse sincère, la dame invoquant l'impossibilité de refuser le roi pour amant (« croire que je ne puis n'être voulu ») : contrainte d'accepter cette relation, elle serait dispensée de manifester son amour. L'enjeu pour François I^{er} est donc d'obtenir de sa dame un amour librement consenti, d'où la nécessité, finalement, de ne jamais invoquer son propre pouvoir dans le but d'être satisfait. On sent sous sa plume une tension entre le désir de conserver les prérogatives du pouvoir royal et la nécessité de les abandonner pour une relation amoureuse.

Rien de tel ne se manifeste dans les quelques lettres connues de Henri II à Diane de Poitiers. Le champ lexical du pouvoir est d'ailleurs quasi absent et le seul roi auquel Henri fasse référence est son père : « puys que je né poynt creynt le tant pasé de perdre la boune grase du feu roy pour demeurer auperés de vous, a grant poynne pleynderè-ge ma poynne [pour] vous servir de quelque chose » (Guiffrey, 219-220). Sans doute cette lettre a-t-elle été écrite peu de temps après son avènement pour que le souvenir de son père soit ainsi présent. Or, la mention de cette autorité royale faisant obstacle à son amour le fait paraître davantage comme un jeune homme enfin libéré de la tutelle paternelle que comme un roi en pleine possession de ses pouvoirs. Le « feu roy » n'est plus là, mais Henri ne semble pas encore incarner son nouveau rôle. Ceci dit, étant donné que Diane était sa maîtresse avant qu'il n'accède au trône, il est sans doute logique qu'il ne change pas du jour au lendemain sa propre image ni son attitude vis-à-vis d'elle.

Toutefois, au fil du temps, il continue à se placer en position d'infériorité vis-à-vis d'elle. Lorsqu'il est en campagne, il dit simplement qu'il espère se montrer digne d'elle –

¹⁰⁴ Nous comprenons ainsi : « je ne peux que ce que vous me commandez, et vous voulez croire que l'on ne peut pas me refuser pour compagnon, sans considérer que je suis avec vous pour vous complaire et obéir », c'est-à-dire : vous pouvez très bien ne pas me vouloir, même si vous faites semblant de croire le contraire, et comme vous êtes libre de me vouloir ou pas, c'est à vous de commander, et je ne peux rien en dehors de ce que vous demandez : vous êtes donc malhonnête de mettre à l'épreuve ma volonté alors même que vous ne me donnez pas les moyens de vous satisfaire en me montrant que vous me désirez pour serviteur.

comme si sa couronne ne suffisait pas à lui faire mériter Diane, et qu'il fallait qu'il continue à faire ses preuves au combat. Dans une lettre que l'éditeur Guiffrey propose de dater de 1552, il la supplie de « panser que [s]on armee est belle et an bonne voulanté » et de s'assurer qu'elle n'aura « poynt de honte de [lui] avoyr doune le non de servyteur » (Guiffrey, 221-222). Durant l'été 1557, préparant la guerre contre l'Empereur, il écrit : « j'espere me mestre antel estat que je m'eforseré estre dyne [*digne*] de pouvoyr porter l'escharpe que m'aves anvoyé » (Guiffrey, 224). La modestie traduite par les verbes « espérer » et « s'efforcer » contraste nettement avec les fanfaronnades d'un Henri IV. Henri II ressemble à un chevalier qui se bat pour l'honneur de sa dame. Bien sûr, cet *ethos* est une construction, masquant les nécessités politiques qui différencient ses combats de ceux que mène un petit Jehan de Saintré dans le roman de La Sale. Mais à travers d'autres détails, comme l'échange de cadeaux¹⁰⁵ ou les prières faites par la dame¹⁰⁶, on a l'impression que le roi s'efforce de vivre un amour romanesque. Jamais il ne se représente comme souverain.

Nous l'avons vu, Marguerite de Valois prétend tirer son autorité sur Champvallon de son « martyr d'amour » et non de son identité sociale. L'une de ses lettres pourrait pourtant laisser penser qu'elle croit devoir son influence autant à son titre qu'à sa philosophie : « pouvant joindre la raison avec ma puissance, je ne douterai de mon entreprise » (C.M.V., n°170, p. 245). La rhétorique serait-elle un masque destiné à cacher la violence d'un pouvoir qui tirerait sa source uniquement du statut de la reine ? Nous ne le croyons pas, car dans les lettres que nous possédons, c'est la seule allusion à sa « puissance », et si elle estimait réellement que son identité de reine doive suffire à obtenir ce qu'elle souhaite, elle ne se donnerait sans doute pas la peine de tant argumenter. Cette « puissance », d'ailleurs, pourrait être comprise comme celle qui est habituellement reconnue à une maîtresse. Elle n'invoque donc pratiquement jamais l'autorité liée à sa personne, mais légitime plutôt sa volonté de domination par le discours néoplatonicien, en se plaçant du côté de l'âme, habituée à commander au corps, tandis que Champvallon est soumis à ses désirs charnels : « mon âme [*est*] accoutumée et établie à faire son propre office , qui est de commander par sa raison au corps et en être obéie » (C.M.V., n°170, p. 243). Elle prétend donc le convaincre par la raison¹⁰⁷ : « Je n'en veux

¹⁰⁵ Dans la lettre où il remercie pour l'écharpe, Henri II écrit : « Je vous suplye mamie vouloyr porter set bague pour l'amour de moy » (Guiffrey, p. 226).

¹⁰⁶ Henri demande en post-scriptum : « noublyes mes patenoutres » (Guiffrey, p. 224). La Dame des Belles Cousines dans *Jehan de Saintré* fait elle aussi des prières pour son chevalier.

¹⁰⁷ De même, lorsqu'elle veut le marier, elle cherche à le convaincre par des arguments objectifs (avantage financier, qualités intellectuelles et humaines de l'épouse choisie), mais elle n'invoque aucun pouvoir qu'elle serait en droit d'exercer sur son amant (n°117). Par l'abondance de verbes à la troisième personne, cette lettre

poursuivre autre raison que vous prouver la mienne » (C.M.V., n°170, p. 244), « il faut que vous condescendiez à ma raison » (C.M.V., n°171, p. 246). Du même coup, elle cherche à l'impressionner en construisant l'*ethos* de la femme savante, brillante : elle veut tirer son autorité de son savoir.

Celui qui joue le plus avec l'identité royale est Henri de Bourbon. Il aime inverser les rôles et se dire le sujet de Gabrielle. Il compare d'ailleurs ce titre avec celui de roi : « Celuy de vostre subject est bien plus délicieux » (L.M.H. IV, V, 28). Serait-ce que déposer la couronne aux pieds de sa maîtresse est une manière de se délasser d'une charge bien lourde ? Mais il faut remarquer que cette protestation de sujétion béate se trouve dans une lettre où manifestement le roi se félicite que sa maîtresse accomplisse tout ce qu'elle doit pour le satisfaire : « J'ai veu par vostre lettre la haste qu'aves d'aller à Saint-Germain. Je suis fort aise qu'aimiés bien ma sœur : c'est un des plus assurez tesmoignages que vous me poves rendre de vostre bonne grace » (*ibid.*). Cette sujétion symbolique n'enlève donc rien à l'autorité réelle que le souverain exerce sur sa maîtresse. En outre, il joue au sujet parce qu'il sait que Gabrielle ne joue pas au maître. Avec Corisande (à qui il demande tant de services) et avec Henriette (qui cherche réellement à le dominer), il ne se risquerait pas à une telle inversion des rôles sur le papier.

Dans ses rapports avec Corisande, il ne se dit pas sujet mais esclave. Il ajoute toutefois qu'il espère avec le temps voir l'esclavage s'adoucir : j'ai pris la résolution, écrit-il, « d'estre eternellement à vous ; non tousjours esclave, mais oui bien fort serf » (L.M.H. IV, II, p. 343). Auprès de Henriette, dans les moments de détente, il se figure carrément en valet de chambre : « Mandès-moy sy a Courance vous coucherès a part, car je pouroys bien, mardy au matyn, vous aller donnez la chemyse » (L.M.H. IV, VIII, p. 750), « je pensoys vous servyr ce soyr de valet de chambre » (L.M.H. IV, VIII, p. 943). Le choix de se dire sujet, esclave ou valet en dit long sur ce qui distingue aux yeux du roi la nature de ces trois relations amoureuses. Sujet de Gabrielle, il lui offre du même coup sa couronne et la transforme en souveraine : l'image est valorisante pour elle, tandis qu'une maîtresse qui reçoit un esclave ou un valet n'est pas pour cela transfigurée. Bien au contraire, alors que la sujétion du roi est librement consentie et n'implique (du moins explicitement) aucune contrepartie de la part de Gabrielle, Henriette, ayant acquis un valet, lui doit un salaire, en l'occurrence de nature sexuelle : « je pourroys bien, mardy au matyn, vous aller donnez la chemyse *et vous fere payer ce servyce par avance* » (L.M.H. IV, VIII, p. 750). L'image du valet, qui au premier

semble plus « informative », argumentative, moins centrée sur le couple. La dimension pragmatique de la correspondance reprend le dessus.

abord évoque l'humilité, avilit cet amour et met en évidence la dimension quasi commerciale des rapports entre le roi et la marquise de Verneuil¹⁰⁸. Mais de manière générale, on peut remarquer que Henri est beaucoup moins soucieux de se montrer à elle sous un jour séduisant : tantôt malade et épuisé, tantôt à demi-saoul et ayant perdu au jeu, il a laissé derrière lui son panache de cavalier fringant. Henri consent donc à plaisanter sur son titre lorsqu'il se sent effectivement respecté. Mais face aux résistances que lui oppose la famille d'Enragues, face aux manipulations de Henriette, il parle en roi et rappelle qui il est.

Ceci est particulièrement net lorsqu'il entend récupérer la promesse de mariage qu'il a donnée à la jeune femme. Il lui écrit une lettre extrêmement froide, qui présente les caractéristiques de l'injonction royale à un serviteur en disgrâce : « Je vous prie de me renvoyer la promesse que scavés ; et ne me donnés point la peine de la ravoir par aultre voye. Renvoyés-moy aussy la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le subject de ceste lettre, de laquelle je veux avoir response annuyt » (L.M.H. IV, V, 224). La lettre est datée précisément (« Du vendredy matin XXI avril 1600 à Fontainebleau »), contre l'usage des lettres intimes, comme pour marquer le début d'un compte à rebours. Le roi affirme dans cette lettre qu'il a les moyens d'être satisfait même si la demoiselle refuse de lui obéir, mais il donne aussi de lui l'image d'un roi magnanime, qui ne cherche pas la vengeance et ne se montre pas aussi cruel que l'étendue de son pouvoir l'y autoriserait, car il renonce à l'humilier : « Je ne vous picqueray davantage, bien que je le peusse et deusse faire, vous le sçavès » (L.M.H. IV, V, 224).

Plus tard, comme il continue à la convoiter malgré sa duplicité et les manœuvres de sa famille pour tirer le plus grand profit de la situation, il écrit : « Il faut lesser ces brusquetés sy vous voules lantyerre possetyon de mon amour. Car comme roy et comme guascon, je ne say pas andurer » (L.M.H. IV, VIII, 738). Mais la succession des lettres du même acabit montre qu'il continue à supporter les caprices de sa maîtresse : cette invocation de la dignité royale est en quelque sorte un dernier recours puisqu'aucun autre moyen ne lui a procuré ses « bonnes grâces ». Il semble toutefois que jamais Henriette ne se soit laissée impressionner par le titre de son amant. Si Marie de Médicis reconnaît qu'il est le maître¹⁰⁹, elle, visiblement, se soumet rarement à ses exigences, d'où les remarques acerbes du roi : « Vous dictes que vous ne sçaves plus que faire pour me contenter. Vous n'y avès pas seulement essayé, n'y

¹⁰⁸ Même en dehors de cette plaisanterie, le roi se représente sa relation avec Henriette comme un échange dans lequel il doit être payé : « Dieu veuille [...] que d'oresnavant vous me payés selon mon mérite » (L.M.H. IV, VII, 664).

¹⁰⁹ Henri raconte qu'il a fait lire une lettre de sa maîtresse à sa femme en observant soigneusement sa réaction : « elle me respondit sans aulcune altération que j'estois le maistre, que je pouvois ce que je voulois, mais qu'il luy sembloit que je debvois vous contenter en cela » (L.M.H. IV, VII, 604).

respondu à la première plainte que porte ma lettre », écrit-il (L.M.H. IV, VII, 662-663). Et c'est bien en vain qu'il rappelle encore qui il est : « Juges mon âge, ma qualité, mon esprit et mon affection et vous ferez ce que vous ne faites pas » (L.M.H. IV, VII, 665). Au contraire, elle tente, selon l'expression du roi lui-même, de le « mener à la baguette » (*ibid*), ce qui entraîne menaces et représailles. Le rapport de force entre eux est si violent que la métaphore de la guerre ressurgit sous sa plume : « Ce sera à vostre première veue que je vous monstreray que je ne puis perdre de bataille ny contre les hommes, ny contre les femmes » (L.M.H. IV, VII, 664). Cette métaphore guerrière apparaît aussi dans une lettre à Corisande : « Dieu me donnera-t-il aussy victoire sur vostre cœur ? Ce me sera la plus chère » (L.M.H. IV, III, 187). Mais tandis que la victoire qu'il désirait avoir sur le cœur de Corisande était somme toute bien tendre, la bataille contre Henriette dénote une réelle hostilité.

Comme l'avait bien deviné François I^{er}, l'invocation de la royauté pour obtenir satisfaction constitue l'échec de l'amour : elle remplace une relation fondée sur l'inclination réciproque par une relation de sujétion, qui ne comporte pas de liberté, gage de la sincérité des sentiments. Si Henri IV doit recourir à cette extrémité, c'est qu'à l'origine, la marquise de Verneuil n'a pas d'amour pour sa personne, mais seulement pour son titre. Leur relation repose effectivement sur un échange : les prestations sexuelles de Henriette contre tous les avantages procurés par le fait d'être la maîtresse royale¹¹⁰. Mais Henri ne se voit pas satisfait avec elle dans sa requête la plus fondamentale : celle d'être aimé. Malgré sa conviction intime de posséder chacune de ses maîtresses, il n'exerce pas sur elles toute l'influence qu'il souhaite. Et l'on repère précisément chez tous les scripteurs des traces de cette posture d'autorité qu'il essaie tant bien que mal de maintenir.

C) Marquer l'autorité

Au fond, ce que François I^{er} demande à sa maîtresse dans de nombreuses lettres, c'est qu'elle lui fournisse le « remède de l'amour », ou ce que nous pourrions appeler aujourd'hui un soutien affectif. La vingt-deuxième lettre de l'édition Champollion-Figeac est très claire à ce sujet : après s'être excusé de n'avoir pu s'exprimer à cause d'un « si triste ennui » auquel ils ont part tous deux (s'agit-il encore de la défaite de Pavie ou d'une autre circonstance ?), le roi, au lieu de rechercher des arguments propres à reconforter la dame, lui demande pour ainsi dire de faire tout le travail psychologique à sa place. Il cumule les prières : « vous supplier mettre remède en vous et vos amys », « tout mon remède est en vous », « remédiant au plus

¹¹⁰ On remarque à la fois l'abondance des requêtes à caractère sexuel dans les lettres à Henriette, et le fait que le roi rappelle de temps en temps les bienfaits qu'elle a reçus de lui.

qui est vous, aisement le moins, qui est moy, sera satisfait. Parquoy vous requiers, si avez pitié de vous et de moy, voulloir remedier [...] à vostre peine » (P.F.C., n°22, p. 201). Il a bien conscience qu'il ne l'aide guère et qu'il exige beaucoup : « Je crois que trouverez difficile comme je vous puis persuader d'avoir nul confort, veu le peu que j'en espère en moy : croyez, amye, qu'en l'escrivant, si le trouve-je sec, estrange » (*ibid.*).

De façon générale, sa consolation n'est pleine et entière qu'à partir du moment où l'aimée reconnaît ses sentiments et y répond, et quoi que François affirme le contraire, il ne lui laisse guère le choix de refuser, jugeant d'avance de la manière dont ses lettres doivent être reçues : « sera, s'il vous plaist, receu la lettre avec le contantement du sçavoir de vostre puissance, laquelle m'estant aussi profitable et necessaire comme à vous plaisante et agréable [...] » (P.F.C., n°11, p. 195) ; « vous suppliant, amye, le prendre et recepvoir en aussi grand contentement que l'amour le vous commande » (P.F.C., n°12, p. 196). C'est sans doute dans cette façon de diriger la réception de la lettre que l'on sent véritablement poindre l'exigence d'un roi qui ne s'attend pas à être désobéi. Au détour d'une phrase, un futur peut prendre la valeur d'un impératif : « vostre puissance [...] sera pour mon heur de vous par commandement continuée, et de moy par obeissance conservée » (P.F.C., n°11, p. 195). Bien que le vocabulaire employé confère l'autorité à la femme, les termes de « puissance », « commandement » et « obéissance » sont vidés de leur substance par cette assertion au futur qui dicte la nature des rapports entre les deux correspondants et montre bien qui en décide réellement. En dépit des protestations de soumission, François I^{er} parle donc bien en roi, et tandis que son obéissance ne comporte jamais de devoir bien précis, la dame se doit de lui apporter un précieux réconfort.

Les requêtes de Henri II présentées à Diane de Poitiers sont rares et toujours formulées avec une extrême humilité : jamais le roi ne lui fait sentir « ce que l'amour lui commande », pour reprendre la formule de François I^{er}. De plus, bien qu'il idéalise sa propre image de chevalier servant, il n'en fait pas (à ce qui paraît par les lettres que nous avons) un moyen de pression. Ne mettant pas en doute l'affection de Diane pour lui, il ne lui réclame pas de nouvelle preuve d'amour, mais au contraire de François I^{er}, il donne à son « service » un contenu bien concret : tantôt il gagne pour elle un procès, tantôt il veut se précipiter à son chevet lorsqu'elle est malade. La différence avec son père est même beaucoup plus profonde quant à la conception de l'exercice du pouvoir : chez ce dernier, soit la puissance de la dame compense un pouvoir masculin insuffisant (dans le domaine psychologique), soit le pouvoir royal s'efface devant les volontés de la maîtresse. On peut dire qu'il y a tantôt compensation, tantôt

opposition entre les deux pouvoirs, mais non un exercice conjoint tourné vers un tiers. Cette tension n'existe pas chez Henri II, qui associe Diane à la mise en application de ses décisions : « Je vous ranvoyeré La Menardyere vng de ses jours pour vous dyre coume i faut que nous nous gouvernions touchant Sedan et Toullon¹¹¹ ». Même si en l'occurrence le roi a défini seul une stratégie, il est clair, à travers ce « nous », que Diane participe pleinement à sa mise en œuvre. Henri II ne montre pas d'ambition de dominer l'autre au sein de la relation amoureuse : il choisit de se plier au code courtois sans exiger manifestement de contrepartie de la part de Diane. Peut-être a-t-elle su devenir pour lui un appui politique indispensable sans pour autant lui faire craindre de perdre son indépendance.

On est loin de trouver une telle sérénité dans les lettres amoureuses des autres souverains, principalement dans celles de Marguerite de Valois, qui tient en permanence à avoir le dessus ou le contrôle de la situation. Tout d'abord, elle affirme rester maîtresse d'elle-même et de ses sentiments, et, dans sa correspondance avec Champvallon, le don de soi est toujours suivi d'un retrait. Il arrive certes à Marguerite de reconnaître que la puissance du sentiment amoureux peut produire sur elle un véritable « ravissement » (C.M.V., n°162, p. 232), ce qui suppose qu'elle perde le contrôle de son esprit et de ses sens, même si c'est dans une élévation toute néo-platonicienne. Mais dès lors qu'elle est déçue par son amant, elle tient à se retirer de son emprise, et à affirmer que, toujours maîtresse d'elle-même, c'est volontairement qu'elle l'a aimé, et qu'elle est seule responsable de ses souffrances :

Car, sans contrainte extérieure, mais seulement après l'avoir bien consultée en vous, votre vouloir et votre élection s'arrêtent ; l'effet qui en ressort n'en peut qu'à vous-même être attribué ; je suis donc seule la cause de mon mal, imprudente et infortunée ! Et faut, pour m'en aigrir, le sentiment que de moi seulement je me puisse doloir ! C'est moi qui ai reçu mon ennemi, qui l'ai mis en possession de l'empire de mon âme ; j'ai pris plaisir à attiser son feu, j'ai, soigneuse, entretenu les nœuds de ses liens cruels [...](C.M.V., n°159, p. 227).

Après un pronom « vous » à valeur indéfinie, qui pose comme règle générale la liberté de l'« élection » amoureuse, on note que le « je » est le sujet de toutes les actions : Marguerite revendique donc un rôle moteur dans la construction de ses liens avec Champvallon, elle se pose en actrice « soigneuse » et non en spectatrice de son histoire d'amour. Même si son amant parvient à la faire souffrir, il ne lui ôte pas l'initiative et la liberté de choix. Et puisque Marguerite a décidé seule de s'engager dans cette relation, elle peut également décider seule de s'en défaire, en invoquant les raisons qui motivent son dédain, « qui plus justement ne peut naître qu'en reconnaissant l'imperfection des principales parties où il est nécessaire d'estimer le contraire pour priser et aimer un sujet, [ce] qui est : au cœur et au jugement » (*ibid.*). On

¹¹¹ Guiffrey, 224.

voit que malgré la rhétorique pétrarquiste et platonicienne à l'œuvre dans ses lettres, la reine revendique dans ses choix amoureux une liberté et une responsabilité (fondées sur la raison) que l'on ne trouve pas habituellement dans ce type de discours.

Il en va de même de son usage du « marchandage tragique¹¹² ». Certes, elle dit, comme toutes les amantes, qu'elle mourra si Champvallon se détourne d'elle pour une autre. Prati-quant le chantage traditionnel, elle remet sa vie ou sa mort à son bon vouloir : « croyez pour certain que l'heure de votre changement sera celle de ma fin, qui n'aura [pour] terme que votre volonté. Faites donc ou durer ou abrégé mon heur, mon amour et ma vie, car le fil n'en est aux mains d'Atropos : il est au vôtres belles » (C.M.V., n°115, p. 175). Mais pourtant les phrases qui précèdent paraissent nier le pouvoir de l'amant : « Quand donc, par l'envie des dieux (qui, pour ne nous souffrir semblables à eux, voudraient sur tant de perfection mettre une tache d'inconstance) vous viendriez à changer d'amour, ne pensez pas m'avoir laissée. Je ne permettrai jamais que puissiez avoir ce reproche et moi ce déplaisir. Dites " je l'ai aimée jusqu'à la mort " » (*ibid.*). Cet autoritarisme soudain, dans une lettre qui ne cache *a priori* aucun conflit, détone légèrement. Décidée à ne pas souffrir l'infidélité possible de son amant (qui ne serait d'ailleurs pas pour elle le résultat d'une initiative volontaire mais celle d'une volonté divine), elle envisage sa mort moins comme une menace destinée à le retenir que comme une façon de préserver son ego, de le mettre hors de portée de tout affront. Elle préfèrerait perdre la vie plutôt que le contrôle d'une histoire d'amour dont elle a d'ores et déjà inventé la fin. On dira, bien sûr, que tout ceci est pure rhétorique, mais l'intérêt n'est pas ici de savoir si Marguerite a réellement l'intention de renoncer à la vie au cas où Champvallon la délaisserait ; elle utilise la lettre comme un lieu d'écriture fictionnelle où affirmer son autorité et trouver des parades aux possibles déceptions que la vie pourrait lui infliger.

Sous la plume de la reine surgit une image originale pour exprimer le désir de contrôler la relation amoureuse, celle du couple mère-enfant. Étonnamment, d'après le contexte, la première occurrence de cette comparaison (« aussi l'enfant serait ingrat qui ne voudrait reconnaître et céder à sa mère » (C.M.V., n°163, p. 235)) fait de Marguerite l'enfant qui reconnaît à Champvallon sa supériorité « maternelle », puisqu'il est la cause de son amour. On voit que, dans l'esprit de Marguerite, celui qui domine le couple endosse un rôle féminin, et que cette image est si prégnante qu'elle va jusqu'à féminiser l'amant plutôt que de chercher une comparaison mieux adaptée du point de vue du genre. Mais bien évidemment, elle aime se placer elle-même dans la position de la mère. Elle se figure tantôt en mère protectrice, défen-

¹¹² C'est le nom que Bernard Bray donne au chantage au suicide régulièrement pratiqué dans les lettres (« Treize propos sur la lettre d'amour », dans *Épistoliers de l'âge classique*, op. cit., p. 41).

dant l'intégrité de son couple (comme la vraie mère celle de son nourrisson lors du jugement de Salomon, C.M.V., n°170, p. 243), tantôt en mère abusive, provoquant gratuitement la colère de ses rejetons :

vos enfantins courroux [...] me sont si plaisants que, comme les mères s'amuse à faire disputer leurs enfants pour avoir le plaisir de leur douce colère, ainsi reçois-je un contentement si grand, voyant l'Amour en vous les contrefaire, que je m'amuserais volontiers pour jamais à un si agréable jeu (C.M.V., n°164, p. 236).

Elle se dépeint ainsi elle-même comme une manipulatrice, faisant naître à loisir des réactions violentes pour pimenter sa vie amoureuse. Peut-être cause-t-elle volontairement de fausses querelles, comme l'amante des modèles de lettres de Pontus de Tyard ?

Les désirs de Champvallon ne paraissent finalement jamais pris en compte, mais au contraire carrément niés. Lorsque que manifestement il menace de se tourner vers des amours plus charnelles, elle rétorque : « Je ne croirai jamais, mon beau cœur, qu'une âme si fidèlement éprise d'une si digne beauté soit si peu fertile de belles pensées qu'il puisse naître en elle aucune volonté de changer un si agréable exercice » (C.M.V., n°172, p. 247). Si l'on y réfléchit bien, cette façon de nier ce que l'autre ressent est d'une grande violence et transforme l'échange en dialogue de sourds. Et quand Marguerite fait mine de vouloir réaliser un vœu de son amant, c'est pour mieux le manipuler : « Il me souvient *vous* avoir vu *désirer* un mariage que *votre* fille vous proposa » (C.M.V., n°117, p. 177), écrit-elle. Or, c'est bien son propre désir qu'elle veut satisfaire, en choisissant elle-même l'épouse. Mais elle se met au second plan en sous-entendant qu'elle n'a eu aucune part dans cette idée, en se posant comme simple témoin d'un projet lancé par une tierce personne.

Presque tous les verbes (y compris les verbes de sentiment) dont son amant est le sujet sont à l'impératif. Autrement dit, Marguerite ne le reconnaît comme sujet agissant que lorsqu'elle-même commande l'action. Face à ses velléités d'infidélités, elle préfère d'ailleurs lui conseiller de les satisfaire : « si le plaisir du changement a tant soit peu aiguillonné votre âme, suivez, je vous supplie, votre désir » (C.M.V., n°172, p. 248). Il ne fait aucun doute qu'elle ne le souhaite pas réellement, mais donner son accord est un moyen de sauver la face, et de réduire symboliquement la liberté de son amant : s'il la trompe, il ne fera que ce qu'elle lui avait autorisé. Et dans sa lettre de rupture rageuse, c'est encore à l'impératif qu'elle l'exhorte à lui faire outrage, même si c'est bien sûr pour obtenir au contraire justifications et excuses de sa part : « Triomphez, triomphez de ma sincère et trop ardente amour ! Vantez-vous de m'avoir trompée ! Riez-en et vous en moquez [...] » (C.M.V., n°159, p. 227).

De manière générale, Henri IV donne à ses maîtresses un certain nombre d'ordres à l'impératif qui ne sont pas modalisés par des formules de politesse du type « je vous prie » ou

« je vous supplie ». Ainsi veut-il exercer la même autorité sur Diane d'Andoins que sur sa propre sœur : « Je fais estat de faire venir ma sœur bien-tost. Résolvez-vous de venir avec elle » (L.M.H. IV, II, 488). Pour ce qui regarde Henriette d'Entragues, après avoir eu toutes les peines du monde à l'obtenir de son père, il lui assigne parfois des rendez-vous galants qui sonnent comme des convocations : « Je treuve bon que vous vous reposyès aujourduy et demain, et venyès a Marcoussy mardy. Jespere avoyr lhonneur de vous y voyr ; mes souvenès-vous de loger an chambre, que nous puyssyons estre ansamble jusques a neuf heures » (L.M.H. IV, VIII, 749), ou encore : « fetes la malade et ayes vostre manteau blanc, et vous resolves de payer la bienvenue dès l'arryvée » (L.M.H. IV, VIII, 944). Sans doute estime-t-il, après en être passé par les conditions imposées par M. d'Entragues, que sa fille n'a rien à lui refuser : s'il l'a « bien acquise » (pour reprendre la formule de Marguerite de Valois), ce n'est pas par des souffrances de « martyre d'amour », mais par des contreparties financières. C'est véritablement avec Henriette qu'il affiche le plus ouvertement son sentiment de possession, et c'est elle aussi, bien sûr, qui lui résiste le plus : autrement dit, l'autorité avec laquelle il formule ses ordres est sans doute inversement proportionnelle au pouvoir qu'il exerce en réalité.

L'injonction la plus fréquente du Vert-Galant, cependant, et ce, quelle que soit la maîtresse à laquelle il s'adresse, est : « Aimez-moi¹¹³ ». Certes, il ne fait en cela que formuler la même demande que François I^{er} ou Marguerite de Valois, la seule et unique demande de toute lettre d'amour. Mais ce qui frappe, c'est qu'il le fasse de manière aussi explicite et brutale ; le verbe « aimer » ne semble avoir pour lui qu'un seul mode de conjugaison : l'impératif.

Cet impératif n'est pas seulement une figure de style destiné à amplifier l'intensité de sa prière : certaines lettres montrent qu'il considère effectivement les sentiments de ses maîtresses comme un domaine où son autorité peut s'exercer. À la marquise de Verneuil, il écrit : « Je vous aime bien avec vos complexions, mais non avec vos mauvaises humeurs ; dépouillés-vous en donc, devant que je vous voye, et vous résolvés de me recepvoyr les bras ouverts et le cœur gay de me voir » (L.M.H. IV, VII, 661). Avec Corisande, il allait peut-être encore plus loin, car il prétendait lui imposer d'être bien disposée à l'égard de tout son entourage : « Je vous fais une priere : que vous oublies toute haine qu'avez voulu à qui que ce soit des miens. C'est un des premiers changemens que je veulx voir en vous » (L.M.H. IV, II, 396). Remarquons que c'est dans cette même lettre qu'il écrit pour la première fois : « vous estes à moy ». Tandis que Marguerite de Valois cherche à persuader et à convaincre son amant à

¹¹³ Il serait fastidieux d'en repérer toutes les occurrences tant elles sont fréquentes, en particulier en fin de lettre. On peut l'opposer en cela à Henri II qui n'hésite pas à écrire « je vous aime ».

grand renfort de philosophie, Henri se contente de donner des ordres. Cette forme d'autoritarisme appliquée au domaine intime des sentiments (et même de la personnalité) est sans doute immédiatement contestée par Corisande, puisque le roi est obligé de renouveler ses ordres (soulignons l'emploi du verbe « requérir ») dans la lettre suivante : « Ce que je vous ay mandé de ne vouloir mal à personne est requis pour vostre contentement et le mien. Je parle asteure à vous comme étant mienne » (L.M.H. IV, II, 401). Longtemps après, le roi de Navarre continue à affirmer que sa maîtresse lui appartient, et cette dernière s'insurge toujours contre une telle attitude : « vous n'êtes à moy, ny moy à vous », écrit-elle en marge d'une lettre reçue de lui (L.M.H. IV, II, 488).

Ce qu'il voudrait, au fond, c'est gouverner la volonté de ses maîtresses. Dans l'une des rares lettres où il se montre satisfait de la marquise de Verneuil, il la félicite ainsi : « Vous avès reson de conformer vos volontés aux myenes » (L.M.H. IV, VIII, 749). Il lui écrit ailleurs : « Je vous supplie, augmentés mon contentement au lieu de le troubler. Vous le pouvés, vous le devés ; il faut que vous le vouliés » (L.M.H. IV, VII, 662). Mais quelle prise peut-il avoir sur cette volonté ? Un simple « il faut » ne saurait y changer grand-chose.

En désespoir de cause, il lui arrive même d'invoquer le seul intérêt personnel de la marquise pour obtenir une entrevue : « je desirois [vous voir] à la vérité avec passion et avec raisons d'estat pour vous. Vous aves tesmoigné l'indifférence où vous me tenès par vos foibles raisons ; que vostre interest soit donc la cause de faire que je vous voye » (L.M.H. IV, VII, 508-509). Il exerce ainsi sur elle une forme de pouvoir qui passe non par la rhétorique, mais par des moyens de pression bien concrets, qui se trouvent en dehors de la lettre. Les enfants qu'ils ont ensemble sont un de ces moyens : d'après ses nombreuses lettres à Mme de Montglat, on devine que leur mère ne pouvait les voir sans que la gouvernante en ait reçu l'ordre de lui. Il lui arrive même de faire croire que les décisions ne viennent pas de lui : « Il faut dire vray, c'est moy qui n'ay point esté d'avis que vous menissiés icy nostre fils, et commandé à M^r de Seully de vous dire que ma femme ne le vouloit pas ; bien, si vous vouliés, nostre fille¹¹⁴ » (L.M.H. IV, VII, 662). Ce recours à la contrainte signale que le roi échoue à gouverner la volonté de sa maîtresse. Mais pourquoi a-t-il besoin de cacher qu'il est l'auteur de cette interdiction ? On peut supposer que c'est pour échapper aux reproches, ou même pour éviter qu'Henriette ne parvienne à l'attendrir et à le faire revenir sur sa décision. Ce roi qui se dissimule derrière sa femme pour échapper à l'influence de sa maîtresse donne une étrange image

¹¹⁴ On pourrait ajouter que l'image de l'oiseau en cage utilisée par Henri pour parler de la marquise de Verneuil résume assez bien (malgré lui) les rapports qu'ils entretiennent : Henri a le pouvoir de l'enfermer, mais non de lui faire produire les chants (d'amour) qui le raviraient (voir L.M.H. IV, VIII, 749).

de lui-même : il semblerait que les rôles soient inversés, et que ce soit Henriette qui exerce dans ce couple le plus fort pouvoir. Sa façon de manier la plume ne semble d'ailleurs pas étrangère à l'emprise qu'elle a sur le roi, d'après ce que ses lettres à lui laissent deviner.

Conclusion

Si la lettre d'amour se définit par l'évacuation de la dimension pragmatique de la correspondance au profit de sa dimension expressive, elle n'en demeure pas moins le lieu d'exercice d'un pouvoir. Ce pouvoir n'apparaît pas visiblement comme une action sur l'action de l'autre, pour reprendre la définition de Michel Foucault – du moins la plupart des actions qui se situent dans le champ social et politique ne sont-elles pas l'objet de la lettre d'amour. Mais il s'agit d'entretenir chez l'autre la volonté de rester amant ou maîtresse, et de se conformer, en paroles, en écrits et en actes, à un certain code de conduite amoureuse. La principale stratégie de la lettre d'amour, quel-le que soit son auteur-e, consiste dans la construction de l'*ethos* de l'amant-e parfait-e habilité-e à dicter le code en question de manière plus ou moins explicite.

Au-delà de cet *ethos* commun, chacun de nos souverain-e-s façonne sa propre image de sorte à exercer le maximum d'influence sur l'autre. François I^{er} rappelle qu'il est le roi pour mieux montrer l'importance du pouvoir auquel il renonce dans la relation amoureuse : comblé d'ennui et de tristesse, il exhorte sa dame à lui faire don de la puissance de l'amour. Mais ses lettres laissent dans un second plan très incertain les circonstances de leur rédaction, éliminant ainsi tout enjeu politique.

Les lettres de Henri II sont celles où l'on sent le moins de rapport de force : comme il ne doute pas de la bonne volonté de Diane à son égard, il n'a nul besoin de chercher à la diriger. Pour sa part, il laisse de côté la figure royale à laquelle il aurait le droit de s'identifier, mais inclut sa maîtresse dans la participation à la vie politique à travers un « nous » unique dans notre corpus. Tout se passe comme si la question du positionnement mutuel au sein du couple était déjà réglée depuis toujours, laissant place à un exercice conjoint du pouvoir tourné vers l'extérieur. Encore faudrait-il, pour le vérifier, disposer de davantage de textes.

Marguerite de Valois ne fait quasiment jamais allusion à son titre de reine : c'est uniquement par sa rhétorique, par son esprit, par sa culture, qu'elle s'efforce de dominer son amant. Sur ce plan-là, elle se représente elle-même en maîtresse absolue, et cantonne le jeune homme à un rôle de disciple. Et elle le gouverne effectivement, en lui imposant de rester dans

les limites d'un amour platonique. Toutefois, son pouvoir ne s'étend pas au-delà du champ de leur relation : pour ce qui le concerne en propre, comme son mariage, il ne s'arrête pas aux arguments de la reine.

On serait enfin tenté de dire que c'est l'inverse qui se produit avec Henri IV : beaucoup de ses missives laissent transparaître une forme d'échec sur le plan amoureux, au sens où il n'est pas aimé comme il voudrait l'être, et où il ne parvient pas à façonner le comportement amoureux de ses maîtresses. Il essaie de parvenir à ses fins en agissant au moins sur leurs autres actions, en régulant leurs déplacements ou leurs visites aux enfants ; mais, en usant là de ses prérogatives royales, il introduit dans ces relations une part de contrainte qui les exclut du même coup du champ purement amoureux.

Sur le plan du style, ces lettres aux aimé-e-s font partie des plus marquantes de notre corpus : ce sont souvent les plus belles, soit parce qu'elles sont parmi les plus naturelles, livrant le plus intime de leurs auteurs, soit au contraire parce qu'elles sont les plus travaillées, comme celles de François I^{er} et de Marguerite de Valois. Pour ces derniers, il est frappant de constater que ce sont dans les lettres d'amour que l'on retrouve l'influence de la littérature épistolaire et/ou amoureuse de leur temps. Les lettres de François I^{er} ressemblent à celles de Barrouso, par leur tour alambiqué et par l'étrange disparition du pronom de la première personne. Quant à Marguerite de Valois, les influences philosophiques et littéraires viennent littéralement imprégner ses missives à Champvallon. Nous reviendrons dans le dernier chapitre sur ces deux auteurs qui nourrissent leur intimité de littérature et écrivent pour exister.

Chapitre VII : Écrire pour (re)créer

Dans les lettres adressées aux « grand-e-s » et aux serviteurs, nous avons vu que les postures étaient extrêmement normées : la relation entre les épistoliers ne saurait être l'objet d'aucun fantasme, puisqu'il faut la circonscrire dans des bornes utilitaires. Au contraire, les liens du sang et les rapports d'affinité sont investis par l'imagination de chaque individu, et cela modifie son rapport à l'écriture. Il nous semble que nous pouvons reprendre l'expression de Michèle Ramond qui parle de la lettre comme d'un « lien délirant », c'est-à-dire comme lieu d'investissement du désir¹¹⁵. Dans cette mesure, l'écriture épistolaire peut parfois devenir, sous la plume de nos souverain-e-s, le moyen de recréer l'absent, ou de se recréer soi-même en faisant abstraction du contexte de la correspondance.

I) La lettre comme lien délirant

A) *Henri III ou l'épanchement de l'angoisse*

Nous possédons de Henri III une seule longue lettre à Catherine de Médicis, celle du 28 juin 1578 (L.H. III, IV, n°2982, p. 30-32), par laquelle il la prie de retenir le duc d'Alençon qui prépare une expédition pour les Flandres. Nous avons fait le choix de traiter cette lettre ici et non dans la partie consacrée aux rapports entre mères et fils, car elle nous paraît remarquable par son apparente inutilité. Davantage qu'une réflexion sur la situation politique, elle révèle l'angoisse du roi et son besoin de rester en contact avec sa mère.

Cette lettre est constituée en grande partie d'une argumentation à destination de son frère, où se répète le verbe « considérer » : « Si mondict frere vouloit ung peu prendre la peyne de poiser et considerer meurement la suyte et consequence de ceste guerre des Pays Bas [...] Qu'il considère un peu la responce [...] qu'il considère pareillement [...] ». Or les arguments qu'il avance sont sans aucun doute connus et partagés par Catherine et il paraît contraire aux règles de l'économie épistolaire de les détailler à ce point. Ce discours ressemble en fait à celui que les souverains tiennent à leurs ambassadeurs : ils les arment pour leurs entrevues avec les autres rois, en leur fournissant des développements tout prêts. On peut bien dire effectivement que Catherine est l'ambassadrice de son fils auprès de son frère, d'autant qu'en retour, elle est supposée l'informer sur la « délibération » de ce dernier. Mais on peut tout de

¹¹⁵ Michèle Ramond, « La lettre ou le lien délirant », dans *Les Correspondances [...]*, op. cit., pp. 357-371.

même penser qu'elle n'a pas besoin de Henri pour savoir quoi dire à François. Cet épanchement a nécessairement une autre fonction, puisque le roi lui-même reconnaît que « ce seroit superfluité, voire importunité de vous prier presser davantage mondict frere, car je suis certain que vous y faictes tout ce qu'il est possible et plus que je ne sçaurois souhaiter ».

Ce qui est le plus remarquable dans cette lettre, c'est que le roi semble parler en toute sincérité, sans rien dissimuler de ses hésitations : « il faut que je confesse que je me trouve en une extreme perplexité, ne sçaichant quel party prendre ne a quoy me resouldre pour remedier aux inconveniens tres dangereux qui nous tallonnent a cause de telle incertitude ». Il faut dire que c'est son propre frère qui le met en mauvaise posture, ce qui suffit à expliquer ses états d'âme. Il évoque en termes pathétiques ses sentiments sur la situation, et recourt à des images morbides : « il est à craindre que le mal gaigne tellement sur nous qu'il se rende incurable. [...] il semble que voulions avancer de faire la fosse en laquelle chacun s'efforce de nous jecter et precipiter pour proficiter de nostre despouille ». Il s'efforce toutefois de mettre un terme à ses lamentations : « je ne m'arrestaray point, Madame, a vous représenter quel est l'ennuy que mon ame reçoit de ce malheur, car vous en avez entiere cognoissance ».

Cette lettre apparaît donc, tant sur le plan des enjeux politiques que sur celui des sentiments, comme un long épanchement gratuit. Dans la mesure où, de tous les « enfants » de notre corpus, Henri III est celui qui montre le plus d'affection pour sa mère, on peut penser qu'elle exprime simplement son besoin de réconfort. L'inaction, à laquelle il se trouve réduit par ses tergiversations, est contre-balancée par une dépense déraisonnable d'énergie dans l'écriture. Mais il ne faut pas exclure que la lettre soit, malgré son apparente inutilité, et malgré la « spontanéité » que l'éditeur lui attribue en note¹¹⁶, un geste politique réfléchi. D'une part, elle est peut-être destinée à être montrée à Alençon, pour le persuader de sa bonne foi. D'autre part, l'exposé détaillé de sa vision des choses et de ses sentiments a peut-être pour but de conforter sa mère dans son opinion qu'ils sont « sur la même longueur d'onde », comme on dirait de nos jours, même si Catherine a de grande chance de n'en pas douter. Son fils a appris d'elle que la meilleure façon d'être servi est de créer entre soi et l'autre une communion affective, et il met ses leçons en pratique. Il reste difficile de faire la part entre la gratuité d'une écriture épistolaire qui aurait ici pour but de produire son propre réconfort et l'utilité politique d'un tel message.

¹¹⁶ L.H. III, note 1, p. 32.

B) L'autographie ou la chair de l'écriture

L'aspect irrationnel de la relation épistolaire se manifeste ailleurs par l'attachement fétichiste à l'autographie et à l'objet-lettre. Écrire de sa main, en effet, ce n'est pas seulement faire honneur au destinataire. Henri d'Albret, pour montrer à sa fille qu'il est attentif à elle, assure : « Je vous ay bien voulu escrire ceste letre de ma main pour le playsir que j'ay veu que avez prin de se que j'ay escript en l'autre » (L.A.B.J.A., p. 72-73, n°55). L'autographie est en effet un signe du corps, il manifeste la présence physique du scripteur dans sa lettre. Le père se rend donc plus proche de cette manière, attendant un rapprochement plus concret, évoqué en termes familiers : « Je seray bien ayse sy je povois estre sauté là¹¹⁷, mais le saut est bien grant ».

Dans les lettres de Louise de Savoie à François I^{er} pendant sa captivité, l'autographie revêt un caractère encore plus significatif. Lorsqu'elle reprend les mots par lesquels le roi lui a annoncé, suite à la défaite de Pavie, que tout était perdu, sauf l'honneur et la vie, elle ajoute à ces deux termes la santé, dont, dit-elle, « par l'escripture de vostre main, il vous plaist m'aseurer » (*Captivité*, 134). On retrouve l'importance de l'autographie comme seul lien physique qui reste entre les correspondants, témoignant en outre ici l'énergie de celui qui écrit. Louise se rassure de même après la grave dépression du roi prisonnier : « j'ay eu l'escripture de la main dont le corps a tant souffert et porté de payne » (*Captivité*, 355). Malgré tout ce qu'on lui a dit jusque-là, elle ne se fie qu'à cette écriture, pour se persuader que son fils va mieux. Les lettres autographes, nous l'avons vu en fin de deuxième partie, sont parfois conservées comme des reliques, embrassées¹¹⁸. Le réconfort affectif qu'elles apportent est capable de guérir bien des maux. Ainsi Marguerite de Navarre raconte-t-elle comment sa mère a guéri d'une crise de goutte après avoir reçu de bonnes nouvelles de François I^{er} captif en Espagne (Génin, II, 53-54). Une autre fois, l'écriture du roi a rendu la vie à Marguerite et la santé à sa fille :

Monseigneur, en tant de sortes la lectre qu'il vous a pleu m'escripre m'a rendue plus que contente, que je puis dire que par elle j'ay receu une nouvelle vie, dont, je vous proumets, Monseigneur, j'avois besoin ; car, pensant partir de cette ville de Tours pour aller devers la Royne, vostre petite fille [*Jeanne d'Albret*] s'est trouvée bien mal [...]. Mais avecques vostre lectre sa santé est retournée [...] (Génin, II, 175).

C) L'écriture infinie

Le besoin d'écrire peut se faire irrépressible dès lors que la lettre a pour fonction non seulement de donner des nouvelles, mais surtout de perpétuer une relation amicale ou amou-

¹¹⁷ C'est l'équivalent de notre expression « faire un saut » pour signifier : se rendre rapidement à un endroit.

¹¹⁸ Voir p. 284-286 pour la conservation des lettres.

reuse vécue dans la séparation. Lorsque le connétable de Montmorency est à Bordeaux pour réprimer les troubles de 1548, le roi Henri II lui écrit une série de lettres relativement longues, et la plus longue de toutes se termine par ces mots :

Mon conpere, je vous pryé n'estre annuyé de sy longues letres que je vous escrypes, mes ne vous voyant poynt, je n'é otre plesyr que de vous escryre, pansant au moyns que mes letres seront veus de la persoune de se monde que j'ayme le plus et vous repons que je n'aré plesyr que je ne vous voye (B.n.F., Ms Fr 3119, fol. 3).

Loin d'être considérée uniquement comme un moyen d'information, l'écriture est donc ressentie comme une compensation de l'absence, et la répétition du verbe « voir » suggère que la vision de la lettre est un substitut de la rencontre. Dans une des lettres de François I^{er}, l'écriture apparaît même comme le moyen de remplacer des propos qui n'ont pu être tenus, à cause d'une trop grande émotion : « la bouche n'eust consenti à nulle sorte de parler, après avoir donné pose à votre pleur et à ce qui me touche » (P.F.C., n°22, p. 201). La lettre offre une réparation puisque l'amant affirme cette fois ne vouloir « perdre le moyen de pouvoir, par l'écriture, vous rendre une seconde parole » (*ibid.*).

Cette compensation de l'absence est dite de manière explicite par Henri IV à Corisande : « ainsi incessamment je vous entretiendrai puisque l'absence me prive de le faire autrement » (L.M.H. IV, III, 722). Il sent bien que l'écriture pourrait devenir sans fin, et être véritablement « lien délirant » : « je crois que la fin de chaque lettre serait le commencement d'une autre » (*ibid.*). D'ailleurs, il lui arrive d'écrire à Gabrielle alors même qu'il sait qu'il va la revoir dans un moment : « Mes belles amours, deux heures après l'arrivée de ce porteur, vous verrès un cavalier qui vous aime fort, que l'on appelle Roy de France et de Navarre » (L.M.H. IV, V, 28). La missive se justifie certes par le besoin de la prévenir de son arrivée, mais il pourrait se contenter de ces deux lignes, au lieu de quoi il se lance dans une véritable lettre, qui se conclut sur : « C'est trop causé pour vous voir si tost ». Toujours est-il qu'il n'a pu s'en empêcher.

Pour compenser l'absence de Champvallon, Marguerite se plaît à le définir longuement :

Adieu, mon beau soleil, adieu, mon bel ange, beau miracle de la nature : je baise un million de fois ce million de perfections que les dieux se sont plu à faire et les hommes à admirer (C.M.V., n°161, p. 232).

Non, mon beau cœur, je ne crois pas que l'Amour ne vous ait choisi pour se montrer en vous en toutes ses plus belles formes. Car s'il veut, comme Dieu, faire sa puissance apparoir, surmontant ce qui plus lui voudrait résister, qui mieux que votre divine présence le nous pourrait représenter ? Qui, à l'instant, fait changer de courage et de résolution ? Ah non ! Qui vous verra reconnaîtra soudain cette céleste majesté, que Mercure ne put déguiser à l'envieuse Aglore. Et s'il voulait se montrer Vénus et Amour tout ensemble, qui lui pourrait de tant d'attraits, de grâces, de feux, de liens, de beautés fournir, s'il ne prenait ceux que le ciel, choisissant de son plus parfait, a mis en vous pour bienheurer le monde (C.M.V., n°164, p. 236).

Mais plutôt que d'aviver dans son souvenir l'image de Champvallon absent, ces lignes recomposent le portrait d'un amant idéal d'après la culture littéraire de la reine : l'absence permet la re-crédation de l'aimé par les mots, dans une sorte de flux difficile à interrompre.

Chez Marguerite de Valois, le besoin d'écrire est même vital. Elle s'écrit :

C'est trop, mon beau cœur, de se voir privée tout d'un coup de la présence de son bien et du moyen de soulager sa passion par l'écriture ; c'est étouffer une âme et lui ôter le moyen non seulement de soupier, mais de respirer, pressant son cœur de tant d'ennuyeuses contraintes (C.M.V., n°163, p. 234).

Bien au-delà de la simple compensation, l'écriture devient une sorte de pulsion impossible à réfréner, dont dépend la santé de l'âme. Le grand-père de Marguerite, François I^{er}, l'éprouvait déjà, puisqu'il écrivait : « Estant, pour mon propre salut, contrainct par la force d'amour à vous rescrire » (P.F.C., n°4, p. 192).

L'objectif de l'écriture se déplace donc : il ne s'agit plus ici de toucher le ou la destinataire, mais de trouver dans la rédaction un apaisement. Nous sommes tentée de dire que l'écriture épistolaire atteint une forme de gratuité, mettant au second plan l'enjeu communicationnel pour privilégier un retour sur soi.

D) Une dimension purement ludique

Une autre forme de gratuité se fait jour dans les lettres facétieuses que Henri III adresse à la duchesse d'Uzès. Certes, leur échange répond en partie à une nécessité pragmatique : le roi demande des nouvelles de sa mère – et ce faisant, confirme et renforce la position de la duchesse comme intermédiaire entre les membres de la famille royale. Mais les lettres de Henri III se démarquent de celles que Catherine de Médicis et Marguerite de Valois destinent à la duchesse d'Uzès en ce que, chez le premier, le contexte de la correspondance est presque entièrement évacué. Une grande partie de ces échanges ne se compose que de plaisanteries, la plupart fort osées. Le roi demande d'ailleurs à sa vieille amie de répondre dans le même registre : « Si vous voulez toutefois, lettres de représailles, pour ne vous [punir] assez bien. Répondez, sans cella, je le sçay, m'enuyrai » (C.H., t. 19, 1873, p. 63). Il l'exhorte à poursuivre : « j'attandray an devotyon de n'estre le dernier a replicquer » (*ibid.*, p. 64). Il admet dans ce concours n'être pas forcément le plus doué : « si vous ferai ceste sy, non que je la croie digne de paroistre apres ce que m'aves escrist ; mais pour vous donner carrière et vous inciter à vous [ré]jouir à vostre mors » (*ibid.*, p. 67). On perçoit donc que, puisque la nécessité de l'information n'est pas ce qui motive cette correspondance, elle a besoin d'être entretenue par un incessant défi lancé à la destinataire. Le plaisir du jeu prend le pas sur tous les autres enjeux de l'échange. L'écriture épistolaire du souverain n'est donc pas façonnée seulement par

les impératifs des affaires, et devient, dans le cadre des échanges intimes, le lieu d'une expression détachée des circonstances et motivée par sa propre nécessité interne, par le seul plaisir qu'elle procure. Dans cette dimension ludique de l'écriture, nous retrouvons une forme d'expansion gratuite de la lettre, faite pour matérialiser le lien entre les correspondants.

E) Inutilité et disparition de l'écriture

Le plus étonnant est sans doute qu'en parallèle de cet aspect matériel et physique du lien épistolaire, la lettre familière demeure ce texte étrange qui rêve sa propre disparition. L'un des lieux communs de la correspondance avec les êtres aimés consiste à dire que l'on n'a pas besoin d'explicitier ses sentiments, lesquels doivent être naturellement devinés par ceux qui partagent le même sang ou la même amitié. Henri d'Albret met par exemple à sa fille Jeanne enceinte : « Je ne vous diray l'ayse que se m'a esté d'avoir entendu la continuasion de voz beaus maus, pour se que m'estent de sy pres que vous estes, vous devés sentir tout ce que je sens, soit bien ou mal » (L.A.B.J.A., n°55, p. 72). Ce genre de prétérition, véritable *topos* de la rhétorique du *pectus*, est fréquent sous la plume de nos épistoliers, et de ce fait, perd parfois de sa force. Mais chez Louise de Savoie, elle est plus qu'un lieu commun : la mère de François I^{er} prétend en effet qu'elle peut percevoir à distance tout ce qui arrive à son fils. Elle fait état de ce don de voyance dans son « Journal », mais aussi dans ses lettres : « Les bonnes nouvelles que j'ay contynuellement sceues de vostre santé ont, monseigneur, contanté mon esperit jusques a ceste heure, que je cuyde sentyr en moy-mesme que vous seuffrez, et qu'il y ayt chose qui vous traveille » (*Captivité*, 236). Elle donne l'impression qu'ils ont l'un de l'autre une perception intuitive : « Tout aynsy, monseigneur, que je vous sens aproucher la personne de l'empereur, croist et se assure l'esperance que j'ay à vostre briefve delyvrance, par quoy je vous laysse sentir l'ayse que ce m'a esté d'avoyr entendu par ce porteur vostre arryvée à Vallence » (*Captivité*, 234). Pour Louise de Savoie, la lettre n'est qu'une attestation *a posteriori* des sentiments et des intuitions : c'est une façon d'affirmer que la vérité de sa relation avec son fils se situe ailleurs que dans les lettres. Cette perception intuitive existe également chez Marguerite d'Angoulême, qui écrit à son frère : « l'on m'escript que vostre santé est bien, nonobstant que j'entende bien quel bien c'est, car je le sens plus vivement que par lectre l'on ne le me peult desclairer » (Génin, II, 50).

François I^{er} se situe tout à fait dans la lignée de sa mère et de sa sœur et exacerbe leur prise de distance vis-à-vis de la lettre. Il va même plus loin et exprime à maintes reprises sa défiance envers les capacités de sa propre écriture. Dans la série de lettres qu'il adresse à une femme, apparemment pendant sa captivité, il prétend « ne savoir ni pouvoir [...] déclarer

l'extrémité de [s]a peine » (P.F.C., n°7, p. 194). Il demande à sa destinataire de se montrer compréhensive, sans regarder « à l'imperfection de ce mauvais écrit » (P.C.F., n°6, p.193). En réalité, ce sont d'après lui les sentiments amoureux eux-mêmes qui sont inexprimables : « pour ce qu'une tant agréable pensée n'est en la puissance de l'écriture » (P.F.C, n°3, p. 192). Et lorsqu'ils sont plus douloureux, ils ne peuvent pas davantage être écrits : « L'ennuy du départir et le desir du retour rendent ma plume si impuissante qu'elle ne se sent digne à déclarer voullenté de si grande affection ; laquelle a tant remply mon esprit, que le seul penser a la félicité de l'entendre » (P.F.C., n°6, p. 193). Alors, le roi se refuse à écrire et renvoie la dame à des preuves non verbales : « tant de longues années vous ont porté plus de sûr témoignage que ne me pourrait toute puissance de paroles » (P.F.C., n°27, p. 204). On retrouve ici une idée propre à son siècle, partagée également par son poète favori Clément Marot, selon laquelle les mots sont des écrans : la communion des cœurs, la connaissance véritable de l'autre, se font mieux sans eux¹¹⁹. L'extériorité des mots ne garantit pas leur sincérité, bien au contraire ; les graver sur le papier n'est pas suffisant, d'où cette image de gravure dans l'intériorité : « laquelle non sur papier mais dans le fonds de mon obéissance a écrit l'heureuse mémoire de votre nom » (P.C.F., n°4, p. 192). Dans une lettre à sa sœur, il utilise la même prétérition pour se dispenser de dire sa joie : « seulement le peult sçavoir vostre esprit et amour pour estre perpetuellement escript au papier de vostre chair, par l'ancre de vostre sang » (P.F.C., n°16, p. 198).

De nombreuses lettres de François I^{er} se soldent finalement par un refus de continuer à écrire, au risque de rompre la communication. En effet, ne sachant comment persuader sa maîtresse de son amour, il la renvoie à son propre miroir ou du moins l'incite à tourner son regard vers elle-même : « Donques, si vous vouldrez savoir seurement de mes nouvelles, examinez vostre puissance [*regardez à quel point vous pouvez*] avoir bonne grace et beaulté, et ceux la vous diront myeulx que nulle escripture ce que pense et desire vostre véritable amy » (P.F.C., n°4, p. 192-193). Quant à lui, puisqu'il ne peut coucher sur le papier l'agréable pensée amoureuse, il se console dans une contemplation égoïste : « attendant le bien de la parolle, la réservera pour sa félicité à luy mesme » (P.F.C., n°3, p. 192). Le roi prétend donc se livrer aux émotions qui l'assaillent sans même la médiation des mots. C'est d'ailleurs la seule façon de ne pas les trahir, selon lui, car toute expression serait en deça de la réalité de ses sentiments, comme il l'explique à sa soeur :

¹¹⁹, Gérard Defaux, « Parole, présence, écriture : vers une rhétorique de l'intériorité », dans Marot, Rabelais, Montaigne : *l'écriture comme présence*, op. cit., p. 13-56.

Ung chacun se sçait esjouyr, ma mignonne, de son aise ; mais celluy qui l'a tant forte quelle anticippe et occupe toute desmonstracion, se peult dire la sentir parfaitement. Parquoy, puisque par ceste raison je ne puis, encores moins doibs-je faire tant d'injure à ma felicité que de l'obliger et soubmettre à la foiblesse de ma plume (*ibid.*).

Cependant, si François I^{er} estimait réellement que l'écriture était vaine, nous n'aurions pas autant de lettres de lui traitant ainsi de ses émotions : il est même, en fait, le seul épistolier à prendre véritablement ces dernières pour sujet d'écriture, les nommant et les mettant à distance comme pour mieux les considérer. Il se plait surtout à interroger le pouvoir des mots, leur capacité à exprimer l'inexprimable, et en cela, on peut dire qu'il fait un travail d'écrivain.

II) Écrire pour exister

Peut-on dire que l'écriture épistolaire devient parfois pour les souverain-e-s un but en soi, une activité créatrice à proprement parler, indépendante des circonstances ? Dans la plupart des lettres que nous avons étudiées, il serait très difficile de le soutenir, car si le plaisir de bien écrire est réellement présent, si les plumes sont maniées avec habileté et sens de la nuance, tout reste subordonné à des enjeux relationnels et politiques. Quand Marguerite de Navarre se représente sous diverses identités pour échapper à celle de « sœur du roi », cela a bien plus à voir avec la politique qu'avec la création d'un « moi » littéraire. C'est ici, en réalité, que notre thèse pourrait s'ouvrir à un sujet plus vaste, afin d'examiner la concordance qui peut (ou non) exister entre l'identité que les souverain-e-s se façonnent dans leurs lettres et celle qui émerge de leurs écrits dits « littéraires ». Nous avons toutefois noté qu'un roi et une reine offrent des exemples d'une écriture épistolaire leur permettant en quelque sorte de définir leur « moi » créateur, tel qu'ils l'ont façonné par la lecture, l'écriture et la culture qui est la leur.

A) François I^{er} : un « moi » épistolaire dissous

Dans ses lettres d'amour, François I^{er} révèle l'étrange rapport qu'il entretient avec l'écriture et avec lui-même, rapport qui dépasse, à ce qu'il nous semble, le seul cadre des liens amoureux. Tout d'abord, ce type de lettres lui offre l'occasion de porter un regard réflexif sur l'acte d'écrire. Les noms « main » et « plume », qui en sont des métonymies, y sont récurrents : la lettre parle de l'acte qui la crée. D'ailleurs, cette correspondance amoureuse fonctionne pour ainsi dire en vase clos : les lettres, dénuées pratiquement de tout élément permettant de les contextualiser, ont le plus souvent pour objectif de réclamer une lettre en retour. Autrement dit, le roi amoureux écrit pour avoir le plaisir de lire, afin de pouvoir à son tour répondre. Le thème de la fin et du (re)commencement, très présent, vient appuyer ce souci de

perpétuer la correspondance, ce qui équivaut à perpétuer la relation amoureuse, car la seconde semble bien ne pouvoir exister sans la première.

Or, non seulement le roi affirme sans cesse qu'il refuse d'écrire, mais en outre, le pronom de la première personne du singulier est étrangement absent de ces lettres, et très peu de verbes sont conjugués à la première personne. Ce sont en fait les sentiments qui occupent la fonction de sujet.

C'est aussi le cas dans les « épîtres » qui précèdent, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale Ms Fr 2372, chacun des poèmes du roi¹²⁰. Observons la première d'entre elles, qui fait référence, semble-t-il, à la captivité madrilène :

Ayant perdu l'occasion de plaisante escripture et acquis oubliance de tout contentement n'est demouré riens vivant en ma mémoire que la souvenance de votre heureuse bonne grace qui en moy a la seule puissance de tenir vif le reste de mon ingrate fortune. Et pource que l'occasion, le lieu, le temps et commodité me sont rudes par triste prison vous plaira excuser le fruit qu'a meury mon esperit en ce penible lieu, et entendre que en quelque peine, tourment et garde que puisse estre le corps, la volonte ne cherchera que la doulce occasion de faire chose qui vous puisse donner congnoissance que ce qui est demeure en luy libre et non mort n'est desdye que a vous faire service. Parquoy cest indigne present de votre honneste veue sera s'il vous plaist recueilly non comme son imperfection merite mais comme tribut de ma pensée, laquelle seulle pour la neccessite de ma liberté a consideré ne vous pouvoir faire autre service que vous rendre compte de ma miserable calamité affin de vous convertir en autant de piteuse souvenance comme a d'affection de vous servir celui qui va dire

[puis, épître en vers]

Triste pensée et prison trop obscure[...]

Cette lettre sert ainsi d'introduction aux vers qui suivent, en forme de *captatio benevolentiae*. Le roi façonne un cadeau et commente son élaboration. L'absence du pronom « je » est frappante, et si le roi consent parfois à employer des déterminants possessifs, comme dans « le fruit qu'a meury mon esprit », ou « tribut de ma pensée », il semble à d'autres moments parler de lui avec une distance étonnante : « en quelque peine, tourment et garde que puisse estre le corps, la volonte ne cherchera que la doulce occasion ». Il donne ici de lui-même une image extrêmement passive, et s'exprime comme si sa volonté n'était pas la sienne, mais une entité indépendante. Cette passivité, ce vide de l'esprit (car rien n'est demeuré vivant en sa mémoire) sont sans doute liés à l'abattement provoqué par la prison.

Cette épître présente de nombreuses similitudes avec le reste de sa correspondance amoureuse. Ici comme ailleurs, le roi ne se considère pas comme le maître des émotions qui l'envahissent, et, chose qui peut paraître étrange, il demande le secours de sa dame pour les contenir. Le terme de « puissance » est toujours rapporté soit à la femme soit à l'amour. Ici, le souvenir de l'amour a seul la puissance de maintenir en vie ce qui reste de lui ; ailleurs, c'est

¹²⁰ June Ellen Kane ne mentionne pas ces lettres qui servent de cadre et de transition entre les poèmes recueillis dans le B.n.F., Ms Fr 2372. Nous les avons découvert trop tardivement pour les déchiffrer tous, c'est pourquoi nous ne citons ici que le premier.

la femme qui seule a la capacité de faire taire ses plaintes : « car mon pover en tel travail, pour ceste heure, seroit trop foible ; mais vostre puissance peult, non mon pover » (P.F.C., n°21, p. 200). Enfin, François demande à l'aimée de contenir son propre chagrin afin de l'aider à supporter le sien (P.F.C., n°22, p. 201). Et tandis que le roi dit sa propre écriture inefficace, celle de la dame a un pouvoir extraordinaire : « vostre seule lettre a plus eu de pover sur mon mal et ennuy, que toutes les raisons, remonstrances, passetemps, ny lieux que tout m'ait sceu monstrier ni remonstrer » (P.F.C., n°21, p. 200).

On peut s'interroger sur la représentation (ou plutôt sur la disparition) de ce « je » royal et sur son manque de puissance, dans l'ensemble de ses lettres d'amour. Peut-être qu'à la suite de la défaite de Pavie, le roi ne pouvant supporter la perte de son pouvoir politique, choisit de traduire cette perte en termes amoureux. D'ailleurs, la dame à qui il s'adresse n'est pas identifiée : on a coutume de dire qu'il ne rencontra la duchesse d'Etampes qu'à son retour de prison. Avait-il réellement une maîtresse avec qui correspondre depuis Madrid ? Ou a-t-il pour ainsi dire inventé cette correspondance et les poèmes qui l'accompagnent parce qu'ils lui offraient le moyen de dire son sentiment d'impuissance sans perdre la face ? Nous pouvons seulement poser la question, mais dans les deux cas, il est clair que le roi écrit pour continuer d'exister, et pour permettre à son esprit de demeurer libre.

Nous avons peu d'éléments pour mettre les lettres en contexte, mais nous faisons l'hypothèse qu'elles ne datent pas toutes de la captivité. Comment comprendre alors que le roi conserve partout cet effacement de la première personne et affirme sans cesse l'inefficacité de sa propre écriture ? Nous serions tentée d'y voir, de la part de celui qui doit gouverner, c'est-à-dire avoir prise sur le monde par les mots, la reconnaissance de sa propre limite quant au domaine psychique ; qu'il s'agisse de maîtriser ses propres sentiments, ceux de sa dame ou, plus rarement, de sa sœur, il admet qu'il n'est pas roi, qu'il est lui-même gouverné par l'amour ou l'ennui (au sens fort de tourment), et semble attendre un secours particulier de la part des femmes. Lui qui, dans ses lettres à sa mère, en contexte militaire, veut prouver qu'il contrôle tout, semble s'adonner, dans ses lettres intimes, à un rêve de repos et d'abandon ; il voudrait se contenter de jouir immédiatement de la joie d'aimer, et faire porter ses douleurs à l'autre. Il faut toutefois nuancer l'idée de disparition que nous avons avancée : si le pronom « je » manque, la subjectivité du roi, pour sa part, occupe tout l'espace de la lettre. Ne pas dire « moi », c'est aussi ne pas accepter d'être un être limité et distinct, et ne pas reconnaître l'autre en tant qu'être distinct. Quand le roi parle de « la souvenance d'amour » ou de « la peine », au lieu de dire « le souvenir que j'ai de votre amour » et « ma peine », il donne

l'impression que ces sentiments n'existent que pour lui. Il se conçoit comme le centre de l'univers, en fusion avec lui, à tel point qu'il n'a plus besoin de préciser ce qui est à lui ou en lui. Les sentiments de la dame, malgré toute la puissance reconnue à cette dernière, doivent être fonction de ceux du roi. Autrement dit, il aspire à être servi par cette puissante instance féminine qui maîtrise les émotions mieux que lui.

B) Marguerite de Valois : écrire pour façonner l'amour

Alors que François I^{er} fait le plus souvent abstraction des circonstances dans ses lettres d'amour, Marguerite de Valois fait régulièrement référence, dans ses billets à Champvallon, aux événements (souvent présentés comme des perturbations) qui viennent de se produire lorsqu'elle écrit. Toutefois, ces événements restent toujours à l'arrière-plan de la lettre : non seulement ils sont souvent évoqués de façon très allusive ou codée (à travers des surnoms donnés aux personnes concernées), mais en outre, ils constituent seulement le point de départ d'une méditation sur l'amour qui se développe tout au long de la lettre. Il semble donc que le cœur de sa relation avec Champvallon soit l'écriture elle-même, ce vaste débat sur les sentiments qu'elle ne cesse de reprendre d'une lettre à l'autre, et non les moments réellement partagés avec son amant. Certes, il lui arrive de regretter d'avoir perdu une occasion de le voir (C.M.V., n°174) ou d'exprimer sa hâte de le rejoindre (C.M.V., n°167). Mais il semble malgré tout que l'écriture tienne une place centrale dans leur relation, si l'on en croit par exemple une allusion à des vers de Champvallon (C.M.V., n°170) ou le ravissement que lui procure une certaine lettre de lui. Marguerite le félicite d'avoir su décrire leur amour (elle qui ne se montre pas souvent satisfaite de la façon dont il exprime ses sentiments) :

Par la perfection de l'ouvrage, l'on reconnaît non seulement la suffisance de l'ouvrier, mais combien attentivement il s'y est occupé ; car il est bien certain que les œuvres plus difficiles veulent un esprit tout à eux [...]. Ainsi, mon beau cœur, peut-on bien juger par la subtile et vraie description que vous faites de la nature et sympathie de notre amour, qu'à cette seule étude votre âme seulement se plaît [...]. (C.M.V., n°162).

Pour plaire à sa belle, Champvallon doit donc façonner un « ouvrage », qui est le produit d'une « étude ». Cet « ouvrage » plonge véritablement sa destinataire dans un état de béatitude totale ; à son tour, elle voudrait se plonger dans une méditation amoureuse où l'écriture aurait la part belle :

Mon âme, toute retirée en un si beau penser, n'en sera jamais divertie ; et s'il m'était permis d'obéir à mon inclination, incessamment songeant ou *écrivain*, je rendrais l'amour servi de moi plus dévotement et plus saintement que nul ermite qui se soit jamais retiré du monde pour se donner du tout à la dévotion. (*ibid.*)

Enfin, toujours dans cette même lettre, Marguerite se dit ravie de pouvoir vivre son histoire d'amour selon la théorie qu'elle relit dans Léon l'Hébreu : « Ainsi s'accorde ma pratique à cette ancienne théorique et d'une si agréable expérience¹²¹ ». Il semblerait donc que Marguerite cherche à faire exister, à travers l'écriture épistolaire, un amour en tout point correspondant à un idéal forgé par sa culture livresque. Les références aux livres sont d'ailleurs légion sous sa plume. Parfois, elle nomme des auteurs : Pétrarque (C.M.V., n°175, p. 253), Saint Paul (C.M.V., n°162, p. 233)... D'autres fois, elle cite seulement « les philosophes » (C.M.V. n°161, p. 231), « ceux qui ont voulu rechercher et écrire ce que c'était de la libre ou forcée volonté », « les livres » (C.M.V., n°159, p. 227). Mais la plupart du temps, ses références restent implicites, car, comme l'a montré Éliane Viennot, elle a totalement digéré cette culture, qui fait partie d'elle-même, et elle l'emploie naturellement, sans se soucier de démontrer quoi que ce soit¹²². Elle a tellement intégré les différentes théories de l'amour qu'elle se permet également de les discuter : « Non que je sois pour cela de l'opinion de Platon, qui tient l'Amant, comme rempli d'une divine fureur, plus excellent que l'Aimé. Car étant l'un et l'autre, je garderai toujours à ces deux qualités ce qui leur appartient, préférant toutefois la cause à l'effet » (C.M.V., n°163, p. 235).

Ce qui rend si particulières les lettres de Marguerite, c'est que c'est véritablement l'écriture qui y façonne l'amour. Sans culture et sans écriture, les sentiments ne seraient pas de même nature. Elle fait vivre, valide ou invalide à travers son histoire avec Champvallon, les théories qu'elle a lues, toujours soucieuse de comparer la réalité vécue avec les données littéraires. Il faut bien souligner la variété de ses sources, grâce à laquelle elle ne répète jamais deux fois la même image. Tantôt le mouvement des corps célestes sert de point de comparaison (C.M.V., n°164, p. 235), tantôt la chaleur du soleil réchauffant la terre en été ou le feu des vestales symbolisent la flamme amoureuse (C.M.V., n°155, p. 221). Un séjour dans les Pyrénées, et Marguerite mêle la description des montagnes et des torrents au mythe de la nymphe Écho appelant son beau Narcisse. Et surtout, ses lettres d'amour sont peuplées de personnages mythologiques : Aglaure et Mercure, Jupiter et Junon, Phaeton, Phébus, et bien d'autres... Elle se crée un univers amoureux habité davantage par des dieux et des déesses que par ses contemporains (d'ailleurs déguisés sous des surnoms empruntés à la mythologie). On peut véritablement dire que son « moi » amoureux est un « moi » littéraire, façonné par ses lectures : ses

¹²¹ Voir la note d'Éliane Viennot, C.M.V., p. 233, note 3.

¹²² Éliane Viennot, « Écriture et culture chez Marguerite de Valois », dans *Femmes savantes, savoir des femmes, du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, sous la dir. de Colette Nativel, Genève, Droz, 1998.

lettres d'amour pourraient tout à fait être mises en recueil pour servir de modèles littéraires, comme c'était la mode de le faire à l'époque.

Un espace de gratuité s'ouvre dans les lettres de nos souverains et souveraines dans la mesure où l'écriture devient par moment un but en soi, où l'imaginaire investit la représentation des liens qui unissent les épistoliers. Sans doute le groupe formé par Louise de Savoie et ses deux enfants est-il un cas particulier : ils sont les seuls à exposer à un tel point la relation fusionnelle dans laquelle ils se conçoivent. Mais cet exemple extrême illustre toute l'ambiguïté du contact épistolaire que l'on retrouve finalement chez les épistolier-e-s de toutes les époques : trace du corps de l'autre à travers les traits de son écriture, il a une dimension charnelle ; témoignage imparfait et limité des sentiments, il érige une empathie dispensée de mots (et donc de lettres) en mode de communication idéale. Cependant, tout en proclamant son insuffisance, ce « lien délirant » se vit aussi sur le mode de la pulsion et du jeu, jusqu'à devenir parfois son propre objectif au détriment du contact réel.

Conclusion

Les rapports entretenus au sein du cercle étroit des liens du sang et des relations d'élection comportent tous des enjeux de pouvoir. Ce qui les différencie des rapports qui se jouent dans le cercle large des « grand-e-s » et des serviteurs, c'est qu'ils paraissent gérés de manière plus personnelle. Certes, la hiérarchie familiale et politique maintient un certain nombre de postures invariables : les enfants, les épouses, les frères et sœurs d'un roi ou d'une reine plus puissants qu'eux affichent une humilité de rigueur, tandis que les mères et les maris, sûrs de leur autorité, se montrent pleins de sollicitude. Les amant-e-s également se soumettent à la hiérarchie des rapports amoureux, en acceptant la domination de l'aimé-e. Mais les lignes de ce cercle étroit sont amenées à bouger beaucoup plus que celles du cercle large. Dans les rapports intimes, les femmes paraissent faire plus d'efforts que les hommes pour se dégager des postures qui leurs sont imposées. Seule celle de la mère apparaît comme véritablement avantageuse, et dénuée de toute prise de distance. Les individualités se révèlent particulièrement là où les lignes bougent. On s'aperçoit ainsi que Marguerite de Navarre, Marguerite de Valois et Marie de Lorraine tiennent tête à leurs frères, en dépit de la soumission qui devrait être la leur : cependant, elles le font chacune d'une manière différente.

La nécessité de faire percevoir les rapports du cercle étroit comme des rapports personnels, d'individu à individu, donne à l'écriture de ces lettres une seconde dimension : celle de la séduction. Les souverain-e-s se livrent à des plaisanteries, des portraits, de brefs récits à l'occasion. Ils et elles s'inscrivent dans un art épistolaire conçu pour donner l'illusion de l'accès à une personne et le plaisir d'un texte bien écrit.

Conclusion générale

Peut-on parler d'un art épistolaire royal au XVI^e siècle ? Au terme de cette étude, il nous paraît difficile de définir un art de la lettre qui serait propre uniquement aux souverains et aux souveraines de France, mais il est sûr que l'on repère tout au long du siècle, au sein de notre ensemble de personnages, un certain nombre de points communs et une évolution commune de l'écriture. Cette évolution semble en harmonie plutôt qu'en contraste avec celle de l'ensemble des arts épistolaires du siècle, que l'on songe à l'art de la lettre humaniste ou à celui de la lettre vernaculaire. Ainsi, il n'existe pas à proprement parler un « style royal », qui se manifesterait en tout temps, émanant en permanence du roi ou de la reine, mais il semble plutôt que le style des rois et des reines soit régi par l'*apte dicere* cher à Erasme, c'est-à-dire l'adaptation du style au propos et au destinataire. L'éloquence royale, telle que la définit Amyot, se manifeste essentiellement dans les situations de crise, et se caractérise par une certaine sobriété des figures, par la volonté de maîtriser les passions du destinataire, et par l'accent mis sur l'action, qui se doit d'être en parfaite adéquation avec le discours.

L'art épistolaire de la noblesse, dominé par les tournures stéréotypées et une syntaxe lourde et très articulée, reste, nous semble-t-il, le modèle premier des rois et des reines. Ce style nobiliaire est pour ainsi dire le « style de base » des correspondances royales. Dans tous les cas où il importe que le scripteur ou la scriptrice occupe clairement sa fonction royale, mais aussi dans tous les cas où il s'agit de marquer de l'humilité face à son/sa destinataire, ce style est le mieux à même d'exprimer ces postures sans ambiguïté, à travers des formules parfaitement reconnues par les un-e-s et les autres. Il laisse peu de place à l'expression personnelle, car il ne s'agit pas, alors, de mettre en avant un rapport individuel.

Il est cependant manifeste que, d'une manière générale, de Louis XII à Henri IV, d'Anne de Bretagne à Marguerite de Valois, l'art épistolaire des souverain-e-s évolue vers une expression de plus en plus familière, ou de plus en plus personnelle. Cette évolution est conforme à celle des différents arts épistolaires (latins ou vernaculaires) au cours du siècle. Faut-il en conclure que les souverains sont influencés par ceux-ci ? En réalité, rois et reines ne semblent aucunement avoir eu besoin de modèles savants pour amorcer cette évolution. Cette dernière semble davantage correspondre à l'évolution de la pratique du pouvoir, avec en particulier le rôle de plus en plus important conféré à la faveur, qui ne saurait se manifester à travers un style impersonnel et cérémonieux. Elle correspond aussi à la nécessité d'adopter

des postures moins rigides, nécessité particulièrement forte pour les femmes, qui sont rarement en position d'autorité et doivent rechercher d'autres manières d'exercer leur influence.

L'apparition d'une écriture moins normée est donc en rapport à la fois avec le sexe de celui ou celle qui écrit et avec l'autorité dont il ou elle est dépositaire. Il nous paraît très difficile de séparer ces deux critères (genre et pouvoir), qui sont sans cesse conjugués dans la réalité. En revanche, leur conjugaison ne produit pas les mêmes résultats, en termes de style, selon que nous avons affaire à des lettres adressées à la sphère publique ou à la sphère privée.

Dans la sphère publique, ce sont surtout les femmes qui ont recours à des stratégies variées, tandis que les hommes en restent globalement à des discours plus stéréotypés. Ainsi, tandis que le souverain a une autorité directe sur les grand-e-s de son royaume, et qu'il se sert d'expressions convenues pour dire sa « bonne grâce » et s'assurer de la « fidélité » de son serviteur, la reine doit souvent se placer, à l'égard des mêmes grand-e-s, dans un rapport plus amical, qui, sans exclure une certaine déférence, peut la conduire à se montrer parfois familière, pour témoigner sa préférence et asseoir ainsi son influence. L'échange des nouvelles de santé, par exemple, se prête à un style moins formel. Cependant, il faut garder à l'esprit qu'un souverain qui se trouve dans une posture délicate (comme Henri IV face au duc d'Épernon à certaines périodes) peut choisir de manifester plus de proximité à son destinataire, ainsi que le ferait une femme. De manière générale, les situations dans lesquelles l'exercice du pouvoir est assuré sont celles qui génèrent le moins d'écart par rapport au style normé ou cérémonieux. Même dans les situations de crise, ceux et celles qui défendent le pouvoir en place déploient moins d'éloquence que ceux et celles qui sont menacé-e-s par lui.

Dans le cercle intime, le rapport entre exercice du pouvoir et personnalisation du style est assez différent. Dans ce cadre-là, c'est plutôt celui ou celle qui est en position d'autorité qui peut se permettre l'expression la plus personnelle. Tandis que les enfants manifestent avant tout le respect dû à la figure maternelle, les mères, par exemple, leur font part de leurs états d'âme et de leurs expériences en des termes originaux, empreints de sincérité et d'émotion, ou bien recourent à l'ironie pour exprimer colères et agacements. La position dominante des mères les autorise à faire usage d'une plus grande liberté de ton. Mais il faut noter que lorsqu'une fille devient reine d'un royaume étranger, elle quitte également son attitude de pure soumission et s'exprime à l'égard de sa mère avec une forme de hardiesse qu'elle explique par la nécessité de défendre aussi les intérêts politiques de son mari et de son pays d'adoption. Ce déséquilibre entre qui exerce le pouvoir et qui ne l'exerce pas se manifeste également dans les couples mariés. Les lettres de femmes ne se distinguent guère par leur

style : elles sont d'une grande neutralité, car il s'agit avant tout pour l'épouse de dire son respect. Inversement, les époux (en particulier lorsqu'ils ne veulent pas partager le pouvoir) écrivent à leurs épouses des missives souvent charmantes, qui les cantonnent au rang de partenaire amoureux et non politique.

Dans les rapports d'amitié et de faveur, rois et reines se différencient encore sur le plan du style, en fonction du pouvoir qu'ils ou elles exercent sur leurs destinataires. La plus grande familiarité se trouve sous la plume des hommes, qui adoptent la posture du « bon maître » face à des favoris qui leur doivent tout, et dont la place dans la société repose essentiellement sur la bonne volonté du souverain. Cette familiarité (qui peut aller jusqu'à la plaisanterie salace) marque à la fois la faveur et la supériorité. Elle apparaît seulement discrètement sous le règne de Henri II et prend de l'ampleur avec Henri III et Henri IV. La seule femme qui adopte une écriture véritablement familière envers une autre femme est Catherine de Médicis : reine mère, elle traite la duchesse d'Uzès comme une favorite et lui confie pour mission d'assurer la liaison entre elle et ses enfants (Henri III, Marguerite de Valois). Dans les autres correspondances de reines, on ne retrouve pas cette posture d'autorité de la souveraine, et la personnalisation du style passe alors plutôt par une certaine élégance (témoignant le respect). Nous pensons que l'émergence du style familier dans les lettres royales tient davantage à des positions politiques qu'à une question de genre.

Les critères de genre et de pouvoir se combinent donc de manière à faire émerger dans certaines circonstances une écriture plus familière, moins stéréotypée. Peut-on définir les traits de ce style familier qui sont communs à l'ensemble des souverain-e-s ? Il se compose tout d'abord d'une certaine détente de la syntaxe, laquelle se fait (souvent) plus naturelle, plus proche de la langue orale. On repère également un certain art de décrire (les lieux, les personnages) et de raconter (les combats, les entrevues), dont on trouve des exemples de François I^{er} à Marguerite de Valois, en passant par presque tous nos scripteurs-trices. L'humour, l'ironie et la plaisanterie sont également représentés sous presque toutes les plumes. Les références culturelles, qui créent une certaine connivence avec le destinataire, sont un peu plus rares, mais on les trouve chez Jeanne d'Albret, Catherine de Médicis, Henri III, Marguerite de Valois, Henri IV même, à l'occasion... Enfin, des commentaires réflexifs sur l'écriture, sur son rapport à l'absence, sur sa puissance ou son impuissance, montrent que nos souverain-e-s s'interrogent sur le geste même d'écrire et le mettent à distance.

Il est difficile de dire s'ils et elles ont subi l'influence des humanistes ou des traités d'art épistolaire, des recueils de lettres en italien ou en français. Les seules lettres qui témoignent

d'un rapport avec un modèle ne sont pas des lettres familières, mais les lettres d'amour de François I^{er} et celles de Marguerite de Valois. Les premières rappellent le style ampoulé de Barrouso, et la singulière absence de pronom personnel qui donne un tour abstrait à ses textes. Quant aux lettres de Marguerite de Valois, elles déploient une culture pétrarquiste et néo-platonicienne, mais dans un style propre à la princesse, qui montre qu'elle s'était complètement approprié ses sources pour produire des textes qui soient véritablement siens. La lettre d'amour étant, entre toutes, celle qui se prête le mieux au jeu littéraire et qui entretient le rapport le plus ambigu avec la réalité et la fiction, il n'est pas étonnant que ce soit dans ce domaine que deux de nos souverain-e-s aient exercé l'élégance de leur style. Il faut toutefois constater que d'autres souverains, comme Antoine de Bourbon et Henri IV, ont écrit des lettres d'amour tout à fait émouvantes et dignes d'intérêt, qui ne semblent pourtant pas faire référence à quelque modèle que ce soit. Elles illustrent plutôt, encore une fois, l'écriture plus personnelle et naturelle qui émerge chez les souverain-e-s.

S'il paraît bien difficile de déterminer les influences extérieures à leur milieu reçues par les rois et les reines dans le domaine épistolaire, il semble en revanche évident qu'ils se sont influencés les uns les autres, le plus souvent selon des rapports de filiation. Louise de Savoie, Marguerite de Navarre et François I^{er} forment par exemple un premier groupe présentant des caractéristiques communes, ce qui n'a évidemment rien d'étonnant puisque Louise s'est impliquée personnellement dans l'éducation de ses enfants. On sait aussi qu'ils écrivaient tous les trois des poésies et qu'ils se les échangeaient. Ils vouent donc à l'échange écrit une importance esthétique particulière. Persuadés d'être reliés par un lien supérieur, la mère et les deux enfants évoquent ce lien en des termes quasi mystiques ; cette certitude engendre en outre chez eux une réflexion sur l'inutilité de l'écriture, que François I^{er} pousse jusqu'à proclamer l'impuissance des mots à décrire une quelconque émotion sans la trahir.

Bien des points communs unissent également Henri II, Catherine de Médicis, Henri III et Marguerite de Valois (et dans une moindre mesure leur fille et sœur Elizabeth). Henri II apparaît comme le premier à exprimer avec passion son amitié pour un grand serviteur : cette passion amicale se retrouve, travaillée et amplifiée, sous la plume de ses enfants. Quant à Catherine de Médicis, elle développe un art de la plaisanterie et de l'ironie qui est également repris et infléchi par Henri III et Marguerite de Valois en fonction de leurs personnalités respectives. On est en droit de penser, en outre, que l'art d'écrire de Catherine de Médicis, plein d'humour et de sincérité, conjugué à celui de Jeanne d'Albret, qui n'a rien à lui envier en termes de vivacité, a aussi nourri celui de Henri de Navarre.

Nous nous demandions en introduction si l'on pouvait dire que nos souverain-e-s sont non seulement des « épistoliers », au sens où ils écrivent des lettres, mais aussi des « auteur-e-s épistolaires » créant à l'intérieur de leurs lettres un univers propre, de sorte qu'elles ne perdent pas tout intérêt à la lecture, une fois sorties de leur contexte. Bien sûr, on ne peut pas dire que ce soit le cas dans chacune de leurs missives, qui dans leur grande majorité répondent d'abord à des objectifs pragmatiques. Toutefois, nous avons suffisamment d'exemples de lettres amicales, familières ou au contraire très éloquentes, pour pouvoir conclure que presque chaque souverain-e a sa propre voix, son propre style, et parfois son propre univers. Établir ce point plus précisément demanderait de reprendre l'étude des lettres souverain-e par souverain-e et de la renforcer avec celle de leurs autres écrits, lorsqu'ils existent. Notre fréquentation de leurs textes nous a néanmoins donné l'intuition que chacun-e d'entre eux ou presque a développé un style personnel nettement identifiable.

Parmi les « auteur-e-s épistolaires » les plus marquants, nous relevons Marguerite de Navarre : elle est sans doute celle qui travaille le plus sa propre « identité épistolaire », à travers un réseau d'images originales qui la dégagent de son identité de « sœur du roi ». La force de ces images (liées à l'enfantement, à la guerre...) reste gravée dans la mémoire de celui ou celle qui parcourt ses lettres.

François I^{er}, pour sa part, se démarque surtout dans le domaine de la lettre d'amour. Il force son lecteur (ou plutôt sa lectrice) à déchiffrer sa langue recherchée et quelque peu alambiquée, et fait de la lettre d'amour une sorte de défi intellectuel. Les images de fin et de (re)commencement, les méditations sur le pouvoir en amour, sur l'impuissance du langage, sont bien des traits qui lui appartiennent en propre. Bien qu'il ressemble par certains côtés aux modèles de son époque, il développe son propre univers amoureux dans ses lettres.

Chez Henri II, on est frappé par l'intensité de l'expression de la tendresse et de l'amitié ; il paraît difficile de parler chez lui d'un véritable travail, mais on pourrait dire plutôt qu'il se laisse aller dans ses lettres à une expression spontanée qui nous semble extraordinairement naturelle, et qu'il est, semble-t-il (compte tenu des pièces conservées), le premier à mettre en œuvre.

Son épouse, Catherine de Médicis, nous paraît véritablement mériter le nom d'« auteure épistolaire », au point qu'il nous semble bien étonnant qu'on ait si peu étudié ses lettres jusqu'à présent. Capable de décrire ses souffrances de façon très émouvante, elle possède surtout un art consommé de décrire avec beaucoup d'amusement les rapports humains, les conversations de cour... Le plus surprenant n'est sans doute pas qu'elle manie l'ironie à merveille, pour

dire ses agacements tout en faisant sourire ses destinataires, mais plutôt qu'elle sache faire preuve d'un véritable humour, qui la conduit à rire de sa propre vieillesse, dans une forme de sagesse unique sous la plume des souverain-e-s.

Certains de ces traits sont partagés par Jeanne d'Albret, qui elle aussi manie l'ironie et s'entend à faire le portrait des gens de cour qui lui paraissent ridicules. Mais le plus frappant chez la reine de Navarre, c'est peut-être l'éloquence qu'elle est capable de déployer dans ses lettres de combats, éloquence servie à la fois par le souffle de ses phrases et par les images qu'elle développe. En cela, elle est proche de Marie Stuart, qui compte sur la force de ses mots pour mener, depuis sa prison, un véritable procès à charge contre sa cousine Elizabeth d'Angleterre.

De l'époux de Jeanne d'Albret, nous sommes tentée de dire la même chose que de Henri II : c'est surtout par son naturel qu'il se distingue. Sans chercher les effets rhétoriques ni les allusions savantes, il décrit son quotidien, quelques anecdotes amusantes, les effets de l'absence de Jeanne... Ses lettres amoureuses sont touchantes parce qu'apparemment sincères au plus haut point, sans fioritures. Elles paraissent effectivement de simples conversations avec l'absente, où il espère parfois atténuer la douleur de la séparation en faisant naître un sourire.

Henri III est pour sa part un cas assez particulier. Il est capable à la fois d'écrire les lettres les plus raffinées (à Henriette de Clèves, par exemple), de se servir de l'écriture comme d'un exutoire (pour faire partager à Villeroy ses états d'esprits les plus négatifs), mais aussi de produire les billets les plus familiers voire grossiers (à ses favoris, à la duchesse d'Uzès). Il est un des seuls hommes sous la plume de qui on trouve des références savantes, qui sont plutôt l'apanage des femmes. Il semble ainsi unir en lui des qualités « masculines » et « féminines », ou pour le dire autrement, il semble constituer un trait d'union entre une culture d'homme de guerre et celle de la Cour des Valois.

Marguerite de Valois, pour sa part, se caractérise par son constant raffinement. Capable de plaisanter, de faire preuve d'humour et d'ironie, elle ne consent jamais à laisser sa plume se contenter d'une expression ordinaire. Ses phrases sont complexes, extraordinairement longues et rythmées. Son univers amoureux est très riche, peuplé de maintes figures mythologiques et de maintes références complètement assimilées.

Henri IV, enfin, apparaît comme l'héritier (partiel) de cet art épistolaire forgé avant lui. Il convient en effet de rappeler, sans rien enlever à son naturel, à son sens de l'humour et de la brièveté, et sans nier tout le sel que peuvent posséder ses billets, qu'il ne fait que prolonger un

art d'écrire déjà pratiqué depuis au moins une génération. Ce qui lui est peut-être le plus propre, c'est cette façon qu'il a de se mettre lui-même en scène, de créer son propre personnage de héros téméraire, digne des *Amadis*, de mettre en avant les preuves de son élection divine. À la façon de Marie Stuart se définissant comme martyre, il dessine les traits du visage, héroïque et bon vivant, qu'il compte bien laisser à la postérité. Il ne reprend toutefois pas à son compte l'héritage plus raffiné des Valois, qui, du cercle de Louise de Savoie et ses enfants jusqu'à son épouse Marguerite de Valois, avaient fait de l'échange épistolaire un échange spirituel, dans les deux sens du terme. C'est sans doute plutôt dans les correspondances et les salons du XVII^e siècle que sera reprise cette tradition.

Il reste finalement peu de souverains dont le style apparaisse comme véritablement neutre et impersonnel. Nous n'avons certes pas beaucoup de commentaires à faire sur Louis XII, Anne de Bretagne, Claude de France, Éléonore d'Autriche, Charles IX... Peut-être leurs lettres les plus intéressantes nous ont-elles échappé, parce que celles dont nous disposons sont adressées à des personnages moins proches.

Ce travail donne donc un aperçu du style individuel d'une partie des rois et reines de Navarre et de France au XVI^e siècle, mais il faudrait le poursuivre par des analyses particulières menées sur chaque personnage, ce que nous n'avons pas pu faire, le plus souvent. Ce prolongement nous semble devoir être très intéressant pour la plus grande majorité des souverain-e-s. Il ne pourrait se faire qu'en parallèle à la publication de toutes les lettres encore inédites. Le tableau des inédits donnés en annexe en donne seulement un aperçu, mais il va de soi qu'il reste encore d'immenses découvertes à faire dans les fonds de manuscrits des bibliothèques.

Il faudra aussi poursuivre l'exploration des relations entre les modèles théorisés et les correspondances réelles. Puisqu'il est difficile d'établir clairement l'influence des théoriciens sur les pratiques des souverain-e-s, il nous paraîtrait intéressant d'examiner l'hypothèse inverse : ne peut-on pas soutenir que ce sont ces pratiques royales qui précèdent la théorie ? Après tout, la vie de Cour ne sert-elle pas de modèle aux relations sociales des humanistes ? La figure du secrétaire du roi et de la reine n'est-elle pas centrale dans les manuels d'art épistolaires, justement appelés « secrétaires » ? Et c'est encore le milieu de la Cour qui voit émerger le genre de l'épître, et qui fascine les lecteurs des lettres constituant les *Trésors d'Amadis*...

Nous espérons enfin que la présente étude aura participé à l'avancée de la réflexion sur les relations entre genre et pouvoir au XVI^e siècle, en proposant une analyse des différentes

stratégies masculines et féminines, en expliquant les causes de ces différences, et en montrant qu'elles ne sont finalement pas si nombreuses, et en tout cas nullement « naturelles », mais toujours construites en fonction de la position de celui ou celle qui écrit et agit.

Annexe I : Liste des abréviations :

A la suite des abréviations figurent, dans le texte :

- en chiffres romains les numéros de tome,
- en chiffres arabes, les pages,
- lorsqu'il nous a paru nécessaire de l'indiquer, nous avons donné le numéro de la lettre précédé de « n° ».

Abbé d'Urville : « Quelques lettres d'Anne de Bretagne », *Bulletin Historique et Philologique*, 1907, p. 5-58

Blanchet : *Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon (1553-1562) [...]*, Éd. J.-P.-G. Blanchet, 1905.

Bourgeon : Bourgeon, Jean-Louis, *Charles IX devant la Saint-Barthélemy*, Genève, Droz, 1995.

Captivité : Captivité du roi François I^{er}, Éd. Aimé Champollion-Figeac, 1847.

C.M.V. : Marguerite de Valois, *Correspondance*, Éd. Éliane Viennot, 1998.

De Boom : *Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530)*, Éd. Ghislaine de Boom, Bruxelles, M. Lamertin éditeur, 1935.

D.H.I. : *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, Éd. Aimé Champollion-Figeac, 1841.

Gail : *Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers [...]*, Éd. J.-B. Gail, 1828.

Godefroy : *Histoire de Charles VIII [...]*, Paris, Pacard, 1617.

Guiffrey : *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, Éd. Georges Guiffrey, 1866.

I. V. : Augustin Gonzales de Amezua Y Mayo, *Isabel de Valois, reina de España, 1546-1568*, t. III, annexes.

Jacquart : Jean Jacquart, *François I^{er}*.

Jourda : *Marguerite de Navarre, lettres inédites*, Paris, Champion, 1928.

Kane : François I^{er}. *Œuvres poétiques*, Éd. June E. Kane, Genève, Slaktine, 1984.

Lab. : *Lettres, [...]* de Marie Stuart, reine d'Ecosse, Éd. Alexandre Labanoff, 1844.

L.A.B.J.A. : *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, Éd. Rochambeau, 1877.

L.A.D. : *Lettres suivies d'une Ample Déclaration*, Jeanne d'Albret, Éd. Bernard Berdou d'Aas, 2007.

L'Aubespine : *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Paris, 1841.

L.C.M. : *Lettres de Catherine de Médicis*, Éd. Hector de la Ferrière.

- L.H. III : *Lettres de Henri III, roi de France*, Éd. Michel François, Jacqueline Boucher.
- L.L.V. : « Cinquante lettres de Louise de Vaudémont », Éd. Michel François.
- L.M.A. : *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, Éd. Génin, 1841-1842.
- L.M.H. IV : *Recueil de lettres missives de Henri IV*, Éd. Berger de Xivrey.
- Le Roux de Lincy ; Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne, [...] 1860-1861*.
- M.A. : La Ferrière, *Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1891.
- Michaud et Poujoulat : *Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*.
- M.J.F.L. : *Mémoires-journaux de François de Lorraine, [...]*, coll. Michaud et Poujoulat, 1839.
- Paulin Paris : Paulin Paris, *Etudes sur François I^{er}*, 1885, t. I.
- N.F.A : *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche [...]*, 1845.
- P.E. : *Papiers d'Etat [...] relatifs à l'histoire d'Ecosse au XVI^e siècle*, Éd. A. Teulet, 2 vols., Banatyne Club, Edinburgh, 1852-1860.
- Petersbourg : Hector de la Ferrière, *Deux années de mission à Saint-Petersbourg*, 1867.
- P.F. : Charles de Baschi d'Aubais, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759, tome II.
- P.F.C. : *Poésies du roi François I^{er}, [...] et correspondance intime du roi*, 1847.
- Ribier : *Lettres et mémoires d'État des rois, [...]* Éd. Gillaume Ribier, 1666.
- Ruble : Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*.
- Thouars : *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877.
- Abréviation des noms de revues :
- A.B.S.H.F. : *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*.
- C.H. : *Le Cabinet Historique*.
- B.H.R. : *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*.
- B.S.H.P.F. : *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*.
- C.A.I.E.F. : *Cahier de l'Association Internationale des Études Françaises*.
- R.H.L.F. : *Revue d'Histoire Littéraire de la France*.
- R.H.R. : *Réforme, Humanisme, Renaissance*.
- R.Q.H. : *Revue des Questions Historiques*.
- S.S. : *Seizième siècle*.

Annexe 2 : Index biographique des principaux destinataires

ABAIN, *Louis* Chasteignier de la Roche-Pozay, sieur d'~ (1535-1595) : issu d'une famille noble et ancienne du Poitou, il choisit, après avoir reçu une éducation soignée, une carrière militaire, et assiste aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac et de Moncontour. Gentilhomme ordinaire de la chambre dès 1573, il suit Henri d'Anjou en Pologne, et à son retour, il est envoyé à Rome comme ambassadeur jusqu'en 1581. Il lutte contre les progrès de la Ligue à la fin du règne de Henri III et dès 1589 se rallie à Henri IV, qui lui donne le gouvernement de la Marche.

ALENÇON, *Jean* DE BRINON, Chancelier d'~ : ambassadeur en Angleterre pendant la captivité de François I^{er}.

AUMALE, *Claude* de Lorraine, duc d'~ : voir Guise

AUMALE, *Claude II* de Lorraine, duc d'~ (1523-1573) : troisième fils du précédent. En 1552, il vient au secours de Metz assiégé par Charles-Quint. Il participe à la reprise de Calais, aux batailles de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour, et au massacre de la Saint-Barthélemy. Il est tué au siège de la Rochelle.

BARANGER, *Michel* : trésorier et receveur général des finances de Henri de Navarre.

BATZ, *Bertrande* de Montesquiou, baronne de ~ : descendante des anciens ducs de Gascogne, elle épouse Manaud de Batz, fils de Pierre de Batz et de Marguerite de Léaumont. Ce dernier fait partie des quatre guerriers qui en 1577 sauvèrent la vie de Henri IV assailli à son entrée dans la ville d'Eause.

BEAUVOIR, *Louis* de Goulard, sire de Beauvais, ou Beauvois, ou ~ : troisième fils de Jean Goulard et d'Hélène Lhermite, seigneur de Beauvais et de Clousure. Il épouse Marguerite de Talleyrand, est gouverneur de Henri IV à partir de 1562, et demeure un des conseillers favoris de Jeanne d'Albret à la fin de la vie de cette princesse. Il meurt assassiné lors de la saint Barthélemy.

BELLIEVRE, *Pomponne I^{er}* de ~ (1529-1607) : chancelier de France, fils aîné de Claude Bellièvre (premier président du Dauphiné sous le règne de François I^{er}). Conseiller au sénat du parlement de Chambéry, il joue un rôle considérable dans la diplomatie française, du règne de Charles IX à sa mort. Après deux ambassades en Suisse, notamment en 1572, il suit le duc d'Anjou en Pologne, et en 1575, il devient surintendant des finances. En 1586, il est envoyé auprès d'Elizabeth demander la liberté de Marie Stuart, sans succès. Soupçonné d'infidélité par Henri III, il est exilé. Rappelé par Henri IV en 1598, il est envoyé comme plénipotentiaire au congrès de Vervins. L'année suivante, le roi le nomme chancelier, place qu'il occupe jusqu'en 1604. A la fin de cette année, le roi lui ôte les sceaux et il demeure chancelier en chef du conseil.

BIAIX, *Pierre* de ~ († 1534) : licencié en décret, curé de Monein puis de Pau. Conseiller du roi de Navarre puis vice-chancelier, il remplace en 1522 l'évêque de Lescar défunt, Jean de La Salle, dans les fonctions de chancelier de Foix et de Béarn. Dès 1512, il est envoyé en

ambassade par les rois de Navarre Jean et Catherine à Blois pour conclure une alliance avec Louis XII. En 1518, à ce même titre, il prononce devant Charles-Quint à Bruxelles un discours tendant à obtenir la restitution du royaume de Navarre à Henri d'Albret.

BIRAGUE, *René* de ~ († 1583) : il jouit d'une grande faveur sous Henri II qui lui donne le gouvernement du Lyonnais et le nomme ensuite conseiller au parlement de Paris. Il devient un des confidents de Catherine de Médicis. Garde des sceaux en 1570, il prend le titre de chancelier en 1573, à la mort de l'Hospital. Dévoué sans réserve au pouvoir royal, il s'attire également la faveur de Henri III. Devenu veuf, il est créé évêque puis cardinal.

BONNIVET, *Guillaume* Gouffier, seigneur de ~ (vers 1488-1525) : élevé avec François I^{er}, il conserve son amitié durant toute sa vie. Il reçoit la charge d'amiral pour récompense de ses exploits à la bataille de Marignan. Envoyé en Angleterre, il négocie la restitution de Tournay, mais ne remporte pas le même succès à la diète de Francfort, où il représente le roi pour l'élection du nouvel Empereur. Dirige une armée contre la Navarre et s'empare de Fontarabie, aussitôt reprise. Mort à la bataille de Pavie.

BOURBON-MONTPENSIER, *Charlotte* de ~, princesse d'Orange (1546 ou 47 – 1582) : fille de Jacqueline de Longwy, et de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier. Confiée très tôt à sa tante Louise de Longwy, Abbesse de Jouarre, elle prend le voile contre sa volonté, est élue abbesse en 1565, puis entretient des relations étroites avec le milieu protestant : elle se convertit et quitte sa communauté en 1571. Sur les conseils de Jeanne d'Albret, elle se réfugie à Heidelberg, chez l'Électeur Palatin, Frédéric III. En 1575, elle épouse Guillaume d'Orange.

BOURDILLON : lieutenant général en Piémont, puis maréchal.

BRISSAC, maréchal de (voir COSSE).

BRODEAU, *Jean* (1500-1563) : secrétaire d'Antoine de Bourbon. Fils du poète Victor Brodeau, lequel fut valet de chambre et secrétaire de Marguerite de Navarre et François I^{er}.

BRULART, *Pierre*, sieur de Crosne et de Genlis : secrétaire d'État.

BRULART, *Nicolas* voir SILLERY.

BRUNSWICK, *Dorothée* DE LORRAINE, duchesse de ~ : épouse en 1575 Eric, duc de Brunswick-Göttingen.

CARNÉ, *Tristan* de ~ (1476-1536) : fils de Pierre de Carné (maître d'hôtel héréditaire de Bretagne), il est nommé capitaine de Guérande par Anne de Bretagne en 1513, et capitaine d'Auray en 1523 par François I^{er}. Maître d'hôtel de ces deux souverains, il l'est aussi de la reine Éléonore.

CAUMONT : voir LA FORCE.

CHAMPAGNAC, *Jean* de ~, seigneur du Mas : conseiller du roi Henri IV, lieutenant assesseur au siège présidial de Périgueux, maître des requêtes ordinaires en la maison de Navarre, maître des requêtes de Marguerite de Valois en 1606.

CHAMPVALLON, *Jacques* de Harlay, (1553 ?-1630), seigneur de ~ et de Saint-Quentin. Grand écuyer puis chambellan du duc d'Alençon, il entretint avec Marguerite de Valois une relation passionnelle de l'automne 1580 à son départ précipité de la Cour en juillet 1583.

CHATILLON, *Louise* DE MONTMORENCY (1496-1547), maréchale de ~ : jeune sœur d'Anne de Montmorency et mère de l'amiral Gaspard de Coligny, d'Odet, cardinal de Chatillon, et de François, seigneur d'Andelot. Une note de Génin (I, p. 303) indique qu'elle avait élevé Marguerite puis avait été sa dame d'honneur, avant de se retirer pour céder la place à la sénéchale de Poitou, grand-mère de Brantôme.

CLEVES, *Jean II*, duc de (1458-1521) : fils aîné de Jean I^{er} duc de Clèves et d'Elisabeth de Bourgogne-Nevers. Il succède à son père en 1481.

CLEVES, *Marie* de, voir CONDÉ.

CLEVES, *Henriette* de, voir NEVERS.

CONDÉ, *Marie* de Clèves, princesse de ~ (1553-1574) : troisième fille de François de Clèves, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon, elle est placée après leur décès sous la tutelle du cardinal de Bourbon mais elle est élevée dans le calvinisme par Jeanne d'Albret, qui la marie au second prince de Condé, Henri de Bourbon, le 10 août 1572. Henri III tombe amoureux d'elle peu après. Devenu roi de Pologne, il écrit à Marie de Clèves des lettres passionnées (dont nous n'avons pas connaissance). Il souhaite l'épouser à son retour en France, mais elle meurt prématurément des suites de son premier accouchement.

COSSÉ, *Charles* de ~, comte de Brissac (1505-1564) : excellent militaire, il est nommé grand-fauconnier et colonel des gens de guerre français en Piémont en 1540. Plus tard envoyé en Flandres, il est nommé en 1547 grand-maître de l'artillerie, et enfin maréchal de France. Envoyé en qualité de gouverneur général dans le Piémont, il en fait une école militaire.

Il a trois fils :

Timoléon (1543-1569), gentilhomme de la chambre, colonel de l'infanterie française au-delà des monts, puis gouverneur d'Angers.

Arthur (vers 1512-1582), comte de Secondigny, maréchal de France, connu sous le nom de baron de Gonnor jusqu'à sa promotion à la dignité de maréchal de France en 1567. Il combat à la bataille de Saint-Denis sous le duc d'Anjou (novembre 1567), et, nommé lieutenant général en Normandie, il participe à la bataille de Montcontour, toujours sous ses ordres (octobre 1569). Gouverneur et lieutenant général de l'Orléanais en 1570. Accusé d'intelligence et de complot avec les calvinistes, il est enfermé un an et demi à la Bastille avec le maréchal de Montmorency (jusqu'en avril 1575). Son innocence ayant été reconnue en plein parlement, il reprend son crédit à la Cour et accompagne la reine en Touraine pour négocier le retour du duc d'Alençon.

Charles II (1550- 1621) : gouverneur d'Angers, il reprend cette ville aux calvinistes en 1585, puis aux côtés du duc de Guise, il reprend Donzi, Rocroy, et gagne les batailles de Vimory et d'Auneau. Il entre dans la ligue et est nommé par le duc de Mayenne gouverneur de Paris. Après avoir rendu Paris à Henri IV, il est nommé maréchal de France, puis lieutenant général au gouvernement de Bretagne en 1596. Après la mort de Henri IV, il seconde fidèlement la régente, et demeure à la fin de sa vie très lié à Marguerite de Valois.

CRILLON, (orthographié souvent Grillon) *Louis* de Berton des Balbes de ~ († 1615) : chevalier de Malte, d'une famille de Provence originaire du Piémont, il porte déjà les armes en 1557 sous Henri II. Il se distingue dans les guerres de son ordre contre les Turcs et dans les armées royales en France. Henri IV le nomme chevalier de ses ordres en 1596.

DU BOUCHAGE, Ymbert de Batarnay, seigneur de ~ (1438-1523) : fils d'Arthaud de Batarnay et de Catherine de Gaste, favori et chambellan de Louis XI, conseiller des rois Charles VIII, Louis XII, et François I^{er}, il participe à de nombreuses ambassades, et est nommé à la fin de sa carrière gouverneur du fils de François I^{er}.

DU BOUCHAGE, Georgette de Montchenu : fille de Falques de Montchenu et épouse d'Ymbert de Batarnay, elle est issue d'une très ancienne famille qui s'est illustrée dans les croisades et compte des chambellans et maîtres d'hôtel de rois de France. Gouvernante des enfants d'Anne de Bretagne, elle est aussi la grand-mère de Diane de Poitiers.

DU BOUCHAGE, Isabelle de Savoie, comtesse : sœur de Madeleine de Savoie, épouse du connétable Anne de Montmorency et veuve de René de Batarnay. Elle donne en mariage sa plus jeune fille, Anne, à Bernard de la Valette, frère aîné du duc d'Épernon.

DU PLESSIS, M. : trésorier d'Anne de Bretagne ou de Louis XII.

DU PLESSIS-MORNAY : voir MORNAY.

ÉPERNON, *Jean-Louis* de NOGARET, duc d'~ (1554-1642) : d'abord attaché au roi de Navarre après la Saint-Barthélemy, il le quitte pour entrer dans la faveur de Henri III et devenir l'égal du duc de Joyeuse. Après la mort de Henri III, il refuse de reconnaître Henri IV et se retire dans son gouvernement d'Angoulême avec des troupes considérables. Il s'allie avec Philippe II et s'engage à faire pour le compte de ce prince la guerre au roi et aux protestants. Après l'assassinat de Henri IV, il fait pression pour que Marie de Médicis soit reconnue comme régente.

FOURQUEVAUX, *Raimond* de BECCARIE DE PAVIE, baron de ~ (1509-1574) : capitaine français, il sert d'abord en Italie sous les ordres de Lautrec. En 1548, il accompagne en Ecosse la reine Marie de Lorraine, et remplit ensuite diverses négociations en Italie et en Allemagne. Nommé gouverneur de Narbonne en 1557, il contribue à chasser les huguenots de Toulouse. En 1563, il est envoyé en ambassade à la cour d'Espagne.

FOURQUEVAUX, *François*, baron de ~ (1561-1611) : fils du précédent. Après avoir passé son enfance en Espagne, il voyage beaucoup (en Angleterre, en Terre Sainte, et sans doute plus loin en Orient). Gentilhomme ordinaire de la chambre et surintendant de Henri de Navarre, il est aussi un homme de lettres, auteur de romans (perdus), de poésies, de relations de voyage. Il entre au service de Marguerite de Valois au tout début du XVII^e siècle, et, après avoir tenté de la séduire, devient son ami.

FRESNE, M. de : voir ROBERTET.

GONNOR : voir COSSE.

GUISE, *Claude* DE LORRAINE, comte d'Aumale, premier duc de ~ (1496-1550) : venu en France suite à un démêlé avec son frère Antoine, il s'illustre à la bataille de Pavie et

chasse les allemands de la Champagne. Pour reconnaître ses services, François I^{er} érige le comté de Guise en duché-pairie (1527). Son frère Jean (1498-1550), cardinal de Lorraine, lui apporte un puissant soutien. Il épouse Antoinette de Bourbon en 1513, et douze enfants naissent de cette union.

GUISE, *Antoinette* DE BOURBON, duchesse de (1493-1583) : épouse du précédent, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg.

GUISE, *François* DE LORRAINE, prince de Joinville, duc d'Aumale, pair, grand-maître, grand chambellan, gouverneur du Dauphiné, deuxième duc de ~ (1520-1563) : fils aîné de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, il épouse en 1548 Anne d'Este, petite-fille de Louis XII. Compagnon d'enfance de Henri II, il est un chef militaire de renom : il prend part au siège de Boulogne en 1544 contre les Anglais, puis devenu gouverneur de Metz, il oblige en 1552 l'Empereur à lever le siège de cette ville. Au retour de son expédition italienne de 1556-1557, après la défaite de Saint-Quentin, il est nommé lieutenant général du royaume et reprend Calais aux Anglais en 1558. Hostile, sous Henri II, au clan Montmorency, il tient les rênes du royaume sous le règne de François II, avant d'être écarté de la cour et du pouvoir. Hostile à la politique de tolérance pratiquée par Catherine de Médicis, il déclenche, par le massacre de Wassy, la première guerre de religion. Il meurt assassiné par un gentilhomme protestant en 1563.

GUISE, *Anne* D'ESTE ET DE FERRARE, duchesse de ~ (1531-1607) : fille d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, et de Renée de France (donc petite fille de Louis XII), elle épouse François de Lorraine (1549). Elle jouit d'une position prééminente à la cour et sert d'intermédiaire avec la cour de Ferrare. Veuve, elle poursuit sans relâche Coligny qu'elle tient pour responsable du meurtre de son mari. Elle épouse Jacques de Savoie, duc de Nemours en 1566. Son importance politique augmente encore avec la Ligue. Elle est emprisonnée après l'assassinat de ses deux fils par Henri III. Après sa libération, elle joue un rôle actif dans l'organisation de la Ligue. Après la conversion de Henri IV, elle reconnaît son autorité et tente de convaincre ses fils d'en faire autant. Elle termine sa vie comme surintendante de la maison de Marie de Médicis.

GUISE, *Charles* DE LORRAINE, cardinal de ~ (1524-1574) : frère de François, il prend le nom de cardinal de Lorraine à la mort de son oncle Jean. Il est à l'origine de l'alliance des Guise et de la maison d'Espagne. Sous le règne de François II, il administre les finances. C'est lui qui a sacré Henri II, François II et Charles IX.

GUISE, *Louis I^{er}* DE LORRAINE, cardinal de ~ (1527-1578) : frère des précédents, crée cardinal en 1553, il a une réputation de bon vivant, mais aussi de mécène et de bon conseiller du roi.

GUISE, *Henri I^{er}* DE LORRAINE, prince de Joinville (1550-1588) : fils d'Anne d'Este et de François de Lorraine, pair et grand-maître de France, gouverneur de Champagne et de Brie. À seize ans, il fait ses premières armes en Hongrie contre les Turcs. Il se signale aux journées de Jarnac et de Montcontour et oblige Coligny à lever le siège de Poitiers (1569). En 1570, il épouse Catherine de Clèves. Il prend part au massacre de la Saint-Barthélemy. En 1575, suite à une blessure reçue en combattant les huguenots près de Château-Thierry, il prend le surnom de *balafré*. La Ligue s'organise sous son influence. Après la mort du duc d'Anjou, il pousse le cardinal de Bourbon à réclamer la succession à la couronne de France. Il fait soulever la Champagne et la Picardie. Vainqueur contre

les allemands à Vimory et Aulneau, il entre dans la capitale malgré l'interdiction de Henri III, qui est fait prisonnier (journée des barricades, 12 mai 1588). Il meurt assassiné par ce dernier.

GUISE, *Louis II* DE LORRAINE, cardinal de ~ (1555-1588) : frère du précédent, il reçoit le chapeau de cardinal en 1578. Il se mêle aux intrigues de la Ligue et meurt assassiné comme son frère.

GUISE, *Catherine* DE CLEVES, duchesse de ~ (1548-1633) : fille de François de Clèves, duc de Nevers, et de sa première femme, Marguerite de Bourbon-Vendôme. D'abord mariée à Antoine de Croy, prince de Porcien, elle embrasse le calvinisme qu'elle abjure une fois veuve, et épouse en secondes noces Henri de Lorraine. Elle travaille obstinément à soumettre les Guise à Henri IV.

GUISE, *Charles* DE LORRAINE, prince de Joinville, duc de Joyeuse, comte d'Eu, pair et grand-maître de France, amiral des mers du Levant, gouverneur de Champagne et de Provence, quatrième duc de ~ (1571-1640) : moins influent que le duc de Mayenne dans l'opposition à Henri de Navarre, il se soumet à lui en 1594. En 1611, il épouse Mme de Montpensier, fille de Henri de Joyeuse.

HAILLAN, *Bernard* de GIRARD, seigneur du ~ (1535-1610) : secrétaire de François de Noailles, évêque d'Acqs dans ses ambassades d'Angleterre (1556) et de Venise (1557). Poète, traducteur et historien, il devient secrétaire des finances du duc d'Anjou, puis Charles IX lui donne la charge d'historiographe de France en 1571. Henri III le confirme dans cette charge et y ajoute celle de généalogiste de l'Ordre du Saint-Esprit.

HUMIERES, *Jean* d'~ († 1550) : Chambellan en 1517, il reçoit en 1519, le gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye. Il est nommé gouverneur du Dauphin en 1535 et devient en 1537 lieutenant général aux Pays d'Italie, duché de Savoie et Principauté de Piémont. Chambellan du dauphin en 1546, il termine sa carrière comme gouverneur des enfants de Henri II.

HUMIERES, *Jacques* d'~ : fils du précédent, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant générale en Picardie.

HUMIERES, *Charles* d'~, marquis d'Ancre, († 1595 à la prise de Ham) : gouverneur de Compiègne pendant la ligue, puis lieutenant général en Picardie, il est un des premiers seigneurs à reconnaître Henri IV après la mort de Henri III.

IZERNAY (ou ISERNAY), sieur d' : valet de chambre de François I^{er}, envoyé en ambassade auprès de Marguerite d'Autriche en 1530, il accompagne ensuite Anne de Montmorency à Bayonne pour négocier le retour des Enfants de France, prisonniers en Espagne. On le retrouve intendant de la maison de la jeune Jeanne d'Albret dans les années 1540.

JARNAC, *Gui* CHABOT, seigneur de ~ († 1568) : attaché dès 1536 à la maison du second fils de François I^{er}, il participe aux guerres d'Italie sous les ordres de Montluc et se distingue à la bataille de Cérizoles (14 avril 1544). Son duel contre La Châtaigneraie devant Henri II et la cour est demeuré célèbre. Il combat aux côtés de Coligny à Saint-Quentin, où il est fait prisonnier. Attaché au parti des Guises, il est envoyé en 1568 par Charles IX pour sommer les Rochelais de recevoir garnison royale.

JOYEUSE, *Anne*, amiral de France duc de ~ (1561-1587) : connu d'abord sous le nom d'Arques, il se signale en 1580 au siège de La Fère. Il devient le favori du roi, premier gentilhomme de la chambre, chevalier du Saint-Esprit, et le vicomté de Joyeuse est érigé en duché-pairie. Il épouse Marguerite de Lorraine, sœur de la reine. Il engage Henri III à dissoudre la Ligue. Il demande et obtient le commandement d'une armée en Gascogne et remporte quelques avantages sur les protestants. Remplacé par le duc d'Epemon dans la faveur royale, il présente la bataille dans la plaine de Coutras à Henri de Navarre et y trouve la mort.

JOYEUSE, *François* de ~ (1562-1615) : évêque de Narbonne et cardinal, il est nommé protecteur de France à la cour de Rome. A son retour, il s'emploie à la réconciliation de Henri IV avec le pape.

JOYEUSE, *Henri* duc de ~ (1567-1608) : frère des deux précédents, maréchal de France. Il choisit d'abord la carrière des armes, et épouse Catherine de La Valette, sœur du duc d'Epemon. Devenu veuf, il entre en 1587 dans un couvent de capucins. Resté seul héritier de sa famille, il quitte le cloître, et se met en 1592 à la tête de l'armée qui ravage le Languedoc. Il est l'un des derniers partisans de la Ligue et finit par traiter avec Henri IV à des conditions avantageuses. Il est fait maréchal de France, grand-maître de la garde-robe et gouverneur du Languedoc. Mais il renonce une seconde fois au monde et meurt en faisant le voyage de Rome pieds nus pendant l'hiver.

LA BARTHE, *Paul*, seigneur de Thermes (1482-1562) : fait ses premières armes dans les guerres d'Italie, sert Henri II comme ambassadeur et comme militaire en Italie, en 1558, il reçoit le bâton de maréchal de France.

LA CHÂTRE, *Gaspard* de ~, seigneur de Nançay (vers 1539-1576) : élevé à la Cour de Henri II, enfant d'honneur du Dauphin, il débute sa carrière militaire en accompagnant le duc de Guise en Italie. Il s'illustre dans de nombreuses batailles (Dreux, Saint-Denis, Jarnac, Montcontour). A Jarnac, il est chargé de guider et surveiller le jeune duc d'Anjou, investi de la lieutenance générale de l'armée. Comblé d'honneurs, il meurt des suites de ses anciennes blessures.

LA FAYETTE, *Antoine* de ~ (1474-1531) : seigneur de Pontgibaud, de Montel de Gelat, de Rochedagoux, époux de Marguerite de Rouville (1497), gouverneur de Boulogne, grand-maître de l'artillerie avant 1515.

LA FAYETTE, *Louis* de Motier de ~ : gouverneur de Boulogne après son père, capitaine de cinquante hommes d'armes en 1539. Il épouse Anne de Vienne - Listenois, de laquelle il a deux enfants : François de la Fayette, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557, et Jacqueline de la Fayette, dame de Pontgibaud, mariée à Guy de Daillon, comte de Lude, chevalier de l'ordre du roi.

LA FIN, *Jacques* de ~ († 1605) : fils de Jean de la Fin, seigneur de Beauvoir [ou Beauvais] et de Pluviers, et de Magdelaine de Salins, dame de la Nocle, baron d'Aubusson par son mariage. Il est successivement au service de Henri III puis de François de Valois, et s'engage dans les conjurations de 1573-1574. Chambellan du duc en 1576, il devient le lieutenant général de son duché de Touraine en 1577 et le sert jusqu'à sa mort. Margue-

rite de Valois l'a connu du vivant de son frère et entre de nouveau en relations avec lui à Usson, et ce tant qu'il demeure fidèle à Henri IV.

LA FORCE, *François* de Caumont, seigneur de Castelnaut, puis de ~ (1524-1572) : massacré à Paris où il avait suivi Henri de Navarre et sa mère.

LA FORCE, *Jacques-Nompar* de Caumont, marquis puis duc de ~ (1558-1652) : maréchal de France, fils du précédent. Suit Henri de Navarre à Marmande en 1580 et à la prise de Cahors, puis est fait gouverneur de Sainte-Foy et de Bergerac. Il accompagne le roi de Navarre en Poitou. A la suite de la bataille de Coutras où il se distingue, il est nommé gouverneur de Guyenne. Il combat encore par la suite pour Henri IV, notamment à Arques. En 1593, il est pourvu du gouvernement du Béarn et de la vice-royauté de Navarre.

LA MARCK, *Robert IV* de, duc de Bouillon (1520-1556) : époux de Françoise de Brézé. Nommé à dix-sept ans capitaine des Cent Suisses de la garde du Roi, il est élevé à la dignité de Maréchal de France par Henri II en 1547 et envoyé en ambassade auprès du pape Jules III. Il participe à la prise de Metz en 1552 et reprend possession du duché de Bouillon trente ans après l'usurpation de Charles Quint. Lieutenant général en Normandie, il est fait prisonnier à la prise du château de Hesdin, et demeure aux mains des Espagnols jusqu'à la trêve de Vaucelles (1556). Il meurt empoisonné au moment de sa libération.

LANGEY, *Élisabeth* Chenu, princesse d'Yvetot et dame de ~ (1518-1589) : Fille unique de Jean Chenu, prince d'Yvetot. Elle épouse Martin du Bellay, sieur de Langey, lieutenant général en Normandie, habile négociateur et auteur de Mémoires, co-écrits avec son frère Guillaume (chevalier de l'ordre du roi, vice-roi de Piémont). Elle devient veuve en 1559. Les seigneurs d'Yvetot, qui ont porté le titre de roi, ont bénéficié de tous les privilèges de souveraineté jusqu'en 1551. Détaché de tout hommage, Yvetot reste une principauté jusqu'en 1789.

LA TRÉMOUILLE, *Louis II*, vicomte de Thouars et prince de Talmont, vicomte de ~ (1460-1525) : fils de Louis de la Trémouille et de Marguerite d'Amboise. Il combat le duc de Bretagne à la tête de l'armée royale en 1487, puis en 1488 remporte la bataille de Saint-Aubin du Cormier. Il s'illustre en Italie sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}. Il perd son fils le prince de Talmont à la bataille de Marignan, et se fait tuer à Pavie.

L'AUBESPINE, *Sébastien* de ~ (1518-1582) : titulaire de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, il est envoyé en Suisse, à Strasbourg, en Flandres, puis auprès de Philippe II comme ambassadeur. Après la mort de son frère Claude, grand diplomate, Catherine de Médicis le met au courant de toutes les affaires, mais son crédit baisse en même temps que celui de la reine mère.

LOMENIE, *Antoine* de ~, seigneur de La Ville-aux-Clercs (1560-1638) : pendant les guerres civiles, il est secrétaire des commandements de Henri IV. Secrétaire d'État à partir de 1606.

LONGUEVILLE, *Léonor* D'ORLEANS, duc de (1540-1573) : gouverneur de Picardie, époux de Marie de Bourbon (fille du comte de Saint-Pol et veuve de Jean de Bourbon, comte d'Enghien). Prisonnier des Espagnols à la bataille de Saint-Quentin, il prend une part active aux affaires du temps, soutient le parti de la Cour. Il donne asile à La Noue à son re-

tour des Pays-Bas et le présente à Charles IX. Ce dernier accorde aux Longueville en 1571 le titre de Princes du sang. Léonor meurt au retour du premier siège de la Rochelle.

LONGUEVILLE, *Henri I^{er}* D'ORLEANS, duc de ~ (1568-1595) : fils de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, époux de Catherine de Gonzague, fille de Louis, duc de Nevers. Gouverneur de Picardie en 1588, il se porte au secours de Senlis assiégé par le duc d'Aumale et se place sous les ordres de La Noue. Après l'assassinat de Henri III, il rejoint Henri IV et l'aide à chasser de Dieppe le duc de Mayenne. Il est nommé lieutenant général commandant l'armée de Picardie, sert au siège de Rouen, et meurt par accident.

LUDE, *Gui* DE DAILLON, comte du ~ († 1585) : fils de Jean de Daillon. Enfant d'honneur de Henri II, il hérite des charges de Sénéchal d'Anjou, de gouverneur du Poitou et de lieutenant général en Guyenne. Il s'illustre à la défense de Metz, à la bataille de Renti, aux prises de Calais, de Guines de Marans et du Brouage. En 1569, il soutient à Poitiers un siège de deux mois contre les protestants, et en 1572, il est l'un des lieutenants du duc d'Anjou devant la Rochelle. Il devient chevalier des ordres du roi en 1581.

LUDE, *François* DE DAILLON, comte du ~ : fils du précédent, sert Henri III, Henri IV et Louis XIII, nommé gouverneur de Gaston, duc d'Orléans.

MATIGNON, *Jacques* de Goyon, comte de ~ (1525-1597) : lieutenant général de Normandie (1559), gouverneur de Cherbourg (1578), maréchal et chevalier des ordres du roi (1579), il est nommé lieutenant général de Guyenne en remplacement de Biron (1581), puis gouverneur de cette province (1589). Vis-à-vis de Marguerite de Valois, il est l'un des médiateurs de l'affaire de l'affront en 1583-1584 et c'est lui qui déloge Marguerite d'Agen en septembre 1585.

MESLON, *André* de ~ : conseiller de Henri de Navarre, maître des requêtes de son hôtel et gouverneur de la ville de Montségur.

MONTGLAT, *Françoise* de Longuejume, baronne de ~ († 1633) : fille de Thibaut de Longuejume et de Madeleine Briçonnet, elle est une arrière-petite nièce du cardinal Briçonnet, principal ministre de Charles VIII. Mariée d'abord à Pierre de Foissy, seigneur de Cernay, elle épouse en secondes noces Robert de Harlay, baron de Monglat, frère de M. de Sancy. Henri IV la nomme gouvernante des Enfants de France : elle a la charge non seulement des enfants de Marie de Médicis, mais aussi de ceux de Gabrielle d'Estrées, Mme de Verneuil et des autres maîtresses. On la cite à la Cour pour son esprit caustique.

MONTMORENCY, *Guillaume* de ~ (1454-1531) : fils de Marguerite d'Orgemont et de Jean II de Montmorency, lui-même chambellan de Charles VII et de Louis XI. Guillaume est nommé chambellan et conseiller de Charles VIII, puis de Louis XII. En 1509, lors de la campagne du roi en Italie, il est nommé membre du conseil de régence aux côtés d'Anne de Bretagne. Chevalier d'honneur de Louise de Savoie, il est chargé par le parlement de Paris d'assurer la protection de la capitale après la défaite de Pavie. C'est à lui que la reine mère confie la délicate mission de faire accepter par le parlement de Paris les lourdes clauses du traité de neutralité avec Henri VIII.

MONTMORENCY, *Anne* de ~ (1592-1567) : fils du précédent. Ses qualités militaires, prouvées à Ravenne, Marignan, dans la défense de Mézières et la prise de Novare le font créer maré-

chal de France par François I^{er}. Prisonnier à Pavie en 1525, il est libéré contre rançon et se retrouve négociateur dans le traité de Madrid (1526) qui met fin à la première guerre de François I^{er} et de Charles Quint. Il est alors nommé grand maître de France et gouverneur du Languedoc. Suite à la défense de la Provence contre Charles-Quint, il est nommé connétable en 1538. Mais il tombe en disgrâce en 1541, le roi, sous l'influence d'Anne de Pisseleu, ayant abandonné la politique pacifiste qu'il préconisait. L'avènement de Henri II le confirme dans sa charge de connétable et lui rend sa puissance, partagée toutefois avec le clan Guise. Fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin (1557), il est un des négociateurs de la paix du Cateau-Cambrésis. L'influence des Guises sous le règne de François II l'écarte momentanément du pouvoir, mais l'accession au trône de Charles IX marque son retour en grâce. Il meurt à la tête des troupes françaises contre les Protestants à la bataille de Saint-Denis.

MONTMORENCY, *Henri*, sieur de Damville (1534-1614), puis duc de ~ (1579) : second fils du précédent, gouverneur du Languedoc de 1563 à sa mort. Maréchal de France en 1565, il fut l'un des principaux chefs du parti Malcontent dès 1574, puis l'allié indéfectible du roi de Navarre qui le fit connétable le 8 décembre 1593.

MONTPENSIER, *Louis DE BOURBON*, comte puis duc de ~ (1513-1582) : rattaché à la branche des Bourbon-Vendôme par son père, Louis, prince de La-Roche-sur-Yon, il était neveu du connétable de Bourbon par sa mère Louise. Grâce au crédit de sa première femme, Jacqueline de Longwy, fervente protestante, il rentre en possession du Beaujolais, du Dauphiné d'Auvergne et de la terre de Dombes. En 1561, il est gouverneur général de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, et se démet très vite en faveur de son fils. D'abord favorable à la réforme, il combat les protestants avec férocité dès la première guerre de religion, et reprend nombre de villes. En 1569, il devient gouverneur de Bretagne. Il lutte contre les protestants dans le Poitou et la Saintonge, et contribue à la paix conclue à Poitiers en 1577. Veuf en 1561, il épouse en secondes noces Catherine de Lorraine, sœur de Henri de Guise.

MORNAY, *Philippe* de, plus connu sous le nom de DU PLESSIS-MORNAY, seigneur du Plessis-Marly (1549-1623) : un des membres les plus importants du parti protestant à la fin du XVI^e siècle. Il s'attache au roi de Navarre vers 1576, et devient son grand publiciste, et son principal agent à l'étranger. Homme de guerre, politique profond, administrateur, écrivain, il a pris une part importante à la réconciliation des deux Henri. Devenu roi, Henri IV le nomme conseiller d'Etat et se sert de lui comme de son intermédiaire le plus puissant auprès des huguenots et des princes étrangers. C'est aussi lui qui le pousse à entamer la procédure en annulation de son mariage. Mais son zèle pour la foi protestante gêne le roi qui est obligé d'abjurer, et finit par causer sa disgrâce.

MORVILLIER, M. ~ de : ambassadeur de Henri II à Venise.

NEMOURS, *Jacques DE SAVOIE*, duc de ~ (1531-1585) : fils de Charlotte d'Orléans qui lui donne une éducation exceptionnelle. Il sert sous François I^{er} et Henri II, accompagne le duc de Guise en Italie. Il prend ensuite le parti des Guise. Nommé gouverneur du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais à la mort du maréchal de Saint-André, il se retire à la cour de Savoie pour échapper au scandale causé par son procès avec Françoise de Rohan, à qui il avait promis le mariage et fait un enfant. Il épouse Anne d'Este, veuve de François de Guise. Lors de la seconde guerre civile, il empêche l'enlèvement du roi à Meaux. Il

prend part à la bataille de Saint-Denis, se retire chez lui, r eparaît à la cour, avant de se retirer définitivement après 1575.

NEMOURS, *Charles-Emmanuel* DE SAVOIE, duc de ~ (1567-1595) : fils de Jacques de Savoie. Il porte d'abord le titre de prince de Genevois. Dévoué à la cause des Guise, gouverneur de Lyon. En 1589, il reçoit du duc de Mayenne son frère le commandement de la capitale avec injonction d'y faire une résistance désespérée. En 1593, son frère, agacé par son mépris affiché pour son autorité, le fait enfermer.

NEMOURS, *Anne* d'Este, duchesse de ~ (1519-1607) : voir GUISE.

NEVERS, *Louis* DE GONZAGUE, duc de ~ (1539-1595) : fils de Frédéric, duc de Mantoue, élevé à la cour de Henri II avec ses enfants. Il commence à porter les armes à 14 ans, est fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin et paie une énorme rançon pour sa libération. Il épouse Henriette de Clèves, sœur des deux derniers ducs de Nevers en 1565 et quitte alors le nom de Prince de Mantoue. Nommé gouverneur du Piémont (1567-1574), il se démet de ces fonctions lorsque Henri III rend Pignerol et d'autres villes au duc de Savoie. Dans la seconde guerre civile, il bat les protestants du lyonnais. Il sauve la vie du prince de Condé son beau-frère à la Saint-Barthélemy. Il assiste au siège de la Rochelle et accompagne le duc d'Anjou en Pologne. Ayant pris le parti des Guises, il essaie de pousser Henri III à l'extermination des protestants. Il demeure fidèle au roi, tout en conservant une correspondance secrète avec le duc de Guise. A la mort de Henri III, il reste d'abord neutre, puis choisit le parti du futur vainqueur. Il travaille à faire rentrer Henri IV dans le sein de l'Eglise, puis, envoyé en ambassade à Rome, il ne parvient pas à obtenir pour son maître l'absolution. A la mort de D'O, (1594) il devient surintendant des finances, charge qu'il abandonne bien vite, pour prendre le commandement de l'armée de Picardie et de Champagne (1595).

NEVERS, *Marguerite* DE VENDÔME, duchesse de ~ (1516-1589) : sœur aînée d'Antoine de Bourbon, épouse en 1538 François I^{er} de Clèves, conte puis duc de Nevers. Elle lui donne cinq enfants : François et Jacques, les deux derniers ducs de Nevers, Henriette (voir ci-dessous), Marie, princesse de Condé, dont Henri III a été amoureux, et Catherine, duchesse de Guise.

NEVERS, *Henriette* DE CLEVES, duchesse de Nivernais et Rethélois, dite duchesse de ~ (1542-1601) : fille aînée de François de Clèves, duc de Nivernais, et de Marguerite de Bourbon, elle hérite du duché et épouse Louis de Gonzague en 1565. Grande amie de Marguerite de Valois, elle anime avec elle le salon de la maréchale de Retz. Elle participe au complot des Malcontents, passe à la Ligue après la mort du duc d'Alençon, puis rallie Henri IV.

PLANEAUX (peut-être Aymar Mosnier) seigneur de ~ : auditeur des comptes de Henri d'Albret.

RETZ, *Claude-Catherine* DE CLERMONT, comtesse puis duchesse de ~ (1543-1603) : fille de Jeanne de Vivonne (« Mme de Dampierre ») et de Claude de Clermont, cousine germaine de Brantôme, elle épouse d'abord Jean d'Annebaut, comte de Retz († 1562), qui lui impose une existence quasi-recluse, durant laquelle elle s'instruit et devient l'une des femmes les plus érudites de son temps. Elle épouse en secondes noces (1565) Albert de Gondi, qui devient maréchal en 1573 et duc de Retz en 1581. Dans les années 1570, elle

ouvre un salon où se réunissent les lettrés et les poètes de la Cour. Elle participe au mouvement des Malcontents en 1574. Amie avec Marguerite de Valois depuis l'enfance, elle semble demeurer proche d'elle jusqu'à sa mort.

RIEU, *Jean IV*, sire de ~ (1447-1518) : Il suit à la guerre le duc François II de Bretagne, qui le fait en 1470 maréchal de Bretagne, et en 1472 lieutenant général de ses armées et capitaine de Rennes. Nommé tuteur de la princesse Anne à la mort du duc, il tente de lui faire épouser le vieux sire d'Albret, mais la jeune duchesse résiste et appelle les Anglais à son aide. Il est finalement forcé de se soumettre à elle, se distingue par la suite en Italie et dans le Roussillon, et meurt avec la réputation d'un excellent capitaine.

ROBERTET, *Florimond I^{er}* († 1522) : entré au service de Charles VIII comme trésorier de France et secrétaire des Finances, il est connu pour avoir renforcé l'autorité de la charge de secrétaire. Admis par Louis XII dans son conseil dès son avènement, il reste ensuite au service de François I^{er}.

ROBERTET DE FRESNE, *Florimond II* (1531-1567) : neveu du précédent, secrétaire d'État de 1557 à sa mort, très attaché aux Guises.

ROHAN, *Jean II*, vicomte de († 1516) : époux de Marie de Bretagne, fille du duc François I^{er}, père de Jacques, dernier représentant de la branche aînée, et d'Anne, mariée à Pierre de Rohan second fils du maréchal de Gié.

SAINT-GENIES, *Armand DE GONTAUT*, seigneur de ~ († après 1591) : Fils aîné de Jean de Gontaut et de Françoise d'Andaux, sénéchal de Béarn en 1564, chevalier de l'ordre du roi en 1565, gentilhomme ordinaire de la chambre et conseiller de la reine en 1568, il est aussi conseiller et chambellan du duc d'Anjou, et enfin gouverneur et lieutenant général pour le roi de Navarre en ses pays souverains. Henri de Navarre et sa sœur Catherine avaient la plus grande confiance en lui.

SAINT-SULPICE, *Jean de ~* : formé par Anne de Montmorency, il participe à la politique de conciliation extérieure menée par le connétable. Employé par la reine mère, il est aussi très apprécié par Henri III. Chargé par le roi en 1574 de surveiller les actes du maréchal de Damville, et de continuer avec lui les conférences pour la pacification des troubles, il est chevalier du Saint-Esprit en 1579, il se distingue devant Clermont de Lodève puis à la bataille de Coutras.

SAINT-SULPICE, *Henri de ~* : fils du précédent. Favori de Henri III avec son cousin Jacques de Caylus. En 1573, il participe au siège de La Rochelle sous les ordres du duc d'Anjou. Nommé baron de Saint-Sulpice en 1575, il épouse l'année suivante Catherine de Carmaing de Nègrepelisse. Suite à une querelle, il se fait assassiner.

SAULX DE TAVANNES, *Gaspard de ~* (1509-1573) : sert François I^{er} en Italie, Henri II en Lorraine, nommé gouverneur de Bourgogne. En 1569, il joue un rôle décisif dans les batailles de Jarnac et de Montcontour, à la suite de quoi il est créé maréchal de France. Il adopte une attitude hostile aux protestants.

SAVOIE Charles-Emmanuel, duc de ~ : voir NEMOURS

SEMBLANÇAY, *Jacques* de Beaune, Baron de ~ (~1445- 1527) : homme-clé de l'administration financière depuis Louis XII, il est fait, par une commission du 27 janvier 1518, ordonnateur suprême des finances monarchiques et parallèlement responsable direct des finances particulières du roi. Il tente de réorganiser les finances, mais ses efforts n'ont guère de suite en raison des dépenses militaires qui se succèdent. La perte du Milanais ayant pour cause la démobilisation des soldats qui n'avaient pas reçu leur solde, il en est rendu responsable, et Louise de Savoie fait examiner ses comptes par une commission : il est disgracié. En 1527, accusé de malversations financières sans preuves solides, il est néanmoins pendu.

SELVE, *Odet* de ~ (1504-1563) : fils de Jean de Selve, Premier président du parlement de Paris. Conseiller au Parlement de Paris de 1540 à 1542, Conseiller (1542) puis Président du Grand-Conseil. Ambassadeur à Londres de 1546 à 1549, il surveille l'exécution du traité d'Ardres. En 1550, il est envoyé comme ambassadeur à Venise, et suite à l'échec de la conquête du royaume de Naples, il est chargé de conserver l'influence française dans l'Italie septentrionale. Nommé ambassadeur à Rome en 1555, il obtient l'élection du Pape Paul IV, assurant un allié puissant au roi de France. Sa carrière se termine par la signature de la trêve de Vaucelles en 1556.

SILLERY, *Nicolas* Bruslart, marquis de ~ (1544-1624) : chancelier de France, fils aîné d'un président aux enquêtes.

SOUVRE, *Gilles* de, marquis de Courtenvaux (1542-1626) : fils aîné de Jean, seigneur de Souvré et de Courtenvaux, et de Françoise Martel, dame de la Roche-du-Maine. Après avoir accompagné Henri d'Anjou en Pologne, il est nommé Maître de la garde-robe dès 1574. Au début du règne, il est employé comme intermédiaire avec le duc de Nemours. Courant septembre 1578, il est disgracié et perd son état, mais la rupture n'est pas brutale. Après avoir été gravement malade, il revient à la Cour en 1581, obtient le titre de chambellan ordinaire et est nommé conseiller d'Etat et des affaires en 1582. Mais c'est essentiellement en province que le roi l'emploie. En 1587 il reçoit la lieutenance générale de la Touraine. Il participe à la bataille de Coutras et fait partie des rares officiers royaux qui échappent aux protestants. Henri IV le nomme gouverneur du Dauphin. Sous le règne de Louis XIII, il devient premier gentilhomme de la chambre du Roi et maréchal de France.

SULLY, Maximilien de Béthune, duc de ~ (1560-1641) : baron de Rosny, duc de Sully en février 1606. Homme de confiance de Henri IV, il combat à ses côtés, puis il est chargé de superviser les finances du royaume à partir de 1596.

THERMES, voir : LA BARTHE.

THIGNONVILLE, *Lancelot* du Monceau, sieur de : premier maître d'hôtel de Jeanne d'Albret, époux de Marguerite de Selve, gouvernante de Catherine de Bourbon.

UZÈS, *Louise* DE CLERMONT, duchesse d'~ (1504-1596) : fille de Bernardin, vicomte de Talart, et d'Anne de Husson, comtesse de Tonnerre. Elle épouse en 1538 François du Bellay, puis en 1556 Antoine, comte de Crussol, vicomte d'Uzès († 1573), fait duc en 1565 et pair en 1572. Amie de tous les membres de la famille royale, elle est sympathisante de la Réforme. Elle accompagne Marguerite et sa mère dans leur voyage en Gascogne, en 1578, puis reste en contact avec la reine au moins jusqu'en 1583. Elle semble ensuite avoir cessé de fréquenter la Cour.

VERNY, *Jean* de ~ : président de la cour des aides à Montferrand (Dordogne), contrôleur de Marguerite, chargé de ses affaires en Auvergne.

VILLEROY, *Nicolas* de Neufville, seigneur de ~ (1543-1617) : fils de Nicolas de Neufville et de Jeanne Prudhomme. Premier secrétaire d'Etat sous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, il est l'un de ceux qui ont eu sur les affaires de l'Etat l'influence la plus longue et la plus directe.

Annexe 3 : fiches bibliographiques par personnage

Anne de Bretagne

I) Œuvres

1) Lettres publiées

MORICE, Pierre Hyacinthe. « Mémoires pour servir de preuves de l'histoire de Bretagne » in *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. V, Paris, 1750-1756, p. 608, 610, 627, 639, 656-658, 861-862, 876, 917, 956-957 (11 pièces).

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1841, t. I, p. 675-676 (1 pièce).

GAULTIER DU MOTTAY, Joachim. « Lettres inédites de la Duchesse Anne », *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie des Côtes-du-Nord*, t. III, 1857, p. 31-50 (9 pièces).

LE ROUX DE LINCY, Antoine. *Vie de la reine Anne de Bretagne*, Paris, Curmer, 1860, t. III, p. 1-72 (38 pièces, dont 3 fausses).

MAULDE LA CLAVIERE, René de. *Louise de Savoie et François I^{er}, Trente ans de jeunesse, 1485-1515*, Paris, Perrin, 1895, p. 102, note 3 (1 pièce).

DURVILLE, Abbé. « Quelques lettres d'Anne de Bretagne », *Bulletin Historique et Philologique*, 1907, p. 5-58 (27 pièces).

MATARASSO Pauline, Queen's Mate. *Three women of power in France on the eve of the Renaissance*, Ashgate, Aldershot, Burlington USA, Singapore, Sydney, 2001 (1 pièce).

2) Inédits

D'après l'abbé d'Urville, la plupart de ses lettres semblent avoir péri, et la recherche de celles qui restent est des plus difficile.

Il cite deux lettres qu'il n'a pas pu consulter :

- l'une dans le *Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents*, by Alfred Morrison (1883).
- l'autre indiquée par M. Bertrand de Brouillon (*la Maison de Laval*, t.IV, p.34) : 1502, 20 octobre, lettre par laquelle Anne de Bretagne recommande au pape Françoise de Rieu [...] (B.n.F., Ms Fr 22331, fol. 239).

Georges Minois a poursuivi les recherches après l'abbé d'Urville, et parle de deux cent vingt lettres, dont certaines seraient inédites. Il renvoie pour les sources manuscrites aux archives départementales de Loire-Atlantique (Nantes), d'Ille et Vilaine (Rennes), aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale de France, mais aussi au Public Record Office de Londres. Nous avons en réalité trouvé très peu de choses à la B.n.F.

Sources manuscrites citées par Didier Le Fur, qui ne précise pas de quoi il s'agit :

- Archives nationales, séries J-951, n.4 et 6.
- série K-1639, d3.
- Archives municipales de Nantes, série CC-79, fol A.

II) Études

BAILLY A. *Anne de Bretagne, femme de Charles VIII et de Louis XII*, Monaco, 1943.

BARRIER, Marie-France. *L'Hermine de Lumière. Mémoires d'Anne de Bretagne*, Éditions de la duchesse Anne, s.l., 1992.

DUPONT Louis François. *Le Lys et la Cordelière*, Amboise, Édition du Petit Malpogne, 1998 (biographie de Charles VIII et Anne de Bretagne).

GABORY, Emile. *Anne de Bretagne, Duchesse et Reine*, Paris, Plon, 1941.

LACROIX Paul. *Louis XII et Anne de Bretagne, Chronique de l'histoire de France*, Paris, Hurtrel, 1882.

LE BOTERF, Hervé. *Anne de Bretagne*, Paris, Éditions France-Empire, 1996 [1976].

- LE FUR, Didier. *Anne de Bretagne : miroir d'une reine, historiographie d'un mythe*, Éditions Guénégaud, Paris, 2000.
- LE ROUX DE LINCY, Antoine. *Vie de la reine Anne de Bretagne*, op. cit.
- MARKALE, Jean. *Anne de Bretagne*, Paris, 1980.
- MAUNY, Michel de. *Anne de Bretagne*, Paris, Kanevedenn, Nouvelles Éditions Bretonnes, 1976.
- MINOIS, Georges. *Anne de Bretagne*, Paris, Fayard, 1999.
- TANGUY, Geneviève Morgane. *Les jardins secrets d'Anne de Bretagne*, Paris, Lanore, Sorlot, 1991.
- *Anne de Bretagne et l'art sacré*, Fuveau, La maison de vie, 2000.
- *Sur les pas de Anne de Bretagne*, Rennes, édition "Ouest-France", 2003.
- TOUDOUZE (George G.), *Anne, duchesse de Bretagne, duchesse et reine*, Paris, Floury, 1938.
- TOURAULT Philippe. *Anne de Bretagne*, Perrin, Paris, 1990.

Antoine de Bourbon

I) Œuvres

1) Chanson

Signalons qu'on lui attribue la chanson reprise par Alceste dans *Le Misanthrope* (la « chanson du roi Henri ») :

MIRONNEAU, Paul. *Chansonnier Henri IV*, Editions du Pin à Crochets, 1999, p. 34.

2) Lettres publiées

Lettres et mémoires d'État des rois, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François I^{er}, Henri II et François II, Éd. Guillaume Ribier, Paris, 1666, t. I, p. 162 (1 pièce).

L'AUBESPINE, Sébastien de. *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Éd. Louis Paris, Paris, 1841, p. 161, 163, 164, 349, 368, 518, 886 (7 pièces).

Lettres inédites de Henri IV, précédées d'une lettre d'Antoine de Bourbon, Éd. J.-F.-Eusèbe Castaigne, Angoulême, J. Lefraisse, 1844, p. 1 (1 pièce).

LA FONS-MELICOQ, M. de. *Bulletin des comités historiques*, 1849, t. I, p. 49 (1 pièce).

PARIS, Louis. *Le Cabinet historique*, 1873, t. XIX, documents, p. 138, p. 142 (2 pièces).

Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret, par Achille de Rochambeau, Paris, Renouart, 1877 (environ 150 pièces).

RUBLE, Alphonse de. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, A. Labitte, 1882-1886, t. I, p. 331, 333, 337, t. II, p. 446, t. III, p. 368, 381, 382, 385, t. IV, p. 398, 405, 410 (11 pièces).

PIMODAN, Gabriel de. *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583)*, Paris, Champion, 1925, [1889], p. 350 (1 pièce).

3) Inédits

Achille de Rochambeau répertorie, à la fin de son édition des lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, une centaine de lettres inédites, provenant principalement de la Bibliothèque nationale de France et des collections d'autographes de Saint-Petersbourg, mais aussi des archives de Villebon, des Basses-Pyrénées, etc...

II) Études

ROCHAMBEAU, Achille de. « Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret », *Galerie des hommes illustres du Vendômois*, Vendôme, Lemercier, 1879.

RUBLE Alphonse de. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, op. cit.

Catherine de Médicis

I) Œuvres

1) Poésies publiées

CHAVANNES, Frédéric. *Poésies inédites, Notice sur un manuscrit du XVI^e siècle*, Lausanne, 1844, p. 10-13 (1 pièce).

JOLY Antoine. *La vraie Histoire de Triboulet et autres poésies inédites récréatives, morales et historiques des XV^e et XVI^e siècles*, Lyon, N. Scheuring, 1867, p. 78 à 91 (15 pièces).

– « Quelques poésies de Catherine de Médicis et de sa fille Élisabeth de France, reine d’Espagne », *Bulletin de la Société de Normandie*, t. XIII, 1883, p. 87-93 (3 pièces du recueil précédent corrigées).

Poésies inédites de Catherine de Médicis, Éd. Édouard Frémy, Paris, 1885. (Le manque d’authenticité de ces textes a été démontré par le comte Baguenault de Puchesse dans « Les prétendues poésies de Catherine de Médicis », *Revue des Questions Historiques*, XXXIV, 1883, p. 275-279.)

2) Lettres publiées

Lettres de Catherine de Médicis, Éd. Hector de la Ferrière et Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1943, 11 vols.

BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave. « Jeanne d’Albret et Catherine de Médicis, 1570-1572, Lettres inédites », *Annuaire-Bulletin de la société de l’histoire de France*, Paris, Nogent-le-Rotrou, t. 47, 2^e partie, 1910, p. 213-221 (1 pièce).

– « Vingt sept lettres inédites », *Bulletin historique et philologique*, 1917, p. 130-157.

3) Inédits

D’après Ivan Cloulas, il reste des inédits en Espagne et en Italie en particulier.

- Espagne :
Les archives générales de Simancas
Secretaria de Estado
K 1496 : Lettres de Catherine de Médicis à sa fille la reine Élisabeth, femme de Philippe II.
Les microfilms de ces documents sont consultables aux Archives nationales de Paris.

Autografos y notables.

Caja 3. Documents de la série K autrefois exposés au musée des archives nationales à Paris (cf. *Musée des archives nationales, catalogue*, Paris, 1872. Ancienne collection, n°669, 675, 702, 735, lettres de Catherine de Médicis, de 1563, 1565, 1572, 1588).

- Italie
Florence.

D’après Ivan Cloulas, le professeur Van Dycke avait retrouvé en 1920 un nombre assez important de lettres de Catherine (484) dans les archives italiennes (Vatican, Florence, Mantoue, Gênes, Naples), en Suisse (Lucerne, Bâle, Berne, Zurich, Soleure, Fribourg) ainsi qu’au British Museum : la plus grande partie était formée de lettres de recommandation.

En marge de l’édition de la correspondance, Ivan Cloulas signale au nombre des manuscrits :

- Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, Fr 883 fol. 30, fol. 36 (épître de Catherine de Médicis au roi d’Espagne : « Ses montz tres haultz haulsent notre desir » ; autre épître : « Si votre tant regretté départir »).

II) Études

Nous nous limiterons ici à un aperçu de ce que l’on peut trouver pour les trente dernières années, des ouvrages scientifiques à la vulgarisation :

- CASTELOT, André. « Le Règne de Catherine de Médicis, 1559-1574 » dans *Histoire de la France et des Français au jour le jour*, Paris, R. Laffont, 1987.
- Diane, Henri, Catherine, *le triangle royal*, Paris, Perrin, 1997.
- CLOULAS, Ivan. *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979.
- « Catherine de Médicis : la passion du pouvoir » dans *La France au fil de ses rois*, Sélection du "Reader's digest", 2000.
- *Catherine de Médicis, le destin d'une reine*, Paris, Tallandier, coll. « Le Grand Livre du mois », 2007.
- CROUZET, Denis. *Le «Haut Cœur» de Catherine de Médicis : une raison politique au temps de la saint Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005.
- FREIDA, Léonie. *Catherine de Medici*, Londres, Weldenfeld and Nicolson, 2004.
- GARRISSON, Janine. *Catherine de Médicis : l'impossible harmonie*, Paris, Payot, 2002.
- « Catherine de Médicis, la reine noire », Recueil de l'Académie de Montauban, nouvelle série, t. 3, 2002, p. 133-145.
- HERITIER, Jean. *Catherine de Médicis*, Paris, Tallandier, coll. « Le Grand Livre du mois », 1994, [Fayard, 1940, 1959, Perrin, 1984].
- KNECHT, Robert Jean. *Catherine De' Medici*, London, New-York, Longman, 1998.
- ORIEUX, Jean. *Catherine de Médicis ou La reine noire*, Paris, Flammarion, 1986.
- ROSS WILLIAMSON, Hugh. *Catherine de Médicis : mère de trois rois de France et de la reine Margot*, trad. de l'anglais par Brigitte Chabrol, Paris, Pygmalion, 1994.
- SOLNON, Jean-François. *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2003.
- WANEGFFELEN, Thierry. *Catherine de Médicis : le pouvoir au féminin*, Paris, Payot, 2005.

Charles IX

I) Œuvres

1) Traité de chasse

De la chasse royale. Illustrations d'André Marchand, gravées sur bois par Gilbert Poilliot, préface de Charles Hallo, Paris, Éditions de l'Ibis, [la couverture porte comme titre « De la chasse au cerf »], 1945.

2) Poésies publiées

« Vers à Ronsard », in *Oeuvres inédites de Pierre de Ronsard*, Éd. Prosper Blanchemain, Paris, A. Aubry, 1855.

3) Lettres publiées

BRANTOME, Pierre de Bourdeille. *Œuvres du seigneur de Brantôme*, La Haye, 1743, t. XIV [lettres du seigneur André de Bourdeille aux rois Charles IX et Henri III, et à la reine leur mère... avec leurs réponses], p.5-10, 22, 34, 41, 43, 46, 55, 72-76, 91 (11 pièces).

AUBAIS, Charles de Baschi d'. *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759, tome II, p. 71-73, 87-88, 93-95 (7 pièces).

Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélemy. Lettre des Seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1591, Éd. Paulin Paris, Paris, Crapelet, 1830, p. 7, 9, 13, 21, 27, 31, 34, 36, 39, 51, 59, 62, 75, 89, 102 (15 pièces).

« Lettre de Charles IX au duc de Longueville, Gouverneur de Picardie », *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. I, 2^e partie, 1834, p. 18-19.

LFAIST, Louis (pseud. Cimber). *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^e série, 1834-1837, t. V, p. 80, t. VII, p. 133, 157, 379, passim.

L'AUBESPINE, Sébastien de. *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Éd. Louis Paris, Paris, Imprimerie Royale, 1841, p. 764, 792, 832, 864, 881, 884 (6 pièces).

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1847, t. III, p.604-605, 612 (2 pièces).

Le Cabinet historique, sous la dir. de Louis Paris, vol. II, 1856, p. 231, 237, 239, 256, 258, 262 (6 pièces).

Correspondance de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Gaspard de Tavannes [...] au sujet de MM de Maligny, Éd. Léon de Bastard d'Estang, Auxerre, Perriquet et Rouillé, 1857, p. 7 (1 pièce).

MASSON, Gustave. « Lettres du roi Charles IX et de son frère le duc d'Anjou à la reine Elisabeth d'Angleterre », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, 1862, p. 272-274 (2 pièces).

Lettre de Charles IX, roi de France, au pape Pie IV, offerte à l'institut historique de France, Éd. Damiano Muoni, Paris, 1863.

TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe. « Deux lettres de Charles IX », *Revue des questions historiques*, a. 2, t. III, octobre 1867, p. 567-569.

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, Paris, 1877, p. 83, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 93 (15 pièces).

CATHERINE DE MEDICIS. *Lettres de Catherine de Médicis*, Éd. Hector de la Ferrière et Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1943, 11 vols [des lettres se trouvent en notes].

Lettres de Charles IX à monsieur de Fourquevaux, Ambassadeur en Espagne, 1565-1572. Éd Célestin Douais, Paris, Alphonse Picard, 1897 (non consulté).

LESORT, A. « Lettres inédites de Louis XII, François I^{er}, Charles IX et Catherine de Médicis », *Bulletin historique et philologique*, Paris, 1902, p. 495-496 (2 pièces).

Correspondance de MM. de Disimieu, gentilhommes dauphinois (1568-1713), Lyon, Louis Brun, Paris, Champion, 1913, p. 1-6.

BOURDEILLE, André de. *Supplément à la correspondance d'André de Bourdeille, sénéchal du Périgord, 1561-1589, par le Mis de Bourdeille [...]*, Périgueux, Ribes, 1930, p. 3, 6-11, 13 (7 pièces).

Lettres de rois (Louis XI, Louis XII, Charles IX et Louis XIII) aux seigneurs de Montsoreau [Maine et Loire], Société des Lettres et Sciences du Saumurois, a.90, n°148, 1999, p. 98-100 (1 pièce).

4) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Fonds français : 2313, 2704, 2916, 2945, 3143, 3158, 3159, 3178, 3181, 3182, 3183, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3193, 3194, 3196, 3197, 3199, 3201, 3202, 3204, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3216, 3217, 3218, 3219, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3235, 3236, 3239, 3241, 3243, 3245, 3246, 3247, 3248, 3252, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 6602, 6604, 6619, 6620, 6621, 6622, 6626, 20434, 20459.
- Nouvelles acquisitions : 1235 à 1241, 1278, 1469, 3102, 6001-6002, 20809, 21535, 22735.
- Collection des Cinq cents de Colbert : 1, 4, 7, 24, 27, 54, 187, 366, 390, 397, 400, 471.
- Collection Clairambault : 354, 1103.
- Collection Baluze : 151.
- Bibliothèque de l'Arsenal : 7584, 7934, 6613, 672, 676, 4767 – 4771, 5421, 357, 479, 491.

II) Études

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Charles IX. Récit d'histoire*, Éd. Régine Pouzet, Clermont-Ferrand, Adosa, 1993.

BOURASSIN, Emmanuel. *Charles IX*, Paris, Arthaud, 1986.

CHAMPION, Pierre. *Charles IX*, Paris, Grasset, 1939.

DESJARDINS, Abel. *Charles IX, deux années de règne, 1570-1572*, Douai, Crépin, 1873.

Histoire du Roy Charles Neufviesme, de Sorbin Arnaud, in Louis Lafaist (Cimber), *Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, Paris, Beauvais, 1836.

LA BARRE-DUPARCQ, Édouard de. *Histoire de Charles IX*, Paris, 1875.

SIMONIN, Michel. *Charles IX*, Fayard, 1995.

Claude de France

I) Œuvres

1) Lettre publiée

BAUX, Emile. « Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Étude sur la première régence (1515-1516) », *Revue d'Histoire de Lyon*, n°4, 1902, p. 406 (1 pièce).

2) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Catalogue des manuscrits français : 2915, 2916, 2963, 2972, 2980, 2989, 2990, 2996, 3036, 3051, 3897.
- Nouvelles Acquisitions Françaises : 1469, 8452.
- Collection Dupuy : 211.

II) Études

BAUX Emile. « Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Etude sur la première régence (1515-1516) », *Revue d'Histoire de Lyon*, n°4, 1902.

BAUX, Emile, BOURILLY et MABILLY. « Le voyage des reines », *Annales du Midi*, t. XVI, 1904.

MAUNY, Michel de, « Péripiétés autour du mariage de Claude de France, fille d'Anne de Bretagne », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, 1998, t. 127, p. 167-172.

NERET, Jean-Alexis, *Claude de France, femme de François I^{er}, 1499-1524*, Paris, les Éditions de France, 1942.

ZELLER, B. *Claude de France*, Paris, Ollendorf, 1892.

Éléonore d'Autriche

I) Œuvres

1) Lettres publiées

Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François dauphin, etc... adressées au connétable de Montmorency ou correspondance secrète de la cour d'Henri II, Éd. Jean-Baptiste Gail, 1828, p. 48-49 (1 pièce).

Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, 1847, p. 192, 512, 527, 528 (4 pièces).

Captivité du roi François I^{er}, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Imprimerie Royale, 1847, p. 207-208.

GACHARD, Louis-Prospère. *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste – Lettres inédites*, Bruxelles, Hayez, 1854-1855, t. II, p. 111 à 114 (1 pièce).

Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530), Éd. Ghislaine de Boom, Bruxelles, M. Lamertin, 1935, p. 192 (fragment).

PARDANAUD, Chloé. « Plaider, convaincre, entrer en scène : Éléonore d'Autriche et la libération des Enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *Seizième siècle*, n°4, 2008, p. 195-216 (19 pièces).

2) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Catalogue des manuscrits français : 2915, 2916, 2932, 2936, 2981, 2989, 3005, 3011 (en partie), 3012, 3015, 3021, 3062, 3095, 3129, 3139, 3155, 3208, 3913, 6622, 20856.
- Collection Dupuy : 211, 263, 726, 874.
- Collection Moreau : 833.

II) Études

BOOM, Ghislaine de. *Éléonore d'Autriche, reine de Portugal et de France, une sœur méconnue de Charles Quint*, Bruxelles, C. Dessart 1943.

BOURBON, princesse Sixte de. « Éléonore d'Autriche », *Le mois Suisse*, a.5, n°46, janvier 1943.

LABEYRIE, Émile. *Étude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François I^{er} avec Éléonore d'Autriche*, Paris, 1873.

MOELLER, Charles. *Éléonore d'Autriche et de Bourgogne, reine de France, un épisode des cours au XVI^e siècle*, Paris, A. Fontemoing, 1895.

MOREAU, Sébastien. « La prise et délivrance de François I^{er}, venue de la royne, et recouvrement des enfants de France (1524-1530) », in *Archives curieuses de l'histoire de France*, Éd. Louis Lafaist (pseud. Cimber), 1^{re} série, tome II, Paris, 1835.

PAILLARD, Charles-Hippolyte. *Voyage dans les Pays-Bas et maladie d'Éléonore d'Autriche ou de Portugal, femme de François I^{er}*, Bruxelles, Hayez, 1879.

Élisabeth d'Autriche

I) Œuvres

Aucune œuvre n'est signalée par le catalogue collectif de France, ni par Cioranescu.

Pourtant, d'après le Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et étrangères naturalisées en France, de Fortunée Briquet (Paris, Treuttel et Würtz, 1804), « on lui doit deux ouvrages: l'un, sur la Parole de Dieu; l'autre, sur les événements les plus considérables qui arrivèrent en France de son temps. Elle envoya ces productions, en gage de son amitié, à sa belle-soeur Marguerite. »

1) Lettres publiées

TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe. « Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX, quatre lettres inédites », *Revue des questions historiques*, a. 2, t. IV, jan 1868, p. 285-288.

2) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Catalogue des manuscrits français : 3248, 5134, 15904, 15905, 15906.
- Collection Dupuy : 937.

II) Études

BEAURIEZ, Louis de. *Elisabeth d'Autriche (femme de Charles IX) et son temps, une reine catholique au siècle de la Réforme*. Paris, J. Gervais, 1884.

MORGAT, Alain, « Le fonctionnement des conseils princiers au XVI^e siècle. Les exemples de Renée de France et d'Elisabeth d'Autriche », *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel An-*

toine, sous la dir. de Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé, Paris, École des Chartes, 2003, p. 253-273.

SPACH, Louis. *Deux voyages d'Élisabeth d'Autriche. Correspondance inédite du XVI^e siècle*. Colmar, C. Decker, 1856.

ZENTNER, Mme de (pseud. Clary Darlem), *Élisabeth d'Autriche, reine de France*, Paris, A. Franck, 1847.

Élisabeth de Valois

I) Œuvres

1) Poésies publiées

JOLY Antoine. *La vraye Histoire de Triboulet et autres poésies inédites récréatives, morales et historiques des XV^e et XVI^e siècles*, Lyon, N. Scheuring, 1867, p. 87-88 (1 pièce).

2) Lettres publiées

Les lettres ayant été rassemblées dans la biographie de Gonzales de Amezua Y Mayo, nous donnons simplement les publications antérieures à titre indicatif sans noter le détail des pages.

L'AUBESPINE, Sébastien de. *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Éd. Louis Paris, Paris, 1841.

DOUAIS, Célestin, *Les Dernières années d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, d'après ses lettres inédites et les dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur (1565-1568)* Toulouse, Privat, 1896.

GONZALES DE AMEZUA Y MAYO, Augustin, *Isabel de Valois, reina de España, 1546-1568*, Madrid, Direccion general de relaciones culturales del Ministerio de asuntos exteriores Graficas Ultra, 1949, t. III, annexes (99 pièces).

3) Inédits

Il ne semble pas rester d'inédits à la Bibliothèque nationale de France.

II) Études

BARRANCO, Margarita Gracia. « La Casa de la reina en tiempos de Isabel de Valois », *Chronica nova (Grenade)*, n°29, 2002, p. 85-107.

DU PRAT, Antoine-Théodore. *Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne (1545-1568)*, Paris, Techener, 1859.

FREER, Martha Walker. *Elisabeth de Valois, queen of Spain, and the court of Philip II [...]*, London, Hurst and Blackett, 1857.

GONZALES DE AMEZUA Y MAYO, Augustin, *op. cit.*

SALGADO, M. J. Rodriguez. « Una perfecta princesa : casa y vida de la reina Isabel de Valois (1559-1568) », *Cuad. Hist. moderna*, 2003, vol. 28, p. 71-98.

François I^{er}

I) Œuvres

1) Poésies publiées

Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour, éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, 1847.

Œuvres poétiques, Éd. June E. Kane, Genève, Skaktine, 1984 (206 pièces).

2) Lettres publiées

Lettres et Mémoires d'État de rois, princes, ambassadeurs sous les règnes de François I^{er}, Henri II, François II, Éd. Guillaume Ribier, Paris, 1666, t. I (19 pièces).

Lettres du roi Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires et instructions 1504 – 1514, Éd. Jean Godefroy, Bruxelles, François Foppens, 1712, t IV, p. 3 (1 pièce).

MORICE, Pierre-Hyacinthe. *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Guingamp, 1835, t. V, p.985, 987 (2 pièces).

Papiers d'État du cardinal de Granvelle, Éd. Ch. Weiss, Paris, Imprimerie Nationale, 1841-1852, t. 1, p. 268, passim...

Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie, op. cit., p. 10-15, 191-205, 230 (33 pièces).

Captivité du roi François I^{er}, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Imprimerie Royale, 1847, p. 15, 19-21, 26-29, 45, 58-68, 129-131, 166, 180-181, 294, 482, 500, 502-503, 523 (15 pièces).

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, Éd. Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1847, t. III, p. 566, p. 569 à 573, p. 604, 1848, t. IV, p. 387-400 (18 pièces).

Le Cabinet historique, sous la dir. de Louis Paris, vol. II, 1856, p. 152, 210 (2 pièces).

Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, Éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1866, t. V, p. 594-597 (2 pièces).

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, Paris, 1877, p. 42, 64, 66, 68 (4 pièces).

Les grands faits de l'histoire de France racontés par les contemporains, Éd. L.E. Dussieux, Paris, 1879, t. III, p. 173 à 178 (1 pièce).

MIGNET, François-Auguste. *Rivalité de François I^{er} et de Charles Quint*, 1875, t. I, p. 77 (1 pièce).

PARIS, Paulin. *Études sur François I^{er}, sur sa vie privée et son règne*, Paris, Techener, 1885, t. I, p. 205-207, 209-210, 215-219 (6 pièces).

VEISSIERE, Michel. « Prohibition des danses publiques les dimanches et jours de fêtes au temps de Guillaume Briçonnet : deux lettres de François I^{er} (1520-1521) », *Revue d'histoire et d'Art de la Brie et du pays de Meaux*, n°33, 1982, p. 45-52.

DOMINJON, Pierre. « Lettre de François I^{er} à un seigneur bugiste (Claude d'Arlos, seigneur de la Servette) », *Bugey*, a.70, t. 16, fasc. 72, 1985, p. 1081-3.

3) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Manuscrits français :1723, 2763, 2812, 2832, 2888, 2913, 2915, 2916, 2931, 2932, 2936, 2947, 2955, 2956, 2960, 2962, 2963, 2964, 2965, 2969, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2980, 2982, 2989, 2990, 2991, 2992, 2994, 2997, 3000, 3001, 3002, 3004, 3005, 3007, 3008, 3010, 3012, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3021, 3032, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3043, 3044, 3045, 3046, 3049, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3061, 3062, 3068, 3069, 3081, 3087, 3088, 3089, 3091, 3094, 3095, 3096, 6620, 6639, 20459, 20433.
- Nouvelles acquisitions : 1233, 6006, 21535, 22736.
- Bibliothèque de l'Arsenal : 676, 3724, 5424, 5410, 6314, 3307.
- Collection des cinq cents de Colbert : 1.
- Collection des Mélanges de Colbert : 13, 46, 85.
- Collection Dupuy : 211, 658.

II) Études

- BORDONOVE, Georges. *François I^{er}*, Pygmalion, 1987.
BOURASSIN, Emmanuel. *François I^{er}*, Paris, 1997.
CASTELOT, André. *François I^{er}*, Perrin, 1983.
François I^{er} du château de Cognac au trône de France, Actes du colloque du 500^{ème} anniversaire de la naissance de François I^{er}, Cognac, septembre et novembre 1994, *Annales du Groupe de recherches et d'études historiques de la Charente saintongeaise*, n°16, 1995.
GEORIS, Michel. *François I^{er} le Magnifique*, Paris, France-Empire, 1998.
GUERDON, René. *François I^{er}*, Flammarion, 1976.
JACQUART Jean. *François I^{er}*, Fayard (plusieurs éditions, de 1984 à 1995).
KNECHT, Robert J. *Un prince de la Renaissance, François I^{er} et son royaume*, Fayard, 1998 [titre original : *Renaissance Warrior and Patron, The Reign of Francis I*, Cambridge University Press, 1994].
LANG, Jack. *François I^{er} ou Le rêve italien*, Paris, Presses Pocket, 1999.
LE CLECH, Sylvie. *François I^{er} : le roi-chevalier*, Paris, Tallandier, 2006 [Sélection du « Reader's digest », coll/ « La France au fil de ses rois », 2000].
RUDLER, Raymond. *François I^{er}, bâtisseur de la monarchie*, Paris, Calmann-Lévy, 1980.

François II

I) Œuvres

1) Poésie publiée

JOLY Antoine. *La vraie Histoire de Triboulet et autres poésies inédites récréatives, morales et historiques des XVe et XVIe siècles*, Lyon, N. Scheuring, 1867, p. 78 (1 pièce).

2) Lettres publiées

- Lettres et Mémoires d'Etat de rois, princes, ambassadeurs sous les règnes de François I^{er}, Henri II, François II*, Paris, Éd. Guillaume Ribier, 1666, t. II, p. 823, 840 (2 pièces).
CONDE, Louis de Bourbon, prince de. *Mémoires de Condé, ou recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume sous les règnes de François II et Charles IX*, La Haye, 1743, t. I, p. 334, 346, 398 (3 pièces).
Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François, roi dauphin adressées au connétable Anne de Montmorency [...], Éd. Jean-Baptiste Gail, Paris, C. Gail, 1828, p. 38 (1 pièce).
L'AUBESPINE, Sébastien de. *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges*, Éd. Louis Paris, Paris, Imprimerie royale, 1841, p. 17, 106, 117, 209, 341, 360, 364-368, 377, 421, 427-435, 448, 454, 490, 501, 515, 517, 523, 545, 546, 580, 607, 623, 635, 641, 648, 651-654, 661, 666, 672, 674, 696 (36 pièces).
Lettres de Catherine de Médicis, op. cit., I, p. 140, 141 (2 pièces).
Chartrier de Thouars. *Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 81 (1 pièce).
RUBLE, Alphonse de. *La première jeunesse de Marie Stuart*, Paris, Paul, Huard et Guillemin, 1891 (2 pièces).
Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon (1553-1562) et de documents divers du XVI^e siècle, Éd. J.-P.-G. Blanchet, Angoulême, Coquemard, 1905, p. 66, 95, 102 (3 pièces).

3) Lettres inédites

Bibliothèque nationale de France

- Catalogue des manuscrits français : 2916, 2974, 2981 3014, 3037, 3052, 3120, 3139, 3155, 3921, 3941, 4329, 4337, 4630, 5121, 5269, 6620, 15518, 15874, 17981, 20434, 20459, 20510, 20526, 20531.

- Nouvelles Acquisitions Françaises : 1469, 4533, 1234, 6007.
- Collection des Cinq Cents de Colbert : 391.
- Collection Dupuy : 755.

II) Études

- REGNIER DE LA PLANCHE, Louis. *Histoire de l'Estat de France, tant de la république que de la religion sous le règne de François II*, s.l., 1576 [rééd. 1836].
- Histoire de François II, roi de France et de Navarre (sic), suivi d'un discours de Michel Soriano, ambassadeur de Venise en France, sur l'estat de ce royaume à l'avènement de Charles IX*, Paris, 1783.
- LA BARRE-DUPARCQ, Édouard de, *Histoire de François II, 1559-1560*, Paris, Tanera, 1867.
- BELLEVAL, René de. *Les fils de Henri II. La cour, la ville et la société de leur temps. François II*. Paris, 1898 [Slatkine, Megariotis Reprints, Genève, 1977], p. 381 à 678.
- DELACOMPTEE Jean-Michel. *Le roi miniature*, Collection « L'un et l'autre », Gallimard, 2000.
- ROMIER Lucien. *La Conjuration d'Amboise, l'Aurore sanglante de la liberté de conscience, Le Règne et la mort de François II*, Paris, Perrin, 1923.
- MERLIN-CHAZELAS Anne, « François II, les institutions et le gouvernement », in *Les monarchies française et espagnole du milieu du XVIe siècle à 1714*, sous la dir. d'Hélène Frechet et Christian Hermann, 2000, p. 13-37.

Henri d'Albret

I) Œuvres

1) Lettres publiées

- Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1847, t. III, p.573-574, p.588-594, 594-595 (8 pièces).
- Captivité du roi François Ier*, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Imprimerie Royale, 1847, p. 370 (1 pièce).
- Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, Éd. Achille de Rochambeau, Paris, Renouart, 1877, p. 72 (1 pièce).
- LOPEZ DE MENESES, A. et LORBER, P. *La Captivité d'Henri d'Albret, roi de Navarre, 1525*, Pau, Lescher-Moutoué, 1942, p. 53-91 (8 pièces, reprises des éditions précédentes).

2) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Manuscrits français : 2973, 2979, 2980, 2982, 3005, 3007, 3013, 3019, 3029, 3037, 3042, 3049, 3132, 3147, 6616, 6622, 20508, 20525, 20640, 20856.
- Collection Clairambault : 341.
- Collection Dupuy : 678.

II) Études

- DARTIGUE-PEYROU, Charles. *La vicomté de Béarn sous le règne d'Henri d'Albret (1517-1555)*, Publication de la faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, 67, 1934.
- HENRI II D'ALBRET, *Le for de Béarn d'Henri II d'Albret, 1551*, Présentation, traduction, texte original par Christian Desplat, Pau, Marrimpouey, 1986.
- LOPEZ DE MENESES, A et LORBER, P. « La Captivité d'Henri d'Albret, roi de Navarre, 1525 », *op. cit.*
- MEYER, P. *Inventaire des livres d'Henri d'Albret*, Romania, 1885.
- VILLENEUVE-BARGEMONT, Christophe de. *Notice historique sur la ville de Nérac, ses environs, [...] Agen*, Noubel, 1807.

Henri II

I) Œuvres

1) Poésies

DIANE DE POITIERS. *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, Éd. Georges Guiffrey, Paris, Renouart, 1866, p. 228 (4 pièces dont une mal attribuée).

2) Lettres publiées

- Lettres et mémoires d'État des rois, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François I^{er}, Henri II et François II*, Éd. Guillaume Ribier, Paris, 1666, t. II (plus de cinquante pièces, mais ce sont essentiellement des minutes de secrétaire).
- Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François dauphin, etc... adressées au connétable de Montmorency ou correspondance secrète de la cour d'Henri II*, Éd. Jean-Baptiste Gail, Paris, C. Gail, 1828, p. 15, 18, 22-23, 26-34 (10 pièces).
- « Letters from Henry II King of France to his Cousin Mary Queen Dowager of Scotland. » *Miscellany of the Maitland Club*. Edinburgh, 1834, p. 207-237 (25 pièces).
- GUISE, François de Lorraine, duc de. *Mémoires-journaux de François de Lorraine, duc de Guise, 1547-1563*, coll. Michaud et Poujoulat, 1^e série, tome VI, Paris, 1839, p. 1, 32, 43, 58, 62, 63, 68, 73, 78, 80, 82, 83, 86, 90, 91, 92, 97, 101, 107, 112, 114, 116, 119, 132, 135, 142, 146, 152, 154, 157, 174, 193, 204, 207, 211, 249, 283 ; 318, 319, 338, 383, 384, 387, 391, 393, 394, 398, 399, 404, 407 (54 pièces).
- Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1847, t. III, p. 595-602, (9 pièces), t. IV, p. 409-410 (2 pièces).
- Le Cabinet historique*, sous la dir. de Louis Paris, vol. II, 1856, p. 57, 59 (2 pièces).
- DIANE DE POITIERS. *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, *op. cit.*, p. 219-226 (5 pièces).
- Chartrier de Thouars. *Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 82, 384 (3 pièces).
- ROCHAMBEAU, Achille de. *Galerie des hommes illustres du Vendômois, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Vendôme, Lemercier, 1879, p. 165 (1 pièce).
- LA FERRIERE, Hector de. *Marguerite d'Angoulême*, 1891, p. 172-178 (3 pièces).
- MARCHAND, Charles. *Documents pour l'histoire du règne de Henri II*, Paris, Imprimerie nationale, 1901, p. 15.
- Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon (1553-1562) et de documents divers du XVI^e siècle*, Éd. J.-P.-G. Blanchet, Angoulême, Coquemard, 1905, p. 29, 38, 48, 50, 53, 56, 58, 60, 65, 66, 71, 78, 83, 84. (14 pièces).
- LOIRETTE, G. *Lettre d'Henri II roi de France à Henri d'Albret, roi de Navarre (1549-1551)*, *Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays Basque*, 1919 (non consulté).
- GARNIER, Germaine. *La politique du connétable Anne de Montmorency, (1547-1559)*, Le Havre, 1957, p. 64-65 (1 pièce).
- Calendar of Letters and Papers of the reign of Henry VIII*. Edited by James Gairdner. 21 vols. Reprint Vaduz, 1965 (non consulté).
- PARDANAUD, Chloé. « 'James mestre n'ema tant servyteur que je vous ayme' : quelques lettres autographes inédites du roi Henri II au connétable Anne de Montmorency, relatives à la bataille de Saint-Quentin et

à la captivité du connétable (été 1557- hiver 1558) », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n°63, décembre 2006, p. 111-131 (15 pièces).

3) Inédits

Archives nationales de France (signalée par Ivan Cloulas) :

AB XIX3200dr.3 Correspondance de Henri II avec le connétable de Montmorency (1547)

Bibliothèque nationale de France :

- Fonds Français : 2831, 2832, 2916, 3008, 3032, 3035, 3037, 3016, 3068 3086 3088, 3090, 3092, 3114, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3124, 3125, 3130, 3132, 3133, 3134, 3136, 3138, 3139, 3142, 3143, 3146, 3147, 3149, 3150, 3151, 3155, 3176, 3318, 3347, 3902, 3915, 3916, 3919, 3921, 3941, 4129, 4638, 4846, 6604, 6612, 6616, 6620, 6621, 6604, 6612, 6616, 6620, 6621, 6626, 6632, 6948, 8676, 13085, 20459, 15522, 15871, 15917, 16088, 17981, 22379.
- Nouvelles Acquisitions Françaises : 1233, 6007, 2775, 3102, 4533, 6510, 6595, 22048, 22200, 22737.
- Collection des Cinq Cents de Colbert : 1.
- Collection des Mélanges de Colbert : 16, 46.
- Collection Clairambault : 345, 1242.

II) Études

VARILLAS, Antoine. *Histoire de Henri second*, Paris, 1692.

LAMBERT, Claude François. *Histoire et règne de Henri II*, Paris, 1755.

LA BARRE-DUPARQ, Édouard de. *Histoire de Henri II*, Paris, Perrin, 1887.

NOELL, Henry. *Henri II et la naissance de la société moderne*, Paris, La Nouvelle édition, 1944.

CLOULAS, Ivan. *Henri II*, Paris, Fayard, 1985.

BAUMGARTNER, Frederic J. *Henry II, King of France 1547-1559*, Durham, London NC, Duke University Press, 1988.

LE FUR, Didier, *Henri II*, Paris, Tallandier, 2009.

Henri III

I) Œuvres

1) Lettres publiées

Lettres de Henri III, roi de France, recueillies par Pierre Champion, publiées avec des compléments, une introduction et des notes :

- Tome I, Éd. Michel François, 1557-août 1574. Paris, C. Klincksieck, 1959.
- Tome II, Éd. Michel François, 1^{er} septembre 1574- 6 août 1576, Paris, 1965.
- Tome III, Éd. Michel François, 3-6 août 1576 - 10 mai 1578, Paris, Klincksieck, 1972.
- Tome IV, Éd. Michel François, avec la collaboration de Bernard Barbiche et Henri Zuber, 11 mai 1578 – 7 avril 1580, Paris, Klincksieck, 1984.
- Tome V, Éd. Jacqueline Boucher, avec la collaboration de Henri Zuber, 8 avril 1580-31 décembre 1582, Paris H. Champion, 2000.
- Tome VI, Éd. Jacqueline Boucher, 4 janvier 1583-20 mars 1585, Paris, H. Champion, 2006.

« Vingt-quatre lettres inédites à Gilles de Souvré », *Annuaire Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1919, en partie redonnées dans l'édition des lettres.

« Les poulets de Henri III à la duchesse d'Uzès », *Le cabinet historique*, t. 19, 1873, p. 60-67 (8 pièces).

2) Inédits

On peut consulter les lettres qui n'ont pas encore été publiées à la Bibliothèque de l'Institut, où elles ont été recueillies par Pierre Champion.

Bibliothèque de l'Institut. Fonds Champion.

- Juin 1584- juin 1586 : ms. Champion, 5077-5081.
- Juin 1586- septembre 1587 : ms. Champion, 5082-5083.
- Janvier-mai 1588 : ms. Champion, 5084.
- Octobre –décembre 1588 : ms. Champion 5085.
- Janvier – août 1589 : ms. Champion 5086.
- Supplément dates diverses : ms. Champion 5095 bis.

II) Études

BREZOL, Georges. *Henri III et ses Mignons*, Paris, Les Editions des Bibliophiles, 1905.

CAMERON, Keith. *Henri III. A maligner or malignant King?* Exeter, 1978.

CHAMPION, Pierre. *Henri III, roi de Pologne*, Paris, Grasset, 1951.

CHEVALLIER, Pierre. *Henri III*, Paris, Fayard, 1985.

DODU Gaston. « Henri III », *Revue historique*, CLXV, Paris, 1930.

ERLANGER Philippe. *Henri III, le méconnu*, Paris, Librairie académique Perrin, coll. « Présence de l'histoire », 1975 (rééd. du texte de 1948, première éd. 1935).

FREER, Martha W. *Henry III, King of France and Poland, his court and time*, London, 1858, 3 vols.

GERIN-RICARD, R. de. « Henri III, dernier prince de la Renaissance », *Trésor des Lettres*, 1934, p. 364-74, 433-40, 494-502, 552-63, 616-21, 679-83.

Henri III et son temps, actes du colloque international du centre de la Renaissance de Tours, octobre 1989, Éd. Robert Sauzet, Paris, Vrin, 1992.

Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres, sous la dir. de Isabelle de Conihout, Jean-François Maillard, Guy Poirier, préface de Marc Fumaroli, Paris, PUPS, 2006.

LA BARRE-DUPARCQ, Edouard de. *Histoire de Henri III, roi de France et de Pologne*, Paris, 1882.

LAFUE Pierre. *Henri III et son secret*, Paris, Hachette, 1949.

SOLNON, Jean François. *Henri III, un désir de majesté*, Paris, Perrin, 2001.

Henri IV

II) Œuvres

1) Lettres publiées :

Recueil de lettres missives de Henri IV, Éd. Jules Berger de Xivrey, t. I à IX. Supplément publié par J. Guadet, Paris, Imprimerie royale, 1843-1876.

Cette édition reproduit plus de 6000 lettres. Elle recouvre non seulement la correspondance personnelle du roi, mais aussi les écrits politiques de circonstance, circulaires, harangues, dépêches, rédigées par les ministres et les conseillers. Les références suivantes sont postérieures à cette édition.

- correspondance avec Monsieur de Béthune :

Lettres inédites du roi Henri IV à Monsieur de Béthune, ambassadeur de France à Rome, Éd. Eugène Halphen, Paris, Champion, comprend : [1], Du 18 octobre au 24 décembre 1601. - 1889. 57 p. ; [2], Du 26 janvier au 28 décembre 1604. - 1899, 157 p.

Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 2 janvier au 25 février 1602, Éd. Eugène Halphen, Paris, Librairie des bibliophiles, 1890.

Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 9 mars au 31 juillet 1602, Éd. Eugène Halphen, Paris, Champion, 1892.
Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 15 janvier au 22 mars 1603, Éd. Eugène Halphen, Paris, Champion, 1895.
Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 8 avril au 29 décembre 1603, Éd. Eugène Halphen, Paris, Champion, 1897.
Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 11 janvier au 12 juillet 1605, Éd. Eugène Halphen, Paris, Champion, 1901.
Nouveaux documents sur l'Escalade de Genève : Correspondance entre Henri IV et Béthune, ambassadeur de France à Rome, 1602-1604, Éd. J. E. M. Lajeunie, Genève, Société d'histoire et d'archéologie, 1952, p. 191-473.

- correspondance adressée à M. de Villiers :

Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Villiers, ambassadeur à Venise (1599), Éd. Eugène Halphen, Paris, Librairie des bibliophiles, 1885.
Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Villiers, ambassadeur à Venise (1600), Éd. Eugène Halphen, Paris, Librairie des bibliophiles, 1886.
Lettres inédites du roi Henri IV à Monsieur de Villiers, ambassadeur à Venise (1601), Éd. Eugène Halphen, Paris, Champion, 1887.

- correspondance adressée au chancelier de Bellièvre :

Lettres inédites du Roi Henri IV au Chancelier de Bellièvre du 8 février 1581 au 23 septembre 1601, Éd. E. Halphen, Paris, Aubry, 1872.
Lettres inédites du Roi Henri IV au Chancelier de Bellièvre (1605), Paris, D. Jouaust, 1880.
Lettres inédites du Roi Henri IV à Monsieur de Bellièvre (1602), Éd. Eugène Halphen, Paris, Champion, 1881.
Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre, du 16 mars au 28 octobre 1604, Éd. Eugène Halphen, Paris, Librairie des bibliophiles, 1883.
Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre (1603), Paris, Jouaust et Sigaux, 1883.

- autres lettres adressées à un correspondant précis :

Une lettre inédite de Henri IV à Monsieur de Benac (18 juin 1579), Éd. Magen, Agen, F. Lamy, 1879.
Lettres inédites du roi Henri IV à M. Paschal, ambassadeur au pays des Lignes grises (1608-1610), Paris, D. Jouaust, 1882.
TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe. « Une lettre inédite du roi Henri IV à M. d'Eynier (22 juillet 1583) et une mazarinade inconnue », *Revue de France*, Marmande, Duberort, 1884.
LA HITTE, Ch. de. « Lettres inédites de Henri IV à M. de Pailhès, gouverneur du comté de Foix, et aux consuls de la ville de Foix, 1576-1602 », *Archives historiques de la Gascogne*, Fascicule X, Paris, Champion, 1888.
BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave. « Lettres inédites de Henri IV au duc et à la duchesse de Nevers, 1589-1595 », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, Nogent-le-Rotrou, Daupéley-Gouverneur, 1900.
VALETTE, René. « Lettres inédites d'Henri IV à M. de La Lardière, l'un de ses lieutenants en Bas-Poitou (1582-1591) », par, *Revue du Bas-Poitou*, Vannes, Lafolye, 1901.
BARBICHE, Bernard. « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII conservées dans les archives de la compagnie de Jésus », *Miscellanea in Onore di Monsignore M. Giusti*, 1978, t. I, p. 35-71.

- lettres sans correspondant précisé :

Lettres inédites d'Henri IV, recueillies par le prince Augustin Galitzin. Paris, 1860.
Lettres inédites de Henri IV, Éd. L. Dussieux et J. Baudry, 1876.
Harangues et lettres inédites, Éd. Nicolas Rapin, Lille, 1879.
Tholin, Georges. « Dix lettres du roi de Navarre (1576-1597) » *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, Agen, Veuve Lamy, 1884.
Lettres inédites du roi Henri IV, 1569-1589, Paris, Jouaust et Sigaux, 1884.

- TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe, ALLAIN E. « François de Sourdis et l'affaire des autels : trois lettres inédites du roi Henri IV », *Revue catholique de Bordeaux*, Bordeaux, A. Bellier, 1893.
Lettres autographes et inédites de Henri IV, avec le portrait de ce monarque, dessiné par F. Gérard, lithographiés par le Cte de Lasteyrie, Paris (s. d.).
 FAGNIEZ, Gustave. « Douze lettres inédites de Henri IV, concernant les affaires de Marseille 1597-1607 », *Revue Henri IV* (S. l.), 1912.
 D'Andurain de Maytie, « Une lettre d'Henri IV, juillet 1584 », *Revue de Pau et du Béarn*, n°4, 1976, p. 3-7.

- varia :

- Lettres d'amour et écrits politiques avec quelques lettres reçues par le roi Henri IV*, choix et présentation par Jean-Pierre Babelon, Paris, Fayard, 1988.
 CHAMBERLAND, Albert. « Le Conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris, notes critiques et documents inédits, remontrances du Parlement, lettres et paroles de Henri IV, projets de harangue royale par Bellièvre, conseiller d'État, notes autographes du président Achille de Harlay, extrait des archives du Parlement », *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXV, Paris, Champion, 1904.
 BARBICHE Bernard. « Les lettres de Henri IV, essai de bibliographie », *Bulletin de la société des lettres, sciences et arts de Pau*, 1969, p. 65-89. [Recense les publications partielles d'inédits ou des lettres exhumées par Baguenault de Puchesse et Halphen après l'édition de Berger de Xivrey.]

2) Inédits

D'après le conservateur du Musée National du château de Pau, M. Paul Mironneau, il est possible que des inédits existent, mais très peu, et on ignore où ils se trouvent. Le Musée de Pau ne conserve rien qui ne soit publié. J.P. Babelon précise (p. 1011 de la biographie) qu'un grand nombre de documents conservés par les Archives départementales de France ont été exploités dans les publications des sociétés savantes locales.

A propos des lettres inédites, signalons :

SAMARAN Charles. *Sur des lettres inédites de Henri IV*, Journal des savants, 1970, p. 59-62.

II) Études (aperçu des plus récentes)

- BABELON, Jean-Pierre. *Henri IV*, Fayard, 1982.
 BAYROU, François. *Henri IV*, Flammarion, coll. « Biographies historiques », 1998.
 DESPRAT, Jean-Paul, THIBAUT, Jacques. *Henri IV, le règne de la tolérance*, Gallimard, 2001.
 FONTANEL, Béatrice. *Henri IV, roi de tolérance*, illustré par Maurice Pommier, Gallimard Jeunesse, coll. « Souverains d'Europe », 2006.
 GARRISSON, Janine. *Henri IV*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.
 – *Meurtres à la cour de Henri IV*, roman, Paris, Calmann-Lévy, 2001.
 – *Henri IV, le roi de la paix*, Tallandier, coll. « Historia, Sélection du Reader's Digest », 2001.
 LE ROY LADURIE, Emmanuel. *Henri IV ou l'aventure*, Paris, Bayard, 2005.
 MIRONNEAU, Paul. *Henri IV*, Paris, Ed. Gisserot, 2005.

Jeanne d'Albret

I) Œuvres

1) Poésies

- DU BELLAY, Joachim, *Ode sur la naissance du petit duc de Beaumont, fils de Monseign. de Vandosme roy de Navarre, par J. D. B. A. [Du Bellay]. Ensemble certains sonnets du mesme auteur à la royne de Navarre [Jeanne d'Albret], ausquels ladite dame fait elle-mesme response*, Paris, F. Morel, 1565.
Quatrain de Jeanne, roine de Navarre, à l'Imprimerie de R. E. imprimeur du Roy (S. l.), (S. d.), In-4, 1 feuillet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fr 19595, fol. 1.
 MURET, Théodore, *Histoire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre*, Paris, Grassart, 1862, p. 448-450 (4 sonnets à Du Bellay).

Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, Éd. de Ruble. Genève, Slatkine, 1970 [Fac-sim. de l'éd. de Paris, 1893].

WEISS N. « Une chanson de Jeanne d'Albret », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, t. XLIII, 1894, p. 528-529.

FRANCK Félix, *Dernier voyage de la Reine de Navarre Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, avec sa fille, Jeanne d'Albret aux bains de Cauterets (1549) : épîtres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres [...]*, Toulouse, E. Privat, 1897.

2) Ample Déclaration... [Mémoires]

Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, op. cit.

3) Lettres publiées

Mémoires de Condé, ou recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume sous les règnes de François II et Charles IX, La Haye, 1743, t. IV, p. 601 (1 pièce).

RAVENEL Jules. « Lettres de Jeanne d'Albret au roi de Navarre son fils, et au sieur de Beauvoir, 1572 », *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. II, 2^e part., 1835, p. 163-176 (2 pièces, redonnées par la suite).

LA FORCE, Jean de Caumont, *Mémoires authentiques de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force [...] et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, suivis de documents curieux et de correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon,... et autres personnages marquants, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde, pour faire suite à toutes les collections de mémoires sur l'histoire de France*, Éd. de La Grange, Paris, Charpentier, 1843, p. 233-234 (2 pièces).

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1847, t. III, p. 576-578 (4 pièces).

« Lettres inédites de Jeanne d'Albret à la reine Élisabeth d'Angleterre », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Paris, 1862, p. 271-272 (1 pièce).

« Documents inédits et originaux. Quatre lettres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, 1564-1571 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, Paris, 1867, p. 63-69 (4 pièces).

LA FERRIERE, Hector de. *Deux années de missions à Saint-Petersbourg*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 30-38 (6 pièces).

Chartrier de Thouars, Documents historiques et généalogiques, Paris, 1877, p. 323 (1 pièce).

Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret, Éd. Achille de Rochambeau, Paris, Renouart, 1877 (66 pièces).

RUBLE, Alphonse de. *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, Labitte, 1877, p. 103-104, 310-313 (5 pièces).

– *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, Labitte, 1882-1886, t. I, p. 399-400, 419-421 (3 pièces).

ROCHAMBEAU, Achille de. *Galerie des hommes illustres du Vendômois*, Vendôme, 1879, p. 179 à 185 (1 pièce).

BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave. « Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis, 1570-1572, Lettres inédites », *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, Paris, Nogent-le-Rotrou, t. 47, 2^e partie, 1910, p. 213-221 (1 pièce).

SALEFRANQUE, Pierre de. « Histoire de l'hérésie en Béarn », Pau, *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 2^e série, t. XLIV, 1921, p. 126, 131-135, 140-141, 150-151, 156-157, 180-181 (11 pièces).

AUBERT DE LA RUE, Hippolyte, « Lettres de Jeanne d'Albret », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1926, p. 389 à 400 (7 pièces), 1927, p. 37 à 46 (12 pièces).

– « Lettres de Jeanne d'Albret et Théodore de Bèze », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, 1928, p. 21 à 28 (1 pièce).

4) Inédits

Bibliothèque nationale de France :

- Fonds Français : 17044, 15553.
- Nouvelles Acquisitions Françaises : 21603.

- Bibliothèque de l'Arsenal : 6828.

Bibliothèque de l'Institut de France :

- Godefroy : 288, 301.

II) Études

BERDOU D'AAS, Bernard. *Jeanne III d'Albret, Chronique 1528-1572*, Anglet, Atlantica, 2002.

CAZAUX, Yves. *Jeanne d'Albret*, Albin Michel, 1973.

Jeanne d'Albret et sa cour. Actes du colloque international de Pau, 17-19 mai 2001, réunis par Évelyne Berriot-Salvadore, Philippe Chareyre, et Claudie Martin-Ulrich, Paris, Champion, 2004.

KERMINA Françoise. *Jeanne d'Albret, la mère passionnée d'Henri IV*, Paris, Perrin, 1998.

ROELKER, Nancy Lyman. *Jeanne d'Albret, reine de Navarre*, traduit de l'anglais par Geneviève de B. Merrill, Paris, 1979.

Louis XII

I) Œuvres

1) Lettres publiées

JALIGNY, Guillaume de, GODEFROY, Théodore, LA VIGNE, André de, *Histoire de Charles VIII, roi de France, et des choses mémorables advenues de son règne depuis l'an 1483 jusques à 1498*, Paris, Paccard, 1617, p. 450, 505, 613-614, 700-702 (11 pièces).

Lettres du roi Louis XII et du cardinal d'Amboise, 1501-1514, Éd. Jean Godefroy, Bruxelles, 1712, 4 vols, t. I, p. 42, 92, 105-107, 120-122, t. II, p. 110-112, 122-125, 185-186, 203-204, 221-224, 287-291, t. III, p. 51, 137-139, 178-179, t. IV, p. 120-124, 137-138 (17 pièces).

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, t. I, 1841 (9 pièces), t. IV, 1848, p. 382-387 (4 pièces).

LE ROUX DE LINCY, Antoine. *Vie de la reine Anne de Bretagne [...] suivie de lettres inédites et de documents originaux*, Paris, Curmer, 1860, tome III, p. 103-138 (17 pièces, essentiellement à Ferdinand roi d'Espagne).

LA FERRIERE, Hector de, *Deux années de mission à Saint-Petersbourg*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 10-11, 14-15 (3 pièces).

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, Paris, 1877, p. 39, 40, 41, 42, 46 (8 pièces).

PELISSIER, Léon-Gabriel. *Les sources milanaises de l'histoire de Louis XII. Trois registres de lettres ducales de Louis XII, aux archives de Milan (1499-1511)*, Paris, E. Leroux, 1892.

– « Un registre de lettres missives de Louis XII », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, Rome, École Française de Rome, 1891, t. XI.

– « Documents sur les relations de Louis XII, de Ludovic Sforza et du marquis de Mantoue, de 1498 à 1500, tirées des archives de Mantoue, Modène, Milan et Venise », *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, p. 282 à 379.

– *Louis XII et Lodovic Sforza*, Paris, Fontemoing, 1896, 2 vols.

LESORT, A. « Lettres inédites de Louis XII, François I^{er}, Charles IX et Catherine de Médicis », *Bulletin historique et philologique*, Paris, 1902, p. 494 (1 pièce).

THOUVENOT, France. « Lettre de Louis XII à la mère de Gaston de Foix tombé sur le champ de bataille en 1512 », *Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis. Bulletin trimestriel de ses travaux* (Orléans). Série 3, n°102, 1996, p. 30 (1 pièce).

RIVAUD, David. « Lettres de Charles VIII et de Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers (archives communales de Bourges et archives départementales du Cher) », *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, 1999, p. 55-132.

« Lettres de rois (Louis XI, Louis XII, Charles IX et Louis XIII) aux seigneurs de Montsoreau [Maine et Loire] », *Société des Lettres et Sciences du Saumurois*, a. 90, n°148, 1999, p. 97 (1 pièce).

N.B. : la plupart de ces lettres étant des lettres par secrétaires, ou parfois des lettres en latin, nous n'avons pas toujours relevé en détail le numéro des pages où elles se trouvent.

2) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Fonds Français : 2831, 2888, 2907, 2912, 2914, 2915, 2916, 2917, 2926, 2928, 2929, 2930, 2932, 2934, 2960, 2962, 3876, 3908, 3924, 4850, 5761, 6602, 6603, 10238, 15523, 15538, 15541, 20431, 20432, 20436, 20437, 20615, 20620, 20980, 22293, 25188.
- Nouvelles Acquisitions Françaises : 499, 1233, 1462, 3102, 5126, 7644, 7645, 7973, 9191, 6006.
- Collection des Cinq Cents de Colbert : 1.
- Collection des Mélanges de Colbert : 12.
- Collection Dupuy : 569, 657.
- Collection Moreau : 774.
- Bibliothèque de l'Arsenal : 791.

II) Études

- AUFFRAY, Jean, *Louis XII, surnommé le père du peuple dont le présent règne nous rappelle le souvenir*, Amsterdam et Paris, 1775.
- AUTON, Jean d', *Chronique de Louis XII*, éd. Maulde de La Clavière, Paris, Laurens, 1889-1895, 4 vol.
- BAUMGARTNER, Frederic J., *Louis XII*, New-York, St-Martin's Press, 1996.
- DARCY, Maurice, *Louis XII*, Paris, 1935.
- DELAROCHE, A.L., *Histoire de Louis XII*, Paris, Audot, 1817.
- HOCHNER, Nicole. *Louis XII, les dérèglements de l'image royale (1498-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « Epoques », 2006.
- LACROIX, Paul, *Louis XII et Anne de Bretagne, chronique de l'histoire de France*, Paris, Hurtrel, 1882.
- LE FUR, Didier, *Louis XII, un autre César*, Perrin, Paris, 2001.
- MASSELIN, J.-G., *Histoire de Louis XII*, Paris, 1822.
- MAULDE DE LA CLAVIERE, René de, *Histoire de Louis XII*, Paris, 1889 – 1893.
- NERET, Jean-Alexis, *Louis XII*, Paris, 1948.
- QUILLIET, Bernard, *Louis XII, père du peuple*, Paris, Fayard, 1986.
- ROEDERER, Pierre-Louis, *Mémoire pour servir à une nouvelle histoire de Louis XII*. Paris, 1819.
- ROY, Just-Jean-Etienne, *Histoire de Louis XII, roi de France, dit le Père du peuple*, Lille, Lefort, 1845.
- TAILHE, Abbé, *Histoire de Louis XII*, Paris, 1755.
- TODIERE, Louis-Phocion, *Histoire de Louis XII, roi de France*, Tours, Mame, 1856.
- THIBAUT, Pascale. *Louis XII : images d'un roi de l'imperator au père du peuple*, Catalogue de l'exposition du Château de Blois, 18 décembre 1987-14 février 1988, Blois, 1987.
- « Louis XII de l'Imperator au Père du peuple : iconographie du règne et de sa mémoire », *Nouvelle revue du Seizième siècle*, 13/1, 1995, p. 29-56.
- VARILLAS, Antoine, *Histoire de Louis XII*, Paris, Barbin, 1688, 6 vol.

Louise de Lorraine

I) Œuvres

1) Lettres publiées

THEINER, Augustin. *Annales Ecclesiastici*, Rome, 1856, t. II, p. 482, 557, t. III, p. 686, 708 (4 pièces).
Le Cabinet historique, sous la dir. de Louis Paris, 1857, t. III, 1^e partie, p. 161-162 (1 pièce).
BERGER DE XIVREY, Jules. *Musée des archives nationales*, Paris, Plon, 1872, n°708, n°754 (2 pièces).
Lettres missives originales du XVI^e siècle, tirées des archives du duc de la Trémoille, Éd. Paul Marchegay et Hugues Imbert, Niort, Clouzot, 1881 (1 pièce).
MEAUME, Édouard. *Étude historique sur Louise de Lorraine*, Paris, Techener, 1882, p. 65-66 (2 pièces).
BAILLON, Charles de. *Histoire de Louise de Lorraine*, Paris, Techener, 1884, p. 221-222 (1 pièce).
FRANÇOIS, Michel. « Cinquante lettres inédites d'une reine de France, Louise de Vaudémont, femme de Henri III », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1943, p. 126-165.

2) Inédits

D'après Jacqueline Boucher, on a perdu la correspondance entre Henri III et Louise de Lorraine. Il resterait une dizaine de lettres inédites, mais l'auteure ne précise pas où elles se trouvent. Michel François a recueilli sur la reine une documentation qui est maintenant à la bibliothèque de l'Institut de France. Sont susceptibles de contenir des inédits :

Bibliothèque nationale de France

- Fonds Français : 3233, 3239, 3209, 3574.
- Nouvelles Acquisitions Françaises : 1470.

II) Études

BAILLON, Charles de. *Histoire de Louise de Lorraine*, Paris, *op. cit.*
BOUCHER, Jacqueline. *Deux épouses et reines à la fin du XVI^e siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995.
CLEMENT, Chantal. *Louise de Lorraine Vaudémont, reine de France*, Guilhaumand-Granges, La Plume du temps, Annonay, 2002.
GALITZIN, Augustin. *Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601*, Paris, Douniol, 1858, [Extrait du *Correspondant*].
MEAUME, Édouard. *Étude historique sur Louise de Lorraine*, *op. cit.*
RICHARD, Anne-Marie. « Louise de Vaudémont, reine de France », *Revue Lorraine Populaire*, a.18, n°104, 1992, p.65-67.

Louise de Savoie

I) Œuvres

1) Poésies

Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour, Éd. Champollion-Figeac, Aimé, Paris, 1847, réimpr. Genève, Slatkine, 1970, p. 21, p. 90 (2 pièces).

2) Journal

Le texte appelé « Journal » de Louise de Savoie se trouve reproduit dans les éditions suivantes, qui ne respectent pas sa présentation originale :

Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, recueillis par J.-A. Roucher, Londres et Paris, 1785 – 1790, tome 16.

Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France, par Petitot, Claude-Bernard, Paris, Foucault, 1826 et suivantes, t. XVI.

Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France, par J.A.C. Buchon, Paris, 1836.

Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, Edition Michaud et Poujoulat, 1836 – 1839, t. V.

La seule édition qui respecte la forme du texte est la suivante :

GUICHENON, Samuel. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Lyon, Barbier, 1660, réimpr. Roanne, Horvath, 1976-1977, t. IV, p. 457-464.

3) Lettres publiées

Captivité du roi François I^{er}, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Imprimerie royale, 1847, p. 11 (note), 134, 135, 163, 211, 216, 219, 234, 235, 236, 237, 243, 282, 283, 308, 318, 322, 328, 329, 330, 338, 339, 348, 355, 389, 431, 465, 501, 527 (30 pièces).

Poésies du roi François I^{er}, op. cit., p. 211 (2 pièces).

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1848, t. IV, p. 401-406 (5 pièces).

Lettres de Marguerite d'Angoulême, F. Génin, tome I, 1841, p. 247 (1 pièce).

Le Cabinet historique, sous la dir. de Louis Paris, vol. II, 1856, p. 144, 147, 149, 150 (4 pièces).

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, Paris, 1877, p. 64-65 (2 pièces).

PARIS, Paulin. *Etudes sur François I^{er}, sur sa vie privée et son règne*, Paris, Techener, 1885, t. I, p. 203, 204, 206, 211, 212 (6 pièces).

JACQUETON, Gilbert. *La Politique extérieure de Louise de Savoie, Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François I^{er} (1525-1526)*, Paris, Bouillon, 1892, p. 306, 314, 321, 330, 337, 343, 355, 357, 358, 392, 395, 398, 412, 417, 432 (15 pièces).

BAUX Emile. « Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Etude sur la première régence (1515-1516) », *Revue d'Histoire de Lyon*, n°4, 1902, p. 390-407 (6 pièces).

BAUX, Emile, BOURILLY et MABILLY. «Le voyage des reines», *Annales du Midi*, t. XVI, 1904, p. 13-14 (2 pièces).

Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530), Éd. Ghislaine de Boom, Bruxelles, M. Lamertin, 1935, p. 193 (1 pièce).

JACQUART, Jean, *François I^{er}*, Fayard, 1984, p. 167 (1 pièce).

4) Inédits

Bibliothèque nationale de France

- Fonds Français : 2915, 2916, 2926, 2932, 2934, 2936, 2960, 2962, 2963, 2970, 2972, 2978, 2979, 2980, 2981, 2989, 2991, 2997, 3005, 3007, 3010, 3011, 3012, 3019, 3021, 3039, 3042, 3051, 3068, 3070, 3081, 3082, 3091, 3095, 3897, 4842, 5499, 5501, 5761, 20433, 20856.
- Nouvelles acquisitions : 3102, 7671, 13122.
- Collection Dupuy : 211, 537, 573.

II) Études

CASTRIES, duc de, « Louise de Savoie », *Revue des deux mondes*, mai 1982, p. 345-352.

- FREEMAN John F. *Louise of Savoy, a case of maternal opportunism*, *Sixteenth Century Journal*, III, fasc.2, 1972, p. 77-98.
- GRIFFITHS, Gordon. « Louise of Savoy and reform of the Church », *Sixteenth Century Journal*, X, fasc. 3, 1979, p. 29-36.
- HENRY-BORDEAUX, Paule. *Louise de Savoie, régente et « roi » de France*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1971 [Librairie Plon, 1954].
- HERMANN, Marie Thérèse. « Deux princesses savoyardes, Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche », *Histoire en Savoie*, n°spécial, 1985, p. 173-180.
- JACQUETON, Gilbert. *La Politique extérieure de Louise de Savoie*, Paris, 1892.
- LECOQ, Anne-Marie, *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, « Art et Histoire », 1987.
- MATARASSO, Pauline, *Queen's mate : three women of power in France on the eve of the Renaissance* [Anne de Beaujeu, Anne de Bretagne, Louise de Savoie], Aldershot, Ashgate, 2001.
- MAULDE LA CLAVIERE (René de), *Louise de Savoie et François I^{er}, trente ans de jeunesse (1485-1515)*, Paris, 1895.
- MAYER, Dorothy Moulton. *Louise of Savoy 1476-1531*, Widenfeld and Nicolson, London, 1966 [réédité sous le titre : *The Great Regent, The biography of Louise of Savoy, Mother of François I - patron of Léonardo da Vinci, and creator of Fontainebleau.*, New-York, Funk and Wagnalls, 1967].
- TORLAIS, Jean. *La Mère de François I^{er} a-t-elle été une femme damnée ?*, La Rochelle, 1938.

Marguerite de Navarre

I) Œuvres

1) Édition ancienne (poésie et théâtre)

Les Marguerites de la Marguerite des Princesses, tresillustre royne de Navarre, [relié avec la] *Suyte des Marguerites de la Marguerite des Princesses, tresillustre royne de Navarre*, texte de l'édition De Tournes, Lyon, 1547, Genève, Slatkine, 1970.

Certaines de ces œuvres ont été republiées ensuite, ainsi que d'autres, inédites. Pour ce qui précède 1925, on peut se reporter à Pierre Jourda, « Tableau chronologique des publications de Marguerite de Navarre », *Revue du Seizième siècle*, XII, 1925, p. 209-255.

2) Œuvre poétique

- La Navire ou Consolation du roi François I^{er} à sa soeur*. Éd. R. Marichal, Champion, Paris, 1956.
- Chansons spirituelles*, Éd. G. Dottin, Genève, Droz, 1971, et dans *Œuvres complètes*, accompagnées de *La complainte pour un détenu prisonnier*, Tome IX, sous la dir. de Nicole Cazauran, édition critique établie présentée et annotée par Michèle Clément, Paris, Champion, 2001.
- La Coche*, Éd. R. Marichal, Genève, Droz, 1971.
- Les Prisons*. Éd. Simone Glasson, Genève, Droz, 1978.
- Miroir de l'âme pécheresse*, Éd. R. Salminen, Helsinki, 1979.
- Miroir de Jhesus Christ crucifié*. Éd. Fontanella, Alexandrie, Edizioni dell'Orso, 1984.
- Dialogue en forme de vision nocturne*, Éd. Renja Salminen, Helsinki, Annales Academiae Scientiarum Fennicae, 1985.
- Pater Noster et Petit Oeuvre dévot*, dans *Œuvres complètes*, Tome I, sous la dir. de Nicole Cazauran, édition critique établie présentée et annotée par Sabine Lardon, Honoré Champion, Paris, 2001.
- Le Triomphe de l'Agneau*, dans *Œuvres complètes*, Tome III, sous la dir. de Nicole Cazauran, édition critique établie présentée et annotée par Simone de Reyff, Honoré Champion, Paris, 2001.

3) Théâtre

Théâtre, dans *Œuvres complètes*, Tome IV, sous la dir. de Nicole Cazauran, édition critique établie présentée et annotée par Geneviève Hasenohr et Olivier Millet, Paris, Champion, 2002.

Théâtre, dans *Théâtre de femmes de l'Ancien Régime, XVI^e siècle*, sous la dir. d'Aurore Evain, Perry Gethner, Henriette Goldwyn, Publications de l'Université de Saint-Etienne, coll. « La Cité des Dames », 2006, p. 35-374.

4) Lettres

Nous ne signalons ici que les recueils que nous avons consultés. Pour les publications jusqu'en 1930, voir Pierre Jourda, *Répertoire analytique et chronologique de la correspondance de Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre*, Paris, 1930, p. XXXII-XXXV (bibliographie des imprimés qui contiennent des lettres).

Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, reine de Navarre, Éd. François Génin, 2 vols., Paris, 1841 et 1842.

CHAMPOLLION-FIGEAC, Aimé. *Documents historiques inédits*, t. III, p. 306, 407 et IV, 1847, 373, 575 (sept pièces).

– *Captivité du roi François I^{er}*, 1847, n°224, 231, 263 à 265 (6 pièces).

– *Poésies de François I^{er}*, *op. cit.*, n°1130-1137 (***)

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, Paris, 1877, p. 66, 67, 72, 73 (6 pièces).

BONNET, Jules. « Quatre lettres inédites de Marguerite de Navarre sœur de François I^{er}, à Renée de France, duchesse de Ferrare », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme en France*, XV, 1866, p. 125-131, XXXVII, 1888, p. 113.

RUBLE, Alphonse de. *Le mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, Labitte, 1877, p. 289-309 (19 pièces).

Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, Éd. A-L Herminjard, Genève, 1886, n°37, 159, 398, 567, 585, 597, 606, 656, 671, 773, 774, 788, 835, 892.

LA FERRIERE, *Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1891, p. 320-327 (4 pièces).

Lettres de Marguerite de Navarre, Éd. Raymond Ritter, Paris, Champion, 1927.

Marguerite de Navarre, Lettres inédites, Éd. Pierre Jourda, (ou dans *Revue du XVI^e siècle*, 1928, p. 100 et sq) Paris, Champion, 1928.

JOURDA, Pierre. *Répertoire analytique et chronologique*, *op. cit.*, p. 3, 6, 7, 30, 31, 36, 49, 51, 55, 70, 77, 87, 98, 101, 121, 122, 123, 127 (2), 136, 138 (2), 146, 150, 151, 160, 165, 197, 206, 210, 212, 221, 224, 227, 238, 240, 246, 247, 248, 250 (40 pièces, qui reprennent la précédente édition).

BRIÇONNET, Guillaume. *Correspondance (1521-1524)* (Lettres de Guillaume Briçonnet et Marguerite d'Angoulême) Éd. Christine Martineau et Michel Veissière, avec le concours de Henry Heller, Genève, Droz, 1975.

BRUYERE, Pierre. « Trois lettres inédites de Marguerite de Navarre », *Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Orne*, t. 112, n°3-4, 1993, p. 139-151.

5) L'Heptaméron

L'Heptaméron, Introduction, notes, glossaire, chronologie, Éd. Simone de Reyff-Glasson, Paris, Flammarion GF, 1982. Ou Éd. Mathieu-Castellani, Paris, Classiques de Poche, 1999.

Pour la bibliographie concernant cette œuvre, voir Nicole Cazauran et Isabelle Garnier Mathez, « Bibliographie d'agrégation 2005-2006, Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron* », *Seizième Siècle*, n°2, 2006, p. 325-335.

NB. Une édition des œuvres complètes est en cours, sous la direction de N. Cazauran (Paris, Honoré Champion).

6) Inédits

Le répertoire de Pierre Jourda n'indique pas ce qui peut rester manuscrit (on peut supposer qu'il n'y a sans doute rien ou peu de choses étant donné la quantité de recueils qu'il a dépouillés).

II) Études

CERATI, Marie. *Marguerite de Navarre*, Paris, Sorbier, 1981.

DARMSTETTER, Mary. *La Reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême* (traduction), Paris, Calmann-Lévy, 1900.

DEJEAN, Jean-Luc. *Marguerite de Navarre*, Fayard, 1987.

HAUSSONVILLE, comtesse d'. *Marguerite de Valois, reine de Navarre*, Paris, Michel Lévy, 1870.

JOURDA Pierre, *Marguerite d'Angoulême, Duchesse d'Alençon, Reine de Navarre, étude biographique et littéraire*, Slatkine Reprints, Genève, 1978 [Paris, Honoré Champion, 1930].

RITTER, Raymond. *Les solitudes de Marguerite de Navarre*, Paris, Champion 1953.

TOUSSAINT DU WAST, Nicole. *Marguerite de Navarre, Perle des Valois*, Paris, Max Fourny, 1976.

Marguerite de Valois

I) Œuvres

1) Poésies

« *Poésies 1580 ? – 1614* », dans *Mémoires et autres écrits : 1574 –1614*, Éd. Éliane Viennot, Paris, Champion, 1999, p. 287-311.

2) Mémoire justificatif

« *Mémoire justificatif pour Henri de Bourbon* », dans *Mémoires et autres écrits : 1574 –1614*, *op. cit.*, p. 239-250.

3) Mémoires

« *Mémoires* », dans *Mémoires et autres écrits : 1574 –1614*, *op. cit.*, p. 69-214.

4) Discours docte et subtil

« *Discours docte et subtil* », dans *Mémoires et autres écrits : 1574 –1614*, *op. cit.*, p. 269-273.

5) Lettres publiées

Correspondance : 1569-1614, Éd. Éliane Viennot, Paris, Champion, 1998.

6) Inédits

Ceux qui peuvent subsister doivent être très peu nombreux.

II) Études (aperçu des plus récentes)

BABELON, Jean. *La Reine Margot*, Paris, Berger-Levrault, 1965.

BARRET, Claude. *Les Folles Amours de la reine Margot*, Paris, Gallimard, coll. « Les Amours célèbres », 1959.

BOUCHER, Jacqueline. *Deux épouses et reines à la fin du XVI^e siècle*, *op. cit.*

CASTELNEAU, Jacques. *La Reine Margot, Marguerite de Navarre, 1492-1549 (sic)*, Paris, Payot, 1981 (1945).

DANCLOS, Anne. *La Vie tragique de la Reine Margot*, Éd. Fernand Lanore/François Sorlot, Paris, 1988.

ERLANGER, Philippe. *La Reine Margot ou la Rébellion*, Paris, Perrin, 1972.

GARRISSON, Janine. *Marguerite de Valois*, Fayard, 1994.

Marguerite de France, reine de Navarre et son temps, actes du colloque d'Agen (12-13 octobre 1991) organisé par la société française des Seiziémistes, et le centre Matteo Bandello d'Agen réunis par Madeleine Lazard et J. Cubelier de Beynac, Agen, 1994.

MARIEJOL, Jean-Hippolyte. *La Vie de Marguerite de Valois, reine de Navarre et de France, 1553-1615*, Paris, Hachette, 1928.

PEDRON, François. *La Reine Margot : l'amour et la gloire*, Paris, Laffont, 1985.

VIENNOT, Eliane. *Marguerite de Valois, histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Histoire Payot, Paris, 1993.

Marie de Lorraine

I) Œuvres

1) Lettres publiées

GUISE, François de Lorraine, duc de. *Mémoires-journaux de François de Lorraine, duc de Guise, 1547-1563*, coll. Michaud et Poujoulat, 1^e série, tome VI, Paris, 1839, p. 5, 6, 7, 8, 11, 29, 30, 32, 40, 167, 176 (11 pièces).

Papiers d'Etat relatifs, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire d'Écosse au XVI^e siècle, Éd. A. Teulet, 2 vols., Banatyne Club, Edinburgh, 1852-1860, t. I, p. 274, 333, 680, 694, 699, 709, 716 (7 pièces).

PIMODAN, Gabriel de. *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583)*, op. cit., p. 340 (1 pièce).

2) Inédits

Bibliothèque nationale de France :

- Fonds Français : 3086, 3120, 3151 3152, 3637, 20457.
- Collection Clairambault : 349.

Ministère des Affaires Etrangères :

- Correspondance politique Angleterre, II, VIII-XXII, Mémoires et documents, Angleterre, XV : Mémoires et documents, 1964.

II) Études

MARSHALL R.K. *Mary of Guise*, London, 1977.

RITCHIE, Pamela E. *Mary of Guise in Scotland, 1548-1560 : a political career*, East Linton, Scotland, Tuckwell Press, 2002.

Ajouter la dernière en date.

Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, I

Robertson, *History of Scotland*

Buchanan, *Rerum Scotiarum Historia*

De Thou, *Historia sui temporis*

Anselme, *Histoire généalogique*

ROHAN-CHABOT, Alix de. « Marie de Lorraine, reine d'Écosse, mère de Marie Stuart », *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 2000-2001, ser.8, t. 15, p. 145-162.

Marie Stuart

I) Œuvres

1) Poésies (éditions françaises et anglaises)

The Poems of Mary, queen of Scots, Éd. Julien Sharman, Londres, B. Montagu Pickering, 1873.

La chanson de Marie Stuart, d'après un manuscrit de la bibliothèque de P. de Bourdeilles, abbé et seigneur de Brantôme, Éd. Édouard Galy, Périgueux, 1879.

Poésies françaises de la reine Marie Stuart (d'après un livre récemment découvert), Éd. Gustave Pawlowski, Paris, A. Quantin, 1883.

MALINOWSKI, J. « Vers authentiques de la reine Marie Stuart », *Bulletin de la Société du Lot*, IX, 1884, p. 129-138.

Queen Mary's Book, A collection of poems and essays by Mary, Queen of Scots, Éd. R. Stewart-Mackenzie Arbuthnot, London, 1907.

Bittersweet Within My Heart : the collected poems of Mary Queen of Scots, Éd. Robin Bell, Londres, Pavilion, 1992.

Onze sonnets et un sizain pour James Hepburn, comte de Bothwell, Paris, Arléa, 2003.

2) Lettres publiées

Lettres de Marie Stuart reine d'Ecosse, et de Christine, reine de Suède, précédées de notices sur Marie Stuart, Éd. Léopold Collin, Paris, 1807, 3 vols.

Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François, roi dauphin adressées au connétable Anne de Montmorency, [...]ou Correspondance secrète de la cour sous Henri II, Éd. Jean-Baptiste Gail, Paris, C. Gail, 1828, p. 39 (1 pièce).

Letters [...] with an historical introduction and notes, Éd. Agnes Strickland, London, H. Colburn, 1843, 2 vols.

Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Ecosse, Éd. Alexandre Labanoff, Londres, C. Dolman, 1844, 7 vols (736 pièces).

Lettres, Éd. Alexandre Teulet, Paris, Didot, 1854 (30 pièces).

RATHERY, E.J.B. « Lettre et poésies de Marie Stuart », *Correspondance littéraire*, VIII, 1863-1864, p. 330-333.

WIESENER L. « Marie Stuart et Jacques VI. Cinq lettres inédites de Marie Stuart », *Revue des Questions Historiques*, a. 2, t. III, octobre 1867, p. 459-497.

Maria Stuart's Briefwechsel mit Anthony Babington [correspondance de Marie Stuart et d'Anthony Babington], Éd. Bernhard Sepp, München, Schöpping, 1886.

ENGLAND, Sylvia Lennie. "Some unpublished letters of Mary, Queen of Scots", *The English historical review*, January 1937, p. 77-88.

3) Inédits

Pas de renseignement.

I) Études (aperçu des plus récentes)

DUCHEIN, Michel. *Marie Stuart : la femme et le mythe*, Paris, Le Grand Livre du mois, 1987.

ERLANGER, Philippe. *Marie Stuart*, Paris, Librairie académique Perrin, 2006 [Hachette, 1967, librairie académique Perrin, 1979, 1997].

FRASER, Antonia. *Marie Stuart, reine de France et d'Écosse*, Paris, Robert Laffont, 1973 (traduit de l'anglais par Claire Céran, 1969).

GUERDAN, René. *Marie Stuart, épouse de François II*, 2006, [paru d'abord sous le titre *Marie Stuart, reine de France et d'Écosse ou l'Ambition trahie*, Paris, Pygmalion, 1986, 1995].

GUY, John Akexander. « My heart is my own » : *the life of Mary Queen of Scots*, London, Fourth Estate, 2004.

– *Queen of Scots: the true life of Mary Stuart*, Boston, Houghton Mifflin, 2004.

HENRY-BORDEAUX, Paule. *Marie Stuart*, Plon, Paris, 1970.

LEWIS, Jayne Elizabeth. *Mary, Queen of Scots : romance and nation*, London, New-York, Routledge, 1998.

MUHLSTEIN, Anka, *Elisabeth d'Angleterre et Marie Stuart ou les périls du mariage*, Paris, Albin Michel, 2004.

PASCAL, Jean-Claude. *La reine maudite : le dossier Marie Stuart*, Monaco, le Rocher, 1988.

RAT, Maurice. *Marie Stuart*, Bruxelles, Brepols, 1959.

VILOUX, Marcelle. *Marie Stuart*, Paris, 1946.

WARNICKE Retha Marvine. *Mary Queen of Scots*, London, Routledge, 2006.

ZWEIG, Stefan. *Marie Stuart*, trad. par Alzir Hella, Paris, Grasset, 1984 [1938].

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des lettres inédites utilisées

Les manuscrits sont classés par auteur, puis par cote, dans l'ordre alphabétique (Clair., NAF, Fr...) et dans l'ordre numérique. L'abréviation « Clair. » désigne les cotes des manuscrits du fond Clairambault.

Anne de Bretagne :

1 inédit

Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
FR 6602; fol.187	M. du Plessis	Creil, le 3 juin	Le roi lui a donné de l'argent pour ses menus plaisirs.	Original contresigné par secrétaire, signature autographe.	A MonSr du Plessis [...] trésorier de France, MonSr du Plessis, monseigneur m'a donné deux cens reaux d'or pour

Charles IX

16 inédits

Charles IX					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
NAF 6002, fol.14	Duc d'Anjou	01 févr 1568	Arrivée de troupes de Bassompierre à Thionville, et méfiance vis-à-vis du comte Rhingraff, à surveiller.	Original, signature autographe.	Mon frere, Jay auJourdhy eu des nouvelles de mon Cousin le mar.al de Vielleville qui mescript que Bassompierre devoit arriver Il y a huit Jours a Thionville
NAF 6002, fol.21	Duc d'Anjou	04 févr 1568	Ordre d'envoyer une compagnie à son cousin le prince Dauphin -questions de gestion militaire.	Original signature autographe.	Mon frere, Je vous escriviz hyer pour faire venir par deça la Compaignie du Sr de Bastresse a fin de lenuoyer en Touraine avec mon Cousin Le Prince Daulphin
NAF 6002, fol.23	Duc d'Anjou	01 févr 1568	Que Mme de Ferrare se réfugie à Fontainenbleau ou ailleurs pendant le passage des soldats.	Original, signature autographe.	Mon frere, Je Vous veulx bien advertyr Comme Jay presentement faict vne despesche a ma tante Madame de Ferrare pour ladvertyr comme ayant considéré
NAF 6002, fol.25	Duc d'Anjou	05 févr 1568	Le comte de Ventadour doit aller pacifier diverses provinces.	Original, signature autographe.	Mon frere ,Jay advisé que pour estre mon Cousin le Conte de Vantadour grand seigneur
NAF 6002, fol.26	Duc d'Anjou	09 févr 1568	La connétable intervient, le roi demande à son frère de suivre son premier dessein. La duchesse de Ferrare ne veut laisser entrer personne dans sa ville, ce qui met les troupes en danger...	Original, signature autographe.	Mon frere, Je vous enuoye vng petit advis que Jay eu du costé de Vallory s'il estoit possible Vous approchant de la de Vous en asseurer et semblablement de Chastillon ce seroyt tres bien faict.

Charles IX					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
NAF 6002, fol. 43-44-45	Duc d'Anjou	05 mars 1573	Instructions concernant la ville de la Rochelle : tenter de négocier à l'amiable sans pour autant retarder les dispositions pour prendre la ville de force. Navires anglais saisis à proximité des côtes françaises. Regret que des hommes aient été blessés.	Original, signature autographe.	Mon frere, j'estoit atendant en bonne devotion de voz nouuelles quant est arrive celuy qui ma apporte voz lectres du 26 et 27 du mois dernier passé, par lesquelles j'ay esté informé de tout ce que vous avez avancé depuis voz precedantes en ceste entreprinse
NAF 6002, fol.46-47	Duc d'Anjou	08 mars 1573	Le roi presse la reine d'Angleterre pour que le dernier traité soit respecté. Ordre de renforcer la surveillance sur l'île de Marenne par où pourraient venir des secours à la Rochelle.	Original, signature autographe.	Mon frere, depuis la depesche que j'ay faite en Angleterre de laquelle je vous envoyay il y a trois jours le double, j'en ay receu une du Sr de la Mothe-Fennelon, dont je vous envoie coppie
NAF 6002 ¹ , fol.48	Duc d'Alençon	29 mai 1573	Affaires qui concernent le mariage du duc avec la reine d'Angleterre. Il l'assure que la reine mère, le roi de Pologne et lui font tout pour sa grandeur, et lui envoie une lettre de réponse toute prête qu'il n'aura qu'à signer.	Original signature autographe.	Mon frere, nous avons receu une depesche d'Angleterre sur les propos de l'entreveue, laquelle j'envoie a mon frere le roy esleu de Pologne affin que la veoiez ensemblement et aussi la response que y avons faite, que j'estime qui nous eclaircira en bref de
NAF 6002, fol.52-53	Duc d'Anjou	10 mars 1573	Conseil d'avoir l'œil ouvert sur les côtes. Crainte d'un débarquement anglais. Ordre de continuer à protéger les protestants conformément à ses dernières déclarations. Question concernant Vidame de Chartres.	Original, signature autographe.	Mon frere, je vous enuoye encores le double d'une despesche que je receuz her soir bien tard du sr de la Mothe fennelon mon ambassadeur en Angleterre, par laquelle vous verrez comme le comte de Montgomery se doit embarquer le xii de ce mois pour aller a
NAF 22735, fol.94	Les princes de son armée et son frère d'Anjou		Lettre de créance pour la Mauvissière. Le roi est déçu de n'avoir pas pu rejoindre l'armée, et ne laissera pas passer la prochaine occasion de le faire.	Lettre autographe.	Messieurs, ceste lestre ne sera sinon pour vous prier que vous veilliez croye movisiere de ma part comme ma personne
Fr 3159, fol.148	Duc de Nevers	12 avril 1573 (voir L.C.M. IV, 200)	Le roi est très marri qu'il se soit blessé à son service, et il lui témoigne son amitié.	Lettre autographe.	Mon cousin, j'envoie Saint Bonnet expres pour vous visiter, ayant été tresmarry de vostre mal que vous avez aquis en me faisant service. Je loue Dieu, mon cousin, que vous soyez en beau chemin d'estre bien tost guarý, vous priant ne vous haster trop, encor
Fr 3193,	Maréchal de	06 nov	Les finances ne sont pas	Lettre par	Mon cousin, [...]ouries, secretaire de mes fi-

¹ Les lettres tirées de NAF 6002 sont des copies réalisées sur les originaux de Saint-Petersbourg, en principe tout à fait fiables, c'est pourquoi nous indiquons « original » et non « copie ».

Charles IX					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
fol.23 r°-v°	Cossé	1571	satisfaisantes, et il lui demande instamment de revenir à Paris.	secrétaire (contresignée) avec PS autographe	nances, est arrivé, qui m'a fait entendre ce qui est passé en l'assemblée que vous avez faite à la chambre St Lois, avec les srs de Lanssac, de Poisse, de Bellievre, et autres de mon conseil
Fr 3193, fol.129	Duc d'Anjou	05 mars 1573	Il demande à son frère de ne pas hasarder sa vie inconsciemment pour la prise de la Rochelle, car il a besoin de lui pour d'autres services. Son intention est de ne pas permettre la coexistence de deux religions dans son royaume.	Lettre autographe.	Mon frere, j'ay esté bien ayse d'avoir entendu que commencez à monstrier à ceux de la Rochele que aves de quoy les schastier (rayé : mes) et suis infiniment en pene d'entendre la fason dont vous vous hasardes.
Fr 3193, fol.131	Duc d'Anjou		Ne pas négliger un seul moyen de récupérer la Rochelle : il faut promettre aux habitants qu'ils pourront conserver leur religion, quoi qu'en disent les gens.	Lettre autographe.	Mon, (sic) je ay esté bien ayse de antendre que la Noue ait esté houme de proumesse, et le suis encore davantage pour l'esperansce que j'ay
Fr 3239, fol.26	Henri roi de Pologne		Le message est confié au porteur. Les deux frères tiennent "les deux bouts de la courée" et Charles exprime ses ambitions.	Lettre autographe.	Monsieur mon frere, Balagni present portour est si bien instruit de la charge qu'il vous porte que je penserois
Fr 3239, fol.53	Duc de Montpensier	06 mai 1573	Il a entendu la prise de Belle Ile, mais les troubles risquent de s'étendre en Bretagne, et il lui demande de se rendre maître de la région.	Lettre autographe.	Mon cousin, j'é entendu par ce que m'a escrit mon frere la prise de Bele Ile et par ce que je crois que ce feu s'etende en Bretagne, je vous prie,

Claude de France

16 inédits

Claude de France					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Dupuy 211, fol.110	François I ^{er}		Demander que deux personnes soient placées sur l'état du roi.	Lettre autographe	Monsieur sete letre servira sil vous pelet pour fere souvenanse à votre magesete de lonneur que il vous a pleu fere
Fr 2915, fol.23	Maréchal de Montmorency		Elle remercie le maréchal de lui avoir donné de bonnes nouvelles du roi.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr le mareschal Jay eu voz lectres de maulny Comme le Roy mon Seigneur fait aussi bonne chère que luy auez vu faire
Fr 2972, fol.23	Monsieur du Bouchage		Lettre de condoléance pour la mort du grand maître.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage Jay sceu le trespas de monsieur le grant maistre, dont suis fort desplaisante
Fr 2972, fol.3	Monsieur du Bouchage		Gestion de la vie au château et nouvelles de ses enfants.	Lettre par secrétaire, signature	Monsieur du Bouchage, pource que ma cousine de Lansac est au soir occupée au service de ma seur

Claude de France					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
				autographe.	
Fr 2980, fol.14	Monsieur du Bouchage		Les enfants qui sont au service des enfants royaux.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, le Roy monseigneur et moy desirons que les enffants des dames de Bris-sac et de Montreuil
Fr 2989, fol.11	M. de la Roche		Des nouvelles du roi.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur de la Roche, Jay receu les lettres que mavez escriptes qui ma esté plaisir tresgrant.
Fr 2989, fol.13	Maréchal de Montmorency		Des nouvelles du roi et de ses déplacements.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur le mareschal, Jay receu les lectres que mavez escriptes du port de grasse par lesquelles me asseurez que le Roy monseigneur fait tres bonne chère
Fr 2989, fol.9	Maréchal de Montmorency		Elle est contente d'avoir eu des nouvelles du roi. Elle lui a caché que sa mère était malade.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur le mareschal, jay eu votre lettre de Rouen comme le Roy monseigneur est en santé si fort bonne quil nest possible de plus
Fr 2990, fol.2	M. du Bouchage		Dispositions à prendre pour madame de Tonnerre et madame de Soubise.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, le Roy monseigneur vous escript donner ordre adce que ma cousine
Fr 2990, fol.25	Monsieur du Bouchage		Nouvelles de ses enfants.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouschage, je suis tres aise des bonnes nouvelles que ma fait savoir de mes enfants.
Fr 2990, fol.27	Monsieur du Bouchage		Gestion de son personnel.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, jay envoyé la plupart de mes gentilzhomes et officiers ou est le Roy monseigneur
Fr 2996, fol.1	M. du Bouchage		Elle sollicite son intervention dans un conflit à régler entre la veuve de Jacques Sourdeau et des archers de la garde	Lettre par secrétaire, signature autographe.	MonSr du Bouchage, j'avois donné a des archers de la garde, et a la veufve de feu Jaques Sourdeau une obevie* et biens vaccans.
Fr 3036, fol.17	M. du Bouchage		Elle envoie le sieur de Saint Mesmin voir ses enfants.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr du Bouchage, le roy monseigneur et moy envoyons le Sr de Ste Mesme pour veoir noz enffans.
Fr 3051, fol.6	M. du Bouchage		Organisation de la maison de la reine.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, a cause de la deffense qui a esté faicte de non loger au chasteau jay bien voulu vous escripre
Fr 3051, fol.7	Monsieur du Bouchage		Elle envoie Babou donner ordre à son logis.	Lettre par secrétaire, signature autographe .	Monsieur du Bouchage, madame ma belle-mère et moi, envoyons le trésorier Babou, pour donner ordre à mon logis, il vous dira de mes nouvelles,
Fr 3897, fol.195	M. l'Amiral		La bonne santé des enfants.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur ladmiral Jay veu les lettres que mavez escriptes faisant mention de la prospérité de mes enfants dont je vous scay tresbon gré

Éléonore d'Autriche

36 inédits

Éléonore d'Autriche					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Dupuy 211, fol.8.	François I ^{er}		Elle va à sa rencontre à Cognac comme il le lui a demandé.	Lettre auto-graphe.	MonSr, je vous mercye treshumblement de tant d'onneur et de byen quy vous a pleu me fayre
Dupuy 211, fol.8bis	François I ^{er}		Elle est malade et ne peut poursuivre sa route pour retrouver son mari.	Lettre auto-graphe.	MonSr, mon mal me donne plus de poyne pour estre cauze que je ne puy yncontynant partyr
Dupuy 211, fol.9.	François I ^{er}		Elle est satisfaite de la bonne volonté du roi et ne lui reproche pas son retard, puisque son contentement à lui fait aussi le sien.	Lettre auto-graphe.	MonSr comme yllya tant de tans que je suys saty-fayte de ce que doys a votre bonne vollanté ne ferey doubte que
Dupuy 211, fol.10, recto verso	François I ^{er}		Elle se réjouit que la paix soit en bonne voie avec l'empereur, et le remercie de lui avoir demandé de s'approcher de l'endroit où il se trouve.	Lettre auto-graphe.	MonSr, je ne vous saraye dyre le contantement que j'ay eu de voyr le bon conmancement de pes quy est antre vous MonSr et l'ampereur /
Dupuy 874, fol.42-43	Louise de Savoie		Lui promet son appui pour la délivrance du roi.	Copie.	Madame, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par le seigneur de Byron.
Fr 2932, fol.21	Montmorency		Elle a appris son arrivée à Bayonne. Gestion des affaires avec le vicomte de Turenne.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, j'ay par le Sr de [Touteville] receu voz lectres du xxiii de ce mois par lesquelles et ce que m'a dit monSr le viscomte de Turenne
Fr 2989, fol.15	Le grand maître		Des nouvelles du roi.	Lettre auto-graphe.	Mon cousin j'ay veu par la lettre que m'aves es-crypte par ce porteur le mandement du roy dont je loue Dyeu
Fr 3005, fol.3	François I ^{er}		Bien que souffrante, elle s'est mise en route pour le rejoindre, espérant se sentir de mieux en mieux en chemin.	Lettre auto-graphe.	Monseigneur, l'envye que j'ay d'estre avecques vous pour avoyr le byen de vous voyr m'a fayt partyr et ancores que je fuce byen
Fr 3011, fol.5	Le grand maître		Elle le remercie du soin qu'il prend de ses affaires, le conseil de l'empereur va donner réponse à ce sujet, Lafayette apportera d'autres informations.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, Jay receu voz lectres du vme de ce mois. Et vous mercie bien fort la souvenance quavez de mes afferes et bonne volenté de les fere bien dresser a ma seurté
Fr 3011, fol.16	Le grand maître		Elle a reçu des lettres par Rabaudange, a qui elle a dit ce qu'elle en pensait.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, jay receu les lettres que par le Sr de Rebaudenges present pourteur m'avez escript et volentier oy ce quil ma dit que m'a este plaisir tel que povez penser
Fr 3011, fol.19	Le grand maître		Elle se réjouit de la santé du roi et de Madame, elle leur envoie son maître d'hôtel ; il saura ses affaires, dont elle lui confie la direction, par son secrétaire le greffier.	Lettre auto-graphe.	Mon cousyn jay recheu voz lettres par le fys du Sr de la bourdoygre (?) quyl men a aporte de mon-syngnyeur le Roy et de madame et ma fayt savoyr leur bon portement

Éléonore d'Autriche					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Fr 3011, fol.21	Le grand maître	07 avr 1530	Demande de libération d'un prisonnier.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, j'escriptz a monsr Deprat pour vous parler et prier de ma part pour ung gentil homme parent de mon grand maistre d'ostel
Fr 3011, fol.26	Le grand maître		Elle remercie pour les nouvelles qu'elle a reçues du roi, et demande à être continuellement tenue au courant.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monssr le grand maistre, j'ay receu vostre lettre par le Sr d'Ages, et entendu la bonne disposition du Roy, qui m'a esté choze tresagreable
Fr 3011, fol.34	Le grand maître		Elle renvoie le greffier de Dole lui porter les dernières nouvelles et prendre son avis sur la conduite de son train.	Lettre auto-graphe.	Mon cousin, je vous escrypvys yer par le greffier de Dole mon secretaire que j'avoye despaché pour aller devers vous ce quyl na peult fayre
Fr 3012, fol.5	Le grand maître et l'archevêque de Bourges	29 avr 1530	Lettre de créance.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Messrs, j'envoye ce porteur mon secretere devers vous pour les raisons que lui ay ordonné vous dire
Fr 3015; fol.22	Montmorency		Les négociations pour la délivrance des enfants de France.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, J'ay receu les lettres que par le greffier de Dole mon secretere m'avez escript,
Fr 3129, fol.56	Henri II		La guerre menace entre le roi de France et l'empereur. Plaidoyer pour la paix.	Lettre auto-graphe.	Monsr mon fys aynsy que [j'estayes?] pour depecher monsr de Sayn Jan mon confesseur vers vous pour mes afayres et vous vyzyter de ma part
Fr 3155, fol.6	Montmorency	04 janv 1555	Elle lui envoie des laniers et des lanerets de Hongrie et lui demande de prendre à son service le porteur de la lettre.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, ayant esté advertie de MonSr de Humières les années passées que desiriez avoir des laniers et lanerets de Hongrie desquels n'en est venu en ces pays sinon quelque peu ceste année
Fr 3208, fol.83	M. de Humières	12 nov 1551	Elle lui envoie un paquet à faire parvenir à Ungaro, son banquier à Paris.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr le gouverneur, J'ay entendu que continuez tousjours en la bonne volonté qu'avez heu en mes affaires, chose dont je me suis tousjours asseurée.
Fr 3208, fol.87	M. de Humières	21 févr 1551	Faire porter des lettres à son confesseur.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humieres, je vous prie bien fort de vouloir incontinant despescher homme expres a monsr de Saint Jehan mon confesseur
Fr 3208, fol.89	M. de Humières	10 déc 1553	Elle envoie des lettres pour son banquier à Paris. Qu'il recachète les lettres après les avoir vues.	Lettre par secrétaire, signature autographe	Monsr de Humieres, je vous envoye avec cestes un groz paquet de lettres ou il y a ung double de l'evaluation de mes
Fr 3208, fol.91	M. de Humières	14 déc 1553	Un paquet de lettres envoyé par Hongaro s'est perdu ; Éléonore demande à M. de Humières d'enquêter, et de faire suivre le courrier s'il le trouve.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humieres, vous verrez par certains articles cy jointtz que j'ay fait extraire d'ung duplicat des lettres de Iheronimo Hongaro,
Fr 3208, fol.93	M. de Humières	30 nov 1551	Remerciement pour avoir transmis ses paquets, modalités de paiement du porteur. Elle envoie St Jean son confesseur auprès d'Henri II.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humieres, J'ay veu par voz lettres du Xxme de ce mois qu'avez envoye mes paquets a Paris, et que continuez tousjours en la mesme bonne volunte que avez heue a me faire plesir

Éléonore d'Autriche					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Fr 3208, fol.95	M. de Humieres	23 janv 1551	Elle est contente qu'il lui soit dévoué et espère que sa bonne volonté en son endroit continuera.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humieres, J'ay tousjours entendu par voz lettres et par Monsr de Saint Jehan mon confesseur l'affection
Fr 3208, fol.97	M. de Humieres	25 nov 1551	Des paquets pour son confesseur.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humieres, vous me ferez bien grant plesir de faire tenir incontinant
Fr 3208, fol.117	M. de Humieres	19 nov 1551	Elle envoie des chariots à Peronne pour chercher du vin que lui envoie le roi de France, et elle demande à Humières des lettres pour permettre à ses gens de passer.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humieres, pource que le Roy monsr mon filz m'a accorde comme pourrez veoir la [traicte] de certaine quantite de vins de son Royaulme
Fr 3208, fol.129	M. de Humières	13 nov 1551	Toujours des pacquets à faire parvenir à son banquier Hongaro, et le règlement des modalités de port.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humières, je vous ay prie par mes precedantes vouloir faire tenir mes paquetz et lettres que je vous adresseray pour mes affaires, A Iheronimo Hungaro, banquier à Paris
Fr 3208, fol.131	M. de Humières	10 déc 1551	Des oiseaux à faire parvenir au dauphin.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de Humieres, ayant entendu par Dominique Leyton l'ung de mes escuiers d'escuierie que aviez envie de recouvrer quelques oiseaulx pour monsr le daulphin
Fr 3913, fol.14	Marie de Hongrie		Elle lui demande de faire dépêcher un placet en faveur de l'un de ses serviteurs.	Copie ancienne.	Madame ma bonne sœur, je vous ay pieca escript par monsieur Hellin ambassadeur vers vous pour le Roy monseigneur
Fr 6622, fol.12	François I ^{er}		La reine a séjournée à Honfleur parce que Madeleine se trouvait mal, mais la compagnie va bientôt se remettre en marche. Elle s'excuse une fois encore d'avoir déplu au roi et lui promet de ne pas recommencer.	Lettre autographe.	MonSr, j'ey fayt se jour a Honefleur pour ce que madame Madelayne se trouva ung peu mal le jour que vous en partytes /
Fr 6622, fol.13	François I ^{er}		On fait approcher les Enfants de France pour les amener à leur père.	Lettre autographe.	MonSr, les bonnes lettres quyl vous a pleu m'escrypre et avertycement que m'a fayt le syngnyeur de Saynt Pyre
Fr 6622, fol.16.	François I ^{er}		Elle se réjouit des bonnes nouvelles du roi.	Lettre autographe.	MonSr, j'ey entendu par ce que m'a escript mon cousin le grant maystre la bonne santé et contentement
Fr 6622, fol.18	François I ^{er}		Éléonore se hâte pour être à Toulouse en même temps que le roi. Elle et ses dames vont bien. Elle le prie toujours de faire donner de ses nouvelles.	Lettre autographe.	Monsyngnyeur, j'eus d'avant yer les lettres de mon cousin le grant maystre quy m'aseure graces a Dyeu estes en bonne santé
Fr 6622, fol.19	François I ^{er}		Les bonnes nouvelles du roi lui ont fait recouvrer la santé.	Lettre autographe.	MonSr, je lesserey a la sufysance de MonSr le grant maytre a vous dyre byen au long de toutes mes nouvelles,

Éléonore d'Autriche					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Fr 20433, fol.165-167	Connétable de Montmorency		Difficultés à régler ses affaires avec Henri II : elle demande au connétable de lui donner son appui et semble douter qu'il l'ait fait.	Lettre autographe.	Mon cousin, je crois quyl vous souvyent de se que je vous ecryvys par le sieur de Sandrycourt au comancement de mes afayres et apres par mestre Laurans et je n'ey oublye ousy la response que me fytes
Fr 20856, fol.75	François I ^{er}		Elle est contente de ses bonnes nouvelles et se rend à Lyon où elle espère arriver lundi.	Lettre autographe.	MonSr jey seu par Tes et ousy par la lettre du grant maystre de voz nouvelles et bon portement quy m'a esté sy grant playsyr

François I^{er}

7 inédits

François I ^{er}					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Dupuy 211, fol.4	Louise de Savoie		Affaires militaires, information sur les opérations prévues, en rapport sans doute avec la trahison du connétable de Bourbon.	Lettre autographe.	Je reseu madame la letre quyl vous a pleu m'ecrypre et e veu l'avertysemant deu gran[d] cenechal
Dupuy 211, fol.6.	Louise de Savoie		Il a vu le connétable de Bourbon qui est vraiment très mal en point. Il donne des ordres militaires pour assurer la sécurité.	Lettre autographe.	Pour la poyne, madame, que Babou m'a fayt antandre an quoy vous estes pour ne savoyr la resolucion de la veue du conestable, je ay byen voulu vous anv[o]yer
Fr 2974, fol.33	La reine (Éléonore ?)		Il lui demande de le pardonner de ne pas avoir écrit plus tôt son contentement, chacun peut deviner son bonheur, il s'excuse sur sa maladie. Le porteur dira le reste.	Copie du temps.	Si jé tardé madame de plustost vous escripre chose qui m'a donné tel contentement, que la lettre ni le papier n'est digne de vous faire entendre, pour cela ne doye estre blamé,
Fr 2980, fol.14	Monsieur du Bouchage		Faire entrer le fils de M. de Guise au service de son fils.	Billet par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, jay advisé de prandre au service de mon fils le fils de M. de Guise
Fr 2990, fol.1	M. du Bouchage		Dispositions à prendre pour Mme de Tonnerre et Mme de Soubise.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, Le bailli de Troyes s'en va par dela auquel j'ay donné charge de aller querir et amener d'Amboyse
Fr 3051, fol.7	Monsieur du Bouchage		Envoi du trésorier Babou pour donner ordre au logis.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, Jenvoie presentement le tresorier Babou [<i>devant</i>] a Bloys pour [<i>departir</i>] le logis
NAF 1233 fol.23-24	M. de Villeroy	18 juil 1543	Faire régler un procès rapidement.	Original contresigné.	Monsr de Villeroy, j'escrrips présentement à mon cousin le cardinal de Tournon, et au Sr de Chemane pour la vuydange d'un procès naguères évocqué en mon conseil privé

Henri d'Albret

6 inédits

Henri d'Albret					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Fr 3005, fol.19	François I ^{er}		Il l'informe d'une dépêche qu'il a faite envoyer à l'empereur, dans laquelle il jure de garder son honneur et d'être fidèle au roi de France.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monseigneur / A ce matin j'ay receu l'article que ma femme m'a baillé de votre par, quy m'a esté ung merueilleux plaisir de le pouvoir monstrier au gentilhomme Navarre que je menay devers vous
Fr 3005, fol.66	M. de Montmorency		Bonnes nouvelles de la santé du roi. Nouvelles de sa femme qui accouchera bientôt.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, je ne vous scaurez escrire meilleures nouvelles que de la bonne santé du Roy et de madame qui font très bonne chère en attendant toujours ce qu'avons tant désiré et de vostre costé ;
Fr 3007, fol.13	Le grand maître, M. de Montmorency		Demande la libération d'un prisonnier.	Lettre autographe.	Mon cousin, il pleut au Roy me promettre quand je prins congé de luy quil feroit mettre Lorchynes hors de prison touteffois
Fr 3042, fol.1	M. de Montmorency,	02 janv 1527	La noblesse de Berry a bonne volonté d'obéir entièrement au roi.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, parce que vous verrez ce que j'escry au roy du bon commencement de ma commission, je ne vous en feray redicte
Fr 3042, fol.11	M. de Montmorency		Le roi lui a commandé de se rendre à Bayonne, où il espère le rencontrer; il l'assure que le roi et Madame sont très contents de lui. Il évoque l'envoi d'une sage-femme dans le post-scriptum.	Lettre par secrétaire avec long post-scriptum autographe et signature autographe.	Mon cousin, l'occasion que j'ay de présentement vous escrire / avecques la bonne volonté de vous faire savoir de mes nouvelles me font maintenant vous advertir que j'espere vous trouver bien tost de dela /
Fr 3042, fol.5	M. de Montmorency		Il a rejoint la famille royale qui lui a demandé, malgré un bon accueil, de s'en retourner pour aller accueillir la reine.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, par Marault vous avez entendu comme le Roy m'avait contremandé / lequel me trouva a deux postes prêts de ceste ville, là où estoit ledit seigneur, madame et toute la compaignie que je vins voir /

Henri II

19 inédits

Henri II					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Clair. 1242, fol.1993	Mme de Langey	12 mai 1559	Demande la restitution du collier de l'ordre de Saint-Michel de son mari.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Madame de Langey, J'ay commandé au Sr de Villeroy mon conseiller secrétaire de mes finances et trésorier de mon ordre
Clair. 340, fol.214 - FR 3122, fol.1	Montmorency		"Picardie" est inscrit au dessus de la copie. Le roi demande au connétable par où il doit passer pour le rejoindre. Il passera la fête de la mi-août à Montdidier. Organisation des étapes des Suisses.	Copie d'une lettre autographe.	Mon conpere, je vous anvoye Leseuere quy vous dyra la boune dylyganse que font les Souyses et vous assure que set la mylleure nouvelle quy m'eut seu dyre

Henri II					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Fr 2130, fol.12	M. d'Humieres	23 févr 1547	Les Enfants de France.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, j'ay sceu parce que a escript Me Jehan [goveuror] la disposition de mes enffans qui n'est pas si bonne que je desireroys
Fr 3119, fol.1	Montmorency		Sur le comportement du duc de Bouillon à Hesdin, qui lui a fait service comme il devait contrairement au bruit qui court.	Lettre autographe.	Mon conpere, je ouy se matyn Le Pont, lequel m'a fayt le raport de tout se quy la veu dedans Hedyn,
Fr 3120, fol.10	M. de Humieres	04 févr 1547	Bonne santé de ses enfants, quoique sa fille ait dû être sevrée parce que la nourrice était malade.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, j'ay veu par les lettres que vous m'avez escriptes du jour de la chandelleur comme mon filz et ma fille estoient en bien bonne santé
Fr 3120, fol.15	M. de Humieres	27 mars 1547	Faire entrer le fils d'un seigneur au service du Dauphin.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, j'ay des long temps accordé au sr de Senerpont de faire norrir l'un de ses enffans
Fr 3120, fol.8	M. de Humières	08 janv 1547	Nouvelles des enfants.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, j'ay sceu des nouvelles de mes enffans par voz lettres du VIe et d'hier et ay este tresaise d'entendre
Fr 3120, fol.9	M. de Humieres	16 janv 1547	Transfert d'un valet qui était au service du feu duc d'Orléans, et qu'il faut mettre au service du Dauphin.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon cousin, pource que Durant valet brodeur a tresbien servy de son mestier et industrie
Fr 3122, fol.16	Montmorency		Le porteur lui dira où il va dormir. Il semble que les préparatifs de guerre ne sont pas faits correctement. Vu les nouvelles d'Italie et d'ailleurs, il est urgent que les deux hommes se rencontrent.	Lettre autographe.	Mon conpere, je vous anvoye Fumet quy vous dyra la ou je voys coucher demeyn et me deplayt byen fort que je ne puyz fayre mylleure dylyganse.
Fr 3122, fol.18	Montmorency et duc d'Aumalle		Il est satisfait de la façon dont ils ont agi et leur demande de se dépêcher de le rejoindre car il a beaucoup d'affaires à traiter avec eux.	Lettre autographe.	Je resu les letres par Andellot que vous m'aves escryptes et trouve fort bon la fason de quoy
Fr 3122, fol.3	Montmorency		Le Sénéchal d'Angoumois a dénoncé des gens, mais il mérite la même punition qu'eux, il faut le faire arrêter.	Lettre autographe.	Mon conpere, jé veu se que vous maves escript touchant le senechal d'Angoumoys
Fr 3122, fol.5	Connétable et duc d'Aumalle		Il est satisfait qu'ils aient choisi le plus court chemin pour le rejoindre, il est impatient qu'ils arrivent. Passetemps de la Cour, la reine d'Ecosse est l'enfant la plus accomplie qui soit. Il leur dira le reste à leur arrivée.	Lettre autographe.	Jé resu les letres que vous m'aves escrypetes par (rayé : Bresé, et au-dessus) Conte et me sanble que aves douné l'ordre très bon et tel que je le sares soueter.

Henri II					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Fr 3122, fol.9	Montmorency		Le roi a aperçu une lettre qui mentionnait la mort du roi de Navarre, mais la nouvelle n'est pas sûre. Il faut parler à l'Amiral, pour savoir s'il veut le gouvernement de Picardie. Il est question aussi du fils du connétable, et de la charge qui pourra lui être donnée quand il sortira de prison.	Lettre autographe.	Mon conpere, je ne veus fallir a vous avertir coume arsoyr je vys une letre que la fame d'Andouin luy esecryvoit l'avertysant de la mort du Roy de Navare.
Fr 3126, fol.29	Le Connétable		Le chemin que prend l'empereur peut le conduire à assiéger Metz ou Verdun, qu'il se garde de le rencontrer. Il est question aussi du duc d'Urbain.	Lettre autographe.	Mon conpere, ancores que se porteur vous sache randre bon conte de toutes choses et que je ne foys doute que n'oublyes ryens pour mon servyse
Fr 3126, fol.31	Le connétable et duc d'Aumale		Ils vont rentrer par Angers : il leur demande de prendre un chemin plus court car il a besoin de les voir assez vite.	Lettre autographe.	Je resu la letre que vous m'aves escripte par Bresé le quel m'a fayt antandre toute sa charge
Fr 3129, fol.1	Le connétable et duc d'Aumale		Négociations avec le roi de Navarre touchant le mariage de sa fille. Docilité du roi de Navarre. Ordre de laisser Du Lude sur place, il en donnera la raison plus tard.	Lettre autographe.	Sete lestre servyra pour tous deus estans ansamble de sete heur coume je suys asure que estes se quy m'a fayt tarder a vous escryre
Fr 3132, fol.1	Le Connetable		Il faut laisser à M. de Bouillon le temps de répondre pour se défendre, avant de l'abandonner et de l'accuser comme l'ont fait tous ses amis.	Lettre autographe.	Mon conpere sete letre ne servyra seulement que pour vous repondre a sele que m'aves escripte par Pot quy est touchant monsieur de Bouillon
Fr 3132, fol.5	Le Connétable		Négociations de paix avec l'empereur et conduite étrange de M. de Guise et M. de Vaudémont.	Lettre autographe.	Mon conpere et mon amy, ancores quy n'y ayt que ung jour que je vous aye veu sy ese que me trouvant le loysyr de vous pouvoyr escryre
Fr 3136, fol.68	Duchesse de Nivernois	23 déc 1558	Invitation au mariage de sa fille Claude.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Ma cousine, je me suys resolu de faire les nopces de ma fille Claude avec mon petit filz et cousin le duc de Lorraine

Louis XII

8 inédits

Louis XII					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Dupuy 569, fol.6	Sa nièce ?	27 déc 1513	Des chevaux qu'il a fait venir d'Espagne, et un message que doit lui remettre le porteur.	Lettre par secrétaire, avec formule et signature	Ma niepce, ma fille, ma mye, je me recommande de bien bon cueur et si affectueusement que faire puis a vous.

Louis XII					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
				autographes.	
Fr 2934, fol.1	La Fayette		Demande à être toujours informé de ce qui se passe en Angleterre et ailleurs. La rançon de Longueville. Les remparts de Boulogne.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de la fayete, j'ay receu les lettres que vous m'avez escriptes et mesmement les derrenieres
Fr 2934, fol.3	La Fayette		Il veut des nouvelles des fortifications et du ravitaillement. Que les marchandises soient restituées au navire portugais, car il ne veut pas de guerre avec eux.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	MonSr de la Fayete, j'ay veu ce que vous m'avez escript [et] les advertissemens que m'avez envoyiez dont je vous mercie et vous prie continuer
Fr 2934, fol.5	La Fayette		Faire tenir prêt un bateau pour l'écuyer Francisque qui se rend auprès du roi d'Angleterre et lui amène des chevaux.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr de la Fayete, j'envoye présentement par devers le Roy d'Angleterre mon bon frere et cousin l'escuyer Francisque porteur
Fr 2934, fol.7	La Fayette		Est-il vrai qu'il y a eu une descente à Calais? Transfert d'un homme. Demande d'autres nouvelles.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	MonSr de la fayete, j'ay veu les lettres que vous m'avez escriptes et pareillement celles que vous avez envoyees a MonSr de Piemes et général de Normandye.
Fr 2934, fol.30	La Fayette		L'abbaye de Saumur risque d'être bientôt vacante, et comme elle est forte, il faut y mettre une personne de confiance. Le roi suggère l'évêque d'Amiens.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	MonSr de la Fayete, j'ay este adverty de la griefve maladie de l'abbé de [Saumur?] au boys, de laquelle on n'espere point de guerison,
NAF 1233	Anne de Beaujeu	15 oct 1499	Il la console d'une perte qu'elle a faite. Offres de services.	Copie des originaux conservés à Saint-Petersbourg.	Madame ma cousine, j'ay veu ce que m'avez escript et ouy ce que mont dit et déclaré Larière et Loys du Peschin de vostre part Il me desplaist bien de vostre inconvenient, car je pense
NAF 6006	Charles VIII	30 juin 1491	Il ne peut pas lui donner les 50 hommes d'armes qu'il lui demande, car il ne lui en reste que huit ou dix.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon très redoubté et souverain seigneur je me reconmande a votre bonne grace tant et si humblement que fere puis. Jay receu les lettres qu'il vous a pleu mescrire par le cappitaine Pombriant

Louise de Lorraine

2 inédits

Louise de Lorraine					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
NAF 1470, fol.864	Dorothée de Lorraine, duchesse de Brunswick		Elle la remercie de lui souhaiter des enfants, mais elle s'en remet à Dieu pour cela. Elle lui souhaite le même bonheur. Assurance d'amitié pour elle et son mari.	Lettre autographe.	A madame la duchaisse de Broussique ma bone cousine. Ma bonne cousine, je vous baise les meins de la souvenansse qu'aves de moy et du bien que me désiré de me voir des anfant
NAF 1470, fol.866	M de Luxembourg, duc de Pinay	27 mai 1585	Lettre de condoléance.	Lettre par secrétaire, signature	A mon cousin M. de Luxembourg duc de Pinay Mon cousin, je souffre avec vous un extreme regret et deplaisir de la grand perte que vous avez

Louise de Lorraine					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
				autographe.	faicte

Louise de Savoie

5 inédits

Louise de Savoie					
Côte	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Dupuy 211, fol.74	François I ^{er}		Les affaires traînent en longueur.	Lettre auto-graphe.	MonSr j'ay [dyffere] vous depescher ce porteur pour vous pouvoyr par luy mander la dernyere resolucyon de votre affere
Fr 2932, fol.15	Montmorency		Elle est désolée qu'il soit malade, elle envoie son fils lui rendre visite et le prie de revenir auprès d'elle dès que sa santé pourra le supporter.	Lettre auto-graphe.	MonSr de Monmorancy, j'ay seu que vous vous trouvez mal, dont il me deplaist autant quil est possible. Pour ceste cause, je vous envoie visiter par votre filz
Fr 3051, fol.4	M. du Bouchage		Nomination d'un serviteur au poste de maître d'hôtel du Dauphin.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsieur du Bouchage, le Roy a a ma requeste donné a mon mareschal des logis lestat de maitre d'hostel de monsieur le daulphin, vaccant par le trespas
Fr 5761, fol.21 v ^o	Amiral Bonnivet	06 oct 1518	Annonce de la mort de Louise, fille aînée de François I ^{er} .	Copie ancienne.	MonSr l'admiral j'ay veu par lettres que m'avez escriptes comme vous avez commence a besongner pour l'expedition de votre charge
Fr 20433, fol.217	Ses petits enfants		Lettre de recommandation pour le porteur, aux enfants captifs.	Copie récente.	Puisque vous mes petits amys aves bien cogneu Babou, je ne fais plus de doubte que vous ne cognoissies ceux qui sont du Roy vostre pere,

Marie de Lorraine

10 inédits

Marie de Lorraine					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
Clair. 349	Duc de Guise	10 juin 1556	Lettre de recommandation.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Monsr mon frere, s'en allant par delà le capitaine Salerne, enseigne de la compagnie du capitaine Inssaiguet,
Fr 3086, fol.17	François I ^{er}		Marie a reçu Mme de Flamy (lady Flemming?) qui demande l'autorisation de se rendre en France.	Lettre auto-graphe.	Monsr, ettant arivee an se lieu selon qui vous avoit pleu m'ecrire jé reseue mada de Flamy, pour l'onneur de vous come seluy a qui je desir pleus obbey[r]
Fr 3152, fol.85	Connétable de Montmorency	03 août 1547	Elle rend hommage aux hommes qui se sont bien battus et aussi à l'ambassadeur qui a bien servi.	Lettre par secrétaire, signature autographe.	Mon amy, apres la prise du chasteau de Saint André le Sr de Combac s'en retourne devers le roy
Fr 3637, fol.15	Duchesse de Guise		Elle lui demande de ses nouvelles et si elle attend d'autres enfants. Ses frères ont reçu de ses nouvelles et les lui	Lettre auto-graphe.	Ma seur, je né vouleu se porteur set party san vous fere se mot pour vous pryé vous souveny de moy et me me [sic] fere souvant part de vos nouvelle et sy aves point recomansé a me fere des anfans davantage.

Marie de Lorraine					
Cote	Destinataire	Date	Sujet	Type	Incipit
			transmettront.		
Fr 3637, fol.27	Duchesse de Guise		Elle s'inquiète du voyage de son frère, mais recommande à sa sœur de s'en remettre à Dieu. Des circonstances fâcheuses semblent empêcher les deux belles-sœurs de se voir, et elle craint apparemment que cela ne s'aggrave. Elle la prie de lui donner souvent de ses nouvelles.	Lettre auto-graphe.	Madame ma seur, jé reseu lé lectre que m'aves escry par Asquin et sy par ycelle jé reseu l'eze de conetre le comansement de la santé de ma fille.
Fr 20457, fol.9	Duc d'Aumalle	22 août 1547	Lettre de recommandation.	Lettre par secrétaire, P.S. auto-graphe.	Monsr mon frere, le porteur David Morray estant venu en ce pays avec le conte de Lenox, alla par fortune avec luy en Angleterre
Fr 20457, fol.163.	Duchesse d'Aumale	30 mars 1548	Cela lui a fait plaisir de recevoir de ses nouvelles, et elle ne sera plus désormais paresseuse à lui donner des siennes. Le porteur va lui en faire le récit. Elle lui souhaite un fils.	Lettre auto-graphe.	Madame ma seur, jé reseu la lectre que m'aves escry par le protenotere [<i>Muleur</i>] vous aseuran m'aves fet grant plezy
Fr 20457, fol.223	Duc d'Aumale et cardinal de Guise	24 nov 1549	Lettre de recommandation.	Lettre par secrétaire, P.S. auto-graphe.	Messieurs mes freres, je n'ay voulu laisser partir ce porteur le cappne Labit sans l'accompagner de la pnte
Fr 20457, fol.241	Duc d'Aumale et cardinal de Guise	03 mai 1550	Elle attend le retour de Fumet. Elle les prie de se méfier d'un serviteur "dangereux de la langue".	Lettre par secrétaire, P.S. auto-graphe.	Messrs mes frere, pource que par les lect. qu' escripvent pntement au Roy et a vous, monsr de Termes et le sieur d'Oisel,
M.A.E. ² .	Cardinal de Guise	20 janv 1556	Elle veut être sûre de la guérison de sa fille. Propos très longs sur la guerre actuelle.	Minute non signée, dans un recueil de copies de minutes.	Monsr mon frere, j'ay entendu par la depesche que m'a apporté Asquin par le rapport qu'il m'a faict a bouche, et par les lettres que m'a depuis apportées le cappitaine Cocquebron,

² Ministère des Affaires Étrangères, Mémoires et Documents, Angleterre XV, fol. 7 à 10.

Bibliographie des ouvrages consultés

A) Sources :

1) Textes des souverains :

- Manuscrits :

○ Bibliothèque nationale de France :

Fonds français :

Fr 2130, fol. 12

Fr 2915, fol. 23

Fr 2932, fol. 15, 21

Fr 2934, fol. 1, 3, 5, 7, 30

Fr 2972, fol. 3, 23

Fr 2974, fol. 33

Fr 2980, fol. 14

Fr 2989, fol. 9, 11, 13, 15

Fr 2990, fol. 1, 2, 25, 27

Fr 2996, fol. 1

Fr 3005, fol. 3, 19, 66,

Fr 3007, fol. 13

Fr 3011, fol. 5, 16, 19, 21, 26, 34

Fr 3012, fol. 5

Fr 3015; fol. 22

Fr 3036, fol. 17

Fr 3042, fol. 1, 5, 11

Fr 3051, fol. 4, 6, 7

Fr 3086, fol. 17

Fr 3119, fol. 1

Fr 3120, fol. 8, 9, 10, 15,

Fr 3122, fol. 3, 5, 9, 16, 18,

Fr 3126, fol. 29, 31

Fr 3129, fol. 1, 56

Fr 3132, fol. 1, 5

Fr 3136, fol. 68

Fr 3152, fol. 85

Fr 3155, fol. 6

Fr 3208, fol. 83, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 117, 129, 131

Fr 3897, fol. 195

Fr 3159, fol. 148

Fr 3193, fol. 23 r^o-v^o, 129, 131,

Fr 3239, fol. 26, 49, 53

Fr 3637, fol. 15, 27

Fr 3913, fol. 14

Fr 5761, fol. 21 v^o

Fr 6602; fol. 187

Fr 6622, fol. 12, 13, 16, 18, 19

Fr 20433, fol. 165-167, 217

Fr 20457, fol. 9, 163, 223, 241

Fr 20856, fol. 75

Nouvelles Acquisitions Françaises

NAF 1233 fol. 23-24,

NAF 6002, fol. 14, 21, 23, 25, 26, 43 à 48, 52, 53

NAF 1470, fol. 864, 866

NAF 22735, fol. 94

Fonds Dupuy :

Dupuy 211, fol. 4, 6, 8, 8 bis, 9, 10 r^o-v^o, 74, 110

Dupuy 569, fol. 6

Dupuy 874, fol. 42-43

Fonds Clairambault :

Clairambault 340, fol. 214 (idem FR 3122, fol.1)

Clairambault 349

Clairambault 1242, fol. 1993

○ Ministère des Affaires Etrangères,
Mémoires et Documents, Angleterre, XV, fol. 7 à 10.

- Imprimés :

○ Recueils de lettres

AUBAIS, Charles de Baschi d'. *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759, tome II.

BOURDEILLE, André de. *Supplément à la correspondance d'André de Bourdeille, sénéchal du Périgord, 1561-1589, par le Mis de Bourdeille [...]*, Périgueux, Ribes, 1930.

BRIÇONNET, Guillaume. *Correspondance (1521-1524)* (Lettres de Guillaume Briçonnet et Marguerite d'Angoulême), Éd. Christine Martineau et Michel Veissière, avec le concours de Henry Heller, Genève, Droz, 1975.

Captivité du roi François I^{er}, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Imprimerie royale, 1847.

Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques, Paris, 1877.

Correspondance de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Gaspard de Tavannes [...] au sujet de MM de Maligny, Éd. Léon de Bastard d'Estant, Auxerre, Perriquet et Rouillé, 1857.

Correspondance de Marguerite d'Autriche et de ses ambassadeurs à la cour de France concernant l'exécution du traité de Cambrai (1529-1530), Éd. Ghislaine de Boom, Bruxelles, M. Lamertin, 1935.

Correspondance de Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche de 1507 à 1519, Éd. André Le Glay, Paris, Renouart, 1839.

Correspondance de MM. de Disimieu, gentilhommes dauphinois (1568-1713), Lyon, Louis Brun, Paris, Champion, 1913.

Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année 1572, époque du massacre de la Saint-Barthélémy. Lettre des Seize au roi d'Espagne Philippe II, année 1591, Éd. Paulin Paris, Paris, Crapelet, 1830.

DIANE DE POITIERS. *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, Éd. Georges Guiffrey, Paris, Renouart, 1866.

Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale, Éd. Champollion-Figeac, Paris, Firmin Didot, 1847.

DOUAIS, Célestin. *Les Dernières années d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, d'après ses lettres inédites et les dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur (1565-1568)*, Toulouse, Privat, 1896.

- JEANNE D'ALBRET. *Lettres suivies d'une Ample Déclaration*, Éd. Bernard Berdou d'Aas, Biarritz, Atlantica, 2007.
- LAFIAIST, Louis (pseud. Cimber). *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^e série, 1834-1837.
- L'AUBESPINE, Sébastien de. *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, Éd. Louis Paris, Paris, 1841.
- « Les poulets de Henri III à la duchesse d'Uzès », *Le cabinet historique*, t. 19, 1873, p. 60-67.
- Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, Éd. Achille de Rochambeau, Paris, Renouart, 1877.
- Lettres de Catherine de Médicis*, Éd. Hector de la Ferrière et Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1943, 11 vols.
- Lettres de Henri III, roi de France*, Éd. Michel François, Paris, Klincksieck, 1959-1984, t. I à VI et Éd. Jacqueline Boucher, Paris, Champion, 2000-2006, t. V-VI.
- Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, reine de Navarre*, Éd. François Génin, 2 vols., Paris, 1841 et 1842.
- Lettres de Marguerite de Navarre*, Éd. Raymond Ritter, Paris, Champion, 1927.
- Lettres du roi Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires et instructions 1504 – 1514*, Éd. Jean Godefroy, Bruxelles, François Foppens, 1712.
- Lettres et Mémoires d'Etat de rois, princes, ambassadeurs sous les règnes de François I^{er}, Henri II, François II*, Éd. Guillaume Ribier, Paris, 1666.
- Lettres inédites de Henri II, Diane de Poitiers, Marie Stuart, François, roi dauphin adressées au connétable Anne de Montmorency, [...]ou Correspondance secrète de la cour sous Henri II*, Éd. Jean-Baptiste Gail, Paris, C. Gail, 1828.
- Lettres inédites de Henri IV, précédées d'une lettre d'Antoine de Bourbon*, Éd. J.-F.-Eusèbe Castaigne, Angoulême, J. Lefraisse, 1844.
- Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart, reine d'Ecosse*, Éd. Alexandre Labanoff, Londres, C. Dolman, 1844, 7 vols.
- Lettres missives originales du XVI^e siècle, tirées des archives du duc de la Trémoille*, Éd. Paul Marchegay et Hugues Imbert, Niort, Clouzot, 1881.
- LOPEZ DE MENESES, A. et LORBER, P. *La Captivité d'Henri d'Albret, roi de Navarre, 1525*, Pau, Lescher-Moutoué, 1942.
- MARGUERITE DE NAVARRE, *Lettres inédites*, Éd. Pierre Jourda, Paris, Champion, 1928.
- MARGUERITE DE VALOIS, *Correspondance 1569-1614*, Éd. Éliane Viennot, Paris, Champion, 1998.
- Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVI^e siècle*, éd. Edward Le Glay, Paris, Imprimerie Royale, 1845.
- Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon (1553-1562) et de documents divers du XVI^e siècle*, Éd. J.-P.-G. Blanchet, Angoulême, Coquemard, 1905.
- Recueil de lettres missives de Henri IV*, Éd. Jules Berger de Xivrey, t. I à IX. Supplément publié par J. Guadet, Paris, Imprimerie royale, 1843-1876.

○ Publications en revues

- AUBERT DE LA RUE, Hippolyte. « Lettres de Jeanne d'Albret », *B.S.H.P.F.*, 1926, p. 389 à 400, 1927, p. 37 à 46.
- *Lettres de Jeanne d'Albret et Théodore de Bèze*, *B.S.H.P.F.*, Paris, 1928, p. 21 à 28.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave. « Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis, 1570-1572, Lettres inédites », *A. B.S.H.F.*, Paris, Nogent-le-Rotrou, n°47, 2^e partie, 1910, p. 213-221.
- BAUX, Emile. « Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Étude sur la première régence (1515-1516) », *Revue d'Histoire de Lyon*, n°4, 1902, p. 390-407.
- BAUX, Emile, BOURILLY et MABILLY. « Le voyage des reines », *Annales du Midi*, n°16, 1904.
- BONNET, Jules. « Quatre lettres inédites de Marguerite de Navarre sœur de François I^{er}, à Renée de France, duchesse de Ferrare », *B.S.H.P.F.*, n°15, 1866, p. 125-131, n°37, 1888, p. 113.
- BRUYERE, Pierre. « Trois lettres inédites de Marguerite de Navarre », *Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Orne*, t. 112, n°3-4, 1993, p. 139-151.

- « Documents inédits et originaux. Quatre lettres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, 1564-1571 », *B.S.H.P.F.*, Paris, 1867, p. 63-69.
- DURVILLE, Abbé. « Quelques lettres d'Anne de Bretagne », *Bulletin Historique et Philologique*, 1907, p. 5-58.
- FRANÇOIS, Michel. « Cinquante lettres inédites d'une reine de France, Louise de Vaudémont, femme de Henri III », *A.B.S.H.F.*, 1943, p. 126-165.
- GAULTIER DU MOTTAY, Joachim. « Lettres inédites de la Duchesse Anne », *Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéologie des Côtes-du-Nord*, t. III, 1857, p. 31-50.
- Le Cabinet historique*, sous la dir. de Louis Paris, vol. II, 1856.
- LESORT, A. « Lettres inédites de Louis XII, François I^{er}, Charles IX et Catherine de Médicis », *Bulletin historique et philologique*, Paris, 1902.
- « Letters from Henry II King of France to his Cousin Mary Queen Dowager of Scotland » *Miscellany of the Maitland Club*, Edinburgh, 1834, p. 207-237.
- « Lettre de Charles IX au duc de Longueville, Gouverneur de Picardie », *A.B.S.H.F.*, t. I, 2^e partie, 1834.
- « Lettres de rois (Louis XI, Louis XII, Charles IX et Louis XIII) aux seigneurs de Montsoreau [Maine et Loire] », *Société des Lettres et Sciences du Saumurois*, a. 90, n°148, 1999.
- « Lettres inédites de Jeanne d'Albret à la reine Élisabeth d'Angleterre », *B.S.H.P.F.*, Paris, 1862, p. 271-272.
- MASSON, Gustave. « Lettres du roi Charles IX et de son frère le duc d'Anjou à la reine Élisabeth d'Angleterre », *B.S.H.P.F.*, 1862, p. 272-274.
- PARDANAUD, Chloé. « "James mestre n'ema tant servyteur que je vous ayme" : quelques lettres autographes inédites du roi Henri II au connétable Anne de Montmorency, relatives à la bataille de Saint-Quentin et à la captivité du connétable (été 1557- hiver 1558) », *Réforme, Humanisme, Renaissance*, n°63, décembre 2006, p. 111-131.
- « Plaider, convaincre, entrer en scène : Éléonore d'Autriche et la libération des Enfants de France, d'après sa correspondance inédite », *Seizième siècle*, n°4, 2008, p. 195-216.
- RAVENEL, Jules. « Lettres de Jeanne d'Albret au roi de Navarre son fils, et au sieur de Beauvoir, 1572 », *A.B.S.H.F.*, t. II, 2^e part., 1835, p. 163-176.
- RIVAUD, David. « Lettres de Charles VIII et de Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers (archives communales de Bourges et archives départementales du Cher) », *A.B.S.H.F.*, Paris, 1999, p. 55-132.
- SALEFRANQUE, Pierre de. « Histoire de l'hérésie en Béarn », Pau, *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 2^e série, t. XLIV, 1921.
- TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe. « Deux lettres de Charles IX », *Revue des questions historiques*, a. 2, t. III, octobre 1867, p. 567-569.
- « Isabelle d'Autriche, femme de Charles IX : quatre lettres inédites », *Revue des questions historiques*, a. 2, t. IV, jan 1868, p. 285-288.
- THOUVENOT, France. « Lettre de Louis XII à la mère de Gaston de Foix tombé sur le champ de bataille en 1512 », *Société d'émulation de l'arrondissement de Montargis. Bulletin trimestriel de ses travaux*, Orléans, Série 3, n°102, 1996, p. 30.

○ Autres ouvrages donnant des lettres

- BAILLON, Charles de. *Histoire de Louise de Lorraine*, Paris, Techener, 1884.
- BRANTÔME, Pierre de Bourdeille. *Œuvres du seigneur de Brantôme*, La Haye, 1743, t. XIV.
- BRUCHET, Max et LANCIEN, E. *L'Itinéraire de Marguerite d'Autriche gouvernante des Pays-Bas*, Lille, Danel, 1934.
- CONDÉ, Louis de Bourbon, prince de. *Mémoires de Condé, ou recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume sous les règnes de François II et Charles IX*, La Haye, 1743.
- GACHARD, Louis-Prospér. *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste – Lettres inédites*, Bruxelles, Hayez, 1854-1855, t. II.

- GARNIER, Germaine. *La politique du connétable Anne de Montmorency, (1547-1559)*, Le Havre, 1957.
- GONZALES DE AMEZUA Y MAYO, Augustin, *Isabel de Valois, reina de España, 1546-1568*, Madrid, Direccion general de relaciones culturales del Ministerio de asuntos exteriores Graficas Ultra, 1949, t. III, annexes.
- GUISE, François de Lorraine, duc de. *Mémoires-journaux de François de Lorraine, duc de Guise, 1547-1563*, coll. Michaud et Poujoulat, 1^e série, tome VI, Paris, 1839.
- JACQUART, Jean. *François I^{er}*, Fayard, 1984.
- JACQUETON, Gilbert. *La Politique extérieure de Louise de Savoie. Relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François I^{er} (1525-1526)*, Paris, Bouillon, 1892.
- JALIGNY, Guillaume de, GODEFROY, Théodore, LA VIGNE, André de. *Histoire de Charles VIII, roi de France, et des choses mémorables advenues de son règne depuis l'an 1483 jusques à 1498*, Paris, Pacard, 1617.
- LA FERRIÈRE, Hector de. *Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1891.
– *Deux années de missions à Saint-Pétersbourg*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867.
- LA FORCE, Jean de Caumont, *Mémoires authentiques de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force [...] et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, suivis de documents curieux et de correspondances inédites de Jeanne d'Albret, Henri III, Henri IV, Catherine de Bourbon, [...] et autres personnages marquants, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde, pour faire suite à toutes les collections de mémoires sur l'histoire de France*, Éd. de La Grange, Paris, Charpentier, 1843.
- LE ROUX DE LINCY, Antoine. *Vie de la reine Anne de Bretagne*, Paris, Curmer, 1860, t. III.
Les grands faits de l'histoire de France racontés par les contemporains, Éd. L.E. Dussieux, Paris, 1879.
- MARCHAND, Charles. *Documents pour l'histoire du règne de Henri II*, Paris, Imprimerie nationale, 1901.
- MAULDE LA CLAVIÈRE, René de. *Louise de Savoie et François I^{er}. Trente ans de jeunesse, 1485-1515*, Paris, Perrin, 1895, p. 102, note.
- MEAUME, Édouard. *Étude historique sur Louise de Lorraine*, Paris, Techener, 1882, p. 65-66.
- MIGNET, François-Auguste. *Rivalité de François I^{er} et de Charles Quint*, 1875.
- MORICE, Pierre Hyacinthe. « Mémoires pour servir de preuves de l'histoire de Bretagne » dans *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. V, Paris, 1750-1756.
Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, Éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1866, t. V.
- Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, Éd. Ch. Weiss, Paris, Imprimerie Nationale, 1841-1852.
Papiers d'État, pièces et documents inédits ou peu connus relatifs à l'histoire d'Écosse au XVI^e siècle, Éd. A. Teulet, 2 vols., Banatyne Club, Edinburgh, 1852-1860.
- PARIS, Paulin. *Études sur François I^{er}, sur sa vie privée et son règne*, Paris, Techener, 1885.
- PIMODAN, Gabriel de. *La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583)*, Paris, Champion, 1925 [1889].
- Poésies du roi François I^{er}, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre et correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers et plusieurs autres dames de la cour*, Éd. Aimé Champollion-Figeac, Paris, 1847.
- ROCHAMBEAU, Achille de. *Galerie des hommes illustres du Vendômois, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Vendôme, Lemercier, 1879.
- RUBLE, Alphonse de. *Le mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, Labitte, 1877.
– *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, Paris, A. Labitte, 1882-1886, 4 vols.

- Autres textes (poésies, mémoires, etc.) des souverains et souveraines

CHARLES IX, « Vers du roy Charles IX à Ronsard », dans Ronsard, *Œuvres complètes*, Éd. Jean Céard, Daniel Ménager, Michel Simonin, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », t. I, p. 1155-1157.

- CHAVANNES, Frédéric. *Poésies inédites, Notice sur un manuscrit du XVI^e siècle*, Lausanne, 1844.
- DU BELLAY, Joachim. *Ode sur la naissance du petit duc de Beaumont, fils de Monseign. de Vandosme roy de Navarre, par J. D. B. A. [Du Bellay]. Ensemble certains sonnets du mesme auteur à la royne de Navarre [Jeanne d'Albret], ausquels ladicté dame fait elle-mesme response*, Paris, F. Morel, 1565.
- ELIZABETH I, *Collected Works*, éd. Par Leah S. Marcus, Janel Mueller, and Mary Beth Rose. Chicago and London, The University of Chicago Press, 2000.
- FRANCK, Félix. *Dernier voyage de la Reine de Navarre Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}, avec sa fille, Jeanne d'Albret aux bains de Cauterets (1549) : épîtres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres [...]*, Toulouse, E. Privat, 1897.
- FRANÇOIS I^{er}. *Œuvres poétiques*, Éd. June E. Kane, Genève, Slatkine, 1984.
- LOUISE DE SAVOIE. *Journal*, dans GUICHENON, Samuel. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Roanne, Horvath, 1976-1977, [Lyon, Barbier, 1660], t. IV, p. 457-464.
- JOLY, Antoine. *La vraye Histoire de Triboulet et autres poésies inédites récréatives, morales et historiques des XV^e et XVI^e siècles*, Lyon, N. Scheuring, 1867.
- « Quelques poésies de Catherine de Médicis et de sa fille Élisabeth de France, reine d'Espagne », *Bulletin de la Société de Normandie*, t. XIII, 1883, p. 87-93.
- MARGUERITE DE VALOIS, *Mémoires et autres écrits : 1574 –1614*, Éd. Éliane Viennot, Paris, Champion, 1999.
- *Album de poésies*, Éd. Colette Winn et François Rouget, Paris, Classiques Garnier, 2009.
- Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, Éd. de Ruble. Genève, Slatkine, 1970 [Fac-sim. de l'Éd. de Paris, 1893].
- MOREL-FATIO, Alfred. *Historiographie de Charles-Quint*, Première partie suivie des Mémoires de Charles-Quint, Texte portugais et traduction française. Paris, H. Champion, 1913.
- MURET, Théodore. *Histoire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre*, Paris, Grassart, 1862, (4 sonnets à Du Bellay).
- Quatrain de Jeanne, roine de Navarre*, à l'Imprimerie de R. E. imprimeur du Roy (S. l.n. d.), In-4, 1 feuillet, B.n.F., Manuscrits occidentaux, Fr 19595, fol. 1.
- WEISS N.. « Une chanson de Jeanne d'Albret », *B.S.H.P.F.*, t. XLIII, 1894, p. 528-529.

2) Autres textes du XVI^e siècle :

- Traités d'art épistolaire, épîtres, recueils de lettres, ou romans contenant des lettres :

- AMBOISE, Michel d'. *Les Complaintes de l'esclave fortuné : avecques vingt epistres et trente rondeaulx d'amours*, Paris, 1529.
- BARROUSO, Christophe de. *Le jardin amoureux, contenant toutes les règles d'amours, avec plusieurs lettres missives tant de l'amant que de l'amie*, Lyon, s.d. [entre 1530 et 1535].
- DES ROCHES, Madeleine et Catherine, *Les Missives*, Éd. Anne R. Larsen, Genève, Droz, 1999.
- DU PERRON. *Avant-discours de rhétorique, ou Traité de l'éloquence, Diverses Œuvres de l'illustrissime cardinal du Perron*, Paris, P. Chaudière, 1633, p. 159-770.
- DU TRONCHET, Étienne. *Finances et Thresor de la plume française*, Paris, Nicolas du Chemin, 1572.
- *Lettres missives et familières d'Etienne du Tronchet, secrétaire de la reine mère du roi, [...] re-veues, corrigées et augmentées de plusieurs lettres amoureuses tirées tant de l'italien du Bembe que de plusieurs autres auteurs*, Lyon, 1591.
- *Lettres amoureuses d'Etienne du Tronchet, [...] avec septante sonnets traduits du divin Pétrarque et au pied de chacun, un anagramme de ses amis, sous le nom et autorité de Très – illustre et vertueuse dame Catherine de Clermont, comtesse de Rets*, Lyon, 1595.
- ERASME. *Collected works of Erasmus, Literary and educational writings 3, De Conscribendis Epistolis, Formula, De Civilitate*, Éd. J.K. Sowards, University of Toronto Press, Toronto, Buffalo, London, s.d.

- FOUQUELIN, Antoine. *La rhétorique françoise d'Antoine Fouquelin de Chauny en Vermandois a tresillustre princesse Madame Marie Royne d'Ecosse, nouvellement reveüe et augmentée*, Paris, André Wechel, 1557.
- LEFÈVRE, Pierre (dit Fabri). *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, Éd. A. Héron, Genève, Slatkine Reprints, 1969.
- LEMAIRE DE BELGES, Jean. *Les Épîtres de l'Amant Vert*, Éd. Jean Frappier, Genève, Droz, 1948.
- Le prothocolle des notaires, tabellions, greffiers et sergents, contenant la forme et manière de faire tous contrats, actes de justice, commissions et rapports de sergents à cheval et à verge, inventaires, comptes, demandes et autres choses singulières, nouvellement imprimé, auquel est ajouté le Guidon des secrétaires et manières de rescrire lettres missives*. Éd. Galiot du Pré, 1528.
- Le Stile et Maniere de composer, dicter et escrire toute sorte d'espistre ou lettres missives, tant par response que autrement*, Paris, Jean Ruelle, 1556.
- Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^e au XX^e siècle*, sous la direction d'Elizabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn, Paris, Champion, 2005.
- MONTEMAYOR, Jorge de. *Les sept livres de Diane [...]*, Rheims, Jean de Foigny, 1578.
- *Les sept livres de Diane*, Introductions, notes, traduction de l'espagnol par Anne Cayuela, Paris, Champion, 1999.
- PASQUIER, Étienne. « Epistres » dans *Recueil des rymes et proses*, Paris, 1555, p. 30-50.
- *Lettres familières*, éd. D. Thickett, Paris, Genève, Droz, 1974.
- PÉTRARQUE. *Aux Amis : lettres familières*, trad. Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Millon, 1998.
- Thresor des livres d'Amadis de Gaule , assavoir les harengues, concions, epistres, complaints, et autres choses les plus excellentes. De nouveau augm. et orné du recueil du 13e livre, et d'une infinité de propos et devis bien gentils, tirez dudit livre*, Lyon, Veuve de G. Cotier, 1572.
- TYARD, Pontus de. « Modèles de phrases et lettres d'amour » dans *Œuvres complètes*, sous la dir. d'Eva Kushner, Éd. François Rouget, Paris, Champion, t. IV, p. 818-899.
- Textes intéressant l'histoire événementielle ou des mentalités :
- AMYOT, Jacques. *Projet d'éloquence royale*, Éd. Philippe-Joseph Salazar, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- ANNE DE FRANCE. *Enseignements à sa fille. Histoire du siège de Brest*, Éd. Tatiana Clavier et Éliane Viennot, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, coll. « La cité des dames », 2006.
- BRANTÔME. *Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, Éd. Etienne Vaucheret, Gallimard, « Pléiade », 1991.
- BUDÉ, Guillaume. *L'Institution du Prince*, Éd. Claude Bontems, dans *Le Prince dans la France des XVI^e et XVII^e siècles*, Travaux et recherches de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris, série « Sciences historiques », n°7, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 77-139.
- CASTIGLIONE, Baldassar. *Le Livre du Courtisan*, Paris, Flammarion, 1991.
- DU BELLAY, Joachim. *L'Olive*, Éd. E. Caldarini, Droz, 2002.
- ESTIENNE, Henri. *La précellence du langage françois*, Éd. Edmond Huguet, Paris, Armand Colin, 1896.
- ELISABETH I^{re}. *Queen Elizabeth's Englishings Of Boethius, Plutarch and Horace*, Éd. Caroline Pemberton, Kraus Reprint Co. Millwood New-York, 1975 [Early English Text Society, Original Series 113, 1899].
- GUAZZO, Stefano. *Civile conversation du seigneur Estienne Guazzo, gentilhomme Monferradois, divisee en quatre livres [...]*, traduit de l'italien par F. de Belleforest Commingeois, Lyon, Benoist Rigaud, 1592.
- LABÉ, Louise. « Débat de Folie et d'Amour » dans *Œuvres complètes*, éd. François Rigolot, Garnier Flammarion, 2004.

- MAROT, Clément. *L'Adolescence clémentine*, éd. Franck Lestringant, Poésie-Gallimard, 1987.
 – *Les épîtres*, Éd. C.A. Mayer, Paris, Nizet, 1977.
- MONTAIGNE, Michel de. *Les Essais*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 1992 [première édition 1965], Livre I, chap. XL.
- PASQUIER, Étienne. « Le pourparler du Prince », dans *Pourparlers*, Éd. Béatrice Sayhi-Périgot, Paris, Champion, 1995, p. 51-159.
- RAVENEL, Jean de. Lettre du 22 avril 1531 à M. de la Trémoille, Éd. Alphonse de Ruble, dans « La Cour des Enfants de France sous François I^{er} », *Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, Paris, Renouard, 1884, p. 323-330.
- SEYSSSEL, Claude de. *La Grand'Monarchie de France [...] avec la loy salique, qui est la premiere et principale loy des François*, Paris, Estienne Groulleau, 1558.
- Thrésor des livres d'Amadis de Gaule, assavoir les harengues, concions, épîtres, complaints et autres choses les plus excellentes*, Lyon, 1572.

B) Bibliographie critique :

1) Études sur le genre et l'échange épistolaire :

- ALTMAN, Janet Gurkin. « The Letter Book as a Literary Institution, 1539-1789 : Toward a Cultural History of Published Correspondences in France », dans *Men-Women of letters*, Éd. Charles A. Porter, New Haven, Yale University Press, 1986, p. 17-62.
- AMOSSY, Ruth. « La lettre d'amour, du réel au fictionnel », dans *La Lettre entre réel et fiction*, sous la dir. de Jürgen Siess, Sedes, 1998, p. 73-96.
- BARTHES, Roland. « La lettre d'amour », dans *Fragments d'un discours amoureux*, coll. « Tel Quel », Paris, Seuil, 1977, p. 188-189.
- BASSO, Janine. « Les traductions en français de la littérature épistolaire italienne aux XVI^e et XVII^e siècles », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°6, nov.-déc. 1978, p. 906-921.
- BOSSIS, Mireille. « La lettre comme demande et déclaration d'amour », dans « *Frammenti di un discorso amoroso* » nella scrittura epistolare moderna, sous la dir. de Anna Dolfi, Roma, Bulzoni, 1992, p. 199-210.
- BRAY, Bernard. *L'art de la lettre amoureuse, des manuels aux romans (1550-1700)*, Mouton, La Haye-Paris, 1967.
- « Les *Lettres amoureuses* de Pasquier, premier roman épistolaire français ? », *C.A.I.E.F.*, n°19, mai 1977, p. 133-145.
- « Treize propos sur la lettre d'amour », dans *Épistoliers de l'âge classique, L'art de la correspondance chez Madame de Sévigné et quelques prédécesseurs, contemporains et héritiers*, Éd. Odile Richard-Pauchet, Günter Narr VerlagTübingen, 2007, p. 36-43.
- BEUGNOT, Bernard. « De l'invention épistolaire : à la manière de soi », dans *L'Epistolarité à travers les siècles. Geste de communication et/ou d'écriture*, sous la dir. de Mireille Bossis et de Charles A. Porter, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 1990, p. 27-38.
- BUFFAT, Marc. « Les *Lettres à Sophie Volland*, relation amoureuse et relation épistolaire », dans *La Lettre d'amour*, textes réunis par José Luis Diaz, Textuel, Paris, 1992, p. 33-45.
- CHUPEAU, Jacques. « Puget de la Serre et l'esthétique épistolaire : les avatars du "secrétaire de la Cour" », *C.A.I.E.F.*, n°39, *L'Art épistolaire*, mai 1987, p. 111-126.
- CUISIAT, Daniel. « Introduction », dans *Lettres du cardinal Charles de Lorraine*, Genève, Droz, 1998, p. 67-72.
- DUCHENE, Roger. « Réalité vécue et réussite littéraire : le statut particulier de la lettre », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 71 (1971), p. 177-194.

- FUMAROLI, Marc. « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre, de Pétrarque à Juste Lipse », *R.H.L.F.*, n°6, nov-déc. 1978, p. 886-905.
- GIRY-DELOISON, Charles. « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre au début du XVI^e siècle (1475-1520) », *Nouvelle revue du seizième siècle*, 1987, n°5, p. 41-58.
- GOFFAUX-GRINTCHENKO, Marie-Hélène. « La correspondance », dans *Catherine de Bourbon-Navarre (1559-1604), réseaux, pouvoir et propagande d'une princesse calviniste*, thèse de doctorat, sous la dir. de Philippe Chareyre, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2005, vol. 3, p. 538-555.
- GRASSI, Marie-Claire. *Lire l'épistolaire*, Armand Colin, coll. « Lire », 2005 [Paris, Dunod, 1998].
- GUEUDET, Guy. « Archéologie d'un genre : les premiers manuels français d'art épistolaire », *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V. L. Saulnier*, Genève, Droz, 1984, p. 87-98.
- *L'Art de la lettre humaniste*, Éd. Francine Wild, Paris, Champion, 2004.
- HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève. « 'Familier comme une épître de Cicéron' : Familiarité dans la lettre au tournant du XVII^e et XVIII^e siècle », dans *La Lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Colloque tenu à l'Institut national de la recherche pédagogique, 1992, Paris, Kimé, 1994, p. 17-24.
- LA CHARITÉ Claude, « Les artes dictaminis médiévales », dans *La Rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Éditions Nota Bene, 2003, p. 31-42.
- MESNARD, Pierre. « Le commerce épistolaire comme expression sociale de l'individualisme humaniste », dans *Individu et société à la Renaissance*, Presses universitaires de France, 1967, p. 17-31.
- MICHAUD, Hélène. « Introduction », « Classification et description », dans *La Grande chancellerie et les écritures royales au XVI^e siècle (1515-1589)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, p. 1-12, p. 207-252.
- MICHAUD, Henri. *Les Formulaire de grande chancellerie (1500-1580)*, collection des Notices et extraits des ms de la Bibl. nat., t. XLVI, Paris, 1972.
- PASCAL, Eugénie. *Liens de famille, pratique du pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolaires au tournant du XVII^e siècle*, Thèse dirigée par Marie-Madeleine Fragonard, Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, 2004.
- RAMOND, Michèle. « La Lettre ou le lien délirant », dans *Les Correspondances : problématique et économie d'un genre littéraire : écrire, publier, lire*, Actes du Colloque international, 1982, Nantes, Université de Nantes, 1983, p. 357-371.
- RAYMOND, Jean-François de. « Correspondance et correspondances diplomatiques », dans *Les Correspondances [...]*, op. cit., p. 126 à 140.
- SIESS, Jürgen. « L'interaction dans la lettre d'amour », dans *La Lettre entre réel et fiction*, op. cit., p. 111-134.
- « Passion et pouvoir : Lespinasse et Diderot dans leurs lettres d'amour », *Recherches sur Diderot et sur l'encyclopédie*, n°20, avril 1996, p. 7-20.
- TESSIER, Georges. « Les formulaires de la chancellerie royale française », dans *Diplomatique royale française*, Paris, A. et J. Picard, 1962, p. 266-267.
- TONOLO, Sophie. « La raison sociale de l'épître en vers » et « L'épître en vers, en amont, en aval » dans *Divertissement et profondeur. L'épître en vers et la société mondaine en France de Tristan à Boileau*, Paris, Champion, 2005, p. 19-125.
- VAILLANCOURT Luc. *La lettre familière au XVI^e siècle. Rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion, 2003.
- VAILLÉ, Eugène. « De Louis XI à la création de la surintendance générale des postes (1477-1630) », dans *Histoire générale des postes françaises*, Paris, PUF, 1947-1955, t. II.
- VIALA, Alain. « La Genèse des formes épistolaires en français (XVI^e-XVIII^e siècles) » *Revue de littérature comparée*, 218, 1981, n°2 (avril-juin), p. 168-183.
- VIENNOT, Éliane. « Gouverner masqués. Anne de France, Pierre de Beaujeu et la correspondance dite "de Charles VIII" », *Cahiers V.L. Saulnier*, n°18, *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2001, p. 179-191.

ZUBER, Roger. « L'art épistolaire et les Protestants (de Henri IV à Pierre Bayle) », dans *La pensée religieuse dans la littérature et la Civilisation du XVII^e siècle en France*, actes du Colloque de Bamberg, 1983, Éd. Manfred Tietz et Volkker Kapp, Paris, Seattle, Tübingen, *Papers on French seventeenth century literature*, 1984, p. 225-249.

2) Autres études littéraires

- BENHAÏM, Véronique. « Les Thrésors d'Amadis », *Cahiers V.L.Saulnier*, n°17, *Les Amadis en France au XVI^e siècle*, 2000, p. 157-181.
- BUZON, Christine de. « La parole d'Amadis. Serments et secrets dans le Second Livres d'Amadis de Gaule », *Les Amadis en France au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 53-72.
- DEFAUX, Gérard. « Parole, présence, écriture : vers une rhétorique de l'intériorité », dans *Marot, Rabelais, Montaigne : l'écriture comme présence*, Paris, Champion, Genève, Slatkine, 1987, p. 13-56.
- FUMAROLI, Marc. « Aulæ Arcana : rhétorique et politique à la Cour de France sous Henri III et Henri IV », *Journal des Savants*, Paris, avril juin 1981, p. 138-89.
- GARDES-TAMINE, Joëlle. *La Rhétorique*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 1996.
- HUCHON, Mireille. « Amadis, " parfaite idée de nostre langue françoise " », *Les Amadis en France au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 183-199.
- HOURLANT, François. « François Mitterrand : portraits d'un président en écrivain », *French Historical Studies*, vol. 28, n°3, 2005, p. 531-559.
- MÉNAGER, Daniel. « Le combat des discours », dans *Ronsard, le Roi, le Poète et les Hommes*, Genève, Droz, 1979, p. 187-276.
- SAINT-JACQUES, Denis. « Les pratiques littéraires des acteurs sociaux », dans *La Recherche littéraire. Objets et méthodes*, sous la dir. de Claude Duchet et Stéphane Vachon, Presses Universitaires de Vincennes, Montréal, XYZ éditeur, coll. « Documents », 1998, p. 88-96.
- SAYHI-PERIGOT, Béatrice. « Pasquier ou les voix de la vérité. Commentaire des pourparlers. Le pourparler du prince », dans *Pourparlers*, *op. cit.*, p. 279-409.
- SIMONIN, Michel. « La disgrâce d'Amadis », *Studi francesi*, n°82, 1984, p. 1-35.
- WAQUET, Françoise. *Parler comme un livre, l'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2003.

3) Etudes sur la noblesse et les souverains au XVI^e siècle : mentalités, culture, exercice du pouvoir, représentations.

- BAURMEISTER, Ursula et LAFITTE, Marie-Pierre. *Des livres et des rois : la bibliothèque royale de Blois* [manuscrits et imprimés aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale], Paris, B.n.F., Éditions du Quai Voltaire, 1992.
- BEAUNE, Colette, et LEQUAIN Élodie. « Femmes et histoire en France au XV^e siècle : Gabrielle de La Tour et ses contemporaines », *Médiévales*, 38, déc. 2008, p. 111-136.
- BERRIOT-SALVADORE, Évelyne. « Caractérologie de l'écrivaine : la princesse », et « Une éducation maternelle : correspondance de Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille, et de ses enfants [...] » dans *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Droz, 1990, p. 391-396, p. 481-502.
- BRUNET, G. « Les livres des femmes bibliophiles », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1893, p. 58-71.
- BURON, Emmanuel. « Le mythe du salon de la maréchale de Retz », dans *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*, sous la dir. de Isabelle de Conihout, Jean-François Maillard, Guy Poirier ; préface de Marc Fumaroli, Paris, PUPS, 2006, p. 305-315.

- CHARTON-LE CLECH, Sylvie. *Chancellerie et culture au XVI^e siècle. Les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. « Histoire notariale », 1993.
- CORNETTE, Joël. « Le savoir des enfants du roi sous la monarchie absolue », dans *Le Savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, sous la dir. de Ran Halévi, Fayard, coll. « L'esprit de la Cité », 2002, p. 111-145.
- COSANDEY, Fanny. *La reine de France, Symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2000.
- DAVIS, Natalie Zemon. *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1988 [Stanford University Press, 1987].
- DEVOS, Jean-Claude. « Les secrétaires d'État, leur place dans le gouvernement de 1547 à 1610 », dans *Combattre, gouverner, écrire : études réunies en l'honneur de Jean Chagniot*, Éd. Commission française d'histoire militaire, Paris, Institut de stratégie comparée, Economica, 2003, p. 333-350.
- DUBOIS-NAYT, Armel. « L'antiféminisme chrétien dans les représentations de Marie Stuart : la reine d'Écosse en putain, en sorcière, en sainte et en imbécile », dans *Les Femmes et leurs représentations en Angleterre de la Renaissance aux Lumières*, sous la dir. de Marlène Bernos, Sandrine Parageau et Laetitia Sansonetti, Nouveau Monde éditions, coll. « CIES-Sorbonne », 2009, p. 17-36.
- FERGUSON, Gary. *Queer (Re)Reading in the French Renaissance. Homosexuality, Gender, Culture*, Ashgate, 2008.
- FLANDROIS, Isabelle. *L'Institution du Prince au début du XVII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Histoires », 1992, p. 9-20.
- FRÉMY, Édouard. *L'académie des derniers Valois*, Genève, Slatkine Reprints, 1969 [Réimpression de l'édition de Paris, 1887].
- GADOFFRE, Gilbert. *La révolution culturelle dans la France des humanistes. Guillaume Budé et François I^{er}*, Genève, Droz, 1997.
- HEATH, Michael. « The Education of a Christian Prince : Erasmus, Budé, Rabelais – and Ogier le Danois », *Humanism and Letters in the Age of François I^{er}*, actes du quatrième colloque sur la Renaissance française à Cambridge, réunis par Philip Ford et Gillian Jondorf, 19-21 septembre 1994, p. 41-54.
- HERMAN Jr, Arthur L. « The Language of Fidelity in Early Modern France », *The Journal of Modern History*, vol. 67, n°1, mars 1995, p. 1 à 24.
- JOUANNA, Arlette. *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Fayard, 1989.
- LE PERSON, Xavier. « *Pratiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002.
- « Les "pratiques" du secret au temps de Henri III », *Rives nord-méditerranéennes*, ser. 2, n°17, 2004, p. 11-36.
- LE ROUX, Nicolas. *La faveur du roi : Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547- vers 1589)*, Champ Vallon, coll. « Epoques », 2000.
- LUÇAY, Héliot de. *Les Origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, Slatkine, Mégariotis Reprints, Genève, 1976 [Paris, 1881].
- MARTIN-ULRICH, Claudie. *La persona de la princesse au XVI^e siècle : personnage littéraire et personnage politique*, Paris, Champion, 2004.
- MEYER, Jean. *L'Éducation des princes du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, coll. « Pour l'histoire », 2004.
- NEUSCHEL, Kristen B. *Word of Honor. Interpreting Noble Culture Sixteenth-Century France*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1989.
- PUAUX, Anne. *Madama, fille de Charles-Quint*, Paris, Payot, 1987.
- QUENTIN-BAUCHART, Ernest. *La bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1891.

- RIVKAH, Zim. « Dialogue and discretion : Thomas Sackville, Catherine de Médicis and the Anjou marriage proposal, 1571 », *The historical journal*, vol. 40, n°2, 1997, p. 287-310.
- VIENNOT, Éliane. « Des "femmes d'État" au XVI^e siècle : les princesses de la Ligue et l'écriture de l'histoire », dans *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Marseille, Rivages, 1991, p. 77-92.
- « La Transmission du savoir-faire politique entre femmes, d'Anne de France à Marguerite de Valois », dans *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, sous la dir. de M. R. Miranda, Paris, Champion, 2000, p. 87-98.
 - « Le corps signifiant des souverains dans *La Reine Margot* d'Alexandre Dumas », dans *Corps, littérature, société (1789-1900)*, sous la dir. de Jean-Marie Roulin, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2005, p. 109-125.
 - *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006.
 - *La France, les femmes et le pouvoir. Les résistances de la société (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Perrin, 2008.
- YATES, Frances Amelia. *Les Académies en France au XVI^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Questions », 1996 [trad. de *The French academies of the sixteenth century*, 1988].

4) Etudes portant sur un roi ou une reine en particulier

(classées par personnage, par ordre alphabétique des noms de roi et de reine)

Lorsqu'une référence concerne deux ou plusieurs personnages, elle est mentionnée en entier la première fois, puis nous renvoyons au nom du souverain suivi du nom du critique entre parenthèses.

Anne de Bretagne

- BROWN, Cynthia. « Le mécénat d'Anne de Bretagne et la politique du livre », dans *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, sous la dir. de Kathleen Wilson-Chevalier, Publications de l'Université de Saint-Etienne, coll. « L'école du genre », 2007, p. 195-224;
- L'ESTRANGE, Élisabeth. « Le mécénat d'Anne de Bretagne », dans *Patronnes et mécènes [...]*, *op. cit.*, p. 169-194.
- MATARASSO, Pauline. « Claude ou Renée ? Les lettres d'Anne de Bretagne à Mme du Bouchage », Actes du congrès de Fougères [Ille-et-Vilaine], 6-8 septembre 1995, *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, n°74, 1996, p. 453-459.
- DURVILLE, Georges. *Les faux autographes d'Anne de Bretagne : le faux autographe de la bibliothèque nationale et ceux qui en procèdent*, Nantes, Dugas, 1906.
- WINN, Mary Beth. « Treasures for the Queen : Anne de Bretagne's Books from Anthoine Vêrard », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, LVIII, 3, 1996, p. 667-680.

Catherine de Médicis

- BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave. « Les prétendues poésies de Catherine de Médicis », *Revue des Questions Historiques*, n°34, 1883, p. 275-279.
- « La correspondance de Catherine de Médicis », *Revue Questions Historiques*, n°38, 1885, p. 548-557.
- BALZAC, Honoré de. *Les deux Rêves*, Lausanne, Edition Rencontre, 1968.
- BOUTIER, Jean, DEWERPE, Alain, NORDMAN, Daniel. *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Aubier, coll. « Historique », 1984.
- CLOULAS, Ivan. *Catherine de Médicis*, Paris, Fayard, 1979.
- CROUZET, Denis. *Le «Haut Cœur» de Catherine de Médicis : une raison politique au temps de la saint Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005.

- GEBHART, Karl. « Catherine de Médicis et la langue française », dans *Henri III et son temps*, Actes du colloque international du Centre de la Renaissance de Tours, oct. 1989, Éd. Robert Sauzet, Librairie philosophique J.Vrin, 1992, p. 21 à 38.
- MARIÉJOL, Jean-Hippolyte. « Préface », dans *Catherine de Médicis*, Paris, Hachette, 1920, p. V à VIII.
- MCCARTNEY, Elizabeth. « In the Queen's Words : Perceptions of Regency Government Gleaned from the Correspondence of Catherine de Medicis », dans *Women's Letters Across Europe, 1400-1700. Form and Persuasion*, sous la dir. de Jane Couchman et Ann Crabb, Ashgate, 2004, p. 207-222.
- SOLNON, Jean-François. *Catherine de Médicis*, Paris, Perrin, 2003.
- STEGMANN, André. « Catherine de Médicis dans le Val de Loire, d'après sa correspondance », actes du colloque d'Angers, 26-29 mai 1988, *Loire-Littérature*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1989, p. 523-548.
- TURBIDE, Chantal. « Les livres trouvés dans l'Hôtel de la Reine après le décès de Catherine de Médicis (1519-1589) », *Lectrices d'Ancien Régime*, sous la dir. de Isabelle Brouard-Arends, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2003, p. 33-45.
- ZUM KOLK, Caroline. « Une source majeure pour l'étude du patronage : la correspondance de Catherine de Médicis » dans *Catherine de Médicis et sa maison. La fonction politique de l'hôtel de la Reine au XVI^e siècle*, thèse, sous la direction de Jacques Gélis, Université Paris VIII – Vincennes-Saint-Denis, 2006, vol. 1, p. 178-188.

Charles IX

- BOURGEON, Jean-Louis, *Charles IX devant la Saint-Barthélemy*, Genève, Droz, 1995.
- DAUBRESSE, Sylvie. « Charles IX et le parlement de Paris : à propos de cinq discours du pouvoir », *Revue historique*, a.121, t. 297, n°602, 1997, p. 435-55.

Éléonore d'Autriche

- BERRIOT-SALVADORE, Évelyne. « La venue de la reine Aliénor à Bayonne en 1530 », *Les Entrées : gloire et déclin d'un cérémonial*, Actes du colloque du Château de Pau, 10-11 mai 1996, Éd. Christian Desplat, Paul Mironneau, Biarritz, J.et D., Société Henri IV, 1997, p. 94-103.
- BOOM, Ghislaine de. *Éléonore d'Autriche, reine de Portugal et de France, une sœur méconnue de Charles Quint*, Bruxelles, C. Dessart, 1943.
- JORDAN, Annemarie et WILSON-CHEVALIER, Kathleen. « L'épreuve du mécénat : "Alienor d'Autriche", une reine de France effacée ? », dans *Patronnes et mécènes [...]*, op. cit., p. 341-380.
- WILSON-CHEVALIER, Kathleen. « Art patronage and women (including Habsburg) in the orbit of King Francis I », *Renaissance Studies*, 16-4, 2002, p. 474-524.

François I^{er}

- BAMFORTH Steve. « Clément Marot, François I^{er} et les Muses », dans *Clément Marot, « Prince des poètes français », 1496-1996*, Actes du colloque international de Cahors en Quercy, 21-25 mai 1996, Éd. Gérard Defaux et Michel Simonin, Paris, Champion, 1997, p. 225-235.
- COLARD, Jean-Max. « Le Courage : La "Veine royale" de François I^{er} poète », dans *Devenir roi : essai sur la littérature adressée au prince*, sous la dir. d'Isabelle Cogitore et Francis Goyet, Grenoble, ELLUG, 2001, p. 119-145.
- JACQUART, Jean. *François I^{er}*, Fayard, 1995 [1984].
- KANE June Ellen. « Sur un poème du roi François I^{er} », *B.H.R.*, t. 38, 1976, p. 89-92.
- « A mon roi... mais lequel ? », *B.H.R.*, t. 44, n°1, 1982, p. 123-125.
- « L'italianisme dans l'œuvre poétique de François I^{er} », *Studi Francesi*, a. 28, fasc. 84, 1984, p. 485-497.

- « Introduction », dans FRANÇOIS I^{er}. *Œuvres poétiques*, Éd. June E. Kane, 1984, p. 9-67.
- KNECHT, Robert J. *Un prince de la Renaissance, François I^{er} et son royaume*, Fayard, 1998 [titre original : *Renaissance Warrior and Patron, The Reign of Francis I*, Cambridge University Press, 1994].
- LECOQ, Anne-Marie. *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Macula, « Art et Histoire », 1987.
- MARAZZA, Camillo. « Gaston de Foix dans le souvenir poétique de François I^{er} », *Mélanges à la mémoire de F. Simone, France et Italie dans la culture européenne*, Genève, Slaktine, 1980, t. I, p. 261-279.
- PARIS, Paulin. *Études sur François I^{er}, sur sa vie privée et son règne*, Paris, Techener, 1885, 2 vols.
- SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin. « François I^{er} poète », dans *Portraits littéraires*, Paris, Garnier frères, 1862-1864 [nouv. éd. revue et corr.], vol. III, p. 55-84.
- VIVIER, Jack. « Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, premier épistolier de François I^{er} », *Les Amis de Rabelais et de la Devinière*, Tours, t. 5, n°4, 1995, p. 223-227.

Henri II

- HOPE, Geoffrey H. « The Verses of Henri II : a note on attribution », *B.H.R.*, t. XLIV, 1982, p. 127-131.

Henri III

- BOUCHER, Jacqueline. *Sociétés et mentalités autour d'Henri III*, thèse de doctorat d'état, 1977, Éd. Université de Lille III, 4 vols. 1981.
- *La cour de Henri III*, Ouest France Université, 1986.
- « Se confier, les préoccupations d'Henri III au travers de ses lettres », dans *Correspondre jadis et naguère, congrès national des sociétés historiques et scientifiques* (120^e, Aix en Provence, 23-29 octobre 1995), sous la dir. de Pierre Albert, Editions du CTHS (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques), 1997, p. 659-666.
- « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy : expression personnelle ou politique ? », *Cahiers V.L.Saulnier*, n°18, *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2001, p. 197-210.
- CHAMPION, Pierre. « Henri III et les écrivains de son temps », *B.H.R.*, n°1, 1941, p. 43-172.
- CHEVALLIER, Pierre. *Henri III*, Paris, Fayard, 1985.
- JOUANNA, Arlette. « Faveur et favoris : l'exemple des mignons de Henri III », in *Henri III et son temps*, Actes du colloque international du centre de la Renaissance de Tours, octobre 1989, études réunies par Robert Sauzet, Paris, Vrin, 1992, p. 155-166.
- WINTROUB, Michael. « Words, deeds and a womanly king », *French Historical Studies*, Colombus. vol. 28, n°3, 2005, p. 387-414.

Henri IV

- BABELON, Jean-Pierre. *Henri IV*, Fayard, 1982.
- BRIZARD, Gabriel. *De l'amour de Henri IV pour les lettres*, Paris, 1785.
- DESPLAT, Christian. « Jeanne d'Albret : un modèle d'éducation maternelle ? », in *Jeanne d'Albret et sa cour*, Actes du colloque international de Pau, 17-19 mai 2001, réunis par Évelyne Berriot-Salvadore, Philippe Chareyre, et Claudie Martin-Ulrich, Paris, Champion, 2004, p. 457-499.
- FAURE, Yves-Alain. « Le roi idéal : Henri IV d'après sa correspondance », *La Revue universelle*, Paris, 1989, a. 16, n°150, p. 30-35.
- GARRISSON ESTEBE, Janine. « Henri IV, un souverain baroque ? », *Cahier Baroque*, n°11, *Le concept de baroque dans la science historique*, sous la dir. d'André Gabriel et al., Montauban, 1983, p. 53-56.

- *Henri IV*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.
- GUADET, Joseph. « Henri IV et sa correspondance », dans *Recueil des lettres missives*, op. cit., t. IX, 1876, p. 505-658.
- JUNG, Eugène. *Henri IV écrivain*, Thèse de Lettres, Paris, Treuttel et Würtz, 1855.
- MAGNIEN, Michel. « Henri IV épistolier, ou la rencontre d'une pratique mondaine et d'une esthétique humaniste », *Revue de Pau et du Béarn*, n°16, 1989, p. 27-46.
- MESNARD, Jean. « Existe-t-il un style Henri IV en littérature ? » dans *Les lettres au temps de Henri IV*, actes du colloque de l'Association Henri IV d'Agen-Nérac, 18-20 mai 1990, Pau, J. et D., 1991, p. 13-24.
- PONTMARTIN, Armand de. *Henri IV écrivain*, dans *Dernières causeries littéraires*, vol. 3, Paris, 1862, p. 238-251.
- ZUBER, Roger. « La brièveté d'Henri IV: sa nature, ses objectifs », dans *Les formes brèves de la prose et le discours discontinu*, Colloque du centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours, 1981, Études réunies par Jean Lafond, Paris, Vrin, 1984, p. 73-83.

Jeanne d'Albret

- BERDOU D'AAS, Bernard. *Jeanne III d'Albret, Chronique 1528-1572*, Anglet, Atlantica, 2002.
- BRYSON, David M. « The Vallant letters of Jeanne d'Albret : fact or forgery? », *French History*, vol. 13, n°2, 1999, p. 161-186.
- CAZAUX, Yves. « Jeanne d'Albret écrivain, ses relations littéraires et son mécénat », dans *Arnaud de Salette et son temps. Le Béarn sous Jeanne d'Albret*, colloque international d'Orthez, Orthez, Pernoste, 1984, p. 17-65.
- DAUVOIS, Nathalie. « Jeanne d'Albret et les poètes, de Marot à Pey de Garros », dans *Jeanne d'Albret et sa cour*, op. cit., p. 281-293.
- DUBARAT, Victor. « Les courriers de Jeanne d'Albret entre le Béarn et La Rochelle, 1568-1569 », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn*, Pau, 1929.
- KUPERTY-TSUR, Nadine. « Jeanne d'Albret, ou la persuasion par la passion », dans *Jeanne d'Albret et sa cour*, op. cit., p. 259-280.
- MARTIN-ULRICH, Claudie. « Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, la reine-mère et la reine conteuse », in *Devenir roi : essais sur la littérature adressée au prince*, Éd. et Intr. Isabelle Cogitore et Francis Goyet, Grenoble, ELLUG, 2001, p. 223-233.
- PASCAL, Eugénie. « *Lettres de la Royne de Navarre... avec une ample déclaration d'icelles* : auto-portrait d'une femme d'exception », dans *Jeanne d'Albret et sa cour*, op. cit., p. 244-257.
- « Jeanne d'Albret, la féminité et le pouvoir » dans *Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Actes du colloque international de Rouen, mai 2005, Éd. Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould, Publication des Universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 57-72.
- ROELKER, Nancy Lyman. *Jeanne d'Albret, reine de Navarre*, 1968, trad. de l'anglais par Geneviève de B. Merrill, Paris, 1979.
- TISON Cécile. « Les relations lignagères de Jeanne d'Albret d'après sa correspondance », dans *Jeanne d'Albret et sa cour*, op. cit., p. 105-118.

Louis XII

- THIBAUT, Pascale. « La bibliothèque de Charles d'Orléans et de Louis XII au château de Blois », *Les cahiers de la bibliothèque municipale de Blois*, Blois, 1989.

Louise de Lorraine

- BOUCHER, Jacqueline. *Deux épouses et reines à la fin du XVI^e siècle : Louise de Lorraine et Marguerite de France*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995.

Louise de Savoie

- HAUSER, Henri. « Le journal de Louise de Savoie », *Revue Historique*, t. 86, 1904, p. 280-303.
- HOLBAN, Marie. « François du Moulin de Rochefort et la querelle de la Madeleine », *Humanisme et Renaissance*, n°1, 1934, p. 26-43.
- « Le journal de Louise de Savoie et François de Moulins », *Revue roumaine d'histoire*, Bucarest, t. 28, n°4, 1989, p. 451-464.
 - « Un témoignage inconnu sur le rayonnement érasmien dans l'entourage immédiat de François Ier », *Nouvelles études d'Histoire*, Bucarest, 1955, p. 265-284.
- KANE, June Ellen. « Louise de Savoie, Poetess », *Studi Francesi*, t. XXII, 65/66, mai-déc. 1979, p. 349-358.
- LEMBRIGHT, Robert. « Louise de Savoie : étude de son mécénat artistique et littéraire », *Bulletins et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente*, 1994, a. 150, n°2-3, p. 85-105.
- « Louise de Savoie (1476-1531). Zèle maternel et Mécénat au temps de la Renaissance », *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, n°4, p. 214-38, 1996.
- ORTH, Myra. « François du Moulin and the Journal of Louise de Savoy », *The Sixteenth Century Journal*, t. III, 1982, p. 55-66.
- « Louise de Savoie et le pouvoir du livre », dans *Royaume de fémynie, pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes de la Renaissance à la Fronde*, sous la dir. de Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot, Paris, Champion, 1999, p. 71-91.
- PARDANAUD, Chloé. « Le mystérieux journal de Louise de Savoie », dans *Les Femmes et l'écriture de l'Histoire, 1400-1800*, actes du colloque international de Rouen de mai 2005, textes réunis par Jean-Claude ARNOULD et Sylvie STEINBERG, publication des Universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 2008, p. 41-55.
- WINN, Mary Beth. « Books for a princess and her son : Louise de Savoie, François d'Angoulême, and the parisian Libraire Antoine Vérard », *B.H.R.*, t. 46, n°3, p. 603-617, 1984.
- « Des livres imprimés pour Louise de Savoie », dans *Les manuscrits enluminés des comtes et ducs de Savoie*, sous la dir. d'A. Paravicini Bagliani, Turin, Umberto Allemandi & C. 1990, p. 136-146.
 - « Louise de Savoie, Bibliophile », *Journal of the Early Book Society*, n°4, 2001, p. 228-258.
 - « Louise de Savoie, ses enfants et ses livres : du pouvoir familial au pouvoir d'État », dans *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, op. cit., p. 251-281.

Marguerite de Navarre

- BEAULIEU, Jean-Philippe. « Postures épistolaires et effets de *dispositio* dans la correspondance entre Marguerite d'Angoulême et Guillaume Briçonnet », *Études françaises*, Montréal, vol. 38, n°3, 2002, p. 43-54.
- CARRINGTON, Laurel. « Women, Rhetoric, and Letter Writing : Marguerite d'Alençon's Correspondance with Bishop Briçonnet of Meaux », dans *Listening to their Voices : the rhetorical Activities of historical Women*, sous la dir. de Moly Meijer Wertheimer, Columbia, SC, University of South California Press, 1997, t. 12, p. 215-32.
- CHOLAKIAN Patricia Francis et CHOLAKIAN Rouben C. « Lettres de Marguerite de Navarre à François I^{er} (1521-1546) », dans *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^e au XVII^e siècle*, op. cit., p. 3-32.
- L'HERMITTE, Marie-Pierre. « Le thème du désert dans la correspondance de Guillaume Briçonnet avec Marguerite d'Angoulême », *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, n°49, p. 59-62, 1998.
- MELLINGHOFF-BOURGERIE, Viviane. « L'échange épistolaire entre Marguerite d'Angoulême et Guillaume Briçonnet, discours mystiques ou direction spirituelle ? », dans *Marguerite de Navarre, 1491-1492*, Actes du colloque international de Pau, 1992, réunis par J. Dauphiné et N. Cazauran Mont-de-Marsan, Éditions InterUniversitaires, 1995, p. 135-157.

- MIDDLEBROOK, Leah. « Tout mon office », *Body Politics and Family Dynamics in the Verse Epistles of Marguerite de Navarre*, *Renaissance Quarterly*, 2001 Winter, 54, 4, 1, p. 1108-1141.
- PARÉ François, « L'écrit théologique féminin au XVI^e siècle. La correspondance Marguerite d'Angoulême - Guillaume Briçonnet », dans *Femmes et textes sous l'Ancien Régime*, *Atlantis*, Halifax, vol. 19, n°1, 1993, p. 47-52.
- SAULNIER, Verdun-Louis. « Marguerite de Navarre et le baron de Jarnac, d'après une correspondance inédite de la reine », *De Jean Lemaire de Belges à Jean Giraudoux*, *Mélanges offerts à P. Jourda*, Paris, Nizet, 1970, p. 93-109.
- « Recherches sur la correspondance de Marguerite de Navarre », *B.H.R.*, Genève, Suisse, t. 34, 1972, p. 283-336.
 - « Marguerite loin du roi blessé : Sur la correspondance de Marguerite d'Angoulême aux lendemains de Pavie », *Missions et démarches de la critique : Mélanges offerts au professeur J.A. Vier*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 435-453.
 - « Marguerite de Navarre en ses derniers temps, sur des lettres de 1547-1549 », *B.H.R.*, t. 36, n°3, 1974, p. 533-73.
 - « Sur des lettres de Marguerite d'Angoulême aux temps d'Espagne », *Mélanges offerts à R. Pintard*, *Travaux de Linguistique et de Littérature*, Strasbourg, t. 13, n°2, 1975, p. 31-45.
 - « Marguerite de Navarre au temps de Briçonnet. Étude de la correspondance générale (1521-1522), première partie », *B.H.R.*, t. 39, n°3, 1975, p. 437-478.
- STEPHENSON, Barbara. « "Pregnant with 100000 Soldiers" : the Correspondence of Marguerite de Navarre and François I^{er} », dans *Women's Letters Across Europe, 1400-1700. Form and Persuasion*, sous la dir. de Jane Couchman et Ann Crabb, Ashgate, 2004, p. 185-205.
- « La protection de votre faveur ». Le patronage humaniste de Marguerite de Navarre, dans *Patronnes et mécènes [...]*, *op. cit.*, p. 303-319.
- VEISSIÈRE, Michel. « La jeune Marguerite d'Angoulême, d'après sa correspondance avec l'évêque Guillaume Briçonnet », *Bulletins et Mémoires de la Société Archeologique et Historique de la Charente*, 1977-78, p. 51-60.
- « Une correspondance spirituelle entre Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er} », *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, n°30, 1979, p. 71-77.
 - « En écho à "Marguerite de Valois au temps de Briçonnet" », dans *Mélanges sur la littérature de la Renaissance à la mémoire de V.L. Saulnier*, Genève, Droz, 1984, p. 189-195.

Marguerite de Valois

- ARNOULD, Jean-Claude. « La mémoire dans les *Mémoires* de Marguerite de Valois », dans *Marguerite de France, reine de Navarre et son temps*, actes du colloque d'Agen (12-13 octobre 1991) organisé par la société française des Seiziémistes, et le centre Matteo Bandello d'Agen, réunis par Madeleine Lazard et J. Cubelier de Beynac, Agen, 1994, p. 217-226.
- BAUDOIN-MATUSZEK, Marie-Noëlle. « La bibliothèque de Marguerite de Valois », dans *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*, *op. cit.*, p. 273-292.
- CHOLAKIAN, Patricia Francis. « Marguerite de Valois and the problematics of Female Self-Representation », dans *Renaissance Women Writers : French texts / American contexts*, sous la dir. d'Anne Larsen et Colette Winn, Detroit, Wayne State UP, 1994, p. 67-81.
- GARAPON, Jean. « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *R.H.L.F.*, a. 103, n°2, 2003, p. 275-285.
- « Une autobiographie dans les limbes : les *Mémoires* de la reine Marguerite », dans *Marguerite de France, reine de Navarre et son temps*, Actes du colloque d'Agen, sept. 1991, textes réunis par Madeleine Lazard et Jean Cubelier de Beynac, Centre Matteo Bandello d'Agen, 1994, p. 205-216.
- PARDANAUD, Chloé. « Être fidèle à ses paroles : discours rapportés et construction de l'*ethos* dans les *Mémoires* de Marguerite de Valois », dans *Une langue à soi*, sous la dir. de Cécile Ligneux et Julien Piat, Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, 2009, p. 119-137.

- SCHRENCK, Gilbert. « Brantôme et Marguerite de Valois : d'un genre à l'autre ou les mémoires incertains », dans *La cour au miroir des mémorialistes, 1530-1582*, sous la dir. de Noémie Hepp, Paris, Klincksieck, 1991.
- VIENNOT, Éliane. « Marguerite de Valois et *La Ruelle mal assortie* : une attribution erronée », *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, n°10, 1992, p. 81-98.
- *Marguerite de Valois, histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1993.
 - « Les poésies de Marguerite de Valois », *XVII^{ème} siècle*, n°183, 1994, p. 349-375.
 - « Postface », dans Alexandre Dumas, *La reine Margot*, Le Livre de Poche, 1994, p. 627-630.
 - « Les ambiguïtés identitaires du "moi" dans les Mémoires de Marguerite de Valois », dans *Le genre des mémoires ; essai de définition*, actes du colloque international de Strasbourg, réunis par Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche, Paris, Klincksieck, 1995, p. 69-79.
 - « Douze lettres inédites de Marguerite de Valois à ses amies », *Nouvelle revue du seizième siècle*, n°14/2, 1996, p. 261-281.
 - « Marguerite de Valois et Henri IV », *Bulletin de la Société des Amis du château de Pau*, 1997, n°134, p. 9-26.
 - « Écriture et culture chez Marguerite de Valois », dans *Femmes savantes, savoir des femmes, du crépuscule de la Renaissance à l'aube des Lumières*, sous la dir. de Colette Nativel, Genève, Droz, 1998.
 - « Les métamorphoses de Marguerite de Valois, ou les cadeaux de Brantôme », dans *Dans les miroirs de l'écriture : la réflexivité chez les femmes écrivains d'Ancien Régime*, Montréal, Paragraphes, vol. 17, 1998, p. 83-94.
 - « L'heureux voyage de Flandres : temps du récit, temps de l'écriture, dans les Mémoires de Marguerite de Valois », dans *Le bonheur en littérature, représentations de l'Autre et de l'Autrui*, sous la dir. de Belinda Cannone, Klincksieck, 1998, p. 97-109.
 - « Conversation, innovation : les Mémoires de la reine Marguerite et la naissance d'un genre », dans *Mémoires des XVII^e et XVIII^e siècles : nouvelles tendances de la Recherche*, actes publiés sous la direction de Marie-Paule de Weerdt-Pilorge, Université de Tours, *Cahiers d'histoire culturelle*, n°13, 2003, p. 5-12.
 - « Parler de soi, parler à l'autre. Marguerite de Valois face à ses interlocuteurs », *Tangences*, Rimouski, Québec, n°77, hiver 2005, p. 37-59.
- VILLEMUR, Frédérique. « De la philautie chez Marguerite de Valois : amour de soi et pacte autobiographique », dans *Dans les miroirs de l'écriture, la réflexivité chez les femmes écrivains d'Ancien Régime*, Montréal, Paragraphes, 1998, p. 95-108.

Marie Stuart

- DUCHEIN, Michel. *Marie Stuart : la femme et le mythe*, Paris, Le Grand Livre du mois, 1987.
- ERLANGER, Philippe. *Marie Stuart*, Paris, Librairie académique Perrin, 2006 [Hachette, 1967, librairie académique Perrin, 1979, 1997].
- HOPKINS, Lisa. *Writing Renaissance Queens, Texts by and about Elizabeth I and Mary, Queen of Scots*, Newark, University of Delaware Press, London, Associated University Presses, 2002.

5) Autres

- CICERON, *De Oratore*, XV, 56-61, et XXX, 120, Éd. Henri Bonecque, Paris, Les Belles Lettres, p. 23-25 et p. 47.
- CIORANESCU, Alexandre. *Bibliographie de la littérature française du XVI^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1975.
- LUHMAN, Niklas. *Amour comme Passion. De la codification de l'intimité*, Aubier, 1990, [Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main, 1982].

- FOUCAULT, Michel. « Deux Essais sur le sujet et le pouvoir », dans *Michel Foucault, un parcours philosophique*, par Hubert Dreyfus et Paul Rabinow, NRF, Éditions Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1982, 1984 pour la traduction française.
- « Cours du 14 janvier 1976 », dans « *Il faut défendre la société* » - *Cours au Collège de France*. 1976, Gallimard, Seuil, coll. « Hautes Etudes », 1997, p. 23-32.